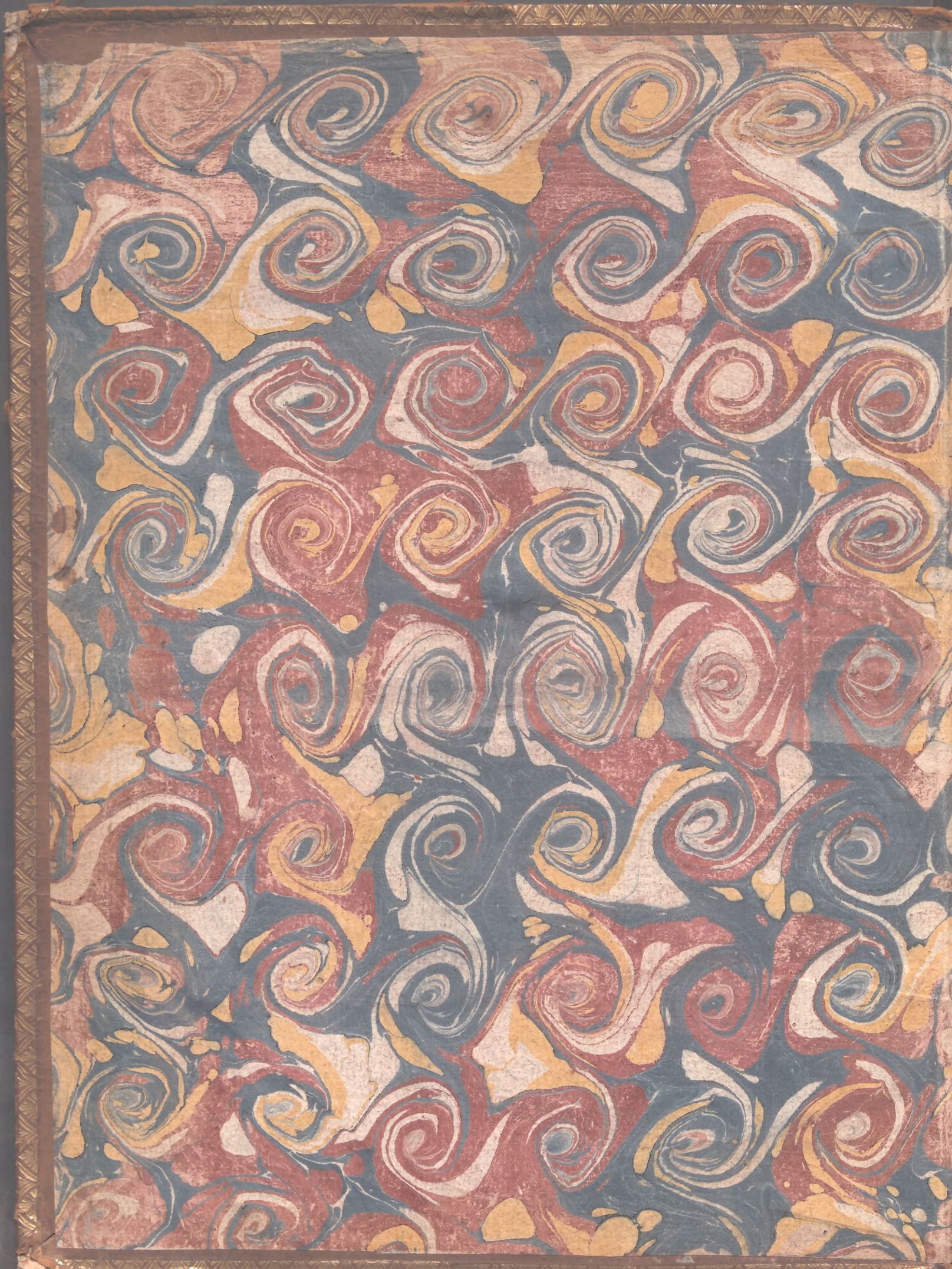

~~B=B~~ GA=A

Ref. 210
nº 29

Hecho Indice de Monografia

Z. 1142
12.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A. Coypel pinx.

P. Simonneau filius Sculp.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirez des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXXXIV. juſques & compris l'année M. DCCXXXVII.

TOME DOUZIÉME.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXL.

TABLE
POUR
L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, depuis l'année 1734. juſques & compris l'année 1737. *Page 1.*

CHangements arrivez dans la Liſte des Académiciens, depuis l'année 1734. juſques & compris l'année 1737. Page 5

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie depuis l'année 1734. juſques & compris l'année 1737.

Réflexions ſur la Mythologie. Page 9

Syſtème des Philoſophes ſur l'Ame du Monde. 19

Sur le Culte des Divinitez des Eaux. 27

Sur les Exorciſmes Magiques. 49

Quelles eſtoient chez les Anciens les fonctions & les prérogatives des Ambaſſadeurs. 57

Obſervations ſur les Loix qui autoriſoient les Adoptions à Athènes. 68

Sur les Pirates. 75

Si les Anciens ont eſté plus ſçavants que les Modernes, & comment on peut apprécier le mérite des uns & des autres. 80

Des Traductions. 107

Des Poëmes didactiques. 126

De la maniére dont les Egyptiens comptoient les années du Regne des Empereurs. 136

Réflexions hiſtoriques ſur le Loiret. 153

Sur les prétendues Pierres de Foudre. 163

Sur un Paſſage d'Hérodote. 170

Correction de quelques autres Paſſages d'Hérodote. 175

Reſtitution & explication d'un endroit de l'Æginétique d'Iſocrate. 181

Que l'ancien Iſocrate eſt Auteur du Diſcours à Démonicus. 183

Suite d'explications de Paſſages de différents Auteurs. 193

Examen d'un Paſſage de Cicéron. 210

Entretien ſur Horace. 213

Explication & correction de deux Paſſages de Feſtus. 224

Explication de ces mots, NAMA SEBESIO, qui ſe trouvent ſur un Marbre antique. 231

De l'Amphithéatre de Bordeaux, vulgairement appellé le PALAIS GALIÉNE. 239

Deſcription d'un Monument antique élevé ſur un Pont près du Village de Saint-Chamas en Provence. 253

Sur une Figure du Dieu Mercure repréſenté avec un Carquois ſur l'épaule. 258

Obſervations ſur les Médailles antiques. 263

Sur deux Médailles Grecques, l'une de Cléopatre, l'autre de Pharnace, & une troiſiéme Latine de la Famille FABIA. 281

Réflexions ſur une Médaille ſingulière de l'Empereur Tite fils de Veſpaſien. 303

Obſervations ſur quelques endroits du Livre ou Recueil de Médailles du Comte Mezzabarba. 309

Mémoire ſur la vie & les ouvrages du Préſident de Boiſſieu. 316

Déviſes, Inſcriptions & Médailles faites par l'Académie. 321

TABLE.

ELOGES

Des Académiciens morts depuis M. DCCXXXIV. jusqu'en M. DCCXXXVII.

Eloge de M. l'Abbé de Vertot. Page 325

Eloge de M. l'Evêque de Castres. 336

Eloge de M. Iselin. 345

TABLE
POUR
LES MEMOIRES.

TOME DOUZIE'ME.

— *DISSERTATION sur les Hymnes des Anciens. Premiére Partie.* Par M. l'Abbé SOUCHAY. Page 1

— *Mémoire hiſtorique ſur le Sabiiſme, ou la Religion des anciens Sabiens, appellez aujourd'huy Sabis, Sabaïtes, Mandaïtes, ou les Chreſtiens de Saint Jean.* Par M. FOURMONT l'Aîné. 16

— *Diſſertation ſur l'origine des Loix des XII. Tables. Premiére Partie.* Par M. BONAMY. 27

— *Diſſertation ſur l'origine des Loix des XII. Tables. Seconde Partie.* Par M. BONAMY. 51

— *Diſſertation ſur l'origine des Loix des XII. Tables. Troiſiéme Partie.* Par M. BONAMY. 75

— *Hiſtoire des Argonautes. Le voyage de la Colchide. Troiſiéme Partie.* Par M. l'Abbé BANIER. 99

— *Hiſtoire des Argonautes. Le retour de la Colchide. Quatriéme Partie.* Par M. l'Abbé BANIER. 123

— *Diſſertation ſur l'Oſtraciſme.* Par M. l'Abbé GEINOZ. 145

— *De la Loy des Lacédémoniens, qui défendoit l'entrée de leur Pays aux Etrangers.* Par M. DE LA NAUZE. 159

— *Hiſtoire de la ſeconde Guerre ſacrée. Seconde Partie.* Par M. DE VALOIS. 177

— *Hiſtoire de la ſeconde Guerre ſacrée. Troiſiéme Partie.* Par M. DE VALOIS. 185

— *Recherches ſur les Rois de Pergame. Premiére Partie.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 204

— *Recherches ſur les Rois de Pergame. Seconde Partie.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 240

— *Recherches ſur les Rois de Pergame. Troiſiéme Partie.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 289

— *Recherches ſur les Rois de Bithynie. Premiére Partie.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 316

— *Mémoire hiſtorique ſur la vie & ſur les Ancêtres d'Alexandre Moloſſus Roy d'Epire.* Par M. DE NICOLAY. 339

— *Du Souverain Pontificat des Empereurs Romains.* Par M. le Baron DE LA BASTIE. 355

— *Du Souverain Pontificat des Empereurs Romains. Seconde Partie.* Par M. le Baron DE LA BASTIE. 375

HISTOIRE

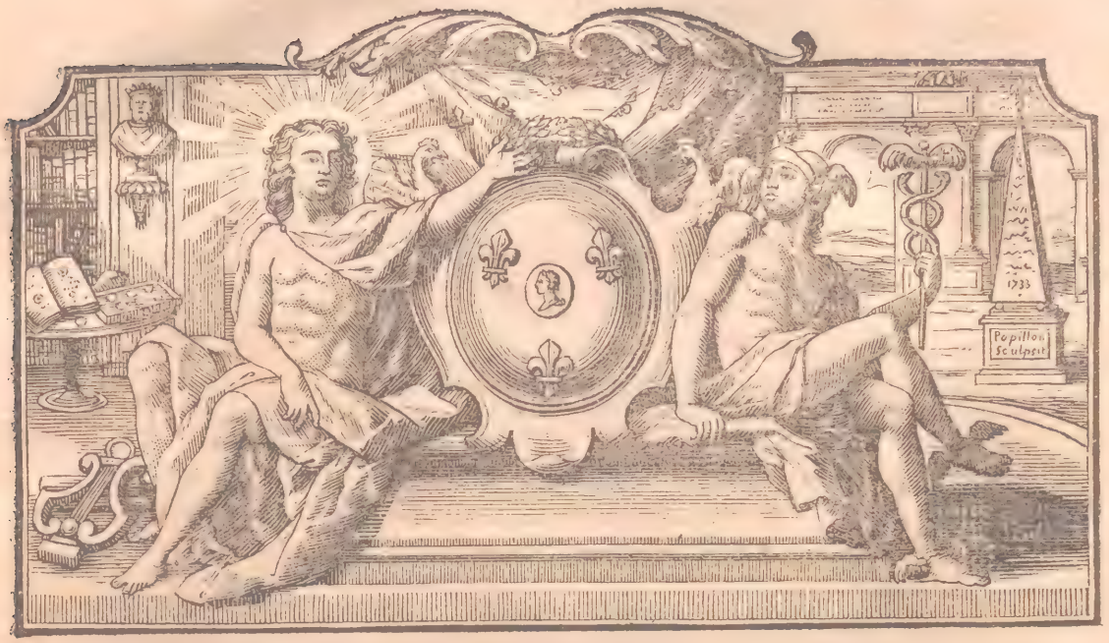

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.

L'Académie ne se borne pas à donner au Public deux nouveaux Volumes de son Histoire & de ses Mémoires; elle a voulu en même temps luy rendre l'usage des précédents Volumes infiniment plus commode & plus utile.

Pour y parvenir, elle a fait travailler à une Table extrêmement ample, exacte & détaillée, de toutes les Matiéres qui y sont traitées, & dont la plûpart ne sont point annoncées par le titre des ouvrages. Cette Table, qui est rangée par l'ordre

alphabétique des mots, forme ſeule un volume ſemblable à ceux des Mémoires mêmes.

Il y a peu de livres d'une certaine étendue, auſquels, pour la commodité des Lecteurs, & la facilité des recherches, on ne joigne une bonne Table de matiéres; on le pratique même à l'égard de ces Traitez dogmatiques & ſuivis, dont la diviſion & le ſommaire des chapitres ſemblent indiquer ſuffiſamment tout ce que l'on doit y trouver: combien donc n'eſt-il pas encore plus à ſouhaiter d'en trouver une, à la ſuite de ce grand nombre d'opuſcules & de morceaux détachez d'une Littérature choiſie, dont les Mémoires de l'Académie ſont compoſez? Convaincue, comme elle l'eſt, de l'avantage & de l'eſpéce de néceſſité qu'il y a d'en uſer ainſi, elle ſe propoſe d'obſerver de dix en dix Volumes, ce qu'elle vient de faire par rapport aux dix premiers.

Nous avons fait mention au commencement du Tome IX. de l'établiſſement & des conditions d'un Prix littéraire, fondé par M. le Préſident Durey de Noinville, & deſtiné à l'Auteur qui, au jugement de l'Académie, réuſſiroit le mieux à traiter le ſujet qu'elle donneroit chaque année pour le concours à ce Prix, qui conſiſteroit en une Médaille d'or, de la valeur de quatre cens livres.

Cet établiſſement a eſté ſuivi avec tout le ſoin que demandoit le progrès des Lettres, qui en a eſté l'objet; & les ſujets que l'Académie a donnez ſucceſſivement à traiter, pendant les quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Hiſtoire & les Mémoires, ſont les ſuivants.

Le ſujet du Prix délivré dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1734. fut:

L'ESTAT DES SCIENCES DANS L'ÉTENDUE DE LA MONARCHIE FRANÇOISE, SOUS L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

Il fut remporté par M. l'Abbé LE BŒUF, Chanoine & Chantre de l'Egliſe d'Auxerre.

Celuy de l'année 1735.

JUSQU'OU LES ANCIENS AVOIENT POUSSÉ LEURS CONNOISSANCES GÉOGRAPHIQUES, AU TEMPS D'ALEXANDRE LE GRAND.

Il fut remporté par M. DE NICOLAÏ d'Arles.

Celuy de l'année 1736.

QUELLES ESTOIENT LES LOIX COMMUNES AUX PEUPLES DE LA GRECE QUI FORMOIENT LE CORPS HELLÉNIQUE: L'ORIGINE, L'OBJET DE CES MESMES LOIX, ET LES AVANTAGES QU'ELLES PROCUROIENT.

Il fut remporté par le même M. DE NICOLAÏ d'Arles, que ce ſuccès engagea à venir s'établir à Paris.

On donna pour l'année 1737. la ſuite naturelle du ſujet traité en 1734. ſçavoir,

L'ESTAT DES SCIENCES EN FRANCE, DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE JUSQU'A CELLE DU ROY ROBERT.

Le Prix fut remporté par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de Saint Jacques de l'Hoſpital.

En général, tous ces ſujets ont produit de fort bons ouvrages, & il en eſt venu preſqu'autant des Pays étrangers que de l'intérieur du Royaume, & de la Capitale même. Une circonſtance qui les rend plus précieux encore, c'eſt que les Académiciens s'eſtant eux-mêmes exclus du concours à un Prix dont ils eſtoient conſtituez Juges, aucun d'eux n'a traité les mêmes ſujets.

L'Académie, pour ne pas priver le Public de l'agrément & de l'utilité des Recherches contenues dans les ouvrages qu'elle a couronnez, s'eſt déterminée à les faire imprimer ſéparément, dès qu'ils ſe trouveront en aſſez grand nombre pour former

un volume qui puiſſe aller à la ſuite de ſes propres Mémoires.

A la mort de Louis XIV. l'Académie accoûtumée à recevoir ſes ordres par le Sécrétaire d'Etat qui avoit le département de la Maiſon de Sa Majeſté, ſe trouva répondre à M. le Duc d'Antin, qui revendiqua cette eſpéce de direction, comme une des prérogatives attachées à la charge de Surintendant des Bâtiments, qu'on avoit fait revivre en ſa faveur; & quoyque peu de temps après la majorité du Roy, l'adminiſtration publique eût eſté remiſe ſur l'ancien pied, des égards particuliers firent conſerver à M. le Duc d'Antin, ſa vie durant, preſque tout ce qui luy avoit eſté attribué pendant la Régence: le ſoin de l'Académie fut de ce nombre, & elle ne peut trop ſe louer de l'attention qu'il y a donnée juſqu'à ſa mort, arrivée au commencement du mois de Novembre 1736.

Alors l'Académie revint à M. le Comte de Maurepas, à qui elle avoit toûjours tenu par le ſouvenir des bontez de M. le Chancelier de Pontchartrain ſon ayeul, & de M. le Comte de Pontchartrain ſon pere; & plus encore par l'intérêt qu'il n'avoit luy-même jamais ceſſé de prendre au ſuccès des travaux de cette Compagnie, toûjours ardent à procurer l'avancement des Lettres, & véritablement digne de les aimer.

De ce moment-là, la ſeule choſe que l'Académie fit à l'inſçû de M. le Comte de Maurepas, ce fut de ſupplier directement le Roy, de trouver bon que ce Miniſtre, qui occupoit déja une place d'Académicien Honoraire à l'Académie des Sciences, en eût une ſemblable à celle des Belles-Lettres, afin que témoin de ſes exercices, il pût quelquefois les ranimer par ſa préſence, & eſtre toûjours en état d'en rendre un compte exact à Sa Majeſté. Le Roy approuva cette demande, & Son Eminence M. le Cardinal de Fleury premier Miniſtre, eut la bonté d'en informer luy-même l'Académie.

M. le Comte de Maurepas vint auſſi-tôt y prendre ſéance; & la premiére marque de ſon attention, fut de ſubſtituer au ſimple Deſſinateur qu'elle avoit eu depuis la mort de M. de

Boullongne premier Peintre du Roy, un autre Deſſinateur, & l'un des plus excellents de l'Europe. On conçoit aiſément combien l'élégance & la préciſion du Deſſein contribuent à la beauté & à l'intelligence des Jettons, des Médailles & des autres Monuments, où l'on eſt obligé d'employer des ſujets de la Fable & de l'Hiſtoire, des Symboles & des Allégories.

CHANGEMENTS arrivez dans la Liſte des Académiciens, depuis l'année 1734. juſques & compris l'année 1737.

EN M. DCCXXXIV.

M. le Marquis Maffei eſtant à Paris, fut nommé Académicien Honoraire Etranger Surnuméraire, reçû & inſtallé à l'Académie en cette qualité.

EN M. DCCXXXV.

M. l'Abbé de Vertot Académicien Penſionnaire, mourut.

M. Fourmont l'aîné Académicien Aſſocié, fut nommé Penſionnaire à la place de M. l'Abbé de Vertot; & M. l'Abbé Geinoz Aſſocié, à la place de M. Fourmont l'aîné.

EN M. DCCXXXVI.

M. Moreau de Mautour Académicien Penſionnaire, fut déclaré Vétéran.

M. Fréret Académicien Aſſocié, fut nommé Penſionnaire à la place de M. Moreau de Mautour, & M. de Nicolaï fut nommé à la place d'Aſſocié vacante par la promotion de M. Fréret.

M. le Marquis de Caumont d'Avignon, & M. Bon premier Préſident de la Chambre des Comptes de Montpellier, furent nommez Académiciens Correſpondants Honoraires.

M. le Comte de Maurepas Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, fut élû Académicien Honoraire Surnuméraire.

M. l'Evêque de Caſtres Académicien Aſſocié Vétéran, mourut.

Le Sieur Bouchardon fut nommé Deſſinateur de l'Académie.

EN M. DCCXXXVII.

M. le Baron de la Baſtie fut nommé Académicien Correſpondant Honoraire.

M. Iſelin de Baſle, Académicien Honoraire Etranger, mourut, & ſe trouva remplacé par M. le Marquis Maffei qui eſtoit Surnuméraire.

M. l'Abbé Anſelme Académicien Penſionnaire Vétéran, mourut.

M. le Marêchal d'Eſtrées Académicien Honoraire, mourut auſſi, & ſe trouva remplacé par M. le Comte de Maurepas qui eſtoit Surnuméraire.

HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES LETTRES.

REFLEXIONS

REFLEXIONS SUR LA MYTHOLOGIE.

L'ÉTUDE de la Mythologie eſt extrémement importante pour quiconque veut acquérir une parfaite connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne. M. l'Abbé Banier, qui s'y applique depuis long-temps, & dont preſque tous les ouvrages imprimez dans les Mémoires de l'Académie, ont cet objet, ayant eſté pluſieurs fois excité par ſes Confréres à en former un corps de ſcience plus étendu & plus approfondi que tout ce qui en a eſté publié juſqu'à préſent, prit enfin cet engagement avec eux, ſous la ſeule condition de pouvoir les conſulter ſans ceſſe ſur l'exécution de ce projet, ſoit par rapport à l'arrangement des matiéres, ſoit pour la préférence des ſyſtèmes, pour la délicateſſe ou la nouveauté de quelques explications, & généralement pour toutes les difficultez qui l'arrêteroient. Un pareil droit ne s'accorde difficilement qu'à ceux que l'on connoît peu diſpoſez à en faire ſincérement uſage, & M. l'Abbé Banier n'eut aucune peine à l'obtenir. Ses conſultations ont eſté fréquentes, le fruit en a paſſé dans le Traité de Mythologie qu'il vient de mettre ſous la preſſe, & il auroit voulu le rendre encore plus ſenſible à ſes lecteurs, ſi, ſans les détourner trop ſouvent du principal point de vûe, il avoit toûjours pu leur rendre compte de ce qui l'avoit déterminé dans le choix d'une telle opinion, d'un tel raiſonnement, &c. Cependant comme il réſulte du détail de ces conſultations, une utilité indépendante de l'ouvrage, & qui peut même contribuer à ſon intelligence, il n'eſt pas hors de propos d'en donner une idée.

Le deſſein de M. l'Abbé Banier avoit toûjours eſté de ramener les Fables à l'Hiſtoire ancienne, & d'en éloigner les moralitez & les allégories, qui juſqu'au dernier ſiécle avoient fourni le plus grand fond à ceux qui avoient entrepris de les

En 1734. 35. & 36. expliquer. L'Académie approuva sa méthode, & luy suggéra de rapporter tous les traits d'histoire auſquels les Fables poëtiques estoient liées; non qu'elle ne fût très-persuadée qu'il y en a plusieurs qui ne doivent leur existence qu'à l'imagination qui les enfanta, & qu'on y chercheroit vainement des faits historiques, mais parce que ces sortes de fables sont en très-petit nombre en comparaison de celles qui contiennent d'une maniére plus ou moins étendue, le fond de l'histoire des Dieux & des Héros: fond orné, embelli & mêlé avec un surnaturel, qu'on croyoit devoir y porter un merveilleux & un sublime qu'il n'auroit pas eu sans cela.

M. l'Abbé Banier avoit bien senti que les Mythologues qui l'ont précédé, tels que Noël le Comte, Baudouin, le Cartari & du Verdier son Commentateur, Lyglio-Giraldi & quelques autres, s'estoient renfermez dans des bornes trop étroites. L'Académie, après avoir examiné avec luy ce que ces Auteurs ont de bon & de défectueux, jugea que son ouvrage devoit renfermer l'histoire de la religion de presque tous les peuples connus, en sorte qu'il pût estre une Mythologie universelle: Que pour y réussir, après d'amples prolégomènes sur l'origine des fables, après en avoir découvert les sources & les différentes espéces, il rapporteroit les Théogonies & les Cosmogonies différentes des anciens peuples, c'est-à-dire, des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens, des Indiens, des Chinois & de plusieurs autres; & qu'il recueilleroit pour cet article, tout ce qu'Eusébe, le Syncelle & quelques autres Ecrivains nous avoient conservé de Béroſe, de Sanchoniathon, de Mégasthène, &c. Qu'ensuite il donneroit un ample traité sur l'origine & les progrès de l'Idolatrie, laissant à part toutes les questions phylologiques que Vossius a traitées avec beaucoup de soin, pour ne dire que ce qu'il y a d'historique sur cette matiére: Que ces deux traitez seroient suivis de l'origine & de l'histoire des Dieux qui avoient fait l'objet du culte de toutes les Nations idolatres, à commencer par ceux des Phéniciens, des Babyloniens & des Chaldéens, des Egyptiens, des Perses, des Cappadociens, des Carthaginois & des peuples

d'Afrique ; ce qui ſeroit la matiére du premier volume : Que dans le ſecond il parleroit des Dieux des Grecs, des Romains, des Gaulois, des habitants de la Grande-Bretagne, des Eſpagnols, des anciens Germains, des peuples du Nord, des Scythes & des autres peuples qui habitoient au voiſinage des Cappadociens & des Perſes, c'eſt-à-dire, l'hiſtoire générale de tous les Dieux qu'adora le Paganiſme : Que dans le troiſiéme il devoit rapporter tout ce qui regarde les temps que Varron appelle fabuleux ou héroïques : Que là ſe trouveroit l'hiſtoire de tous les événements qui ont eſté tant chantez par les Poëtes Grecs ; le Déluge d'Ogygès & celuy de Deucalion, les conquêtes & les voyages de Perſée & de Bellérophon, l'hiſtoire des Argonautes, celle de la guerre des Centaures, celle de Calydon, les deux expéditions de la Thébaïde, enfin la priſe de Troye ; & qu'il ajoûteroit à l'hiſtoire de tous ces événements, celle des Héros qui s'y eſtoient diſtinguez : Enfin, que comme il y avoit pluſieurs fables iſolées, qui ne ſe trouvent liées à aucun de ces faits, il en donneroit à la fin de ce même volume, des explications particuliéres, & finiroit ſon ouvrage par l'hiſtoire des Jeux célébrez dans la Grece & dans l'Italie, dès les temps les plus reculez : jeux qui eſtant conſacrez par la religion dont ils faiſoient partie, devoient naturellement ſe trouver dans ſa Mythologie.

M. l'Abbé Banier conſulta enſuite la Compagnie, pour ſçavoir s'il devoit faire entrer dans cet ouvrage pluſieurs choſes qui ſe trouvent communément dans les autres Mythologies ; & on luy répondit que la ſienne devoit tout renfermer, même les objets qu'on ignore le moins ; que les lecteurs s'attendroient à y trouver tout ce qui avoit rapport à cette matiére ; que quand ils liſoient un ouvrage, ils n'avoient ſouvent ni la commodité ni le deſſein d'en conſulter d'autres ; & que tout ce qui paroiſſoit eſtre ſçû communément, eſtoit ignoré du plus grand nombre.

On ſe trouva plus partagé ſur l'idée que M. l'Abbé Banier avoit d'abord eûe, & qu'il abandonna enſuite, qui eſtoit d'orner ſon ouvrage de gravûres, qui, en le rendant plus

magnifique, l'auroient auſſi quelquefois rendu plus intéreſſant, & même plus intelligible en certains endroits; mais les raiſons qu'il rapporta pour n'en point mettre, prévalurent. Ce fut premiérement, que les figures des Dieux, des Héros & des autres ſujets de la Fable que le temps a épargnées, ſe trouvoient aujourd'huy dans un grand nombre d'ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde, & en particulier dans le recueil du R. P. Dom Bernard de Montfaucon, celuy de tous les Antiquaires qui en a fait deſſiner un plus grand nombre; qu'il faudroit par conſéquent les copier, & par une ſuite néceſſaire, augmenter infiniment le prix d'un ouvrage qui, deſtiné à l'inſtruction, ne pouvoit eſtre donné à trop bon marché, tandis que ceux qui avoient déja le recueil du P. de Montfaucon, ſe trouveroient ſurchargez de cette répétition.

Il obſerva en ſecond lieu, que la plûpart de ces figures eſtant Grecques ou Romaines, n'avoient pas une aſſez grande antiquité, pour pouvoir nous aſſûrer qu'elles repréſentoient les Dieux tels qu'on les avoit adorez dans les premiers temps: que les Sçavants n'ignoroient pas que les anciennes figures des Dieux eſtoient très-groſſiéres, l'art de la ſculpture n'ayant eſté porté que fort tard à ſa perfection: qu'autrefois, & dès les premiers temps, une pierre brute & informe, une épée, un tronc d'arbre, une colomne, tenoient lieu de ſtatues, & eſtoient en quelque ſorte les véritables & primitives figures des Dieux; & que ce n'eſtoit pas la peine de faire graver de pareils ſymboles. Dédale, qui vivoit du temps de Minos ſecond, & peu d'années par conſéquent avant la guerre de Troye, fut le premier qui ſépara de ces maſſes informes qui repréſentoient les hommes & les Dieux, les bras & les pieds, qui auparavant eſtoient confondus dans une ſeule maſſe; ce qui luy acquit tant de réputation, qu'on publia, par une hyperbole très-pardonnable en cette occaſion, qu'il avoit animé ces ſtatues, & leur avoit donné du mouvement. Et la plûpart des anciens peuples, admirent ſi tard l'uſage des ſtatues & des images, que les Romains mêmes, au rapport de Plutarque, furent 170. ans ſans en avoir.

On luy objecta que les figures Egyptiennes, celles du moins qui avoient ainſi les bras & les jambes jointes au corps, devoient paſſer pour très-anciennes, & eſtre d'un temps où la ſculpture eſtoit encore très-groſſiére ; mais il répondit que cette groſſiéreté des ſtatues Egyptiennes n'eſtoit pas une preuve de leur antiquité ; & il cita ſur cela un paſſage de Platon, qui nous apprend que les Statuaires Egyptiens eſtoient obligez de ſe régler ſur les anciens modéles, & qu'il leur eſtoit défendu d'y faire aucune innovation ; en ſorte que leurs ſtatues faites dans les derniers temps, eſtoient auſſi informes & auſſi groſſiéres, que celles de la premiére Antiquité. Il ajoûta que la principale raiſon qui nous engage à regarder comme modernes, c'eſt-à-dire, comme du temps où les Grecs eſtoient en grand commerce avec les Egyptiens, les ſtatues que nous en avons, c'eſt qu'elles ſont la plûpart des figures humaines. Or tous les anciens Ecrivains conviennent que celles des anciens Egyptiens n'eſtoient pas de cette eſpéce ; ils avoient des animaux ſacrez qui eſtoient les ſymboles & la vraye repréſentation de leurs Dieux, dès-là les images & les figures de ces mêmes animaux devoient eſtre celles de leurs Dieux. Ainſi l'Epervier & le Faucon, ou un œil avec un ſceptre, eſtoient l'ancienne image d'Oſiris, l'Hippopotame celle de Typhon, le Chien celle de Mercure, le Chat celle de Bubaſte, &c. & certainement dans les premiers temps ils ne devoient pas en avoir d'autres. Ils auroient cru dégrader leurs Dieux en les repréſentant ſous des figures humaines, & donner lieu de croire qu'ils avoient eſté des hommes. Auſſi Strabon aſſûre-t-il qu'anciennement il n'y avoit dans les temples des Egyptiens aucune figure humaine ; & nous ſçavons d'ailleurs que leurs Prêtres ne purent rien comprendre à celle qu'on leur apporta de Sinope, & qui repréſentoit ou Pluton ou Anubis. Il dit *anciennement*, parce qu'Hérodote nous apprend que dès le temps de Cambyſe ſucceſſeur de Cyrus, il y avoit dans ces temples d'Egypte des figures ſous une forme humaine, mais groſſiéres & ſi mal faites, qu'elles attirérent les railleries & le mépris de ce Prince.

De Leg. lib. 2.

Telles furent les principales raiſons qu'allégua M. l'Abbé Banier pour ſe diſpenſer d'accompagner de figures ſa Mythologie, promettant de faire dans les occaſions des deſcriptions ſi exactes & ſi détaillées de ces figures, qu'au moindre coup d'œil le lecteur les reconnoîtra dans les Cabinets d'Antiques, ou dans les livres où elles ſe trouvent gravées.

M. l'Abbé Banier convaincu que ce qui a trompé la plûpart de ceux qui avant luy ont voulu ramener les fables anciennes à quelque ſens raiſonnable, c'eſt d'avoir voulu les renfermer dans un ſyſtème général, ou de s'eſtre perſuadez qu'elles eſtoient originaires d'un même pays, ſoit de Phénicie, ſoit d'Egypte ou de quelqu'autre; pour détruire cette prétention, il prouva fort au long qu'elles n'ont eſté inventées, ni dans le même temps, ni dans le même lieu, ni par les mêmes perſonnes, & qu'elles ſont plûtôt le fruit de l'eſprit humain toûjours porté au merveilleux, que l'effet d'un projet concerté. Il fit entendre, cependant, que de preſque tous les ſyſtèmes inventez à ce ſujet, ſi on en excepte celuy des Alchymiſtes, qui croyent que les anciennes fictions renferment les ſecrets de leur art, il n'y en a aucun dont on ne puiſſe tirer quelque utilité, pourvû qu'on ſçache les modifier & les ſoûmettre à l'idée qu'il avoit propoſée touchant les différents Auteurs des fables, les temps & les pays différents qui les ont vû naître. L'Auteur examina enſuite en détail les principaux de ces ſyſtèmes. Le plus ancien, ſelon luy, eſt celuy des Philoſophes Platoniciens, qui choquez des obſcénitez & des indécences que les fables avoient introduites dans la Religion, ou qui dans les derniers temps du paganiſme ſe trouvant preſſez par les Apologiſtes Chrétiens, entreprirent de faire voir par de ſubtils raiſonnements, qu'il n'y avoit que l'écorce de ces fictions qui préſentât des idées groſſiéres, que le fond en contenoit d'autres qui eſtoient fort naturelles & fort raiſonnables: que la maniére de les annoncer eſtoit, ſi l'on veut, également abſurde & extravagante, mais que le ſens qu'elles renfermoient ne l'eſtoit pas: qu'en un mot, elles eſtoient autant d'allégories qui couvroient de grands myſtéres, & en particulier celuy de

la formation du monde & des productions différentes des cauſes ſecondes, animées par le même eſprit qui les avoit tirées du cahos : que ce grand nombre de Dieux dont on leur reprochoit le culte, eſtoient des Génies d'un ordre inférieur au premier Moteur qui leur avoit remis le ſoin de gouverner le monde : qu'enfin, ces fictions qui paroiſſoient abſurdes, & ſouvent même très-obſcènes, cachoient ſeulement le myſtére de la génération des Plantes & des Etres animez. Ce ſyſtème eſt faux en général, & inſuffiſant pour l'explication de toutes les fables, puiſqu'il y en a un très-grand nombre qui ſont véritablement hiſtoriques, & deſquelles, pour avoir l'hiſtoire ſuivie d'un Dieu ou d'un Héros, il n'y a qu'à faire diſparoître l'épiſode ordinaire du ſurnaturel qu'on y a mêlé. On peut ajoûter qu'il n'a eſté inventé que fort tard, & que ſans doute il n'avoit point eſté l'objet de ceux qui les premiers débitérent les fables. On peut dire cependant qu'il eſt très-propre à en diminuer l'abſurdité, & qu'il peut naturellement s'appliquer à quelques-unes des circonſtances de ces mêmes fables, qui ſont de véritables allégories, & dans leſquelles on chercheroit vainement quelque trait d'hiſtoire. Il eſt ſûr, pour ſe ſervir de ce ſeul exemple, que quoyque Saturne ait eſté véritablement un Prince Titan, qui eut de grandes guerres à ſoûtenir contre les Princes de ſa famille, il n'a eſté repréſenté une faulx à la main, que pour marquer que le temps, que ſignifie ſon nom Grec Χρόνος, moiſſonne & ravage tout. La Mythologie préſente ſouvent de ces fables mêlées d'hiſtoires & d'allégories ; & le ſyſtème Platonicien ſert du moins pour expliquer ce dernier ſens.

Le ſyſtème de ceux qui ramenent les fables à l'Ecriture Sainte mal entendue par les Payens qui abuſérent de quelques traits de l'hiſtoire du Peuple de Dieu, que la tradition répandue parmi tous les deſcendants de Noë leur avoit appris, (ſyſtème qui a eſté adopté par la plûpart des Sçavants du dernier ſiécle & de celuy-ci) eſt peut-eſtre celuy qui peut le moins ſervir à expliquer les fables. Car outre que les livres ſaints eſtoient écrits dans une Langue ignorée des Grecs, les

Juifs, peu connus avant les conquêtes de Nabuchodonoſor qui les mena à Babylone, temps poſtérieur aux fictions dont il eſt ici queſtion, eſtoient ſi jaloux de leurs coûtumes & de leurs cérémonies, ils regardoient les peuples idolatres qui les environnoient, avec tant de mépris qu'ils auroient cru commettre un ſacrilége en les leur communiquant. Cependant, comme la tradition de quelques événements extrémement célèbres, tels que l'ancienne maniére de vivre des premiers hommes, le Déluge, le partage du Monde entre les trois enfants de Noë, les voyages d'Abraham & quelques autres, s'eſtant conſervez parmi preſque tous les Peuples du Monde, il ſe peut faire qu'ils en ayent quelquefois abuſé, & qu'ils en ayent altéré la vérité par le mêlange de pluſieurs fictions; & dès-là on peut ſe ſervir utilement de la connoiſſance de la Langue des Hébreux, pour ramener les fictions à leur premiére origine; c'eſt ce qu'ont fait avec ſuccès Bochart, M. Huet, le P. Thomaſſin & quelques autres. Mais, outre qu'il faut beaucoup de circonſpection dans l'uſage de cette hypothéſe, la ſeule différence qui ſe trouve dans l'application que les Sçavants font des véritez de l'Ecriture ſainte avec quelques fables, prouve aſſez l'incertitude de ce ſyſtème, & le peu d'utilité qu'on en peut tirer. Peut-on compter, en effet, ſur la premiére lueur de reſſemblance qui ſe trouve quelquefois entre une vérité atteſtée par Moyſe, & quelque fable publiée par Homére, ne peut-il pas eſtre arrivé des événements à peu-près ſemblables parmi les Juifs & les autres Nations? D'ailleurs, on abuſe de ce ſyſtème au point qu'on ne cherche pas même ces lueurs de reſſemblance pour hazarder de nouvelles explications. Car enfin, quelle conformité peut-il y avoir entre les voyages d'Abraham qui parcourt la Paleſtine & l'Egypte, toûjours par terre, & le voyage maritime des Argonautes? Cependant un Auteur moderne s'eſt efforcé de prouver que l'un avoit eſté le modéle & le fondement de l'autre.

S'il y avoit dans l'Antiquité Payenne une fiction qui parût eſtre un abus d'une vérité de l'Hiſtoire des Hébreux, ce ſeroit certainement celle qui porte que le Monde fut partagé entre Jupiter,

Jupiter, Neptune & Pluton, comme il l'avoit eſté entre Sem, Cham & Japhet. Cependant, lorſqu'on vient à conſidérer l'étendue de l'Empire des Titans, leurs conquêtes depuis l'Aſie juſqu'au fond de l'Eſpagne, on peut fort raiſonnablement penſer qu'elles furent partagées entre les trois fils de Saturne, & que ce partage, ſans avoir aucun rapport avec celuy des trois Patriarches qu'on vient de nommer, a eſté regardé comme ſi véritablement les Titans avoient partagé entr'eux tout l'Univers.

Le ſyſtème du ſçavant P. Kirker, qui a cherché le dénouement de la plûpart des fables dans l'application de la Langue hiéroglyphique des Egyptiens, eſt inſuffiſant lorſqu'on l'étend trop, puiſque toutes les fictions poëtiques ne ſont pas originaires d'Egypte. Cependant, comme ce pays a eſté peuplé des premiers, & peu de temps après la diſperſion de Sennaar, que l'Idolatrie & les fables qui en ſont une ſuite inſéparable, ne tardérent pas à y eſtre introduites, il eſt conſtant que la connoiſſance de la Langue ſacrée de cet ancien Peuple, a pu ſervir à développer le ſens des plus anciennes fictions; & ce ſçavant Jéſuite en a expliqué pluſieurs fort heureuſement.

Celuy de Bochart ſuivi de M. le Clerc, qui a cherché le dénouement des fables dans les équivoques de la Langue Phénicienne, ſeroit inſoûtenable ſi on le rendoit trop général, puiſque la Phénicie n'a pas vû naître toutes les fables, & qu'on ne connoît pas aſſez aujourd'huy l'ancienne Langue de ce pays-là. Cependant, comme les Phéniciens ſont les premiers peuples connus qui ſoient ſortis de leur pays pour conduire des Colonies en différents lieux; qu'on ne ſçauroit diſconvenir qu'on n'ait trouvé dans pluſieurs Iſles de la Méditerranée, ſur les côtes de l'Aſie Mineure, dans la Grece & encore ailleurs, des marques de leur commerce & de leur religion, & qu'il eſt ſûr que Cadmus porta dans la Bœotie l'uſage des lettres & l'alphabet Phénicien; la connoiſſance de cette ancienne Langue peut beaucoup ſervir à l'explication des fables, & a eſté en effet heureuſement employée par les deux Sçavants qu'on vient de nommer.

Enfin, le ſyſtème de ceux qui rapportent les fables à l'Hiſtoire des premiers temps, mais défigurée par les Poëtes, paroît le plus vrayſemblable; mais il ne laiſſeroit pas d'avoir auſſi ſes inconvénients, ſi on vouloit les rapporter toutes à l'Hiſtoire, puiſqu'il y en a quelques-unes qui ne ſont que de pures allégories. Telle eſt, par exemple, la fable que rapporte Plutarque dans ſon Traité d'Iſis & d'Oſiris. Rhéa, dit-il, ayant trouvé le moyen de s'approcher ſecretement de Saturne, devint féconde; mais le Soleil ayant découvert ce myſtère, la condamna à garder ſon fruit dans ſon ſein, ſans pouvoir s'en délivrer dans aucun jour de l'année. Mercure qui eſtoit amoureux de la même Déeſſe, engagea Diane ou la Lune à jouer aux dez avec luy; & luy ayant gagné à différentes fois une portion quoyque médiocre de chaque jour, il en forma cinq nouveaux qu'il ajoûta aux trois cens ſoixante dont l'année eſtoit alors compoſée, & fit en ſorte que Rhéa accoucha dans ces cinq jours de cinq enfants, ſçavoir, d'Oſiris, d'Orus, de Typhon, d'Iſis & de Nephté. Il paroît évidemment que cette fiction fait alluſion aux cinq jours que les Egyptiens, qui s'apperçurent à la longue que leur année eſtoit trop courte, y ajoûtérent, en quoy ils furent bientôt ſuivis par les Peuples voiſins.

Il y a d'autres fables dont l'objet a eſté ſans contredit la Morale, quoyque le fond en ſoit hiſtorique. Telles ſont entre autres, celle de Phaëton, ſymbole de ceux qui entreprennent des choſes au-deſſus de leurs forces, & celle de Narciſſe, qui marque un amour propre également extravagant & ridicule. Il en eſt de purement phyſiques; car juſqu'à la Philoſophie, tout s'annonçoit anciennement d'une maniére énigmatique & fabuleuſe. Telle eſt la fable de l'Aurore, qui, ſelon Homére, eſt fille de l'Air & l'avant-courriére du Jour. En cette qualité elle eſtoit chargée de la garde des portes de l'Orient, qu'elle ouvroit tous les matins avec ſes doigts de roſes, après avoir envoyé devant elle les Zéphyrs, pour diſſiper dans la vaſte étendue des Cieux, les vapeurs ſombres qui les obſurciſſoient.

Ce n'eſt pas certainement dans ces ſortes de fictions que M. l'Abbé Banier cherchera l'Hiſtoire ancienne; il luy ſuffira bien de les expliquer en les ramenant à leur véritable principe, & d'indiquer, autant qu'il luy ſera poſſible, le temps & le lieu où elles paroiſſent avoir eſté d'abord imaginées & débitées.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

SYSTEME DES PHILOSOPHES SUR L'AME DU MONDE.

COMME la plus grande partie des anciens Philoſophes a cru que toutes les ames, ſoit des hommes, ſoit des animaux, eſtoient des particules qui émanoient de l'Ame univerſelle ou de l'Ame du Monde, avant que d'entrer en matiére, M. Blanchard, Auteur de cette Diſſertation, s'arrête un moment à rechercher la nature de l'ame humaine. Si nous entreprenions, dit-il, de parler de l'ame en général, & ſur-tout de celle de l'homme en particulier, ce ne ſeroit pas dans l'eſpérance d'en connoître la nature par la raiſon: elle ſe confond dans cette recherche que les Philoſophes ont faite de tout temps & ſans ſuccès. Ils ne diſſimulent point que l'homme qui prétend pénétrer dans le ſecret des choſes par les forces de ſon ame, ne connoît point cette ame. Il ſent bien qu'il a en luy un principe de mouvement qui l'agite en différentes maniéres, mais il ne peut dire en quelle partie il réſide, ni ce que c'eſt. Les SS. Peres, comme S.t Jérôme, S.t Auguſtin, Saint Grégoire, ont avoué que c'eſtoit un ſecret impénétrable. Nous n'en ſçavons pour appuyer notre croyance que ce que le premier Concile de Bragance, ceux de Latran ſous Innocent III. & ſous Léon X. & celuy de Vienne ſous Clément V. ont déterminé: que l'ame de l'homme eſtoit une ſubſtance incorporelle & immortelle, qui n'eſtoit point tirée de l'Eſſence divine, ni préexiſtente dans le Ciel, mais créée 1736.

de rien lors de la formation des corps, & qu'elle eſt véritablement, eſſentiellement, & par ſoy forme.

Il ne faut point eſſayer de prouver cette définition par aucun raiſonnement, l'eſprit humain s'y perdroit. La raiſon ne peut eſtre ici d'aucun ſecours pour la Religion, de maniére que tout ce diſcours ne tendroit qu'à reconnoître juſqu'où l'eſprit humain auroit voulu aller dans cette recherche. Ce ſeroit un diſcours de curioſité, & non d'inſtruction.

Après ces réflexions ſur la nature de l'ame, l'Auteur paſſe à ce qu'on entend par le Monde. C'eſt, dit-il, un tout compoſé de différentes parties, mais bien rangées & ſans confuſion; ſes parties ſont liées enſemble, du moins par une relation mutuelle, telle qu'on la peut voir entre les ſoldats & les citoyens dans une armée & dans une République, ce ſont des tous compoſez de parties diſtinctes & ſéparées les unes des autres, mais jointes par un rapport réciproque: & c'eſt ainſi que le Soleil, la Terre, la Lune ſont au moins des parties jointes d'un même tout. Il y a peu de Philoſophes qui n'avouent, que les parties du Monde ſont unies par quelque lien, qui les joint & les attache l'une à l'autre, comme les matériaux d'un bâtiment ou les bois d'un vaiſſeau.

Mais, comme il y a une troiſiéme eſpéce de liaiſon, qui forme un corps compoſé de parties différentes, ſi bien unies & ſi bien liées enſemble, qu'on ne peut appercevoir ce qui les lie, & que cette liaiſon conſiſte dans une certaine force, dans une certaine vertu cachée & répandue dans toutes les parties d'une maniére imperceptible, quelques Philoſophes ont cru que la maſſe du Monde, ce grand tout, compoſé de tant de parties ſi diſtinctes, ſi diverſes & ſi différentes, eſtoit ſoûtenue par la force imperceptible d'un lien intérieur, & unie à toutes ſes parties, qui s'entretiennent dans l'union par ce principe, auquel ils ont donné le nom d'*Ame du Monde*, croyant que le Monde, qu'ils regardoient comme l'ouvrage de la nature, eſtoit animé d'une grande Ame, ſoûtenue dans ſa beauté par un lien intérieur; comme nous voyons que les parties de ce

grand tout ſont ſoûtenues dans leur état, chacune par une maniére d'union & de lien imperceptible & interne, & c'eſt ce que Virgile fait ſi bien entendre par ces vers :

Principio Cœlum ac terras, campoſque liquentes *Æneid. 6.*
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Aſtra *724.*
Spiritus intus alit, totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Pythagore & Platon * ſont les premiers qui ayent travaillé à donner cours à cette opinion & à la développer. On peut y joindre encore les Stoïciens, qui croyent qu'un feu pénétrant dans toutes les parties de ce tout en entretient la liaiſon ; puiſque feu & ame, c'eſt à peu-près la même choſe, dans l'idée qu'ils ont de ce feu, & que les différents Etres ont puiſé dans les Aſtres, où ils ont ſéjourné, avant que les Dieux ſubalternes leur euſſent donné l'exiſtence qu'ils ont, ce qui eſt exprimé par ce vers de Virgile :

Igneus eſt ollis vigor & cæleſtis origo. *Æneid. 6.*
730.

Ils ont tiré l'idée de cette Ame du Monde & de ſa puiſſance, de la force & des qualitez qui ſe rencontrent dans les Planétes, dans les Métaux, & dans les autres Etres qui ſont l'ornement de l'Univers.

Tertullien ſe plaint de ce qu'Anaxagore, qui avoit pris cette opinion de Linus, n'a fait que la rendre plus obſcure en cherchant à la débrouiller. Cependant de ſon temps il en avoit parlé avec tant d'élévation, qu'on dreſſa à ſon honneur des Cénotaphes avec ces ſuperbes Inſcriptions : Μνῆμα τοῦ Νῦ. τῆς ἀληθείας τάφος.

Les Cabaliſtes, les Chymiſtes, & même quelques Hérétiques, avoient adopté ce ſentiment ; mais comme la maniére dont Pythagore & Platon l'ont traité, leur a preſqu'attiré l'honneur de l'invention, cherchons à l'expliquer ſuivant leur

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

* Ἔπειτε τοὺς μὲν ἐς Ἥλιον, τοὺς δ' εἰς Σελήνην, τοὺς δ' εἰς τἆλλα ὅσα ὄργανα Χρόνου. Τὸ δὲ μετὰ τὸν αὐτὸν, τοῖς νέοις παρεδώκε θεοῖς σώματα πλάττειν. *Plato in Timæo.*

penſée, quoyqu'il faille ſouvent la deviner. Trop orgueilleux pour convenir qu'ils n'en ſçavoient pas beaucoup plus que le commun des hommes ſur cette matiére, ils ont couvert leur ignorance de comparaiſons, dont le peu de juſteſſe n'a fait que répandre de l'obſcurité.

Ils ont donc ſuppoſé que l'Ame du Monde eſtoit une ſubſtance déliée, répandue dans tout l'Univers, non ſimple, mais compoſée elle-même de deux parties, dont l'une eſt très-pure & en tout incorporelle, & l'autre moins pure, mais cependant pure, ſi on la compare à l'épaiſſeur & à l'impureté des corps; en ſorte que la premiére ne paroiſſant point du tout par ſa nature s'unir avec les corps, la ſeconde eſt comme ſon enveloppe, qui l'embraſſe & luy ſert de véhicule pour la faire paſſer dans les corps qu'elle doit animer. Et c'eſt par ce moyen qu'on entend ce que Platon avance, que Νοῦς, *Mens*, l'*Entendement* eſt dans l'Ame, & l'Ame dans le corps.

Enſuite, pour faire comprendre quelle eſt la nature de cette ſubſtance, Pythagore a dit: Que c'eſtoit un nombre qui ſe remuoit par luy-même; & Platon: Que c'eſtoit une nature, une ſubſtance qui ſe remuoit par elle-même; & tous deux ont dit la même choſe en ſe ſervant de termes différents. Car Pythagore par le terme de nombre a entendu une ſubſtance compoſée avec proportion, & Platon par celuy de ſubſtance qui ſe meut par elle-même, a ſouſentendu qu'elle ſe mouvoit par une proportion de nombre, ou par un nombre harmonique & proportionné. Mais quelle eſt cette proportion, ce nombre, cette harmonie qui conſtitue l'Ame? C'eſt, dit-on, ſa compoſition de deux parties, l'une priſe de la nature individue, & l'autre de la dividue: ἐκ τ' αὐτοῦ καὶ ἑτέρου, *ex eodem ac diverſo*, pour employer les termes de Platon, que les Philoſophes mêmes de ſon temps ont à peine entendus, & qui laiſſent ſeulement entrevoir que les deux parties de l'Ame déſignées ci-deſſus, ſçavoir, l'intellectuelle ou l'individue, & la moins pure ou la dividue, ayant eſté unies l'une à l'autre, & que cette union ayant eſté faite avec tempérament, juſteſſe, proportion, harmonie & convenance, a produit l'Ame du

Monde. Or comme l'harmonie parfaite consiste en l'Octave, ou proportion double, en la Quinte, ou proportion *sesqui altera*, qui est de trois à deux, ou enfin en la Quarte, ou proportion *sesqui tertia*, qui est de quatre à trois; ces Philosophes ont dit que l'Ame du Monde, & toute autre Ame, est composée dans ces proportions parfaites. Pour les autres proportions, ils ne les ont pas connues, ou ils n'ont pas voulu en faire usage; & l'on peut avancer hardiment que s'ils se sont entendus eux-mêmes, ils ne nous ont pas laissé le mot de l'énigme. Tout ce qu'ils ont pu & voulu dire, c'est que l'Ame est une substance juste dans ses proportions, & qu'il n'y a ni son, ni harmonie qui approche de cette justesse; enfin, qu'il n'y a rien de si bien uni, de si bien joint que les deux parties, la plus pure, & la moins pure, dont ils croyoient que l'Ame estoit composée. Mais est-il vray, est-il nécessaire que le Monde en ait une, qui soit la forme intrinséque du Monde visible, qui ait du sentiment & de la raison? Le Monde n'a aucune fonction animale qui soit sensible; il ne paroît avoir que le mouvement qui luy est communiqué par un agent, qui n'est pas luy; si l'on dit que le Soleil est l'œil du Monde, c'est une métaphore, de même que tout ce que l'on en a dit pour en faire une substance animée. Et si d'anciens Philosophes l'ont avancé, c'estoit pour couvrir l'ignorance où ils estoient sur la source des Ames des individus, qui estant raisonnables, ne pouvoient pas, selon eux, estre formées par un Etre qui ne le seroit pas.

Mais ce raisonnement est un véritable sophisme. Car il est bien vray que c'est une nécessité que les Ames soient produites par un Etre qui soit dans le Monde; mais il n'est pas nécessaire que le Monde ait une Ame. Le Monde est un assemblage de choses très-différentes, dont les unes sont animées, & les autres non animées. Ainsi ce n'est pas l'Ame du Monde qui fait l'ame des animaux, non plus que cette Ame n'est pas pierre, parce qu'il y a des pierres dans le Monde. Si l'homme est raisonnable, il s'ensuivroit de-là que le Monde le seroit; non plus qu'il n'est pas joueur de flute, comme dit Cicéron,

parce qu'il y a des hommes qui jouent de cet inſtrument. Si l'homme eſt ſenſible, le Monde l'eſt donc, dit Lactance? parce que l'homme eſt mortel, le Monde le ſera-t-il?

Les Anciens ont eu une autre raiſon pour croire l'Ame du Monde. On parle de ceux qui ont voulu établir la divinité du Monde, & donner la providence à ſon Ame: car, en la nommant tantôt Dieu, tantôt l'Ame du Monde, ils ont dit qu'elle s'eſtoit fait un corps, & que par conſéquent elle le gouvernoit, & que l'on devoit l'adorer. Mais cette opinion ne mérite guéres une réfutation ſérieuſe, non plus que la divinité du Monde, ni celle des Aſtres. Si cependant elle eſtoit de quelque conſidération, Epicure dans Lucréce, Cicéron & Lactance ont fait cette réfutation avec force & avec beaucoup d'élégance. On peut les conſulter, ſi l'on ne ſent pas aſſez que cette opinion ſe détruit d'elle-même.

Ariſtote a regardé la matiére, qui eſt le ſujet & la baſe de tous les corps, comme incréée & incorruptible; il a cru de même qu'il y avoit une forme incréée & incorruptible qu'il appelle l'Ame du Monde, de laquelle toutes les formes ſont écoulées, comme tous les corps ſont un écoulement de la matiére univerſelle; que cette Ame eſt compoſée d'une partie très-pure, qu'il appelle Intellect, ou Dieu, d'où vient ce vers de Virgile:

Georg. 4. *Eſſe apibus partem divinæ mentis & hauſtus*
Ætherios dixere.

Et d'une autre partie moins pure, qu'il appelle auſſi l'Ame; & quoyqu'il ſemble diſtinguer la matiére de ce qui eſt le corps, & l'Ame du Monde de ce qui eſt Dieu, c'eſt pourtant, en examinant bien ſa penſée, la même choſe. Ainſi il croit que le Monde eſt animé, que toutes les choſes ont leur intelligence, quoyqu'elle ne ſe manifeſte pas par-tout, & comme cette Ame, qui n'eſt autre choſe que Dieu, à ſa façon de penſer, eſt très-intelligente, & préſente par-tout, il a cru qu'elle connoiſſoit tout, & qu'elle contenoit dans elle l'exemplaire de toutes les choſes, comme eſtant la cauſe de tout,

tout, & ne faiſant rien qu'avec deſſein. Il appelle cet exemplaire une idée, un principe, une cauſe. Ainſi cette idée ne ſera point un Etre ſéparé de l'eſprit de Dieu; c'eſt une ſeule & même choſe, quand on la conſidére par ce qu'elle eſt; mais en la regardant par ce qu'elle embraſſe & ce qu'elle contient, elle eſt multiple, en ce qu'elle embraſſe les modéles de pluſieurs choſes. C'eſt un ſceau que l'on peut appliquer ſur pluſieurs morceaux de cire ou de matiére, qui produit un caractére ſingulier, ſuivant la diſpoſition de cette matiére. Or cette impreſſion faite ſur la matiére par l'idée, s'appelle *forme*, τυπὸς, ou veſtige de l'idée, Ἰδὸς ou *eſpéce*, quoyque Platon appelle ainſi l'idée elle-même, mais Sénéque diſtingue Ἰδὸς de l'*idée*, comme la forme de l'exemplaire. L'eſpéce eſt dans l'ouvrage, & l'idée dans l'ouvrier.

Tout ce verbiage des Philoſophes, dont les penſées ſe diſſipoient & s'évanouiſſoient à meſure qu'elles eſtoient produites, n'eſtoit que pour établir une cauſe efficiente, qu'ils ont diviſée en premiére & ſeconde. Platon & Ariſtote mettent entre les ſecondes celles *quæ movent immotæ*, & celles qui meuvent néceſſairement, les autres eſtant mûes elles-mêmes par d'autres, pour arriver à une premiére qui eſt au-deſſus des ſecondes, qui eſt vrayement unique, & que Platon appelle *Dieu*. Les Stoïciens reconnoiſſent auſſi cette premiére cauſe. Ariſtote l'appelle *primum Movens*. Enfin tous les Philoſophes ſe ſont accordez à reconnoître deux principes généraux; une matiére univerſelle, & une cauſe efficiente univerſelle, qui ſe nomme *Dieu*. Il en faut excepter quelques Athées, comme Diagoras, Hippoprotagoras, & quelques autres après eux, qui ont cru, ou oſé dire qu'il n'y a point de premiére cauſe, partant point de Dieu. On en doit excepter auſſi Epicure, qui admet à la vérité une nature divine, mais oiſive, établiſſant ainſi par ſon raiſonnement ce qu'il détruit en effet.

Après avoir expoſé l'opinion des anciens Philoſophes ſur l'Ame du Monde, M. Blanchard dit d'après Bernier dans ſon abrégé de la Philoſophie de Gaſſendi, que cette opinion ſubſiſte encore dans les Indes, que les Derviches des Turcs, *Tom. 2. p. 90.*

les Souphis, ou les Sçavants d'entre les Perſes, ſont prévenus qu'il y a une Ame univerſelle du Monde, qui eſt incorporelle, qui eſt la même choſe que la ſubſtance divine, qui eſt une forme, non ſeulement aſſiſtante, mais informante, ou qui entre comme partie dans la compoſition du Monde, & dont les ames des hommes & des animaux ſont des particules; en ſorte qu'il n'y a aucun animal qui ne puiſſe dire qu'il eſt participant à la divine Eſſence, & qui ne puiſſe par conſéquent eſtre dit Dieu. Le même Bernier ajoûte qu'il a appris de perſonnes dignes de foy, que cette opinion a pénétré juſqu'à la Chine & au Japon, de ſorte que dans ces parties de l'Aſie qu'il a parcourues, preſque tous ceux qui paſſent pour doctes, font gloire, quoyqu'en particulier, de dire qu'ils ſont des parcelles de la ſubſtance divine, & en quelque façon, de petits Dieux. Il ajoûte que les Brachmanes ont pouſſé bien plus loin la fiction & la rêverie; mais qu'il n'eſt pas poſſible de tirer d'eux aucune ſorte de preuve de leur ſentiment, & qu'ils ne ſortent point des comparaiſons qu'ils tirent des écrits de leurs prétendus Sages. La plus ordinaire de ces comparaiſons, eſt celle qu'ils font de l'extenſion de la toile d'araignée, avec la maniére dont les différents eſtres émanent de la ſubſtance divine, & comment ils y rentrent, & y rentreront à la fin, pour nous faire connoître que tout ce qui ſe paſſe à nos yeux n'eſt qu'illuſion.

M. Blanchard oppoſe à toutes ces opinions, qui ne ſont dans le fond qu'un pur athéiſme, les preuves les plus ſolides & les plus convainquantes de l'exiſtence de Dieu; mais comme ces preuves ſont expoſées avec plus de détail encore dans des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde, nous nous diſpenſerons de les rapporter.

SUR LE CULTE DES DIVINITEZ DES EAUX.

LE culte rendu à l'Eau & aux Divinitez que l'on croyoit y préſider, eſt une des plus anciennes eſpéces d'Idolatrie, & l'Auteur du livre de la Sageſſe la met au nombre de celles qui ont eſté le plus accréditées chez les Payens.

M. l'Abbé de Fontenu ayant raſſemblé ſur ce ſujet pluſieurs ſingularitez, les communiqua à diverſes repriſes à l'Académie dans les années 1737. & 1738. Voicy à quoy elles ſe réduiſent eſſentiellement.

PREMIE'RE PARTIE.

Les Egyptiens rendirent leurs hommages à l'Eau en général, comme Elément, ſous les noms d'Oſiris, d'Iſis, de Canope & du Nil. Les Phéniciens le révérérent ſous le nom de Dagon, moitié homme & moitié poiſſon. Les Syriens ſous le nom de Derceto, ou d'Atergatis, moitié femme & moitié poiſſon, telle qu'eſtoit la figure que Lucien en avoit vûe en Phénicie. Les Babyloniens repréſentoient de même leur Oannès, & les Scythes leur Thamyſades, c'eſtoient des ſymboles de la Lune & de la Mer.

Les Gaulois & les Germains avoient une vénération ſinguliére pour les Eaux, & en particulier, pour celles du Rhin & du lac de Toulouſe; enfin, (car ſi l'on faiſoit une liſte exacte des peuples adonnez à cette ſorte d'Idolatrie, il faudroit les nommer preſque tous,) les Grecs & les Romains offrirent en général leurs ſacrifices à la Divinité de l'Eau, ſous le nom d'Océan, ou ſous celuy de Poſeidon chez les Grecs, & de Neptune chez les Romains : Divinité que l'un & l'autre peuple ont ſouvent confondue avec l'Océan qui eſt le pere commun de toutes les Eaux.

En effet, ſi nous en croyons Homére, chez qui l'on trouve une partie des dogmes de l'ancienne Théologie Payenne,

l'Océan n'eſtoit pas reſtreint dans les ſeules bornes des mers, quoyqu'immenſes, il s'étendoit encore dans toutes les parties de la Terre par le moyen des Sources, des Fontaines, des Rivières & des Fleuves, qui, ſelon ce Poëte, en tirent leur origine.

Iliad. l. 21. v. 196. & 197.

Ἐξ ὅπερ πάντες πόταμοι, καὶ πᾶσα θάλασσα,
Καὶ πᾶσαι κρῆναι, καὶ φρέατα μακρὰ ναίουσι.

Héſiode aſſûre auſſi dans ſa Théogonie que l'Océan eut de Thétis priſe pour la terre, tous les Fleuves diſperſez dans le monde, & la plûpart des Nymphes répandues ſur la terre, ou dans les eaux.

Le culte même de l'Océan comme ſouverain maître des Eaux, doit avoir eſté très-ancien, & tenir à la naiſſance de l'Idolatrie, puiſqu'Homére atteſte que l'Océan eſt le premier & le pere de tous les Dieux, & que Thétis ſa femme en eſt la mere.

Ὠκεανόν τε, Θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα Τηθύν.

Les Hymnes attribuez à Orphée, nous débitent la même doctrine, & Virgile rapporte à l'Océan l'origine de toutes choſes.

Georg. lib. 4. verſ. 23.

Oceanumque patrem rerum, &c.

La raiſon qui porta les Payens à mettre l'élément de l'Eau au rang de leurs Divinitez, ſe préſente d'elle-même: C'eſt à l'Eau qu'ils croyoient devoir preſque toutes les productions de la nature. Et ce ſyſtème que Thalès trouva tout établi en Egypte, fut depuis adopté par la plûpart des Philoſophes.

Il n'eſt donc pas étonnant que les Gentils ayent cru que le culte dont ils honoroient la Mer, les Fleuves, les Fontaines, ou leurs Nymphes & leurs Génies, eſtoit auſſi-bien fondé que celuy qu'ils rendoient aux autres Divinitez. De-là tant d'autels & de temples que le Paganiſme éleva à la gloire des Dieux aquatiques, ſur-tout à celle de Neptune, dont la ſouveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers.

Les Egyptiens furent ceux qui portérent le plus loin cette superstition, & on ne peut le marquer plus positivement que le fait Julius Firmicus [a]. S.t Athanase dans son discours contre les Gentils, dit aussi que les autres nations honorérent les Fleuves & les Fontaines, mais que les Egyptiens leur déférérent les hommages les plus distinguez [b].

Lib. de errorib. prof. Rellig.

Cependant, ils détestoient en quelque sorte les Eaux de la mer, comme nous l'apprend Diodore de Sicile, & ils avoient Neptune en aversion, parce qu'ils prenoient ce Dieu pour Typhon, l'ennemi juré d'Osiris, & son meurtrier; mais d'un autre côté, jusqu'où n'alla pas leur vénération pour les Eaux des fleuves & des fontaines, sur-tout pour celles du Nil?

Comme donc les Payens se faisoient des Dieux à leur mode, & selon leurs différents besoins, le Nil ne pouvoit manquer d'estre reconnu en Egypte pour une Divinité suprême. On luy donna même d'abord, selon Diodore de Sicile, le nom d'Océan, de qui on disoit aussi qu'estoient nez les autres Dieux.

D'ailleurs, l'Egypte se vantoit d'estre fille du Nil & de la Nymphe Memphis. Elle ne croyoit pas seulement, selon Hérodote, que le Delta fût un présent de ce Fleuve, elle luy attribuoit encore la fertilité de son terrein & ses richesses:

Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat arenâ.

Virg. Georg. 4. v. 291.

Ce furent ces espéces de miracles de la Nature, & beaucoup d'autres merveilles qu'on raconte de ce Fleuve, qui engagérent les Egyptiens à adorer le Nil sous le nom d'Osiris leur premiére Divinité.

Le bien que ses débordements annuels procuroient à l'Egypte, le firent passer pour fils de Saturne, Κρόνιδα, comme l'appelle Pindare, & pour Jupiter, comme le nomment Eustathe & Athénée, Αἴγυπτιος Ζεύς Νείλος: noms que ces Auteurs luy donnent, parce qu'il tenoit lieu aux Egyptiens du

Pyth. Od. 4.
Odyss. lib. 4.

[a] *Ægypti incolæ*, dit cet Auteur, *aquarum beneficia sentientes, aquam colunt, aquam supplicant, aquas superstitiosâ contentione venerantur.*

[b] Ἄλλοι ποτάμους καὶ κρηνας, καὶ παντων μάλιστα Αἰγύπτιοι ὕδωρ σεβεσμίαν, καὶ Θεους ἀναγορεύουσι.

Jupiter Ὄμβριος des Grecs, le même que le Jupiter *Pluvius* des Romains :

Te propter nullos Tellus tua poſtulat imbres
Avida, nec Pluvio ſupplicat herbâ Jovi. Tibul.

Aucun Dieu n'eſtoit donc plus révéré chez les Egyptiens que le Nil, & de-là vint, au rapport d'Héliodore, qu'ils rendirent à ce Fleuve les mêmes honneurs qu'à Jupiter, & Homére l'en dit deſcendu, Διοπέτης, *à Jove delapſus.* C'eſt ſous cette idée qu'à la fête ſolemnelle qu'on célébroit tous les ans à l'honneur du Nil, on chantoit au milieu des feſtins & des jeux, les mêmes cantiques & les mêmes hymnes qu'on avoit coûtume de chanter aux grandes fêtes de Jupiter.

Les Prêtres Egyptiens ne s'en tinrent pas là, ils l'honorérent du titre de Saint, dont Mercure Triſmégiſte le qualifie, & qu'on retrouve ſur une ancienne Médaille du Cabinet de Moroſini : DEO SANCTO NILO. Ils inventérent pour luy la fable du Dieu Canope, qui, ſous le type d'un vaſe rempli d'Eau, ſubjugua & vainquit le feu ſacré que les Chaldéens expoſoient à l'adoration des Peuples, comme le premier & le plus puiſſant des Dieux.

De-là cette vénération extrême que les Egyptiens avoient pour les Eaux de ce fleuve : ils les réputoient inviolables & divines, on les employoit dans les principales cérémonies de la religion, on en portoit en pompe aux proceſſions publiques, dans des vaſes qu'on plaçoit enſuite ſur les autels, pour y eſtre adorez comme figures ſacrées d'Oſiris & d'Iſis Génies du Nil, & devant leſquels les Prêtres ſe proſternoient.

De tous les temps de l'année, il n'y en avoit point pendant lequel ce Fleuve fût honoré avec plus de ſolemnité & de magnificence, que vers le Solſtice d'Eté, terme du plus haut degré de ſa crûe. Alors ſe faiſoit l'ouverture des canaux du Nil, en préſence des Rois d'Egypte & des plus grands Seigneurs du Royaume, avec une affluence prodigieuſe de peuple ſur les bords de ce Fleuve.

Les Prêtres d'Oſiris & d'Iſis y portoient en grande pompe

les figures de ces deux Divinitez, dont on célébroit alors les nôces, & leurs images réunies estoient, dans le syſtème Egyptien, la représentation du mariage qui se faisoit en même temps de la terre de l'Egypte prise pour Isis, avec le fleuve du Nil pris pour Osiris, ainsi que le dit Plutarque.

Toutes les cérémonies religieuses qu'on pratiquoit alors, se terminoient par l'offrande qu'on faisoit au Fleuve, d'une jeune fille qui estoit précipitée dans ses eaux.

L'Egypte a toûjours conservé depuis ces premiers temps, une espéce de respect pour le Nil, & l'on y trouve encore quelques vestiges du culte qu'on luy rendoit autrefois; & les Coptes du Grand-Caire, quoyque Chrétiens, ne sont point exempts de superstition à cet égard. Le 24. de Septembre, jour que l'Eglise Copte célèbre la fête de la Sainte Croix, & qui est aussi le temps où le Nil commence à décroître, les Prêtres d'une de leurs égliſes du Grand-Caire, après avoir célébré la messe, se rendent en cérémonie sur les bords du Fleuve.

Ils commencent par rendre graces à Dieu des débordements du Nil; ils jettent ensuite dans ses eaux une Croix de bois, comme s'ils vouloient luy prescrire le terme de son accroissement, & luy commander de se retirer de dessus les campagnes. Les Turcs assistent volontiers à cette cérémonie.

Le Nil fut représenté sur les monuments publics, entr'autres sur les Médailles, comme une des premiéres Divinitez des Egyptiens. Mais entre les monuments qui luy furent consacrez, il n'y en a pas de plus majestueux que sa statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au Belvédére du Vatican, & dont il y a une belle copie dans le Jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'Empereur Vespasien le fit placer dans le Temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du Nil, tels que sont l'Hyppopotame, le Crocodile, l'Ibis, l'Ichneumon, la plante du Lotus, celle du Papyrus, & seize enfants qui folâtrent à l'entour du Dieu,

depuis les pieds juſqu'au ſommet de la tête, pour déſigner la crûe du Nil à ſeize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puiſſe ſouhaiter. La ſtatue de ce Fleuve tient auſſi une corne d'abondance, marque de la fertilité de l'Egypte. Une Médaille de grand bronze de l'Empereur Hadrien frappée à Alexandrie, nous a conſervé la mémoire d'un débordement du Nil à la hauteur de ſeize coudées, qui arriva la douziéme année de l'empire de ce Prince.

Les Egyptiens ne furent pas les ſeuls peuples qui reconnurent les Fleuves pour des Divinitez, pluſieurs Nations les imitérent. Les Perſes, quoyque grands adorateurs du Feu, révérérent cependant les Fleuves, comme l'obſerve Hérodote: Σέβονται ποτάμους τ πάντων μάλιςα. Ils ne vouloient pas même qu'on s'y lavât les mains, qu'on y crachât, & encore moins qu'on y fît rien d'indécent.

Maxime de Tyr rapporte que les Maſſagétes adoroient auſſi le Tanaïs & les Palus-Méotides, comme des Divinitez, qu'ils leur dédioient des ſtatues, & juroient en leurs noms. Il nous apprend encore que les Phrygiens de la ville de Célène offroient des ſacrifices aux Fleuves Méandre & Marſias.

On voit encore aujourd'huy dans les Indes des veſtiges de l'ancien culte des Fleuves. Les peuples y ont une vénération ſinguliére pour le grand & le petit Gange, ils en eſtiment les Eaux ſaintes & ſacrées, & ils leur attribuent des vertus merveilleuſes; ſuperſtition que les Souverains ſçavent mettre à profit, en vendant chérement à leurs ſujets la permiſſion de s'y baigner, & même d'y puiſer de l'eau.

SECONDE PARTIE.

Outre le motif général qui porta les Grecs & les Romains, ainſi que les autres peuples de la terre, à ſe livrer à l'Idolatrie des Fleuves & des Fontaines, (c'eſt-à-dire, leur grande utilité) Maxime de Tyr dans ſon 38.e diſcours, en rapporte pluſieurs

plusieurs raisons particuliéres *. Les Payens, dit-il, rendirent aux Fleuves des honneurs divins pour six différentes raisons. La premiére & la principale, estoit l'utilité & les avantages considérables que les peuples recevoient des Fleuves & des Fontaines qui arrosoient leurs pays. Ainsi les Egyptiens offrirent leurs hommages au Nil, les Indiens au Gange & à l'Indus, parce qu'ils attribuoient toute la fertilité de leurs terres, aux débordements annuels & périodiques de ces Fleuves, qui inondant leurs campagnes, leur tenoient lieu de pluyes abondantes, qui sont très-rares chez ces peuples.

La seconde raison de ce culte estoit prise tant de la beauté des Eaux de certains Fleuves, *ob pulchritudinem*, que des agréments qu'elles répandent dans les lieux où elles coulent. Ainsi le Pénée en baignant la vallée de Tempé, en fit un lieu de délices, dont les Poëtes anciens & modernes ont parlé comme d'un lieu digne du séjour des Dieux mêmes. Le Fleuve de Ladon en Arcadie dût aussi par cette raison estre un des Fleuves les plus révérez des Grecs, puisque Pausanias assûre que de tous les Fleuves de la Grece, il n'y en avoit aucun qui luy fût comparable pour la beauté & la clarté de ses Eaux.

La troisiéme raison prise de la vaste étendue d'un Fleuve, *ob magnitudinem*, porta les Scythes à honorer le Danube au-dessus de tous les autres Fleuves. Les Romains ne s'en éloignérent pas non plus, & on le trouve représenté comme une Divinité sur les Médailles de Trajan. Le Rhin mérita aussi par sa grandeur d'estre gravé sur les Médailles Romaines avec cette Inscription, SALUS PROVINCIARUM, au revers de Posthume.

La quatriéme raison estoit prise des fictions ingénieuses que les Poëtes & les Mythologues ont débitées au sujet des Fleuves : *ex Fabulâ :* Ainsi, pour faire valoir la Divinité d'Achéloüs, qu'Homére honore du titre de Roy des Fleuves,

* *Est suus fluviis honor*, dit cet Auteur, *aut ob utilitatem, quomodo Ægyptii colunt Nilum; aut ob pulchritudinem, ut Peneum Thessali; aut ob magnitudinem, ut Istrum Scythæ; aut ex fabula, ut Ætoli Acheloum; aut ex lege, ut Spartiatæ Eurotam; aut ex sacro instituto, ut Ilissum Athenienses.*

que n'ont point avancé les Poëtes touchant le combat célèbre que le Génie de ce Fleuve eut à soûtenir contre Hercule? Au reste, l'Achéloüs estoit si révéré, que l'Oracle de Dodone ordonnoit souvent à ceux qui venoient le consulter, d'aller offrir des sacrifices à ce Fleuve, pour se le rendre favorable. Il avoit ses autels, ainsi que le Céphise & l'Alphée. Les avantures de Daphné avec Leucipe, rapportées dans Pausanias, & celles de Neptune avec Cérès sur les bords du Ladon, augmentérent encore la vénération qu'on avoit pour ce Fleuve, à cause de la beauté de ses eaux.

La cinquième raison estoit fondée sur quelque réglement ou loy particuliére, *ex Lege*, ou peut-estre même sur quelque maxime de politique: ainsi, Sybotas Roy de la Messénie, ordonna que les Rois ses successeurs offriroient des sacrifices tous les ans au Fleuve *Pamisus*.

La sixième raison venoit de quelqu'ordonnance de religion, *ex sacro instituto*. Tel fut le motif qui engagea les Athéniens à reconnoître l'Ilissus pour un de leurs Dieux tutélaires. Les Athéniens, dit Pausanias, ont deux riviéres, l'une est l'Ilissus, & l'autre qui tombe dans celle-ci, est l'Eridan, de même nom que le Fleuve qui arrose le pays des Celtes. Ce fut sur les bords de l'Ilissus qu'Orythie fut enlevée par Borée qui l'épousa, & qui dans la suite, en reconnoissance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plusieurs galéres des Barbares. Les Athéniens, ajoûte Pausanias, tiennent que l'Ilissus est consacré aux Muses; elles ont sur ses bords un autel appellé l'Autel des Muses Ilissiades, c'est-à-dire, des Nymphes Ilissiades; car on sçait que les Anciens ont souvent donné le nom de Muses aux Nymphes, & que Varron les confond presque toûjours.

Les raisons qu'apporte Maxime de Tyr, ne sont pas les seules qu'eurent les Payens d'élever à la dignité de Dieux & de Déesses les Fleuves & les Fontaines; ils y furent encore engagez par la facilité du commerce que les grandes riviéres établissent, non seulement entre les peuples de différentes provinces, mais encore avec les nations des contrées les plus

éloignées, par la communication qu'ont les grands Fleuves avec les Mers.

Un autre motif eſtoit l'obſcurité de l'origine des Fleuves & des Fontaines, & la perpétuité de leurs cours qu'ils admiroient comme un myſtère impénétrable de la nature, mais digne de la plus profonde vénération : Auſſi, Sénéque dit qu'on révéroit ſur-tout la ſource des Fleuves, & que c'eſtoit-là qu'on alloit leur rendre ſes premiers hommages.

Le troiſième, c'eſtoit lorſque par leur profondeur & leur largeur, ils ſervoient de limites & de barriéres à de puiſſantes Nations, ainſi que le Rhin, le Danube, l'Euphrate & quelques autres Fleuves; on ne les regardoit pas ſeulement comme autant de défenſes naturelles contre les invaſions ſubites d'un ennemi ambitieux & puiſſant, mais auſſi comme des bornes ſacrées & inviolables qu'on ne pouvoit franchir ſans commettre une eſpéce de ſacrilége.

4.° On déféroit encore des honneurs diſtinguez aux Fleuves qui traverſoient ou qui baignoient les murs des villes principales, & ſur-tout des capitales des Etats : Ainſi le Scamandre & le Tybre figurent, le premier dans Homére, & le ſecond dans Virgile, comme les Patrons, l'un de la ville de Troye, & l'autre de celle de Rome : Et combien de Fleuves ne voyons-nous pas repréſentez au revers des villes Grecques, avec leurs autres Dieux?

5.° Les fictions des Poëtes & des Mythologues, formérent de quantité de Riviéres & de Fontaines comme autant de perſonnages réels à qui ils prêtérent des noms de Héros, de Rois, de Princes & de Princeſſes.

Le culte que l'Antiquité rendit aux Riviéres & aux Fontaines, fut donc auſſi fondé ſur la perſuaſion dans laquelle on eſtoit que les Génies des grands perſonnages dont elles portoient les noms, réſidoient dans leurs Eaux, qu'ils leur communiquoient leur vertu, qu'ils les gouvernoient à leur volonté. Les Poëtes nous donnent même des deſcriptions pompeuſes des Palais ſouterrains de ces Divinitez des Eaux, avec autant d'exactitude que s'ils avoient eſté à leur Cour.

Mais quelque vénération qu'on ait eu anciennement pour les Fleuves en général, il y en avoit de très-privilégiez, tels que ceux qui estoient consacrez à quelqu'une des premiéres Divinitez. Entre ceux-ci, sans rien dire du Fleuve Inachus, qu'Hésiode nomme le favori du Ciel, ni du Fleuve Eurotas, ni de quelques autres qu'on invoquoit sous le titre de quelque Dieu céleste, l'Alphée fut des plus solemnisez, comme estant particuliérement chéri de Jupiter. De tous les Fleuves, dit Pausanias, il n'y en a aucun qui soit plus agréable à Jupiter que l'Alphée. Aussi n'estoit-il pas permis de se servir d'autre eau que de celle de ce Fleuve, pour délayer les cendres des victimes qu'on immoloit à Jupiter Olympien. Les Aruspices faisoient de ces cendres un mortier qu'ils employoient à enduire tous les ans, le 19. de Mars, l'autel de ce Dieu, & à réparer les dégrez par lesquels on y montoit.

Les Romains n'eurent pas moins de vénération pour le Tybre, *Cælo gratissimus amnis.* Dans quelle majesté Virgile ne le fait-il pas apparoître en songe à Enée[a]? Souverain maître du lieu où ce Héros reposoit, & aussi versé que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il luy annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne. Ce Héros se tournant alors vers l'Orient, selon l'usage observé dans l'invocation des Dieux célestes; & après avoir pris de l'eau du Tybre dans ses mains, autre pratique usitée dans l'invocation des Fleuves, ce Héros adresse sa priére au Tybre, comme à la Divinité tutélaire du pays[b]; il exalte la sainteté de ses Eaux, il l'honore du titre superbe de Maître

[a] *Huic Deus ipse loci Fluvio Tyberinus amœno*
Populeas inter senior se attollere frondes
Visus. Æneid. lib. 8. vers. 64.

[b] *Tuque, ô Tybre, tuo genitor cum flumine sancto,*
Accipite Æneam,
[Les Nymphes du lieu entroient aussi dans cette invocation.]
& tandem arcete periclis.
Semper honore meo, semper celebrabere donis,
Corniger Hesperidum fluvius regnator aquarum,
Adsis, ô tandem, & propiùs tua flumina firmes. Æneid. l. 8. v. 72.

d'Italie, il implore ſa protection, & jure de ne jamais ceſſer de luy rendre ſes hommages.

Le Clitumne, riviére à une lieuë de Spolete dans l'Ombrie, fut auſſi fort honoré. Pline le Jeune en parle ainſi : *Lib. 3. Epiſt.*

« Sur les bords de la ſource du Clitumne, eſt un ancien temple fort reſpecté, où ſe voit la ſtatue du Clitumne, qui, par le moyen du ſort, rend des oracles à ceux qui viennent le conſulter. Autour du temple ſont pluſieurs chapelles, dans chacune deſquelles eſt la repréſentation de la Divinité qui y eſt honorée d'un culte plus particulier ſous différents titres.

Dans quelques-unes de ces chapelles ſont des ſources, qui venant à ſe réunir à la principale fontaine, forment le Clitumne, qu'on paſſe ſur un pont. Ce pont fait la ſéparation des Eaux ſacrées d'avec celles qui ſont réputées profanes, & il n'eſt pas permis de ſe baigner dans les premiéres.

Les habitants de Spolete, à qui Auguſte a fait préſent de ce lieu-là, ajoûte Pline, y exercent l'hoſpitalité envers ceux qui s'y rendent par dévotion, & il n'y a rien en cet endroit qui ne faſſe plaiſir, qui ne contente la curioſité. Toutes les colomnes & les murailles des chapelles & du temple ſont couvertes d'Inſcriptions à la louange du Fleuve & de ſa ſource. »

Ce Fleuve eſtoit en ſi grande réputation, que Vibius Sequeſter aſſûre qu'on l'adoroit ſous le nom de Jupiter Clitumnus. Pline le Naturaliſte nous apprend auſſi que les Eaux de cette riviére avoient la vertu de blanchir le poil des bœufs qui paiſſoient le long de ſes bords, ce qui les faiſoit paſſer pour des animaux ſacrez, qu'on deſtinoit uniquement à eſtre immolez à l'honneur des Dieux dans les jours de triomphe.

L'Eridan, que Virgile nomme le pere des Fleuves, *Fluviorum pater Eridanus*, n'eſtoit pas ſeulement une Divinité ſublunaire & terreſtre ; ou publia que Jupiter l'avoit érigé en Divinité céleſte, & l'avoit placé au rang des Conſtellations du Firmament, pour conſoler Apollon de la perte de Phaëton ſon fils, qui avoit eſté précipité dans ſes Eaux.

Les Payens eurent une vénération particuliére pour les Nymphes ou Génies des fontaines dont les Eaux avoient la

vertu de guérir quelques infirmitez; & de-là tant d'Inſcriptions, tant de ſtatues, de bas-reliefs & d'autels aux Nymphes, comme Déeſſes de la ſanté, *Nymphis ſalutiferis, Nymphis pro ſalute.* Strabon & Pauſanias font mention d'un temple fort célèbre à cinquante ſtades d'Olympie, dédié aux Nymphes Ionides, ſur le bord de leur fontaine, où ſe rendoit un grand nombre de perſonnes, pour la guériſon de leurs maux. Mais on honoroit ſur-tout pour la ſanté, les Nymphes des Fontaines d'Eaux chaudes: *Coluntur Aquarum calentium Fontes,* dit Sénèque, & l'on donna le nom de *Nymphea* aux Thermes ou bains d'eau chaude, comme eſtant conſacrez aux Nymphes.

Epiſt. 4.

On révéroit auſſi très-particuliérement quelques Fontaines qui paſſoient dans l'eſprit du peuple pour miraculeuſes, à cauſe de quelques effets qu'elles produiſoient & qu'on croyoit eſtre au-deſſus des forces de la nature. Ainſi, au rapport de Pauſanias, la Fontaine d'Hagno au pied du mont Licée eſtoit honorée, à cauſe qu'il s'élevoit de ſes Eaux des vapeurs qui ſe réſolvoient en pluye abondante, dès que le Prêtre de Jupiter Licéen venoit à y jetter dans un temps de ſéchereſſe, une branche de chêne, après avoir offert un ſacrifice à Jupiter Pluvius.

In Arcad.

Mais entre les Fontaines, il y en eut peu d'auſſi renommées que celle qui eſtoit près de Pouzoles. Cette Fontaine ne croiſſoit, ni ne diminuoit jamais, ni dans les temps de ſéchereſſe, ni dans les temps de pluye.

On avoit tant de vénération pour les Nymphes qu'on croyoit y réſider, qu'on éleva à leur honneur ſur les bords de cette Fontaine, un beau temple de pierre blanche, comme l'obſerve Philoſtrate. On rendoit de même un culte marqué à certaines Fontaines qu'on publioit avoir le don & la vertu de découvrir les véritez cachées, ou de rendre des oracles. Telle fut en Sicile la célèbre Fontaine des Dieux Palices; ils y eſtoient, ſelon Macrobe, extraordinairement révérez. Ils avoient un temple fort renommé où l'on venoit les conſulter de toutes parts, comme des Oracles infaillibles. On y faiſoit tant d'offrandes, que l'autel en fut nommé *Ara pinguis.*

Bien des Auteurs, Ariſtote entr'autres, font mention de cette Fontaine; ils diſent qu'elle déceloit les parjures, ſans jamais ſe tromper. C'eſtoit auſſi un aſyle inviolable pour les eſclaves. La divination s'y faiſoit par le moyen de petites tablettes, ſur leſquelles le Prêtre du temple de ces Divinitez, écrivoit les noms de ceux qu'on accuſoit de parjure. Il jettoit enſuite ces tablettes dans la Fontaine. Revenoient-elles ſur l'eau : les accuſez eſtoient déclarez innocents; couloient-elles à fond : ils eſtoient condamnez comme coupables. Pour rendre cet Oracle encore plus célèbre, on publioit que les criminels eſtoient dévorez ſur le champ par un tourbillon de flammes qui ſortoit du fond de l'eau. Pline raconte quelque choſe de ſemblable du fleuve Orachas en Bithynie, dont les Eaux brûloient ceux qui eſtoient coupables de parjure. *Lib. 31. c. 2.*

Il ſe rendit auſſi des oracles au Marais ou Lac d'Ino près d'Epidaure, autrement Limera dans la Laconie, où la divination ſe faiſoit de même par le ſort. Le jour de la fête d'Ino, l'on jettoit des morceaux de pâte dans le Lac; on en tiroit un bon augure, s'ils reſtoient au fond, & un mauvais, s'ils en revenoient.

La Fontaine de Cérès près de Patras dans le Péloponneſe, fut auſſi célèbre par ſes oracles, & l'on prétendoit qu'ils ne trompoient jamais. La divination s'y pratiquoit par la Catoptromancie, c'eſt-à-dire, par le moyen des miroirs. Voici ce qu'en dit Pauſanias. « On attache un miroir au bout d'une ficelle, en le tenant ſuſpendu au-deſſus de la Fontaine, en ſorte qu'il n'y ait que l'extrémité du miroir qui touche l'eau. On fait enſuite des priéres à la Déeſſe, on brûle des parfums en ſon honneur, & auſſi-tôt en regardant dans le miroir, on voit ſi le malade reviendra en ſanté, ou s'il mourra. » Capitolin & Spartien rapportent que Didius Julianus aimoit à conſulter cette Fontaine, & prétendoit avoir prévû beaucoup de choſes par ſon moyen. Pauſanias nous apprend encore qu'à Cyanée en Lycie, il y avoit un Oracle d'Apollon Thyrxéen, où en regardant ſeulement dans une Fontaine conſacrée à ce Dieu, on voyoit repréſenté tout ce qu'on déſiroit ſçavoir. *In Achaïc.*

Ce Dieu avoit près de Colophon une autre Fontaine, où ſe rendoient auſſi des oracles; ceux qui la conſultoient, ne vivoient, diſoit-on, pas long temps après.

Mais de toutes les Fontaines de la Grece, il n'y en eut peut-eſtre aucune qui fût plus accréditée que celle de Clepſydra près d'Ithome. Elle eſtoit conſacrée à Jupiter même. On prétendoit, dit Pauſanias, que ce Dieu y avoit ſouvent eſté lavé dans ſon enfance, par les Nymphes qui l'avoient élevé. L'Eau de cette Fontaine eſtoit tenue pour ſacrée, & l'on en portoit tous les jours dans le temple de Jupiter Ithomate.

On ne dit rien ici des autres Fontaines célèbres, telles que celles de Caſtalie, d'Hypocrène & quelques autres, trop connues pour s'y arrêter. L'Italie en eut auſſi de très-renommées, entre leſquelles eſtoit la Fontaine d'Apon près de Padouë. La divination y eſtoit en uſage par le ſort des dez. A cette Fontaine, un ſeul coup de dez décidoit des bons & des mauvais ſuccès pour l'avenir, ſelon le nombre de points plus ou moins forts qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibére conçut les plus hautes eſpérances avant que de parvenir à l'Empire; car à ſon paſſage pour l'Illyrie, eſtant venu conſulter ſur ſes deſtinées, l'Oracle de Gérion, qui eſtoit auſſi dans le voiſinage de Padouë, ce Dieu le renvoya aux ſorts de la Fontaine d'Apon, où ayant jetté des dez d'or, ils luy préſentérent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit déſirer [a]. Suétone remarque enſuite, qu'on voyoit encore de ſon temps ces mêmes dez au fond de la Fontaine [b]. Claudien aſſûre qu'on y appercevoit auſſi de ſon temps les anciennes offrandes qu'y avoient laiſſées quelques Princes;

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres haſtæ regia dona micant.

Lucain donne auſſi le titre d'*Augur*, au Prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric Roy d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où eſtoit cette Fontaine, à cauſe de ſa grande réputation, *ob loci celebritatem*, dit Caſſiodore.

Il y avoit d'autres Fontaines ſacrées, où ſe pratiquoit auſſi la

[a] *Evenit ut Jummum numerum jacti ab eo tali oſtenderent.*

[b] *Hodièque ſub aquâ viſuntur ii tali.*

la Pégomancie de différentes autres maniéres, ſoit en y jettant un certain nombre de pierres, dont on obſervoit les divers mouvements, ſoit en y plongeant des vaſes de verre, & examinant les efforts que faiſoit l'eau pour y entrer, en chaſſant l'air qui les rempliſſoit auparavant.

Il eſt encore fait mention de quelques Viviers ſacrez, où l'on exerçoit l'Ichtyomancie, c'eſt-à-dire, l'art de deviner par les poiſſons qu'on tenoit pour ſacrez, & dont il n'eſtoit pas permis de ſe nourrir.

Mais on ne doit pas oublier 1.° la Fontaine Egérie dans la campagne de Rome, hors de la Porte Capène, ſi fameuſe dans l'Hiſtoire de Numa, par les conférences ſecretes que ce Prince feignoit avoir avec la Nymphe ou Muſe Egérie, ainſi que l'appelle Denys d'Halicarnaſſe.

Numa avoit fait bâtir près de cette Fontaine un temple avec un bois ſacré à l'honneur des Camènes, c'eſt-à-dire des Muſes, qui en eſtoient les patrones. Cicéron parle de ce temple & de l'apothéoſe de cette Fontaine, dans ſon troiſième livre de la Divination: *Camænarum fons*, dit-il, *in Deos relatus, & delubro honoratus.* Ce temple fut depuis rebâti très-magnifiquement par le Conſul Fulvius Nobilior, qui y fit mettre les ſtatues des neuf Muſes avec celle de l'Hercule Muſagéte.

Le ſoin de cette Fontaine avoit eſté confié aux Veſtales, comme celuy du feu ſacré, dit Plutarque dans la vie de Numa, & les Veſtales devoient ſe ſervir tous les jours de cette Eau pour laver & purifier le temple de Veſta.

Le petit Lac d'où ſort l'Almon, dans lequel on alloit tous les ans laver la ſtatue de Cybéle, la Fontaine *Albulnea* près de Tivoli, & celle de Juturne, s'attirérent auſſi beaucoup de vénération, ſoit par leur ſalubrité, ſoit par les merveilles qu'on en publioit.

Au reſte, les Romains qui, ſelon Valére-Maxime, révéroient les Eaux en général comme ſacrées, portérent ſi loin leur reſpect à l'égard de certaines Fontaines, qu'ils s'imaginoient que c'eſtoit profaner leurs eaux, & en violer la ſainteté,

que d'oſer s'y baigner: Tacite en rapporte un exemple mémorable. Il raconte que Néron s'eſtant allé baigner dans la Fontaine de l'*Aqua Martia**, on luy en fit dans Rome un crime qui le couvrit d'infamie, & le mit en danger de la vie; que l'on s'imaginoit que par ce ſacrilége il avoit attiré ſur luy la vengeance des Dieux, & que depuis ce temps-là il n'eut qu'une ſanté foible & languiſſante.

Cette vénération pour certaines Fontaines à qui on donnoit le titre de Divines, *Divo Fonti*, dit une Inſcription dans Gruter, venoit de l'idée qu'on avoit, qu'elles eſtoient la demeure des Naïades:

Martial. l. 4. *Vos ſacri Fontes & Littora ſacra valete,*
Nympharum pariter, Nereïdumque domus.

TROISIE'ME PARTIE.

M. l'Abbé de Fontenu ajoûta aux deux diſcours dont nous venons de rapporter la ſubſtance, quelques obſervations particuliéres ſur les ſacrifices que les Anciens offroient aux Divinitez des Eaux, & ſur les figures de Fleuves & de Nymphes qu'on voit repréſentées ſur pluſieurs monuments antiques.

Le ſacrifice que les Perſes, & vrayſemblablement pluſieurs peuples de leur dépendance, offroient à l'Eau, eſt des plus ſinguliers.

Lib. 16. Ce jour-là, dit Strabon, on ſe rend auprès d'un Lac, d'une Riviére ou d'une Fontaine; on y creuſe un foſſé où on immole la victime, prenant bien garde que l'eau prochaine n'en ſoit enſanglantée: après quoy on range les chairs de la victime immolée ſur des branches de myrthe & de laurier. Les Mages viennent enſuite y mettre le feu avec de petits bâtons, puis ils font des libations d'huile mêlée avec du lait & du miel, qu'ils répandent, non ſur le feu ou ſur l'eau, mais ſur la terre; ils terminent leurs ſacrifices par de longues évocations, en tenant à la main un faiſceau de bruyére.

* *Iiſdem diebus nimia luxûs cupido infamiam & periculum Neroni attulit, quia fontem aquæ Martiæ ad Urbem deductæ, toto corpore polluiſſet, ſecutaque anceps valetudo, iram Deûm firmavit.* Annal. lib. XIV.

Hérodote parle un peu différemment de ces ſacrifices, parce que les cérémonies de religion avoient varié chez les Perſes; de ſorte que celles qui s'y obſervoient dans le ſiécle de Strabon, n'eſtoient plus les mêmes que celles qui s'y eſtoient pratiquées du temps d'Hérodote.

Secondement, le ſacrifice qu'on offroit à la Mer, c'eſt-à-dire, à l'Océan & à Neptune, pour reconnoître leur ſouverain pouvoir ſur les Ondes, eſtoit, ſelon Homére, lorſqu'elle eſtoit agitée, d'un taureau noir, ainſi qu'à la Tempête, & au Lac Averne, dit Feſtus. Lorſque la Mer eſtoit calme, on luy ſacrifioit, ſelon le même Poëte, un agneau & un porc. Cependant Virgile dit que le taureau eſtoit la victime que l'on immoloit le plus communément aux Dieux de la Mer [a]. On offroit auſſi quelquefois des chevaux en ſacrifice à la Mer, témoin Mithridate, qui, pour ſe la rendre favorable, y fit précipiter des charriots attelez à quatre chevaux.

Odyſſ. λ.

Appian. in Mithrid.

Quand le ſacrifice ſe faiſoit au bord de la Mer, l'uſage eſtoit de recevoir dans des patéres le ſang de la victime, qu'on y verſoit enſuite, en faiſant des priéres convenables. Si le ſacrifice ſe faiſoit à bord d'un vaiſſeau, on laiſſoit couler dans la Mer le ſang du taureau, comme l'obſerve Apollonius de Rhodes. Virgile ajoûte à cette cérémonie, qu'on jettoit dans les flots les entrailles de la victime, en faiſant des libations de vin [b]; & c'eſt auſſi, ſelon Tite-Live, ce que fit Scipion à ſon départ de Sicile pour l'Afrique [c].

Mais dans le ſacrifice que Cirène fait à l'Océan, au milieu du Palais de Penée, à la ſource de ce Fleuve, elle verſe le vin à trois repriſes différentes ſur la flamme du feu qui brûloit ſur l'autel, ſelon la fiction de ce Poëte [d]. L'encens n'eſtoit pas

[a] *Dî quibus imperium Pelagi, quorum æquora curro,*
Vobis lætus ego hoc candentem in littore Taurum
Conſtituam ante aras, voti reus. Æneid. I. 5. v. 235.

[b] *Stans procul in prorâ, pateram tenet, extaque ſalſos*
Projicit in fluctus, & vina liquentia fundit. Æneid. lib. 5.

[c] *Cruda exta, cæsâ victimâ, uti mos eſt, in mare porricit, tubaque dedit ſignum proficiſcendi.* Tit. Liv. lib. 29.

[d] *Ter liquido ardentem perfudit nectare Veſtam,*
Ter flamma ad ſummum tecti ſubjecta reluxit.

non plus épargné dans ces sortes de sacrifices, toûjours accompagnez de vœux & de priéres.

On offroit encore dans ces sacrifices différentes sortes de fruits, on en voit à la colomne Trajane une Pyramide représentée sur l'autel, devant lequel l'Empereur tenant une patére à la main, fait égorger un taureau à bord de son vaisseau. Cependant Justin nous apprend qu'Alexandre le Grand au retour de ses expéditions, voulant se rendre l'Océan favorable, se contenta de luy faire des libations [a], sans autre sacrifice, & au rapport de Thucydide, Alcibiade, Nicias & Lamaque Généraux de la flotte Athénienne, n'avoient aussi fait en partant du Port de Pirée, que de simples libations de vin à la mer, dans des coupes d'or & d'argent, en chantant des Cantiques.

Lib. 6.

Opera & Dies. lib. 2.

Hésiode dit qu'on ne devoit point passer les Fleuves ni les Riviéres, sans les invoquer auparavant, en se lavant les mains dans leurs eaux. *Les Dieux*, ajoûte-t-il, *se mettent en colere & punissent sévérement ceux qui négligent de le faire.*

Mais dans les grandes occasions, ainsi que dans les expéditions militaires, on s'étudioit à se rendre les Divinitez des Fleuves favorables, en leur faisant des sacrifices de pompe & d'appareil, avant que de traverser leurs eaux : c'est ce que les Grecs appelloient Διαβατήρια θύειν, *immoler des victimes pour le passage.* Les Magistrats Romains n'osoient même, selon Festus, passer le ruisseau *Pétronia* pour entrer dans le champ de Mars, qu'ils n'eussent auparavant consulté les Augures sur ses bords : cérémonie que les Préteurs & Propréteurs observoient aussi avant que de se mettre en marche pour quelqu'expédition militaire, selon Cicéron. Le sacrifice le plus ordinaire en ces occasions, estoit celuy d'un cheval ; Xerxès offrit des chevaux blancs en sacrifice au Fleuve Strymon, avant que de le traverser pour entrer dans la Grece, ainsi que nous l'apprend Hérodote [b]. Tiridate offrit aussi un cheval à l'Euphrate avant

De Div. l. 2.

Eustath. in 3. Iliad.

[a] *Alexander urbe expugnatâ reversus in naves, Oceano libamenta dedit, prosperum in patrian iter precatus.* Lib. 13.

[b] Ἐς τὸν Στρύμονα μάγοι ἐκαλλιερέοντο σφάξαντες ἵππους λεύκους.

que de le paſſer avec L. Vitellius Général de l'armée Romaine, ſous l'empire de Tibére [a]. Quant à Vitellius, il fit un ſacrifice de taureaux, ſelon l'uſage des Romains.

On ſe contentoit même quelquefois d'offrir des chevaux aux Fleuves ſans les immoler, en les précipitant dans leurs eaux ainſi que le pratiquoient les Troyens à l'égard du Scamandre. Quelquefois on ſe contentoit de les laiſſer vivre en liberté dans les prairies voiſines. Ainſi Jules-Céſar avant que de paſſer le Rubicon, pour marcher contre Rome, voua à ce Fleuve un aſſez grand nombre de chevaux qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs [b].

On ſacrifioit auſſi des taureaux aux Fleuves, ainſi qu'à l'Océan & à Neptune. Lucullus ſacrifie un taureau à l'Euphrate, avant que de le paſſer pour pourſuivre Tigrane. On donnoit même quelquefois aux Fleuves la figure d'un taureau, d'où leur vint le ſurnom de ταυρόμορφοι. Souvent auſſi on les repréſentoit avec des cornes de taureau, d'où le Nil, le Tibre, le Rhin, l'Eridan & quelques autres Fleuves ſont appellez par les Poëtes Κερατόμορφοι, Κερατόφοροι, *Corniformes, Cornigeri.* C'eſtoit d'ailleurs un ſymbole de l'abondance qu'ils portoient avec eux. *Plut. in Lucull.*

Outre les ſacrifices de chevaux & de taureaux qu'on offroit aux Fleuves, on leur rendoit encore ces hommages par des offrandes de différentes eſpéces. Une des plus ſinguliéres, eſtoit celle que les jeunes filles de Troye & des environs, faiſoient de leur virginité au Fleuve Scamandre, en allant ſe baigner dans ſes eaux la veille de leurs nôces. Une autre eſtoit de vouer ſes cheveux à quelque Fleuve. Pauſanias rapporte dans ſon voyage d'Arcadie, que la jeuneſſe de Philialie ou Phigalie, alloit certains jours ſe couper les cheveux ſur les bords du Néda, pour les luy conſacrer.

[a] *Robur legionum ſociorumque ripam ad Euphratis ducit [Vitellius] ſacrificantibus, cùm hic more Romano ſuove taurilia daret, cùm ille [Tiridates] equum placando amni adornaſſet.*

[b] *Proximis diebus mortis ejus* (dit Suétone) *equorum greges, quos in trajiciendo Rubicone fluvio conſecrarat, ac vagos, ac ſine cuſtodiâ dimiſerat, comperit pertinaciſſimè cibo abſtinere, ubertimque flere.*

Cette pratique devoit estre fort ancienne dans la Grece, puisque nous lisons dans Homére que Pélée voua au Fleuve Sperchius la chevelure de son fils Achille. Cet usage devoit aussi avoir eu cours en Egypte, car le même Poëte remarque que Memnon fils de l'Aurore, sacrifia sa chevelure au Nil.

Pausanias raconte encore que dans le temple de Minerve Poliade à Tégée, qui estoit desservi par un Prêtre qui n'y entroit qu'une fois l'an, on conservoit précieusement la chevelure de Méduse, dont Minerve, disoit-on, avoit fait présent à Céphée fils d'Alcus, en l'assûrant que par-là Tégée deviendroit une ville imprenable, d'où vient que ce temple fut nommé *le Boulevard.*

Nous voyons par Théocrite, Horace, &c. que l'usage estoit d'offrir sur les autels des Nymphes, des chevres ou des chevreaux, ou des agneaux avec des libations de vin, de lait, d'huile, & qu'on couronnoit les autels & les victimes de guirlandes de fleurs, dont les Nymphes se plaisent à se parer. Lacon dans la cinquième Idylle de Théocrite promet d'offrir aux Nymphes deux vases, l'un plein d'huile, & l'autre plein de lait: Comate de son côté, leur promet un agneau, & assûre son ami qu'il avoit déja fait présent de deux chevres aux Muses.

Horace fait vœu d'un chevreau à la Fontaine Blandusie, qu'il loue sur-tout pour la clarté de ses eaux, & luy promet d'accompagner son sacrifice de fleurs & de libations de vin *.

Si nous voulons présentement avec M. l'Abbé de Fontenu consulter nos recueils de figures antiques, nous y verrons plusieurs Divinitez de Fleuves & de Fontaines mêlées avec les principaux Dieux du Paganisme, entre lesquels il est aisé de les distinguer par les symboles qui leur sont propres.

Les Fleuves s'y font connoître par de longs cheveux ondez, par une couronne de roseaux, ainsi que le Danube au revers

* *O Fons Blandusiæ, splendidior vitro*
Dulci digne mero, non sine floribus
Cras donaberis hædo. Od. lib. 3. Od. 13.

d'une Médaille de Trajan, & que le Tybre dans Virgile :

Et crines umbroſa tegebat arundo. Æneid. 8. verſ. 34.

On y voit auſſi les Fleuves couronnez d'autres plantes aquatiques, & ils en tiennent quelquefois à la main, ou un gouvernail. Au-deſſous de leurs figures, ſont ſouvent repréſentez, ou une barque, ou un éperon de galére, & preſque toûjours une urne renverſée, d'où paroît couler de l'eau, & ſur laquelle s'appuye le Fleuve à demi-couché.

Outre ces Types qui différencient les Fleuves des autres Divinitez, ils ont encore des ſymboles particuliers qui les caractériſent, & les diſtinguent les uns des autres. Le Crocodile, ou l'Hyppopotame, l'Ibis, l'Ichneumon & autres ſymboles, nous annoncent le Nil, ainſi qu'une louve qui allaite deux enfants, déſigne le Tybre.

On reconnoît encore certains Fleuves par des plantes particuliéres qui naiſſent dans leur ſein, ou ſur leurs rivages, ou dans leur voiſinage, ainſi une feuille d'ache marque le Fleuve Himére en Sicile, ou le Fleuve Sélimus dans la Troade.

Mais comme tout eſt ſignificatif ſur les Médailles, juſqu'aux attitudes, aux poſitions & aux airs de tête, les Antiquaires ſont auſſi fort attentifs à examiner la maniére dont les Fleuves ſont repréſentez ſur ces monuments, pour juger, par exemple, s'ils ſont navigables ou non, s'ils ont un long cours, s'ils vont juſqu'à la mer, & ainſi du reſte.

Y ſont-ils figurez en hommes âgez & barbus, ce ſont ordinairement de grands Fleuves navigables, qui vont ſe rendre à la mer. S'y montrent-ils en jeunes hommes ſans barbe, ce ne ſont le plus ſouvent que des Riviéres qui à peine peuvent porter bateau.

Si les Riviéres paroiſſent ſur les Médailles ſous la figure de femmes, ou plûtôt de Nymphes, c'eſt, dit Vaillant, qu'elles ne vont pas juſqu'à la mer, qu'elles ſe joignent ſur leur route à quelque Fleuve plus conſidérable, qui les reçoit, & leur fait perdre leur nom.

Elien nous apprend même que les Agrigentins, pour faire connoître que le Fleuve qui paſſoit par leur ville eſtoit fort petit, & avoit très-peu de cours, l'adorérent ſous la figure d'un bel enfant, à l'honneur de qui ils conſacrérent une ſtatue d'yvoire dans le temple d'Apollon à Delphes.

C'eſt peut-eſtre encore pour caractériſer plus particuliérement certains Fleuves, que l'urne des uns eſt fort penchée, l'ouverture en bas, & que l'urne des autres eſt de niveau, & comme à demi-plongée dans l'eau, pour exprimer que le cours des uns eſt très-rapide, & que le cours des autres eſt lent & tranquille. Ces mêmes Fleuves ſont poſez ſur les Médailles à droite ou à gauche, ſelon leur cours vers l'Orient, ou vers l'Occident.

SUR LES EXORCISMES MAGIQUES.

L'EXORCISME pris en bonne part, eſt une formule que l'Egliſe employe pour prier Dieu de détourner les maux dont nous ſommes ou affligez ou menacez, & l'uſage de cette priére eſt auſſi ancien que l'Egliſe même ; mais ce n'eſt point de cette ſorte d'Exorciſme, ni de celuy de la Synagogue, que M. Blanchard a prétendu parler dans le petit ouvrage qu'il a lû à l'Académie, & dont nous allons rendre compte. 1735.

M. Thiers [a], M. l'Abbé Renaudot [b] & quelques autres ont épuiſé le premier objet. Les recherches de M. Blanchard roulent ſur les Exorciſmes magiques employez par les Payens; ils ne doivent leur origine qu'à une vaine curioſité, ainſi que la fauſſe ſcience qui les mit en uſage. Si on avoit toûjours ſuivi la ſage maxime de Philétas, *Deum crede, atque cole, noli quærere*, on ne ſeroit jamais tombé dans les excès où cette indiſcrette curioſité porta les hommes, les Philoſophes mêmes. On voulut ſonder l'impénétrable nature de l'Etre ſuprême, de qui S.t Auguſtin dit que *melius ſcitur neſciendo;* & on ſe perdit dans cet abîme.

[a] *Traité des Superſt.*
[b] *Dans l'Hiſt. des Liturgies.*

Iamblique & Porphyre ont beaucoup raiſonné ſur cette matiére. Le premier dit que les anciens Egyptiens & les Aſſyriens eſtoient perſuadez que les Dieux eſtoient répandus dans tout l'Univers, & qu'ils concouroient tous au gouvernement du monde par une providence commune, mais qu'il y en avoit qui réſidoient particuliérement, les uns dans l'air, les autres dans l'eau, d'autres ſur la terre, & d'autres dans le feu. Quand on dit que certains Dieux habitent certains lieux plus particuliérement, c'eſt qu'eſtant par-tout par leur Eſſence, ils font paroître leur vertu dans ces lieux d'une façon ſinguliére, à cauſe de la diſpoſition qui s'y trouve, de même que le Soleil, qui, bien qu'il répande ſa lumiére généralement par-tout, la communique néantmoins plus ou moins efficacement en certains lieux qu'en d'autres.

De-là vient que ceux qui prétendent s'entendre à ces myſtères, & qui ſe croyent aſſez habiles pour communiquer avec les Dieux, ſe ſervent d'invocations particuliéres, & choiſiſſent celles qui conviennent aux lieux où ils les font; car des invocations communes ne produiroient aucun effet ſur ces Dieux, qui ne ſe laiſſent toucher que par les choſes qui ont quelque rapport à leur nature. C'eſt du même principe que venoit le choix particulier de certaines victimes, de certains parfums, de certaines paroles dans leurs ſacrifices, dans leurs offrandes, dans leurs priéres.

Porphyre a cru que non-ſeulement les Démons, mais les Dieux mêmes, eſtoient d'une nature ſuſceptible de paſſion, ou au moins ſenſible, parce qu'ils ſe laiſſent toucher par des ſacrifices & par des invocations qu'on leur adreſſe. Pour ſe tirer de cette objection que les Dieux eſtant ſpirituels, ſe laiſſent toucher par des choſes terreſtres, & d'une nature ſi peu proportionnée à la leur, Iamblique répond qu'il y a dans les choſes matérielles & corporelles, de certaines raiſons, de certaines eſpéces, des meſures, des proportions divines & ſpirituelles qui ont un rapport bien marqué avec la nature des Dieux.

Parmi les anciens Théologiens il s'en eſt trouvé qui reconnoiſſoient de deux ſortes de Dieux, les uns d'une nature purement ſpirituelle, & les autres d'une nature en partie ſpirituelle & en partie animale : Que ceux-là eſtoient inſenſibles à tous nos vœux & à nos ſacrifices, à cauſe de leur élévation, & que par conſéquent, on ne devoit point leur en faire; & que ceux-ci eſtoient fort ſenſibles à nos priéres & à nos offrandes. Outre les Dieux, on croyoit que l'Univers eſtoit rempli d'Eſprits prépoſez au gouvernement du monde en général, & à celuy de chaque Etre en particulier; mais on ne s'accordoit pas ſur la nature, le nombre & les fonctions de ces Eſprits. Chacun en a parlé ſelon l'idée qu'il s'eſt formée de la Divinité, & ſur l'arrangement qu'il a imaginé pour cette grande œconomie. Ils ſont tous convenus qu'il y en a de pluſieurs eſpéces, & que chaque eſpéce renfermoit pluſieurs

légions. On croyoit auſſi qu'il y avoit un ordre & une ſubordination entre ces Eſprits, & même entre ceux d'une même eſpéce : Qu'entre ces Eſprits il y en avoit qui eſtoient toûjours en la préſence de Dieu & à ſa Cour comme ſes premiers miniſtres, & qui en recevoient les ordres, qu'ils donnoient à d'autres qui les faiſoient exécuter. On ajoûtoit que de tous ces Eſprits les moins parfaits eſtoient ceux qui préſidoient aux Eléments.

Mais, dira-t-on, ces Eſprits eſtant d'une nature ſupérieure à celle de l'homme, & en même temps les miniſtres des Dieux, comment l'homme peut-il les évoquer, les chaſſer par les Exorciſmes, & arrêter par-là l'effet de leur miſſion ? C'eſt, répondoit-on, que dans certaines circonſtances, l'homme pouvoit avoir obtenu des Dieux un ordre ſupérieur pour commander à ſon tour à ces Eſprits, & s'en faire obéir par des Evocations & des Exorciſmes. Mais en quoy conſiſtoient & ces Exorciſmes & ces Evocations ? c'eſt de quoy il s'agit.

Agrippa rapporte trois maniéres de conjurer les Eſprits ; *III. 37.* la premiére naturelle, qui ſe fait par le moyen des mixtes avec leſquels ils ont de la ſympathie ; la ſeconde, qui eſt céleſte, ſe fait par le moyen des corps céleſtes, dont on employe la vertu pour attirer ou pour chaſſer les Eſprits ; la troiſième, qui eſt divine & la plus forte, ſe fait par le moyen des noms divins, des Sacrements & des cérémonies ſacrées. Cette derniére conjuration ne lie pas ſeulement les Eſprits, mais auſſi toutes ſortes de créatures, les déluges, les tempêtes, les incendies, les ſerpents, les maladies épidémiques, &c.

Il y a outre cela des fumigations propres pour attirer les Eſprits, & il y en a d'autres pour les chaſſer ; il faut ſçavoir les mêler, & s'en ſervir à propos.

Les anciens Magiciens ont cru que l'homme, en vertu des Sacrements qui luy ſont propres, peut commander aux Eſprits, & les contraindre de luy obéir, parce qu'en uſant de ces inſtruments ſacrez, il tient la place des Dieux, & eſt en quelque ſorte élevé à leur ordre. Comme ces inſtruments ſacrez viennent des Dieux qui les donnent aux hommes, il ne faut

pas s'étonner s'ils ont une vertu qui éleve les hommes au-deſſus des Eſprits. Le livret intitulé *Enchiridion Leonis Papæ*, a ſervi à gâter les eſprits, quoyqu'il n'y ait rien que de bon, dit M. Blanchard, dans les Oraiſons qu'il contient, mais la grande quantité de Croix dont il eſt plein, marque de la ſuperſtition.

L'Auteur ajoûte qu'il a lû dans cet ouvrage, une conjuration pour ſe mettre à couvert de toutes les armes offenſives, qui luy paroît illicite, parce qu'elle confond témérairement les noms adorables de Dieu, & les inſtruments ſacrez de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, avec les noms des Saints, & les inſtruments de leur martyre. Ce n'eſt pas, ſelon luy, juſtifier aſſez cet ouvrage, que de dire qu'il imite en cela les Litanies. Entre pluſieurs choſes ſuperſtitieuſes qui y ſont encore contenues, pourſuit M. Blanchard, ſe trouve la Lettre de Jeſus-Chriſt au Roy Abgare, qui eſt manifeſtement fauſſe. On y fait dire à Jeſus-Chriſt, « qu'il ne peut aller trouver ce Prince, » qu'il luy envoyera un de ſes Apôtres, qu'il luy écrit de ſa » main, & qu'il luy recommande de garder ſa Lettre comme » un bouclier, qui le défendra contre tous ſes ennemis, viſibles ou inviſibles. »

Il y a auſſi dans ce libelle quelques paroles attribuées à Adam, lorſqu'il deſcendit aux Lymbes. Qui eſt-ce qui a pu recueillir des paroles que l'on ſuppoſe avoir eſté prononcées dans un autre Monde? L'Auteur attribue à ces paroles tant de vertu, qu'il prétend que tout homme qui les porte écrites ſur luy n'a rien à craindre, dans quelque danger qu'il ſe trouve; il aſſûre même que les mettant ſur un bœuf ou ſur un mouton, le boucher ne pourra les tuer. Il y a de plus un autre livret, qui a pour titre *Clef de l'Enchiridion*, qui explique en détail la maniére de ſe ſervir des Oraiſons contenues dans l'ouvrage.

On y traite de la vertu du Pentacle, ſans lequel on ne peut faire aucune opération: c'eſt un ſceau imprimé, ou ſur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou ſur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb. Ce ſceau renferme les noms de Dieu. Ce Pentacle ſe fait en renfermant un triangle dans deux cercles; on y lit ces mots: *FORMATIO, REFORMATIO,*

TRANSFORMATIO. A côté du triangle eſt le mot *AGLA*, qui eſt très-puiſſant pour arrêter la malice des Eſprits. Il faut que la peau ſur laquelle on applique le ſceau, ſoit exorciſée & bénite. On exorciſe l'encre & la plume dont on ſe ſert; après s'eſtre purifié, on encenſe le Pentacle, après quoy on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vaſe bien net, enſuite on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorciſe. Toutes les priéres qui ſont ordonnées dans le Commentateur de l'Enchiridion, ſont bonnes en elles-mêmes, mais elles ſont précédées, accompagnées & ſuivies de tant de cérémonies ſuperſtitieuſes, de Croix rouges faites avec du ſang de l'index ou du pouce, à certains temps de la Lune, à certaines heures de la nuit, à des jours marquez; de Croix noires faites avec du charbon béni, que tout Chrétien doit avoir de l'horreur de telles pratiques. Il en eſt de même de l'uſage de la verveine & de la maniére de la cueillir, en ſe tournant du côté de l'Orient, en appuyant la main gauche ſur l'herbe, en prononçant certaines paroles, & en tournant ſans regarder derriére ſoy. Les cercles ſont encore d'un grand uſage dans toutes ces opérations. On les trace avec de la craye blanche exorciſée. Ils ſont employez pour renfermer les Eſprits, afin qu'ils ne nuiſent ni à l'opérateur, ni aux aſſiſtants. Tout le monde ſçait l'analogie de la figure circulaire avec l'unité, qui eſt le ſymbole parfait de Dieu.

La différence de ces cercles conſiſte dans les noms & les figures, qui y ſont ou différentes, ou différemment placées, & ce changement a ſes raiſons dans les proportions numériques.

On ne rapportera de toutes les conjurations, que celle qui ſe fait ſur le Livre magique; piéce ſi importante pour faire juger que ces extravagances ſont l'ouvrage de quelques Théologiens ignorants & impies. En voici la formule.

« Je vous conjure tous, & je vous commande à tous tant que vous eſtes d'Eſprits, de recevoir ce livre qui vous eſt « dédié, afin qu'autant de fois qu'on le lira, vous ayez à appa- « roître ſans délay, & en forme humaine douce & agréable, à « ceux qui liront ce livre, en telle façon qu'il leur plaira, ſoit «

» en général, ſoit en particulier, c'eſt-à-dire un ou pluſieurs,
» au deſir du Lecteur, ſans nuire ni faire aucun mal à qui que
» ce ſoit de ſa compagnie, ni au corps, ni à l'ame, ni à moy
» qui le commande; qu'auſſi-tôt que la lecture en ſera faite,
» vous ayez à comparoître, ou pluſieurs, ou un en particulier,
» au choix de l'Exorciſant, ſans bruit, ſans éclat, rupture,
» tonnerre ni ſcandale, ſans illuſion, menſonge ou faſcination.
» Je vous en conjure par tous les noms de Dieu qui ſont écrits
» dans ce livre. Que ſi celuy ou ceux qui ſeront appellez ne
» peuvent apparoître, ils ſeront tenus d'en envoyer d'autres,
» qui diront leur nom, & pourront faire leur même fonction,
» & exercer leur pouvoir, & qui feront un ſerment ſolemnel
» & inviolable d'obéir ponctuellement aux ordres du Lecteur,
» incontinent & auſſi-tôt qu'il voudra, ſans qu'il ait beſoin
» d'autre ſecours, aide ou force & autorité. Venez donc, au
» nom de toute la Cour céleſte, & obéiſſez au nom du Pere, &
» du Fils, & du Saint-Eſprit. Ainſi ſoit-il. Levez-vous &
» venez, par la vertu de votre Roy, & par les ſept couronnes
» de vos Rois, & par les chaînes ſulfurées ſous leſquelles tous
» les Eſprits & Démons ſont arrêtez dans les Enfers. Venez &
» hâtez-vous de venir devant ce cercle, pour répondre à mes
» volontez, & faire & accomplir tout ce que je deſire. Venez
» donc, tant de l'Orient que de l'Occident, du Midy & du
» Septentrion, & de quelque part que vous ſoyez. Je vous en
» conjure par la vertu & par la puiſſance de celuy qui eſt trin
» & un, qui eſt éternel & coégal, qui eſt un Dieu inviſible,
» conſubſtantiel, qui a créé le Ciel, la Terre & la Mer, & tout
ce qu'ils contiennent, par ſa parole. »

Pour entendre les derniéres paroles de cet Exorciſme, il eſt bon de ſçavoir que les magiciens faiſoient préſider quatre de ces Eſprits aux quatre parties du monde. C'eſtoient comme les Empereurs de l'Univers. Celuy qui préſidoit à l'Orient eſtoit nommé Lucifer, celuy de l'Occident Aſtaroth, celuy du Midi Léviathan, & celuy du Septentrion Amaimon; & il y avoit pour chacun d'eux des conjurations particuliéres que M. Blanchard n'a pas cru devoir rapporter, non plus que la

conjuration générale de ces quatre Eſprits, qui eſt ſuperſtitieuſe, injurieuſe à Dieu & à la Religion, & qui met le comble à l'impiété en faiſant ſervir le nom de Dieu & ce qui eſt de plus reſpectable dans la ſainte Religion à des paſſions déréglées.

Comme les Eſprits ne ſont pas toûjours d'humeur à obéir, & ſont rebelles aux ordres, on a tiré de la Cabale une conjuration plus abſurde que toutes les autres, qui donne des charges & des dignitez à des créatures abandonnées de Dieu, & dévouées aux derniers ſupplices, qui les menace de les dépouiller de leurs employs, de les précipiter au fond des Enfers, comme s'ils avoient une autre demeure. Il faut obſerver que le pouvoir de chacun de ces Eſprits eſt borné, qu'il ſeroit inutile de l'invoquer pour une choſe qui ne ſeroit pas à ſa portée, & qu'il faut donner à chacun pour ſa peine une récompenſe qui puiſſe luy eſtre agréable. Lucifer qu'on évoque le lundi dans un cercle, au milieu duquel eſt ſon nom, ſe contente d'une ſouris. Nembroth reçoit la pierre qu'on luy jette le mardi. Aſtaroth eſt appellé le mercredi pour procurer l'amitié des Grands, & ainſi de ſuite. Ce qui eſt de plus dangereux, c'eſt que l'Auteur de ces déteſtables conjurations a compoſé des priéres adreſſées à Dieu & à J. C. qui paroiſſent très-ſaintes, pour faire ſous cette apparence de Religion illuſion aux ſimples; car enfin peut-on demander à Dieu qu'il nous favoriſe dans l'invocation des Démons, qu'il nous envoye ces miniſtres d'iniquité pour ſervir à notre vanité & à notre ſenſualité, & n'eſt-ce pas l'outrager que de faire ſervir les choſes les plus ſacrées, à ſatisfaire les paſſions humaines?

Les Anciens ne faiſoient pas de pareilles conjurations, ils n'abuſoient pas des noms de la Divinité, ni des myſtères de leur Religion; ils s'attachoient uniquement à chercher dans la nature des moyens propres à réuſſir dans leurs opérations magiques, perſuadez que toute la nature n'eſtoit animée & gouvernée que par un même Eſprit univerſel, répandu dans tous les Etres particuliers, *mens mundi.* Ils tenoient que tous les Etres eſtoient liez les uns aux autres; que chacun d'eux a

ſuivant ſa qualité & ſa vertu, ſon eſpéce, ſa forme, ſa figure, ſa proportion ; ainſi trouvant dans les Etres ſublunaires des rapports & des convenances avec les Etres céleſtes, ils ſe ſervoient de ceux-là pour attirer ceux-ci : moyen auſſi aiſé à imaginer qu'il eſt difficile à trouver par ceux mêmes qui prétendent avoir une plus grande connoiſſance des ſecrets de la nature.

M. Blanchard a terminé ſes remarques par une deſcription de la baguette avec laquelle on fait les cercles qui ſervent aux opérations magiques. Elle doit eſtre de coudrier, de la pouſſe de l'année, il la faut couper le premier mercredi de la lune entre onze & douze heures de nuit. En la coupant il faut prononcer certaines paroles ; il faut que le couteau ſoit neuf, & le retirer en haut en coupant la baguette ; il faut la bénir & écrire au gros bout le mot *Agla*, au milieu ωγ, & le *Tetragrammaton* au petit bout avec une croix à chaque mot, & dire *Conjuro te cito mihi obedire. Venias per Deum vivum*, une croix ; *per Deum verum*, une ſeconde croix, *per Deum ſanctum*, une troiſième. On attribue à Arnaud de Villeneufve la conjuration impie contre les Eſprits qui refuſeroient d'obéir aux conjurations.

De tout ce diſcours dont le ſujet eſt un peu délicat, M. Blanchard conclud, qu'il eſt également dangereux de vouloir trop connoître Dieu, & de ne le point connoître du tout ; l'un produit l'orgueil & l'ambition, & l'autre la ſuperſtition & l'Idolatrie. Ce qui fait dire à Saint Cyprien, *de Deo etiam vera dicere periculoſum.*

Quelles eſtoient chez les Anciens, les fonctions & les prérogatives des Ambaſſadeurs.

PARMI les Anciens, Cratès, Démétrius de Phalere & Cicéron avoient traité des prérogatives & des devoirs des Ambaſſadeurs; parmi les Modernes, Hermolaüs Barbarus, Albert Gentilis, Charles Paſcal, Hermannus Kirchner, Marſelaër & quelques autres ont écrit ſur la même matiére. Mais le temps nous a dérobé les ouvrages des premiers; & à l'égard des ſeconds, loin de s'eſtre propoſez de rechercher ce que l'Antiquité nous en apprend, ils n'en ont parlé que par occaſion; plûtôt pour faire voir ce que doit eſtre encore aujourd'huy parmi nous un Ambaſſadeur, que ce qu'il a eſté autrefois; & ſur-tout dans la vûe de montrer juſqu'où s'étend ce droit de tous les temps, & de toutes les Nations, qui rend la perſonne de l'Ambaſſadeur ſacrée & inviolable.

Pour bien connoître ce droit, M. l'Abbé du Reſnel a cru 1735.
qu'il n'eſtoit pas inutile de rechercher ce que les Auteurs Grecs & Latins nous ont laiſſé de plus curieux ſur ce ſujet. Il ne remonte pas cependant juſqu'à ces temps de barbarie, où les hommes vivoient dans un brigandage continuel, &, pour ainſi dire, en guerre ouverte les uns avec les autres. Il n'y avoit pour lors que le bouclier de la Religion qui pût mettre à couvert la vie & les biens de ceux qui eſtoient obligez de traiter avec leurs ennemis, ou même avec les étrangers. De-là cet appareil de cérémonie, ces herbes ſacrées, ces couronnes, ces libations, & ces ſymboles religieux que portoient les Hérauts chez les Grecs, & les *Féciales* chez les Romains, lorſqu'ils avoient quelques ordres à exécuter auprès d'un peuple ennemi.

Mais l'intérêt commun de la ſociété ayant adouci la férocité des mœurs, ces uſages s'abolirent inſenſiblement. On n'en trouve preſque plus de traces dans la Grece depuis Homere, & parmi les Romains, depuis les deux premiers ſiécles de la fondation de leur Empire. On comprit enfin, même parmi

les Nations barbares, que l'avantage réciproque des Etats demandoit que la perſonne de l'Ambaſſadeur fût regardée comme inviolable. Ainſi, M. l'Abbé du Reſnel ne traite point en particulier des Hérauts & des Féciales. Outre que pluſieurs Auteurs ont épuiſé la matiére, ces ſortes d'Envoyez n'eſtoient point dans le fond ce que nous entendons aujourd'huy par le mot d'*Ambaſſadeur,* leur miniſtère ne conſiſtoit pour l'ordinaire qu'à porter & à reporter fidellement les paroles données & reçûes, mais ils n'eſtoient proprement chargez d'aucune négociation; il ne parle donc que des temps où le droit des Ambaſſadeurs fut reconnu de toutes les Nations, & où ceux qui eſtoient chargez de cette fonction, n'eurent plus beſoin que du ſeul caractère qu'elle leur donnoit, pour pouvoir traiter en toute ſûreté avec les peuples vers leſquels ils eſtoient envoyez. Il examine d'abord quelles eſtoient chez les Anciens les qualitez néceſſaires pour eſtre nommé Ambaſſadeur, à quelle occaſion on les envoyoit, de quelle maniére ils eſtoient reçûs, leurs devoirs, leurs obligations, juſqu'à quel point leur perſonne eſtoit regardée comme inviolable; & ce n'eſt que par occaſion qu'il touche quelques autres points qui ont rapport à ces différents chefs.

Il n'eſt pas néceſſaire de prouver que les Anciens vouloient que le rang, l'âge, & les autres qualitez perſonnelles de ceux qui eſtoient choiſis pour Ambaſſadeurs, donnaſſent un nouveau poids à un titre déja ſi reſpectable. Chez Homere, c'eſt Ulyſſe & Ménélas qu'on députe pour aller porter des propoſitions de paix aux Troyens; & il ſuffit d'ouvrir Thucydide & Tite-Live, pour voir qu'on s'écartoit rarement d'un principe ſi naturel.

Iliad. 11

On n'envoyoit preſque jamais les jeunes gens en Ambaſſade. Le terme de Πρέσβεις employé chez les Grecs pour déſigner un Ambaſſadeur, ſignifioit dans le ſens propre un vieillard. Cinquante ans eſtoit l'âge fixé par les loix des peuples de Chalcide, pour eſtre jugé capable de cet employ. Polybe rapporte de luy-même, que les Achéens le nommérent luy troiſiéme pour Ambaſſadeur auprès du Roy Ptolémée, quoyqu'il

Heraclides in Pont.

Hiſtor. l. 27.

n'eût pas encore l'âge preſcrit pour remplir cette dignité: & comme on ſçait que parmi les Romains on ne pouvoit parvenir aux premiers emplois de la République qu'à l'âge de quarante ans, & que d'un autre côté tous les Ambaſſadeurs preſque ſans exception, eſtoient tirez du corps du Sénat, on ne peut douter que la maturité de l'âge ne fût chez le Peuple Romain, comme chez tous les autres, une condition communément néceſſaire pour eſtre revêtu du caractère d'Ambaſſadeur.

C'eſt par cette raiſon qu'on s'étonnera moins que les Romains tiraſſent quelquefois au ſort les Ambaſſadeurs. Tacite nous apprend qu'il s'éleva un grand débat dans le Sénat, pour ſçavoir s'il falloit nommer par élection, ou choiſir au ſort les Ambaſſadeurs qu'on avoit réſolu d'envoyer à Veſpaſien. Cet Hiſtorien nous a conſervé les diſcours qui ſe firent de part & d'autre à cette occaſion, & il ajoûte qu'il fut arrêté que ſuivant l'ancienne coûtume, *ſecundùm vetera exempla*, le ſort décideroit du choix des Ambaſſadeurs. *Hiſt. lib. 4.*

On voit en effet par une Lettre de Cicéron même, qu'il fut nommé Ambaſſadeur par cette voye. Un autre Auteur rapporte que de pluſieurs perſonnes dont une Ambaſſade eſtoit compoſée, les unes avoient eſté nommées par élection, & les autres par le ſort; mais ces exemples ſont ſi rares, que deux Sçavants à qui ils ont échappé, vont preſque juſqu'à s'inſcrire en faux contre cet endroit de Tacite. *Ad Attic. l. 12 Ep. 17. Dio Caſſius. Gentilis, de Legationibus. Paſcal, de Legato.*

Les Romains, qui ont peut-eſtre ſenti mieux qu'aucun autre Peuple, de quelle conſéquence il eſtoit de frapper les yeux de la multitude pour attirer ſa vénération, donnoient à leurs Ambaſſadeurs divers ornements extérieurs. C'eſt par cette raiſon que, ſelon un Auteur, ils avoient le privilége de porter un anneau d'or, dans le temps même où les Sénateurs & les Chevaliers n'avoient pas encore droit de le porter. Ils avoient auſſi un habit diſtingué, que Denys d'Halycarnaſſe appelle une robe ſacrée, ἱερὰ ἐσθής. Elle eſtoit, ſelon quelques-uns, de pourpre, dans les Ambaſſades où il s'agiſſoit d'affaires d'Etat, mais dans celles qui n'avoient pour objet *Pline, liv. 22 c. 3. & liv. 33. Excerpta Legation. cap. 4. Appian. in Selectis. Virgil. Æneid. 6.*

que des devoirs de bienſéance & de politeſſe, Tite-Live nous apprend qu'ils prenoient une robe blanche.

Les Romains eſtoient comme nous dans l'uſage d'envoyer des Ambaſſadeurs, ſoit pour faire des compliments de condoléance, ſoit pour en faire de félicitation. Alexandre revenu victorieux de ſes grandes expéditions, reçut à Babylone des Ambaſſadeurs de preſque toutes les parties du Monde. Aux nôces de Perſée & à celles du Roy Pruſias, aſſiſtérent divers Ambaſſadeurs, qui avoient apporté aux nouveaux époux des préſents de la part de leurs Maîtres. A l'égard des compliments de condoléance, on ſçait le bon mot de Tibere aux Ambaſſadeurs d'Ilium, qui eſtoient venus un an après la mort de Druſus, luy marquer la part qu'ils prenoient à ſa douleur.

Q. Curt. l. 10.

T. Liv. l. 42. Suet. in Tiber.

Il y avoit encore une eſpéce d'Ambaſſade, dont on ne trouve d'exemple que parmi les Romains. On l'appelloit l'Ambaſſade libre, *libera Legatio,* parce que ceux à qui on accordoit cette prérogative, n'avoient aucune affaire à négocier, & qu'ils pouvoient partir & revenir quand bon leur ſembloit. C'eſtoit proprement une marque de diſtinction dont on décoroit les perſonnes d'un certain rang, pour leur attirer plus de reſpect, lorſque leurs affaires particuliéres les obligeoient de faire quelque ſéjour dans les pays étrangers. On s'en ſervoit même quelquefois comme d'un prétexte honnête pour colorer la retraite d'un homme que quelque diſgrace obligeoit de chercher un aſyle hors de l'Italie. Ce fut ſous ce titre que Scipion Naſica, contraint de quitter Rome pour ſe ſouſtraire à la fureur du Peuple, qui vouloit venger dans ſon ſang la mort de Gracchus, ſe retira en Aſie. Et Suétone n'oublie pas de remarquer que Tibere porta cette qualité, lorſque certaines affaires qui luy eſtoient peu honorables, firent prendre à ce Prince le parti de s'exiler luy-même à Rhodes.

Plut. in Gracch. Valer. Max. l. 5. c. 3. & 2. Suet. in Tiberio.

Cicéron déclame avec beaucoup de force contre ces ſortes d'Ambaſſades. Il fait ſentir combien eſtoit ridicule le titre d'Ambaſſadeur, dans un homme qui n'eſtoit chargé d'aucune négociation. Il nous aſſûre que pendant ſon Conſulat il auroit entiérement aboli ce genre d'Ambaſſade, mais que n'ayant

L. 3. de Legib.

pu y réuſſir, il eut du moins le crédit d'en faire reſtreindre le temps à une année, au lieu qu'auparavant la durée n'en eſtoit point limitée.

Quel que fût en général l'objet de l'Ambaſſade, on voit, tant chez les Grecs que chez les Romains, que pour l'ordinaire on n'envoyoit pas moins de trois Ambaſſadeurs, ni plus de dix. Il y avoit néantmoins des occaſions où ils eſtoient en plus grand nombre, non ſeulement pour que ces Députez fuſſent en état de s'aider mutuellement de leurs lumiéres, mais encore pour marquer plus de conſidération à celuy vers lequel on les envoyoit. Auſſi voyons-nous que Démétrius Poliorcétes regarda comme une marque de mépris, que les Lacédémoniens ne luy euſſent député qu'un ſeul Ambaſſadeur, & que celuy-ci pour les diſculper, luy dit finement : *Que le Sénat de Sparte n'ayant à traiter qu'avec une ſeule perſonne, avoit cru auſſi ne devoir luy en envoyer qu'une ſeule.* *Plut. Apophth.*

Les ordres dont on chargeoit les Ambaſſadeurs, eſtoient contenus dans le Décret du Prince, du Sénat ou du Peuple qui les députoit. Ce Décret leur tenoit lieu de ce que nous appellons Lettres de créance; ils eſtoient obligez de le repréſenter, ſans quoy on ſe croyoit bien fondé à refuſer de les entendre. Ce fut par cette ſeule raiſon que les Achéens s'excuſérent de n'avoir pas admis dans leur Conſeil quelques Ambaſſadeurs que le Sénat avoit envoyez pour examiner ſi les villes qui, pendant les diviſions d'Eumenès & de Philippe, avoient eſté enlevées à différents peuples de la Grece, leur avoient eſté rendues. La coûtume des Athéniens eſtoit d'ajoûter toûjours cette clauſe générale au Décret dont nous parlons : *Qu'au ſurplus les Ambaſſadeurs faſſent tout ce qu'ils croiront eſtre le meilleur pour le bien de l'Etat,* πράττειν τὲ τοὺς Πρέσβεις ᾗ ἀλλ' ὅτι ἂν δυνῶνται ἀγαθόν. Quelquefois auſſi on donnoit plein-pouvoir aux Ambaſſadeurs de traiter aux conditions que leur prudence leur ſuggéreroit. *Tit. Liv. 39. c. 33.* *Æſchin. Orat. de falsâ Legat. apud Demoſth.*

Mais comme à la faveur d'un nom auſſi reſpectable que celuy d'Ambaſſadeur, il auroit pu ſe gliſſer des eſpions, des gens ſans aveu, ou venus même à deſſein de tramer quelques

Serv. in Virgil. Æneid. 7. verſ. 168.

pratiques ſecrettes, on ne les recevoit nulle part en cette qualité, ſans avoir pris auparavant les précautions néceſſaires contre toute ſurpriſe. A Rome, lorſque leur arrivée n'eſtoit pas annoncée, ou qu'ils n'eſtoient pas attendus, on ne les admettoit pas auſſi-tôt dans la ville; mais on s'informoit d'abord de tout ce qui concernoit leur perſonne, & du ſujet de leur commiſſion. Ce ſoin regardoit les Queſteurs, *Quæſtores Urbani.* Ces Magiſtrats alloient trouver les Ambaſſadeurs dans un lieu marqué hors de l'enceinte de Rome, ils enregiſtroient leurs noms, & lorſque ces Ambaſſadeurs venoient de la part de quelque Puiſſance amie, on les logeoit aux dépens du public, on les défrayoit eux & leur ſuite durant leur ſéjour, on leur faiſoit des préſents conſidérables d'armes, de chevaux, d'habits, de vaſes d'argent, &c. Tite-Live appelle ces préſents *Lautia*, terme particulier aux Romains, & que Plutarque n'a pu rendre en ſa langue par aucun équivalent. En un mot, on pourvoyoit magnifiquement à toute leur dépenſe, & quand ils venoient à mourir durant le cours de leur Ambaſſade, ces mêmes Queſteurs prenoient ſoin de leurs funérailles, & la République en payoit les frais. Ce qui toutefois ne doit s'entendre que de ceux qui venoient de la part des amis & des Alliez. On traita autrement ceux de Rhodes qu'on ſoupçonnoit eſtre dans le parti de Pompée, & ceux que Perſée envoya à Rome pour ſe juſtifier des embûches qu'on l'accuſoit d'avoir tendues à Eumenès; ſes excuſes n'ayant point eſté admiſes, on congédia ſes Envoyez, & on leur donna trente jours pour ſortir d'Italie. Ceux des Ætoliens furent traitez avec encore plus de rigueur, car on ne leur donna que la moitié de ce temps-là pour ſe retirer hors des terres de la République.

Val. Max. l. 1. cap. 1.
T. Liv. 3. Decad. l. 8. 4. Decad. l. 3. & alibi.
Quæſt. Roman.
T. Liv. 5. Decad. l. 5.
Polyb. Excerpt. Leg. 48.
Dio, Excerpt. Legation.

Quæſtiones Rovianæ.

Plutarque nous apprend que de ſon temps l'étendue de l'Empire Romain ayant multiplié à l'infini le nombre des Ambaſſadeurs, & que la dépenſe qui ſe faiſoit pour les défrayer eſtant devenue par-là fort onéreuſe à la République, on ceſſa de pourvoir à leur ſubſiſtance. Mais on continua à inſcrire leurs noms dans les regiſtres publics, & on ne

diminua rien par rapport aux prérogatives qu'on leur avoit toûjours accordées, & dont une des plus considérables estoit le droit d'avoir place dans l'Orchestre aux jeux & aux combats publics. Les Députez de la ville de Marseille jouissoient de cette prérogative en considération des services qu'elle avoit rendus au Peuple Romain. On trouve dans Josephe un décret de l'Empereur Caïus & du Sénat, par lequel le même honneur est accordé à Hircan, à ses enfants, & à ses Ambassadeurs. Tacite rapporte que deux Envoyez de certains peuples de la Belgique, estant entrez dans le théatre de Pompée, lorsqu'on y célébroit les Jeux, y remarquérent quelques Etrangers assis parmi les Sénateurs, qu'ayant sçû de ceux qui les conduisoient qu'on faisoit cet honneur aux Ambassadeurs des Nations qui se distinguoient des autres par leur attachement au Peuple Romain, ils s'estoient écriez qu'il n'y avoit aucune Nation dans le monde qui l'emportât sur la leur par les armes & par la bonne foy, & que là-dessus sans autre cérémonie ils s'estoient assis dans l'Orchestre, ce qui fut, ajoûte-t-il, pris en bonne part, & regardé comme une saillie de zéle & d'affection. Cependant, Auguste ayant appris que parmi les Grecs, certaines personnes sorties de familles d'Affranchis, estoient quelquefois revêtues du titre d'Ambassadeur, ce Prince défendit par un édit public l'entrée de l'Orchestre à tous les Ambassadeurs: dans la suite Trajan la rendit à ceux qui estoient envoyez par les Têtes couronnées.

Justin. l. 43.

L. 14. c. 10.

Annal. 13.

Il n'y avoit point de lieu marqué chez les Romains pour donner audience aux Ambassadeurs. On les écoutoit en divers endroits situez hors de l'enceinte de la ville, ordinairement dans le temple de Saturne, quelquefois dans celuy d'Apollon ou de Minerve. Il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le sont faussement imaginé, sur quelques passages mal entendus, qu'on ne traitoit à Rome avec les Ambassadeurs que dans le seul mois de Février. Tous les Historiens font foy du contraire. Il est seulement vray que ce mois estoit destiné à écouter les demandes de ceux qui estoient envoyez par les provinces qui estoient immédiatement soûmises à l'Empire Romain.

T. Liv. 4. Dec. l. 4. 3. Dec. l. 10. & 4. Dec. lib. 3.

Plut. Quæst. Rom.

Cicer. lib. 1. Epist. Famil. Ep. 4. & lib. 1. Ep. ad Q. Fratrem Ep. 1.

Cet uſage s'obſervoit ſi religieuſement, que Cicéron aſſûre que pendant tout ce temps on n'y traitoit abſolument d'aucune autre ſorte d'affaires.

Lib. 2. cap. 2. Et ce qui montre, pour ſe ſervir des paroles de Valere-Maxime, combien ils eſtoient attentifs en tout à conſerver leur dignité, & celle de la République, c'eſt qu'ils ne rendoient jamais réponſe aux Ambaſſadeurs qu'en Latin ; & qu'ils les obligeoient de parler la même langue, par le moyen des Interpretes, non-ſeulement à Rome, mais par-tout où on leur donnoit audience.

Il paroît que parmi les Grecs, les Ambaſſadeurs n'eſtoient ni logez, ni défrayez aux dépens du public, & que c'eſtoit les particuliers qui exerçoient l'hoſpitalité envers eux, à peu-près comme elle eſtoit exercée envers les autres Etrangers. C'eſt ce que l'on peut conclurre de cet endroit de Xénophon, où il reproche vivement aux Athéniens d'avoir refuſé l'hoſpitalité à un Héraut. On verra par un autre trait du même Auteur que nous rapporterons plus bas, que les Ambaſſadeurs de Sparte à Athènes, y prenoient leur logement chez une perſonne qui faiſoit profeſſion publique de recevoir chez luy tous ceux que leurs affaires appelloient à Athènes, πρόξενος. Ajoûtons que les Grecs conſervérent toûjours l'ancienne coûtume, qui eſtoit, en temps de guerre, d'envoyer devant les Ambaſſadeurs un Héraut, à peu-près comme nous envoyons aujourd'huy un Trompette, pour s'aſſûrer que l'ennemi accorderoit aux Envoyez la ſûreté néceſſaire pour s'acquitter de leur commiſſion. Thucydide, dans ces circonſtances, joint toûjours un Héraut aux Ambaſſadeurs, κήρυκα καὶ πρεσβείαν ; & Démoſthène fait un crime aux dix Ambaſſadeurs nommez pour traiter avec Philippe, qui aſſiégeoit pour lors une ville de l'Attique, de s'eſtre rendus auprès de ce Prince, ſans avoir attendu la réponſe du Héraut qu'ils luy avoient dépêché.

Lib. 6. Hiſt. Grac.

De falsâ Legatione.

Demoſth. ibid. Plut. in Dionyſ. Comme les Athéniens & les Corinthiens avoient une loy préciſe, qui défendoit de recevoir abſolument aucun préſent de la part de ceux auſquels ils eſtoient envoyez, il eſt aſſez naturel de croire qu'ils ſe diſpenſoient auſſi d'en donner à ceux

ceux des autres nations, à moins que ce ne fût de ces petits préſents d'amitié qu'on faiſoit aux Hôtes, & qu'on appelloit Ξένια. En effet, Philippe Roy de Macédoine voulant corrompre certains Ambaſſadeurs d'Athènes, ſe ſervit, ſelon Démoſthène, de ce prétexte, pour leur faire agréer des ſommes conſidérables d'argent. Ce même Orateur ſoûtient avec ſa véhémence ordinaire, que c'eſtoit un crime capital, & l'Hiſtoire nous apprend que quelques Ambaſſadeurs qui en furent convaincus, l'expiérent auſſi par leur mort. On eſtoit ſi religieux ſur ce point à Athènes, que Callias, pour cette ſeule raiſon, y fut condamné à une amende de cinquante talents, quoyqu'il eût conclu une paix avantageuſe avec le Roy de Perſe. C'eſtoit cependant l'uſage parmi les Empereurs de cette Nation, de faire de grands préſents à ceux qui alloient chez eux en Ambaſſade; il ſemble même qu'il eſtoit de la dignité des Rois d'en uſer ainſi. C'eſt peut-eſtre par cette raiſon que les Ambaſſadeurs que le Sénat avoit envoyez à Ptolémée, qu'on croit eſtre le Philadelphe, n'ayant pu ſe diſpenſer de recevoir les dons précieux que ce Prince leur avoit offerts, avant même d'avoir rendu compte de leur négociation, commencérent par les remettre dans le tréſor public; généroſité qui frappa tellement les Sénateurs, qu'avec la permiſſion du Peuple, ces préſents leur furent rendus.

Demoſth. de falsâ Legat.

Ælian. lib. 1, Hiſt.

Val. Max. l. 4. c. 3. & 9.

Après avoir expoſé quels eſtoient les uſages & les coûtumes des Anciens, par rapport aux Ambaſſadeurs qu'ils envoyoient ou qu'ils recevoient, M. l'Abbé du Reſnel traite de ce caractère ſacré, qui a toûjours fait regarder leur perſonne comme inviolable. Selon l'ancien droit des gens, toute perſonne qui avoit fait quelque violence à un Ambaſſadeur, devoit eſtre remiſe entre les mains de la Puiſſance qui l'avoit envoyé, pour en tirer telle vengeance qu'il luy plairoit. C'eſt ainſi qu'un nommé Leptinès, qui avoit tué Cnæus Octavius, fut livré aux Romains par les Grecs; les Romains eux-mêmes firent remettre entre les mains des Carthaginois les jeunes gens qui avoient inſulté leurs Ambaſſadeurs. Ils en uſérent de la même maniére avec deux Ediles qui avoient maltraité les

T. Liv. l. 38. & Val. Max. l. 6. c. 6.

Envoyez des Apolloniates, & dans la crainte que les parents de ces deux Magiſtrats ne les enlevaſſent ſur la route, le Sénat donna ordre à un Queſteur de les accompagner juſqu'au Port où ils devoient s'embarquer. Mais on ne s'étend pas davantage ſur cet article qui a eſté traité par pluſieurs Auteurs, & on ſe contente d'obſerver en général, que ce qu'on lit de plus fort dans les Anciens ſur la ſûreté que le droit des gens accorde aux Ambaſſadeurs, conſiſte en ce qu'on ne peut ſe prévaloir, ni contr'eux, ni contre leur ſuite, du droit de la guerre, ou de quelqu'autre motif, qui autoriſeroit un Prince à faire porter aux ſujets la peine des injures ou des torts qu'il croiroit avoir reçus de leur Maître. Mais prétendre qu'on ne pourroit ni punir, ni ſoûmettre à la juſtice ordinaire un Ambaſſadeur qui, par ſes intrigues ou par ſes violences, troubleroit l'ordre ou la tranquillité de l'Etat où il ſeroit envoyé, ce ſeroit renverſer toutes les regles de l'équité naturelle, & luy attribuer un droit que le Souverain même qu'il repréſente n'auroit pas, s'il ſe trouvoit en perſonne dans les Etats du Prince avec lequel il auroit quelqu'affaire à démêler. Le témoignage de Xénophon paroît à M. l'Abbé du Reſnel ſuffiſant, pour montrer ce que l'Antiquité penſoit ſur ce point. Cet Auteur rapporte que les Lacédémoniens ayant fait jetter dans des puits les Hérauts de Darius, qui eſtoient venus demander *la terre & l'eau*, éprouvérent auſſi-tôt les effets de la colere céleſte, & qu'elle ne ceſſa de les pourſuivre que lorſque deux généreux Spartiates eurent eu le courage d'aller offrir leurs têtes au Roy de Perſe, en répréſailles de la mort de ſes Envoyez. Il ajoûte que les Athéniens s'eſtant rendus coupables du même crime, la déſolation de leur pays par les troupes de Xerxès, fut encore attribuée à la vengeance divine. Cependant ce même Hiſtorien, qui ſemble pouſſer juſqu'à la ſuperſtition le reſpect dû à la perſonne de l'Ambaſſadeur, raconte dans un autre endroit que les Athéniens firent arrêter trois Ambaſſadeurs de Lacédémone, parce qu'ils les ſoupçonnoient d'eſtre d'intelligence avec un de leurs Généraux qui avoit tenté de ſurprendre le Pirée. Or, il faut remarquer que loin d'accuſer les Athéniens

Voy. les Notes de Barbeyrac ſur le livre de Grot. de Jure Belli & Pacis, *lib 2. c. 18.*

Rerum Græc. lib. 3. cap. 4.

Ibid. lib. 5.

d'avoir violé en cette occaſion le droit des gens, il dit ſimplement que ces Ambaſſadeurs ſoûtinrent qu'ils n'avoient aucune part à cet attentat, & que ſur les preuves qu'ils en donnérent, ils furent auſſi-tôt remis en liberté.

M. l'Abbé du Reſnel termine ſes recherches par le détail des honneurs qu'on accordoit à la perſonne, ou même à la mémoire des Ambaſſadeurs qui s'eſtoient dignement acquittez de leurs fonctions. A Sparte & à Athènes, outre le remercîment qu'on leur faiſoit en public, on leur donnoit un repas de cérémonie. Chez les Romains, on les élevoit aux premiéres Magiſtratures; & s'il arrivoit qu'ils fuſſent tuez dans l'exercice de leur miniſtere, on leur décernoit une ſtatue. Cicéron nous apprend que celles qu'on avoit érigées en l'honneur de ces quatre Ambaſſadeurs qui furent mis à mort à Fidènes par un Roy des Véiens, avoit ſubſiſté juſqu'à ſon temps. Il n'oublie pas qu'on voyoit dans la Place où eſtoit la Tribune aux Harangues, la ſtatue de Cnæus Octavius, qui fut tué à Laodicée dans le cours de ſon Ambaſſade. Ce droit eſtoit ſi bien établi, que le même Orateur ſoûtient qu'il doit s'étendre juſqu'à ceux qui meurent de maladie tandis qu'ils ſont revêtus du titre d'Ambaſſadeur. Ainſi, non content que le Sénat eût ordonné qu'on conſtruiroit aux dépens du public, un tombeau à Servius Sulpitius mort Ambaſſadeur auprès d'Antoine, Cicéron obtint encore qu'on luy éleveroit une ſtatue d'airain en pied. Les Athéniens dreſſérent auſſi un monument ſur la Voye ſacrée, pour honorer la mémoire du Héraut Anthémocrite, qui avoit eſté tué par les Mégariens.

T. Liv. l. 30.

Philip. 9.

Pauſan. lib. 1.

OBSERVATIONS

Sur les Loix qui autoriſoient les Adoptions à Athènes.

L'ADOPTION reçûe chez les Grecs & chez les Romains a donné lieu à pluſieurs Loix ; c'eſt ſur celles des Grecs recueillies par Samuel Petit dans ſon Commentaire des Loix
1737. Attiques, que M. Blanchard a fait des Obſervations : Ces Loix établies par Solon, eſtoient telles.

[a] « Si quelqu'un, dit le Légiſlateur, eſtant ſans enfants & » maître de ſes biens, adopte un fils, que cette Adoption ait » tout ſon effet.

» [b] Que celuy qui fait une Adoption, ſoit vivant.

» [c] Qu'il ne ſoit permis à celuy qui a eſté adopté de rentrer » dans la famille d'où il eſtoit ſorti, qu'après avoir laiſſé un » fils légitime à la famille dans laquelle il eſtoit entré par l'Adoption. »

Celuy qui eſtoit adopté, eſtoit appellé Ἐκποίητος, par rapport à la famille de laquelle il ſortoit, ce qui laiſſe entendre la même choſe que nous comprenons ſous l'idée d'une émancipation ſelon le Droit Romain ; & par relation à la famille dans laquelle il entroit, il eſtoit appellé Ποιήτος, Ἐἰσποιήτος, Θέτος, Υἱοθετὸς, & les Actes par leſquels il eſtoit appellé à l'Adoption ſe nommoient Ποιήσις, Θέσις, Ἐἰσποιήσις, Υἱοθέσις.

L'antiquité de ces Actes d'Adoption n'eſt point douteuſe.
Geneſ. 48. Exod. 11. Quelques Auteurs en ont recherché l'origine dans l'Adoption des deux tribus d'Ephraïm & de Manaſſé.

Antiqq. 15. Joſephe dit qu'Abraham avoit adopté le fils d'Aram ſon frere, qui eſtoit frere de ſa femme Sara. Les Hébreux adoptoient même des filles, comme Mardochée avoit adopté

[a] Ὁταν τις ὢν ἄπαις, κύριος τῶν ἑαυτοῦ, ποιήσεται υἱὸν, ταῦτα κύρια εἶναι.

[b] Τὸν ζῶντα ποιεῖσθαι παῖδα.

[c] Τῷ ποιηθέντι ἐξεῖναι ἐπανιέναι, ἐὰν μὴ υἱὸν καταλίπῃ γνήσιον.

Eſther. Béroſe aſſûre que l'Adoption eſtoit en uſage chez les Aſſyriens; & Diodore de Sicile en dit autant, en parlant de Ninus III. Roy de Babylone. Les Egyptiens eſtoient dans le même uſage, puiſque la fille de Pharaon avoit adopté Moyſe pour ſon fils. Platon permet à ceux qui ont pluſieurs enfants d'en garder un, & de donner les autres en Adoption. Enfin, Plutarque rapporte que Thalès de Milet l'un des ſept Sages, adopta Cybiſtus le fils de ſa ſœur.

Lib. 5.
Lib. 2.
Exod. 1.
Legg. 9.
Vie de Solon.

Le même Plutarque a remarqué que Théſée avoit eſté adopté par Egée, & que celuy-ci eſtoit fils adoptif de Pandis ou Pandion. Le nom même de Théſée eſt réputé venir de la même ſource que θέτος, à cauſe de ſa naiſſance & des conditions qu'Egée impoſa à la mere en la quittant pour continuer ſes voyages, ſi le fils qu'il en eſpéroit ſe trouvoit par ſa force & par ſa bravoure digne d'eſtre rapproché de ſon origine par l'Adoption qu'il en feroit.

Il eſt vray que dans ces temps héroïques la forme de l'Adoption n'eſtoit pas déterminée par des Loix qui ſoient venues juſqu'à nous, comme elle l'a eſté dans la ſuite, ſuppoſé qu'Egée ne fût que fils adoptif de Pandion. Car dans la diſtribution que celuy-ci fit entre ſes enfants du pays de l'Attique, Egée eſt appellé le premier au partage de ſes terres, & à la plus conſidérable partie, qui conſiſtoit dans tout le territoire voiſin d'Athènes juſqu'au temple d'Apollon Pythien.

L'Adoption eſt donc un Acte légitime par lequel un homme ſans enfants eſt en droit d'adopter un autre homme, qui puiſſe luy ſuccéder dans la poſſeſſion de ſes biens, & ſouvent même prendre ſon nom.

L'Adoption imitoit la nature, mais elle avoit ſur elle de grands avantages. Celle-ci réduite à la néceſſité de ſe contenter de ce qui luy eſtoit échû en partage, eſtoit obligée de ſupporter dans un héritier néceſſaire les défauts du corps, les travers de l'eſprit, & ſouvent la corruption du cœur. Il n'en eſtoit pas de même de l'Adoption; dirigée par la prudence, elle eſtoit maîtreſſe de ſon choix, & ſe déterminoit en connoiſſance de cauſe; elle n'avoit à craindre que ſes préjugez, &

ne pouvoit s'en prendre qu'au défaut de ſon diſcernement. C'eſtoit une conſolation que les Loix avoient voulu procurer à ceux qui ne s'eſtant point mariez, n'avoient pu avoir des enfants habiles à ſuccéder à leur fortune, ou qui en ayant eu d'un légitime mariage, avoient eu la douleur de les perdre; car s'ils en avoient de l'un ou de l'autre ſexe, ils n'eſtoient point en droit d'adopter, même par teſtament; & les mêmes Loix ſoûtenoient les intérêts des petits-enfants, & annulloient l'acte d'Adoption fait par leur ayeul à leur préjudice *.

Nous avons dit que l'Adoption imitoit la nature, en ſous-entendant autant qu'il eſtoit poſſible; & c'eſt dans cet eſprit que les Loix n'accordoient point le droit d'adopter, à un homme à qui elles eſtoient en droit de refuſer, pour quelque défaut naturel, la permiſſion de contracter un mariage légitime, puiſqu'il n'auroit pas eſté en état de remplir les motifs de cet engagement, n'eſtant point en état de donner des Citoyens à la République.

Un homme qui craignoit de mourir ſans laiſſer d'enfants d'une femme avec laquelle il vivoit en légitime mariage, pouvoit par ſon teſtament faire le choix d'un fils adoptif, ſous la reſerve qu'il ne laiſsât point d'enfants de ſa femme. C'eſt par un acte de cette nature que Philoctémon adopta Chéreſtrate.

ἄπαις. κύριος τῶν ἑαυτῦ.

Mais ſuivons les termes de la Loy, ſelon leſquels il falloit que celuy qui adoptoit n'eût point d'enfants, qu'il fût maître de ſes biens, & en état d'en diſpoſer; ce qui donnoit l'excluſion à tous ceux qui eſtoient encore ſous la puiſſance d'autruy, & qui n'avoient pas droit d'avoir des enfants ſoûmis à leur puiſſance. Tels eſtoient ceux qu'on appelloit *μέτοικοι*, qui, ou par punition, ou par quelqu'autre motif, habitoient hors de leur patrie, & qui n'avoient que l'uſage de l'habitation qu'ils acquéroient au prix de douze dragmes par an pour les hommes, & de ſix pour les femmes; eſpéce de capitation

* *Iſæus.* Ἐν τῷ περὶ τῦ Αἰσάρχου κλήρυ εἴτε οὖν Αἰσαρχον φήσῃ τίς δίκαιόν ἐσι ἀληθῆ λέξαι· γνώσε γὰρ ὄντος αὐτῷ Δημοχάρυς υἱέως, οὔτ' ἂν ἐβούλετο ταῦτα δίκαια πρᾶξαι, οὔτ' ἐξῆν αὐτῷ δοῦναι τὰ ἑαυτῦ ἑτέρῳ.

annuelle à laquelle il falloit satisfaire, sous peine d'estre vendu au profit de la République.

Les esclaves, les femmes, les enfants qui estoient sous la puissance d'autruy, n'avoient aucun droit de disposer par testament, comme l'observe Isée. Car les enfants au-dessous de vingt ans n'estant maîtres de rien, ne pouvoient tester, ni par conséquent adopter, à moins que la Loy ne leur eût accordé le plein usage de ces droits.

Il falloit pour la validité de l'Acte d'Adoption, que celuy qui le faisoit, joüit d'une santé parfaite, & qu'il fût sain d'esprit ἐν φρονῶν. Car la Loy rapportée par Libanius dans l'Argument de l'oraison de Démosthène contre Léocharis, laisse entendre qu'il estoit nécessaire que celuy qui vouloit adopter valablement, ne fût pas dans un état de maladie assez déplorable pour que l'on pût présumer qu'il n'estoit pas dans une situation d'esprit assez libre pour faire une disposition si importante, & qui portoit un préjudice si notable à ses héritiers.

Il estoit encore nécessaire que celuy qui estoit adopté, eût eu soin d'observer la formalité de faire porter dans les registres publics l'Acte de son Adoption pendant la vie du testateur, s'il en avoit eu connoissance, & de se faire reconnoître dans la famille dans laquelle il estoit appellé, & de prendre ensuite, autant que la bienséance le permettoit, la place de celuy à qui il devoit succéder.

Isée, cependant, assûre dans l'oraison pour l'héritage d'Apollodore, que cette Loy ne s'exécutoit pas dans toute sa rigueur, lorsqu'on pouvoit avoir d'ailleurs quelque forte présomption qui faisoit connoître la volonté du testateur, & qu'on ne pouvoit imputer aucune négligence au fils adoptif.

Celuy qui adoptoit avec le consentement des arbitres de son Acte, ne pouvoit adopter un homme âgé de plus de vingt ans.

On n'a pas toûjours esté exact à observer que celuy qui faisoit une Adoption fût âgé, au moins de quatorze ans plus que celuy qui estoit adopté; quoyque cette condition résulte de l'interprétation que l'on donne à la Loy, pour imiter la nature.

Celuy qui ayant vêcu dans le célibat, avoit appellé quelque Citoyen pour luy ſuccéder dans ſa fortune, ne pouvoit enſuite ſe marier, ſi l'adoptif eſtoit entré en poſſeſſion, ſans en avoir au préalable obtenu la permiſſion des Juges prépoſez à l'obſervation des Loix. L'ingratitude du fils adoptif luy faiſoit perdre tous ſes droits; & c'eſt ainſi, au rapport de Tzetzès, que fut caſſée l'adoption du Rhéteur Andocidès, qui eut l'audace de pourſuivre en Juſtice Léogaras ſon pere adoptif. Rien de plus juſte, au reſte, que cette punition; car ſi l'on eſt obligé de recevoir les enfants légitimes avec leurs défauts, l'Adoption eſtant un acte libre, les enfants adoptifs doivent cette faveur à leur mérite & à leur naiſſance. En effet, les Loix avoient établi pluſieurs conditions par rapport à celuy qui eſtoit adopté; ces conditions eſtoient de rigueur, & pouvoient ſervir à couvrir ce qui paroît odieux dans un acte qui va à dépouiller les héritiers légitimes d'une ſucceſſion à laquelle la nature ſembloit vouloir les appeller.

Il eſtoit néceſſaire que celuy qui eſtoit appellé à l'Adoption fût né d'un légitime mariage *, qui ne pouvoit eſtre réputé tel, s'il n'eſtoit contracté entre un Citoyen & une Citoyenne d'Athènes, & revêtu de toutes les cérémonies requiſes par les Loix, pour eſtre luy-même Citoyen d'Athènes; condition ſi néceſſaire, que Plutarque rapporte que lorſqu'Hercule demanda le droit de bourgeoiſie, il fallut qu'il fût auparavant adopté par Pylius; & lorſque Caſtor & Pollux, après la guerre qu'ils firent aux habitants d'Aphidnes, où Théſée avoit renfermé Hélène leur ſœur, vinrent à Athènes, & demandérent le droit de bourgeoiſie dans cette ville, il ne leur fut accordé qu'après qu'ils eurent eſté adoptez ſelon toutes les formalitez impoſées par les Loix, par Aphidnus. Les bâtards des familles étrangéres à celles auſquelles on vouloit les aſſocier, ne pouvoient y prétendre. Les enfants mêmes que celuy qui adoptoit, avoit eus d'un mariage qui n'eſtoit pas contracté avec une Citoyenne, ne pouvoient y eſtre admis, s'ils n'avoient obtenu le droit de bourgeoiſie, ou leur pere pour eux; & ce

* Μόνος Ἀθηναῖος εἶναι τοῖς ἐκ δυοῖν Ἀθηναίοιν γεγονότας.

droit

droit ne s'accordoit pas aiſément, tant que la liberté publique a eſté en état de ſoûtenir la ſévérité des Loix.

Il arriva cependant que Périclès fils de Xantippe, qui avoit rendu à cette Loy ſa premiére force dans le temps qu'il avoit des enfants légitimes, fut le premier qui entreprit d'y donner atteinte. Après avoir perdu ſes enfants, il employa tout ſon crédit pour obtenir le droit de Citoyen d'Athènes à un fils qu'il avoit eu de la fameuſe Aſpaſie Courtiſane de Milet.

Harpocration rapporte une Loy de Solon, qu'il dit eſtre la vingt-uniéme de ce Légiſlateur, & c'eſt une de celles que nous avons copiées cy-deſſus, qui ne permet pas à un fils adoptif de ſortir de la famille dans laquelle il eſt entré par Adoption, pour rentrer dans celle dont il eſtoit originaire, s'il ne laiſſoit un fils légitime habile à luy ſuccéder dans celle dont il ſe retiroit. Ce n'eſtoient pas les particuliers ſeuls qui veilloient à l'obſervation de cette Loy, les Archontes en eſtoient chargez, pour ne point laiſſer un patrimoine dans l'incertitude, & le Magiſtrat devoit eſtre appellé à l'acte d'Adoption.

Celuy qui s'eſtoit retiré, n'eſtoit plus réputé le fils ni l'héritier de celuy qui l'avoit adopté; il ne conſervoit plus aucune des relations d'affinité ni de conſanguinité avec la famille dans laquelle il eſtoit entré par l'Adoption. D'où il paroît, comme l'obſerve Démoſthène, que le Légiſlateur avoit ôté à l'Adoptif le droit d'en ſubroger un autre à ſa place par Adoption, afin que s'il mouroit ſans laiſſer d'enfants, la ſucceſſion dans laquelle l'Adoption l'avoit fait entrer, revînt aux héritiers, qui, ſans cet acte, y auroient eſté appellez par les Loix. Ainſi, les biens dévolus par le droit d'Adoption, ne faiſoient ſouche qu'en ligne directe, & ne paſſoient point aux collatéraux; & c'eſt ce point de Juriſprudence qui a donné occaſion à l'oraiſon de Démoſthène contre Léocharès, qui diſputoit une ſucceſſion devenue vacante par le décès d'un troiſiéme poſſeſſeur des biens que l'adoptif d'Archiadas avoit poſſedez, parce que ce premier appellé d'Eleuſis, & adopté par Archiadas, après avoir laiſſé un fils habile à luy ſuccéder, avoit renoncé à ſes droits à Athènes, & s'en eſtoit retourné dans ſa famille à

Eleuſis. Le ſecond avoit tenu la même conduite, & le troiſiéme eſtant mort ſans enfants, les héritiers légitimes d'Archiadas prouvoient par leur généalogie & par témoins, le droit que leurs aſcendants auroient eu à la ſucceſſion d'Archiadas, s'il n'avoit pas adopté un Eleuſinien.

Les Loix de Solon ne permettoient pas aux Adoptifs de diſpoſer par teſtament, des biens qui leur eſtoient échûs en conſéquence du bénéfice de l'Adoption, & ne les regardoient que comme des uſufruitiers, qui pourroient uſer, non abuſer de ce qui eſtoit ſous la protection des Loix, pour un événement pareil à celuy dont nous venons de parler.

Celuy qui vouloit jouir du bénéfice de l'Adoption, devoit eſtre porté ſur le regiſtre appellé φρατόρων, & cette cérémonie ſe faiſoit à un certain jour de fête avec grand appareil. Ceux de la Tribu dans laquelle il eſtoit enrollé, eſtoient appellez pour aſſiſter à cet enregiſtrement, & ils portoient leurs ſuffrages, après que les Députez avoient examiné ſcrupuleuſement s'il ne manquoit aucune formalité aux actes, ſi le ſujet avoit toutes les qualitez requiſes par les Loix, & s'il en avoit rempli toutes les conditions.

SUR LES PIRATES.

CICÉRON dit en général que les Pirates ſont les ennemis communs de toutes les Nations, mais M. Blanchard, Auteur de ces remarques, explique plus particuliérement ce que nous entendons par le mot de Pirates : ce ſont, dit-il, des hommes qui arment un ou pluſieurs bâtiments pour faire des courſes ſur mer, ſans eſtre avouez par aucun Souverain. 1734.

Quelques Etymologiſtes, parmi leſquels M. Blanchard compte les éditeurs du Dictionaire de Trévoux, dérivent ce nom du mot Grec πῦρ, qui ſignifie *feu*, à cauſe que les Pirates ont coûtume de mettre le feu aux navires dont ils ſe ſont rendus maîtres, après les avoir déſarmez & pillez, & de mettre tout à feu & à ſang dans les habitations des iſles ou des côtes ſur leſquelles ils ont fait des deſcentes ; mais cette étymologie eſt démentie par l'ortographe même du mot dans les langues qui l'ont adopté, & par l'analogie de la Langue Grecque, qui n'a jamais formé de la racine πῦρ aucun terme qui approche de celuy-ci.

Les Grammairiens le font venir de περάω, & plus ordinairement de πεῖρα, qu'ils rendent par les ſynonimes δόλος, ἀπάτη, τέχνη, & expliquent le mot πειρατὰι par ὁι κτ' θάλασσαν κακοῦργοι. Ceux qui le font venir de περάω *trajicio*, diſent que ces brigands traverſent les mers pour attaquer les voyageurs, & ſur-tout les vaiſſeaux marchands, avec qui ils ont plus à gagner, & moins de dangers à courir.

Le mot de Corſaire en notre langue, nous donne la même idée. Il tire ſon origine de l'Italien *Corſo*, Courſe, d'où ſe forme *Corſario*, *Corſare*, *Corſale* ; & cette étymologie paroît mieux fondée que celle de Shéringhan dans ſon livre *de origine Gentis Anglorum*. Il veut qu'ils ayent pris ce nom de certains peuples voiſins du mont Caucaſe que Pline nomme *Cherbari* ſelon quelques éditions, & *Chorſaci* ſelon quelques autres. Il eſt des Auteurs qui veulent tirer ſon origine des Corſes, qui *Lib. 6. c. 7.*

estoient autrefois de grands écumeurs de mer. Les Espagnols appellent les Corsaires *Venturéros* Aventuriers, & nous avons aussi donné le nom d'Aventuriers aux premiers Corsaires qui ont couru les Isles de l'Amérique & les Antilles. On les a aussi nommez Flibustiers du terme Anglois *Flibet* ou *Flibot*, qui signifie un petit bâtiment de quatre-vingt ou cent tonneaux, qui est une espéce de fluste ou vaisseau rond qui n'a aucune quarrure.

Nous appellons Armateurs, les Commandants des vaisseaux armez en guerre pour donner la chasse aux vaisseaux ennemis. C'est une espéce de Pirates, mais des Pirates qui ont des commissions, & le pouvoir de faire un armement. On les appelle aussi quelquefois *Capres*, aussi-bien que les vaisseaux qu'ils montent.

Les Anciens avoient comme nous des bâtiments particuliers pour ces courses. Ils les appelloient μυοπάρωνες, & ce nom a esté reçû dans la Langue Latine dans le même sens. Ce mot est composé, selon les Etymologistes, de *Myus* ou *Myonte*, & de *Paros*, deux villes où ils estoient fabriquez. On les appelloit aussi κέρκουροι, de l'Isle de Corcyre où on les construisoit. On en bâtissoit pareillement à Rhodes, & toutes les fois qu'il est question de course rapide, les Historiens employent les noms de μυοπάρωνες, τριήρεις, ἡμιολίαι, δίκροτοι, qui répondent à l'idée que nous avons de nos brigantins, dont l'étymologie se découvre par le nom seul.

Après cette étymologie des différents noms des Pirates, M. Blanchard passe à ce que les Historiens ont observé sur l'origine de la Piraterie. Thucydide dit que Minos, le plus ancien des Rois dont il ait entendu parler, avoit une flotte, & s'estoit rendu maître de la mer, qui de son temps s'appelloit la mer de Grece; qu'il commanda dans les Isles Cyclades, & qu'il en chassa les Cariens; qu'il y envoya des Colonies, à la tête desquelles il mit ses enfants, & qu'il délivra cette mer des brigands qui, par de longues & fréquentes courses, désoloient les habitations, & mettoient les habitants dans l'impuissance de payer les tributs qu'il leur avoit imposez; car les

Lib. 1.

Grecs anciens, ajoûte cet Hiſtorien, de même que les Barbares établis ſur les côtes de la mer, & ceux qui avoient des vaiſſeaux qui leur facilitoient le paſſage d'un lieu à un autre, ſe tournérent à la Piraterie, & s'en firent une ſorte d'état qui leur eſtoit propre. Ils attaquoient les villes qui n'eſtoient pas ceintes de murailles, & les habitations qui, n'eſtant pas aſſez voiſines les unes des autres, ne pouvoient ſe prêter du ſecours. Ils enlevoient la plus grande partie des denrées deſtinées à l'entretien de la vie, ſans obſerver aucune retenue, & tiroient même vanité de cette ſupériorité.

Strabon dit à peu-près les mêmes choſes ſur l'origine des Pirates. Il ajoûte que ceux qui avoient fait des priſonniers en courant les mers, offroient de les rendre en payant une rançon raiſonnable, qui ſervît à les dédommager des frais de leur armement. *Lib. 11. c. 3.*

Hérodote dit qu'Amaſis avoit voulu prévenir tout brigandage, tant ſur mer que ſur terre, en publiant, ou remettant en vigueur une Loy qui enjoignoit ſous peine de mort à tous ſes ſujets, de faire connoître aux Magiſtrats des lieux, à quelle profeſſion ils gagnoient leur vie. Mais cette Loy fut inutile, le nombre des prévaricateurs ſe trouva toûjours ſi grand, que, ſelon Diodore de Sicile, Amaſis reconnut luy-même que l'inclination & l'habitude d'une Nation entiére ne céderoient jamais aux ordonnances du Prince. *Lib. 11. 177.* *Lib. 1.*

Strabon rapporte encore que quelques-uns de ces Ecumeurs de mer eſtoient ſi peu accoûtumez à la culture des terres, qu'en certains temps de l'année, ceux ſur qui ils avoient établi le fonds & le produit de leurs courſes, eſtoient obligez de leur laiſſer les fruits des terres qu'ils avoient enſemencées. Enfin, nous liſons dans le même Auteur, qu'un nommé Tryphon fut le premier qui mit les Illyriens, les Ciliciens & les habitants de la Caramanie, entre le mont Taurus & la mer de Cilicie, dans le goût de la Piraterie, & qu'il profita de la négligence des Rois qui gouvernoient la Cilicie & la Syrie. Il ajoûte qu'ils furent plus puiſſamment déterminez à faire le *Lib. 11. 355.* *Lib. 14. 460.*

métier de Corſaires, par la facilité qu'ils trouvoient à vendre à Délos les eſclaves qu'ils avoient pris, parce que le luxe de cette Iſle les rendoit de bon débit. Et ſous prétexte d'enlever des eſclaves, tout ce qui ſe trouva ſous leurs mains leur parut de bonne priſe. Ajoûtez à ces motifs que ces courſes eſtoient d'autant plus aiſées, que les Rois de Cypre & d'Egypte, ennemis des Syriens, n'y apportoient aucun empêchement.

Au reſte, on ne déclaroit point la guerre aux Corſaires, on ne cherchoit qu'à les exterminer. Ils n'eſtoient point re-
Philipp. IV. gardez comme de juſtes ennemis, parce que, ſelon Cicéron, ceux-là ſeuls ſont cenſez ennemis, qui ſont membres d'une République où il y a un Sénat, un Tréſor public, où les Citoyens ont un droit de ſuffrage dans toutes les délibérations ſur les affaires de l'Etat, & des principes communs à toutes les Nations pour ſe conduire en temps de paix comme en temps de guerre. Au lieu de leur déclarer la guerre on donnoit ordre aux Généraux des armées de les pourſuivre ſans quartier. Tel fut l'ordre donné à Pompée dans le temps qu'il fut chargé de la guerre contre Mithridate. Il prit des meſures ſi juſtes & ſi étendues, qu'il nettoya la mer de tous les Corſaires qui l'infeſtoient. Il y employa toutes les forces navales de l'Empire & la flotte auxiliaire des Rhodiens; il diſtribua des vaiſſeaux à tous ſes Lieutenants; à Gellius pour garder la mer de Toſcane, à Plotius pour la mer de Sicile, à Gratilius pour la mer de Gênes; il garda luy-même les côtes de la mer des Gaules; les iſles Baléares furent gardées par Torquatus; Tibere Néron gardoit le détroit de Gibraltar, Lentulus la mer de Lybie, Marcellinus celle d'Egypte, les jeunes Pompées la mer Adriatique, Varron & Térentius la mer Egée & celle du Pont, Métellus celle de Pamphylie, Cæpion la mer d'Aſie, & Portius-Caton la Propontide. Maître de tous les ports, de tous les golfes, & de tous les détroits, & de tout ce qui pouvoit ſervir de retraite aux Pirates, il ſe tourna du côté de la Cilicie, où il réduiſit ces brigands à luy demander la vie. Il la leur accorda, mais il les diſtribua dans des terres éloignées

de la mer, & par ce moyen dans l'eſpace de quarante jours il rendit la liberté aux vaiſſeaux ſur les mers, il reſtitua des habitants aux terres qui en manquoient, & ſans avoir perdu un ſeul vaiſſeau, il ſe trouva maître de diſpoſer abſolument de ces brigands que Mithridate & Tigrane avoient ſollicitez de faire des courſes ſur les ſujets de l'Empire Romain. Cette expédition, toute avantageuſe qu'elle fut à la République, ne put jamais procurer à Pompée l'honneur du triomphe, parce que, comme nous l'avons déja dit, Rome ne regardoit pas les Pirates comme de juſtes ennemis, mais comme de ſimples perturbateurs du repos public.

Les premiers Pirates qui affligérent les côtes de France s'appelloient Normands, non qu'ils fuſſent originaires de Normandie, mais parce que ceux de cette province, mécontents de leurs Seigneurs, qui les traitoient avec trop d'inhumanité, ſe joignirent aux Corſaires du Nord, d'où cette province a pris ſon nom, & ſe crurent en droit de ſe venger, en commettant eux-mêmes toutes les violences & tous les excès imaginables.

Il n'eſt pas du reſſort de l'Académie d'examiner ſi les Etats qui négligent de réprimer la Piraterie ſont coupables, M. Blanchard ſe contente d'obſerver que les habitants de l'iſle de Scyros furent condamnez par les Amphictyons pour ne l'avoir pas fait.

Si les Anciens ont eſté plus ſçavants que les Modernes, & comment on peut apprécier le mérite des uns & des autres.

1736. CE n'eſt point pour renouveller la diſpute au ſujet des Anciens & des Modernes, que M. l'Abbé Gédoyn a compoſé les deux diſcours dont nous allons rendre compte; c'eſt pour apprécier le mérite des uns & des autres.

I.re PARTIE.

Il eſt conſtant que les Anciens nous ont paſſé de beaucoup dans l'art d'écrire, ſoit en proſe, ſoit en vers. Plus on les lit, plus on ſent que, ſur-tout dans les ouvrages d'agrément, comme ceux d'Eloquence, d'Hiſtoire & de Poëſie, ils ont ſaiſi la vraye maniére de penſer & d'exprimer la penſée, qu'ils ſe ſont étudiez à copier la belle nature, & qu'ils y ont réuſſi. Ne les pas prendre pour modéles, ne ſe pas former ſur eux, c'eſt abandonner cette ſource féconde du beau, la nature, qui tantôt ſimple, tantôt grande & noble, tantôt forte & véhémente, tantôt riante & gracieuſe, eſt toûjours admirable dans ſes divers caractéres, dont l'expreſſion fait le mérite de tout Ecrivain, comme de tout Peintre. Chacun de ces caractéres a un vice à craindre, qui en eſt tout près, & qu'il n'eſt pas aiſé d'éviter. C'eſt pour s'en eſtre préſervez, que les bons Ecrivains de l'antiquité ſont recommandables. Ils ont ſçû eſtre abondants ſans ſuperfluité, concis ſans obſcurité, ſimples ſans négligence, élégants ſans affectation, nobles & élevez ſans enflûre, véhéments ſans emportement ni déſordre, gracieux ſans mignardiſe ni affeterie. Au contraire, les Modernes ont communément donné dans ces écueils, & y donnent encore tous les jours.

Mais notre admiration pour les Anciens doit avoir des bornes, parce que leur mérite eſt borné. M. l'Abbé Gédoyn avoue qu'il n'en connoît que quatre, qui, ſans eſtre exempts de défauts, ſont au-deſſus de toutes louanges: Homere & Virgile, Démoſthène & Cicéron. Il dit ſans eſtre exempts de

de défauts, car faillir eſt inſéparable de l'humanité. Ces quatre-là n'ont point de pair, & ont laiſſé bien loin derriére eux tous ceux qui ont couru la même carriére. Pour les autres, quelques perfections qu'ils ayent, il croit qu'on y peut atteindre. Nous faiſons même, continue-t-il, plus d'honneur aux Anciens qu'il ne leur en eſt dû. Ils n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvoient faire, ils ont négligé beaucoup de connoiſſances qu'ils pouvoient acquérir; ils ont peu connu les études pénibles & laborieuſes. Les Modernes ſe ſont donnez plus de peine, aucune difficulté ne les a rebutez, ils ont fait pour s'inſtruire tout ce qu'il eſtoit poſſible de faire, ils ont une infinité de connoiſſances que les Anciens n'ont pu avoir; d'où il s'enſuit que les Modernes ſont plus ſçavants, plus univerſels que les Anciens ne l'ont eſté: la preuve de chaque propoſition particuliére fera la preuve de ce ſentiment.

Quand nous liſons un Auteur Grec ou Latin, tel, par exemple, que Platon, qu'Hérodote ou que Tite-Live, nous admirons la beauté de ſon ſtile, la pureté, la clarté de ſa diction; nous entendons cet Auteur, & par une ſecrete complaiſance, nous luy ſçavons gré de s'eſtre fait entendre à nous, pour qui ſa Langue eſt étrangére. Nous ne ſongeons pas qu'après tout cet Auteur ne fait que bien parler ſa Langue, & nous luy faiſons un grand mérite d'une choſe qui au fond n'eſt pas fort difficile; car pour celuy de raconter des faits avec ordre & netteté, d'y mêler de courtes réflexions ſenſées & morales, de faire parler ſes perſonnages ſuivant leur caractère & leurs mœurs, ç'en eſt un aſſûrément, mais il n'y a rien en cela de merveilleux. Imaginons-nous un François, homme d'eſprit, qui ne ſçauroit que ſa Langue, mais qui la ſçauroit bien. Ce François auroit lû tout ce que nous avons de bons Ecrivains, Poëtes, Orateurs, Philoſophes, Hiſtoriens. On ſuppoſe qu'ayant ainſi l'eſprit cultivé, il écrive un morceau d'Hiſtoire; quelque ſuccès qu'eût ſon ouvrage, mettrions-nous l'auteur au nombre des Sçavants? Nullement, nous le regarderions comme un bon Ecrivain, & rien de plus. Tels eſtoient les Grecs au temps de Platon, c'eſt-à-dire,

lorſqu'Athènes eſtoit la plus floriſſante. Ils ne connoiſſoient que leur Langue, ils ne ſçavoient que leur Langue, tous les Peuples de la terre, à commencer par les Romains, eſtoient barbares pour eux. Toute leur littérature conſiſtoit dans quelques ouvrages de Poëſie, comme ceux d'Homére, d'Héſiode, d'Alcman, de Stéſichore, d'Alcée, d'Archiloque, dans les Apologues d'Eſope, & dans quelques legers Traitez de Phyſique faits par leurs premiers Philoſophes. Car depuis Thalès le plus ancien d'eux, juſqu'à Platon, il n'y avoit que ſix vingts ans, & en ſi peu de temps la Phyſique ne pouvoit pas avoir fait de grands progrès, dénuée comme elle eſtoit des ſecours que le temps & l'expérience nous ont procurez; il faut bien des ſiécles pour mener les hommes un peu loin dans l'étude de la Nature. L'Eloquence avoit eu un progrès plus rapide, auſſi demande-t-elle moins d'art que de naturel; en moins de cent ans elle fut portée au plus haut point par Périclès & par Démoſthène.

Platon fut le premier des Philoſophes Grecs, au moins de ceux dont il nous reſte quelque choſe, qui tourna ſes penſées du côté des mœurs. Il eſtoit né éloquent, il parloit parfaitement bien ſa Langue; il avoit même le feu, l'élévation & l'enthouſiaſme d'un Poëte, quand il vouloit. Plein des Loix de Minos, de Solon, de Lycurgue, il forma le plan d'une République, & conçut le noble deſſein de rendre les hommes meilleurs, par conſéquent plus heureux. Socrate, dont il avoit eſté diſciple juſqu'à l'âge de vingt-huit ans, venoit de mourir; c'eſtoit l'homme le plus juſte qui eût encore paru dans le Paganiſme, un homme né pour ſervir d'exemple aux ſiécles futurs, un vray ſage, qui, ſous les apparences d'une vie commune, & ſous un extérieur négligé, cachoit la plus ſolide vertu, qu'il rendoit aimable par l'enjouement de ſon eſprit & par la douceur de ſes mœurs. Platon en fit ſon Héros, c'eſt-à-dire, ſon principal interlocuteur dans les Dialogues qu'il nous a laiſſez; il mit dans ſa bouche ſes propres ſentiments, & les grandes leçons de vertu qu'il vouloit donner à ſes Concitoyens. Ces Dialogues ſont écrits avec tout l'art que demande ce genre

d'ouvrage; on y trouve tout ce ſel Attique, toute cette politeſſe qui diſtinguoit les Athéniens des autres Peuples de la Grece, & la morale en eſt fort belle. Mais, dépouillons-nous de tout préjugé, Platon n'eſt-il pas quelquefois un peu diſcoureur? Ne va-t-il pas à ſon but par des circuits trop longs? Son épineuſe dialectique ne fait-elle point de peine au Lecteur, & ſa maniére de procéder par demandes & par réponſes, n'eſt-elle point un peu trop uniforme, un peu ennuyeuſe? A l'égard de ſa morale, eſt-elle comparable à celle du Télémaque de l'illuſtre Archevêque de Cambray, M. de Fenelon? Si cet ouvrage eſtoit écrit en Grec, & qu'il eût deux mille ans, nous le regarderions comme un chef-d'œuvre de l'Antiquité. Pourquoy tranſporter à un Philoſophe ſi éloigné de nous, une admiration qui eſt dûe avec plus de juſtice au grand homme qu'on vient de nommer?

La littérature des Grecs, dans les plus beaux jours d'Athènes, eſtoit donc fort bornée. Ils connoiſſoient peu les autres Peuples qu'ils traitoient de barbares, & que dès-là ils mépriſoient. Hérodote, à la vérité, avoit voyagé en Egypte, & ſa relation eſt précieuſe; mais nous inſtruit-il de la religion, du gouvernement & des mœurs de ces Peuples ſi célébres, comme nos Voyageurs François nous ont inſtruits de ce qui regarde la Chine? Il ne nous apprend rien de la Langue des Egyptiens, ni de leur Ecriture, ni de leurs hiéroglyphes, ni de l'état des Arts & des Sciences parmi eux, ni de la raiſon pourquoy ils rendoient une eſpéce de culte à de certains animaux; eſpéce de culte qui a fait croire, contre toute vrayſemblance, qu'ils les adoroient effectivement.

Ariſtote parut après Platon; qui dit Ariſtote, ſemble dire la ſcience même. En effet, ce Philoſophe a prodigieuſement écrit, & a traité bien des ſortes de matiéres; ſon ſtile eſt ſerré, ſec & ſans ornements; malgré cela ſes traitez de Politique, de Rhétorique & de Poëtique ſont admirables: auſſi pour ces ſortes d'ouvrages ne faut-il qu'un grand ſens, & ce grand ſens eſt de tous les temps & de tous les pays. Pluſieurs de ſes autres Ecrits ſont ſi inférieurs à ceux-là, qu'on les croit ſuppoſez. On

ne peut s'empêcher de reconnoître qu'Ariſtote a eu une plus grande étendue de connoiſſances que tous ceux qui ont eſté avant luy; mais il n'a jamais dû paſſer pour un Oracle, ſurtout en Phyſique. Son nom a trop long-temps impoſé dans les Ecoles, aujourd'huy on ſe rend à la raiſon, & non plus à l'autorité. Comment les Grecs auroient-ils eſté véritablement ſçavants? Ils n'avoient ni Critique, ni Théologie, ni Juriſprudence, ni Chronologie, ni Hiſtoire, ſi ce n'eſt de ce qui s'eſtoit paſſé autour d'eux.

Quintilien parlant des anciens Grammairiens Grecs nous dit que s'érigeant en Cenſeurs, ils paſſoient en revûe les Ecrits des différents Auteurs, démêloient ceux qui eſtoient ſuppoſez d'avec les véritables, & rangeoient ceux-ci en meilleur ordre; il entendoit apparemment Ariſtarque & quelques autres célébres Grammairiens. Mais on ne voit pas que ces Cenſeurs ayent porté leur travail & leur critique bien loin. Ont-ils remarqué le fabuleux d'Hérodote & de Ctéſias? Ont-ils bien arrangé les actes, les ſcènes, les vers d'Euripide, de Sophocle, d'Ariſtophane? Nous ont-ils donné les vers de Pindare ſuivant leur juſte meſure? Enfin, ont-ils éclairci, expliqué tant d'endroits difficiles qui ſe trouvent dans les Ecrits des Anciens? Puiſqu'ils eſtoient ſi paſſionnez pour la gloire de leurs Ecrivains, ſi amoureux de leur Langue, ſi indifférents pour toutes les autres, ne devoient-ils pas du moins nous laiſſer quelque Grammaire & quelque vocabulaire qui facilitaſſent l'intelligence de leurs Ecrits, & conſervaſſent leur Langue à la poſtérité? Il eſt vray que bien avant Suidas, Héſychius, Pollux, & Harpocration, quelques autres dont il eſt parlé dans Photius, avoient compoſé des eſpéces de Gloſſaires & de Lexiques; mais ces ouvrages embraſſoient ſeulement une partie de la Langue Grecque, non toute la Langue: ainſi ils ne ſeroient nullement comparables aux Dictionnaires de nos Eſtiennes, ni à celuy de l'Académie Françoiſe, ſans compter qu'ils n'ont pas eſté faits dans le bon temps de la Grece, qui eſt le ſeul dont il s'agiſſe ici. M. l'Abbé Gédoyn n'a donc pas tort de dire que les Grecs n'ont

pas fait tout ce qu'ils pouvoient pour l'avancement des Lettres.

Leur Théologie eſtoit monſtrueuſe, &, ſoit crainte, ſoit politique, on ne s'aviſoit guéres de la rendre raiſonnable. Leur Juriſprudence eſtoit auſſi fort bornée. Ils ne connoiſſoient que les Loix de Dracon, de Solon, de Lycurgue, les décrets des Amphictyons, les uſages de leurs tribus, ils n'avoient ni Juriſconſultes, ni corps de Droit, ni rien qui approchât de cette admirable compilation que les Romains nous ont laiſſée, & que nous appellons le Digeſte.

Quelle Chronologie pouvoient avoir des peuples qui ne ſçavoient où placer les événements, faute d'un point fixe d'où ils pûſſent commencer à compter les années? Car les Grecs n'avoient aucune connoiſſance de la création du Monde, ni de ſa durée juſqu'à eux. Mais eſtoit-il ſi difficile de convenir d'une hypothéſe, qui leur eût ſervi comme de baſe dans la ſcience des temps? Ils n'imaginérent rien d'approchant. Tout ce qu'ils pouvoient donc faire, c'eſtoit de rapporter les faits aux regnes de leurs Rois, ou à la magiſtrature de leurs Archontes; mais de ſçavoir en quelle année du Monde avoit commencé ou fini la magiſtrature ou le regne de ces Rois, de ces Archontes, c'eſt ce qui n'eſtoit pas poſſible. Ils auroient pu faire de la priſe de Troye une époque générale, c'eſt ce qu'ils n'ont pas fait; il a fallu que nous nous en ſoyons aviſez pour eux.

Après tout, qu'eſtoit-il beſoin de chronologie à des Peuples qui avoient ſi peu de connoiſſances hiſtoriques? Durant près de douze cens ans, les Grecs ont eſté ſans Hiſtoriens. Le premier qui ait eu une grande réputation, c'eſt Hérodote, que Thucydide a ſuivi de près. D'Hiſtoire univerſelle, ils n'en ont point connu juſqu'à Diodore de Sicile. Auſſi tout ce qui s'eſt paſſé chez eux avant la guerre de Troye, n'eſt que ténèbres & que fables. Depuis ce fameux événement, on commence à voir plus d'ordre & de certitude dans l'hiſtoire particuliére de chacun des Peuples qui compoſoient la Nation. Enfin, ils inſtituérent les Olympiades, & par-là trouvérent ce point fixe qu'ils auroient dû chercher plûtôt; mais leur

première Olympiade tombe en l'an du Monde 3208. & de-là jusqu'à l'Ere Chrétienne il n'y a que cent quatre-vingt-treize Olympiades, qui ne font pas huit cens ans, espace de temps peu considérable par rapport aux quatre milliers d'années que l'on comptoit à la naissance de Jesus-Christ.

Au reste, en ne nommant qu'Hérodote & Thucydide pour Historiens jusqu'à la guerre du Péloponnese, l'Auteur de ce Discours ne prétend pas qu'il n'y en ait point d'autres. Il y a eu dans tous les temps parmi les nations policées, des hommes soigneux de transmettre à la postérité les grands événements dont ils avoient esté témoins. On ne peut douter qu'il n'en ait esté de même chez les Grecs; autrement, comment des Ecrivains postérieurs de beaucoup, tels que Diodore de Sicile, Pausanias & Plutarque, nous auroient-ils pu donner l'histoire des temps les plus éloignez? Ils ne l'ont pu faire que sur des Mémoires composez dans ces temps-là mêmes: il a donc seulement voulu dire que jusqu'à Hérodote, les Grecs n'avoient pas un seul Historien qui méritât beaucoup d'estime. La Géométrie fut peut-estre de toutes leurs sciences, celle qui fit le plus de progrès. Euclide, sous le premier des Ptolémées, la porta à sa perfection, & ses Eléments sont encore aujourd'huy la base & le fondement de toute Géométrie. Pour l'Astronomie, quoyque Méton & ensuite Eudoxe s'y fussent appliquez avec succès, il ne paroît pas que les lumiéres de cette science fussent fort répandues parmi les Grecs, puisque Périclès eut besoin de toute son éloquence pour rassûrer les Athéniens contre une éclipse de Soleil dont ils estoient consternez, & que Nicias, qui n'en sçavoit pas tant, ne put rémédier à l'allarme que prirent ses troupes en Sicile pour un accident pareil.

Mais sous Alexandre & sous ses successeurs, les Grecs acquirent de nouvelles connoissances dont ils sçurent profiter. Ce Conquérant mena une armée de trente-cinq mille Grecs au-delà de l'Inde & jusqu'au Gange. Plusieurs d'eux firent des découvertes considérables dans les pays immenses qu'ils traversérent; ils remarquérent la situation des provinces & des

villes, leur distance entr'elles, & par rapport à Athènes; la différence des climats, les mœurs des peuples, enfin ce qu'il pouvoit y avoir de rare & de singulier dans chaque région. Callisthène vit de ses yeux à Babylone les anciennes observations faites par les Chaldéens, & en fit part à Aristote: tout cela contribua beaucoup aux progrès de la Géographie, de l'Astronomie & de l'Histoire. Aussi peu de temps après, Eratosthène fut si célébre dans ces sciences, que les gens de son temps l'appelloient le second en tout genre; on ne sçait pas qui ils mettoient le premier, mais autant que l'on en peut juger par les témoignages des Anciens, Eratosthène eut plus d'érudition que tout ce qui avoit esté avant luy. Les Ptolémées, Grecs d'origine eux-mêmes, attirérent à leur Cour des Grecs qu'ils comblérent de bienfaits, & à qui ils confiérent le soin de cette fameuse Bibliothéque qu'ils s'estoient faite à Alexandrie: là ces Grecs connurent Béroſe & Manéthon, & purent s'instruire dans leur commerce & dans leurs livres, de mille Antiquitez. A mesure que les connoissances se multipliérent, il y eut des Ecrivains qui, plus éclairez & plus laborieux que les premiers, entreprirent des ouvrages importants. Ainsi Polybe, Historien qui ne le céde à pas un en mérite & en autorité, composa une Histoire générale partagée en quarante livres, sans compter plusieurs autres ouvrages, dignes d'un grand Capitaine & d'un sage Politique. Dans la suite, les Romains s'estant rendus maîtres de la Grece, plusieurs Grecs vinrent s'établir à Rome, où ils se distinguérent par leur sçavoir, & par des Ecrits que l'on ne peut trop estimer, entr'autres Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Pausanias, Dion & Plutarque. Ce dernier estoit un homme d'une prodigieuse érudition, de quoy n'a-t-il pas traité? Mais il estoit plus sçavant qu'agréable, il écrivoit pesamment & sans grace; ses Hommes illustres sont de tous ses ouvrages le plus estimé; pour ses Traitez de Morale, ils ont toûjours esté peu lûs.

Ce que nous avons le plus à reprocher aux Grecs, c'est de n'avoir pas assez pensé à la postérité, & de nous avoir privez

de plusieurs connoissances, faute de s'en estre expliquez assez clairement, ou de ne les avoir pas rendues assez sensibles, telles sont leurs machines de guerre, leurs galères à neuf, douze & quinze rangs de rameurs, la construction de leurs temples, l'usage du chœur dans leurs tragédies, & celuy des flûtes dans leurs comédies, leurs quadriges, leur barriére d'Olympie, & plusieurs circonstances concernant leurs jeux. On diroit qu'ils n'écrivoient que pour eux, ou comme si le temps qui détruit tout, eût dû respecter & leurs usages & leurs monuments. Il est vray que les planches & les estampes sont une suite de l'Imprimerie, qui est une invention moderne; mais ils pouvoient au moins se servir de traits & de figures linéaires, qui nous auroient mis au fait de bien des choses, & c'est à quoy ils n'ont pas pensé. Après cet examen des Auteurs Grecs les plus célébres, M. l'Abbé Gédoyn passe aux Romains.

Ce que la nature a esté aux Grecs, les Grecs l'ont esté aux Romains, c'est-à-dire, que les Grecs n'ont eu d'autre exemplaire que la nature même, puisqu'aucune nation qu'ils connussent n'estoit sçavante & polie avant eux. Les Romains au contraire ont eu les Grecs pour modéles; ceux-ci sont donc originaux à l'égard de ceux-là, comme ceux-là le sont à notre égard. Aussi voyons-nous que les Romains n'ont commencé à réussir dans les Lettres & dans les Sciences, qu'au moment qu'ils ont imité les Grecs; rien de plus grossier, rien de plus ignorant qu'eux auparavant, l'Histoire nous en fournit une preuve bien sensible. Le Consul Mummius, après avoir pris & saccagé Corinthe, fit charger un bâtiment de ce qui s'estoit trouvé de plus belles statues & de plus rares tableaux dans cette malheureuse ville. Aux yeux des connoisseurs, c'estoit autant de chefs-d'œuvre de l'art, mais aux yeux du Romain, c'estoit du marbre, du bronze & du bois mis en couleur. Cependant, comme on luy avoit vanté ces raretez, il avertit fort sérieusement le Pilote, que s'il n'amenoit son vaisseau à bon port, il feroit faire à ses dépens d'autres statues & d'autres tableaux. Y eut-il jamais pareille ignorance? On comptoit pourtant alors l'an de Rome 601. Ce fut environ

ce

temps-là que les Romains virent fleurir leurs premiers Poëtes, Nævius, Livius-Andronicus, Ennius, Accius, Pacuve & Lucilius, qui peuvent estre comparez, les uns à nos Desportes, à nos Ronsards & à nos Regniers, les autres à nos Tristans & à nos Rotrous. Si quelque partisan outré des Anciens est blessé de ces comparaisons, M. l'Abbé Gédoyn le prie de considérer que dans tous les temps & dans tous les pays, les commencements de quelqu'art ou de quelque science que ce soit, ont esté foibles, & que les hommes ne s'élevent à la perfection que par dégrez. Plaute vint ensuite qui valut mieux, sans valoir encore beaucoup, du moins au sentiment d'un autre Poëte qui s'y connoissoit bien :

At nostri proavi Plautinos & numeros, &
Laudavêre sales, nimium patienter utrumque
Ne dicam stultè, mirati.

Horace dans son Art Poëtiq.

Térence dût le succès de ses piéces à Ménandre dont il fut moins l'imitateur que le copiste, & aux avis de Scipion & de Lélius, les deux hommes les plus polis qu'il y eût alors dans la capitale. Caton le Censeur écrivit beaucoup, il apprit même le Grec dans sa vieillesse, nous n'avons que peu de chose de luy; mais eu égard au temps où il a vêcu, quand nous comparerons ses E'crits aux recherches de Pasquier, nous luy ferons, selon M. l'Abbé Gédoyn, encore beaucoup d'honneur. Lucrece ensuite, animé de l'esprit de Démocrite, d'Epicure, & du Poëte d'Agrigente Empédocle, mit la Physique en assez mauvais vers, au travers desquels, par d'heureuses & vives saillies, il se montra grand Poëte. Mais que ne peut point l'émulation? En moins de 50. ans les Romains polirent leur Langue, & la rendirent capable d'égaler les E'crits des Grecs. Antoine, Crassus, Catulus, les deux Gracques, Hortensius disputérent aux Grecs le prix de l'Eloquence, & Cicéron la porta si haut, qu'après luy elle ne pouvoit plus que déchoir, comme elle fit. Ce grand homme se proposa deux modéles tout à la fois, Platon & Démosthène, & sçut réunir en sa personne le mérite de l'un & de l'autre. Virgile peu après

composa ſon Enéide à l'imitation d'Homére, & donna lieu à la poſtérité de douter s'il ne l'avoit point ſurpaſſé. En effet, s'il y a plus de feu, d'imagination, & de fécondité dans le Poëte Grec, il y a en récompenſe plus de juſteſſe, de correction & de régularité dans le Poëte Latin; outre que ſon deſſein eſt infiniment plus grand que celuy d'Homére, & que ſon quatriéme & ſon ſixiéme livres ont, ſelon M. l'Abbé Gédoyn, des beautez toutes neuves, qui paſſent de beaucoup ce qu'il y a de plus beau dans l'Iliade & dans l'Odyſſée.

Il y eut parmi les Romains, même émulation pour l'Hiſtoire, & même ſuccès. Tite-Live égala pour le moins Hérodote, & Salluſte ne fut point inférieur à Thucydide, pour ne rien dire de pluſieurs autres qui ſe diſtinguérent en différents temps par des qualitez différentes, comme Cornélius-Népos, Velleïus-Paterculus, Tacite, Trogue-Pompée, Juſtin ſon Abbréviateur, & Quinte-Curce. On ne prétend pas diminuer le mérite des Romains, il faut convenir que d'ignorants & groſſiers qu'ils eſtoient, ils devinrent bientôt auſſi polis, auſſi éclairez que les Grecs mêmes, & qu'à la gloire de les avoir ſoûmis à leur Empire, ils ajoûtérent celle de s'eſtre rendu propre tout ce que les vaincus avoient de goût, de ſçavoir & de lumiéres. Mais il faut avouer auſſi qu'ils trouvérent dans leur langue des facilitez & des avantages qui ne ſe trouvent point dans les langues modernes.

La langue que parloient les Romains eſtoit toute compoſée de mots dont les ſyllabes eſtoient longues ou bréves, de même que la Grecque; par-là elle devint ſuſceptible du même nombre & de la même harmonie que la Grecque, & par une ſuite néceſſaire, elle devint ſuſceptible auſſi des mêmes genres de Poëſie, & des mêmes ſortes de vers, que celle des Grecs. Auſſi les Romains adoptérent-ils tous ces genres de Poëſie, toutes ces ſortes de vers. Horace, par une audace dont il ſe ſçait tant de gré, tranſporta le premier l'Ode & le vers lyrique dans ſa langue. Virgile employa le vers héroïque, qui convient ſi bien à l'Epopée; Catulle l'Hendécaſyllabe, qui eſt infiniment propre pour les petits ſujets; Ovide, Tibulle & Properce en

faiſant uſage du Pentametre, donnérent à la débile Elégie tout le ſoûtien qu'il luy faut. Enfin Varius, Ovide & Pomponius-Secundus firent parler leurs perſonnages en vers ïambes dans la Tragédie, tous trois avec un égal ſuccès, mais ſeulement pour montrer de quoy ils eſtoient capables.

Il en eſt tout autrement de nous. Les langues modernes, au contraire de la Grecque & de la Latine, ſont toutes compoſées de mots, dont les ſyllabes, à le bien prendre, ne ſont ni longues ni bréves, c'eſt-à-dire, dont la prononciation n'eſt aſtreinte à aucun temps fixe & marqué. Ainſi il eſt impoſſible que notre proſe ait le même rhythme, le même nombre, la même marche que la proſe des Grecs & des Romains; encore plus impoſſible que nos vers ayent la même cadence, la même harmonie que les leurs; par conſéquent, que nous ayons les mêmes genres de poëſie, & les mêmes ſortes de vers. A proprement parler, nous n'avons en notre Langue, ni Poëme épique, ni Ode, ni Elégie, ni Tragédie, ni Comédie; nous avons gardé les mêmes dénominations, mais au fond la choſe eſt différente. Car tous nos vers ne ſont différenciez que par le nombre des ſyllabes; d'où il s'enſuit que rien ne ſeroit plus aiſé que de faire des vers en notre Langue, & en toute Langue moderne, ſi l'on n'avoit impoſé au Poëte la néceſſité de rimer, qui le gêne, le contraint, & fait en même-temps ſon mérite, quand il y réuſſit.

En ſecond lieu, il faut conſidérer que le Grec, qui eſt ſi difficile pour nous, ne l'eſtoit point pour les Romains. Ils l'apprenoient naturellement, par le commerce qu'ils avoient avec les Grecs. Au temps de Cicéron, il n'y avoit pas à Rome un Citoyen aiſé qui ne fît le voyage d'Athènes, & qui n'y envoyât ſes enfants, pour apprendre la politeſſe dans le ſein de la politeſſe même. Et depuis que la Grece fut devenue une province de l'Empire Romain, il y eut peu de Romains diſtinguez qui n'euſſent chez eux des Grecs, ou pour eſclaves, ou pour affranchis, ou pour amis: ces Grecs avoient eu une excellente éducation; avantage qui eſtoit auſſi commun en Grece qu'il eſt rare parmi nous. Ils entretenoient leur patron,

leur maître, leur ami, de la littérature qu'ils avoient acquiſe, & en inſtruiſoient ſes enfants, qui apprenoient le Grec en même-temps que leur Langue naturelle. Il ne faut donc pas s'étonner ſi les Romains, en ſi peu de temps, vinrent à bout d'égaler leurs modéles, & s'ils ne leur laiſſérent d'autre gloire que celle de l'invention. Cependant ils ne réuſſirent pas en tout genre. Nous ne voyons pas qu'ils ayent eu des Poëtes tragiques ni de comiques d'une grande réputation. Quintilien dit que la Langue Latine ne pouvoit atteindre ces graces naïves du langage Attique, en quoy les Comédies de Ménandre excelloient. Mais ſi les Romains avoient au moins eu pluſieurs Poëtes du mérite de Térence, la poſtérité en auroit fait cas; & pour la Tragédie, ils n'ont pas la même excuſe. Nous ne voyons non plus parmi eux ni Géometres, ni Aſtronomes, ni Philoſophes d'un grand nom, on veut dire des Philoſophes adonnez à l'étude de la Nature. D'un autre côté, ils portérent la ſcience du Droit auſſi loin que l'Eloquence, & les déciſions de leurs Juriſconſultes ſervent encore aujourd'huy de regle à toutes les Nations policées de l'Europe. Ils ont eu auſſi des Grammairiens pour le moins auſſi habiles & auſſi utiles que ceux des Grecs, témoin Servius, Aſconius-Pédianus & Donat. Du reſte, même négligence dans les Romains que dans les Grecs, pour bien des choſes; ils ne nous ont laiſſé ni Grammaire, ni Dictionnaire de leur langue, ils ne nous ont inſtruits ni de leurs Monnoyes, ni de leurs Inſcriptions, ni de leurs Amphithéatres, ni de leur Cirque. Ils avoient ſoûmis l'Egypte à leur domination, ils y envoyoient tous les ans une eſpéce de Gouverneur, qui traînoit après luy nombre d'Officiers de toute ſorte. Quelles recherches ne pouvoient-ils pas faire dans un pays ſi fécond en merveilles? Ils ne nous en ont rien appris.

On peut dire en général, qu'après la gloire des armes, les Romains tournérent leurs penſées du côté de l'éloquence, plûtôt que du côté des ſciences. L'éloquence les menoit à tout, & n'eſtoit pas moins néceſſaire au Général d'armée qu'à l'Orateur. Ils s'appliquérent donc infiniment à l'art de bien

parler, de bien penſer, & de bien écrire. Ils y réuſſirent admirablement: toute la Grece n'eut rien de comparable à Cicéron & à Quintilien dans l'art d'apprendre à bien parler; mais cela ne fait pas des Sçavans. Auſſi ne connoiſſons-nous guéres que trois hommes qui ayent pu mériter ce nom parmi les Romains, Cicéron, Varron & Pline: Cicéron avoit l'eſprit orné de toutes les connoiſſances que l'on pouvoit avoir alors; Varron d'une commune voix eſtoit regardé comme le plus ſçavant homme de ſon ſiécle; pour Pline, nous avons ſon hiſtoire naturelle, où il y a une érudition immenſe; mais c'eſt une compilation faite ſur des Mémoires qu'on luy fourniſſoit, ou qu'il avoit ramaſſez, ſorte d'ouvrage ſujet à bien des mépriſes. Pline eſtoit plus eſtimable encore par la beauté de ſon eſprit, par ſa maniére de penſer grande & forte, que par ſa pénible & laborieuſe entrepriſe. Toute compilation dénuée de ces traits lumineux que nous remarquons en luy, ou qui manque de ſagacité & de critique, fait peu d'honneur à ſon auteur, quoyque toûjours utile au public.

A l'égard des beaux arts, tels que l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, il faut convenir que ç'a eſté l'endroit foible des Romains. Ils ont eu beau décorer Rome des chefs-d'œuvres de la Grece, c'eſt-à-dire, des plus belles ſtatues & des plus excellens tableaux qu'il y eût dans le monde, ils n'ont jamais pu approcher de ces grands modéles. Vitruve fut à la vérité profond dans la ſcience des Proportions & de l'Architecture, mais il eut plus de théorie que de pratique. Les Grecs, qui avoient l'eſprit vif & délicat, eſtoient propres pour cela; les Romains ne l'eſtoient pas.

II. PARTIE.

Après avoir apprécié le mérite des Anciens, M. l'Abbé Gédoyn paſſe aux Modernes, qu'il ne prend que depuis le renouvellement des ſciences ſous François I. car ſi on excepte les Sçavans qui vêcurent du temps de Charlemagne & après, juſqu'à cette époque, tels qu'Eginard, Alcuin, Loup de Ferriéres, Guillaume de Nangis, & quelques autres, on eſt bien près, dit-il, de paſſer condamnation ſur la profonde ignorance où l'Europe entiére fut enſévelie durant un ſi long

temps. C'eſt donc à examiner le mérite des meilleurs Ecrivains depuis le renouvellement des Lettres, & à voir leſquels des Anciens & des Modernes on peut comparer enſemble, qu'eſt deſtinée cette ſeconde partie. Mais faut-il adjuger la préférence aux uns à l'excluſion des autres? M. l'Abbé Gédoyn ſe trouve arrêté. Nous n'avons peut-eſtre pas, dit-il, la vingtiéme partie des ouvrages des Anciens, ouvrages qui nous auroient inſtruits de bien des ſciences, ou qui du moins auroient ſervi à nous faire mieux entendre ceux que le temps nous a conſervez: dès-là il y auroit de la témérité à porter un jugement trop favorable aux Modernes, qui croyent que pour le Théatre, il n'y a rien au-deſſus de Corneille, de Racine, de Moliére, & de Quinault. Et qu'eſt-ce qui les engage à porter ce jugement? C'eſt la comparaiſon qu'ils font de nos piéces dramatiques avec celles des Anciens.

Mais 1.° ignorent-ils que nous n'en avons qu'un très-petit nombre; que de quatre-vingt-douze Tragédies d'Euripide, il ne nous en reſte que dix-neuf; que de cent vingt, compoſées par Sophocle, nous n'en avons plus que ſept; que de plus de cinquante Comédies d'Ariſtophane, il ne nous en eſt venu que onze; que toutes les piéces de Cratinus, d'Eupolis, de Philémon & de pluſieurs autres ſont perdues; que Ménandre avoit fait cent huit ou cent dix Comédies qui toutes ont péri?

2.° Peut-on ſe vanter d'entendre toutes les fineſſes, toutes les alluſions, & tout le jeu des piéces du Théatre ancien, qui nous reſtent?

3.° Ignore-t-on que les Grecs eſtoient paſſionnez pour le Théatre; que pour augmenter l'émulation des Poëtes, ils adjugeoient des prix dans les jeux publics à ceux qui l'emportoient ſur leurs concurrents; qu'on donna le gouvernement d'une ville célébre à Sophocle, pour une de ſes piéces qui avoit plû aux ſpectateurs: Enfin, que le ſoin des Théatres à Athènes eſtoit confié aux perſonnes les plus conſidérables de la ville? Quels préjugez pour les Poëtes dramatiques anciens! D'ailleurs, les défauts du Théatre Grec ne nous

ſont pas aſſez connus; ceux du nôtre ſautent aux yeux. Ajoûtons que nos Théatres ſont ſi négligez, ſi mal placez, qu'il paroît aſſez que le Gouvernement, animé d'un eſprit de religion, les protége moins qu'il ne les tolère. En ſecond lieu, il faut convenir que notre Opéra, quelqu'enchanteur qu'il ſoit, eſt un ſpectacle qui choque viſiblement la vraiſemblance, de toutes les regles celle qu'il faut le plus reſpecter. On y met en chant les choſes les moins faites pour eſtre chantées, tout ce qu'inſpire le dépit, la colere, la fureur, le déſeſpoir, même le ſentiment d'une mort prochaine, & cela par un abus ſi groſſier, qu'il n'y a qu'une longue habitude qui puiſſe nous le faire ſupporter. L'amour, paſſion ſi dangereuſe & ſi tyrannique, le ſeul amour en eſt l'ame & le ſujet éternel. On y étale impunément les maximes les plus corrompues, les plus contraires, non-ſeulement à la Religion, mais à la ſaine politique. Dans l'intention d'un vray Poëte, toute Poëſie dramatique doit ſe propoſer de rendre les hommes meilleurs à quelques égards, & de faire paſſer l'inſtruction ſous l'appas du plaiſir. A l'Opéra, le plaiſir eſt le ſeul but qu'on ſe propoſe; auſſi tout l'effet qu'il produit, c'eſt d'enchanter les ſens, d'amollir l'ame, de gâter les mœurs, & de tourner toute une nation vers les choſes frivoles. On pourroit ajoûter que l'ennuy eſt inſéparable de cette continuité de chant & de ſymphonie, qui fait le fond de nos Opéra: car l'œil ne ſe laſſe point de voir, mais l'oreille ſe laſſe d'entendre, ſur-tout ſi elle eſt ſouvent frappée des mêmes ſons. Voyons ſi nos autres piéces de Théatre ſont plus parfaites.

Moliére, & à ſon imitation pluſieurs autres Poëtes comiques, ſe ſont donnez la liberté de faire des Comédies en proſe, c'eſt une choſe inouïe dans l'Antiquité, de qui pourtant nous tenons & l'idée & les regles de ce Poëme; car la Comédie eſt un Poëme, & tout Poëme veut eſtre écrit en vers. S'il eſt permis de faire une Comédie en proſe, pourquoy ne fera-t-on point auſſi une Tragédie, une Eclogue, une Elégie, une Ode, même un Poëme épique en proſe? M. l'Abbé Gédoyn eſt

perſuadé que toute Comédie doit s'écrire en vers, mais en quelle ſorte de vers? C'eſt la difficulté. Ce ne devroit eſtre, ſelon luy, ni en vers Alexandrins, vers peſants & nullement faits pour l'action, ni en vers rimez, qui ſont contre toute vraiſemblance. Car les perſonnages que le Poëte met ſur la ſcéne, réellement & de fait ne parlent point en rimes, pourquoy donc leur prêter ce langage dans la Tragédie & dans la Comédie, qui ſont une imitation, une image de leur véritable entretien? C'eſt préciſément ce que faiſoient les Grecs dans le tragique & dans le comique, en ſe ſervant du vers ïambe, dont la meſure extrémement propre pour l'action, ne faiſoit que donner un peu plus de poids & de ſoûtien à la converſation des perſonnages qu'ils mettoient ſur la ſcéne. Mais il y a bien loin du vers ïambe, & de la Poëſie paſtorale à l'affectation de rimer, qui change la nature ſans l'embellir. M. l'Abbé Gédoyn aſſûre que ce qu'il dit-là n'eſt point pour blâmer nos Poëtes dramatiques, dont pluſieurs ont eu des talents admirables, dignes de Rome & d'Athènes; ils n'ont pu faire autrement que de s'aſſujettir à la conſtitution de notre Poëſie & à nos uſages: il a ſeulement voulu montrer que les Anciens eſtoient bien d'autres imitateurs que nous, non qu'ils euſſent plus d'eſprit, mais parce qu'ils s'appliquoient davantage à conſidérer la nature des choſes, & que la langue qu'ils parloient ſe prêtoit toute entiére & à leurs idées & à leurs beſoins, au lieu que la nôtre, dénuée de longues & de bréves, nous force de recourir pour les vers à la puérilité de la rime, qui devient par-là d'un grand mérite; il faut donc la ſouffrir, dit-il, mais il voudroit du moins que nos Comédies fuſſent écrites en vers libres; elles en auroient un air plus aiſé, plus naturel. Au reſte, ce défaut n'eſt pas le ſeul qu'ait notre Théatre; nos piéces dramatiques bornées à la ſimple déclamation, ſans mélange de chant ni d'inſtruments, ne ſçauroient faire qu'un ſpectacle imparfait & languiſſant. Chez les Anciens au contraire, le ſon des flûtes mêlées à la Comédie, luy donnoit un nouvel agrément, qui, ſans compter l'uſage du maſque, ajoûtoit beaucoup au jeu du Théatre; pour la Tragédie, ils

avoient

avoient le Chœur, qui s'intéreſſant à tout, & qui s'exprimant toûjours par des chants, devoit rendre leurs piéces infiniment touchantes; on en peut juger par l'Eſther & l'Athalie de Racine, où le Chœur fait un ſi bel effet, tout détaché qu'il eſt du fond de la piéce. Nous ne pouvons donc eſtre trop reſervez, quand il s'agit de condamner des choſes dont nous n'avons qu'une demi-connoiſſance.

Il en eſt de même de la Muſique des Anciens; c'eſt encore un point ſur lequel il n'eſt guéres poſſible de décider. D'un côté, nuls monuments ſubſiſtants qui puiſſent nous faire juger juſqu'où ils avoient pouſſé cet art; de l'autre, toutes les apparences du monde qu'ils l'avoient porté au plus haut point de perfection, comme tous les arts qui leur eſtoient connus, particuliérement ceux qui conſiſtoient dans l'imitation. Mais, comme cette queſtion a eſté ſçavamment traitée par de célébres Ecrivains de nos jours, M. l'Abbé Gédoyn ſe contente de dire que jamais nation n'a cultivé la Muſique avec tant de ſoin que les Grecs. Elle faiſoit une partie eſſentielle de l'éducation des enfants, qui l'apprenoient avec les Lettres, & par-là elle devenoit une connoiſſance ſi générale, qu'à proprement parler, les Grecs eſtoient un peuple de Muſiciens. Auſſi voyons-nous que la Muſique regnoit non-ſeulement dans leurs divertiſſements, mais encore dans preſque toutes les ſortes de Poëſies qui eſtoient en uſage parmi eux, donnant une nouvelle force au ſens des paroles, & mêlant ſa propre harmonie à celle du vers. L'Elégie ſe récitoit au ſon des flûtes; le Poëme épique ſe chantoit ſur la lyre, & l'Ode encore plus eſſentiellement; à la différence des nôtres, qui ſont ſi peu faites pour chanter, qu'il n'y a aucune raiſon de les appeller de ce nom. C'eſt ce qui luy fait dire que nous ne pouvons plus juger de la beauté des Odes de Pindare: car toute Poëſie qui eſt faite pour le chant, & qui ne s'y peut plus mettre, a dès-là perdu la moitié de ſon prix. Pindare eſtoit un grand Poëte, mais c'eſt ſur la foy des Ecrivains de l'antiquité, qui nous l'ont donné pour tel, & qui s'y connoiſſoient bien, que nous le diſons encore: ceux qui l'admirent

le plus aujourd'huy, ne ſont que l'écho de ces Anciens-là; leur admiration eſt empruntée, & nullement ſentie; & c'eſt par cette raiſon que M. l'Abbé Gédoyn n'a pas mis ce Poëte au nombre de ces grands modéles dont nous connoiſſons à peu près toute l'excellence, Homére & Virgile, Démoſthène & Cicéron. Ce n'eſt donc pas dans la Muſique, conclut-il, qu'il faut chercher l'avantage des Modernes ſur les Anciens.

Sera-ce dans l'Eloquence? Il ne penſe pas que nous ſoyons aſſez aveugles pour ne pas reconnoître que de ce côté-là nous ne ſommes que des enfants en comparaiſon des Anciens. Non que nous ne pûſſions peut-eſtre les atteindre, mais parce que l'on ne nous forme point du tout à l'Eloquence. Et à dire le vray, qu'en ferions-nous, & à quoy ſerviroit-elle dans des Etats où le Citoyen n'a aucune part aux affaires publiques, & où il ne s'agit plus, comme autrefois à Rome & à Athènes, de faire paſſer un Décret, une Loy, une réſolution dans le Sénat ou dans l'aſſemblée du Peuple? Ceux de nos Magiſtrats qui ſont chargez du Miniſtère public, & de porter la parole, s'en acquittent ſi bien, & poſſédent dans un dégré ſi éminent les qualitez néceſſaires à leurs fonctions, qu'il eſt à croire que les autres ne leur manqueroient pas, s'ils en avoient beſoin. Il en dit autant de nos Avocats, dont pluſieurs ont pour le Barreau tout le mérite qu'il leur eſt permis d'avoir; car on ſçait que non-ſeulement le pathétique & les grands mouvements, mais que même les fleurs, la pompe & les ornements du diſcours leur ſont interdits. Si l'Eloquence eſtoit auſſi utile & auſſi glorieuſe pour nous, qu'elle l'eſtoit pour les Grecs & pour les Romains, nous aurions nos Cicérons & nos Démoſthènes. Il ſemble que ce grand talent devroit briller dans la Chaire, où l'Orateur a le champ libre, & peut déployer toutes les forces de l'Eloquence. Mais quels obſtacles n'a-t-il pas à vaincre? Le plus ſûr & le mieux ſeroit de gagner l'eſprit par le cœur, de jetter le trouble dans l'ame, & d'exciter ces grands mouvements qui ſeuls opérent la converſion. Mais de tous les talents, le plus rare eſt celuy de toucher; & M. l'Abbé Gédoyn termine cet article, en diſant qu'il luy

ſuffit d'avoir fait obſerver que ni les Anciens ne ſont auſſi admirables qu'on le penſe, pour avoir porté l'Art oratoire à la plus haute perfection, ni les Modernes auſſi blâmables qu'ils le paroiſſent, pour eſtre demeurez infiniment au-deſſous, chaque temps ayant ſes uſages fondez ſur le beſoin.

Pour les ſciences ſpéculatives, c'eſt autre choſe; il y faut diſtinguer deux ſortes de progrès, l'un moins apparent, qui eſt le fruit du génie, l'autre plus ſenſible, dont on eſt redevable au temps. Le premier fait honneur aux Anciens, le ſecond eſt le partage des Modernes. Ceux-ci ont eu le ſecours de l'expérience & des découvertes, ceux-là n'ont eſté guidez que par leur génie. On ne ſçait pas aſſez de gré aux Anciens d'avoir inventé, on tient trop de compte aux Modernes de n'avoir fait qu'ajoûter, que perfectionner; & eux-mêmes oubliant, ou peut-eſtre ignorant ce qu'ils doivent à l'Antiquité, ils ne la payent que d'ingratitude. Seroient-ils donc auſſi éclairez, auſſi profonds qu'ils ſont dans l'Aſtronomie, dans la Géométrie, dans l'Algèbre, ſi Méton, Ariſtote, Eudoxe, Hipparque, Euclide, Archiméde, Diophante, n'avoient pas jetté les fondements de ces ſciences, & dégroſſi des matiéres auſſi confuſes? Nos Géométres, à quelque point de perfection qu'ils ſoient arrivez, feroient-ils aujourd'huy ce qu'a fait Archiméde? Connoiſſent-ils mieux l'étendue des forces mouvantes, & joindroient-ils auſſi utilement la pratique à la théorie? Il eſt au moins permis d'en douter. Une choſe aſſez humiliante pour ceux qui cultivent ces ſciences, c'eſt que les inſtruments qui ont le plus ſervi à leur progrès, ayent eſté inventez par des gens d'une profeſſion toute différente; ainſi ni la Bouſſole n'a eſté trouvée par un Marin, ni le Téleſcope par un Aſtronome, ni le Microſcope par un Phyſicien, ni l'Imprimerie par un homme de Lettres, ni la Poudre à canon par un Militaire. La plûpart de ces inventions ont eſté un effet du hazard, les Modernes en ont habilement profité; mais il a eſté plus difficile & plus glorieux d'amener l'Aſtronomie au point où elle eſtoit du temps d'Hipparque, qu'il ne l'a eſté de la porter enſuite infiniment plus loin,

comme on a fait, avec l'aide du Téleſcope ; & le premier qui, pour faire un trajet de cent lieuës, a affronté les périls de la mer ſur un frêle vaiſſeau, a eu beſoin de plus de courage que ceux qui font aujourd'huy des voyages de long cours. L'Auteur de ce Diſcours avoue à cette occaſion, qu'il ne s'accoûtume point à entendre dire que c'eſt Deſcartes qui a appris aux hommes à penſer, & qu'avant luy il n'y avoit ni Logique ni juſteſſe dans leurs raiſonnements, comme ſi tout ce qui l'a précédé avoit raiſonné de travers. Les Anciens, à dire le vray, eſtoient fort ignorants dans la Phyſique, où l'on n'a commencé à voir un peu clair que depuis les expériences ſenſibles qu'on a faites de la peſanteur de l'air, de ſa vertu élaſtique, de ſa condenſation & de ſa raréfaction. Mais en la plûpart des ſciences, dont le ſuccès ne dépend que de l'eſprit humain, il croit qu'ils nous ont paſſez. Leurs Ecrits, dit-il, ſont plus judicieux que les nôtres, on y trouve autant de Métaphyſique qu'il en faut, plus de Dialectique & de Logique que nous n'en avons, ſans préjudice de l'agrément dont ils aſſaiſonnoient preſque tous leurs ouvrages, au lieu que ſouvent les nôtres manquent ou d'agrément ou de ſolidité. Et ce qui en eſt, ſelon luy, une preuve inconteſtable, c'eſt que parmi les Ecrivains modernes, les plus univerſellement eſtimez ſont ceux qui ont le plus approché des Anciens, & qui ont écrit dans leur goût, ſemblables à ces grands Peintres, les Raphaëls & les Pouſſins, qui, à force d'étudier l'antique dans les monuments précieux que le temps nous a conſervez, ſont parvenus à les égaler, quelquefois même à les ſurpaſſer. Trop prévenus en notre faveur, nous imputons aſſez ſouvent aux Ecrivains de l'Antiquité, des défauts qui ne ſont que dans notre imagination.

C'eſt encore par une ſuite de ce principe que nous nous croyons beaucoup plus éclairez que les Anciens ; parce que nous penſons mieux qu'eux ſur certaines matiéres, comme l'unité d'un Dieu, la Providence, l'immortalité de l'ame, le ſouverain bien, &c. Rien de plus injuſte ; nous faiſons honneur à notre eſprit des lumiéres que nous devons uniquement

à notre Religion. Le Chriſtianiſme que nous avons eu le bonheur de ſuccer avec le lait, influë ſur nos idées, ſur nos ſentiments, ſur nos mœurs, en un mot, ſur notre façon d'agir & de penſer. L'ouvrage de M. de Fenelon, qu'on a tant vanté dans la premiére partie de ce Diſcours, ne ſeroit pas ce qu'il eſt, ſi l'Auteur n'avoit pas eſté Chrétien, & quoyqu'il n'y parle point déterminément en Chrétien, la nobleſſe & la pureté de ſa morale ſont le fruit de ſa Religion, bien plus que de ſon eſprit. Ainſi, ce n'eſt point en tout cela que ſe trouve la ſupériorité des Modernes ſur les Anciens. Où la trouverons-nous donc? C'eſt où communément on ne la cherche point, dans la multiplicité des connoiſſances, dans la critique qu'ils y ont jointe, & dans les difficultez infinies qu'ils ont eu le courage de ſurmonter, pour s'inſtruire eux-mêmes, & pour inſtruire les autres. Car voilà proprement ce qui fait la gloire des Modernes.

Repréſentons-nous en quel état eſtoient les Lettres & les Sciences avant le quinziéme ſiécle. Preſqu'effacées de la mémoire des hommes, elles ne ſubſiſtoient plus que dans de vieux parchemins tranſcrits par des Moines peu ſçavants, mais laborieux, & enſuite négligez par d'autres. La Langue ſçavante d'alors eſtoit un Latin corrompu. Par la Langue ſçavante d'alors on peut imaginer ce qu'eſtoit la Langue vulgaire; un jargon informe & groſſier, tel qu'on l'avoit reçû de ſes peres, & ſans qu'il vînt à l'eſprit qu'on pouvoit le purger de ce qu'il avoit de barbare, le polir, le perfectionner, le rendre ſuſceptible de quelque ſorte d'harmonie. Cependant on écrivoit alors comme à préſent; chaque Nation avoit ſes Annaliſtes, ſes Romanciers, ſes beaux Eſprits, ſes Poëtes. De-là ces vieilles Chroniques, qui au défaut de monuments plus authentiques & plus ſûrs, ont ſervi de guides à nos Hiſtoriens; de-là ces livres de Chevalerie, mêlange groteſque de dévotion, de galanterie, & de goût pour les aventures & les combats, ſuivant le caractère des hommes d'alors, ſurtout de nos François; de-là enfin ces miſérables Poëſies, les unes romaneſques, les autres allégoriques, les autres galantes,

où le plus ſouvent la raiſon s'égare en courant après la rime, & dont quelques traits naïfs font tout le mérite, ſi vous en exceptez celles du Dante, Poëte à qui ſon reſſentiment tint lieu d'Apollon, & qu'on lit encore avec plaiſir; parce que la Langue Italienne avoit déja acquis plus d'élégance & de pureté qu'aucune autre.

Dans cet état d'aſſoupiſſement & d'ignorance languiſſoient les Lettres, quand au milieu du quinziéme ſiécle on les vit ſe ranimer, & paroître avec un nouveau luſtre. Les Grecs eſtoient deſtinez à éclairer une ſeconde fois les Romains, & ceux-ci à répandre la lumiére dans toutes les autres parties
En 1453. de l'Occident. Après la priſe de Conſtantinople, quelques Grecs fugitifs viennent chercher un aſyle en Italie, & y portent leur tréſor avec eux. Ce tréſor conſiſtoit uniquement dans la Littérature dont ils avoient l'eſprit orné, & dans des manuſcrits Grecs où ils l'avoient puiſée. Alors, pour le bonheur du monde, ſiégeoit ſur la Chaire de Saint Pierre un Pape recommandable à jamais, un Pape ami des Lettres, du mérite & de la vertu, quelque part qu'il les trouvât. Nicolas V. reçoit ces illuſtres malheureux avec bonté: les connoître, les chérir, leur faire du bien fut pour luy une même choſe. Par un autre bonheur, l'Italie ſe trouva pleine d'excellents eſprits, à qui il ne manquoit que l'occaſion pour faire éclater de grands talents. Cette occaſion ſe préſente, ils la ſaiſiſſent; ils converſent avec ces Grecs, ils trouvent en eux une ſorte de Littérature, de ſçavoir, de goût juſqu'alors inconnue en Italie; ils en ſont charmez. De l'eſtime de leurs perſonnes, ils paſſent à celle de leurs livres; c'eſtoit un chiffre pour ces nouveaux diſciples; on leur en donne la clef, peu après l'intelligence. Auſſi-tôt une noble émulation s'empare des eſprits, c'eſt à qui apprendra la Langue Grecque. Le Souverain Pontife eſt le promoteur de ce louable deſſein, & en couronne le ſuccès; luy-même fait chercher de tous côtez des MSS. il n'épargne ni ſoins ni dépenſe pour en recouvrer; on luy en trouve de toute eſpéce, de Grecs, de Latins, d'Hébreux, de Syriaques, d'Arabes; par-là il jette les fondements de la précieuſe

Bibliothéque du Vatican. Tout concourt au progrès & à la gloire des Lettres; l'art d'imprimer ſi heureuſement inventé peu d'années auparavant, devient bientôt floriſſant par les ſoins des Aldes, plus dignes encore du nom de Sçavants, que de celuy d'Imprimeurs célébres. A l'aide d'un art ſi utile, ces manuſcrits à demi-effacez, pleins d'abbréviations, & ſi difficiles à déchiffrer, produiſent des copies imprimées en ſi beaux caractères, que les plus indifférents les admirent, & s'empreſſent d'en pénétrer le ſens. Les copies ſe multiplient, le deſir d'apprendre croît en même-temps. Déja la réputation des Sçavants d'Italie vole en tous lieux; enfin les Lettres renaiſſantes dédaignent leur berceau, franchiſſent les Alpes, ſont accueillies en France par un Roy également ſpirituel, magnifique & bienfaiſant; elles s'étendent de proche en proche, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans le Nord, l'Europe entiére change de face; à l'ignorance & à la groſſiereté qui y regnoient, ſuccédent le ſçavoir & la politeſſe.

Mais imagine-t-on ce qu'il en a coûté de peines & de veilles aux Sçavants modernes qui ont tiré les Lettres de leur obſcurité, & fait revivre des Langues mortes depuis tant de ſiécles? Quelles difficultez ne leur a-t-il pas fallu ſurmonter? Ils n'eſtoient ſecondez que de leur courage & de leur application, cependant, non contents d'eſtre parvenus à entendre ces Langues, par un zéle qu'on ne peut aſſez reconnoître, aſſez louer, ils ont entrepris d'en faciliter l'uſage à la poſtérité. Il n'y avoit ni Méthodes, ni Grammaires, ni Vocabulaires; ils en ont compoſé, & de ſi amples, de ſi exacts, qu'ils ne s'y peut rien ajoûter. Quels hommes que les Eſtiennes, ſoit qu'on les regarde comme Imprimeurs, ou comme Auteurs! Et quelle entrepriſe que ces immenſes Dictionnaires Grecs & Latins qu'ils nous ont donnez, ſorte de travail inconnu aux Anciens, & auſſi utile qu'il s'en puiſſe imaginer! Tel a eſté le premier âge des Lettres depuis leur réſurrection. L'âge ſuivant nous préſente bien d'autres merveilles, des prodiges d'érudition, des hommes univerſels, pour qui l'Antiquité n'avoit rien de

caché, rien d'obſcur, à qui tous les ſiécles eſtoient préſents, & dont le moindre mérite eſtoit de ſçavoir l'Hébreu, le Grec & le Latin comme leur propre Langue: un Pétau, un Sirmond, un Grotius, les deux Scaligers, un Bochart. Ici l'Auteur avoue qu'avec le reſpect qu'il fait profeſſion d'avoir pour l'Antiquité, il ne craint point de dire qu'elle n'a rien eu de comparable à ces illuſtres Modernes; cette Encyclopédie tant vantée par Quintilien, eſt proprement leur partage, & nullement celuy des Anciens. On l'a déja dit, les Grecs ne connoiſſoient que leur Langue, que l'Hiſtoire de leur pays, que les Ecrivains de leur nation; les Romains avoient ajoûté la Littérature Grecque à la leur propre, mais en fait d'Hiſtoire & de Chronologie, comme en beaucoup d'autres choſes, les uns & les autres eſtoient extrémement bornez, & devoient l'eſtre par leur façon de penſer. Ils n'avoient que du mépris pour tous les autres Peuples, ce n'eſtoit pas le moyen d'aller chercher des connoiſſances bien loin. A vray dire, la plûpart de ces autres Peuples méritoient aſſez le nom de barbares qu'on leur donnoit; mais à préſent que ſur les débris de l'Empire Romain il s'eſt élevé tant d'Etats policez, qui tous ſont une figure conſidérable dans l'Europe, qui ont eu leurs Souverains, leurs guerres, leurs alliances, leurs perſonnages, un Moderne, pour eſtre ſçavant, doit joindre l'hiſtoire de chacun de ces Etats à l'Hiſtoire générale du Monde, c'eſt un prodigieux ſurcroît de connoiſſances, qui ira toûjours en augmentant, à meſure que les ſiécles ſe multiplieront. Il n'y a donc aucune comparaiſon à faire entre un Varron, le plus ſçavant des Romains, & un P. Pétau, le plus ſçavant des Modernes. Il nomme celuy-là, parce qu'il eſt reconnu pour tel, non qu'on ne puiſſe en nommer d'autres, même de notre temps, & ſans les aller chercher ailleurs, dit-il, que dans le lieu où il a l'honneur de parler.

Horace diſoit des Poëtes Latins qu'ils avoient tout eſſayé, tout tenté: *Nil intentatum noſtri liquêre Poëtæ.* C'eſt une louange que l'on peut appliquer aux Modernes avec bien plus de juſtice.

juſtice. Quel eſt en effet le genre de Littérature qu'ils n'ayent pas traité, épuiſé? Le Sacré, le Profane, le Fabuleux, l'Hiſtorique, la Géographie ancienne & moderne, le Droit, la Diplomatique, les Inſcriptions, les Médailles, les Monuments de toute eſpéce, Verſions, Traductions, Commentaires, rien ne leur a échappé; & ce qui rend cet amas de connoiſſances infiniment précieux, c'eſt la ſage critique qui en fait le diſcernement; critique peu connue aux Anciens, ſi ce n'eſt en matiére d'Eloquence & de Poëſie. Combien de choſes rapportées légérement dans Pline ſur la foy des Voyageurs, & ſur le témoignage d'Ariſtote, de Théophraſte, de Dioſcoride, de Columelle, que ce grand Naturaliſte n'a point vérifiées, & qui ſe trouvent fauſſes? Nous ne voyons point aujourd'huy nos Aſtronomes, nos Phyſiciens, nos Botaniſtes, nos Chymiſtes, ſe copier les uns les autres, ni ſuppoſer des faits incertains ou des Phénomènes imaginaires. Ils n'en croyent qu'à leurs yeux, qu'à leur propre expérience; ils ont appris à douter, & à s'aſſûrer du vray par une eſpéce d'incrédulité. Car il faut en convenir à leur gloire, jamais la Nature n'a eſté ſi bien obſervée qu'elle l'eſt par ces induſtrieux génies; les plus vils inſectes ne ſe dérobent point à leurs recherches, & ſi quelques-unes de leurs découvertes paroiſſent aujourd'huy plus curieuſes qu'utiles, il y a pourtant lieu de croire que c'eſt un germe qui produira ſon fruit avec le temps.

Que conclurre de tout ce Diſcours? Ce qu'a dit ſi bien le Poëte le plus ſenſé de l'antiquité:

Multa ferunt anni venientes commoda ſecum,
Multa recedentes adimunt.

Le temps qui s'écoule nous ravit toûjours quelqu'avantage, le temps qui ſuccéde nous en apporte d'autres. Nos acquiſitions compenſent nos pertes. Laiſſons aux Anciens la gloire d'avoir mieux réuſſi que nous en Eloquence & en Poëſie, reconnoiſſons-les pour nos maîtres dans les choſes qui ne ſont que de goût, que d'agrément ou de ſentiment; c'eſt-là leur triomphe.

Apprenons d'eux à penſer judicieuſement, ſans courir après les traits d'eſprit, & à nous exprimer toûjours d'une maniére ſimple & naturelle, ſans donner dans l'affectation ni dans le précieux. Tranſportons dans nos écrits la nobleſſe ou l'agrément des leurs, la beauté du ſtile, les graces de l'élocution, le nombre & l'harmonie, autant qu'il eſt poſſible. Mais en même-temps convenons que les Modernes ont eſté plus laborieux, plus avides de connoiſſances, plus exacts obſervateurs de la Nature, plus attentifs & plus profonds dans leurs recherches, en un mot, incomparablement plus univerſels & plus ſçavants. De cette maniére nous aurons pour les uns & pour les autres le dégré d'eſtime qu'ils méritent.

DES TRADUCTIONS.

M. l'Abbé Vatry dans un Mémoire lû à l'Académie au commencement de l'année 1734. avoit prétendu que les Traductions, loin de procurer l'avantage des Lettres, avoient produit un effet tout contraire, & qu'elles estoient en partie cause de ce que les études languissoient.

M. l'Abbé Gédoyn regarda l'opinion de M. l'Abbé Vatry comme un paradoxe dangereux, & il luy répondit par un Discours, dont le but est de faire voir l'utilité des Traductions. Nous allons rendre compte de cette dispute littéraire.

M. l'Abbé Vatry, après avoir fait en peu de mots l'histoire des Traductions chez les Latins, les Italiens & les François, cite, pour autoriser son sentiment, plusieurs Sçavants du premier ordre, & entr'autres M. Huet, qui dans son livre *de claris Interpretibus*, dit d'abord qu'il ne sçait si les Traductions n'ont pas esté plus nuisibles qu'avantageuses au progrès des Lettres*, & s'explique ensuite ainsi :

« On ne peut nier, dit-il, que nous n'ayons en François quelques excellentes Traductions, & que ces Traductions « même n'ayent leur utilité. D'ailleurs, on aimera toûjours à « voir exprimer élégamment en François les mêmes choses « qu'on a trouvées si bien dites ou en Grec, ou en Latin. Cependant il n'est pas moins vray que les Traductions en se « multipliant, ont esté en partie la cause que les anciens originaux ont esté négligez, & que par-là elles ont porté un coup « mortel aux bonnes études. »

Voici les preuves ou les raisons, qui, selon M. l'Abbé Vatry, développent & fortifient le sentiment de M. Huet.

1.° Les Traductions n'ont pu inspirer au commun des lecteurs une grande estime pour les Auteurs anciens ; il y a peu de bonnes Traductions, & il est impossible que les meilleures soient accompagnées de tous les accessoires qui seroient

* *Dubitavi sæpenumero detrimenti-ne plus in rempublicam Litterariam invexerit interpretandi ars, aut emolumenti.*

néceſſaires pour mettre les originaux en état d'eſtre parfaitement entendus. Un homme ſtudieux, qui s'eſt mis à portée de lire les Anciens dans les ſources, s'eſt mis en même-temps au fait de leur hiſtoire; il connoît leurs mœurs, leur religion; toutes leurs façons de penſer luy ſont familiéres, il eſt en quelque ſorte naturaliſé Ancien par le long commerce qu'il a eu avec les Anciens. Il n'en eſt pas de même d'un homme qui ne les lit que dans des Traductions, il n'y trouve que peu de choſes qui luy plaiſent; à tout moment il héſite, il ne ſçait ce que l'Auteur a voulu dire; par-tout ſes idées ſont choquées, ce défaut d'ame & de vie annexé ordinairement aux copies, le dégoûte; à la place de l'élégance, de la nobleſſe & de la force de l'original, il ne voit qu'un compoſé bizarre d'antique & de moderne, d'étranger & de François; il eſt porté alors à mépriſer ce qui luy plaît ſi peu, & ſans faire attention à tout ce qui luy manque pour bien juger, il condamne les Anciens, parce qu'il ne trouve pas dans leurs écrits ce qu'il croyoit y trouver, & qu'il ne conçoit pas ce qui y eſt véritablement.

Comparant enſuite ces chefs-d'œuvres de l'Antiquité à nos ouvrages François, faits pour nous, compoſez dans nos idées & dans notre goût, dont nous pouvons remarquer juſqu'aux moindres délicateſſes, il juge les derniers dignes de toute ſon admiration, & ne voit rien dans les autres qui mérite les éloges qu'on leur a prodiguez.

Ce ſont les gens du monde qui décident ainſi, & leur déciſion eſt une mode que tout le monde ſuit; ceux même que leur état ſembleroit devoir attacher aux études ſolides, ſuivent le préjugé général, & ainſi l'admiration que l'on avoit pour les Anciens diminue; peu à peu, en ceſſant de les admirer, on ceſſe de les étudier, & d'y aller chercher les vrais modéles dans tous les genres.

M. l'Abbé Vatry prévient le raiſonnement ordinaire, qui conſiſte à dire, qu'à la vérité un Traducteur ne peut rendre les beautez attachées au langage de l'Ecrivain, mais qu'on peut compter ſur luy pour tout le reſte; qu'il met ſes Lecteurs fort

en état de juger de l'invention, de l'ordonnance & du fond des choſes, même dans un Poëte.

Il répond que toutes les beautez attachées aux mots ne ſe faiſant plus ſentir dans la Traduction d'un Poëte, il n'eſt plus poſſible de porter un jugement équitable de ce Poëte, lorſqu'on ne le lit que traduit; qu'un Poëte n'eſt médiocre ou excellent, que par l'expreſſion; ce qui fait qu'il eſt plus difficile à traduire, à meſure qu'il a excellé, ce qui n'arriveroit pas, s'il pouvoit ſe ſoûtenir par toutes les autres parties qui paſſent dans une Traduction. Un Poëte eſt un peintre, & ſes peintures ſont tellement identifiées avec ſes expreſſions, que ſes expreſſions, ou détruites ou changées, il n'y a plus de peinture, & par conſéquent plus de Poëte.

Par exemple, l'amour de Phédre pour Hippolyte fait le fond de la Tragédie de Racine. Les différentes ſituations de l'eſprit, les divers mouvements du cœur, en un mot, la paſſion de cette Princeſſe, comment nous eſt-elle rendue? C'eſt par le choix, c'eſt par l'union des termes, c'eſt par le tour des phraſes; dérangez, changez les mots, ce ne ſera plus la même peinture. Or, ſi pour bien concevoir ce qui fait le fond d'une Tragédie, il faut néceſſairement qu'on s'attache aux expreſſions du Poëte, ne s'enſuit-il pas qu'on eſt dans la même obligation, ſi on veut porter un jugement aſſûré de l'invention & de l'ordonnance du Poëme? car cette invention & cette ordonnance ne paroiſſent dans toute leur beauté, que lorſque les paſſions, qui en ſont l'ame, ſont bien rendues.

Croiroit-on encore qu'il fût bien aiſé de traduire le Miſantrope? Suppoſons que le Traducteur étranger apperçût tout le plaiſant qui regne dans cette piéce, luy ſeroit-il facile de le faire appercevoir à ſes compatriotes? Trouveroit-il dans ſa Langue des expreſſions équivalentes aux expreſſions Françoiſes? Ces expreſſions tiennent ſi fort à nos mœurs & à nos façons de penſer, qu'il ſeroit d'autant plus difficile d'en faire ſentir la force à un Etranger avec de longues explications, que nous-mêmes nous ne pourrions les bien rendre en François par d'autres termes.

Que ſi on ſe retranche à dire, qu'à la vérité les Poëtes ne devroient eſtre lûs que dans leur propre Langue, mais que ce ſont des Auteurs frivoles, dont on doit peu s'embarraſſer; que les livres qui traitent des ſciences, & les Hiſtoriens ſont les ſeuls importants, & que pour ceux-là il n'y a aucun avantage à les lire dans les originaux; perſonne ne peut ſe flater, quelqu'habile qu'il ſoit dans les Langues, d'entendre auſſi-bien un Auteur Grec ou Latin, que ſon Traducteur, qui a paſſé des dix, quinze, ou vingt années à l'éclaircir.

M. l'Abbé Vatry répond à cette ſeconde objection, 1.° que l'on ſe trompe fort ſi on regarde l'étude des Poëtes anciens comme une étude frivole. Il prétend qu'elle eſt le fondement de toutes les autres études, ſoit ſacrées, ſoit prophanes, ce qu'il ſe propoſe de prouver dans un autre Mémoire.

2.° Ce raiſonnement, dit M. l'Abbé Vatry, ſuppoſe, & que tous les Traducteurs ont eſté habiles & laborieux, & qu'il y a une liaiſon néceſſaire entre bien entendre un texte, & le bien rendre en François, ce qui eſt également faux.

Il ſe jette enſuite dans l'examen de nos Traducteurs François. Il en fait remarquer les défauts: les uns, dit-il, ne ſçavoient pas la Langue des Auteurs qu'ils ont traduits, & ne nous ont donné leurs verſions que ſur d'autres verſions; d'autres ſçavoient mal leur propre Langue; la plûpart ont travaillé avec une vîteſſe inconcevable, les uns à cauſe de leur miſére, qui les forçoit de ſe conformer à l'avidité d'un Libraire, d'autres par nonchalance & par l'envie de faire un grand nombre de Traductions, plûtôt que d'en porter aucune à la perfection; enfin, s'il y a peu de Traducteurs qui ſe ſoient mis en peine d'acquérir les différentes connoiſſances qui leur eſtoient néceſſaires, il y en a encore moins qui ayent eu aſſez de goût & de pénétration pour bien entendre & pour bien exprimer leurs originaux, qui y ayent employé aſſez de temps, & qui ayent pris la peine de perfectionner leurs ouvrages, d'où M. l'Abbé Vatry conclud que c'eſt vouloir ſe tromper à plaiſir, que de s'en rapporter à ces Traducteurs.

Il pouſſe la choſe plus loin, il prétend que l'étude des

originaux ſeroit toûjours néceſſaire, quand bien même nous en aurions de bonnes Traductions; il le fait voir, & par rapport aux Sciences, & par rapport à l'Hiſtoire.

1.° A l'égard des Sciences, il fait remarquer combien il eſt important d'entendre les termes mêmes d'un Auteur, pour pénétrer le fond de ſa doctrine; une équivoque, une phraſe ambiguë ou obſcure ſuffiſent pour faire prendre le change ſur tout un ſyſtème. Indépendamment de l'inattention ou de l'ignorance du Traducteur, la ſeule différence des Langues produit ſouvent cet effet. Entre une bonne Traduction & l'original, il y aura toûjours la même différence qu'il y a entre le Maître & le diſciple. Or, en quelque ſcience que ce ſoit, n'eſt-ce pas un grand avantage d'entendre le Maître plûtôt que le diſciple?

2.° Par rapport à l'Hiſtoire, un Traducteur donne toûjours aux événements un tour qui luy eſt particulier. On ſçait combien tout récit éprouve de changements en paſſant par différentes bouches; la plume n'eſt guères moins ſujette à ces variations que la langue. Un Hiſtorien eſt à l'égard de ſon Traducteur, ce qu'eſt un homme qui a vû, par rapport à celuy qui a ſeulement ouï raconter. Un Hiſtorien parle tantôt de guerre, tantôt de politique; la religion, les ſciences, les mœurs ſont de ſon reſſort. Croit-on qu'il ſoit poſſible de faire paſſer avec la derniére juſteſſe, & ſans qu'il y ait rien à perdre d'une Langue dans une autre, toutes ces différentes parties de l'Hiſtoire?

L'Hiſtoire eſt une vive peinture des paſſions, d'autant plus naturelle & plus vraye, que ce ne ſont pas des paſſions que l'Ecrivain imagine, mais des paſſions réelles, cauſées par de grands intérêts, & différenciées par les circonſtances. Toute peinture, ſur-tout celle des mouvements du cœur, tient ſi fort à l'expreſſion, que, comme on l'a déja dit, l'expreſſion changée, il n'y a plus de peinture; & de même que c'eſt une des cauſes qui rendent comme impoſſible une bonne traduction de Poëtes, un bon Hiſtorien, qui, à cet égard, eſt en quelque ſorte un Poëte, ne peut jamais eſtre bien rendu par

ſon Traducteur, quelque bon qu'il ſoit. Mais en beaucoup de ſciences, & en Hiſtoire ſur-tout, on ne peut ſe flater d'eſtre véritablement habile, ſi l'on n'eſt bon critique; & on ne peut eſtre un bon critique, ſans la connoiſſance des Langues & des originaux. Peut-on par une Traduction, s'aſſûrer ſoy-même, ou aſſûrer les autres, que tel eſt véritablement le ſens d'un paſſage conteſté? Peut-on juger ſi une telle hiſtoire a eſté écrite véritablement dans tel ou tel ſiécle, ou par un tel Ecrivain? N'eſt-ce pas ſon langage & ſon ſtile particulier qui en aſſûrent?

Cic. lib. 2. de Oratore.

M. l'Abbé Vatry finit par ce paſſage de Cicéron: *Tardi ingenii eſt rivulos conſectari, fontes rerum non videre.*

M. l'Abbé Gédoyn prétend, au contraire, que les Traductions ſont infiniment utiles, qu'elles méritent encore plus de louanges qu'on n'a coûtume de leur en donner, en un mot, que traduire en notre Langue ce que chaque ſiécle a produit d'excellent parmi les autres Nations, c'eſt le moyen le plus ſûr que nous ayons pour multiplier nos connoiſſances, pour entretenir le goût de la bonne littérature, pour le rappeller, s'il ſe perdoit, & pour empêcher que nous ne retombions dans l'ignorance & la barbarie, où nous avons eſté plongez ſi long-temps.

Lorſque M. l'Abbé Gédoyn ſe fait une idée auſſi avantageuſe des Traductions, ce n'eſt pas qu'il ne connoiſſe en quoy elles ſont défectueuſes. Souverainement exercé dans le genre d'écrire, il préſume avec raiſon qu'il en connoît mieux qu'un autre les avantages & les défauts; & afin qu'on ne croye pas qu'il prend avec trop de paſſion le parti des Traducteurs, il commence par relever de bonne foy leurs imperfections; aucune copie, dit-il, ne peut avoir une conformité parfaite avec ſon original, & trois cauſes principales contribuent à rendre toutes les verſions inférieures aux textes originaux.

1.° Qu'eſt-ce que traduire? C'eſt rendre en une Langue ce qui eſt écrit dans une autre. Or nulle Langue n'a dans ſon propre fonds des équivalents ſuffiſants pour exprimer parfaitement ce qu'il y a d'heureuſement dit dans une autre Langue, ſoit

ſoit Langue ſçavante, ſoit Langue vulgaire. Nous ne pouvons pas rendre en François dans toute ſa force, ni le *Pontem indignatus Araxes* de Virgile, ni le *vultus nimium lubricus aſpici* d'Horace, ni le *Mithridates ingenti numero perinde armatus* de Saluſte; & on ne rendroit pas mieux en Grec ou en Latin les expreſſions hardies de nos Poëtes, ni l'élégant badinage de la Fontaine. Il fait ſentir cette vérité d'une façon très-convainquante, en rapportant la fable du Rat de ville & du Rat de campagne, tirée d'Horace. Penſe-t-on, dit-il, qu'il ſoit poſſible de rendre cette peinture en François dans toute ſa beauté? Qu'on l'eſſaye, on verra ſi l'on peut ſeulement en approcher. Cependant, nous entendons parfaitement & la penſée du Poëte, & les termes qui l'expriment; d'où il conclud que cette impoſſibilité vient uniquement de la diſette de notre Langue, non diſette abſolue, mais diſette rélative à la narration Latine d'Horace. Ainſi, défaut d'équivalents, premiére cauſe de la défectuoſité des Traductions.

2.° Traduire, c'eſt mettre en Langue vulgaire un Auteur ancien; il faut donc qu'un Traducteur ait une connoiſſance pleine & entiére de la Langue en laquelle a écrit ſon Original; mais ſoyons de bonne foy, qu'en eſt-il? Il n'y a aucune Langue morte qui n'ait beaucoup d'expreſſions que nous ne pouvons entendre aujourd'huy. Il y a toûjours quelqu'acception de mots ſi éloignée de l'acception ordinaire, qu'elle ne manque pas de nous jetter dans quelque mépriſe. M. l'Abbé Gédoyn en donne pour exemple le mot de *ſaltare*, qui ſignifie quelquefois déclamer, faire des geſtes, auſſi-bien que danſer. Le mot Grec Ενναέωεος, qui ſignifie un enfant de neuf ans, & en même temps un homme qui eſt dans l'habitude de faire une choſe tous les neuf ans. Enfin, il rapporte un paſſage de Quintilien, dont le véritable ſens eſt ſi difficile à appercevoir, qu'il a partagé tous les Interpretes, & que M. Rollin & M. l'Abbé Gédoyn l'ont traduit tout différemment l'un de l'autre. Or ces ſortes de paſſages ſe rencontrent aſſez communément. Voici le paſſage de Quintilien dont il eſt queſtion: *Quo quidem judicio ita ſeverè ſunt uſi veteres Grammatici, ut non verſus modò*

censoriâ quâdam virgulâ notare, & libros qui falsò viderentur inscripti, tanquam subditios summovere familiâ permiserint sibi, sed autores alios in ordinem redegerint, alios omninò exemerint numero.

M. l'Abbé Gédoyn l'a traduit ainsi : « Les anciens Grammairiens usoient de cette critique avec tant de sévérité, que s'érigeant en censeurs, ils marquoient dans les livres les endroits qui ne leur plaisoient pas, ils démêloient les véritables ouvrages d'un Auteur d'avec ceux qui luy estoient faussement attribuez, traitant ceux-ci comme des enfants supposez qu'on chasseroit d'une maison pour faire place aux légitimes, ils passoient en revûe tous les Auteurs, mettoient les uns en meilleur ordre, & donnoient une entiére exclusion aux autres. » M. Rollin, avec quelques Interpretes, par *alios in ordinem redegerint*, entend, *inter vulgares & mediocres connumeraverint;* & par *alios omninò exemerint numero*, il entend, *eximios fecerint.* Voilà deux sens bien différents d'un même passage. Qui a raison de M. Rollin ou de M. l'Abbé Gédoyn? C'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner, parce que nous ne sçavons pas assez bien le Latin, que nous ne sçavons pas mieux le Grec, ni les autres Langues sçavantes.

3.° Un Auteur Grec ou Latin que l'on traduit, vivoit il y a dix-sept ou dix-huit cens, deux mille ans, plus ou moins; il écrivoit pour les gens de son temps, & par une suite nécessaire, on trouve dans son ouvrage beaucoup de choses qui ont rapport aux mœurs, aux loix, aux coûtumes, à la religion, au gouvernement, à l'histoire & aux diverses institutions de ce temps-là. Ce sont tous points que les plus sçavants Commentateurs n'ont pas si bien débrouillez, qu'il n'y reste encore beaucoup d'obscuritez. M. l'Abbé Gédoyn cite pour exemple, ce que dit Pausanias de la barriére d'Olympie & de la lice où se faisoient les courses de chevaux & les courses de chars, où nous trouvons aujourd'huy des difficultez insurmontables; estoit-on obligé de tourner douze fois autour de la borne? D'un côté, Pausanias ne dit pas un mot de cette prétendue nécessité; de l'autre, quelques passages de divers Auteurs, & les termes de δωδεκάδρομοι & de δωδεκάγραμποι qui

ſe trouvent dans Pindare, ſemblent la ſuppoſer. Cette queſtion ne ſera jamais bien éclaircie. Comment comprendre ce que nous diſent les Anciens de leurs galéres à neuf, à douze ou quinze rangs de rames? C'eſt dans ces occaſions que le Traducteur eſt embarraſſé; il entend une partie du ſens de l'Auteur, il devine l'autre; ou, ſi vous voulez, une choſe luy en fait préſumer, conjecturer une autre. Mais préſumer, conjecturer, emporte toûjours de l'incertitude, & voilà ſeulement ce qui peut faire croire qu'il ne ſçauroit y avoir de Traduction parfaite.

Mais avec cette même ingénuité qui fait avouer à M. l'Abbé Gédoyn les différents défauts des Traductions, il ſoûtient que traduire un excellent original, eſt une des plus dignes occupations d'un homme de Lettres; & qu'en cette qualité, il ne peut guéres rendre un plus grand ſervice à ſa Nation, que de luy mettre ſous les yeux en Langue vulgaire, ce que l'Antiquité nous a laiſſé de plus précieux; car, pourſuit-il, on ne peut nier que les Ecrits des Grecs & des Romains ne ſoyent ce que nous pouvons lire de plus utile, ſoit pour les mœurs, par les préceptes de ſageſſe & les grands exemples qu'ils contiennent, ſoit pour les Lettres, dont ils ſont la ſource & le fondement, ſoit pour l'eſprit, par cette fineſſe de goût, cette juſteſſe, & cette élévation de penſées qui les maintient dans la poſſeſſion d'une eſtime univerſelle depuis tant de ſiécles. Or ces Ecrits ſi utiles en eux-mêmes, comment peuvent-ils ceſſer de l'eſtre, pour avoir paſſé d'une Langue en une autre? Les Traductions ſont des copies de ces originaux; copies imparfaites à la vérité, mais pourtant copies reſſemblantes, & très-reſſemblantes. Il eſt vray, dit M. l'Abbé Gédoyn, que j'ay fait voir moy-même que pluſieurs obſtacles s'oppoſoient à leur conformité parfaite, mais non pas à leur reſſemblance avec leurs originaux. Le premier & le plus conſidérable de ces trois obſtacles, qui conſiſte dans le défaut de parfaits équivalents, ne ſe fait guéres ſentir que lorſque l'on traduit un Poëte: à l'égard des deux autres inconvénients, ils ſont pour tout Lecteur, même le plus ſçavant & le plus

éclairé, comme pour le Traducteur. Supposant celuy-ci homme intelligent, appliqué, & assez laborieux pour profiter des secours que l'on trouve dans les divers Commentaires, ce qu'il n'aura pas entendu dans son Auteur, un Sçavant du premier ordre ne l'entendra pas mieux. Dans tous les Auteurs, il y a quelques endroits qui se dérobent à notre pénétration & à toutes nos recherches; mais heureusement ces endroits ne sont jamais les plus nécessaires & les plus intéressants de l'ouvrage; ce sont quelques allusions, quelques faits, quelque détail, dont la connoissance est plus curieuse qu'utile. On n'entend pas ce que dit Quintilien de la prononciation ancienne de quelques mots Latins, & de la maniére dont l'Orateur doit ajuster sa Toge durant l'action, en a-t-on moins en François l'institution de l'Orateur, c'est-à-dire, de tous les livres, sans en excepter aucun, celuy qui est le plus propre à nous former le goût, l'esprit & les mœurs? Ce qu'il y a d'obscur dans Pausanias, n'empêche pas que nous n'ayons son livre en François, ce voyage si exact & si curieux des plus célébres contrées de l'Asie & de l'Europe. Quoyque nous ne sçachions pas les Langues sçavantes, comme nous sçavons notre propre Langue, nous ne laissons pas d'avoir d'excellentes Traductions en François. M. l'Abbé Gédoyn releve avec beaucoup de justice le mérite du Quinte-Curce de Vaugelas & des Traductions d'Ablancourt, particuliérement de sa Retraite des dix Mille & de son Thucydide. Il prétend que l'art de traduire s'est beaucoup perfectionné depuis trente ans; il en rapporte pour preuve plusieurs Traductions émanées du sein de l'Académie même, dont les Auteurs, non contents de rétablir le texte en beaucoup d'endroits, & de l'éclaircir par des remarques critiques & sensées, ont mis à la tête de leurs ouvrages de sçavantes préfaces, qui nous transportent dans les temps & dans les pays où l'Auteur original écrivoit, nous développent ses vûes, son caractère. Telles sont la traduction de Démosthène par M. de Tourreil, celle des Lettres de Pline par M. de Sacy, l'Œdipe de Sophocle & les Oiseaux d'Aristophane par M. Boivin, quelques Odes

de Pindare par M. l'Abbé Maſſieu, le Traité de la Muſique de Plutarque traduit par M. Burette, &c. Dire que ces ouvrages ſont peu utiles, peu propres à entretenir le goût des Lettres, en vérité, c'eſt fermer les yeux à la clarté du jour. Ils l'entretiennent, & dans le Traducteur, & dans le Lecteur; dans le Traducteur, par l'heureuſe néceſſité où il eſt d'étudier ſon original, & de lire tout ce qui peut luy en faciliter l'intelligence; dans le Lecteur, par le ſentiment des beautez qu'on a ſçû conſerver dans la copie, & qu'il n'eſt pas en état de goûter dans l'original.

Quelle erreur, pourſuit M. l'Abbé Gédoyn, de s'imaginer que Démoſthène & Cicéron, Hérodote & Tite-Live, Thucydide & Saluſte, ne ſont ce qu'ils ſont que quand ils parlent leur Langue! A la bonne heure pour un Poëte, on ne peut bien le rendre en une autre Langue, mais il en eſt tout autrement d'un Orateur, d'un Hiſtorien, d'un Philoſophe; il ne perd preſque rien, & rien du tout d'eſſentiel en paſſant d'une Langue dans une autre : ce qui manque à notre Langue peut rendre la copie plus foible que l'original, mais pour eſtre plus foible, elle ne laiſſe pas de repréſenter tous les traits, & voilà l'important. On reconnoît dans la traduction des Philippiques, Démoſthène pour le plus grand Orateur qu'il y ait eu; & dans la traduction du Panégyrique de Trajan, on n'apperçoit qu'un Orateur affecté, qui ne ſongeoit qu'à avoir de l'eſprit, & qui avoit médiocrement d'éloquence. Donc le caractère de l'un & de l'autre eſt bien obſervé dans l'une & dans l'autre copie.

Au reſte, ſelon M. l'Abbé Gédoyn, l'abondance d'une Langue n'eſt pas tellement un avantage, qu'elle ne donne lieu à faire des fautes, lorſqu'on n'en uſe pas ſobrement. Il blâme Cicéron, qui, pour dire que Catilina eſtoit enfin ſorti de Rome, employe ces quatre mots, *abiit, exceſſit, evaſit, erupit.* Il traite ces expreſſions de froide Tautologie, & la croit tout-à-fait indigne de l'Orateur qui eſtoit alors Conſul. Chaque Langue, ajoûte-t-il, a ſes avantages & ſes proprietez. Si le Grec & le Latin ont plus de force, le François en récompenſe

eſt plus modeſte, plus ſcrupuleux, plus ami de la clarté, & plus ennemi des répétitions. Ainſi, les Ecrits des Anciens ne perdent pas tant à eſtre traduits en notre Langue; le grand point, c'eſt de bien traduire: car il en eſt des Traducteurs comme des autres Auteurs, il y en a plus de mauvais que de bons; les uns ſont malheureux dans le choix de leurs originaux. M. l'Abbé Gédoyn ne conſeilleroit à perſonne de traduire les piéces du Théatre Grec; c'eſt dans ces occaſions qu'il faut profiter du précepte d'Horace:

——————————— *Et quæ*
Deſperat tractata niteſcere poſſe relinquit.

Il doute auſſi qu'une traduction d'Athénée eût quelque ſuccès.

Il y a d'autres Traducteurs qui ne travaillent que pour le gain, & point du tout pour l'honneur. Il y a un travail qui demande du temps & du ſoin, c'eſt celuy de traduire. La moindre peine eſt d'entendre le ſens de l'Auteur, l'embarras eſt de le rendre par-tout d'une maniére convenable, toûjours clairement, toûjours d'un air naturel & aiſé. Dans Quinte-Curce nous avons le récit des aventures d'Alexandre, qui eſt ſimple; nous avons des deſcriptions qui ſont riantes & fleuries, & nous avons des harangues qui ſont nobles & ſoûtenues. Quiconque n'ajuſtera pas ſon ſtile au caractère particulier de ces différents endroits, fera une Traduction toute d'une couleur, & ne rendra pas les diverſes beautez de l'original. On ne s'imagine point ce qu'il en coûte de peines pour bien traduire; il faut l'avoir éprouvé pour le ſçavoir. Vaugelas a eſté trente ans ſur Quinte-Curce, & le laiſſa encore imparfait. Quintilien dit que ſon Inſtitution de l'Orateur ne luy a guéres coûté que deux ans; M. l'Abbé Gédoyn nous apprend qu'il en a paſſé dix à le mettre en François, & qu'il voudroit y avoir encore employé plus de temps. Si ceux qui ont toutes les qualitez requiſes pour bien traduire, ont tant de peine à réuſſir, que doit-on attendre de ceux qui veulent s'en mêler, & qui n'ont reçû de la Nature aucun talent, tels qu'eſtoient l'Abbé de Marolles & l'Abbé de Pure!

De l'utilité des bonnes Traductions & de leurs difficultez, M. l'Abbé Gédoyn en conclud qu'elles ſont très-eſtimables; car tout ce qui eſt utile aux hommes, & qui peut rebuter par la peine qui y eſt attachée, mérite bien que l'on ſçache gré à quiconque l'exécute avec ſuccès. Auſſi voyons-nous que ce qui eſt marqué au bon coin en ce genre, a toûjours ſa réputation & ſon prix, témoin le Plutarque d'Amyot, malgré le grand nombre de défauts que Méziriac y a remarquez; malgré les nouvelles verſions par où l'on a cru faire tomber l'ancienne, celle d'Amyot ſe maintient en eſtime depuis près de deux cens ans, tandis que nous n'avons preſque aucun Auteur original du même temps qui ſoit aujourd'huy en réputation.

M. l'Abbé Vatry auroit pu laiſſer ſans réplique la réponſe de M. l'Abbé Gédoyn, puiſqu'il paroît aſſez par l'extrait de leurs Mémoires, que la doctrine de l'un ne différe pas beaucoup pour le fond, de la doctrine de l'autre; mais M. l'Abbé Vatry s'eſtoit particuliérement propoſé de confondre l'erreur de deux ſortes de perſonnes qui ſont aujourd'huy une partie conſidérable du Public; celles qui, par ignorance ou par pareſſe, ſe ſont perſuadées qu'il eſtoit deſormais inutile d'étudier à fond les Langues ſçavantes, puiſque tous les bons livres ont eſté traduits; & celles qui ſe flatent de pouvoir juger des ouvrages des Anciens ſur la foy des Traducteurs. Or, il ne paroît pas que M. l'Abbé Gédoyn ſoit dans aucun de ces préjugez. D'un autre côté, M. l'Abbé Vatry eſt fort éloigné de penſer que les Traductions ſoient inutiles, & qu'il n'y en ait aucune excellente en François. Ainſi, il leur reſtoit perſonnellement peu de choſes à démêler enſemble.

C'eſt donc uniquement pour les autres que M. l'Abbé Vatry obſerve qu'il faut dans toutes ſortes d'ouvrages, avoir égard au ſtile & au fond des choſes. Il laiſſe aux gens de Lettres à produire les raiſons qui les doivent engager, chacun dans le genre qu'ils ont choiſi, à lire les originaux pour s'inſtruire des choſes, & à ne point ſe contenter des verſions. Il ne s'attache qu'au ſtile; & par l'analyſe du ſtile des Auteurs Grecs & Latins, il ſe propoſe de montrer la différence qu'il

y aura toûjours entre les originaux & les Traductions.

Selon Denys d'Halicarnaſſe, il y a de la différence entre un beau ſtile & un ſtile agréable; il donne pour exemple d'un beau ſtile Thucydide, & pour exemple d'un ſtile agréable Xénophon.

Les Rhéteurs anciens diſtinguent encore trois ſortes de ſtile: le ſtile relevé, le ſtile fleuri & le ſtile familier, ou commun. Ces trois eſpéces de ſtile ſont à l'égard du diſcours, ce que les couleurs primitives ſont en peinture; ces couleurs mêlées les unes avec les autres produiſent des nuances ſans nombre, & qui ſuffiſent pour exprimer quelqu'objet que ce ſoit; & ces trois ſortes de ſtile employez, ou ſéparément, ou empruntant du caractère l'un de l'autre, produiſent une variété non-ſeulement agréable, mais néceſſaire pour exprimer heureuſement la variété infinie des choſes dont on a à parler.

Quel que ſoit le ſtile que l'on employe, il ſe forme des mots. Les mots peuvent eſtre conſidérez, ou comme de ſimples ſons, & par rapport à l'effet qu'ils produiſent ſur l'oreille ſeule, ou comme les ſignes de nos penſées & de tous les mouvements de notre ame. Cette diſtinction fait le partage du nouveau diſcours de M. l'Abbé Vatry. Dans la premiére partie, il traite des mots, en tant qu'ils ne ſont que de ſimples ſons, & dans la ſeconde, de l'uſage des termes, en tant qu'ils parlent à l'eſprit, & qu'ils affectent l'ame.

Celuy-là ne ſçait point écrire, dit M. l'Abbé Vatry, qui ignore combien il eſt important de plaire à l'oreille pour captiver l'ame. Il naît du choix & de l'arrangement des mots un charme inexprimable; & c'eſt avec raiſon que Denys d'Halicarnaſſe compare l'harmonie du diſcours à la Minerve d'Homére; ſelon qu'il plaît à cette Déeſſe de transformer Ulyſſe, tantôt c'eſt un homme du commun, un vieillard qui ſuccombe ſous le poids des années, un mendiant couvert de haillons, le vil & ridicule objet des inſultes d'une troupe de débauchez; & tantôt c'eſt un guerrier terrible, un Prince charmant, qui ſe fait aimer des plus belles Déeſſes, un Héros égal aux Dieux, & dont l'air impoſant & majeſtueux ſe fait

reſpecter

reſpecter dans l'aſſemblée des Rois. De même la ſeule diſpoſition des mots fait que le diſcours eſt bas & rampant, dur & deſagréable, ou bien qu'il eſt plein de force, de nobleſſe & d'agrément, comme le démontre Denys d'Halicarnaſſe par des exemples tirez d'Homére & d'Hérodote : il ne change rien, ni au fond des choſes, ni aux penſées, ni même aux expreſſions, mais il renverſe ſeulement l'ordre des mots, & alors il ne reſte plus rien à la compoſition du caractère qu'elle avoit auparavant; il ſe plaint avec raiſon que cette partie du ſtile cultivée avec tant de ſoin par les plus anciens Auteurs, a eſté fort negligée par ceux qui ſont venus depuis, & il attribue en partie à cette négligence des Ecrivains modernes, le peu de ſuccès de leurs ouvrages.

Quatre choſes, ſelon le même Auteur, contribuent merveilleuſement à donner au ſtile ces différents caractères. Ces quatre choſes ſont la modulation, le rhythme, la convenance & la variété.

I. La Modulation.

En Grec & en Latin, la modulation du ſtile réſultoit des accents & des ſons. Les accents marquoient l'élévation ou l'abbaiſſement de la voix en certaines ſyllabes, leur effet ſe faiſoit ſentir dans la prononciation. Cette prononciation ne nous eſt pas aujourd'huy bien connue, ainſi nous ne ſommes plus à portée de ſentir toute cette partie de la modulation du ſtile des Anciens, nous ſçavons ſeulement combien il importe en parlant d'élever & de baiſſer la voix à propos, & que c'eſt le ton qui donne aux paroles leur véritable valeur; le ton n'eſtoit point arbitraire chez eux, comme il l'eſt parmi nous; chaque ſyllabe avoit ſon ton déterminé : ainſi par cet endroit, le choix & l'arrangement des ſyllabes demandoit beaucoup d'art, mais le choix des ſyllabes par rapport à leur ſon, n'en demandoit pas moins. Les Anciens avoient extrémement réfléchi ſur la nature & la vertu de chaque lettre, & ſur-tout des voyelles, & à l'aide de ces réflexions, ils eſtoient venus à bout de donner à leur ſtile cette harmonie que nous y admirons aujourd'huy : car les ſyllabes ſe compoſent des lettres, & prennent leur caractère, comme ces mots prennent

le caractère des syllabes dont ils sont formez : dans le stile noble & relevé, les Anciens ont employé des syllabes sonores, & qui portent avec elles un caractère de dignité & de majesté : dans le stile fleuri, tous les mots, toutes les phrases ont quelque chose qui réjouit & charme l'oreille. Ils faisoient plus, ils peignoient par les sons seuls tous les objets dont ils avoient à parler. Homére & Virgile sont pleins d'exemples de ce merveilleux artifice, & il ne faut que les ouvrir pour en rencontrer. Les autres Poëtes ont suivi leurs traces plus ou moins heureusement, selon qu'ils ont esté plus ou moins habiles. Ce même artifice a passé de la Poësie dans la Prose. En général, les Anciens faisoient tout céder à la satisfaction de l'oreille, quelquefois même les regles fondamentales de la Grammaire; ou plûtôt l'euphonie est la premiére & la principale de toutes ces régles. Quintilien loue Virgile d'avoir dit :

——Cæsâ jungebant fœdera porcâ.

quoyque le féminin *porca* ne fût point en usage, & prétend qu'il eût mal fait de s'exprimer d'une façon plus réguliére, parce qu'elle auroit choqué l'oreille.

II. Le Rhythme.

Après la modulation, vient le rhythme. On peut comprendre sous ce nom la mesure & le mouvement. L'un & l'autre se trouvent dans la Prose, ainsi que dans la Poësie. La mesure dans un Poëte dépend de l'espéce de vers qu'il choisit, & les pieds dont ces vers sont composez, font le mouvement. Ainsi ce vers :

Monstrum horrendum, immane, ingens, cui lumen ademptum.

Et cet autre :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

ont la même mesure, mais ils ont un mouvement très-différent, l'un l'ayant très-lent & l'autre très-précipité. En prose, la mesure n'est que la longueur ou la briéveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité des syllabes dont sont composez

les mots. Les effets du rhythme ſont connus dans la Poëſie; ſa vertu n'eſt pas moindre en proſe. Il eſt impoſſible de prononcer une longue ſuite de paroles ſans prendre haleine: quand celuy qui parle pourroit y ſuffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le ſupporter: il a donc eſté néceſſaire de diviſer le diſcours en pluſieurs parties: on a encore ſous-diviſé ces parties, & on y a inſéré d'autres pauſes de plus ou de moins de durée, ſelon qu'il eſtoit convenable, & de-là s'eſt formé ce qu'on peut appeller la meſure de la Proſe: c'eſt le beſoin de reſpirer, c'eſt la néceſſité de donner de temps en temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la Proſe en pluſieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, eſt devenu une des grandes beautez du diſcours, mais cet embelliſſement ne peut ſe ſéparer du nombre, c'eſt-à-dire, de la quantité des ſyllabes. Les phraſes ne peuvent plaire que lorſqu'elles ſont compoſées de pieds convenables: c'eſt alors que la Proſe s'accommodant à toutes les variétez du diſcours, s'inſinue dans les eſprits, les remue & les échauffe; c'eſt alors qu'elle devient une eſpéce de Muſique qui offre par-tout une meſure reglée, un mouvement déterminé à des cadences variées & gracieuſes. D'abord l'oreille ſeule & le goût des Ecrivains, avoient reglé le rhythme de la Proſe; enſuite l'art la perfectionna, & on aſſigna à chaque ſtile l'eſpéce de pieds qui luy convenoit davantage, ſoit pour le ſtile oratoire, ſoit pour le ſtile hiſtorique, ſoit pour le dialogue; en un mot, pour quelqu'eſpéce de ſtile que ce fût, la meſure & le mouvement eſtoient déterminez par des régles, en Proſe ainſi qu'en Poëſie; & ces régles eſtoient regardées comme ſi eſſentielles, que Cicéron n'en diſpenſe pas même les Orateurs qui avoient à parler ſur le champ.

III. La Convenance.

Il eſt aiſé de voir que la modulation & le rhythme ne ſont des vertus du ſtile que par leur convenance, c'eſt-à-dire, qu'autant que l'Ecrivain conforme par-tout la modulation & le rhythme aux choſes dont il parle. M. de Fenelon dit que le ſtile doit eſtre comme un criſtal bien clair & bien tranſparent, au travers duquel on voit l'objet dans toute ſa vérité. Cette

perfection du ſtile caractériſe les Ecrivains du premier ordre? Le ſtile qu'ils employent eſt tellement propre & convenable aux ſujets qu'ils traitent, que l'on ne ſeroit pas autrement frappé des choſes mêmes, que l'on eſt affecté par leurs diſcours. Sans l'harmonie, les plus beaux nombres déplacez deviennent ridicules. Tandis qu'on louoit le *Ridiculus mus* d'Horace & de Virgile, on ſe moquoit avec raiſon de ce vers de je ne ſçais quel Poëte:

Prætextam in Ciſtâ mures roſere Camilli.

C'eſt pour la même raiſon que les vers des Satyres & des Epîtres d'Horace méritent autant nos applaudiſſements, que les plus beaux vers des Eclogues & des Géorgiques de Virgile.

IV. La Variété.

Si le ſtile s'aſſortit par-tout au ſujet dont on parle, il ſera néceſſairement varié; car le diſcours préſentant ſans ceſſe différents objets, ſans ceſſe auſſi le rhythme & la modulation ſe varieront. Cette variété eſt une des plus grandes beautez du ſtile, & les Anciens avoient une attention marquée à la répandre par-tout dans leurs ouvrages. Les Poëtes eſtoient aſtreints à une eſpéce de vers qui les gênoit beaucoup, ſoit par rapport à la modulation, ſoit par rapport au rhythme. Un Poëte épique, par exemple, eſtoit aſſujetti au vers hexametre; ce vers commence toûjours par une longue, & finit toûjours par un dactyle & un ſpondée, ce qui produit à la longue beaucoup d'uniformité, auſſi-bien que la meſure, qui ne pouvoit jamais eſtre de plus ni de moins de douze temps. Il eſtoit impoſſible aux Poëtes lyriques de changer en rien leur meſure; le nombre & la quantité des ſyllabes eſtoient néceſſairement les mêmes dans les ſtrophes & dans les antiſtrophes. Cependant, de quoy ne viennent point à bout le travail & l'adreſſe? Il ſemble qu'Homére écrive en Proſe, tant ſon ſtile eſt peu gêné. Combien Virgile luy-même n'eſt-il pas parfait dans toutes les parties du ſtile? Stéſichore & Pindare, au jugement de Denys d'Halicarnaſſe, avoient ſçû s'affranchir de cette extrême contrainte impoſée aux Poëtes lyriques, & leurs tours eſtoient plus variez que ceux d'Alcée

& de Sappho. Peut-eſtre la Poëſie, par la hardieſſe de ſes figures, l'emporte-t-elle ſur la Proſe; en récompenſe, la Proſe paroît avoir l'avantage ſur la Poëſie, par ſa variété. Elle marche ſans contrainte, elle peut à ſon gré s'étendre dans de longues périodes, & tantôt ſe reſſerrer dans des bornes plus étroites: elle peut diviſer ſes phraſes en autant de membres qu'il luy plaît; elle ſe repoſe, elle retarde ou précipite ſa courſe à ſon gré, en ſorte qu'à cet égard elle eſt ſuſceptible de toutes les beautez du ſtile, au moins autant que la Poëſie.

De cette analyſe des quatre parties du ſtile, M. l'Abbé Vatry conclud que Cicéron & Démoſthène, Hérodote & Tite-Live, Homére & Virgile, les Auteurs de Proſe comme les Poëtes, ne ſont vrayment ce qu'ils ſont que quand ils parlent leur Langue; car toute cette partie du ſtile qui affecte l'oreille, & qui a tant de charmes, eſt entiérement perdue dans une Traduction. Le Traducteur a beau faire, ſon ſtile n'eſt que le ſien, & jamais celuy de l'original; mais le ſtile de l'original eſtoit une production unique de la nature & de l'art, il avoit fallu que le tour de l'imagination de l'Auteur, que le caractère de la Langue qu'il parloit, concouruſſent avec un travail infini, pour le faire atteindre à ce haut point de perfection où il eſtoit arrivé. On a beau ſuppoſer que le Traducteur a réuſſi dans toutes les parties du ſtile, tout ce qui s'enſuivra, c'eſt que le Traducteur & l'Original méritent tous deux d'eſtre admirez, & qu'ils méritent auſſi tous deux d'eſtre lûs, puiſqu'infailliblement ce ſeront deux ouvrages dont les beautez ſeront différentes.

DES POEMES DIDACTIQUES.

QUOYQUE le premier devoir des Poëtes ſoit d'avoir pour but l'utilité des hommes, comme nous aimons l'amuſement beaucoup plus que l'inſtruction, nous recevons avec moins d'empreſſement ceux qui veulent nous inſtruire, que ceux qui ne ſongent qu'à nous plaire. Il arrive même ordinairement que nous décidons du mérite de leurs ouvrages, plûtôt par les agréments que nous y trouvons, que par l'utilité que nous en pouvons retirer. Nous avons prodigué ſans héſiter, le nom de Poëte à ceux qui nous ont recréez par des fictions ingénieuſes, avant même que de chercher ſi le voile de ces fictions couvroit quelque morale ſolide; & quoyque celle de l'Arioſte, ſuppoſé qu'il ait jamais eu quelque morale en vûe, ſoit ſi cachée, que c'eſt luy faire trop d'honneur que de la chercher, le merveilleux amas de ſes fictions extravagantes luy a ſans peine acquis le nom de Poëte, tandis qu'on le diſpute à ceux qui, entiérement occupez de notre inſtruction, nous ont donné des préceptes ſans fiction.

1735. *De la maniére d'étudier les Poëtes.*

Pluſieurs Critiques, dit M. Racine, n'ont mis Héſiode & Théognis qu'au rang des verſificateurs. Empédocle n'eſt qu'un Phyſicien, au jugement d'Ariſtote, & Plutarque dit du même Empédocle, qu'il eſt l'auteur d'un ouvrage en vers, mais non pas d'un Poëme. Nicandre, Théognis & Parménide n'ont employé la meſure des vers, ſuivant le même Plutarque, que pour s'élever un peu au-deſſus de la proſe. Aratus, au jugement de Quintilien, n'a ni variété, ni ornement, ni rien de ce qui touche & remue le cœur. On en peut dire autant de Lucréce, dont Quintilien parle ſi froidement, & que pluſieurs Critiques ne regardent auſſi que comme un verſificateur.

V. le jugement des Sçavants de Baillet.

Il eſt vray que ces mêmes Auteurs ont trouvé des juges plus favorables pour eux. Héſiode a eu des admirateurs qui l'ont comparé à Homére, & tout éloigné qu'il en eſt, l'ont mis au ſecond rang. Les enfants de la Grece apprenoient par

cœur les vers de Théognis. La Sicile, ſi l'on en croit Lucréce, n'eut rien de plus grand, de plus précieux ni de plus ſaint qu'Empédocle; les Siciliens récitoient ſes vers divins, admirant des découvertes qui paſſent la portée de l'eſprit humain. Lucréce, dont les vers, ſuivant la prédiction d'Ovide, dureront autant que le monde, paroît à Stace rempli de cet enthouſiaſme ſublime où le vulgaire ne peut atteindre : *docti furor arduus Lucretî.* *Lib. 1. verſ. 730.*

Ces jugements différents prouvent du moins, ſelon M. Racine, que l'opinion de ceux qui ne croyent pas que l'auteur d'un Poëme didactique puiſſe mériter le nom de Poëte, n'eſt pas une opinion générale. Qui pourroit, en effet, refuſer ce nom à Virgile, & ne le pas mettre à la tête des Poëtes de ſon temps, quand même il n'eût compoſé que les Géorgiques, l'ouvrage le plus achevé de la poëſie Latine? Parmi tant de Poëmes Latins que l'Italie moderne a enfantez, celuy de la Syphilide, auſſi heureux dans le ſtile que malheureux dans le ſujet, a rendu illuſtre le nom de Fracaſtor, qui ſeroit reſté inconnu, ſi l'auteur ſe fût borné à ſon Poëme épique intitulé *Joſeph.* Ce Lutrin, quoyque parfait en ſon genre, & rempli de fictions amuſantes, ne ſera jamais tant admiré que l'Art poëtique du même auteur. Il eſt donc certain que des ouvrages didactiques ont acquis le nom de Poëte à leurs Auteurs, & il ne s'agit que d'examiner par quelles qualitez ils ont mérité ce titre. Ceux qui s'obſtinent à le leur refuſer, ſe fondent ſur ce principe, *qu'il n'y a point de Poëſie ſans fiction.*

Il y a quelques années que M. Racine lut à l'Académie un diſcours, où, après avoir combattu ce principe, il chercha l'eſſence de la Poëſie, & la fit conſiſter dans l'enthouſiaſme; toûjours également perſuadé qu'on avance un principe faux, lorſqu'on dit en général qu'il n'y a point de Poëſie ſans fiction. Si par ce mot on entend les fictions de *récit*, c'eſt-à-dire, un récit d'actions merveilleuſes inventées par le Poëte, il croit que c'eſt deshonorer la Poëſie que de la faire conſiſter dans des fables; mais ſi par ce mot on veut entendre les fictions du *ſtile*, c'eſt-à-dire, ces images, ces figures hardies par leſquelles le *V. le Tome VI. des Mémoires, page 245.*

Poëte, imitateur parfait, peint tout ce qu'il décrit, & donnant du ſentiment à tout, rend ſon ouvrage vivant & anime; loin de contredire ce principe, il l'adopte comme conforme au ſien, puiſque ce ſtile de fiction, inſéparable de la Poëſie, & qui la diſtingue eſſentiellement de la Proſe, eſt le ſtile & le langage de la paſſion, c'eſt-à-dire, de cet enthouſiaſme dont les Poëtes ſe diſent remplis, & dans lequel ils n'employent que des diſcours élevez au-deſſus des diſcours ordinaires.

Quelque ſujet que traite un Poëte, cette fiction de ſtile, qui conſiſte dans les fleurs, dans les images & les figures, doit regner dans tout ſon ouvrage, puiſqu'il doit toûjours parler comme par inſpiration. Auſſi M. Racine paroît-il fort étonné que de célébres Anglois ayent donné à leurs Poëmes didactiques le titre d'*Eſſay*. Le Poëme du Comte Roſcoumon eſt intitulé, *Eſſay ſur la maniére de traduire en Vers;* celuy du Comte de Boukinghan, *Eſſay ſur la Poëſie;* & celuy de M. Pope, *Eſſay ſur la Critique.* Ce titre, que quelques Auteurs en Proſe ont donné par modeſtie à leurs ouvrages, ne peut convenir à des Poëtes, qui eſtant réputez des hommes inſpirez, ne doivent point annoncer ce qu'ils vont dire, avec une humilité contraire à l'enthouſiaſme qui les fait parler. Virgile, avant que de débiter les préceptes de l'Agriculture, invoque tous les Dieux & toutes les Déeſſes; le Ciel doit luy dicter ce qu'il va chanter. Lucréce luy-même invoque Vénus, la mere de tout ce qu'il y a de beau dans la Nature. Il eſt vray, pourſuit M. Racine, que ſon enthouſiaſme s'éteint bientôt dans la froideur des préceptes & des raiſonnements. On peut le conſerver dans les ſujets les moins élevez, de même qu'on peut n'en point avoir en parlant des plus grandes choſes. Si Aratus & Manile avoient eſté échauffez de ce feu divin, l'Aſtronomie leur eût fourni une noble matiére pour l'entretenir. Maintenant qu'elle nous eſt beaucoup plus connue qu'aux Anciens, que par des obſervations continuelles, & à l'aide des lunettes, nous avons découvert ce théatre immenſe de merveilles ſur lequel nos yeux ſe promenent toûjours avec une nouvelle ſurpriſe, un Poëte qui chanteroit une matiére ſi admirable

admirable d'un ton digne d'elle, ne ſeroit-il qu'un verſificateur? Mais Aratus & Manile n'avoient pas la force de s'élever ſi haut; & ce dernier s'eſt trompé groſſiérement, ou plûtôt a cherché une vaine excuſe à ſa froideur, quand il a dit que ſon ſujet n'avoit pas beſoin d'ornement, qu'il ſuffiſoit de l'enſeigner:

Ornari res ipſa negat, contenta doceri.

On ne lit guéres des vers pour apprendre des véritez. Celuy qui voudra ſe rendre habile dans la culture des arbres, aura plûtôt recours à la Quintinie qu'à Virgile. Pluſieurs de ſes préceptes, ou ne ſont pas certains, ou ne ſont pas d'uſage dans notre climat; mais quand on en pourroit retirer une véritable utilité, les hommes ſe laſſent bientôt d'apprendre, ſi celuy qui les veut enſeigner n'a l'art de reveiller leur attention. L'utile devient ennuyeux s'il n'eſt joint à l'agréable. Lucréce luy-même en eſtoit ſi convaincu, qu'il promet ſouvent d'aſſaiſonner de la douceur des Muſes les véritez qu'il va dire, mais il ſe contente de le promettre, il ne l'exécute pas.

Dans un ſujet naturellement froid, il eſt difficile de conſerver ce feu qui doit animer les ouvrages poëtiques, d'entretenir l'admiration du Lecteur par ces fictions de ſtile toûjours renaiſſantes, de remuer le cœur & de l'intéreſſer, enfin, de répandre cette aimable variété qui réveille continuellement l'attention; mais plus l'aſſemblage de ces perfections eſt difficile, plus on eſt étonné de le trouver dans les Géorgiques.

Virgile frappe davantage dans le quatriéme Livre que dans les autres, parce que la matiére, quoyque peu relevée, en eſt cependant plus gracieuſe & plus amuſante, & paroît plus féconde en agréments. Mais, avec quelle adreſſe Virgile y ajoûte-t-il des ornements que luy ſeul eſtoit capable d'inventer? Quand il décrit les travaux, les mœurs, les paſſions des abeilles, leurs guerres, leur obéiſſance & leur fidélité à leur roy, nous oublions que nous ſommes renfermez dans une ruche, occupez des travaux d'une mouche, & nous nous

croyons tranſportez dans l'enceinte d'une ville puiſſante, où nous conſidérons les exercices d'un peuple nombreux, ſes mœurs, ſa politique, les loix de ſon gouvernement, & tous ces reſſorts qui font mouvoir les grands Etats.

Nous ſommes encore frappez de ces épiſodes agréables qui, à la fin de chaque Livre, ſoûtiennent l'attention du Lecteur, comme de ces morceaux qui brillent dans le corps de l'ouvrage. Il eſt grand & aimable au milieu des préceptes les plus ruſtiques. S'il veut nous apprendre le moyen d'élever les animaux, ſes images nobles nous rappellent à l'éducation des hommes. Il nous dit qu'il faut former de bonne heure la jeuneſſe aux emplois auſquels on la deſtine, & profiter du temps où les eſprits ſont encore tendres & flexibles :

Dum faciles animi juvenum, dum mollior ætas.

On ne ſonge plus qu'il a dit dans le vers précédent, *jam vitulos hortare*, & qu'il s'agit d'une jeuneſſe ſi peu reſpectable. Il employe heureuſement les mots de Lucine & d'Hymenée,

Ætas Lucinam, juſtoſque pati Hymæneos.

pour exprimer la maniére de reparer ce qu'enlevent les maladies, & que la vieilleſſe rend inutile :

——— Subeunt morbi, triſtiſque ſenectus
Et labor, & duræ rapit inclementia mentis.

Et qu'on ne diſe pas que les animaux, par la reſſemblance de leurs paſſions avec les nôtres, fourniſſent aiſément de pareilles images. Virgile eſt le même dans les ſujets les moins animez; il ſçait les rendre vivants, il ſéme les fleurs de la Poëſie juſque dans les chardons & ſur le fumier de la campagne.

Recommande-t-il qu'on épargne les jeunes arbres, un âge ſi tendre craint le fer; quand ils ſeront plus forts, coupez alors & la tête & les bras, exercez un cruel empire :

At dum prima novis adoleſcit frondibus ætas,
Parcendum teneris, &c.

Il demande pour le jeune arbre qu'on tranſplante, une terre ſemblable à celle dont on l'a enlevé :

Mutatam ignorent ſubitò ne ſemina matrem.

Il faut même avoir attention à luy procurer le même vent :

——— *Adeò in teneris conſueſcere multum eſt !*

L'arbre qui après avoir eſté greffé, pouſſe d'heureuſes branches, s'éleve juſqu'au Ciel, étonné de ſes feuilles étrangéres, & de ſes fruits, qui ne ſont pas les ſiens :

Exiit ad Cœlum ramis felicibus arbos,
Miraturque novas frondes, & non ſua poma.

Enfin, s'abbaiſſe-t-il juſqu'à nous dépeindre une charrue, il nous repréſente celuy qui dans la forêt ſoûmet un orme à ſa volonté :

Continuò in ſylvis magnâ vi flexa domatur
In burim, & curis formam accipit ulnus aratri.

Ordonne-t-il qu'au printemps on commence à labourer, nous entendons les gémiſſements du taureau, & nous voyons le ſoc de la charrue qui brille dans les ſillons :

Depreſſo incipiat jam tum mihi taurus aratro
Ingemere, & ſulco attritus ſplendeſcere vomer.

Ce ſtile ſi peu commun pour expliquer des choſes ſi communes, ne ſe trouve point dans Nicandre, dans Théognis, dans Héſiode, ni dans les autres Poëtes didactiques de l'Antiquité, non plus que dans les Poëmes modernes qui ont acquis le plus de réputation, tel que celuy de Fracaſtor, celuy du P. Rapin ſur les jardins, quoyqu'égayé de tous les ornements que la Fable fournit ſur la naiſſance des fleurs, ni même dans celuy de Scévole de Sainte-Marthe ſur la maniére d'élever les enfants à la mammelle : ouvrage d'ailleurs très-eſtimable par l'utilité des préceptes, & par la tendreſſe qu'il inſpire pour les foibles créatures dont il recommande le ſoin ;

ni enfin dans celuy de Quillet, plus attentif à la pureté du langage qu'à celle des mœurs. On ne peut refuſer à ces Auteurs la qualité d'habiles verſificateurs, mais on ne doit pas leur accorder celle de Poëtes.

Lucrece avoit choiſi ſans doute une matiére plus noble & plus élevée que celle de Virgile ; il ne pouvoit même en choiſir une plus intéreſſante, puiſqu'il entreprend non-ſeulement de développer les ſecrets de la nature, mais d'apprendre aux hommes le grand ſecret de ſe rendre heureux, en les guériſſant de toutes craintes & de toutes paſſions, pour leur procurer une tranquillité d'eſprit inaltérable. On ne luy diſpute pas la gloire d'écrire purement, & d'expliquer avec clarté des choſes obſcures : éloge qu'il ſe donne à luy-même,

——— Obſcura de re tam lucida pango
Carmina.

mais, quoyqu'il ſe vante de parcourir les ſentiers du Parnaſſe, on ne l'y voit preſque jamais. Son prologue eſt admirable, l'exorde de ſon ſecond livre eſt plein d'élévation, & c'eſt par un tranſport d'enthouſiaſme, qu'à la fin du troiſiéme il introduit la nature qui parle aux hommes, pour leur reprocher la foibleſſe qu'ils ont de craindre la mort. Le génie poëtique avec lequel il eſtoit né, éclate en ces trois endroits, mais il eſt étouffé dans tout le reſte, où loin d'y trouver un Poëte qui imite, qui peigne & qui remue, on entend toûjours un Philoſophe qui argumente, & parle du même ton. Cette uniformité ſi contraire à l'enthouſiaſme, rend fatiguante la lecture d'un long ouvrage, qui n'a d'autre variété que celle des ſujets liez enſemble par ces tranſitions froides & communes : *Maintenant je vais parler de ... écoutez-moy attentivement ... Je dis donc ... ſuivant ce que j'ay dit plus haut :*

L. 4. v. 877. *——— Dicam, tu percipe dicta.*
Dico, animo noſtro primùm ſimulacra meandi
Accidere, atque animum pulſare, ut diximus ante.
. . . . . .
L. 6. v. 769. *Percipe, namque ipsâ de re nunc dicere conor.*

Quand il prépare ſon Lecteur à l'explication du ſommeil, il luy promet peu de vers, mais charmants, & il ſe compare à un Cigne :

Suacidicis potiùs, quàm multis verſibus edam, L. 5. v. 207.
Parvus ut eſt Cicni melior cenor.

Cependant, dans cet endroit même, il eſt auſſi obſcur dans ſon raiſonnement, que ſec & froid dans ſa verſification, à laquelle il n'a point ſçû donner cette harmonie, que peu de temps après luy Virgile fit ſentir aux oreilles délicates.

Pour mieux connoître ces deux Auteurs, M. Racine les rapproche dans le même ſujet, il les compare l'un à l'autre. Ils ont, par exemple, fait tous deux une deſcription de la Peſte.

Celle de Lucréce n'eſt qu'un long récit des ſymptomes de la maladie ; il repréſente tous les détails rebutants d'un objet déſagréable, parce qu'il ignore ces ſecrets de l'imitation qui rendent aimables les objets les plus affreux, & qui nous rempliſſent d'une agréable triſteſſe. Il luy eſtoit d'autant plus facile de nous l'inſpirer, qu'il décrivoit le malheur des hommes, au lieu que Virgile nous intéreſſe & nous attendrit, quoyqu'il ne décrive que le malheur des animaux. Quel ſpectacle touchant de les voir tomber au milieu des plus abondants pâturages !

Hinc lætis vituli vulgò moriuntur in herbis,
Et dulces animas plena ad præſepia reddunt.

On plaint ce courſier qui oubliant ſes antiques victoires, baiſſe la tête & tombe en expirant :

Labitur infelix, ſtudiorum atque immemor herbæ,
Victor equus, fonteſque avertitur, & pede terram
Crebra ferit, demiſſæ aures.

On partage la triſteſſe de ce laboureur qui détache du joug le bœuf conſterné de la mort de ſon frere, & laiſſe la charrue au milieu de la campagne :

——————— It triſtis arator

Mœrentem abjungens fraternâ morte juvencum,
Atque opere in medio defixa relinquit aratra.

On eſt effrayé à l'aſpect de Tyſiphone qui ſort des Enfers, & qui faiſant marcher devant elle les tourments & la terreur, léve ſa tête avide de ſang:

Sævit, & in lucem Stygiis emiſſa tenebris
Pallida Tyſiphone, morbos agit ante metumque,
Inque dies avidum ſurgens caput altiùs effert.

Ces exemples font aſſez connoître en quoy conſiſte la fiction de ſtile; elle frappe, elle enléve, & eſt encore plus admirable, quand elle ennoblit des choſes qu'on ne croyoit pas pouvoir eſtre ennoblies. Rien n'eſt plus ſimple que de dire que le vers ïambe ne conviendroit pas à la Tragédie, s'il n'eſtoit mêlé de ſpondée. Horace, pour relever une choſe ſi commune, perſonnifie l'ïambe, qui, pour arriver aux oreilles d'un pas plus lent & plus majeſtueux, fait un traité avec le grave ſpondée qu'il aſſocie à l'héritage paternel, à condition qu'il n'uſurpera ni la ſeconde ni la quatriéme place:

Tardior, ut paulo, graviorque veniret ad aures
Spondæos ſtabiles in jura paterna recepit,
Commodus & patiens, non ut de ſede ſecundâ
Cederet, aut quartâ ſocialiter.

Quoyqu'on ſoit accoûtumé à voir les chardons ſe changer en roſes dans la main de Boileau, on eſt de même ſurpris, lorſque pour nous apprendre ſimplement qu'il a cinquante-huit ans, il ſe plaint que la vieilleſſe

Sous ſes faux cheveux blonds déja toute chenue,
A jetté ſur ſa tête avec ſes doigts peſants,
Onze luſtres complets ſurchargez de trois ans.

Et lorſque pour défendre ce concours vicieux de voyelles que nous nommons *hiatus*, il dit aux rimeurs:

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hatée,
Ne ſoit d'une voyelle en ſon chemin heurtée.

Et il montre à ceux qui ſe plaignent que la Langue Françoiſe n'eſt pas propre à dire noblement les petites choſes, que leurs plaintes ſont injuſtes.

C'eſt luy, dit M. Racine, qui, depuis Virgile, nous a le mieux montré qu'on pouvoit eſtre grand Poëte dans un ouvrage didactique. Son Art poëtique ſera toûjours regardé comme un Poëme admirable, non-ſeulement par l'ordre des matiéres, la juſteſſe des expreſſions, la ſolidité des préceptes & la nobleſſe de la verſification, mais encore par cette étonnante variété avec laquelle il paſſe des préceptes au jugement des ouvrages, & des réflexions ſur la Poëſie, à l'hiſtoire de la Poëſie même, & ſur-tout par ce talent d'exprimer dans ſes vers le caractère de chaque genre de Poëſie dont il parle; en ſorte que ſes préceptes deviennent des exemples, & qu'en parlant de l'Idylle, de l'Eclogue, de l'Elégie, de l'Ode, des Poëmes épiques & dramatiques, l'harmonie de ſa verſification, ſes expreſſions & ſes images, répondent à toutes ces eſpéces de Poëſies différentes, en quoy l'on reconnoît le parfait imitateur, & par conſéquent le grand Poëte.

De la maniére dont les Egyptiens comptoient les années du Regne des Empereurs.

1737. LA Diſſertation de M. le Baron de la Baſtie ſur la durée de l'empire de Probus, & ſur les Médailles Egyptiennes de ce Prince, où il eſt fait mention de la huitiéme année de ſon regne, ayant eſté lûe à l'Académie, M. de la Barre propoſa quelques objections contre l'explication que M. de la Baſtie donnoit à ces Médailles.

Nota. On la trouvera imprimée dans le Tome ſuivant, page 437.

Suivant le ſyſtème de M. de la Baſtie, les Egyptiens comptoient les années du regne des Empereurs, non du jour qu'ils eſtoient parvenus à l'Empire, mais du premier jour du mois Thoth qui avoit précédé leur élection. C'eſt uniquement cet endroit de la Diſſertation que M. de la Barre entreprit de combattre.

Il diſoit 1.° Que cette idée n'eſtoit pas nouvelle, mais qu'ayant eſté propoſée déja par quelques Chronologiſtes, il ne paroiſſoit pas qu'elle eût eſté adoptée par ceux-mêmes à qui elle auroit pu eſtre d'un grand uſage pour l'explication de différentes Médailles, s'ils avoient cru qu'elle fût bien fondée.

2.° Cette même idée doit, ſuivant M. de la Barre, paroître bizarre du premier coup d'œil; car on a peine à concevoir que des peuples ayent voulu compter pour une année entiére, non ſeulement un intervalle d'un ou de deux mois, mais même une ſeule ſemaine & un ſeul jour; ce qui peut & doit même eſtre arrivé quelquefois, dans le ſyſtème de M. de la Baſtie. M. de la Barre ajoûtoit que ce ſyſtème eſtoit d'ailleurs purement arbitraire, & n'eſtoit fondé ſur l'autorité d'aucun Auteur ancien. On peut même dire, continuoit-il, qu'il eſt contraire à ce qui ſe pratiqua en Egypte, lorſqu'on y établit une nouvelle ére en faveur d'Auguſte. En effet, ce Prince s'eſtant rendu maître d'Alexandrie dès le commencement du mois d'Août de l'an de Rome 724. c'eſt-à-dire, le 8. du mois Egyptien Méſori, s'il avoit eſté d'uſage de compter les regnes

des

des Princes du premier Thoth qui avoit précédé leur avénement, l'ére d'Auguſte auroit dû commencer dès le premier Thoth de l'an de Rome 723. mais bien loin de-là, nous apprenons de Cenſorin que les Egyptiens attendirent le premier Thoth qui ſuivit la priſe d'Alexandrie, pour y fixer le commencement de leur ére d'Auguſte.

3.° M. de la Barre eſtoit perſuadé que, ſans recourir à la ſolution propoſée par M. de la Baſtie, il eſtoit aiſé d'expliquer les Médailles qui donnoient une ſeconde année à Galba, & une huitiéme année à Probus. Pour cela, il ſuppoſoit qu'on avoit commencé de compter le regne de Galba du jour qu'il fut élû Empereur par l'armée d'Eſpagne; ainſi ce Prince avoit regné neuf mois & treize jours lorſqu'il fut tué; & la nouvelle de ſa mort put eſtre portée en Egypte aſſez tard, pour qu'on y eût déja préparé les piéces de Monnoye qu'on devoit diſtribuer au commencement de ſa ſeconde année.

A l'égard de Probus, M. de la Barre prétendit qu'en Egypte on compta les ſix mois d'interregne qui ſuivirent la mort d'Aurélien, & les ſix mois de l'empire de Tacite, pour la premiére année de Probus; en ſorte qu'en ajoûtant cette année aux ſix ans & quelques mois que cet Empereur a réellement paſſez ſur le trône, on n'eſt plus embarraſſé de ſçavoir comment luy trouver une huitiéme année commencée.

Telles furent en ſubſtance les objections de M. de la Barre, auſquelles M. de la Baſtie répondit dans le même ordre qu'elles avoient eſté propoſées, par un Mémoire qu'il lut à l'Académie la ſéance ſuivante.

Il dit d'abord qu'en propoſant ſon ſyſtème ſur la maniére dont les Egyptiens comptoient les années des Empereurs, bien loin de prétendre s'attribuer l'honneur de cette découverte, il avoit eu ſoin d'indiquer les ouvrages des Chronologiſtes célébres d'où il l'avoit empruntée, & on trouvera en effet qu'il cite exactement dans ſon Mémoire, les endroits des œuvres du Cardinal Noris, du P. Pagi, & de M. de la Torré Evêque d'Hadria, où ils ont employé pour d'autres Médailles, la même ſolution dont il a fait uſage à l'égard de celle de Probus.

Si tous les Antiquaires qui ont eu occaſion de rapporter des Médailles Impériales frappées en Egypte, ne ſe ſont pas ſervis du même principe, cela vient uniquement de ce que ces Antiquaires n'ont pas fait attention à la difficulté chronologique qui naiſſoit de ces Médailles; car, ajoûte M. de la Baſtie, il y a peu d'Antiquaires qui ayent en même temps eſté Chronologiſtes. D'ailleurs il n'y en a pas un ſeul qui ait combattu cette idée; & il faut convenir que ſi d'un côté on peut par ce ſeul principe réſoudre toutes les difficultez chronologiques qui ſe rencontrent ſur les Médailles Egyptiennes, & que de l'autre il ne ſe trouve aucune ſolution qui y ſatisfaſſe pleinement, on eſt en droit de le regarder comme très-probable; & que peut-on demander de plus dans une matiére où l'on ſent bien qu'il n'eſt pas poſſible d'arriver juſqu'à l'évidence de la démonſtration?

Pour répondre à la ſeconde objection de M. de la Barre, M. de la Baſtie ſoûtient que compter pour la premiére année d'un Prince, toute celle à la fin de laquelle il a commencé de regner, n'eſt pas un expédient auquel une ſeule difficulté ait forcé les Chronologiſtes de recourir, mais un fait qu'on peut également prouver par les Ecrivains & par les Médailles.

Les Juifs comptoient les années de leurs Rois à commencer du mois Niſan qui avoit précédé leur avénement au trône; & ceux des Rois étrangers du mois Tiſri, comme il eſt expreſſément marqué au livre du Thalmud, qui a pour titre: *Rosh Hashanah.* Le Rabbin Iſſachar ben Mardochaï, c'eſt-à-dire, fils de Mardochée, dans ſon Traité ſur le compte des années, remarque auſſi qu'un ſeul jour à la fin de l'année eſt compté pour une année entiére. Ces deux autoritez ſont citées par le P. Petau dans ſes notes ſur Saint Epiphane. On peut y joindre celle de Joſephe, qui eſt encore plus conſidérable. Cet Hiſtorien dit qu'Hérode le Grand fut déclaré Roy par le Sénat en la CLXXXIV.e Olympiade, ſous le Conſulat de C. Domitius Calvinus & de L. Aſinius Pollion. Cette année eſtoit la 714.e de Rome. Le même Auteur nous apprend qu'Hérode dût ce titre à la protection de Marc-Antoine & d'Auguſte,

Talm. Rosh. Hashanah. c. 1.

Petav. anim. Epiphan. Hær. 28. pag. 49.
Joſeph. Antiq. Lib. XIV. c. 26.

qui estoient venus tous deux à Rome, après avoir fait la paix, par l'entremise de L. Coccéius. Or Antoine & Auguste ne purent venir à Rome pour le plûtôt qu'à la fin de l'été de la même année, puisque le premier n'estoit venu débarquer dans la Pouille que dans le temps qu'Agrippa faisoit célébrer à Rome les Jeux Apollinaires marquez au 5.e de Juillet dans les anciens Calendriers; & que la guerre & les entrevûes des Plénipotentiaires, rapportées par Dion & Appien, durérent plus d'un mois. Cependant la CLXXXV.e Olympiade estoit déja commencée avec la pleine Lune du premier mois de l'été. Josephe n'a donc pu dire qu'Hérode avoit esté fait Roy en la CLXXXIV.e Olympiade, qu'en comptant le commencement de son regne du mois Nisan, qui avoit précédé le décret du Sénat qui luy assûroit la Couronne.

Dio, l. XLVIII. pag. 426. App. Civil. lib. V.

Aux exemples tirez d'un peuple voisin de l'Egypte, M. de la Bastie fait succéder ceux que luy fournit le Canon de la succession Impériale, commencé par Ptolémée & continué par Théon, tous les deux Alexandrins. Ces deux Astronomes ne se servent pas, à la vérité, de l'année fixe, car l'année Egyptienne, dont le commencement reculoit d'un jour tous les quatre ans, se soûtint toûjours parmi les Astronomes, mais dans l'attribution que ces Auteurs ont faite des années aux Empereurs, ils ont presque toûjours donné l'année entiére au Prince qui l'avoit vûe finir; s'ils se sont écartez quelquefois de cette méthode, c'est parce que, n'entrant jamais dans les fractions d'années, c'est-à-dire, ne comptant jamais les mois & les jours, ils ont esté obligez d'omettre tous les Empereurs qui n'avoient pas regné une année entiére; & pour regagner ces moindres durées, il leur a fallu donner à quelques Princes, des années qu'ils n'avoient fait que commencer. On en jugera par le détail suivant.

Ap. Dodwel. Append. Cypr. p. 89. & seqq.

Ptolémée, après avoir donné à Auguste quarante-trois ans de regne, qui finirent préciſément le dernier jour de l'année Egyptienne rétrograde, lequel concourut avec le 19. d'Août Julien, l'an de Rome 767. de l'ére de Nabonassar 762. de Jesus-Christ 14. Ptolémée, dis-je, donne ensuite à Tibére

Ptol. ubi supra.

vingt-deux ans ſeulement, & les fait finir le 13. d'Août de l'an d'Auguſte 65. de Nabonaſſar 783. de Jeſus-Chriſt 36. car le lendemain eſtoit le premier Thoth, jour auquel commençoit l'année de Nabonaſſar 784. Tibére ne mourut cependant, ſuivant Tacite & Suétone, que le 16. Mars de l'an de Jeſus-Chriſt 37. 66. de l'ére d'Auguſte, & 784. de Nabonaſſar. Ptolémée a donc attribué cette derniére année toute entiére à Caligula, quoyque Tibére en eût rempli les ſept premiers mois. Le Canon donnant quatre ans entiers à Caligula, les a fait commencer avec le premier Thoth de l'an 66. d'Auguſte, 784. de Nabonaſſar; ils finiſſent avec l'an 69. d'Auguſte, de Nabonaſſar 787. dont le dernier jour eſtoit le 12. d'Août Julien de l'an de Jeſus-Chriſt 40. Caligula ne fut tué que le 24. de Janvier ſuivant, & par conſéquent l'année Egyptienne pendant laquelle il fut tué, a eſté comptée pour la premiére de Claude, dont on a fait remonter le commencement au premier du mois Thoth qui précéda ſon élection.

Tacit. Annal. lib. 6.
Sueton. Tiber. cap. 16.

Les quatorze années de Claude finiſſent, ſuivant le Canon, avec le dernier jour de l'an 83. d'Auguſte, 801. de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, au 9. d'Août de l'an 54. de l'Ere Chrétienne. Claude ne mourut que le 13. d'Octobre ſuivant; il faut donc qu'on ait donné à ſon ſucceſſeur toute l'année 84. d'Auguſte, 802. de Nabonaſſar, commencée le 10. d'Août, deux mois & trois jours avant la mort de Claude.

Si Ptolémée a donné à Néron quatorze ans, qui n'ont dû finir que le 5. d'Août, dernier jour de l'an d'Auguſte 97. de Nabonaſſar 815. en l'an 68. de Jeſus-Chriſt, quoyque cet Empereur fût mort dès le 9. ou le 10. de Juin précédent, cela vient uniquement de l'omiſſion des regnes de Galba, d'Othon & de Vitellius, dont il n'a point fait mention, parce que nul d'entr'eux n'avoit regné une année entiére. Par-là, Ptolémée s'eſt trouvé obligé d'attribuer, contre ſon uſage ordinaire, une année entiére à Néron qui l'avoit fort avancée, ne voulant rien dire de Galba qui l'avoit finie. Mais d'abord après, il revient à ſa maniére de compter accoûtumée.

V. Pagi, Crit. ad annum 68. n.° 3.

Des dix années qu'il donne à Veſpaſien, il a compté pour la premiére la 98.e d'Auguſte, 816.e de Nabonaſſar, quoyque Veſpaſien n'eût eſté proclamé à Alexandrie que le premier de Juillet de cette année-là, qui finiſſoit le 5. d'Août ſuivant, l'an de Jeſus-Chriſt 69. Ptolémée a donné toute entiére à un Prince, l'année dont il n'a regné que le dernier mois. La dixiéme année de Veſpaſien eſt terminée au 3. d'Août, dernier jour de la 107.e d'Auguſte, 825.e de Nabonaſſar, de Jeſus-Chriſt 78. Veſpaſien n'eſt mort que le 24. de Juin ſuivant. On a donc compté pour la premiére année de Titus, la 108.e d'Auguſte, 826. de Nabonaſſar. Et, en effet, les trois années que Ptolémée luy donne, finiſſent avec la 110.e d'Auguſte, 828.e de Nabonaſſar, le 2. d'Août de l'an de Jeſus-Chriſt 81. La mort de Titus n'arriva que le 15. de Septembre qui ſuivit, & les quinze années de Domitien commencent avec la 111.e d'Auguſte, 829.e de Nabonaſſar, & finiſſent avec la 125.e de l'une de ces éres, & la 843.e de l'autre, le 29. de Juillet de l'an de Jeſus-Chriſt 96. Domitien fut tué le 18. Septembre d'après; c'eſt donc l'année qui avoit commencé le 30. Juillet avant ſa mort, qui eſt attribuée toute entiére à Nerva, & c'eſt l'unique que luy donne le Canon. Elle fut terminée le 29. de Juillet de l'an de Jeſus-Chriſt 97. Mais Nerva ayant vêcu juſque vers la fin de Janvier ſuivant, toute l'année 127.e d'Auguſte, 845.e de Nabonaſſar, paſſe pour la premiére de Trajan ſon ſucceſſeur, quoyqu'il n'en eût regné que les ſix derniers mois.

Suet. Veſpaſ. cap. 6. Tacit. Hiſt. II. 79.

V. Pagi, Crit. ad annum 79. n. 2.

A Ptolémée M. de la Baſtie fait ſuccéder Théon, Continuateur du Canon chronologique de ce fameux Aſtronome, & il prouve par pluſieurs exemples, qu'il a ſuivi la même méthode pour compter les années des Empereurs. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns, pour ne pas multiplier ces répétitions de calcul.

Théon donne ſix ans entiers à Aurélien, & les fait finir avec l'an d'Auguſte 304. 1022. de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, le 15. Juin de l'an de Jeſus-Chriſt 275. Il a donné enſuite à Probus les ſept années ſuivantes, qu'il fait commencer le 16.

Theo, apud Didwel. p. 92.

de Juin, avec la 305.e année d'Auguſte & la 1023.e de Nabonaſſar. Probus ne fut élû que dix mois après, comme M. de la Baſtie l'a remarqué dans ſa Diſſertation. Voilà donc une année entiére donnée à un Prince qui n'avoit regné qu'à la fin. Théon fait encore finir l'empire de Carus avec la 313.e année d'Auguſte, 1031.e de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, au 12. de Juin de l'an 284. de Jeſus-Chriſt. Puiſqu'il luy donne deux ans de regne, il faut qu'il les faſſe commencer avec le premier Thoth de l'an d'Auguſte 312. de Nabonaſſar 1030. c'eſt-à-dire, au 12. de Juin de l'an de Jeſus-Chriſt 282. Probus a vêcu encore trois mois après. Si quelquefois Théon s'écarte de cette façon de compter, c'eſt, comme M. de la Baſtie l'a remarqué en parlant de Ptolémée, pour regagner ce que l'omiſſion des Empereurs qui n'ont pas regné l'année entiére, comme Tacite & Emilien, ou de ceux que l'on prend pour des Tyrans, comme Macrin, pouvoit faire perdre au calcul en total.

De tous ces faits, M. de la Baſtie ſe croit en droit de conclurre que l'uſage de compter la premiére année des Empereurs du premier du mois Thoth qui avoit précédé leur élection, ſe trouvant établi chez les Aſtronomes d'Alexandrie, & conforme à ce qui ſe pratiquoit chez les Juifs, qui avoient emprunté bien des choſes des Egyptiens, on ne ſçauroit ſans injuſtice, le traiter d'idée purement arbitraire.

Quant à la ſeconde partie de l'objection, qui conſiſte à dire que lorſqu'Auguſte ſe rendit maître d'Alexandrie, bien loin de compter ſon regne du premier Thoth précédent, les Egyptiens attendirent le premier Thoth qui ſuivit cette conquête, pour y fixer le commencement de l'ére qu'ils établirent en l'honneur de ce Prince, M. de la Baſtie dit qu'il pourroit ſe contenter de répondre qu'on a peut-eſtre ſuivi des régles différentes pour le commencement des époques générales, & pour le calcul des années particuliéres de chaque Empereur. Mais de plus, il ſoûtient que dans le nombre des époques des Egyptiens qui nous ſont connues, on en trouvera dont le commencement eſt tout-à-fait conforme à la régle qu'il a

propoſée, & qu'on n'en trouvera point qui luy ſoit poſitivement contraire.

Nous connoiſſons quatre époques dont les Egyptiens ſe ſont ſervis pour compter leurs années, l'ére de Nabonaſſar, celle de Philippe Aridée, celle d'Auguſte & celle de Dioclétien. *V. Cenſorin. de D. N. c. 21.*

Les Aſtronomes d'Egypte avoient reçû la premiére des Aſtronomes Chaldéens; il n'eſt pas bien ſûr qu'elle ait eu cours dans l'uſage civil & populaire, on ſçait encore moins ſi le commencement en avoit eſté fixé au premier Thoth qui avoit précédé, ou à celuy qui avoit ſuivi l'avénement de Nabonaſſar à la Couronne. On n'en peut par conſéquent tirer aucune induction contre le ſentiment de M. de la Baſtie.

L'établiſſement de l'époque de Philippe Aridée & de celle de Dioclétien, eſt entiérement conforme à l'uſage ſur lequel eſt fondée l'explication qu'il donne aux Médailles de Probus.

L'ére de Philippe Aridée commence, ſuivant le Canon de Ptolémée & de Cenſorin, avec la 425.e année de Nabonaſſar, dont le premier de Thoth ſe trouvoit au 12. du mois de Novembre Julien proleptique, en l'année de Rome 429. & la premiére de la CXIV.e Olympiade, ſous l'Archonte Hégéſias. Alexandre le Grand, prédéceſſeur de Philippe Aridée, ne mourut que le 22. du mois de May ſuivant, ſelon le calcul d'Uſſérius, de Dodwel & autres, c'eſt-à-dire, ſix mois & douze jours après le premier jour de l'année que les Egyptiens ont comptée pour la premiére de ſon ſucceſſeur; & même l'élévation de Philippe Aridée ſur le trône, a eſté encore poſtérieure de plus d'un mois à la mort d'Alexandre. Il faut donc néceſſairement que les Egyptiens ayent attribué à Philippe les ſept à huit mois qui avoient précédé le commencement réel de ſon regne, pour en former ſa premiére année, & fixer le commencement de la nouvelle ére. *Ptol. in App. Cypr. Dodwell. pag. 88. Cenſor. c. 21.* *Uſſer. Annal. pp. 221. 222.*

Ils en ont uſé de même à l'égard du commencement de Dioclétien; le P. Pétau a prouvé qu'il avoit eſté élû Empereur par l'armée, le 17. de Septembre de l'an de J. C. 284.

Les plus fameux Chronologiſtes en ſont demeurez d'accord, comme le Cardinal Noris, le Pere Pagi, citez dans la Diſſertation ſur la durée de l'empire de Probus, auſquels on peut joindre Thomas Lydiat, M. de Tillemont & pluſieurs autres. Or il eſt certain que l'ére ſi célébre dans les anciens Auteurs eccléſiaſtiques, & qu'ils déſignent ainſi, *Ex die imperii Diocletiani*, prend ſon commencement dans l'année civile, au 29. d'Août, ou premier de Thoth de l'an d'Auguſte 314. de Jeſus-Chriſt 284. S.t Ambroiſe, dans ſa Lettre aux Evêques de l'Emilie, fait concourir le 5. du mois Pharmuthi de l'an 89. de Dioclétien, avec le 31. Mars de l'an de Jeſus-Chriſt 373. & le 21. de Pharmuthi de la 93.e année de Dioclétien, avec le 16. d'Avril de l'an 377. de Jeſus-Chriſt. Ceux qui voudront de plus amples éclairciſſements, les trouveront dans l'introduction qui eſt à la tête de l'ouvrage chronologique de Sethus Calviſius.

V. Lydiat, Ser. ſumm. Mag. p. 145.

Tillem. Hiſt. des Empp. t. 4. not. 1. ſur Diocl. pag. 594.

Ambroſ. Epiſt. 83.

Sethus Calviſ. Iſag. part. 3. c. 16.

Il faut donc qu'en Egypte on ait compté la premiére année de Dioclétien, non du jour précis de ſon élection, ni du mois Thoth qui la ſuivit, mais du premier de Thoth qui l'avoit précédé, quoyque ce jour-là Dioclétien fût encore particulier, & que Numérien ait vêcu plus de quinze jours après.

Pour ce qui concerne l'ére d'Auguſte, M. de la Baſtie pourroit ſoûtenir par l'autorité de Dion, que la priſe d'Alexandrie n'arriva que le 29. d'Août de l'an de Rome 724. puiſque d'un côté cet Hiſtorien aſſûre que le Sénat ordonna qu'à l'avenir les Alexandrins compteroient leurs années à commencer du jour que leur ville ſe ſoûmit à Auguſte, & qu'il eſt certain d'ailleurs que les années des Alexandrins ne commençoient que le 29. du mois d'Août Romain. Mais M. de la Baſtie convient que Dion s'eſt trompé en cet endroit, car nous apprenons d'un ancien Calendrier gravé ſur un marbre du temps de l'Empereur Claude, & publié par M. Bianchini, qu'Auguſte ſe rendit maître de la Capitale de l'Egypte le premier d'Août: K. AVG.....AVG. ALEXAND. RECEPIT. Or les Alexandrins n'ont jamais fait commencer leur année le premier du mois d'Août; il eſt donc faux

Dio, lib. LI. p. 523.

V. Bianch. ad calc. Cam. & inſcrr. ſepulchr. lib. 54.

faux que le Sénat ait ordonné aux Egyptiens de compter leurs années du jour de la prise d'Alexandrie.

Quel est donc le temps d'où les Alexandrins ont commencé de compter la nouvelle ére instituée en l'honneur d'Auguste? C'est, suivant M. de la Bastie, depuis la mort de Cléopatre, & la réduction de l'Egypte en province Romaine. Ni l'un ni l'autre de ces événements n'est arrivé le premier du mois d'Août 724. car il se passa plusieurs jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'à la mort de Cléopatre. Il y eut bien des négociations de la part des personnes qu'elle faisoit agir auprès d'Auguste, & de celles que l'Empereur envoyoit vers elle, pour l'engager à ne pas renoncer à la vie; ils eurent même une entrevûe. Qu'on se donne la peine de lire tout ce détail dans Plutarque & dans Dion, on se convaincra que ce qu'ils rapportent n'a pu se passer dans un seul jour. Tant que Cléopatre vêcut, non seulement Auguste ne luy enleva pas le titre de Reine, mais il luy donna des espérances de luy conserver son royaume; ainsi le commencement de l'empire d'Auguste en Egypte ne put estre fixé au premier d'Août de l'an de Rome 724. ni même aux jours suivants, Cléopatre vivoit encore, & estoit censée y regner.

Plut. Anton. p. 954. & seqq. Dio, lib. LI. p. 515. & seqq.

Une seconde observation à faire, c'est que vrayssemblablement l'Egypte ne dût commencer à se servir d'une nouvelle ére, qu'après la publication de l'édit par lequel elle fut réduite en province de l'Empire Romain. Jusqu'alors il estoit incertain s'il y auroit un changement total de domination; Auguste pouvoit rendre la Couronne aux enfants de Cléopatre, ou la donner à quelqu'un des Rois alliez de la République. Il semble que cet édit, & les réglements qu'il devoit contenir, n'ont dû estre publiez qu'après que tous les Nomes de l'Egypte, même les plus reculez, furent soûmis aux Romains. Pour tout cela, ce n'est pas trop que d'avoir employé ce qu'il y avoit de jours depuis l'entrée d'Auguste dans Alexandrie, jusqu'au premier Thoth de l'an 719. de Nabonassar, de Rome 724. Il aura fallu bien plus de temps, si, avant que de publier ces réglements, on a attendu la confirmation du

Conf. Dion. pag. 517.

Sénat, comme il eſt très-vrayſemblable; & en ce cas-là l'édit n'aura pu eſtre publié avant la fin de Septembre. C'eſt après cette publication qu'on a véritablement commencé de ſe ſervir de l'ére d'Auguſte; &, ſuivant les apparences, pour en fixer le commencement au premier jour de l'année Egyptienne, on l'a fait remonter à quelques jours avant la publication de l'édit. Ainſi des quatre éres uſitées ſucceſſivement chez les Egyptiens, M. de la Baſtie n'en trouve aucune qui ſoit contraire à l'uſage qu'il croit avoir eſté reçû en Egypte pour les années des Empereurs, & il y en a deux qui le ſuppoſent évidemment.

La troiſiéme partie du Mémoire de M. de la Baſtie eſt employée à combattre les ſolutions que M. de la Barre propoſoit pour réſoudre les difficultez chronologiques qui ſe rencontrent ſur les Médailles Egyptiennes de Galba & de Probus.

Voy. Xiphil. in Galb. & Zonar. Annal. tom. II.

Dire que Galba ayant regné neuf mois treize jours, la nouvelle de ſa mort a eſté portée ſi tard en Egypte qu'on y avoit déja frappé les nouvelles eſpéces qu'on devoit diſtribuer le premier jour de ſa ſeconde année, c'eſt, ſuivant M. de la Baſtie, ſuppoſer un fait deſtitué de vrayſemblance; car à qui pourra-t-on perſuader que la nouvelle de la fin tragique de Galba n'eſt parvenue en Egypte qu'au bout de deux mois? Des nouvelles de cette importance ne ſont-elles pas toûjours portées avec une extrême vîteſſe dans tous les lieux où l'on a intérêt de les ſçavoir? Peut-on penſer que le ſucceſſeur de Galba n'a pas dépêché en diligence dans toutes les provinces pour y annoncer ſon élection? Qu'il a négligé de faire partir un bâtiment pour en porter plus vîte la nouvelle en Egypte, province conſidérable, & dans laquelle il y avoit une armée? Au défaut des bâtiments, que des vents contraires pouvoient ou faire périr ou arrêter, dans une ſaiſon auſſi rude pour la navigation que le mois de Janvier, a-t-il fallu ſi long temps pour aller par terre de Rome juſqu'au Détroit qui ſépare l'Europe de l'Aſie, & après l'avoir paſſé, continuer la route juſqu'en Egypte, à cheval ou en voiture? On ſçait qu'Auguſte avoit établi ſur toutes les grandes routes, d'intervalle en

en intervalle, de jeunes gens dispos, & qu'ensuite il y établit des voitures, pour estre plûtôt averti de ce qui se passoit dans les provinces: *Quò celeriùs sub manum annuntiari, cognoscique posset quid in provincia quaque gereretur, juvenes primò, modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula disposuit.* Ce sont les termes de Suétone. Plutarque rapporte que d'abord après la mort de Néron, les Consuls dépêchérent à Galba des esclaves publics, pour luy porter le Sénatus-consulte fait en sa faveur, & qu'ils donnérent à ces esclaves des passeports scellez de leurs sceaux, afin qu'en les voyant, les Magistrats des villes qui se trouvoient sur leur route, eussent soin de leur faire fournir de nouvelles voitures pour accélérer leur course. Il y avoit outre cela des soldats dispersez dans les provinces, & uniquement destinez à porter les nouvelles; on les appelloit *Curiosi, Frumentarii, Speculatores,* sur quoy l'on peut consulter les remarques de Saumaise sur l'histoire Auguste. Ils faisoient une si grande diligence, que l'Orateur Aristide a cru ne pouvoir mieux exprimer avec quelle rapidité il fit un voyage à Rome, qu'en disant que les soldats chargez de porter les nouvelles ne le devançoient pas: ὅτε γὰρ οἱ τὰς ἀγγελίας κομίζοντες τ' τραπιώτων ἡμας γε παρῆλθον. Pour faire sentir encore mieux que cette prétendue lenteur à porter les nouvelles de la mort de Galba en Egypte, est contraire, non seulement à la vrayssemblance, mais même à la vérité, M. de la Bastie remarque que ceux qui proposent cette solution, sont obligez de supposer que la mort de Galba n'a esté connue en Egypte que vers les derniers jours du mois de Mars de l'an 69. puisque sa seconde année ne devoit commencer que le 13. d'Avril suivant, à moins qu'ils ne veuillent soûtenir qu'on frappoit des Médailles pour la nouvelle année d'un Prince long-temps avant qu'elle commençât, ce qui n'a pas la moindre apparence. Othon n'auroit donc esté reconnu en Egypte qu'environ la fin du mois de Mars; & comme il n'auroit pas fallu moins de temps pour qu'on luy rapportât que la province & l'armée s'estoient déclarées en sa faveur, jamais Othon n'auroit pu en recevoir la nouvelle, puisqu'il se tua le 16. d'Avril de la

Sueton. Aug. cap. 49.

Plut. Galb. pag. 1056.

V. Salm. Not. ad H.A. Script. pag. 28.

Arist. Serm. Sac. II. tom. I. opp. pag. 304.

même année, comme le P. Pagi l'a très-bien prouvé. Cependant, dans le discours que Plutarque luy fait tenir à ses amis, qui vouloient le détourner du dessein de se tuer après la défaite de son armée, il leur dit qu'il sent bien que tout n'est pas encore désespéré, qu'une partie des troupes & des provinces luy sont attachées, & parmi ces derniéres il nomme l'Egypte, comme une de celles dont les secours estoient en marche.

Pagi, Crit. ad ann. 69. n. 6.

Plut. Othon. p. 1073.

Si la nouvelle de la mort de Galba n'avoit pu estre portée en Egypte qu'en deux mois, la nouvelle de la mort d'Othon n'auroit dû, par la même raison, y arriver qu'à la fin de Juin, puisqu'Othon ne se tua que le 16. d'Avril. Nous avons cependant un assez grand nombre de Médailles de Vitellius frappées en Egypte, & nous sommes assûrez que Tibére Alexandre Gouverneur de cette province, y fit proclamer Vespasien dès le premier de Juillet. Or il y avoit eu auparavant quelques jours de fermentation, pendant lesquels il n'est pas vrayssemblable qu'on se soit avisé de battre monnoye au coin de Vitellius.

Tacit. Hist. II. 79.

Suet. Vesp. cap. 6.

M. de la Bastie prévient ici une difficulté qu'on pourroit luy opposer, sur ce que la nouvelle de la mort d'Othon a dû arriver beaucoup plus vîte en Egypte, que celle de la mort de Galba, par la raison que l'une estoit arrivée dans une saison bien plus favorable à la navigation, que l'autre.

Mais pour que cette objection eût quelque force, il faudroit supposer qu'à l'avénement d'Othon, les vents ont esté plus contraires à ceux qu'il envoya l'annoncer en Egypte, qu'à ceux qu'il dépêcha dans la Syrie & dans la Judée. Plutarque, avant que de parler de la prise des passages des Alpes par l'armée de Vitellius, rapporte qu'Othon avoit reçû des lettres satisfaisantes de la part de Mucien qui commandoit en Syrie, & de Vespasien Général de l'armée qui faisoit la guerre contre les Juifs. Cela se passa plus d'un mois avant la mort d'Othon. Il n'avoit donc pas fallu plus de deux mois pour que la nouvelle de son élection fût portée à ces provinces, & pour avoir la réponse de ceux ausquels il l'avoit notifiée. Par quelle raison auroit-il fallu deux fois plus de temps pour la faire sçavoir en

Plut. Othon. p. 1068.

Egypte, qui n'eſtoit guéres plus éloignée? On ſera toûjours obligé d'entaſſer conjectures ſur conjectures, quand on ne voudra pas ſe ſervir d'un principe ſimple, & qui ſuffiſe ſeul pour réſoudre toutes les difficultez. Celuy ſur lequel M. de la Baſtie fonde ſon explication, peut encore ſervir à rendre raiſon d'une particularité qu'on peut remarquer à l'égard des Médailles Egyptiennes de Galba; on en a tout au moins autant, & avec un auſſi grand nombre de revers différents, de ſa ſeconde année que de la premiére. La raiſon de cela eſt auſſi difficile à rendre, dans le ſyſtème de M. de la Barre, qu'il eſt aiſé de l'expliquer en ſuivant l'opinion de M. de la Baſtie. Car Galba ayant eſté élû au commencement d'Avril de l'an de Jeſus-Chriſt 68. & eſtant mort le 15. de Janvier ſuivant, il ſe trouve qu'il a regné à peu-près autant de temps avant & après le premier de Thoth.

V. Hard. Opp. Sel. pag. 725. & ſeqq. Patin. Theſ. Maurocen.

V. Pagi, Diſſ. Hypat. n. 19.

M. de la Baſtie examine enſuite l'explication que M. de la Barre avoit voulu donner aux Médailles ſur leſquelles on trouve la huitiéme année de Probus. En ſuppoſant, dit-il, que les ſix mois d'interregne qui ſuivirent la mort d'Aurélien, & les ſix mois du regne de Tacite, furent comptez en Egypte pour la premiére année de Probus, a-t-on fait attention que Tacite fut ſolemnellement élû par le Sénat, & généralement reconnu par toutes les armées & par toutes les provinces? Nous avons des preuves particuliéres que l'Egypte luy avoit prêté ſerment, puiſqu'elle avoit fait frapper des Médailles ſur leſquelles on avoit marqué la premiére année de ſon regne. Il y en a trois de moyen-bronze dans la collection du P. Banduri; &, puiſqu'on trouve à leurs revers ETOYC. A. qu'il y en a auſſi de Probus ſur leſquelles on lit L. A. peut-on dire que les Egyptiens ont confondu dans quelques Médailles ce que d'autres Médailles nous apprennent qu'ils ont très-bien diſtingué?

Bandur. Num. Impp. tom. 1. p. 427.

Les Inſcriptions & les Médailles Latines achevent de prouver, d'une maniére qui ne ſouffre pas de réplique, qu'on n'a point compté l'empire de Probus depuis la mort d'Aurélien immédiatement, mais de ſon élection après la mort de

Reinef. Inſcr. pag. 320. Tacite. Il y a dans le recueil de Reinéſius, une Inſcription qui fait concourir la ſixiéme Puiſſance Tribunitienne de Probus avec ſon quatriéme Conſulat. M. l'Abbé de Rothelin a dans ſon Cabinet une Médaille d'argent de Probus, où on lit du côté de la tête, PROBVS P. F. AVG. on voit au revers un homme debout, vêtu de l'habit militaire appellé *Paludamen*, tenant de la main droite un globe, & de la gauche une pique, au milieu de deux Enſeignes militaires, & pour légende P. M. TR. P. VI. COS. V. PP.

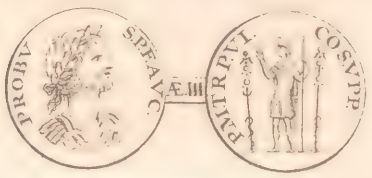

Voilà deux témoignages qui prouvent que la ſixiéme Puiſſance Tribunitienne de Probus, a concouru avec ſon quatriéme Conſulat, qui eſt de l'an de Jeſus-Chriſt 281. & avec le cinquiéme, qui eſt de l'an 282. Probus ayant eſté fait Empereur par l'armée, au mois d'Avril 276. & reconnu ſolemnellement par le Sénat le 3. de Juillet de la même année, il s'enſuit que ſa ſixiéme Puiſſance de Tribun a commencé au mois d'Avril, ou au mois de Juillet de l'an 281. & qu'elle n'a fini qu'en l'un de ces deux mois de l'an 282. & par conſéquent qu'elle a concouru en partie avec ſes quatriéme & cinquiéme Conſulats. Au contraire, ſi ſon empire eſtoit compté dés après la mort d'Aurélien, arrivée au mois de Mars de l'an 275. il ſeroit tout-à-fait impoſſible que ſon cinquiéme Conſulat eût pu concourir avec ſa ſixiéme Puiſſance Tribunitienne, qui auroit fini plus de ſix mois avant qu'il eût eſté fait Conſul pour la cinquiéme fois.

V. Pagi, Crit. ad annum 275. num. 2. 3.

Les Médailles de Galba & de Probus ne ſont pas les ſeules qui ont déterminé M. de la Baſtie à embraſſer le ſentiment

qu'il a défendu dans ſon Mémoire. Nous en avons d'Hadrien & de Claude le Gothique, qui paroiſſent ne pouvoir eſtre expliquées, qu'en ſuivant le parti qu'il a pris pour celles de Galba & de Probus. Hadrien a commencé de regner le 11. du mois d'Août de l'an 117. de Jeſus-Chriſt, il eſt mort le 10. de Juillet de l'an 138. on en peut voir les preuves dans la Diſſertation *hypatique* du P. Pagi, & dans ſa Critique de Baronius. Le Cardinal Noris, qui avoit d'abord eſté d'un ſentiment contraire, s'eſt enfin rendu aux raiſons du P. Pagi, & il a eſté ſuivi par M. de Tillemont. Quatre Médailles d'Hadrien, deux en moyen & deux en petit-bronze, ont au revers, L. K. B. *anno XXII.* comment trouvera-t-on qu'un Prince qui n'a regné que vingt ans, & pas tout-à-fait onze mois, a pu compter ſa vingt-deuxiéme année, à moins qu'on ne ſuppoſe que la premiére a eſté comptée du premier Thoth qui précéda ſon avénement? car, ni au commencement ni à la fin de l'empire d'Hadrien, il n'arriva aucun événement ſingulier qui ait pu donner lieu à une maniére de compter différemment ſes années.

Pagi, Diſſert. hypat. part. 1. cap. 4.

Tillem. Hiſt. des Empp. t. II. Note XIX. ſur Hadr. p. 597.

Dira-t-on encore que la nouvelle de la mort d'Hadrien, n'arriva en Egypte qu'après qu'on eut frappé des monnoyes pour l'année qui devoit commencer? Et croit-on que ſi les Egyptiens s'eſtoient une fois trompez en fabriquant des piéces de monnoye d'avance, ils ne ſe tinſſent pas ſur leurs gardes, pour ne pas retomber dans le même inconvénient? On ne doit pas admettre ſans aucune preuve, qu'on trouve communément de ces Médailles qu'on ſuppoſe frappées d'avance pour des Princes qui n'ont pas vêcu juſqu'à la date que ces Médailles portent. Quand il ſeroit auſſi vray qu'il eſt incertain, qu'on frappoit d'avance des piéces de monnoye, pour les diſtribuer au commencement de la nouvelle année, n'eſt-il pas probable, que lorſque l'on venoit à ſçavoir la mort de l'Empereur, avant le jour fixé pour la diſtribution, qu'en ce cas-là on refondoit ces piéces prématurées, & qu'on ne les répandoit pas dans le public?

Dans le ſyſtème de M. de la Baſtie, on n'eſt pas obligé de

recourir à une faute de Monétaire, pour expliquer une Médaille de petit-bronze de l'Empereur Claude le Gothique, au revers de laquelle on lit L. Δ. *anno quarto,* quoyque ce Prince n'ait regné que deux ans & un peu plus de sept mois. Trébellius-Pollio nous apprend que la nouvelle de l'élection de Claude fut apportée à Rome le 24. Mars de l'an de J. C. 268. On dût compter en Egypte sa premiére année jusqu'au premier Thoth, ou 29. d'Août suivant; de ce jour au 29. d'Août 269. la seconde; du 29. d'Août 269. à pareil jour de l'an 270. la troisiéme, & on commença de compter la quatriéme dès le 29. d'Août 270. Claude le Gothique ne mourut qu'environ deux mois après; car une Loy du Code qui porte son nom, nous apprend qu'il vivoit encore le 25. d'Octobre 270. Le Cardinal Noris l'a déja remarqué.

Bàndur. Num. Impp. tom. I. p. 353.

Trebell. Poll. Claud. cap. 4.

Leg. 11. Cod. de diverſ. Reſcr.

Noris, Pareg. de vot. decenn. cap. 6.

Que l'on compare, dit M. de la Bastie en finissant, la simplicité d'un principe qui suffit seul pour résoudre toutes les difficultez que présentent les Médailles Egyptiennes des Empereurs, avec les différentes conjectures ausquelles on est forcé d'avoir recours pour les expliquer chacune en particulier, & cette seule comparaison fera sentir la nécessité où l'on est de l'admettre.

RÉFLEXIONS HISTORIQUES SUR LE LOIRET.

LA connoiſſance de l'origine & du cours des Riviéres, appartient proprement à la Phyſique; mais il eſt à leur égard d'autres circonſtances, & ſur-tout des traits hiſtoriques, qui ſont abſolument du reſſort des Belles-Lettres. C'eſt ce qui a engagé M. l'Abbé de Fontenu à examiner attentivement le 1736.
Loiret, petite riviére de l'Orléanois, qui coule depuis l'endroit qu'on nomme *la Source*, juſqu'au-delà du pont de Saint-Meſmin, où elle ſe jette dans la Loire, après un cours d'environ deux lieuës. L'objet principal de cet Académicien, a eſté de rectifier & de ramener à leur juſte valeur, les exagérations des Auteurs qui ont parlé de cette riviére, qui ne paroît conſidérable que parce que ſes eaux ſont retenues par des digues qui les font refluer dans ſon baſſin; en effet, quelque belle & abondante que ſoit la ſource, elle ne fournit de l'eau que pour former un ruiſſeau d'une toiſe de largeur, ſur deux pieds & demi ou trois pieds de profondeur. Cependant pluſieurs Auteurs ont parlé du Loiret comme d'un prodige. Papyre Maſſon, le plus ſçavant de tous ces Ecrivains, diſtingue dans ſon livre ſur les fleuves de France, le Loiret de toutes les autres riviéres, en ce que même dès ſa naiſſance, c'eſt une riviére auſſi conſidérable qu'à ſon embouchûre, & capable de porter bateaux à ſa ſource même[a].

A ce diſcours, ne croiroit-on pas voir un grand fleuve ſortir du ſein de la terre? Cependant les deux ſources[b] principales qui forment le Loiret, avec quantité d'autres petites ſources qui ſortent du fond de leurs deux baſſins, ne donnoient

[a] *In vicinia urbis Aureliæ*, dit cet Auteur, *Ligerulus oritur, tantus in oſtio quantus in fonte; altum enim fluvium & navicularum patientem emittit.*

[b] *N.*[a] Les grands changements que M. Boutin Receveur général de Tours, a fait faire aux baſſins des ſources du Loiret, en ont tellement changé la diſpoſition extérieure, qu'il eſt difficile d'en faire la comparaiſon avec ce qu'ils eſtoient autrefois.

communément au débouché où leurs eaux ſe réuniſſoient en 1736. que ſix pieds d'eau en largeur, ſur deux à trois de hauteur, c'eſt-à-dire, ſeize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui ne couloient que d'une vîteſſe moyenne. Or quelle comparaiſon y a-t-il à faire d'une ſi médiocre quantité d'eau, avec cinq cens pieds cubiques qu'a le Loiret à ſon embouchûre dans la Loire? Abondance qu'il doit, non à ſes deux ſources, qui ne peuvent porter juſqu'à la Loire qu'une très-médiocre portion d'eau, mais aux accroiſſements qu'il reçoit, ſoit du dehors par pluſieurs groſſes fontaines & quelques ruiſſeaux qui s'y rendent le long de ſes bords, ſoit par les ſources ſans nombre qui naiſſent de toutes parts dans ſon fond, & en telle abondance, qu'elles fourniſſent la plus grande partie de ſes eaux.

Coulon aſſûre dans ſon ouvrage ſur les riviéres de France, que le Loiret eſt auſſi grand à ſa ſource, qu'au lieu où il entre dans la Loire avec ſes bateaux chargez des vins & des bleds de la Sologne; bien différent, ajoûte-t-il, des autres riviéres, qui ne croiſſent que peu à peu, & ne reçoivent leur perfection qu'en parcourant pluſieurs provinces, & qu'en ſe joignant ſur leur route à d'autres riviéres ou ruiſſeaux.

Cet Ecrivain ignoroit apparemment que le Loiret n'eſt point navigable dans près des trois quarts de ſon cours, qui eſt traverſé en pluſieurs endroits par des digues & des chauſſées qui arrêtent ſes eaux; il ne ſçavoit pas non plus qu'il n'y a peut-eſtre aucune riviére en France qui, en deux lieuës de chemin ſeulement, reçoive une auſſi grande quantité d'eau que le Loiret.

Léon Tripaut Conſeiller au Préſidial d'Orléans, ſéduit par le préjugé populaire, oſe avancer dans ſes obſervations, que le Loiret n'eſt redevable de toute ſon abondance qu'à ſa ſource, & le nomme pour cette raiſon *la ſource par excellence:* nom qui ne pourroit luy convenir qu'en ce qu'il eſt en quelque ſorte toute ſource depuis ſon origine juſqu'à ſon embouchûre.

François le Maire, dans ſes Antiquitez d'Orléans, enchérit encore ſur les Ecrivains dont on vient de parler, & donne

le Loiret pour un miracle de Nature, qui dès ſa ſource, commence à former un lac de quatre-vingt toiſes de large, aſſez fort pour ſoûtenir, non-ſeulement de gros bateaux, mais même les plus grands vaiſſeaux.

Il eſt fort ſingulier que cet Auteur ait pris pour un lac naturel, un vaſte baſſin qui raſſemble toutes les eaux des deux ſources du Loiret, qui à l'extrémité de leur baſſin commun, n'avoient qu'un débouché d'une toiſe de large, par lequel leurs eaux s'écouloient d'une vîteſſe moyenne dans un grand canal, où commence proprement le lit du Loiret. Il eſt encore plus étonnant que cet Auteur prétende qu'une maſſe d'eau de deux pieds & demi à trois pieds de profondeur, ſoit capable de porter les plus grands vaiſſeaux.

Il eſt vray que le Loiret reçoit à ſon embouchûre les plus gros bateaux de la Loire, d'où ils peuvent remonter juſqu'au pont de Saint-Meſmin, & non au-delà; mais ce n'eſt encore que par artifice, & nullement par ſes forces naturelles, puiſqu'il n'en eſt capable qu'à cauſe que plus des trois quarts de ſes eaux ſont ſoûtenues & arrêtées à ſon entrée dans la Loire par une longue & forte chevrette ou eſtacade, qui le barre entiérement dans plus des trois quarts de ſa largeur, pour ne luy laiſſer d'ouverture le long de ſon rivage, qu'autant qu'il en faut pour y faire remonter librement les gros bateaux de la Loire juſqu'au pont de Saint-Meſmin, qui n'en eſt qu'à une petite demi-lieuë, ce qui eſt en hyver d'un très-grand ſecours pour y mettre ces bateaux à couvert des glaces; les gelées les plus fortes n'ayant jamais aucune priſe ſur le Loiret, quelque violentes qu'elles puiſſent eſtre.

Comme les autres Auteurs qui ont parlé du Loiret, tels que Symphorien Guion dans ſon Hiſtoire d'Orléans, Daviti, Mathy, Corneille, & en dernier lieu M. Peluche dans ſa deſcription de la ville & des environs d'Orléans, n'ont rien mis dans leurs ouvrages ſur cette riviére, que d'après les Ecrivains que l'on a citez, il ſeroit inutile de les réfuter chacun en particulier. A les entendre, on croiroit que les deux ſources répandent des eaux en ſi grande abondance, qu'elles produiſent

d'abord une grande riviére, ſur laquelle il n'y a qu'à mettre les plus gros bateaux, & même des vaiſſeaux, pour y naviger à plaiſir. S'il en eſtoit ainſi, ce ſeroit-là ſans doute une grande merveille, & un miracle de la Nature, comme on le publie. Mais le peu d'obſervations qu'on vient de faire, découvre déja combien il y a à rabbattre des exagérations de ces Ecrivains, tant ſur le Loiret, que ſur ſes deux ſources qu'ils ont confondues en une ſeule. Il faut cependant avouer qu'on ne peut qu'eſtre extrémement ſurpris, lorſqu'arrivant au pont d'Olivet, à une demi-lieuë d'Orléans, on vient à découvrir d'un premier aſpect une très-vaſte étendue d'eau au milieu d'une belle & grande prairie, dans un lit beaucoup plus large que n'eſt celuy de la Seine devant les Tuileries, avec un pont de cent vingt-cinq toiſes de long, compoſé de vingt arches. Qui ne s'imagineroit, en effet, voir une grande riviére de cinq cens pieds de large au moins, dont la ſource n'eſt pourtant qu'à trois quarts de lieuë de là?

Mais la ſurpriſe, ou plûtôt l'illuſion devroit ſe diſſiper, lorſqu'on reconnoît que ce lit ſpacieux n'eſt occupé que par des eaux dormantes & comme mortes, dont le cours eſt ſi inſenſible, que les fétus qui ſont ſur ſa ſuperficie, ne reçoivent point d'autre impreſſion que celle que leur peut communiquer l'agitation de l'air; de ſorte qu'un pendule qu'on jetteroit dans cette eau pour en connoître la vîteſſe, y reſteroit perpendiculaire, ſans peut-eſtre s'éloigner d'une ſeule ligne de la verticale.

Ce ne ſont donc-là que des eaux amaſſées & retenues à une certaine hauteur, ainſi que le ſont celles de toutes ſortes de grandes piéces d'eau faites par l'art & non par la Nature. En effet, outre un grand bâtardeau qui reſſerre & arrête les eaux en cet endroit, le pont même d'Olivet ſous lequel on ſe figure que le Loiret coule librement, eſt une digue qui en ſuſpend preſqu'entiérement le cours, ſes principales arches eſtant ſi bien fermées & condamnées, que des douze ſous leſquelles le Loiret devroit paſſer, il n'y en a qu'une ſeule qui ſoit ouverte; de maniére même qu'on n'y laiſſe guéres échapper que ſept à huit pieds cubiques d'eau, ſçavoir, cinq pieds

de large ſur un pied & demi de haut, plus ou moins, ſelon que les eaux du Loiret hauſſent ou baiſſent, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'il en faut pour faire aller le moulin qui eſt de l'autre côté de l'arche, ce qui n'eſt en quelque ſorte qu'un filet d'eau, en comparaiſon de la prodigieuſe étendue de ſon lit. Il y paſſe même ſi peu d'eau dans les temps de ſéchereſſe, qu'il n'y en a pas pour lors aſſez pour faire tourner le moulin. Il alloit très-lentement en Octobre 1736. l'eau n'ayant alors que huit pouces de haut ſur le glacis du moulin. Il ne put moudre en 1734. pendant une partie de l'année.

Preſque toutes les eaux des deux ſources du Loiret & de beaucoup d'autres qui naiſſent dans ſon ſein, eſtant donc retenues au-deſſus du pont d'Olivet, c'eſt ſe tromper que de les regarder comme des eaux qui formeroient une belle riviére, dont le propre doit eſtre d'avoir un cours libre & naturel: *Flumen & Fluvius à fluendo.* On ne voit-là réellement qu'un immenſe volume d'eaux raſſemblées dans un grand baſſin.

En effet, pourſuit M. l'Abbé de Fontenu, qu'on ouvre les arches du pont d'Olivet, qu'on raſe les longues & fortes chauſſées qui traverſent le Loiret en pluſieurs endroits, qu'on abbatte l'eſtacade ou chevrette qui le barre à ſon embouchûre, tout ſon lit ſe trouvera alors réduit preſqu'à ſec, à raiſon de la diſproportion extrême qu'il y a entre ſa grande largeur & profondeur, & entre la quantité d'eau qu'il peut recevoir de toutes ſes ſources, quelque riches & abondantes qu'elles paroiſſent. Que deviendroit pour lors le terrein que couvrent ſes eaux? un large & long eſpace, qui n'ayant plus que très-peu d'eau, ſeroit rempli de joncs, de roſeaux, & ne ſeroit plus qu'un marais impraticable.

Pour achever de détruire les fauſſes idées que des Auteurs graves ont données du Loiret & de ſes ſources, M. l'Abbé de Fontenu en fait ainſi la deſcription.

Le Loiret, que Grégoire de Tours nomme *Ligeretus,* Marius Evêque d'Avranches *Ligericinus,* & quelques Auteurs modernes *Ligerulus,* tire ſa naiſſance du milieu des jardins du château de la Source, que Milord Boulinbrock, & depuis

M. Boutin, ont rendue la plus agréable & la plus charmante maiſon qui ſoit aux environs d'Orléans.

Deux ſources fort abondantes, environnées de quantité de petites ſources, donnent naiſſance au Loiret. La plus conſidérable de ces deux ſources s'appelle *la grande Source*, & l'autre *la petite Source*, ou plûtôt *le Bouillon*, à cauſe que l'eau qui s'en éleve, ſemble bouillonner au-deſſus de ſa ſurface. Celle-ci, qu'on va décrire la premiére, à cauſe qu'elle eſt au-deſſus de l'autre à cent ſoixante-dix toiſes de diſtance, ſort de deſſous terre par une ouverture ou bouche de cinq à ſix pieds de circonférence; l'eau s'en élance avec plus ou moins de force & d'abondance, ſuivant que les eaux de la Loire ſont ou plus hautes ou plus baſſes; preuve que les eaux de cette ſource ne ſont qu'un épanchement de celles de la Loire par quelque canal ſoûterrain. Il en eſt de même de la grande ſource, mais la nature des terres par où paſſent ces eaux de la Loire, change entiérement leur qualité, les ſubtiliſe & les perfectionne.

La force avec laquelle les eaux de la petite ſource s'élevent de terre, leur fait former au-deſſus de leur ſuperficie un bouillon, dont l'effort eſtant amorti par la preſſion de l'air, ces eaux vont ſe répandre tranquillement à la ronde dans un fort beau baſſin fait de main d'homme, long de ſeize toiſes ſur onze de large, où elles ſont retenues à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, d'où elles ſortent par une ouverture de ſix toiſes de long ſur quatre de large, pratiquée à travers une allée, pour ſe rendre par un foſſé de cinquante toiſes de long ſur onze de large, dans une vaſte piéce d'eau, faite auſſi de main d'homme, dans l'étendue de cent deux toiſes de longueur ſur vingt de largeur. Cette belle piéce d'eau regne le long de la terraſſe du château, dont elle fait le principal ornement.

C'eſt de ce grand baſſin que ſort du fond d'un antre, ou plûtôt d'un abîme, la grande ſource du Loiret, par une bouche de huit à neuf pieds de circonférence; ce qui donne huit à neuf pieds cubes d'eau au plus, leſquels avec les quatre pieds cubes d'eau que fournit le bouillon, c'eſt-à-dire, la

CARTE DU COURS DU LOIRET ET DE SES ENVIRONS,

Par Mr de Beaurain Géographe ordinaire du Roy 1739.

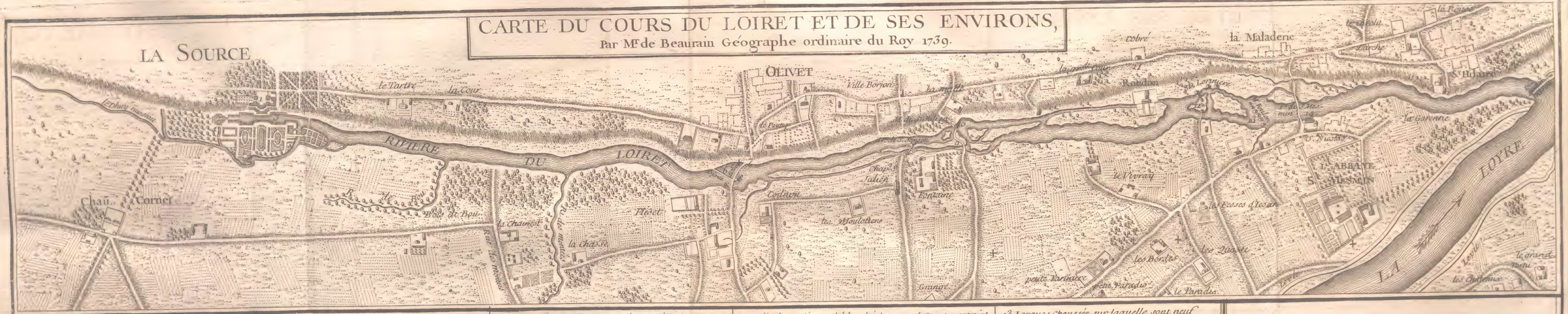

1. Château et Seigneurie de la Source, appartenant a Mr Boutin Receveur General des Finances.
2. Bassin où naît la premiere Source du Loiret, nommée le Bouillon.
3. Piece d'eau, ou la grande source du Loiret, qu'on nomme dans le Pais le trou du Prêtre, parcequ'on dit qu'un Prêtre y fut abîmé avec son Cheval.
4. Decharge du Bassin de la premiere Source quand il est trop plein.
5. Grand Canal qui environne les jardins du Château de la Source, et dont presque toutes les eaux viennent du Dhuy.
6. Forte digue qui arrête les eaux du Loiret, et en soutient presque toute la Colonne depuis leur Source.
7. Lieu ou fut tué le Duc de Guise par Poltrot en 1563.
8. Moulin du Pt d'Olivet, seul débouché de la 1re partie des eaux du Loiret.
+ En 463 Agidius, et Childeric remporterent une victoire signalée entre la Loire et le Loiret sur les Visigots, qui perdirent Frederic Prince du Sang Roial, qui avoit le titre de Roi suivant l'usage de ces tems là.
9. Longue Chaussée qui traverse le Loiret d'un bord a l'autre, et en arrête les eaux.
10. Moulin de S. Julien seul débouché des eaux du Loiret en ce trajet.
11. Ce lieu est celebre par la résidence qu'y fit en 1563 Catherine de Medicis alors Regente, et Charles IX pendant le Siege d'Orleans. La Cour demeuroit dans une maison de Mr Thonard, où la paix entre les Catholiques et les Huguenots fut concluë et publiée. Fameuse Abbaye de S. Mesmin, fondée par Clovis en 510, ou la principale noblesse étoit élevée.
12. Chaussée, et Moulins de Loriniere où les eaux du Loiret sont encore retenües pour l'usage de ces Moulins.
13. Longue Chaussée sur laquelle sont neuf Moulins qui barrent presqu'entierement le Loiret.
14. Ici est une Source au fond du Loiret, plus forte, et plus abondante que celle d'où il tire son origine.
15. Forte Digue qui arrête les trois quarts des eaux du Loiret a leur embouchure dans la Loire.

Echelle de 1000 Toises.

Desnos Sculp.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

première ſource, ſont au plus douze à treize pieds cubes d'eau. Ainſi le ſurplus des ſeize à dix-huit pieds cubes d'eau qui paſſent par le débouché commun des deux ſources du Loiret, vient de toutes les petites ſources qui naiſſent du ſein des baſſins de ces deux ſources. Cette ſource formoit auſſi il y a quelques années à ſa ſortie, un bouillon au-deſſus de ſa ſurface, mais il a diſparu depuis que Milord Boulinbrock s'aviſa d'en faire élargir l'ouverture. Du fond de ce baſſin s'élevent encore quantité de ſources, l'une deſquelles eſt même fort conſidérable.

Les eaux des deux ſources ſont recueillies & retenues dans ce baſſin, à la hauteur de deux pieds & demi à trois pieds, plus ou moins, ſelon que les eaux de la Loire ſont plus baſſes ou plus hautes. Elles y ſont dormantes, & ne paroiſſent avoir aucun mouvement ſenſible, ſi ce n'eſt à leur débouché vers l'extrémité de ce baſſin, où elles ont une iſſue de ſix pieds de large ſur deux pieds & demi à trois pieds plus ou moins de haut. Ce débouché eſt la meſure la plus juſte de la quantité d'eau que rendent ces deux ſources à chaque inſtant. C'eſt par cette iſſue que leurs eaux s'écoulent dans un canal d'onze toiſes de large, qu'on doit regarder comme le commencement du lit du Loiret.

Il ſuffit de voir ce canal, qu'on nomme cependant une riviére parfaite dès ſon origine, pour juger qu'il a eſté creuſé exprès, & qu'il ne doit ſa largeur & ſa profondeur, qu'à la main d'homme. M. l'Abbé de Fontenu prétend même que le canal de la riviére juſqu'au pont d'Olivet, eſt auſſi de main d'homme; mais il ſe pourroit faire que les eaux de la ſource l'euſſent formé d'elles-mêmes dans un terrain bas & humide.

Quant à cette immenſe quantité d'eau qui ſe trouve renfermée dans le lit du Loiret, entre les ponts d'Olivet & de Saint-Meſmin, elle n'y vient pas tant de ſes deux ſources, qui n'y en envoyent que très-peu, que de pluſieurs groſſes fontaines & de quelques ruiſſeaux qui ſont le long de ſes bords, mais ſur-tout d'une infinité de ſources qui regnent au fond de ſon baſſin, dans toute ſa longueur.

Il paroît par cette deſcription des deux premiéres parties du Loiret, qu'il s'en faut beaucoup qu'il ſoit une grande riviére dès ſa ſource ; on ne devroit pas même luy en donner le nom dans près des trois quarts de ſon cours ; ce titre ne doit luy convenir que dans la derniére partie de ſa longueur, depuis la grande chauſſée, qui le traverſe preſque d'un de ſes rivages à l'autre, un peu au-deſſus du pont de Saint-Meſmin, juſqu'à ſon embouchûre dans la Loire, dans l'étendue ſeulement d'une petite demi-lieuë. C'eſt de cette grande chauſſée, qu'une partie de ſes eaux ſe trouvant en liberté par les débouchez qu'elles y ont pour faire aller neuf moulins, commence enfin à former un volume d'eau courante, aſſez conſidérable pour repréſenter une riviére qui coule librement dans ſon lit. Ce premier volume d'eau courante groſſit beaucoup ſur ſa route, par l'accroiſſement que luy donnent quantité de ſources qui naiſſent du fond du Loiret, dont une ſeule, qui s'en éleve avec impétuoſité vis-à-vis la premiére arche du pont de Saint-Meſmin, & qui forme un gros bouillon au-deſſus de la ſurface de l'eau, eſt au moins auſſi abondante que la grande ſource du Loiret. On aſſûre que cette ſource vient d'un torrent fort rapide, qui a ſon cours bien avant en terre ſous une raffinerie de ſucre que l'on voit à l'entrée du pont. Il eſt étonnant que tant d'Auteurs ayent ſi fort vanté la grande ſource du Loiret, ſans avoir dit un ſeul mot de celle qui eſt au-deſſous du pont de Saint-Meſmin.

Mais quelqu'abondante que puiſſe paroître la quantité d'eau qui remplit le baſſin du Loiret, depuis le pont de Saint-Meſmin juſqu'à ſon embouchûre, il ne contient néantmoins communément d'eau libre & courante, que cinq cens pieds cubiques ; trois fois moins qu'il n'en paſſe ſous le Pont royal à Paris, où il s'en écoule à chaque inſtant deux mille pieds cubiques, ſelon la ſupputation qu'en a fait M. Mariot.

Cependant, malgré les préventions dans leſquelles on eſt dans tout l'Orléanois au ſujet du Loiret, ſur-tout au ſujet de ſa ſource, il faut convenir que l'un & l'autre ſont dignes de la curioſité des Sçavants & des amateurs de l'Hiſtoire naturelle.

A commencer

II.E PLAN
des deux sources du Loiret et de leurs bassins aux quels Milor Boulinbrock fit encore depuis des changements.

1. Bassin de la grande Source.
2. le Loiret.
3. le Dhury ruisseau.

140 200 T.

I.R PLAN
des deux sources du Loiret et de leurs Bassins.

30 100 200 T.

a. le Bouillon 1.re Source.
b. la grande Source.
c. le Loiret.
d. le Dhury.

III.E PLAN
Des deux sources du Loiret, et de ses Bassins tels qu'ils sont a present.
Par M.r de Beaurain
Géographe ord. du Roi. 1739.

5 10 20 40 60 T.

Gason Gason Gason

le Chateau

Renvoy

A. Premiere Source du Loiret nommée le Bouillon. Son bassin a eté considerablem.t elargi depuis 1734.

B. Gorge de 4 toises de large, à l'extremité de la quelle est un mur sous l'eau, par dessus le quel les eaux de la Source passent en forme de nappe d'un pouce et demi d'epaisseur.

C. Ce Canal qui est a present de 40 toises de large, n'etoit en 1734 qu'un fossé qui n'avoit qu'une toise de largeur.

D. Ces trois parties n'etoient en 1736 qu'un vaste bassin d'une égale largeur, qu'on a retreci au milieu.

E. la 2.e et grande source du Loiret.

F. Ici etoit en 1736 le debouche du grand bassin, il n'avoit qu'une T.se de large avec un petit P.t au dessus; il en a 11 à present

G. Ici en 1736 començoit le gr.d Canal du Loiret.

H. Dech.e du Bouil.n lors qu'il grossit trop.

I. Gr.d Canal dont les eaux sont presque mortes et vient ordinairem.t du Dhury ruisseau qui vient s'y perdre.

K. Grand Bassin d'eau.

Durand Sculp.

A commencer par les deux ſources dont le Loiret tire ſon origine, quelle abondance! On voit ſortir du ſein de la terre par ces deux ſources, ſeize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui rendent le Loiret capable, dès ſa naiſſance, de former un ruiſſeau aſſez conſidérable. La grande ſource du Loiret prend de ſi loin ſon eſſor de deſſous terre, que l'antre d'où elle s'éleve eſt un abîme, dont il n'a pas eſté poſſible juſqu'à préſent de trouver le fond. Le Marquis d'Entragues Gouverneur d'Orléans en 1583. en fit ſonder inutilement la profondeur avec trois cens braſſes de cordes attachées à un boulet de canon, comme le raconte François le Maire dans ſon livre des Antiquitez d'Orléans. Après luy, Milord Boulinbrock fit il y a quelques années, la même épreuve avec auſſi peu de ſuccès; ce qui cependant ne prouve pas abſolument une profondeur auſſi conſidérable qu'on le croit, puiſque le boulet de canon peut eſtre entraîné par l'extrême rapidité de quelque torrent qui ſe précipite au loin par des pentes ſoûterraines. Quant à la petite ſource dite *le Bouillon*, on ne peut la ſonder, & par conſéquent en ſçavoir la profondeur, à cauſe qu'elle vient obliquement.

Rien de plus ſingulier que ce qui arrive à la petite ſource dans les grands débordements de la Loire, car alors l'eau s'en élance avec une telle impétuoſité, qu'elle forme un bourdonnement qu'on entend de quatre à cinq cens pas, ce qui vient apparemment de ce que ſe trouvant pour lors trop reſſerrée entre les rochers à travers leſquels elle a ſon cours ſous terre, elle fait de grands efforts pour s'y ouvrir un paſſage.

Ce qu'il y a encore de particulier, c'eſt que les deux ſources du Loiret annoncent dans le pays, par leurs crûes inopinées, les débordements de la Loire, vingt-quatre heures avant qu'on apperçoive à Orléans aucune augmentation dans cette riviére. Ces crûes inopinées ſont alors une preuve aſſûrée que la Loire eſt déja débordée à quelques journées au-deſſus d'Orléans; ce qui prouve ſans doute que ces ſources tirent leur origine de la Loire, mais de fort loin, & qu'elles ne ſont qu'un dégorgement des eaux de cette riviére, qui s'eſtant creuſées un canal

très-profond, viennent en droiture se faire jour dans le jardin du château de la Source.

Si elles y arrivent vingt-quatre heures plûtôt que la crûe de la Loire devant Orléans, c'est qu'elles ont plus de pente sous terre, qu'elles sont plus resserrées dans leur canal, & qu'elles viennent plus en droiture que les eaux qui coulent dans le lit de la Loire, en y faisant plusieurs tours & détours.

Le canal où coulent les eaux de ces deux sources, pourroit bien estre le même qu'un torrent qu'on asseûre dans le pays passer bien avant sous terre assez près du château de Cornet, qui n'est qu'à un quart de lieuë du château de la Source. Ce torrent fut découvert il y a quelques années par des ouvriers, qui, en creusant un puits, pensérent y estre engloutis par des eaux qui s'élevérent tout-à-coup avec violence.

Mais si la nature paroît admirable dans les sources du Loiret, on peut aussi asseûrer que l'art l'a beaucoup aidée par les digues & les chausſées qu'on a ménagées dans son cours. Quoy qu'il en soit, outre la beauté du canal, le Loiret nourrit des poissons qui sont d'un goût plus délicat que ceux de la Loire & des autres riviéres du pays. Les légumes, toutes sortes d'herbes potagéres, & les fruits qui croissent le long de ses rivages, passent pour estre les meilleurs de tous les environs. Il en est de même des pâturages des prairies du Loiret, qui sont excellents pour les bestiaux; aussi les laitages qui en viennent sont-ils les plus estimez de ces cantons-là. Il en est de même des vins des côteaux du Loiret. L'eau de cette riviére est saine & legére, elle ne géle jamais; propriété qu'ont presque toutes les eaux soûterraines & de sources, car le Loiret ne doit estre considéré que comme un amas immense d'eaux de sources vives, qui sortent à milliers du long de ses bords & du fond de son canal, depuis son origine jusqu'à son embouchûre.

Les fumées épaisses & les vapeurs chaudes qui s'élevent du Loiret, venant à se répandre sur les terres voisines, les empêchent aussi de geler dans la rigueur des hyvers, & leur servent encore d'un très-excellent engrais; elles conservent même

alors la verdure des prairies d'alentour, & y entretiennent une eſpéce de printemps continuel.

Le nitre domine dans les eaux du Loiret, auſſi ſont-elles d'un verd foncé, à la différence de celles de la Loire, dont la couleur eſt blancheâtre, à quoy ne contribue pas peu la différence du fonds, dont l'un a beaucoup d'herbes, & l'autre n'eſt que du ſable.

SUR LES PRETENDUES PIERRES DE FOUDRE.

L'ERREUR, pour eſtre ancienne, n'en eſt pas plus reſpectable, & on eſt toûjours à temps de la découvrir. C'eſt ce qu'entreprit M. Mahudel, par rapport aux Pierres de Foudre, qu'il prouva dans un Mémoire lû à l'Académie, eſtre des inſtruments dont les premiers hommes ſe ſervirent avant l'uſage de l'airain & du fer, ainſi que l'avoit avancé avant luy Mercatus Médecin du Pape Clément VIII. On reconnoît, dit-il, trois eſpéces de ces Pierres, que les Grecs nommoient BPONTIA & KEPYNIAE, parce qu'ils les croyoient eſtre tombées avec le tonnerre, leſquelles tirent leur diſtinction autant de la différence des ſubſtances minérales dont elles ſont formées, que de leurs figures; car les unes ne ſont que des métamorphoſes de divers hériſſons de mer, dont le teſt & la terre qui y a pris la place de l'animal qu'il renfermoit, ont eſté pétrifiez; ce qui, chez les Modernes les a fait appeller *Echinites*, les Anciens les nommoient *Bœtyles*, prévenus d'un merveilleux qu'ils attachoient à leur uſage. En 1734. *Metallotheca Vaticana.*

La ſeconde eſpéce de Pierres de Foudre, eſt de celles qui, par l'abondance des ſubſtances métalliques qu'elles contiennent, ſe rapporte à la claſſe des Marcaſſites & des Pyrites figurées. On laiſſe aux Chymiſtes à en démontrer l'origine contre ceux qui croyent qu'elle eſt céleſte, & on ne s'attache qu'à l'examen de celles d'une troiſiéme eſpéce, qui ſont d'une

ſubſtance purement pierreuſe, & qui n'ont point reçû de la nature les figures qui nous les font admirer; c'eſt la main des hommes qui les leur a données, pour tenir lieu des inſtruments d'airain & de fer mis depuis en uſage.

Il ſe fait dans l'hiſtoire des temps les plus reculez, mille recherches moins intéreſſantes; celle-ci a le mérite de nous détromper d'un faux préjugé qu'on avoit ſur l'origine & la nature de ce genre de Pierres. Elle nous fournit d'ailleurs des preuves de l'induſtrie de nos premiers Peres pour ſubvenir à leurs beſoins, & ſe procurer les commoditez de la vie; mais cette même découverte ne peut eſtre bien développée que par l'énumération d'une aſſez longue ſuite de faits ſur leſquels elle eſt fondée.

Le premier eſt, que les hommes n'ont connu l'uſage de l'airain & du fer, que pluſieurs ſiécles après la naiſſance du monde; & que depuis ſon renouvellement par le Déluge, ils ont habité divers pays ſans y avoir eu de long-temps l'uſage de ces métaux. De ce premier fait, il en ſuit un ſecond; ſçavoir, que pour les néceſſitez de la vie, il falloit qu'il y eût quelques inſtruments d'une matiére qui ſuppléât à l'airain ou au fer, & qu'il n'y en a point eu de plus propre que la pierre.

Le troiſiéme fait eſt, que toutes ſortes de pierres n'ont pu eſtre employées à cet uſage; & que ſi la qualité de celles qui ont la forme de ces inſtruments, eſt tout-à-fait ſemblable à celles que nous connoiſſons en maſſes informes, ces premiéres ne ſont point tombées du Ciel, ne ſont point des productions du hazard, mais que c'eſt l'induſtrie des hommes qui leur a donné les formes qui les font diſtinguer.

Enfin, que ſi l'on trouve une parfaite conformité entre quantité d'inſtruments d'airain & ces ſortes de pierres figurées, c'eſt une conſéquence naturelle qu'elles ont ſervi aux mêmes uſages que ces inſtruments d'airain, & que ceux-ci n'auront eſté faits que ſur le modéle & à l'imitation de ceux de pierre.

Il ſemble que ce n'ait eſté qu'au hazard ou à de longues

recherches, que les découvertes des choſes qui ſont aujourd'huy les plus communes, ont eſté réſervées; auſſi n'en attribue-t-on la plûpart qu'à des hommes du ſeptiéme & du huitiéme ſiécle.

Telles ſont celles des métaux, & ſur-tout de l'airain & du fer, dont, ſelon l'opinion commune, nous devons l'invention, ou du moins le premier uſage à Tubalcaïn fils de Lamech & de Sella. Or, ſuivant le calcul ordinaire que les Chronologues font des années du monde ſur le dénombrement que l'Hiſtorien ſacré nous donne des âges des Patriarches qui ont précédé le Déluge, Tubalcaïn avoit dans le x.e ſiécle, toute la force de l'homme; & ainſi, ſans vouloir poſitivement aſſûrer qu'il ſoit l'auteur de la découverte de ces métaux, on peut au moins rapporter à ſon temps l'époque du premier uſage qu'on en a fait. L'établiſſement de cette époque dans les arts nous laiſſe voir un long eſpace de temps, pendant lequel il paroît que les hommes ont eſté privez d'inſtruments de ces métaux, par le ſecours deſquels ils puſſent ſe procurer les choſes les plus néceſſaires à la vie. Nous apprenons néantmoins par l'Hiſtorien ſacré & par Joſephe, qu'ils ne laiſſoient pas de cultiver la terre, pour la forcer à leur donner de quoy ſe nourrir. Ils abbattoient & fendoient des arbres pour ſe former des habitations; ils coupoient la laine des moutons dont ils eſtoient paſteurs, pour s'en faire des habits; ils vivoient de la chaſſe d'animaux ſauvages, qu'ils ne pouvoient tuer à la courſe ſans le ſecours de quelques armes qui les perçaſſent de loin; ils ne pouvoient en ſéparer la peau & en dépecer les membres, ſans quelques inſtruments tranchants. L'Ecriture fait même mention de la ville d'Enoch édifiée par Caïn, dont la conſtruction ſuppoſe l'uſage d'une quantité d'inſtruments, qui ont dû tenir lieu de ceux d'airain ou de fer, qui n'eſtoient pas encore connus.

Or M. Mahudel prétend que ces inſtruments eſtoient faits de ces pierres, dont il a raſſemblé divers morceaux figurez que le temps a épargnez. Quelle matiére plus convenable que la pierre? non des rochers, qui, pour eſtre ſéparée des maſſes

énormes dont elle fait partie, auroit demandé l'uſage d'inſtruments d'une matiére encore plus dure qu'elle; mais celle de ces maſſes détachées, mobiles, de différentes groſſeurs, répandues de tous côtez ſur la ſurface de la terre, faciles par leur choc contre d'autres d'un poids plus conſidérable, d'une ſubſtance plus dure ou d'une aſſiette plus ferme, à eſtre caſſées. Entre les fragments dans leſquels elles ſe diviſoient, il s'en trouvoit, de même que dans un morceau de glace ou de criſtal que l'on met en piéces, à angles taillants & tranchants, & à angles aigus, propres, ſuivant leur longueur & leur plus ou moins d'épaiſſeur, à ſervir de haches, de coins, de couteaux, de ſocs de charrue, d'armes perçantes & pointues, capables de pénétrer & de bleſſer, par la maniére de les lancer; & par le frottement réiteré des côtez de ces éclats de pierres deſtinez à eſtre tenus à la main, ils émouſſoient contre d'autres pierres plus dures, ou contre des maſſes de rochers plus ſolides, leurs vives arêtes, & les poliſſoient pour n'en eſtre pas bleſſez, & pour s'en ſervir plus commodément: ſouvent même ils trouvoient, comme nous trouvons quelquefois ſur les bords des riviéres ou dans le lit des torrents, lorſqu'ils ſont à ſec, de ces ſortes de cailloux, dans leſquels le roulis & le frottement continuel qu'ils ont eſſuyé les uns contre les autres en des ſens différents, ont perfectionné les formes de coins & de haches, que le hazard de la fracture n'avoit fait qu'ébaucher; & s'il leur manquoit encore quelque choſe pour leur donner tout-à-fait la forme de quelques-uns de ces inſtruments, ils en achevoient l'ouvrage avec une patience extraordinaire.

Les genres de pierres dans leſquels nous reconnoiſſons ces qualitez de la dureté, de la facilité à ſe caſſer, & à former en ſe caſſant, de vives arêtes tranchantes & des angles pointus, ſont les *cailloux*, dont les couleurs varient ſuivant les pays dans leſquels on les trouve; la pierre de touche, le baſalte, ſi diſtingué entre toutes les autres pierres par ſon extrême dureté, qui le faiſoit employer en Egypte aux ſtatues des Dieux; mais la pierre des fragments de laquelle on pouvoit tirer plus

d'inſtruments tranchants, c'eſt ſans contredit celle que nous appellons pierre à fuſil ; & la raiſon de cette préférence, vient de la propriété de former en ſe caſſant, de ces vives arêtes en tous ſens, auſſi-bien que les agathes, qui peuvent ſe rapporter au genre des cailloux. S'il y a même quelque fond à faire ſur les étymologies, pour s'en ſervir à expliquer l'origine & la nature des choſes, on peut dire que dans le nom de *ſilex* donné au caillou, & qui paroît n'eſtre qu'une contraction de l'ancien mot *ſicilex*, que Feſtus croit dérivé de *ſcindere*, couper, on découvre une idée de ce premier uſage des fragments de ce genre de pierre ; auſſi le terme de *ſicilex* eſt-il employé ſynonymement dans quelques Auteurs, pour déſigner un inſtrument qui coupe : *Silex*, dit Scaliger, *lapidem ſignificat qui ſectus & lectus eſt quaſi ſicilex.*

Paulus, apud Feſtum.

Exercit. 108.

Si l'on trouve tous ces caractères dans un certain genre de pierres figurées que l'on conſerve dans les Cabinets, parce qu'on croit qu'elles ſont tombées du Ciel avec la foudre, ſi on y obſerve encore différentes formes par leſquelles ces pierres imitent parfaitement les premiers inſtruments qui tenoient lieu aux hommes d'inſtruments utiles, on fait diſparoître l'erreur plus que populaire. On a la preuve que des pierres qu'on croyoit d'une origine céleſte, n'en ont qu'une terreſtre, très-ſemblable aux autres pierres ; que leurs figures qu'on s'imaginoit eſtre, ou des jeux de la nature, ou des marques de la colére divine, ne ſont que des ouvrages de l'art, & l'on aura en même temps acquis la connoiſſance des plus anciens monuments qu'on puiſſe ſouhaiter de l'induſtrie de nos premiers Peres.

Pour mieux réuſſir dans cet examen, M. Mahudel a comparé avec nos cailloux de différentes eſpéces, autant de ces prétendues Pierres de Foudre qu'il en a pu voir ; & il a tiré de tous les Auteurs d'Hiſtoire naturelle des Foſſiles, & de tous ceux qui nous ont donné des deſcriptions de Cabinets, autant qu'il a pu de deſſeins de ces pierres figurées ; & par les comparaiſons qu'il a faites, & que chacun peut faire de la nature de celles-ci avec celle de ces différentes eſpéces de

cailloux, & de leurs formes avec celles de tant d'inſtruments, d'outils, & d'armes d'un uſage antique que l'on découvre encore tous les jours plus en airain & en bronze qu'en fer, il croit pouvoir donner comme un fait certain, que ces pierres ont eſté taillées pour les mêmes uſages que ces inſtruments d'airain.

Les Naturaliſtes trouveront dans cette comparaiſon de ces Pierres de Foudre avec les cailloux de différentes eſpéces, une même ſubſtance, une même dureté, une même réſiſtance à la lime, une même diſpoſition à faire feu par le frottement des unes contre les autres, la même propriété de former en ſe caſſant, des fragments à angles taillants & pointus, & des lames tranchantes & aigûes, enfin les mêmes couleurs que celles qui ſont propres aux cailloux de certains pays.

Planche II. Et les Antiquaires, dans l'obſervation de ces mêmes prétendues Pierres de Foudre, reconnoîtront des maſſes de marteaux plus épaiſſes d'un côté que d'un autre; plattes par une *Planche I.* des extrémitez, & rondes ou pointues par l'autre, & percées par le milieu pour y faire entrer un manche; des coins plus *Planche III.* ou moins gros à taillants plus ou moins aigus; des haches *Planche IV.* propres à eſtre attachées à des manches, ou à eſtre tenues à la main; des formes de ciſeaux ſemblables à ceux des mâçons; des couteaux à tranchants droits & arrondis, deſtinez à couper en preſſant horiſontalement & en appuyant perpendiculairement ſur un plain; des lames larges à deux tranchants, aigûes par l'une de leurs extrémitez, & d'autres étroites moins *Planche V.* longues, plattes ou triangulaires, terminées par une de leur extrémité en pointes très-perçantes, & ayant à l'autre un allongement propre à les enfoncer au bout d'un bâton, ou une priſe pour les lier fortement à l'extrémité d'une canne, pour imiter les pertuiſannes, les picques, les javelots, les dards & les fléches, autant d'objets qui reparoiſſent ſous des formes ſi pareilles, en piéces antiques de bronze ou d'airain dans les Cabinets des curieux, qu'en voyant ſur le papier les deſſeins des uns & des autres de ces inſtruments, on ne les diſcerneroit pas ſi l'on n'eſtoit prévenu de la différence des matiéres

Instrumens de Pierre

employez par les premiers hommes pour les Arts et qualifiez de Pierres de Foudre par les Auteurs

PLANCHE I. Coins

PLANCHE IIe Pierres en forme de Ciseaux.

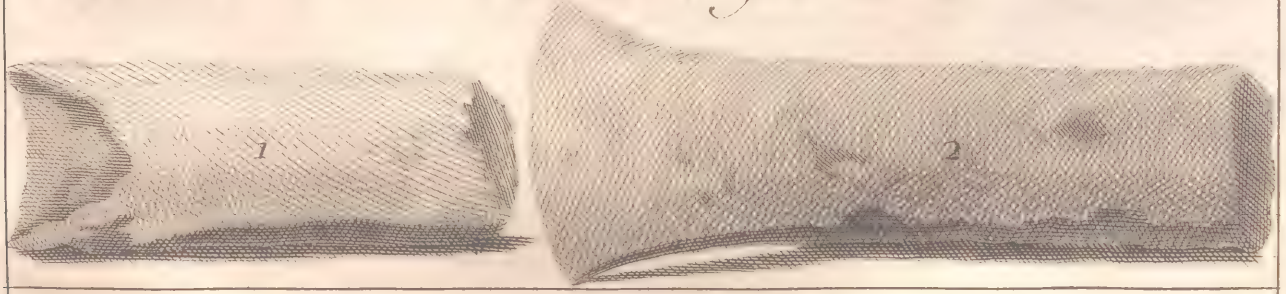

PLANCHE IIIe. Pierres en forme de Marteaux

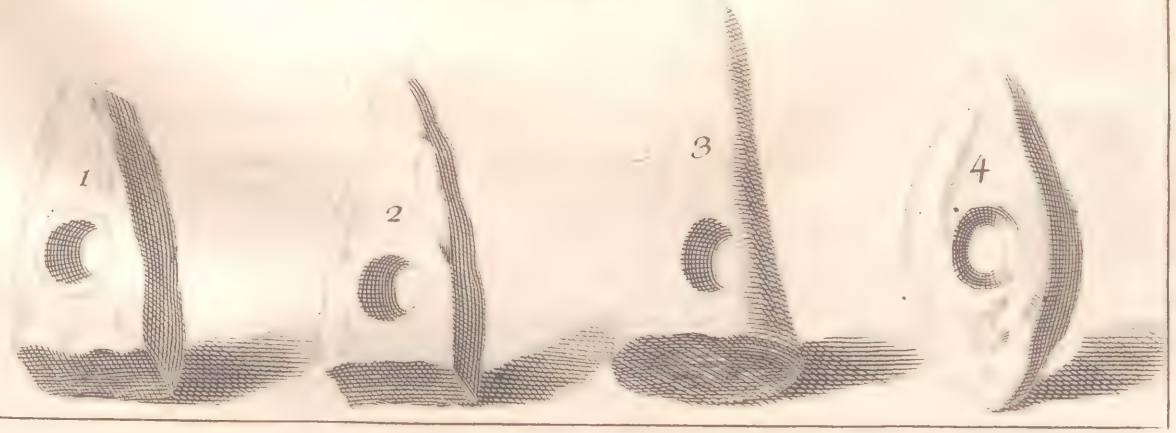

PLANCHE IV.

Haches

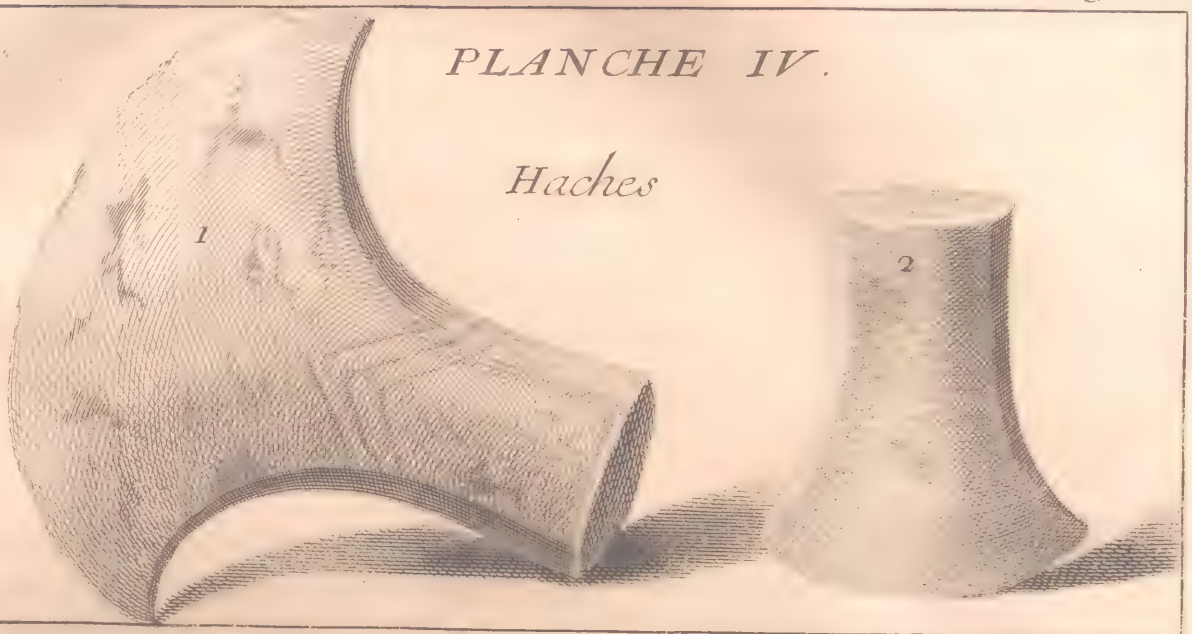

PLANCHE V. Instrument à foüir la Terre.

PLANCHE VI

Instrumens perçans en forme de fers de fleches, de Piques et de Lances.

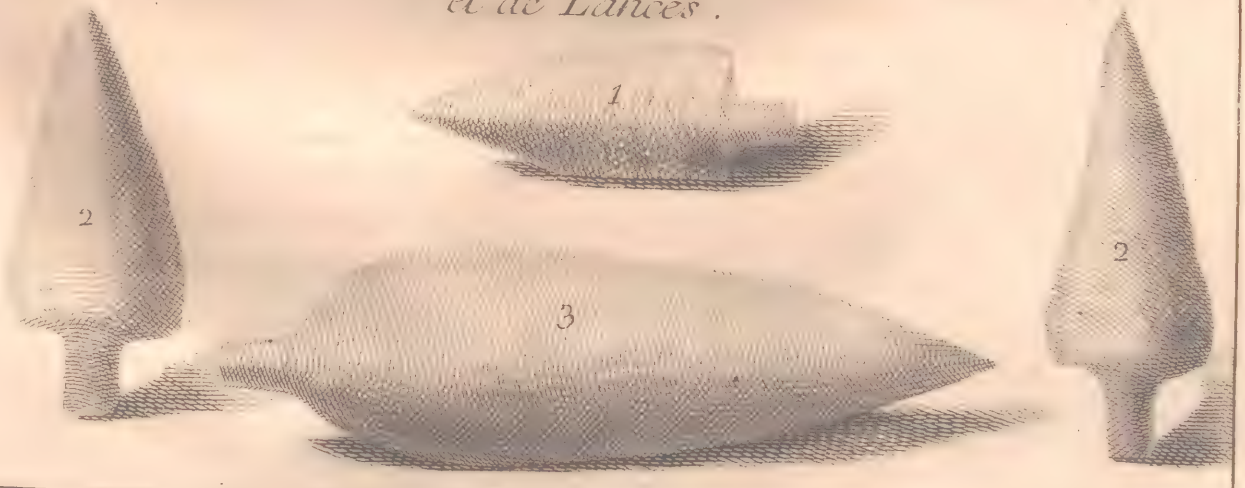

matiéres dont ils ſont compoſez. L'uſage même de quelques-uns de ces inſtruments de pierre, a continué en certaines occaſions depuis l'invention de l'airain & du fer, comme, par exemple, dans la circonciſion des Juifs, ſuivant l'ordre que Dieu en donna à Joſué *, ainſi que dans la mutilation que les Prêtres de Cybéle, à l'imitation d'Atys, eſtoient obligez de ſe faire, ſuivant Pline, avec quelque fragment d'un vaſe de terre de Samos; ou, ſelon Arnobe, avec un caillou aiguiſé, c'eſt-à-dire, avec une eſpéce de couteau de pierre, ſemblable à ceux que le temps nous a conſervez.

Lib. 35. cap. 12.

Adv. Gentes, lib. 5.

M. Mahudel n'expoſe point les raiſons qui prouvent l'impoſſibilité que ces pierres ſe forment dans les nues; mais il termine ſes réflexions, en diſant qu'on peut regarder les habitants de l'ancien monde comme ceux du nouveau, qui, dans les uſages ordinaires de la vie, & à la guerre, ſe ſervoient d'inſtruments de pierre, avant que les Européens leur euſſent appris à en faire avec le fer; à quoy il ajoûte, qu'à la ſimple inſpection de ces prétendues Pierres de Foudre, il eſt évident qu'elles ont eſté travaillées de main d'homme. L'airain & le fer firent inſenſiblement ceſſer l'uſage incommode de ces premiers inſtruments; mais la terre qui en fut la dépoſitaire, parce qu'on les mettoit dans les cercueils de ceux qui s'en eſtoient ſervis, & dans leſquels on en trouve encore tous les jours, nous en a conſervé un aſſez grand nombre pour nous convaincre de leur uſage. C'eſt ainſi qu'à l'aide des découvertes qu'on en fait de temps en temps, une opinion qui ne paroiſſoit d'abord qu'une ſimple conjecture, devient de jour en jour plus certaine, & détruit une vieille erreur.

* *Fac tibi cultros lapideos & circumcide ſecundò filios Iſraël.* Joſ. V. 2. & 7.

SUR UN PASSAGE D'HE'RODOTE.

1734. DOM BERNARD DE MONTFAUCON rappelle ici une diſpute littéraire qui s'éleva il y a quelques années entre M. Gronovius & luy, & qu'il ſoûmet au jugement de l'Académie.

Hérodote, livre IV. chapitre CXCI. parlant de la Libye, s'exprime en ces termes : Ἡ δὲ χώρη αὕτη τε καὶ ἡ λοιπὴ τῆς Λιβύης ἡ πρὸς ἑσπέρην, πολλῷ θηριωδεστέρη τε καὶ ἀφορητέρη ἐστὶ τῆς τῶν νομάδων χώρης· ἡ μὲν γὰρ δὴ πρὸς τὸν ἥλιον τῆς Λιβύης, τὸν οἱ νομάδες νέμουσι, ἔστι ταπεινή τε καὶ ψαμμώδης, μέχρι δὲ τρίτων ποταμῶν· ἡ δὲ ἀπὸ τούτου τὸ πρὸς ἑσπέρην, ἡ τῶν ἀφοτήρων, ὀρεινή τε κάρτα καὶ δασέα καὶ θηριώδης· καὶ γὰρ οἱ ὄφιες οἱ ὑπερμεγάθεες, καὶ οἱ λέοντες καὶ οἱ τούτου εἰσὶ, καὶ οἱ ἐλέφαντες τε καὶ ἄρκτοι, καὶ ἀσπίδες τε καὶ ὄνοι οἱ τὰ κέρεα ἔχοντες· καὶ οἱ κυνοκέφαλοι, καὶ οἱ ἀκέφαλοι οἱ ἐν τοῖσι στήθεσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἔχοντες (ὡς δὴ λέγονται γε ὑπὸ Λιβύων) καὶ ἄγριοι ἄνδρες, καὶ γυναῖκες ἄγριαι, καὶ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψευστα.

Ce paſſage a eſté traduit ainſi par Laurent Valla : *Regio autem hæc & reliqua Africæ ad Occidentem vergens, multo frequentior eſt feris ſylviſque quàm regio paſtoralium. Nam quæ ad auroram Africæ reſpicit, quam paſtorales incolunt, Tritonæ flumine tenus & depreſſa eſt & arenoſa : hinc deinceps quæ aratorum eſt, veſperam ſpectans, montana valde eſt ac nemoroſa, ferisque frequens. Siquidem apud hos & ſerpentes ſunt ſupra modum grandes ac leones, elephantes quoque & urſi, & aſpides, & aſini cornibus præditi ; & cynocephali, capita canina habentes, & acephali, non habentes capita, qui in pectoribus oculos habent, ut ab Afris memorantur, viri feminæque feræ, & aliæ permultæ feræ haud ementitæ.*

Il eſtoit néceſſaire de rapporter le paſſage entier, de même que la verſion Latine de Laurent Valla, afin qu'on pût diſtinguer ce qu'Hérodote luy-même raconte comme véritable, d'avec ce qu'il ne dit que ſur la foy des Libyens, qui,

à l'exemple des autres Nations éloignées ou barbares, disoient souvent de leurs pays des choses incroyables, qu'il ne garantit pas. Il distingue ici la Libye orientale, qui estoit celle des Nomades ou des Bergers, de l'occidentale, où il y avoit des terres labourables, des forêts & beaucoup de bêtes sauvages, *des serpents d'une énorme grandeur, des lions, des éléphants, des ours, des aspics, des ânes cornus, des cynocéphales*, ou animaux à tête de chien, *des acéphales*, ou animaux sans tête, *qui ont les yeux sur la poitrine*. C'est ici qu'il ajoûte en parenthèse, à ce que disent les Libyens, pour marquer qu'il n'adoptoit point ce qu'ils racontoient de ces derniers animaux, *des hommes & des femmes sauvages*, poursuit-il, *& beaucoup d'autres animaux féroces*, ἢ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηρία ἀκατάψυχα, dit l'imprimé.

L'adjectif ἀκατάψυχα avoit révolté le P. de Montfaucon à sa premiére lecture d'Hérodote; celle qu'il fit ensuite des Auteurs Grecs de tout âge, le confirma dans l'opinion que c'estoit une faute de quelque copiste qui avoit passé dans l'imprimé. Il consulta les MSS. de la Bibliothéque du Roy & de celle de M. Colbert. Il y en avoit dans les deux, cinq d'Hérodote: l'un des cinq, défectueux à la fin de Melpoméne, n'a point le passage en question; des quatre autres, deux ont πολλὰ θηρία ἀκατάψυχα, & les deux autres πολλὰ θηρία ἀκατάψαυχα. Il n'en fallut pas davantage pour le persuader que cette derniére leçon est la véritable, & que l'autre est une faute, & il la mit dans sa Paléographie, parmi celles que les anciens Copistes avoient introduites dans les Auteurs par des traits de plume équivoques. *Pag. 343.*

Mais, malgré ses raisons, malgré l'autorité des Manuscrits, M. Gronovius, qui donna en 1715. une nouvelle édition d'Hérodote imprimée à Leyde avec la version de Laurent Valla, conserva l'ancienne leçon ἀκατάψυχα, & rejetta celle que Dom Bernard avoit proposée. Il dit que Valla, qui a rendu ces mots, θηρία ἀκατάψυχα par ceux-ci, *feræ haud ementitæ*, a pris ce terme passivement, pour exprimer que ces bêtes existoient réellement, comme on l'apprenoit, ou de la renommée, ou des Voyageurs qui avoient esté en ce pays-là,

ou enfin des peuples voiſins qui atteſtoient leur exiſtence, *vel ab fama*, dit-il, *vel ab quibuſdam, qui peregrinati illuc ita retulerunt, vel ab vicinis, ut ille rumor eſſet.* Il ſoûtient que le mot ἀκατάψευςα pris ainſi paſſivement, fait un fort bon ſens. Il avoue pourtant qu'*ementiri* eſt pris dans Cicéron, tantôt activement, tantôt paſſivement, & que l'adjectif ἀκατάψευςος ſe peut entendre en l'une & en l'autre maniére.

Quant à la leçon ἀκατάψαυςα, il la rejette, parce qu'on trouve, dit-il, dans les Lexiques, καταψεύδεσθαι & κατάψευςος, ce qui autoriſe la leçon ἀκατάψευςα, mais qu'on n'y trouve ni καταψαύομαι ni κατάψαυςος, ce qui eſt, ſelon luy, une raiſon pour ne point admettre ἀκατάψαυςα.

Les raiſons de Gronovius n'ébranlérent point le Pere de Montfaucon, mais elles l'engagérent à faire de nouvelles recherches. Sçachant qu'il y avoit en Italie beaucoup plus de Manuſcrits d'Hérodote qu'en France, il pria M. Vernai de Geneve, qui alloit en Italie, de conférer ce paſſage ſur tous les Manuſcrits de cet Auteur qui ſe trouvent dans les Bibliothéques de Milan, de Modène, de Veniſe, de Florence & de Rome. Il le fit avec beaucoup d'exactitude, & luy en marqua toutes les variantes, dont voici le réſultat.

Il y a dans la Bibliothéque Ambroſienne de Milan cinq
L. 23. Manuſcrits, dont le plus récent, qui eſt in-8.° porte καὶ ἅγιοι ἄνδρες, καὶ γυναῖκες ἁγίαι, καὶ ἄλλα πλήθει πολλὰ θηεῖα ἀκατάψαυςα.

L. 15. Un autre plus ancien, ἀκατάψαυςα.

A. 163. Un troiſiéme de même ancienneté, ἀκατάψευςα.

C. 82. Un quatriéme qui a trois cens ans, ἀκατάψαυςα.

A. 253. in-folio. Cette derniére leçon eſt auſſi celle du cinquiéme, qui eſt le plus ancien & le meilleur.

Un Manuſcrit d'environ quatre ſiécles, dans la Bibliothéque du Duc de Modène, a ἀκατάψευςα.

Armoire 6. Tablette 2. N.° 4. Des deux Manuſcrits de la Bibliothéque de Saint-Marc à Veniſe, l'un qui eſt du XII.e ſiécle, porte ἀκατάψαυςα, &
Armoire 2. Tablette 3. N.° 4. l'autre plus ancien, ἀκατάψευςα.

Des trois Manuſcrits d'Hérodote qui ſont à la Bibliothéque

du Vatican, les deux plus récents ont ἀκατάψυχα, & le troiſiéme, qui eſt beaucoup plus ancien, porte ἀκαταύαυχα. N.° 1369. Deux de la Bibliothéque Palatine jointe à la Vaticane, ont ἀκατάψυχα.

A Florence, un Manuſcrit du XI.e ſiécle de la Bibliothéque de Saint Laurent, ἀκατάψυχα. C'eſt auſſi la leçon d'un autre plus moderne. Un troiſiéme à peu-près de même âge que le dernier, ἀκαταύαυχα. N.° 3. Banc 20. N.° 29. N.° 6.

Voilà ſeize Manuſcrits dans l'Italie, dont ſept ont ἀκαταύαυχα, & neuf ἀκατάψυχα; & des quatre de la Bibliothéque du Roy, deux ont l'une & deux l'autre leçon. Le nombre eſt preſqu'égal de chaque côté; mais c'eſt principalement à l'égard de ces ſortes d'autoritez qu'on dit, *ponderantur, non numerantur.* Ceux qui ſe ſont appliquez à corriger les éditions des anciens Auteurs, n'ont pas fait difficulté de préférer une bonne leçon autoriſée d'un ſeul Manuſcrit, à une autre qui ſe trouvoit dans quatre, dans cinq & dans dix, mais qui ne convenoit nullement au texte.

Telle eſt cette leçon ἢ ἄλλα πλήθεϊ πολλὰ θηεία ἀκατάψυχα. En quelque ſens qu'on prenne l'adjectif ἀκατάψυχα, il ne ſçauroit faire une ſuite raiſonnable. Si on le prend activement, comme ἄψυχος s'explique ſouvent d'un homme véridique, qui ne ſçauroit mentir, cela peut-il convenir à des bêtes? Si on le prend paſſivement pour des bêtes qui exiſtent réellement telles qu'on les décrit, & ſur leſquelles on ne dit rien que de vray, Hérodote ne s'accordera pas avec luy-même, puiſque décrivant les animaux de la Libye Occidentale, il met d'abord ceux qui eſtoient connus; les grands ſerpents, les lions, les éléphans, les ours & les aſpics; mais que quand il vient à ces animaux extraordinaires, qu'on ne connoiſſoit que ſur le rapport des Libyens, & dont quelques-uns, ſelon toutes les apparences, n'ont jamais exiſté, tels que ces acéphales, qui n'ayant point de tête, avoient les yeux ſur la poitrine, il dit qu'il ne parle que ſur la foy des Libyens, ὡς δὴ λέγονται γε ὑπὸ Λιβύων· précaution qu'il prend toûjours quand il s'agit de Nations barbares, qui diſoient de leurs

pays des choſes incroyables, & ſouvent fauſſes. On demande donc ſi après avoir ainſi marqué qu'il ne garantit point ce que les Libyens rapportent de ces animaux de leur pays, il a pu finir en diſant qu'ils parlent dans la plus exacte vérité : ce que ſignifie ici le mot ἀκατάψευςα, ſelon Gronovius.

Il a beau dire qu'on trouve dans les lexiques καταψύδομαι & κατάψυστος, & qu'on n'y trouve ni καταψύομαι ni κατάψαυστος, & qu'ainſi il y a plus de raiſon à conſerver ἀκατάψευςα, que de lire ἀκατάψαυςα. Car outre qu'il manque dans les plus amples lexiques, un nombre preſqu'infini de mots qui ſe trouvent dans les anciens Auteurs imprimez, & que Dom Bernard en a luy-même ajoûté près de trois mille à ſon Conſtantin de l'édition de Portus, combien n'y en a-t-il pas d'autres encore dans ce grand nombre d'Auteurs & d'ouvrages Grecs citez par les Anciens, qui ne ſe trouvent plus ? Et combien ne voit-on pas dans les lexiques de ces mots compoſez, ſans qu'on puiſſe trouver ceux dont ils ſont dérivez ! On y voit, par exemple, ἀκαταγώνιςος, ἀκαταληψία, ἀκατάλλακτος, mais on y cherche en vain καταγώνιςος, καταληψία & κατάλλακτος. Et ce qui eſt encore plus fort, c'eſt qu'ἄψαυςος eſt un adjectif en uſage, qui ſe trouve dans tous les lexiques, & que c'eſt principalement de ces adjectifs compoſez de l'ἀ privatif, que ſe ſont formez ceux qui admettent κτ dans la compoſition, comme ἀκατάβλητος, ἀκατάγελτος, ἀκαταγώνιςος, & un très-grand nombre d'autres.

Ἀκατάψαυςος eſt compoſé d'ἄψαυςος, le κατα ajoûte plus de force à l'expreſſion. Ἄψαυςος qui ſe trouve aſſez ſouvent dans les Auteurs, ſignifie, ſelon Héſychius, ἀπροσπέλαςος, ἀνέπαφος, ἀψηλάφητος, *inacceſſus, intractabilis, qui tangi nequit;* ἀκατάψαυςος a le même ſens, & l'expreſſion eſt même plus vive. Ce mot vient du verbe ψαύω & ψαύομαι, qui ſignifie *toucher* ou *approcher*. Plutarque, dans ſon Traité *de ſolertia animalium terreſtrium & aquatilium*, ſe ſert aſſez ſouvent de ce verbe & de ſes dérivez. Il dit de certains crocodiles, que non-ſeulement ils entendoient la voix des Prêtres, mais qu'ils ſouffroient auſſi qu'ils les touchaſſent : ἀκούσι τὴν φωνὴν

Pag. 976.

καλουμένων, ἢ τῶν φασὶν ἐπομένων. Il dit auſſi qu'un autre animal ſe laiſſe toucher par les paſſants, ἢ περιοᾷ φαύμενος ὑπὸ τῶν παριόντων. Il ſe ſert encore ailleurs dans ce même Traité, de φαύω, d'ἐπιφαύω & de φαύομαι, dans le même ſens d'approcher & de toucher, ce qui prouve que ce verbe & ſes dérivez eſtoient d'uſage dans cette ſignification, & par conſéquent, que l'adjectif ἀκατάφαυςα vient fort à propos dans ce paſſage d'Hérodote, ἢ ἄλλα πλήθει πολλὰ θηρία ἀκατάφαυςα, *& aliæ bene multæ feræ intractabiles.*

Cette diverſité de leçons vient d'un tour de plume des anciens Copiſtes Grecs. Ils exprimoient ου & ω preſque de la même maniére, par ϖ; de-là eſt venu le changement d'ἀκατάφαυςα en ἀκατάφωςα. Les Copiſtes des temps ſuivants voyant ce trait de plume, ont lû, les uns ω, & les autres ου. Il s'en eſt même trouvé qui ont cru qu'il n'y avoit-là qu'une lettre, & qui au lieu de παρ' αὐτὸ, écrivoient ϖὸ τοῦ, ce qui renverſoit tout le ſens.

CORRECTION

De quelques autres Paſſages d'Hérodote.

M. DE LA BARRE a propoſé la correction de trois paſſages d'Hérodote, qui luy paroiſſent manifeſtement corrompus. Il y en a deux ſur leſquels il ne trouve aucune difficulté pour la reſtitution, c'eſt le premier & le troiſiéme. Il ne ſe tient pas tout-à-fait auſſi aſſûré du ſecond. En 1734.

Le premier paſſage eſt au 131.e chapitre du premier livre, où l'Hiſtorien décrit les ſacrifices des Perſes. Quand ils veulent ſacrifier, dit-il, ils n'érigent point d'autels & n'allument point de feu; ὅτε βωμοὺς ποιεῦνται, ὅτε πῦρ ἀναχαίυσι, ils n'employent ni libations, ni flûtes, ni bandelettes, ni gâteaux; mais celuy d'entr'eux qui veut ſacrifier, conduit la victime dans une place nette, & eſtant couronné par deſſus ſa tiare, d'une couronne faite ordinairement de myrte, il I.

invoque la Divinité à qui il prétend offrir le ſacrifice. Il ne l'invoque jamais pour luy ſeul, mais pour tous les Perſes, dans le nombre deſquels le Roy eſt toûjours compris. Après avoir partagé la victime & fait cuire les viandes, ἐπεὰν δὲ Ζαμολξις τὸν μέρεα τὸ ἱρήϊον, ἕψησι τὰ κρέα, il les étend ſur une couche d'herbes fraîches, mais principalement de trefle; & pendant ce temps-là un Mage qu'il a amené avec luy, chante la Théogonie, &c.

On s'apperçoit d'abord que cette deſcription eſt vicieuſe; l'Hiſtorien aſſûre qu'on n'allumoit point de feu, on ne faiſoit donc pas cuire les viandes, & il y a quelque faute de copiſte dans ces mots, ἐπεὰν δὲ Ζαμολξις τὸν μέρεα τὸ ἱρήϊον, ἕψησι τὰ κρέα.

Il ſe préſente deux maniéres d'y rétablir le ſens: la premiére
Iliad. 6. 321. ſeroit de lire ἕψῃ, au lieu de ἕψησι. Homére dit quelque part, qu'Hector eſtant allé à l'appartement d'Alexandre ou Pâris, le trouva qui poliſſoit ſes armes, ce qu'il exprime par ce vers,

Τὸν δ' εὗρ' ἐν θαλάμῳ τεῦχε' ἄνακτα περικάλλεα τεύχε' ἔποντα,

Hunc autem invenit in thalamo pulcherrima arma curantem. Et Euſtathe a obſervé ſur cet endroit, que ἔποντα a la même ſignification qu'ἀμφέποντα. En effet, il n'y ſçauroit ſignifier autre choſe que *nettoyer, polir,* en quoy conſiſte le ſoin qu'on prend des armes. On pourroit donc croire qu'Hérodote a fait un pareil uſage de ce verbe dans la deſcription préſente, pour faire entendre qu'on diſſéquoit la victime, & qu'on en ſéparoit les chairs. Ce ſeroit le ſens de ces mots, ἐπεὰν δὲ Ζαμολξις τὸν μέρεα τὸ ἱρήϊον, ἕψῃ τὰ κρέα; on les rendroit en Latin par ceux-ci, *poſtquam victimâ membratim conſciſsâ, carnes curavit.* Après qu'il a diſſéqué la victime, & qu'il a pris ſoin des chairs, c'eſt-à-dire, qu'il les a nettoyées & ſéparées des os. Mais il y a une autre maniére de corriger cet endroit, qui eſt bien plus préciſe; & l'on ne doit y lire, ni ἕψησι qui fait un ſens faux, ni ἕψῃ qui en fait un trop vague, mais ψήσῃ qu'Hérodote avoit écrit. Les Auteurs des Lexiques obſervent que le verbe ψάω ſignifie entr'autres choſes, *radendo detergeo,* &

voilà

voilà le ſens dont on a beſoin ici. Celuy qui ſacrifioit, faiſoit deux choſes après avoir égorgé & écorché la victime, il la coupoit par membres, enſuite il détachoit les viandes des os: l'action de la couper par membres eſt exprimée par ces mots, διαμωτίλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήϊον, & celle de détacher les viandes, par ces autres mots; ψήσῃ τὰ κρέα.

Le ſecond paſſage que M. de la Barre a eſſayé de corriger, II.
eſt au 49.e chapitre du ſecond livre. Hérodote y parle du culte de Bacchus, & il obſerve que ce fut Mélampus qui, ayant appris de quelle maniére on honoroit ce Dieu en Egypte, introduiſit les mêmes cérémonies dans la Grece, en y changeant peu de choſes. Il continue: δοκέω γὰρ δὴ συμπεσεῖν γε φήσω τὰ τε ἐν Αἰγύπτῳ ποιεύμενα τῷ θεῷ, καὶ τὰ ἐν τοῖσι Ἕλλησι· ὁμότροπα γὰρ ἂν εἴη τοῖσι Ἕλλησι, καὶ δ' νεωτὶ ἐσηγμένα· δμὴν δδὲ φήσω ὅκως Αἰγύπτιοι παρ' Ἑλλήνων ἔλαβον ἢ τοῦτο, ἢ ἄλλοκου τι νόμαιον.

Henri Eſtienne n'a que trop montré combien ce paſſage l'embarraſſoit, car dans l'endroit où on lit ὁμότροπα γὰρ ἂν εἴη, il a retranché la particule ἂν ſans en avertir; & malgré cela, il n'a donné qu'avec crainte ſa traduction, qui en effet n'eſt pas ſupportable. *Neque enim dixerim caſu contigiſſe ut eadem tum in Ægypto tum in Græcia huic Deo ſacra fierent. Sunt enim uniuſmodi apud Græcos, neque recens introducta*, &c. Il ſeroit difficile de prêter à quelqu'un un plus étrange raiſonnement que celuy qu'Henri Eſtienne prête à Hérodote: « ce n'eſt pas, luy fait-il dire, par un effet du hazard que Bacchus eſt honoré de la « même maniére en Egypte & en Grece; pourquoy? Parce « que les cérémonies de ſon culte ſont uniformes dans la Grece, « & qu'elles n'y ſont pas nouvellement introduites. » Il n'arrive jamais à notre Hiſtorien de raiſonner. D'ailleurs, & Gronovius l'a déja remarqué, rien n'eſt plus oppoſé à ſon deſſein; car on ſçait qu'il s'attache par-tout, mais principalement dans le ſecond livre, à prouver que tout ce qui concernoit les Dieux & leur culte, eſtoit aſſez nouveau dans la Grece.

Comment faut-il donc entendre ce paſſage? On ſeroit obligé d'y renoncer, ſi on ne ſçavoit que les plus anciens

Grecs donnoient quelquefois aux périodes où ils employoient la conjonction γὰρ, un arrangement extraordinaire & biſarre; c'eſt-à-dire, qu'à l'aide de cette conjonction ils oſoient commencer une période, ou même un diſcours entier, en marquant la cauſe de la choſe qu'ils prétendoient établir, ou la raiſon de ce qu'ils vouloient perſuader. C'eſt de cette maniére que commence la lettre d'Harpagus à Cyrus, rapportée par Hérodote : Ω παῖ Καμβύσεω, σὲ γὰρ θεοὶ ἐπορέωσι (ὃ γὰρ ἂν κοτε ἐς τοσοῦτον τύχης ἀπίκευ) σὺ νῦν Ἀστυάγεα τὸν σεωυτοῦ φονέα τῖσαι. *Fils de Cambyſes, oſez enfin vous venger d'Aſtyages votre meurtrier, car les Dieux vous protegent, & ſans leur protection vous ne ſeriez pas heureuſement parvenu à cet âge.* Il y en a d'autres exemples dans le même Hiſtorien, & en voici un de Sophocle :

L. 1. c. 124.

In Aïant, mariſ. v. 177.

Ἀλλ' ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμ' ἀπέδραν,
Παταγοῦσιν, ἅτε πτηνῶν ἀγέλαι
Μέγαν αἰγύπιον ἀποδείσαντες·
Τάχ' ἂν ἐξαίφνης εἰσὺ φανείης,
Σίγᾳ πτήξειαν ἄφωνοι.

Si le Poëte avoit voulu s'exprimer naturellement, il auroit arrangé ainſi la période : ἀλλὰ τάχ' ἂν σιγῇ πτήξειαν ἄφωνοι, εἰ σὺ ἐξαίφνης παρείης· ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμ' ἀπέδραν, παταγοῦσιν, &c. mais ſes auditeurs eſtoient accoûtumez à ces ſortes de renverſements. Or il y en a un pareil dans l'endroit dont il eſt queſtion maintenant, car ces mots, ὁμότροπα γὰρ ἂν ἦν τοῖσι Ἕλλησι, καὶ ὃ νεωστὶ ἐσηγμένα, ne ſe rapportent pas à ce qui précéde, mais à ce qui ſuit, ὃδὲ φήσω, &c. Ces mots ne ſe rapportent pas à ce qui précéde; car il eſt évident que, ſoit que les cérémonies du culte de Bacchus fuſſent anciennement établies dans la Grece, ou qu'on les y eût introduites depuis peu, leur nouveauté ou leur ancienneté n'avoit aucun rapport à la réflexion que l'Hiſtorien venoit de faire, ſçavoir, que ce n'eſtoit pas par un pur effet du hazard que ces cérémonies eſtoient les mêmes en Egypte & en Grece. Tout au

contraire, ces mots conviennent parfaitement à ce qui ſuit, ὃ μὴν οὐδὲ φήσω, &c. car s'il eſtoit vray que les Grecs ne connuſſent que depuis aſſez peu de temps les cérémonies du culte de Bacchus, l'Hiſtorien avoit raiſon d'aſſûrer que l'Egypte, où ces cérémonies eſtoient très-anciennes, ne les avoit pas appriſes de la Grece.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir découvert l'arrangement de ces périodes, on n'en connoît encore le ſens qu'en partie; & pour achever de les entendre, il eſt abſolument néceſſaire de faire une legére correction à ces autres mots, ὁμότροπα γὰρ αὖ ἔτι τοῖσι Ἕλλησι, καὶ ὃ νεωστὶ ἐσημμένα.

Qu'eſt-ce en effet que ὁμότροπα, & quel peut eſtre ſon uſage en cet endroit? Il n'y en a aucun: au lieu que ſi on y ſubſtitue ὁμότροφα, il ſemble que tout devient très-clair: ὁμότροφα γὰρ αὖ ἔτι τοῖσι Ἕλλησι, &c. *Je ne dirai point non plus que les Egyptiens ayent appris ces cérémonies des Grecs, ou qu'ils tiennent d'eux quelqu'autre uſage* appartenant à la religion; *car il faudroit pour cela qu'on n'eût pas introduit depuis peu ces uſages dans la Grece, mais qu'ils euſſent commencé à exiſter avec les Grecs;* c'eſt-à-dire, qu'ils fuſſent auſſi anciens que la Nation Grecque. C'eſt-là au figuré la ſignification de l'adjectif ὁμότροφος, qui ſignifie au propre, *ſimul nutritus & eductus:* lorſqu'Hérodote parle des animaux d'Egypte, il dit qu'il y en a de familiers, qui vivent avec les hommes, & d'autres qui vivent éloignez d'eux, ce qu'il exprime par ces mots: καὶ τὰ μὲν συνήτροφα αὐτοῖσι τοῖσι ἀνθρώποισι, τὰ δ' οὔ. De plus, en parlant du Roy Rampſinite, il obſerve qu'aucun de ſes ſucceſſeurs n'eut ſes coffres auſſi bien remplis que luy, οὐδένα τῶν ὕστερον ὑπτραφέντων βασιλέων, *neminem eorum regum qui poſtea nutriti ſunt; (ſive vixerunt)* car c'eſt ainſi qu'on lit dans le MS. du Grand Duc de Toſcane, & dans le meilleur MS. de la Bibliothéque du Roy, au lieu d'ὑπτραφέντων qui ne fait aucun ſens. Ces exemples ſuffiſent pour pouvoir aſſûrer que le verbe τρέφεσθαι ſignifie au figuré, *vivre, exiſter,* & l'adjectif ὁμότροφος, *celuy qui a commencé à vivre, à exiſter en même temps.*

Lib. 2. c. 65.

Ibid. cap. 121.

La troiſiéme faute que M. de la Barre a entrepris de corriger, III.

eſt très-conſidérable, elle ſe trouve au 27.e chap. du cinquiéme livre. L'Hiſtorien ayant parlé des expéditions d'Otanès, Général des Perſes en Europe, obſerve qu'après la réduction de l'Iſle de Lemnos, il en donna la préfecture à Lycaréte, qui abuſa de ſon pouvoir, & fut aſſaſſiné peu de temps après par quelques-uns de ceux qu'il avoit maltraitez; puis il ajoûte: ὧδε μὲν νυν τοσαῦτα ἐξεργάσατο στρατηγήσας· ὃ δ' πολλὸν χρόνον ἄνεως κακῶν ἦν· καὶ ἤρχετο τοδεύτερον ἐκ Νάξου τε καὶ Μιλήτου Ἴωσι γίνεσθαι κακά.

Laurent Valle a ainſi traduit ce paſſage: *hæc iſte in ſua præfectura perpetrabat: ſed non diù in malis faciendis delituit. Et cœperunt iterum è Naxo atque Mileto calamitates Ionibus fieri.* Henri Eſtienne n'a oſé toucher ni au texte, ni à la verſion, il s'eſt contenté de marquer à la marge, que le mot ἄνεως luy eſtoit ſuſpect: *ſunt qui ἄνεως hîc ſuſpectum habeant, nec immeritò fortaſſe.* Mais Gronovius eſt d'un autre ſentiment; il prétend que ce mot, qui proprement ſignifie *muet*, a eſté employé métaphoriquement par Hérodote, & qu'en diſant que Lycaréte devint *muet de maux*, il a voulu faire entendre que la mort le mit hors d'état de faire du mal à autruy; & une pareille idée ne ſert qu'à faire mieux ſentir combien il eſt néceſſaire de joindre le goût à l'érudition.

Il eſt conſtant que le mot ἄνεως eſt corrompu, parce qu'on ne peut dire d'un homme en aucun ſens, qu'il eſt devenu muet de maux: mais pour trouver la vraye leçon, il eſt néceſſaire d'obſerver que la courte période qui précéde, ὧδε μὲν νυν τοσαῦτα ἐξεργάσατο στρατηγήσας, ne ſe rapporte pas à Lycaréte, mais à Otanès. Hérodote, en effet, ne parle du premier qu'incidemment, & par rapport à la conquête qu'Otanès avoit faite de l'Iſle de Lemnos. Il raconte de quelle maniére ce Général eſtoit devenu un des Juges royaux, il entre dans le détail de ſes exploits; & voulant paſſer à autre choſe, il termine ce qui le regarde par ces mots, ὧδε μὲν νυν, &c. ſans penſer au perſonnage épiſodique de Lycaréte: c'eſt-là ſa maniére de terminer la plûpart de ſes narrations, comme le ſçavent les perſonnes qui l'ont lû avec attention. Ces mots

ἐξεργάσατο & στρατηγήσας, conviennent parfaitement à un Général qui a fait des conquêtes : au lieu qu'ils ne ſçauroient convenir au Gouverneur d'une Iſle de très-médiocre étendue, qui n'avoit point de troupes ſous ſes ordres, & qui ne s'eſt ſignalé que par de mauvaiſes actions, qui luy ont coûté la vie.

Il réſulte de-là qu'à ces mots μετὰ δὲ τὸ πολλὸν χρόνον, commence une narration toute nouvelle; & deſlors il n'eſt pas difficile de voir qu'il n'eſt queſtion que d'une très-legére correction pour rétablir le texte : rien n'y arrêtera, ſi on lit ἄνεσις au lieu d'ἄνεως, & ce n'eſt que le changement d'ω en σ. Μετὰ δὲ, τὸ πολλὸν χρόνον ἄνεσις κακῶν ἦν, καὶ ἤρχετο τοδεύτερον ἐκ Νάξου τε καὶ Μιλήτου Ἴωσι γίνεσθαι κακά : *Poſt hæc, non diuturna malorum intermiſſio fuit*, &c. Le repos dont on jouit enſuite fut très-court, & les Ioniens recommencérent à éprouver de nouveaux malheurs, qui prirent leur origine dans l'Iſle de Naxe, & dans la ville de Milet.

RESTITUTION

Et explication d'un endroit de l'Æginétique d'Iſocrate.

L'ÆGINÉTIQUE eſt un des plaidoyez d'Iſocrate; il eſt intitulé *Æginétique*, parce que l'affaire ſe plaide devant les juges de l'iſle d'Ægine. Voici de quoy il eſt queſtion. Un nommé Traſiloche a adopté ſon ami, luy a donné ſa ſœur en mariage, & l'a fait héritier de tous ſes biens; une ſœur, bâtarde de ce Traſiloche, diſpute cette ſucceſſion, & prétend faire caſſer le teſtament; c'eſt contre cette femme que le plaidoyé eſt compoſé, & c'eſt l'ami adopté par Traſiloche, qui eſt cenſé le prononcer. Il prouve d'abord que le teſtament eſt conforme aux Loix, & de l'iſle de Syphne, d'où Traſiloche & ſon ami ſont originaires, & de l'iſle d'Ægine où le procès ſe juge, & du pays même de celle qui intente le procès. Enſuite, pour faire voir que le teſtateur a non-ſeulement ſuivi

les Loix, mais qu'en tout ce qu'il a fait, il a encore agi avec raiſon & avec équité, il repréſente aux juges, 1.° que cette prétendue ſœur a toûjours eſté ennemie déclarée du teſtateur & de toute ſa famille; que pour luy il leur a rendu aux uns & autres toutes ſortes de ſervices; qu'il a vêcu avec eux dans l'union la plus intime, & que par ſes ſoins il n'a pas peu contribué à leur conſerver ces mêmes biens qui ſont le ſujet de la conteſtation. Il entre enſuite dans le détail de tout ce qu'il a fait pour eux, & s'exprime de cette ſorte : Καὶ τοῖς μὲν τῶν παλαιῶν πολὺ ἂν ἔργον εἴη λέγειν· ὅτε ὁ πᾶσιν ὃς παρὼν κατέλαβεν, ἔτυχεν αὐτοῖς ὑπεκείμενα τὰ πλεῖστα τῆς οὐσίας παρὰ τοῖς ξένοις τοῖς ἐμοῖς· ὠόμεθα γὰρ ταύτῃ μάλιστα τὴν νῆσον ἀσφαλῶς ἔχειν, &c.

Ce qui ne fait aucun ſens. Wolphius & Henry Eſtienne ont cru qu'il manquoit quelques mots dans le texte, & ont mis à la marge *deſunt nonnulla.* La ſolution de cette difficulté ſe trouve en partie dans Harpocration. Il dit : Πασῖνος· Ἰσοκράτης· αἰγινητικῷ· ὄνομα κύριον. Sur cette autorité changez πᾶσιν οὗς en πασῖνος, & ſubſtituez un ο à l'ω de παρὼν, il n'y aura plus aucune obſcurité dans le texte, & il ne faudra rien y ſuppléer. ὅτε ὁ πασῖνος πάρον κατέλαβεν ἔτυχεν, &c.

Ce qui ſignifiera : *Je ne finirois pas ſi je voulois rappeller mes ſervices anciens. Mais lorſque Paſinos s'empara de l'iſle de Paros, la meilleure partie de leurs effets eſtoient en dépôt chez mes hôtes; car nous avions cru trouver plus de ſûreté dans cette iſle que par-tout ailleurs,* &c.

1736. Quand M. l'Abbé Vatry propoſa cette reſtitution du paſſage de l'Æginétique d'Iſocrate, quelqu'un luy dit à l'Académie, que M. de Valois dans ſes notes ſur le lexique d'Harpocration, avoit déja ſenti & preſque levé la difficulté, ayant de même obſervé qu'il falloit lire πασῖνος au lieu de πασῖν οὗς. Il alla enſuite conſulter cette édition qu'il n'avoit pas vûe, & il ajoûta au plaiſir de s'eſtre rencontré avec M. de Valois, celuy d'avoir pouſſé plus loin ſa découverte, & d'avoir achevé de rendre clair le paſſage, en changeant encore l'ω de παρὼν en un ſimple ο, πάρον.

Au reſte, quelques recherches qu'il ait faites ſur le Paſinos dont il eſt queſtion dans ce paſſage, il n'a rien pu trouver qui le déſigne davantage; mais ceux qui ont quelque connoiſſance des affaires de la Grece de ces temps-là, ſçavent à combien de révolutions toutes les villes, & en particulier ces petites iſles, eſtoient expoſées; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'Hiſtoire ne nous ait pas conſervé les noms de tous les Auteurs des troubles & des révolutions arrivées dans ces petits Etats; & ſans ſe fatiguer en conjectures, qui ſeroient auſſi ennuyeuſes que ſuperflues, l'autorité d'Harpocration ſuffit pour établir qu'il y a eu autrefois un homme appellé Paſinos, qui s'empara d'une iſle, & il paroît hors de doute que cette iſle eſt l'iſle de Paros. Car 1.° il s'agit dans cet endroit d'une iſle. 2.° Paros eſt tout proche de Syphne où habitoient ceux dont il eſt parlé dans ce diſcours. 3.° La correction de l'ω en ο eſt ſi plauſible, qu'eſtant appuyée d'ailleurs par d'autres raiſons, elle ne doit ſouffrir aucune difficulté.

QUE L'ANCIEN ISOCRATE EST AUTEUR DU DISCOURS A DE'MONICUS.

ON ſe plaint ſouvent que les Critiques des derniers ſiécles ont épuiſé tous les ſujets, & qu'ils ne nous ont rien laiſſé à faire après eux. Si on vouloit ſeulement s'appliquer à relever leurs mépriſes, il y auroit encore bien à travailler. Combien de peines ne ſe ſont-ils pas données quelquefois pour corriger des textes qu'il faut aujourd'huy rétablir en leur premier état? Quelle ſubtilité, quelle érudition n'ont-ils pas employées, ſouvent pour faire dire à un Ancien ce qu'il n'a jamais penſé, & tout le contraire de ce que le ſimple bon ſens veut qu'il ait dit? Combien de prétendues découvertes mal imaginées, & appuyées des preuves les plus frivoles, qu'il s'agit aujourd'huy de combattre? Enfin, ſi de ſçavants Modernes ont quelquefois éclairci les ouvrages de l'Antiquité, &

nous en ont facilité l'intelligence par leurs traductions, leurs commentaires, leurs conjectures, il n'eſt pas moins vray qu'ils les ont ſouvent corrompus & rendus plus obſcurs; que toutes leurs gloſes, leurs explications, leurs compilations, loin de nous abréger le chemin des Sciences, ne font ſouvent que nous détourner du but; & que par conſéquent, on ne ſçauroit trop s'attacher à l'étude des originaux mêmes, & ne conſulter les Commentateurs que dans la néceſſité, & toûjours avec défiance. Un homme de bon eſprit profitera plus par une lecture attentive de Cicéron, qu'en le parcourant legérement avec tous les Interprétes qui ſe ſont exercez ſur cet excellent E'crivain.

1737. M. l'Abbé Vatry, prévenu de la vérité & de l'importance de ce principe, a entrepris de combattre une opinion avancée & ſoûtenue par deux Critiques célébres, & adoptée enſuite par pluſieurs Sçavants.

Le diſcours à Démonicus eſt le plus connu des ouvrages d'Iſocrate; il a ſouvent eſté imprimé à part, & il a eſté traduit en différentes Langues; auſſi eſt-il bien digne de celuy dont il porte le nom, de ce célébre Athénien, ami de Platon & de Socrate, qui eut pour diſciples les plus grands Orateurs de ſon ſiécle. Cependant Muret a prétendu qu'un autre Iſocrate, contemporain de Denys d'Halicarnaſſe, en eſtoit l'Auteur. Cette nouveauté a plû à Henry Eſtienne, & il a tâché de l'établir par toutes les raiſons qu'il a pu imaginer. Mauſſac enſuite & quelques autres, ont adopté leur ſentiment, comme eſtant hors de doute. M. l'Abbé Vatry commence par expoſer les preuves qu'ils en donnent, & celles qu'on peut y oppoſer; il tâche enſuite de faire voir qu'il eſt beaucoup plus vrayſemblable que l'ancien Iſocrate eſt auteur de ce diſcours, que de l'attribuer à quelqu'autre E'crivain que ce ſoit.

Variar. lection. initio.

Henr. Steph. in Iſocrat. Diatrib. Mauſſ. in Harpocrat.

1.° Henry Eſtienne ſe fonde ſur quelques expreſſions qu'il ne croit pas du bon temps de la Grece, & dont par conſéquent l'ancien Iſocrate n'a pas dû ſe ſervir; mais toutes ces expreſſions, ou ſe juſtifient très-aiſément, ou ſe retrouvent dans les autres ouvrages, qui ſont ſans contredit de l'ancien Iſocrate, auſſi-bien

auſſi-bien que dans les autres excellents Ecrivains du même ſiécle, ce qu'il eſt étonnant que Henri Eſtienne n'ait pas remarqué.

Voici quelles ſont ces expreſſions :

1.° ἀκμὴν pour ἔτι.

2.° διότι pour ὅτι.

3.° μέλλομέν σοι συμβουλεύειν ὧν χρὴ τοιὲ, &c. au lieu de πάντων χρή.

4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους.

5.° καλὸν μὲν ἔργον ἐπιχειρεῖσθαι pour καλῷ μὲν ἔργῳ.

6.° φέρε τὰ παρόντα pour τοῖς παροῦσι.

1.° ἀκμὴν pour ἔτι. Henri Eſtienne ſe trompe, quand il penſe qu'ἀκμὴν dans le diſcours à Démonicus, ſoit ſynonyme d'ἔτι, il y ſignifie *in ipſo fervore*. Iſocrate dit à Démonicus, non qu'il étudie encore la Philoſophie, ce qu'on pourroit dire à un homme de ſoixante-dix ans, mais il luy dit qu'il eſt dans la plus grande force de ſes études, ce qui convient parfaitement à un jeune homme ; qu'ἀκμὴν ſoit ici adverbe, cela ne peut ſouffrir aucune difficulté, parce que ces ſortes d'adverbes ne ſont que des accuſatifs ſinguliers, régis par des prépoſitions ſousentendues, & qu'il ſuffit, pour qu'ils ſoient dans l'analogie de la Langue, que les ſubſtantifs dont ils ſont des cas, ſoient en uſage dans la même ſignification que l'adverbe. Or, ἀκμὴ eſt pris ſouvent dans le même ſens par Iſocrate : Ἀλλ' εἰδὼς μὲν τὸν λόγον τοῦτον οὐ τῆς ἐμῆς ἡλικίας δεόμενον, ἀλλ' ἀνδρὸς ἀνθοῦσαν τὴν ἀκμὴν ἔχοντος. *Orat. ad Philipp.*

2.° διότι pour ὅτι. Iſocrate eſt plein de ſemblables façons de parler, en voici une préciſe : Ἐπίσημόν ἐστι καὶ τοῦτο τῶν ἐγκωμίων πόρρωθεν, ἵν' διότι ταύτην ὑμᾶς τὴν χώραν ἀποφέρω ἐπιχειρῶ, &c. *Archidam. verſ. fin.*

3.° μέλλομέν σοὶ συμβουλεύειν ὧν χρὴ, &c. au lieu de πάντων χρή. On trouve encore une infinité d'autres pareilles expreſſions dans Iſocrate : Ὅτω γὰρ ἀκριβῶς εὕρισκον ἐξ ὧν αὐτοὶ μάλιστ' ἂν μισθεῖεν, &c. *Orat. de Pace.*

4.° τῆς πρὸς ἡμᾶς φιλίας pour πρὸς ἀλλήλους. Περὶ δὲ τῶν

Panegyr. pag. 43. edit. Paris. in-folio. κοινῶν ὅσοι μὲ εὐθὺς ἐπελθόντες διδάσκουσιν, ὡς χρὴ διαλυσαμένους τὰς πρὸς ἡμᾶς αὐτοὺς ἔχθρας, &c.

5.° καλόν μοι ἔργον ὑπεχειρήσαν, au lieu du datif καλῷ μὲ ἔργῳ. M. l'Abbé Vatry avoue qu'il n'a point trouvé d'exemples de celle-ci dans Iſocrate, mais il eſt évident, ſelon luy, que c'eſt une ellipſe; ὑπεχειρέω ſe conſtruit élégamment avec l'infinitif, ainſi ὑπεχειρήσαν τὸ ἔργον, c'eſt-à-dire, ποιῆσαι τὸ ἔργον.

Areopagit. 6.° πέργε τὰ παρόντα pour τοῖς παροῦσι. Καὶ δικαίους μὲ νομίους ἐπαινῶ, καὶ πέργε ταύτῃ τῇ τιμῇ.

Il condamne encore φιλοπρωτόπρωρος & φιλοπρωτοπρωρεία. A la vérité ces mots ne ſe trouvent point dans Iſocrate, mais ils ſont ſi bien dans l'analogie de la Langue, & on en trouve tant d'autres ſemblables, qu'il n'y a pas de difficulté à croire qu'un Auteur du bon ſiécle les ait employez.

Pour ce qui eſt de cette autre expreſſion, τὰ τῶν πρόπων ἤθη, il eſt vray qu'elle paroît peu naturelle, & qu'elle eſt ſans exemple, & il y a bien de l'apparence qu'il n'y avoit dans le texte que τὰ τ̃ πρόπων, & que quelqu'un, pour expliquer ces mots, a mis à la marge ἤθη, qui aura enſuite paſſé dans le texte, par une erreur fort ordinaire aux copiſtes.

In Iſocr. Diatrib. 1. 2.° Henri Eſtienne croit voir dans ce diſcours pluſieurs maximes puériles, & peu dignes de la gravité d'un homme tel qu'Iſocrate. Muret luy-même penſoit bien différemment, *Variar. lection. cap. 1.* quand il a dit en parlant de cet ouvrage: *Elegans in primis, & cum ſaluberrimis referta præceptis, tum omnibus condita dicendi feſtivitatibus Oratio quæ Paræneſis ad Demonicum inſcribitur.* Si Henri Eſtienne avoit voulu nous dire quelles ſont préciſément ces maximes qui ne luy paroiſſent ni aſſez relevées, ni aſſez importantes, on verroit comment les juſtifier; mais ne les ayant ainſi qualifiées qu'en général, M. l'Abbé Vatry ne peut auſſi luy répondre qu'en général, qu'il falloit conſidérer à qui Iſocrate adreſſe la parole: c'eſt à un jeune homme, il falloit donc qu'il proportionnât ſes préceptes à ſon âge, & il ne paroît pas qu'il en ait donné aucun qui ne ſoit ſenſé, & d'un grand uſage.

Il répond de la même maniére à ce qu'avance encore Henri

Eſtienne, qu'il y a beaucoup d'endroits de ce même diſcours qui ne paroiſſent convenir ni aux mœurs, ni au ſiécle du grand Iſocrate; il falloit marquer ces endroits, Henri Eſtienne l'eût pu faire aiſément, l'Apologiſte d'Iſocrate en appelle à tous ceux qui ont lû ſes ouvrages avec quelqu'attention. *Diatrib. 1. in Iſocratem.*

On rapporte en quatriéme lieu un paſſage d'Harpocration, qui, en citant le diſcours à Démonicus, l'attribue à Iſocrate Apolloniate. En effet, il y a eu un autre Iſocrate que l'Athénien. Ce nouvel Iſocrate eſtoit d'Apollonie dans le Pont; Suidas en parle, & dit qu'il avoit eſté diſciple du grand Iſocrate, mais ce paſſage d'Harpocration n'eſt point favorable à Henri Eſtienne; car s'il eſtoit vray que le diſcours à Démonicus fût de l'Iſocrate Apolloniate, toutes les conjectures d'Henri Eſtienne ſeroient détruites. Ce nouvel Iſocrate vivoit en même temps que l'ancien; on devroit donc retrouver dans ſon ouvrage les mœurs & le langage du ſiécle de l'ancien Iſocrate. Auſſi n'eſt-ce point au témoignage d'Harpocration que déférent, ou Muret ou Henri Eſtienne; ils croyent avoir trouvé l'Iſocrate qu'ils cherchent dans un endroit de Denys d'Halicarnaſſe, où ce Rhéteur citant à ſon fils Echécrate le diſcours à Démonicus, s'exprime de cette ſorte: *Ainſi que le dit votre ami Iſocrate & le mien.* Ἰσοκράτης ὃ ὁσὸς ἑταῖρος ἡμῖν καὶ ἐμὸς, &c. *Harpocrat. in* ἔπακτος ὅρκος. *Lib. de Arte Rhetorica.*

Voici donc un troiſiéme Iſocrate qui ſera l'Auteur que nous cherchons; mais il eſt étonnant que perſonne n'ait jamais fait mention de cet Iſocrate, & que Denys d'Halicarnaſſe luy-même, n'en ait parlé que de cette ſorte en paſſant, & en ce ſeul endroit. Cet Iſocrate eſtoit ſon ami, & devoit eſtre un excellent Ecrivain; il a tant parlé de l'ancien Iſocrate & de tous les autres Orateurs qu'il connoiſſoit, & il ne cite ſon ami que pour en rapporter une maxime aſſez commune, & il ne nous dit rien de ſon ſtile ni de ſes autres qualitez; il auroit dû nous avertir du moins qu'il s'eſtoit attaché à imiter l'ancien Iſocrate, & qu'il y avoit aſſez bien réuſſi; n'y auroit-il pas plus d'apparence que Muret, & après luy Henri Eſtienne, ont pris trop à la lettre une expreſſion figurée? On ſçait avec

quelle eſtime & avec quelle admiration même, Denys d'Halicarnaſſe parle toûjours d'Iſocrate; apparemment qu'Échécrate penſoit de la même maniére. Denys, pour exprimer le goût qu'ils avoient pour cet excellent Orateur, l'aura appellé leur fidelle compagnon : ὁ σὸς ἑταῖρος καὶ ἐμός. C'eſt une façon de parler dont on peut trouver pluſieurs exemples dans les Anciens. *Philon apud Euſeb. XI. 15. Præparat. Evang. Le Prophete Zacharie eſt appellé* ἐκ τῶν μούσεως ἑταίρων. *Cicer. 2. 16. ad Atticum,* appelle *Théophraſte ſon ami, & Dicæarche diſciple d'Ariſtote, l'ami d'Atticus. Ut quoniam tanta controverſia eſt Dicæarcho familiari tuo cum Theophraſto amico meo.* Pour détruire cette conjecture, il faudroit faire voir par d'autres autoritez, que véritablement vers le ſiécle d'Auguſte, il a exiſté un Iſocrate grand Philoſophe & grand Orateur, mais c'eſt de quoy l'on ne trouve nulle part la moindre trace : ainſi ce paſſage de Denys d'Halicarnaſſe, bien loin de ſervir à enlever à Iſocrate le diſcours à Démonicus, peut eſtre un nouveau motif d'aſſûrer qu'il en eſt l'Auteur, d'autant plus que nous avons quatre témoignages formels en ſa faveur. Iſidore de Péluſe, Photius, Tzetzès & Hermogène, attribuent à Iſocrate l'Athénien, le diſcours à Démonicus. Hermogène doit eſtre d'un grand poids dans cette occaſion; il vivoit ſous Marc-Antonin, & par conſéquent dans un ſiécle où il pouvoit avoir là-deſſus des lumiéres ſûres; c'eſtoit d'ailleurs un Rhéteur, & il avoit aſſez bien étudié Iſocrate pour connoître ſes véritables ouvrages. Il parle ainſi dans le 25.e chapitre de ſa méthode, où il traite de la maniére de ſe louer ſoy-même : *Iſocrate, dans le premier diſcours de ſes admonitions, en donne un bel exemple, lorſqu'il tire ſon Exorde de ſes propres louanges, en diſant en termes équivalents : Puiſque je ſuis le ſeul, ô Démonicus, qui par l'attachement à mon devoir, ſois demeuré l'ami de votre pere après ſa mort, & qui ſois plein de bienveillance pour vous :* Τοῦτων παράδειγμα ἐν τῷ πρώτῳ λόγῳ Παραινέσεων τὸ πρῶτον προοίμιον ἑαυτοῦ ἔπαινον παρεσκεύασε· θέλει γὰρ εἰπεῖν, ὅτι ἐγὼ μόνος φίλος ἀγαθὸς ἀποθανόντος τοῦ Πατρὸς, ὦ Δημόνικε, σοι εὐνοῶν, &c.

Vide Biblioth. Fabricii Vol. I.

Iſid. Peluſ. lib. 4. Epiſt. 162. ad Ophelinum Grammatic.

Phot. Biblioth. pag. 327. edit. Rothomag.

Ce qui pourroit encore ſervir à détruire l'opinion de Muret, c'eſt que Cicéron, dans ſes livres des offices, paroît avoir copié pluſieurs des maximes du diſcours à Démonicus. Quant à Harpocration, ſon autorité ne doit pas beaucoup embarraſſer. L'épithéte d'Apolloniate donnée à l'Auteur du diſcours à Démonicus, ſeroit une raiſon bien legére pour faire prendre un parti, puiſque le même Harpocration citant en un autre endroit ce diſcours, l'attribue à Iſocrate l'Athénien. Henri Eſtienne voudroit perſuader que le mot *Apolloniate* a eſté omis dans le ſecond paſſage, par la négligence d'Harpocration ou de quelqu'un de ſes Copiſtes; mais ne ſeroit-on pas auſſi bien fondé à prétendre que c'eſt par une pareille mépriſe qu'il ſe trouve dans l'endroit où il l'a cité, d'autant plus que le principal but d'Harpocration dans ſon Dictionnaire, eſt d'expliquer les dix Orateurs, dont Iſocrate l'Athénien eſt un des plus diſtinguez, au lieu qu'il n'y eſt point queſtion ailleurs de l'Iſocrate Apolloniate? Suidas, qui eſt venu un peu après Harpocration, qui a puiſé dans les mêmes ſources, & qui copie aſſez ſouvent Harpocration même, parle à la vérité de cet Iſocrate Apolloniate, & luy attribue cinq diſcours, dont il rapporte les titres; mais aucun ne peut eſtre le diſcours à Démonicus, où il faut remarquer que Philoſtrate attribue à Iſocrate l'Athénien, un des diſcours que Suidas attribue à l'Apolloniate; c'eſt l'oraiſon funébre de Mauſole Roy de Carie.

Harpocrat. in παρακλησις.

Philoſtr. in Iſocratem.

Mais indépendamment de toute autorité, revenons au diſcours même, & voyons s'il n'y a rien qui en détermine le véritable Auteur.

Il ſeroit bien difficile qu'un Ecrivain du ſiécle d'Auguſte, ne ſe fît pas reconnoître par quelqu'endroit; outre le langage, qui n'eſtoit pas aſſûrément le même qu'au temps d'Alexandre, quelle différence dans les mœurs, dans les idées! Un Auteur plus récent ne manque pas de faire des alluſions à ceux qui l'ont précédé; de profiter de leurs vûes; de les copier même; de citer des exemples & des autoritez; enfin on le reconnoit à quelque choſe. Or, il n'y a rien dans le diſcours à Démonicus.

qui puiſſe faire ſoupçonner un âge poſtérieur à celuy d'Iſocrate; on y retrouve & la pureté du langage & la ſimplicité dans les idées, propres à ces premiers temps: ſi l'Auteur propoſe des exemples, ce ſont ceux d'Hercule & de Théſée; s'il cite des autoritez, c'eſt en général celle des Poëtes & des Sophiſtes.

Quelques recherches que l'on ait pu faire, on n'a pu rien découvrir au ſujet de Démonicus, à qui le diſcours eſt adreſſé. Il y a bien eu à Athènes un Démonicus Archonte, Démoſthène en parle dans l'Oraiſon pour la Couronne, mais les temps ne conviennent point. Tzetzès nous dit que ce Démonicus eſtoit fils d'Evagoras & frere de Nicoclès, mais il eſt contredit par le diſcours même, qui le nomme fils d'Hipponicus. Il paroît que ce Démonicus vivoit dans un Etat monarchique, on n'en ſçait pas davantage.

Pour l'Auteur, il nous apprend qu'il fait profeſſion de former les jeunes gens à la ſageſſe. Nous ſçavons, & par les autres écrits d'Iſocrate même, & par tous ceux qui nous parlent de luy, qu'il a paſſé toute ſa vie à enſeigner des jeunes gens, & à les inſtruire, non ſeulement dans l'éloquence, mais encore dans la vertu; ainſi il n'y a rien dans tout ce diſcours qui puiſſe nous empêcher d'en croire le grand Iſocrate auteur. Il y a plus, dit M. l'Abbé Vatry, toutes les apparences nous y portent; on y retrouve par-tout ſon génie, ſa doctrine, ſon ſtile. Socrate, à ce que dit Platon, appercevoit dans Iſocrate encore jeune, un fond de Philoſophie qui luy faiſoit eſpérer de ce diſciple les plus grandes choſes. Cette Philoſophie ſe fait admirer dans tous ſes ouvrages; c'eſt elle qui fait ſon principal mérite, & qui le met ſi fort au-deſſus de tous les Orateurs qui ont vêcu avant & après luy. Quoyqu'il ait infiniment travaillé ſon ſtile, il s'occupe beaucoup plus encore des choſes que des paroles, il ſuit ſon ſujet ſans s'en écarter jamais; toûjours attaché à l'exacte raiſon, on ne peut luy reprocher ni une penſée fauſſe, ni un mauvais raiſonnement. Or cet eſprit de bon ſens & de Philoſophie ſe remarque d'un bout à l'autre dans le diſcours à Démonicus, accompagné de

Plat. in Phædro.

cet air de dignité qu'il ne quitte jamais, & qui fait ſon principal caractère.

Non ſeulement on retrouve dans les deux diſcours à Nicoclès pluſieurs maximes du diſcours à Démonicus, mais on pourroit encore aſſûrer qu'il n'y a preſque rien dans ce dernier ouvrage, qui ne ſe rencontre dans les autres ouvrages d'Iſocrate, & quant au fond de la doctrine, & même par rapport aux expreſſions : par exemple, que l'on compare le précepte que donne Iſocrate à Démonicus ſur la religion, (Τίμα τὸ δαιμόνιον ἀεὶ μᾶλλον, μάλιστα ὃ μὴ τῆς πόλεως· ὅτῳ γὰρ δόξεις ἅμα τε τοῖς θεοῖς θύειν καὶ τοῖς νόμοις ἐμμένειν) avec tous les autres endroits où Iſocrate parle des Dieux, on s'appercevra aiſément que c'eſt le même Auteur qui parle.

Nous avons deux autres diſcours de morale d'Iſocrate; ils ſont diſpoſez dans le même ordre & dans la même forme que le diſcours à Démonicus : d'abord un exorde, enſuite des préceptes en forme de maximes, puis il conclud par un épilogue.

Henri Eſtienne a bien ſenti la reſſemblance de ces trois diſcours, & combien ils ſe donnoient d'autorité l'un à l'autre. Pour ſe tirer de cet embarras, il ſoupçonne les deux diſcours à Nicoclès de n'eſtre pas non plus d'Iſocrate; & parce qu'Iſocrate luy-même en fait mention dans l'éloge funébre d'Evagoras, cet éloge luy devient auſſi ſuſpect, mais il devoit donc ſoupçonner encore le diſcours au ſujet de l'échange, περὶ Ἀντιδόσεως, qui eſt ſi certainement d'Iſocrate, & où cet Orateur rappelle le commencement d'un des diſcours à Nicoclès. Comment une pareille mépriſe a-t-elle pu échapper à Henri Eſtienne?

Perſonne n'a jamais tant travaillé ſes ouvrages qu'Iſocrate; de-là cette juſteſſe & cette préciſion qui luy ſont particuliéres; de-là vient auſſi qu'il ſe répéte aſſez ſouvent luy-même, lorſqu'il a eu une fois une bonne idée & qu'il a bien réuſſi à l'exprimer, il en fait ſouvent uſage, & à peu-près dans les mêmes termes.

C'eſt Iſocrate qui a inventé, ou du moins qui a porté à ſa perfection l'harmonie du diſcours. Mais c'eſt avec raiſon que

Denys d'Halicarnaſſe ſon admirateur le plus zélé, le reprend d'avoir recherché les tours nombreux avec trop d'affectation & d'uniformité; il veut qu'il ait fait un uſage trop fréquent de l'antithéſe, & que les membres de ſes périodes ſe répondent avec trop de ſymmétrie. Ces défauts ne ſe font preſque pas ſentir dans le diſcours à Démonicus, parce qu'il n'eſt compoſé pour la plus grande partie, que de maximes détachées. Cependant on voit bien que l'antithéſe ne déplaiſoit pas à l'Auteur; & ce nombre tant vanté dans Iſocrate, ſe retrouve & dans l'exorde & dans le prologue, & ſi conforme aux autres diſcours, que l'on ne peut s'y méprendre. Il viſe toûjours un peu à l'héroïque, lors même que ſon ſujet ſembleroit demander plus de ſimplicité. Denys d'Halicarnaſſe luy en fait encore le reproche, & c'eſt avec raiſon: qu'on liſe ſeulement le prologue du diſcours à Démonicus, on ne pourra y méconnoître ce grave Philoſophe, qui donne ſes leçons d'un air de maître. Enfin, on trouve par-tout dans ce diſcours les mêmes idées, les mêmes vûes de morale, la même juſteſſe & la même préciſion, le même tour d'expreſſion, l'harmonie & l'élégance qui ſe font admirer dans les autres ouvrages qui ſont ſans contredit de l'ancien Iſocrate. Eſt-il poſſible de luy refuſer un diſcours qui luy appartient à tant de titres?

M. l'Abbé Vatry réſume & termine le ſien, en obſervant que le diſcours à Démonicus porte conſtamment le nom d'Iſocrate dans tous les imprimez & dans tous les manuſcrits; il faudroit donc de très-fortes raiſons pour le luy enlever: que Muret & Henri Eſtienne n'en donnent que de très-foibles, qu'ils ne peuvent rien montrer dans cet Ecrit qui découvre un ſiécle poſtérieur à Iſocrate Athénien; qu'il eſt cité de luy par d'anciens Ecrivains, & qu'enfin ce qui doit décider, c'eſt que ce diſcours eſt parfaitement dans le génie & le caractère d'Iſocrate, & que l'on y reconnoît par-tout ſon ſtile & ſes maniéres.

SUITE

SUITE D'EXPLICATIONS DE PASSAGES DE DIFFERENTS AUTEURS.

NOUS avons rapporté dans le tome IX. des Mémoires de l'Académie, deux articles conſidérables d'explications de paſſages d'Auteurs célébres, propoſées par M. de Chambort. L'un avoit pour objet les trois premiers vers du petit Poëme intitulé *le Bouclier d'Hercule*, ἀσπὶς Ἡρακλέος, que l'on met ordinairement parmi les ouvrages d'Héſiode. Le ſecond article déterminoit le véritable ſens de cet endroit d'une des Epitres de Cicéron, où il dit à ſon ami Atticus: *Metellus non homo, ſed littus atque aër & ſolitudo mera.* Cet Académicien continuant de ſemblables recherches, en a communiqué le réſultat à la Compagnie dans les deux articles ſuivants. 1734.

Hiſt. pag. 28.

Lib. 1. Epiſt. 18. de l'édition de Grævius.

ARTICLE PREMIER.

Le ſujet de cet article eſt le premier vers de l'Iliade d'Homére, μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος, *Déeſſe, chantez la colere d'Achille fils de Pélée.* Pluſieurs Critiques anciens regardoient ce vers comme le plus irrégulier de tous ceux qui compoſoient l'ouvrage de ce grand Poëte. Plutarque dans un de ſes Traitez moraux qui a pour titre, *de la maniére de pouvoir connoître le progrès que l'on aura fait dans la vertu,* nous apprend qu'Homére ne feignit point de mettre au jour le premier de ſes vers défectueux dans la meſure, tant il avoit d'aſſûrance de la bonté & de la perfection des autres: Ὅμηρος δὲ τὸν πρῶτον ὑπ' ὀλιγωρίας τῆς ἰδίων ἀμέτρον ἐξενεγκών· τοσοῦτον πρᾶξιν αὐτῷ φρονήματος εἰς τὰ λοιπὰ ἀφῆ τῶν δύναμιν. Le Grammairien Didyme eſt du même avis, & s'explique encore davantage. Il prétend qu'Homére, dans ce ſeul vers, eſt tombé dans trois fautes; en ce qu'il a fait la ſeptiéme ſyllabe de ce vers, c'eſt-à-dire, la ſeconde du mot de Θεὰ, longue,

contre ſa nature, qui la faiſoit bréve : en ce qu'il n'a point fait d'éliſion de voyelles dans le cinquiéme pied de ſon vers : en ôtant un λ au mot d'Ἀχιλλῆος, pour faire deux bréves des deux premiéres ſyllabes de ce nom, qui eſt celuy du principal perſonnage de ſon Poëme, & former le dactyle qui auroit manqué au cinquiéme pied de ce vers.

Saint Juſtin Martyr, dans le Traité qu'il a compoſé pour exhorter les Grecs à embraſſer le Chriſtianiſme, πρὸς Ἕλληνας, a obſervé les irrégularitez de ce vers d'Homére. Il ſoûtient qu'Homére eſtant entré dans les ſentiments d'Orphée ſur la pluralité des Dieux, avoit embraſſé toutes ſes idées fabuleuſes; il ajoûte qu'il voulut imiter la poëſie de cet Auteur, qui avoit fait un Poëme à l'honneur de la Déeſſe Cérès. Ce Poëme d'Orphée commençoit par ce vers : Μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Δημήτερος καρποφόροιο, *Déeſſe, chantez la colere de Cérès qui apporte les fruits de la terre aux humains.* Homére, ſelon luy, eut un ſi grand empreſſement de commencer ſon Poëme de la colere d'Achille par un vers ſemblable, que pour le faire il s'éloigna des régles ordinaires de la Poëſie.

Homére eſt un auteur ſi reſpectable par l'excellence de ſa poëſie, qu'il mérite bien qu'on en faſſe l'apologie : & voici comment s'y prend M. de Chambort. La réflexion que fait Saint Juſtin ne ſçauroit, dit-il, détruire la beauté & l'exactitude de ce premier vers, qu'Homére auroit certainement pu tourner de mille autres maniéres; mais Saint Juſtin le blâme principalement d'avoir inſpiré aux Grecs trop d'amour pour l'idolatrie, d'avoir eu trop d'attachement pour les cérémonies qu'Orphée avoit apportées d'Egypte dans la Grece, d'avoir donné des idées très-imparfaites de la Divinité, d'avoir attribué aux Dieux des vices & même des crimes, & d'avoir contribué à la propagation du Paganiſme. M. de Chambort ne prétend pas excuſer dans Homére tous ces défauts, qui luy ſont communs avec Héſiode & avec tous les Poëtes Grecs; quelques ſages Payens les ont remarquez auſſi-bien que ce Pere, & tous les Apologiſtes du Chriſtianiſme dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, en conviennent. Hérodote dans ſon

ſecond livre, dit poſitivement que le détail du Paganiſme & le culte des différentes Divinitez, eſtoient très-modernes chez les Grecs; qu'il n'y avoit que quatre cens ans qu'Héſiode & Homére en avoient débité la généalogie, qu'ils leur avoient donné des noms, des mêtiers & des figures, & leur avoient attribué des honneurs. Platon dans ſa République, voulant donner l'idée d'un parfait gouvernement, en excluoit Homére, Héſiode & tous les Poëtes épiques, tragiques, comiques & dithyrambiques, à cauſe des mauvaiſes idées qu'ils avoient eûes des choſes divines, & de la trop grande impreſſion qu'ils eſtoient capables de faire ſur l'imagination des Citoyens qu'il vouloit former & rendre parfaits.

Toutes ces réflexions ſont vrayes & judicieuſes, mais elles n'ont aucun rapport aux fautes contre la proſodie & la grammaire. Plutarque & Saint Juſtin n'en ont parlé qu'en général; Didyme, qui les a détaillées, les réduit à trois.

Premiérement, il ſoûtient qu'Homére a fait la ſeconde ſyllabe du mot de Θεὰ longue, quoyqu'elle ſoit bréve. Ce Critique n'a pas penſé aux régles communes de la proſodie, lorſqu'il a avancé cette propoſition. Les Grecs comptent ſept voyelles dans leur alphabet, deux bréves, qui ſon l'ε & l'ο, deux longues, l'η & l'ω, & trois douteuſes, l'α, l'ι & l'υ. Il a donc eſté libre à Homére de faire cette ſyllabe longue ou bréve, ſuivant que le requéroit ſon vers, ſans pecher contre les régles; & même cette ſyllabe dans ce mot de Θεὰ, ſe prononçant d'une maniére pleine & grave, ainſi que le dénote l'accent grave dont elle eſt affectée, il eſtoit certainement plus naturel qu'il la fît longue que bréve, & en cela il n'a fait aucune faute. De plus, c'eſt une des régles de la quantité Grecque, que les noms féminins qui ſont dérivez des maſculins en ος, ont l'α final long; or le mot de Θεὰ eſt dérivé du maſculin Θεὸς, par conſéquent, ſuivant la régle, l'α final dans le mot de Θεὰ eſt long, & Homére n'a uſé en cela d'aucune licence, il s'eſt renfermé dans la régle la plus exacte.

La ſeconde difficulté que Didyme propoſe contre ce vers d'Homére, eſt que ce Poëte n'a pas fait d'éliſion dans le

cinquiéme pied de ce vers, qu'il prétend par conſéquent eſtre de quatre ſyllabes. Euſtathe aſſûre que quelques Grammairiens ſoûtenoient que le quatriéme pied de ce vers eſtoit compoſé de quatre ſyllabes; c'eſt l'idée de ces Grammairiens qui a fait dire à Plutarque, auſſi-bien qu'à S.t Juſtin, que ce vers d'Homére eſtoit irrégulier, & n'avoit pas la meſure convenable, ἄμετρον: toute cette difficulté dépend de la quantité de ſyllabes dont eſt compoſé le mot de Πηληϊάδεω genitif du mot de Πηληϊάδης, nom patronymique d'Achille, & qui apprend d'abord au Lecteur du Poëme, que ce Héros eſtoit fils de Pélée; car ſi ce mot de Πηληϊάδεω eſt de ſix ſyllabes, comme le veulent ces Grammairiens, le vers aura une ſyllabe de trop; laquelle ſyllabe ſurnuméraire, ſi on l'attribue au dactyle du quatriéme pied, il ſe trouvera qu'au lieu de remplir ce pied d'une longue & de deux bréves, ce pied ſera compoſé d'une longue & de trois bréves, contre la régle du vers hexametre: ſi au contraire on met cette ſyllabe dans le cinquiéme pied, ainſi que le penſe Didyme, cette ſyllabe compoſera ce cinquiéme pied, qui doit eſtre un dactyle de quatre ſyllabes, dont la premiére ſera bréve, la ſeconde longue, & les deux derniéres bréves, ce qui ne rendra pas ce vers moins irrégulier.

Pour ſortir de cet embarras, il eſt néceſſaire de ſoûtenir que le mot de Πηληϊάδεω n'a que cinq ſyllabes; pour le pouvoir faire, il faut joindre enſemble une des cinq derniéres voyelles avec une de celles qui l'approchent. Cela ne ſe peut faire qu'en deux maniéres, ou en joignant l'ι avec l'η qui le précéde, ou en joignant l'ε avec l'ω qui le ſuit; mais ni l'une ni l'autre de ces jonctions de voyelles ne ſont permiſes par l'analogie ordinaire de la Langue Grecque. Cette Langue a ſa maniére fixe de joindre deux voyelles enſemble pour en faire une ſeule ſyllabe que l'on appelle diphthongue, & ni l'une ni l'autre de ces combinaiſons n'y ſont admiſes; l'ι ne ſe joint à l'η que par la voye de ſouſcription, & l'ε n'eſt jamais joint à l'ω pour en faire une diphthongue, & ne peut eſtre joint qu'avec l'ι ou l'υ, en les précédant. Il paroît que ces Critiques d'Homére, dont Plutarque, S.t Juſtin & Didyme

ont ſuivi l'avis, ſe ſont tenus à la ſévérité de ces régles, ſuivant leſquelles le mot Πηλητάδεω auroit ſix ſyllabes; ils ne ſe ſont pas ſouvenus que ce mot eſt un genitif de la dialecte Ionique: or, ſuivant l'uſage des Ioniens, les noms de la premiére déclinaiſon des ſimples qui ſe terminent en ης, & qui au genitif commun ſe déclinent en ου, cet ου ſe change en εω dans la dialecte Ionique, Πηλητάδης, Πηλητάδου, Πηλητάδεω, mais pour cela le nombre des ſyllabes de ces mots n'augmente pas: apparemment les Ioniens en le prononçant, faiſoient une éliſion de l'ε avec l'ω qui le ſuit, de même que nous prononçons les mots de *beau*, de *tableau*, d'*eſcabeau*, où nous ſupprimons l'*e*, & dont le premier eſt monoſyllabe, le ſecond diſſyllabe, & le troiſiéme triſſyllabe. Si ce mot de Πηλητάδεω avoit eſté unique dans Homére, on auroit pu dire que l'ι après le ſecond η auroit eſté ſouſcrit, & que les premiers Copiſtes d'Homére ayant écrit ce premier vers en grandes lettres, ils auroient mis l'ι à la ſuite du grand η, d'où les ſeconds Copiſtes l'auroient mis, ſans y penſer, à côté, lorſqu'ils avoient tranſcrit l'Iliade en petites lettres; mais cela ne peut pas eſtre, parce que dans Homére il y a pluſieurs exemples de ces genitifs Ioniques qui ſe terminent en εω, qui ne ſont pareillement qu'une ſyllabe, & dans leſquels cette ſouſcription de l'ι ne pouvoit eſtre faite, comme Ατρείδεω genitif Ionique d'Ατρείδης, fils d'Atrée, épithéte d'Agamemnon; Τυδείδεω genitif Ionique de Τυδείδης, fils de Tydée, épithéte de Dioméde; Μενοιτιάδεω genitif Ionique de Μενοιτιάδης, fils de Ménœtius, épithéte de Patrocle ami d'Achille. Dans tous les mots terminez de cette maniére, les trois lettres finales δεω ne ſont qu'une ſeule ſyllabe. Homére n'eſt pas le ſeul qui en uſe ainſi; Héſiode dans ſa Théogonie, vers 311. parlant de Cerbère chien de Pluton, employe le genitif Ionique Αΐδεω, au lieu du genitif Αΐδου; & ce mot d'αϊδεω n'eſt pas de quatre ſyllabes, mais de trois, dont les deux premiéres αϊ ſont deux bréves, & la derniére δεω eſt une ſyllabe longue, à cauſe de l'éliſion que faiſoient les Ioniens en prononçant ces ſortes de ſyllabes. Il n'eſt donc pas vray que le mot de Πηλητάδεω ſoit de ſix

ſyllabes, & que le premier vers d'Homére ſoit trop long d'une ſyllabe, & qu'il doive eſtre qualifié d'ἄμετρον. Et ſi Plutarque eſt le premier qui ait eſté de ce ſentiment, on peut, ſuivant M. de Chambort, l'accuſer d'avoir penſé comme un véritable Bœotien ſur ce ſujet, & d'avoir induit mal-à-propos les autres en erreur.

La derniére difficulté propoſée par Didyme contre ce vers d'Homére, eſt de dire qu'Homére a retranché un λ dans le mot d'Ἀχιλλῆος par une licence poëtique dont il ne devoit pas uſer dès l'entrée de ſon Poëme. Cette objection vient de ce que Didyme a cru que dans le nom de ce Héros fils de Thétis & de Pélée, il y avoit deux λ, & qu'il ſe nommoit Ἀχιλλεὺς, & non Ἀχιλεὺς, mais cela n'eſt pas bien décidé. Par la lecture d'Homére, on trouvera certainement autant de vers où il met ce nom avec un ſeul λ, que de vers où il eſt employé avec deux λλ. Ceux qui employent ce nom avec deux λλ, prétendent que le nom d'Achille eſt dérivé du mot d'ἄχος *dolor*, & du mot ἴαλλειν *jacere*, parce que ce Héros devoit jetter de la triſteſſe dans le cœur de ſes ennemis; ce qui fait qu'Euſtathe explique ces mots ἄχος ἴαλλειν par ceux de τὴν λύπην ἐμβάλλειν, *triſtitiam injicere*, jetter dans la douleur. Pour ceux qui prétendent que le nom d'Achille ne doit eſtre écrit qu'avec un ſeul λ, ils ſoûtiennent que lorſqu'Homére y a employé deux λλ, c'eſt un véritable pléonaſme que ce Poëte a affecté pour rendre ce nom plus ſonore. Ils ajoûtent que ſi ce nom d'Ἀχιλεὺς vient d'ἄχος *dolor*, il faut y joindre le mot d'ἰλιῆς *Ilienſes*, nom des Troyens dont il devoit cauſer la perte ſuivant la prédiction des Oracles. Ils donnent encore deux autres origines à ce mot d'Ἀχιλεὺς. La premiére conſiſte à prétendre que ce mot vient de χιλὸς *pabulum, eſca*, nourriture, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille dès ſon enfance n'avoit pas eſté nourri avec du lait & de la farine, qui ſont la nourriture commune des enfants, mais qu'auſſitôt après ſa naiſſance, ayant eſté remis par ſon pere Pélée entre les mains de Chiron, ce Centaure le nourriſſoit avec des entrailles de lions, & de la moële des ſangliers & des ours. Ὃς ἦ λαβὼν αὐτὸν ἔτρεφε

σπλάγχνας λέοντων, ϗ συῶν ἀγρίων, ϗ ἄρκτων μυελοῖς ϗ ὠνόμασεν Ἀχιλέα. Ce ſont les paroles d'Apollodore, qui prétend que Chiron luy donna le nom d'Achille, à cauſe qu'il l'avoit privé des nourritures ordinaires. Il avoit eu juſqu'alors le nom de Λιγύφων; la douceur de ſa voix, dont le ſon eſtoit très-agréable, luy avoit fait donner ce nom par ſes parents. La ſeconde origine qu'on donne au mot d'Ἀχιλεὺς, eſt tirée de χεῖλος *labrum*, la lévre, avec un α privatif avant ce mot, parce qu'Achille n'avoit pas eu beſoin de ſes lévres pour tirer du lait du ſein de ſa nourrice en tetant, comme les autres enfants: ὅτι χείλη μαστοῖς ὐ προσήνεγκε, *quod labra mammis non intulerit.* Ces trois origines du nom d'Achille prouvent qu'il y a apparence qu'on écrivoit le mot d'Ἀχιλεὺς avec un ſeul λ; & ainſi Homére ayant employé dans ſon premier vers de l'Iliade le genitif Ἀχιλῆος, il n'a uſé d'aucune licence poëtique dans la compoſition de ce vers; ce vers eſt parfait dans ſa ſtructure, & conforme aux régles les plus ſévéres de la verſification Grecque.

La ſolution des difficultez grammaticales formées contre ce premier vers de l'Iliade, ne remplit pas tout l'objet de M. de Chambort, il y joint d'autres réflexions. La premiére eſt que ce vers embraſſe tout le ſujet de ce grand Poëme, qui conſiſte dans la colere d'Achille: μῆνιν ἄειδε, Θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος. La ſeconde, que pour pouvoir chanter cette colere d'Achille, Homére dans ce vers implore le ſecours d'une Déeſſe, & l'invoque. Homére ne nous dit pas le nom de cette Déeſſe. Euſtathe prétend qu'Homére invoque en cet endroit ſon propre génie, & qu'il donne le nom de Déeſſe à la partie ſupérieure de ſon ame dans laquelle réſident l'entendement & la connoiſſance: Θεαὶ ὁ ποιητὴς τὴν ἐν τῇ ἑαυτοῦ ψυχῇ γνῶσιν λέγει; car, ajoûte-t-il, la maniére dont l'homme connoît les objets eſt quelque choſe de divin: Θεῖόν πως γὰρ τι ἡ γνῶσις. Ce Commentateur ajoûte qu'il faudroit penſer la même choſe, ſi Homére en cet endroit s'eſtoit ſervi du nom de Μοῦσα, Muſe, au lieu de celuy de Θεὰ, Déeſſe, parce que le mot de Μοῦσα ne veut dire autre choſe que la

faculté qu'a le Poëte de chercher dans ſon eſprit ce qu'il veut compoſer & mettre au jour, le mot de Μῦσα eſtant dérivé du verbe μάω ou μῶ, qui ſignifie la même choſe que ζητῶ, je cherche : ταυτὸν δ' ἐστὶν ὀνόματα, Θεαὶ εἰπεῖν καὶ Μῦσαι· τὸ μὲν γὰρ θεῖν καὶ τὸ θέειν καὶ τὸ τάχος τῆς γνώσεως· τὸ δὲ τὸ μῶ τὸ ζητῶ.

Les autres Commentateurs de ce Poëte expliquent le mot de Θεὰ par celuy de Μῦσα, mais ils ſoûtiennent qu'Homére en cet endroit invoque une des Divinitez que la Grece idolatre adoroit par un culte public. Homére, ſuivant leur ſentiment, appelle au commencement de ſon Iliade, Déeſſe, celle qu'il nomme Muſe dans le commencement de ſon Odyſſée. Cette Divinité, ſelon eux, eſt la Muſe Calliope; cette Muſe préſidoit aux Poëmes deſtinez à célébrer la gloire des Héros & des grands Rois. Le Poëme épique eſtant le plus conſidérable & le plus magnifique de ces Poëmes, il eſtoit dans le partage & ſous la protection particuliére de cette Muſe; elle paſſoit pour eſtre mere d'Orphée, & les Grecs luy accordoient la ſupériorité ſur les autres Muſes ſes ſœurs, πρεσφερεστάτη ἐστὶν ἁπασέων, dit Héſiode dans ſa Théogonie.

Ce ſentiment n'eſt pas approuvé par Virgile. Ce Poëte Latin, véritable imitateur d'Homére, en a pris ſes plus belles idées. *Omne opus Virgilianum*, dit Macrobe, *velut de quodam Homerici operis ſpeculo formatum eſt.* Pour le faire d'une maniére plus parfaite, il a renfermé dans ſon Enéide un ſujet qu'il a diviſé en deux parties. La premiére, compoſée des ſix premiers livres, reſſemble à l'Odyſſée. La ſeconde, compoſée des ſix derniers livres, eſt une imitation de l'Iliade. Or comme Homére au commencement de ſon Odyſſée avoit invoqué l'aſſiſtance d'une Muſe, ἄνδρα μοι ἔννεπε, Μῦσα, πολύτροπον, &c. de même Virgile dans ſon premier livre de l'Enéide invoque le ſecours d'une Muſe, *Muſa, mihi cauſas memora*, &c. Mais dans la ſeconde partie de l'Enéide, où il a pris l'Iliade pour ſon modéle, Virgile a invoqué la Muſe Erato qu'il qualifie du titre de Déeſſe; cela ſe juſtifie par ces vers tirez du ſeptiéme livre de l'Enéide :

Nunc

Nunc age, qui Reges, Erato, quæ tempora rerum,
Quis Latio antiquo fuerit ſtatus, advena claſſem
Cum primum Auſoniis exercitus appulit oris,
Expediam, & primæ revocabo exordia pugnæ:
Tu vatem, tu Diva, move, dicam horrida bella;
Dicam acies, actoſque animis in funera Reges,
Tyrrhenamque manum, totamque ſub arma coactam
Heſperiam: major rerum mihi naſcitur ordo,
Majus opus moveo . . . . . .

Ces vers nous font voir que Virgile eſtoit perſuadé que la Déeſſe qu'Homére avoit invoquée au commencement de ſon Iliade, eſtoit la Muſe Erato.

Il eſt vray que Servius dans ſon Commentaire ſur cet endroit de Virgile, aſſûre que ce Poëte a employé dans ſes vers le nom de la Muſe Erato, ou pour celuy de la Muſe Calliope, ou pour celuy de toute autre Muſe: *Nunc age. Hic eſt ſequentis operis initium, & te dicta enim ex ſuperioribus pendent: Erato, vel pro Calliope, vel pro qualicunque Muſâ poſuit ſanè.* M. de Segrais a ſuivi l'opinion de Servius. Il a mis dans ſa traduction le mot général de Muſe, au lieu d'employer celuy d'Erato dont Virgile s'eſtoit ſervi. Voici la remarque de ce célébre Traducteur ſur ces vers du ſeptiéme livre. « Le Poëte, qui prétend entrer dans une nouvelle matiére, renouvelle ſon in- « vocation; beaucoup de gens s'étonnent qu'il donne à cette « Muſe le nom d'Erato, qui eſt la Muſe de l'amour, ayant à « chanter, comme il dit luy-même, la guerre la plus horrible, « *dicam horrida bella*, &c. Mais il eſt aiſé de répondre qu'il a « pris ce nom ſingulier d'une Muſe, par la figure poëtique qui « permet de nommer l'eſpéce pour le genre, ou une partie pour « le tout. »

De pareilles remarques ſur un Auteur comme Virgile, paroiſſent à M. de Chambort, moins des explications du texte, que des maniéres de le contredire & de le corriger inutilement. Auſſi les ſçavants Jéſuites Nicolas Abraham

& Louis de la Cerda, & les autres Commentateurs qui ont voulu entrer dans la penſée du Poëte & la développer, ont d'abord expliqué ce que c'eſtoit que cette Erato que Virgile invoque; enſuite ils ont dit la raiſon pour laquelle il l'avoit invoquée. *Erato, Muſa quæ verſibus præeſt amatoriis, ab ἐράω amo: hanc Poëta invocat, quia orta ſunt hæc bella ex amore & nuptiarum Laviniæ ambitu. Erato eſt une des Muſes, elle préſide aux vers amoureux, ſon nom vient du mot Grec ἐράω j'aime. Le Poëte invoque ici cette Muſe, parce que les guerres dont il va faire le récit, avoient pour cauſe l'amour que deux illuſtres rivaux avoient pour Lavinie.* Cette guerre avoit eſté prédite à Enee par la Sibylle dès le ſixiéme livre: *Cauſa mali tanti conjux iterum hoſpita Teucris.* Une profonde réflexion ſur le ſujet de l'Iliade, a donné cette penſée à Virgile; car, ſoit qu'on le regarde dans toute l'étendue de la guerre que les Grecs firent aux Troyens, l'enlévement d'Hélène en fut la cauſe; ſoit qu'on la renferme dans la ſeule colére d'Achille excitée par l'injuſtice d'Agamemnon, il eſt aiſé de voir que l'amour que ces deux Princes avoient pour d'illuſtres captives, eſtoit la cauſe de cette grande diſſention qui devint ſi pernicieuſe aux Grecs. Il n'eſt donc pas étonnant que Virgile voulant imiter l'Iliade dans cette ſeconde partie de ſon Enéide, & perſuadé que ſous le nom de Déeſſe Homére avoit invoqué une des Muſes, ait cru que cette Muſe eſtoit celle qu'on appelle *Erato*, Muſe propre à chanter les aventures amoureuſes.

Au reſte, quelque grandes que ſoient les autoritez qu'on vient d'expoſer, M. de Chambort ne peut croire que ſi Homére eût voulu invoquer une Muſe au commencement de ſon Iliade, il ne l'eût pas dit expreſſément comme il l'a fait au commencement de ſon Odyſſée. Il eſt facile de voir combien le ſujet de l'Odyſſée eſt inférieur à celuy de l'Iliade; il ne s'agit dans l'Odyſſée que du retour d'Ulyſſe dans ſon iſle d'Itaque. Ce ſujet ſimple, orné de quelques épiſodes intéreſſants, compoſe tout le Poëme. Avant que de l'entreprendre, Homére implore le ſecours de la Muſe du Poëme épique, cela luy ſuffit. Il n'en eſt pas de même de l'Iliade; la grandeur du ſujet auquel

le ſalut & la gloire des Grecs eſtoient attachez, demandoit une invocation plus conſidérable que celle d'une ſeule Muſe. Homére n'employe les Muſes dans ſon Iliade que pour faire le détail de faits particuliers; il les invoque toutes dans le ſecond livre de l'Iliade, lorſqu'il s'agit de faire le dénombrement des vaiſſeaux & de ceux qui les commandoient, ἔσπετε νῦν μοι, Μοῦσαι Ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι, &c. Homére répéte la même invocation de toutes les Muſes dans le onziéme livre de ce Poëme, lorſqu'il veut décrire les faits guerriers d'Agamemnon, & le nombre de ceux à qui ce Prince a donné la mort dans le combat. Il la recommence lorſqu'il veut expliquer dans le quinziéme livre de l'Iliade, la maniére dont le feu prit aux vaiſſeaux des Grecs; ce n'eſt donc pas une Muſe qu'il invoque au premier vers de ce Poëme.

Il y a, ſelon M. de Chambort, bien plus d'apparence que dans un ſujet ſi relevé & ſi intéreſſant pour toute ſa Nation, Homére a invoqué une Déeſſe du premier ordre, & ſupérieure aux Muſes. Cette Déeſſe, ſelon luy, eſtoit Minerve la Déeſſe de la ſageſſe & de la prudence, qui préſidoit aux Sciences & aux Arts, qui protégeoit les Grecs, qui avoit modéré la premiére fougue d'Achille contre Agamemnon, qui le ramena à l'obéiſſance qu'il devoit au Général de l'armée, & qui ayant réconcilié les deux Héros, favoriſa toûjours les Grecs dans leurs entrepriſes contre les Troyens.

Dans cette guerre fameuſe: du côté de l'Aſie, eſtoit Mars impétueux & brutal; c'eſt-à-dire, la guerre faite avec fureur, ſans ordre ni diſcipline. Du côté de la Grece, eſtoit Pallas ou Minerve, c'eſt-à-dire, l'art militaire, ou la valeur conduite par l'eſprit, d'où M. de Chambort conclud que c'eſt Minerve qu'Homére a déſignée par le mot de Θεὰ dans le premier vers de ſon Iliade.

ARTICLE II.

Le ſecond article des obſervations de M. de Chambort, roule ſur le paſſage d'une Lettre de Cicéron à Atticus. Cette lettre eſt la douziéme du livre X. dans les éditions de Grævius

& de Verbugge. Cicéron l'écrivit au mois de May de l'an de Rome 705. qui eſt la premiére année de la guerre civile entre Céſar & Pompée. Cicéron vouloit alors ſortir de l'Italie pour aller joindre Pompée, qui eſtoit dans la Grece avec les deux Conſuls Lucius Lentulus & Caius Marcellus, & la plus grande partie du Sénat. L'entrée de Céſar en Italie leur avoit fait abandonner Rome. Cicéron qui commandoit à Capouë & ſur toute la côte de la Campanie, n'avoit pu joindre Pompée à Lucérie ville de la Pouille, ni à *Brunduſium* *, comme il l'avoit eſpéré. La rapidité avec laquelle Céſar avoit traverſé l'Italie, & la promptitude avec laquelle Pompée avoit fait ſa retraite, en avoient eſté les cauſes véritables. Céſar ayant obligé Pompée d'abandonner l'Italie, eſtoit venu à Rome. Il y eſtoit reſté fort peu de jours. Il avoit fait aſſembler les Sénateurs qui y eſtoient demeurez, & leur avoit rendu raiſon de ſa conduite. De-là il eſtoit parti pour la conquête de l'Eſpagne, dont Pompée avoit le gouvernement avec ſept Légions, commandées en ſon abſence par trois Lieutenants, L. Afranius, M. Petréius & M. Varron. Céſar avoit laiſſé dans Rome le Préteur M. Æmilius Lépidus. Il avoit diſtribué pluſieurs de ſes Lieutenants en différentes parties de l'Italie, & il en avoit laiſſé le commandement général à Marc-Antoine ſon parent, & alors Tribun du Peuple. Cicéron fut invité par Céſar luy-même de demeurer en Italie, & de reſter neutre entre Pompée & luy; pluſieurs partiſans de Céſar luy firent la même priére, & de vive voix & par écrit: enfin il apprit par Trébatius, que Marc-Antoine avoit ordre de l'empêcher de ſortir de l'Italie.

* Brindes.

Telle eſtoit la ſituation des affaires, lorſque Cicéron écrivit cette lettre à Atticus. Il y exprime la douleur qu'il reſſent, la honte qu'il a de ſe trouver alors en Italie, ſon empreſſement à ſortir d'un pays où il ne peut demeurer avec honneur, l'envie qu'il a d'aller trouver Pompée dans la Macédoine, & les meſures qu'il avoit déja priſes pour l'exécution de ſon deſſein.

Les termes que Cicéron employe dans cette lettre, pour expliquer l'état où il eſt, feront miéux comprendre ſa penſée: les voici. *Quidnam mihi futurum eſt! aut quis me non ſolùm*

infelicior, ſed jam etiam turpior! Nominatim de me ſibi imperatum dicit Antonius: nec me tamen ipſe adhuc viderat, ſed hoc Trebatio narravit. Quid agam nunc, cui nihil procedit, caduntque ea, quæ diligentiſſimè ſunt cogitata, teterrimè! Ego enim Curionem nactus, omnia me conſecutum putavi. Is de me ad Hortenſium ſcripſerat. Reginus erat totus noſter, huic nihil ſuſpicabamur cum hoc mari negotii fore. Quò me nunc vertam! Undique cuſtodior. Sed ſatis lacrymis. Πάρρεκ πλωτέον igitur, & occultè in aliquam onerariam corrependum, non committendum, ut etiam compacto prohibiti videamur. Sicilia petenda, quam ſi erimus nacti, majora quædam conſequemur.

Voici la traduction que M. l'Abbé Mongault a faite de cette lettre. « Que vais-je devenir? Peut-on eſtre plus malheureux & plus couvert de honte que je le ſuis? Antoine dit « qu'il a ordre exprès de ne me point laiſſer ſortir de l'Italie. Je « ne l'ai pas encore vû, mais Trébatius le ſçait d'Antoine même. « A quoy me réſoudre, à préſent que tout me manque, & que « les meſures les plus juſtes me réuſſiſſent ſi mal? Je crus, lorſ- « que j'eus gagné Curion, n'avoir plus rien à craindre. Il avoit « écrit pour moy à Hortenſius. J'eſtois ſûr de Réginus, & je ne « croyois pas qu'Antoine eût rien à voir ſur cette côte. Par où « me ſauver maintenant? On me garde de tous côtez. Mais c'eſt « aſſez gémir. Il faut me réſoudre, malgré la mauvaiſe ſaiſon, & « me jetter dans quelque barque, plûtôt que de laiſſer croire « que j'ay fait naître moy-même ces obſtacles. Gagnons d'a- « bord la Sicile, & nous pourrons enſuite porter plus loin nos « eſpérances. »

La principale difficulté de cet endroit de Cicéron, conſiſte à ſçavoir qui eſtoient ceux dont il y eſt parlé. Il paroît par cette lettre, que Cicéron avoit cru que par le moyen de Curion il pourroit ſortir d'Italie, lorſqu'il en auroit envie. Curion eſtoit un Sénateur Romain brave & éloquent, il eſtoit de la Maiſon *Scribonia*. C. Scribonius Curion ſon pere avoit eſté Conſul l'an de Rome 678. Les victoires qu'il avoit remportées ſur les Dardaniens, peuples de la Thrace, luy firent obtenir les honneurs du triomphe. Curion ſon fils, dont il s'agit ici,

avoit eſté Tribun du Peuple l'année qui avoit précédé la guerre civile. Il avoit eſté d'abord dans le parti de la République & de Pompée. Céſar avoit trouvé le moyen de le mettre dans ſes intérets, par des ſommes conſidérables. Curion avoit rendu de grands ſervices à Céſar, il luy avoit gagné beaucoup d'amis dans Rome; & ſi nous en croyons Velléius-Paterculus, il fut le principal auteur de la guerre civile entre Céſar & Pompée. Deux grands Poëtes ont noirci la mémoire de ce Curion.

Le premier eſt Virgile, qui, dans le ſixiéme livre de l'Enéide, parlant des crimes ſévérement punis dans les Enfers, cite le crime de celuy qui a vendu à prix d'argent ſa patrie, pour la ſoûmettre à une domination tyrannique:

Veſ. 621. & 622. *Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem*
Impoſuit.

Sur ce vers, Servius nous apprend que c'eſt Curion que Virgile a déſigné.

Le ſecond eſt Lucain, qui, ſur la fin du quatriéme livre de la Pharſale, dit que c'eſt avec juſtice que les Dieux l'ont condamné à n'avoir aucune ſépulture, & à eſtre la proye des vautours & des corbeaux de la Libye.

Curion eſtant un homme principal dans le parti de Céſar, il y a apparence que Cicéron avoit cru que Céſar luy laiſſeroit le commandement général de l'Italie. Cicéron fut trompé dans ſa conjecture. Céſar l'envoya en Sicile avec trois Légions, pour en chaſſer Caton, qui y ſoûtenoit le parti de Pompée & du Sénat. Le même Curion avoit ordre, après la réduction de la Sicile, de paſſer en Afrique, & c'eſt là qu'il fut tué. Antoine & Lépide ſont ſuffiſamment connus. Trébatius eſtoit un ſçavant Juriſconſulte ami de Cicéron. Sa fortune eſtant médiocre, Cicéron l'avoit envoyé dans les Gaules avec des lettres de recommandation pour Céſar, qui ſe l'attacha, comme on le voit par la lettre cinquiéme du ſeptiéme livre des lettres *ad Familiares*, & les ſuivantes, juſqu'à la vingt-deuxiéme.

Hortenſius eſtoit fils du célébre Orateur Quintus Hortenſius. Il avoit pris le parti de Céſar, qui l'avoit fait ſon Lieutenant, & luy avoit donné le commandement de la côte de Toſcane, c'eſt-à-dire, de la côte d'Italie, qui s'étend depuis l'embouchûre de l'Arne juſqu'à l'embouchûre du Tibre. Appien Alexandrin dit que Céſar avoit auſſi donné à Hortenſius le commandement des vaiſſeaux deſtinez à la défenſe de cette côte. Cicéron, dans la lettre quatriéme de ce même livre, paroît ne faire aucun cas de cet Hortenſius. Il dit que ſon mauvais naturel l'avoit fait dégénérer de la vertu de ſon pere, de même que Curion avoit dégénéré de la vertu du ſien.

A l'égard de Réginus, dont Cicéron dit qu'il eſtoit ſûr, *Reginus erat totus noſter,* il paroît que c'eſtoit un autre Lieutenant de Céſar qui commandoit ſur la côte méridionale de l'Italie. Sébaſtien Corradus croit que ſous le nom de Réginus, inconnu d'ailleurs, Cicéron parle de L. Minutius Baſilius Lieutenant de Céſar. Ce Minutius Baſilius commandoit quelques troupes ſur la même côte qu'Hortenſius. Et Corradus appuye ſon ſentiment ſur l'autorité de Paul Oroſe, qui, au chapitre 15. du livre VI. de ſon hiſtoire, fait mention de ce Baſilius comme eſtant alors un des Lieutenants de Céſar dans l'Italie. Il prétend que Cicéron le nomme ici Réginus, parce qu'en Grec *Baſilius* Βασιλειος ſignifie la même choſe que *Reginus* en Latin.

M. l'Abbé Mongault, dans la note qu'il a faite ſur ce mot de *Reginus*, dit qu'on ne trouve perſonne de ce nom dans ce temps-là. Il explique enſuite le ſentiment de Corradus; il trouve cette explication trop tirée. D'ailleurs il prétend que Cicéron auroit dit *Regius* & non pas *Reginus*. Il croit enfin que Cicéron a plûtôt voulu déſigner celuy qui commandoit à Rhégium, & dont il pouvoit avoir beſoin en cas qu'il paſſât en Sicile, mais alors il faudroit lire *Rheginus* avec un *h*, qui ſignifie en Latin un homme de Rhégium, au lieu de *Reginus* ſans *h*, qui n'eſt pas un mot Latin.

M. de Chambort, étonné de l'embarras que le nom de *Reginus* a donné à ces ſçavants hommes, leur rappelle le ſouvenir

d'un des Lieutenants Proconſulaires qui ſervoient ſous Céſar dans la guerre des Gaules. Il y en avoit un qui ſe nommoit *Reginus*. Or, c'eſt un fait certain que tous les Lieutenants de Céſar dans la guerre des Gaules, furent ſes Lieutenants dans la guerre civile. Titus Labiénus fut le ſeul qui le quitta pour prendre le parti de Pompée. Décimus Brutus & Caius Trébonius, qui depuis conſpirérent contre luy avec M. Brutus & C. Caſſius, ne l'abandonnérent pas dans la guerre civile, & c'eſt eux qu'il chargea de la conduite du ſiége de Marſeille, pendant qu'il alloit faire la conquête de l'Eſpagne.

Céſar parle ſouvent de ce Réginus; il le nomme Caius Antiſtius Réginus. Au commencement du ſixiéme livre de ſes Commentaires de la guerre des Gaules, il dit que voyant ſon armée fort affoiblie par la perte qu'il avoit faite de quinze cohortes commandées par Titurius Sabinus & Aurunculéius Cotta ſes Lieutenants dans le pays de Liége, il envoya faire de nouvelles levées en Italie par trois de ſes Lieutenants, M. Silanus, T. Sextius & C. Antiſtius Réginus. Ces Lieutenants luy amenérent dans les Gaules trois nouvelles légions avant la fin de l'hyver, & la perte que Céſar avoit faite l'année précédente, fut réparée au double. Dans le ſeptiéme livre de la guerre des Gaules, Céſar fait deux fois mention de cet Antiſtius Réginus. La premiére, dans la deſcription du ſiége d'Alexia, Antiſtius Réginus commandoit un quartier du côté du Septentrion de cette place, avec Caninius Rébilus autre Lieutenant de Céſar. La ſeconde, eſt à la fin de ce ſeptiéme livre. Céſar, parlant de la diſtribution qu'il fit des quartiers d'hyver à ſes légions après la campagne, dit qu'il envoya C. Antiſtius Réginus dans le Nivernois avec une légion.

Il ne faut donc pas confondre ce Réginus avec C. Minutius Baſilius, ou Baſilus, comme l'a fait Corradus dans ſa note. Ce Minutius Baſilius eſtoit un autre Lieutenant de Céſar dans la guerre des Gaules; il fut attaché à ſon parti dans la guerre civile. Il avoit quelques liaiſons avec Cicéron, qui luy écrivit une lettre d'amitié & de compliment. Cette lettre de Cicéron à Baſilius eſt la plus courte de ſes Epitres; elle eſt la

quinziéme

quinziéme du livre VI. de celles qu'on appelle *familiares*. Par le ſixiéme livre des Commentaires de la guerre des Gaules, on voit que Céſar fit commander ſa cavalerie à L. Minutius Baſilius, & qu'il le fit entrer dans la forêt des Ardennes, lorſqu'il voulut ſurprendre Ambiorix principal auteur de la défaite de Titurius Sabinus & d'Aurunculéius Cotta, mais Céſar ne le confond pas avec Réginus qui eſtoit un autre de ſes Lieutenants.

Le nom de Réginus n'eſtoit pas non plus un nom obſcur ni inconnu en ce temps-là à Rome, comme le prétend M. l'Abbé Mongault dans ſa remarque. Réginus dont il eſt ici parlé, ſe nommant C. Antiſtius Réginus, eſtoit de la famille Antiſtia l'une des plus conſidérables qui fût à Rome, quoyque Plébéienne. Cette famille eſtoit très-ancienne. Tite-Live fait une fréquente, & toûjours honorable mention des ſujets qu'elle a fournis à la République. Les Inſcriptions & les Médailles nous apprennent que cette famille eſtoit diviſée en deux branches principales, dont l'une portoit le nom de *Vetus*, & l'autre celuy de *Reginus*. Après la mort de Céſar, Réginus qui luy avoit eſté fort attaché pendant ſa vie, ne ſe montra pas aſſez ardent à la venger. On voit dans Appien qu'il fut mis au nombre des proſcrits, & qu'il n'échappa à la proſcription que par l'adreſſe de ſa femme.

T. Liv. l. 16. l'an de Rome 332. Idem, l. 6. l'an de Rome 376.

De Bello Civil. lib. 4.

Mais une Médaille d'Auguſte, rapportée par différents Auteurs, nous offre ſur ſon revers les inſtruments ordinaires des ſacrifices, avec les attributs des Augures, & cette légende C. ANTISTIVS REGINVS III. VIR. C'eſtoit probablement le fils du précédent Réginus, qui après la pacification des troubles, avoit trouvé grace devant Auguſte.

EXAMEN
D'UN PASSAGE DE CICE'RON.

IL appartient sans doute à la Critique de restituer les textes & d'en fixer les vrayes leçons ; mais une de ses plus nobles fonctions est de montrer dans chaque texte les défauts ou les vertus de l'expression.

1734. *Page 107.* M. l'Abbé Gédoyn, dans un discours sur les traductions, & dont nous avons donné l'extrait dans ce volume, n'approuve pas que Cicéron ait employé ces quatre mots *abiit, excessit, evasit, erupit,* pour dire simplement que Catilina estoit enfin sorti de Rome ; & il les qualifioit de froide Tautologie, d'autant plus indigne de Cicéron qu'il estoit alors Consul.

M. l'Abbé Souchay entreprit aussitôt de justifier ce Prince des Orateurs ; & pour prouver qu'il n'y avoit aucune Tautologie en cet endroit de son texte, il observa que la Tautologie est une expression surchargée de termes inutiles à tous égards ; qu'aussi ce mot se prend toûjours en mauvaise part, au lieu que la *Synonymie,* qui exprime une seule & même idée par plusieurs termes, fait toûjours un ornement lorsqu'elle n'est point déplacée.

Or, dans le texte rapporté, bien loin qu'il y ait, dit M. l'Abbé Souchay, une Tautologie, il n'y a pas même une simple Synonymie. Ces quatre termes, *abiit, excessit, evasit, erupit,* signifient bien une même action, la fuite de Catilina, mais ils la signifient différemment. Le premier marque simplement cette action, & les trois autres en marquent les circonstances ou les motifs.

Excessit, plus fort qu'*abiit,* exprime le regret que Catilina avoit de sortir de Rome *. *Evasit* peint la nécessité où il estoit d'en sortir, pour se mettre en sûreté. *Erupit* montre la précipitation avec laquelle il en sortit, pour se rendre dans le camp

* *Retorquet oculos profectò sæpè ad hanc Urbem, quam ex suis faucibus ereptam esse luget.* 2. Catil. in Exord.

de Manlius; & ces traits réunis, forment enſemble un tableau d'autant plus parfait, qu'il eſt plus conforme à la vérité de l'Hiſtoire.

Si, pour appuyer ce ſentiment, M. l'Abbé Souchay avoit beſoin d'autoritez, il rapporteroit, dit-il, celle de Muret, dont le goût eſtoit ſi exquis, & celle de Voſſius, qui, dans ſa Rhétorique, allégue le texte dont eſt queſtion, en exemple d'une belle figure; mais Quintilien, ce Critique judicieux, dont M. l'Abbé Gédoyn nous a donné une ſi excellente traduction, vaut luy ſeul une foule d'autoritez.

Quintilien rapporte deux fois ce même texte au troiſiéme chapitre de ſon neuviéme livre. Il dit à la vérité que Cécilius y trouvoit un pléonaſme, auſſi-bien que dans cet autre texte: *Vidi oculos ante ipſe meos;* mais il réfute cette idée, parce qu'autrement tout redoublement, toute répétition, toute addition ſeroit de même un pléonaſme.

Au reſte, ces mots *abiit, exceſſit, evaſit, erupit*, quand ils auroient la même ſignification, ne ſeroient pas plus répréhenſibles que ceux-ci, où, en parlant encore de Catilina, Cicéron dit: *Quæro ab inimicis, ſint-ne hæc .... ſublata, deleta, extincta per me*, que Quintilien, qui devoit ſçavoir ſa Langue, dit ſignifier préciſément la même choſe, & que pourtant il ne blâme pas.

De même, blâmera-t-on dans notre Langue, & traitera-t-on de froide Tautologie, ce que dit un de nos Orateurs, à l'occaſion d'une ame qui vient de perdre par la mort tout ce qui la ſoûtenoit: *Tout fond ſous elle, tout diſparoît, tout s'évanouit!*

M. l'Abbé Souchay ajoûte qu'à juger, non plus par des autoritez ou par des paſſages paralléles, mais par la raiſon, ou par ces régles qui ſont puiſées dans le ſein de la nature, Cicéron a dû s'exprimer comme il s'eſt exprimé, parce qu'il a parlé le langage de la paſſion qu'il vouloit & qu'il devoit feindre dans les circonſtances où il ſe trouvoit, c'eſt-à-dire, le langage de la joye, qui eſt féconde en paroles ainſi qu'en penſées.

Le jour où Cicéron prononça la ſeconde Catilinaire, eſtoit un jour de triomphe pour luy. Son éloquence avoit commencé à luy mériter au milieu de la paix, des honneurs qu'on n'accorde qu'aux victoires ſignalées, c'eſt l'expreſſion de Quintilien. Et quel effet avoit produit cette éloquence divine? La fuite de Catilina. Il ne faut donc plus s'étonner que l'Orateur inſiſte ſur cet événement, & qu'il employe pour le décrire, tant de termes ſynonymes en apparence: *emiſimus*[a], *ejecimus .... abiit, exceſſit, evaſit, erupit.* D'où il réſulte que dans ce dernier texte, il n'y a rien qui ſoit indigne d'un Orateur Conſul.

Le jour d'auparavant, Cicéron avoit déconcerté l'audace de Catilina, il l'avoit forcé, par ſon éloquence, à ſortir de Rome, & à confeſſer, pour ainſi dire, en ſe retirant, les coupables deſſeins qu'il avoit formez[b]; & puiſque c'eſtoit-là une victoire ſignalée, comme parle Quintilien, une victoire magnifique, comme le dit Cicéron luy-même, *hominem perdidimus magnificèque vicimus,* Cicéron, tout Conſul qu'il eſtoit, pouvoit-il mieux s'exprimer qu'en employant pluſieurs termes, figure dont un effet ordinaire eſt d'augmenter conſidérablement la grandeur des objets.

[a] *Loco ille motus eſt, cum eſt ex Urbe depulſus.*
Quæ quidem (Civitas) lætari mihi videtur, quod tantam peſtem evomuerit, foraſque projecerit.

[b] *In apertum latrocinium conjecimus.*

ENTRETIEN SUR HORACE.

CE n'eſt ni en Poëte ni en Grammairien, que M. l'Abbé Gédoyn, Auteur de ce diſcours, entreprend de parler d'Horace; il avoue modeſtement qu'il n'eſt ni l'un ni l'autre, c'eſt ſimplement en homme ſenſible aux vrayes beautez qu'il trouve dans ſes lectures. Ainſi il convient de bonne foy que l'eſpéce de mérite dont Horace s'applaudiſſoit le plus, eſt ce qui le touche le moins; car il nous apprend luy-même que la qualité de Poëte lyrique mettoit le comble à ſes vœux. 1735.

Quòd ſi me Lyricis vatibus inſeres,
Sublimi feriam ſidera vertice. *Od. 1. lib. 1.*

Et il tiroit ſa principale gloire d'avoir ſçû diſputer le prix de l'Ode aux Grecs, & d'en avoir tranſporté le nombre & l'harmonie dans ſa Langue. Cependant, pour avoir aujourd'huy quelqu'idée de la beauté des vers lyriques & de leur difficulté, nous ſommes preſque réduits à conſidérer combien Horace eſtoit flaté d'y avoir réuſſi, ou à faire cette réflexion, qu'il eſt en effet le ſeul des Romains qui ait oſé l'entreprendre. La Grece avoit produit un grand nombre de Poëtes lyriques, & Rome ne pouvoit leur oppoſer qu'Horace, encore ſe reconnoiſſoit-il luy-même fort inférieur à Pindare, qu'il compare à un Cygne qu'un vol rapide porte juſqu'aux nues, ſe comparant luy à une abeille qui, ſans s'élever, va ramaſſant ſur les fleurs de quoy compoſer ſon miel à force de peine & de travail. S'il y a beaucoup de modeſtie dans cette comparaiſon, il y a auſſi beaucoup de vérité; non qu'Horace n'eût autant d'élévation & plus de beauté d'eſprit que Pindare, mais il ne trouvoit pas dans ſa Langue le même avantage que le Poëte Grec trouvoit dans la ſienne. La grandeur d'expreſſion eſtoit naturelle à la Langue Grecque, qui compoſoit heureuſement & avec énergie, un mot de deux ou trois autres; au lieu que la Langue Latine plus timide, ne prenoit guéres cette liberté,

qui pourtant luy réuſſiſſoit en quelques occaſions, mais nullement en d'autres. Ainſi les Romains, en même temps qu'ils envioient aux Grecs cette heureuſe compoſition de mots, ſe mocquoient de Pacuve & de ſon *Nerei repandi roſtrum incurvi ceruſcum pecus*, à peu-près comme nous nous mocquons de Ronſard, qui, au mépris de ſa Langue, s'eſtoit fait un jargon compoſé de François, de Grec & de Latin. Quoy qu'il en ſoit, il faut convenir que la Poëſie lyrique des Anciens, ſoit Grecque ſoit Latine, fait peu d'impreſſion ſur nous; cela vient ſans doute de ce que dans notre jeuneſſe nous avons pris du goût pour leur vers hexametre, & point du tout pour leur vers lyrique, dont la meſure & les régles nous ſont peu familiéres, bien moins encore les fineſſes. Par cette raiſon, l'harmonie des beaux vers d'Homére & de Virgile nous plaît infiniment, pendant que ces dithyrambes libres & hardis de Pindare qu'Horace admiroit tant, ne frappent ſeulement pas notre oreille, & que nous ne tenons aucun compte à Horace luy-même, de ce que ſes Odes ont de plus lyrique. Nous voyons bien à la vérité que les unes ſont nobles & élevées; les autres enjouées & badines, les autres morales & ſérieuſes, & les autres ſi ſimples, que ces Ecrivains qui n'aiment que le brillant, les mépriſeroient comme ils mépriſent un ouvrage de Péliſſon, quoyque très-eſtimable & très-bien écrit. Il n'y a perſonne qui ne ſente qu'Horace en pluſieurs de ſes Odes a voulu imiter Pindare, même par des digreſſions & des écarts que Quintilien traite d'heureuſes hardieſſes, & qu'au contraire en d'autres il ne perd point de vûe ſon ſujet. Il eſt plus juſte & moins Pindarique, mais au milieu de cette différence, la beauté du vers nous échappe. Comme donc Horace n'eſt Poëte que dans ſes Odes, & que, ſelon ſon propre témoignage, ſes autres Ecrits n'ont preſque rien que de proſaïque, à la verſification près, il s'enſuit que nous ne le liſons plus aujourd'huy que par rapport aux penſées & à l'expreſſion. M. l'Abbé Gédoyn dit qu'il n'y cherche rien de plus, mais auſſi de ce côté-là, il ne connoît pas de Poëte plus propre à ſatisfaire un Lecteur ſenſé, & qui a du goût. Vous y trouverez,

dit-il, toutes les ſortes d'eſprit & de caractères; tantôt précis & ſerré, il dit beaucoup en peu de mots, & n'en eſt pas moins clair :

Damnoſa quid non imminuit dies !
Ætas parentum pejor Avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

Tantôt riche & abondant, il s'égaye en des deſcriptions riantes & fleuries, comme dans l'Ode *Beatus ille qui procul negotiis,* où il fait une ſi agréable peinture de la vie champêtre; tantôt il releve les plus petits ſujets par une élégance & une juſteſſe d'expreſſion que l'on ne trouve qu'en luy, comme dans ſa fable du Rat de ville & du Rat des champs, & dans ſa lettre à Torquatus, où il l'invite à un repas dont la ſimplicité, la propreté, & l'union des convives devoient faire tout l'agrément :

Ne turpe toral, ne ſordida mappa, &c.

Et dans cet autre endroit où il oppoſe l'air efféminé des jeunes gens de ſon temps à la force de corps des anciens Romains, qui avoient vaincu Annibal & dompté Carthage.

Non his juventus orta parentibus, &c.

Et dans cet autre encore où il compare les Romains à un grand arbre, qui plus on l'élague, plus il s'éleve, & qui ſemble tirer ſon accroiſſement de ſes pertes mêmes :

Duris ut ilex tonſa bipennibus, &c.

Dans cet endroit-là, il n'y a pas un mot qui ne porte, & l'on n'y trouve point de ces épithétes oiſeuſes que la rime arrache à nos meilleurs Poëtes. S'agit-il d'objets plus tendres, il leur donne de la grace, & les peint avec délicateſſe :

Quem ſi puellarum inſereres choro, &c.

De ce mêlange de caractères il réſulte une vivacité infinie

qui rend ſes Poëſies charmantes; car Horace n'eſtoit pas de ces Poëtes dont la lyre toûjours montée ſur le même ton, ne chantoit que les amours, comme Anacréon & Sapho, ou que les combats, comme Alcée & Tyrtée, ou que des Elégies, comme Simonide, ou que les vainqueurs aux Jeux de la Grece, comme Pindare. Il traitoit toutes ſortes de ſujets, & toûjours avec la beauté convenable, bien différent de quelques-uns de nos Poëtes, qui ne réuſſiſſent qu'à rimer un trait de ſatyre, de libertinage ou d'obſcénité; plus différent encore de quelques autres qui véritablement ont beaucoup d'eſprit, mais qui ne brillent qu'aux dépens des Loix, du Gouvernement & de la Religion de leur pays. Horace avoit ſes foibleſſes, ſes vices même, & de grands vices; mais bien loin de ſe donner pour un impie, avec quel reſpect & quelle dignité parle-t-il du ſouverain des Dieux dans ces beaux vers:

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipſos imperium eſt Jovis,
Clari Giganteo triumpho,
Cuncta ſupercilio moventis!

Les Poëtes d'alors faiſoient profeſſion de piété, bien loin d'en rougir:

Ab Jove principium Muſæ, Jovis omnia plena,

diſoit Virgile. Il n'eſt guéres poſſible que des hommes auſſi éclairez, fuſſent la dupe des Divinitez du Paganiſme, mais ils croyoient que le ſage, s'il penſe différemment des autres ſur le fait de la religion, doit au moins parler comme les autres; & voilà le principe de toutes les ſuperſtitions qui ſont répandues dans Hérodote, dans Tite-Live, dans Pauſanias & dans la plûpart des Anciens; ſuperſtitions par rapport à nous, mais nullement par rapport à eux. A l'égard d'Horace, ſi l'on juge de luy par ſes Poëſies, on ne peut douter qu'il n'eût un grand fond de religion. Non content de craindre, de révérer les Dieux, il recommande par-tout leur culte & leurs cérémonies, avec un zéle digne d'une meilleure cauſe. Rappellez-

vous

vous comment il parle aux Romains dans l'Ode ſixiéme du troiſiéme livre,

Delicta majorum immeritus lues, &c.

vous trouverez qu'Horace n'eſtoit pas auſſi Epicurien qu'il le diſoit, & qu'on ne doit pas prendre au pied de la lettre ce qu'il écrivoit à ſon ami Tibulle:

Me pinguem & nitidum bene curata cute viſes,
Cum videre voles Epicuri de grege porcum.

A la vérité luy-même nous apprend qu'il avoit eſté partiſan de cette Secte inſenſée, mais il nous apprend auſſi qu'il avoit changé,

Parcus Deorum cultor & infrequens, &c.

& ſon changement fut ſincére, car jamais Poëte ne recommanda tant la vertu, & ne l'enſeigna ſi bien. De ſon temps l'adultére eſtoit commun à Rome. Ce déſordre, que la Loy naturelle & la Loy divine condamnent également, eſt traité par nos Poëtes de bonne fortune & de galanterie. Pour Horace, il ne feint point de dire aux Romains que le violement de la foy conjugale eſtoit ce qui les avoit fait dégénérer de la vertu de leurs ancêtres, ce qui avoit abâtardi les meilleures races, & qui attiroit ſur leur patrie un déluge de maux. Et pour leur faire honte de leur déréglement, il leur cite l'exemple des peuples qu'ils regardoient comme barbares, & qui pouvoient néantmoins leur donner des leçons de vertu:

Campeſtres melius Scythæ, &c.

On diroit qu'Horace n'écrivoit que pour rendre ſes Concitoyens plus gens de bien; & le grand motif qu'il leur propoſoit en homme qui connoiſſoit parfaitement le cœur humain, c'eſtoit leur propre intérêt, c'eſtoit la récompenſe qu'ils devoient attendre des Dieux, toûjours proportionnée au ſacrifice qu'on leur fait:

Quanto quiſque ſibi plura negaverit
A Dîs plura feret.

Quelle maxime pour un Payen ! Et n'eſt-ce pas celle du Chriſtianiſme le plus parfait ? C'eſt donc avec juſtice qu'on peut dire d'Horace ce qu'il diſoit luy-même d'Homére, que ce Poëte enſeignoit mieux la vertu que ni Crantor ni Chryſippe. En effet, ce n'eſt pas ſeulement dans quelques-unes de ſes piéces qu'il témoigne un zéle ſi louable, c'eſt dans la plûpart, ſans que la condition des perſonnes à qui il les adreſſe, l'empêche de leur dire librement ce qu'il penſe : par exemple, dans ſon Ode à Lollius, qui avoit eſté plus d'une fois Conſul, il luy dit hardiment que ce ne ſont pas les richeſſes & les honneurs qui rendent heureux, & que celuy-là ſeul eſt heureux, qui ſçait jouir ſagement de ſa fortune, endurer la pauvreté, s'il le faut, & moins craindre de mourir que de faire une mauvaiſe action. Il dit à un autre Grand : *Comme vous ſoûtiendrez votre fortune, nous vous ſupporterons :*

Ut tu fortunam, ſic nos te, Celſe, feremus.

A un autre : *Tout Rome parle de votre bonheur, mais je crains bien que vous ne faſſiez dépendre ce bonheur plûtôt de l'opinion d'autruy que de vous-même ; & pour moy, je ne vous eſtime heureux qu'autant que vous ſerez auſſi honnête homme qu'on dit que vous l'eſtes :*

Tu rectè vivis, ſi curas eſſe quod audis, &c.

Et parlant à Mécénas, le Miniſtre & le favori d'Auguſte, avec quelle nobleſſe luy inſinue-t-il que l'homme eſt bien plus grand par le mépris des richeſſes que par leur poſſeſſion, toûjours compagne de l'avarice ?

Les louanges mêmes qu'il donne à Auguſte, toutes flateuſes qu'elles ſont, ne ſont-elles pas autant d'avis ſur la maniére dont il devoit ſe conduire pour ſe faire aimer de ſes peuples par ſa bonté, & en même-temps pour les contenir dans leur devoir par une juſte ſévérité ?

Mais c'eſt particuliérement dans ſes Satyres & dans ſes

Epiſtres, qu'il traite ce que la morale a de plus important; c'eſt en liſant les unes & les autres que vous croyez lire Socrate, Platon, Epictéte, & tout ce que le Portique & l'ancienne Académie ont produit de plus excellent en fait de mœurs, avec cette différence que les Platoniciens alloient à leur but par des détours & des longueurs inſupportables, les Stoïciens avec une ſéchereſſe rebutante, au lieu qu'Horace nous propoſe des vérités ſi claires, ſi ſenſées, & ſi bien aſſaiſonnées, qu'il n'y a point de lecteur qui ne s'y rende avec plaiſir. Il dit quelque part qu'il y a des paroles qui ont la force de guérir les maladies de l'ame; qu'il y a tel livre qui bien lû eſt ſouverain pour nous rendre l'eſprit ſain & tranquille. Mais s'il y a un livre au monde de qui l'on puiſſe attendre cet effet, c'eſt aſſûrément le ſien. Le grand art d'Horace eſt de ne dire que des choſes tirées de cette lumiére naturelle qui nous éclaire même en dépit de nous. Il parle toûjours raiſon, & l'homme qui ſe révolte contre l'autorité, eſt toûjours docile à la raiſon quand on la luy préſente comme il faut. Voilà pourquoy les ſermons font ſi peu d'impreſſion ſur nous, pendant que les réflexions purement morales ſont généralement goûtées; telle eſt celle-ci que fait Horace:

Vilis amicorum eſt annona bonis ubi quid deeſt.

car chacun ſe plaint de n'avoir point d'amis, on déplore ſon malheur de paſſer ſa vie ſans pouvoir faire un ami. *Rien de plus aiſé*, dit-il, *que de ſe faire des amis, tant qu'il y a des gens de bien & de mérite dans l'indigence:* & il faut convenir que cela eſt vray. Il en eſt de même de cette autre maxime:

Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Le monde eſt plein de gens inquiets, ou inconſtants & legers, qui voudroient ſans ceſſe changer de lieu, & qui ne ſe trouvent bien nulle part, ils s'en prennent à l'air du pays, au climat, aux perſonnes: *Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes*, leur dit Horace, *& à votre caractère que vous portez par-tout.*

In culpa eſt animus, &c.

C'eſt en ramenant à la raiſon ceux qui ſe gouvernent par leurs paſſions, qu'il entreprend de les corriger; le prodigue, l'avare, l'ambitieux, le ſuperſtitieux, l'hypocrite, il fait de chacun d'eux une peinture ſi reſſemblante, qu'ils ne peuvent s'empêcher de s'y reconnoître & d'avoir honte d'eux-mêmes; mais de quels aimables traits au contraire ne peint-il point l'homme vertueux!

——— Sibi qui imperioſus,
Quem neque pauperies, neque mors, &c.

& le vray ſage auſſi éloigné de la ſuperſtition que de l'impiété,

——— Caret tibi pectus inani
Ambitione, caret mortis formidine.

Ce caractère moral & vertueux qui nous eſt ſi fort recommandé ſous le nom de *bene morata oratio*, & qui a tant de charmes pour les gens bien nez, eſt peut-eſtre ce qui manque le plus aujourd'huy à nos Ecrivains, & ſur-tout à nos Poëtes; auſſi n'y en a-t-il guéres qui puiſſent dire comme Horace:

Quid verum atque decens curo & rogo,
Et omnis in hoc ſum.

Le ſel & l'agrément de ſes Satyres, montrent aſſez qu'il ſçavoit rire & plaiſanter pour le moins auſſi bien qu'eux, mais après avoir amuſé, réjoui un temps ſon lecteur, il le ramène toûjours au point eſſentiel.

Si des vrayes vertus vous paſſez aux devoirs de la vie civile, vous le trouverez encore admirable de ce côté-là. Il eſt plein des maximes les plus propres à nous rendre d'un commerce aimable; c'eſt véritablement entre ſes mains que les Lettres ont le privilége d'adoucir les mœurs, & qu'elles méritent le titre d'*humaniores*, qu'elles ont par cette raiſon. Qu'y a-t-il de plus ſenſé que ce qu'il dit pour nous faire ſupporter avec bonté les défauts d'autruy? *Vous ne paſſez rien aux autres, tout vous bleſſe en eux, ſongez-vous que cette ſévérité retombe ſur vous-même!*

Eheu!
Quam temerè in noſmet legem ſancimus iniquam, &c.

On ne peut lire ſans attendriſſement les témoignages d'eſtime & de reconnoiſſance qu'il rend à la mémoire de ſon pere. C'eſtoit le fils d'un Affranchi, & l'on prenoit de-là occaſion de mépriſer Horace :

Quem rodunt omnes libertino patre natum.

Comment ſe défend-il de ce reproche ? « Je ne diray pas, dit-il, comme font la plûpart ; ſi je ne ſuis pas né de parents « nobles & illuſtres, ce n'eſt pas ma faute. Le peu que je vaux, « je le dois à mon pere, à l'éducation qu'il m'a donnée, au ſoin « qu'il a pris de veiller ſur ma conduite. Il dépendroit de moy « de me faire une généalogie à mon gré, que je ne changerois « pas un tel pere pour un autre. »

Nil me pœniteat ſanum patris hujus eoque, &c.

Un homme qui penſoit de la ſorte, eſtoit bien éloigné de prendre un nom de guerre & de quitter le ſien.

Nous avons eu deux Ecrivains que l'on peut comparer à Horace, du moins à certains égards, Voiture & Deſpréaux. Voiture, par ſon bel eſprit & par le merveilleux talent qu'il a eu de plaire aux Grands & de vivre familiérement avec eux ſans jamais s'oublier : Deſpréaux, par l'enjouement de ſes Satyres & par la fineſſe de ſa Critique ; tous deux par la grande eſtime où ils ont eſté de leur temps, & la réputation dont ils ont joui .... Mais du reſte quelle différence ! Voiture, conſtamment a écrit de belles lettres, ceux qui les rabbaiſſent aujourd'huy n'en feroient pas de ſi belles. Ils n'auront jamais, dit M. l'Abbé Gédoyn, ce goût de politeſſe, de ſçavoir vivre, de fine galanterie, qui en font le caractère. Mais ce ſont de belles paroles, & rien de plus. Vous n'y trouverez jamais rien de moral ni de ſolide. Il y fait quelque part ſon portrait, mais il ſe donne bien de garde de toucher rien de ſa naiſſance, tout ce qui l'en faiſoit ſouvenir luy eſtoit inſupportable. Il n'eſtoit pas homme à dire avec Horace :

Non ego pauperum
Sanguis parentum, non ego, quem vocas,
Dilecte, Mœcenas, obibo. *Od. 20. lib. 2.*

Pour Deſpréaux, on ſçait qu'il n'eſtoit que Poëte, & nullement homme du monde.

On convient que l'Art poëtique d'Horace eſt un chef-d'œuvre de bon ſens & de Critique, qui ſervira éternellement de régle à tout Poëte qui voudra faire quelque choſe de durable. Auſſi a-t-on vû que nos Poëtes François en faiſoient une étude particuliére, & qu'ils le ſçavoient par cœur. Ceux d'aujourd'huy, comme la plûpart des gens du monde, l'ont abandonné, pour ne lire qu'un fatras de brochûres qui ſe ſuccédent les unes aux autres, & qui ſont toutes faites pour gâter l'eſprit, ou pour corrompre les mœurs.

Après ces réflexions, M. l'Abbé Gédoyn finit ſon diſcours comme il l'avoit commencé : « L'aimable Poëte qu'Horace, & quel dommage qu'on ne le liſe plus ! »

Peu de jours après la lecture du diſcours de M. l'Abbé
1735. Gédoyn, M. Moreau de Mautour en apporta un autre, où il établit une propoſition bien oppoſée à celle par laquelle M. l'Abbé Gédoyn avoit commencé & terminé ſon diſcours, ſçavoir, qu'on ne liſoit plus Horace ; & il n'eut pas de peine à prouver, non-ſeulement qu'on liſoit toûjours ce célébre Poëte, mais encore qu'il eſtoit de tous les Auteurs anciens celuy qui eſtoit le plus lû ; qu'il faiſoit toûjours les délices de quiconque avoit quelque goût pour les véritables beautez de la Poëſie ; qu'il avoit fait celles de quelques Dames illuſtres, parmi leſquelles M. Moreau de Mautour nomme Madame la Comteſſe de la Fayette ; enfin, que c'eſtoit toûjours le Poëte des beaux eſprits, & en particulier celuy des Gens de Cour & des Guerriers. Mais n'y eût-il que le nombre prodigieux d'éditions, de commentaires & de traductions qu'on a faites de ce Poëte, & qu'on en fait encore tous les jours, ſans parler de celles de Collége qui ſe multiplient annuellement, il n'en faudroit pas davantage pour prouver qu'il eſt toûjours lû, & qu'il le ſera tant qu'on aura quelqu'amour pour les Belles-Lettres.

Après ce préambule, M. de Mautour ſe plaint que M. l'Abbé Gédoyn n'ait repréſenté Horace que comme un

Philoſophe auſtére; il fait voir par un grand nombre de citations, que c'eſtoit un homme qui aimoit la bonne chére, le bon vin ſur-tout, & qu'il avoit eu un grand nombre de maîtreſſes, comme il paroît par ſes Odes adreſſées à Leuconoë, à Lydie, à Glycére, à Chloë, à Néæra, à Pyrrha, à Galatée, à Philis, à Lycé, & à d'autres encore. Nous ne rapporterons point toutes ces citations qui ſont aſſez connues, & qui prouvent que ſi Horace nous a débité d'excellentes maximes de morale, comme on n'en ſçauroit douter, il en a auſſi très-ſouvent débité de galantes. Diſons tout, il a eſté quelquefois trop libre dans ſes expreſſions, & il eſt allé même juſqu'au Cynique dans ſa ſeconde Satyre; de ſorte que M. Dacier, tout prévenu qu'il eſtoit en faveur d'Horace, eſt obligé de dire dans ſes remarques ſur cette Satyre, qu'il n'y reconnoît point Horace, & qu'il falloit qu'il fût yvre quand il la compoſa.

C'eſt ainſi que le même homme conſidéré ſous différents points de vûe, eſt ſouvent très-contraire à luy-même, ou, pour parler plus juſte, eſt luy-même une véritable contradiction. Mais, demande M. de Mautour, ce Poëte eſtoit-il véritablement amoureux de toutes les belles à qui il adreſſe des Odes, ou n'eſtoit-il qu'homme galant? Si la jalouſie, répond-il, eſt une marque non équivoque d'une véritable paſſion, Horace eſtoit amoureux, puiſqu'il ſe montre quelquefois jaloux à l'excès, comme dans la XIII.e Ode du livre I. où il ſe plaint de la préférence que la jeune Lydie donnoit à Téléphe ſon rival; il luy fait les reproches les plus amers, & paroît entrer en fureur lorſqu'il penſe aux faveurs qu'elle luy accorde. Mais ne peut-on pas feindre la jalouſie auſſi-bien que l'amour, & Horace ne reſſembloit-il point à ceux dont parle Deſpréaux:

Qui dans leur cabinet, aſſis au pied des hêtres,
Font redire aux échos des ſottiſes champêtres.

EXPLICATION ET CORRECTION DE DEUX PASSAGES DE FESTUS.

1734. DANS le grand nombre de paſſages du Grammairien Feſtus, qu'on n'a pu juſqu'à préſent, ni expliquer ni corriger, il y en a deux où il eſt parlé des différentes ſortes de Talents, & que voici.

Premier paſſage: *Euboïcum talentum, nummo Græco ſeptem millium & quingentorum Ciſtophorûm eſt: noſtro, quatuor millium denariorum.*

Second paſſage: *Talentorum non unum genus: Atticum eſt ſex millium denariûm: Rhodium & Ciſtophorûm, quatuor millium quingentorum denariûm.*

Elle eſt imprimée Mem. de Litter. tom. 8. p. 372.

Il y a quelques années que M. de la Barre donna une Diſſertation ſur la livre Romaine, où il n'oublia rien pour établir que l'once, ou douziéme partie de cette livre, eſtoit égale à une once & vingt-quatre grains de la livre de Paris. Il obſerva entr'autres choſes, qu'il y avoit une grande différence pour le poids, entre la dragme Attique & le denier Romain; mais que bien que la dragme fût plus forte que le denier, cependant, ſuivant une certaine Loy dont il retrouvoit des veſtiges dans quelques Anciens, on ne recevoit cent dragmes à la Monnoye de Rome, que pour quatre-vingt dix-huit deniers; & qu'au reſte, dans le cours ordinaire du commerce, la dragme & le denier ſe recevoient indifféremment l'un pour l'autre.

Ces Obſervations luy ſervent aujourd'huy à montrer que l'un des deux paſſages rapportez, n'a point eſté altére par les Copiſtes comme on l'a cru; & il croit qu'elles ſeront auſſi de quelqu'utilité pour corriger l'autre paſſage, pourvû cependant qu'on y joigne l'obſervation que le P. Panel a faite ſur le poids des Ciſtophores, dans une Diſſertation ſur ces Médailles imprimée depuis peu. Car aucun de ceux qui en avoient parlé, n'avoit pris la peine de les peſer; & cet Antiquaire, qui en a

yû

vû pluſieurs, aſſûre que toutes celles qu'il a vûes, peſoient depuis deux cens vingt-neuf juſqu'à deux cens quarante-un grains.

Nous apprenons de-là qu'il y avoit des monnoyes d'argent dans l'Aſie mineure qui peſoient à peu-près trois dragmes, ou un peu plus de trois deniers; & conſéquemment nous n'avons plus de peine à concevoir pourquoy, dans la deſcription du triomphe de Quintius-Flaminius, après avoir dit qu'on y porta quatre-vingt-quatre mille piéces d'argent monnoyé Attique, Tite-Live ajoûte qu'on les nommoit tétradragmes, & qu'elles eſtoient environ du poids de trois deniers. *Tetradrachma vocant : trium ferè denariorum in ſingulis argenti eſt pondus.* Le poids connu des Ciſtophores prouve que ce paſſage n'eſt pas corrompu, comme M. de la Barre luy-même l'avoit cru autrefois. De vrais tétradragmes auroient peſé près de quatre deniers & demi, mais les ſucceſſeurs d'Alexandre firent frapper des monnoyes d'argent beaucoup plus foibles, & ne laiſſérent pas de leur donner cours pour quatre dragmes. On appella tétradragmes celles qu'on fabriquoit en Europe; & l'on y joignit quelquefois le ſurnom d'Attiques, parce que l'argent devoit en eſtre auſſi fin que celuy de la dragme Attique. En Aſie, on nommoit Ciſtophores les monnoyes du même poids & de la même valeur, à cauſe qu'on ne manquoit jamais d'y repréſenter une corbeille (κιστή.) *Lib. 37. c. 51.*

Il ne reſte plus après cela de difficulté dans le ſecond paſſage de Feſtus; ce Grammairien reconnoiſſoit pluſieurs ſortes de talents, *talentorum non unum genus*, pourquoy? Parce que ſi on payoit un talent en dragmes Attiques, qui dans le cours ordinaire ſe recevoient pour des deniers, il y avoit ſix mille deniers à ce talent, qui eſtoit de ſix mille dragmes, comme on ſçait: *Atticum eſt ſex millium denariûm.* Au lieu que ſi on vouloit payer un talent en monnoyes de Rhodes ou en Ciſtophores, *Rhodium & Ciſtophorum*, alors comme ces monnoyes n'avoient l'une & l'autre que le poids de trois dragmes, & qu'elles paſſoient néantmoins pour des piéces de quatre dragmes, un pareil talent, qui n'avoit réellement que la valeur

des trois quarts du talent, devoit eſtre reçû pour quatre mille cinq cens deniers ſeulement: *Rhodium & Ciſtophorum, quatuor millium & quingentorum denariûm.*

L'autre paſſage de Feſtus a deux parties: *Euboïcum talentum, nummo Græco, ſeptem millium & quingentorum Ciſtophorûm eſt*, c'eſt la premiére: & la ſeconde, *noſtro, quatuor millium denariorum.* Il eſt viſible qu'à celle-ci on doit ajoûter *quingentorum: noſtro, quatuor millium quingentorum denariorum.* A l'égard de la premiére, M. de la Barre croit qu'on ne ſçauroit mieux faire que de lire de la maniére ſuivante: *Euboïcum talentum, nummo Græco mille & quingentorum Ciſtophorûm eſt.* Pour montrer la juſteſſe de cette correction, il faut établir que le talent Euboïque eſt préciſément le même qu'on a appellé quelquefois talent Attique; & en cet endroit, M. de la Barre combat l'opinion du Pere Panel, qui a cru que c'eſtoient deux talents différents.

Lorſqu'Antiochus demanda la paix aux Romains, & qu'on eut reçû dans le Conſeil de guerre, les ſoûmiſſions des Miniſtres Plénipotentiaires de ce Prince, Scipion l'Africain qui porta la parole, leur déclara qu'ils payeroient pour les frais de la guerre quinze mille talents Euboïques: cinq cens d'abord, deux mille cinq cens auſſi-tôt après que le Sénat & le Peuple Romain auroient ratifié le traité de paix, & le reſte en douze années conſécutives: *Pro impenſis deinde in bellum factis, quindecim millia talentûm Euboïcorum dabitis: quingenta præſentia, &c.* Cet illuſtre Romain parle de même dans Polybe: ὡς δὲ τούτοις Εὐβοϊκὰ τάλαντα ἀποδοῦναι μύρια καὶ πενταχιχίλια Ῥωμαίοις ἀντὶ τῆς εἰς τὸν πόλεμον δαπάνης, &c. Le traité fut rédigé quelque temps après; & comme Antiochus avoit déja payé trois mille talents, il ne fut plus queſtion pour les Romains, que de s'aſſûrer des douze mille qui reſtoient à recevoir, ce qu'ils firent en ces termes: *Argenti probi XII. Millia Attica talenta dato intra duodecim annos penſionibus æquis.* Antiochus payera dans l'eſpace de douze années conſécutives, en douze payements égaux, la ſomme de douze mille talents Attiques de bon argent. On voit bien que les talents dont il eſt parlé

Tit. Liv. lib. 37. cap. 45.

Lib. 38. c. 38.

en cet endroit, ſont les mêmes dont Scipion l'Africain avoit ſtipulé le payement. Or ils ſont nommez talents Euboïques dans le premier paſſage, & dans le ſecond on les nomme talents Attiques; il eſt donc évident que la différence dans la dénomination, n'en met aucune dans la choſe même.

Le P. Panel croit pourtant pouvoir ſe tirer de l'embarras où l'a jetté la comparaiſon de ces deux paſſages de Tite-Live. Il a recours pour cela à Polybe; & comme cet Hiſtorien, en rapportant le traité, ne parle pas de talents Attiques, mais de talents d'un bon argent Attique, ἀργυρίου διδόντω Ἀντίοχος Ἀττικοῦ Ῥωμαίοις ἀρίστου τάλαντα μύρια δισχίλια ἐν ἔτεσιν ιϛ', &c. il prétend que Tite-Live a mal traduit Polybe.

Le célébre Antonius Auguſtinus cité par Fulvius Urſinus dans ſes notes ſur Tite-Live, avoit ſoûtenu la même choſe avant le P. Panel, mais M. de la Barre oſe aſſûrer que cette maniére de réſoudre une difficulté, n'eſtoit pas digne de ſon habileté dans la Critique; comment n'a-t-il pas vû que Tite-Live fait profeſſion de copier le traité en entier & dans les termes qu'il fut rédigé, au lieu que Polybe n'en a rapporté la plûpart des conditions qu'en Hiſtorien, & d'une maniére qui montre que véritablement il en avoit une parfaite connoiſſance, mais qu'il ne ſe propoſoit pas d'en conſerver les expreſſions? Le traité fut ſans doute écrit en Latin; ce fut en cette langue qu'on le rédigea dans le Sénat, qu'on le propoſa au Peuple, & qu'on le publia, après que les parties intéreſſées l'eurent ratifié: c'eſt donc ce traité que Tite-Live a donné, & non pas une traduction de Polybe, qui s'eſt énoncé tout autrement que luy.

Si on examine la ſuite du traité, on ſe convaincra de plus en plus que les talents qu'Antiochus promit de payer, & qu'on nomma d'abord talents Euboïques, eſtoient de vrais talents Attiques. M. de la Barre a établi dans ſa Diſſertation ſur la Livre Romaine, qu'il y avoit quatre-vingt-ſeize deniers à cette livre, que le denier devoit peſer ſoixante-quinze grains, & que la dragme Attique en peſoit quatre-vingt-quatre; de ſorte que le talent Attique eſtant compoſé de ſix mille de ces

dragmes, pesoit soixante-dix livres Romaines. On y a vû encore que la République ne recevoit les espéces étrangéres en payement, qu'avec le profit d'un huitiéme en sus : ce qui montre qu'un talent Attique devoit luy valoir quatre-vingt livres d'espéces étrangéres. Ce fut préciſément ce qu'elle prétendit que devoient luy valoir les talents qu'Antiochus s'estoit obligé de luy payer, *talentum ne minus pondo LXXX. Romanis ponderibus pendat ;* & la conséquence se présente naturellement. Antiochus avoit apparemment voulu profiter de l'équivoque à laquelle estoit assujetti le nom de talent depuis l'introduction des espéces qu'on nommoit tétradragmes en Europe, & Ciſtophores en Asie ; c'est-à-dire, qu'il avoit souhaité qu'on reçût ses Ciſtophores pour des piéces de quatre dragmes. Ç'auroit esté pour luy sur la somme totale, une épargne de trois à quatre mille talents : mais les Romains, qui n'estoient pas gens à se laisser surprendre, luy firent payer d'abord trois mille talents réels & effectifs, avec le droit de la monnoye ; & pour prévenir les mépriſes auſquelles auroient esté exposez les Questeurs, ils eurent soin de marquer nettement dans le traité, ce qu'on devoit entendre par un talent.

Lib. 3. c. 89. Qu'est-ce donc qui a trompé le P. Panel, & les Sçavants dont il a adopté l'opinion ? C'est qu'Hérodote observe que le talent de Babylone valoit soixante-dix mines Euboïques, & *Var. hist. l. 1. cap. 22.* que d'un autre côté, Elien assûre qu'il y avoit au même talent de Babylone soixante-douze mines Attiques : d'où on a conclu que le talent d'Athènes estoit à celuy de l'Isle d'Eubée comme 35. à 36.

Rien ne seroit plus juste, en effet, si le texte des deux Auteurs estoit correct ; mais il ne l'est pas, suivant M. de la Barre, qui prétend qu'il y a une faute dans celuy d'Hérodote. *Lib. 3. c. 90.* Cet Historien nous a laissé un état exact des tributs que les différentes provinces de l'Empire de Perse payoient depuis le regne de Darius, en exécution des ordres de ce Prince : & c'est là qu'il observe que le talent de Babylone valoit soixante-dix mines Euboïques. A ce compte, le talent Euboïque auroit esté à celuy de Babylone comme 6. à 7. mais il nous apprend

luy-même qu'il luy estoit comme 5. à 6. Comment cela? Parce que tout l'Empire estoit partagé en dix-neuf départements, qui payoient, chacun à proportion de leur étendue & de leurs richesses, différentes sommes de talents d'argent de Babylone, qui faisoient une somme totale de sept mille sept cens quarante talents *: à quoy il faut joindre deux cens quarante talents Euboïques, pour le produit de la pêche du lac de Mœris. M. de la Barre soûtient donc qu'il faut y joindre ce produit, parce qu'Hérodote nous en avertit luy-même en parlant de l'Egypte, qui paye, dit-il, mille talents, outre la somme d'argent que le Roy retire de la pêche du lac de Mœris, πάρεξ τῶ ἐκ τ Μοίεως λίμνης γινομένω ἀργυρίω. Il ajoûte que ce produit estoit de deux cens quarante talents Euboïques, l'Historien nous ayant appris dans la description de l'Egypte, où il n'est pas question de talents de Babylone, que le produit de cette pêche consistoit en un talent pendant six mois, & les six autres mois en vingt mines, qu'on payoit au Roy chaque jour. Or le même Auteur voulant donner aux Grecs une idée juste & précise des richesses du Roy de Perse, après avoir rapporté toutes les sommes particuliéres de talents de Babylone qu'il recevoit des provinces, les réduit en une somme totale de talents Euboïques, & cette somme est de neuf mille cinq cens quarante talents: τὸ μὲν δὴ ἀργύριον τὸ Βαβύλωνιον πρὸς τὸ Εὐβοϊκὸν συμβαλλόμενον τάλαντον, εἶναι τεσσερακοντα καὶ πεντακόσια καὶ εἰνακισχίλια τάλαντα. D'où naît une conséquence infaillible, puisqu'elle est autorisée par le calcul; car dans la raison de 7. à 6. sept mille sept cens quarante talents de Babylone n'en feroient que neuf cens trente Euboïques: au lieu que dans la raison de 6. à 5. ils en font neuf mille deux cens quatre-vingt-huit; & si on y ajoûte les deux cens

Cap. 97.

Lib. 2. cap. 149.

Lib. 3. c. 95.

* Le premier département payoit quatre cens talents, le second cinq cens, le troisiéme trois cens soixante, le quatriéme cinq cens, le cinquiéme trois cens cinquante, le sixiéme sept cens, le septiéme cent soixante-dix, le huitiéme trois cens, le neuviéme mille, le dixiéme quatre cens cinquante, le onziéme deux cens, le douziéme trois cens soixante, le treiziéme quatre cens, le quatorziéme six cens, le quinziéme deux cens cinquante, le seiziéme trois cens, le dix-septiéme quatre cens, le dix-huitiéme deux cens, & le dix-neuviéme trois cens.

quarante du lac de Mœris, on aura la ſomme de neuf mille cinq cens vingt-huit talents, qui eſt, à douze près, celle à quoy Hérodote a évalué les tributs que le Roy de Perſe recevoit en argent. Les douze qui nous manquent, tiennent lieu de dix talents de Babylone que l'Hiſtorien a omis dans le détail des départements, dont quelques-uns payoient un ou deux talents plus qu'il n'a marqué, comme il en avertit luy-même à la fin de l'énumération des tributs, τὸ δ' ἔπι τούτων ἔλασσον ἀπεὶς, οὐ λέξω. Or ſi le talent Euboïque & celuy de Babylone eſtoient l'un à l'autre comme 5. à 6. il eſt évident qu'au lieu que juſqu'à cette heure on a lû dans le texte d'Hérodote, τὸ δὲ Βαβυλώνιον τάλαντον δύναται Εὐβοϊδας ἑβδομήκοντα μνέας, on doit y lire comme dans celuy d'Elien, Εὐβοϊδας δύο καὶ ἑβδομήκοντα μνέας: le talent de Babylone vaut ſoixante-douze mines Euboïques.

Pour revenir au paſſage de Feſtus, qu'on peut avoir perdu de vûe, *Euboïcum talentum, nummo Græco ſeptem millium & quingentorum Ciſtophorûm eſt,* M. de la Barre croit qu'on ne doutera plus, après ces obſervations, qu'au lieu de *ſeptem millium*, il ne faille y lire *mille.* Le talent Euboïque en monnoye Grecque, eſt de quinze cens Ciſtophores. Le Ciſtophore eſtant donné pour une piéce de quatre dragmes, quinze cens Ciſtophores équivaloient autrefois aux ſix mille dragmes qu'il y avoit au talent. Mais comme ces mêmes Ciſtophores n'avoient réellement que le poids de trois dragmes, on ne les recevoit plus du temps de Verrius-Flaccus, dont Feſtus eſt l'Abbréviateur, que pour trois deniers; & voilà pourquoy il ajoûte, conformément au premier paſſage expliqué: *Noſtro, quatuor millium quingentorum denariorum.* En noſtre monnoye, le même talent eſt de quatre mille cinq cens deniers.

Il n'eſt pas difficile de découvrir l'origine de la corruption de ce paſſage; un Copiſte ayant écrit la lettre M, qui ſignifie *mille*, ſur un endroit du parchemin moins liſſe que le reſte, l'aura recommencée, on aura pris cette lettre inutile & mal figurée, pour un VII. Romain, & de-là ſera venue la leçon *ſeptem millium*, qui a ſi long-temps embarraſſé les Sçavants.

DEO SOLI INVICTO MITHRE

EXPLICATION

De ces mots NAMA SEBESIO, *qui ſe trouvent ſur un Marbre antique.*

PARMI les figures de Mithra ancien Dieu des Perſes, dont le culte fut porté à Rome du temps de la guerre des Pirates, il y en a une ſur laquelle, outre l'Inſcription ordinaire *DEO SOLI INVICTO MITHRÆ*, on lit ces mots barbares, *NAMA SEBESIO*, qui ont donné la torture aux Antiquaires qui ont entrepris de les expliquer. Gruter, qui le premier publia cette Inſcription, dit ſeulement que ces mots, qu'il n'explique pas, ſont Perſans, parce que Mithra eſtoit la principale Divinité des Perſes. *Pag. 34.*

D'autres Auteurs ont pris des routes bien différentes. Reinéſius trouve dans ces mots la riviére de Sébethe qui paſſe à Naples. Olaüs Rudbeck, dans la troiſiéme partie de ſon Atlantique, aſſûre que ce ſont des mots Scythes, & il les interpréte ainſi avec le ſecours de la Langue Suédoiſe: *Le nom du Bœuf eſt terre Déeſſe.* Boulenger veut qu'on liſe *Nannae*; & M. Muratori l'explique de *Nanneæ*, dont il eſt parlé dans le livre des Machabées, & qui paroît avoir eſté la même que Diane. *Rein. var. lect. lib. 3. Fluvius Sebethus.* *Bul. de Mag. lib. 1. cap. 4. Nannae Sebefio Deo.* *Mur. Anecd. Lat. tom. 1.*

Philippe Torré Evêque d'Hadria, qui a donné un excellent Traité ſur le Dieu Mithra, eſt le premier qui ait rapporté cette Inſcription comme elle eſt gravée ſur le marbre, & avec les figures qui l'accompagnent. A l'égard des deux mots en queſtion, il les appelle *une énigme difficile, & qui n'a pas encore eſté expliquée.* Il tâche cependant de les développer par le moyen de l'Hébreu. Il remarque la reſſemblance qu'ils ont avec les noms qui furent donnez au Soleil par ces hérétiques, qui, au rapport de Saint Epiphane, changeoient en noms Hébraïques les noms Grecs des Aſtres. Ils appelloient le Soleil Ημα χ σέμες; on ne lit pas bien dans les imprimez Ημαχαμσεμες. Le P. Pétau traduit *Hamma & Semes.* Le Soleil

en Hébreu eſt nommé חַמָּה *Chammah*, & il eſt auſſi nommé שֶׁמֶשׁ *Schemeſch*.

Le P. Panel, dans ſon ouvrage des Ciſtophores, embraſſe l'opinion de ceux qui ont cru qu'on devoit ſculpter ſur le marbre *Sabazio*, ou au moins qu'on doit entendre *Sebeſio* de même que *Sabazio*, ces deux mots n'exprimant que le même nom du Soleil. Il y a des Sçavants qui croyent qu'il faut lire ces mots de la gauche à la droite, & qu'on trouvera par-là que *nama* veut dire en Hébreu fidelle ou véridique. Il y en a qui penſent que c'eſt le nom de celuy qui pour accomplir un vœu, avoit fait faire ce grouppe. D'autres tiennent qu'on ne doit pas expliquer ces mots ſans ſçavoir auparavant ce que ſignifie l'homme qui égorge le taureau, & quelle eſt l'allégorie cachée ſous ces figures. Enfin, quelques Antiquaires aſſûrent qu'il eſt tout-à-fait inutile d'en chercher la ſignification, attendu qu'on ne ſçauroit deviner celle qu'ils peuvent avoir dans quelque Langue inconnue.

M. le Marquis Maffei, peu content de ces explications,
1736. en a propoſé une nouvelle à la Compagnie. D'abord, il eſt perſuadé qu'on ne doit pas s'inquiéter de la reſſemblance que ces mots pourroient avoir par hazard avec des Langues exotiques, puiſque les marbres Romains ne parlent que Latin ou Grec. Quelqu'un peut-eſtre de ceux qui ont traité de cette Inſcription, ſe ſeroit beaucoup félicité s'il avoit ſçû que *nama* eſt un mot Perſan. Cependant il l'eſt véritablement, & les Perſans ont un livre intitulé *Erdaviraph nama*, c'eſt-à-dire, *livre d'Erdaviraph*. Erdaviraph eſt un de leurs anciens Légiſlateurs. Ce livre eſt ſouvent cité par Thomas Hyde, qui parle beaucoup de Mithra dans ſon ſçavant Traité de la Religion des Perſes. Cependant le même Auteur, qui parle auſſi de notre Inſcription, ne rapporte point du tout ces mots à la langue Perſane, & n'en hazarde aucune explication.

Pour bien juger des Antiques, ajoûte M. le Marquis Maffei, il en faut examiner toutes les circonſtances. Vous les appercevrez, dit-il, en jettant un coup d'œil ſur le deſſein gravé,

où l'on

où l'on voit qu'après les mots *Deo Soli Invicto Mithræ*, il y avoit encore assez d'espace pour en mettre d'autres, & même pour une seconde ligne. Cependant on a tout-à-fait séparé les deux mots en question, & on les a gravez dans un autre endroit. C'est une marque qu'ils ne sont pas la suite de ceux-là, ni par conséquent deux autres noms du Soleil, c'est-à-dire, du Dieu Mithra. Cela se confirme pleinement par toutes les Inscriptions qu'on a de ce Dieu. On ne voit dans aucune nul autre nom & nul autre titre, après la formule solemnelle d'*Invicto Mithræ*. On voit encore moins ces deux mots dans d'autres Inscriptions. On a un bas relief à Rome, sur lequel on trouve un Bacchus avec les lettres ΝΔΜΔ, qui ne disent rien, mais l'antiquité de ce morceau n'est pas bien assûrée.

On n'a mis ces deux mots ni en bas du marbre, ni en haut, où il y avoit assez d'espace; mais on les a resserrez dans un endroit où à peine y a-t-il la place qu'il faut pour les contenir, & où même ils ne pouvoient pas estre gravez comme il faut. C'est une marque certaine qu'on a eu quelque raison de les placer là; & quelle a pu estre cette raison, sinon d'indiquer, ou le nom, ou la propriété de la chose au-dessus de laquelle ils sont sculptez? C'est quelque chose de semblable à ce qu'on voit dans un bas relief très-estimable publié par Fabretti. Il l'a nommé *Table Iliaque*, parce que la guerre de Troye & les faits de cette histoire en sont le sujet. On y remarque par-tout des mots Grecs qui désignent quelle est la chose, & quelles sont les personnes représentées par le bas relief.

Or, sur quoy a-t-on placé les deux mots en question? C'est sur le sang qui coule en abondance & avec impétuosité de la blessure faite au col du taureau. Que veulent-ils dire? Le voici: Νᾶμα Σεβήσιον en bon Grec signifie, dit M. le Marquis Maffei, *source auguste, liqueur vénérable, fluide sacré.* Pouvoit-on y mettre rien de plus propre ni de plus convenable?

Nous sçavons combien le sang estoit mystérieux dans plusieurs sacrifices, & sur-tout le sang des taureaux. Dans le sacrifice du Taurobole, le Prêtre s'en couvroit presque tout entier, & il n'en laissoit pas perdre une goutte; il en buvoit

même, comme on l'apprend de la deſcription que Prudence a faite de cette cérémonie. Julius Firmicus dit que nous ſommes rachetez par le ſang précieux de Jeſus-Chriſt, mais que dans les ſacrifices des Gentils, le ſang des bêtes *trompoit ces miſérables, parce qu'il ſouilloit & ne rachetoit pas, comme ils le croyoient* *. C'eſt donc avec grande raiſon que ce ſang a eſté déſigné par le terme de *liqueur vénérable ou ſacrée.*

On ne ſçauroit douter que l'action de ce bas relief ne faſſe voir le ſacrifice d'un bœuf immolé par le Prêtre qui repréſentoit le Dieu même dans l'antre ſacré. On croyoit que Mithra avoit eſté un voleur de bœufs, & qu'il les amenoit dans des cavernes; c'eſt ce que nous liſons dans Porphyre, dans Firmicus, & dans Commodianus Poëte Chrêtien, qui dit de Mithra:

Vertebatque boves alienos ſemper in antris.

Stace en parle auſſi, & nous voyons dans le deſſein, l'attitude même indiquée par ce Poëte:

——— *Torquentem cornua Mithram.*

On croyoit auſſi que le même Mithra eſtoit le Soleil. Saint Paulin, dans le Poëme publié par M. Muratori, dit:

Quemque tegunt tenebris, audent hunc dicere Solem.

On pourroit objecter au ſujet de cette explication, 1.° que la derniére lettre manque dans le mot *Sebeſion;* mais on en voit la raiſon, c'eſt qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau. Peut-eſtre auſſi cette lettre eſtoit-elle en petit caractère ſur le couteau même, & on ne l'a pas remarquée, ou bien le temps l'a effacée. Si on avoit vû l'*N*, il n'y auroit eu aucune difficulté, tout le monde ſe ſeroit d'abord apperçû que ce ſont des mots Grecs. Au reſte, ceux qui ſont accoûtumez à examiner les marbres antiques, ne ſont pas embarraſſez quand une lettre manque à la fin d'une Inſcription.

* *Et ne cruor pecudum miſeros homines aut decipiat, aut perdat, polluit ſanguis iſte, non redimit.* Jul. Firm. de errorib.

L'on pourroit oppoſer, 2.° qu'à la vérité Νᾶμα eſt très-uſité pour ſignifier une liqueur qui coule, mais qu'il n'en eſt pas de même de Σεβήσιον, qu'on ne trouve point dans les Lexiques. A cela M. le Marquis Maffei répond que nul Dictionnaire, de quelque Langue que ce ſoit, ne comprend toutes les inflexions des mots qu'on peut former & tirer des verbes. Nous connoiſſons le verbe σέβω, *veneror, adoro, colo*, qui eſtoit ſinguliérement conſacré à la religion. De ce verbe vient σεβάσμιος, σεβάςος, σεβέω, ἀσεβέω, ἀσεβὴς : on voit bien que c'eſt la même choſe que d'en avoir formé σεβήσιον. Ajoûtez qu'on lit dans le Lexique de Suidas σεβίσαι, *colere*. Peut-eſtre devroit-on lire σεβήσαι, la prononciation du bas ſiécle ayant fait changer la voyelle. De-là on ne ſçauroit former que σεβήσιον. Admettre ces verbes & ne pas admettre ce nom, ce ſeroit comme admettre *veneror*, & ne point admettre *venerabile*. Sur les marbres antiques on ne voit pas ſeulement des verbaux qui ne paroiſſent point dans les livres, mais on pourroit faire une longue liſte des mots de toute eſpéce, Grecs & Latins, qui ſe liſent dans les Inſcriptions, & qui ne ſe trouvent pas dans les Auteurs. Dans la Table Iliaque, par exemple, on voit écrit ſur un Temple ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ, c'eſt-à-dire, *Temple d'Apollon;* on trouve bien rarement ce mot dans les Auteurs en ce ſens-là, cependant nous voyons par-là qu'il eſtoit d'un uſage commun dans le langage. Comme ces mots ne ſont pas ordinaires dans les Ecrivains, on s'y eſt mépris quelquefois. Un Auteur moderne a rapporté à la Reine Artemiſe le mot ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΝ qu'il avoit trouvé ſur un Médaillon antique, & qui y ſignifie *Temple de Diane*.

On pourroit encore avoir quelque difficulté en voyant deux lettres Latines S pour Σ, & E pour H, dans le mot Grec de ΣΕΒΕΣΙΟΝ; mais il ſuffit de ſe rappeller que ce mêlange fut très-fréquent dans le bas âge. Nous en avons une infinité d'exemples. Le nom de *Jeſus* a toûjours eſté repréſenté par trois lettres, IHS, deſquelles la ſeconde eſt Grecque & la troiſiéme eſt Latine. Sans cette remarque, on ne comprendroit pas comment la lettre *h* entre dans le nom de *Jeſus*. On

trouve ce mêlange ſur-tout dans les Inſcriptions Chrêtiennes, & il ne faut pas s'étonner que les Mithriaques les ayent imitées, puiſque leur ſuperſtition continua preſque pendant tout le quatriéme ſiécle de l'Egliſe, & ſe forma en grande partie de l'imitation des Rites & des Sacrements des Chrêtiens. Ils placérent dans leurs Faſtes la nativité de Mithra au même jour que nous célébrons celle de *Jeſus-Chriſt.* Saint Juſtin, Tertullien & Saint Chryſoſtome, nous apprennent qu'ils avoient une eſpéce de Martyre, & qu'ils contrefaiſoient l'Euchariſtie & le Baptême. On ſe ſervoit peut-eſtre du ſang qui ſortoit du col du taureau, pour faire l'expiation dont parlent ces Peres, & c'eſt peut-eſtre par cette raiſon qu'ils l'appelloient *liqueur ſacrée.* On voit combien cela eſt différent de l'ancien culte de Mithra, tel que le pratiquoient les Perſans. Hyde a fait voir que les Grecs & les Romains le changérent entiérement, & ne ſuivirent en aucune façon le ſentiment des Perſans ſur ce Dieu & ſur ſes myſtères : nouvelle preuve qu'on n'aura pas ſculpté des mots Perſans ou Orientaux ſur le marbre dont il s'agit.

L'objection la plus forte, & que M. Maffei ne s'eſt pas faite; c'eſt que l'action de Mithra, qui paroît égorger un taureau, n'eſt pas l'expreſſion d'un véritable ſacrifice, mais une allégorie de la force du Soleil repréſenté par Mithra, lorſque cet Aſtre, après avoir parcouru les ſignes des Poiſſons & du Belier, entre dans celuy du Taureau. Car, en examinant de près tout le bas relief, on voit que c'eſt un planiſphére, ſur lequel ſont repréſentez les ſignes & les conſtellations, & où ſe trouvent les figures qui marquent le lever, le midi, & le coucher du Soleil, &c. comme l'a remarqué M. l'Abbé Banier dans le ſeptiéme livre de ſa Mythologie.

Tom. I. pag. 630. & ſuiv.

Quoy qu'il en ſoit, telle eſt la penſée de M. Maffei au ſujet de cette Inſcription. Mais comme entre les différentes opinions qu'on a ſuivies juſqu'à préſent, celle qui a eu le plus de partiſans, eſt que *Sebeſius* n'eſt pas différent de *Sabazius,* il ajoûte que ceux qui ſont de ce ſentiment, remarquent que le nom de *Sabazius* eſtoit propre à Bacchus, & qu'on pouvoit

par conſéquent le donner au Soleil, puiſqu'on a fait voir que Bacchus eſtoit le même Dieu que le Soleil. Mais Démoſthène & un Auteur plus ancien, dans un paſſage rapporté par Harpocration, Diodore, Strabon, le Scholiaſte d'Ariſtophane, Euſébe, Eſtienne de Byzance, Héſychius, Suidas & bien d'autres encore, diſent que *Sabazius* eſtoit Bacchus, & aucun d'eux n'a jamais dit qu'on ait donné ce nom au Soleil. Macrobe s'efforce véritablement de prouver que Bacchus eſtoit le même Dieu que le Soleil; mais c'eſt une ſuite de ſon ſyſtème particulier, ſelon lequel, Mercure, Mars & tous les autres Dieux n'eſtoient autres que le Soleil : ſyſtème tout-à-fait contraire à la Théologie commune des Payens, & il n'en eſt pas moins certain qu'on n'a jamais vû aucun des ſurnoms donnez en ſi grand nombre à Bacchus, approprié au Soleil. Si quelqu'un veut les voir preſque tous, & en même temps ce que l'on a dit de celuy de *Sabazius*, il peut parcourir le huitiéme *Syntagme* de Lilio Giraldi, il les y trouvera raſſemblez avec un ſoin, dont beaucoup d'Auteurs plus récents ont profité, ſans luy en marquer aucune reconnoiſſance.

Les partiſans de cette opinion ſe fondent ſur ce qu'on a auſſi donné le nom de Sabazius à Jupiter, & diſent qu'on a écrit indifféremment *Sabazius, Sebadius, Sebeſius*. Qu'on ait quelquefois donné le nom de Sabazius à Jupiter, cela ne fait rien à la queſtion, dit M. Maffei, & d'ailleurs la choſe n'eſt pas ſans difficulté; mais il ne croit point du tout qu'on ait écrit ces mots indifféremment. Nous voyons véritablement dans quelques Auteurs Latins, ces noms donnez à Bacchus & à Jupiter, mais il faudroit examiner ſi la leçon eſt toûjours authentique, & ſi quelquefois les Copiſtes ne l'ont pas altérée. Car enfin, non-ſeulement ce terme *Sabazius*, mais tous ceux qui ſont dérivez de σαβοῖ ou de σαβάζειν, ſe rapportent à Bacchus ou aux Bacchantes, & aucun Auteur Grec ne les a attribuez à Jupiter ou à quelqu'autre Dieu. Il faudroit donc examiner ſi, par exemple, dans Firmicus, au lieu de *Sabazium Jovem*, on ne devroit point lire *Sebeſium*. En effet, le titre d'auguſte convient parfaitement à Jupiter. Le Marbre en queſtion

nous apprend, ſelon M. le Marquis Maffei, que ce mot eſtoit en uſage, & l'on a toûjours vû corriger les livres par les marbres, & non les marbres par les livres. Il faut voir, pourſuit-il, ſi dans l'endroit de Macrobe où nous liſons que Bacchus s'appelloit *Sebadius*, on ne doit pas lire *Sebazius*; d'autant plus que Δ & Z ont la même prononciation chez les Grecs modernes, & il en eſtoit de même au temps des Romains. C'eſt pour cela que M. Maffei a remarqué dans la préface de l'édition de Saint Hilaire, que l'on trouve *Zabulo* pour *Diabolo* dans les Manuſcrits, & que Philoſtorgius écrivoit Ναδιανδὸν au lieu de Ναζιανζὸν, ce que Photius a obſervé. Les anciens Grecs prononçoient auſſi cette lettre de la même maniére, comme nous l'apprend Platon. Il ne prétend pas cependant exclurre abſolument le Jupiter Sabazius, mais cela pourroit faire le ſujet d'une Diſſertation particuliére. Il luy ſuffit d'avoir établi qu'on n'a jamais dit *Sebeſius* pour *Sabazius*, & qu'on n'a jamais donné le nom de *Sabazius* au Soleil; & il ſe contente d'obſerver encore en finiſſant, que les Auteurs anciens nous apprennent que σαβοῖ, terme des Bacchantes, & σαβάζειν, eſtoient des mots barbares; que quelques-uns diſent qu'ils ſont Thraces, & d'autres Phrygiens; qu'ainſi ils n'ont nul rapport avec le mot *Sebeſion* qui eſt purement Grec, & qu'après tout, il faut remarquer que la difficulté conſiſte dans deux mots; qu'il ne ſuffit pas d'en expliquer un, & que ceux qui, dans l'Inſcription dont il s'agit, expliquent *Sebeſio* par *Sabazio*, ne diſent rien de *Nama*. Ils ne ſont donc qu'à moitié chemin, & ils y ſont inutilement, puiſqu'il ne leur eſt pas poſſible d'accorder l'explication de l'un de ces mots avec l'explication de l'autre.

In Cartylo.

De l'Amphithéatre de Bordeaux, vulgairement appellé le PALAIS GALIÉNE.

LES Amphithéatres tenoient un rang diſtingué parmi les édifices des Anciens, non-ſeulement par leur grandeur & par leur magnificence, mais encore parce qu'ils ſembloient demander plus d'invention & d'habileté de la part de l'Architecte, qui devoit trouver le moyen de placer dans un eſpace aſſez médiocre, pluſieurs milliers de ſpectateurs qui entroient & ſortoient ſans s'embarraſſer mutuellement, qui venoient prendre leurs places & les quittoient ſans que perſonne fût obligé de ſe déranger, & qui voyoient les Jeux, en quelque lieu de l'Amphithéatre qu'ils fuſſent, ſans s'ôter la vûe les uns aux autres.

La difficulté qu'il y avoit à trouver des gens aſſez habiles pour diriger des bâtiments de cette eſpéce, & les dépenſes immenſes qu'il falloit faire pour les conduire à leur perfection, furent cauſe qu'on n'en conſtruiſit qu'un aſſez petit nombre dans toute l'Italie. On ne trouve les reſtes que de cinq Amphithéatres ; de celuy de Rome vulgairement appellé *le Coliſée ;* de celuy de Vérone, de celuy de Capoue, de celuy de Pozzuolo, & de celuy d'Arezzo.

La France conſerve auſſi les reſtes de cinq Amphithéatres. Ceux d'Arles & de Nîmes ont déja eſté gravez pluſieurs fois, & M. le Marquis Maffei, qui en a redonné les deſſeins, y a joint celuy de l'Amphithéatre de Fréjus. On voit encore à Lyon quelques reſtes de l'Amphithéatre dans lequel on avoit expoſé aux bêtes féroces les Saints Martyrs qui ſouffrirent ſous Marc-Auréle ; mais ces reſtes ſont trop peu conſidérables pour nous donner une idée de l'état où cet édifice ſe trouvoit lorſqu'il eſtoit entier. L'Amphithéatre de Bordeaux eſt peut-eſtre le moins connu de ceux dont nous voyons encore des veſtiges dans l'étendue du royaume ; du moins c'eſt celuy dont nos Ecrivains ont le moins parlé. M. le Baron de la

Gall. Sel. Antiq. Ep. XXIII.

Vid. Euſeb. Hiſt. Eccl. l. V. cap. 1. & ſeqq.

1737. Baſtie, en ayant reçû un deſſein levé ſur les lieux, l'apporta à l'Académie au commencement du mois de Juin 1737, & il joignit à la deſcription de cet édifice, quelques obſervations dont nous allons rendre compte. Si au premier coup d'œil on ne jugeoit pas, dit M. de la Baſtie, que c'eſt un reſte d'Amphithéatre qu'on voit encore aujourd'huy à Bordeaux, le ſilence d'Auſone pourroit faire croire qu'il n'y en a jamais eu. En effet, dans les vers qu'il a compoſez à la louange de ſa patrie, il parle de ſes remparts, de ſes places, de ſes rues tirées au cordeau, des portes qui répondoient aux carrefours, de ſon port, & des vaiſſeaux marchands que le flux de la mer y amenoit en très-grand nombre; il n'oublie pas la célébre Fontaine que les Gaulois avoient miſe au nombre de leurs Divinitez, & qu'on nommoit *Divona*, mais il ne dit pas un mot de l'Amphithéatre. Seroit-ce parce qu'il n'a jamais eſté achevé, comme on l'a remarqué de celuy d'Arles? ou bien à cauſe que du temps de l'Empereur Gratien, la ville de Bordeaux eſtant toute Chrétienne, on n'en faiſoit plus aucun uſage?

Auſon. clar. urb. n. XIV.

Lorſque dans les derniers ſiécles on a commencé de connoître les Amphithéatres des Anciens, comme les idées qu'on en avoit n'eſtoient pas encore bien nettes, on a cru en voir des reſtes par-tout, même dans les villes où il n'y en avoit jamais eu: dans les ſiécles précédents, au contraire, la parfaite ignorance où l'on ſe trouvoit ſur tout ce qui concernoit l'Antiquité, les avoit fait méconnoître dans les endroits mêmes où on les avoit ſous ſes yeux. C'eſt ce qui eſt arrivé en particulier à l'Amphithéatre de Bordeaux; on voyoit un édifice conſidérable, dont on ne connoiſſoit ni le nom ni l'uſage, on le prit pour un ancien Palais. Il fut enſuite queſtion d'en découvrir l'auteur, & de ſçavoir en quel temps on l'avoit fait bâtir; les Romanciers vinrent au ſecours des curieux. On ſçait que les Eſpagnols ne pouvoient ſouffrir qu'on dît que Charlemagne avoit ſoûmis une partie de l'Eſpagne; ils voyoient cependant trop de témoignages des expéditions de ce Prince dans leur pays, pour oſer les nier entiérement. Sur cela ils imaginérent

Plan de l'Amphitheatre de Bordeaux.

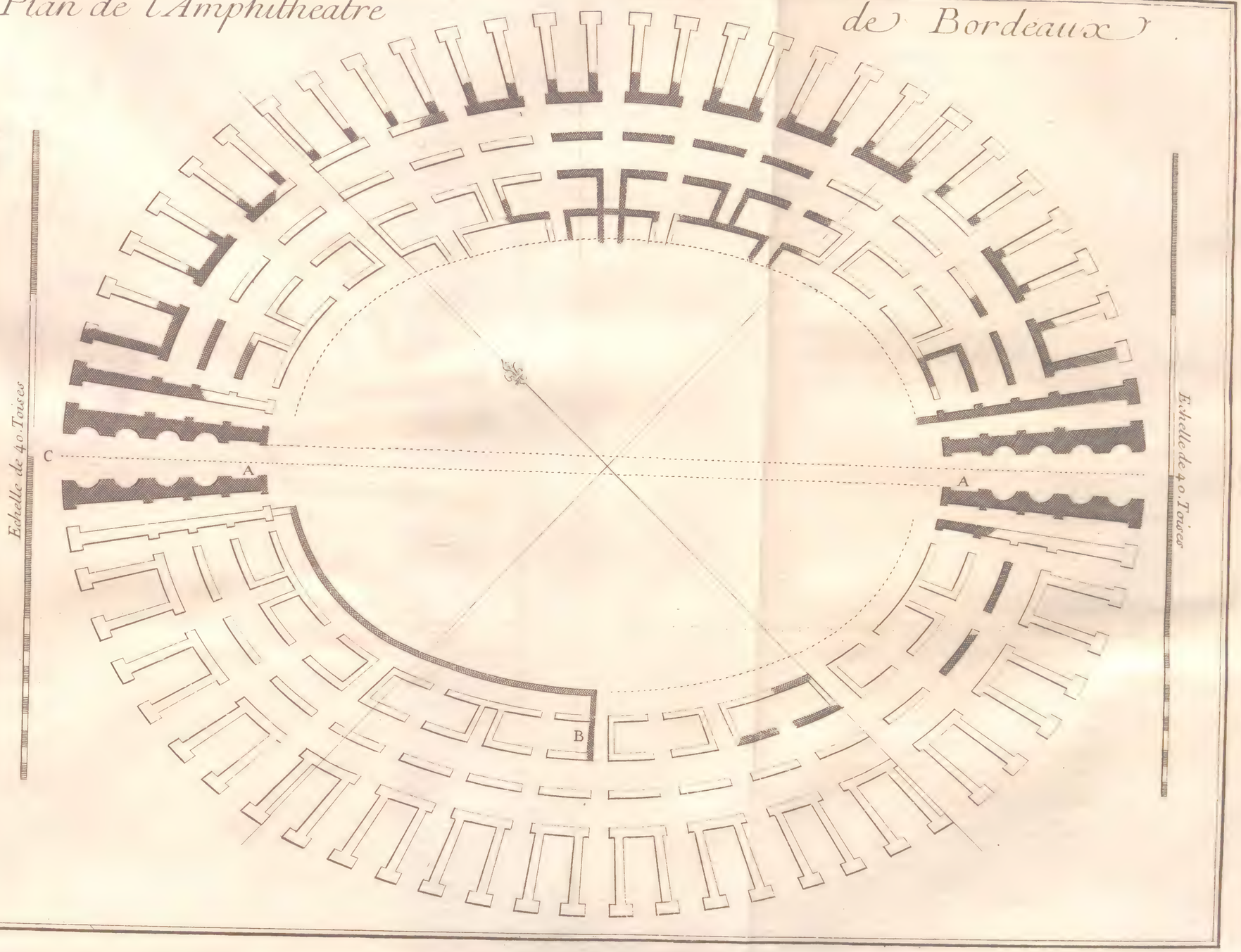

imaginérent une fable ridicule, qui eſt rapportée par Roderic Archevêque de Toléde, Ecrivain du treiziéme ſiécle.

Cet Auteur dit, ſur la foy de quelque bruit populaire, que le Roy Pepin, irrité contre Charlemagne ſon fils qui n'avoit pas aſſez de ſoûmiſſion à ſon égard, le chaſſa de ſon Royaume, & que ce Prince, pour faire plus de dépit à ſon pere, ſe retira chez Galafre, ou Galaſtre Roy de Toléde, & ſervit dans ſes troupes contre Marſile Roy de Saragoſſe, & qu'ayant enſuite appris la mort de Pepin, il revint en France où il emmena avec luy la fille du Roy Galaſtre nommée *Galiéne*, qu'il épouſa après qu'elle eut embraſſé la Religion Chrétienne. On dit, ajoûte Roderic, qu'il luy fit bâtir un Palais à Bordeaux. *Fama eſt & apud Burdegalam ei Palatia conſtruxiſſe.*

Rod. Tolet. de reb. Hiſp. l. IV. cap. 11. p. 75. tom. II. Hiſp. illuſtr. A. Schott.

Eſt-ce cette fable, dit M. de la Baſtie, qui a fait nommer l'Amphithéatre de Bordeaux *le Palais Galiéne*, comme on l'appelle encore vulgairement? Ou bien le nom de Gallien, conſervé par la tradition dans un temps où l'on ignoroit qu'il y avoit eu un Empereur Romain de ce nom, a-t-il donné lieu à cette fable? C'eſt ce qu'il n'oſe décider. Il pourroit cependant eſtre arrivé que l'Amphithéatre eût eſté élevé ſous l'empire de Gallien, ſous ſes auſpices, & peut-eſtre même par ſes ordres; que la tradition s'en eſtant peu à peu perdue, il n'en fût reſté que le nom, dont on eût cherché à rendre raiſon, en imaginant la ridicule hiſtoire de la Princeſſe Galiéne épouſe de Charlemagne.

Telles eſtoient les idées groſſiéres qu'on s'eſtoit formées ſur l'Amphithéatre de Bordeaux, pendant les ſiécles d'ignorance. Mais Elie Vinet, dans un ouvrage qu'il préſenta au Roy Charles IX. en 1565. & dans ſes Commentaires ſur Auſone publiez quinze ans après, fit graver en bois les reſtes de cet édifice; & après s'eſtre mocqué de la fable de la Princeſſe Galiéne, il décida que ce prétendu Palais eſtoit un véritable Amphithéatre, & il conjectura que c'eſtoit un ouvrage de l'Empereur Gallien.

Vinet, Antiq. de Bord. nn. 17. 18. & 19. Idem, Not. in Auſon. n. 210 & G.

Gabriel de Lurbe en a parlé comme Vinet, dans ſa Chronique Bordeloiſe, qui finit en 1594. Ils aſſûrent l'un &

l'autre que ce monument eſt appellé les Arènes dans de vieux titres Latins de l'égliſe de Saint Severin qui en eſt voiſine, & qui ont plus de cinq cens ans d'antiquité. Cela prouveroit que la fable du Palais de la Princeſſe Galiéne & le nom même de *Palais,* ne ſont guéres plus anciens que Roderic de Toléde, & que l'Amphithéatre de Bordeaux n'a commencé d'eſtre appellé *le Palais Galiéne* que dans le douziéme ſiécle pour le plûtôt, puiſque les titres qui luy conſervoient le nom d'Arènes, devoient eſtre du onziéme, s'ils avoient cinq cens ans du temps d'Elie Vinet & de Gabriel de Lurbe.

Chron. Bord. édit. Franc. de 1619. p. 5.

Un Gentilhomme de Bohéme nommé Abraham Bibran, qui voyageoit en Italie, en France & en Eſpagne au commencement du ſiécle paſſé, pour y voir les reſtes des monuments antiques qui y ſubſiſtoient encore, envoya à Juſte-Lipſe un deſſein de l'Amphithéatre de Bordeaux, accompagné d'une courte deſcription Latine. Cette deſcription a eſté retrouvée parmi les papiers de Juſte-Lipſe, & publiée de nos jours avec pluſieurs lettres de ce ſçavant homme. Mais le deſſein, qui auroit eſté d'un plus grand ſecours, a eſté perdu.

Syllog. Epiſt. Vir. illuſtr. pet. Burmann. t. II. pag. 190.

En 1664. Céſar d'Arcons, Avocat au Parlement de Guyenne, connu par un Traité du flux & du reflux de la Mer & par quelques autres ouvrages, envoya à l'Abbé de Pure une deſcription des reſtes de cet Amphithéatre. M. de la Baſtie en trouva, il y a quelques années, l'original écrit de ſa main parmi ſes papiers, qui ſont entre les mains de ſes héritiers. Quoyqu'alors on n'eût pas encore aſſez débrouillé ce qui regardoit les Amphithéatres, & que d'Arcons luy-même ne fût pas trop verſé dans la connoiſſance de l'Architecture ancienne, cependant comme il eſtoit aſſez au fait de la moderne, & qu'il demeuroit à Bordeaux, ſa deſcription conférée avec les deſſeins qu'on a communiquez à M. de la Baſtie, luy paroiſſent ſuffire pour donner une idée de ce qui reſte aujourd'huy de ce monument, ſans y ajoûter des conjectures ſur ce qui en a eſté détruit par le temps.

M. Maffei a déja remarqué que les Amphithéatres eſtoient ordinairement bâtis hors des villes; celuy de Bordeaux en

Vue intérieure de l'Amphithéatre de Bordeaux, prise du point B.

estoit éloigné d'environ quatre cens pas. De tous ceux qui sont en France, il n'y en a pas de moins bien conservé, excepté celuy de Lyon; & ce qui a esté détruit faisoit près des trois quarts du total de l'édifice. C'est à dessein qu'une partie si considérable a esté ruinée; on craignoit dans les temps de guerre, que l'ennemi ne vînt à s'en emparer, & ne s'en servît comme d'un fort contre la ville. Il n'y a que ce qui subsiste de ses fondements & de ses murailles, qui puisse faire juger de son ancienne beauté, de sa forme, de sa grandeur, & des matériaux dont on s'estoit servi pour le bâtir.

Le Colisée, l'Amphithéatre de Vérone & celuy de Capoue, ceux d'Arles & de Nîmes, estoient bâtis de grandes pierres de taille, si bien jointes ensemble qu'elles n'avoient besoin ni de mortier ni de ciment, à peu-près comme les murs de Byzance, qui, suivant la remarque d'Hérodien, sembloient par-là n'estre que d'une seule pierre. Celuy de Fréjus avoit des murailles maçonnées à l'ordinaire, revêtues de petites pierres quarrées, peu dures, peu polies, & de grandeur inégale. L'Amphithéatre de Bordeaux, assez semblable en cela à celuy de Fréjus, & différent de tous les autres, estoit bâti de petites pierres fort dures, toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large sur le parement de la muraille, & rentrant en dedans d'environ cinq à six pouces. De trois pieds en trois pieds de haut, ce parement estoit entrecoupé d'un rang de trois grosses briques, qui regnoit tout à l'entour de chaque côté. Ces briques ainsi rangées, & celles dont les arceaux des portes, tant du premier que du second étage, sont entrecoupez, rendoient le coup d'œil de tout l'édifice fort agréable par la symmétrie de leur arrangement, & par la variété que présentoit leur couleur d'un rouge-foncé, qui coupoit assez bien celle du reste, qui estoit grisâtre ou cendrée.

Herodian. lib. III. 1. 15.

Ces matériaux estoient si fortement unis ensemble par leur assemblage, & par une espéce de ciment qui ne ressemble cependant qu'à du mortier commun, que depuis plus de douze siécles il ne s'en est détaché aucune pierre en ce qui reste d'entier; & le poids n'en a pu faire crouler aucun des

grands pans de muraille que la ſappe a laiſſez ſuſpendus en l'air, comme certains quartiers de rochers ; en ſorte que ſi on n'avoit pas travaillé tout exprès à détruire ce beau monument, nous l'aurions encore aujourd'huy preſque dans le même état où il ſe trouvoit du temps des Anciens.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir ici que la forme de l'Amphithéatre de Bordeaux eſtoit elliptique ou ovale, telle eſtoit celle de tous les Amphithéatres. Celuy-ci eſtoit formé par ſix enceintes, en y comprenant celle de l'Arène, c'eſt-à-dire, du lieu où ſe faiſoient les combats des Gladiateurs & des bêtes féroces. Il paroît qu'on a négligé de marquer cette derniére dans le plan que nous en avons fait graver, quoyque les reſtes de quelques murs de traverſe qui devoient y aboutir, s'y trouvent marquez. D'Arcons, dans la deſcription manuſcrite de cet Amphithéatre, aſſûre que l'Arène avoit trente-cinq toiſes dans ſon plus long diametre, vingt-quatre dans ſa plus grande largeur, & qu'on pouvoit s'en convaincre par les fondements qui paroiſſoient encore par-tout. Mais par un nouveau toiſement fait ſur les lieux avec beaucoup plus d'exactitude, on a trouvé que ſa longueur eſtoit de deux cens vingt-ſix pieds, & ſa largeur de cent ſoixante-ſix.

Il ne reſte de l'enceinte ou pourtour extérieur, que les deux grandes portes d'entrée, qui eſtoient aux deux bouts du plus grand diamétre de l'ovale ; on a deſſiné celle qui eſt la mieux conſervée. Les pierres d'aſſemblage qu'on voit aux deux côtez de ces grandes portes, avec les reſtes des deux moindres arcs collatéraux de la grande enceinte, & l'état de ce qui reſte d'entier de la cinquiéme, quatriéme, troiſiéme & ſeconde, montrent aſſez clairement 1.° que la ſixiéme ou le plus grand pourtour, devoit avoir environ ſoixante-deux pieds de haut ; 2.° qu'il eſtoit formé au rez de chauſſée, auſſi-bien que le ſuivant, de vingt-huit à trente arcades de chaque côté des deux grandes portes qui ſubſiſtent, ſans y comprendre les deux moindres arcades collatérales au grand portail ; 3.° que ces arcs eſtoient autant de portes par leſquelles on entroit dans les galeries & les portiques du rez de chauſſée, & dans tout

Elevation du Portique coté c. vu a 65. pieds de distance).

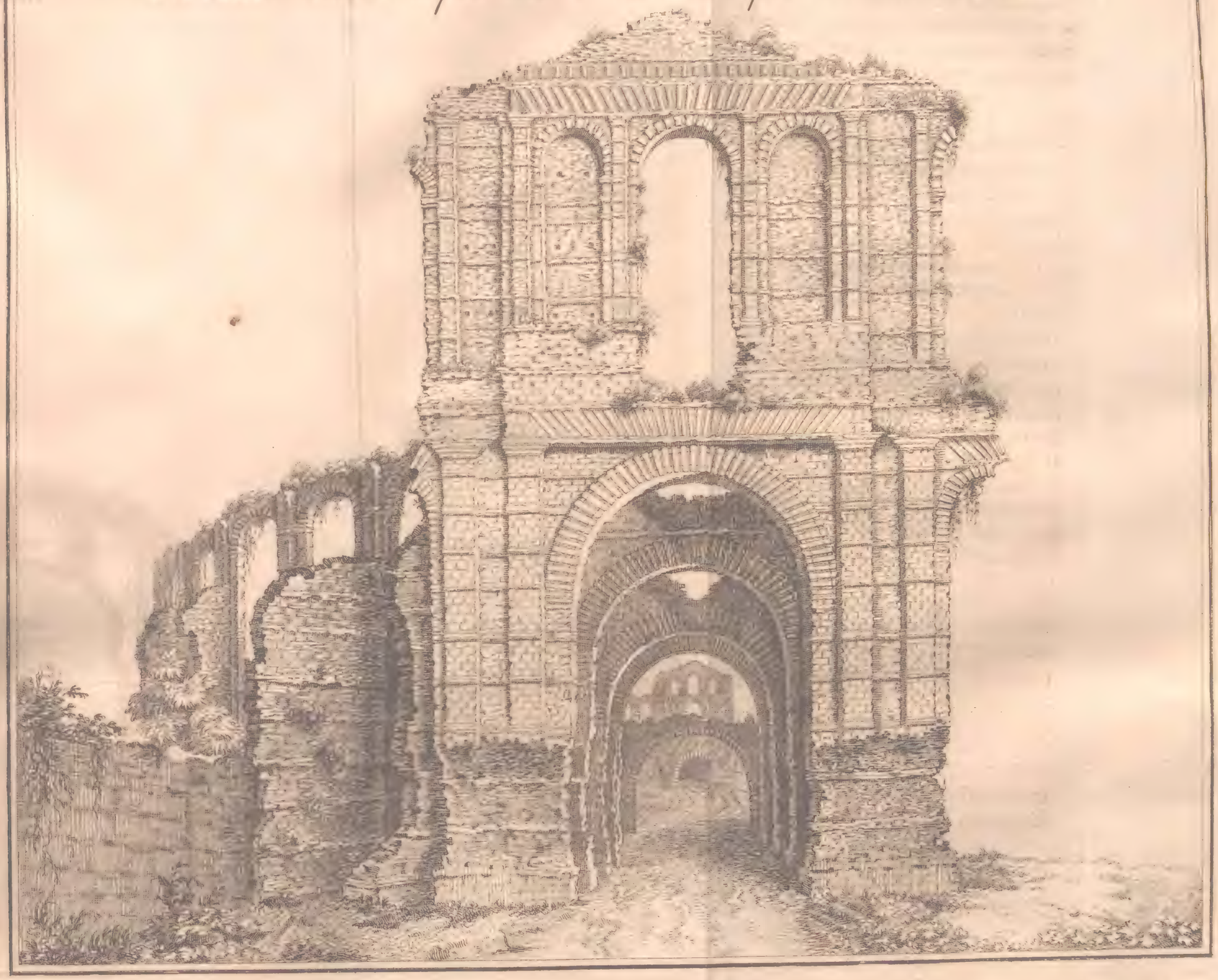

l'intérieur de l'Amphithéatre ; 4.° que ces arcs eſtoient à égales diſtances les uns des autres ſur des alignements tirez du centre à la circonférence, & qu'à l'étage ſupérieur il y en avoit le même nombre qu'à celuy-là ; car M. de la Baſtie eſt perſuadé que l'Amphithéatre de Bordeaux n'avoit que deux étages, comme celuy de Nîmes, & qu'il eſtoit auſſi terminé par une Attique.

La plus grande longueur de cet Amphithéatre, priſe d'une des grandes portes d'entrée à l'autre, eſtoit, ſelon Vinet, de trois cens ſoixante-dix pieds. D'Arcons luy donne ſoixante toiſes, c'eſt-à-dire, trois cens pieds. En la meſurant ſur l'échelle miſe au bas du plan communiqué, il devoit avoir ſoixante-cinq toiſes deux tiers, ou trois cens quatre-vingt quatorze pieds. Sa plus grande largeur eſtoit de deux cens trente pieds, ſelon Vinet, & ſuivant d'Arcons de cinquante-deux toiſes qui font trois cens douze pieds. Les deſſeins cy-joints luy donnent cinquante-deux toiſes un tiers ou environ, ce qui feroit trois cens quatorze pieds. A ce compte ſa forme eſtoit aſſez approchante de celle de l'Amphithéatre de Nîmes, & il luy cédoit peu en grandeur, puiſque ce dernier n'a que quatre cens dix pieds dans ſa plus grande longueur, deux cens quatre-vingt-cinq dans ſon plus grand diamétre en largeur, & que la hauteur de ſon enceinte extérieure eſtoit de ſoixante-dix pieds.

On a dit qu'il ne reſtoit du grand pourtour de l'Amphithéatre de Bordeaux, que les deux grandes portes qui ſont aux deux extrémitez de l'ovale, on peut ſimplement conjecturer qu'il y en avoit deux pareilles aux deux extrémitez de ſa largeur, & que deux lignes tirées de chacune de ces portes à celle qui luy eſtoit diamétralement oppoſée, devoient ſe couper à angles droits au milieu de l'Arène.

Il reſte une partie de la cinquiéme enceinte, de la quatriéme, de la troiſiéme & de la ſeconde. On peut appercevoir les fondements de la premiére, c'eſt-à-dire, de celle dont l'Arène eſtoit entourée.

Au rez de chauſſée regnoient deux galeries, l'une entre la

ſixiéme & la cinquiéme enceintes, & l'autre entre la cinquiéme & la quatriéme. Elles eſtoient au niveau de tous les arcs de la premiére enceinte, par leſquels on y entroit; il y devoit avoir deux galeries à peu-près pareilles à l'étage au-deſſus, excepté que la ſeconde devoit eſtre plus baſſe, à cauſe des ſiéges qu'elle aidoit à ſupporter, & qui venoient en diminuant. La différence qu'il y avoit entre les galeries du premier & du ſecond étage, conſiſtoit en ce que celles du ſecond faiſoient tout le tour de l'Amphithéatre, au lieu que celles du premier eſtoient coupées par des murs qui partoient des côtez des grandes portes élevées aux extrémitez de l'ovale, & alloient aboutir à l'enceinte de l'Arène. Cela prouve bien que ces portes des deux pointes qui reſtent encore aujourd'huy, eſtoient deſtinées à faire entrer dans l'Arène les combattants, les bêtes féroces, & tout ce qui ſervoit dans les Jeux.

Les galeries eſtoient traverſées par vingt-huit ou trente portiques ou chemins, qui alloient à travers les enceintes ou pourtours, depuis les premiéres arcades de l'enceinte extérieure, juſqu'à la galerie la plus baſſe, qui eſtoit entre la quatriéme & troiſiéme enceintes, à laquelle ils arrivoient tous; mais de ces portiques ou chemins, il y en avoit dix, cinq de chaque côté de l'ovale, qui paſſoient au-delà de la troiſiéme & ſeconde enceintes, & qui aboutiſſoient à la muraille qui entouroit l'Arène. C'eſtoit par tous ces différents portiques qu'on pénétroit dans l'intérieur de l'Amphithéatre, & qu'on alloit chercher les différents eſcaliers par leſquels on ſe rendoit aux dégrez ou ſiéges. M. de la Baſtie ne met pas au nombre de ces chemins, ceux qui venoient des grandes portes, ni des petits arcs collatéraux qui ſont aux deux côtez, & qui ſe terminoient à l'Arène, dans laquelle ils avoient leur iſſuë.

Au reſte, cet édifice eſt tellement ruiné, qu'on n'y peut plus appercevoir les moindres veſtiges des ſiéges ſur leſquels les ſpectateurs s'aſſéyoient pour voir les Jeux, ni des eſcaliers par leſquels on montoit & deſcendoit d'un étage à l'autre, ni des autres eſcaliers qui conduiſoient aux dégrez ou rangs de ſiéges; moins encore pourroit-on y reconnoître la diſpoſition

des vomitoires, des coins & des précinctions; rien, en un mot, qui puiſſe nous mettre au fait de l'œconomie intérieure de cet édifice. Tous les planchers qui devoient ſupporter les galeries qui regnoient tout autour, & même les rangs de ſiéges ſont totalement détruits; il ne reſte que quelques ceintres des arcs qui formoient les différentes enceintes. Mais on peut juger par le peu d'épaiſſeur des murs des différentes enceintes, & par les trous qu'on voit tout le long des enceintes en dedans, & au-deſſus des arceaux des portes, que les galeries de l'étage ſupérieur & les ſiéges des ſpectateurs, eſtoient poſez, non ſur des voutes, mais ſur de ſimples planchers ſupportez par de groſſes poutres qui alloient d'une enceinte à l'autre. On a eu ſoin de marquer ces trous, en pluſieurs endroits du deſſein de ce qui nous reſte de l'Amphithéatre vû par dedans, & il eſt viſible qu'on ne peut les prendre pour des trous qui ayent ſervi à porter les échafauds de deſſus leſquels on bâtiſſoit, tels que ſont ceux qu'on a remarquez à pluſieurs autres édifices anciens, & ſur leſquels les Sçavans ſe ſont épuiſez en conjectures. De-là il doit réſulter que les ſiéges des ſpectateurs ne pouvoient eſtre que de bois, puiſque s'ils avoient eſté de pierre ou de mâçonnerie, des murs & des planchers tels que ceux de l'Amphithéatre de Bordeaux, n'auroient pas pu les ſupporter.

V. Suar. Diſſ. de Foraminib. & ap. Sallengr. Antiq. Roman. tom. I. p. 313.

On apperçoit encore que la partie intérieure de l'Amphithéatre eſtoit compoſée de trois galeries au rez de chauſſée, & de deux à l'étage ſupérieur; des chemins ou portiques, qui les coupoient en paſſant par les arcs de chaque enceinte, qui alloient en diminuant de grandeur à meſure qu'ils s'approchoient de l'Arène. De maniére que ceux de la grande enceinte ayant neuf pieds de large, ceux qui ſe trouvoient à la cinquiéme, la plus voiſine du mur qui regnoit autour de l'Arène, n'en avoient plus que trois. Enfin, il y avoit entre les galeries & les chemins, de petites chambres ou loges, d'environ onze pieds en quarré, dont ſans doute quelques-unes avoient leur iſſuë par des eſcaliers, aux rangs de ſiéges les plus bas; & les autres qui n'avoient point d'iſſuë, ſervoient à renfermer ou à

placer différentes choſes qui pouvoient ſervir aux Jeux publics.

Il paroît preſqu'impoſſible de conjecturer quel a dû eſtre le nombre des dégrez ou rangs de ſiéges pour les ſpectateurs, & combien de perſonnes ont pu y trouver place commodément. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que des fondements du mur qui entouroit l'Arène, à celuy du grand pourtour, il y avoit environ ſoixante-ſept pieds de diſtance, ſans compter l'épaiſſeur des murs des enceintes, dont le premier avoit deux pieds d'épaiſſeur, le ſecond deux pieds & demi, le troiſiéme trois pieds, le quatriéme trois pieds & demi, le cinquiéme quatre pieds, & le ſixiéme cinq pieds. L'épaiſſeur de ces enceintes n'eſtoit donc en tout que de vingt pieds, leſquels joints aux ſoixante-ſept qu'on a marquez, donnent quatre-vingt-ſept pieds d'eſpace pris horiſontalement pour la place des ſpectateurs. La hauteur de l'enceinte extérieure, à en juger par celle du grand portail la mieux conſervée, eſtoit de ſoixante-deux pieds, puiſqu'elle en a encore près de ſoixante au-deſſus du niveau de la muraille qui entouroit l'Arène, & que l'Arène ſe trouve plus baſſe d'environ ſix pieds que le rez de chauſſée du reſte de l'Amphithéatre en l'état où il eſt préſentement, & même que le terrein des environs. De ſorte que ſi les dégrez ou ſiéges remontoient juſqu'à quatre ou cinq pieds de l'extrémité du grand pourtour, il pouvoit y en avoir au moins trente rangs tout autour de l'Amphithéatre, & qu'on pouvoit y placer quatorze à quinze mille perſonnes, ſans eſtre trop preſſées, ou que l'une empêchât l'autre de voir tout ce qui ſe faiſoit dans l'Amphithéatre.

Reſte à parler des deux grandes portes qui ſont aux deux pointes de l'ovale, & qui ſubſiſtent preſqu'en entier. Elles ont quatre toiſes & demie de haut & trois de large. Les deux côtez de ces portes ſont accompagnez de pilaſtres qui ſortent hors d'œuvre environ trois pouces; leurs chapiteaux ſoûtiennent une eſpéce d'architrave au-deſſus de la porte. Le temps en a détruit les baſes. Il y avoit au-deſſus de l'architrave une platte-bande qui devoit eſtre un peu plus élevée que le ſol de la galerie de l'étage ſupérieur.

A ce

A ce ſecond étage, il y a au-deſſus de chaque grande porte, une arcade ou grande fenêtre, avec deux niches, une de chaque côté. Elles ſont d'égale grandeur, ayant chacune dix-huit pieds de haut ſur quatre de large. La fenêtre & les niches ont auſſi leurs pilaſtres à côté, qui ſoûtiennent l'architrave façonnée de briques, comme celle qui eſt au-deſſus de la porte. Il regnoit au-deſſus une eſpéce de corniche ornée, ſelon les uns, de modillons, &, ſelon Céſar d'Arcons, de têtes humaines qui ſortoient hors d'œuvre, & que le temps avoit deſlors tout-à-fait défigurées; mais il peut s'eſtre trompé, & on n'a jamais rien vû de pareil ailleurs. Cela devoit eſtre ſuivi de l'Attique qui terminoit tout l'édifice. Le frontiſpice devoit avoir, depuis le rez de chauſſée juſqu'au couronnement, ſoixante-deux pieds de hauteur, & vingt-huit de largeur priſe de l'entredeux des pilaſtres qui eſtoient à côté de la grande porte, & de ceux des petits arcs collatéraux.

Il ne paroît pas que les arcades du pourtour extérieur fuſſent marquées par des nombres au-deſſus de leur ceintre, comme celles du Coliſée & de l'Amphithéatre de Vérone. Celles de Nîmes & d'Arles ne ſont pas numerotées non plus, ce qui ſemble marquer qu'à cet égard on ne s'eſtoit pas conformé dans les Gaules à l'uſage de l'Italie. M. de la Baſtie ajoûte que tout le rez de chauſſée de l'édifice luy paroît eſtre d'ordre Toſcan; c'eſt auſſi le ſentiment de Bibran, qui dit que l'ordre Toſcan eſt ſuivi d'un Dorique, dont on ne voit pas cependant des veſtiges aſſez bien marquez dans les deſſeins communiquez.

Il eſt fait mention des Arènes d'un aſſez grand nombre d'autres villes des Gaules. M. du Cange, dans ſon Gloſſaire de la moyenne & baſſe Latinité, a rapporté pluſieurs paſſages d'Auteurs & de Chartes du moyen âge, qui parlent de celles de Paris, de Poitiers, de Bourges, de Périgueux, de Rheims, de Marſeille & de Tréves. A Orange, il n'y a pas cent ans qu'on montroit le lieu où avoient eſté les Arènes. Ce lieu eſtoit hors de la ville, & très-différent de ce qu'on y appelle vulgairement le Cirque, qu'on ſçait depuis long-temps avoir eſté un théatre.

Du Cange, Gloſſar. Lat. tom. 1. p. 677. & ſeq. edit. noviſſ.

On pourroit conjecturer que la ville de Die en Dauphiné avoit auſſi ſes Arènes. Perſonne n'ignore que le nom de *Munus publicum* ſignifioit particuliérement les Jeux publics de l'eſpéce de ceux qu'on donnoit dans l'Amphithéatre ; or dans une Inſcription déterrée à Ventavon, qu'on trouvera dans les Mémoires de l'Académie, & que M. de la Baſtie a expliquée ailleurs, un *Q. Cætronius Tibullus* eſt dit MVNERis PVBLICI CVRAtor AD DEAM AVGuſtam VOContiorum. Dans une autre Inſcription du Recueil de Gruter, *Sex. Vencius Juventianus* eſt loué par les Vocontiens, OB PRAECIPVAM EIVS IN EDENDIS SPECTACVLIS LIBERALITATEM.

Tom. VII. p. 257.

Gruter, CCCCLXXXIV. 2.

Il ſeroit, d'un côté, très-difficile de croire que le nom d'Arènes eût eſté donné dans le moyen âge aux édifices que nous voyons, qui le portoient encore alors dans tant de villes différentes, parce qu'on ne connoiſſoit plus depuis long-temps les ſpectacles auſquels les Arènes eſtoient deſtinées. Il falloit donc que ce fût la tradition qui eût conſervé ce nom depuis le temps des Anciens. D'un autre côté, il n'eſt guéres moins difficile d'imaginer que s'il y avoit eu des Amphithéatres ſemblables à ceux de Nîmes, d'Arles, de Fréjus & de Bordeaux, dans toutes les villes où il eſt fait mention d'Arènes, il n'y en eût pas au moins quelque partie un peu conſidérable qui eût réſiſté à l'injure des temps, puiſqu'il reſte une grande partie des autres, que les hommes mêmes ont travaillé à détruire ; car jamais il ne fut d'édifices plus ſolides.

Ne pourroit-on pas accorder toutes ces difficultez, en diſant que la paſſion des peuples pour voir des combats de bêtes féroces & de Gladiateurs, eſtant preſqu'égale par-tout, cependant toutes les villes ne ſe trouvoient pas également en état de faire bâtir des édifices qui coûtoient autant que les Amphithéatres ont dû coûter : la plûpart y ont ſuppléé ; les unes en faiſant ſervir au même uſage l'orcheſtre des Théatres, le champ des Cirques, ou la place des Stades ; les autres en élevant de moindres édifices uniquement deſtinez à cette ſorte de combats, & qui tenoient aſſez des Amphithéatres,

quoyqu'ils n'euſſent ni leur grandeur ni leur magnificence.

Les Arènes de Tinténiac à quatre milles de Tulle en Limoſin, que M. Baluze a fait graver, paroiſſent aſſez propres à donner une idée de ces diminutifs d'Amphithéatres. On n'y voit qu'une ſeule enceinte ovale de grandes pierres de taille; on n'y voit point de grandes arcades, comme dans les véritables Amphithéatres, & il paroît n'y avoir que quatre portes au rez de chauſſée. Il ne regne, à ce qui a dû faire l'étage ſupérieur, que des fenêtres aſſez baſſes & aſſez étroites. Les traces des ſiéges qu'on y apperçoit, ne paroiſſent autre choſe que les marques des endroits où les rangs de dégrez devoient eſtre placez, ſur le talus des voutes qui ſervoient à les porter. *Baluz. Hiſt. Tutel. p. 6.*

Il ſeroit donc naturel de penſer que c'eſtoit à peu-près ſur ce modéle qu'eſtoient faites ces Arènes moins conſidérables, qu'elles conſiſtoient en de ſimples enceintes de pierres de taille, ou de maçonnerie & de moëllons, avec des voutes qui ſoûtenoient des échafauds ou ſiéges de bois, qu'on plaçoit lorſqu'il y avoit quelqu'occaſion de donner des Jeux publics, & qu'on ôtoit lorſque les Jeux eſtoient finis. Les Magiſtrats municipaux qui donnoient quelquefois de ces Jeux quand ils entroient en charge, les riches particuliers qui en faiſoient autant pour s'attirer l'affection des peuples, pouvoient donner à forfait à des entrepreneurs de garnir les Arènes de ſiéges, dans ces ſortes d'occaſions, qui ne revenoient pas bien ſouvent dans les villes qui n'eſtoient pas Métropoles. Suivant les apparences, on ne donnoit que le ſimple nom d'Arènes à ces Amphithéatres en petit, quoyqu'on l'ait donné auſſi aux véritables Amphithéatres, & même aux Théatres & aux Cirques; c'eſt ce que Juvenal appelle *Municipales Arenas.* *Juven. Sat. III. verſ. 34.*

Les Actes du martyre de S.t Démétrius publiez par Dom Mabillon, nous apprennent qu'on faiſoit des enceintes & des ſiéges de ſimples planches, pour y donner des combats de Gladiateurs, & qu'on le pratiqua dans le Stade de Theſſalonique. Auguſte avoit fait combattre des Athlétes dans le champ de Mars, après avoir fait garnir un certain eſpace de ſiéges de bois; & pour l'idée de bâtir ainſi de moindres Amphithéatres, *Mabill. Anal. vet. pag. 172. edit. noviſſ.* *Suet. Aug. cap. 43.*

on en tire l'induction de ces endroits particuliers que les Empereurs faiſoient conſtruire, ou dans l'enceinte de leurs Palais, ou tout auprès, pour ſe donner le divertiſſement de ces ſortes de Jeux hors de la foule, &, pour ainſi dire, dans leur domeſtique. Ces endroits eſtoient appellez *Luſoria;* Domitien en avoit un à Albe, il en eſt parlé dans Juvenal & dans ſon ancien Scholiaſte. Lampride, dans la vie d'Elagabale, fait mention de celuy que les Empereurs avoient à Rome. Lactance parle auſſi de celuy de Galére Maximien, dans lequel il ſe plaiſoit à faire déchirer des hommes par des ours furieux. A Conſtantinople il y avoit deux de ces *Luſoria;* l'ancienne deſcription de cette ville, publiée par Pancirole à la fin de la Notice des deux Empires, en place un dans la quatorziéme Région; la deſcription manuſcrite de la Bibliothéque de l'Empereur citée par M. du Cange, en met un autre dans la premiére Région auprès du grand Palais. Quoyque ce ne fuſſent pas là de véritables Amphithéatres, & que Salvien les en ait très-bien diſtinguez, ils ſervoient cependant aux mêmes uſages, & M. de la Baſtie ne voit rien qui empêche de croire qu'ils avoient ſervi de modéle aux petites Arènes, dont la mémoire s'eſt conſervée en un ſi grand nombre de villes.

Juven. Sat. IV. v. 99. & ſeqq. Lamp. Elagab. Lact. de mort. Perſ. cap. 21.

Cang. C. p. Chriſt. p. 108.

Salv. de Gubern. Dei, l. VI. pag. 122. edit. Baluz.

Monument Antique élevé sur un Pont près ..... du Village de S.t Chamas en Provence).

Echelle de deux Toises.

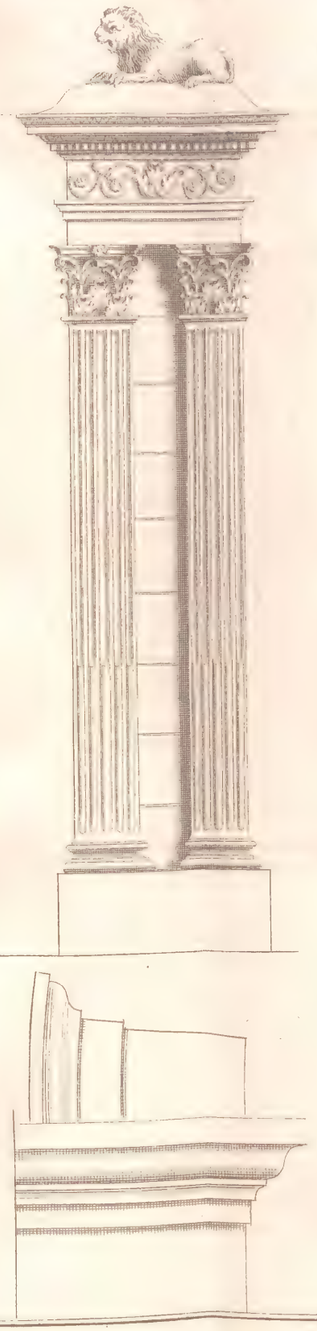

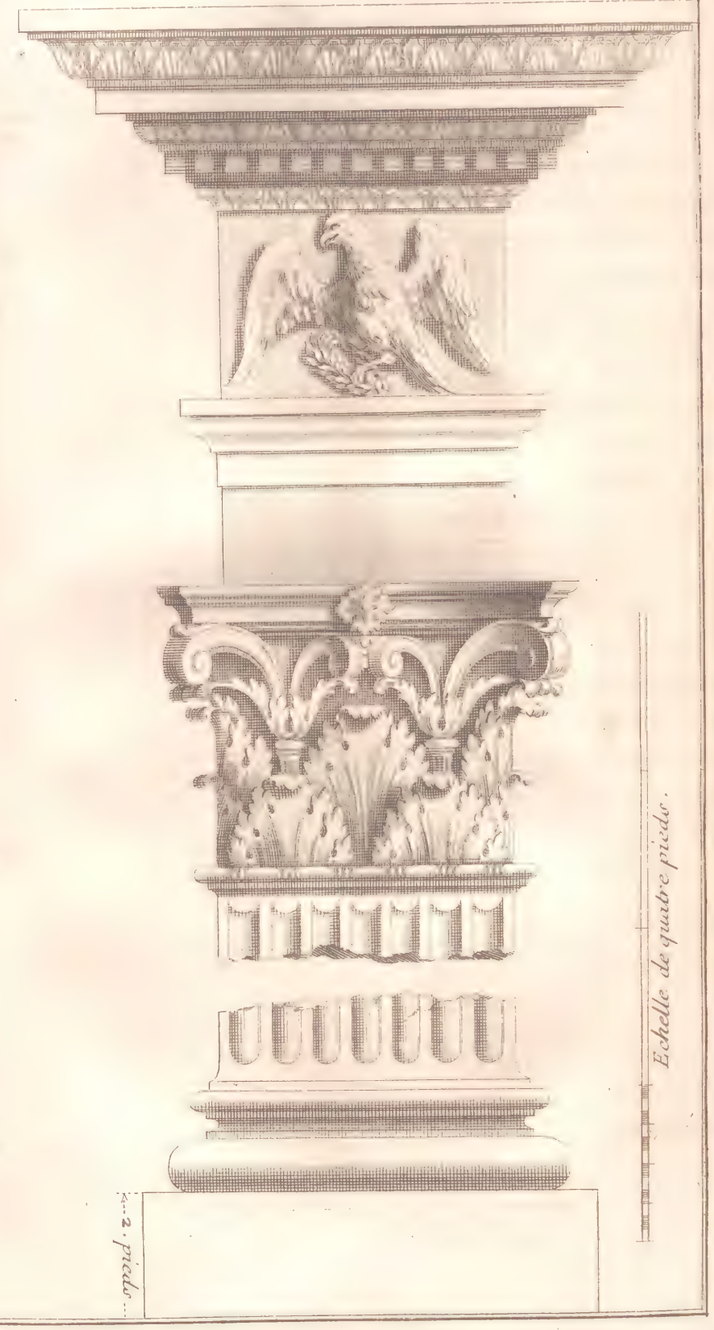

Echelle de quatre pieds.

2. pieds

DESCRIPTION

D'un Monument antique, élevé ſur un Pont près du Village de Saint-Chamas en Provence.

A un demi quart de lieuë du village de Saint-Chamas en Provence, du côté du midi, coule une petite riviére appellée *la Touloubre*, ſur laquelle ſubſiſte encore en ſon entier, un Pont antique & d'une conſtruction Romaine, appellé par les gens du pays *le Pont-Surian.* Il eſt bâti en plein ceintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix, & ſur lequel toutes les voitures paſſent encore à préſent. Ce Pont n'a qu'une ſeule arche de ſix toiſes de diamétre. Elle eſt conſtruite de gros quartiers de pierre de trois pieds un pouce de lit dit *Extrados.* Le Pont, qui ſe trouve allongé au moyen de deux maſſifs fort épais, a onze toiſes de longueur; & à ſes deux bouts on voit deux arcs, dont les ſocles qui ont deux pieds de hauteur, regnent dans toute ſa longueur, & forment le parapet du Pont, qui a trois toiſes de largeur. La hauteur des arcs eſt de vingt-un pieds huit pouces.

L'arc qui ſe préſente du côté d'Aix, a une friſe dont les ornements occupent les deux tiers, & ce qui reſte eſt rempli de l'Inſcription ſuivante, en trois lignes.

I... DONNIVS C. F. FLAVOS FLAMEN ROMAE. ET AVGVSTI
TESTAMENTO. FIEREI. JVSSIT ARBITRATV
C. DONNEI VENAL. ET C. ATTEI. RVFFI.

Vers les pilaſtres, on voit des aigles, & la face intérieure de la friſe eſt couverte d'ornements ſans aucune Inſcription. L'autre arc, qui eſt du côté de Saint-Chamas à l'extrémité du Pont, eſt pareil à celuy qu'on vient de décrire, excepté que l'Inſcription n'occupe que deux lignes dans la friſe, la troiſiéme eſtant placée ſur la grande face de l'architrave; & qu'au lieu que la premiére Inſcription commence par un I... celle-ci

commence par G, & la troiſiéme ligne eſt gravée en plus grands caractères que ceux des deux lignes qui ſont au-deſſus. De ce côté-là les aigles tiennent une couronne de laurier. On voit encore ſur un de ces arcs un Lion accroupi, les autres trois ont eſté enlevez ou détruits par l'injure des temps.

Ces arcs ſont d'ordre Corinthien; les baſes pourroient paſſer pour Attiques ſi elles avoient une plinthe. Le gros *Tore* eſt porté ſur un ſocle de deux pieds. La *ſcotie* eſt un peu petite, & le chapiteau paroît trop court, n'ayant que deux modules de hauteur. L'entablement a la cinquiéme partie de la hauteur du Monument, ce qui fait un effet aſſez agréable.

Il y a quelques ſingularitez en fait d'architecture, qu'il eſt bon d'obſerver. 1.° La friſe & la corniche ſont fort ornées, & l'architrave ne l'eſt point.

2.° L'aſtragale des chapiteaux eſt avec des *patenotres*, ce qui ne ſe voit dans aucun des monuments antiques.

3.° Les pilaſtres ont ſept cannelures qui ſe terminent en creux par le tiers & par le haut; ceux des côtez ſont plus étroits, le nombre des cannelures y eſt réduit à cinq. Tous ces ouvrages paroiſſent avoir eſté faits avec ſoin. Ils ſont bien appareillez. La bâtiſſe en eſt ſolide & proprement exécutée. Le temps a un peu endommagé les chapiteaux, les encoignures, les ſaillies & les ornements.

Il n'y a aucune Inſcription ſur les faces intérieures des deux arcs, les ornements de la friſe l'occupent toute entiére.

M. le Marquis de Caumont Correſpondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, a fait meſurer & deſſiner ce Monument avec toute l'exactitude poſſible, avant que de le faire paſſer ſous les yeux de l'Académie. Il n'y a que *Bouche* Hiſtorien de Provence, qui ſe ſoit encore aviſé de le faire graver, mais il l'a fait avec tant de négligence, qu'on a peine à le reconnoître. Ce reſte d'Antiquité ſe trouvant dans une route détournée, échappe à la curioſité des voyageurs, & c'eſt ce qui a engagé M. de Caumont à le faire connoître tel qu'il ſubſiſte encore à préſent.

En 1737. *Liv. 4. ch. 4. pag. 320.*

Nous trouvons dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table

de Peutinger, deux chemins par lesquels on alloit anciennement d'Aix à Arles. Le premier, qui estoit le plus long, passoit par Marseille, *Calcaria*, lieu aujourd'huy inconnu, & Fox, ou *Fossæ Marianæ*. Voici comment ce chemin est marqué dans l'Itinéraire:

Aquis Sextiis	
Massilia	M. P. XVIII
Calcaria	M. P. XIIII
Fossis Marianis	M. P. XXIIII
Arelate	M. P. XXXIII

On voit bien que cette route faisoit plus d'un détour, puisque d'Arles à Aix en droiture, on ne compte que douze lieuës de Provence, ce qui ne produiroit que quarante-huit milles, à compter quatre milles par lieuë: au contraire, la route de l'Itinéraire compte quatre-vingt-neuf milles d'Aix à Arles, ce qui compose un peu plus de vingt-deux lieuës de Provence. Pour aller de Marseille à Arles en passant par Foz, il est plus probable qu'on tournoit tout autour de l'étang de Berre. Le premier endroit où l'on passoit en partant de Marseille, se nommoit *Calcaria*, & en estoit éloigné de quatorze milles. *Bouche* s'est faussement persuadé que ce lieu estoit le même que *Incaris* de l'Itinéraire maritime; car 1.° il y a deux milles de différence entre la distance que l'Itinéraire par terre met entre Marseille & *Calcaria*, & la distance qu'on trouve dans l'Itinéraire maritime entre Marseille & *Incaris*. 2.° *Incaris* est très-certainement *Cary*, petit Port à trois lieuës, ou à douze milles de Marseille. Or, si de Cary on estoit allé à Foz par terre, on auroit eu à faire vingt-neuf ou trente milles, & non pas vingt-quatre milles seulement; & si au contraire on y estoit allé en droiture, en traversant ce qu'on appelle aujourd'huy la Mer du Martigues, à peine y auroit-il eu dix-huit milles de chemin: il est donc faux que l'*Incaris* de l'Itinéraire maritime, soit le même que *Calcaria* de l'Itinéraire par terre. A s'en tenir à la distance donnée par ce dernier Itinéraire, il

Bouch. Hist. de Prov. tom. I. pp. 152. & 160.

y a apparence que *Calcaria* eſtoit ſitué à l'endroit où eſt aujourd'huy Marignane, ou du moins que c'eſtoit un endroit placé entre Cignac & Marignane. De-là on venoit paſſer la Touloubre ſur le Pont de Saint-Chamas; & quand on eſtoit parvenu à la pointe de l'étang de Berre, on tournoit à gauche pour ſe rendre à Foz. Si l'on prend la peine de ſuivre ſur une Carte cette route, telle qu'on la ſuppoſe ici, on trouvera qu'il y avoit préciſément trente-huit milles Romains de Marſeille aux *Foſſæ Marianæ*, qui ſont les neuf lieuës & demie de Provence, que l'on compte de Marſeille à Foz, en tournant autour de l'étang de Berre. Voilà donc un grand chemin Romain qui paſſoit ſur le *Pont-Surian* ou de Saint-Chamas.

Outre ce grand chemin, la Table de Peutinger nous donne une route de traverſe, par laquelle on alloit en droiture d'Aix à Arles; mais les nombres qui marquoient les diſtances des lieux ſituez ſur cette route, manquent dans toutes les éditions de cette Table: on ne ſçauroit déterminer ni la ſomme totale des milles que les Anciens comptoient d'Aix à Arles, ni la poſition des endroits que la Table nomme entre ces deux villes, tels que *Piſaris, Tericiæ, Glanum, Ernagina.* Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que cette route devoit auſſi paſſer par Saint-Chamas, puiſque le grand chemin d'Aix à Arles y paſſe encore à préſent, & que depuis le temps des Romains, il n'eſt arrivé dans ce pays-là aucun changement qui ait pu obliger les habitants de la province à faire un nouveau chemin. Rien n'eſtoit donc plus utile pour le Public que la conſtruction d'un Pont, dans un endroit où paſſoient les deux chemins qui ſe rendoient à une des plus grandes & des plus floriſſantes villes de la Gaule.

Pour revenir aux arcs qui ſont placez ſur le Pont de Saint-Chamas, *Bergier* & *Bouche* les qualifient d'arcs de triomphe, mais leur opinion paroît hors de toute vrayſemblance, & on ne ſçauroit s'y méprendre. Ce Monument ne peut eſtre qu'un de ces arcs que les Anciens faiſoient ſervir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics; tels ſont encore ceux qui ſe voyent à Saintes ſur le pont de la Charente, & qui ont eſté

esté publiez dans les Mémoires de l'Académie, où l'on trouvera d'autres exemples du même usage. *Hist. de l'Acad. Roy. des Inscipt. & Belles-Lettr. Tom. III. pag. 235.*

A l'égard du motif qui a pu engager *Lucius Donnius* Prêtre ou Flamine de Rome & d'*Auguste*, d'ordonner par son testament, que ce Pont & ces arcs fussent bâtis après sa mort selon la volonté & sous la direction de *Caius Donneus Venalis*, & de *Caius Atteius Ruffus*, M. le Marquis de Caumont conjecture que *Donnius*, natif de Saint-Chamas ou des environs, par prédilection pour un pays dans lequel il avoit habité, a cherché à se faire un nom après sa mort parmi ses Concitoyens, ou qu'il a eu seulement en vûe leur commodité, en ordonnant la construction d'un pont utile au public, & qu'il a laissé ses Exécuteurs testamentaires maîtres d'ajoûter tout ce qui pouvoit faire valoir de si louables intentions.

Il paroît assez singulier que le Monument de Saintes & celuy-ci ayent esté élevez l'un & l'autre par des Prêtres ou Flamines de Rome & d'*Auguste;* mais on cesse d'en estre étonné, quand on considére d'un côté, que ce Sacerdoce ne se conféroit qu'à des personnes distinguées par leur naissance & par leurs richesses; & de l'autre, que les Citoyens opulents se portoient avec empressement à employer une partie de leurs richesses à faire construire des édifices utiles à leur patrie.

Le nom *Donnius* se trouve dans plusieurs Inscriptions, de même que *Flavos* pour *Flavus*. *Gruter* rapporte celle-ci peu correctement. Il donne le surnom de *Juvenalis* à *Donneus*, & *Bouche* celuy de VENAE, tandis qu'il est aisé de lire VENAL. Il est vray que l'L ne paroît pas dans son entier, mais ces legéres différences dans le surnom, sont au fond peu essentielles, & ne méritent guéres d'estre relevées. *Pag. 320. n.° 3.*

Beaucoup de monuments de cette espéce subsistent encore dans plusieurs de nos provinces, & il seroit à souhaiter que des personnes aussi zélées & aussi intelligentes que M. le Marquis de Caumont, se donnassent la peine de les faire connoître.

SUR UNE FIGURE DU DIEU MERCURE

Repréſenté avec un Carquois ſur l'épaule.

1737. AU mois de Janvier 1737. M. Bon premier Préſident de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de Montpellier, & Correſpondant Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, envoya à M. de Boze le deſſein d'une Figure ſinguliére du Dieu Mercure, ayant un carquois ſur l'épaule, & tel qu'il eſt ici gravé; & il accompagna ce deſſein d'une eſpéce de Diſſertation en forme de lettre, dont voici la ſubſtance.

Extrait de la Lettre de M. le Préſident Bon à M. de Boze.

Je viens, Monſieur, d'acquérir la petite ſtatue de bronze antique, dont j'ay l'honneur de vous envoyer le deſſein avec quelques conjectures que je ſoûmets abſolument à votre déciſion & à celle de l'Académie.

Cette Figure a quatre pouces de haut, elle eſt d'un goût exquis, & s'il faut juger de la Divinité qu'elle repréſente par ſon air de jeuneſſe, & plus encore par la bourſe qu'elle tient d'une main, & le caducée qu'elle porte de l'autre, on ne ſçauroit y méconnoître Mercure: elle en a l'attitude ordinaire, & l'eſpéce de manteau ou draperie qui la couvre légérement, ſe trouve de même dans la plûpart des autres ſtatues de ce Dieu.

Le ſymbole extraordinaire que je luy trouve, eſt une eſpéce de Carquois fermé qu'elle porte derriére le dos ſur l'épaule droite, & qui y eſt ſuſpendu par une courroye ou ruban qui croiſe ſur ſa poitrine avec la draperie du manteau de ce Dieu. C'eſt un ſymbole nouveau par rapport à ce Dieu, & qui peut fournir aux Mythologues de quoy faire briller leur eſprit & leur ſçavoir; car il reſte encore de grandes obſcuritez dans la Théologie Payenne, quelqu'illuſtrée qu'elle ſoit.

Le Carquois n'a aucun rapport avec le Dieu Mercure, qui n'eſtoit point chaſſeur ni guerrier; cet attribut étranger

Figure Antique,
representant le Dieu Mercure,
veuë des deux côtez.

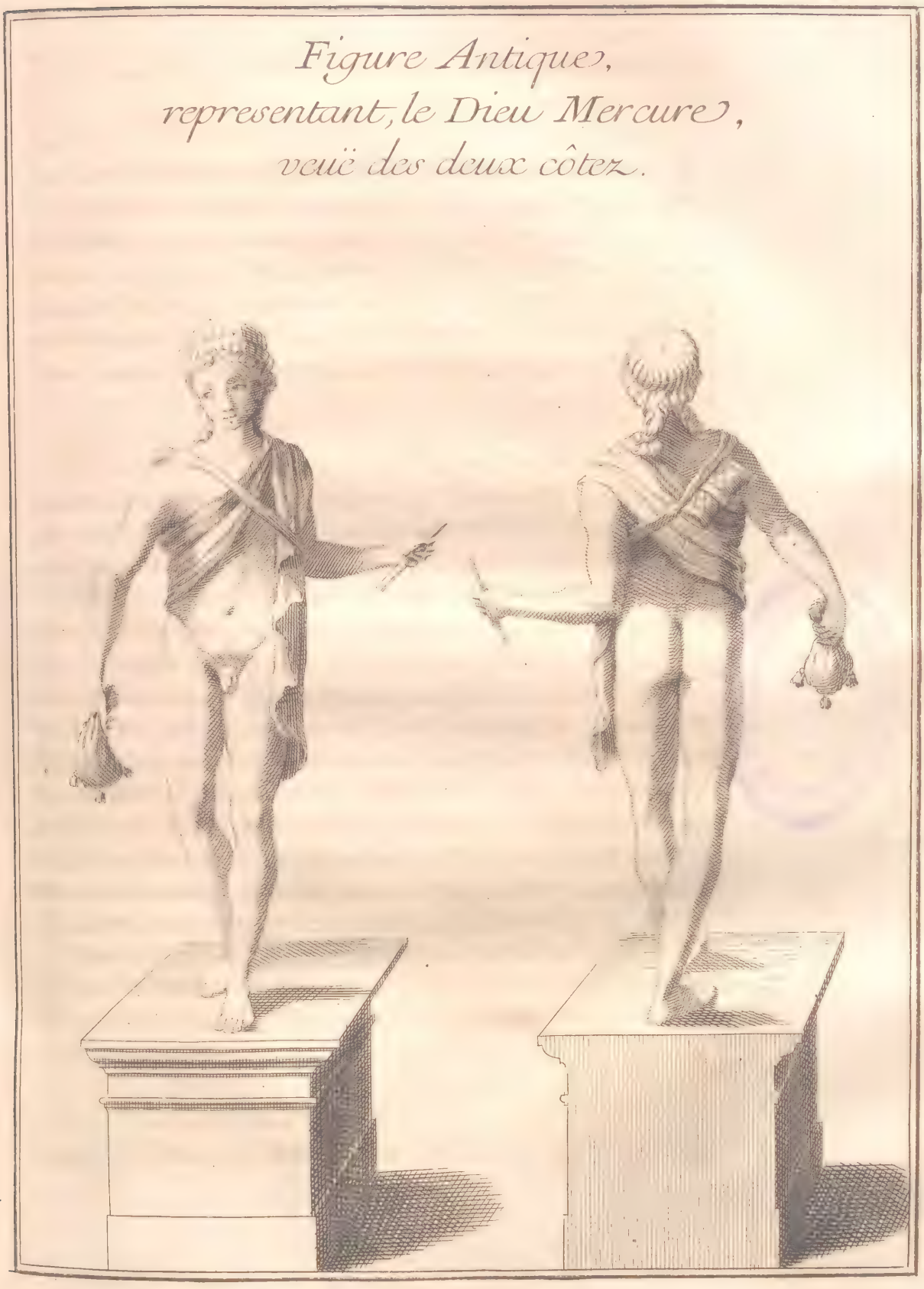

m'embarraſſe, à moins que cette Figure ne ſoit *Panthée.*

Les Anciens eſtoient en poſſeſſion de donner ainſi à des petites Idoles conſacrées dans leurs Laraires, des attributs de pluſieurs Dieux de différentes claſſes, ſoit pour réunir dans une ſeule figure les idées de la préſence de pluſieurs Divinitez, au culte deſquelles ils eſtoient plus particuliérement attachez, ſoit pour diminuer par cet aſſemblage de ſymboles, la dépenſe qu'ils auroient eſté obligez de faire pour pluſieurs ſtatues.

Ce ne ſont point les Antiquaires des derniers ſiécles qui ont donné à ces ſortes d'Idoles le nom de *Panthéons.* Les Inſcriptions nous apprennent qu'on le leur donnoit dans le temps même de leur dédicace dans les temples ou autres lieux conſacrez aux Dieux, on les y trouvoit déſignées ſous le nom de *Signa Panthea.*

Il n'y en avoit point qui ne retînt le nom d'une Divinité principale, à laquelle les autres ſymboles qui convenoient à d'autres Dieux, n'eſtoient ajoûtez que ſubſidiairement; ainſi on appelloit *Pantheum Jovis, Pantheum Fortunæ, Pantheum Auguſti,* ceux dont la figure principale eſtoit un Jupiter, une Fortune, un Auguſte; & les attributs étrangers à ces Dieux, ſont appellez *Parerga* dans les mêmes Inſcriptions.

Mercure eſtoit chargé parmi les Dieux de tant d'emplois, il préſidoit chez les hommes à tant de choſes, & eſtoit révéré ſous tant d'aſpects différents, qu'il n'eſtoit pas ſurprenant que ſa figure fût une des plus multipliées dans les temples, dans les places publiques, ſur les grands chemins & dans les maiſons particuliéres; & s'il y avoit un pays où le culte de ce Dieu fût plus étendu, c'eſtoit ſans contredit dans les Gaules. Céſar nous l'apprend dans le ſixiéme livre de ſes Commentaires, en parlant de la Religion des Gaulois: *Deum maximè Mercurium colunt, hujus ſunt plurima ſimulachra, hunc omnium inventorem artium ferunt: hunc viarum atque itinerum ducem: hunc ad quæſtus pecuniæ mercaturaſque habere vim maximam arbitrantur.* Auſſi n'y a-t-il point de contrée où il ſe trouve plus de ſtatues de Mercure, grandes, moyennes & petites, en marbre, en pierre du pays, ou en bronze, qu'en France; celle-ci même y a eſté

découverte, & il eſt certain qu'il n'y a guéres de Divinitez Payennes dont la figure ſerve plus ordinairement de corps principal aux Panthéons, que celle de Mercure.

La Chauſſe dans ſon *Muſæum Romanum*, repréſente un de ces Mercures qui, par un rameau d'olivier & une maſſuë qu'il tient, porte les ſymboles d'Apollon & d'Hercule; on en trouve un dans les deſſeins des pierres gravées de Gorlæus, qui, outre cet attribut du rameau d'olivier, a encore celuy du flambeau de Cupidon; une autre dans Boiſſart, qui porte la corne d'abondance de la Fortune, & pluſieurs dans Spon, chargées des attributs des Génies domeſtiques.

A quel Dieu peut-on donc rapporter le Carquois attaché ſur l'épaule de la petite Figure de bronze que je décris, qu'au Dieu Apollon Pythien, pere & protecteur de ceux qui ſe ſervent de l'arc & des fléches? Titres qu'il avoit méritez par l'uſage qu'il fit de ces armes dans la défaite du Serpent Python.

La jeuneſſe du viſage de ce Mercure, & ſa beauté conforme à celle avec laquelle Callimaque dit dans ſon hymne à Apollon que ce Dieu eſtoit toûjours dépeint, peut ſervir à prouver ce rapport, outre que le même Céſar que je viens de citer à l'occaſion de la religion des Gaulois, met Apollon au premier rang après Mercure, dans le nombre des Dieux qu'il dit qu'ils adoroient: *Poſt hunc Apollinem & Martem*, &c. Et il leur eſtoit plus reſpectable encore par la protection dont il favoriſoit ceux qui faiſoient profeſſion de tirer de l'arc, que ſous aucun autre égard, ſi l'on en juge par l'inclination naturelle qu'ont toûjours eûe les Gaulois pour cet exercice: inclination devenue comme héréditaire dans pluſieurs villes de France, & même dans nos pays, où il eſt encore en vigueur. Il y a dans Montpellier une Compagnie de Chevaliers du noble Jeu de l'Arc. Le feu Roy fit l'honneur à cette Compagnie de s'en déclarer le Chef, & décocha pluſieurs fléches au Perroquet. M.rs les Princes, à leur paſſage, ſignérent dans le regiſtre de ces Chevaliers de l'Arc, & s'amuſérent de même à décocher des fléches. Les priviléges de cette Compagnie ont eſté confirmez par nos Rois, pour entretenir l'émulation

de ceux qui en ſont membres, & de ceux qui en ont remporté le prix qu'on y propoſe à l'occaſion des réjouiſſances publiques, comme les mariages de nos Rois, les naiſſances des Dauphins, la publication de la Paix, & autres de cette nature.

Mais l'on pourra m'objecter que ce que j'appelle un Carquois dans cette Figure, n'en eſt pas un, parce qu'on ne voit point ſortir les extrémitez du bois des fléches, comme dans tant d'autres figures des Carquois qu'on voit à Apollon, à Cupidon, à Diane; mais comme ce Carquois eſtoit un étuy qui, par ſa partie ſupérieure, s'ouvroit & ſe fermoit pour la conſervation des fléches qu'il contenoit, & qui n'eſtoit pas toûjours ouvert, figure que nous voyons encore dans nos Carquois d'aujourd'huy, il faut regarder celuy-ci comme fermé. D'ailleurs, les bas reliefs & les pierres gravées antiques nous repréſentent des Carquois de cette forme & dans cet état. Le R. P. de Montfaucon nous en fournit un ſemblable dans un bas relief d'Apollon, qui eſt la troiſieme Figure de la cinquantiéme Planche du premier volume de ſon Tréſor d'Antiquitez, tiré de la Collection de M. Maffei.

Je ſuis avec la plus reſpectueuſe eſtime, &c. 25. Janvier 1737.

Réponſe de M. de Boze à M. le Préſident Bon.

J'ay reçû, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant le deſſein de la petite Figure de bronze antique repréſentant Mercure, que vous avez acquiſe depuis peu, & qui eſt très-digne d'entrer dans votre Cabinet. J'ay communiqué ce deſſein à l'Académie, avec les réflexions que vous y avez jointes, pour rendre raiſon du ſymbole eſtranger qu'on y a donné à Mercure, je veux dire le Carquois qu'il a derriére le dos. La raiſon générale que vous en rendez, Monſieur, eſt aſſûrément dans les régles de la bonne critique, l'Académie l'a reconnu avec plaiſir, & elle m'a chargé de vous marquer combien elle eſtoit ſenſible à l'attention que vous avez de ſoûtenir ainſi le titre & les droits de votre Correſpondance. La ſeule obſervation dont je dois vous faire part, eſt une idée qui me vint dans le moment

que je vis cette Figure de Mercure avec un Carquois ſur le dos, il me rappella l'aventure célébre, rapportée dans l'Hymne de ce Dieu attribuée à Homére, plus détaillée encore dans les Tableaux de Philoſtrate *(Lib. 1. Imag. 26.)* & qu'Horace n'a pas oubliée dans l'Ode 9.e du 1.er Livre compoſée en ſon honneur. On ſçait que Mercure tout jeune encore, & preſqu'au ſortir du ventre de ſa mere, comme dit Philoſtrate, eſtoit d'une ſubtilité ſi étonnante, qu'il entreprit pour ſon coup d'eſſay d'enlever les bœufs du Roy Admète, que gardoit Apollon chaſſé du Ciel pour le meurtre des Cyclopes; qu'Apollon en furie menaçant ce jeune voleur de le tuer, s'il ne luy rendoit ſes bœufs, qu'il nioit toûjours d'avoir détournez, & voulant tirer ſur luy une de ſes fléches, s'apperçut avec plus d'étonnement encore qu'il luy avoit enlevé même ſon Carquois, & ne put s'empêcher d'en rire, malgré toute ſa colere:

Te, boves olim niſi reddidiſſes
Per dolum amotas, puerum minaci
Voce dum terret, viduus PHARETRA
Riſit Apollo.

Or, Monſieur, votre Figure de Mercure avec un Carquois derriére le dos, ſemble faite exprès pour expliquer cette ſtrophe d'Horace, & luy ſervir de Commentaire; je ſuis même perſuadé que vous ne l'en eſtimerez pas moins.

12. Février 1737. J'ay l'honneur d'eſtre, Monſieur, &c.

OBSERVATIONS SUR LES MÉDAILLES ANTIQUES.

1736. & 1737.

SI les hommes qui ſont ſans Lettres, eſtoient les ſeuls qui ne ſe forment pas une aſſez juſte idée de la ſcience des Médailles, il deviendroit preſqu'inutile de faire connoître les abus qui ſe ſont gliſſez dans l'étude de cette ſcience, puiſqu'alors ce ſeroit en vain qu'on s'efforceroit d'y remedier. Mais M. l'Abbé Geinoz croit que la plûpart de ces abus ont eu pour auteurs, ou pour protecteurs, des Ecrivains d'une érudition reconnue.

C'eſt ſur la foy de ces Ecrivains célébres, qu'on cite chaque jour des Médailles qui n'ont peut-eſtre jamais exiſté; c'eſt leur témoignage qui empêche de rejetter des Médailles d'une autre eſpéce, qui malgré leur antiquité ne peuvent faire foy dans l'Hiſtoire; c'eſt ſur leur autorité que ſont fondées ces interprétations chimériques, qui dégraderoient les monuments les plus reſpectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier; enfin c'eſt principalement à ces Auteurs, qu'il faut imputer tant d'erreurs & de fautes de toute eſpéce où tombent tous les jours les amateurs des Médailles, ceux ſur-tout qui, ſans en connoître le véritable mérite, les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont pour amaſſer, ou par le deſir de ſe faire une ſorte de nom dans les Lettres. Ces différents abus, qu'il eſt également important de faire connoître & de prévenir, ont fourni à M. l'Abbé Geinoz, le ſujet des obſervations qu'il a lûes à l'Académie en 1736. & 1737.

Chacun ſçait, dit M. l'Abbé Geinoz, que dans le Recueil abondant qui nous a eſté donné par Goltzius, on trouve un grand nombre de Médailles qui n'exiſtent plus aujourd'huy dans aucun Cabinet connu. Goltzius a-t-il imaginé ces Médailles? L'accuſera-t-on d'avoir voulu aux dépens de ſa réputation, en impoſer à l'Univers entier, par une ſupercherie ſi groſſiére & qui pouvoit eſtre ſi facilement découverte?

Goltzius luy-même auroit-il eſté trompé ſans le ſçavoir, par des perſonnes qu'il auroit mal à propos jugées dignes de ſa confiance? En auroit-on abuſé au point de luy envoyer ſous le nom d'antiques, des deſſeins de pure invention? D'un autre côté, comment eſt-il poſſible que la plûpart des Médailles de Goltzius ayent diſparu tout-à-coup? Mais en ſuppoſant même que la terre eût de nouveau englouti ces tréſors, pourquoy voit-on ſi peu de Médailles pareilles à celles de Goltzius? Croira-t-on que ſon Recueil ne fût principalement compoſé que de ces piéces ſinguliéres & précieuſes qui ſont uniques dans le monde? M. l'Abbé Geinoz avoue que ſes connoiſſances ne ſuffiſent point pour démêler un fait ſi embrouillé, & qu'il a peine à croire que les Antiquaires les plus expérimentez oſent prononcer affirmativement ſi le célébre Goltzius eſtoit innocent ou coupable.

Un ſecond abus qui mérite d'eſtre obſervé, c'eſt celuy qui vient de la négligence des Auteurs qui ont fait imprimer des Recueils de Médailles. Les fautes que le premier a faites, rarement ſont corrigées par le ſecond; on ſent même que ſouvent cela n'eſt pas poſſible, parce que les Cabinets de Médailles ſont ſujets à changer ſouvent de poſſeſſeur. Il arrive de-là que les fautes ſe perpétuent, car chaque Antiquaire copie avec une exactitude ſcrupuleuſe, les Ecrivains qui l'ont précédé; il n'y a pas même juſqu'aux fautes d'impreſſion qui ne ſe conſacrent quelquefois, en paſſant d'un livre dans un autre. C'eſt ainſi que Vaillant ayant imprimé un Médaillon de Valérien avec cette Inſcription au revers, CONCORDIAE SAECVLORVM, nous trouvons aujourd'huy ce Médaillon dans une Collection fameuſe; il eſt vray qu'on le cite d'après Vaillant, mais ſi l'on avoit conſulté l'Errata du livre de cet Antiquaire, on y auroit vû qu'au lieu de SAECVLORVM, il falloit lire AVGVSTORVM.

Des Médailles ſuppoſées & mal décrites, M. l'Abbé Geinoz paſſe à ces ſortes de Médailles qu'il a dit ne mériter aucune foy dans l'Hiſtoire, malgré leur antiquité reconnue. Il entend par-là principalement celles qu'on appelle *Fourrées*, c'eſt-à-dire, les fauſſes

les fauſſes Monnoyes antiques ; & il croit pouvoir placer dans la même claſſe, certaines Médailles très-légitimes, dont par la négligence des Monétaires, les légendes ſont des énigmes, à cauſe de quelques lettres ajoûtées, omiſes, ou tranſpoſées.

Rien de plus commun que ces ſortes de piéces, pour qui s'eſt familiariſé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un Antiquaire, qui ſçachant réſiſter à la vanité de poſſéder une Médaille unique, ne faſſe de celles-ci que le cas qu'elles méritent.

On n'aura pas de peine à croire que les faux Monnoyeurs en tout pays & dans tous les temps, ayent fait un des objets principaux de l'attention des Gouvernements policez. De-là ce qu'on appelle fauſſe Monnoye, a eſté toûjours un ouvrage de ténébres. Ceux que l'avidité du gain a entraînez dans un métier ſi dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obſcurs & retirez, & c'eſtoient plûtôt des gens ſans naiſſance & ſans éducation, qui expoſoient ainſi leur vie pour un leger & vil interêt, que des hommes inſtruits & capables de travailler avec exactitude & préciſion. Auſſi voyons-nous peu de ces Médailles fourrées, ſur leſquelles on ne remarque des erreurs groſſiéres, ſoit dans les dates, lorſque le même Conſulat, la même Puiſſance Tribunitienne ſont répétées ſur les deux faces de la Médaille, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de pluſieurs années ; ſoit dans les faits, lorſqu'ils ne conviennent qu'à un Prince qui regnoit ou devant ou après celuy dont la tête eſt repréſentée de l'autre côté de la Médaille.

Ces fautes doivent eſtre toutes imputées aux fabricateurs de ces fauſſes Monnoyes. L'inquiétude, inſéparable de toute action qui met la vie dans un riſque perpétuel, ne s'accorde guéres avec l'attention néceſſaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fauſſes Medailles ſuivant que le hazard arrangeoit les différents coins que ce même hazard avoit fait tomber entre leurs mains ; ils joignoient à la tête d'un Empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce bizarre mélange pût empêcher le

cours de leurs eſpéces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres fautes.

De plus de trois cens exemples des fautes que M. Geinoz a remarquées ſur des Médailles fourrées du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, il s'eſt contenté d'en rapporter quelques-uns des plus conſidérables. Il y a vû avec étonnement dans Trajan ſon ſixiéme Conſulat marqué au revers d'une Médaille d'argent, qui du côté de la tête ne porte que le cinquiéme. Dans Hadrien, FORTVNAE RAEDVCI, où *Reduci* eſt écrit avec un AE. Dans Marc-Auréle, la vingt-quatriéme Puiſſance Tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitiéme. Ici, des Conſulats & des Puiſſances Tribunitiennes au revers d'une Impératrice. Là, des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des Princeſſes, au revers de la tête d'un Empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les Jeux ſéculaires qui ſe célébrérent ſous ſon regne. Quelquefois une tête Impériale avec le revers d'une Médaille Conſulaire. Enfin, des exemples ſans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre, la négligence, la précipitation & l'ignorance.

De-là M. l'Abbé Geinoz conclud que d'ajoûter foy à ces ſortes de Médailles, & de vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'Hiſtoire, c'eſt amuſer & tromper le public par de frivoles & fauſſes diſcuſſions. Il eſt vray que tous ceux qui juſqu'à préſent nous ont donné des Catalogues de Médailles, n'ont point eu ſoin de diſtinguer ces fauſſes Monnoyes d'avec les vrayes, mais c'eſt un reproche bien fondé que nous ſommes en droit de leur faire : mêler les Médailles fourrées avec les Médailles légitimes, c'eſt mêler de faux titres avec ceux qui ſont vrais, c'eſt confondre la Fable avec l'Hiſtoire.

Mais, dira-t-on, pourquoy les Médailles fourrées ſont-elles preſque toûjours rares, & même aſſez ſouvent uniques ? C'eſt, répond M. l'Abbé Geinoz, parce que les fauſſes Monnoyes n'ont jamais eſté auſſi abondantes que les vrayes. C'eſt encore

parce que celles-là ont eſté plus aiſément détruites par la rouille & les autres accidents qui font plus d'impreſſion ſur le fer & ſur le cuivre, que ſur l'or & ſur l'argent. C'eſt enfin, parce qu'il eſt aſſez rare que la même faute ſoit ſouvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le hazard. Ce n'eſt pas, ajoûte-t-il, que les Médailles qui ont eſté frappées par ordre du Prince, & ſous les yeux des Magiſtrats, ſoient toûjours exemptes de fautes; il s'en trouve dont la légende n'eſt pas correcte, tantôt quelques lettres ſont omiſes, tantôt il y en a de ſuperflues; on en voit où les lettres ſont tranſpoſées, & d'autres où le Monétaire, à la place des lettres véritables en a ſubſtitué qui ne ſignifient rien, ou dont le ſens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même Prince eſt gravée en relief des deux côtez, ſouvent avec des Inſcriptions qui portent des dates différentes; ſur quelques autres que nous nommons *incuſes*, la même tête eſt d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un Empereur eſt joint à la tête d'une Impératrice, ou le revers gravé pour une Impératrice eſt uni à la tête d'un Empereur. Enfin il eſt certaines Médailles qui ont eſté frappées plus d'une fois, & celles-là nous préſentent ſouvent l'aſſemblage monſtrueux de mots compoſez de deux légendes différentes, & quelquefois les lettres y ſont diſpoſées avec une ſymmétrie ſi réguliére, qu'on a peine à croire que ce puiſſe eſtre ſeulement l'ouvrage du hazard.

C'eſt ainſi que dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on lit ſur une Médaille d'Othon PAX ORBIS RARVM, au lieu de PAX ORBIS TERRARVM; ſur une Médaille de Macrin, MCRINVS au lieu de MACRINVS; ſur une autre de Gallien GERMACVS au lieu de GERMANICVS; ſur une Médaille de Julien l'Apoſtat VLIANVS au lieu de IVLIANVS. On voit des lettres de trop dans les Médailles ſuivantes. Sur une Médaille d'Auguſte..... III VIR. R. R. P. C. ſur une Médaille de Saluſtia Barbia Orbiana CONCORDIA A. AVGG. Enfin ſur une Médaille de petit bronze du jeune Conſtantin CONSTANTINVS. I. IVN.

COS. II. Les lettres ſont tranſpoſées, & de plus il y en a d'ajoûtées dans celle-cy d'argent, qui paroît avoir eſté frappée pour Valens, D. N. AVLENAVS. P. AVG. & dans cette autre auſſi d'argent de Peſcennius FR. FR. FRVG. Le type qui repréſente la Déeſſe Cérès tenant de la droite des épics, & de la gauche s'appuyant ſur un flambeau, donne lieu de croire que le deſſein du Monétaire eſtoit de graver en abrégé l'inſcription CERERI FRVGIFERAE, inſcription commune & ordinaire dans les Médailles de ce temps-là. On peut encore citer ſur les Médailles du même Peſcennius FORTVNAE REDVCI avec le type de la Félicité, une Femme debout tenant de la droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance SALVTI AVG. avec le type de l'Equité tenant d'une main une Balance, & de l'autre une Corne d'abondance.

Mais voicy une piéce bien plus ſinguliére, c'eſt une Médaille d'argent d'Etruſcille, où la confuſion de deux légendes a enfanté cette inſcription barbare, PVDIROVIDE. AVG. La plus ancienne de ces deux légendes PROVIDENTIA AVG. ou PROVID. DEORVM avoit eſté frappée pour Elagabale avec le type ordinaire, qu'on ne diſtingue plus. La ſeconde PVDICITIA AVG. inſcription très-commune dans Etruſcille, fut imprimée ſur cette même Médaille avec le type non confus & très-apparent de la Pudicité debout. Les lettres, il eſt vray, ſont ſi égales entre elles, ſi exactement eſpacées & dans un alignement ſi parfait, qu'on auroit peine à découvrir la véritable cauſe de cette erreur, ſi le côté de la tête de cette même Médaille ne dévoiloit tout le myſtère; car quoyque la tête d'Etruſcille y ſoit ſeule & clairement repréſentée, quoique la légende de cette Princeſſe s'y liſe en entier, on voit cependant diſtinctement ces deux mots reſtez de l'ancienne légende IMP. ANT.

On connoît en argent AVGVSTA au revers d'Antonin Pie, revers deſtiné pour ſa Femme; dans une Médaille de grand bronze du Cabinet de M. de Surbeck. On lit IVNO REGINA au revers de Didius Julianus, & ce revers inconnu

dans cet Empereur, eſt le ſeul que les Médailles nous préſentent avec la tête de Manlia Scantilla Femme de Didius Julianus. C'eſt ainſi que dans d'autres Médailles de grand bronze, le revers PRIMI DECENNALES COS. III. a paſſé de Marc-Auréle à Fauſtine, & ceux de VENVS & de VENERI GENITRICI de Fauſtine à Marc-Auréle.

M. l'Abbé Geinoz termine ſes obſervations ſur les Médailles qui, quoyque véritablement antiques, ne méritent cependant aucune foy hiſtorique, par la deſcription d'un Quinaire, qui repréſente d'un côté la tête d'Auguſte, & de l'autre celle de Marc-Antoine: Quinaire d'autant plus remarquable, qu'il eſt frappé ſur un morceau d'argent, ou ſur un flan, pour ſe ſervir du terme uſité aujourd'huy dans nos Monnoyes, qui eſt du poids & de la grandeur du denier. Or, ſur ce Quinaire on découvre deux fautes dans les légendes. La premiére, n'eſt que dans la ponctuation; c'eſt du côté qui repréſente la tête de Marc-Antoine. On y lit M. ANTON. IMP. III. VI. R. R. P. C. AVG. La lettre R, la troiſiéme du mot VIR, eſt ſéparée des deux premiéres par un point très-viſible, cependant elle fait partie du même mot, comme une infinité d'autres Médailles du même Marc-Antoine ne permettent pas d'en douter. La ſeconde faute ſe trouve dans l'Inſcription qu'on lit autour de la tête d'Auguſte, CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. C. il eſt viſible qu'il falloit R. P. C. qu'on explique ordinairement par *Reipublicæ conſtituendæ*. Cependant ſi la Médaille eſtoit reſtée avec cette imperfection, il ſe ſeroit ſans doute rencontré des Antiquaires qui n'auroient pas manqué de raiſons pour nous prouver que cette ſuppreſſion eſtoit faite à deſſein. En tout cas le Monétaire a levé la difficulté, en ajoûtant après coup le P. dans l'interligne, comme nous avons coûtume de faire lorſque nous voulons ſuppléer une lettre omiſe en écrivant. Ce P. eſt d'une plus petite forme que les autres lettres de la légende; il eſt auſſi plus élevé, n'ayant pu trouver place entre l'R. & le C. qui ſe touchent.

M. l'Abbé Geinoz traite enſuite de l'explication des Médailles, article naturellement lié avec le précédent. Car ſi les

Médailles ne ſont point correctes, ou ſi, malgré leur correction, elles ſont mal lûes, il en naîtra infailliblement des explications bizarres, qui porteront l'erreur & la confuſion par-tout. Il faut donc dans l'interprétation des Médailles, beaucoup de ſageſſe, de retenue & d'expérience.

Tout eſt plein d'abbréviations dans les Marbres & dans les Inſcriptions antiques. Il a fallu, à plus forte raiſon, s'en ſervir dans les légendes des Médailles, qui ſouvent ſur un très-petit eſpace, expriment un grand nombre de choſes. Les curieux n'ont pas eſté long-temps à découvrir le véritable ſens des mots les plus communs de ces légendes, dont ils ont fait, pour ainſi dire, un alphabet.

Il ne faut pas cependant ſe perſuader que les Antiquaires qui nous ont précédez, ayent également bien réuſſi dans toutes leurs conjectures. Quelques-uns, par exemple, ont cru devoir toûjours lire ſur certaines Médailles de Domitien, CENSOR PERPETVVS, parce qu'on y voit CENS. P. & cependant d'autres Médailles de ce même Prince, ou qui n'eſtoient pas connues pour lors, ou qui n'avoient pas eſté conſultées, portent avec le même type & la même année de Puiſſance Tribunitienne, ces mots en entier, CENSORIA POTESTATE, qui deviennent l'interprétation naturelle de l'abbréviation CENS. P. du moins dans un très-grand nombre de Médailles de Domitien.

On a vû de même quelques Antiquaires expliquer ce revers commun dans Gallien, GERMANICVS MAXV. par ces mots, GERMANICVS MAXVMVS; mais l'V qui ſe lit après MAX. eſt-là une lettre numérale, & ſignifie que le titre de *Germanique* eſt donné à Gallien pour la cinquiéme fois. C'eſt ce que ſemblent prouver deux autres Médailles d'argent, dont l'une a, ainſi que cette premiére, un trophée pour type au revers, avec cette Inſcription entiére, GERMANICVS MAXIMVS; l'autre a pour légende du côté de la tête de Gallien, IMP. GALLIENVS P. AVG. GERM. III. & au revers, VICTORIA GERMANICA, une Victoire ſur un globe avec deux eſclaves à

ſes pieds. En effet, la premiére de ces Médailles nous apprend que du temps de Gallien on diſoit MAXIMVS, & non MAXVMVS; & la ſeconde, que ce Prince eſtoit attentif à faire graver ſur ſes Monnoyes le nombre des victoires qu'il remportoit ſur les Germains; d'où il eſt naturel de conclurre que par GERMANICVS MAX. V. on doit entendre GERMANICVS MAXIMVS QVINTVM, comme on doit lire GERMANICVS TERTIVM ſur la Médaille rapportée ci-deſſus.

Outre les titres du Prince en l'honneur de qui a eſté frappée la Médaille qu'on veut expliquer, titres dont les abbréviations ſont connues & expliquées de la même maniére par tous les Sçavans, il ſe trouve ſouvent des lettres & même des mots, ſoit dans le champ, ſoit dans l'exergue, ou dans la légende des Médailles, qui, faute d'avoir un ſens complet, ou qui puiſſe ſe lier aiſément avec ce qui précéde & ce qui ſuit, nous forcent de recourir à des interprétations arbitraires. C'eſt alors qu'on eſt, pour ainſi dire, obligé de deviner; & celuy-là ordinairement devine le plus juſte, qui approche le plus du vrayſemblable, & qui donne le moins dans le merveilleux.

Dans une Médaille Conſulaire de la famille *Julia*, qui repréſente au revers une hache à côté d'un trophée au pied duquel on lit CAESAR, du côté de la tête, qui, ſelon Vaillant, eſt celle de la Piété entourée d'une couronne de chêne, on voit ces trois lettres, I. IT. qui doivent s'interpréter par ces mots, IMPERATOR ITERVM; & nous ſommes conduits à cette interprétation par une autre Médaille de la même famille, qui repréſente auſſi un trophée, mais différemment orné, avec ces mots, C. CAESAR C. F. Du côté de la tête, qui eſt celle de Vénus, on lit IMP. ITER. ce qui ſignifie clairement IMPERATOR ITERVM. La lettre I. peut avoir encore le même ſens dans une Médaille d'Æmilien, au revers de laquelle on lit P. M. TR. P. I. P. P. car il faut que cette légende ſignifie, ou *Pontifex Maximus Tribunitiâ Poteſtate Imperator, Pater Patriæ*, ou bien, *Tribunitiâ Poteſtate primum Pater Patriæ.* Mais l'uſage n'a jamais

eſté de dater ſur les Médailles la premiére Puiſſance Tribunitienne; on ne la déſigne jamais que par ces mots, TRIBVNITIA POTESTATE. Il eſt donc très-vrayſemblable que l'I de cette légende eſt une lettre initiale, & ſignifie IMPERATOR.

Il ne ſeroit pas poſſible d'expliquer une Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, ſans recourir aux lettres initiales. C'eſt un petit bronze de Probus ſur lequel on lit du côté de la tête couronnée de laurier, BONO. IMP. C. M. AVR. PROBVS AVG. & du côté du revers, SOLI INVICTO. le Soleil conduiſant ſes quatre chevaux de front. Toute la difficulté conſiſte dans le mot BONO. placé au commencement de la légende du côté de la tête de l'Empereur. Si au lieu de BONO on liſoit BONVS, ou qu'au lieu de PROBVS, il y eût PROBO, malgré la nouveauté de cette inſcription, il ſeroit aiſé d'en découvrir le ſens; mais comment conſtruire la phraſe telle que nous la voyons écrite? C'eſt-là, ſuivant M. l'Abbé Geinoz, un des cas où l'on eſt obligé de recourir aux lettres initiales. Il y auroit trop de hardieſſe d'entreprendre de déterminer la vraye ſignification de celle-ci. Cependant il croit qu'il doit luy eſtre permis de hazarder ſes conjectures dans une circonſtance où il n'eſt queſtion que de conjecturer. Il regarde donc ces quatre lettres BONO comme les initiales de ces mots BONO ORBIS NATVS OPTIMVS, qui s'accordent fort bien avec le reſte de la légende, IMPERATOR CAESAR MARCVS AVRELIVS PROBVS AVGVSTVS. Cette explication qu'il ne propoſe qu'en attendant qu'on en ait trouvé quelqu'autre qui le ſatisfaſſe davantage, ne s'éloigne point du ſtile des Médailles, puiſque nous en connoiſſons dans plus d'un Empereur avec la légende BONO REIPVBLICAE NATVS, & elle ne contredit point l'hiſtoire qui nous repréſente l'Empereur Probus comme digne de tous les éloges que mérite un Prince qui fait ſa principale gloire du bonheur de ſes Sujets.

Si ces deux raiſons ne ſont pas convainquantes, comme en effet

effet M. Geinoz ne les donne pas pour telles, du moins ſe croit-il à l'abri du reproche de n'avoir pas recherché le vrayſemblable, & de s'eſtre plus occupé du plaiſir de placer ſes idées ſur les Médailles, que de dévoiler celles des Intendants des Monnoyes qui les ont fait frapper. Car il n'eſt que trop vray, ou du moins que trop apparent, continue-t-il, que tel a eſté le deſſein de certains Auteurs, recommandables d'ailleurs par leur vaſte érudition; & pour en donner un exemple, il choiſit une Médaille d'argent d'Alexandre Sévére, frappée lors de l'adoption de ce Prince, ou peu après, lorſqu'il n'eſtoit encore que Céſar. On y voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, & cette Inſcription autour M. AVR. ALEXANDER CAES. *Marcus Aurelius Alexander Cæſar.* De l'autre, une femme vêtue d'une longue robe qu'elle releve par derriére avec la main gauche, en tenant de la main droite une fleur, en un mot, le type de l'Eſpérance, mais avec cette Inſcription ſinguliére, INDVLGENTIA AVG. *Indulgentia Auguſti.*

La ſingularité de cette Inſcription conſiſte uniquement en ce qu'elle ſe trouve jointe avec le type de l'Eſpérance, car on trouve ſous la plûpart des Empereurs, des Médailles avec la légende INDVLGENTIA AVGVSTI. Mais alors la Médaille repréſente ordinairement une femme aſſiſe, tenant de la droite une *haſte* aſſez courte & poſée en ligne tranſverſale.

C'eſt auſſi l'union de ce type avec cette légende, qui a donné occaſion à un de nos plus célébres Antiquaires de penſer que les lettres de l'Inſcription eſtoient preſque toutes des lettres initiales; en conſéquence de cette idée, & de pluſieurs autres qui ne l'abandonnoient jamais dans toutes ſes recherches, il a cru découvrir ſous ces deux mots INDVLGENTIA AVG. cette longue phraſe: *Inſtituti Narbonenſium Decreto Votivi Ludi Genti Juliæ Aureliæ Auguſtæ.*

Il eſt d'autant plus ſingulier qu'on ait eu recours à une interprétation ſi bizarre, que cette Médaille d'Alexandre Sévére porte ſon explication avec ſoy, en ſorte qu'il ne faut

que la considérer avec attention pour ne point douter de ce qu'elle signifie. Elle fut frappée dans le temps de l'adoption d'Alexandre Sévére, & destinée, selon les apparences, à transmettre ce grand événement à la postérité ; mais comme on vouloit faire entendre que cette adoption estoit un pur effet des bontez de l'Empereur Elagabale pour le jeune Alexandre son cousin, le même monument nous a conservé d'un côté le fait historique, de l'autre le motif qui détermina l'Empereur à une action si généreuse. Voici donc comment il faut lire cette Médaille. M. AVR. ALEXANDER CAES. INDVLGENTIA AVGVSTI. *M. Auréle Alexandre Césaar par la généroſité, par la bonté de l'Empereur.*

Les deux types ne s'accordent pas moins ensemble que les deux légendes, puisqu'il estoit vray que par son adoption le nouveau César devenoit l'espérance des peuples dont il estoit destiné à faire un jour le bonheur. Pour peu que l'on soit versé dans les Médailles, on sçait que le plus souvent l'Inscription du revers n'est qu'une suite de l'Inscription gravée autour de la tête. On sçait encore qu'il doit regner une parfaite correspondance entre les deux types. Que reste-t-il donc à objecter contre une explication aussi claire que facile? Sera-t-on blessé de ce que le mot INDVLGENTIA est à l'ablatif? Mais il faudra, par la même raison, s'inscrire en faux contre un nombre infini de Médailles dont le premier mot de la légende du revers sera dans un cas oblique. On pourroit en citer qui commencent par toutes sortes de cas, & même plusieurs qui sont clairement à l'ablatif; mais outre que cette difficulté ne vaut pas la peine de s'y arrêter, M. l'Abbé Geinoz trouve dans les Médailles mêmes une confirmation authentique de l'interprétation qu'il donne à la légende INDVLGENTIA AVG. sur la Médaille d'Alexandre Sévére. Il la trouve cette confirmation, dans une autre Médaille du même Prince, qui fait partie de la superbe collection de moyen bronze du Cabinet du Roy. La légende des deux côtez est absolument la même dans les deux Médailles; mais à la place du type de l'Espérance, on remarque au revers de celle-ci, le

jeune Prince debout en habit militaire, tenant un ſceptre de la main droite, & un javelot de la gauche, avec deux enſeignes militaires derriére luy : en un mot, le même type préciſément qui eſt ordinairement accompagné de ces mots PRINCIPI IVVENTVTIS, & qu'on trouve, ainſi que le type de l'Eſpérance, au revers de toutes les Médailles frappées pour ceux qui eſtant faits Céſars, acquéroient un droit réel à l'Empire. Or que peut ſignifier ce type avec la légende INDVLGENTIA AVG. ſinon que le Prince dont la tête eſt gravée de l'autre côté, a eſté fait Prince de la jeuneſſe par la bonté de l'Empereur, comme dans la premiére Médaille le type de l'Eſpérance, avec les mêmes mots, fait entendre que par la bonté de l'Empereur il eſt devenu l'eſpérance des peuples ? D'où il ſuit que cette explication eſt la plus naturelle & la plus juſte qu'on puiſſe donner à ces deux Médailles, qui prouvent uniquement, ou qu'Elagabale avoit ordonné que tous les monuments deſtinez à célébrer la nouvelle dignité du jeune Alexandre, marquaſſent en même temps qu'il ne devoit cette dignité qu'à ſon amitié pour luy, ou que le jeune Alexandre a ſouhaité que tout ce qui annonceroit ſa nouvelle dignité, annonçât auſſi ſa reconnoiſſance pour les bontez de l'Empereur.

Après avoir montré les principaux abus qui ſe ſont gliſſez dans la ſcience des Médailles, & indiqué quelques-uns des obſtacles que l'on rencontre dans l'étude de ces monuments, M. l'Abbé Geinoz propoſe les moyens de ſe garantir de ces abus, & de ſurmonter ces obſtacles. Il les réduit à deux principaux.

Le premier eſt de s'appliquer ſans relâche à la connoiſſance de l'antique, ce qui comprend non-ſeulement le métal, mais encore la gravûre des coins & le poinçonnement des lettres; en ſorte qu'on acquiére, s'il eſt poſſible, de ces yeux que Cicéron appelle *oculos eruditos.*

Le ſecond, encore plus important, c'eſt d'eſtre continuellement en garde contre le merveilleux ; de ſe défier de tout ce qu'on montrera de ſingulier en ce genre; en un mot, de

ne rien admirer qu'après qu'on ſe ſera convaincu par ſoy-même du mérite réel de la Médaille que l'on préſente.

Par rapport aux Médailles, comme par rapport à une infinité d'autres choſes qui ſont partie de ce qu'on appelle *curioſité*, la vanité de poſſéder une piéce rare & unique, fait ſouvent mettre en uſage toute ſorte de ruſes & d'artifices pour en impoſer. De-là ſont venus ces Catalogues informes, où des Médailles qui n'ont d'autre mérite que d'avoir eſté frappées par des fauſſaires & par des ignorants, ſont décrites avec des éloges magnifiques. De-là ces interprétations arbitraires, qui vont quelquefois juſqu'à renverſer les points d'Hiſtoire les plus conſtants. De-là cette confuſion & ce mêlange dans les Cabinets & dans les livres, des Médailles fauſſes avec les vrayes, ou des modernes avec les antiques, & enfin mille autres inconvénients que l'on découvre à chaque inſtant dans l'étude & dans la recherche des Médailles; car cette vanité s'eſtant une fois emparée de l'eſprit des curieux, on ne s'en eſt plus tenu au vray, on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que ſa collection fût plus ſinguliére que celle d'un autre, ou du moins qu'elle paſſât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il eſt donc eſſentiel à un amateur de ces monuments antiques, d'eſtre en état de juger par luy-même du mérite de chaque piéce, & de ne point ſe laiſſer ſéduire aux pompeuſes deſcriptions qu'il entendra faire, ſoit au nouvel acquéreur d'une Médaille, ſoit à celuy qui cherche à s'en défaire. Souvent après avoir examiné ce qu'on luy vantoit avec tant d'emphaſe, il trouvera que c'eſt un coin moderne, que la Médaille eſt refaite ou fourrée; enfin, ſi elle eſt antique & légitime, elle ſera peut-eſtre inutile pour l'Hiſtoire. Il ceſſera donc d'admirer cette Médaille, & ayant ceſſé de l'admirer, il ceſſera bientôt de rechercher ce qu'il ne deſiroit ardemment que faute de le bien connoître; & c'eſt encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de Lettres, à qui la nature a donné du goût & de la facilité pour les ſciences, plus que la fortune ne leur a procuré de ſecours pour les acquérir.

Quant à ces Curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les Médailles, ni une certaine connoiſſance de l'Hiſtoire, ni la lecture des ouvrages de l'Antiquité, ils n'eſtiment communément les Médailles qu'à proportion de leur rareté, & cette rareté le plus ſouvent dépend, ou du caprice, ou de la mauvaiſe foy de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de Médailles, quelquefois de la beauté ſeule & de la conſervation de la Médaille, & preſque toûjours du hazard, qui a permis qu'on ait découvert un tréſor antique plûtôt ou plus tard.

Au contraire, celuy qui n'enviſage les Médailles qu'en homme de Lettres, c'eſt-à-dire, qui n'en meſure le prix que ſur leur utilité, ne préfére aux autres Médailles que celles qui ſervent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obſcur de l'Hiſtoire. Une Médaille qui porte une date, ou qui fixe une époque, ſur-tout quand cette date ou cette époque ſont de quelque conſéquence, eſt plus précieuſe pour luy que les *Cornelia ſupera*, les *Tranquillines* & les *Peſcennius*.

Ce n'eſt pas que M. l'Abbé Geinoz veuille condamner ceux qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des perſonnages illuſtres de l'Antiquité. Il avoue que les Médailles ne ſeroient pas dépouillées de tout mérite, quand même elles ne ſerviroient qu'à nous conſerver les portraits des grands Hommes; mais ce n'eſt point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de Lettres. Si une Médaille de Peſcennius ne porte aucune date particuliére, ſi elle n'apprend aucun fait hiſtorique, & qu'elle ne nous préſente qu'un portrait, il eſt indifférent à celuy qui veut devenir ſçavant, que cette piéce rare ſoit entre ſes mains ou dans celles d'un autre. Tout le monde convient de l'exiſtence de Peſcennius; le Curieux qui poſſéde ſa Médaille, n'en eſt pas plus aſſûré qu'un autre. L'homme de Lettres voudroit fixer préciſément le temps où ce Prince a vécu, il voudroit apprendre quelque circonſtance particuliére de ſa vie. Si la Médaille ne peut l'inſtruire de ce qu'il cherche, il eſt preſqu'inutile qu'il l'ait vûe. Mais exiger d'un Curieux, & d'un Curieux homme de

Lettres, qu'il s'attache toute sa vie à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il descende jusqu'au détail de la gravûre & de la fabrique des Médailles, n'est-ce point, dira-t-on, le réduire à la condition d'un simple Artiste? N'est-ce point même luy imposer une obligation qu'il sera hors d'état de remplir, puisque le goût qu'il doit avoir pour la lecture, ne peut s'accorder avec la dissipation inséparable de la vie d'un homme qui s'occupe à parcourir des Cabinets?

M. l'Abbé Geinoz conviendroit de la vérité de cette objection, si la connoissance de ce qu'il appelle le matériel de la Médaille, demandoit une application sérieuse pendant un long espace de temps, ou s'il n'avoit pas supposé un goût particulier pour les Médailles dans celuy qui veut acquérir cette connoissance. En effet, sans ce goût, ce seroit peut-estre faire trop peu de cas de son temps que de le consacrer à cette étude; mais il s'agit ici d'un Curieux en qui l'amour des Lettres augmente le penchant naturel qu'il se sent pour ces précieux restes de l'Antiquité. Il est vray que si ce travail devoit estre sans aucun fruit, l'on seroit en droit de se l'épargner; mais M. l'Abbé Geinoz prouve surabondamment par un exemple que luy fournissent les Médailles, que la seule fabrique de ces monuments peut, en certains cas, répandre un très-grand jour sur des faits que l'Histoire n'a pas suffisamment éclaircis; & il en résulte que l'homme de Lettres connoisseur en Médailles, les voit d'un œil bien différent de l'artiste le plus expérimenté.

Le nom de Carausius n'est ignoré de personne. On sçait que ce Prince, sous le regne de Dioclétien & de Maximien, se rendit maître de la Grande-Bretagne, & qu'il y prit le titre d'Empereur. Il seroit inutile de remarquer ici que les Médailles de Carausius nous apprennent plus de circonstances de sa vie que nous n'en sçavons par l'Histoire; ce point particulier seroit la matiére d'une ample Dissertation. M. Geinoz se borne uniquement à parler de deux de ses Médailles, sur lesquelles du côté de la tête on lit, IMP. CARAVSIVS P. F. AVG. & au revers, PAX. AVGGG. avec trois G. Le type n'a rien de remarquable. C'est la Déesse de la Paix

debout, qui d'une main éleve une branche d'olivier, & de l'autre, ou s'appuye sur une haste, ou la tient en ligne transversale, car il y en a dans ces deux attitudes. On distingue aussi plusieurs lettres dans le champ & dans l'exergue de ces Médailles. La fabrique en paroît plûtôt barbare que Romaine; elle est telle, en un mot, que celle de toutes les autres Médailles de Carausius. Mais ce qu'on y découvre de plus singulier, ce sont les trois G. qui désignent trois Augustes, comme tous les Antiquaires en conviennent. Qui sont-ils, en effet, ces trois Augustes, ou, pour parler plus précisément, qui sont ces deux autres Augustes qui ont fait la paix avec Carausius, & qui l'ont reconnu pour leur Collégue, en l'associant avec eux à l'Empire? Tous les Auteurs gardent un silence profond sur un fait si important, dont nous ignorerions encore la vérité, si nous n'avions pas d'autres Médailles exactement semblables en tout à celle de Carausius, excepté qu'elles portent le nom, les unes de Dioclétien, les autres de Maximien. La fabrique de ces Médailles est si parfaitement la même, qu'il faut démentir ses propres yeux, pour douter qu'elles n'ayent esté frappées dans le même lieu & dans le même temps, & par conséquent destinées à conserver à la postérité la mémoire du même événement.

Nous pouvons donc assûrer avec confiance, poursuit M. l'Abbé Geinoz, (& cette confiance nous la devons à la seule inspection de la fabrique des Médailles,) que Dioclétien & Maximien ont reconnu Carausius pour Empereur. Ils y furent forcez sans doute par quelque victoire que ce Prince remporta sur eux. Ils aimérent mieux luy donner la qualité de leur Collégue, & consentir qu'il regnât sous ce titre dans la Grande-Bretagne dont il s'estoit emparé, que d'estre forcez de rapprocher en-deçà de cette Isle les bornes de l'Empire Romain. Cependant, comme dans ce traité tout l'honneur & tout l'avantage estoit du côté du nouvel Empereur, les deux anciens ne se feront point empressez d'en perpétuer le souvenir, & Carausius, au contraire, n'aura rien négligé pour le faire. De-là vient que les Médailles où cet événement est exprimé,

tant celles qui ſont avec la tête de Carauſius, que celles où on lit les noms de Dioclétien & de Maximien, n'ont point eſté frappées à Rome, mais ou dans la Grande-Bretagne, ou dans quelqu'autre pays qui favoriſoit le parti de Carauſius. Il en eſt de même des Médailles ſuivantes du même Prince, l'une en petit bronze, qui a pour légende LAETITIA AVGGG. avec trois G. & deux d'argent, ſur la premiére deſquelles on lit ROMAE VICTRICI, autour d'un Temple à huit colomnes, dans lequel on voit Rome aſſiſe; l'autre, ROMANO RENOVA, abrégé de ces mots, *Romanorum Renovatio*, autour de la Louve qui allaite les deux Jumeaux.

Au reſte, dit encore M. l'Abbé Geinoz, ce ſeroit avoir une idée peu juſte des Médailles, que de borner leur utilité à des obſervations de cette eſpéce. Qu'on liſe l'ouvrage du ſçavant Spanheim, & l'on conviendra aiſément que dans une infinité de circonſtances, les Médailles ſont d'un très-grand ſecours. Ne leur faiſons pas cependant l'honneur de croire que leur étude ſe puiſſe ſéparer de la lecture des Auteurs anciens; ſouvent les Médailles aident les livres, elles éclairciſſent des paſſages, elles ſuppléent des dates ou des noms, & redreſſent même quelquefois des erreurs, mais pour un ſervice qu'elles rendent à l'Hiſtoire, elles en reçoivent mille des Hiſtoriens, & tous d'une ſi grande conſéquence, qu'avec les livres ſans les Médailles on peut ſçavoir beaucoup & ſçavoir bien, & qu'avec les Médailles ſans les livres on ſçaura peu & l'on ſçaura mal.

SUR

SUR DEUX MEDAILLES GRECQUES,

L'une de Cléopatre, l'autre de Pharnace, & une troiſiéme Latine de la Famille FABIA.

NOUS avons rapporté dans la partie hiſtorique du neuviéme tome des Mémoires de l'Académie, une lettre de M. le Préſident Bouhier à M. de Boze, ſur le mot ΟΣΣΑΝ que quelques Antiquaires ont prétendu ſe trouver dans la légende d'une Médaille de Cléopatre ; & la réponſe de M. de Boze à ce ſçavant Magiſtrat. Mais comme la difficulté & les explications n'en ſont pas demeurées-là, & que d'ailleurs ce commerce littéraire a produit ſur d'autres matiéres, des diſcuſſions encore plus intéreſſantes, nous allons ſuivre l'eſpéce d'engagement que nous avons pris d'en rendre compte.

Voici la ſeconde lettre de M. le Préſident Bouhier à M. de Boze.

Comme je n'ay vû que depuis peu, Monſieur, les deux derniers volumes des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, je n'ay pu vous remercier plûtôt de la place que vous & Meſſieurs vos Confréres avez bien voulu y donner à ma Diſſertation ſur la qualité de Grands Pontifes des Empereurs en ſecond. Je vous ſupplie de leur en faire mes remerciments très-humbles, & de leur marquer combien je ſuis ſenſible à l'approbation dont ils ont bien voulu l'honorer. 29. Septemb. 1736.

J'ay vû auſſi avec grand plaiſir vos ſçavantes réflexions, auxquelles j'ay donné lieu, ſur la légende des Médailles de Cléopatre, où quelques Antiquaires ont cru lire ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ. On ne ſçauroit défendre plus ſçavamment que vous le faites, le ſentiment de ceux qui croyent que ces Médailles ſont ſuppoſées, ou du moins que la légende en a eſté mal déchiffrée.

Voici pourtant deux choſes qu'on peut vous oppoſer, & qui paroiſſent mériter quelqu'attention.

1.° Les Journaliſtes de Leipſick, au mois de Juillet 1684.

page 315. atteſtent que ſur les doutes propoſez par M. de Spanheim ſur ces Médailles, ils avoient conſulté celle d'un Cabinet illuſtre, qu'ils ne nomment pas, mais où ils diſent formellement avoir trouvé la même légende que Goltzius a rapportée. Il eſt difficile de croire qu'eſtant à cet égard ſur leurs gardes, ils ayent pu y eſtre trompez.

2.° Charles Patin, en ſes Notes ſur Suétone, *pages 25. & 76.* rapporte une Médaille de Pharnace Roy de Pont, avec cette Inſcription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ. Je ſçais bien que M. de Spanheim, *de Præſt. Numiſm. Tom. I. pp. 486. 487.* a cru qu'il l'avoit mal lûe, mais c'eſt ce que j'ay peine à me perſuader d'un homme tel que Patin. Je ſerois bien aiſe de ſçavoir ce que vous en penſerez.

J'ay l'honneur de vous adreſſer auſſi une Diſſertation que je fis il y a quelques années, à l'occaſion d'une Médaille de la famille *Fabia*, ſur le type de laquelle vous eûtes la bonté de m'envoyer des éclairciſſements, qui aidérent à diſſiper mes doutes, & à expliquer cette Médaille, qui n'avoit point eſté entendue, ce me ſemble. Si vous la croyez digne d'eſtre préſentée à Meſſieurs de votre Académie, je vous en laiſſe le maître, & j'ay l'honneur d'eſtre toûjours, &c.

Explication d'une Médaille Conſulaire de la Famille FABIA, *adreſſée à M. de Boze par M. le Préſident Bouhier, & lûe à l'Académie au mois de Décembre 1736.*

Je ne puis que m'applaudir, Monſieur, d'avoir eu recours à vous, pour éclaircir mes doutes ſur le type de l'une des Médailles de la famille *Fabia,* puiſqu'en confirmant la penſée que j'avois eûe à ce ſujet, vous m'avez donné lieu de découvrir, ſi je ne me trompe, le véritable objet de cette Médaille.

Elle eſt la quatriéme dans les Recueils de Fulvius Urſinus & d'André Morel, & la quinziéme dans celuy de feu M. Vaillant. D'un côté elle repréſente, comme vous ſçavez, la tête de Jupiter couronné de lauriers, & de l'autre le Dieu

Mars debout, ayant derriére luy ſon bouclier, tenant de la main gauche la haſte, ſur laquelle il eſt appuyé, & de la droite une couronne, que d'autres, comme Morel, ont priſe pour une patére, parce qu'apparemment la couronne eſt preſqu'effacée dans quelques Médailles. Sous cette couronne eſt la légende Q. FAB. & plus bas dans Urſinus, une eſpéce de Trépied, ou plûtôt, ſelon MM. Vaillant & Morel, le Monogramme ΠΑ.

M. Vaillant eſt le premier qui ait fait quelque tentative pour expliquer cette Médaille. Il eſt d'abord convenu qu'elle n'avoit point eſté frappée à Rome; & dans la prévention où il eſtoit que le Monogramme renfermoit les lettres ΠΑ, il a cru que la Médaille devoit eſtre attribuée aux Panormitains. A l'égard du Q. Fabius, dont il eſt fait mention dans la Médaille, pour ne point demeurer en reſte, il a prétendu que c'eſtoit Q. Fabius Servitianus : conjecture qui n'eſt appuyée ſur aucune vrayſemblance, puiſqu'on ne voit pas que ce Romain ait eu aucun commandement en Sicile.

M. Havercamp, dans le ſçavant Commentaire qu'il nous a donné depuis peu ſur le Recueil d'André Morel, a pourtant adopté en partie le ſentiment de M. Vaillant; car il croit comme luy que la Médaille a eſté frappée à Panorme. Mais il eſt perſuadé que le Fabius de la légende, eſt un de ceux à qui Auguſte donna la commiſſion de conduire la colonie qu'il envoyoit à Panorme.

Cette conjecture, quelqu'ingénieuſe qu'elle ſoit, ne me paroîtroit pas recevable, quand même le Monogramme devroit eſtre expliqué ſuivant ſon idée. 1.° Parce que, comme ce Sçavant le reconnoit luy-même, dans les autres Médailles de cette Colonie le nom des Panormitains ſe trouve toûjours écrit en caractères Romains. C'eſtoit en effet l'uſage commun des Colonies Romaines; & on y auroit d'autant moins manqué dans la Médaille dont il s'agit, que le nom de Fabius y eſt écrit dans ces mêmes caractères. 2.° Si la Médaille avoit eſté frappée en l'honneur d'un des Conducteurs de la Colonie, pourquoy y auroit-on gravé plûtôt la figure du Dieu Mars,

que la charruë, ſymbole ordinaire de ces ſortes d'établiſſements? C'eſt ce qui n'eſt point vrayſemblable.

Ces conſidérations m'ayant fait ſoupçonner que le Monogramme avoit eſté mal lû par les Antiquaires, vous eûtes la bonté d'examiner de plus près, à ma priére, cette Médaille dans le riche Cabinet du Roy, & de me confirmer un fait dont je m'eſtois déja douté. C'eſt que le Monogramme y eſtoit repréſenté en cette forme ⋈, d'où vous conclûtes avec raiſon, qu'il eſtoit l'abrégé du nom MAX*imus*.

Il n'eſt donc plus queſtion que de déterminer auquel de ceux qui ont porté ce nom, peut convenir le plus naturellement la Médaille dont il s'agit. Or je ne vois rien de plus vrayſemblable que de l'attribuer à Q. Fabius Maximus, ce fameux Dictateur, ſurnommé *Verrucoſus*, qui, en éludant toutes les entrepriſes d'Annibal, trouva le ſecret de le vaincre preſque ſans coup férir.

Je me perſuade donc que cette Médaille fut frappée l'an de Rome $\frac{544}{545}$. ſous le cinquiéme Conſulat de ce grand homme, quand il eut remis Tarente ſous la puiſſance des Romains, de la maniére qui eſt racontée par les Hiſtoriens.

Tite-Live, XXVII. 15. 16.

Il y a auſſi apparence qu'elle fut frappée dans Tarente même, où Jupiter eſtoit particuliérement honoré, & avoit une ſtatue coloſſale dans le Gymnaſe, au rapport de Strabon. Pour la couronne que le Dieu Mars paroît, dans la Médaille, mettre ſur le nom du Conſul, on comprend qu'elle luy eſtoit bien dûe, après une conquête auſſi importante.

Plutar. in vit. Fabii, &c.

Strab. lib. VI. pag. 278.

Mais de quelle eſpéce eſtoit cette couronne? Car on ſçait

que chez les Romains il y en avoit de pluſieurs ſortes pour honorer les guerriers diſtinguez, & qu'elles ne ſe donnoient pas indifféremment. C'eſt un point qui reſte à éclaircir, & qui pourra nous ſervir à expliquer un paſſage de Pline l'ancien, qui méritoit bien quelques réflexions de la part des Commentateurs.

Ce paſſage ſe trouve dans un endroit de ſon Hiſtoire Naturelle, où parlant de toutes ces différentes couronnes, il dit que la plus honorable de toutes eſtoit celle d'herbe verte: *Corona nulla fuit gramineâ nobilior, in majeſtate Populi Terrarum Principis.* *Pline, Hiſt. Nat. XXII. 3. 4. 5.*

Il ajoûte que les autres avoient eſté ſouvent données, ſoit par les Généraux, ſoit quelquefois même par le Sénat. Mais celle de gazon n'eſtoit jamais accordée qu'au ſortir de quelque péril éminent où une armée s'eſtoit trouvé engagée, *in deſperatione ſuprema;* ni donnée à aucun Général, qu'elle ne luy eût d'abord eſté déférée par l'armée qu'il avoit tirée du danger: *nulli, niſi ab univerſo exercitu ſervato, decreta.*

Pline nous apprend enſuite que cette couronne ſe faiſoit avec le gazon même qui eſtoit trouvé ſur le lieu où l'action s'eſtoit paſſée, & qu'on la nommoit *Obſidionale,* parce qu'on la donnoit au Général qui avoit délivré des troupes aſſiégées par l'ennemi.

Enfin, cet Hiſtorien rapportant les noms de quelques Généraux en petit nombre, qui avoient reçû cet honneur, met en ce rang le grand Fabius dont il s'agit. Sur quoy il obſerve que malgré le ſervice ſignalé qu'il avoit rendu à ſa patrie pendant ſa Dictature, en ſauvant une partie de l'armée commandée par Minucius, il ne fut pas néantmoins alors honoré de cette couronne, ne l'ayant obtenue que quand il eut chaſſé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulſo.* Mais il l'obtint avec les circonſtances les plus glorieuſes, car elle luy fut déférée, non-ſeulement par le Sénat & par le Peuple, mais par toute l'Italie, & miſe ſur ſa tête, en quelque maniére, dit l'Hiſtorien, par les mains mêmes de l'Empire, *ipſius Imperii manibus impoſita eſt.*

Comme la conquête de Tarente fut le dernier des exploits de Fabius contre Annibal, on ne ſçauroit douter que ce ne fût après cette expédition qu'il reçut des honneurs auſſi diſtinguez. Cependant il ſe préſente ſur cela pluſieurs difficultez qu'il faut tâcher d'applanir, puiſque les Sçavans n'ont pas jugé à propos de le faire juſqu'à préſent.

La premiére eſt de ſçavoir pourquoy on donna en cette occaſion à Fabius la couronne Obſidionale? Car on vient d'obſerver qu'elle ſe donnoit, non à celuy qui avoit conquis des villes, mais à celuy qui avoit délivré les troupes Romaines de quelque danger preſſant.

Pour comprendre que Fabius eſtoit dans ce cas, il faut ſe ſouvenir que quand Annibal avoit pris Tarente ſur les Romains, le Gouverneur de la place s'eſtoit ſauvé avec ſa garniſon dans la citadelle, & que malgré un long ſiége, qui fut depuis converti en blocus, il n'avoit pas laiſſé de s'y maintenir pendant cinq ans, contre tous les efforts du Général Carthaginois. On ne peut guéres douter néantmoins que cette garniſon, qui dans les commencements eſtoit de cinq mille Romains, non compris un grand nombre de Tarentins qui l'avoient ſuivie, ne fût réduite à de grandes extrémitez, quand elle fut heureuſement délivrée par Fabius.

T. Liv. XXV. 10. 11. 15. XXVI. 39. & XXVII. 16. 25.

Plut. vit. Fab. pag. 187.

Appian. Annibalic. p. 332.

Ce fut alors, ſans doute, que pour honorer leur libérateur, les troupes aſſiégées, jointes à celles de l'armée qu'il commandoit, le couronnérent de ce glorieux gazon, qui fut pris dans la citadelle même où ils avoient eſté bloquez: *Ex gramine viridi, ex eo loco decerpto, in quo erant incluſi.* Et ce ſont ces troupes qui ſont repréſentées ſous la figure du Dieu Mars, dans la Médaille dont il s'agit.

Pomp. Feſtus, verb. Obſidionalis.

La ſeconde difficulté réſulte de ce que dit Pline, que Fabius reçut cet honneur de la façon du Sénat & du Peuple Romain, & même de toute l'Italie; au lieu que, ſuivant cet Hiſtorien, il ne devoit eſtre déféré au Général que par l'armée qui avoit eſté conſervée: *Ab univerſo exercitu ſervato.*

Mais cette petite contrariété peut eſtre aiſément conciliée, en ſuppoſant, comme il eſt très-probable, que le Sénat ni le

Peuple, n'eſtoient jamais les premiers à accorder cette couronne. Ils attendoient qu'elle l'eût eſté par les troupes délivrées, après quoy ils mettoient le comble à cet honneur, en permettant au Général qui l'avoit reçû, d'entrer en triomphe dans Rome avec la même couronne.

C'eſt ſans doute ce qui fut accordé à Fabius avec ce conſentement unanime dont parle Pline, car il eſt ſûr qu'il triompha après la priſe de Tarente. Ce fait eſt marqué dans une Inſcription antique du recueil de Gruter. CONSVL V TARENTVM CEPIT TRIVMPHAVIT. Tite-Live l'a oublié, je ne ſçais pourquoy, à moins qu'il n'y ait quelque lacune en cet endroit de ſon hiſtoire. Mais cet événement n'a pas échappé à la diligence de Plutarque, qui nous apprend qu'en cette occaſion on ajoûta des honneurs extraordinaires à celuy du triomphe. Or on ne peut guéres douter que la couronne de gazon ne fût de ce nombre.

Grut. CCCCVI. 7.

Plut. vit. Fabii, pag. 187.

Une derniére difficulté qu'on peut faire, c'eſt ſur ce que Pline attribue à Fabius l'honneur d'avoir chaſſé Annibal d'Italie; car tous les Hiſtoriens conviennent que la perte de Tarente n'obligea pas le Général Carthaginois à repaſſer la mer, il ne s'y détermina que quand il eut eſté rappellé par ſes compatriotes preſſez par l'armée du grand Scipion. Ainſi c'eſt à ce dernier ſeul, que ſemble appartenir l'honneur d'avoir forcé Annibal à quitter l'Italie pour n'y plus revenir.

A cela deux réponſes. 1.° On peut dire qu'au temps de Fabius les Romains ne comprenoient pas encore ſous le nom d'*Italie* la province des Bruttiens, où Annibal ſe trouva reſſerré après qu'il eut perdu Tarente. Ils ne la nommoient que *la Grande-Grece*, ou *la Grece Exotique*. C'eſt le nom que luy donne Plaute, contemporain de Fabius, dans l'une de ſes Comédies, où il la diſtingue manifeſtement de l'Italie.

Plaute, Menæchm. Act. 2. Sc. 1. verſ. 11.

Il eſt vray que quelques Auteurs Grecs ont prétendu, au contraire, que le nom d'*Italie* avoit commencé par la Grande-Grece, d'où il s'eſtoit étendu juſqu'aux Alpes. Mais ce n'eſtoit pas le ſentiment des Romains, qui croyoient que ce nom avoit eſté d'abord uniquement donné aux pays voiſins du

Entr'autres Strabon, *l. 5*

V. Serv. in Virgil. Æneid. 1. in princ.

Tibre par Italus Roy de Sicile, lorſqu'il vint s'y établir, & qu'enſuite ce nom s'eſtoit communiqué peu à peu aux autres contrées qui compoſent aujourd'huy l'Italie, à meſure que les Romains y avoient étendu leurs conquêtes. Le Géographe Eſtienne de Byzance eſtoit manifeſtement de même avis, puiſqu'en parlant de la Calabre, il dit qu'elle eſtoit voiſine de l'Italie; ainſi, ſelon luy, elle n'en faiſoit pas partie. Pline eſtoit ſans doute de ce ſentiment par rapport au ſiécle d'Annibal, & ce fut pour cela qu'il le regarda comme chaſſé d'Italie, dès qu'il l'eut eſté de Tarente.

Je ſçais bien que cette ville elle-même faiſoit partie de la Grande-Grece; mais comme Annibal en avoit fait le boulevart de cette province contre les Romains, on peut bien juger que ce Général y ayant une forte garniſon, l'employoit ſans ceſſe à faire des courſes dans l'Italie. Ce poſte d'ailleurs luy donnoit une grande facilité pour faire ſubſiſter ſes troupes ſur le pays ennemi; c'eſtoit donc luy en fermer l'entrée, que de prendre Tarente.

2.° Quand la Grande-Grece auroit fait alors partie de l'Italie, cette province eſtoit devenue ſi peu conſidérable depuis que Tarente en avoit eſté détachée, que quoyqu'elle fût reſtée entre les mains d'Annibal, on ne l'en regardoit pas moins comme expulſé d'Italie; car c'eſt l'eſtre en quelque maniére, que de n'y plus faire aucune figure.

Plut. in Ageſil. pag. 604.

Plutarque en jugeoit ſans doute ainſi, lorſque parlant de la peine qu'eut Annibal à ſe réſoudre de retourner à Carthage, il dit que quoyqu'il fût chaſſé de l'Italie, ἀφιωθούμενος ὑπὸ τῆς Ἰταλίας, il témoigna pourtant un extrême regret de quitter un climat où il avoit acquis tant de gloire. Ce paſſage quadre parfaitement avec celuy de Pline, & acheve, ce me ſemble, de donner un plein jour à notre Médaille.

M. Vaillant, in Numm. famil. Rom. tom. 1. p. 419.
Goltz. in Faſt. ad A. V. cap. 644.

Il peut auſſi ſervir à juſtifier le ſentiment de feu M. Vaillant, ſur une autre Médaille rapportée par Goltzius, où d'un côté eſt la tête de Rome, avec un caſque, dans une couronne de laurier, avec le mot ROMA. Et au revers eſt repréſenté Neptune avec le trident, ſur un char à quatre chevaux, dont il tient

il tient les rênes, & ſous les pieds deſquels eſt la proue d'un navire. Plus bas eſt la légende Q. MAX. VERRVC.

M. Vaillant a jugé avec raiſon, que cette Médaille avoit eſté frappée à l'occaſion du triomphe dont je viens de parler; & il a ajoûté, avec aſſez de vrayſemblance, que Goltzius pouvoit bien s'eſtre trompé, en prenant la couronne de gazon pour une couronne de laurier.

Cette derniére conjecture a eſté néantmoins rejettée depuis peu par un habile Antiquaire, ſur ce qu'Annibal ne quitta l'Italie que quelques années après la priſe de Tarente, mais ce qui vient d'eſtre obſervé pourra diſſiper ſes doutes. D'ailleurs, ſi la couronne de gazon fut déférée à Fabius, ce ne fut pas pour avoir chaſſé Annibal d'Italie, mais pour la raiſon que j'ay déduite.

Havercamp, in Theſaur Morellian. Tom. I. pag. 554.

Quoy qu'il en ſoit de cette Médaille, dont l'exiſtence n'eſt pas bien conſtatée, je crois avoir ſuffiſamment établi l'explication de celle qui a donné lieu aux recherches que j'ay l'honneur de vous propoſer. J'attends cependant ſur cela votre déciſion, & ſuis toûjours, &c.

Réponſe de M. de Boze à M. le Préſident Bouhier.

Il n'a pas dépendu de moi, Monſieur, de répondre plûtôt à la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire au mois de Septembre dernier. L'Académie eſtoit alors en vacances, & les travaux communs qui l'ont occupée depuis ſa rentrée, ne m'ont permis que dans la derniére ſéance, de luy communiquer enfin, la ſçavante Diſſertation que vous m'avez fait la grace de m'adreſſer ſur une Médaille Conſulaire de la famille FABIA. Il convient préſentement que j'aye l'honneur de m'en expliquer avec vous, après vous avoir dit un dernier mot ſur le prétendu OΣΣAN de la Médaille de Cléopatre rapportée par Triſtan, & en faveur de laquelle vous me rappellez le témoignage des Journaliſtes de Leipſick, & celuy de Patin, qui, dans ſes Notes ſur Suétone, a fait graver une Médaille de Pharnace, avec le même terme ou ſurnom d'OΣΣAN.

30. Décemb. 1736.

Juillet 1684. *pag. 315. In Suet. p. 25.*

Avant que de juger de quel poids peut être le témoignage des Journaliſtes de Leipſick, examinons-en, s'il vous plait, les termes. Voici comment ils aſſûrent l'exiſtence & la vérité du ſurnom ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ donné à Cléopatre ſur ſes Médailles, & conteſté par M. Spanheim. *Quod verum eſſe confirmare poſſumus ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM *illuſtriſſimæ.* Il n'y a pas un mot de plus, & permettez-moy de vous dire que je n'interpréterois point ceux-ci, comme vous avez eu la bonté de le faire. *Que ſur les doutes propoſez par M. Spanheim contre cette Médaille, ils ont conſulté celle d'un Cabinet illuſtre, où ils ont formellement trouvé la même légende.* Ils parlent, Monſieur, avec bien moins de raiſon & de juſteſſe que vous ne leur en prêtez; ils diſent, *qu'ils peuvent confirmer la réalité de cette légende par les* ARCHIVES *d'une* CERTAINE *Cour très-célébre;* & un Magiſtrat tel que vous, n'admettroit certainement pas une ſemblable dépoſition dans l'affaire de la moindre conſéquence. Pourquoy, leur diriez-vous, faire myſtère du Cabinet où ſe voit cette rare Médaille, qui doit décider une conteſtation littéraire où vous vous intéreſſez, où vous prenez parti? Couriez-vous quelque riſque à le nommer, & n'eſtoit-ce pas, au contraire, le plus ſûr moyen de deſabuſer M. Spanheim luy-même, & ceux qui penſent comme luy? Etabli dans vos propres cantons, il y parcouroit avidement les moindres collections qu'on luy indiquoit, & il a toûjours fait une mention honorable de leurs poſſeſſeurs: pourquoy donc chercher à le dépayſer, en le renvoyant à un illuſtre Quidam? Il y a plus, ajoûteriez-vous, ſi vous eſtes connoiſſeurs en Médailles, ſi vous avez vû celle dont il s'agit, que ne la décrivez-vous? Nous ne ſçavons pas encore de quel métal, ni de quelle grandeur elle eſt; que ne nous dites-vous ſi elle eſt inconteſtablement antique, ou ſi, comme on l'a ſoupçonné, au cas qu'elle exiſte, elle n'eſt point de fabrique moderne? Pourquoy enfin, nous laiſſer entendre que toute la connoiſſance que vous en avez peut-eſtre, vous vient tout au plus de quelque Catalogue hazardé: *ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM: car *confirmare aliquid ex ſcriniis alicujus,* ne

ſignifie pas autre choſe, comme le *compilare ſcrinia alicujus* ne peut s'expliquer dans Horace, que par *piller, extraire, copier les écrits de quelqu'un,*

——— Ne me Criſpini Scrinia Lippi
Compilaſſe putes.

D'ailleurs, quel ſeroit ce Catalogue de Médailles du Cabinet d'un grand Prince d'Allemagne? Nous avons ceux de la Reine Chriſtine, de l'Electeur Palatin, du Roy de Pruſſe, du Duc de Saxe-Gotha, du Comte de Schwaſbourg, &c. Nous avons les ouvrages des plus fameux Antiquaires de ces pays-là, les Bégers, les Morels, les Schots, Liébe, &c. Pourquoy n'y trouvons-nous pas le moindre veſtige de ce malheureux OΣΣAN, que, par parenthéſe, M. Patin n'a mis qu'avec un ſeul Σ quand il a rapporté ſur la foy d'autrui la même Médaille de Cléopatre dans ſes Notes ſur Suétone, en s'abſtenant néantmoins d'en porter aucun jugement, & donnant bien à entendre qu'il ne l'a jamais vûe?

Je vais plus loin, Monſieur, ſans craindre d'abuſer de votre patience, en traitant avec trop d'étendue pour un autre, des matiéres que vous aimez & qui ſont véritablement dignes de vous. Le Journaliſte de Leipſick qui a fait l'article en queſtion, car il y auroit de l'injuſtice à en rendre garants tous ceux qui travailloient à ce Recueil; ce Journaliſte, dis-je, n'eſtoit point connoiſſeur en Médailles, nous l'avons ſuffiſamment fait voir par les remarques précédentes. Il n'avoit point vû celle dont il s'agit, vraye ou fauſſe; il s'en ſeroit expliqué tout autrement. J'ajoûte avec la perſuaſion intérieure la plus compléte, qu'il a ſuppoſé gratuitement la citation vague du Catalogue d'un Cabinet célébre, uniquement pour adopter l'explication du mot OΣΣAN donnée par Scaliger. Il paſſe comme un éclair ſur l'exiſtence & l'authenticité de la Médaille, qui eſt le point déciſif, pour s'étendre ſans néceſſité ſur l'interprétation frivole qu'il rappelle, & qui, quand elle ſeroit beaucoup plus ingénieuſe qu'elle ne l'eſt en effet, doit tomber avec le monument même;

de sorte que l'approbation qu'il donne à la Médaille, n'est précisément qu'une transition à la défense de l'explication que Scaliger en a donnée : *Hoc verum esse confirmare possumus ex* SCRINIIS *Aulæ* CUJUSDAM *illustrissimæ ; nec indocta est Autoris conjectura de interpretatione vocis,* &c. jusqu'à la fin de l'article. On voit bien qu'il n'a eu que cet objet, mais j'ay dit, ou du moins insinué que cette interprétation n'estoit pas, à beaucoup près, aussi heureuse qu'il le pense ; daignez-y donner un moment d'attention. Scaliger veut qu'ΟΣΣΑΝ signifie en Langue Egyptienne, la pluralité, la multitude, le Peuple, *PLURES* enfin ; & que l'ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ de la prétendue Médaille de Cléopatre, soit comme *POPULI SERVATRIX.* Or je dis que le mot *POPULI* diminue plûtôt qu'il n'augmente l'idée de *SERVATRIX ;* je dis que les Médailles Grecques & Latines de Cléopatre, ou de quelqu'autre Prince ou Princesse que ce soit, n'ont jamais joint de semblable qualification à celle de ΣΩΤΗΡ, *SERVATOR* ou *SERVATRIX*, & je demande ensuite pourquoy dans aucun fragment d'Auteur Egyptien, des Historiens sur-tout, à qui le mot de *Peuple* est si cher, si nécessaire & si familier, on ne trouve jamais le terme ΟΣΣΑΝ ?

Ce n'est pas tout : si ΟΣΣΑΝ signifie le *Peuple*, & qu'on admette pour bien lûe la Médaille de Pharnace que M. Patin rapporte dans ses Notes sur Suétone, avec cette Inscription au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ, quel sens y trouveroit-on ? Voudriez-vous l'expliquer ainsi, *REGIS POPULI MAGNI PHARNACIS !* Non assûrément. Mais ce qui est vray aussi, c'est que tous ceux qui ont vû une Médaille bien conservée de ce Pharnace, comme Morel, Spanheim & Vaillant, y ont lû, non ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΣΣΑΝ, mais ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, titre fastueux qu'ont pris sur leurs monuments presque tous les Rois Parthes, une partie de ceux d'Arménie, de Pont, &c. & que les Empereurs de Constantinople ont rétabli sur leurs monnoyes, en l'appliquant au Sauveur du Monde, à qui les plus grands

Rois ne ſçauroient le conteſter. M. Vaillant, qui ſe connoiſſoit ſi bien en Médailles antiques, & qui en avoit vû un ſi grand nombre, mépriſoit ſi fort ce prétendu OΣΣAN, débattu long-temps avant luy, qu'il n'a pas ſeulement daigné en faire mention, ni dans ſon Hiſtoire des Rois d'Egypte, où il a recueilli avec ſoin toutes les Médailles de Cléopatre, ni dans celle des Rois de Pont & du Boſphore, où il a rapporté celles de Pharnace.

Il eſt bien temps, Monſieur, que je vienne à la Diſſertation que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer ſur une Médaille d'argent de Q. FABIUS MAX. dont vous m'aviez prié de vérifier le Monogramme au Cabinet du Roy : je l'ay lûe avec un plaiſir ſingulier, & l'Académie, à qui vous m'avez permis de la communiquer, y a d'abord reconnu l'ordre, la préciſion & la netteté qui caractériſent tout ce qui ſort de votre plume. Mais comme vous eſtes ſans doute moins curieux de recevoir de nouveaux éloges, qui au fond ſont toûjours les mêmes, que d'apprendre s'il vous reſte encore quelque difficulté à réſoudre, je vais vous marquer ſommairement celles qu'il me ſemble que l'on pourroit vous faire.

Et premiérement, Monſieur, vous penſez que la Médaille en queſtion a eſté frappée en l'an de Rome $\frac{544.}{545.}$ ſous le cinquiéme Conſulat de Q. Fabius Maximus, immédiatement après la priſe de Tarente.

En ſecond lieu, que cette Médaille a eſté frappée à Tarente même, où Jupiter eſtoit particuliérement honoré, & avoit une ſtatue coloſſale dans le Gymnaſe.

Enfin, vous regardez cette Médaille comme l'explication & la preuve la plus compléte d'un paſſage de Pline le Naturaliſte, qui parlant des différentes couronnes militaires en uſage chez les Romains, dit que la plus honorable de toutes eſtoit celle d'herbe verte, *corona graminea*, qui ne fut jamais donnée à aucun Général avec plus d'éclat, qu'à Q. Fabius Maximus, après qu'il eut chaſſé Annibal d'Italie, *Annibale ex Italia pulſo.* *Hiſt. Nat. lib. 22. 5. 3. 4. 5.*

La Médaille en queſtion a-t-elle eſté frappée en 544. 545. *ſous le cinquiéme Conſulat de Q. Fabius Maximus!*

PREMIÉRE DIFFICULTÉ.

Il ne faut pas croire que tous les faits hiſtoriques que l'on trouve marquez ſur les monnoyes que nous appellons *Médailles Conſulaires*, l'ayent eſté dans le temps même de ces événements; & la plus grande preuve qu'il ſoit poſſible d'en donner, c'eſt que la plûpart de ces événements ſont du premier, du ſecond, du troiſiéme & du quatriéme ſiécles de Rome, & que ce n'eſt que ſur la fin du cinquiéme que l'on a commencé à y frapper de la monnoye d'argent.

Il n'eſt pas moins certain que pendant plus d'un ſiécle encore, les Queſteurs, les Ediles & les Triumvirs monétaires, qui eurent ſucceſſivement l'Intendance des Monnoyes, *jus cudendæ Monetæ*, dans la crainte de donner le moindre ſujet de jalouſie à des concitoyens qui n'en eſtoient que trop ſuſceptibles, affectérent de ne mettre ſur ces monnoyes que la double tête de Janus, avec une prouë de vaiſſeau, un bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome caſquée, avec de pareils biges ou quadriges au revers, & plus ſouvent encore des figures de Caſtor & Pollux. Ce ne fut que vers le temps de Marius & de Sylla, de Jules Céſar, & ſur-tout du Triumvirat, que les Monétaires Romains prenant un peu plus l'eſſor, commencérent à rappeller ſur les monnoyes les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau luſtre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, Sacerdoces, Jeux publics, Conſulats, Dictatures, &c. Auſſi, ces ſortes de Médailles ſont d'un goût de gravûre ſi ſemblable, que cette uniformité ſeule ſuffiroit pour nous apprendre qu'elles ſont preſque toutes du même ſiécle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

Il eſt inutile d'ajoûter ce que vous ſçavez parfaitement, que le nom de *Conſulaires* que nous donnons à ces ſortes de

monnoyes, ſignifie ſeulement qu'elles ont eſté frappées dans le temps que Rome eſtoit gouvernée par des Conſuls, & non qu'elles ſe frappoient par leur ordre, avec leur nom, & des ſymboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la République.

La Médaille a-t-elle eſté frappée à Tarente?

SECONDE DIFFICULTÉ.

M. Vaillant n'avoit ſuppoſé la Médaille en queſtion frappée hors de Rome, que parce qu'il croyoit y voir au-deſſous du nom de FABIVS, un Monogramme compoſé de deux lettres Grecques; & il ne l'avoit ſuppoſée frappée à Panorme, que parce que ce Monogramme luy paroiſſoit eſtre un Π avec un A renfermé au dedans, ΠA. Mais ce même Monogramme eſtant déterminé à eſtre l'abrégé du nom MAX*imus*, il fait tomber tout ſoupçon de fabrique étrangére, & ſur-tout d'aucune ville où l'on parlât Grec. Or c'eſtoit le Grec que l'on parloit à Tarente, & non le Latin, lorſque Q. Fabius la reprit ſur Annibal, non toutesfois par la force & la vivacité des attaques, mais par une intelligence & une ruſe peu différente de celle dont Annibal s'eſtoit luy-même ſervi pour la ſurprendre. D'ailleurs, les Tarentins n'en eſtoient pas devenus plus Romains, Fabius en fit faire un grand carnage, il vendit juſqu'à trente mille citoyens; la ville fut pillée, & du ſeul argent monnoyé qu'on y enleva, il en revint au tréſor public trois mille talents. Obſervons encore, que les Monnoyes ou Médailles faites pour conſerver le ſouvenir des victoires ou des conquêtes, n'ont point coûtume d'eſtre frappées dans les pays vaincus & chez les ennemis ſubjuguez, mais dans la Capitale des vainqueurs, où tout ſe raſſembloit pour les honneurs du triomphe; & remarquons de plus, que depuis même que les Romains ont eſté maîtres abſolus de Tarente, & que par extenſion cette ville a eſté compriſe dans l'Italie proprement dite, ils n'y ont jamais eu d'*Officine* ou fabrique de monnoye. *Plut. in Fabio.*

Le Jupiter dont on voit la tête couronnée de laurier ſur la

Médaille de Fabius, comme ſur quantité d'autres, n'eſt point un Jupiter étranger; c'eſt le Jupiter Capitolin, ou Quirinal, le premier protecteur de Rome, très-ſemblable au Jupiter Olympien, *vultu quo beat Cœlum & Terras.* Celuy qu'on honoroit à Tarente, & que nous ne trouvons cependant jamais repréſenté ſur aucune de ſes Monnoyes, quoyque ce ſoit une des villes dont il nous en reſte le plus, eſtoit le Jupiter *Fulgurator,* Καταβάτης, qui a, comme vous ſçavez, des attributs particuliers, une figure & une phyſionomie toute différente.

Cette Médaille explique-t-elle le Paſſage de Pline dans le ſens propoſé?

TROISIÉME DIFFICULTÉ.

Quoyqu'en cet endroit, l'objet de Pline ſoit ſeulement de relever le mérite & la diſtinction de la couronne de ſimple herbe verte, & nullement de décrire avec exactitude ce qui mérita cet honneur à Q. Fabius, & que ſon témoignage ne pût pas valablement eſtre oppoſé à celuy des Hiſtoriens, qui, comme Tite-Live, ont décrit les événements de cette guerre dans un ſi grand détail, ni même à leur ſilence, on peut cependant le concilier avec eux, en ne luy faiſant pas dire plus qu'il ne dit; car vous expliquez, Monſieur, ſon *Annibale ex Italia pulſo,* comme s'il eût dit que Fabius obtint cette couronne après qu'il eut chaſſé Annibal d'Italie, *cùm Annibalem ex Italia pepuliſſet,* ou pour avoir chaſſé Annibal d'Italie, *ob Annibalem ex Italia pulſum;* au lieu que le ſens qu'il paroît offrir naturellement, eſt que cet honneur luy fut déféré après qu'Annibal eut eſté chaſſé d'Italie, *Annibale ex Italia pulſo,* ce qui n'arriva que ſix ans après la priſe de Tarente.

La Médaille n'en fera que plus d'honneur à Fabius, & ne s'en accordera que mieux avec Pline, avec Plutarque & quelques autres Hiſtoriens. Voici comment.

La retraite d'Annibal, poſtérieure de ſix ans à la priſe de Tarente, & moins déterminée par cet événement particulier, que

que par les avantages continuels que Scipion remportoit ſur les Carthaginois, tant en Eſpagne qu'en Afrique; cette retraite, dis-je, tombe dans l'année même de la mort de Fabius. Plutarque dit en termes formels, qu'il n'eut pas le plaiſir d'apprendre la grande défaite d'Annibal par Scipion, parce qu'il tomba malade dans le temps même que ce Général des Carthaginois *abandonnoit l'Italie*, & qu'il mourut en peu de jours. On ſçait que, quoyqu'il eût plus de quatre-vingts ans, Rome le pleura comme s'il luy eût eſté enlevé à la fleur de ſon âge & au milieu de ſes exploits; qu'on luy décerna tous les honneurs qui pouvoient décorer ſa pompe funébre, & qu'il n'y eut pas un ſeul Romain, dit encore Plutarque, que je copie mot à mot, qui ne fournît une piéce de Monnoye pour ſes obſéques; non pour ſuppléer à ſa pauvreté, (car il eſtoit riche) mais pour avoir la conſolation de contribuer tous à ſes funérailles, comme à celles de leur pere commun; de maniére que ſa mort fut couronnée d'une gloire qui convenoit parfaitement à ſa vie. Φάβιος δὲ Μάξιμος ὑπῆρκεσε τῷ βίῳ πρὸς τὸ τῶ πολέμου τέλος, ὑπ' ἤκουσεν Αννίβαν ἡττημένον, ὑδὲ τὴν μεγάλην ἐκβαίαν εὐτυχίαν τῆς πατρίδος ἐπείδεν· ἀλλὰ πρὶν ὃν χρόνον Αννίβας ἀπῆρεν ἐξ Ιταλίας, νόσῳ καμὼν ἐτελεύτησεν· Επαμινώνδαν μὲ οὖν Θηβαῖοι δημοσίᾳ διὰ πενίαν λιτὴν ἀπέλιπεν ὁ ἀνὴρ, ἔθαψαν· ὑδὲν γὰρ οἴκοι τελευτήσαντος ὑρεθῆναι, πλὴν ὀβελίσκου σιδηροῦ, λέγουσι· Φάβιον δὲ Ρωμαῖοι δημοσίᾳ μὲν ὐκ ἐκήδευσαν, ἰδίᾳ δ' ἑκάστου τὸ σμικρότατον αὐτῷ τῶν νομισμάτων ἐπενεγκόντος, ὐχ ὡς δι' ἔνδειαν προσαρκούντων, ἀλλ' ὡς πατέρα τῶ δήμου θάπτοντες, ἔσχε τιμὴν καὶ δόξαν ὁ θάνατος αὐτῷ τὸν βίῳ πρέπουσαν.

Ces paroles de Plutarque répandent un grand jour ſur le paſſage de Pline; elles attachent un caractère de vérité hiſtorique, à ce qui n'y paroiſſoit qu'une amplification oratoire; & l'on conçoit ſans peine, comment & dans quelles circonſtances Fabius obtint par le concours unanime du Sénat, du Peuple & de tous les Ordres, cette couronne précieuſe qu'ambitionnoient principalement les Généraux Romains, & comment il a eſté le ſeul qui l'ait reçûe, en quelque ſorte,

des mains mêmes de l'Empire. N'en doutons point, ce fut la mort de ce grand homme, qui, concourant avec la retraite d'Annibal, excita d'une façon ſinguliére la gratitude de Rome & de toute l'Italie en faveur de leur premier libérateur; & ce fut dans ce mouvement ſubit de tendreſſe & d'enthouſiaſme, ſeul capable d'écarter à Rome la lenteur & la jalouſie des délibérations ordinaires, que la couronne en queſtion *data eſt & à Senatu Populoque Romano, qua claritate nihil & quidem in rebus humanis ſublimius duco, Fabio illi, qui rem omnem Romanam reſtituit non pugnando. Nec data, cum Magiſtrum equitum & exercitum ejus ſervaſſet: tunc ſatius fuit nomine novo coronari, appellatum patrem ab his quos ſervaverat: ſed quo dictum conſenſu honoratus eſt,* ANNIBALE EX ITALIA PULSO. *Quæ corona adhuc ſola ipſius imperii manibus impoſita eſt; & quod peculiare ei eſt, ſola à tota Italia data.*

Au reſte, ſi par les raiſons que j'ay expoſées plus haut, il eſt difficile de déterminer préciſément le temps auquel a eſté frappée la Médaille en queſtion, il eſt cependant à préſumer qu'elle le fut peu de temps après la mort de Fabius; & ce qui me porte à le croire, c'eſt que la famille des Fabiens, malgré le grand échec qu'elle avoit reçû quelques ſiécles auparavant*, eſtoit encore ſi nombreuſe & ſi accréditée, qu'elle rempliſſoit toûjours les principales Magiſtratures de la République; & que le premier d'entr'eux qui ſe ſera trouvé en droit de donner un nouveau type à la Monnoye courante, n'aura pas manqué à le former des ſymboles propres à conſerver le ſouvenir d'un événement qui couvroit ſa poſtérité d'une gloire immortelle, juſte, ſolide, généralement approuvée, & par-là même ſupérieure à tous les traits de la critique & de l'envie.

Au combat de Créméra.

Combien de graces n'ay-je pas à vous rendre, Monſieur, pour la bonté que vous avez eûe de me mettre ſur les voyes de cette découverte, tirée de la connoiſſance & de l'étude des monuments antiques! Heureux ceux qui, comme vous, la cultivent avec tant de ſagacité, de délicateſſe & de ſuccès; & plus encore ceux à qui vous voulez bien communiquer cette

partie du fruit de vos veilles! Auſſi ne peut-on rien ajoûter aux ſentiments d'eſtime, de reconnoiſſance & de reſpect avec leſquels je ſuis, &c.

Troiſiéme Lettre de M. le Préſident Bouhier à M. de Boze.

Je vous rends graces, Monſieur, & vous fais mes remerciments très-humbles, du contenu en votre belle & ſçavante Lettre, dont la lecture m'a fait infiniment de plaiſir. 12. Février 1737.

Votre objection principale ſur la prétendue Médaille de Cléopatre, avec la légende ΟΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑ, m'eſtoit venue dans l'eſprit à moy-même; mais j'avois peine à croire que le Journaliſte de Leipſick fût aſſez téméraire pour oſer aſſûrer que cette Médaille ſe trouvoit dans un Cabinet célébre d'Allemagne, ſans en eſtre bien certain.

Je penſois la même choſe de celle de Pharnace que Patin a rapportée, d'autant plus qu'il avoit atteſté qu'il en avoit lû bien diſtinctement la légende. Cette autorité m'avoit paru de grand poids, quoyque je n'ignoraſſe pas ce qu'avoit dit M. Spanheim, *Tom. I. page 486.* pour perſuader qu'il falloit lire ſur cette Médaille, comme ſur une autre du même Prince: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Car outre qu'il n'y a aucune reſſemblance entre les deux viſages qui ſont ſur ces Médailles, il y en a encore moins entre ΟΣΣΑΝ & ΒΑΣΙΛΕΩΝ.

Pour le ſilence de M. Vaillant dans ſon Hiſtoire des Rois de Pont, j'en eſtois médiocrement touché, tant parce qu'il n'a pas mis la derniére main à cet ouvrage, que parce qu'il pouvoit n'avoir pas fait attention à la Médaille rapportée par Patin, & qu'après tout cette preuve négative n'eſt rien moins que convainquante. D'ailleurs, quelque diligence qu'ait apportée ce ſçavant Antiquaire, dans ſes ouvrages même les plus finis, comme dans ſon Hiſtoire Métallique des Rois de Syrie & d'Egypte, il y a encore pluſieurs Médailles à y ajoûter, comme celles que promet M. Havercamp dans la préface du *Theſaurus Morellianus.*

A l'égard de la difficulté d'expliquer cet ΟΣΣΑΝ, ce n'eſt

pas ce qui m'arrêteroit. Combien y a-t-il de mots qui ont paru autrefois inintelligibles, & dont le temps nous a dévoilé depuis la ſignification?

Ce qui m'engage donc aujourd'huy à ſuſpendre mon jugement ſur ces deux Médailles, c'eſt uniquement votre ſentiment, dont je fais tout le cas que je dois. Si jamais elles tombent entre les mains de quelqu'Antiquaire capable de les bien déchiffrer, on verra alors ce qu'il en faudra croire.

Je viens à vos réflexions ſur la Médaille de la famille FABIA, dont je vous avois propoſé une explication nouvelle. Sur quoy je dois vous avouer de bonne foy que je me ſuis rendu à la ſolidité des raiſons que vous apportez, pour prouver que cette Médaille n'a point eſté frappée dans la ville de Tarente.

Mais qu'elle n'ait pu l'eſtre du vivant du grand Fabius, c'eſt de quoy j'ay peine à convenir; & il ne me paroît pas que votre doute ſur ce point ſoit aſſez bien fondé pour vous donner les mains.

En effet, dès qu'il eſt certain que la Médaille a eſté frappée en l'honneur du Dictateur Fabius, la préſomption eſt qu'elle l'a eſté de ſon temps. Je ſçais bien, comme vous l'obſervez avec raiſon, que parmi les Médailles Conſulaires, il y en a beaucoup qui n'ont eſté frappées que long-temps après les événements; mais ce n'eſt pas à dire qu'on n'ait commencé à en frapper à Rome en l'honneur des particuliers, que vers le temps de Marius & de Sylla, comme vous ſemblez l'inſinuer, & par conſéquent que toutes celles qui déſignent des temps antérieurs, ſoient d'une date plus récente.

C'eſt ce qu'il me ſeroit aiſé de prouver par le ſentiment unanime des Antiquaires ſur une infinité de Médailles Conſulaires. Mais ne ſortons pas de celles qui regardent notre Dictateur. Vous en trouverez pluſieurs dans tous les Recueils, & entr'autres dans celuy d'André Morel, où M. Havercamp *page 174.* après les avoir expliquées, ajoûte: *Cuſi verò ſunt A. V. C. 536. juſſu Q. Fabii Dictatoris.* Eſt-il donc extraordinaire que le même Fabius en ait fait frapper une autre, après une action auſſi glorieuſe & auſſi agréable au Peuple Romain

que la priſe de Tarente ? Je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire d'en dire davantage ſur cet article.

Venant au paſſage de Pline, auquel vous donnez une explication différente de la mienne, permettez-moy de vous dire qu'il ne me paroît pas poſſible de la concilier avec ce qu'a dit le même Auteur de la couronne d'herbe verte. Examinons ſes termes, je vous prie.

Graminea, dit-il, *nunquam, niſi in deſperatione ſupremâ contigit;* c'eſt-à-dire, auſſitôt après eſtre ſorti d'un péril éminent. Je vous demande quel eſtoit ce péril d'où les Romains venoient d'eſtre tirez au temps de la mort de Fabius ; eux qui avoient alors en Afrique une armée victorieuſe, & qui voyoient Annibal ſur le point de quitter la Grande-Grece, ſi même il ne l'avoit déja abandonnée.

Nulli, ajoûte Pline, *niſi ab univerſo exercitu ſervato decreta.* Prenez garde à ce mot *nulli,* qui n'admet aucune exception. Si donc Fabius a obtenu cette couronne, comme on n'en ſçauroit douter, ce n'a pu eſtre que pendant qu'il commandoit encore l'armée victorieuſe, dans laquelle eſtoit compriſe la garniſon de la citadelle de Tarente, qu'il avoit heureuſement délivrée.

Enfin, ſuivant Pline, *dabatur hæc viridi è gramine, decerpto inde ubi obſeſſos ſervaſſet aliquis.* Ce qui prouve que cette cérémonie ſe faiſoit avant que le Genéral eût quitté le lieu où l'action s'eſtoit paſſée. Cela eſtant, comment auroit-on attendu ſix années pour faire cet honneur à Fabius ?

On ne ſçauroit donc raiſonnablement douter, ce me ſemble, que ce grand homme ne l'ait reçû auſſitôt après qu'il fut rentré dans Tarente, & qu'enſuite il n'ait porté la même couronne, lorſqu'à ſon retour à Rome on luy décerna les honneurs du triomphe.

Il me paroît d'autant moins vrayſemblable qu'on la luy ait accordée après ſa mort, que je ne ſçache aucun exemple de Romain à qui on ait décerné une couronne militaire lorſqu'il n'eſtoit plus en vie, ni même quelque temps après l'action qui avoit mérité cette récompenſe.

Pour ce qui eſt de l'expreſſion *Annibale ex Italia pulſo,* je

ne crois pas que vous me conteſtiez qu'elle ne puiſſe très-bien ſignifier, *ob Annibalem ex Italia pulſum.* Ainſi, puiſque j'ay montré que Pline avoit pu regarder Annibal comme chaſſé de l'Italie, quand il l'eut eſté de Tarente, je ne vois pas que rien s'oppoſe à mon explication.

Il me reſte à vous remercier de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire au petit ouvrage qui vous a eſté remis de ma part. Ce fruit de mes amuſements ne méritoit peut-eſtre pas de vous eſtre offert. Auſſi ne l'ay-je fait que pour vous marquer le cas que je fais de l'honneur de votre amitié, & que perſonne au monde ne vous honore plus parfaitement, Monſieur, que votre très-humble, &c.

Quand M. de Boze communiqua cette derniére Lettre à l'Académie, il ſe contenta d'obſerver que M. le Préſident Bouhier, pour fortifier le ſentiment où il eſt que la Médaille frappée en l'honneur de Q. Fabius Maximus, l'a eſté de ſon vivant & dans ſon cinquiéme Conſulat, employoit l'autorité de Patin, de Vaillant, de Morel & de quelques autres Antiquaires, qui, en expliquant des Médailles Conſulaires, ont coûtume de dire: *Cuſus eſt hic Nummus tali anno A. V. C.* mais qu'ils ſe ſervent à cet égard d'une expreſſion très-impropre & nullement exacte, commode cependant, & aſſez généralement adoptée, en ce qu'elle ſignifie ſeulement que le Dictateur, le Conſul, le Préteur, l'Edile ou autre Magiſtrat dont telle Médaille porte le nom, rempliſſoit une telle Magiſtrature l'an de Rome tel, ou que l'événement dont il eſt fait mention, eſt arrivé en telle année; mais non pour aſſûrer que la Médaille a eſté frappée cette année-là même: que luy M. de Boze croyoit avoir prévenu cette objection dans un article exprès de ſa réponſe, qu'ainſi il n'oppoſeroit rien de plus à une perſonne de l'érudition de M. le Préſident Bouhier, qui eſt également capable de renoncer de luy-même à une opinion qu'il ne croiroit pas fondée, & de donner par ſon ſuffrage, un nouveau poids à celle à qui il ne manqueroit d'ailleurs que d'eſtre un peu plus autoriſée.

REFLEXIONS

Sur une Médaille ſinguliére de l'Empereur Tite fils de Veſpaſien.

LES Médailles de l'Empereur Tite ſont communes, de même que celles de ſon pere Veſpaſien, & de ſon frere Domitien. La durée paiſible de leur régne en a multiplié le nombre, perfectionné le travail, & aſſûré la conſervation; mais il s'y trouve quelquefois des revers ſinguliers, qui les rendent d'ailleurs auſſi rares & auſſi précieuſes que celles des Princes dont l'Empire a eſté le plus court & le plus agité.

Telle eſt, entr'autres, celle dont nous donnons ici le deſſein.

Elle eſt de moyen bronze, & on lit autour de la tête cette Inſcription abrégée:

IM*perator* Titus CAES*ar* VESP*aſianus* AVG*uſtus* P*ontifiex* M*aximus* TR*ibunitiâ* P*oteſtate* COS. VIII.

Le revers repréſente une femme debout, vêtue d'une robe qui luy deſcend juſqu'aux pieds, elle tient de la main droite une balance en équilibre, & de la gauche, *l'haſte pure,* qui eſt un long javelot ſans fer, ou plûtôt le ſceptre ordinaire des Divinitez. La légende qui accompagne ce ſymbole, n'eſt que de deux mots AERES AVGVST*a* ou AVGVST*i*. Les

deux Lettres S. C. qu'on voit dans le champ, ſont la marque ordinaire du *Senatus Conſulto.*

Cette Médaille fut apportée à l'Académie au mois de Juin 1734. par M. Mahudel, & elle y fut produite, non-ſeulement comme ſinguliére, parce qu'elle l'eſt en effet, mais encore comme unique, parce qu'elle n'eſt gravée dans aucun Recueil, décrite dans aucun Catalogue, & citée par aucun Auteur.

Cependant, à la premiére inſpection de la piéce, M. de Boze aſſûra qu'il y en avoit une ſemblable au Cabinet du Roy, ou que s'il y avoit quelque différence entre l'une & l'autre, cette différence eſtoit fort legére; il ajoûta que M. de Peyreſc, l'un des Sçavans du dernier ſiécle, qui avoit porté le plus loin l'amour & la connoiſſance de l'antique, en avoit vû une à peu-près pareille entre les mains de ſon ami Paul Petau Conſeiller au Parlement de Paris, & qu'il en faiſoit mention dans des obſervations manuſcrites, dont feu M. de Harlay premier Préſident du Parlement, avoit autrefois fait préſent à luy M. de Boze, qui ſe rappella à ce ſujet pluſieurs circonſtances.

La premiére, que M. de Peyreſc décrivant la Médaille en queſtion, l'attribuoit à Veſpaſien, & non à Tite ſon fils; mais que comme il dit qu'elle eſtoit extrêmement fruſte, il ſe pourroit bien faire qu'il eût confondu le fils avec le pere, & cela d'autant plus aiſément, qu'ils portent l'un & l'autre le nom de Veſpaſien; quoyqu'à prendre les choſes à la rigueur, rien n'empêcheroit que le même revers pût ſe trouver dans tous les deux, y en ayant beaucoup qui leur ſont communs.

La ſeconde, que le mot AERES avoit paru à M. de Peyreſc un mot ſi extraordiniare dans la Langue Latine, qu'attendu que la Médaille eſtoit fort fruſte, il avoit ſoupçonné qu'on devoit y lire CERES, & non AERES. Mais, ajoûta M. de Boze, le mot ÆRES n'eſt pas auſſi extraordinaire dans la Langue Latine, que le penſoit M. de Peyreſc; il eſt d'ailleurs ſi bien écrit dans deux Médailles de coins différents, qu'on ne ſçauroit douter qu'il n'y ait eſté mis à deſſein; & ſi on vouloit y ſubſtituer celuy de CERES, la légende n'auroit plus de rapport avec le type, car la Déeſſe Cérès n'a jamais eſté

repréſentée

représentée tenant une balance à la main; c'eſt, ou l'attribut naturel de la Divinité qui préſidoit à la Monnoye, ou le ſymbole allégorique de la Déeſſe de la Juſtice.

Partant donc de ce principe, M. de Boze prétendit que le mot AERES, qu'il croit, avec Voſſius, venir du Grec ἄρης, eſtoit le primitif d'AES, qui en avoit eſté formé par contraction, comme PLEBS de PLEBES, & qui avoit prévalu dans la ſuite, mais au nominatif ſeulement, moins peut-eſtre pour en faciliter la prononciation, que pour n'y laiſſer aucune équivoque, par la reſſemblance d'AERES avec HAERES, tous les autres cas eſtant reſtez dans leur entier, ÆRIS, ÆRI, ÆRE, & au pluriel ÆRA; d'où il conclud qu'AES ou AERES exprimant naturellement chez les Latins ce que nous entendons ſous le terme général d'*Argent*, ce mot qualifioit par excellence la Divinité de la MONNOYE, qui, ſuivant la remarque de Tite-Live, fut appellée ainſi, parce que le lieu où ſe fabriquoient les Eſpéces, touchoit au temple de Junon ſurnommée MONETA, *à monendo;* & comme il n'eſt pas difficile d'imaginer & de donner des raiſons ſpécieuſes de ce que le pur hazard a ſouvent introduit, Iſidore a dit que l'on avoit donné le nom de MONNOYE aux piéces d'or, d'argent & de bronze, deſtinées à entretenir le commerce, parce que l'empreinte dont elles eſtoient marquées, avertiſſoit le Public qu'elles eſtoient du titre & du poids preſcrits par les ordonnances, pour y avoir un cours ſûr & légitime: *Quòd valoris publici, vel alterius cujuſdam rei nos* MONEAT.

Decad. 1. l. 6.

Orig. lib. 15. cap. 17.

Le mot AES, ou ÆRES, joint au type d'une femme qui tient une balance en équilibre, ne peut donc eſtre pris que pour la Divinité qui préſidoit à la Monnoye & au commerce; c'eſtoit la balance à la main que dans les premiers ſiécles de la République ſe paſſoient tous les contracts, & ſe conſommoient toutes les affaires d'intérêt, ſuivant cette formule de la Loy des XII. Tables, *per ÆS & LIBRAM.* Il y avoit dans les places publiques, & principalement dans les marchez, des Officiers prépoſez pour la peſée des ſommes dont on eſtoit convenu. Il y en avoit même pour la ſolde des

Plin. liv. 33. ch. 3. troupes. Pline les nomme *ſtipis ponderandæ Penſatores,* & les ſommes peſées, ou à peſer, *libripendia.*

Dans cet entretien Académique ſur le mot AERES, pris comme un terme générique pour toutes ſortes de Monnoyes, ou comme le nom particulier de la Divinité qui y préſidoit, on propoſa la queſtion, ſçavoir, ſi dans les Médailles de la plûpart des Empereurs du bas Empire, où l'on voit trois figures de femme debout, la balance à la main, avec cette légende SACRA MONETA AVGG. ET CAESS. NN. la femme du milieu, dont la balance paroît beaucoup plus grande que les deux autres, ſtipuloit pour la Monnoye d'or, comme l'a dit Buonarotti dans ſon explication des Médaillons du Cardinal Carpegna, à raiſon de ſa prééminence ſur la Monnoye d'argent & ſur celle de bronze. Quelques perſonnes adoptérent d'abord ce ſentiment, & le trouvérent très-ingénieux; mais on ne ſe laiſſa pas long-temps éblouir par l'éclat de l'or; après avoir un peu plus examiné l'opinion de Buonarotti, on convint que c'eſtoit à la Monnoye de bronze qu'on devoit aſſigner la place du milieu & la plus grande balance, rien n'eſtant plus ordinaire dans la peſée des métaux, que d'employer les plus petites balances pour l'or, qui tient moins de volume que les deux autres, & les plus grandes pour le bronze, qui, pour une même valeur, en tient mille fois davantage. La raiſon d'aſſigner la place du milieu à la Monnoye de bronze plûtôt qu'à celle d'or ou à celle d'argent, n'eſt pas moins ſenſible; c'eſt toûjours relativement au bronze que ſe meſure le prix de l'or & de l'argent, ſuivant ce vers du Poëte Auſonne:

Auguſtorum & Cæſarum Noſtrorum.

Auri magnus honos, auri pretium tamen eſt AES.

Si le mot ÆRES eût eſté en uſage de ſon temps, il l'auroit employé avec ſuccès, & la fin de ſon vers en eût eſté plus harmonieuſe,

——————— *Pretium tamen* AERES.

Les Commentateurs d'Auſonne auroient ſeulement diſputé entr'eux ſur le genre du mot ÆRES; ceux qui l'auroient

voulu féminin, auroient fait valoir l'autorité d'Ennius, qui a dit ÆRE FULVA; les autres auroient répondu qu'Aulu-Gelle, par qui seul nous connoissons cet endroit d'Ennius, en a parlé comme d'une licence heureuse, & remarqué qu'Ennius a dit *Aere Fulvâ* pour *Fulvo,* comme il avoit dit ailleurs *rectoſque Cupreſſus* pour *rectas.* Mais revenons à notre sujet. *An. lib. 22. Lib. 13. cap. 20.*

Personne n'ignore de quelle utilité est le bronze dans l'alliage de l'or & de l'argent, non-seulement pour les tenir dans cette proportion légale qu'on appelle *titre,* mais encore pour leur donner par ce mélange une sorte de dureté nécessaire à leur conservation : car si dans les Monnoyes comme dans les ouvrages de luxe, l'or & l'argent estoient employez tout purs, ils ne résisteroient pas aux moindres efforts, ils s'useroient très-vîte, & huit jours de *fray* suffiroient pour qu'on ne distinguât plus l'empreinte d'une piéce de Monnoye.

Au reste, comme il arrive quelquefois dans les conversations des gens de lettres d'un certain goût, que ce qui paroissoit d'abord n'estre que le sujet d'un examen léger, s'éleve insensiblement à des discussions plus graves & plus importantes, on revint par une autre route sur le mot AERES; & quoyque l'on fût assez généralement convenu qu'il pouvoit avoir esté le primitif d'AES, on sentit que l'usage devoit y avoir mis dans la suite beaucoup de différence, que le mot AES n'avoit pas esté borné à exprimer en général tout ce que nous entendons par le mot d'*ARGENT,* qu'il avoit encore signifié toutes sortes de biens réels ou fictices, les dettes même, *Aes grave, Aes rude, Aes ſignatum, Aes alienum;* qu'on appelloit aussi AERA les comptes de dépense; que le mot AERES, au contraire, paroissoit avoir esté réduit à exprimer le nom de la Divinité qui présidoit à la Monnoye, qu'ils estoient de genre différent, & semblables à cet égard aux Génies tutélaires des personnes des deux sexes. On ajoûta que c'estoit peut-estre de l'union de ces deux Divinitez AES & AERES, qu'on avoit supposé qu'estoient venus les petits Dieux *Argentinus* & *Aeſculanus* dont parle Saint Augustin, comme des Protecteurs des gens d'affaires, & de tous ceux qui faisoient

commerce d'argent & de banque; ils invoquoient l'un pour devenir riches, ils imploroient l'autre pour faciliter la reddition de leurs comptes, pour répandre sur leurs malversations un voile impénétrable, & pour détourner les yeux de l'envie de dessus leur fortune.

On remarqua encore que si la proximité du Temple de Junon surnommée MONETA, avoit fait donner le nom de *Monnoye* au lieu où l'on fabriquoit les espéces d'or, d'argent & de bronze, & aux piéces même qui en sortoient, & déterminé ceux qui y estoient employez, à se mettre sous la protection de cette Déesse, ils ne devoient pas moins honorer Apollon par rapport à l'exactitude du dessein, à la beauté de la gravûre, & au choix des expressions convenables; on cita à ce sujet deux Médailles de l'Empereur Commode, sur l'une desquelles on lit APOLLINI PALATINO, & sur l'autre APOLLINI MONETAE.

D'Apollon on passa au Dieu Vulcain, à qui on crut pouvoir d'autant moins refuser une certaine part dans la protection dont avoient besoin ceux qui travailloient à la fabrication des Monnoyes, que c'estoit à luy sur-tout, que répondoient les premiers travaux de la fonte, du laminage & de la frappe; indépendamment de la raison de convenance qui porte à le penser ainsi, on en trouva la preuve dans une Médaille de Claude le Gothique, où le Dieu Vulcain est représenté avec l'enclume, les tenailles & le marteau, qui sont les instruments de la Monnoye marquez sur la Médaille de T. CARISIVS, Triumvir Monétaire, & cette légende REGI ARTIS.

Enfin, comme il y a peu de travaux plus pénibles, & qui demandent plus de force de corps que le travail des ouvriers des Monnoyes, on rechercha s'ils ne se seroient point mis de même sous la protection d'Hercule, & on en trouva des exemples & des citations préciſes, dans plusieurs Inscriptions antiques.

OBSERVATIONS

Sur quelques endroits du Livre ou Recueil de Médailles du Comte Mezzabarba.

LE livre, ou plûtôt le Catalogue général & raiſonné de toutes les Médailles Impériales Latines, publié par le Comte Mezzabarba, eſt ſans doute d'une grande utilité; & c'eſt pour contribuer à ſa perfection, que M. de Valois a entrepris de remarquer les principales fautes qui luy ſont échappées; les unes, en négligeant de marquer le temps auquel ont eſté frappées certaines Médailles qu'il rapporte; les autres, en adoptant comme bonnes, ſur la foy de quelques Antiquaires peu éclairez, des Médailles reconnues aujourd'huy pour fauſſes, ou tenues pour très-ſuſpectes. 1737.

Mais avant que d'entrer dans ce détail, M. de Valois fait une obſervation préliminaire, qui influë ſur tout l'ouvrage. M. le Comte Mezzabarba ne devoit pas, dit-il, ſe contenter de diſtribuer les Médailles de chaque Empereur en trois claſſes, ſuivant la nature des métaux, il devoit encore marquer la grandeur de chacune de ces Médailles en particulier. Dans l'or, par exemple, il devoit placer d'abord les Médaillons, en indiquer les différentes grandeurs & même le poids. Il devoit donner le ſecond rang aux Médailles de la grandeur ordinaire, & le troiſiéme aux Médailles du plus petit volume, qu'on appelle *Quinaires*. Il devoit ſuivre la même méthode par rapport aux Médailles d'argent, donner la premiére place aux Médaillons, y joindre la note de leur grandeur. Les Médailles de la grandeur ordinaire devoient occuper la ſeconde place, & les Quinaires la troiſiéme.

Par la même raiſon, Mezzabarba auroit dû partager les Médailles de bronze en cinq claſſes, placer dans la premiére les Médaillons, toûjours avec la note de leur grandeur; car les Médaillons de bronze ont extrémement varié, & pour la grandeur, & pour l'épaiſſeur. La ſeconde claſſe devoit renfermer

les Médailles de grand bronze, la troiſiéme celles de moyen bronze. Les Médailles de petit bronze auroient compoſé la quatriéme. Enfin, la cinquiéme & derniére claſſe auroit contenu les Médailles du plus petit module, & qui ſont des eſpéces de *Quinaires*.

Vers le milieu de la page 44.

De cette obſervation préliminaire & générale, M. de Valois paſſe à des remarques particuliéres. La premiére roule ſur deux Médailles d'Auguſte rapportées comme Médailles d'argent, bien qu'elles ne ſoient que de billon; elles repréſentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguſte couronnée de rayons, avec cette légende, DIVO AVGVSTO. Au revers de la premiére on voit un autel quarré, ſur le milieu duquel eſt un feu allumé, dont la flamme s'éleve aſſez haut. Le revers de la ſeconde repréſente un aigle en face, poſé ſur ſes pieds, & ayant les aîles à demi-ouvertes. L'un & l'autre de ces revers a pour légende ce ſeul mot, CONSECRATIO.

M. de Valois voudroit d'abord que Mezzabarba eût averti que les Médailles d'Auguſte avec l'épithéte de DIVVS, frappées dans le temps même de ſon apothéoſe, ſont fort rares en or & en argent, & très-communes en moyen bronze; qu'il eût marqué que celles dont il s'agit ne ſont que de billon, & qu'il eût ajoûté qu'elles ont eſté frappées plus de deux cens ans après la mort d'Auguſte, & qu'on attribue communément cette ſorte de reſtitution à Gallien, qui renouvella de même les honneurs de la conſécration de la plûpart de ſes prédéceſſeurs, que M. de Valois réduit cependant à onze, ſçavoir, Auguſte, Veſpaſien, Tite ſon fils, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Auréle, Commode, Septime-Sévére & Sévére-Alexandre; non toutesfois qu'il doute que Gallien n'en ait reſtitué d'autres, du moins celles de tous les Empereurs que le Sénat avoit mis au nombre des Dieux.

Gallien a fait frapper deux Médailles pour chacun de ces Empereurs: leur tête couronnée de rayons y eſt gravée de droite à gauche, & les revers de ces Médailles ſont toûjours, comme dans Auguſte, l'un un autel ſur lequel brûle le feu ſacré, & l'autre un aigle de face. Le ſeul Marc-Auréle a, pour

ainſi dire, quatre Médailles au lieu de deux; mais ces quatre Médailles ne différent que par l'Inſcription miſe autour de la tête: DIVO MARCO & DIVO M. ANTONINO. Les revers ſont toûjours les mêmes, & on lit ſur tous CONSECRATIO, mot qui ne commença à y eſtre employé que ſous Trajan, les Médailles de Marciana ſa ſœur eſtant les premiéres ſur leſquelles il ſe trouve.

Des Médailles d'Auguſte, M. de Valois paſſe à celles de Veſpaſien, dont quelques-unes ont eſté véritablement frappées immédiatement après ſa mort, & les autres ont de même eſté reſtituées par Gallien, ſans que Mezzabarba ſoit plus exact à en avertir. M. de Valois obſerve que le revers des premiéres paroît n'avoir aucun rapport aux honneurs de l'apothéoſe, ſi on en excepte celle qui repréſente un char attelé de quatre chevaux, dans lequel on reconnoît la figure de Veſpaſien, & qui n'a pour légende que ces lettres, EX SC, qui peuvent exprimer que ſa repréſentation fut ainſi pompeuſement conduite dans le Cirque par ordre exprès du Sénat.

Il eſt étonnant qu'un Prince tel que Tite, qui fut appellé pendant ſa vie *le ſalut & les délices du genre humain*, n'ait eu après ſa mort aucune Médaille qui faſſe mention de ſon apothéoſe; on attribue communément ce ſilence des Médailles à la jalouſie de Domitien ſon frere & ſon ſucceſſeur. Il luy en fit cependant frapper une en or, avec le titre de DIVVS autour de ſa tête, mais comme on voit au revers celle de ſa fille Julie, M. de Valois croit que ce monument doit moins eſtre regardé comme un devoir de religion de la part de Domitien envers un frere reſpectable, que comme un imprudent témoignage de ſon amour pour la Princeſſe ſa fille.

Les Médailles de Bronze frappées après la mort de Tite, avec l'épithéte DIVVS, ne le repréſentent qu'aſſis devant un autel, tenant de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haſte pure. Du nombre de celles que rapporte Mezzabarba, il y en a une au haut de la page 127. que M. de Valois ſoupçonne, & qui paroît au moins avoir eſté peu

exactement copiée, puiſque, contre l'uſage, le titre d'Auguſte y eſt mis deux fois.

Pour ce qui eſt des Médailles d'argent de la conſécration de Tite, il n'y a que celles que nous avons déja obſervé que Gallien fit frapper; & c'eſt à ce ſujet que M. de Valois s'éleve le plus contre Mezzabarba, qui a tranſporté une de ces Médailles, avec l'Inſcription DIVO TITO du côté de la tête, au tyran *Titus Quartinus*. Indépendamment de la phyſionomie & de l'air de tête de l'Empereur Tite, ſi aiſé à reconnoître dans toutes ſes Médailles, Mezzabarba devoit bien penſer que ſi celle dont il eſt ici queſtion avoit appartenu à *Quartinus*, il y auroit eu DIVO QVARTINO, ou au moins DIVO T. QVARTINO, parce que Quartinus eſtoit ſon nom, & Titus ſon prénom; & que Tite eſt le ſeul en qui ce prénom ait tenu lieu du nom même qui luy eſtoit commun avec ſon pere Veſpaſien. D'ailleurs, pourſuit M. de Valois, Quartinus ayant uſurpé la pourpre, n'ayant point eſté reconnu à Rome, & le Sénat ne luy ayant jamais décerné les honneurs de l'apothéoſe, on ne ſçauroit admettre ſi legérement des Médailles de ſa conſécration. Mais Strada de Roſberg avoit fait la même faute avant Mezzabarba; il l'a induit en erreur ſans le rendre plus excuſable: & Strada avoit en ce genre trop peu de connoiſſance pour faire autorité. Victorin eſt peut-eſtre le ſeul des Tyrans, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſe ſont élevez à l'Empire ſans l'agrément du Peuple & du Sénat, dont il nous reſte des Médailles de conſécration: elles ſont l'ouvrage de l'armée qui l'avoit proclamé Empereur, du reſpect & de la vénération que les ſoldats conſervoient pour ſa mémoire, & de la grande autorité que Victoria ou Victorina ſa mere avoit acquiſe dans les Gaules. Nous avons cependant des Médailles de conſécration d'un autre Tyran nommé *Marinus*, qui, du temps de Philippe le pere, fut proclamé par l'armée qu'il commandoit ſur les frontiéres de Sarmatie. M. Seguin l'a fait graver dans ſes *Numiſmata ſelecta*, & elle eſt au Cabinet du Roy: on y voit la tête nûe & chauve de Marinus,

avec

avec cette légende, ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ, & elle paroît avoir eſté frappée à Philippopolis ville & colonie d'Arabie. Mais c'eſt une Médaille Grecque, & M. de Valois n'a entendu parler que des Médailles Latines.

Il blâme enſuite Mezzabarba de n'avoir pas averti au commencement de l'article de Domitien, que Veſpaſien ſon pere & Tite ſon frere ſont les premiers Empereurs qui ont pris ſur leurs Médailles le titre de CENSOR; de n'avoir pas remarqué de plus, que Domitien dans ſon onziéme Conſulat, changea encore le ſimple titre de CENSOR en cette formule, CEN*ſoriâ* POT*eſtate*, & que vers la fin du même Conſulat, il changea encore la formule CEN*ſoriâ* POT*eſtate*, pour luy donner plus d'étendue, dans la qualification de CEN*Sor* PER*Petuus* qu'il ne changea plus.

Mezzabarba a placé ſous le dixiéme Conſulat de Domitien une Médaille de cet Empereur, avec la formule CEN*Soriâ* POT*eſtate*, & il a eu, dit M. de Valois, d'autant plus de tort, que, de ſon propre aveu, cette Médaille ne porte la marque d'aucun Conſulat. Il en a placé une autre avec la même formule, ſous le douziéme Conſulat de Domitien, & c'eſt une faute qu'il a copiée d'après l'*Index* de Cavotorta, au lieu de la corriger. Enfin, il a rapporté, d'après Triſtan, une Médaille de Domitien avec la qualité de CEN*Sor* PER*Petuus*, & il l'a placée, comme luy, ſous le dixiéme Conſulat de ce Prince; c'eſt une nouvelle faute : la premiére venoit d'un chiffre ajoûté mal-à-propos dans la deſcription de la Médaille, & la ſeconde vient du retranchement de ce même chiffre qui manquoit à la premiére.

Au reſte, on croit communément que Domitien fut tué dans ſon dix-ſeptiéme Conſulat, & c'eſt auſſi là que Mezzabarba a fini la liſte de ſes Médailles, mais le P. Chamillart en avoit une dans ſon Cabinet qui portoit la marque du dix-huitiéme. Elle prouveroit que Domitien y eſtoit entré, & en avoit pris poſſeſſion peu de temps avant ſa mort, & ne changeroit rien à la Chronologie ordinaire, ni aux quinze années de regne qu'on luy donne, plus ou moins complétes. D'ailleurs,

rien n'empêcheroit de croire que la Médaille auroit esté frappée d'avance pour un événement aussi prochain que celuy-là, & qui sembloit immanquable.

Mezzabarba rapporte d'après Patin une Médaille de la Consécration de Domitien, mais tous ceux qui l'ont vûe en original, sont convenus que le mot CONSECRATIO qu'on y lit, a esté fait au burin, & substitué à ceux-cy, COS. XIIII. LVD. SAEC. FEC. qui y estoient; & le type même dépose encore contre cette altération, c'est celuy d'un sacrifice solemnel, tel qu'on le voit dans les autres Médailles que Domitien fit frapper pour la célébration des Jeux séculaires.

Des Médailles de Domitien M. de Valois passe à celles de Nerva. Mezzabarba en a décrit deux qui ont pour légende CONGIAR. R. P. D. & qui semblent s'expliquer naturellement par CONGIARium Romano Populo Datum. Mais comme on n'a jamais trouvé ni sur les Médailles, ni dans les autres monuments, que le mot *Romanus* précéde celuy de *Populus,* quand il s'agit du peuple Romain, il faut que la légende ait esté altérée ou mal rendue; il en pourroit estre de même de celle de CONGIARium II. que Mezzabarba a citée de Patin, qui véritablement l'a fait graver parmi celles de son Cabinet; mais M. Vaillant qui l'avoit vûe, & qui s'y connoissoit, l'ayant soupçonnée d'altération, n'en a fait aucun usage dans ses *Numismata Præstantiora.*

Outre les deux Médailles de l'apothéose ou de la Consécration de l'Empereur Nerva restituées par Gallien, Mezzabarba en rapporte trois de bronze, qu'il suppose avoir esté frappées immédiatement après sa mort. La premiére qu'il a copiée d'après Adolphe Occo, est visiblement fausse; voicy comment il la décrit.

D'un côté la tête de Nerva déifié avec cette Inscription autour, DIVVS NERVA PERPETVVS. Au revers un Caducée entre une branche de laurier & une de palmier, avec cette légende CLEMENTIA AVGusti PATER PATRIAE.

Les deux autres sont tirées de ce Catalogue de Médailles

& d'Inſcriptions, connu ſous le nom de Tréſor de Goltzius, qui par luy-même fait peu d'autorité, s'il n'eſt fortifié par l'exiſtence des monuments qui y ſont décrits ou citez.

Entre les Médailles de Trajan, ſi l'on veut même de Nerva, en voicy une qui a rapport à tous les deux, & que M. de Valois ſoupçonne encore violemment dans Mezzabarba, à cauſe de l'irrégularité de la légende. IMP*erator* CAES*ar* TRAIANVS AVG*uſtus* NERVAE AVG*uſti* IMP*eratoris* F*ilius*. Le titre d'*Imperator* pris dans l'acception d'*Empereur*, ſe met toûjours, dit M. de Valois, au commencement de la légende; & celuy d'*Auguſtus*, qui n'en eſt que l'équivalent, toûjours à la fin; d'où il conclud que ſi la Médaille en queſtion eſt antique, il doit y avoir IMP*erator* CAES*ar* TRAIANVS AVG*uſtus* IMP*eratoris* NERVAE AVG*uſti* F*ilius*. C'eſt faire un honneur extrême à l'exactitude & à l'intelligence des Monétaires, que de ne pouvoir pas ſe perſuader qu'ils ayent jamais eſté capables d'une inattention ſi legére.

M. de Valois eſt bien mieux fondé à proſcrire du Recueil de Mezzabarba, ces deux autres Médailles de Nerva, par la deſcription deſquelles il finit ſes premiéres obſervations ſur l'ouvrage de cet Antiquaire.

La premiére de ces Médailles a d'un côté la tête de Nerva, avec cette légende autour, IMP*erator* NERVA CAES*ar* AVG*uſtus;* de l'autre, c'eſt-à-dire, au revers, un Obéliſque avec ces mots, qui ſont une continuation de la légende miſe autour de la tête, GERM*anicus Pontifex Maximus* TR*ibunitiâ Poteſtate* II.

La ſeconde a cette Inſcription du côté de la tête, IMP*erator* NERVA CAES*ar* AVG*uſtus* PONT*ifex* MAX*imus* TRIB*unitiâ* POT*eſtate* II. IMP*erator* II. PROCOS. & elle repréſente au revers un édifice à huit colomnes, avec cette légende autour, PALATIVM NERVAE.

MEMOIRE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU PRESIDENT DE BOISSIEU.

M. LANCELOT ayant eu occaſion de faire quelques recherches ſur la vie & les ouvrages de Denys Salvaing de Boiſſieu premier Préſident de la Chambre des Comptes de Grenoble, en forma un Mémoire qu'il communiqua à l'Académie ſur la fin de l'année 1734. & dont voici le précis.

1734.

Nicolas Chorier Hiſtorien du Dauphiné, a donné une eſpéce de vie du Préſident de Boiſſieu, dans un livre qui ne devroit laiſſer rien à deſirer, s'il répondoit exactement à ſon titre *de Dionyſii Salvagnii Boeſſii Delphinatis viri illuſtris vitâ liber unus*, imprimé in-12. en 1680. Mais ce n'eſt point ſur ce qu'il en a dit d'avantageux qu'il faut régler toute l'eſtime qu'on en doit faire ; les propres ouvrages de M. de Boiſſieu donnent une bien plus grande idée de ſon érudition. Celuy qu'il a fait de l'uſage des fiefs, eſt tel que ſes déciſions ſur les matiéres féodales & les droits ſeigneuriaux, ſervent de Loy dans quelques Parlements de France. Il doit en partie cet honneur à la régle qu'il s'eſtoit preſcrite, de ne rien avancer ſans preuves. Elles ſont pour la plûpart tirées des Cartulaires de Saint Hugues de Grenoble, & de Saint Bernard de Romans; de la Chambre des Comptes de Dauphiné, & de quelques autres archives particuliéres. Cette méthode luy eſtoit néceſſaire dans un ſiécle où les Auteurs ne ſont plus crus ſur leur parole, & où on les a réduits à l'heureuſe néceſſité de ne paroître que ſoûtenus du témoignage de quelqu'acte authentique, ou d'un Auteur contemporain. Un autre ouvrage qui le diſtingue des Ecrivains du ſecond ordre, eſt ſon Commentaire *in Ibim*. On ſçait que cette piéce eſt une invective ſanglante qu'Ovide fait contre un certain Ibis, que notre Commentateur ſoupçonne eſtre Hygin. Toute la Fable, toute l'Hiſtoire ancienne, ſont

comme renfermées dans ces imprécations ; ainſi pour ſe flater d'y pouvoir donner quelque jour, il falloit poſſéder parfaitement l'une & l'autre. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que M. de Boiſſieu en fit ſon coup d'eſſay. Il ſe ſentit aſſez de forces pour entreprendre de commenter cet ouvrage, dans un âge où ce ſeroit encore aſſez que de commencer à le lire. Il nous apprend luy-même qu'il avoit achevé ce Commentaire avant que d'avoir vingt ans accomplis. *Hîc finis eſto Commentationum quas admodum juvenis auſpicatus ſum Viennæ Allobrogum, promovi Lutetiæ Pariſiorum, abſolvi tandem in Voreano meo, annum agens ætatis viceſimum. Has autem ſtudiorum meorum primitias tibi, ſumme rerum opifex, dedico.* Un de ſes Panégyriſtes dit même qu'il n'en avoit que dix-huit, ce qui devoit bien luy mériter l'honneur d'eſtre placé au rang des *enfants devenus célébres par leurs études.* Il dédia en 1632. la premiére édition qui s'en fit, au Préſident Expilly. Son deſſein n'avoit eſté dans le commencement, que d'éclaircir les endroits les plus difficiles; on luy conſeilla dans la ſuite de travailler ſur tout l'ouvrage, ce qu'il fit. Cette nouvelle édition fait la plus grande partie du volume intitulé, *Dionyſ. Salvagnii Boeſſii, Regi ab interioribus Conſiliis, & in ſuprema Rationum Fiſci apud Delphinates Curia Primarii Præſidis Miſcella,* imprimé à Lyon en 1661. in-octavo. On trouve auſſi dans ce Recueil, avec pluſieurs autres piéces, quelques traductions d'Auteurs Grecs, ſes Poëmes ſur les ſept merveilles du Dauphiné, & la harangue qu'il fit au Pape Urbain VIII. en qualité d'Orateur de l'Ambaſſade de M. le Duc de Créquy, pour l'obédience filiale. La fermeté qu'il témoigna en cette occaſion, pour ne point ſe relâcher ſur certaines expreſſions qui n'eſtoient pas du goût de la Cour de Rome, luy fit beaucoup d'honneur en France. Le Public eſt auſſi redevable à M. de Boiſſieu, de quelques ouvrages qui ont paru ſous le nom d'autres Auteurs, & de ce nombre eſt la Science Héroïque de Vulſon de la Colombiére : tout ce qui s'y trouve de nouveau ſur le Blaſon, eſt de ce ſçavant Magiſtrat. C'eſt luy à qui on doit preſque tous les noms qui manquoient à cette ſcience, & qui parurent

pour la premiére fois dans ce Traité. Malgré ſa modeſtie naturelle, il n'a pu s'empêcher de l'avouer dans l'Elégie qu'il a faite *de vita ſua.*

Ars quoque deſinuit mirâ dulcedine captum
Stemmata nobilium quæ generoſa docet;
Hanc ego reſtitui densâ caligine tectam,
Et quæ defuerant nomina, vera dedi.

Chorier l'aſſûre encore plus poſitivement dans ſa vie, & cela eſt enfin confirmé dans un ouvrage manuſcrit du P. Philibert Brun Jéſuite, mort à Lyon il y a quelques années. Ce Pere a même cru avoir découvert la raiſon qui obligea M. de Boiſſieu à laiſſer paroître cet ouvrage ſous le nom de la Colombiére. C'eſt un myſtère qu'il développe dans un éclairciſſement *ſur les armoiries, le cri de guerre, &c. de la Maiſon de Salvaing.* Il prétend que ce Magiſtrat n'a eu d'autre vûe en cela que d'en impoſer ſur l'ancienneté de ſa Maiſon. *Il y a,* dit ce Pere, *en cette province peu de perſonnes un peu verſées dans l'hiſtoire du temps, qui ignorent que le Préſident de Boiſſieu ne ſoit l'Auteur de l'ouvrage qui a pour titre la Science Héroïque.* Il ajoûte peu après: *Or comme dans cet ouvrage il veut établir ce qu'il s'eſtoit imaginé à la gloire de ſa Maiſon, il n'en eût pas eſté cru ſur ſa parole, au lieu que la Colombiére nous diſant qu'il a tiré luy-même des archives de M. de Boiſſieu, ce qu'il nous dit de la Maiſon de ce Préſident, il y auroit de l'imprudence à l'en démentir.* Il veut même que ce ſoit pour cette raiſon qu'il a attribué à M. Videl les Annotations ſur la vie du Chevalier Bayard, qui ſont néantmoins de luy. On ne peut diſconvenir que M. de Boiſſieu n'ait eſté fort prévenu ſur ſa Maiſon, il n'a pas même eſté exempt de tout ſoupçon ſur la généalogie qu'il nous en a donnée. Ce fut à cette occaſion que l'on dit ce bon mot, *que le commun des autres hommes devoit la vie à ſes ancêtres, mais que M. de Boiſſieu l'avoit donnée aux ſiens.* Il n'y a pas eu juſqu'au Grand-Maître des Templiers, Guiffrey de Salvaing, qui n'ait eu le malheur d'eſtre révoqué en doute, depuis qu'on a vû que le ſçavant M. du Cange, à qui rien n'échappoit, n'avoit point trouvé

Mem. MSS. du Pere Philibert Brun ſur l'Hiſt. de Dauphiné.

d'autres preuves de ſon exiſtence, que le Catalogue de la Chartreuſe de Villeneuve, que M. de Boiſſieu a donné le premier. Auſſi, un autre n'auroit pu donner avant luy cette ſuite de Grands-Maîtres qu'il a arrangée comme il a jugé à propos. Tout ce que le public a pu dire là-deſſus, ne l'empêcha point de faire ſes plus chéres délices de cette recherche; il voulut même finir par-là ſa carriére ſçavante, & le dernier ouvrage qu'il fit paroître, fut la généalogie de ſa Maiſon imprimée en 1683. Il mourut le 10. Avril de cette même année, âgé de quatre-vingt-trois ans moins onze jours. On a cru pendant quelque temps que le malheureux ouvrage *de Arcanis Amoris & Veneris,* dont le prétendu original Eſpagnol eſt attribué à Louiſe Sigée, & la traduction Latine à Meurſius, eſtoit de M. de Boiſſieu. Cela eſtoit fondé ſur ce qu'on ſçavoit, en général, que ces Dialogues eſtoient nez en Dauphiné. Il faut rendre plus de juſtice à la probité & à la piété de M. de Boiſſieu, qui eſtoit incapable de s'exercer ſur de ſemblables ſujets. Le digne Auteur de ce livre eſt Nicolas Chorier, dont toute la vie a répondu aux maximes qui y ſont débitées. Il donna les ſix premiers Dialogues à un Libraire de Grenoble nommé Nicolas, pour le dédommager de la perte qu'il avoit faite ſur le premier volume de l'Hiſtoire de Dauphiné. On dit qu'un Magiſtrat de la même ville, mort depuis quelques années, ſe chargea d'en faire les frais, & Nicolas le fils la traduction Françoiſe. Ce livre, loin de raccommoder les affaires du Libraire, l'obligea d'abandonner ſon commerce. On envoya la ſeconde partie de l'ouvrage, qui eſt le ſeptiéme Entretien, à Geneve, pour y eſtre imprimée; mais comme l'écriture de Chorier n'eſtoit preſque pas liſible, & qu'il falloit d'ailleurs y travailler furtivement, cette édition fut ſi défigurée que Chorier s'en plaignit, comme d'un tort conſidérable qu'on luy avoit fait. Trop heureux ſi ces fautes avoient pu mettre ſon ouvrage hors d'état d'eſtre jamais lû; mais il eſtoit ſi éloigné d'avoir aucun repentir là-deſſus, qu'il ſe donna la peine d'en corriger un exemplaire de ſa propre main, qui exiſte encore aujourd'huy

dans la bibliothéque d'un Curieux*. On douta d'abord que cet ouvrage fût de luy, le tour & l'expreſſion faiſant croire qu'il venoit d'une plume Italienne dont Chorier auroit récouvré le manuſcrit. Morhof avoit eu le même doute : *Sermonis textus habituſque totus oſtendit in Latio potiùs quàm Hiſpania eſſe natum hunc fœtum.* Mais enfin, comme il prenoit pour injure le ſoupçon qu'on avoit, & qu'il vouloit abſolument en eſtre reconnu pour l'auteur, ſes amis luy trouvérent aſſez de dépravation dans l'eſprit, pour ne luy pas refuſer la grace qu'il leur demandoit. Pour éviter même que le Public en doutât auſſi, il inſéra dans le Recueil de ſes Poëſies imprimées en 1680. le *Tuberonis Genethliacon*, qu'il avoit fait imprimer à la tête du premier de ces Dialogues, & le petit Poëme intitulé *de Laude eruditæ Virginis quæ contra turpia Satyram ſcripſit;* piéces qu'il a ainſi avouées. Chorier mourut à Grenoble le 14. Août 1692. âgé de quatre-vingt-trois ans, accablé de miſére & d'infirmitez, fruits de ſes débauches plûtôt que de ſon âge. M. Lancelot ne s'eſt étendu ſur ce livre, que pour juſtifier à cet égard M. de Boiſſieu; & comme le ſeul ſoupçon en ce genre ſeroit capable de faire beaucoup de tort à celuy ſur qui il tomberoit, il a cru devoir découvrir le coupable, pour garantir la réputation de pluſieurs innocents.

In Polyhiſtore.

Pp. 68. & 84.

* M. de Vachon de la Roche Conſeiller au Parlement de Grenoble, mort en 1708.

DEVISES,

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MEDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

DANS le cours des quatre années dont ces deux nouveaux Volumes contiennent l'Hiſtoire & les Mémoires, l'Académie a non ſeulement donné, ſuivant ſa coûtume, des Deviſes pour les Jettons de tous les Départemens Royaux, mais encore celles qu'on luy a demandées pour les Aſſemblées ordinaires & extraordinaires du Clergé, tenues en 1734. & 1735. & pour différentes Compagnies & Communautez.

Elle a de plus fait en 1734. diverſes Médailles pour l'Hiſtoire du Roy; une ſur la Conquête du Milanois, une autre ſur le Combat de Parme, une troiſiéme ſur la Bataille de Guaſtalla, & une quatriéme ſur la Priſe de Philiſbourg.

En 1735. elle fit par ordre du Roy, une Inſcription deſtinée à eſtre miſe ſur la Baſe primordiale des Opérations Aſtronomiques & Trigonométriques, qu'alloient faire au Pérou les Académiciens de l'Académie Royale des Sciences, que Sa Majeſté y envoyoit pour meſurer ſous l'Equateur, les degrez de longitude & de latitude, dont la comparaiſon peut ſervir à déterminer la Figure de la Terre.

Elle fit une autre Inſcription pour l'Obéliſque élevé au centre des routes que Sa Majeſté a fait ouvrir dans la forêt de Creſſy en Brie.

Et une troiſiéme qui fut demandée par M.rs les Chevaliers de Malte, pour la Statue du Grand-Maître, élevée dans la petite Iſle de Marſamuſat, qu'il a fait fortifier à ſes dépens.

On donna auſſi une Deviſe pour les Regiſtres de la Tontine.

Enfin, on fit trois Médailles pour le Roy; l'une ſur ce que les Impériaux avoient eſté repouſſez au de-là de l'Adige, l'autre ſur la Suſpenſion d'armes dont on eſtoit convenu, & la troiſiéme ſur l'Education de Monſeigneur le Dauphin.

En 1736. on fit une nouvelle Médaille pour le Roy, au ſujet de la Paix conclue avec l'Empereur.

Une Inſcription demandée par M. le Prince de Chalais, pour une Place publique de la Ville de Bourges.

Et une Epitaphe pour M. le Marêchal de Roſen.

En 1737. l'Académie fit par ordre du Roy, une nouvelle Inſcription deſtinée à eſtre miſe ſur un monument ſolide que feroient élever dans la Laponie les Académiciens de l'Académie des Sciences, que Sa Majeſté y envoyoit pour meſurer ſous le Cercle Polaire, les degrez du Méridien, comme les meſurent actuellement au Pérou ſous l'Equateur, les autres Académiciens que Sa Majeſté y a pareillement envoyez; afin que par la comparaiſon des uns & des autres avec ceux qui ont déja eſté meſurez en France, on puiſſe parvenir à une connoiſſance plus exacte de la Figure de la Terre.

On fit auſſi une Médaille ſur la jonction de la Lorraine & du Barrois à la Monarchie Françoiſe.

ELOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXXXIV.
JUSQU'EN M. DCCXXXVII.

ELOGE
DE M. L'ABBE' DE VERTOT.

RENÉ AUBER DE VERTOT, ſecond fils de François Auber Seigneur de Vertot, & de Louiſe de Hanyvel de Mannevillette, naquit au Château de Bennetot, pays de Caux, Diocèſe de Rouen, le 25. Novembre 1655.

Aſſemblée publique du 15. Novemb. 1735.

La famille d'Auber paſſe pour eſtre d'une bonne Nobleſſe de la haute Normandie, où depuis plus de deux ſiécles, elle n'a ceſſé de faire les meilleures alliances, comme avec les Mallets de Graville, les Houdetot, les Pellevé & les de Prie: le frere aîné de M. l'Abbé de Vertot, mort jeune & ſans alliance, eſtoit Chambellan de Monſieur Frere unique de Louis XIV. & Marie de Mannevillette leur tante, avoit épouſé un Clermont-Tonnerre.

L'Abbé de Vertot ne fut point élevé en cadet, ni deſtiné à l'état eccléſiaſtique par l'ordre de ſa naiſſance; les jeux, les ſaillies de ſon enfance excitérent l'attention de ſes parents, & dès qu'il fut à portée de recevoir les premiers principes de quelqu'éducation, on luy donna un bon Précepteur, avec qui on l'envoya enſuite faire des études plus réglées au Collége des Jéſuites à Roüen, où il ſoûtint ſes derniéres Théſes de Philoſophie à l'âge de ſeize ans.

Alors il demanda de luy-même à prendre la Tonſure, & ſa famille y conſentit, ſans prévoir les ſuites de ce premier engagement, dont les vûes ne pouvoient eſtre en luy, ni plus pures ni plus déſintéreſſées; car, au ſortir du Séminaire, où il avoit fait une retraite, il diſparut totalement; & ce ne fut qu'après ſix mois de recherches, qu'on découvrit enfin qu'il eſtoit allé ſe jetter dans un Couvent de Capucins à Argentan. Son pere y accourut, & fit d'inutiles efforts pour le rappeller à luy. Le Frere Zacharie, c'eſtoit le nom du Novice, perſiſta,

fit Profeſſion, & ſeroit probablement devenu un des plus grands ornements de l'Ordre, ſans un accident qui le mit en danger de la vie, & qui le livroit à une mort certaine s'il eût continué les auſtéritez de la Régle.

Il avoit eu pendant le cours de ſes études à Roüen, un mal de jambes qui le retint près d'un an au lit; & ce mal eſtoit un abſcès ſi conſidérable, que l'on avoit eſté obligé de faire venir exprès des Chirurgiens de Paris pour le traiter. L'os ſe trouva carié, la cure en fut longue & difficile, & la cicatrice qui reſta, eſtoit ſi étendue & ſi profonde, que l'on convint de la tenir toûjours couverte & entourée d'un bandage. Rien aſſûrément de plus oppoſé à cette ſage précaution, que de ſe conſacrer enſuite à eſtre toute ſa vie nu-jambes, ſous une robe de laine rude & groſſiére, qui les frotte & les bat bien plus qu'elle ne les couvre.

Auſſi, peu de temps après la Profeſſion de Frere Zacharie, ſon abſcès ſe renouvella, devint très-dangereux, & fut jugé preſqu'incurable. Pour derniére reſſource, on le tranſporta à Feſcamp, dans le voiſinage de ſa famille. Le mal y augmenta encore; les parents demandérent enfin à ſe charger du malade, & le ſoin qu'ils en prirent fut ſi heureux, qu'il ranima toute leur tendreſſe. Ils ſe munirent des rapports des différents Chirurgiens qui l'avoient traité, ils y joignirent des conſultations de Médecins & de Docteurs de Sorbonne, ils obtinrent des Brefs du Pape, le conſentement des Supérieurs, & celuy du jeune Profès, le plus difficile de tous, pour le faire paſſer ſous une Régle plus douce.

Il choiſit celle de Prémontré, & il en prit l'habit dans l'Abbaye de Valſéry, où il fit ſa ſeconde Profeſſion religieuſe à l'âge de vingt-deux ans, dont il en avoit paſſé quatre chez les Capucins.

Son eſprit & ſes talents y avoient tenu bon contre la maladie & les auſtéritez; l'Abbé Colbert, Chef & Général de l'Ordre de Prémontré, en entendit parler ſi avantageuſement, qu'il le fit venir à Prémontré pour y enſeigner la Philoſophie. Quand il l'eut connu par luy-même, il l'eſtima & le chérit

davantage ; il en fit ſon Sécrétaire, & cette diſtinction cauſa d'autant plus de jalouſie, que, ſuivant les régles de la diſcipline monaſtique, des vœux faits dans un premier Ordre rendent incapable de poſſéder des bénéfices ou des dignitez dans celuy où l'on eſt transféré. Mais l'Abbé Colbert l'avoit fait réhabiliter dans tous ſes droits par un nouveau Bref de Cour de Rome, en vertu duquel il le nomma encore Prieur du Monaſtère de Joyenval.

A cette ſeconde faveur, les murmures éclatérent. Il fut réſolu dans un Chapitre Provincial, que l'on ſe pourvoiroit au Grand-Conſeil contre tous les Brefs obtenus au nom du Pere de Vertot ; ils y furent attaquez juridiquement, & ils y auroient eſté déclarez nuls, ſi dans le cours de l'inſtance, le Roy n'avoit eu la bonté de faire expédier des lettres patentes pour leur exécution & leur enregiſtrement.

Cette formalité, qui aſſûroit ſon état, ne le rendit pas plus tranquille. Il luy eſtoit ſurvenu dans le mouvement des ſollicitations, & peut-eſtre, par la crainte de l'événement, de violents maux de tête, qui ne ſe calmérent pas ſitôt ; & pour s'en guérir, ce n'eſtoit pas aſſez que de ſe démettre du Prieuré de Joyenval ; dans quelle autre Maiſon n'auroit-il pas cru trouver les mêmes ſujets d'inquiétude ou de ſoupçon ?

Il ſe réduiſit donc à une ſimple Cure dépendante de l'Ordre, la Cure de Croiſſy-la-Garenne près la Machine de Marly ; & c'eſt-là que conduiſant des ouailles d'une eſpéce toute différente, il parvint à allier aux devoirs d'un Paſteur zélé, l'étude des Belles-Lettres & celle de l'Hiſtoire, que deux amis de goût, ſes compatriotes & ſes contemporains *, luy avoient particuliérement conſeillée, comme l'étude la plus conforme à ſon génie, & le genre dans lequel à ſon tour il réuſſiroit le mieux, par ſa grande facilité à s'exprimer, & le don de narrer qu'il avoit ſouverainement.

* M. l'Abbé de S.t Pierre. M. de Fontenelle.

Ce fut auſſi là qu'il compoſa ſon premier ouvrage l'*Hiſtoire de la Conjuration de Portugal*, qu'il fit imprimer en 1689. & dont il a donné depuis pluſieurs éditions augmentées, ſous le titre général de *Révolutions*.

Elle eut un cours prodigieux, non ſeulement parce qu'elle eſtoit bien écrite, mais encore parce que le ſujet, grand par luy-même, le paroiſſoit bien davantage dans le rapport qu'on s'imaginoit qu'il pourroit avoir un jour avec ce qui ſe paſſoit actuellement dans un Etat voiſin *. Cependant, l'Auteur qui auroit pu s'en faire un mérite, avouoit de bonne foy qu'il n'y avoit jamais ſongé; & qu'après le plaiſir d'écrire, ſi quelque choſe l'occupoit encore, c'eſtoit l'envie de retourner dans ſa province, dont il n'eſtoit jamais ſorti qu'à regret. Il en trouva bientôt l'occaſion, il permuta ſa Cure de Croiſſy avec une autre du pays de Caux, & par ſurcroît de bonheur, il obtint enſuite les diſpenſes néceſſaires pour paſſer de cette ſeconde Cure, toûjours dépendante de l'Ordre, à une troiſiéme qui eſtoit purement ſéculiére, d'un gros revenu, & aux portes de Roüen.

* L'Angleterre.

Plus en état d'avoir des livres, il en eut beaucoup, & il en fit un bon uſage. Il écrivit l'*Hiſtoire des Révolutions de Suéde*, qu'il fit paroître en 1696. & qui fut reçûe avec tant d'applaudiſſement, que l'on en fit quatre à cinq éditions de ſuite ſans oſer leur donner une nouvelle date. Elle fut auſſi traduite en diverſes Langues, & l'ouvrage fut ſi eſtimé à Stockholm même, que l'on prétend que l'Envoyé, qui eſtoit ſur le point de paſſer en France, fut chargé par ſes inſtructions de faire connoiſſance avec l'Auteur, & de l'engager, par un préſent de deux mille écus, à entreprendre une hiſtoire générale de Suéde. On ajoûte, que cet Envoyé, qui croyoit trouver M. l'Abbé de Vertot à Paris dans les meilleures compagnies, & répandu dans le plus grand monde, ſurpris de ne le voir nulle part, s'en eſtoit informé, & qu'ayant appris que ce n'eſtoit qu'un Curé de Normandie, il avoit rendu compte de ſa commiſſion d'une maniére qui fit échouer le projet.

Quoy qu'il en ſoit, ce Curé de Normandie acquéroit inſenſiblement la réputation d'un excellent Hiſtorien, d'un Ecrivain du premier ordre. Le Pere Bouhours, qui s'y connoiſſoit, aſſûroit qu'il n'avoit rien vû en notre Langue, qui, pour le ſtile, fût au-deſſus des Révolutions de Suéde & de Portugal;

Portugal; & M. de Meaux, plus capable encore d'en juger, dit un jour à M. le Cardinal de Bouillon, que c'eſtoit une plume taillée pour la vie de M. de Turenne. Enfin, quand il plut au feu Roy d'augmenter cette Académie, & de luy donner la forme qu'elle a reçûe par le réglement de 1701. Sa Majeſté ſe ſouvint de l'Abbé de Vertot, & le nomma de ſon propre mouvement à une place d'Académicien aſſocié.

M. le Comte de Pontchartrain Sécrétaire d'Etat, l'informa luy-même de ſa nomination; & il en fut d'autant plus touché, qu'il s'y attendoit moins, mais elle le jetta dans un extrême embarras. Il falloit venir s'établir à Paris, quitter par conſéquent ſa Cure, qui luy valoit trois mille livres de rente, qui eſtoit ſon ſeul bien, & qu'il ne pouvoit encore réſigner ſous penſion, parce qu'il luy manquoit deux années de réſidence & de ſervice. Dans cette perplexité, il répondit au Miniſtre dans les termes généraux de la plus vive reconnoiſſance pour l'honneur qu'on luy faiſoit, & du plus grand empreſſement à la juſtifier par ſes travaux. Quelque temps après, il écrivit à un de ſes amis, qu'il ſçavoit en liaiſon avec M. le Comte de Pontchartrain, une lettre pathétique, où après avoir expoſé ſa ſituation, c'eſt-à-dire, ſes peines, il propoſoit l'expédient d'envoyer réguliérement tous les ſix mois à l'Académie, des ouvrages qui vaudroient, diſoit-il, mieux que luy, en attendant qu'il pût y réparer, par une aſſiduité merveilleuſe, des abſences tout-à-fait involontaires. A la ſuite de ce détail, il traçoit le plan d'une nouvelle hiſtoire de France, accompagnée de Médailles ſur les principaux événements de chaque regne; & ſa concluſion eſtoit, que pour ſe dévouer entiérement aux Lettres, il ne cherchoit qu'à s'aſſûrer le néceſſaire, ſuivant la rigueur des Loix, avant que de fonder ſon opulence ſur les graces qu'il pourroit eſpérer de la libéralité du Prince.

Ces repréſentations produiſirent leur effet; M. l'Abbé de Vertot fut attendu, il tint parole, & nos exercices ſe reſſentirent auſſitôt de ſa préſence. Il les tourna le plus ſouvent qu'il luy fut poſſible, ſur des points de l'Hiſtoire moderne qu'il

avoit fort approfondie, de celle de France ſur-tout, dont il eſtoit également inſtruit & jaloux.

Nous ne nous engageons pas dans l'énumeration des ouvrages qu'il a donnez à l'Académie, depuis la fin de 1703. juſqu'en 1726. que des attaques réitérées d'apoplexie & de paralyſie, le mirent hors d'état de ſortir de chez luy & d'y travailler; cette énumération ſeroit trop longue, quand même nous nous bornerions à de ſimples titres; & elle ſeroit inutile, parce que nous les avons recueillis avec ſoin dans les ſix premiers volumes de nos Mémoires. Nous ne parlerons que de ceux qu'il a fait imprimer ſéparément, & qui ne nous appartiennent pas moins, tant par la qualité d'Académicien, qu'il y a toûjours priſe, que parce qu'il ne les a jamais publiez qu'après les avoir ſoûmis à l'examen de la Compagnie, & en avoir lû les morceaux les plus intéreſſants dans nos Aſſemblées publiques ou particuliéres.

Le premier fut ſon Traité de la Mouvance de la Bretagne imprimé en 1710. M. l'Abbé de Vertot, n'avoit pu voir ſans une douleur mêlée d'inquiétude, que le nouvel Hiſtorien de cette province, enchériſſant ſur les idées de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, ne ſe contentoit pas de ſoûtenir comme eux, que nos Rois de la premiére & de la ſeconde race n'avoient exercé aucun pouvoir légitime ſur le pays des Bretons, & que la ceſſion qu'on diſoit qu'ils avoient faite de ſa Mouvance aux premiers Ducs de Normandie, eſtoit une pure chimére; mais que de plus, aux endroits où accablé par la multitude des preuves, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître ces mêmes Rois pour Maîtres & Souverains de la Bretagne, il affectoit d'exalter leur puiſſance & la ſupériorité de leurs armes, comme ſi ç'eût eſté leur ſeul titre; & que lorſqu'à la faveur de quelque guerre civile, les Bretons refuſoient à nos Rois le ſervice & les tributs ordinaires, il nommoit ces révoltes paſſagéres, des temps de liberté, & parloit de leurs différents Chefs, ſouvent nez dans la plus vile populace, comme d'autant de Princes généreux qui expoſoient leur vie pour rompre les chaînes de la Nation.

Il y avoit déja près d'un ſiécle que Nicolas Vignier, Auteur célébre, s'eſtoit élevé contre ce paradoxe hiſtorique; M. l'Abbé de Vertot en fit encore mieux ſentir l'illuſion: & nous ſommes obligez d'ajoûter, comme un fait de notre connoiſſance particuliére, qu'il auroit laiſſé ce point de Critique dans l'intérieur de l'Académie, ſi une copie informe de ſon Manuſcrit n'avoit commencé à ſe répandre, & que ce lieu commun de tant & tant de Préfaces, eſtoit à ſon égard une vérité conſtante, quoyque décréditée.

Divers Auteurs joignirent au Traité de la Mouvance, des Diſſertations particuliéres en faveur du ſentiment de M. l'Abbé de Vertot. Ce n'eſtoit pas ce qu'il ſouhaitoit le plus, c'eſtoit une réponſe, qui avoit d'abord eſté annoncée comme victorieuſe, & qui ne parut point du tout, ou du moins qui ſe réduiſit à deux brochûres, dont la plus conſidérable, donnée ſous le nom d'un ami de l'Hiſtorien Breton, & toute remplie de ſes louanges, ſe trouva eſtre ſon propre ouvrage. Le Pere le Long en divulgua l'Anecdote dans ſa Bibliothéque des Hiſtoriens de France; & M. l'Abbé de Vertot jouiſſoit tranquillement de ce dernier avantage, lorſque les mouvements qui s'élevérent en Bretagne, quoyqu'heureuſement arrêtez par la ſageſſe du Gouvernement, l'échaufférent de nouveau. Il ſe perſuada que la prévention ou la mauvaiſe foy des Hiſtoriens modernes de cette province, ſuffiſoient pour y entretenir le germe de l'indépendance & de la rebellion. Et voulant y détruire des préjugez auſſi funeſtes au repos des Peuples, que contraires à la vérité de l'Hiſtoire, il compoſa un Traité complet de l'établiſſement des Bretons dans les Gaules, & n'y laiſſa rien à deſirer, ſoit par rapport à la ſouveraineté primordiale de nos Rois ſur toute la Bretagne, ſoit par rapport à la vaſſalité originaire des premiers Bretons qui occupérent une partie de l'Armorique. L'ouvrage fut imprimé en 1720. & il eſt reſté ſans réplique.

Dans l'intervalle du Traité de la Mouvance à celuy de l'établiſſement des Bretons dans les Gaules, il s'occupa d'un travail, ſinon plus utile, du moins plus étendu, plus conforme

à ſon goût, & d'un bien plus grand uſage dans la Littérature; il écrivit l'Hiſtoire des Révolutions de la République Romaine, qui parut en trois Volumes au commencement de l'année 1719.

Le ſuccès en eſt trop connu, & celuy des ouvrages de M. l'Abbé de Vertot eſtoit trop ordinaire, pour nous arrêter préſentement à le décrire; nous pourrions ſeulement obſerver qu'il n'eſtoit pas dû à la nouveauté du ſujet, & que ce fut principalement ce qui engagea l'Ordre de Malte, qui avoit déja un grand nombre d'Hiſtoriens, & dans preſque toutes les Langues vivantes, à jetter les yeux ſur luy pour les rédiger en un corps, & donner une nouvelle forme à ſes brillantes Annales. Il s'en chargea, & auſſi-tôt le Grand-Maître luy adreſſa un Bref plein de marques d'eſtime & de reconnoiſſance; il joignit à ce Bref la Croix de l'Ordre: l'Ambaſſadeur en perſonne luy remit l'un & l'autre, & le Grand-Prieur de France luy conféra la Commanderie de Santeny.

La compoſition de ſa nouvelle Hiſtoire de Malte, diviſée en quinze Livres, & partagée en quatre Volumes in-quarto, demandoit beaucoup de temps, & le Public prévenu luy en accordoit peu; il auroit voulu ſçavoir à tout moment où il en eſtoit, quand il finiroit, quand on commenceroit à imprimer: il le ſçut enfin, & alors il ne ſe plaignit que de la lenteur de l'édition; il eſt vray que les Libraires en firent deux à la fois, & que celle qu'ils avoient deſtinée aux pays étrangers, n'y ſuffit pas, toute nombreuſe qu'elle eſtoit.

Nous n'avons garde d'oublier que ce fut durant le cours de cette impreſſion que M. le Duc d'Orléans, dont on formoit la Maiſon, y donna à M. l'Abbé de Vertot une place d'Interpréte, qu'il le logea au Palais Royal, & qu'immédiatement après ſon mariage, il le nomma encore Sécrétaire des Commandements de Madame la Ducheſſe d'Orléans.

Tels furent les agréments & les avantages que luy valut le talent ſingulier de bien écrire l'Hiſtoire; nous ne diſons pas la fortune, parce qu'après avoir fait à Dieu le ſacrifice de ſon patrimoine même, il n'eſt pas à préſumer qu'il ait jamais aſpiré

à rien de plus qu'à une vie exempte du trouble & de la ſollicitude des beſoins : mais pour les honneurs de l'eſprit, qui ſont de tous les états, & dont l'ambition ne peut eſtre qu'utile aux hommes, loin de s'en défendre, il n'oublia rien de ce qui pouvoit les luy aſſûrer.

Jamais Auteur ne fut plus attentif à choiſir des ſujets nobles, élevez, capables d'intéreſſer & d'émouvoir : l'élégance & la pureté de ſa diction répondent à la nobleſſe des ſujets; il les expoſe avec une grande netteté, & le détail des circonſtances ſemble plûtôt les embellir que les charger; il exprime les différents caractères par des traits fermes, énergiques & précis, qui peignent l'ame même; ſes deſcriptions vives & animées entraînent le Lecteur, on marche avec l'armée qu'il met en mouvement, & ſelon qu'il l'a déterminé, on prend part à la victoire, ou l'on gémit ſur le ſort des vaincus.

Dans ſon Hiſtoire de la Conjuration de Portugal, il préſente une Monarchie qui, aſſujettie depuis près d'un ſiécle par un Roy puiſſant, paroît la province de ſes Etats la plus ſoûmiſe, & qui en un ſeul jour change ſa deſtinée. L'entrepriſe eſt un ſecret confié, pour ainſi dire, à la Nation entiére, & qui ne tranſpire par aucun endroit; & l'exécution, que mille incidents peuvent encore arrêter, réuſſit également par-tout : c'eſt un embraſement général, qui de la Capitale paſſe rapidement aux frontiéres, & même au-delà des mers.

Dans ſes Révolutions de Suéde, on voit un Prince malheureux & proſcrit, qui, du fond des montagnes & des mines obſcures qui luy ſervent d'aſyle, porte dans le cœur de leurs plus groſſiers habitants, un tel amour de la gloire & de la liberté, qu'à leur tête il s'ouvre un chemin au trône, s'y affranchit de la dépendance, où l'autorité du Sénat, la jalouſie des Grands, & la puiſſance du Clergé avoient tenus les Rois ſes prédéceſſeurs; rend héréditaire une couronne élective, change juſqu'à la religion du pays, & meurt univerſellement regretté, après avoir regné ſans favoris, & gouverné ſans Miniſtres, comme il avoit vaincu ſans Généraux.

Rome eſt, en quelque ſorte, le Palais de l'Hiſtoire pour l'Auteur de ſes Révolutions : les événements y ſont diſtribuez avec un art ſupérieur ; un art plus grand encore, les peint chacun avec les couleurs qui luy ſont propres, & les place dans le jour qui leur convient. On ſe croit dans les aſſemblées du Sénat & du Peuple, au champ de Mars, ou ſur les bords du Tibre. Rome y paroît formidable, tant qu'elle fait gloire de ſa pauvreté, & que le Dictateur comme le ſoldat, ne ſubſiſtent que du peu de terre qu'ils cultivent de leurs mains ; & l'on préſage ſa ruine, dès que, maîtreſſe du monde entier, toutes les richeſſes de l'Univers coulent dans ſon ſein.

Les Annales de Malte, où l'on trouve tant d'actions vrayement Romaines, ne demandoient pas une plume moins exercée à les décrire ; mais la piété y conſacre l'héroïſme, & c'eſt à ce point de vûe, que le judicieux Hiſtorien ramene heureuſement tout ce qu'il dit d'un Ordre que la charité fit naître, que l'honneur du nom Chrétien & la défenſe des Lieux ſaints armérent contre les Infidéles, & qui toûjours en butte à leurs barbares efforts, ſçait allier les vertus paiſibles de la Religion, à la plus haute valeur dans les combats.

Quand M. l'Abbé de Vertot apportoit à l'Académie des parties détachées de ſemblables ouvrages, on découvroit bientôt une autre ſource de leur force & de leur beauté. A peine en avoit-il lû quelques pages, que, s'uniſſant inſenſiblement à ſon ſujet, il prenoit enfin réellement la place du Héros, s'abandonnoit à toute l'impétuoſité de ſon courage, & alloit juſqu'à perdre la reſpiration. Nous l'avons vû de même s'attendrir & verſer des larmes avec la mere de Coriolan aux pieds de ſon fils. Or, s'il eſt aiſé de ſurprendre la tendreſſe & la confiance des hommes, par un tiſſu d'aventures agréablement imaginées & rendues, quelle impreſſion ne doit point faire ſur eux, le récit de faits importans, généralement reconnus pour vrais, & encore pleins de cette eſpéce de vie, qu'un Auteur bien pénétré eſt ſeul capable de leur conſerver?

Ce qui n'eſt peut-eſtre pas moins digne de remarque, c'eſt que M. l'Abbé de Vertot avoit près de quarante-cinq ans

quand il composa le premier morceau d'histoire qu'il a donné au public; & qu'il en avoit plus de soixante-dix, quand il acheva celle de Malte, qui a terminé sa course littéraire. Il a encore vêcu neuf années entiéres, mais accablé de tant d'infirmitez, & dans une telle langueur de corps & d'esprit, que ce n'estoit plus que la grande habitude au travail, qui de temps à autre luy offroit encore de nouveaux projets, comme les Révolutions de Carthage, & l'Histoire de Pologne, dont il parloit souvent. On luy représentoit qu'il n'estoit pas en état de lire ni d'écrire; il répondoit qu'il avoit assez lû pour composer de mémoire, & assez écrit pour n'estre pas embarrassé de dicter. Toutes ces idées se perdoient le moment d'après; & les seuls ouvrages posthumes qu'on peut espérer de luy, sont quelques Généalogies, & les Ambassades d'Antoine, de François & Gilles de Noailles, en différentes Cours de l'Europe, sous les regnes de Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

Il les avoit écrites dans les premiéres années qu'il vint à Paris, & sur les Mémoires Originaux que luy en avoit remis la Maison de Noailles, à laquelle il estoit infiniment attaché.

Il mourut au Palais Royal le 15. Juin dernier, âgé de près de quatre-vingt ans révolus.

ELOGE
DE M. L'EVESQUE DE CASTRES.

Assemblée publique. 13. Novemb. 1736.

HONORÉ DE QUIQUÉRAN DE BEAUJEU Evêque de Castres, & Associé Vétéran de cette Académie, naquit à Arles le 29. Juin 1655. & fut le second fils d'Honoré de Quiquéran Baron de Beaujeu, & de Thérèse de Grille d'Estoublon sa femme, l'un & l'autre d'une illustre & ancienne famille de Provence. Moréry & ses Continuateurs n'ont fait aucune mention de celle de Quiquéran, mais les Historiens de la province n'ont eu garde de l'oublier. César Nostradamus* la représente par-tout décorée des premiéres Charges de l'Etat & de la Cour des Rois de Naples, Comtes de Provence, des deux Maisons d'Anjou; & depuis la réunion de cette province à la Couronne, on y trouve des Chambellans & Maîtres d'Hôtel de nos Rois, des Chevaliers de l'Ordre, des Officiers généraux, & plusieurs Evêques, entre lesquels Pierre de Quiquéran de Beaujeu Evêque de Senez, mérite une considération particuliére, car il fut le premier Evêque nommé après le Concordat de Léon X. & de François I. Il le fut à l'âge de dix-huit ans, & ne dût une nomination si singuliére qu'au grand nom qu'il s'estoit déja fait parmi les Sçavans. Une mort prématurée l'enleva à l'Eglise & aux Lettres, & les seuls ouvrages qui nous restent de luy, sont, un magnifique Eloge de sa Patrie, sous le titre *de Laudibus Provinciæ*, qui a esté imprimé plusieurs fois, traduit même en François encore au commencement du dernier siécle; & un Poëme Latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules, & son arrivée aux bords du Rhône près de la ville d'Arles.

* *Histoire de Provence.*

Gilles Corrozet, dans ses Antiquitez de Paris, décrit le Mausolée qu'on luy éleva aux grands Augustins, où il subsistoit encore de son temps; le Prélat représenté en marbre blanc,

blanc, y paroiſſoit ſoûtenu par une Renommée, au milieu des attributs des Sciences & des Arts, & on liſoit au bas deux grandes inſcriptions Latines en ſon honneur, l'une en vers, l'autre en proſe.

Ce Mauſolée a, ſans doute, eſté détruit pour quelques arrangements particuliers de l'égliſe; il n'y a plus qu'une ſimple épitaphe, où il eſt dit qu'il mourut à vingt-quatre ans, mais la tradition de la famille eſt qu'il en avoit vingt-ſix; & que le graveur marquant cette date en chiffre Romain, mit le I. avant le V. au lieu de le mettre après. La même tradition porte que quand on détruiſit le Mauſolée, le Cardinal de Joyeuſe demanda le Buſte du Prélat, qui eſtoit de la main du fameux Pierre Gougeon, de qui ſont les bas reliefs de la Fontaine des Innocents.

La famille de Quiquéran a auſſi donné à l'Ordre de Malte, des Grands-Prieurs, des Grands-Croix, pluſieurs Commandeurs, & quantité de Chevaliers, dont un des plus célébres a eſté Paul Antoine de Quiquéran de Beaujeu, oncle de M. l'Evêque de Caſtres. Le nombre & le bonheur de ſes combats contre les Turcs, luy avoient acquis la réputation d'un des plus grands hommes de mer de ſon temps, lorſqu'au mois de Janvier 1660. la tempête l'ayant obligé de relâcher dans un mauvais port de l'Archipel, il y fut inveſti & attaqué par les trente galéres de Rhodes, que le Capitan Pacha Mazamamet commandoit en perſonne; il en ſoûtint le feu pendant un jour entier, & n'y ſuccomba qu'après avoir épuiſé toutes ſes munitions, & perdu les trois quarts de ſon équipage. Il eſtoit chargé de fers, & on le menoit comme en triomphe, quand une ſeconde tempête beaucoup plus violente que la premiére, s'éleva, & mit la flotte victorieuſe en tel danger, que Mazamamet ſe vit réduit à implorer le ſecours de ſon priſonnier, & ce ne fut pas en vain. Le Chevalier de Beaujeu le ſauva par l'habileté de ſa manœuvre, & le pénétra de tant d'eſtime & de reconnoiſſance, que voulant le ſauver à ſon tour, il ſupprima ſa qualité de Chevalier, & le confondit avec les plus vils

eſclaves ; mais le Grand-Vizir, qui en avoit probablement eu avis, demanda à les voir, & ayant reconnu le Chevalier à ſa mine guerriére, ou au portrait qu'on luy en avoit fait, il fut mis au Château des Sept-Tours, ſans eſpérance de rançon ni d'échange. La Porte rejetta toutes les propoſitions qui en furent faites, au nom même du Roy ; & les Vénitiens tentérent avec auſſi peu de ſuccès de le faire comprendre dans le Traité de Candie. Un de ſes neveux, âgé ſeulement de vingt-deux ans, c'eſtoit le frere aîné de M. l'Evêque de Caſtres, forma le deſſein de l'aller délivrer, & l'exécuta. Il paſſa à Conſtantinople avec M. de Nointel notre Ambaſſadeur ; il eut la liberté de voir le priſonnier, on ne la refuſoit à perſonne dans un lieu auſſi ſûr, on ſe contentoit de fouiller au premier corps-de-garde ceux qui ſe préſentoient, d'y retenir leurs armes, juſqu'à de ſimples couteaux, & même des clefs s'ils en avoient.

Le Chevalier de Beaujeu fut d'abord effrayé d'un projet qui pouvoit avoir les ſuites les plus funeſtes ; mais onze années de priſon, jointes au goût qu'il conſervoit encore pour les entrepriſes hazardeuſes, & à la confiance que luy inſpiroit le courage du jeune homme, ne luy permirent pas de balancer long-temps. Deſlors, ſon neveu commença à luy porter chaque fois, une certaine quantité de cordes dont il s'entouroit le corps, & quand ils jugérent qu'il y en avoit aſſez, ils convinrent du jour, de l'heure & du ſignal. Le ſignal donné, le Chevalier deſcendit, & la corde ſe trouvant de quatre à cinq toiſes trop courte, il s'élança dans la mer qui mouille le pied du Château ; le bruit qu'il fit en tombant fut entendu de quelques Turs qui paſſoient dans un brigantin, & ils allérent droit à luy ; mais le neveu arrivant à force de rames dans un eſquif bien armé, les écarta, recueillit ſon oncle, & le conduiſit à bord d'un vaiſſeau du Roy que montoit le Comte d'Apremont ſon ami, qui le ramena heureuſement en France, où il a vêcu encore long-temps dans le ſein de ſa famille, revêtu de la Commanderie de Bordeaux, que le Grand-Maître luy conféra immédiatement après ſon retour.

M. de Tournefort, dans la relation de ſon voyage du Levant, a bien dit qu'il n'a pu voir le Château des Sept-Tours, parce qu'on n'y laiſſoit plus entrer d'Etrangers depuis l'évaſion du Chevalier de Beaujeu, qui avoit coûté la vie au Gouverneur ou Caïmacan; mais aucune Hiſtoire, pas même la derniére de Malte, ne s'eſtant encore chargée de ce détail, ſi digne cependant d'y trouver place, nous eſpérons que celle que nous luy donnons ici, ne paroîtra ni étrangére ni ſurannée.

M. l'Abbé de Beaujeu, né avec preſqu'autant de vivacité que ſon oncle & ſon frere, la tourna particuliérement du côté de l'étude; il apprit rapidement les Langues ſçavantes, il ſe rendit profond dans la Théologie, & cultiva l'Eloquence avec une paſſion, qui fit qu'elle parut toûjours en luy plûtôt un don de la nature que le fruit du travail. Ses liaiſons avec quelques Peres de l'Oratoire, diſtinguez par les mêmes talents, le déterminérent à entrer dans leur Congrégation dès l'âge de dix-ſept ans; & il n'y eſtoit encore que Diacre, quand on le chargea d'y profeſſer la Théologie, d'abord à Arles & enſuite à Saumur. Il y prêcha en même temps les Dominicales, avec un ſuccès qui engagea ſes Supérieurs à l'employer dans les Miſſions du Poitou & du pays d'Aunis, où la révocation de l'édit de Nantes les avoit rendues également néceſſaires & difficiles. Elles y produiſirent un ſi grand effet, que M. l'Eveque de Nîmes, le célébre Fléchier, ſentant l'avantage dont elles ſeroient dans ſon Diocèſe, chercha à s'attacher M. l'Abbé de Beaujeu. Il luy conféra un Canonicat de ſa Cathédrale; peu de temps après il le choiſit pour Grand-Vicaire, & l'honora d'une confiance intime, qui fut bientôt pleinement juſtifiée.

M. le Marêchal de Montrevel, qui commandoit en Languedoc, informé que le Dimanche des Rameaux les Huguenots ou Fanatiques devoient tenir leur aſſemblée dans un moulin des fauxbourgs de Nîmes, le fit inveſtir par cinq cens Dragons, avec ordre de le brûler. Du fauxbourg la conſternation ſe répandit dans la ville, le bruit courut qu'on la

brûleroit auſſi, qu'on alloit y paſſer tout au fil de l'épée; & les habitants armez ſe rendirent à l'égliſe, comme dans un retranchement où ils eſtoient réſolus de ſe défendre juſqu'à la derniére extrémité. M. l'Evêque de Nîmes, tout grand Orateur qu'il eſtoit, n'oſa compromettre ſon miniſtére avec cette multitude épouvantée & à moitié furieuſe; il s'en ouvrit à M. l'Abbé de Beaujeu, qui ſe chargeant de l'événement, monta en chaire, & parla avec tant de force & d'onction, que le calme, la dévotion même ayant inſenſiblement ſuccédé au tumulte, le ſervice ſe fit à l'ordinaire, & chacun retourna chez ſoy tranquille, preſque honteux d'avoir ceſſé de l'eſtre.

Il luy falloit de ces occaſions ſubites & imprévûes, pour répondre au feu de ſon imagination, qui ne s'accommodoit ni de la lenteur de la compoſition, ni de la contrainte du récit. Il s'eſtoit accoûtumé de ſi bonne heure à parler ſur le champ, que de trois Carêmes entiers qu'il a prêchez, à Aix, à Paris & à la Rochelle, & de quantité d'autres ſermons, il n'en avoit pas exactement écrit quatre; il ſe contentoit d'en bien méditer le ſujet, & ſi quelquefois il en traçoit le plan, c'eſtoit en Latin, pour ſe moins aſſujettir aux termes. Il ne penſoit pas qu'il fût prudent de faire dépendre le ſort d'un diſcours de la fidélité de ſa mémoire; il prétendoit même que la naïveté des expreſſions & le ſublime des penſées, s'émouſſoient toûjours un peu ſur le papier, ſemblables à des fleurs, qui, quoyque cueillies avec ſoin & préſentées avec grace, n'ont jamais toute la fraîcheur & tout l'éclat qu'elles avoient ſur leur tige naturelle.

Cette grande facilité luy fit beaucoup d'honneur dans les Aſſemblées du Clergé de 1693. & de 1700. où il fut député du ſecond Ordre. M. l'Evêque de Meaux, Boſſuet, en fut frappé, il le combla d'éloges & d'amitiez, il luy dit qu'il falloit abſolument qu'il s'établît à Paris; & M. l'Abbé Bignon qui penſoit de même, crut y contribuer, en le propoſant pour une place d'Aſſocié dans cette Académie, que l'on renouvelloit alors. M. l'Abbé de Beaujeu l'accepta, mais il en fit

peu d'uſage; la crainte de manquer à ſa vocation, le rappelloit ſans ceſſe à ſes premiers exercices, & le Roy luy en ſçut gré: Sa Majeſté le nomma en 1705. à l'Evêché d'Oleron, dont il parut fort content, quoyque d'un revenu très-médiocre & d'un ſéjour très-déſagréable; heureuſement celuy de Caſtres vint à vaquer avant la ſignature de la feuille des Bénéfices, & il y fut transféré, non comme à un Evêché infiniment plus riche & mieux placé, mais comme à un poſte dont les fonctions étendues & délicates, eſtoient plus proportionnées à ſes talents.

Le nouvel Evêque de Caſtres, parfaitement inſtruit de ſes devoirs, fut l'homme du monde le plus empreſſé à les remplir; il fixa ſon départ au lendemain du jour même qu'il devoit prêter ſerment de fidélité entre les mains du Roy, qui luy dit, lorſqu'il prit ainſi congé de luy: *C'eſt bientôt, mais c'eſt bien fait;* & depuis ce temps-là juſqu'à celuy de ſa mort, dans un eſpace de trente années, il n'eſt preſque ſorti de ſon Diocèſe que pour les Aſſemblées des Etats de Languedoc, pour les Députations de la Province ou celles du Clergé.

En arrivant à Caſtres, il commença par y établir un Séminaire, qu'il a ſoûtenu dans les temps les plus difficiles, & qu'il a rendu utile à l'Egliſe, autant par ſes inſtructions que par ſes bienfaits. Il y trouva encore dans les fonds de ſon œconomie & de ſa charité, de quoy conſtruire ou relever des Temples, de quoy ſubvenir aux néceſſitez publiques & particuliéres, & il n'y eut aucune des fonctions du Sacerdoce qu'il ne remplît avec une ferveur & une dignité capables d'augmenter le reſpect des Fidéles & le zéle des Miniſtres. En voici un exemple ſingulier. Le Prédicateur de ſa Cathédrale ayant dit dans ſon premier Sermon de Carême, qu'il ne pouvoit prêcher que trois fois la ſemaine, M. de Caſtres, qui n'en eſtoit point prévenu, ſe leva, promit de le remplacer les autres jours, & le fit avec un concours prodigieux de la Ville & des environs.

La premiére fois qu'il reparut à la Cour, fut en 1711.

pour la préſentation du Cahier des Etats : ſa harangue au Roy fut extrémement applaudie, & ce qu'il dit à M. le Duc de Bourgogne des affaires naiſſantes de l'Egliſe, le toucha au point, qu'il voulut en conférer pluſieurs fois avec luy.

A ſon retour en Languedoc, & pendant la tenue des Etats, la province perdit un Evêque, M. l'Evêque de Lavaur, Mailly, & l'on mit en queſtion ſi on luy feroit, ſuivant l'uſage, une Oraiſon funèbre, parce qu'on touchoit à la fin des Séances, & qu'il ne paroiſſoit pas poſſible de s'en acquitter dans cet intervalle ; M. l'Evêque de Caſtres ne s'en tint pas à opiner qu'elle fût faite, il offrit de la faire le jour même des obſéques, & l'on prétend que c'eſt un des plus beaux diſcours qu'il ait prononcez.

Enfin en 1715. le Roy eſtant mort, dans le temps de l'Aſſemblée générale du Clergé qui ſe tenoit à Paris, M. l'Evêque de Caſtres qui en eſtoit, & qu'on avoit déja chargé de la rédaction de quelques Cenſures, fut encore choiſi pour prononcer à Saint-Denys l'Oraiſon funèbre de ce Monarque, dont les louanges eſtoient depuis long temps le chef-d'œuvre ou l'écueil des Orateurs du premier ordre.

Cette piéce d'Eloquence, qui eſt la ſeule qu'il ait abandonnée, ou plûtôt qu'il n'ait pu dérober à l'impreſſion, excite ſans doute de juſtes regrets ſur la perte des autres ; mais nous avons déja aſſez inſinué combien il luy eût eſté difficile, pour ne pas dire impoſſible, de donner cette ſatisfaction au Public, dans l'habitude qu'il avoit acquiſe de produire ſur le champ, ou de compoſer ſans écrire. Il ne prenoit guéres la plume que pour des Mandements, des Lettres & Inſtructions Paſtorales, dont il falloit néceſſairement publier & répandre des copies uniformes, & dont il nous appartient tout au plus de rapporter les titres : ainſi, nous nous contenterons de dire qu'il y en a ſur l'établiſſement de ſon Séminaire, ſur les maladies contagieuſes de Provence & de Languedoc, ſur l'incendie de Caſtres, ſur les abus de la mendicité, ſur la Légende de Grégoire VII. ſur le Concile d'Embrun, & quelques autres

points de doctrine, à la tête desquels il a presque toûjours mis ces mots: AIMEZ LA PAIX ET LA VÉRITÉ.

Il tempéroit l'austérité de ses mœurs & les occupations sérieuses de son état, par l'aménité des Lettres; il ne se passoit point de jour qu'il ne leur donnât quelques heures, & peu à peu il s'estoit formé une ample bibliothéque, dont la plûpart des livres se trouvent notez de sa main: il portoit dans la société une douceur & un enjouement qui en faisoient les délices; il y joignoit le don des saillies & des bons mots, sans que jamais personne s'y trouvât intéressé: ami sûr, quelquefois délicat, toûjours incapable de devenir ennemi, ou seulement de le feindre, pour paroître ensuite plus facile ou plus généreux.

Sa famille, qui estoit nombreuse, a eu, après les pauvres, une grande part à sa tendresse: neveux, cousins, petits-neveux, il les a tous élevez ou fait élever avec soin; mais il n'a songé à leur établissement, qu'après avoir construit à neuf tout le Chœur de sa Cathédrale, & bâti le grand Hôpital de Castres. Recevez, leur disoit-il, ce que je puis en conscience prendre sur moy pendant ma vie; je ne vous laisseray point de dettes, mais point de richesses; ne vous ressouvenez de votre ancienne splendeur, que pour faire un meilleur usage de la médiocrité actuelle de votre fortune. Ne regardez, ajoûtoit-il, tout l'éclat de la noblesse, que comme une obligation plus essentielle de ne jamais rien faire qui n'en soit digne; c'est une espéce de vernis qui releve les graces d'une peinture exquise, & rend plus sensibles la rudesse & les inégalitez d'un pinceau vulgaire. Il blâmoit sur-tout ceux qui, non contents de ce que l'Histoire générale ou des titres particuliers leur fournissent, se forment des origines fabuleuses, ou qui sur de simples rapports de noms, croyent pouvoir impunément se lier aux plus grands personnages de l'Antiquité; & on a trouvé à ce sujet sur un de ses livres, à côté du nom de Cicéron écrit en Grec, ΚΙΚΕΡΩΝ, & par-là très-approchant de celuy de QUIQUÉRAN, une note dont le sens est, qu'il seroit aussi ridicule

d'affecter d'en deſcendre, qu'il ſeroit heureux de pouvoir luy reſſembler.

Plein de ces ſentiments, & déja chargé de plus de quatre-vingts ans révolus, M. de Caſtres ſe propoſa au printemps dernier, la conſolation de revoir encore ſa famille & ſa patrie, mais il eſt peu de printemps pour un tel âge; la fiévre le prit en chemin, elle ne fit qu'augmenter à Arles, & il y fut ſurabondamment attaqué d'une fluxion de poitrine, dont il mourut le 26. de Juin, avec le ſeul regret de n'avoir pu réſerver ces derniers inſtans à l'édification de ſon Diocèſe, & de ſe trouver à cet égard, dans le lieu même de ſa naiſſance, comme au fond d'une terre étrangére.

ELOGE
DE M. ISELIN.

JACQUES CHRISTOPHLE ISELIN naquit à Baſle le douziéme Juin 1681. de Jean Luc Iſelin Aſſeſſeur de la Juſtice, & Membre du Grand-Conſeil de ce Canton, & de Marie Salomé Birr ſa femme. Aſſemblée publique. 12. Novemb. 1737.

La Famille Iſelin, originaire du Duché de Wirtemberg, s'établit en Suiſſe vers les commencements de la révolution; & la Chronique d'Urſtiſius remarque qu'elle donna à la République naiſſante, d'excellents ſujets pour les Emplois militaires & pour les fonctions de la Magiſtrature; pour l'augmentation du commerce, & le progrès des Lettres.

Comme cette derniére partie eſt celle qui fixe le plus nos regards, nous obſerverons que l'ayeul & le biſayeul de M. Iſelin avoient eſté diſciples, l'un du fameux Alciat, l'autre du célébre Cujas; & que chargez à leur retour à Baſle, d'y enſeigner le Droit Public ſuivant les principes & la méthode de leurs Maîtres, ils jettérent les premiers fondements de la réputation de cette Univerſité.

Le pere de M. Iſelin avoit auſſi beaucoup de goût pour les Sciences, mais admis de bonne heure aux Charges de l'Eſtat, & obligé d'ailleurs de donner des ſoins à une Manufacture conſidérable qui s'eſtoit formée dans ſa maiſon, ce goût tourna au profit ſeul de ſes enfants, dont M. Iſelin eſtoit l'aîné.

Deux faits ſinguliers, imprimez dans le temps même, nous apprennent quel fut le ſuccès de ſes eſtudes. Le premier, c'eſt qu'eſtant au Collége, on ne l'appelloit communément que le Prince de la Jeuneſſe, PRINCEPS JUVENTUTIS. Le ſecond, c'eſt qu'au ſortir de Rhétorique, & ayant à peine 14. ans accomplis, il fut choiſi pour répondant par un de ceux qui diſputoient au concours la Chaire en Langue Grecque qui

eſtoit vacante. C'eſt l'uſage de la plûpart des Univerſitez d'Allemagne, & de celle de Baſle en particulier, lorſqu'il y vaque une Chaire en quelque Faculté que ce ſoit, ceux qui ont les grades & les qualitez néceſſaires pour y prétendre, s'y préſentent, ſubiſſent un examen, & demandent à traiter un ſujet, dont ils diſpoſent le programme en forme de théſes; & pour donner à cet acte public un air d'appareil & de dignité, ils choiſiſſent parmi les Etudians, celuy qu'ils croyent le plus capable de bien répéter un argument, & de répondre aux premiéres objections, ſe réſervant à prendre la parole quand la difficulté augmente, & demande une ſolution de main de Maître, ce qui arrive bientôt, parce que ce ne ſont pas de ces objections d'ami, de ces arguments prévûs, qu'une dangereuſe politeſſe a introduits pour donner à de ſimples efforts de mémoire, les apparences d'un profond ſçavoir. Tous les coups ſont portez par des Concurrents déterminez à vaincre, ou par des Juges intéreſſez à ne couronner que le plus digne.

M. Iſelin ſurprit d'abord l'Aſſemblée, en répétant tout de ſuite en Grec, les arguments qui ne ſe faiſoient qu'en Latin, & bien plus encore, en expliquant luy-même les paſſages obſcurs d'une infinité d'Auteurs Grecs dont on demandoit le ſens, ou dont on oppoſoit la contrariété; de ſorte que le Docteur, le véritable Soûtenant, quoiqu'habile, puiſqu'il obtint la même Chaire quelques années après, la manqua cette fois-là, pour avoir eu un répondant qui ne lui laiſſoit rien à dire.

Avec de telles diſpoſitions & un grand amour pour les lettres, M. Iſelin ne pouvoit manquer de s'y faire un nom; il commença par des piéces de poëſie, dont pluſieurs furent imprimées; il donna enſuite des diſſertations ſur les Hiſtoriens Latins des meilleurs ſiécles, qui furent ſi favorablement reçûes, que la Chaire d'Eloquence & d'Hiſtoire de l'Univerſité de Marbourg ayant vaqué, M. le Landgrave de Heſſe l'y fit nommer, ſans aucun concours, quoyqu'Etranger, quoyqu'abſent, & âgé ſeulement de 23. ans.

Senſible à cette diſtinction, il en fit auſſi-tôt de grands remerciments, & au Landgrave, & à l'Univerſité; mais il leur demanda un mois de délay, pour regler quelques affaires importantes qu'il ne lui convenoit pas d'abandonner; & dès-là qu'il les qualifioit d'importantes, on s'imagine bien qu'elles ne pouvoient regarder que la littérature, auſſi la regardoient-elles.

Il y avoit plus de deux ans que M. Iſelin ſe livroit à une eſtude profonde de la Théologie & des Langues Orientales; déja même il avoit publié des remarques critiques contre le ſentiment de M. l'Evêque de Meaux (Boſſuet), ſur les Viſions de l'Apocalypſe, & dans le temps qu'on luy annonçoit ſa nomination à la Chaire d'Hiſtoire de l'Univerſité de Marbourg, celle d'Hébreu de l'Univerſité de Baſle devenoit vacante par la mort du célébre Jean-Jacques Buxtorff, dans la famille de qui elle ſembloit héréditaire par les talens & par une poſſeſſion de plus de cent années. M. Buxtorff laiſſoit bien un neveu de ſon nom, & capable de le ſoûtenir; mais retiré depuis long-temps au Bourg d'Ariſtorf dont il eſtoit Paſteur, il avoit juſque-là réſiſté à toutes les ſollicitations qui le rappelloient à Baſle. M. Iſelin crut que ce ſeroit manquer à ſa patrie & à ſa vocation, s'il ne ſe préſentoit au moins pour le remplacer; il ſe préſenta donc, & réduiſit en forme de programme de théſes, une ſçavante diſſertation ſur le génie des Langues Orientales, & ſur les verſions du Nouveau Teſtament. Cependant, on vint heureuſement à bout de déterminer le neveu de M. Buxtorff; & M. Iſelin qui l'avoit ſouhaité plus que perſonne, déclara à l'inſtant qu'il ne concouroit point avec luy, & partit pour ſe rendre à Marbourg.

Il ignoroit que dans cet intervalle, les Profeſſeurs de Marbourg, fâchez de la préférence qu'on luy avoit donnée ſur les Sçavans du pays, & comptant ſur les bons offices du Chancelier de Heſſe, qui avoit un proche parent au nombre des compétiteurs, n'avoient rien oublié pour faire changer le choix du Prince. Ils luy avoient inſinué qu'un

homme de l'âge de M. Iſelin, ſoûtiendroit mal le poids & la réputation d'une des premiéres Chaires de l'Univerſité; ils ajoûtoient que les différentes connoiſſances auxquelles il s'eſtoit ſucceſſivement appliqué, ne permettoient pas de croire qu'il en eût acquis fonciérement aucune, & il n'en falloit, diſoient-ils, d'autre preuve, que la lettre même qu'il leur avoit écrite, où ils trouvoient des expreſſions de la plus baſſe & de la plus mauvaiſe Latinité. Mais le Landgrave s'eſtant contenté de répondre, qu'on en jugeroit encore mieux quand il ſeroit en plein exercice, il arriva ſans le moindre ſoupçon; & ceux mêmes qui l'avoient le plus deſſervi, l'accompagnérent à l'Audience du Prince, quand il luy fut préſenté.

Le Landgrave les reçut fort gracieuſement, il leur parla des devoirs de leur eſtat, de l'union qui devoit regner entr'eux; tournant enſuite la converſation ſur des choſes purement de goût, & y mêlant, comme par habitude, des mots Latins de temps à autre, il ſe ſervit de quelques-unes de ces expreſſions qu'il avoit tant oüy blâmer, puis s'adreſſant à M. Iſelin, il luy demanda, comme pour s'inſtruire, ſi elles eſtoient bien Latines, parce qu'il luy en échappoit ſouvent qui ne l'eſtoient guéres. M. Iſelin, ſans ſonger peut-eſtre qu'il les eût jamais employées, l'aſſûra qu'elles eſtoient Latines & très-Latines; le Landgrave feint de craindre qu'il ne les approuve en ce moment, par un excès de politeſſe trop ordinaire envers les Princes, & M. Iſelin de proteſter que non, & de les juſtifier auſſitôt par des paſſages de Tacite, de Tite-Live & de Cicéron, tandis que ſes Collégues s'entreregardoient comme des Conjurez qui ſe croyoient découverts, & livrez à un ennemi puiſſant. Mais le Landgrave n'alla pas plus loin; il jouit de leur inquiétude ſans en rien témoigner, & ce ne fut que long-temps après, que voulant s'attacher davantage M. Iſelin, il luy avoua que cette diſcuſſion n'avoit pas eſté un effet du hazard.

En prenant poſſeſſion de ſa Chaire d'Eloquence & d'Hiſtoire, il prononça un diſcours Latin ſur la liaiſon intime des

talents de l'Orateur & des qualitez de l'Hiſtorien, & ſur la néceſſité de s'appliquer également à les acquérir. *De arctiſſimo Eloquentiæ & Hiſtoriarum in ſtudiis vinculo.* Et ce diſcours, que l'Univerſité même fit imprimer, produiſit un grand effet; le nouveau Profeſſeur eut toûjours l'Auditoire le plus nombreux, & il compta des Souverains entre les diſciples à qui il vouloit bien donner des leçons particuliéres.

Le Baron de Malſbourg, de la premiére Nobleſſe de Heſſe, ſouhaita que ſon fils pût prononcer en public, un panégyrique du Landgrave de la façon de M. Iſelin; & il aſſortit ſi heureuſement au ſujet, les graces & les ornements du diſcours, qu'il fut regardé dans toute l'Allemagne comme un chef-d'œuvre en ce genre. Le Landgrave luy-même, le chargea, à ſon tour, de l'Eloge funèbre du Général Keller qu'il aimoit, & à qui il avoit donné le commandement de ſes troupes; il le choiſit encore pour rendre un ſemblable tribut d'honneur à la mémoire de la Princeſſe Royale de Pruſſe, premiére femme de ſon fils le Prince héréditaire de Heſſe, aujourd'huy Roy de Suéde. Enfin, dans les divers Actes que M. Iſelin fit ſoûtenir ſur l'Hiſtoire ancienne & moderne, il y en eut un ſur le regne & la domination des Mages dans la Perſe, qui eut un ſuccès étonnant; & ce détail, qui n'eſt rien moins que ſurchargé, ne contient qu'un eſpace de deux ans, depuis 1704. juſqu'à 1706. que l'Univerſité de Baſle, qui n'avoit jamais perdu ſon éleve de vûe, le rappella dans une conjoncture auſſi triſte pour elle qu'honorable pour luy.

Il s'agiſſoit d'y remplir la Chaire d'Hiſtoire, vacante par la mort de M. Hoffman, ſi connu par ſes ouvrages, & ſur-tout par le grand Dictionnaire qui porte ſon nom. M. Iſelin y fut dans le moment nommé par acclamation, & on l'apprit à Marbourg ſans avoir eu le loiſir de le craindre; car loin qu'il y reſtât encore ombre de jalouſie ſur ſon compte, il y eſtoit ſi généralement eſtimé pour ſes talents, & ſi généralement aimé pour le caractère de ſon eſprit, que la faveur même dont le Prince l'honoroit, ne luy pouvoit plus nuire. On propoſa au Landgrave d'eſſayer de le retenir par de nouveaux avantages,

mais il jugea que ce ſeroit l'offenſer, & il voulut marquer plus noblement la peine que ce changement luy faiſoit. Il pria M. Iſelin de nommer luy-même ſon ſucceſſeur; & ayant indiqué un de ſes Condiſciples de Baſle, l'Univerſité l'adopta avec tant de confiance & d'empreſſement, qu'il arriva & fut inſtallé à Marbourg, avant que M. Iſelin en partît. Alors, le Prince luy fit un préſent de cinq cens volumes de bons livres, & luy donna auprès de ſa République, des Lettres de Récréance, comme il eût fait à un Ambaſſadeur.

M. Iſelin augmenta encore par ſes travaux, l'éclat que M. Hoffman avoit donné à la Chaire d'Hiſtoire de l'Univerſité de Baſle; mais nous ne parlerons plus de ſes Théſes, Harangues & autres Diſcours de ce genre, il eſt aiſé de s'en former une juſte idée ſur ceux de Marbourg, & il ſeroit difficile de les varier dans le récit, comme il les varioit dans l'exécution. Il eſt plus important de remarquer qu'au milieu de cette Littérature aimable & riante qui ſembloit l'occuper tout entier, il n'y avoit point de jour qu'il ne reſervât quelques heures à ſon étude favorite des Langues Orientales, de l'Ecriture ſainte, des Conciles, des Peres de l'Egliſe; & qu'une Chaire de Théologie ayant vaqué quatre ans après ſon retour à Baſle, il la deſira, l'obtint, & s'y conſacra inviolablement.

De-là naquirent auſſi quantité d'ouvrages d'un goût tout différent, & dont les principaux ſont, des Diſſertations ſur le Canon du Nouveau Teſtament, d'autres ſur l'inſuffiſance de la Religion naturelle, ſur l'abrogation des Cérémonies légales, ſur les Propheties concernant la Ville de Tyr, & ſur les Controverſes de l'Egliſe Anglicane.

Ajoûtons que M. Iſelin dévoué en même temps au Miniſtère évangélique de ſon Canton, y prêchoit ſouvent, tantôt en François, tantôt en Latin, tantôt en Allemand, ſuivant l'uſage & la nature des égliſes: ſes Sermons Allemands ſont les ſeuls qu'il ait fait imprimer pour la conſolation de ſa mere, qui n'eſtoit plus en état de l'aller entendre. Ajoûtons encore que le ſoin de la Bibliothéque de l'Univerſité de Baſle, qui eſt une Bibliothéque publique & nombreuſe, luy fut confié,

BIBLIOTECA SEVILLA

qu'il l'a conſidérablement augmentée, & que, ſoit pour ſon utilité particuliére, ſoit pour celle des Sçavans qui le conſultoient, il en a conféré les Manuſcrits les plus importants, & mis à la tête de chacun, le réſultat de ſes collations, pour en épargner la peine à ceux qui luy ſuccéderoient.

Une correſpondance infiniment étendue, & qui auroit abſorbé tout le temps d'un homme moins laborieux, fut le fruit ou la peine d'un zéle ſi marqué. Il répondoit en François, en Italien, en Eſpagnol, en Anglois, aux lettres qu'on luy écrivoit en ces Langues-là, & n'avoit cependant jamais voyagé qu'en France, où il eſtoit venu deux fois; la premiére à l'âge de dix-ſept ans, qu'il parcourut le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, copiant les Inſcriptions, meſurant les reſtes d'Amphithéatre, deſſinant les Arcs de Triomphe & les autres Antiquitez que cette partie de la France préſente abondamment aux Curieux; ce premier voyage n'avoit eſté que de ſix mois. En 1716. il prit d'autres arrangements pour venir à Paris, paſſer de-là en Angleterre, & s'en retourner par la Hollande & l'Allemagne; mais il s'arrêta à Paris au-delà même du temps preſcrit pour le tout, & l'Univerſité de Baſle obligée de le rappeller, le rappella, à ſon ordinaire, par quelque nouvelle marque de diſtinction; elle luy conféra, en ſon abſence, la dignité de Recteur.

Il emporta avec l'eſtime & les regrets de tous les Sçavans qu'il avoit fréquentez à Paris, une haute idée de nos établiſſements littéraires, & une vénération ſinguliére pour Monſieur le Chancelier, avec qui il avoit eu pluſieurs conférences ſur des points de Littérature, d'Hiſtoire, de Théologie même, & qu'il avoit trouvé ſur chacun toûjours auſſi profond, & communément plus ſublime, plus délicat & plus perçant que ceux qui paroiſſoient en avoir fait le principal objet de leurs études.

Dans une de ces conférences, il fut queſtion du Concile de Baſle: Monſieur le Chancelier avoit extrémement à cœur qu'on en donnât une bonne hiſtoire; il en avoit luy-même raſſemblé ou fait raſſembler bien des matériaux épars, &

M. Baluze s'eſtoit chargé de les mettre en œuvre. Mais il eſtoit perſuadé que l'on en devoit trouver à Baſle un plus grand nombre encore que nous ne connoiſſions point, & M. Iſelin ſe préſentoit trop à propos pour qu'on négligeât de s'en éclaircir. Perſonne, en effet, ne pouvoit en rendre un meilleur compte; toutes ces piéces ſembloient eſtre entre ſes mains, & rien n'auroit eſté plus ſurprenant que le détail qu'il en fit, s'il ne l'avoit commencé par le récit d'un fait que ſa modeſtie ne luy permettoit pas de ſupprimer, & que l'envie de ſe faire valoir, auroit fait regarder à tout autre au moins comme inutile. Ce fait eſtoit que M. Lenfant Chapelain du Roy de Pruſſe, qui venoit de publier l'Hiſtoire du Concile de Conſtance en deux Volumes in-quarto, ſe propoſant de donner de même celle du Concile de Baſle, & ayant auſſi jugé qu'il devoit y avoir ſur cela beaucoup de choſes dans les Archives de la Ville ou dans la Bibliothéque de l'Univerſité, il avoit engagé le Roy ſon maître à en demander la communication; mais que le Magiſtrat n'ayant jamais voulu conſentir à la ſortie ni au déplacement d'aucun des Originaux, il s'eſtoit contenté des extraits qu'on luy en avoit offerts, & que c'eſtoit luy (M. Iſelin) qui avoit eſté chargé de les faire.

Monſieur le Chancelier, accoûtumé à penſer en Grand, & à chercher la perfection en tout, luy dit que ces extraits, dont il offroit généreuſement les duplicata écrits de ſa main, quelqu'exacts qu'on dût les ſuppoſer, n'eſtoient cependant rien au prix d'une copie toute entiére, ſi on pouvoit l'avoir, quelle que fût la dépenſe ou la longueur du travail; car dans le nombre prodigieux de piéces qu'il indiquoit, il y en avoit qui formoient ſeules de très-gros Volumes.

Telle eſtoit, entr'autres, une Hiſtoire ou ample Journal du Concile, rédigé par un des Membres de l'Aſſemblée, Jean de Ségovie, Docteur Eſpagnol, que l'Univerſité de Salamanque y avoit député, & dont Ænéas Sylvius, alors Sécrétaire ou Agent du Concile, & depuis Pape ſous le nom de Pie II. parle magnifiquement en cinq ou ſix endroits de ſon ouvrage. Ce Journal, totalement oublié, conſiſtoit en deux

grands

grands Volumes in-folio écrits à deux colomnes, d'un caractère assez serré; & ce qui marque le cas qu'on en faisoit, sans doute, dans le temps, c'est qu'on en avoit déposé tout à la fois deux exemplaires, l'un en papier, l'autre en velin, dans la Bibliothéque des Cordeliers de Basle, où le Concile s'estoit assemblé; & que lors du changement de Religion, ces deux exemplaires avoient esté soigneusement transportez de la Bibliothéque des Cordeliers dans les Archives de la Ville.

M. Iselin ne put disconvenir de l'extrême différence & du peu d'utilité de ses extraits, en comparaison des copies entiéres, dont la premiére proposition l'avoit effrayé; il prépara les voyes, & sur les espérances qu'il donna, on demanda au Magistrat de Basle, & le Magistrat de Basle permit de faire copier sur les lieux tout ce que l'on souhaitoit.

Monsieur le Chancelier choisit pour cette opération une personne intelligente, qui la consomma heureusement dans l'espace de deux années, avec le secours de M. Iselin, qui, chargé par la République d'administrer les Originaux, en facilitoit la lecture, guidoit les Copistes, prévenoit ou corrigeoit leurs fautes, & faisoit assez souvent des notes séparées, pour l'intelligence du texte.

Quand ces copies furent achevées, on voulut leur donner la plus grande authenticité qu'il seroit possible : on demanda qu'elles fussent collationnées contradictoirement avec le Commissaire du Roy en cette partie, qui estoit M. l'Abbé Jourdain Sécrétaire de la Bibliothéque de Sa Majesté, par telle autre personne qu'il plairoit au Magistrat de nommer, & qui fut encore M. Iselin; on les fit ensuite légaliser au nom de la République, représentée par les Officiers du Corps de Ville. Enfin, on poussa l'exactitude & le scrupule au point, que la copie du premier volume de l'histoire du Concile par Jean de Ségovie, n'ayant pu se faire d'abord que sur l'exemplaire en papier, parce que celuy de vélin estoit égaré, dès que M. Iselin eut donné avis qu'on l'avoit retrouvé, M. l'Abbé Jourdain reporta sa copie à Basle, pour la faire surabondamment collationner & légaliser en conformité des deux exemplaires.

Toutes ces piéces rangées par ordre de dates & de matiéres, ſont aujourd'huy à la Bibliothéque du Roy, un corps de trente-trois volumes in-folio, dont on peut uſer auſſi ſûrement & bien plus commodément que des originaux : qu'on les joigne aux différentes collections qu'on y avoit déja faites ſur le Concile de Baſle, c'eſt la ſource la plus pure, la plus abondante où puiſſe jamais puiſer quiconque en entreprendroit l'hiſtoire. Heureux ! ſi cette digreſſion naturellement liée à l'éloge de M. Iſelin, faiſoit renaître icy quelque plume digne du projet de Monſieur le Chancelier, dont l'ouvrage poſthume de M. l'Enfant n'a pas éteint le deſir, & dont la mort de M. Baluze a fort éloigné l'accompliſſement.

Pour M. Iſelin, s'il eût eſté ſuſceptible de quelqu'autre récompenſe que des honneurs littéraires qu'il méritoit ſi-bien d'ailleurs, il l'auroit eûe ; mais la ſeule choſe à laquelle il ſe montra ſenſible, ce fut de pouvoir remplir dans cette Académie la place d'Honoraire Etranger de feu M. Cuper ſon ami, & l'Académie y ſongeoit elle-même, quand Monſieur le Chancelier en fit la propoſition. M. Iſelin en regarda le ſuccès comme une de ces victoires que remportoit enfin aux grands Jeux de la Gréce, un Athléte déja diſtingué dans quelques combats particuliers, & il l'exprima d'une maniére très-ingénieuſe en envoyant à l'Académie une Diſſertation où il attaque le ſentiment de M. Spanheim & de M. Vaillant ſur le véritable ſens de l'Inſcription abrégée de pluſieurs Médailles antiques frappées à l'occaſion de ces Jeux : CER*tamen* SAC*rum* PER*iodicum* OECV M*enicum* ISEL*aſticum*. La difficulté & la différence de leurs opinions, roulent uniquement ſur le mot abrégé *PER.* que M.rs Spanheim & Vaillant ont rendu par PERIO*donicum*, & que M. Iſelin prétend ne pouvoir ſignifier que PER*iodicum*. Il eſt inutile de rappeller ici les raiſons qu'il en donne, elles ſont rapportées fort au long dans le cinquiéme volume des Mémoires de l'Académie. Mais il ne faut pas croire que ce fût là ſon premier ouvrage ſur pareils points d'Antiquité ; il en avoit déja publié beaucoup d'autres, ou ſéparément, ou dans les Journaux d'Allemagne,

Tels ſont ceux où il traite des ſiécles des Hébreux, où il explique des Inſcriptions antiques trouvées à Moudon & à Trieſte; où il examine la prétendue éternité du monde, démentie par les plus anciens monuments; où il détermine ce que l'on doit penſer ſur les Géants dont parle l'Ecriture, & du deſſein attribué à Tibére, de mettre J. C. au nombre des Divinitez étrangéres à qui on rendoit un culte à Rome.

La ſéchereſſe & l'ennui, attachez à tout ce qui a un air de Catalogue, nous font paſſer ſous ſilence les différentes éditions qu'il a procurées; même celle du Dictionnaire de Morery traduit en Allemand, dont il avoit remanié preſque tous les articles, & où il a mis deux ſçavantes Préfaces, l'une à la tête du premier volume, l'autre à la tête du troiſiéme.

Quand nous parlons ici des Académiciens avec qui nous avons long-temps vécu, les moindres faits nous intéreſſent, & notre attention eſt une ſuite de l'eſtime ou de l'amitié que nous avions pour eux; il n'en eſt pas de même des Etrangers: perſonnellement connus d'un très-petit nombre, preſque ignorez des autres, leur réputation plus ou moins étendue, ſuffit à tous, & ne peut que perdre dans les détails, s'ils ne ſont d'un merveilleux que la vie ordinaire des gens de Lettres ne comporte point. Cependant nous ne nous diſpenſerons pas de dire encore, que M. Iſelin, grave par état, ſurchargé d'occupations ſérieuſes, & devenu fort valétudinaire, cultivoit toûjours avec le même plaiſir & la même facilité, le talent de la Poëſie Latine, qui avoit fait les premiéres délices de ſa jeuneſſe: en voici une preuve anecdote qui mérite d'eſtre conſervée.

Peu de temps avant que M. le Marquis de Beretti-Landi Ambaſſadeur d'Eſpagne en Suiſſe, paſsât avec le même caractère en Hollande, il demanda au Magiſtrat de Baſle la deſtitution d'un Maître de Poſte, qu'il accuſoit de luy avoir retenu quelques paquets; & le Magiſtrat, qui ne pouvoit le deſtituer ſans formalitez, ayant commencé des informations qui ne produiſoient rien, le Miniſtre impatient voulut s'en faire raiſon luy-même: il fit enlever la malle du Courrier qui

venoit de Francfort; & comme on eſtoit dans le temps de la Foire, cet Ordinaire intercepté, jetta tout le commerce de Baſle dans une grande conſternation. On s'aſſemble, les ſoupçons tombent tous ſur le Miniſtre d'Eſpagne, on luy fait une Députation à Lucerne, lieu de ſa réſidence; & le Magiſtrat ſçachant les bontez qu'il avoit pour M. Iſelin, l'oblige à ſe joindre aux Députez. Ils partent, arrivent, & haranguent le le même jour Son Excellence, qui paroît ne ſçavoir ce que c'eſt, les retient à ſouper, leur fait grande chére, & ne répond que par des gentilleſſes à tout le pathétique dont ils l'accablent. Au ſortir de table, M. Iſelin prend un moment pour luy faire ſes inſtances particuliéres, comme il en eſtoit convenu, & le Miniſtre luy dit: *Mon cher Docteur, vous me feriez ſur cela en un quart d'heure les cent plus beaux vers du monde, que ce ſeroit Latin perdu.* Toute la compagnie ſe retira, & M. Iſelin trouvant par hazard de l'encre & du papier ſous ſa main, il fait, à plume courante, une Epître de cent & tant de vers, qu'il envoye au bout d'un quart d'heure à M. l'Ambaſſadeur qu'on deshabilloit; il les lit, les relit, ſe couche, ne peut de toute la nuit ſe les ôter de la tête, & finit par imaginer les moyens de le ſatisfaire ſans ſe compromettre. Le lendemain les Députez prêts à repartir, ſe rendent au lever de Son Excellence, qui leur tient toûjours le langage de la veille, & dit ſeulement à M. Iſelin, qui le regardoit avec des yeux de Poëte, ce vers ſi connu:

Carmina vel Cœlo poſſunt deducere Lunam.

Ils revenoient ainſi ſans eſpérance, & M. Iſelin n'oſoit marquer le peu qu'il en avoit conçû, lorſque dans un village de la route, on leur dit qu'un Cavalier qui alloit à toute bride, avoit laiſſé tomber le matin à la pointe du jour, une petite malle dont il ſeroit ſans doute fort en peine; ils ſe la firent apporter, & reconnurent auſſi-tôt que c'eſtoit celle qui faiſoit l'objet de leur Miſſion.

M. le Marquis de Beretti-Landi, en me contant cette hiſtoire à la Haye *, m'ajoûtoit qu'il avoit eſté ſi frappé de

* En 1720.

l'heureux naturel & de la fécondité du génie de M. Iſelin, qu'il avoit joint une copie de ſon Epître, aux dépêches par leſquelles il rendoit compte à la Cour de Madrid de tout ce qui s'eſtoit paſſé; que le Roy eſtoit entré à merveille dans la plaiſanterie, & que luy, au retour de ſon courrier, il eſtoit allé exprès à Baſle, pour voir ſon ami, & luy dire qu'Auguſte approuvoit ce que Mécénas avoit fait pour Virgile.

M. Iſelin mourut d'une fluxion de poitrine, le 13. du mois d'Avril dernier, dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge, ayant eſté deux fois Recteur de l'Univerſité, & neuf fois élû Doyen de la Faculté de Théologie. Il avoit une belle Bibliothéque qu'il a ſubſtituée à ſes neveux; il a légué à celle de l'Univerſité, une ſomme de cinq mille livres pour l'acquiſition de quelques livres qui y manquoient, & luy a laiſſé de plus ſes Commentaires ſur la Chronique d'Urſtiſius, auxquels il travailloit depuis long-temps.

MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADE'MIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES.

DEPUIS L'ANNE'E M. DCCXXXIV.
JUSQU'EN L'ANNE'E M. DCCXXXVII.

MEMOIRES

MEMOIRES DE LITTERATURE,

Tirez des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

DISSERTATION SUR LES HYMNES DES ANCIENS.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

PREMIERE PARTIE.

LA matiére que je me ſuis propoſé de traiter, embraſſe, pour ainſi dire, tout le ſyſteme religieux des Anciens; il m'a paru cependant que je devois encore l'enviſager du côté de la Poëſie & du côté de l'Hiſtoire. Si les Hymnes appartiennent à la Religion, ils appartiennent auſſi à la

Aſſemblée publique du 15. Avril 1738.

Poëſie, dont ils forment une eſpéce particuliére, & à l'Hiſtoire, dont ils ſont en général un des premiers monuments. J'établiray d'abord le caractére des Hymnes anciens, par rapport à la Religion & à la Poëſie, j'examineray enſuite quelle peut en eſtre l'utilité pour l'Hiſtoire.

Le mot *Hymne* vient, ſelon quelques Grammairiens, du Grec ὑμνεῖν, qui ſignifie, louer, célébrer; mais ᾠδὴν qui a préciſément la même acception, en eſt la véritable étymologie. L'Hymne eſt donc, ſuivant la force du mot, une louange, ſoit qu'il employe le langage de la Poëſie, comme les Hymnes d'Homére & de Callimaque, ſoit qu'il ſe borne au langage ordinaire, comme les Hymnes de Platon & d'Ariſtide. Mais ſi on fait attention à ſon principal & plus noble employ, c'eſt une louange à l'honneur de quelque divinité, ὕμνος ἢ εἰς Θέον ᾠδή, dit un Scholiaſte.

Schol. Sophocl.

Les Hymnes ont fait dans tous les temps, une partie eſſentielle du culte religieux. Sans parler encore des Grecs, ni des Romains; en Orient, les Chaldéens & les Perſes; les Gaulois, les Luſitaniens en Occident, toutes les Nations enfin, ſoit barbares ou policées, ont également célébré par des Hymnes ou des Cantiques, les louanges de leurs Dieux. Quelle a pû eſtre l'origine d'un uſage ſi général?

Quint. Curt. Herodot. Diod. Sic. lib. 5.

L'Homme déchû de ſa premiére innocence, put bien méconnoître le vrai Dieu, mais il ne put ſe diſſimuler ſa foibleſſe, ni étouffer en luy-même le ſentiment de ſa miſére. Il ſe fit des Dieux, & il s'en fit, ſuivant l'expreſſion de Sophocle, autant qu'il reſſentit de beſoins. Il pria ces Dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de luy accorder les biens qu'il deſiroit. Il les remercia lorſqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiſer, lorſqu'il ſe perſuada qu'ils eſtoient irritez contre luy. Telle eſt la véritable origine des Hymnes, ainſi que de l'Idolatrie; & ces Hymnes furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à meſure que les ſiécles qui les produiſirent, furent plus ou moins éclairez. Je viens maintenant aux Grecs.

Mais avant que d'entrer dans le détail, j'obſerveray que

les Critiques partagent les Hymnes anciens en diverſes claſſes. Les uns ſe ſont fondés ſur la ſeule différence des noms, car outre les termes d'Hymne & de Péan, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectez à leurs Hymnes différents, ſelon les Divinitez qui en eſtoient l'objet: C'étoit des Lithierſes pour Cybéle, des Iules pour Cérès, des Péans proprement dits, pour Apollon, des Dithyrambes pour Bacchus. Les autres s'arrêtant à de ſimples circonſtances, ont rempli des pages entiéres de diſtinctions, qui, à dire la vérité, ne touchent ni la nature des Hymnes, ni leur principale différence.

Procl. in Phot. Jul. Poll. lib. 1. cap. 1.

Idem.

Menand. Rhet. Rhodig. lect. lib. 7. cap. 5. Gyrald. Hiſt. poët.

Sans m'attacher à ces ſortes de diviſions, dont l'inutilité ſe fait ſentir par elle-même, je partageray les Hymnes anciens en Théurgiques ou religieux, en Poëtiques ou populaires, & en Philoſophiques ou propres aux ſeuls Philoſophes; trois eſpéces réelles, & dont nous avons des exemples dans les ouvrages que l'Antiquité nous a laiſſez.

Hymnes Théurgiques.

Les Hymnes Théurgiques ou religieux, ſont les plus anciens de tous, s'il eſt vray qu'Orphée ait exiſté, comme on ne peut le nier ſérieuſement, après tant de témoignages, & des témoignages ſi poſitifs & ſi uniformes qui en font un perſonnage réel, Poëte, Théologien, Inſtituteur des cérémonies ſacrées dans la Grece; & s'il eſt vray encore qu'il ſoit l'Auteur des Hymnes qui portent ſon nom.

Je ſçais qu'on attribue d'ordinaire à Onomacrite, qui a fleuri ſous Piſiſtrate, quelques-uns des ouvrages qui portent le nom d'Orphée; mais ſoit qu'Onomacrite les eût ſimplement fait reparoître, ou qu'il les eût peut-être ajuſtez au langage de ſon ſiécle, du moins on eſtoit perſuadé qu'il avoit conſervé le fond des choſes, & qu'il n'avoit rien changé à la doctrine. En effet, ſi les Hymnes que nous avons ſous le nom d'Orphée, eſtoient d'Onomacrite ſeul, pourquoy les anciens Poëtes, & les premiers Philoſophes, en citant ces Hymnes qu'ils ont tant de fois citez, n'auroient-ils jamais nommé Onomacrite, & toûjours Orphée? Quoy qu'il en ſoit, car cette diſcuſſion m'eſt ici en quelque ſorte étrangére,

j'ay cru entrevoir dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, des caractéres de Théurgie.

S. Aug. de Civit. lib. 8. c. 23. 24.

Je ne parle point de la Théurgie, ou, pour le dire mieux, de la Théopée de Trifmégifte; Théurgie admirable, & qui confiftoit proprement dans l'art d'attacher les Dieux à leurs Idoles, & d'ériger ainfi en Divinitez, les fimulacres mêmes, qui par leur union avec ces Eftres inviſibles, devenoient alors comme des corps animez. Je parle d'une Théurgie, qui, fuivant les idées des Initiez, c'eft-à-dire, de ceux qui, après certaines épreuves, ou purgations, eftoient admis à la participation des myftéres, forçoit, pour ainfi dire, les Dieux par le choix des parfums & des offrandes, & par la prononciation des formules prefcrites, à leur accorder les faveurs qu'ils demandoient, & à écarter les maux dont ils fe croyoient menacez.

On fçait en général, que les fêtes & les initiations Grecques, furent établies fur le modéle des fêtes & des initiations Egyptiennes; & que les Initiez s'engageoient à certaines pratiques, dans les vûes que j'ay expofées. D'autre côté, fi le détail de ces pratiques myftérieufes nous eft inconnu, parce que les Initiez fe faifoient du fecret une affaire de religion: on voit cependant, en réuniffant quelques faits qui font épars dans les Anciens, on voit, dis-je, & c'eft Paufanias qui nous l'apprend, que les Initiez aux myftéres Orphiques avoient leurs Hymnes compofez par Orphée même; que ces Hymnes eftoient moins travaillez, moins agréables que ceux d'Homére, mais plus religieux & plus faints; & que les Lycomédes ou Lycomides, qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux Initiez. On trouve dans les Oracles de Zoroaftre, où font développez les anciens dogmes des Chaldéens, que dans les cérémonies religieufes, on multiplioit les furnoms divins, ou myftiques, & que ces furnoms eftoient barbares pour la plûpart. On voit enfin, dans tout le Pythagorifme, qu'au lieu d'immoler des victimes pendant que les Telétes ou Parfaits, & les Initiez chantoient des Hymnes à l'honneur

Paufan. in Arcad. Procl. lib. 5. Paufan. in Bœtic.

des Dieux qui eſtoient l'objet de leur culte particulier, on n'offroit que des choſes ſimples, ou que l'on brûloit ſeulement des parfums.

Or ces différentes circonſtances ſe trouvant réunies dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, je pourray en conclurre avec quelque fondement, que ces Hymnes ont un caractére de Théurgie.

Et d'abord, loin d'entrer dans le culte public, on s'apperçoit en ouvrant les Hymnes d'Orphée, qu'ils ſont faits pour les ſeuls Initiez. Les Initiez n'y ſont touchez que de leurs propres intérêts; ſoit qu'ils veuillent appaiſer les mauvais Génies, ou ſe les rendre favorables, ſoit qu'ils demandent aux Dieux bons les biens du corps, ou ceux de l'eſprit, & même les biens extérieurs, comme la ſalubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des ſaiſons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les profanes. « Accordez à vos Initiez une ſanté durable, une vie heureuſe, une longue mais lente vieilleſſe. Détournez de vos Initiez les vains phantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuſes. » Ils ne connoiſſent point d'autres formules dans leurs demandes.

« Μύϛην ὑγιᾶ
« πολυχρόνιον.
« Πεμπε
« μὴ θοὰς.
« Μύϛαις
ἀλγεσι.

Les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, ſont auſſi plus religieux & plus ſaints que les Hymnes d'Homére & de Callimaque, & même des Tragiques, les ſeuls qui nous reſtent des Grecs dans le genre que j'ay appellé poëtique ou populaire. Ceux-ci, comme nous le verrons bientôt, roulent d'ordinaire ſur des actions bien plus propres de leur nature à dégrader la Divinité, qu'à luy attirer la vénération des hommes; & ceux-là ne renferment avec l'invocation, que des ſurnoms multipliez, qui expriment le pouvoir ou les attributs des Dieux. Le Soleil y eſt nommé Titan, *Hypérion*, reſplendiſſant, agile dans ſa courſe, pere & modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiére de la vie. On y donne à Hercule les noms de Titan, de puiſſant, de magnanime, d'invincible, de dompteur des monſtres, d'amateur des arts

Hymn. in Sol.

Hymn. in Hercul.

pacifiques; à Cybéle les titres de mere des Dieux, d'auguſte épouſe de Saturne, de principe des éléments, & voilà ce qui fait la ſainteté de ces Hymnes, & par où ils rempliſſent l'idée que Pauſanias attache aux Hymnes d'Orphée. J'avoue que dans ceux qui portent ſon nom, il y a peu de termes barbares, ou étrangers. Orphée auroit-il négligé un uſage ſi propre cependant à rendre plus reſpectables ſes myſtéres, & preſcrit d'ailleurs par des Oracles? Mais plûtôt, comme je l'ay déja inſinué, Onomacrite en redonnant les ouvrages d'Orphée, n'auroit-il point réformé ces termes barbares? Scaliger a dû le penſer ainſi, autrement ſe fût-il aſſujetti, lorſqu'il traduiſoit les Hymnes d'Orphée, à ne parler d'autre langue que celle des anciens Latins? en quoy, pour le dire en paſſant, & s'il m'eſt permis de critiquer un auſſi grand homme que Joſeph Scaliger, il a fait plus d'honneur à ſon érudition qu'à ſon jugement; parce que ſon plan l'a néceſſairement amené à donner aux Dieux d'Orphée, des noms ſous leſquels on ne les reconnoît plus.

Præfat. Scalig. in Hymn. Orph.

J'ay dit que les ſurnoms myſtiques faiſoient avec les invocations, la matiére des Hymnes d'Orphée; & j'ay tiré de ces noms multipliez, une preuve de mon ſentiment; mais les invocations elles-mêmes, m'en fourniſſent une nouvelle preuve qui me frappe encore davantage. Je n'apperçois dans les Hymnes que j'ay appellez populaires, ni d'autre invocation que celle du Poëte qui prie ſa muſe de l'inſpirer, ni preſque d'autre formule religieuſe, que la formule Καῖρε, je vous ſalue.

Les formules d'Orphée ſont d'un genre bien différent; rien de plus énergique, ni de plus preſſant que ces invocations: Κλύθι, écoutez-moy, exaucez-moy, Καλέω, Κικλήσκω, je vous invoque, je vous appelle; comme s'il croyoit ce qui a eſté réellement cru dans le Paganiſme, que les Dieux obéiſſant à ſa voix, dûſſent ſe manifeſter en effet. Et peut-eſtre cette idée a-t-elle contribué à faire établir dans les cérémonies des Initiez, l'uſage des parfums, ou ſuffumigations.

Si les parfums ſont un hommage rendu aux Dieux, on peut les regarder encore comme un ſigne de leur préſence; les Dieux, ſuivant la théologie d'Homére & celle de tous les Poëtes, ne ſe manifeſtant jamais ſans annoncer par une odeur d'ambroſie leur apparition. Auſſi Hippolyte expirant, & entendant une voix qui luy parle, c'eſtoit la voix de Diane ſa protectrice, s'écrie-t-il dans Euripide: O divine odeur! car j'ay ſenti, Déeſſe immortelle, que c'eſtoit vous qui me parliez.

Pour ces ſuffumigations ou parfums, on les voit ordonnez par-tout dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée: & relativement à la nature des Dieux bons ou mauvais; de l'encens, de la myrrhe, des aromates en géneral, des ſemences & des plantes de différentes eſpéces; mais, ce qui eſt bien remarquable, excepté les féves, πλὴν κυαμῶν. En effet, au témoignage d'Hérodote, les Egyptiens n'oſoient pas même en ſemer, loin d'en faire aucun uſage religieux, & leurs Prêtres les regardoient comme impures, au point qu'ils auroient cru eſtre ſouillez, s'ils en avoient ſeulement vû ou apperçu; & c'eſt, il n'en faut pas douter, à leur imitation qu'Orphée, qui, ſelon toute l'Antiquité, avoit voyagé en Egypte, exclut les féves des ſuffumigations qui devoient accompagner le chant de ſes Hymnes. *Herod. lib. 2.*

Voilà dans les Hymnes qui portent le nom d'Orphée, les ſurnoms divins employez & multipliez, des formules énergiques, des invocations ſinguliéres, & différentes des invocations poëtiques, des ſuffumigations ou parfums déterminez & variez. D'où il réſulte que ces Hymnes ſont dans le caractére Théurgique. Je dois maintenant expoſer quel eſt le caractére des Hymnes qui forment ma ſeconde diviſion.

Hymnes poëtiques.

J'ay nommé ces Hymnes poëtiques ou populaires, parce qu'ils renferment la croyance du peuple, & qu'ils ſont l'ouvrage des Poëtes ſes Théologiens. En effet, le peuple, parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les Dieux que les Poëtes luy avoient préſentez, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontoient, perſuadé, ſelon l'expreſſion de Platon, qu'eſtant eux-mêmes enfants des Dieux, & *Plat. de Legib.*

parlant de leurs ancêtres, ils devoient en eſtre crus ſur leur ſimple témoignage.

Les Dieux anciens ou choiſis furent les premiers objets des Hymnes populaires; car Jupiter n'eſtoit conſidéré que comme un Roy puiſſant qui gouverne un peuple céleſte; & les autres Dieux partageant avec luy les attributs de la divinité, devoient auſſi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les Hymnes ſont la récompenſe, le ſalaire des Immortels.

Theoc. Idyll. 17.

Si on ignore en quoy différoient préciſément le culte divin & le culte héroïque, on ſçait du moins que la louange eſtoit un tribut commun aux Héros & aux Dieux. Le temps nous a conſervé beaucoup d'Hymnes, ſoit Grecs, ſoit Latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-Dieux qu'Héſiode appelle race humaine & divine, parce qu'on les ſuppoſoit nez d'un Dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une Déeſſe.

On étendit encore les Hymnes plus loin. La politique & la flaterie en multipliérent les objets: La politique des Grecs, en déifiant les hommes extraordinaires dont on célébra les talents ou les vertus utiles à la ſociété; & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Céſars. Enfin, l'orgueil de quelques Princes les porta, comme Démétrius-Poliorcete, & comme ce Roy de Syrie qui fut appellé Dieu par les Mileſiens, à faire compoſer des Hymnes pour eux-mêmes, ou, comme on l'aſſûre d'Auguſte & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, à ſouffrir du moins qu'on leur en adreſſât.

En général, la matiére de ces Hymnes n'avoit pas moins d'étendue que l'hiſtoire même des Dieux populaires. Les prétendues merveilles de leur naiſſance, leurs intrigues amoureuſes, leurs aventures tragiques, leurs amuſements, leurs larcins, tout, juſqu'aux actions les plus indécentes & les plus honteuſes, devint entre les mains des Poëtes, comme un fond inépuiſable de louanges pour les Dieux. Ainſi la naiſſance de Vénus fournit à Homére, ou à l'auteur des Hymnes qui portent ſon nom, la matiére d'un Hymne, peu religieux à la vérité, mais plein d'images agréables.

agréables. La Déeſſe à peine ſortie de la mer, eſt portée ſur les flots par un Zéphire; elle arrive en Cypre. Les Heures, filles de Thémis & de Jupiter, s'empreſſent ſur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une Reine & comme une Immortelle, elles la conduiſent aux palais des Dieux, qui frappez de ſa beauté, recherchent à l'envi ſon alliance. *Hymn. 5.*

Un autre Hymne à la même Déeſſe, eſt employé tout entier à peindre ſes amours avec Anchiſe; & les couleurs n'y ſont que trop aſſorties au ſujet. *Hymn. 4.*

Les Hymnes qui ont Mercure pour objet, roulent communément ſur ſon adreſſe inimitable à dérober. Dans un Hymne Grec dont les Anciens ont parlé avec éloge, Mercure, né le matin, dérobe la nuit ſuivante les bœufs *immortels* qu'Apollon paiſſoit; & Maïa ſa mere l'accablant de reproches, il luy déclare qu'il prétend aux honneurs divins; qu'au moins il deviendra le protecteur & le patron des voleurs. Cependant Apollon qui cherchoit les bœufs dérobez, arrive ſur le mont Cylléne, au ſéjour de Maïa. En vain Mercure ſe raccourcit dans ſon berceau, pour tromper Apollon; ni ſon déguiſement, ni ſon larcin ne peuvent échapper à la pénétration du Dieu, qui le mene dans l'Olympe, où Jupiter, qu'ils ont pris pour arbitre de leur différend, les réconcilie. Je ſupprime à deſſein pluſieurs circonſtances également indécentes & puériles. Combien Horace eſt-il plus retenu & plus judicieux, dans l'Hymne qu'il adreſſe auſſi à Mercure? Vous n'eſtiez encore qu'enfant, luy dit-il, lorſque vous dérobates ſinement les bœufs d'Apollon. Il eut beau prendre un ton menaçant pour vous forcer à les rendre; il ne put s'empêcher de rire, ſe voyant ſans carquois. *Hom. Hymn. 3. Æſchyl. Callim. Nicand. not. Barnes.* *Horat. lib. 1. od. 10.*

Ce n'eſt pas que les Hymnes poëtiques des Grecs ſoient toûjours dans ce caractére, ni qu'ils roulent tous ſur des fictions auſſi ridicules. Au milieu des abſurditez qui regnent dans la plûpart, on trouve quelquefois, & dans Callimaque principalement, des traits propres à inſpirer la vertu & le reſpect pour les Dieux. Si dans l'Hymne à Diane, Callimaque

décrit les plaiſirs & les amuſements de la Déeſſe, il peint auſſi, mais d'une maniére vive & touchante, le bonheur du juſte & le malheur de l'impie; s'il dit ailleurs que Jupiter prit naiſſance en Arcadie, il adjoûte incontinent que Jupiter exiſte, & qu'il exiſtera toûjours; qu'il tire de luy-même toute ſa puiſſance & toute ſa force; qu'il eſt le maître & le juge des Rois, & qu'il diſtribue à ſon gré les Empires. Le Poëte, à la vérité, mêle dans la ſuite aux louanges de Jupiter, celles de Ptolémée-Philadelphe; mais outre que ces louanges ſont indirectes & ingénieuſement amenées, elles ne s'arrêtent pas immédiatement au Prince : c'eſt de Jupiter qu'il tient ſa grandeur & ſa ſupériorité.

Pour le fond de la Poëſie, qu'on ne s'attende à trouver dans les Hymnes qui portent le nom d'Homére, ou même dans les Hymnes de Callimaque, ni ces figures hardies, ni ces images vives & fortes, ni cet entouſiaſme enfin, qui régnent dans Pindare & dans Horace; nulle différence d'ailleurs entre les Hymnes de Callimaque & ceux qui portent le nom d'Homére, ni dans le deſſein général, ni dans la diſtribution des parties. Dans le deſſein, l'objet commun eſt de louer les Dieux par leurs actions, quoyque Callimaque en faſſe, comme on l'a vû, un choix plus religieux. Dans la diſtribution des parties, c'eſt d'abord la propoſition, ou ſimple, ou jointe à l'invocation; puis la narration, qui comprend les aventures ou les exploits du Dieu que le Poëte s'eſt propoſé de célébrer. Ces Hymnes ſe reſſemblent encore, & par la meſure que les Auteurs ont choiſie, & par la formule Καίρε, qu'ils ont communément employée; formule, au reſte, dont Platon a blâmé l'uſage, parce que les Dieux eſtant immortels, & par une ſuite néceſſaire, jouiſſant d'un bonheur inaltérable, elle renferme, ſelon luy, un vœu inutile, ou même impie.

Plat. Ep. 3. ad Dionyſ.
Lucian. de Lapſu inter ſcribendo.

Il eſt naturel de penſer que la plûpart de ces Hymnes, ceux de Callimaque ſur-tout, paſſérent dans le culte public. Nous en avons la preuve pour Callimaque dans ſes ouvrages mêmes.

Les Hymnes poëtiques en général, eſtoient chantez dans

les ſolemnitez, durant la cérémonie du ſacrifice; & dans les veillées qui précédoient ces ſolemnitez, pendant que le peuple s'aſſembloit. L'Hymne de Callimaque pour Jupiter, fut chanté tandis qu'on offroit au Dieu le ſacrifice, ou les libations ordinaires; & l'Hymne qui a pour titre, *Pervigilium Veneris,* & qu'un illuſtre Magiſtrat rapporte au ſiécle des premiers Céſars, ſemble eſtre un de ces Cantiques que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

Les *Hymnodes,* c'eſt ainſi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les Hymnes, comme ils ont nommé *Hymnographes* ceux qui les compoſoient, ne furent pas toûjours, & dans toutes les occaſions, du même ſexe, ni du même rang. Tantôt, c'eſtoit des filles ſeulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt, des chœurs compoſez de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois, comme à Delphes & à Délos, c'eſtoit le Poëte luy-même, ou les Preſtres avec leur famille entiére. Dans les veillées, c'eſtoit les Preſtres ſeuls, mais au lieu que dans les ſolemnitez, on ſe ſervoit communément de la Cithare, ici les Preſtres uniſſoient leurs voix au ſon des Flutes: de-là vient qu'Arnobe dit quelque part des Hymnes chantez dans les veillées, qu'ils ſont, ſi je puis m'exprimer de la ſorte, l'exercice matinal des Dieux; *exercitationes Deorum matutinas collatas ad tibiam.*

Callim. Hymn. in Pallad. Hymn. in Apoll.

Pauſan. in Phocic. in Beot.

Au reſte, ſi en parlant des Hymnes poëtiques ou populaires, je n'ay encore nommé qu'Homére & Callimaque, ce n'eſt pas que la Grece n'ait produit beaucoup d'autres Hymnographes ſemblables. Sans répéter icy que les premiers Poëtes compoſérent tous de ces Hymnes, & que par-là ils méritérent le ſurnom de Théologiens, on compte parmi ceux dont les Hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe Myſien, Steſichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bachylide, Pindare: Pindare, dis-je, dont on ſçait qu'il avoit choiſi Apollon Delphien pour le ſujet ordinaire de ſes Hymnes, qu'il chantoit dans le Temple ceux qu'il avoit compoſez, & que pour prix de ces mêmes

Pauſan. Ibid.

Hymnes, qui en faiſant valoir le Dieu, contribuoient ſans doute au profit de la Pythie, il en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

Pauſan. in Phoc. Je dis plus, la Grece commençoit à peine à ſe policer, qu'elle avoit déja établi des prix pour les Hymnes; Pauſanias nomme Chryſothémis, Crétois, qui fut couronné le premier dans cette eſpéce de combat, puis Philammon ſon fils, enſuite Thamyris fils de Philammon: Or cet établiſſement devoit avoir une grande ancienneté, le même Pauſanias adjoûtant qu'Orphée & ſon diſciple Muſée ne purent jamais conſentir à ſe montrer dans la lice, ſoit qu'ils ſe défiaſſent de la capacité de leurs Juges, ou qu'ils dédaignaſſent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent auſſi des prix pour les Hymnographes; mais ils n'y ſongérent que lorſqu'ils n'eurent plus, pour ainſi dire, de Poëtes. Catulle & Horace leur avoient fait entendre, dans les fêtes ſéculaires, des Hymnes qui ſont encore notre admiration. La Poëſie eſtoit alors en honneur, elle tomba avec Auguſte & Mécéne, ce fut Domitien qui entreprit de la ranimer. Il propoſa dans cette vûe, des prix pour les Hymnes, & Stace mérita trois fois d'eſtre couronné. Mais ces détails pourroient ſembler plus curieux qu'intéreſſants, je paſſe aux Hymnes que j'ay appellez philoſophiques.

Scalig. poët. lib. 1.

Hymnes philoſophiques.

J'entends par Hymnes philoſophiques, ceux que les Philoſophes ont compoſé ſuivant leur ſyſteme religieux: non que les Philoſophes euſſent un culte particulier, ou différent du culte populaire; ils ſe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient ramper avec lui aux pieds des Idoles, témoin Epicure luy-même, que l'on vit plus d'une fois en poſture de ſuppliant, dans le Temple de Jupiter; mais ils différoient du peuple pour la croyance.

On ſçait qu'en général ils reconnoiſſoient un Dieu ſuprême, ſource & principe de tous les Eſtres; mais avec ce Dieu ſuprême, des Dieux ſubalternes ou viſibles, comme le Monde & les Aſtres, ou inviſibles, comme les Génies

qui faiſoient mouvoir les reſſorts de la Nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des Dieux poëtiques, les Idoles & les Apothéoſes, ils les regardoient comme inſoûtenables. De-là vient que Platon ordonne en termes exprès, que s'il arrive un Poëte dans ſa ville imaginaire, on le ſalue avec reſpect, comme un homme admirable, comme un homme ſacré; mais qu'en même temps on le faſſe retirer, non-ſeulement comme un homme inutile, mais comme un homme dangereux. De-là vient encore, que des ſectes entiéres de Philoſophes ſe ſont efforcées de ramener à la Phyſique les fables répandues dans les Poëtes; ou qu'elles ont conſidéré les Dieux poëtiques comme les attributs de l'Eſtre ſuprême perſonnifiez; ou qu'enfin elles ont prétendu que Dieu eſtant le principe de tous les biens, & ſa bonté éclatant dans toutes les choſes qui nous apportent quelqu'utilité, on leur avoit donné le nom de Dieu même, uniquement pour nous rappeller que nous luy ſommes redevables de tous ces biens, & ſans leur rien attribuer de ſa nature.

Le Dieu ſuprême eſt donc, en général, l'objet des Hymnes philoſophiques, mais quelquefois déguiſé ſous le nom de Jupiter ou du Soleil, & caché quelquefois ſous le voile de l'allégorie; & ſa toute-puiſſance, ſon immenſité, ſa providence & ſes autres attributs, en ſont la matiére ordinaire.

Et pour commencer par les Allégoriſtes, c'eſt ainſi que l'Empereur Julien ſuppoſe dans un Hymne qu'il adreſſe à Cybéle, que par Atys il faut entendre une vertu prodigtrice qui renferme en ſoi toutes les formes des corps ſublunaires, & qu'il ſe conſume en vains efforts pour donner un ſens allégorique à toutes les aventures fabuleuſes & d'Atys & de Cybéle.

Quant aux Hymnes philoſophiques ſimples, nous en aurions un exemple auſſi admirable qu'il ſeroit ancien, ſi l'Hymne que les premiers défenſeurs de noſtre religion ont cité ſous le titre de *Palinodie*, eſtoit véritablement d'Orphée, comme ils ſemblent le penſer. Je dis un exemple admirable

S. Juſtin. S. Clem. Euſeb;

pour le fond des choſes & pour la grandeur des images. Tel eſt l'Eſtre ſuprême, que le ciel tout entier ne fait que ſa couronne; il eſt aſſis ſur un trône d'or, & entouré d'Anges infatigables; ſes pieds touchent la terre; de ſa droite il atteint juſqu'aux extrémitez de l'Océan. A ſon aſpect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers friſſonnent dans leurs plus profonds abîmes.

Mais comment ſe perſuader qu'Orphée, qui avoit établi dans la Gréce juſqu'à trois cens Divinitez, ait pû changer ainſi de ſentiment, & chanter une ſi merveilleuſe Palinodie? Auſſi la Critique la range-t-elle communément parmi ces fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme.

Vid. Eſchenb. in Epigen.

Si l'Hymne dont je parle appartient au Péripateticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt moins ancien qu'un autre Hymne ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe Lycien, le ſecond fondateur du Portique. C'eſt d'ailleurs un des plus beaux monuments qui nous ſoit reſté de l'Antiquité.

« O Pere des Dieux, dit Cléanthe, vous qui réuniſſez » pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & infinie! Vous » qui eſtes l'Auteur de cet Univers, & qui le gouvernez ſui- » vant les conſeils de votre ſageſſe: je vous ſalue, ô Roy tout- » puiſſant, car vous daignez nous permettre de vous invoquer. » Nous qui rampons ſur la terre, ne ſommes-nous pas l'ou- » vrage de vos mains, & comme l'image de votre parole » éternelle? Vous ſerez donc, ô Jupiter, la matiére de mes » louanges, & votre ſouveraine puiſſance fera le ſujet ordi- » naire de mes Cantiques. Tout plie ſous votre empire, tout » redoute les traits dont vos mains invincibles ſont armées! » Sans vous rien n'a eſté fait, ſans vous rien ne ſe fait dans » la Nature, vous voulez les biens & les maux ſelon les con- » ſeils de votre loy; loy éternelle qu'oſent braver les impies. » Malheur à ces impies! s'ils étudioient votre loy, s'ils luy » obéiſſoient, ils couleroient des jours heureux dans l'inno- » cence & dans la paix; mais ils ne ſuivent que les loix d'un

aveugle inſtinct, ils ſont les vils eſclaves, les miſérables jouets de toutes les paſſions. O vous, grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre dans les nûes, daignez éclairer les foibles humains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les égare, donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec laquelle vous gouvernez la Nature: Alors ils ne chériront d'autre occupation que celle de chanter éternellement cette loy univerſelle qu'ils méconnoiſſent.»

Maintenant, ſi l'on me demande ce qu'il faut entendre par cette loy univerſelle, je répondray, avec Cicéron, que cette loy, loy véritable, loy ſuprême, & toûjours prête à éclairer les hommes & à les conduire, n'eſt autre choſe que la raiſon du grand Jupiter. *Cic. lib. 2. de Leg.*

Tel eſt le caractére des Hymnes qui forment ma troiſiéme diviſion, & que j'ay appellez Philoſophiques.

Les Hymnes Théurgiques n'eſtoient propres qu'aux Initiez, & ils ne renferment, avec des invocations ſinguliéres, que les attributs divins, exprimez par des noms myſtiques. Les Hymnes populaires en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les aventures fabuleuſes des Dieux. Enfin, les Hymnes Philoſophiques, ou n'eſtoient point chantez, ou ils l'eſtoient ſeulement dans ces feſtins dont parle Athénée; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les Philoſophes ont rendu à la Divinité. *Athen. lib. 9. & 12.*

Il me reſte à examiner quel avantage on peut retirer des Hymnes anciens, conſidérez comme des monuments propres à tranſmettre les événements; mais les bornes qui nous ſont preſcrites, m'empêchent d'entamer aujourd'huy une matiére qui demande autant de diſcuſſions préliminaires, & qui eſt par elle-même auſſi étendue.

MEMOIRE HISTORIQUE

Sur le Sabiïſme, ou la Religion des anciens Sabiens, appellez aujourd'huy Sabis, Sabaïtes, Mandaïtes, ou les Chreſtiens de Saint Jean.

Par M. FOURMONT l'Aîné.

Aſſemblée publique. 13. Novemb. 1736.

LES Mahométans de la Secte d'Ali, ou Schiites, répandus dans la Perſe, & ſes Maîtres, paroiſſent l'occuper toute entiére. Cependant il ſe trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1.° Celle des *Guebres* ou *Pharſis*, ce ſont les adorateurs du Feu, les ſucceſſeurs des Mages, les diſciples du fameux Zerdaſcht ou Zoroaſtres.

2.° Celle des *Sabiens* ou *Mandaïtes*, que l'on nomme ordinairement *les Chreſtiens de Saint Jean*, mais qui, de l'aveu de tous les Voyageurs, ne ſont ni Juifs, ni Chreſtiens, ni Mahométans. On dit, au reſte, & cela eſt vrai, qu'ils regardent Saint Jean-Baptiſte comme un de leurs Prophetes.

Ces deux ſortes de Sectaires ſe donnant une origine très-ancienne, ſe vantent auſſi d'avoir des livres de la premiére antiquité.

D'Herbelot dans Pharſis & Zerdaſcht.

Les Pharſis prétendent poſſeder ceux de Zoroaſtres, le *Zend*, le *Pazend*, l'*Ouſta;* & ils ont le * *Sad-der* pour leur Canon eccléſiaſtique. Ces livres détaillent tous les devoirs du Magiſme, ou de la religion des *Medgiouſih*, ou Mages de Perſe; & ſelon la plûpart des Guebres, leur légiſlateur vivoit du temps de Ninus. On ſçait qu'il y a là-deſſus entre les Sçavants des conteſtations preſqu'interminables: les uns, comme Prideaux, après certains Auteurs Perſans, placent Zoroaſtres ſous Darius-Hyſtaſpes ſeulement; les autres, &

Prideaux, lib. 4. pag. 34.

* *Sad-der*, Cent portes. *Hyde, pag. 432. Libro ubi varia & omnia Sabaïſini præcepta, autore Melikſcha.* Hyde, pag. 432. *Melikſcha Magorum Præſul.* Hyde, pag. 433.

c'eſt

c'eſt le plus grand nombre, ſe perſuadent que Zoroaſtres eſt véritablement de ces premiers ſiécles; & tel eſt le ſentiment de M. *Moyle*, dans ſes Lettres critiques contre M. Prideaux ſon parent.

Les Sabiens, ſelon M. Simon, *Hiſt. crit. liv. 1.* ont le *Sidra Laadam*, ou *la révélation adreſſée à Adam luy-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres Patriarches. *Simon. Lettr. & Crit. de Lanc. liv. 1.*

Dans le premier âge de l'Egliſe Chrétienne, entre les différents Sectaires, ſur-tout Gnoſtiques, les Caïnites, les Sethiens, les Prodiciens, s'autoriſoient de quelques ouvrages des Patriarches, comme on le peut voir dans Saint Epiphane, *hæreſ. 46.* Ç'a eſté même, & alors & depuis, une opinion regnante parmi les *Cabbaliſtes;* ſur quoy l'on doit conſulter *Rittangel*, *Joſeph Cicatilia*, & tous ceux qui ont commenté le *Ietſira*, quoyque fauſſement attribué à Abraham. Mais on demande:

Que devons-nous penſer, ſoit de ces livres des Pharſis, ſoit de ces prétendues révélations conſervées chez les Sabiens? Et de plus, les Pharſis ſont-ils diſtinguez des Sabiens, ou l'ont-ils toûjours eſté? car enfin, malgré l'oppoſition de ces deux Sectes, Eutychès Patriarche d'Alexandrie, donne pour Auteur du Sabaïſme, le même Zoroaſtres, qui l'eſt certainement du Magiſme. Et une marque qu'il y avoit là-deſſus quelques traditions, c'eſt qu'il indique par ſon nom, juſqu'au premier Grand-Prêtre de la Secte.

Selon le même Prideaux, les Mages & les Sabiens eſtoient très-diſtinguez ſous les Rois de Perſe d'après Cyrus; & de-là l'acharnement de Xerxès à détruire tous les Temples de la Grece, comme Mage, & en haine de l'idolatrie Grecque, ſemblable à celle des Sabiens. Cette diſtinction eſtoit même antique, & a toûjours duré, & de-là auſſi pour nous, le dénouement de certains paſſages de quelques Hiſtoriens Grecs, qui attribuent quelquefois aux Perſes, des Divinitez à la façon de la Grece. Ils confondoient ſans doute les cultes des deux Sectes, ou des deux Religions autoriſées dans les différentes provinces d'un ſi vaſte Empire.

Pour avoir une juſte idée des Pharſis, dont la religion n'a pas toûjours eſté uniforme, on lira le traité du Docteur *Hyde, de Religione veterum Perſarum,* il poſſédoit les livres de Zoroaſtres écrits en ancien Perſan, on les a encore en Angleterre, ſi pour l'impreſſion il avoit eu les ſecours néceſſaires, le public les liroit à préſent.

Comme nous avons à la Bibliothéque du Roy les livres des anciens *Sabi* ou *Sabiens,* écrits en ancien Chaldéen, il faut avertir que ce ſont auſſi ces livres rares, & preſque uniques, qui ont occaſionné la Diſſertation préſente; mais elle eſt ſeulement deſtinée à faire connoître les Sabiens en général, après quoy l'on pourra parler de leurs livres dans un certain détail.

Je la diviſe en deux petites Parties.

Dans la premiére, je parleray d'abord de la naiſſance du Sabiiſme, enſuite de ſes différents dogmes, ou ſi l'on veut, de ſes différentes ſuperſtitions. La ſeconde ſera employée, d'un côté à conſidérer ſon étendue, ſelon Maimonides il avoit couvert toute la ſurface de la Terre: de l'autre, à marquer ſa durée & les degrez de ſon affoibliſſement. Si on la conſidére dans ſes branches, le Paganiſme qui en eſt ſorti preſqu'entier, n'eſt pas banni de l'Univers; mais le Sabiiſme pur, la premiére & la plus ancienne de toutes les ſectes ou héréſies, en ſubſiſtant toûjours, eſt aujourd'huy très-peu connu, & ne ſe trouve plus qu'à *Baſſora,* dans la Perſe, & en quelques endroits de l'Inde.

PREMIERE PARTIE,

Où l'on montre la naiſſance & les principaux dogmes du Sabiiſme.

Nous apprenons de R. Moyſe, fils de Maimon ou Rambam, de pluſieurs paſſages du Thalmud, des Commentateurs Juifs, de la plûpart des Ecrivains Orientaux, ſoit Chrétiens, ſoit Mahométans, qu'Abraham avoit eſté élevé dans le Sabiiſme. Le paſſage de Joſué ſur l'Idolatrie de Tharé, eſt un

texte irréfragable: la ville de Charan où ce Patriarche, en quittant celle de Our, alla faire ſa demeure, eſtoit dès lors, & a toûjours eſté, même juſqu'aux derniers temps, la ville patriarchale du Sabiiſme. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils d'Arphaxad, (mettons Arphaxad luy-même, puiſque ce Caïnan eſt intrus) & illuſtrée par les obſervations aſtronomiques qu'il y fit; ſes habitants ſe portérent d'eux-mêmes à luy dreſſer des ſimulacres, & de-là le culte des Aſtres & des Statues; *des Aſtres,* comme d'Eſtres à la vérité ſubordonnez, mais médiateurs entre Dieu & les hommes: *des Statues,* comme repréſentants ces Aſtres en leur abſence, par exemple, la Lune, lorſqu'elle ne paroît plus ſur l'horiſon, les grands Hommes, lorſqu'ils ne ſont plus, ou après leur mort.

De ces remarques ſur *Charan,* on pourroit ſoupçonner que les Sabiens ont dû auſſi porter le nom de *Charaniens;* & c'eſt en effet ce que nous trouvons dans Abulféda & dans beaucoup d'autres Auteurs Arabes & Perſans.

Mais d'où vient le terme de *Sabien,* ou, à l'Orientale, *Sabi,* qui eſt le nom ordinaire de ceux de la ſecte?

Il y a ici une variété étonnante.

1.° Si l'on s'en rapportoit aux Sabiens eux-mêmes, ils ſuppoſent un *Sabi,* fils de Seth, fils d'Adam. Quelle apparence! il n'en eſt fait mention que dans leurs Livres.

2.° La Vulgate nous donne quatre perſonnages appellez *Saba.* Saba fils de Chus: Saba fils de Regma: Saba fils de Jectan, fils de Heber: & Saba fils de Jecſan, fils d'Abraham par Cethura. Il y auroit ici un avantage, c'eſt qu'à l'exception du dernier, tous ces perſonnages, ou ont eſté Sabiens, ou au moins ont habité les provinces infectées du Sabiiſme. Mais il y a une difficulté. En Hébreu, en Syriaque, en Arabe, *Sabien* ou *Sabi,* eſt toûjours écrit par le Tſade צ, au lieu que ces quatre Saba, ne le ſont jamais que par le Schin ש, ou le Samech ס.

Gen. cap. 10. 7. 8. 28. Cap. 25. 3.

Nous trouvons des *Sabiens,* ou *Sabéens,* ſi l'on veut, dans Job, dans les Pſeaumes, dans Iſaïe & dans Ezéchiel.

Job. 1. Pſ. 72. 11. Iſ. 42. 14. Ez. 23. 42.

Dans les Rois & dans les Paralipoménes, on nous parle de la Reine de Saba, mais par-tout, c'eſt encore le ש ou le ס, & jamais le צ; ce qui embarraſſe les Critiques.

Hottinger s'en prend ici à l'ignorance de Mahomet, qu'il traite de mauvais Etymologiſte, & ſans détour il tire *Sabien* de *Saba* fils de Chus; mais n'eſt-ce pas ſe tromper ſoi-même? L'Alcoran écrit ce terme comme on avoit coûtume de l'écrire, tous les Auteurs Juifs, tous les Chrétiens Orientaux l'y ont vû, & aucun d'eux ne s'eſt jamais inſcrit en faux ſur cette orthographe. D'où vient-elle donc?

Car enfin, ſi en fait de Sectes il eſt important de le ſçavoir, qu'on faſſe avec moy ſur les Sabiens cette réflexion. Peu après le Déluge, à Charan une des plus anciennes villes du monde, avant la vocation d'Abraham, avant toute promeſſe de la légiſlation de Moyſe, on rencontre une religion idolatre, qui adore les corps céleſtes & les ſimulacres des ancêtres morts. Les Auteurs Arabes, Syriens, Juifs, Mahométans, la mettent même à Babel; & c'eſt contre cette Secte que s'éleve Abraham. Si l'on en ignore l'origine, & qu'elle porte ſa tête juſqu'aux premiers deſcendants de Noé, n'eſt-il pas très-eſſentiel d'en connoître l'Auteur? Ce n'eſt donc pas en vain que les Sçavants ont fait ici ces ſortes de recherches.

1.° *Saba* en Arabe, ſignifie s'éloigner de la vraye Religion; de-là *Sabi*, ou *Sabien*, ſelon *Schareſtani* Mahométan illuſtre. Mais on lui objecte que ce verbe eſt plus Syrien qu'Arabe, & qu'il paroît avoir eſté fait ſur le nom même de *Sabi*: ce qui n'eſt pas hors de vrayſemblance.

2.° צבא en Hébreu eſt une *Armée*, l'Ecriture appelle les *Aſtres, l'Armée du Ciel:* de-là, diſent quelques Auteurs, le mot de *Sabien, adorateur des Aſtres;* c'eſt même le caractére diſtinctif de la Secte.

3.° *Tſebiim* veut-il dire autre choſe que *Caprarii!* c'eſt l'étymologie qu'en donne Bochart *(Géograph. ſacrée liv. 1.)* & il ſemble que Marsham n'ait eu en vûe que de la confirmer, lorſque parlant de la ville de Mendès en Egypte,

dont toute la contrée adoroit le Bouc, & à l'occaſion du paſſage de Moyſe, *Non ſacrificabunt amplius ſacrificia ſua pilosis poſt quos fornicati ſunt*, il ſe perſuade que Maimonides par Sabiens, n'a indiqué que ces Egyptiens de Mendès: *Zabiorum autem nomine Egyptios, maxime Mendeſios, intelligere videtur.*

Une remarque même à laquelle Marsham n'a pas penſé, & qui ſeroit fort propre à étayer ſa conjecture, c'eſt le nom de *Mendaïtes*, que les Sabiens portent aujourd'huy; il eſt vray qu'ils le donnent comme ſignifiant *Diſciples*, ce qu'il ſignifie effectivement en Syriaque; mais n'auroit-on pas quelque droit de le prendre pour le Patronymique de *Mendès?*

Si l'on me demande mon ſentiment à moy-même, j'en trouve une origine infiniment plus naturelle, & je la crois la ſeule vraye, parce qu'en même temps elle eſt conforme à l'Hiſtoire.

C'eſt un fait indubitable, que la plûpart des anciens Philoſophes, ſoit Chaldéens, ſoit Grecs, nous ont donné les Aſtres comme *animez*, & ont ſoûtenu que les Aſtres qui nous éclairent, n'eſtoient que, ou les *Chars*, ou même les *Navires* des *Intelligences* qui les conduiſoient. Pour les *Chars*, cela ſe lit par-tout, on n'a qu'à ouvrir Pline, Saint Clément d'Alexandrie, Diogéne Laërce, mille autres, & ſur-tout les Poëtes. A l'égard des *Navires*, non-ſeulement c'eſt l'idée que Diodore attribue aux anciens Chaldéens, mais ſelon les Miſſionnaires de Baſſora, elle ſubſiſte encore chez les Chrétiens de Saint Jean, c'eſt-à-dire, les Mendaïtes, ou Sabiens d'aujourd'huy; adjoûtons même, que *Navire* & *Char* s'expriment l'un & l'autre par le *Mercab* מרכב des Hébreux & des Arabes, & que le *Tſab*, d'où je tire *Sabi*, a préciſément la même ſignification: ce qui rapproche ſur le champ l'idée Chaldéenne de la Grecque.

Voici à préſent en quatre mots, les principales opinions du Sabiiſme.

Premiérement, à le conſidérer dans tout ce qu'il embraſſoit, il ne s'agiroit que de tranſcrire ici le paſſage d'Ibn

Batriq. ſur les temps de Reü & de Phaleg, traduit de l'Arabe par Pocock, un de nos Arabiſans les plus célébres.

Fuerunt ergo ex ipſis alii qui Solem, alii qui Lunam, alii qui Stellas, alii qui Volucres, alii qui Terram, alii qui Feras, alii qui Fluvios, alii qui Arbores, alii qui Montes colerent, alii qui ad ſimilitudinem Patris aut Matris, aut ejus quem ex ſibi charis honore proſequerentur, cum mortuus eſſet, imaginem conflarent, quam colerent, aut ſibi in Deum aſſumerent, alii qui imaginem ex auro, argento, lapide aut ligno conficerent.

Mais comme ce recit ſemble comprendre toutes les parties de l'idolatrie, & que le Sabiiſme ne les enfanta pas toutes à la fois, voyons ce qui l'a diſtingué dans tous les temps. Ç'a eſté certainement, 1.° la connoiſſance des Aſtres; rien pour cela de plus fameux dans toute l'Antiquité, que les Chaldéens, & cela n'a pas beſoin de preuves: Eclipſes, mouvements des Aſtres, & en conſéquence, ſyſtemes du monde, quels qu'ils fuſſent, tout cela eſtoit de leur reſſort; & c'eſtoit auſſi ſur le même fondement qu'ils élevoient l'*adoration de ces Eſtres céleſtes.*

2.° Par le cours des Aſtres, ils prétendoient juger de tous les événements. Le détail de l'Aſtrologie judiciaire eſt infini, & il eſt inconcevable combien ces idées, toutes folles qu'elles peuvent eſtre, ont toûjours frappé les trois quarts des hommes. En un mot, Albohaſen, Albumaſar & cent autres, en ont fait des régles; & tous les Hiſtoriens de l'Antiquité parlent des prédictions Chaldéennes, comme de choſes connues, avérées & conſéquentes à leur art.

3.° A la ſuite venoit la ſcience des Taliſmans, l'apparition des Génies, les enchantements & les ſorts; matiéres qui ont toûjours occupé & occuperont toûjours l'Univers. Tous les hommes d'alors ne donnérent pas tête baiſſée dans ces extravagances; mais a-t-on jamais arrêté le cours de la ſuperſtition? Selon Rambam, R. Juda Hallevi, R. Muſcato, R. Joſeph Halbo, & la plûpart des Auteurs Arabes, l'idée de l'Eſtre ſuprême, demeurée ſaine chez les perſonnes d'eſprit, comme en effet elle a preſque toûjours ſubſiſté chez

ces Sectaires, s'éclipsa insensiblement de l'esprit des peuples.

Simulacres, arbres dévouez, bois sacrez, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priére, croyance, idée même de résurrection, les Sabiens avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures, & Ibn Corra Astronome Sabien illustre, soûtenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siécles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les Mathématiciens qui les gouvernoient, se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit: chacun selon ses calculs & ses systemes, ils se forgeoient des dogmes, ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000. ans. Pourquoy? Ils fixoient à 9000. ans le tour entier de tous les Orbes céleſtes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire, de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature. Cela estant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426. ans.

Enfin, plusieurs d'entr'eux soûtenoient dans le monde ou dans les mondes, une espéce d'éternité, pendant laquelle tour à tour ces mondes estoient détruits & refaits.

En voilà assez, & sans entrer ici dans aucun détail, qui indubitablement nous meneroit trop loin, avertissons de ces trois articles.

Le premier. Cette Secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs Philosophes, & sur-tout plusieurs Astronomes du premier ordre.

Le second. Mahomet, *Alcoran Sura* ou *chap. 2.* a mis le Sabiisme au rang des Religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les Docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le Sabiisme de près, ils y ont vû des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas estre surprénant que ce soit à eux que l'on renvoye pour une connoissance plus intime du Sabiisme. Ainsi, après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres Espagnols, il faudroit encore consulter Schareſtani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Kessai,

& parmi nos Auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger & quelques autres.

Le troiſiéme. C'eſt que ſi l'on n'a pas une notion raiſonnable de cette Secte & de ſes pratiques, quoyqu'abſurdes la plûpart, il y a dans Moyſe, & en général dans l'Ecriture, pluſieurs paſſages que l'on n'entendra jamais.

SECONDE PARTIE.

De l'étendue & de la durée du Sabiiſme.

Un article curieux ſur la Grece, parce qu'elle ſemble nous toucher encore de plus près que l'Orient, ce ſeroit de former une eſpéce de Chronologie particuliére de ſes religions & de leurs cultes. Ses religions n'y ont pas eſté introduites dans le même ſiécle; ſes cultes y ont ſouffert des altérations & des changements. Seroit-on en état de déterminer par les Auteurs ce que la premiere, ce que la ſeconde, ce que la troiſiéme peuplade y a apporté ou changé?

Qu'on ne croye pas que ceci ſoit une digreſſion, c'eſt une réflexion que je fais par rapport aux Sabiens mêmes & à l'étendue du Sabiiſme. Si les religions Grecques n'en ſont que des dépendances, quoyqu'éloignées; ſi par-deſſus tout, le culte des Etoiles, qui fait le caractére particulier du Sabiiſme, par Héſiode, par Homere & les autres Poëtes, ſemble y avoir précédé celuy des hommes, ce que je crois avoir démontré ailleurs: diſons-le hardiment, ſoit que les premiéres traditions des Grecs fuſſent venues des Sabiens de l'Orient, ſoit qu'auſſi ſuperſtitieux d'eux-mêmes, ou que par leur propre raiſonnement, comme cela pourroit bien eſtre arrivé, ils ſe fuſſent imaginé qu'ils leur devoient un culte, il eſt certain qu'ils regardérent le Soleil & la Lune comme des Divinitez; & non-ſeulement il y a ſur cet article quantité de vers dans tous les Poëtes, mais Platon dans le Cratyle ſoûtient nettement que ç'a eſté le plus ancien culte de la Grece. *Ses premiers habitants*, dit-il, *me paroiſſent n'avoir reconnu pour Dieux, que ceux que la plûpart des Barbares regardent comme tels,*

tels, le Soleil, la Lune, les Planetes & les autres Aſtres; c'eſt même de leur cours qu'ils tirent le nom générique de Θέος, *à* Θεῖν *currere.*

Par-là on n'a plus lieu de s'étonner de l'étendue que Maimonides & Ephodi & R. Schem Thob ſes Commentateurs donnent au Sabiiſme. Ils ont enviſagé preſque toute l'idolatrie comme une ſuite des idées Sabiennes, & par-là ils y ont enveloppé néceſſairement les cultes de toute la terre. *Eutychius* avoit la même idée, puiſqu'après avoir pris le Sabiiſme en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il eſt paſſé en E'gypte*, de l'*E'gypte*, il fut *porté chez les Francs*, c'eſt-à-dire, *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée.* Et comme le culte du Soleil & des Etoiles, la vénération des Ancêtres, l'érection des Statues, la conſécration des Arbres, conſtituérent d'abord l'eſſence du Sabiiſme, & que cette eſpéce de religion, toute bizarre qu'elle eſt, ſe trouva aſſez vîte répandue dans toutes les parties du monde alors connu, & l'infecta juſqu'à l'Inde, juſqu'à la Chine; de ſorte même que ces vaſtes Empires ont toûjours eſté pleins de Statues adorées, & ont toûjours donné la créance la plus folle aux viſions de l'Aſtrologie judiciaire, preuve inconteſtable de Sabiiſme, puiſque ç'en eſt le fond & le premier dogme; la concluſion eſt ſimple que ſoit par tradition, ſoit par imitation & identité d'idées, le monde preſqu'entier s'eſt vû, & ſe voit encore *Sabien.* Ce qu'on ne peut pas nier, c'eſt que pour les régions Orientales, le Magiſme paroît avoir eſté reſſerré dans la Perſe & dans quelques contrées voiſines, & que le Sabiiſme paroît avoir eſté reçû également dans la Chaldée, dans l'E'gypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde : car, s'il eſt clair que les opinions de la religion E'gyptienne eſtoient paſſées dans l'Inde, & y ſubſiſtent encore aujourd'huy : il eſt évident auſſi qu'il s'y eſtoit mêlé du Sabiiſme; ce que prouvent aſſez & *Bartrouherri*, & la plûpart des Romans Indiens.

Je viens à préſent à ſa durée.

Qui croiroit que, pendant que tant d'autres héréſies, même depuis le Chriſtianiſme, ſe ſont éteintes & preſque évanouies

à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la premiére de toutes, connue avant Abraham, eſt demeurée juſqu'à nos jours entre le Judaïſme, le Chriſtianiſme & le Muſulmaniſme? Nous avons une Homélie de Saint Grégoire de Nazianze contre les Sabiens, & ainſi de ſon temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*Alcoran*, tous les Hiſtoriens Arabes, tous les Auteurs Perſans, en parlent comme d'une religion ſubſiſtante chez eux, & cela n'eſt pas étonnant, puiſque *Charan* & *Baſſora* ſont ſi proches de l'Arabie & de la Perſe.

Une circonſtance curieuſe, ce ſeroit de ſçavoir pourquoy, & depuis quel ſiécle les Sabiens s'appellent *Mendaï Jahia*, les Diſciples ou les Chrétiens de S. Jean. Il n'eſt pas facile de le déterminer; mais il ſemble que l'hiſtoire Arabe nous en donne une époque aſſez vraiſemblable du temps d'Almamon. Ce Prince paſſant par *Charan*, & ſans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit aſſembler les principaux habitants; il voulut ſçavoir quelle eſtoit véritablement la religion qu'ils profeſſoient. Les *Charaniens* chagrins d'une telle demande, & ne ſçachant où elle tendoit, ne ſe dirent ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Sabiens, mais *Charaniens*, comme ſi ç'eût eſté un nom de religion. Cette réponſe, aſſez fondée d'ailleurs, mais que le Prince Muſulman prit, ou pour une impiété, ou pour une dériſion, leur penſa coûter la vie à tous. Almamon en colére leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permiſes par le Prophete, ſans quoy, à ſon retour, leur Ville ſeroit paſſée au fil de l'épée. Là-deſſus un vieillard leur conſeilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de ſe dire *Sabiens*. Cela eſtoit fort ſenſé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens, il y avoit des diviſions & des haines. Pluſieurs d'entr'eux aimérent mieux ſe faire Chrétiens ou Muſulmans. Mais ce qui ſera arrivé, c'eſt qu'avec les Muſulmans ils ſe ſeront dits Chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de ſe faire nommer Chrétiens de S. Jean, ou Chrétiens *Mendaï Jahia, Diſciples de Jean*.

Il eſt vray que du temps de l'Evangile, Saint Jean a eu des Diſciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du Précurſeur, qu'ils ayent tous embraſſé le Chriſtianiſme. Il eſt vray encore, que les Sabiens d'aujourd'huy ſont par-tout, & dans leurs Liturgies & dans leurs Livres, une commémoration honorable de Saint Jean; de ſorte que le nom de Chrétiens de Saint Jean, ou de Diſciples de Jean, pourroit avoir une époque plus ancienne, & eſtre de ces premiers temps du Chriſtianiſme : on a même quelques Livres des Miſſionnaires qui les ont prêchez, où l'on voit les articles de leur créance, & il y eſt parlé non-ſeulement du *Baptême*, mais de quelques autres *Sacrements*, qu'on ne rencontre guéres que parmi les Chrétiens. Mais une Secte ne ſe connoît jamais à fond, que par la lecture de ſes propres Livres; & comme nous en avons à la Bibliothéque du Roy trois Manuſcrits aſſez conſidérables, à la lecture deſquels cette Diſſertation eſt une eſpéce de préparatif, je compte que par la ſuite, ces Livres examinez en détail (quoyqu'en ancien Chaldéen, & même dans un caractére juſqu'ici preſque inconnu) nous mettront en eſtat d'en parler avec un peu plus de certitude.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE

DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

PREMIE'RE PARTIE.

C'EST un ſentiment communément reçû, que les Loix des XII. Tables ſont émanées des loix de Solon : il eſt établi ſur ce que les Hiſtoriens ont dit de la députation que les Romains envoyérent à Athenes vers l'an 300. de 23. Juin 1735.

la fondation de Rome, pour y tranſcrire les loix Attiques, & les apporter à Rome, afin d'en former un corps de Droit. Si les Commentateurs des Loix des XII. Tables, s'eſtoient contentez de dire que le gouvernement des Romains, & pluſieurs de leurs uſages, ſous leurs premiers Rois, devoient leur origine aux mœurs & aux uſages de la Grece, ils n'auroient rien dit qui ne fût vray; mais leur ſentiment ne me paroît pas également fondé, lorſqu'ils avancent comme un fait certain, que les Loix des XII. Tables ſont tirées de celles des Athéniens; de ſorte que de la maniére dont ils s'expriment, il ſembleroit que les Romains, peuple groſſier & barbare, avoient alors abſolument beſoin du ſecours des loix étrangéres, & qu'ils n'auroient pas trouvé dans la République, des loix & des coûtumes, dont les Décemvirs puſſent compoſer ce corps de Droit, qui ſelon T. Live, fut dans la ſuite le fondement de toute la Juriſprudence Romaine. Il eſt vray qu'ils ſont quelquefois obligez de convenir qu'il y a dans les XII. Tables, des Loix qui ſont particuliéres au Peuple Romain, & dont on ne voit point de veſtiges dans la Grece; mais ces Loix, ſelon eux, ſont en petit nombre, ils les comptent pour rien, & pour peu que les loix Romaines ayent de reſſemblance avec les loix des Grecs, cela leur ſuffit pour en faire honneur aux Légiſlateurs des derniers. Ils vont même juſqu'à dire que les Décemvirs avoient emprunté le mot *Tables,* des Athéniens, qui avoient donné ce nom aux loix de Solon, parce qu'ils les avoient fait graver ſur des Tables; il eſt cependant certain que les Romains avoient gravé leurs loix ſur des Tables, avant même que Solon eût compoſé les ſiennes.

Juſte Lipſe, Franciſc. Balduin. Comment. de Legibus XII. Tabul.

Dionyſ. Haliſarn. lib. 2.

Pour moy je penſe autrement que ces Interprétes, & je m'y ſens obligé par deux raiſons qui me paroiſſent déciſives; car il y a des Auteurs qui diſent en termes exprès, qu'on inſéra dans les XII. Tables les anciennes loix Romaines: & d'ailleurs, en comparant les loix établies par les Décemvirs, avec les uſages & l'ancien gouvernement de Rome, il eſt impoſſible de n'y pas appercevoir ces mœurs

antiques, qui caractériſent le Peuple Romain, comme le remarque Ciceron, & qui le différencient des autres Peuples: *Actionum genera quædam majorum conſuetudinem, vitamque declarant.*

Cic. lib. 1. de Orat.

On pourroit croire que la politique des Patriciens fit revivre les anciennes loix & les uſages abolis, comme des loix étrangéres, par leſquelles ſe gouvernoient des peuples eſtimez à Rome; de ſorte qu'il ſeroit arrivé à leur égard, ce que dit Macrobe des Loix mêmes des XII. Tables, que leur ancienneté fit négliger, & qu'on fit reparoître dans la ſuite ſous d'autres noms. *Ita, Hercules, ut de ipſis XII. Tabulis factum eſt, quarum ubi contemni antiquitas cæpit, eadem illa quæ illis legibus cavebantur in alia latorum nomina tranſierunt.*

Lib. 2. cap. 13.

Ce ſentiment, qui paroîtroit un paradoxe aujourd'huy, a eſté embraſſé par un Juriſconſulte Napolitain, qui regarde comme une fable ce que les Hiſtoriens racontent de la députation des Romains à Athenes; députation qui ne fut inventée, à ce qu'il croit, par les Patriciens, que pour amuſer les Plébéiens pendant trois ans. Mais ſans inſiſter là-deſſus, je me borne dans cette Diſſertation, à prouver deux choſes, ſçavoir, 1.° que les Loix des XII. Tables ſont, pour la plus grande partie, les anciennes loix Romaines abolies par le non-uſage, ou des coûtumes, qui, pour n'avoir pas eſté écrites, n'en avoient pas moins force de loy. 2.° Que s'il ſe trouve quelques loix de Solon & de Lycurgue, dans les XII. Tables, ce n'eſt pas une raiſon pour faire honneur à ces Légiſlateurs, de toute la Juriſprudence Romaine rédigée par les Décemvirs; je dis rédigée par les Décemvirs, parce que je ne prétends combattre que le ſentiment de ceux qui croyent que les Romains firent alors paſſer les loix de Solon, ou des autres Légiſlateurs Grecs, dans leur Code; en ſorte qu'à les entendre, les Décemvirs n'auroient eſté que les copiſtes de ces loix. Je ſuis d'ailleurs très-éloigné de nier qu'il n'y eût dans les loix de Rome avant les Décemvirs, quantité de choſes qui avoient rapport aux loix, aux mœurs & au gouvernement des différents peuples de la Grece.

Gio. Battiſta Vico, Principi di una Scienza nuova intorno alla natura delle nazioni.

Denys d'Halicarnaſſe, cet Auteur ſi judicieux, & qui avoit fait une étude approfondie des Antiquitez Romaines, donne aux Romains pour ancêtres, les Grecs qui vinrent en différents temps s'établir dans l'Italie, & en particulier dans le *Latium*. Les Troyens eux-mêmes, fondateurs de la ville d'Albe, eſtoient, ſelon luy, Grecs d'origine, & après avoir lû & examiné tout ce que les Hiſtoriens Grecs & Romains avoient écrit ſur l'origine des Romains περὶ τῶν Ῥωμαίων γένους, il conclut que Rome dans ſes commencements eſtoit une ville Grecque, où l'on obſervoit les devoirs de l'humanité & de la ſociété; & qu'elle ne fut point le refuge de gens barbares, fugitifs, & ſans feu ni lieu ἀνεστίων. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on trouve à Rome, ſous le regne des Rois & dans la ſuite, pluſieurs uſages conformes à ce qui ſe pratiquoit à Athènes & à Lacédémone: telle eſtoit, par exemple, la Royauté ſur le pied qu'elle fut établie par Romulus, & que Denys d'Halicarnaſſe compare avec le gouvernement de Sparte, où le pouvoir des Rois n'eſtoit point arbitraire, mais dépendant en beaucoup de choſes du Sénat. Les Sabins depuis long-temps avoient reçû les mœurs & les coûtumes des Lacédémoniens, & Numa, Sabin luy-même, les avoit introduites à Rome. La diſtinction des Patriciens & des Plébéiens eſtoit en uſage à Athenes, où l'on appelloit εὐπατρίδας ceux qui eſtoient d'une famille illuſtre, & ἀγροίκους ceux dont la fortune eſtoit médiocre, τοὺς μὲν ἐν τῇ καταδεεστέρᾳ τύχῃ.

Lib. 1. cap. 89.

Lib. 2. cap. 5.

Il en eſtoit de même de la ſubordination & de la dépendance des Cliens à l'égard de leurs Patrons; enfin on peut voir dans Denys d'Halicarnaſſe pluſieurs autres uſages que les Romains avoient imité des Grecs. Mais la politique ayant fait recevoir dans la ville de Rome encore foible & environnée d'ennemis, pluſieurs habitants qui n'avoient point une origine Grecque, ce mêlange dut altérer la conſtitution du gouvernement primitif, & y introduire des uſages convenables au génie de tant d'hommes, de langage & de mœurs différentes; auſſi Denys d'Halicarnaſſe admire-t-il comment

Rome ne devint pas toute barbare. Ce fut pour cette raiſon que les Albains refuſérent de ſe ſoûmettre aux Romains, ſous le regne de Tullus Hoſtilius, parce que, diſoit Suffétius à ce Roy, il ne conviendroit pas que des étrangers commandaſſent aux naturels du pays, ni des barbares aux Grecs, qui eſtoient en plus petit nombre à Rome, depuis qu'on y avoit reçû toute ſorte de gens.

Pour remplir le deſſein que je me ſuis propoſé, il eſt abſolument néceſſaire de m'engager dans une exacte comparaiſon de tout ce qui nous reſte des Loix des XII. Tables, avec les loix & les coûtumes reçûes à Rome avant les Décemvirs; & c'eſt auſſi, Meſſieurs, ce que je ferai dans un ſecond diſcours; mais aujourd'huy, je ne ferai, pour ainſi dire, que préluder: je m'attacherai d'abord à vous donner une idée des Loix écrites, & des Coûtumes obſervées à Rome ſous les premiers Rois: j'examinerai ſi ces loix furent entiérement abolies, lorſque la Royauté fut éteinte, comme le croyent quelques Auteurs, & cet examen me conduira à parler de l'état où ſe trouvoit la République, lorſque les Plébéiens demandérent un nouveau Code, & de ce qui donna lieu à cette demande. Je finirai par des réflexions générales, qui, toutes générales qu'elles ſeront, pourront ſuffire, du moins à faire douter du ſentiment qui ſe trouve répandu dans tous les Auteurs, que la Juriſprudence des Grecs, & des Athéniens en particulier, paſſa à Rome au temps du Décemvirat.

On ne peut s'empêcher de concevoir une idée avantageuſe du mérite de Romulus, lorſqu'on fait attention à la ſageſſe de ſes loix, & à l'art ſi difficile qu'il eut de faire vivre dans la concorde ſes nouveaux citoyens. *Hi poſtquam in una mœnia convenere, diſpari gente, diſſimili lingua, alius alio more viventes, incredibile memoratu eſt, quam facilè coaluerint.* Sa vertu paroît héroïque à Denys d'Halicarnaſſe, qui ne feint point de le mettre au-deſſus des plus habiles Légiſlateurs; mais en imitant les Grecs dans l'établiſſement de ſes loix, il eut ſoin de ne prendre que ce qu'il y avoit de meilleur dans leurs coûtumes. Les loix qu'il établit ſur la puiſſance

Salluſt. conjurat. Catilin.

paternelle, ſur les mariages & ſur la maniére dont les Patrons devoient traiter leurs Cliens, ſont du nombre de celles dans leſquelles on remarque des choſes toutes différentes de ce qui ſe pratiquoit chez les Grecs.

Il s'attacha ſur-tout à bannir du culte religieux les fables Grecques, qui deshonoroient la Divinité, & qu'il regarda comme indignes, non-ſeulement des Dieux, mais encore des hommes qui ont quelques ſemences de vertu. Il accoûtuma les Romains à parler des Dieux d'une maniére convenable, & à ne leur attribuer aucune action qui ne fût conforme à leur nature. Les loix de Romulus ne paſſérent point avec luy; elles furent obſervées par les Rois ſes ſucceſſeurs, & même par les Conſuls : c'eſt à leur ſageſſe & à leur utilité que Denys d'Halicarnaſſe attribue la proſpérité dont Rome a joui pendant pluſieurs ſiécles; mais parmi les loix de Romulus, qui regardoient en particulier le droit naturel, il y en avoit une grande partie qui n'eſtoient point écrites; elles s'obſervoient cependant comme celles qui l'eſtoient. Sous les autres Rois, il s'établit auſſi des coûtumes, ſelon l'exigence des cas. Numa s'attacha au droit des gens, & il ne toucha point aux loix ni aux coûtumes qu'il trouva établies par Romulus ſon prédéceſſeur; mais il y adjoûta ce qu'il crut qui y manquoit, & les réglements qu'il fit ſur les cérémonies de la religion & ſur les funérailles, furent enſuite inſérez dans les Loix des XII. Tables; il les avoit rédigées en un Livre diviſé en huit parties, ſelon les différentes claſſes qu'il avoit imaginées des choſes ſacrées. Mais les loix qui luy acquirent cette haute réputation de ſageſſe qu'il a eue chez les Romains, furent celles qu'il publia, pour faire regner la frugalité & la tempérance, & pour inſpirer l'amour de la juſtice, qui entretient la concorde & l'union entre les citoyens.

Dionyſ. Halicarn. l. 2. c. 7.

Lib. 2. cap. 21.

Pour obliger ſes ſujets à garder la foy & la juſtice dans les contrats, il inventa une choſe que tous les Légiſlateurs des plus fameuſes Républiques n'avoient point connue: car voyant que les contrats paſſez publiquement & pardevant témoins, s'exécutoient religieuſement, par le reſpect qu'on a pour

Ibid.

a pour ces témoins, & que ceux qu'on fait ſans témoins, & qui ſont en plus grand nombre que les autres, dépendent de la bonne-foy des contractants, qui n'eſtant point retenus par le même reſpect, ſont plus tentez d'en violer la foy, il crut qu'il n'y avoit rien de plus important pour la foy publique, que d'ériger la Fidélité ou la Bonne-foy en divinité, & de lui rendre les honneurs divins. C'eſt pourquoy il fut le premier qui érigea un temple à la Foy publique. Par ce moyen l'exactitude ſcrupuleuſe de la République à garder inviolablement la parole donnée, ne pouvoit manquer de paſſer avec le temps dans les mœurs des particuliers, qui en effet regardérent dans la ſuite la Foy comme une choſe ſi reſpectable & ſi inviolable, que la ſimple parole paſſoit pour le plus grand ſerment: auſſi quand un particulier avoit quelque différend avec un autre au ſujet de quelque contrat paſſé ſans témoins, c'étoit la parole ou du demandeur ou du défendeur qui décidoit l'affaire, ſans que le procès fût pouſſé plus loin. D'ailleurs, afin que chacun ſe contentât de ce qu'il avoit, ſans envier le bien d'autruy, il établit des loix touchant les bornes des terres; il ordonna à tous les particuliers de les arpenter, & d'y planter des pierres qui fuſſent conſacrées à Jupiter Terminal. Tout le monde devoit s'aſſembler chaque année en un certain jour, pour y offrir des ſacrifices; & ſi quelqu'un ôtoit ou tranſportoit ces pierres, ſa tête eſtoit dévouée au Dieu des Bornes; en ſorte que le premier venu pouvoit le tuer impunément, comme coupable de ſacrilége. Enfin Numa, après avoir fait des réglements pour les limites des champs, porta ſon attention juſqu'à exciter ſes ſujets à les cultiver ſoigneuſement; il prépoſa des hommes dans chaque canton, pour examiner les terres bien cultivées, & lui en faire leur rapport; il donnoit des louanges aux laboureurs vigilants, réprimandoit les pareſſeux, & leur impoſoit même des amendes; ce qui rendit les Romains laborieux, & leur fit eſtimer les biens qu'ils retiroient de l'agriculture, au-deſſus des richeſſes qu'on acquiert par les armes: auſſi vit-on dans

la ſuite les premiers hommes de la République ne pas rougir de cultiver eux-mêmes leurs terres, préférer les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat des dignitez & des richeſſes, & regarder cette vie pauvre comme l'aſyle & le ſoûtien de la liberté. Les loix de Numa furent en partie inſérées dans le Code des loix écrites, & le reſte, qui ne fut point écrit, ſe conſerva par l'uſage & par la pratique. Les trois Rois ſucceſſeurs de Numa firent peu de loix: le regne guerrier de Tullus Hoſtilius en fit négliger pluſieurs; mais Ancus Martius marchant ſur les traces de Numa, rétablit ſes loix ſur la culture des terres, & blâma ſévérement, comme de mauvais citoyens, ceux qui les négligeoient; il fit graver ces loix ſur des tables, & les expoſa dans la place publique aux yeux de tout le peuple, afin que chacun pût les lire.

L. 3. cap. 12.

Tacit. Annal.

Servius Tullius eſt regardé avec raiſon, comme le principal Auteur du Droit civil chez les Romains. *Præcipuus Servius Tullius ſancitor legum fuit.* Il fit une collection des loix dont la plûpart n'eſtoient que les anciennes loix de Romulus & de Numa, qu'il remit en vigueur après qu'on les eût négligées pendant du temps, mais il y en adjoûta enſuite cinquante autres toutes nouvelles, ſur les dettes, les uſures, les contrats & les injuſtices; elles furent confirmées dans une aſſemblée des Curies. Il établit par ces loix une parfaite égalité entre les grands & les petits, elles rendoient la condition de ceux-ci entiérement égale à celle des Sénateurs dans tout ce qui concernoit le droit, les procez, les démêlez qu'ils pouvoient avoir enſemble; elles retranchoient certains priviléges dont les Patriciens s'eſtoient ſervis juſqu'à ſon regne pour vexer les Plébéiens dans les contrats qu'ils paſſoient avec eux. Toutes ces loix furent gravées ſur des Tables, & affichées dans la place publique, elles compoſérent avec celles des autres Rois, ce corps de loix que l'on nomma le droit Papyrien, de Sextus Papyrius, qui en fit la compilation. Tarquin parvenu à la Royauté, & mépriſant également les Plébéiens & les Patriciens, qui avoient facilité ſon élévation au Trône, renverſa toute l'ancienne

Dionyſ. Halicarn. l. 4.

Dionyſ. Halicarn. l. 4.

diſcipline, il abolit les plus ſages loix établies par ſes prédéceſſeurs, & changea le gouvernement de la République en une tyrannie ouverte. Il ne laiſſa pas même les Tables ſur leſquelles les loix eſtoient gravées, il les fit enlever de la place publique & les briſa. Après vingt-cinq ans de ce regne tyrannique, la révolution qui mit fin à la Royauté dans Rome, fit revivre le bon ordre. Les Sçavants ſont partagez ſur ce que devinrent alors les loix royales. Les uns croyent qu'elles furent entiérement abrogées, & c'eſt le ſentiment d'Hotman. Joſeph Scaliger croit qu'elles ne furent point entiérement abolies, & que dans la ſuite elles furent inſérées dans les trois premiéres Tables. Enfin Sigonius, dont Gravina embraſſe le ſentiment, croit qu'on n'abolit que les loix qui tendoient à l'affermiſſement de la puiſſance royale. Je ne ſçay quelle eſt la loy Térentia, dont parle Hotman, & par laquelle il croit que les loix royales furent abrogées. Elle ne ſe trouve point dans le catalogue des loix Romaines d'Antonius Auguſtinus: peut-eſtre Hotman a-t-il confondu, comme font pluſieurs Auteurs, cette loy Térentia avec la loy Térentilla, à cauſe que les manuſcrits varient ſur le nom du Tribun C. Térentillus Arſa, qui ſe trouve auſſi quelquefois nommé Térentius. Mais les loix royales n'ont pû eſtre abolies par la loy Térentilla, comme on le verra dans la ſuite. S'il y en a quelques-unes concernant la royauté, qui ayent eſté abrogées, ce n'a pû eſtre que par la premiére loy Tribunitienne, faite par L. Junius Brutus Tribun de Céléres, & premier Conſul. Hotman au reſte, a ſuivi le témoignage du Juriſconſulte Sextus Pomponius, qui prétend en effet que toutes les anciennes loix furent abolies à l'établiſſement du Conſulat. *Regibus ejectis, lege Tribunitia omnes leges exoleverunt, iterumque cœpit Populus Romanus incerto magis jure & conſuetudine aliqua uti, quàm perlata lege: idque prope viginti annis: poſtea placuit publica autoritate decem conſtitui viros, per quos peterentur leges à Græcis civitatibus, ut civitas fundaretur legibus.* Mais l'autorité de Pomponius n'eſt pas aſſez forte pour nous obliger à croire que les loix royales furent entiérement abolies après que

Leg. 2 r. §. 4. ff. de origine Juris.

Tarquin eût eſté chaſſé de Rome; & le paſſage que je viens de rapporter, confirme aſſez ce que Gravina dit de Pomponius, dans lequel il ne ſçait ce qu'il doit reprendre le plus, ou l'inexactitude, ou l'ignorance dans l'Hiſtoire. Quoy qu'il en ſoit, Denys d'Halicarnaſſe nous apprend en pluſieurs endroits de ſes Antiquitez, que non-ſeulement les loix de Numa concernant la religion & ſes cérémonies, mais encore celles de Romulus, furent conſervées. En effet, les Patriciens qui dans le changement du gouvernement qu'ils vouloient introduire, avoient beſoin du ſecours des Plébéiens, ne manquérent pas de ſe ſervir du rétabliſſement des loix des premiers Rois, & en particulier de celles de Servius, pour gagner le peuple. Ils remirent donc en vigueur, dit Denys d'Halicarnaſſe, les loix équitables que Tullius avoit établies en faveur des Plébéiens, & que Tarquin avoit entiérement abolies. Ils rétablirent l'égalité dans les contrats qui ſeroient paſſez entre les Patriciens & les Plébéiens. Ils ordonnérent qu'on renouvelleroit, comme ſous le regne de Tullius, tant dans la ville qu'à la campagne, les ſacrifices où les Plébéiens habitants de la ville avoient coûtume de ſe trouver, réunis avec ceux de la campagne. Les Conſuls Brutus & Collatinus, leur rendirent aux uns & aux autres, le droit d'aſſiſter aux aſſemblées qui ſe tiendroient pour les affaires les plus importantes, d'y donner leurs ſuffrages, & d'y faire tout ce qu'ils avoient fait par le paſſé. Tous ces reglements, adjoûte Denys d'Halicarnaſſe, furent d'autant plus agréables à la plûpart des Romains, qu'après les rigueurs d'un long eſclavage, ils jouiſſoient d'une liberté ineſpérée.

Lib. 3.

Lib. 5.

Ibid. cap. 2.

Il eſt vray que la concorde des Patriciens & des Plébéiens ne dura pas long-temps: l'animoſité des deux partis avoit commencé ſous le regne des Rois, & il n'eſtoit guéres poſſible que les uns & les autres, ayant chacun leur part dans le gouvernement, n'euſſent ſouvent des démêlez. Les Patriciens, en créant des Conſuls, n'avoient pas prétendu abolir ce qu'il y avoit de réel dans le pouvoir des Rois; ils ne vouloient en retrancher que ce qui pouvoit paroître odieux

au peuple, c'eſt-à-dire, l'extérieur de la Royauté, le Sceptre, la Couronne d'Or, & d'autres ornements. Il y a bien des perſonnes, diſoit Brutus, qui ne conſidérant pas le fond des choſes, deſirent ſouvent ce qui eſt nuiſible, & rejettent ce qui eſt utile, comme la Monarchie l'eſt en effet. Je ſuis donc d'avis que nous changions le nom de ce gouvernement, & qu'on n'appelle plus ni Monarques ni Rois, ceux qui ſeront revêtus de la ſouveraine autorité, mais qu'on leur donne quelqu'autre nom plus modeſte, plus populaire & moins choquant. Ainſi dans le fond, cette nouvelle liberté du Peuple Romain ne conſiſtoit plûtôt, ſelon T. Live, qu'en ce que le pouvoir des Conſuls eſtoit annuel, ſans qu'au reſte ils euſſent moins d'autorité que les Rois. *Libertatis autem originem inde magis, quia annuum imperium, Conſulare factum eſt, quàm quod deminutum quicquam ſit ex regia poteſtate, numeres.* Auſſi les Patriciens, dans le corps deſquels on devoit prendre les nouveaux Magiſtrats, ne manquérent point de faire ſentir aux Plébéiens toute la peſanteur du joug de l'autorité, & les loix que Valerius Publicola publia en faveur des Plébéiens, furent un nouveau motif de diſſention entre les deux partis. Depuis la ſeiziéme année du banniſſement de Tarquin, on ne voit plus dans la République, que des diſputes continuelles, & ces diſputes qui durérent plus de quarante ans, donnérent enfin lieu à la demande que firent les Plébéiens, d'un Corps de Droit, ſelon lequel ils puſſent eſtre gouvernez, & eſtre à l'abri des véxations des Patriciens.

T. Liv. lib. 2. n. 1.

Il paroît par ce que diſent T. Live & Denys d'Halicarnaſſe, que les Plébéiens ſe plaignoient de deux choſes, ſçavoir, de ce qu'on violoit leurs priviléges dans toutes les occaſions, & de ce que dans le gouvernement, les Patriciens ſuivoient plûtôt leur volonté que les loix. Ces plaintes ſi ſouvent réitérées, & la peine que les Patriciens eurent à ſe déterminer à conſentir à l'établiſſement d'un Corps de Droit, font bien voir qu'elles n'eſtoient point ſans fondement; de ſorte que les Patriciens ne tardérent pas à éluder l'autorité des loix royales, rétablies par les premiers Conſuls,

& à introduire des coûtumes oppoſées à celles qui avoient eſté en uſage juſqu'alors. Je n'entreray point dans le détail de toutes les diſputes qui agitérent la République, elles ne ſont point de mon ſujet.

Il ſuffit de remarquer qu'elles donnérent occaſion à pluſieurs loix en faveur des Plébéiens, que les Patriciens furent obligez d'approuver, & à la création des Tribuns, dont l'autorité s'éleva aux dépens de celle des Patriciens, & les força enfin d'accorder aux Plébéiens les loix qu'ils demandoient depuis pluſieurs années. *Tanta igitur in illis virtus fuit, ut anno decimo ſexto poſt Reges exactos, propter nimiam dominationem Potentium, ſecederent.... Tribunos crearent.* Mais il ne ſera pas inutile de ſe rappeller l'état où ſe trouvoit la République, lorſque les Romains adoptérent les Loix des XII. Tables.

Cicero orat. pro C. Cornelio. fragm.

Caius Terentillus Arſa, Tribun du peuple l'an 292. de la fondation de Rome, entreprit de ſignaler ſon avénement au Tribunat, en demandant dans une aſſemblée du peuple, qu'on mît des bornes à l'autorité abſolue des Conſuls, & en même-temps qu'on établît, du conſentement du peuple, des loix fixes & conſtantes, qui ſerviſſent de régle au Sénat dans les jugements qu'il rendoit au ſujet des procez qui ſurvenoient entre les particuliers. Le projet de la loi Térentilla portoit que le peuple nommeroit inceſſamment dix Commiſſaires, T. Live dit cinq, qui ſeroient choiſis entre les perſonnes les plus ſages & les plus éclairées; que les Commiſſaires ſeroient autoriſez pour recueillir & former un corps de loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui ſurvenoient entre les particuliers; qu'ils en feroient leur rapport dans une aſſemblée du peuple, & qu'ils les afficheroient dans le *Forum*, afin que chacun en pût prendre connoiſſance, & en dire ſon avis.

Les Patriciens s'oppoſérent à cette loy, & remontrérent dans une aſſemblée convoquée par les Tribuns, où tout le Sénat ſe trouva, qu'il eſtoit inoui que, ſans Sénatuſconſulte, ſans prendre les auſpices, ſans conſulter les Dieux, ni les

premiers hommes de la République, une partie des citoyens, & la moins considérable, entreprît de faire des loix qui devoient estre communes à tous les ordres de l'Etat. Les jeunes Sénateurs, & principalement Q. Ceson, fils du célébre Dictateur Q. Cincinnatus, estoient les plus animez contre les Plébéiens, & ils firent enfin avorter le projet de la loy Térentilla.

La prise du Capitole par le Sabin Herdonius, la guerre contre les Sabins, les Eques & d'autres incidents, firent diversion à la vivacité des Tribuns, jusqu'à l'an 296. que le Sénat ayant accordé au peuple cinq nouveaux Tribuns, les brouilleries recommencérent par la demande que firent les dix Tribuns, qu'on abandonnât le mont Aventin au peuple, qui devenant tous les jours plus nombreux, ne trouvoit plus où se loger. Le Sénat après bien des défaites, & dans la crainte que cette concession ne reveillât les anciennes prétentions des Plébéiens sur le partage des terres, accorda à la fin le mont Aventin. Mais les Tribuns toûjours disposez à renverser l'autorité du Sénat à mesure qu'il sembloit se relâcher, portérent les choses à la derniere extrémité, en ordonnant aux Ediles de conduire dans les prisons publiques, les Consuls T. Romilius & C. Véturius, parce qu'ils avoient procédé avec trop de rigueur à l'enrollement des Plébéiens, qu'ils en avoient fait mettre plusieurs en prison, & en avoient condamné d'autres à de grosses amendes, sans admettre aucune excuse. Les Consuls cependant ne furent point mis en prison, ils en furent quittes pour l'amende. Tel estoit l'état de la République l'an 299. & c'est cette année que le peuple qui avoit esté quelque temps sans parler du partage des terres, recommença à demander la publication de la Loy Agraria, & en même temps celle de la Loy Térentilla : Les Patriciens, ou fatiguez des divisions, ou usant d'adresse, semblérent tout d'un coup se rapprocher des Plébéiens ; il n'y avoit en effet plus moyen de différer, à moins que les Patriciens ne voulussent avoir le déplaisir de subir les loix que les Tribuns menaçoient de publier : car Térentillus Arsa s'estant plaint

dans une assemblée du peuple, de la puissance excessive des Consuls, avoit déclaré qu'à l'avenir le peuple se donneroit des loix que les Consuls seroient obligez de suivre dans le gouvernement. *Quod populus in se jus dederit, eo Consulem usurum: non ipsos libidinem ac licentiam suam pro lege habituros.* Le Sénat donc pour la premiére fois, ne s'éloigna pas de la proposition de la loy Térentilla, pour l'établissement d'un corps de loix; mais quand il fut question de nommer les Législateurs, les deux partis se trouvérent divisez, l'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur, le Sénat voulant que les Législateurs fussent pris de son corps, & les Tribuns demandant que les Plébéiens fussent admis par leurs députez à partager un si noble employ. Tout le monde s'attendoit que le Consul Romilius, qui avoit esté maltraité par les Tribuns, se déclareroit contre la proposition de former un nouveau corps de loix, mais on fut bien surpris, lorsqu'on l'entendit commencer son avis par protester que ce n'estoit point pour flatter le peuple qu'il changeoit la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors; que l'exemple du passé luy avoit appris qu'il falloit s'accommoder au temps; qu'il estoit du devoir d'un bon citoyen de donner son avis conformément à l'utilité publique, sans avoir égard, ni à la faveur, ni aux inimitiez particuliéres; que son sentiment estoit donc qu'on envoyât des députez, les uns dans les villes Grecques situées en Italie, les autres à Athenes, pour prendre chez les Grecs les loix les plus convenables aux mœurs de la République Romaine. Κεφάλαιον ᾧ ὅζιν ὧν ὑμῖν δοκῶ, πρέσβεις ἑλέσθαι, τοὺς μὲν εἰς τὰς ἑλληνίδας πόλεις τὰς ἐν Ἰταλίᾳ, τοὺς δ' εἰς Ἀθήνας· Οἵτινες ἀμφοτέρων ἕνεκα τῶν ἑλλήνων τοὺς κρατίστους νόμους, καὶ μάλιστα τοῖς ἡμετέροις ἁρμόττοντας βίοις, οἴσουσι δεῦρο. Que lorsque les députez seroient de retour, les Consuls proposeroient au Sénat d'examiner quelles personnes seroient les plus propres pour former ces loix, & de déterminer le temps nécessaire pour cela: qu'au reste il croyoit qu'il seroit très-préjudiciable au bien public, de disputer davantage avec les Plébéiens au sujet des loix, & que ce seroit s'exposer

T. Liv. l. 3. n. 9.

Dionys. Halicarn. l. 10.

s'expoſer à adjoûter de nouvelles calamitez à celles qu'on avoit déja éprouvées.

Ce diſcours fut reçu avec l'applaudiſſement de tout le monde, & il ne paroît pas que les Plébéiens ayent inſiſté pour lors, qu'on leur accordât que les Légiſlateurs fuſſent pris de leur corps. On fit un Sénatuſconſulte qui fut confirmé par le peuple, & on choiſit pour députez, Spurius Poſthumius, Servius Sulpitius & Aulus Manlius; on leur donna trois triremes, & un appareil qui répondoit à la majeſté du Peuple Romain: c'eſt ainſi que s'exprime Denys d'Halicarnaſſe. T. Live ne parle point des villes Grecques d'Italie, il dit que les députez eurent ordre d'aller à Athenes, d'y copier les loix de Solon, & de s'inſtruire des uſages, des mœurs & des loix des autres villes de la Grece: *Miſſi Legati Athenas.... juſſique inclytas leges Solonis deſcribere, & aliarum Græciæ civitatum inſtituta, mores juraque noſcere.* Les autres Auteurs qui ont parlé du voyage des députez, n'ont point non plus fait mention des villes Grecques d'Italie; c'eſt à Athenes ou dans la Grece en général qu'ils les font aller. Les députez furent plus de deux ans à leur voyage. L'attente des loix étrangéres, la famine & la peſte qui ſurvinrent l'an 301. furent cauſe que tout fut tranquille à Rome du côté des Tribuns: *Quod primò Legatorum qui Athenas ierant legumque peregrinarum expectatio præbuit... deinde fames peſtilentiaque.* Mais l'année ſuivante, les députez eſtant de retour avec les loix Attiques, *jam redierant Legati cum Atticis Legibus,* les troubles recommencérent, parce que les Patriciens ne parurent point ſe preſſer de travailler à former le corps de Loix ſi long-temps demandé. Il fallut encore de vives inſtances de la part des Tribuns. Le Sénat ayant eſté convoqué, les Sénateurs, malgré la démarche qu'ils avoient faite de conſentir à la députation, ſe trouvérent encore partagez de ſentiment, il y eut de grands débats, Ἐλέχθησαν μὲν οὖν ἐπὶ τότε πολλοὶ ὑπὲρ ἀμφοτέρων λόγοι, les uns demandant que la République fût gouvernée par des loix écrites, & les autres voulant qu'on ſuivît dans le gouvernement, les coûtumes

Lib. 3. n. 31.

T. Liv. l. 3.

Id. Ibid.

Dionyſ. Halicarn. lib. 10.

établies; mais le ſentiment d'Appius Claudius, qui fut mis à la tête du Décemvirat, prévalut. On penſa donc à créer dix Commiſſaires, pour mettre fin à cette grande affaire; les Tribuns ayant demandé que les Plébéiens fuſſent admis dans cette commiſſion, tous les Sénateurs s'oppoſérent avec tant de fermeté à cette prétention, que les Patriciens reſtérent les maîtres. Les Décemvirs furent revêtus pour un an entier de la puiſſance ſouveraine, ſans qu'il pût y avoir appel de leurs jugements; & pendant cette année l'autorité de tous les autres Magiſtrats fut ſuſpendue. Ils compoſérent les loix, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, des loix Grecques & des coûtumes non écrites, qui eſtoient en uſage chez les Romains. Συγξεάψαντες νόμους ἔκ τε τῶν Ἑλληνικῶν νόμων, καὶ ἃ δὴ παρ' σφίσιν αὐτοῖς ἀγράφων ἐθισμῶν. T. Live ne dit rien de ces anciennes coûtumes, on a déja vû qu'il ne parle que des loix Attiques que les députez rapportérent; & ſelon luy, on ne fit l'honneur aux trois députez de les mettre au nombre des Décemvirs, qu'à cauſe qu'eſtant inſtruits des loix étrangéres, ils pouvoient par leur habileté contribuer à former le nouveau Code. *Peritos legum peregrinarum ad condenda nova jura uſui fore credebant.* Ainſi il paroît que T. Live a cru au moins que les loix Attiques furent le fond ſur lequel on travailla pour former la Juriſprudence des Romains. Florus s'explique comme ſi les Décemvirs n'avoient fait que tranſcrire les loix de la Grece dans les XII. Tables. *Allatas è Græcia leges decem principes lecti, jubente populo, conſcripſerant, ordinataque erat in duodecim Tabulis tota juſtitia.* Oroſe dit plus expreſſément la même choſe, mais il ne parle que des loix d'Athenes. *Ipſo autem trecenteſimo anno poteſtas Conſulum Decemviris tradita, conſtituendarum legum Atticarum gratiâ.* Et c'eſt ce que dit auſſi Aurelius Victor: *Populus Romanus .... Decemviros legibus ſcribendis creavit, qui eas ex libris Solonis tralatas duodecim Tabulis expoſuerunt.* Mais comme les Décemvirs n'eſtoient pas apparemment aſſez habiles pour entendre la langue Grecque, Hermodore d'Epheſe fut le traducteur & l'interpréte des loix Attiques; & Pline nous apprend qu'on

Lib. 10. cap. 72.

Lib. 3. n. 33.

Lib. 1. cap. 24.

Lib. 34. c. 5.

luy dreſſa une Statue pour le récompenſer de ce ſervice. *Fuit & Hermodori Epheſii in Comitio, legum quas Decemviri ſcribebant interpretis, publice dicata (Statua).* Diodore de Sicile parle des Décemvirs, & des Loix qu'ils compoſérent; au reſte, il ne dit point que les Romains les euſſent eſté chercher à Athenes. Je n'ay rien trouvé dans les ouvrages de Cicéron, par rapport à la députation, mais Dion luy prête un diſcours qu'il fit après le meurtre de Céſar, pour exhorter les deux partis à la paix, dans lequel Cicéron reconnoît que les Romains n'avoient pas dédaigné d'emprunter quelques loix de la ville d'Athenes. Παρ' ἧς ὐδ' οἱ παλαιοὶ ἡμῶν ἐπαγαγόμενοί τινας νόμους ἀπηξίωσαν. Et dans ſon Traité des Loix, parlant d'une loy funéraire des XII. Tables, il dit qu'elle eſtoit à peu près tirée des loix de Solon; *tranſlata ferè de legibus Solonis.* Les Loix eſtant écrites, furent expoſées à la vûe de tout le monde, dans la place publique, afin que chacun pût les examiner. Les Décemvirs reçûrent les remontrances des particuliers, corrigérent les loix pour les rendre agréables à tous les citoyens, & quand ils les eurent ſuffiſamment digérées, corrigées & retouchées, ils les firent confirmer par un décret du Sénat: enſuite ils convoquérent une aſſemblée du peuple, par centuries, & demandérent les ſuffrages après qu'on eût offert les ſacrifices ordinaires; & les Loix ayant eſté confirmées par le conſentement unanime de tout le peuple, les Décemvirs les firent graver, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, ſur dix colomnes d'airain.

L. 44. p. 252.

Denys d'Halic. l. 10.

Comme les Décemvirs n'avoient plus guéres de temps à reſter en charge, & qu'on crut qu'il manquoit encore quelque choſe à la collection des loix, parce qu'on y avoit employé très-peu de temps; ἀτελὴς γὰρ ἡ νομοθεσία ἐφαίνετο, ὥσ' ἂν ἐξ ὀλίγου συντεθεῖσα χρόνῳ; il fut réſolu de continuer cette magiſtrature pour un an, afin qu'il y eût une autorité abſolue, pour faire obſerver inviolablement les nouvelles Loix, & pour les mettre dans leur perfection. En effet, les nouveaux Décemvirs, à la tête deſquels eſtoit encore Appius, adjoûtérent deux nouvelles Tables aux dix premiéres.

Id. ibid.

La Loy qui défend le mariage des Patriciens avec les Plébéiens, fait voir qu'on ne demanda pas à ces derniers, leur avis pour former ces deux nouvelles Tables : auſſi le gouvernement des Décemvirs de cette année, ne fut-il pas le même que celuy de l'année précédente ; ceux-ci ſe conduiſirent en tyrans de leurs concitoyens, & furent les premiers violateurs de leurs Loix : mais ce détail n'eſt pas de mon ſujet.

T. Liv. l. 3. p. 34.

C'eſt ainſi que les fameuſes Loix des XII. Tables ont eſté reçûes dans la République, elles furent le fondement de toute la Juriſprudence Romaine. *Nunc quoque,* dit T. Live, *in hoc immenſo aliarum ſuper alias acervatarum legum cumulo fons omnis publici privatique eſt juris.* Elles eſtoient d'un ſtile court & énergique, & elles marquoient le grand ſens de ceux qui les avoient rédigées : Cicéron ne feint point de les mettre au-deſſus des Livres de tous les Philoſophes. *Fremant omnes licet, dicam quod ſentio: Bibliothecas, me hercule, omnium Philoſophorum unus mihi videtur XII. Tabularum libellus, ſi quis Legum fontes & capita viderit, & autoritatis pondere, & utilitatis ubertate ſuperare.* Il nous en reſte encore un aſſez grand nombre pour en juger : Jacques Godefroy les a rangées dans XII. Tables, ſelon les lumiéres qu'il a pû tirer des Auteurs dans les écrits deſquels on trouve ces Loix ; les unes concernent le droit ſacré, les autres le droit public, & le plus grand nombre le droit particulier.

Diodor. Sic. l. 12.

Lib. 1. de Oratore.

Mais ce n'eſt pas aux Légiſlateurs Romains qu'eſt dû l'honneur de ſi ſages loix, ſi les Décemvirs les ont empruntées des Grecs. On a vû par la maniére dont s'expriment la plûpart des anciens Hiſtoriens, qu'ils ont cru que les Loix des XII. Tables n'eſtoient que les loix Grecques, & en particulier les loix Attiques, pour ainſi dire, refondues ; ainſi il n'eſt pas étonnant que tous ceux qui en ont parlé dans la ſuite, en ayent fait honneur aux Grecs, ſans s'embarraſſer d'examiner ſi le fait eſtoit vray, ni ſi malgré la reſſemblance de quelques-unes de ces loix avec les loix de Solon, elles ne pouvoient pas avoir eſté en uſage dans la République,

avant le voyage des députez à Athenes. On devoit cependant faire réflexion qu'aucun de ces anciens Auteurs n'eſt d'un plus grand poids que Denys d'Halicarnaſſe. J'ay déja obſervé que cet Hiſtorien dit nettement que les Loix des XII. Tables eſtoient compoſées des loix des Grecs, & des coûtumes non écrites des Romains: Or, qu'entend-il par ces coûtumes non écrites? Il entend ſans doute les premiéres loix qui avoient eſté écrites ſous les Rois, que Tarquin avoit enſuite abolies, & que le Sénat avoit rétablies en apparence, mais dont il faiſoit ſi peu d'uſage dans l'adminiſtration de la Juſtice, qu'elles ne paroiſſoient plus ſubſiſter. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il ne ſoit queſtion en cet endroit que de certaines coûtumes non écrites, ἐθισμοὶ, dont Cicéron a mis une grande partie en forme de loix, dans ſes trois livres *de Legibus:* Denys d'Halicarnaſſe luy-même dit le contraire en pluſieurs endroits de ſes Antiquitez. Dans ſon deuxiéme Livre, où il parle de la loy de Romulus ſur la puiſſance paternelle, qui fut inſérée par les Décemvirs dans la quatriéme Table, il dit que les Romains expoſérent environ l'an 300. de Rome, dans la place publique, toutes les coûtumes & toutes les loix de la patrie, avec les loix étrangéres, afin que le droit public ne changeât pas en même temps que le pouvoir des Magiſtrats Conſulaires, qui avoit eſté tranſporté aux Décemvirs: Πάντας τοὺς πατρικοὺς ἐθισμοὺς τε καὶ νόμους ἅμα τοῖς ἐπεισάκτοις ἐν ἀγορᾷ θεῖναι φανεροὺς τοῖς πολίταις ἵνα μὴ συμμεταπίπτῃ τὰ κοινὰ σχήματα. Il attribue, en général, à l'obſervation des loix écrites & non écrites de Romulus, la proſpérité dont les Romains ont joui pendant pluſieurs ſiécles, & en particulier cette union entre les Patriciens & les Plébéiens, qui, malgré les grands différends qui arrivérent entr'eux, les empêcha de répandre le ſang de leurs concitoyens, juſqu'au Tribunat de Tibérius Gracchus. Eſt-il croyable en effet, que ce grand nombre de loix de Servius Tullius ſur les contrats, ſur les droits du peuple, ſur les dettes, les uſures, &c. que les premiers Conſuls avoient remiſes en vigueur après le banniſſement de

Tarquin, & qu'ils firent graver sur des Tables, eussent esté oubliées dans la composition des Loix des XII. Tables? Je diray la même chose des loix de Numa, non-seulement de celles qu'il fit sur les cérémonies religieuses, que tous les Auteurs conviennent avoir esté insérées dans les XII. Tables, mais encore de celles qu'il établit sur l'agriculture, les limites des terres, & les différends qui pouvoient survenir dans cette matiére. Peut-on se persuader que les loix qui sont dans la septiéme & la huitiéme Table, sous les titres *de delictis & de juribus prædiorum,* ayent esté empruntées des loix de Solon, plûtôt que de celles de Numa, ou d'Ancus Martius? & les Romains à qui Romulus n'avoit permis que deux exercices, ceux de la guerre & ceux de l'agriculture, auroient-ils attendu jusqu'au temps des Décemvirs, à avoir des loix fixes, sur ce qu'on devoit observer parmi eux, dans les contestations qui pouvoient survenir au sujet des limites & des dégâts de terres? Mais sans vouloir trop appuyer sur des preuves de convenance, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les loix des XII. Tables, & on y trouvera des loix de Romulus, de Numa & de Servius Tullius.

Pompéius Festus nous apprend qu'elles avoient esté insérées dans les trois premiéres Tables, & Servius dit que les loix touchant les choses sacrées, qui estoient dans les deux derniéres Tables, estoient les loix des Falisques. Si on vouloit s'en rapporter à un Jurisconsulte du temps d'Aulu-Gelle, les XII. Tables n'auroient esté que les loix des premiers habitants du *Latium:* car Aulu-Gelle raconte que s'estant trouvé un jour avec plusieurs de ses amis, on cita dans la conversation quelques vers d'Ennius, où estoit le mot *Proletarius;* il s'adressa au Jurisconsulte dont je viens de parler, & qui se picquoit de posseder parfaitement le Droit, pour sçavoir ce que signifioit ce mot : ce Sçavant dit qu'il n'estoit pas Grammairien, mais Jurisconsulte. C'est préciſément pour cette raison, repliqua Aulu-Gelle, que nous nous adressons à vous; car Ennius a pris le mot *Proletarius* dans les XII. Tables, ainsi vous devez sçavoir ce qu'il

ſignifie. Il eſt vray que je devrois le ſçavoir, répondit le Juriſconſulte, ſi j'avois étudié le Droit des Faunes & des Aborigenes : *Ego vero, inquit ille, dicere atque interpretari hoc deberem, ſi jus Faunorum & Aborigenum didiciſſem.* Lib. 16. cap. 10.

Outre les loix royales, on mit encore dans les XII. Tables, les loix faites en faveur des Plébéiens & des Tribuns; puiſque, ſelon T. Live même, les Plébéiens n'accordérent aux Patriciens le pouvoir de former ſeuls les loix, qu'à condition qu'on ne toucheroit point à la loy Icilia, & aux loix ſacrées, *modo ne lex Icilia aliæque ſacratæ leges abrogarentur.* Quant à ce que dit Denys d'Halicarnaſſe, que les Loix des XII. Tables furent auſſi compoſées en partie des loix Grecques, il faut entendre ces paroles, comme je l'ay déja expliqué, c'eſt-à-dire, qu'il y a, à la vérité, des loix Grecques dans les XII. Tables, mais elles eſtoient au moins la plûpart en uſage à Rome, avant les Décemvirs; en ſorte que malgré les Hiſtoriens, qui diſent que les loix Romaines furent compoſées des loix Attiques, j'eſpere prouver dans la ſuite, que les Décemvirs ſont tellement les Légiſlateurs des Loix des XII. Tables, qu'ils auroient pû ſe paſſer du voyage des députez à Athenes. Il faut avouer que ce ſentiment convient mieux aux louanges que Cicéron & Denys d'Halicarnaſſe même, donnent aux Décemvirs; car le dernier Auteur qui avoit mis les premiers Rois de Rome au-deſſus des Légiſlateurs Grecs, parle de même des Loix des XII. Tables : Loix, dit-il, ſi graves, ſi reſpectables, & ſi différentes des Loix Grecques : ὅτω σεμνὰν ὄντων & τοσαύτην ἐχόντων ἀφορμὴν πρὸς τὰς ἑλληνικὰς νομοθεσίας. S'il eſtoit vray, comme le dit Symmaque, ou plûtôt comme le diſent la plûpart des Hiſtoriens, que les Romains euſſent copié leurs loix ſur celles de Lycurgue & de Solon, *leges de lare Lycurgi & Solonis ſumpſeramus*, pourquoy, & pour le ſtile & pour le fond des matiéres, y trouve-t-on tant de choſes qui ne ſont propres qu'aux Romains, & qu'on ne voit point chez les Grecs? Auſſi Diodore de Sicile ne reconnoît-il point les mœurs de la Grece, dans le ſtile des Loix des XII. Tables; & ſi Hermodore a Lib. 11.

eſté l'interpréte & le traducteur des loix de Solon, il faut avouer qu'il les a traduites avec des mots Latins ſi propres, que les Grecs n'ont point de termes ſemblables à ceux qui ſont employez dans les XII. Tables; en ſorte que ce que Dion a dit du mot *auctoritas,* qui contient une des plus importantes parties de ces loix, qu'on ne peut le rendre par un terme Grec, ἑλλωίσαι γὰρ αὐτο καταλληλον ἀδύνατον ὄϛι; on le peut dire auſſi des mots *aſſiduus, proletarius, fœnus unciarium, libripens,* & de tant d'autres.

Lib. 55. p. 550.

Diogen. Laërt. vit. Heracliti.

Hermodore avoit eſté chaſſé d'Epheſe ſa patrie, parce qu'il eſtoit trop homme de bien; ce qui avoit fait dire à Héraclite ſon ami, que tous les Ephéſiens méritoient d'être étranglez, depuis le premier juſqu'au dernier. On ne ſçait pas dans quel temps il vint à Rome: Strabon dit qu'il paroît avoir donné quelques loix aux Romains, mais Cicéron, qui rapporte le mot d'Héraclite, ne parle ni du voyage d'Hermodore à Rome, ni de la part qu'il eut à la confection du droit Romain. Il devoit avoir environ 90. ans lorſque les députez revinrent d'Athenes; une ſi longue vie luy avoit ſans doute donné beaucoup d'expérience, & la connoiſſance qu'il avoit des loix Grecques, pouvoit être encore de quelque utilité aux Décemvirs, quoyque les trois députez ſe fuſſent parfaitement inſtruits, ſelon T. Live, de ces loix étrangéres, pendant leur long ſéjour à Athenes, & qu'ils euſſent eu, comme le ſuppoſe gratuitement le Juriſconſulte François Baudouin, des conférences avec Périclès & les Sénateurs de l'Aréopage. Au reſte, il y a lieu de s'étonner qu'Hermodore n'ait pas épargné aux Romains le voyage d'Athenes, il le pouvoit aiſément, puiſqu'on le ſuppoſe ſi inſtruit ſur cette matiére. Nous avons encore une lettre d'Héraclite à Hermodore, où il le félicite ſur la beauté de ſes loix, qui méritent, dit-il, qu'on vienne ſe proſterner aux pieds d'Hermodore, avec le même reſpect qu'on témoignoit aux Rois de Perſe, lorſque l'on paroiſſoit en leur préſence. Cette lettre que Samuel Petit & Gravina, n'héſitent point de nous donner comme véritable, eſt une Piéce manifeſtement ſuppoſée.

Quoy

Quoy qu'il en ſoit de la part qu'on veut qu'Hermodore ait eûe dans la compoſition des Loix des XII. Tables, cela n'a pas empêché Cicéron de mettre ces anciennes loix Romaines au-deſſus des loix Grecques, & d'en donner tout l'honneur aux Décemvirs. Il eſt aiſé, dit-il, de connoître combien la ſageſſe & la prudence des anciens Romains ſurpaſſe celle des autres Nations, ſi on veut comparer les Loix des XII. Tables avec les loix de Lycurgue, de Dracon & de Solon. C'eſt une choſe incroyable, adjoûte-t-il, combien tout droit civil, excepté le nôtre, eſt mal digeré, & je diray même ridicule: c'eſt ce que je répéte tous les jours, lorſque dans mes diſcours je préfere la ſageſſe de nos Romains à celle des autres hommes, & des Grecs en particulier. *Quantùm præſtiterint noſtri majores prudentiâ cæteris gentibus, tum facillimè intelligetis, ſi cum illorum Lycurgo, & Dracone, & Solone noſtras Leges conferre volueritis. Incredibile eſt enim quàm ſit omne jus civile, præter hoc noſtrum, inconditum ac penè ridiculum: de quo multa ſoleo in ſermonibus quotidianis dicere, cum hominum noſtrorum prudentiam cæteris hominibus, & maximè Græcis antepono.* Lib. 1. de Orat. Eſt-ce-là le langage d'un homme qui auroit cru que les Décemvirs avoient obligation de leur corps de Loix aux Légiſlateurs Grecs, & qu'ils n'attendoient plus qu'après les loix de Solon, pour en former un Code, comme l'inſinue T. Live? *Jam redierant legati cum Atticis legibus.*

Quelque peu d'autorité qu'ayent les arguments négatifs, il faut cependant avouer que le ſilence de Cicéron ſur le voyage des députez de Rome à Athenes, & ſur l'obligation qu'on prétend que les Romains avoient aux loix de Solon, doit paroître étonnant, ſur-tout ſi on fait réflexion à tant d'occaſions qu'il a eûes de rendre juſtice à ce Légiſlateur; mais, ou il n'en parle que comme du Légiſlateur particulier d'Athenes, ou, s'il fait la comparaiſon de quelques-unes de ces loix avec celles des XII. Tables, c'eſt toûjours pour relever la ſageſſe des Décemvirs au-deſſus de celle de Solon. S'il avoue que les Grecs l'emportoient ſur les Romains, en ce qui regarde les ſciences & la Poëſie, il les met fort

au-dessous, lorsqu'il s'agit des loix & du gouvernement: *Tuscul. lib. 1.* *Rem vero publicam,* dit-il, *nostri majores certè melioribus temperaverunt & institutis & legibus.* Il est vray, comme je l'ay déja remarqué, que Cicéron reconnoît dans son second livre des Loix, qu'il y a une loy funéraire dont quelques parties sont tirées mot à mot des loix de Solon, mais on ne peut pas conclurre de cet aveu, que Cicéron ait cru que la Jurisprudence Romaine avoit tiré son origine des loix Attiques; comme on n'est pas en droit de conclurre que les Décemvirs ont formé leur Code sur les loix de Moyse, de ce qu'il y a dans les XII. Tables des Loix parfaitement conformes à celles de ce grand Législateur. Pour moy je suis persuadé qu'il faut se former une idée des Décemvirs, différente de celle que nous donnent les Auteurs qui ont parlé du voyage des députez à Athenes, ou dans les autres villes de la Grece, & ne les pas regarder comme les copistes des Loix Grecques, ou même comme des personnes qui n'ont fait que les accommoder au génie & aux mœurs des Romains. Le peu de temps que les Décemvirs employérent, selon T. Live & Denys d'Halicarnasse, pour composer les XII. Tables, seroit assez propre à appuyer la conjecture que j'ay avancée au commencement de ce discours, que les Patriciens avoient ces loix toutes faites, & qu'il ne s'agissoit que de les présenter sous le nom d'un peuple estimé à Rome. Cet artifice des Patriciens ne surprendra point ceux qui auront lû avec attention tous les ressorts qu'ils firent jouer pour arrêter les instantes poursuites des Tribuns du peuple: la continuation même du Décemvirat, en est une preuve; car Denys d'Halicarnasse remarque que l'imperfection de la Jurisprudence Romaine, rédigée dans les X. premiéres Tables, ne fut que le prétexte de continuer pour un an aux Décemvirs, le pouvoir souverain; & que le véritable motif des Patriciens, dans cette occasion, fut d'abolir la puissance Tribunitienne, qui leur estoit redoutable. Puisqu'ils suscitoient même des guerres exprès, afin d'éluder leurs demandes, & de tenir les Plébéiens toûjours occupez, ils estoient bien

capables de prétexter la néceſſité d'un voyage en Grece, pour y chercher des loix, dans l'eſpérance que l'ardeur du Peuple ſe rallentiroit pendant ce temps-là; & il ne leur eſtoit pas difficile de donner pour loix de Solon, les anciennes loix Romaines, dont les ſeuls Patriciens eſtoient dépoſitaires. Auſſi Romulus avoit-il ordonné, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, que les Patriciens inſtruiſiſſent leurs cliens, ſur la juſtice & ſur le droit civil, que ceux-ci ignoroient. Les Plébéiens occupez, ou à la guerre, ou à la campagne, ne venoient guéres à la ville que les jours de marché, pour leurs affaires domeſtiques, ou pour ſe trouver aux aſſemblées; ils ſe remettoient de tous leurs différends, au jugement des Conſuls, qui leur faiſoient un myſtére des premiers éléments de leur Juriſprudence.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE

DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

SECONDE PARTIE.

JE me ſuis borné juſqu'à préſent, à prouver que les Romains, nation policée & Grecque d'origine, n'avoient pas beſoin d'aller chercher chez les étrangers, un Code de Loix qu'ils avoient chez eux, & à faire ſentir que les plus graves Auteurs ſont oppoſez à l'opinion commune: Voilà les deux points que j'ay établis dans la premiére Partie de cette Diſſertation; mais cela ne ſuffit pas, il faut encore faire voir, par les Loix mêmes des XII. Tables, 1.° que la plus grande partie de ces loix ſont ſi particuliéres au Peuple Romain, qu'on n'en voit point de ſemblables à Athenes. 2.° Que s'il y a des loix communes à ces deux Républiques, ou elles eſtoient en uſage à Rome avant les Décemvirs, ou

18. May 1736.

elles ſont ſi ſimples & ſi naturelles, qu'on les trouve établies chez toutes les Nations policées.

Dans l'examen que je vais faire de tout ce qui nous reſte des Loix des XII. Tables, & de leur rapport avec les mœurs & les coûtumes reçûes à Rome avant l'an 300. je les citeray telles que Jacques Godefroy les a recueillies; je commenceray d'abord par quelques Loix qui regardent le droit public; je parleray enſuite de toutes celles qui regardent le droit particulier & le droit ſacré, & je les réduiray toutes ſous certains chefs auxquels elles auront rapport; de ſorte qu'en obſervant l'ordre qui me paroîtra le plus naturel, je feray un corps d'hiſtoire du gouvernement & des uſages du Peuple Romain, pendant les trois premiers ſiécles de Rome.

Trois ſortes de gouvernements compoſoient la République Romaine, &, ſelon Polybe, ils y eſtoient balancez de telle ſorte l'un par l'autre, que perſonne, même parmi les Romains, ne pouvoit aſſûrer ſans crainte de ſe tromper, ſi le gouvernement y eſtoit Ariſtocratique, ou Populaire, ou Monarchique. Quelle que fût l'autorité des Rois, ou des Conſuls après eux, & du Sénat, ils eſtoient obligez dans les affaires qui concernoient le corps de la République, d'écouter le Peuple, & d'attendre la déciſion de ſon Tribunal ſuprême: C'eſt de ce principe qu'eſt émanée cette Loy des XII. Tables.

QUOD POSTREMUM POPULUS JUSSIT, ID JUS RATUM ESTO. Les Ordonnances faites en dernier reſſort par le Peuple, ſeront celles qui auront deſormais force de Loy.

Cette loy ſuppoſe dans le Peuple, non-ſeulement le droit de légiſlation, mais encore le pouvoir ſouverain en ce qui concerne le gouvernement; & par le mot *Peuple*, il faut entendre tous les Citoyens, ſans diſtinction de Patriciens & de Plébéiens, conformément à cette définition des Inſtitutes:

L. 1. tit. 2. *appellatione Populi, univerſi Cives ſignificantur, connumeratis etiam Patriciis & Senatoribus.*

Il ne faut point chercher cette Loy ailleurs que dans le ſyſteme du gouvernement établi par Romulus: c'eſt luy qui

accorda au Peuple le droit d'élire les Magiſtrats, de faire des loix & de connoître des affaires de la guerre. Par le terme dont ſe ſert Denys d'Halicarnaſſe, δημοτικὸν πλῆθος, il ne faut point entendre les ſeuls Plébéiens, car ce n'a jamais eſté aux ſeuls Plébéiens qu'il a eſté permis de faire des Loix & de créer les Magiſtrats, ſans la participation des Patriciens; mais Romulus ayant mis ceux-ci à la tête du gouvernement, en ſorte qu'il n'y avoit qu'eux qui pûſſent poſſéder les Magiſtratures, il accorda à tout le reſte des citoyens le droit de ſe trouver dans les aſſemblées du Peuple, pour y donner leur ſuffrage & y décider des affaires conjointement avec les Patriciens. En effet, Denys d'Halicarnaſſe, qui rappelle les droits du Peuple, au ſujet des prérogatives que Servius-Tullius vouloit accorder aux riches citoyens, dans la déciſion des affaires, remarque que ces prérogatives regardoient les aſſemblées où tout le Peuple avoit coûtume de terminer les affaires les plus importantes à la République; car, c'eſtoit à luy, dit-il, qu'appartenoit le droit de créer les Magiſtrats de la ville, d'élire les Généraux d'armées, de confirmer les Loix qu'il jugeoit à propos, d'abroger celles qu'il ne trouvoit pas bonnes, de déclarer la guerre ou de faire la paix, ſelon ſon bon plaiſir.

L. 2.

L. 4.

Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les Ordonnances du Peuple faites dans les aſſemblées des Curies, & depuis Servius-Tullius dans celles des Centuries, qui obligeaſſent tous les citoyens; car ce ne fut que ſous le Conſulat de Valérius Potitus & d'Horatius Barbatus, l'année d'après l'abolition du Décemvirat, que les Plébiſcites furent regardez comme des Loix qui obligeoient également les Patriciens & les Plébéiens. Ainſi la définition de la loy qu'on trouve dans les Inſtitutes de Juſtinien, eſt celle qui convient aux Loix faites avant les Décemvirs, privativement aux Plébiſcites: *Lex eſt, quod Populus Romanus, Senatorio Magiſtratu interrogante, veluti Conſule, conſtituebat.*

Je ne puis me diſpenſer d'entrer ici dans quelque détail ſur les aſſemblées du Peuple, parce que ce détail aidera à

entendre pluſieurs choſes que je diray dans la ſuite, en parlant des loix qui en font mention, ou qui y ont rapport.

Les Romains en avoient de trois ſortes, ſelon les trois différentes diviſions du Peuple, par Curies, par Tribus & par Centuries. On ne connut à Rome que les aſſemblées des Curies, juſqu'au temps de Servius Tullius. Il n'y eut d'abord que trois Tribus, mais dans la ſuite elles augmentérent juſqu'au nombre de trente-cinq: Celles de la campagne *Tribus ruſticæ*, devinrent plus honorables que les quatre de la ville *Tribus urbanæ*, dans leſquelles les Affranchis eſtoient enrollez. Quoyque le Peuple eût eſté diviſé en trente Curies, par rapport aux trois premiéres Tribus, le nombre cependant des Curies n'augmenta point lorſque celuy des Tribus eut changé. Les Rois ſeuls, & après eux les Conſuls, le Préteur & le Dictateur, avoient droit de convoquer le Peuple par Curies & par Centuries, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui pûſſent traiter avec luy, & luy demander d'accepter ou de rejetter par ſes ſuffrages, ce qu'ils luy propoſoient. Le Grand Pontife ne jouiſſoit du même droit, que dans les affaires qui regardoient la Religion; les ordonnances des Curies n'avoient force de Loy, que quand le Sénat avoit déja examiné l'affaire en queſtion; & il falloit de plus, que les augures & les autres ſignes de la volonté des Dieux, n'y apportaſſent aucun empêchement. Mais comme dans ces aſſemblées, où tous les citoyens donnoient leur voix indiſtinctement, le ſuffrage du plus pauvre avoit autant de force que celuy du plus riche, & que par conſéquent, les pauvres eſtant en plus grand nombre, l'emportoient toûjours à la pluralité des voix, Servius-Tullius, pour tranſporter aux riches la force des ſuffrages & les rendre maîtres dans les Comices, partagea tout le Peuple en ſix claſſes, & les claſſes en Centuries. La premiére claſſe en comprenoit quatre-vingt-dix-huit, y compris les dix-huit Centuries des Chevaliers: c'eſtoit ce qu'il y avoit de plus riche parmi les citoyens, qui compoſoit cette premiére claſſe. La ſeconde comprenoit vingt-deux Centuries, la troiſiéme vingt, la quatriéme vingt-deux, la

cinquiéme trente, & la ſixiéme, qui n'avoit qu'une Centurie, eſtoit compoſée de tous les plus pauvres citoyens qui avoient moins de douze cens As de revenu. Servius exempta tous ceux de cette Centurie de ſervir dans les troupes & de payer aucun tribut; ils n'eſtoient utiles à la République, qu'en ce qu'ils en augmentoient les citoyens par le grand nombre d'enfants qu'ils avoient: auſſi les appelloit-on *Capitecenſi*, *Proletarii*, *Turba forenſis*. Ainſi toutes les Centuries eſtoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, chaque Centurie avoit ſon nom particulier, & eſtoit diviſée en deux claſſes; celle des vieillards, qui eſtoient diſpenſez du ſervice au-dehors, & celle des jeunes gens qui n'avoient pas encore quarante ans; c'eſtoit ces derniers qui compoſoient les légions & les armées Romaines. *Seniores, ad urbis cuſtodiam ut præſto eſſent: Juvenes, ut foris bella gererent.* *Tit. Liv. l. 26.* *Id. lib. 1. cap. 43.*

Lorſque les affaires de la République requéroient la déciſion du Peuple, les Rois ou les Conſuls le convoquoient par Centuries, après avoir fait les ſacrifices ordonnez par les loix. Tout le Peuple s'aſſembloit hors de la ville dans le champ de Mars, chaque Centurie ſous ſon Chef & ſous ſon étendard, comme une armée rangée en bataille: Les citoyens ne donnoient pas leur ſuffrage tous enſemble & confuſément, mais chacun dans ſa propre Centurie à meſure que les Conſuls les appelloient. Les Centuries de la même claſſe pouvoient s'entre-communiquer leurs vûes & leurs délibérations, afin de ſe déterminer avec un mûr examen.

On commençoit toûjours à demander les voix par les Centuries de la premiére claſſe, au nombre de quatre-vingt-dix-huit. Si ces Centuries eſtoient du même ſentiment, l'affaire eſtoit terminée, & on n'alloit point davantage aux voix; car toutes les Centuries des ſix claſſes eſtant au nombre de cent quatre-vingt-treize, il ne falloit que quatre-vingt-dix-ſept voix pour la pluralité des ſuffrages; mais lorſque les Centuries de la premiére claſſe ne s'accordoient point, on demandoit les ſuffrages des vingt-deux Centuries de la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on eût quatre-vingt-dix-ſept

Centuries pour la pluralité. Si par un cas extraordinaire, les cent quatre-vingt-douze Centuries des cinq premiéres classes estoient partagées également, c'estoit alors à la sixiéme classe composée d'une seule Centurie, à faire pancher la balance & à décider; mais cela n'arrivoit que très-rarement.

Une Centurie entiére, soit qu'elle comprît un grand nombre de citoyens, soit qu'elle fût peu nombreuse, ne faisoit qu'une voix; ainsi les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiére classe commençant à donner les suffrages, & les pauvres qui composoient la seule Centurie de la sixiéme classe, quoyque très-nombreuse, ne donnant leur suffrage que les derniers, les plus riches citoyens l'emportoient toûjours sur les pauvres, suivant la politique de Servius-Tullius.

Ce fut dans cette sorte d'assemblée que le Peuple Romain fit ses Loix, qu'il décida des affaires du gouvernement, & qu'il élut les premiers Magistrats de la République. Il n'y eut que les Tribuns du Peuple & les Ediles, qui furent élus dans les assemblées des Curies; mais Publius Voléron estant parvenu au Tribunat, il obtint du Sénat, après bien des disputes, que l'élection des Tribuns se feroit à l'avenir dans les assemblées des Tribus, où ils pouvoient plus aisément faire passer ce qu'ils vouloient.

Car quoyque dans les assemblées des Curies les suffrages se donnassent comme dans les assemblées des Tribus, sans avoir égard au rang, à l'âge & aux richesses des citoyens, & qu'ainsi les Plébéiens mêlez avec les Patriciens l'emportassent toûjours, par leur nombre, sur eux & les plus riches des citoyens, il y avoit cependant une différence: c'est que les comices des Curies devoient être précédez d'un Sénatusconsulte & des cérémonies religieuses, ce qui demandoit du temps, au lieu que dans les comices des Tribus, les affaires se terminoient en un seul jour par les Tribulaires, sans qu'il fût besoin que le Sénat eût délibéré auparavant sur l'affaire dont il estoit question, ni que les ordonnances qui s'y faisoient, fussent approuvées par les augures, & confirmées par les sacrifices. C'estoit cet appareil des cérémonies religieuses, & ce décret

Dionys. Halicarn. l. 9.

décret du Sénat néceſſaire pour convoquer l'aſſemblée des Curies, qui déplaiſoit aux Tribuns du Peuple; car ils avoient éprouvé plus d'une fois, que, ſous prétexte de ce cérémonial de religion, les Patriciens différoient la convocation des aſſemblées, afin de prendre des meſures, par le moyen de leurs créatures & de leurs cliens, pour empêcher que les Plébéiens n'élevaſſent au Tribunat, des Tribuns trop déclarez contre l'ordre des Patriciens, & diſpoſez, par conſéquent, à faire paſſer des Plébiſcites qui leur fuſſent peu favorables. C'eſt ce que Cicéron a remarqué: *Ut multos inutiles Comitiatus probabiles impediant moræ: ſæpe enim Populi impetum injuſtum auſpiciis Dii immortales repreſſerunt.* Les ſuites firent voir combien les Patriciens avoient raiſon de s'oppoſer à la demande du Tribun Voléron; car auſſi-tôt que les Tribuns furent les maîtres de convoquer le Peuple toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos, ils ne mirent plus de bornes à leurs entrepriſes, & vinrent enfin à bout de faire regarder les Plébiſcites comme Loix qui obligeoient tous les citoyens, ſans diſtinction de Patriciens & de Plébéiens; mais cela n'arriva, comme je l'ay dit, qu'un an après que le Décemvirat fut aboli.

T. Liv. l. 2. n. 35.

Zonaras ad ann. 304. Urb. cond.

L. de Legib.

Par tout ce que je viens de dire, on voit bien que la maniére de décider par Centuries, des affaires du gouvernement, ſoit en temps de paix, ſoit en temps de guerre, ne devoit pas être du goût des Tribuns: auſſi environ dix ans avant le Décemvirat propoſérent-ils une Loy, pour ordonner qu'on ne recueillît plus les ſuffrages par Centuries, mais par Curies: les Patriciens s'y eſtant oppoſez, il n'en fut plus parlé dans la ſuite.

Dionyſ. Halicarn. lib. 9.

Telles eſtoient les aſſemblées du Peuple Romain avant les Décemvirs, dont on peut ſe former une idée abbrégée, par ces paroles de Lælius Felix: *Quum ex generibus hominum ſuffragium feratur, Curiata Comitia eſſe; quum ex cenſu & ætate, Centuriata; quum ex regionibus & locis, Tributa;* & c'eſtoit dans ces trois ſortes de Comices, qu'on recevoit les Loix & les Prébiſcites. Celuy qui propoſoit une Loy, la faiſoit afficher, ce qu'on appelloit *promulgare legem*, afin que tous les citoyens pûſſent la lire; elle eſtoit ainſi expoſée pendant trois jours

Aul. Gellius lib. 15. c. 27.

Macrob. l. 1. de marché conſécutifs, qui ſe tenoient de neuf jours en neuf jours: pendant ce temps on inſtruiſoit le Peuple du ſens de la Loy, ce n'eſtoit pas ſeulement les Magiſtrats qui avoient ce ſoin, chaque citoyen pouvoit dire ſon ſentiment, pour ou contre la loy. Lorſqu'elle avoit eſté ainſi diſcutée, celuy qui l'avoit propoſée, pouvoit alors demander, *rogare,* le ſuffrage du Peuple, qui ſe retiroit chacun dans ſa Centurie ou dans ſa Tribu pour le donner.

Mais comme les Loix ſont des ordonnances qui doivent regarder tous les citoyens en général, *jura non in ſingulas perſonas,* dit Ulpien, *ſed generaliter conſtituuntur,* il n'eſtoit pas permis d'y déroger par une Loy qui ne regardât qu'un ſeul citoyen; ce qui s'appelloit, *privilegium irrogare,* ou *ferre legem de privato homine:* de-là cette Loy des XII. Tables.

PRIVILEGIA NE IRROGANTO, NISI MAXIMO COMITIATU. On ne fera point de Loy particuliére pour un Citoyen, ſi ce n'eſt dans l'aſſemblée du Peuple convoqué par Centuries.

Cujas eſt d'un ſentiment contraire à tous les Commentateurs des XII. Tables, lorſqu'il rejette comme inutiles ces mots de la Loy, *niſi maximo Comitiatu:* mais la maniére dont s'exprime Cicéron, ne permet pas de douter que ces mots ne fiſſent partie de la Loy; car c'eſt ainſi qu'il la rapporte avec une autre dont je vais parler: *Leges præclariſſimæ de XII. Tabulis tralatæ duæ, quarum altera privilegia tollit, altera de capite civis rogari, niſi maximo Comitiatu, vetat;* & il n'eſt pas difficile d'appercevoir que l'intention des Légiſlateurs a eſté d'obvier aux inconvénients que la haine ou l'amitié de ceux qui eſtoient à la tête du gouvernement, auroient pû produire dans la République, s'il avoit eſté permis de faire paſſer des loix particuliéres, *privilegia,* dans d'autres aſſemblées du Peuple, que dans celles où il eſtoit convoqué par Centuries. Auſſi Cicéron admire-t-il la prévoyance des anciens Romains, de ce qu'avant les entrepriſes ſéditieuſes des Tribuns, ils avoient mis à couvert par cette Loy, l'honneur & la vie des

citoyens, *nondum initis ſeditioſis Tribunis Plebis admirandum tamen majores in poſteros providiſſe .... cùm legis hæc vis ſit, ſcitum & juſſum in omnes, ferri de ſingulis niſi Comitiis Centuriatis noluerunt.* Il y a deux choſes à remarquer dans ce paſſage. La premiére, que Cicéron oppoſe au mot *Lex*, ceux-ci, *ferri de ſingulis niſi Comitiis Centuriatis*, qui répondent au terme de la Loy que j'examine, & qui prouvent que ces mots, *niſi maximo Comitiatu*, en faiſoient partie. La ſeconde, que Cicéron fait cette Loy antérieure aux Tribuns. Cependant les Commentateurs des Loix des XII. Tables, & Samuel Petit, ne doutent point que les Romains ne l'ayent eſté chercher à Athenes. *Romani enim, hi Solones*, dit ce dernier Auteur, *cùm ab Athenienſi acceperint privilegia non irrogari, &c.* On en trouve en effet une parmi celles de Solon, qui porte : qu'*on ne fera point de Loix pour un citoyen, mais qu'elles regarderont tous les Athéniens en général ; à moins que ſix mille citoyens ne jugent à propos d'agir autrement, & n'ayent donné leur ſuffrage en ſecret.* Μηδὲ ἐπ' ἀνδρὶ νόμον ἐξῆναι θεῖναι, ἐὰν μὴ ἢ αὐτὸν ὑπὲρ πᾶσι Ἀθηναίοις, ἐὰν μὴ ἑξακισχιλίοις δόξῃ κρύβδην ψηφιζομένοις. Cette Loy citée par Démoſthene & par d'autres Auteurs, a quelque reſſemblance avec celle des XII. Tables, qui a pû faire croire à Samuel Petit & à d'autres, que les députez de Rome avoient copié cette derniére ſur celle de Solon.

Lib. 3. de Legib.

Franc. Balduinus. Gravina. Samuel Petit ad Leg. Aticas p. 114.

Du reſte, je ne vois pas comment on a pû s'imaginer que les termes de la Loy Romaine, *niſi maximo Comitiatu*, répondent, comme le veut Samuel Petit, à ceux de la loy de Solon, Ἐὰν μὴ ἑξακισχιλίοις δόξῃ κρύβδην ψηφιζομένοις, *à moins que ſix mille citoyens n'ayent donné leur ſuffrage en ſecret.* Ce n'eſt pas le tiers du nombre des vingt mille citoyens d'Athenes, que le même Auteur & Gravina prétendent y avoir toûjours ſubſiſté depuis Cécrops juſqu'à Démétrius de Phalére. D'ailleurs, on ne connoiſſoit point à Rome, au temps des Décemvirs, cette maniére de donner ſecretement ſon ſuffrage dans les aſſemblées, elle n'y fut en uſage qu'après l'an 600. de ſa fondation, c'eſt-à-dire, depuis les Loix appellées Tabellaires. Enfin, pour montrer la vraye origine de

Cicero de Leg. lib. 3. Vide Gracchium de comitiis Rom. l. 1. pag. 607. Ant. Rom. t. 1.

la Loy que j'examine, il ſuffit d'obſerver que Cicéron nous apprend qu'elle ſubſiſtoit à Rome avant les Décemvirs, lorſqu'il la met au nombre des Loix ſacrées qu'il ne fut point permis à ces Magiſtrats d'abroger lorſqu'ils formérent un nouveau Code: *Vetant Leges ſacratæ*, dit-il, *vetant XII. Tabulæ Leges privatis hominibus irrogari, id eſt enim privilegium.*

T. Liv. l. 3. n. 32.

Cicero pro domo ſua.

De origine Juris.

Selon Sextus Pomponius, on appelloit en général Loix ſacrées, celles qui déclaroient dévouez à quelque Dieu, & par conſéquent dignes de mort, ceux qui y contreviendroient; en ſorte qu'on pouvoit les tuer impunément: telles eſtoient les loix de Valérius Publicola en faveur du Peuple, la Loy Icilia, celles qui regardoient les Tribuns & leurs prérogatives, & qui déclaroient leurs perſonnes ſacrées. Cicéron met auſſi parmi ces Loix, celle qui défendoit à un Patricien de ſe faire Tribun du Peuple. Denys d'Halicarnaſſe donne encore ce nom à quelques loix faites ſous les Rois, & qui concernoient les cérémonies religieuſes: enfin, il eſt indubitable que les Loix ſacrées eſtoient établies à Rome avant le voyage, vray ou ſuppoſé, des députez à Athenes.

Orat. de provinc. conſularib.

Il ne faut pas non plus chercher hors de Rome, l'origine de cette autre Loy des XII. Tables dont j'ay déja parlé.

De capite Civis, nisi per maximum Comitiatum, ne ferunto. On ne portera point de jugement touchant la vie, la liberté, & l'état d'un Citoyen, ſi ce n'eſt dans une aſſemblée des Centuries.

C'eſt ce que les Loix ſacrées défendoient, auſſi bien que celles des XII. Tables: *Cum & ſacratis Legibus*, dit Cicéron, *& XII. Tabulis ſancitum eſſet, ut neque privilegium irrogari liceret, neque de capite* (civis) *niſi Comitiis Centuriatis rogari.* Cette Loy fut renouvellée pas Valérius Publicola, ſous ſon troiſiéme Conſulat, c'eſt-à-dire, trois ans après le banniſſement de Tarquin. La crainte qu'on eut que les Conſuls, qui avoient ſuccedé aux Rois, ne s'attribuaſſent une trop grande puiſſance, fut cauſe de la Loy qui permettoit d'appeller de leur jugement, & qui leur défendoit de condamner un citoyen

In Sextiana.

Pomponius, de origine Juris.

ſans le conſentement du Peuple; *neve poſſint in caput civis Romani animadvertere injuſſu Populi.* Voici les termes de la loy de Publicola, ſelon Denys d'Halicarnaſſe : *Si un Magiſtrat Romain condamne un citoyen à la mort, ou à être battu de verges, ou à payer une amende pecuniaire, ce particulier pourra en appeller au jugement du Peuple, & tant que l'appel ſubſiſtera, le Magiſtrat n'aura aucun pouvoir ſur luy, juſqu'à ce que le Peuple ait prononcé.* Valere Maxime, qui rapporte auſſi cette loy, remarque qu'elle contribua autant à diminuer le pouvoir des Conſuls, qu'à augmenter la liberté des citoyens.

Lib. 5. cap. 19.

Lib. 4. c. 1.

Je dis que Valérius Publicola ne fit que renouveller cette loy, car l'exemple du fameux Horace, condamné par Tullus Hoſtilius, ſelon quelques-uns, & par les Duumvirs, ſelon d'autres, n'eſt-il pas une preuve que ſous les Rois mêmes, les citoyens pouvoient en appeller au Peuple? Quelque puiſſance en effet, qu'on veuille attribuer aux Rois, il eſt certain qu'ils n'eſtoient, à proprement parler, que les premiers Magiſtrats de la République. Obligez de ſe conformer aux Loix dans l'exercice de leur pouvoir, ils devoient conſulter le Sénat, pour avoir ſon avis, & en conſéquence du Sénatuſconſulte, propoſer la déciſion au Peuple. C'eſt pour s'être mis au-deſſus des Loix, que Tarquin le Superbe fut regardé comme le tyran de ſa patrie. *Neque enim ad jus regni quidquam præter vim habebat,* dit T. Live, *ut qui neque Populi juſſu, neque auctoribus Patribus regnaret.... cognitiones capitalium rerum ſine conſiliis per ſe ſolus exercebat; perque eam cauſam occidere, in exilium agere, bonis mulctare poterat.* Il eſt donc certain qu'il a eſté permis dans tous les temps à Rome, lorſqu'il s'agiſſoit d'ôter la vie ou les biens à un citoyen, d'appeller au Peuple convoqué par Curies, avant Servius-Tullius, & par Centuries depuis ce Prince.

T. Liv. l. 1. cap. 26.

Val. Maxim. lib. 8. c. 1.

Dionyſ. Halicarn. lib. 7. n. 38.

T. Liv. l. 1. c. 49.

L'exemple de Coriolan, condamné par les comices des Tribus, ne fait rien contre ce que j'avance; car il eſt manifeſte que ce fut une vexation que les Tribuns exercérent contre les Patriciens, qui s'oppoſérent tant qu'ils purent à cette nouveauté, & demandérent que l'affaire fût jugée par

une assemblée des Centuries, selon l'ancienne coûtume, ὥσπερ αὐτῆς πάτριον ὢν. Cicéron qui avoit éprouvé luy-même cette vexation dans l'affaire que luy suscita le Tribun Clodius, se plaint amérement du jugement de ce Tribunal incompétent, qui l'avoit exilé, & avoit fait démolir sa maison; au lieu qu'il n'en auroit pas esté de même, si le Peuple Romain avoit donné son suffrage dans une assemblée de Centuries, où tout se seroit passé dans l'ordre, où les plus vils citoyens n'auroient pas eu autant de part que les plus honnêtes gens: *Descriptus enim Populus*, dit cet Orateur, *censu, ordinibus, ætatibus plus adhibet ad suffragium auxilii, quàm fusè in Tribus convocatus.* Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il loue la sagesse des Décemvirs, d'avoir rappellé dans leur Code une ordonnance si salutaire aux Citoyens Romains, & qui est une preuve de l'estime que l'on en faisoit, puisque l'on ne pouvoit rien faire contre leur vie, leur liberté & leurs biens, si ce n'estoit de l'approbation de tout le Peuple, convoqué avec autant de solemnité que s'il se fût agi du salut de la République, ou de l'élection de ses premiers Magistrats.

Dionys. Halicarn. lib. 7. n. 59.

Vide Onuphri. de civit. Rom. cap. 53.

Cicero pro domo sua.

Lib. 3. de Legib.

Le desir & le besoin d'augmenter le nombre des habitants de Rome, portérent ses premiers Rois à accorder facilement la qualité de Citoyen Romain: Romulus y attira, autant qu'il put, les citoyens des autres villes, mécontents de leur gouvernement; il les y recevoit avec bonté, & pourvû qu'ils fussent libres, il ne s'informoit, selon Denys d'Halicarnasse, ni de leur vie, ni de leur fortune. D'autres Ecrivains prétendent qu'il ne regarda pas de près à leur état, & que les esclaves jouirent à Rome du droit de bourgeoisie, comme les personnes libres.

Lib. 2.

Servius-Tullius l'accorda aux Affranchis, qui aimérent mieux rester à Rome que de retourner dans leur patrie; il les distribua dans les quatre Tribus de la ville, & il les admit à tous les droits dont jouissoient les Plébéiens. Il est vray que dans ces premiers temps de Rome, on n'affranchissoit pas les Esclaves pour des raisons qui en firent affranchir dans la suite un si grand nombre, que la République fût, pour ainsi parler,

Dionys. Halicarn. lib. 4. n. 22.

Ibid. n. 24.

inondée de ſcélérats, qui avoient acquis leur liberté par toutes ſortes de crimes & d'infamies. Sous Servius-Tullius, & avant luy, le plus grand nombre des Eſclaves affranchis, eſtoit de ceux qui avoient mérité cette grace par leur vertu & leur probité; & il y en avoit peu qui fuſſent affranchis à prix d'argent.

Cette politique des premiers Rois, de rendre participants du droit de bourgeoiſie toute ſorte de gens, eſtoit bien fondée; mais dans la ſuite on l'attribua à des Provinces entiéres, & enfin, tous les habitants libres de l'Empire Romain devinrent Citoyens Romains.

Il n'en eſtoit pas de même chez les Athéniens & les Lacédémoniens, qui, pour conſerver leur nobleſſe, ne communiquoient que rarement aux autres, le droit de bourgeoiſie: c'eſt la remarque de Denys d'Halicarnaſſe; auſſi ne faut-il point chercher chez les Grecs, cette Loy des XII. Tables, dont les termes ſeuls prouvent qu'elle eſt Romaine.

NEXO SOLUTO, FORTI, SANATI SIREMPS JUS ESTO. Les citoyens qui ne ſeront plus ſous la puiſſance de leurs créanciers, NEXO SOLUTO, & ceux qui auront toûjours eſté fidelles au Peuple Romain, FORTI, auſſi bien que ceux qui, après s'être écartez de cette fidélité, ſeront rentrez dans leur devoir, SANATI, ſeront ſoûmis aux mêmes Loix.

C'eſt le ſens que les Commentateurs des XII. Tables donnent à cette Loy; & ſelon leur ponctuation, elle ne regarderoit que trois ſortes de perſonnes; mais elle ſe trouve citée dans Feſtus, d'une maniére à faire croire qu'elle avoit rapport à quatre. *Nexo, ſolutoque, forti, ſanatique idem jus eſto,* & alors il faudra la traduire ainſi: *Les Loix ſeront communes à tous les citoyens, ſoit qu'ils ſoient engagez à leurs créanciers, NEXO, ou qu'ils jouiſſent d'une parfaite liberté, SOLUTO; ſoit qu'eſtant d'origine étrangére, ils ſoient d'un Peuple toûjours fidelle, depuis ſon aggrégation, FORTI; ou d'un autre, qui ayant manqué à cette fidélité, eſt rentré depuis dans ſon devoir, SANATI.*

Au mot *Sanates.*

Cette Loy qui eſt une des plus obſcures des XII. Tables,

a beſoin d'un Commentaire pour entendre les termes dans leſquels elle eſt conçûe : On appelloit *Nexi* chez les Romains, ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les eſclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-ſeulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers & les tenir en priſon. *Liber qui ſuas operas in ſervitute pro pecunia quam debet, dum ſolveret, dat, Nexus vocatur,* dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellez auſſi *Addicti,* eſtoit d'autant plus miſérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorſqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté, tous leurs droits: car cette eſpece d'eſclavage eſtoit différente du véritable eſclavage, en ce que les *Nexi* pouvoient malgré leurs maîtres, ſe délivrer de la ſervitude, en payant leurs dettes, & en ce qu'ils n'eſtoient point regardez comme Affranchis, après être ſortis de ſervitude, mais comme Citoyens libres, *Ingenui,* puiſqu'ils ne perdoient pas la qualité de Citoyen Romain, pouvant même ſervir au beſoin dans les légions Romaines. *Servus cùm manumittitur fit Libertinus, Addictus recepta libertate eſt Ingenuus. Servus invito domino libertatem non conſequitur, Addictus ſolvendo, citra voluntatem domini conſequitur; ad Servum nulla lex pertinet, Addictus legem habet; propria Liberi, quæ nemo habet niſi Liber, prænomen, nomen, cognomen, tribum, habet hæc Addictus.*

T. Liv. l. 2. c. 24. *Quintil.*

Cette coûtume fut en uſage à Rome juſqu'à l'an 429. & elle donna occaſion à bien des tumultes de la part des Plébéiens; ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoit les enfans mêmes à ſe rendre eſclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caius Publilius, ayant eſté maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condeſcendre aux deſirs infames de Lucius Papirius ſon maître, à qui il s'eſtoit donné comme eſclave pour les dettes de ſon pere : *Cui quum ſe C. Publilius ob æs alienum paternum Nexum dediſſet,* il excita la commiſération des citoyens, & fut cauſe de la Loy qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient

T. Liv. l. 2. c. 24.

T. Liv. l. 8. c. 28.

répondroient à l'avenir de l'argent prêté, mais que les personnes seroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita Nexi soluti, cautumque inposterùm ne necterentur.*

Pour ce qui est des mots *forti*, ou *forcti* & *sanati*, ce n'estoient, selon Valérius Messala, que les noms de deux peuples voisins de Rome : Mais quels estoient ces peuples que cette Loy regardoit ? C'est ce qu'il ne dit point. Sulpitius Rufus, & Opilius Aurelius, deux Auteurs citez par Festus, croyoient que ces *Sanates* estoient les habitants de Tibur & de son territoire; ils les appellent en général, *peregrinos inferioriſque loci gentes : itaque*, adjoûtent-ils, *nexo, ſolutoque, Forti, Sanatique idem jus eſto, id eſt, bono, quod & peregrino;* par où l'on voit que ces Auteurs interpretoient le mot *forti* par *bono*, & le mot *ſanati* par *peregrino*. C'est aussi la signification que Paul Diacre donne au mot *forti*, mais la maniére dont il explique le mot *ſanati*, est particuliére. *Sanates*, dit-il, *dicti ſunt qui ſuprà infràque Romam habitaverunt, quod nomen his fuit, quia cùm defeciſſent à Romanis, brevi poſt redierunt in amicitiam, quaſi ſanatâ mente. Itaque in duodecim Tabulis cautum eſt, ut idem juris eſſet Sanatibus, quod Fortibus, id eſt bonis, & qui nunquam defecerant à Populo Romano.* On pourroit bien croire que cette interprétation seroit une production du génie de cet Ecrivain, le corrupteur plûtôt que l'abbréviateur de Festus, si ce dernier ne l'appuyoit de l'autorité de Cincius ; il en cite un passage de son second livre du devoir d'un Jurisconsulte, où il dit que les *Sanates* estoient les habitants des colonies que Tarquin l'ancien envoya dans le vieux *Latium*, & que ce Prince leur avoit donné ce nom, parce que, contre son espérance, il les avoit rappellez à leur devoir, & avoit fait la paix avec eux. *Quòd præter opinionem eos paraviſſet, & cum eis paciſci potuiſſet.* Ne seroit-ce point le territoire de ces *Sanates*, que Varron appelle *ager peregrinus pacatus*, & qu'il place au-delà des territoires de Rome & de Gabies ?

Festus au mot *Sanates*.

Voyez Festus au mot *Horctum*.

De lingua Latina lib. 4.

Quoy qu'il en soit de la demeure précise des *Fortes* & des *Sanates*, & de l'origine de leur nom, il résulte des autoritez que j'ay rapportées, que ce sont des habitants de quelques

villes voiſines de Rome, que la Loy déclare ſoûmis aux Loix Romaines, *Siremps jus eſto,* ſoit que ce fût des colonies, ſoit que ce fût des peuples d'origine étrangére, à qui les Romains avoient, avec le droit de bourgeoiſie, accordé celuy d'être régis par les mêmes loix & les mêmes coûtumes: car tous ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, n'eſtoient pas pour cela ſoûmis aux Loix Romaines, ils pouvoient conſerver leurs loix particuliéres, comme faiſoient les villes municipales. Il ne s'agiroit maintenant, que de trouver dans les Hiſtoriens de quoy confirmer ce ſentiment: Ils ne parlent pas, à la vérité, de Tibur en particulier, mais de villes qui en eſtoient proches, comme d'Antemne, de Cénine & de Cruſtumérie, dans leſquelles Romulus envoya des colonies; il en avoit fait auparavant paſſer à Rome tous les habitants qui voulurent bien y aller avec leurs femmes & leurs enfans, & peu de temps après il les incorpora dans les Tribus & les Curies. Sous Tarquin l'ancien, les Latins ſe perſuadant qu'après la mort d'Ancus-Martius, leur traité de paix ne ſubſiſtoit plus, commencérent à ravager les terres des Romains; & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que les Romains d'origine, mêlez parmi les Latins, furent les premiers à exciter la revolte. Tarquin, pour venger cette inſulte, mit une armée ſur pied, déſola leurs meilleures terres, & marcha enſuite contre la ville de Cruſtumérie; mais les premiers & les plus anciens des citoyens de la ville, eſtant ſortis au-devant de luy, le priérent de les traiter avec clémence. Tarquin ſe contenta de bannir quelques Cruſtumériens auteurs de la révolte, mais il n'en fit mourir aucun; il les laiſſa jouir de leurs biens & du droit de bourgeoiſie comme auparavant. Les habitants de Nomente reçurent le même traitement, eſtant ſortis de leur ville avec des branches d'Olivier. Mais afin que ces villes ne remuaſſent plus à l'avenir, le Roy envoya dans ces places, de nouvelles colonies pour y ſervir de garniſon. C'eſt ſans doute à cet événement qu'a rapport le paſſage de Cincius que je viens de citer.

Vid. Paul. Manutium de civit. Rom. p. 27. 29. 30.

Tom. 1. Ant. Rom Onuphrii Imp. Rom. c. 5. 6.

Il ne faut pas croire, au reſte, que la qualité de citoyen

Romain ſuppoſe toûjours les mêmes droits & les mêmes prérogatives, dans ceux qui la portoient. On en peut voir la différence dans les Auteurs qui ont traité cette matiére, elle demanderoit une trop longue diſcuſſion, & ne ſerviroit de rien pour éclaircir la Loy que j'examine. Il eſt aiſé de voir par tout ce que j'ay dit, qu'elle n'eſt point tirée des loix de Solon; car, ſoit qu'on entende par les mots *Fortes* & *Sanates*, des peuples particuliers, dont nous ignorons aujourd'huy la ſituation, ſoit qu'on les interpréte des citoyens toûjours fidelles, & de ceux qui eſtant mêlez parmi les Latins, s'eſtoient révoltez avec eux, il eſt certain que cela n'a aucun rapport avec la Grece. On peut obſerver d'ailleurs, qu'on ne connoiſſoit pas à Athenes, au moins depuis Solon, l'uſage de prêter en rendant les perſonnes reſponſables de l'argent emprunté; car on trouve une Loy de ce Légiſlateur qui le défend expreſſément: Ἐπὶ τοῖς σώμασι μηδένα δανείζειν. Et ſi l'on prétendoit m'oppoſer que les Athéniens, avant Solon, en agiſſoient à l'égard de leurs créanciers, auſſi durement que les Romains, il eſt aiſé de répondre que cet uſage eſtoit établi à Rome avant le Décemvirat, & même ſous les Rois; & qu'il y avoit excité bien des diſputes entre les Patriciens & les Plébéiens.

Samuel Petit Leg. Att. l. 5. tit. 4.

Dionyſ. Halic. T. Liv. l. 2. c. 33. & 34.

Tous ceux qui acquéroient le droit de bourgeoiſie Romaine, acquéroient en même temps, ou en tout ou en partie, les droits des Plébéiens, *jus Plebeiorum;* mais ils ne pouvoient paſſer dans l'ordre des Patriciens, que par une Loy particuliére du Peuple, comme il arriva à Appius-Claudius, dont les deſcendants furent toûjours ſi oppoſez aux Plébéiens. Les Rois avoient eu auſſi le pouvoir d'accorder cette faveur à ceux qu'ils en jugérent dignes. Les Patriciens eſtoient de deux ſortes, ceux qu'on appelloit *Patricii majorum gentium*, & les autres, *minorum gentium*. Le mot *gentes*, qui ſignifie ce que nous appellons *maiſons, familles*, n'eſtoit en uſage avant les Décemvirs, que pour les Patriciens. Auſſi ſe regardoient-ils comme les véritables Romains, qui pouvoient marquer leurs ancêtres, & auxquels appartenoit le pouvoir légitime ſur les autres citoyens, avec le droit de prendre les Auſpices, ſans

Sigonius de antiq. jure Civium Rom. l. 1. cap. 7.

Dionyſ. Halicarn. lib. 5.

T. Livius. lib. 4.

lesquels on n'entreprenoit rien dans le gouvernement de la République : c'est de quoy ils se glorifioient, & ce que leur reprochoient les Plébéiens. *Semper ista audita sunt eadem, penès vos auspicia esse, vos solos gentem habere, vos justum imperium domi militiæque.*

Id. lib. 10.

Sans entrer ici dans le détail des différences qu'il y avoit entre les Patriciens & les Plébéiens, il suffira de remarquer que chaque Famille Patricienne avoit ses sacrifices particuliers, & des cérémonies différentes de celles des Plébéiens, & qu'en général les Patriciens ne faisoient rien, soit dans les actions particuliéres, soit dans les actions publiques, sans avoir auparavant consulté les Auspices; ce que les Plébéiens n'estoient pas en droit de faire, pas même pour les assemblées du Peuple par Tribus. Ce fut une des raisons que les Patriciens apportérent pour soûtenir la Loy qui se trouve dans les XII. Tables, & que le Décemvir Appius y avoit adjoûtée sans consulter le Peuple.

Valer. Maxim. l. 2. c. 1.

Dionys Halicarn. lib. 7.

T. Liv. l. 7. cap. 6.

PATRIBUS CUM PLEBE CONNUBII JUS NEC ESTO. *Il ne sera point permis aux Patriciens de contracter des mariages avec les Plébeïens.*

T. Liv. l. 4. cap. 2.

Permettre ces alliances, c'estoit, selon les Patriciens, vouloir introduire un mêlange honteux de toute sorte de gens, apporter un trouble étrange dans les affaires publiques & particuliéres, dont les Auspices faisoient une des principales parties, & ôter toute sorte de distinction, en sorte que personne ne pouvoit plus se connoître ni connoître les siens. Car enfin, adjoûtoient les Consuls qui s'opposoient à la demande du Tribun Canulcius, que pouvoit-on penser de ces mariages indifféremment contractez, si ce n'est qu'on veuille admettre toute sorte de conjonctions, presqu'à la maniére des bêtes, *ferarum propè ritu*, en sorte que celuy qui en naîtra, ignore perpétuellement de quel sang il est, & quelles sont les cérémonies religieuses qui luy conviennent, *ignoret cujus sanguinis, quorum sacrorum sit*, puisqu'il ne sçaura s'il est Patricien ou Plébéien? Enfin, à entendre les Patriciens, c'estoit confondre tous les droits divins & humains.

On peut conclurre de ces paroles, que les raiſons qu'apportoient les Patriciens pour s'oppoſer à la demande du Tribun Canuléius, ayant toûjours ſubſiſté depuis la diviſion que Romulus avoit faite des Citoyens Romains en deux corps, les mariages des Patriciens avec les Plébéiens n'ont jamais eſté en uſage à Rome, & on n'en voit pas d'exemple avant les Décemvirs. Ainſi la Loy des XII. Tables ne faiſoit que confirmer cet uſage, qui fut enfin aboli en même temps que le Conſulat fut accordé aux Familles Plébéiennes, quatre ans après le Décemvirat.

Solon avoit diſtingué le Peuple Athénien en quatre différentes claſſes, dont les trois premiéres pouvoient parvenir aux Magiſtratures. La quatriéme qui eſtoit compoſée de ceux qu'on appelloit Θῆτες, & qui répondoit à celle des *Proletarii* & des *Capitecenſi*, chez les Romains, eſtoit exclue des charges de la République, mais cette diſtinction n'empêchoit pas les particuliers de contracter des mariages dans les différentes claſſes; toutes les loix de Solon ne défendoient que les alliances avec les étrangers. Ce Légiſlateur avoit ordonné par une Loy expreſſe, que ſi une fille de la claſſe des Prolétaires, ὅσην θητικὸν τελοῦσιν, ne trouvoit pas ſon plus proche parent, de quelque claſſe qu'il fût, diſpoſé à l'épouſer, elle eſtoit en droit d'exiger de luy une dot proportionnée au cens de la claſſe où il eſtoit: c'eſt-à-dire, que les Pentacoſiomedimnes devoient donner cinq cens dragmes, les Chevaliers trois cens, & les Zygites cinquante. Toutes ces claſſes, au reſte, n'eſtant différentes que par le cens, au moins depuis Solon, un particulier pouvoit paſſer d'une claſſe dans une autre, lorſqu'il acquéroit du bien; & dans le temps même du Décemvirat, tous les Citoyens d'Athenes, de quelque claſſe qu'ils fuſſent, pouvoient parvenir à tous les poſtes les plus éminents de la Répiblique, la Loy de Solon qui en interdiſoit l'entrée aux Thétès, ayant eſté abolie.

Ariſtot. l. 2. de Republ.

Samuel Petit Attic. Leg. lib. 6. tit. 2.

Pollux lib. 8. & Sam. Petit pag. 127.

Ariſtot. l. 2. Politicor.

Les Romains avoient trois maniéres de contracter leurs mariages. La premiére & la plus ſolemnelle, eſtoit celle qu'on appelloit *Confarreatio*, elle avoit un formulaire de paroles &

Ulpian. l. 9. Inſtitut.

Plin. lib. 18.

Dionyſ. l. 2.

un cérémonial particulier, & il eſtoit néceſſaire qu'il y eût dix témoins. Pendant le ſacrifice, les mariez mangeoient d'un pain de froment en ſigne d'union, *Panis farræus,* d'où eſt venu le nom de *Confarreatio.* Romulus eſtoit l'inſtituteur de ces ſolemnitez. Mais comme les Plébéiens ne connoiſſoient ni les cérémonies religieuſes, ni les auſpices requis pour ce mariage, ils ne pouvoient ſe marier de cette maniére. Il y en avoit donc deux autres, la premiére appellée *Coëmptio,* & la ſeconde *Uſus.* Le mariage par achapt, *Coëmptione,* avoit tiré ſon nom d'une ancienne pratique que la Loy ordonnoit; elle conſiſtoit en ce que la femme tenant dans ſa main trois As, elle en donnoit un à ſon mari, comme le payement de l'achapt qu'elle en faiſoit. *Veteri Romanorum Lege,* dit Varron, *nubentes mulieres tres ad virum aſſes ferre ſolebant, atque unum quidem quem in manu tenebant tanquam emendi cauſâ marito dare, alterum, &c.*

La ſeconde maniére dont les Plébéiens pouvoient contracter des mariages, ſe faiſoit par le ſimple uſage, *uſu:* c'eſt-à-dire, que ſi une femme, du conſentement de ſes tuteurs, demeuroit avec un homme comme avec ſon mari, pendant une année entiére, ſans découcher trois nuits de ſuite, elle devenoit ſa femme; en ſorte que le mari acquéroit ſur elle cette propriété connue dans le droit Romain ſous le nom d'*Uſucapio,* dont j'auray occaſion de parler dans la ſuite. C'eſt à cette ſeconde eſpéce de mariage, qu'a rapport cette Loy des XII. Tables:

MULIERIS QUÆ ANNUM MATRIMONII ERGO APUD VIRUM REMANSIT, NI TRINOCTIUM AB EO USURPANDI ERGO ABESCIT, USUS ESTO.

Sigon. lib. 1. cap. 9. de antiquo iure Civium Rom.

Le mot *uſurpare* dans cette Loy, ſignifie la même choſe que le mot *interrumpere:* ainſi *uſurpandi ergo,* veut dire, *dans le deſſein d'empêcher* l'*uſucapion,* ou *la propriété acquiſe par l'uſage.* Il ſeroit inutile de chercher dans les Loix Grecques, une pareille maniére de contracter des mariages, on n'y en trouve nul veſtige.

Ces trois différentes eſpéces de mariage conſtituoient deux eſpéces de femmes chez les Romains; car, ſelon Cicéron, le nom *Uxor* eſtoit un nom générique, dont les deux eſpéces eſtoient les femmes qu'on appelloit *Matres-familias,* & les autres appellées ſimplement *Uxores. Genus eſt enim uxor, duæ formæ. Una matrum-familias, hæ ſunt quæ in manum convenerunt; altera earum quæ tantummodò uxores habebantur.* Avant les Décemvirs, il n'y avoit que les femmes des Patriciens, épouſées avec les ſolemnitez requiſes pour les mariages de confarréation, qui paſſaſſent ſous la puiſſance de leur mari; en ſorte qu'en entrant dans leur famille, elles participoient à tous leurs droits divins & humains, & partageoient également avec leurs enfans, la ſucceſſion, eſtant regardées comme l'un d'eux: & ſi leur mari mouroit ſans en laiſſer, elles eſtoient héritiéres univerſelles: c'eſt ce que les Romains appelloient *convenire in manum tanquam agnata, venir ſous la puiſſance du mari comme ſa plus proche héritiére:* & c'eſtoit à celles qui eſtoient mariées de cette ſorte, que convenoit le nom de *meres de famille.*

In Topic.

Vide Gravinam. p. 139.

Pour ce qui eſt de celles qui eſtoient mariées *coëmptione & uſu,* elles n'entroient point dans les familles de leur mari comme héritiéres, *tanquam agnatæ;* mais dans la ſuite lorſque les Plébéiens eurent obtenu le droit de contracter des alliances avec les familles Patriciennes, & de poſſéder les premiéres Magiſtratures de la République, & même quelques dignitez du Sacerdoce, avec les cérémonies religieuſes qui les accompagnoient, les filles qui eſtoient mariées de ces deux maniéres, paſſérent auſſi ſous la puiſſance de leur mari comme ſes héritiéres; & celles mêmes qui eſtoient mariées *coëmptione,* eurent auſſi le titre de *Matres-familias.* Mais enfin, de quelque façon que les mariages ſe contractaſſent chez les Romains avant le Décemvirat, les femmes eſtoient toûjours ſous la puiſſance de leur mari, qui avoit ſur elles à peu-près le même droit qu'il avoit ſur ſes enfans: auſſi vivoient-elles dans une grande ſoûmiſſion à ſon égard. Si la femme faiſoit quelque faute, ſon mari eſtoit ſon juge, & le maître de luy impoſer telle

T. Liv. l. 4. Cicero pro domo.

punition qu'il trouvoit à propos. Si elle eſtoit convaincue d'adultére, dit Denys d'Halicarnaſſe, ou d'avoir bû du vin, ce qui chez les Grecs paſſoit pour la plus petite de toutes les fautes, ſes parens en eſtoient juges conjointement avec ſon mari, qui pouvoit la tuer ſans aucune forme de procès. Mais ſi le mari eſtoit adultére luy-même, ſa femme n'oſoit pas luy toucher du bout du doigt, car elle n'avoit aucun droit ſur luy. *In adulterio uxorem tuam ſi deprehendiſſes, ſine judicio impunè necares; illa te, ſi adulterares, digito non auderet contingere, neque jus eſt.* Cet uſage, que Plutarque trouvoit très-dur, eſtoit conforme au droit établi par Romulus, ſelon lequel la condition des femmes à Rome, eſtoit une eſpéce d'eſclavage: ce qui doit rendre très-vraiſemblable ce que Plutarque rapporte d'une Loy de ce premier Roy, dont ni Denys d'Halicarnaſſe, ni T. Live n'ont parlé. Elle défendoit formellement aux femmes de demander le divorce, & accordoit au contraire aux maris, le pouvoir de les répudier dans trois cas, lorſqu'elles avoient fait mourir leurs enfans par le poiſon, lorſqu'elles avoient commis adultére, & lorſqu'elles avoient pris les clefs, κλειδῶν ὑποβολῆς. Ne ſeroit-ce point celles de la cave? Au moins Fabius Pictor rapporte-t-il qu'une Dame Romaine ayant enfoncé un coffre où eſtoient les clefs de la cave, ſes parens la firent mourir de faim.

Lib. 2.

Valer. Maxim. Aul. Gell. l. 10. c. 23.

Cato lib. de dote apud Gellium ibid.

C'eſtoit apparemment l'une de ces trois raiſons que le mari eſtoit obligé d'alléguer, lorſqu'il vouloit répudier ſa femme, ſelon cette Loy des XII. Tables, que nous n'avons pas entiére:

SI MULIERI REPUDIUM MITTERE VOLET, CAUSAM DICITO HARUMCE UNAM....

Comme dans le cas d'adultére les maris, ſelon Plutarque, pouvoient répudier leurs femmes, &, ſelon Denys d'Halicarnaſſe & d'autres Auteurs, les tuer impunément, je ne ſçais s'il eſtoit à leur option de ſe ſervir de l'une de ces voyes pour s'en défaire; mais quoy qu'il en ſoit, on trouve bien des exemples de maris qui ont tué leurs femmes tombées

dans

dans l'une de ces fautes, mais on n'en trouve point avant le Décemvirat, de ceux qui les ont répudiées : au contraire, les Auteurs ont eu ſoin de remarquer que le premier divorce dont on ait entendu parler à Rome, fut celuy de Sp. Carvilius Ruga, l'an 523. de la fondation de la ville ; les Cenſeurs l'obligérent même de jurer qu'il ne répudioit ſa femme, que parce qu'il n'en pouvoit avoir d'enfants.

Si les Légiſlateurs d'Athenes & de Rome ont eu pour but dans leurs Loix ſur le mariage, de bannir l'inutilité du célibat, toûjours honteuſe dans des Républiques qui faiſoient conſiſter leurs forces dans le grand nombre des citoyens, il faut avouer qu'ils ont pris des routes différentes pour y parvenir. On ne connoiſſoit point à Rome le mariage d'un frere & d'une ſœur de même pere, permis par les Loix de Solon : un Citoyen Romain n'eſtoit point obligé d'épouſer ſa parente pauvre, & de la claſſe des Prolétaires, ou de la marier à un autre en luy conſtituant une dot convenable au rang qu'il tenoit dans la République, & marquée en termes exprès par les Loix d'Athenes. Solon, qui vouloit unir les familles, & y conſerver les biens, ne permettoit point à une fille unique héritiére, d'épouſer un autre homme que ſon plus proche parent ; mais ſi ce mari, qui pouvoit céder ſon droit au parent qui eſtoit le plus proche après luy, ne pouvoit, par impuiſſance ou par vieilleſſe, donner des enfants à ſa femme, elle pouvoit avoir recours aux parents de ſon mari pour en avoir. La raiſon que Plutarque apporte de cette Loy, qui aſſurément devoit paroître étrange à Rome, eſtoit, que l'avarice engageant quelquefois des parents à épouſer des perſonnes ſeulement pour avoir leur bien, ſans s'embarraſſer s'ils eſtoient en eſtat de donner par cette alliance, des citoyens à la patrie, Solon voulut arrêter cette avidité, en leur faiſant enviſager une choſe qui les expoſoit à la raillerie de leurs concitoyens. Cette Loy, au reſte, qui permettoit dans le fond un véritable adultére, me feroit croire que Solon n'avoit point accordé aux maris la puiſſance de ſe faire juſtice à eux-mêmes, de l'infidélité de leurs femmes : il n'y en a aucune parmi

celles que Samuel Petit a recueillies, qui inflige la peine de mort contr'elles: Solon leur défend ſeulement d'entrer dans les Temples, & de paroître en public avec les ornements qui ne convenoient qu'aux honnêtes femmes; il permet à tous ceux qui les rencontreroient, de leur dire des injures, & de leur faire toute ſorte de mauvais traitements, pourvû qu'on épargnât leur vie. Quant aux maris, ils eſtoient obligez de les répudier, ſous peine d'infamie; mais ils pouvoient tuer celuy qui les avoit deshonorées, s'ils les prenoient ſur le fait, ἐν ἔργῳ; car ſi le coupable eſtoit traduit devant les Juges, l'offenſé ne pouvoit exiger qu'une réparation pécuniaire. Le petit peuple regardoit cet affront comme un ſujet de plaiſanterie: auſſi ne s'en vengeoit-il ordinairement que d'une maniére ridicule, que je me diſpenſeray de rapporter ici. Ce n'eſt pas ſeulement ſur cette matiére que les mœurs de la Grece ſont ſi différentes de la rigueur du droit Romain, on en verra encore beaucoup d'autres exemples dans la ſuite.

Samuel Petit Leg. Attic. lib. 6. tit. 4.

Enfin, ſi les maris à Athenes avoient, comme à Rome, le droit de répudier leurs femmes, Solon avoit accordé à celles-ci, ce qui n'eſtoit point permis à Rome avant le Décemvirat, la liberté du divorce, qui les mettoit au-deſſus de cette ſoûmiſſion & de cette dépendance, dans laquelle les femmes Romaines vivoient avec leurs maris.

DISSERTATION
SUR L'ORIGINE
DES LOIX DES XII. TABLES.

Par M. BONAMY.

TROISIE'ME PARTIE.

LA crainte que les femmes veuves n'introduiſiſſent des enfants illégitimes dans la famille de leur mari, a porté les Décemvirs à fixer un temps de leur veuvage, au-delà duquel on ne reconnoîtroit plus pour légitimes, les enfants qu'elles mettroient au monde. La nature, qui ſuit preſque toûjours le même ordre dans ſes opérations, a pû ſeule apprendre aux Romains à limiter ce temps; & je ne crois pas que les Décemvirs ayent eu beſoin d'avoir recours aux Loix de la Gréce, pour établir cette Loy dans les XII. Tables. 15. Février 1737.

SI QUIS EI IN DECEM MENSIBUS PROXIMIS POSTHUMUS NATUS ESCIT, JUSTUS ESTO. On regardera comme légitime, l'enfant dont une femme accouchera dans les dix premiers mois de ſon veuvage.

Les faits que les Auteurs anciens & modernes rapportent d'enfants nez le onziéme & même le treiziéme mois d'après leur conception, ſont tout au moins des phénomenes contraires au cours ordinaire de la nature. C'eſt donc ſans aucune raiſon que Gravina blâme les Décemvirs d'avoir fait une Loy qui pouvoit bleſſer l'honneur de quelques femmes vertueuſes. Ils ont fait attention à ce qui arrive ordinairement, & non à ce qui n'arrive que très-rarement. Un plus long eſpace de temps auroit eſté plus dangereux pour les familles, & plus propre à donner lieu à la débauche des femmes. *pag. 141.*

Ce n'eſt pas, au reſte, qu'on crût que tous les enfants ne vinſſent qu'à ce terme; on prétendit ſeulement que ceux qui naîtroient après ce temps-là, ne devoient pas eſtre réputez légitimes. C'eſt ce que la mere de Démarate ſçut bien luy repréſenter, lorſqu'il luy témoigna l'inquiétude où il eſtoit par rapport à celuy de qui il tenoit la naiſſance. Quelques Juriſconſultes ont rapporté ce fait, pour prouver la conformité des uſages de la Gréce avec les mœurs des Romains, & pour en conclurre que la Loy des XII. Tables, que je viens de rapporter, tiroit ſon origine de la Gréce: le voicy tel qu'Hérodote le raconte.

Ariſton Roy de Sparte, avoit engagé Ægéte ſon ami à luy céder ſa femme; il l'épouſa, & au bout de ſept mois de mariage, elle accoucha de Démarate. Ariſton eſtoit avec les Lib. 6. n. 62. Éphores, lorſqu'il reçut la nouvelle de cette naiſſance; il compta par ſes doigts * le nombre de mois qui s'eſtoient écoulez depuis ſon mariage, & ne trouvant pas que ce nombre répondît à celuy de dix accomplis, qu'il s'imaginoit devoir s'écouler entre la conception & la naiſſance, il témoigna hautement qu'il ne croyoit pas que cet enfant fût de luy. Il changea pourtant de ſentiment dans la ſuite. Mais Démarate eſtant devenu Roy de Lacédémone, après la mort d'Ariſton, Cléomene & ſes autres ennemis ne laiſſérent pas de faire valoir ces ſoupçons, pour le perdre. On jugea qu'ils eſtoient bien fondez; & Démarate ayant eſté détrôné, ſes ennemis eurent la lâcheté d'inſulter à ſon malheur, en faiſant courir le bruit qu'il eſtoit fils d'un muletier, auquel ſa mere s'eſtoit abandonnée. Démarate déſeſperé des marques de mépris que luy donnoient en toute occaſion Cléomene & Leutichide, pria ſa mere de luy avouer ce qu'il devoit penſer de celuy à qui il devoit le jour, & luy parla en homme qui ne deſire que de ſçavoir la vérité, quand même elle devroit l'humilier; car, diſoit-il à ſa mere, ſi vous avez fait la choſe dont on vous accuſe, vous n'eſtes pas ſeule, & vous n'aurez fait que

* Ἐπὶ δακτύλων συμβαλλεόμενος τοὺς μῆνας.

ce que font bien d'autres femmes. Ce ne fut qu'avec indignation que sa mere répondit à l'accusation de s'estre abandonnée à un muletier; mais pour le discours qu'avoit tenu Ariston en présence des Ephores, elle luy dit que son pere avoit parlé en cette occasion, comme un homme qui n'estoit pas instruit de ces choses, puisque les femmes accouchoient le neuviéme, & même le septiéme mois de leur grossesse, & que toutes n'alloient pas jusqu'à dix mois accomplis.

Il paroît par ce que dit Hérodote, qu'on croyoit chez les Lacédémoniens que les dix mois estoient nécessaires pour constater l'estat des enfants; mais je ne crois pas qu'il faille en conclurre que les Législateurs Romains ayent eu besoin d'aller en Gréce, pour sçavoir à quoy s'en tenir sur une chose que l'expérience journaliére leur apprenoit, comme elle l'apprend à tous les autres peuples. On ne trouve, au reste, dans le recueil des Loix Attiques de Samuel Petit, aucune Loy sur ce sujet; & il paroît que sous le regne de Romulus, on pensoit de même que les Décemvirs, sur le temps qu'un enfant peut estre dans le sein de sa mere, si ce que dit Ovide *, est vray, que ce premier Roy s'estoit reglé sur ce temps, pour former son année de dix mois lunaires. Ce qui paroît d'autant plus croyable, que c'estoit l'année de deuil des femmes Romaines, & qu'elles ne pouvoient se remarier qu'après le dixiéme mois de leur veuvage.

La naissance légitime d'un enfant, & celle qui provenoit de la débauche ou d'une union contractée contre les Loix, produisoient un sort bien différent pour les enfants. La Loy n'accordoit aucun droit au pere sur un enfant illégitime; mais il n'en estoit pas de même de ceux qui naissoient d'un mariage légitime.

De tous les droits dont jouissoient les Citoyens Romains,

* *Quod satis est, utero Matris dum prodeat Infans,* *Fastor. l. 1.*
Hoc anno statuit temporis esse satis....
Hoc igitur vidit Trabeati cura Quirini,
Cum rudibus Populis annua jura daret.

il n'y en a aucun qui les différencie davantage des peuples de la Gréce, que la puiſſance paternelle, que T. Live appelle *paterna majeſtas:* elle leur eſtoit tellement propre, qu'en perdant le droit de Citoyen Romain, ils perdoient auſſi cette puiſſance, qui leur donnoit pour toûjours droit de vie & de mort ſur leurs enfants: *Jus poteſtatis quod habemus in liberos,* dit Juſtinien dans ſes Inſtitutes, *proprium eſt Civium Romanorum. Nulli enim ſunt homines qui talem in liberos habeant poteſtatem, qualem nos habemus.* Cependant au temps de Juſtinien, la ſévérité de l'ancien Droit Romain, établie par Romulus, eſtoit totalement abolie, & les peres n'avoient plus le pouvoir de faire mourir leurs enfants, ni celuy de les vendre, conformément à cette Loy des XII. Tables:

Lib. 1, tit. 9.

ENDO LIBERIS JUSTIS JUS VITÆ, NECIS, VENUMDANDIQUE POTESTAS ESTO. Un pere aura droit de vie & de mort ſur ſes enfants légitimes, & le pouvoir de les vendre.

Romulus, dont les Décemvirs ont emprunté cette Loy, avoit cependant ordonné que les peres n'exerceroient ce pouvoir de vie & de mort ſur leurs enfants, que lorſqu'ils auroient atteint l'âge de trois ans, à moins qu'ils ne vinſſent au monde monſtrueux & difformes; car dans ce cas, il avoit permis de les étouffer dès leur naiſſance; mais de crainte apparemment que l'amour naturel des peres & des meres pour leurs enfants, ne fît diſparoître à leurs yeux cette difformité, il n'avoit pas voulu qu'ils en fuſſent les juges: c'eſtoit à cinq perſonnes du voiſinage à examiner ſi les enfants eſtoient dans le cas d'être mis à mort, & la Loy qu'il fit à ce ſujet, fut encore miſe dans les XII. Tables.

Dionyſ. Halic. lib. 2.

PATER INSIGNEM AD DEFORMITATEM PUERUM CITÒ NECATO. Un Enfant monſtrueux ſera mis à mort par ſon pere auſſi-tôt après ſa naiſſance.

J'ay dit que le pouvoir des peres ſur leurs enfants duroit toute leur vie: les Loix Romaines ne leur permettoient pas

même de renoncer à la puiſſance qu'ils avoient ſur leurs enfants, comme cela ſe pratiquoit à Athenes *.

Il n'y avoit qu'un cas où Romulus avoit ordonné que les enfants ſeroient émancipez, c'eſt-à-dire, entiérement délivrez du joug de la puiſſance paternelle : c'eſtoit lorſqu'ils avoient eſté vendus trois fois, & ſa Loy fut rappellée mot à mot par les Décemvirs.

Si Pater Filium ter venumduit, Filius a Patre liber esto. Lorſqu'un Fils aura eſté vendu trois fois par ſon pere, il ne ſera plus ſous ſa puiſſance.

La Loy générale de Romulus, qui permettoit aux peres de vendre leurs enfants, parut à Numa mériter quelque adouciſſement; c'eſt pourquoy il ordonna, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, que ſi un pere permettoit à ſon fils d'épouſer une femme, pour la recevoir avec luy ſelon les Loix, en communauté de biens, & pour participer enſemble aux ſacrifices (c'eſt le mariage de Confarréation) ce pere n'auroit plus le pouvoir de vendre ſon fils. Il y a apparence que le motif qui porta Numa à reſtraindre la Loy de Romulus, fut qu'il auroit eſté trop dur à une femme de ſe voir l'épouſe d'un eſclave, après s'être mariée dans l'eſperance de paſſer ſa vie avec un homme libre. Quoy qu'il en ſoit, je ne ſçais ſi la Loy de Numa paſſa dans le Code du Décemvirat, & ſi elle fut obſervée dans la ſuite; il faudroit, pour éclaircir ce doute, avoir des exemples d'enfants mariez vendus comme eſclaves par leurs peres; & je ne crois pas qu'il ſoit aiſé d'en trouver dans toute l'Hiſtoire Romaine. Au reſte, Denys d'Halicarnaſſe ne rapporte la Loy de Numa, que pour prouver que les Loix ſur la puiſſance paternelle, & en particulier celle dont je parle, eſtoient des Loix de Romulus, & par conſéquent antérieures aux Décemvirs. On peut au moins aſſûrer qu'elles n'ont point eſté copiées d'après celles de Solon, dans

Lib. I.

Plutarch. vit. Numæ.

* *Abdicatio, quæ, Græco more, ad alienandos liberos uſurpatur, & Ἀποκήρυξις dicebatur, Romanis Legibus non comprobatur.* Reſcript. Dioclet. & Maximiani. AA. Hermogeni. Leg. VI. de Patria Poteſt.

leſquelles on ne remarque point cette ſévérité de mœurs, qui fait le caractére des anciens Romains.

Leg. Attic. pag. 144. Samuel Petit prétend qu'il eſtoit permis aux Athéniens de faire mourir leurs enfants auſſi-tôt après leur naiſſance, quand même ils ſeroient nez ſans aucune difformité, ce qui ſeroit contraire aux Loix de Romulus que j'ay citées, & il croit que cette permiſſion eſtoit fondée ſur une Loy: il ne cite point cette Loy, & je ne l'ay trouvée nulle part. La maniére dont il s'exprime [a] me feroit croire que c'eſt un ſentiment qui luy eſt particulier.

Il eſt vray que les Athéniens expoſoient leurs enfants, c'eſt ce qu'on peut voir dans Ariſtophane, & même dans les Auteurs Comiques Latins, qui font ſouvent alluſion aux mœurs d'Athenes. Cet uſage, au reſte, n'eſtoit pas reçû dans toute la Grece; il y avoit des villes, comme Thèbes, où il eſtoit expreſſément défendu d'expoſer les enfants, & de les faire mourir de quelque maniére que ce fût. Mais on ne trouve chez les Athéniens aucun exemple de peres qui ayent fait mourir leurs enfants déja grands, & encore moins une Loy qui les autoriſât à le faire.

Ælian. var. Hiſtor. lib. 2. cap. 7.

Quant au pouvoir de vendre ſes enfants, il faut avouer qu'avant Solon, il arrivoit quelquefois que des peres hors d'état de ſatisfaire leurs créanciers, eſtoient contraints de vendre leurs enfants pour acquitter leurs dettes; mais, comme nous l'apprend Plutarque, il n'y avoit aucune Loy qui le permît, c'eſtoit ſeulement un uſage toléré, que Solon abolit abſolument: & il n'accorda aux Athéniens que le droit de vendre leurs filles & leurs ſœurs, qui avant le mariage ſe ſeroient laiſſées corrompre [b].

Plutarch. in Solone.

Sam. Petit Leg. Attic. p. 159.

Id. ibid. pag. 158.

Si un pere eſtoit mécontent de ſon fils, il alloit trouver l'Archonte, pour luy expoſer les ſujets de ſon mécontentement,

* *Quemadmodùm Liberos tollere in Patris erat poſitum poteſtate, ita etiam necare & exponere, idque meo judicio, non tàm moribus, quàm Lege receptum fuit Athenis.*

[b] Ἔτι δὲ οὔτε συγκατέας πωλεῖν, οὔτε ἀδελφὰς δίδωσι πλὴν αἳ μὴ λάβῃ παρθένον ἀνδρὶ συγγεγενημένῳ. *Plutarch. in Solone.*

& quand

& quand le héraut avoit publié qu'un tel ne reconnoiſſoit plus un tel pour ſon fils, ce fils ceſſoit deſlors d'eſtre l'héritier des biens de ſon pere, & d'eſtre ſoûmis à ſa puiſſance, mais il ne ceſſoit pas d'eſtre citoyen d'Athenes. Cette abdication de la puiſſance paternelle, eſtoit, comme je l'ay dit, inconnue à Rome, où les peres exerçoient un ſouverain deſpotiſme dans leurs familles, ne reconnoiſſant d'autres loix que leur volonté, dans les punitions qu'ils jugeoient à propos d'exercer ſur leurs enfants. Enfin, rien ne fera mieux connoître la différence du droit Romain au droit Attique ſur la puiſſance paternelle, que ce que dit Denys d'Halicarnaſſe au ſujet des Loix de Romulus.

Sam. Petit, Leg. Attic. pag. 158.

Plat. lib. 11. de Leg.

Celles qu'il fit, dit-il, pour retenir les enfants dans leur devoir & dans le reſpect à l'égard de leurs peres, & pour les obliger à leur obéir en toutes choſes, ſont encore plus auguſtes, plus reſpectables, & l'emportent de beaucoup ſur les nôtres. En effet, les Légiſlateurs des villes Grecques n'ont obligé les enfants à demeurer ſous la diſcipline & ſous la puiſſance de leurs peres, que pour un temps fort court; les uns juſqu'à la fin de leur troiſiéme année de puberté, les autres juſqu'à ce qu'ils fuſſent mariez; d'autres enfin, juſqu'à ce que leur nom fût écrit dans les regiſtres publics, comme ils l'avoient appris par les Loix de Solon, de Pittacus & de Charondas, ces fameux Légiſlateurs, ſi célébres par leur ſage politique. Les peines qu'ils ordonnoient contre les enfants deſobéiſſants, n'eſtoient pas non plus aſſez fortes. Ils permettoient ſeulement aux peres de les chaſſer de leur maiſon, de les deshériter, ce qui ne ſuffit pas pour réprimer les folies de la jeuneſſe, ni pour arrêter l'impétuoſité des paſſions. Car ces peines trop légéres ne peuvent retenir dans les bornes du devoir, ceux qui ne ſont pas portez au bien; auſſi arrive-t-il ſouvent chez les Grecs, que les enfants outragent leurs peres, & perdent entiérement le reſpect. Au contraire, le Légiſlateur des Romains donna, pour ainſi dire, tout pouvoir aux peres ſur leurs enfants, & cela pendant toute leur vie. Il leur permit de les mettre en priſon, de les faire battre de verges,

Lib. 2. n. 26.

de les charger de fers, de les releguer à la campagne pour y travailler à la terre, & de leur ôter la vie, s'ils le jugeoient à propos, quand même * ils auroient esté revêtus des premiéres charges, & qu'ils auroient rendu à la République les services les plus signalez. C'est en vertu de cette Loy, que d'illustres personnages haranguant à la Tribune en faveur du Peuple contre le Sénat, en ont esté arrachez par leurs peres, dans le temps même qu'on applaudissoit à leurs discours, pour subir la punition à laquelle ils jugeroient à propos de les condamner. Ils les conduisoient à travers la place publique, sans qu'aucun de ceux qui estoient présents pût les retirer de leurs mains ; il n'y avoit ni Consul ni Tribun qui osât l'entreprendre, pas même le Peuple, en faveur duquel ils avoient parlé, & qui ne reconnoissoit aucune autorité égale à la sienne. Je passe sous silence tant d'hommes illustres qui ont esté mis à mort par leurs propres peres, quand leur vertu & leur zéle les ont portez à quelqu'action généreuse que leurs peres ne leur avoient point ordonnée. L'histoire nous en fournit un exemple dans la personne de Manlius Torquatus & de plusieurs autres. Le Législateur des Romains ne se contenta pas d'avoir accordé ce pouvoir aux peres sur leurs enfants, il leur permit encore de les vendre, sans s'embarrasser si cette permission seroit regardée comme une preuve d'un cœur trop cruel, & comme entiérement contraire à la tendresse & aux sentiments que le sang & la nature devoient inspirer à un pere. Mais ce qui surprendra davantage ceux qui ont esté élevez dans les mœurs dissolues des Grecs, & ce qui leur paroîtra plus dur & plus tyrannique, c'est qu'il permit aux peres de vendre leurs enfants jusqu'à trois fois, & d'en retirer de l'argent ; leur donnant en cela plus de pouvoir sur eux, que les maîtres n'en ont sur leurs esclaves. Car un esclave qui a esté vendu une fois, & qui recouvre sa liberté, devient son maître pour le reste de sa vie, au lieu qu'un fils vendu par son pere, s'il redevenoit libre, appartenoit encore à son pere

Vid. lib. 8. n. 79.

* Κἂν πὰ πολιτικὰ πεφιλῶν ὁ παῖς ἤδη πυγχάνῃ κἂν ὑπ' ἀρχῆς τῆς μεγίστης ἐξεταζόμενος.

comme auparavant. Que ſi, après avoir eſté vendu une ſeconde fois, on luy rendoit la liberté, il ne faiſoit que paſſer d'un autre eſclavage ſous la puiſſance de ſon pere, qui pouvoit encore diſpoſer de luy à ſa volonté; & ce n'eſtoit qu'après avoir eſté vendu pour la troiſiéme fois, qu'il pouvoit ſe ſouſtraire à la puiſſance paternelle. Telles eſtoient les Loix qu'obſervoient les Rois des Romains dès le commencement.

Ce que dit Denys d'Halicarnaſſe des Loix mitigées des Légiſlateurs Grecs contre les fautes des enfants, n'eſt que trop vray, ſi on en juge par celles qui nous reſtent de Solon. On y voit qu'un enfant qui manque de reſpect à ſon pere, eſt exclus des magiſtratures, & que celuy qui le frappe eſt déclaré *infame*, c'eſt-à-dire, qu'il ne luy eſtoit pas permis de ſe trouver dans les aſſemblées du Peuple, d'entrer dans les temples, & de porter des couronnes dans les fêtes publiques; que ſi, malgré cette défenſe, il ne laiſſoit pas de ſe trouver dans les lieux qui luy eſtoient interdits, il en eſtoit quitte pour eſtre mis en priſon, ou payer une amende, mais on ne le puniſſoit jamais de mort. Les premiers Rois de Rome ne crurent pas devoir s'en tenir à ces châtiments; ils déclarérent dévouez aux Dieux des parents, ces enfants dénaturez, c'eſt-à-dire, qu'ils permirent à tout homme de les tuer impunément. Une bru qui s'eſtoit portée à cet excès à l'égard de ſon beau-pere, eſtoit ſoûmiſe à la même peine; c'eſt ce qu'on voit par une Loy que les uns attribuent à Romulus ou à Tatius, & d'autres à Servius-Tullius: *Sei parentem puer verberit, aſt oloe ploraſſit, puer Diveis parentum ſacer eſto: Sei nurus, ſacra Diveis parentum eſto.* Il ne faut point s'étonner après cela, que les enfants fuſſent dans une plus grande ſoûmiſſion à Rome qu'à Athenes. Ce que l'amour paternel ne faiſoit pas, la crainte d'un châtiment rigoureux auquel on ne pouvoit ſe ſouſtraire, le faiſoit.

Petit, Leg. Att. pag. 167. Plutarch. in Solone.

Demoſthen. ἐν τῷ κατὰ Τιμοκράτους.

Feſtus, in verbo Plorare.

Solon, qui avoit infligé des peines légéres contre les enfants qui maltraitoient leurs peres, avoit d'ailleurs jugé trop favorablement du cœur humain, en ſe déterminant à ne

point faire de Loy contre les parricides, par cette raiſon qu'il ne falloit pas préſumer qu'il y eût des hommes capables de commettre un crime ſi atroce. Les Romains, au contraire, crurent qu'il eſtoit à propos d'épouventer par le ſupplice, ceux qui attenteroient à la vie de leurs parents; ainſi les Décemvirs firent cette Loy:

QUI PARENTEM NECASSIT, CAPUT OBNUBITO, CULEOQUE INSUTUS, IN PROFLUENTEM MERGITOR. Si un enfant tue ſon pere, on luy bandera les yeux, & après l'avoir couſu dans un ſac, on le jettera dans le fleuve.

Entre pluſieurs choſes, dit Cicéron à l'occaſion de cette Loy, qui font voir que nos ancêtres ont ſurpaſſé les autres nations, non ſeulement par les armes, mais encore par la ſageſſe de leurs Loix, rien ne le prouve mieux que le ſupplice ſingulier qu'ils ont inventé contre les enfants dénaturez: on ne peut aſſez admirer combien leur prévoyance ſur ce point, les met au-deſſus de ces hommes qu'on regarde comme les plus ſages chez les autres peuples. Je veux parler de Solon, ce fameux Légiſlateur, de qui les Athéniens tiennent les Loix qu'ils ſuivent encore aujourd'huy. Eſtant un jour interrogé pourquoy il n'avoit ordonné aucun ſupplice contre ceux qui tueroient leurs peres, il répondit que c'eſtoit parce qu'il avoit cru qu'il n'y auroit point d'homme capable de ce crime; & on a regardé comme une preuve de ſa ſageſſe, de n'avoir point fait de Loy ſur un crime qui n'avoit point encore eſté commis, dans la crainte que cette Loy ne fût point tant une défenſe, qu'un avertiſſement de le commettre: *Ne non tam prohibere, quàm admonere videretur.* Mais combien plus de ſageſſe remarque-t-on dans nos ancêtres! Ils ont compris que n'y ayant rien de ſi ſaint que l'audace & la méchanceté des hommes ne fût capable de violer, il eſtoit néceſſaire d'inventer un ſupplice particulier pour les parricides, afin que ceux que les ſentiments de la nature ne retiendroient point dans le devoir, fuſſent détournez du crime par la grandeur du châtiment. Ils ont donc ordonné que les parricides fuſſent

Cic. pro Sext. Roſc. Am.

couſus dans un ſac, qu'on leur bandât les yeux, & qu'on les jettât ainſi dans le fleuve.

Ce paſſage de Cicéron nous apprend, non ſeulement que la Loy contre les parricides n'a point eſté empruntée de Solon, mais encore que Cicéron préfére la prudence des anciens Romains à celle des Grecs; & ſi quelqu'un eſtoit tenté de regarder comme un diſcours de Déclamateur, ce qu'il dit de la ſupériorité des Légiſlateurs Romains ſur les autres Légiſlateurs, & ſur Solon en particulier, il doit faire réflexion qu'au fond, les Loix de Solon n'eſtoient excellentes, qu'eu égard à l'état où il avoit trouvé les mœurs des Athéniens, lorſqu'il les donna. C'eſt ce qu'il reconnoiſſoit luy-même, puiſque quelqu'un luy ayant demandé un jour ſi les loix qu'il avoit données aux Athéniens, eſtoient les meilleures, il répondit que c'eſtoient les meilleures qu'ils fuſſent capables de recevoir. Auſſi Plutarque n'a-t-il point craint de dire qu'il y en avoit quelques-unes d'impertinentes; & telle eſt, ſans contredit, celle par laquelle il permettoit à une femme dont le mari eſtoit impuiſſant, de ſe conſoler avec celuy des parents de ſon mari qu'elle voudroit choiſir. Le jugement de Plutarque en ceci, ſert encore à confirmer celuy de Cicéron, qui prononce que le droit établi par les Légiſlateurs Grecs, eſt mal digéré & ridicule, ſi on le compare à l'ancien droit Romain, *penè inconditum ac ridiculum.*

Plutarch. in Solon.

Lib. 1. de Orat.

Pour revenir à la puiſſance paternelle, dont je me ſuis un peu écarté, elle s'étendoit même au-delà de la vie du pere; & l'on ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre ſes derniéres volontez, ſoit par rapport aux biens qu'il laiſſoit en mourant, ſoit pour la tutelle de ſes enfants.

PATER-FAMILIAS UTI LEGASSIT SUPER PECUNIA TUTELA-VE SUÆ REI, ITA JUS ESTO. Ce qu'un pere aura ordonné par ſon teſtament, touchant ſes biens & la tutelle de ſes enfants, demeurera conſtant.

Gravina reconnoît que les Décemvirs ont accordé en cela un pouvoir plus étendu que Solon ne l'avoit accordé aux

peres, à Athenes; mais je ne vois pas comment après cet aveu, il peut adjoûter tout de suite, que les Législateurs de Rome imitérent Solon dans les Loix qu'ils firent sur les testaments : car s'il y a des dispositions sur cette matiére qui soient opposées au droit Attique, ce sont assûrément celles des Loix des XII. Tables sur les testaments & les tutelles, qui sont chez toutes les nations policées, une des principales parties de la Jurisprudence.

Plutarch. in Solone.

Avant Solon, il n'estoit point permis à Athenes de laisser sortir les biens des familles; en sorte qu'un pere n'avoit pas le pouvoir de deshériter par son testament, ses enfants, ni ses autres héritiers naturels : & la raison que Platon en apporte, est que ces biens n'appartiennent pas au Testateur, mais à ses enfants ou à ses autres héritiers. Solon modifia cette Loy générale, en permettant aux peres de disposer de leur bien comme ils voudroient, pourvû qu'ils n'eussent point d'enfants mâles : encore cette restriction n'estoit-elle qu'en faveur des Citoyens naturels, & non de ceux qui acquéroient le droit de bourgeoisie. Ὅσοι μὴ ἐπεπείλωντο ἑαυτοὺς ἀφαιρεθῆναι ἐξείναι ὅπως ἂν ἐθέλῃ, ἂν μὴ παῖδες ὦσι γνήσιοι ἄρρενες.

Lib. 11. de Leg.

Demosth. ὑπὲρ τῆς κατὰ στεφάνου.

Par une autre Loy, Solon permettoit encore à un pere qui n'avoit que des filles, de les deshériter, mais à condition que ceux à qui il donneroit son bien, seroient obligez de les épouser, ce qui, à proprement parler, n'estoit point une exhérédation. Au reste, on estoit toûjours admis à contester une donation des biens faite à une famille étrangére, en prouvant qu'elle estoit l'effet d'une maladie d'esprit, ou des sollicitations & des caresses d'une femme. Il n'y avoit que le cas que j'ay rapporté, où un pere pût absolument deshériter son fils, c'est-à-dire, lorsqu'il avoit déclaré publiquement qu'il ne le reconnoissoit plus pour tel; mais, comme je l'ay dit, il falloit alléguer devant le Magistrat, les raisons qu'il avoit d'en user ainsi, & la Loy avoit spécifié celles ausquelles on pouvoit avoir égard pour recevoir sa déclaration, comme, par exemple, le rapt & l'adultére.

Isæus, ὑπὲρ τοῦ Ἀπολλοδώρου κλήρου. Vid. Sam. Petit, p. 482.

Demosthen. & Isæus, locis supra citatis.

Plutarch. in Quæst. Roman.

Plat. lib. 11. de Leg.

Qui ne voit maintenant que les dispositions des Loix

Attiques ſont diamétralement oppoſées à celles des XII. Tables, & au pouvoir que les peres avoient à Rome, de deshériter leurs enfants quand ils vouloient, & ſans eſtre obligez de rendre raiſon de leur conduite?

Le Droit Romain n'eſtoit pas moins différent du Droit Attique, dans le cas où il s'agiſſoit de la tutelle d'un enfant mineur dont le pere eſtoit mort inteſtat. Il n'y a qu'à comparer les deux Loix, celle des XII. Tables & celle de Solon ſur ce ſujet. Ce dernier ordonne abſolument que l'héritier naturel d'un pupille ne peut eſtre ſon tuteur: Μὴ ἐπιτροπεύειν, εἰς ὃν ἡ οὐσία ἔρχεται τῶν ὀρφανῶν τελευτησάντων. Ce que Samuel Petit traduit ainſi: *Tutor is ne eſto qui agnationis jure hereditatem pupilli poteſt herciſcere.* Celuy-là ne ſera point tuteur, qui par droit d'agnation, peut recueillir la ſucceſſion d'un pupille. *Diog. Laërt. in Solone.* *Pag. 490.*

Voici la Loy des XII. Tables:

SI PATER-FAMILIAS INTESTATO MORITUR, CUI IMPUBES HÆRES SUUS ESCIT, AGNATUS PROXIMIOR TUTELAM NANCITOR. Lorſqu'un Pere mort inteſtat laiſſera un enfant mineur, l'Agnat le plus proche en aura la tutelle.

Les agnats eſtoient ceux qui deſcendoient en ligne maſculine d'un même pere [a]; & on appelloit *cognati*, ceux qui eſtoient parents du côté des femmes; de ſorte que le fils de la tante n'eſtoit point agnat, & par conſéquent ne pouvoit eſtre héritier du fils du frere de ſa mere, mais il appartenoit à la famille de ſon pere [b]. Le fils n'eſtoit pas non plus agnat par rapport à ſa mere, quand elle n'avoit point eſté mariée ſelon les cérémonies du mariage de confarréation; & réciproquement, ſa mere ne l'eſtoit pas à ſon égard, auſſi ne *Vid. Gravin. pag. 312. de Leg. & Senatuſconſult.*

[a] *Sunt autem Agnati, Cognati per virilis ſexûs cognationem corjuncti: veluti frater ex eodem patre natus, fratris filius, nepos-ve ex eo, item Patruus & Patrui filius nepos-ve ex eo.* Inſtit. lib. 1. tit. 15.

[b] *Qui per feminini ſexûs cognationem junguntur, Agnati non ſunt: ſed alias naturali jure cognati. Itaque amitæ tuæ filius non eſt tibi Agnatus, ſed Cognatus, & invicem tu illi eodem jure conjungeris: quia qui ex eâ naſcuntur, Patris non Matris familiam ſequuntur.* Ibid.

pouvoient-ils eſtre les héritiers l'un de l'autre *. Le Droit Romain changea ſur cet article, ſous les Empereurs, comme on le peut voir dans les Inſtitutes de Juſtinien.

Lib. 3. tit. 4.

Au défaut des agnats, c'eſtoit aux plus proches parents de la même famille & du même nom *(Gentiles)* à ſe charger de la tutelle; c'eſt-à-dire, à ceux à qui, au défaut des agnats, appartenoit la ſucceſſion par la mort du mineur. La raiſon qui avoit porté les Décemvirs à charger de la tutelle le plus proche héritier, eſtoit, qu'eſtant intéreſſé à la conſervation des biens qui pouvoient luy revenir, il y veilleroit avec plus de ſoin. Cette penſée fait honneur à la probité des anciens Romains; mais, comme l'a remarqué Gravina, Solon n'avoit pas ſi bonne opinion de celle des Athéniens, lorſqu'il ordonna que l'héritier naturel d'un pupille, ne pourroit eſtre ſon tuteur; il appréhenda que des parents ſi intéreſſez à la mort d'un mineur dont ils hériteroient, n'attentaſſent à ſes jours.

Les agnats eſtant donc nommez par la Loy, les tuteurs naturels des mineurs, &, à leur défaut, les autres parents paternels d'une autre branche, mais du même nom *(Gentiles;)* on n'avoit pas beſoin à Rome de s'adreſſer au Magiſtrat, comme cela ſe pratiquoit à Athenes, où l'Archonte eſtoit le maître de nommer les tuteurs qu'il vouloit, lorſqu'un pere n'en avoit point nommé par ſon teſtament, & quelquefois il le choiſiſſoit parmi les parents du pupille, mais c'eſtoit toûjours parmi ceux qui eſtoient éloignez de la ſucceſſion. Cependant ſi on s'en rapportoit au Juriſconſulte François Baudouin, qui a fait un long commentaire ſur les XII. Tables, les Romains auroient emprunté des Grecs leur Loy ſur les tutelles. Les Décemvirs, ſelon luy, avoient appris que quelque temps auparavant, Charondas avoit fait une Loy qui regloit la tutelle de façon que les parents paternels avoient

Pollux lib. 8. Demoſth. contra Aphob. & Onetor. Sam. Petit, pag. 491. Comment. de XII. Leg. cap. 38.

* *Lex XII. Tabularum ita ſtricto jure utebatur, & præponebat Maſculorum progeniem, ut eos qui per Feminini ſexûs neceſſitudinem jun-guntur adeò expellebat, ut ne quidem inter matrem & filium filiam-ve ultrò citròque hæreditatis capiendæ jus daret.* Inſtit. lib. 3. tit. 3.

ſoin

ſoin des biens du pupille, & que les parents du côté maternel eſtoient chargez de ſon éducation. Ils ſçavoient qu'à Athenes la tutelle eſtoit déférée aux proches parents; car, adjoûte Baudouin, après la mort de Clinias, ſon fils Alcibiade eut pour tuteurs, Périclès & Ariphron, qui eſtoient ſes parents, au rapport de Plutarque : προσήκοντες κατὰ γένος. Qu'ont donc fait les Décemvirs? Ils ont, conclut Baudouin, déféré par la Loy des XII. Tables, la tutelle aux plus proches parents du côté paternel, qui peuvent parvenir à la légitime ſucceſſion. *Vit. Alcibiad.*

Mais, 1.° quel rapport la Loy des XII. Tables a-t-elle avec celle de Charondas, qui partage la tutelle aux parents des deux côtez?

2.° L'exemple de la tutelle d'Alcibiade ne prouve rien; Périclès & Ariphron eſtoient, par leur mere, couſins iſſus de germain de Mégaclès, ayeul maternel d'Alcibiade; c'eſtoit, comme on voit, une parenté éloignée, & qui venoit des femmes; les deux tuteurs deſcendoient d'Alcméon par leur mere Agariſte, le pupille en deſcendoit auſſi par ſa mere Dinomache, voilà ce qui formoit entr'eux une liaiſon de parenté: liaiſon à laquelle on n'auroit eu aucun égard à Rome, où le tuteur devoit être parent du côté paternel. *Herod. lib. 6.* *Plutarch. vit. Peric. & Alcib.*

Comme les Décemvirs ont ſuivi pour les ſucceſſions, le même ordre dans lequel ils ont appellé les parents à la tutelle, & que j'ay fait voir que cette diſpoſition de la Loy des tutelles ne vient point des Loix de Solon, c'eſt une conſéquence naturelle, que l'ordre obſervé dans les ſucceſſions, ne tire point non plus ſon origine du droit Attique, mais qu'il eſtoit en uſage à Rome avant les Décemvirs. Ainſi de même que les agnats, c'eſt-à-dire, les parents les plus proches du côté paternel, eſtoient d'abord appellez à la tutelle, & enſuite, à leur défaut, ceux qui eſtoient de la même famille *(Gentiles)* de même auſſi lorſqu'une ſucceſſion eſtoit ouverte, les agnats, & enſuite les héritiers en ligne maſculine, y eſtoient appellez ſelon leur degré de parenté. Telle eſt la diſpoſition de la Loy des XII. Tables.

SI INTESTATO MORITUR, CUI SUUS HÆRES NEC ESCIT, AGNATUS PROXIMUS FAMILIAM HABETO, SI AGNATUS NEC ESCIT, GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. Si un pere meurt inteſtat, ſans laiſſer d'enfants, l'agnat le plus proche héritera de ſes biens; & s'il n'y a point d'agnat, le plus proche parent d'une autre branche de ſa maiſon & de ſon nom, recueillera la ſucceſſion.

Quelle différence entre cet ordre de ſucceſſion & celuy qu'on avoit établi à Athenes! car lorſqu'un homme mouroit inteſtat dans cette ville, ſans laiſſer de poſtérité, la Loy appelloit bien à ſa ſucceſſion, ſes freres & leurs enfants ou deſcendants, mais s'il ne laiſſoit point de freres, & de deſcendants de freres, c'eſtoit ſa ſœur qui luy ſuccédoit; & les parents paternels plus éloignez n'avoient droit à l'hérédité, qu'au défaut des ſœurs & des deſcendants des ſœurs.

Les Romains ſuivoient encore le même eſprit de la Loy des tutelles, lorſqu'il s'agiſſoit de donner des curateurs à ceux que la folie empêchoit de conduire leurs affaires, ou à ceux que la débauche engageoit dans la diſſipation de leur bien.

SI FURIOSUS AUT PRODIGUS EXISTAT, AST EI CUSTOS NEC ESCIT, AGNATORUM GENTILIUMQUE IN EO PECUNIA-VE EJUS POTESTAS ESTO. Si un homme devient inſenſé ou diſſipe ſon bien, & qu'il n'ait point de Curateur, l'agnat, & à ſon défaut, le parent le plus proche de la même famille, aura la curatelle de ſon bien & de ſa perſonne.

Il faut remarquer deux ſortes de perſonnes dans cette Loy, les inſenſez, que la folie empêche de gérer leur bien, & ceux qui le diſſipent par la débauche. Les Athéniens avoient une Loy qui permettoit aux enfants de traduire en juſtice leur pere, lorſque la maladie ou l'âge luy avoient affoibli l'eſprit; & ſi les juges trouvoient que cela fût véritable, le fils pouvoit faire renfermer ſon pere, & le retenir dans les liens: Υἱῷ ϗ Πατέρα ὑπὸ νόσων ἢ γήρως ἀλλοπρόσλογον ἀγρῶσι, δεῖσθαι ϖδανοίας χρῆσθαι· ϖδανοίας ϳ ἐλόντι ϗ πατέρα δεῖσθαι

Ariſtophan. in Nubib.
Xenophont. ἀπομνημονεύματω.

ἐξ ἕδους. C'eſtoit en vertu de cette Loy, que les enfants de Sophocle traduiſirent en juſtice leur pere, qui, dans un âge fort avancé, faiſoit encore des Tragédies, ce qui l'empêchoit de veiller au ſoin de ſes affaires & de ſon bien. Ils demandérent aux juges de luy en interdire l'adminiſtration, comme à un homme dont l'eſprit eſtoit affoibli. Sophocle ne fit que préſenter aux juges ſa Tragédie d'Œdipe ὃτι πολεώνω, qu'il venoit d'achever, & leur demander ſi cette piéce leur paroiſſoit la production d'un eſprit dérangé; il n'eut pas de peine à ſe faire déclarer abſous de l'accuſation. *Plato lib. 11 de Legib. Sam. Petit, Leg. Att. pag. 168.*

Cicéron, qui rapporte ce fait, le compare à ce qui ſe pratiquoit à Rome à l'égard des peres qui dérangeoient leurs affaires par leur mauvaiſe conduite. *Sophocles ad ſummam ſenectutem Tragœdias fecit, quod propter ſtudium cum rem familiarem negligere videretur, à filiis in judicium vocatus eſt, ut quemadmodum noſtro more malè rem gerentibus Patribus bonis interdici ſolet, ſic illum quaſi deſipientem à re familiari removerent judices.* Cicéron ne dit point que la Loy des XII. Tables vienne d'Athenes, mais ſeulement qu'il y avoit dans le fait qu'il rapporte, quelque choſe qui reſſembloit à l'uſage qui ſe pratiquoit à Rome, lorſqu'il eſtoit néceſſaire d'ôter à un pere l'adminiſtration de ſon bien. Et en effet, nous allons voir dans un moment, que la diſpoſition de la Loy des XII. Tables eſtoit fondée ſur un principe tout-à-fait propre aux Romains. *Lib. de Senect.*

L'ancienne formule par laquelle le Préteur prononçoit l'interdiction à ceux qui diſſipoient leur bien, eſtoit conçûe en ces termes * : « Puiſque vous diſſipez par votre mauvaiſe « conduite, le bien que vous ont laiſſé votre pere & vos ayeux, « & que vous réduiſez vos enfants dans une extréme miſére, « je vous interdis, à cauſe de cela, l'uſage de vos biens. » En conſéquence de ce jugement, les Agnats ou les autres parents devenoient les curateurs des biens, ſans que la perſonne interdite pût exercer aucune action civile; or quelques efforts

* *Quandò tua bona paterna avitaque nequitiâ tuâ diſperdis, liberoſque tuos ad egeſtatem perducis, ob eam rem tibi eâ re commercioque interdico.*

que les Commentateurs ayent faits pour retrouver cette Loy à Athenes, il eſt certain qu'on y ſuivoit des maximes tout oppoſées. Il eſt vray que les Aréopagites, ſelon Athénée, puniſſoient les débauchez, τοὺς ἀσώτους.... τὸ παλαιὸν ἐκάλουν τὲ Ἀρεοπαγί) ☾ ἐκόλαζον; mais on ne voit point qu'ils leur ôtaſſent la geſtion de leurs biens, comme la Loy des XII. Tables l'ôtoit aux prodigues. Athénée ne fait que rapporter en paſſant cet uſage, ſans dire qu'il fût fondé ſur une Loy particuliére. Cependant Samuel Petit, qui aime à augmenter le nombre des Loix Attiques, en a fait une ſur le ſeul texte de cet Auteur, en ces termes: τοὺς Ἀρεοπαγίτας κολαζειν τοὺς ἀσώτους: c'eſt une méthode qui luy eſt très-ordinaire, & qu'il eſt bon de remarquer. Je ne ſçais, au reſte, pourquoy les Commentateurs ont allegué cet exemple; Ἀσώτοι eſtoient proprement ceux qui ne ſe comportoient pas avec tempérance dans les repas, dont les Loix avoient marqué juſqu'au nombre des convives, & juſqu'à la quantité de vin qu'on devoit boire, d'abord avec de l'eau, & enſuite ſans eau. C'eſtoit contre cette ſorte de perſonnes que l'Aréopage ſéviſſoit; mais il n'eſt pas queſtion ici de ces ſortes de perſonnes. Nous cherchons une Loy d'Athenes qui regarde les diſſipateurs de leurs biens, & nous en trouvons une bien oppoſée à la Loy Romaine. Solon ne les condamnoit qu'à l'infamie: Ὁ τὰ πατρῶα κατεδηδοκὼς, ἢ ὧν αὐ κληρόνομος γένῃ), ἄτιμος ἔστω. Cette infamie ne conſiſtoit, comme je l'ay déja dit, qu'à eſtre exclus des aſſemblées, des temples, & de certaines fêtes où on portoit des couronnes; de ſorte que celuy qui avoit encouru cette note, eſtoit traité comme les ſoldats lâches qui jettoient leurs armes, quittoient leur rang, ou refuſoient d'aller à la guerre.

Lib. 4. p. 168.

Sam. Petit, pag. 540. tit. de Conviviis.

Diog. in Solon. Æſchin. contra Timarch.

Il eſt donc vray, & c'eſt ce que je veux conclurre, que les Athéniens, comme les Romains, interdiſoient aux inſenſez l'adminiſtration de leur bien, mais les prodigues n'eſtoient point ſoûmis à cette peine chez les Athéniens; c'eſt de quoy l'on ne trouve aucun exemple dans l'immenſe Recueil que Samuel Petit a fait des loix & des coûtumes Attiques. De

plus, comme la disposition de la Loy Romaine qui soûmettoit les personnes interdites à la curatelle des agnats & des autres parents, est tout-à-fait opposée au Droit Attique, qui, à la vérité, appelloit toûjours l'héritier le plus proche à la succession, mais qui l'excluoit en même temps de la tutelle ou curatelle, il est démontré que la Loy des XII. Tables que j'examine, ne vient point de la Gréce; aussi Gravina est-il obligé d'avouer que cette Loy estoit en usage à Rome avant les Décemvirs, & que par cette raison, quelques Jurisconsultes en rapportent l'origine aux mœurs antiques de Rome, tandis que d'autres en parlent comme d'une Loy des XII. Tables: *hinc libris juris modo moribus, modo XII. Tabulis adscribitur.*

C'est de cette Loy qu'avoit pris son origine le proverbe, *ad Agnatos & Gentiles,* quand on vouloit taxer quelqu'un de folie; & Horace y fait allusion, lorsqu'en comparant la conduite d'un homme qui auroit pour une brebis toutes les attentions qu'on auroit pour sa propre fille, avec l'action d'un homme qui sacrifieroit sa fille au lieu d'une brebis, il dit du premier:

——— Interdicto huic omne adimat jus
Prætor, & ad sanos abeat tutela propinquos.

Mais afin que les tuteurs n'abusassent pas de leur pouvoir, au préjudice des héritiers dont ils géroient les biens; la Loy des XII. Tables les condamnoit au blâme, & à la restitution du double de ce qu'ils auroient pris.

SI TUTOR DOLO MALO GERAT, VITUPERATO: QUANDOQUE FINITA TUTELA ESCIT, DUPLIONE LUITO. Si un Tuteur use de fraude dans son administration, il sera condamné au blâme; & à la fin de la Tutelle, il restituera le double du tort qu'il aura causé.

Les Athéniens punissoient aussi les Tuteurs de mauvaise foy; cette punition est si conforme au droit naturel, qu'il n'estoit pas nécessaire que les Romains l'apprissent des Athéniens.

La tutelle, au reſte, finiſſoit à vingt ans à Athenes, c'eſtoit l'âge où l'on ſortoit de la puiſſance du pere; à Rome elle ne finiſſoit qu'à vingt-cinq ans. Je n'ay rien trouvé dans Samuel Petit, qui puiſſe faire croire que les Athéniens fiſſent payer le double aux tuteurs de mauvaiſe foy; il paroît, au contraire, qu'ils n'eſtoient condamnez qu'à reſtituer ce qu'ils avoient pris, conformément à une Loy générale rapportée par Démoſthene, ſelon laquelle ceux qui avoient mal adminiſtré les biens d'autruy, eſtoient ſimplement condamnez à la reſtitution *; & cette Loy regardoit non-ſeulement ceux qui géroient le bien d'autruy, ſous quelqu'autre qualité que ce fût, mais encore les tuteurs, comme l'a remarqué Samuel Petit. D'ailleurs, les pupilles n'avoient d'action à Athenes contre leurs tuteurs, que pendant cinq ans, à compter depuis la fin de la tutelle, & après ce temps on ne pouvoit plus les écouter. A Rome, le temps n'eſtoit point déterminé pour cette action. Ainſi il eſt aiſé de voir, que quoyqu'on punît à Athenes comme à Rome, les tuteurs qui avoient malverſé, cependant la punition n'eſtant pas la même, cette Loy des XII. Tables ne vient pas plus de Solon, que tant d'autres qui ſont purement Romaines.

Leg. Attic. pag. 537.

Demoſth. ad Nauſimach.

Plato lib. XI. de Leg.

Le principe général, que la tutelle appartient de droit à ceux qui doivent recueillir la ſucceſſion du mineur, avoit auſſi lieu à Rome par rapport aux Affranchis. Il n'y avoit point de Loy particuliére concernant la tutelle de leurs enfants, mais les Décemvirs avoient établi celle-cy touchant leur ſucceſſion:

SI LIBERTUS INTESTATO MORITUR CUI HÆRES NEC EXTABIT, AST PATRONUS, PATRONIQUE LIBERI ESCINT, EX EA FAMILIA IN EAM FAMILIAM PROXIMO PECUNIA ADDUCITOR. Si un Affranchi meurt inteſtat, ſans laiſſer d'enfants, ſon Patron ou les enfants de ſon Patron, recueilleront ſa ſucceſſion; & les biens

* Περὶ μὲν γὰρ ὧν κακουργῆκας, νόμος ἐστὶ διαρρήδην κελεύων, σὲ ὁμοίως ὀφλισκάνειν ὥσπερ ἂν αὐτὸς ἔχῃς. Demoſth. ἐν τῷ πρὸς Ἀφοβὸν ψευδομαρτύρων.

de l'Affranchi paſſeront de ſa famille au plus proche héritier de la famille de ſon Patron.

Du principe général que je viens de rapporter, les anciens Romains avoient conclu que, puiſque les Patrons des Affranchis eſtoient appellez à leur ſucceſſion, en cas qu'ils mouruſſent inteſtats, ſans laiſſer d'enfants, ils devoient auſſi ſe charger de la tutelle de leurs enfants, quand ils en laiſſoient; par la même raiſon que les Agnats eſtant appellez à la ſucceſſion par la Loy, c'eſtoit à eux qu'appartenoit la tutelle des mineurs. Il paroiſſoit naturel que ceux qui pouvoient retirer du profit de la ſucceſſion, ſupportaſſent les charges de la tutelle [a]. Ainſi on voit dans la Loy Romaine qui regarde les Affranchis, le même eſprit qui regne dans les Loix concernant la tutelle & la ſucceſſion des autres Citoyens; eſprit oppoſé à la diſpoſition des Loix Attiques ſur la même matiére.

Lorſqu'un Affranchi à Rome, laiſſoit des enfants, ils luy ſuccédoient de plein droit, comme les enfants des autres Citoyens; & s'il n'en laiſſoit point, il pouvoit exclurre ſon Patron de la ſucceſſion, en ne faiſant pas mention de luy dans ſon teſtament [b]. La raiſon de ce droit qu'avoient les Affranchis, eſtoit, que dès les commencements de la ville de Rome, ils jouiſſoient de la même liberté que leurs Patrons, & devenoient Citoyens Romains comme eux [c]. On ne connoiſſoit à Rome, au temps du Décemvirat, que

[a] *Ex eadem Lege XII. Tabularum, libertorum & libertarum tutela ad Patronos Liberoſque eorum pertinet, quæ & ipſa legitima tutela vocatur; non quia nominatim in ea Lege de hac tutela caveatur: ſed quia perindè accepta eſt per interpretationem, ac ſi verbis Legis introducta eſſet. Eo enim ipſo quod hæreditates libertorum libertarumque, ſi inteſtati deceſſiſſent, jusſerat Lex ad Patronos liberoſve eorum pertinere; crediderunt veteres voluiſſe Legem etiam tutelas ad eos pertinere: cum & agnatos, quos ad hæreditatem Lex vocat, eoſdem & tutores eſſe juſſerit, quia ubi . . ſucceſſionis eſt emolumentum, ibi & tutelæ onus eſſe debet.* Inſt. lib. 1. tit. 17.

[b] *Olim itaque licebat Liberto Patronum ſuum impunè præterire, nam ita demùm Lex XII. Tabularum ad hæreditatem Liberti vocat Patronum, ſi inteſtatus mortuus eſſet Libertus, hærede ſuo nullo relicto.* Inſtit. l. 3. t. 8.

[c] *A primis urbis Romæ cunabulis, una atque ſimplex libertas competebat (Manumiſſis) id eſt, eadem quam habebat Manumiſſor.* Inſtitut. lib. 1. tit. 5. §. 3. Dionyſ. Halicarn. lib. 4. n. 22. & 23.

l'affranchiſſement qui s'accordoit, ou par les teſtaments, ou par la baguette *(vindictâ)* dont le Préteur touchoit la tête de l'eſclave, en l'affranchiſſant par cette ancienne formule: *Aio te Liberum eſſe jure Quiritium.* Et il faut bien prendre garde à ne pas confondre les Affranchis que la Loy des XII. Tables regarde, avec les Affranchis Latins *(Manumiſſi libertate Latinâ)*. Ces derniers ne pouvoient ni faire de teſtaments, ni eſtre légataires des Citoyens Romains [a], & leur ſucceſſion appartenoit de droit à leurs Patrons; au lieu que les Affranchis dont il s'agit dans la Loy des XII. Tables, avoient acquis une pleine & entiére liberté [b], puiſqu'ils avoient le droit de teſter *jure Quiritium;* & qu'ils pouvoient même priver leurs Patrons de leur ſucceſſion, & leur préférer les enfants qu'ils avoient adoptez: ce qui cependant fut trouvé injuſte dans la ſuite.

Gravina pag. 287.

Il n'y a qu'à comparer après cela, l'eſtat de ces Affranchis avec celuy où ils eſtoient à Athenes, & l'on verra ſi les Décemvirs ont emprunté leur Loy du Droit Attique.

Plaut. in Sticho.

Plutarc. de ſuperſtit.

Pollux lib. 7. cap. 2.

L'eſclavage eſtoit plus dur à Rome qu'à Athenes, où les eſclaves pouvoient même contraindre leurs Patrons à les vendre à d'autres maîtres plus humains; mais auſſi les Affranchis n'y jouiſſoient-ils pas de tous les droits des Citoyens, comme à Rome: ils payoient un certain tribut à la République, dont les véritables Citoyens eſtoient exempts. Ce tribut eſtoit de douze dragmes, & s'appelloit Μετοικιον, parce que les nouveaux venus, ou Citoyens étrangers (Μετοικοι), *(Inquilini)*, qui jouiſſoient de quelques droits de bourgeoiſie, le payoient auſſi. Les Affranchis eſtoient d'une claſſe inférieure à celle des étrangers, qui eſtoient obligez de ſe choiſir un Patron, mais ils pouvoient choiſir celuy qu'ils vouloient; au lieu que les Affranchis ne pouvoient en choiſir d'autres

Vid. Sam. Petit pag. 180.

[a] *Latinorum legitimæ ſucceſſiones nullæ penitùs erant, quia licet ut liberi vitam ſuam peragebant, attamen ipſo ultimo ſpiritu ſimul animam atque libertatem amittebant, & quaſi ſervorum, bona eorum jure quodammodo peculii ex Lege Juliâ Manumiſſores detinebant.* Inſtitut. lib. 3. tit. 8. §. 4.

[b] *Majorem & juſtam libertatem conſequebantur, & fiebant cives Romani.* Ibid. lib. 1. tit. 5. §. 3.

que

que ceux qui les avoient mis en liberté. Les Loix Attiques leur ordonnoient d'avoir beaucoup d'égards pour eux, de suivre en tout leur conseil, & de ne rien faire sans leur consentement. Le tribut auquel ils estoient obligez, ne se payoit pas par eux, mais par leurs Patrons, à qui ils le remettoient; de sorte que ces Affranchis faisoient encore partie de la famille de leur ancien maître: & quand ils avoient manqué à quelqu'un de leurs devoirs, ces maîtres pouvoient une seconde fois les remettre sous le joug de l'esclavage, comme des ingrats qui n'avoient pas sçû profiter de leur liberté pour vivre en bons Citoyens. Cette police des Athéniens à l'égard de leurs Affranchis, s'introduisit à Rome dans la suite; car, leur grand nombre, les motifs de leur affranchissement, & la corruption de leurs mœurs, furent cause des Loix qui furent établies pour arrêter les desordres & les insolences de ces nouveaux Citoyens: c'est ce qu'on peut voir, en comparant les Loix que Samuel Petit a recueillies, avec ce qu'on trouve dans les Jurisconsultes Romains. Ainsi il est nécessaire de distinguer la disposition des Loix des XII. Tables, d'avec cette Jurisprudence que Justinien appelle *moyenne, media Jurisprudentia*, parce qu'elle s'introduisit après les Loix du Décemvirat, & & avant les Constitutions Impériales.

Sam. Petit p. 180.

Valer. Maxim. l. 2. c. 1.

Dionys. Halic. l. 4. n. 24.

Leg. Attic. l. 2. tit. 5. & 6.

Institut. lib. 3. tit. 2. §. 3.

Il ne faut point confondre les Patrons dont il est parlé dans cette Loy, avec ceux que Romulus institua pour veiller à la sûreté de leurs Cliens qui estoient nez Citoyens Romains.

C'est au sujet de ces derniers que Romulus fit cette Loy qu'on retrouve dans les XII. Tables:

PATRONUS SI CLIENTI FRAUDEM FAXIT, SACER ESTO. Si un Patron manque en quelque chose à ce qu'il doit à son Client, qu'il soit dévoué aux Dieux.

Pour entendre cette Loy, il faut se rappeller ce que Denys d'Halicarnasse dit dans son second livre du gouvernement que Romulus établit à Rome. Après avoir distingué, dit cet Historien, les premiers de l'Etat d'avec le petit peuple, il

fit des Loix, & preſcrivit aux uns & aux autres ce qu'ils devoient faire. Il recommanda les Plébéiens aux Patriciens, comme un dépôt qui leur eſtoit confié, & il permit à chaque Plébéien de choiſir qui il voudroit pour ſon protecteur. Les Patriciens eſtoient obligez de répondre à leurs Cliens ſur le droit civil dont ceux-ci n'eſtoient point inſtruits; d'avoir ſoin d'eux, préſents ou abſents, de faire pour eux tout ce que fait un pere pour ſon fils, tant en ce qui regardoit l'argent que les contrats; d'empêcher qu'on ne les vexât, & de les défendre contre leurs accuſateurs. Les Cliens de leur côté eſtoient obligez d'aider leurs Patrons à marier leurs filles, & de contribuer à la dot, ſi le pere n'avoit pas aſſez d'argent; de payer leur rançon, ou celle de leurs enfants, quand ils eſtoient faits priſonniers de guerre; enfin, de fournir dans les occaſions, ce qui eſtoit néceſſaire pour ſoûtenir leurs dignitez. Il eſtoit également défendu, & aux Patrons & aux Cliens, de s'entre-accuſer en Juſtice, de porter témoignage, ou de donner leurs ſuffrages l'un contre l'autre. L'on ne permettoit point au Client de ſe mettre au nombre des ennemis de ſon Patron, ni au Patron de prendre le parti des ennemis de ſon Client: que ſi quelqu'un eſtoit convaincu d'avoir contrevenu à l'une de ces choſes, il eſtoit dès-lors ſujet à la Loy que Romulus avoit faite contre les traîtres; le premier venu pouvoit le tuer comme une victime dédiée à Pluton Dieu des Enfers *. C'eſtoit la coûtume chez les Romains de vouer à quelque Dieu, principalement aux Divinitez Infernales, les corps de ceux qu'ils vouloient qu'on pût tuer impunément: c'eſt auſſi, adjoûte Denys d'Halicarnaſſe, ce que Romulus fit en cette occaſion.

Les Romains firent gloire dans la ſuite d'avoir un grand nombre de Cliens; les peres les laiſſoient aux enfants comme un héritage honorable, & ils regardérent comme un devoir eſſentiel, de remplir les engagements du Patronat: c'eſt

* Τὸν ἀλόντα τῷ βουλομένῳ κτείνειν ὅσιον εἶναι, ὡς θῦμα τοῦ καταχθονίου Διός. *Dionyſ. Halicarn. lib. 2.*

pourquoy Virgile met les fautes qui ſe commettoient contre la Loy dont je parle, au nombre des crimes qui ſont rigoureuſement punis dans les Enfers.

Hic quibus inviſi fratres, dum vita manebat, *Æneid. l. 6.*
Pulſatuſque Parens, & fraus innexa Clienti.

Denys d'Halicarnaſſe dit, que le Patronat eſtoit très-ancien chez les Theſſaliens & les Athéniens; mais il a ſoin de remarquer auſſi, que les Grecs traitoient cruellement leurs Cliens, & s'en ſervoient comme d'eſclaves, les faiſant battre de verges, lorſqu'ils ne leur obéiſſoient pas; au lieu que Romulus voulut que les Patrons témoignaſſent à leurs Cliens, tous les ſentiments d'humanité & de bienveillance qui convenoient à des hommes libres. Quoy qu'il en ſoit de la reſſemblance que pût avoir le droit de Patronat, chez les Romains & chez les anciens Grecs, il eſt bien certain que les députez de Rome, n'ont point eſté chercher chez les Athéniens, une Loy qu'ils eurent chez eux dès la fondation de leur Ville.

HISTOIRE DES ARGONAUTES.

LE VOYAGE DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

TROISIE'ME PARTIE.

LA Navigation des Argonautes eſt ce qu'il y a de plus difficile à expliquer dans l'Hiſtoire de leur expédition. Le voyage que les Anciens leur font faire dans les Mers, dans les Fleuves, & même dans les Terres, pour aller & pour revenir d'un Pays aſſez voiſin de la Grece, eſt ſi mal entendu, qu'il eſt preſque impoſſible de le comprendre. Les Poëtes, ou pour avoir ignoré la Géographie, ou pour avoir voulu rendre ces Héros plus illuſtres, en ſuppoſant qu'ils

21. Juin 1735.

avoient ſurmonté les plus grands dangers, les font paroître dans tous les lieux où ils s'imaginoient qu'ils avoient pu ſe diſtinguer. Dans l'un, vous les voyez remonter le Tanaïs, porter leur navire, comme les Américains portent leurs canots, par des chemins longs, rudes & difficiles; ſe remettre ſur de nouveaux fleuves, qui les conduiſent dans les Mers du Nord; & après une longue & pénible navigation, rentrer par les colomnes d'Hercule, dans la Mer Méditerranée, & revenir dans la Theſſalie. Dans un autre, vous les trouvez ſur les côtes d'Afrique, où il leur arrive pluſieurs aventures. Dans d'autres enfin, ils errent ſur les côtes d'Italie, & dans le détroit de Sicile; & ce qu'il y a de plus incompréhenſible, c'eſt que des routes ſi égarées ſe trouvoient marquées par des monuments, & par des dénominations qu'on ne pouvoit guéres attribuer qu'au paſſage des Argonautes dans ces différents lieux.

Onomacrit. Apollonius, &c.

Pindare.

Homére.

Tâchons de débrouiller ce cahos, & ramenons l'hiſtoire de ce voyage à ce qu'il peut avoir de plus vray-ſemblable. Je ne parleray aujourd'huy que des aventures qui arrivérent aux Argonautes, depuis la Theſſalie d'où ils partirent, juſques dans la Colchide; celles du retour feront le ſujet d'une quatriéme Diſſertation. Cependant la réflexion préliminaire que je vais faire, léve d'avance une partie des difficultez qu'on vient d'entrevoir: c'eſt Euſtathe qui me la fournit. Le voyage des Argonautes, dit ce ſçavant Auteur, eſtoit une expédition militaire, laquelle, outre l'objet de la conquête de la Toiſon d'Or, en avoit encore d'autres, comme celuy de trafiquer ſur les côtes du Pont Euxin, & d'y établir différentes colonies pour en aſſûrer le commerce. Il falloit pour cela pluſieurs vaiſſeaux, & nombre de ſoldats; & il y en avoit en effet, comme il paroît par les colonies qu'établirent les deux Ecuyers de Caſtor & de Pollux, dont l'une fut appellée la colonie des Tyndarides, & l'autre celle des Héniochiens. Quelques-uns de ces vaiſſeaux abandonnérent la flotte, ou en furent ſéparez par quelque coup de vent; d'autres enfin, eurent différentes aventures qui les empêchérent de rejoindre leurs

Sur le vers 686. de Denys Periegete.

compagnons. Mais les Poëtes, c'eſt toûjours Euſtathe qui parle, n'ont fait mention que des Princes qui aſſiſtérent à ce voyage, & de la ſeule Navire Argo, de laquelle ils ont publié tant de merveilles; & cela, pour honorer les principales familles de la Grece, qui ſe vantoient de tirer leur origine de ces Héros.

Quoy qu'il en ſoit, dès que les Argonautes ſe furent embarquez, & que Jaſon eut offert un ſacrifice à Neptune, il diſtribua les charges & les rangs que chacun devoit tenir dans le vaiſſeau, & ils ſortirent du Golphe de Pagazée, côtoyérent la Magnéſie, une partie de la Macédoine, & arrivérent à l'Iſle de Lemnos, où une tempête, que le Pilote Tiphys dit devoir durer un mois, parce qu'elle avoit commencé le quatriéme jour de la Lune, les obligea de relâcher. Telle fut la premiére ſtation des Argonautes, à laquelle Apollonius de Rhodes donne le nom de funeſte, à cauſe de l'aventure que je vais raconter.

Val. Flac. l. 1.

Id. l. 2.

Lib. 1. v. 605.

Les femmes de Lemnos avoient manqué de reſpect à Vénus, & cette Déeſſe, pour les en punir, les avoit rendues d'une odeur ſi inſupportable, que leurs maris les avoient abandonnées pour des eſclaves qu'ils avoient priſes ſur les Thraces, avec qui ils eſtoient en guerre. Les Lemniennes picquées de ce mépris, firent un complot contre tous les hommes qui habitoient l'Iſle, & les aſſaſſinérent une nuit. La ſeule Hypſipyle conſerva la vie à ſon pere Thoas qui en eſtoit Roy. Quelque extraordinaire que paroiſſe ce fait, il eſt cependant unanimement atteſté par tous les Anciens; car la variété qui ſe trouve entr'eux par rapport à quelques circonſtances, bien loin de le détruire, prouve au contraire qu'il eſtoit généralement cru. Apollodore, & après luy Suidas, prétendent que le courroux de Vénus eſtoit fondé ſur ce que les Lemniennes ne luy offroient plus de ſacrifices. Le Scholiaſte d'Euripide, après Higin, dit que cette Déeſſe eſtoit picquée de ce qu'on avoit laiſſé abolir une fête qu'on avoit coûtume de célébrer en ſon honneur; ce qui revient à peu-près au même, & eſtoit également puniſſable dans les principes

Lib. 2.

Sur la Trag. d'Hécube. Ch. 15.

de la Théologie de ce temps-là. D'autres enfin, donnent pour fondement à la haine de cette Déeſſe, l'aventure du filet de Vulcain, fabriqué dans cette Iſle, par le moyen duquel il découvrit aux Dieux l'adultére de ſa femme avec Mars. Le ſçavant Scholiaſte d'Apollonius, dit, après Myrtilus de Leſbos, que c'eſtoit Médée, au retour des Argonautes, qui avoit infecté les femmes de Lemnos; mais cette opinion, qui change le temps de cet événement, n'a eſté ſuivie par aucun autre Ancien.

Lact. ſur le l. 3. de la Theb. de Stace. Valer. Flacc. l. 2. &c.

Sur le premier livre des Argon.

On varie de même ſur la maniére dont Hypſipyle ſauva ſon pere; mais on convient aſſez que l'ayant caché dans un coffre, qu'elle fit enſuite tranſporter dans un bois près de la Mer, elle trouva le ſecret de le faire embarquer, ce qui ne fut découvert que long-temps après, & penſa coûter la vie à cette Princeſſe.

Pour mieux perſuader aux Lemniennes que Thoas eſtoit mort, Hypſipyle fit célébrer des jeux funébres en ſon honneur; & les Argonautes qui arrivérent en ce temps-là dans cette Iſle, en diſputérent les prix. Pindare parle de ces jeux dans ſa quatriéme Olympique, & raconte comment Erginus fils de Clymenus, qui avoit déja les cheveux blancs, avoit vaincu Calaïs & Zéthès enfants de Borée. Ce Poëte adjoûte que les Lemniennes témoins & juges de ces jeux, le voyant entrer dans la lice pour combattre avec ces deux jeunes Princes, & leur diſputer le prix de la courſe, en avoient fait beaucoup de railleries. Erginus vainqueur, s'approchant d'Hypſipyle pour recevoir la couronne qui luy eſtoit deſtinée, voici Princeſſe, luy dit-il, un homme qu'on mépriſoit à cauſe de ſa vieilleſſe, mais vous voyez préſentement qu'elle n'a rien diminué de la legéreté de mes pieds. Ces mains ont auſſi encore toute la vigueur de la premiére jeuneſſe, & les cheveux blancs ne ſont pas toûjours la marque d'un âge avancé. De-là le proverbe ancien, *les cheveux blancs d'Erginus*, dont le ſens eſt, qu'il ne faut pas toûjours juger ſur les apparences.

Puiſque l'aventure des Argonautes à Lemnos eſt ſi géné-

ralement atteſtée, & qu'elle ne contient rien qui ne puiſſe eſtre arrivé, il ſuffit de faire diſparoître l'épiſode du courroux de Vénus, & dire que les Lemniennes, jalouſes des eſclaves qu'on leur avoit préférées, s'en vangérent de la maniére que je viens de raconter, dans le temps que la plus grande partie des hommes de cette Iſle, eſtoient occupez à la guerre de Thrace.

Ce fut dans ce temps-là que les Argonautes abordérent à Lemnos; les femmes accourues ſur le rivage, croyant voir les vengeurs de leurs époux, s'oppoſérent à leur deſcente, ainſi qu'on l'apprend d'un fragment de la Tragédie d'Eſchile intitulée Hypſipyle. Sophocle, dans ſes Lemniennes, adjoûtoit qu'il s'eſtoit livré un combat dans cette occaſion, mais que les Argonautes s'eſtant fait connoître, on quitta les armes, & on les reçut dans l'Iſle. Les charmes de ces femmes, qui ne parurent pas ſi dégoûtantes à nos voyageurs qu'à leurs maris, les retinrent à Lemnos, ou pendant deux ans, ſi on en croit Ovide, ou ſeulement un mois, ainſi que l'inſinue Valérius Flaccus, & ce fut Hercule qui les obligea enfin d'en ſortir; car ce Héros, ſuivant Apollodore & quelques autres Anciens, eſtoit demeuré dans le vaiſſeau, afin que n'eſtant point expoſé à prendre aucun engagement avec ces femmes, il pût être en état de retirer ſes compagnons d'un ſéjour qui retardoit l'exécution de leur deſſein.

Epit. d'Hyp. à Jaſon. Lib. 2.

Jaſon laiſſa Hypſipyle groſſe de deux enfants, dont l'un fut nommé Thoas, comme ſon grand-pere, & l'autre Euneus, celuy-là même dont Homére fait deux fois mention dans ſon Iliade, & qui conduiſit les troupes des Lemniens au ſiége de Troye. C'eſt cet Euneus, pour le dire en paſſant, d'où deſcendoit la famille des Eunides, muſiciens ſi connus dans la ſuite à Athenes; ainſi qu'on peut le voir dans Euſtathe, & dans le grand Etymologicon.

L. 7. & l. 23.

Sur le liv. 23. de l'Il.

Après le départ des Argonautes, les Lemniennes ayant appris l'évaſion de Thoas, réſolurent de faire mourir Hypſipyle, qui s'eſtant embarquée ſecretement, fut priſe par des Pirates, qui la vendirent à Lycurgue. Ce Prince, quelques

Higin. c. 15. Stace Theb. lib. 3. Le Schol. de Pindare. Arg. des Némées.

années après luy confia l'éducation d'Opheltes ſon fils, qui périt par la morſure d'un ſerpent, dans le temps qu'Hypſipyle eſtoit allée montrer une fontaine aux Argiens, qui alloient à la guerre de Thébes. Ce fut cette aventure qui donna lieu à l'inſtitution des jeux Néméens, célébrez en l'honneur de cet enfant, qui fut ſurnommé Archemore.

On ignore le reſte des aventures de cette Princeſſe, & celles de ſon fils Thoas; mais on ſçait par Homére, qu'Euneus regnoit encore au temps de la guerre de Troye, comme on l'a déja remarqué. Je ne dois pas diſſimuler, au reſte, que la généalogie de Thoas, pere d'Hypſipyle, donnée par tous les Anciens, fait naître de grandes difficultez ſur l'événement que je viens de raconter; car, s'il eſtoit vray, comme le prétendent Diodore de Sicile, Ovide, Apollonius & Stace, qu'il eſtoit fils de Bacchus & d'Ariane, celle-là même que Théſée abandonna dans l'Iſle de Naxe, à ſon retour de Créte, qu'il eſtoit le même que celuy qu'Oreſte & Pylade firent mourir dans la Tauride, lorſqu'ils y enlevérent la Statue de Diane, comme le diſent auſſi les Anciens, il s'enſuivroit que la conquête des Argonautes, devroit être arrivée long-temps après Théſée; ce qui dérangeroit entiérement la chronologie de ce temps-là. Ainſi, je penſe qu'on peut aſſûrer que comme les Grecs ignoroient la généalogie de ce Prince, par une mépriſe qui leur eſtoit aſſez ordinaire, lorſque pluſieurs perſonnes avoient porté le même nom, ils le confondirent avec les autres Thoas, & avec celuy-là même qui regnoit dans la Tauride du temps d'Oreſte & d'Iphigénie.

Lib. 4. Epit. d'Hip. Lib. 1. Lib. 5.

Les Argonautes ayant abandonné le ſéjour de Lemnos, allérent dans l'Iſle de Samothrace. Il n'y avoit rien en ce temps-là de plus fameux que les myſtéres des Dieux Cabires, qu'on célébroit dans cette Iſle; & ils entreprirent ce voyage, particuliérement aux inſtances de Caſtor & de Pollux, qui, ſelon Diodore de Sicile, ſouhaitoient d'être initiez à ces myſtéres, pour rendre les Dieux de Samothrace favorables à leur navigation, & pour accomplir en même temps, le vœu qu'Orphée avoit fait pendant la tempête qui les avoit obligez

de relâcher

de relâcher à Lemnos. Ce fut pendant cette tempête que parurent ces feux qu'on voit ordinairement dans les gros temps, voltiger autour des mats & des voiles, & que les matelots regardent comme un préſage de la fin des orages, & ces feux furent nommez les feux de Caſtor & de Pollux.

Ces deux Princes, au reſte, eſtoient les plus accomplis de leur temps; Diodore de Sicile en fait un éloge magnifique, comme il paroît par l'extrait du ſixiéme livre de cet Auteur, que Conſtantin Porphirogénete nous a conſervé. Ils furent, dit-il, d'un grand ſecours aux Argonautes; toûjours prêts à ſecourir les foibles, & ceux qui eſtoient dans quelque danger, ils s'expoſoient eux-mêmes aux plus grands, pour les en délivrer; & ils donnérent tant de preuves de leur valeur, de leur piété & de leur amour pour la juſtice, qu'ils paſſérent pour les enfants de Jupiter, & méritérent après leur mort les honneurs divins. *Excerpta Val. pag. 221.*

Il y a apparence que ce fut au ſortir de la Samothrace, & avant que d'entrer dans l'Helleſpont, que nos Argonautes furent attaquez par les Tyrrhéniens, qui leur livrérent un ſanglant combat; tous nos Héros y furent bleſſez, excepté Glaucus, qui diſparut en cette occaſion, & fut mis au nombre des Dieux de la Mer, ſur le témoignage de Jaſon, qui dit l'avoir vû au fond des eaux avec les autres divinitez maritimes. Aucun des anciens Auteurs des Argonautiques n'a parlé de cet événement, le ſeul Athénée en fait mention ſur l'autorité de Poſis, & cite le troiſiéme livre de l'Amazonide de cet ancien Auteur, & je le place icy parce qu'il eſt ſuppoſé eſtre arrivé avant l'hiſtoire que je raconteray dans un moment, & parce que c'eſtoit dans l'Archipel que ces Pirates faiſoient leurs courſes ordinaires. *L. 7. c. 12.*

Pour connoître ces Tyrrhéniens, il eſt bon de ſçavoir qu'Athis Roy de Méonie eut deux enfants, Lydus qui donna ſon nom aux Méoniens ſur leſquels il regna, & Tyrrhénus, qui s'eſtant mis à la tête d'une puiſſante colonie, alla s'établir dans cette partie de l'Italie qui fut appellée la Tyrrhénie. Pluſieurs de ces Tyrrhéniens ſe répandirent dans la Méditerranée, où ils devinrent très-célébres par *Voyez Herod. liv. 1.*

Aujourd'huy la Toſcane.

leurs pirateries, & se firent des établissements en différents lieux; ils se rendirent même dans la suite maîtres de l'Isle de Lemnos, d'où ils chassérent les Minyens, descendants des Argonautes. Ces Tyrrhéniens, au reste, à cause de leur vie errante & vagabonde, furent quelquefois confondus avec les Pélasges; c'est sous ce nom qu'en parloient Hellanicus & Myrtile de Lesbos: ce que Denys d'Halicarnasse nie formellement, quoyqu'il convienne qu'ils estoient aussi Pélasges, mais distinguez de tous les autres, ce qui au fond ne fait qu'une question de nom.

Phal. lib. 2. Bochart croit qu'il falloit les nommer Tyrséniens, & adjoûte que la fable qu'Ovide raconte de leur métamorphose en Dauphins opérée par Bacchus, qu'ils voulurent enlever, n'est fondée que sur ce qu'ils avoient sur la proue de leurs vaisseaux, la figure du poisson nommé *Tursio*, le Marsoüin, qui ressemble au Dauphin; mais je crois que leur véritable nom venoit de leur Chef Tyrrhénus, comme toute l'Antiquité en convient.

Pour revenir maintenant à mes Argonautes, qu'une digression nécessaire avoit fait perdre de vûe, je pense que Glaucus, l'un de leurs anciens compagnons, ayant esté tué dans l'occasion dont je viens de parler, Jason publia la vision qu'il avoit eue pour le faire mettre au nombre des Dieux de la Mer. Il y a eu plusieurs personnes qui ont porté le nom de Glaucus, mais je suis persuadé que l'Argonaute estoit ce célébre nageur de la ville d'Anthédon, dont Ovide & Philostrate racontent la métamorphose, quoyque d'une maniére différente des Auteurs des Argonautiques.

Quoy qu'il en soit, après ce combat nos Héros, si nous
Lib. 2. en croyons Apollonius de Rhodes, relâchérent par le conseil d'Orphée, dans l'Isle Electride; mais comme il ne raconte aucune aventure à ce sujet, que même aucun Géographe n'a
L. 3. c. 26. jamais sçû où estoit cette Isle; que, selon Pline, les Isles Electrides ne sont qu'une fiction des Poëtes Grecs, *vanitatis Græcæ certissimum documentum, adeo ut quas earum designent, haud umquam constiterit,* & qu'en effet l'arbre qui distille l'ambre, & qui auroit pû leur donner ce nom, ne se

trouve point dans ces Mers, je n'en diray rien davantage.

Après les aventures que je viens de raconter, les Argonautes estant entrez dans l'Hellespont, tournérent vers l'Asie, & abordérent sur les côtes de la petite Mysie au-dessus de la Troade; ce fut là qu'Hercule estant descendu à terre pour aller chercher du bois propre à faire une rame, la sienne s'estant rompue, perdit Hilas qu'il avoit envoyé puiser de l'eau dans une fontaine voisine. Poliphémus qui avoit accompagné Hercule, publia pour le consoler, que ce jeune Prince avoit esté enlevé par les Nymphes du lieu, ce qui n'empêcha pas que ce Héros ne fit retentir tous les rivages d'alentour de ses cris & de ses plaintes. Valérius Flaccus raconte d'une maniére très-poëtique cet événement, qui n'a rien que de fort naturel. Il feint que Junon, qui ne cessa jamais de persécuter Hercule, ayant rencontré sur le rivage, des Nymphes qui dansoient, avoit inspiré à Dryope un tendre amour pour Hilas; qu'ayant ensuite fait paroître un Cerf privé, le jeune homme l'avoit poursuivi jusqu'à la fontaine où habitoit la Nymphe, où elle l'avoit enlevé dans le temps qu'il s'estoit baissé pour boire, & se rafraîchir.

Apollod. l. 1. Diod. Virgile, &c.

Voyez sur Hilas la Dissertation précédente.

Cependant les Argonautes que l'absence d'Hercule impatientoit, tinrent conseil pour sçavoir s'ils devoient l'attendre, ou profiter du vent favorable qui les invitoit à partir. Les sentiments estoient partagez, lorsque Jason, mécontent de ce Héros, qui luy disputoit le commandement, & qui consumoit tous les vivres, comme le disent la plûpart des Anciens, fit servir à sa politique l'apothéose de Glaucus, & publia que ce nouveau Dieu de la Mer luy estant apparu, avoit annoncé que le destin s'opposoit au voyage d'Hercule dans la Colchide, & qu'il estoit déterminé qu'il ne verroit jamais les rivages du Phase; ce qui réunit les avis pour le départ. Télamon qui vouloit qu'on attendît ce Prince, abandonna apparemment ses compagnons, puisque nous allons le trouver avec Hercule dans l'aventure que je vais décrire.

Apollon. l. 2.

C'est ici que quelques Anciens placent la premiére prise de Troye; car, selon eux, Hercule estant allé alors dans la

Diod. lib. 5. Apollod. l. 2. &c.

Troade, pays voiſin de la Myſie, dans le temps qu'Héſione, fille de Laomédon, alloit eſtre expoſée à un monſtre qui devoit venger Neptune, à qui ce Prince avoit refuſé la récompenſe qu'il méritoit pour avoir bâti les murs de Troye, il délivra cette Princeſſe, & n'ayant pû recevoir de ce Roy toûjours perfide, le prix dont ils eſtoient convenus, il ſaccagea la ville, le tua, donna ſa couronne au jeune Podarce, ſi connu depuis ſous le nom de Priam, & fit épouſer Héſione à ſon couſin Télamon, qui l'emmena dans la Grece. Poliphémus qui l'avoit aidé dans cette entrepriſe, s'établit dans
Lib. 2. la Myſie, où il fit bâtir la ville de Cyus, ſelon Apollodore, & en fut Roy.

Lib. 5. Diodore de Sicile aſſûre qu'Hercule délivra Héſione avec le ſecours des autres Argonautes, qui laiſſérent cette Princeſſe entre les mains de ſon pere juſqu'à leur retour, qu'Hercule & Télamon l'eſtant allez redemander, ce Prince la leur avoit refuſée, & que ce fut alors qu'ils ſaccagérent Troye, & enlevérent Héſione que Télamon épouſa. Remarquons en paſſant, qu'Apollonius de Rhodes, ni Onomacrite, ne font aucune mention de cet événement, quoyqu'ils ayent écrit dans un grand détail le voyage des Argonautes.

On croit que ce fut après cette expédition, qu'Hercule alla en Lydie chez Omphale, ainſi qu'on l'apprend d'Éphore,
Lib. 2. quoyque Hérodote, cité par Apollodore, diſe qu'il y eſtoit pendant le voyage de la Colchide, les Argonautes, ſuivant Phérécide cité par le même Auteur, l'ayant abandonné dans le Golphe de Magnéſie, & que l'endroit où ils l'avoient laiſſé avoit eſté nommé *Aphétes*, lieu d'abandonnement; mais j'aime mieux m'en rapporter à Homére dont l'autorité eſt toûjours d'un ſi grand poids dans ces matiéres, qui dit dans le liv. 1. v. 243. qu'Hercule ayant eſſuyé une rude tempête excitée par Junon après la priſe de Troye, il fut obligé de relâcher ſeul dans l'Iſle de Cos. Comme ce paſſage d'Homére eſt déciſif, je vais le rapporter; c'eſt dans l'entretien que le Sommeil
Trad. de M. d'Acier. a avec Junon, qui luy ordonnoit d'endormir Jupiter. « Junon » vénérable Déeſſe, luy dit-il, j'endormirois bien tout autre

des Dieux immortels, & les mouvements mêmes de l'Océan « rapide, qui eſt l'origine de tout, mais je n'approcheray point « de Jupiter fils de Crone, s'il ne me l'ordonne; car un ordre « ſemblable, que vous me donnâtes autrefois, m'a rendu ſage. « Un jour qu'Hercule revenoit d'Ilion par mer, après avoir « ſaccagé cette ville, je m'inſinuay dans le cœur de Jupiter, vous « fîtes alors bien de la peine à ce Héros, vous excitâtes une « furieuſe tempête contre luy, vous l'obligeâtes à relâcher à « l'Iſle de Cos, éloigné de tous ſes amis. » Qu'on ne diſe pas que ce fût peut-eſtre de cette Iſle qu'il partit pour aller en Lydie, car Homére raconte dans le livre ſuivant, qu'après que Jupiter, pour punir Junon de l'avoir trompé, l'eut ſuſpendue avec deux enclumes aux pieds, & attachée avec une chaîne d'or, il délivra Hercule de ſa captivité. *Je l'en tiray*, dit ce Dieu, parlant de l'Iſle de Cos, *& je le ramenay à Argos, après qu'il eut eſſuyé bien des travaux.*

La circonſtance de ce paſſage, où le Sommeil dit qu'Hercule aborda ſeul à l'Iſle de Cos, éloigné de tous ſes amis, dépend d'un autre paſſage du cinquiéme livre où Homére fait dire à Tlépoléme qu'Hercule eſtoit venu attaquer Troye avec ſix vaiſſeaux; ce qui confirme encore ce que j'ay dit au commencement de cette Diſſertation au ſujet de la flotte des Argonautes, ſur l'autorité d'Euſtathe. Il paroît qu'Hercule & Télamon en commandoient ſix; & que la tempête les ayant ſéparez, il n'y eut que celuy que montoit le premier de ces deux Héros, qui aborda à l'Iſle de Cos.

Après avoir traverſé l'Helleſpont, les Argonautes entrérent dans la Propontide, & abordérent à Cyſique, ville ſituée au pied du Mont Dyndime, dans une petite Iſle du même nom que la ville, mais qui communiquoit au continent par deux ponts, ainſi que le rapporte Strabon, & qui, ſelon Pline, fut jointe par Alexandre, à la terre-ferme. Cyſicus qui en eſtoit Roy, poſſédoit cette contrée, qui s'étend au-deſſus de la petite Myſie, entre les fleuves E'ſépus & Rhyndacus, juſqu'au pays des Daſcyliens, pays que Strabon nomme la Molionide. Ce Prince eſtoit fils d'un autre Cyſicus, qui eſtoit venu de

Ptolom. Pline & Strabon. Lib. 12. Lib. 5. c. 32.

Voyez le P. Hardouin ſur l.

ch. 32. du cinquiéme livre de Pline.

Theſſalie, & avoit donné ſon nom à l'Iſle & à la Ville. Il avoit épouſé Ænete, fille d'Euphorus Roy de Thrace. Outre les Molions qui habitoient la Capitale, il y avoit, ſelon Apol-

L. cit.

lonius, des Géants qui avoient chacun ſix bras & ſix jambes, & qui eſtoient la terreur de tous leurs voiſins. On croyoit qu'ils eſtoient originaires de Theſſalie, où Junon les avoit fait

Démlochus cité par les anciens Scholiaſtes.

ſortir de terre pour faire périr Hercule. C'eſtoient ſans doute quelques Pirates qui croiſoient ſur ces côtes avec ſix vaiſſeaux marquez par le nombre de leurs bras & de leurs jambes, ou, ce qui revient au même, quelques brigands qui ravageoient le pays, ainſi que nous l'apprenons de Polygnoſtus, cité par les anciens Scholiaſtes, car on donnoit le nom de Géants à ces ſortes de bandits, auſſi-bien qu'à ceux qui eſtoient d'une taille extraordinaire.

Comme l'Oracle conſulté par Cyſicus, luy avoit ordonné de recevoir favorablement les Argonautes, il vint au-devant d'eux, & Jaſon, avec quelques-uns de ſes compagnons, l'accompagnérent dans la ville, d'où ils revinrent chargez de préſents. Pendant leur abſence, les Géants dont je viens de parler, attaquérent ceux qui eſtoient demeurez dans le vaiſſeau, & Hercule les fit tous périr; ainſi il faut conclurre que cette aventure arriva avant que ce Héros eût eſté abandonné. Jaſon ſe rembarqua pour continuer ſon voyage, mais la nuit ſuivante, le vent l'ayant obligé de relâcher dans la même Iſle, Cyſicus qui fut averti qu'un vaiſſeau venoit d'entrer dans le port, & qui s'imaginoit que les Argonautes eſtoient déja bien loin, crut que c'eſtoit les Pélaſgiens ſes ennemis, avec leſquels,

Lib. 2.

ſelon Apollodore, il eſtoit continuellement en guerre, & comme les Argonautes eux-mêmes ne ſçavoient pas non plus où ils eſtoient, on ſe battit juſqu'au jour, que l'on commença à ſe reconnoître. Cyſicus fut trouvé parmi les morts, au grand regret de ſes ſujets & de Jaſon qui l'avoit tué. Pour expier ce crime involontaire, nos voyageurs, après avoir fait à ce Prince de magnifiques funérailles, offrirent un ſacrifice à la mere des Dieux, & luy bâtirent ſur le Mont Dyndime, un temple qui devint fort célébre dans la ſuite. Les Poëtes, qui

mêlent toûjours du ſurnaturel à des aventures qui d'elles-mêmes n'ont rien d'extraordinaire, publiérent que Cybéle avoit fait ſortir de terre, une fontaine : fiction fondée ſans doute ſur ce que les Argonautes trouvérent une ſource dans cette montagne, dont l'eau leur ſervit pour bâtir leur temple, & pour ſacrifier à la Déeſſe. Clyte, fille de Mérops, & femme de Cyſicus, ne pouvant ſurvivre à la perte d'un époux qu'elle aimoit tendrement, ſe pendit de déſeſpoir, ainſi que le rapportent Apollonius, & ſon Scholiaſte, qui avoit emprunté l'hiſtoire que je viens de raconter, du Périple de Calliſthéne : ouvrage dont il ne reſte que ce morceau. Au ſortir de Cyſique, nos voyageurs arrivérent dans la Bébrycie, qui eſtoit l'ancien nom de la Bithynie, ſi nous en croyons Servius. Là regnoit Amycus, qui avoit coûtume de défier au combat du Ceſte, ceux qui arrivoient dans ſes Etats. Pollux accepta le défi, mais ayant appris que ce Prince luy dreſſoit des embûches pour le faire périr, il appella à ſon ſecours quelques-uns de ſes compagnons, & le fit périr luy-même. Théocrite, dans l'Idylle qu'il a compoſée en l'honneur des Dioſcures, décrit ce combat ainſi que Valérius Flaccus. Virgile, toûjours attentif à garder la vraiſemblance, parlant de Butès célébre dans le combat du Ceſte, dit qu'il venoit du pays des Bébryciens, & qu'il ſe vantoit de tirer ſon origine d'Amycus.

Apollon. l. 2.

Sur le cinquiéme de l'Enéide, vers 3738

Id. 22.

Lib. 4.

Lib. 5.

Victorem Buten immani corpore, qui ſe
Bebrycia veniens, Amyci de gente ferebat.

Après la mort d'Amycus, les Argonautes ſortirent de ſes eſtats pour continuer leur voyage ; mais un coup de vent les ayant jettez ſur les côtes de Thrace, ils prirent terre à Salmideſſe, où regnoit Phinée fils de Phœnix, Prince vieux & aveugle, qui eſtoit ſans ceſſe tourmenté par les Harpies. Il y a des Auteurs qui font regner Phinée dans la Bithynie, d'autres dans l'Arcadie ; mais l'opinion la plus commune, & celle que ſuit Servius, eſt qu'il eſtoit Roy de Salmideſſe dans la Thrace. Il avoit épouſé Cléobule, ſelon le même Auteur, ou Cléopatre fille d'Orythie & d'Apollon, ou plûtôt de Borée

Sur le vers 210. du troiſiéme de l'Enéide.

Apollon. l. 2.

Roy d'une autre partie de la Thrace, & ſon voiſin, & en avoit eu deux fils, Plexippe & Pandion ; mais ayant dans la ſuite répudié cette Princeſſe pour épouſer Idea fille de Dar-

Apollod. l. 2. danus, cette marâtre, pour ſe défaire de ces deux Princes, les accuſa d'avoir voulu la deshonorer, & le trop crédule Phinée leur fit crever les yeux. Les Dieux, adjoûte-t-on, pour le punir, ſe ſervirent du miniſtére de l'Aquilon, qui l'aveugla ; ce qui veut dire, ſans doute, que Borée ſon beau-pere luy fit le même traitement qu'il avoit fait à ſes deux fils. Comme les traditions de ces anciennes hiſtoires n'eſtoient jamais uniformes, il y a des Auteurs qui prétendent que Phinée fut

Apollod. l. cit. aveuglé par Neptune, pour avoir enſeigné aux Argonautes le chemin de la Colchide ; d'autres enfin, que ce fut pour avoir revelé les ſecrets des Dieux, ce qui marque quelque indiſcrétion de ce Prince, ſemblable à celle de Tyreſias. On adjoûte qu'il fut en même temps livré à la perſécution des Harpies. Ces monſtres dont les Poëtes ont tant parlé, eſtoient,

Théog. ſelon Héſiode, enfants de Thaumas & d'Electra. C'eſtoient trois filles nommées Celæno, Ocypéte & Aëllo, qui, avec un viſage de femme, avoient un bec & des ongles crochus, & un ventre prodigieuſement gros :

Virginei volucrum vultus, fœdiſſima ventris
Proluvies, uncæque manus, & pallida ſemper
Virg. lib. 3. *Ora fame.*

Elles cauſoient la famine par-tout où elles paſſoient, enlevoient les viandes ſur la table de Phinée, infectoient ce qu'elles touchoient, & prédiſoient l'avenir.

Phinée ayant reçu favorablement les Argonautes, & leur ayant promis un guide pour les conduire à travers les Roches Cyanées, ou Symplegades, dont le paſſage eſtoit regardé alors comme extrêmement dangereux, ils s'offrirent d'employer tous leurs efforts pour le délivrer de la perſécution de ces monſtres ; & Calaïs & Zéthès enfants de Borée, qui avoient des aîles, les pourſuivirent ſans relâche juſqu'aux Iſles *Plotæ* dans la mer d'Ionie, & ce fut-là qu'ils reçurent ordre

Servius, ſur le liv. 3. de l'Enéide.

des Dieux.

des Dieux, par le miniſtére d'Iris, de les laiſſer tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour, στροφή, fit changer de nom à ces Iſles, qui depuis ce temps-là furent appellées Strophades. *Serv. r 6.*

On voit bien que cette fiction eſt une enveloppe qui cache quelque vérité, & elle n'a pas manqué d'exercer la ſagacité des Anciens & des Modernes. Paléphate dit que les Harpies *De Incredib.* eſtoient les filles mêmes de Phinée, qui, par leurs débauches, ruinérent ce Prince infortuné. Servius penſoit que c'eſtoit les Furies qui luy reprochoient ſans ceſſe ſa cruauté à l'égard *Ibid.* de ſes enfants; & il eſt vray que les Anciens ont quelquefois confondu les Harpies avec les Furies: Virgile leur donne ce *Lib. 3.* nom, en faiſant dire à Celæno, *Ego Furiarum maxima pando*, ſur quoy Servius fait cette remarque, *Sane apud inferos Furiæ dicuntur & canes, apud Superos Diræ & aves, in medio verò Harpiæ dicuntur; unde duplex in his effigies invenitur.* M. le Clerc a imaginé ſur ce ſujet, un dénouement très-ingénieux, *Bibl. univ.* en diſant que les Harpies eſtoient un amas prodigieux de *t. 2.* ſauterelles, qui ayant ravagé la Bithynie & la Paphlagonie dans le temps que les Argonautes y paſſérent, y avoient cauſé la famine. Le mot *Arba* dont les Latins ont formé celuy de *Harpia*, veut dire une ſauterelle. Un vent de Nord, adjoûte cet Auteur, les chaſſa, & les pouſſa juſque dans la mer d'Ionie, & on publia que les enfants de Borée en avoient délivré le pays. Tout ce que les Poëtes ont dit des Harpies, convient parfaitement à ces inſectes; cauſer la famine, c'eſt enlever les viandes ſur la table des Princes mêmes. On diſoit qu'elles eſtoient invulnérables, ce qui eſt vray par rapport à leur nombre, qui eſt quelquefois prodigieux; qu'elles eſtoient les chiens de Jupiter ou de Junon; qu'elles prédiſoient l'avenir, & que c'eſtoit le Tartare qui les avoit vomies, parce que ce fléau eſtoit regardé comme un effet de la colére du Ciel, & qu'il annonçoit la famine. On adjoûtoit qu'elles revenoient toûjours, après qu'on les avoit éloignées, auſſi eſt-il vray que toute l'adreſſe humaine ne ſçauroit arrêter le dégât qu'elles font; qu'elles eſtoient filles de la Terre & de Neptune, parce que la Phyſique de ce temps-là enſeignoit que tous les inſectes

eſtoient formez du mêlange de la terre & de l'eau. Les noms même qu'on leur donne, conviennent à merveille à cette explication; *Ocypéte*, veut dire qui vole, *Celæno*, obſcurité ou nuage, & *Aëllo*, tempête. Elles volent en effet, obſcurciſſent l'air, & il n'y a point de tempête ſi dangereuſe que les ravages qu'elles cauſent.

On ne peut nier que cette explication ne ſoit très-ingénieuſe, cependant je ne ſçaurois l'adopter; car, 1.° M. le Clerc ſe trompe, en plaçant la ſcéne de cet événement dans la Bithynie, c'eſtoit dans la Thrace que regnoit Phinée, & le vent de Nord ne les auroit jamais conduites de-là dans la mer d'Ionie. 2.° Pour ſoûtenir cette explication, il ne faut regarder Calaïs & Zéthès que comme l'embleme du vent de Nord, & l'Antiquité les regarde comme deux perſonnages très-réels, enfants de Borée & d'Orythie fille de Pandion Roy d'Athenes, & les temps y conviennent très-bien. Tout s'accorde dans cette fable, avec l'hiſtoire de ce temps-là. Phinée avoit épouſé la ſœur de ces Princes, & il n'eſt pas étonnant qu'ayant trouvé leur beau-frere accablé autant par ſes malheurs que par ſa vieilleſſe, ils l'ayent ſervi avec tant de zéle. Je n'ignore pas que Borée a ſouvent eſté confondu avec le vent de Nord, & que Platon a dit que l'enlevement d'Orythie n'avoit d'autre fondement que la chûte de cette Princeſſe, que le vent fit tomber dans la mer; mais je ſçais auſſi qu'on l'a ſouvent regardé comme un Prince de Thrace, & que ces allégories ne ſont fondées que ſur ce que le vent de Nord ſouffloit dans la Gréce, en paſſant par la Thrace où regnoit Borée.

Reſteroit à ſçavoir ce que c'eſtoit donc que les Harpies qui perſécutoient tant Phinée, & dont aucun effort n'avoit pû le délivrer avant l'arrivée des Argonautes. Ne pourroit-on pas penſer qu'on a voulu déſigner par-là, quelques voiſins inquiets & remuants, ou quelques corſaires qui faiſoient des deſcentes continuelles ſur les terres de Phinée, & qui revenoient toûjours, après qu'on les en avoit chaſſez? Ils enlevoient les viandes juſque ſur ſa table, parce qu'ils luy ôtoient

le moyen d'en avoir; & ils paſſoient pour eſtre les chiens de Junon, parce qu'on les regardoit comme les miniſtres de la vengeance céleſte, qui puniſſoit la cruauté de ce Prince. Calaïs & Zéthès, avec un vaiſſeau que Borée leur fit équiper, donnérent la chaſſe à ces corſaires, & les pourſuivirent juſqu'aux Iſles Strophades, où ils les firent périr, ou les perdirent de vûe. Ce que dit Apollodore, ſe lie naturellement avec cette explication, & nullement avec celle de M. le Clerc. *Lib. 2.*

Cet ancien Auteur rapporte qu'une de ces Harpies tomba dans le fleuve Tigris, ſur les côtes du Péloponneſe, qui fut depuis appellé l'Harpis, & que l'autre vint juſqu'aux Eſchinades, d'où elle rebrouſſa chemin, & ſe laiſſa tomber de laſſitude dans la mer; ce qui veut dire, ſans doute, qu'un de ces corſaires périt à l'embouchûre de l'Harpis, l'autre auprès des Iſles Eſchinades, & que le troiſiéme fut pourſuivi juſqu'aux Strophades dans la mer d'Ionie. Depuis cet événement, on n'entend plus parler de Calaïs & de Zéthès, parce qu'apparemment ils ne rejoignirent plus les Argonautes, dont ils s'eſtoient trop éloignez.

Diodore de Sicile raconte autrement ce qui ſe paſſa entre les Argonautes & Phinée. Il dit ſeulement que ce Prince, qui tenoit ſes deux enfants enfermez dans une étroite priſon, ne voulut jamais leur rendre la liberté, quelqu'inſtance que luy en fiſſent les Argonautes, & qu'Hercule, que cet Auteur met encore de leur nombre, luy ôta la vie, & partagea ſes eſtats entre ces deux enfants; & cet Hiſtorien, d'ailleurs ſi fidéle à rapporter les anciennes fictions, ne dit rien des Harpies. *Lib. 4.*

Phinée, avant le départ de ſes hôtes, leur donna de ſalutaires avis touchant leur navigation, ſur-tout pour ce qui concernoit le paſſage des Cyanées. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il leur prêta un de ſes vaiſſeaux, pour les conduire plus ſûrement; & c'eſt ce qu'on peut très-bien conclurre des paroles de Servius, qui dit que ce Prince leur donna un guide. *Sur le troiſiéme de l'Enéide.*

Les Cyanées ou Symplegades, ſont deux petites iſles, ou plûtôt un amas de rochers d'une figure irréguliére, qui ſe

trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont Euxin, & dont une partie eſt du côté de l'Aſie, l'autre du côté de l'Europe, & aſſez près les uns des autres, pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile. Les flots de la mer, qui viennent s'y briſer avec beaucoup de fracas, font élever une eſpéce de fumée qui obſcurcit l'air. Comme, ſelon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt ſtades de diſtance, & qu'à meſure qu'on en eſtoit proche ou loin, ils paroiſſoient ſe joindre ou ſe ſéparer, on croyoit, en les voyant dans l'éloignement, qu'ils ſe rejoignoient pour engloutir les vaiſſeaux qui y paſſoient. Ce que Pline exprime ainſi: *Cyaneæ ab aliis Symplegades appellatæ, traditæque fabulis inter ſe concurriſſe, quoniam parvo diſcretæ intervallo, ex adverſo intrantibus geminæ cernebantur, paulumque deflexâ acie, coeuntium ſpeciem præbebant.* Et c'eſt, en effet, ce qui leur fit donner le nom de Symplegades, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. Juſtin dit la même choſe du détroit de Sylla dans la mer de Sicile: *Ea eſt procul inſpicientibus natura loci, ut ſinum maris, non tranſitum putes, quò cum acceſſeris, diſcedere ac ſejungi promontoria, quæ antea juncta fuerant arbitrare;* ce que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'Homére, par un privilége poëtique, a transféré les Roches Cyanées dans ce détroit, ou plûtôt, comme le remarque Strabon, c'eſt que la tradition apprenant que les Cyanées eſtoient errantes, ce Poëte a imaginé la même choſe des écueils de Sylla & de Charybde, tirant toûjours le fond de la Fable de quelque hiſtoire connue.

Lib. 7.

Lib. 4. c. 13.

Effrayez à la vûe de ce détroit, les Argonautes lâchérent une colombe, pour voir ſi elle y paſſeroit ſans danger; & voyant qu'elle l'avoit traverſé heureuſement, ils y paſſérent eux-mêmes. Cette colombe eſt ſans doute l'emblême d'un vaiſſeau leger qui alla découvrir le paſſage, & je ne doute point que ce ne fût celuy-là même que Phinée avoit prêté aux Argonautes. Voilà où ſe réduit tout ce que les Anciens ont dit de ce célébre paſſage. Si ce fut, ſelon Homére, Junon qui favoriſa les Argonautes dans cette occaſion, parce qu'elle aimoit Jaſon, c'eſt que l'air fut tranquille & la mer calme,

lorſqu'ils paſſérent à travers ces roches. Apollodore dit que la colombe y perdit le bout de ſa queuë, parce qu'apparemment elle y briſa ſon gouvernail, & que la navire Argo en fut quitte pour un morceau de ſa pouppe qui heurta. On adjoûte que Neptune, depuis ce moment, fixa ces roches, parce que le paſſage eſtant deſormais connu, on ne fit plus de difficulté de le tenter, & le commerce fut libre dans cette mer; car ſi nous en croyons Plutarque, ce fut par ce voyage des Argonautes que ſe fit l'ouverture du commerce des Grecs ſur les côtes du Pont Euxin, Jaſon, avec ſes compagnons, ayant nettoyé cette mer des corſaires qui l'infeſtoient, & exterminé quelques tyrans qui s'oppoſoient au paſſage des vaiſſeaux.

Lib. 2:

Vie de Theſée.

Je ne dois pas oublier de dire qu'on voit encore aujourd'huy ſur une de ces roches, une colomne qui ſert à régler la route des pilotes qui paſſent en cet endroit.

Tournefort, voyage du Levant Lett. 15.

Comme les Argonautes ne perdoient guéres les côtes de vûe, & qu'ils eſtoient ſouvent obligez de prendre terre pour avoir des vivres & de l'eau, ils s'arrêtérent au pays des Marrandyniens. Lycus qui en eſtoit Roy, les reçut d'autant plus favorablement, qu'il eſtoit Grec d'origine, & un des deſcendants de Pélops. Il venoit d'apprendre la victoire de Pollux ſur le tyran Amycus, qui quelque temps auparavant avoit tué Priolas ſon frere; ainſi il chercha à divertir ſes hôtes, & à les régaler ſplendidement; mais leur joye fut bientôt troublée, par les deux pertes qu'ils firent pendant leur ſéjour dans ce pays. Un jour qu'ils prenoient le divertiſſement de la chaſſe, Idmon fils d'Abas, & qui paſſoit pour eſtre le fils d'Apollon, parce qu'il prédiſoit l'avenir, fut bleſſé par un ſanglier, & mourut de ſa bleſſure; & dans le temps que Jaſon luy faiſoit préparer de magnifiques funérailles, Typhis, le pilote du vaiſſeau, fut emporté par une maladie. Ils furent mis l'un & l'autre dans le même tombeau; & après qu'on eut nommé Ancée pour remplir la place de Typhis, on remit à la voile. Cet Ancée eſtoit Phénicien d'origine, ou, ce qui revient au même, Chananéen, & petit-fils de Phœnix

Nymphis in Heracl. & Herodorus. Vide Schol. Valerii Flacci.

frere de Cadmus, ainſi que nous l'apprenons de Bochart.

Chan. lib. 1. cap. 8.

Il y a quelque variété dans les Anciens, ſur celuy qui remplaça Typhis. Théotime dit que ſa fonction avoit eſté donnée à Euphémus, dont je parleray fort au long dans la Diſſertation ſuivante. Valerius Flaccus la fait remplir par Erginus, ſur l'oracle même de la navire Argo, qui s'expliqua en ſa faveur; & ce Poëte avoit pris cette tradition dans Herodorus auteur ancien, qui prétendoit même que ce n'eſtoit qu'au retour des Argonautes qu'arriva la mort de Typhis, mais ces ſortes de détails n'intéreſſent guéres.

Voyez l'ancien Scholiaſte de ce Poëte.

Les Argonautes continuérent leur voyage ſous la conduite du ſage Ancée, côtoyérent la Cappadoce & pluſieurs autres pays; & après une rude tempête, ils relâchérent à l'Iſle Aretiade conſacrée à Mars, où ils rencontrérent les enfants de Phryxus, qui venoient d'y eſtre jettez par le même orage, & que Æétes leur ayeul maternel envoyoit dans la Grece, pour y recueillir les biens de leur pere. Après s'eſtre reconnus comme parents, ils ſe racontérent leurs aventures, & eſtant entrez enſemble dans le temple de Mars, ils luy offrirent un ſacrifice. Jaſon inſtruiſit les enfants de Phryxus de ſon deſſein, & les exhorta de venir avec luy dans la Colchide, & de l'aider à enlever la Toiſon d'or. Argus, l'aîné de ces Princes, luy parla de la cruauté & des forces de ſon ayeul, & luy fit entrevoir les difficultez de cette entrepriſe. Jaſon en fut effrayé, mais Pelée le raſſûra, par l'eſpérance qu'il luy donna du ſecours des Dieux, dont ils avoient déja tant de fois éprouvé la protection. Ainſi ils partirent tous enſemble de l'Iſle de Mars; & après un rude combat qu'ils eurent à eſſuyer contre les oiſeaux de cette Iſle, qui lançoient leurs plumes comme des fléches, ainſi que le racontent Apollonius & Pomponius-Mela, c'eſt-à-dire, contre les habitants, qui les pourſuivoient à coups de fléches; & ayant paſſé pluſieurs Iſles, & des terres qu'ils ne connoiſſoient point, & où ils n'oſérent aborder, ils découvrirent enfin le Mont Caucaſe, entrérent de nuit dans la riviére du Phaſe, & s'arrêtérent aſſez près d'Æéa, qui eſtoit la capitale de la Colchide. Jaſon fit d'abord des libations en

Lib. 2.

Tous ces pays ſont nommez dans Onomacr.

l'honneur du Dieu du fleuve & de ceux du pays; & ayant jetté l'ancre, on délibera le reſte de la nuit, ſur la maniére dont on ſe préſenteroit le lendemain devant le Roy, qui ayant appris le deſſein des Grecs, avoit reſolu dans ſon Conſeil, de les faire périr.

Tout ce détail eſt tiré d'Apoll. de Rhodes & d'Onomacrite.

Ici les Poëtes ont cherché à embellir par de magnifiques fictions, une hiſtoire qui n'avoit rien de trop ſurprenant. Jaſon alloit redemander les tréſors d'Athamas, que Phryxus avoit enlevez; & comme apparemment l'hiſtoire qui en faiſoit mention, eſtoit écrite dans l'ancienne langue des Grecs, qui ſe trouvoit mêlée de beaucoup de mots Phéniciens que Cadmus avoit apportez dans la Grece, mots qui préſentoient ſouvent un double ſens, on ne manqua pas de prendre celuy qui fourniſſoit des idées poëtiques, & approchoit le plus du merveilleux. C'eſt ce qui me reſte à expoſer & à expliquer.

D'abord les Dieux ſont mis en jeu, parce que cette machine réuſſiſſoit ordinairement. Minerve & Junon, après avoir tenu conſeil, conviennent qu'il faut rendre Medée amoureuſe de Jaſon, ne doutant pas que cette Princeſſe, qui poſſédoit l'art des enchantements & tous les ſecrets de la Magie, n'employât tous ſes ſoins pour délivrer ſon amant des dangers où la cruauté du Roy alloit l'expoſer. Ils ſe rencontrent l'un & l'autre au milieu d'un bois, près d'un temple conſacré à Hécate, dont ils alloient implorer le ſecours. Medée touchée de la beauté du jeune Grec, luy promet toute ſorte de ſecours, & luy enſeigne de quelle maniére il pourra vaincre les obſtacles qu'on va luy oppoſer pour conquérir la Toiſon d'or. Jaſon, après avoir reçu les ſerments de la Princeſſe, & luy avoir promis une fidélité éternelle, ſe préſente hardiment devant le Roy. Ce Prince, troublé des frayeurs & des préſages d'un ſonge funeſte que les Dieux luy avoient envoyé, inſtruit auſſi par la renommée, des aventures des Argonautes, propoſa à Jaſon des conditions, qui naturellement devoient le faire périr. Il luy ordonna d'abord de mettre ſous le joug, des taureaux, préſent de Vulcain, qui avoient les pieds & les cornes d'airain, & qui jettoient des torrents

Apollonius, Onomacr. &c.

Onomacr.

de flammes par la bouche & par les narines, de les attacher à une charrue de diamants, enſuite de labourer avec ces taureaux, quatre arpents du Champ de Mars, qui n'avoient jamais eſté labourez; d'y ſémer des dents de dragon, d'où devoient ſortir à l'inſtant des gens armez & prêts à combattre *; de les exterminer tous, ſans qu'il en reſtât un ſeul; enfin, de tuer le dragon qui veilloit à la conſervation de la Toiſon d'or, & d'exécuter tous ces travaux en un ſeul jour. Jaſon accepte les conditions, & le lendemain de grand matin, on s'aſſemble dans le Champ de Mars; le Roy d'un côté, environné de tout le peuple, qui eſtoit ſorti en foule de la capitale, de l'autre tous les Argonautes, conſternez du danger qu'alloit courir leur Chef. Ce Prince, muni d'herbes enchantées, & d'autres ſecrets que Medée luy avoit donnez, ſe préſente hardiment devant les taureaux, les apprivoiſe, leur met le joug, laboure le Champ, y ſéme les dents du dragon que Cadmus avoit tué autrefois, jette une pierre au milieu des ſoldats qui ſortirent de ces dents, ce qui les met en telle fureur les uns contre les autres, qu'ils s'entretuent tous, ſans qu'il en reſte un ſeul, & ſe retire victorieux dans ſon vaiſſeau. La nuit ſuivante, pendant que le Roy tenoit conſeil, pour chercher les moyens de faire périr les Grecs, Medée vint trouver Jaſon, le munit de nouveaux enchantements, & ce Prince va avec elle dans le Champ de Mars, chercher le dragon qui veilloit à la garde de la Toiſon d'or, l'aſſoupit avec un breuvage préparé, luy ôte la vie, enleve cette Toiſon, & s'embarque avec elle.

Ovid. Metam. lib. 7.

Onom. Apollon. &c.

On pourroit dire ſimplement que toutes ces fables ne ſont qu'un pur jeu de l'imagination des Poëtes, qui, contraires en cela aux Hiſtoriens, ne racontent jamais ſans machine, les faits qui ſont le fondement de leurs poëmes. Cependant le célébre Bochart, qui connoiſſoit parfaitement le génie des

* C'eſtoit les dents du Dragon de Mars, tué par Cadmus, que Minerve avoit données au Roy de Colchide, qui les avoit gardées ſoigneuſement, pour faire périr celuy qui viendroit enlever la Toiſon d'or; une autre moitié de ces dents avoit eſté donnée à Cadmus.

langues

langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens, le dénouement de la plûpart de ces fictions; & comme perſonne n'a encore mieux réuſſi que luy dans l'explication de cette fable, ce ſont ſes idées que je vais propoſer. Medée, que Jaſon avoit promis d'épouſer & d'emmener dans la Grece, ſollicitée encore par Calciope ſa ſœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ſes enfants en proye à l'avarice d'un Roy cruel, aida ſon amant à voler les tréſors de ſon pere, ſoit en luy donnant une fauſſe clef, ou de quelqu'autre maniére, & s'embarqua avec luy. Cette hiſtoire eſtoit écrite, comme je l'ay déja dit, en Phénicien, que les Poëtes, qui ſont venus long temps après, n'entendoient que très-imparfaitement; & ce ſont les mots équivoques de cette langue, qui ont donné lieu aux fables que je viens de rapporter. En effet, dans cette langue, le mot Syrien *Gaza*, ſignifie également un tréſor ou une toiſon; *Saur*, qui veut dire une muraille, déſigne auſſi un taureau, & on exprime dans cette langue, de l'airain, du fer & un dragon, par le même mot *Nachas*: ainſi, au lieu de dire que Jaſon avoit enlevé un tréſor que le Roy de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faiſoit garder ſoigneuſement, on a dit que pour enlever une Toiſon d'or, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, & le reſte. L'amour de Medée pour Jaſon, ce grand reſſort qu'Ælien croit avoir eſté inventé par Euripide dans ſa Tragédie de Medée, faite à la priére des Corinthiens, n'a rien d'extraordinaire; & cette Princeſſe, qui abandonna ſon pere & ſa patrie pour ſuivre Jaſon, montre aſſez par ſa conduite, qu'elle en eſtoit amoureuſe, ſans qu'il ſoit beſoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue, qui fut l'ouvrage de Calciope, laquelle pour venger la mort de ſon mari, & ſauver ſes enfants, qu'Aëtes avoit réſolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyez, comme je l'ay dit, employa tous ſes ſoins pour favoriſer la paſſion que ſa ſœur avoit conçûe pour Jaſon. On peut adjoûter encore que les quatre jeunes Princes que Jaſon avoit ramenez, & qui ſe voyoient expoſez à la fureur de leur grand-pere,

Boch. Phaleg. lib. 4. cap. 31.

Var. hiſt. l. 5. cap. ult.

ſi les Grecs eſtoient vaincus, les ſecoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique très-heureuſement la circonſtance de ces hommes armez qui ſortirent de terre & s'entretuérent. Il devoit y avoir, ſelon luy, dans cette hiſtoire, une phraſe compoſée à peu-près de mots qui ſignifient : *Jaſon aſſembla une armée de ſoldats armez de picques d'airain, prêts à combattre,* qu'on expliqua ainſi, à l'aide des mots équivoques, *il vit naître des dents de ſerpent, une armée de cinq hommes,* ou plûtôt, *de ſoldats armez cinq à cinq,* qui eſtoit la maniére ancienne, ſur-tout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes. On peut, en effet, très-bien conjecturer que Jaſon, outre ſes compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia eſtre ſorties de terre, parce qu'elles eſtoient ſujettes du Roy de Colchide, & du même pays, & qui périrent toutes dans le combat qui fut donné apparemment entre les Grecs & les Colcques; car tout ce myſtere poëtique que j'ay expoſé, peut très-bien s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux, & maîtres de la perſonne & des tréſors d'Aëtes. Cette explication eſt ſans doute préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la Toiſon d'or ſe nommoit *Draco,* & que les troupes qui le ſervoient, eſtoient venues de la Cherſonéſe Taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables que je viens d'expliquer.

Lib. 4.

Je ſçais qu'on ne convient pas généralement que la Toiſon d'or ne fut que les tréſors du Roy de Colchide. Diodore de Sicile croyoit que c'eſtoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-ſoigneuſement, à cauſe qu'un Oracle avoit prédit que le Roy ſeroit tué par celuy qui l'enleveroit. Strabon & Juſtin penſoient que la fable de cette Toiſon eſtoit fondée ſur ce qu'il y avoit dans la Colchide, des torrents qui rouloient un ſable d'or, qu'on ramaſſoit avec des peaux de mouton, ce qui ſe pratique encore aujourd'huy vers le Fort-Louis, où la poudre d'or ſe recueille avec de ſemblables toiſons, leſquelles, quand elles en ſont bien remplies,

peuvent estre regardées comme des toisons d'or. Varron & Pline prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands Grecs, pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction. On pourroit adjoûter que comme les Colcques faisoient un grand commerce de peaux de marte & d'autres pelleteries précieuses, ce fut peut-estre là le motif du voyage des Argonautes. Paléphate a imaginé, on ne sçait sur quel fondement, que sous l'emblême de la Toison d'or, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mere de Pélops avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec luy dans la Colchide. Enfin, Suidas croit que cette Toison estoit un livre en parchemin, qui contenoit le secret de faire de l'or, digne objet de l'ambition, ou plûtôt de la cupidité, non-seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opinion, que Tollius a voulu faire revivre, est embrassée par tous les Alchymistes.

De Incredibil. cap. 31.

HISTOIRE DES ARGONAUTES.

LE RETOUR DE LA COLCHIDE.

Par M. l'Abbé BANIER.

QUATRIE'ME PARTIE.

LES erreurs d'Ulysse, & les aventures des autres Grecs, à leur retour de la guerre de Troye, quelque extraordinaires qu'elles paroissent, le sont beaucoup moins, en tout sens, que celles des Argonautes; & si Homére s'est donné une ample carriére, en faisant parcourir tant de pays au Héros de l'Odyssée, du moins a-t-il eu un but & un dessein, au lieu que les Auteurs des Argonautiques, dont l'imagination estoit beaucoup plus vive, qu'elle n'estoit sage & réglée, n'ont songé qu'à répandre à pleines mains sur le voyage de leurs Héros,

24. Juillet 1736.

le ſublime & le merveilleux, & qu'à étaler ſans ordre, tout ce que des connoiſſances confuſes leur apprenoient ſur la Géographie de leur temps. Le premier avoit deſſein, comme il le dit luy-même au commencement de ſon Poëme, d'inſtruire Ulyſſe des mœurs & des uſages des différents Peuples qu'il luy faiſoit trouver ſur ſa route : les autres, copiſtes ſerviles de cet excellent modéle, n'ont penſé qu'à en ſaiſir le merveilleux, ſans morale & ſans inſtruction ; & convaincus eux-mêmes de l'extravagance de leurs idées, ils ſe ſont contentez de dire froidement, que c'eſtoit un conte de l'invention des Muſes, qu'ils eſtoient obligez de rapporter, comme leurs Interprétes, & comme une de leurs plus anciennes traditions, qu'il ne leur avoit pas eſté permis de rejetter. En un mot, il n'y a rien de moins naturel, de moins lié, que l'hiſtoire du retour des Argonautes. Suivons-les pourtant dans des routes ſi égarées, & tâchons, s'il eſt poſſible, d'en tirer quelqu'avantage, ou pour l'Hiſtoire, ou pour la Géographie.

Apoll. Rhod. verſ. 1309.

Je commence par la rélation d'Onomacrite, comme la plus ancienne de celles qui nous reſtent ſur ce voyage. Dès qu'Aëtes fut averti du départ des Myniens, dit ce Poëte, il raſſembla ſes troupes, & ordonna à ſon fils Abſyrte de les pourſuivre. Le jeune Prince s'eſtant embarqué en diligence, les eut bientôt rencontrez ; mais Medée l'ayant attiré la nuit dans un lieu écarté, le maſſacra, & jetta ſon corps dans le fleuve, où ayant flotté quelque temps au gré des vents, il s'arrêta près d'une Iſle, qui depuis a porté le nom de ce Prince. Après ce triſte événement, nos Héros ſortirent du Phaſe, rentrérent dans le Pont Euxin ; & ſans ſçavoir où ils alloient, ils avancérent, pendant une nuit obſcure, le long des côtes Aſiatiques de cette mer, qu'habitoient des Peuples inconnus, les Gymnes, les Büonomes, les Arcies, les Cercetiques & les Sintes. A la pointe du jour, ils ſe trouvérent près de l'Iſle Pæanthe, d'où eſtant partis après un ſéjour fort court, ils ſe trouvérent proche du Boſphore Cymmérien, & arrivérent dans les Palus Méotides, ſur les côtes deſquels habitoient les

Gélons, les Gétes, les Sauromates, les Gymnéens, les Cécryphes & les Arineſthes. Au ſortir des Palus Méotides, ils entrérent dans un détroit où ils eurent mille peines à paſſer; & au bout de neuf jours, ils arrivérent dans l'Océan ſeptentrional, après avoir trouvé ſur leur route, les Pactes, les Léliens, les Scythes, les Hyperboréens & les Riphéens. Cette mer, que les habitants du pays nomment l'Océan de Saturne, ou la Mer morte, n'eſt jamais agitée d'aucun vent, il y regne un calme qu'aucun zéphyr ne trouble jamais; ainſi les deux pilotes, Ancée & Argus, obligez de deſcendre ſur le rivage, ſe mirent, à l'aide des autres Argonautes, à tirer leur vaiſſeau, en prenant toûjours ſur la gauche. Les premiers Peuples qu'ils rencontrérent ſur cette route, eſtoient les Macrobiens. Ces Peuples, grands amateurs de la juſtice, gens remplis de ſageſſe & de prudence, exempts de tout vice auſſi-bien que de toute maladie, coulent des jours tranquilles & paiſibles, ſans peine ni douleur. Une jeuneſſe éternelle paroît également ſur le viſage des peres & ſur celuy des enfants. Des herbes ſalutaires qui croiſſent ſans ceſſe ſous leurs pas, ſont toute leur nourriture, & une roſée qui tombe réguliérement tous les matins, eſt l'ambroiſie qui ſert à les déſalterer. Enfin, après avoir vêcu mille ans dans un ſéjour ſi aimable, une mort paiſible, ou plûtôt un tranquille ſommeil les enleve de ce monde. Les Peuples qu'ils rencontrérent enſuite, vivent dans une condition auſſi triſte, que celle des Macrobiens eſt heureuſe & riante. Ce ſont les Cymmériens, nation condamnée à d'éternelles ténébres, & environnée des monts Riphéens & d'autres montagnes, qui luy dérobent la lumiére du ſoleil. Au ſortir de ce climat, nos Héros arrivérent dans un ſéjour agréable, où le fleuve Achéron porte ſes eaux dans l'Océan. Les habitants du pays y menent une vie heureuſe; & après leur mort, une barque legére ſuffit pour porter leurs ames de l'autre côté du fleuve, où elles rencontrent d'abord les portes de l'Enfer. Après avoir examiné la ſituation du pays, Ancée ayant aſſemblé les Argonautes ſur le rivage, leur annonça qu'ils eſtoient à la fin de leurs travaux, & qu'un doux zéphyr les

invitoit à partir; adjoûtant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, parce qu'il connoiſſoit les mers qu'ils avoient encore à parcourir. On rentre dans le vaiſſeau, on ſe met à voguer, lorſque tout à coup, un Oracle ſorti de la poutre que Minerve y avoit placée, les glaça d'un nouvel effroy, en leur apprenant que le ſang d'Abſyrte demandoit vengeance. Cette fatale prédiction leur fit prendre la réſolution de ſe défaire de Medée; & ils auroient exécuté leur deſſein, ſi Jaſon n'avoit ſçû les appaiſer. Cependant eſtant arrivez près de l'Iſle Jernes, une tempête qui dura douze jours, les mit à deux doigts de leur perte; & le temps eſtant redevenu tranquille, ils arrivérent à l'Iſle Penceſte, qui n'eſtoit pas inconnue à Ancée. Cette Iſle, célébre par les dons de Cérès, eſt le lieu où Pluton enleva Proſerpine, dans le temps qu'elle cueilloit des fleurs, & la tranſporta par la mer Atlantique, dans ſon royaume. Cette mer remplie d'écueils & de rochers, ne laiſſoit preſque aucune eſpérance de pouvoir en ſortir; mais Ancée, toûjours plein de courage, ſurmonta tous les dangers qui s'oppoſoient à ſon paſſage, & on arriva en trois jours au ſéjour de Circé. Jaſon, envoyé à la découverte, la rencontra, & elle vint avec luy ſur le rivage, & annonça aux Argonautes que c'eſtoit le crime de Medée qui avoit eſté cauſe de tous les maux qu'ils avoient ſoufferts, & qu'ils n'arriveroient dans leur patrie, qu'après l'avoir expié; qu'il ne falloit pas qu'ils eſperaſſent que coupables d'un ſi noir forfait, elle les reçût dans ſon palais, mais que cependant, pour ne pas les laiſſer perir, elle leur envoyeroit des proviſions, & tout ce qu'ils pourroient ſouhaiter pour continuer leur navigation. Enſuite elle ſe retira, leur envoya des vivres; & s'eſtant remis en mer, ils arrivérent aux Colomnes d'Hercule, rentrérent dans la mer Méditerranée, arrivérent à l'Iſle de Sardaigne, puis aux côtes de l'Auſonie dans la mer de Toſcane. De-là ils paſſérent près de la Sicile, où ils furent témoins des feux que vomit l'Etna, & furent emportez dans le détroit de Scylla & de Charybde, où ils auroient péri infailliblement, ſi Thétis, pour conſerver Pélée, ne les en eût retirez. Le ſéjour des Syrénes, duquel

ils s'approchérent enſuite, leur penſa eſtre auſſi funeſte que le lieu d'où ils venoient de ſortir. Ces filles, accourues ſur le rivage, s'efforçoient de les attirer par la douceur de leurs chants. Déja on avoit abandonné les rames, & le pilote luy-même cherchoit à gagner le rivage, lorſqu'Orphée employa avec tant de ſuccès le talent qu'il avoit de chanter, que les Syrénes s'avouérent vaincues, & de rage ſe précipitérent dans la mer, où elles furent changées en rochers. Echappez de ce danger, les Argonautes continuérent leur route, & arrivérent au pays des Phéaciens. Là ils trouvérent les Colcques qui les cherchoient, & qui leur demandérent Medée. L'affaire fut miſe en négociation, & on s'en rapporta au jugement d'Alcinoüs. Ce Prince, le plus juſte de ſon temps, eſtoit d'avis qu'on rendît Medée à ſon pere; mais la Reine ſon épouſe, touchée des malheurs de cette Princeſſe, propoſa un expédient à ſon mari, qui eſtoit de la remettre effectivement aux Colcques qui la demandoient, ſi elle eſtoit encore fille, mais que ſi elle eſtoit déja femme de Jaſon, il eſtoit juſte de la laiſſer à ſon époux. Les Argonautes informez qu'Alcinoüs avoit ſuivi l'avis de la Reine, firent la nuit ſuivante la cérémonie du mariage des deux amants, & ce Prince les laiſſa partir. Ils eſtoient déja arrivez au Golphe d'Ambracie, lorſqu'une tempête les jetta dans les Syrtes d'Afrique, où ils eurent à eſſuyer une infinité de dangers. Enfin, retirez d'un endroit ſi périlleux, ils gagnérent le Cap de Malée, où ſe fit l'expiation du meurtre d'Abſyrte, ainſi que Circé le leur avoit ordonné, après quoy ils arrivérent ſur les côtes de Theſſalie.

A cette rélation du faux Orphée, je dois joindre celle d'Apollonius de Rhodes, qui eſt encore plus deſtituée de vrayſemblance. Junon, dit ce Poëte, voulant délivrer les Argonautes du danger où les mettoit la flotte d'Abſyrte qui les pourſuivoit, pouſſoit la navire Argo du côté de la Grece, lorſqu'ils ſe reſſouvinrent que Phinée leur avoit dit de retourner dans leur pays par une route différente de celle qu'ils avoient tenue en allant dans la Colchide; que cette route *Apoll. lib. 4.*

avoit eſté marquée par les Prêtres de Thébes en Egypte; que de ce pays eſtoit anciennement ſorti un Conquérant, qui, après avoir parcouru l'Europe & l'Aſie, & conquis des pays infinis, avoit fondé pluſieurs villes, & entr'autres Ætes capitale de la Colchide; qu'on voyoit gravez chez cet ancien Peuple, ſur des colomnes, les chemins & les routes de tous les endroits de la terre & de la mer où l'on pouvoit voyager; & qu'il eſtoit marqué ſur ces colomnes, qu'il y avoit aux extrémitez de l'Océan, un grand fleuve d'un cours très-étendu, lequel prenoit ſa ſource dans les Monts Riphéens, & traverſoit la Thrace & la Scythie. Les Argonautes réflechiſſoient encore ſur le diſcours de Phinée, lorſque Junon fit paroître une flamme, qui leur marqua la route qu'ils devoient ſuivre, & les accompagna juſqu'aux bouches du Danube, dans l'une deſquelles ils entrérent pour remonter ce fleuve. Cependant, Abſyrte qui les pourſuivoit ſans relâche, eſtant arrivé au même endroit, & ayant auſſi remonté le même fleuve, mais par une autre bouche, il entra le premier dans la mer Adriatique, dont il occupa l'entrée, afin que les Argonautes, qui devoient néceſſairement y paſſer, ne pûſſent luy échapper. Nos Héros, après avoir long temps navigé ſur le Danube, tirérent leur vaiſſeau à ſec, & le portérent, avec des travaux & des peines infinies, à travers les provinces & les montagnes qui ſéparent ce fleuve de la mer, juſqu'au Golphe Adriatique, où s'eſtant rembarquez, ils rencontrérent Abſyrte, qui ſe mit en devoir de les attaquer; mais Jaſon ayant obtenu, par le moyen de Medée, une ſuſpenſion d'armes & une entrevûe, il poignarda le jeune Prince, & après quelques expiations, il couvrit ſon corps de terre. Enſuite, les Argonautes eſtant entrez dans le vaiſſeau d'Abſyrte, firent main baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrérent, après quoy s'éloignant à force de rames, ils arrivérent à l'Iſle Electride, à l'embouchûre de l'Eridan. Ceux des Colcques qui avoient échappé au maſſacre de leurs compagnons, n'oſant retourner dans leur patrie, ſe diſperſérent dans les terres & dans les Iſles voiſines de l'Illyrie & des frontiéres de l'Epire,

où ils

où ils s'établirent. Il y en eut quelques-uns qui demeurérent dans une des Isles de cette mer, à laquelle ils donnérent le nom d'Absyrte. Cependant les Argonautes poursuivant leur route, abordérent chez les Hylliens dans la Liburnie, qui fait partie de l'Illyrie; & après avoir passé près de l'Isle de Corcyre, de celle de Melite ou Malthe *, & de celle de Nymphée, séjour de Calypso, une tempête, qui dura neuf jours & autant de nuits, pensa les faire périr. Ils ne voyoient plus aucune espérance de salut, lorsque la poutre de Dodone leur annonça que pour éviter la colére des Dieux, irritez contr'eux à cause du meurtre d'Absyrte, ils devoient expier ce crime par le moyen de Circé, chez laquelle Castor & Pollux devoient les conduire. Cependant le vaisseau avance toûjours, sans tenir de route certaine, tellement qu'il fut porté par les flots jusqu'à l'entrée de l'Océan, où il auroit indubitablement fait naufrage; mais Junon, toûjours favorable aux Argonautes, les obligea de s'arrêter, par un grand cri qu'elle fit, & ayant reviré de bord, ils furent portez par les côtes Celtiques, au pays des Liguriens, d'où estant entrez dans la mer de Toscane, ils abordérent au port d'Æéa, séjour de Circé sœur du Roy de Colchos.

Circé tante de Medée, la reçut avec Jason, sans les connoître; ils avancérent l'un & l'autre, les yeux baissez, & sans proférer un seul mot, jusqu'au foyer sacré, où Jason ficha en terre l'épée dont il avoit tué Absyrte. Leur silence & l'état où ils paroissoient, firent comprendre à Circé qu'ils estoient coupables, & elle se prépara à les expier. Elle fit, pour cela, apporter un jeune cochon qui tétoit encore, & l'ayant égorgé, elle frotta de son sang les mains de Jason & de Medée, & fit les libations accoûtumées, en l'honneur de Jupiter Expiateur. Après quoy, ayant fait jetter hors du palais les restes du sacrifice, elle fit brûler sur l'autel, des gâteaux pêtris avec de la farine, de l'eau & du sel, & accompagna toutes ces cérémonies, de priéres propres à fléchir la colére des Dieux; &

* Cette Isle qui porte le nom de Malthe, est dans le Golphe Adriatique, & différente de celle d'Afrique.

l'expiation achevée, elle fit asséoir ses hôtes pour les régaler. Mais ayant ensuite découvert que Medée estoit sa niéce, elle la chassa avec Jason, sans cependant leur faire aucun mal, parce qu'ils avoient imploré sa protection en état de suppliants. Au sortir du palais de Circé, le vaisseau arriva à la Cour d'Alcinoüs Roy des Phéaciens, où fut célébré le mariage de Jason & de Medée, ainsi qu'on l'a rapporté d'après Onomacrite, avec cette différence seulement, qu'Apollonius dit que ce fut dans le palais même d'Alcinoüs que la cérémonie fut faite. Après avoir quitté le séjour des Phéaciens, les Argonautes crurent n'avoir plus de dangers à essuyer; & ils estoient déja à la vûe des côtes de la Grece, lorsqu'une effroyable tempête les en écarta, & les jetta dans les Syrtes d'Afrique *, où les Destinées avoient réglé qu'ils auroient encore beaucoup à souffrir. Ils se trouvérent en effet si embarrassez en cet endroit, qu'à peine la quille du vaisseau estoit-elle mouillée; nos Héros descendus à terre, n'apperçoivent que de vastes campagnes de sable, sans eau, & sans aucune apparence qu'elles fussent habitées. Ils désespéroient de pouvoir jamais se tirer de l'embarras où ils estoient, lorsqu'un Génie du pays apparut à Jason, & luy ordonna de retirer son vaisseau des sables où il estoit engagé, & de le porter, avec ses compagnons, à travers les terres, en prenant pour guide un cheval du char de Neptune, que le Génie fit sortir de la mer. Les Argonautes suivirent le conseil du Génie, & portérent leur navire pendant douze jours & autant de nuits. Cependant les fatigues & la soif alloient les faire périr, lorsqu'ils rencontrérent sur leur route, le jardin délicieux des Hespérides. Ces Nymphes, pressées par les priéres d'Orphée, de luy montrer quelque lieu où il y eût de l'eau, le menérent à l'endroit où Hercule, après avoir tué le dragon gardien de leur jardin, & enlevé les pommes d'or, avoit fait sortir une fontaine. Nos Héros y coururent, & s'y désaltérérent. Après quoy, estant arrivez près du Lac Tritonien, & du fleuve qui en sort, & qui en

* C'est ce qu'on appelle aujourd'huy les Seches de Barbarie, entre les Royaumes de Barca & de Tripoli.

prend le nom, ils se trouvérent dans de nouveaux embarras. Orphée leur conseilla d'implorer le secours des Dieux du pays, & de leur vouer le Trépied d'Apollon, qu'ils avoient dans leur navire. Leur vœu fut exaucé. Un Triton, fils de Neptune, leur apparut sous une forme humaine, reçut leur offrande, & leur montra la route qu'ils devoient prendre pour sortir du lac & rentrer dans la mer, d'où ils voguérent jusqu'à l'Isle de Créte. Ce fut-là qu'un Géant monstrueux, qui paroissoit un homme d'airain, monté sur un rocher escarpé, faillit à les accabler, en lançant sur eux des roches d'une grosseur épouventable; mais il fut renversé dans la mer, par les enchantements de Medée. Après avoir passé la nuit en cet endroit, ils offrirent le lendemain un sacrifice à Apollon, pour luy demander un heureux retour dans leur patrie. Ce Dieu leur apparut éclatant de lumiére, & leur découvrit une Isle de la mer Egée, où ils allérent aborder, & y élevérent un autel à ce Dieu, qu'ils nommérent *Ægletes*, ou l'*Eclatant*, & appellérent l'Isle *Anaphé;* c'est une des Sporades, voisine de l'Isle de Théra.

Le Triton, en recevant le Trépied que les Argonautes luy donnérent, auroit voulu aussi leur faire quelque présent; mais ces Héros pressez de partir, & ne luy donnant pas le temps d'aller à son palais, il prit une motte de terre qu'il leur donna. Euphemus, qui l'avoit reçûe, conta à ses compagnons, lorsqu'ils estoient dans l'Isle que je viens de nommer, un songe qu'il avoit eu la nuit d'après qu'ils eurent quitté le Triton. Il avoit songé, disoit-il, que dans le temps qu'il tenoit cette motte de terre entre ses bras, du lait qui couloit de son sein, s'estoit formée une belle fille, qui luy avoit dit que comme Triton estoit son pere, elle alloit habiter parmi les Néréides, mais qu'un jour elle sortiroit de la mer pour accueillir ses descendants, qui viendroient s'établir dans une Isle voisine. Enfin, les Argonautes estant partis de l'Isle d'Anaphé, arrivérent, après quelques jours de navigation, sur les côtes de la Grece, à Pagasée, d'où ils estoient partis.

Quelqu'extraordinaires que paroissent ces deux rélations

ſur le retour des Argonautes, celles des Hiſtoriens ne le ſont guéres moins. Hécatée de Milet ſoûtenoit qu'ils eſtoient entrez par le Phaſe dans l'Océan Oriental, puis dans le Nil, & qu'ils eſtoient revenus dans la Grece par la mer de Toſcane. Timagéte, dans le livre qu'il avoit écrit ſur les Ports & les Havres de la mer, avançoit que le Danube prenant ſa ſource dans les montagnes Celtiques, qu'il nomme auſſi Riphées & Hyperborées, ſe partageoit en deux branches, dont l'une ſe jettoit dans le Pont Euxin, l'autre dans la mer des Celtes, ou la Méditerranée; & que les Argonautes ayant ſuivi cette partie du Danube, eſtoient arrivez par-là dans la mer de Toſcane. Timée croyoit que ces Héros eſtant véritablement entrez dans le Tanaïs, avoient remonté ce fleuve, porté enſuite leur navire juſqu'à un canal, qui les avoit conduits dans l'Océan ſeptentrional, qu'ils en eſtoient ſortis par les Colomnes d'Hercule; & qu'après avoir ſuivi les côtes de la Libye, ils avoient regagné la Grece. Strabon, qui, en différents endroits de ſa Géographie, rapporte la plûpart des témoignages que je viens de citer, ſemble n'en adopter aucun; mais comme il parle des lieux qui, par leurs noms, prouvoient que les Argonautes y avoient paſſé, on pourroit conclurre qu'il ne s'éloigne pas du ſentiment de ces anciens Auteurs. Dans l'endroit où il fait mention du Port Argoüs ſur les côtes d'Italie, & près du lieu qu'habitoit Circé, il dit *Lib. 5. p. 224.* que ce Port avoit, ſelon les Anciens, pris ſon nom de la navire Argo, qui y aborda, & que les Iſles Abſyrtides, qui ſont dans le Golphe Adriatique, avoient ainſi eſté nommées d'Abſyrte, que Medée ſa ſœur avoit poignardé. Lorſqu'il *Lib. 7. p. 315.* parle des monuments du voyage des Argonautes, qui ſe trouvoient, non ſeulement dans la Propontide, dans l'Helleſpont & à Lemnos, mais auſſi ſur les côtes d'Italie, dans le Golphe Adriatique & dans l'Iſle de Créte, il cite pour garant Callimaque, dont il rapporte les vers; & examinant enſuite le ſentiment de ceux qui avoient fait naviger les Argonautes par le Danube, par lequel ils eſtoient entrez dans le Golphe *Lib. 1. p. 46.* Adriatique, il dit que d'anciens Auteurs avoient ſuppoſé

qu'un bras du Danube ſe jettoit dans cette mer, & avoient imaginé d'autres choſes ſemblables, qui n'eſtoient *ni abſurdes, ni éloignées de la vérité*. Il dit encore dans un autre endroit, *Lib. 1. p. 21.* que peut-eſtre Jaſon avoit eſté juſqu'en Italie, parce qu'on trouvoit en effet vers les Monts Cérauniens, dans le Golphe Adriatique, & dans d'autres endroits, des marques de ſon voyage. Lorſqu'il parle de l'Armenie, il ſoûtient que Jaſon *Lib. 1. p. 53 1.* y avoit voyagé en remontant le Phaſe; & pour le prouver, il rapporte pluſieurs coûtumes des Peuples qui habitoient ce pays, & qu'ils avoient priſes de Phryxus & de Jaſon. Il fait mention même de quelques chapelles que ce dernier y avoit conſtruites, & de pluſieurs autres monuments que les Argonautes y avoient laiſſez. Enfin, le même Auteur diſtingue avec beaucoup de netteté, ce qu'Homére & les autres Poëtes avoient dit de vray ſur le voyage des Argonautes, & ce qu'ils en avoient imaginé. Que Jaſon, dit-il, ait voyagé dans le Pont Euxin, qu'il ait même pénétré par la Colchide, juſque dans l'Armenie & la Médie, c'eſt ce qu'atteſte une infinité de monuments laiſſez par ces Héros dans tous ces endroits, ainſi que dans l'Helleſpont & à Lemnos; mais qu'il ſoit entré dans l'Océan, où, ſelon Scepſius & Mimnerme, habitoit Æétes, c'eſt une fiction dénuée de vrayſemblance.

Il y auroit tant de réflexions à faire ſur les rélations que je viens d'abreger, que je ſerois preſque tenté de n'en faire aucune. D'abord, il eſt évident que celle d'Onomacrite, qui fait revenir nos Héros par l'Océan ſeptentrional, eſt une fiction qui prouve qu'on connoiſſoit peu, au temps de ce Poëte, les pays du Nord; & qu'il n'a hazardée que pour nous étaler ce qu'il ſçavoit ſur les peuples qui habitoient ces contrées éloignées: peuples, dont la plûpart ſont inconnus, ou n'exiſtoient pas au temps qu'on dit que vivoit Onomacrite, pendant que la ſituation des autres n'eſt placée qu'à l'aventure, dans la relation de ce voyage, ainſi que quelques-unes des Iſles dont il y eſt parlé; car, qu'eſt-ce que l'Iſle Penceſte, l'Iſle Nymphée, & l'Iſle Electride, laquelle, ſelon Pline, ne fut jamais dans le Golphe Adriatique? Entrons dans

quelque détail au ſujet des nations que rencontrérent les Argonautes dans cette route. Ce que ce Poëte dit des Macrobiens, eſt ſuffiſamment expliqué dans les deux Diſſertations que M. l'Abbé Gédoyn & moy, avons faites ſur les Hyperboréens. Pour ce qui regarde les Cymmériens, qui habitoient vers le Boſphore qui porte ce nom, ce Poëte, à l'imitation d'Homére, ne les a placez dans l'Océan, que parce qu'on pouvoit bien ſçavoir de ſon temps, qu'il falloit eſtre plus près du Pole que ne l'eſt le Boſphore Cymmérien, pour eſtre enſéveli dans les ténébres; encore ces ténébres ne ſont-elles pas éternelles, puiſque les habitants mêmes du Pole, deſquels la navire Argo auroit encore eſté très-éloignée, quand même elle ſeroit entrée dans l'Océan ſeptentrional, jouiſſent pendant ſix mois de la lumiére du Soleil, ſans parler des longs crépuſcules qui les éclairent après la retraite de cet Aſtre. Car, de dire, avec notre Poëte, que les montagnes qui environnent les Cymmériens, leur cachent totalement le jour, c'eſt avancer une choſe ſur laquelle apparemment l'Auteur ne penſoit pas qu'il ſeroit cru. Qu'il n'y eût aucun vent ſur l'Océan ſeptentrional, c'eſt une erreur fondée ſur ce qu'on croyoit anciennement que le vent ſoufflant du côté du Pole, il n'y en avoit point au-delà. Je n'ay pû découvrir ſur quelle tradition l'Auteur place dans l'Océan, l'Iſle où Pluton enleva Proſerpine, toute l'Antiquité établiſſant dans la Sicile, la ſcene de cet événement. Enfin, pour ce qui regarde les aventures de nos Argonautes chez les Syrènes, chez Circé & à la Cour d'Alcinoüs, aventures également rapportées avec peu de différence, par les deux Poëtes, on voit bien que ce ne ſont que des copies de l'Odyſſée d'Homére. On pourroit encore faire d'autres réflexions ſur ce ſujet, mais elles auront eſté ſaiſies par ceux qui auront fait la moindre attention au recit d'Onomacrite; elles pourront même ſervir pour la relation d'Apollonius de Rhodes, qui n'a pas plus de vrayſemblance que celle que je viens d'e-
Nat. Comes. xaminer; & je ne ſçais pourquoy un Mythologue, qui certainement ne manquoit, ni d'érudition ni de lumiéres, luy a

donné la préférence. En effet, quelle apparence que les Argonautes ayent pû porter leur navire, qu'ils auroient eu bien de la peine, avec toutes leurs forces réunies, à lancer dans la mer, ſelon la remarque du Scholiaſte de ce Poëte? Apollonius ne s'éloigne pas tant de la vrayſemblance, lorſqu'il fait entrer la flotte d'Abſyrte par le Danube, dans la mer Méditerranée. Trois raiſons l'avoient induit dans cette erreur; l'une, que les Iſles Abſyrtides eſtoient dans le Golphe Adriatique, & comment le jeune Prince s'y ſeroit-il trouvé autrement? La ſeconde, qu'il y avoit ſur les côtes du Golphe, quelques Colcques qui s'y eſtoient établis après la mort de leur Chef. La troiſiéme enfin, que la tradition enſeignoit qu'il y avoit autrefois un canal de communication du Danube à la mer Adriatique, mais dont il n'y avoit plus aucune trace, ainſi que le remarquent le Scholiaſte d'Apollonius & Strabon.

Sur le Liv. 4. Géog. liv. 1. pag. 33.

Je pourrois me contenter de ces réflexions générales, ſur les deux Poëtes & ſur les Hiſtoriens qui ont parlé du retour des Argonautes; mais comme parmi les fables dont ils ont cru devoir charger la relation de ce voyage, il y en a quelques-unes qui peuvent eſtre rapportées à l'Hiſtoire, j'eſpere qu'on ne trouverra pas mauvais que j'entreprenne de les expliquer. Je commence par celle d'Abſyrte. Le meurtre de ce jeune Prince envoyé par ſon pere pour pourſuivre les raviſſeurs de la Toiſon d'Or, eſt généralement atteſté par tous les Anciens qui ont eu occaſion de parler des Argonautes. La variété qui regne dans la maniére dont ils content cet événement, n'eſt pas une preuve qu'il ne ſoit pas arrivé. Que Medée ou Jaſon, ou que tous les deux enſemble, ayent formé le projet de faire périr ce Prince, ou qu'après l'avoir égorgé, on ait coupé ſon corps en morceaux pour les répandre ſur la route des Colcques, afin de les engager à ramaſſer ſes membres épars, & retarder par-là leur pourſuite, tout cela ne change rien au fond de l'Hiſtoire; ſeulement on doit préférer le recit de l'Auteur qui a pris le nom d'Orphée, à celuy d'Apollonius. En effet, il eſt beaucoup plus vrayſemblable que ce Prince fut maſſacré ſur les bords

du Phaſe, où il cherchoit les Argonautes, que dans le Golphe Adriatique, où il ne fut jamais : il y a même des Auteurs qui penſent qu'il ſe donna un ſanglant combat entre les Colcques & les Argonautes, & qu'Aëtes y fut tué; ce qui mit fin à la pourſuite. Pour ce qui concerne l'expiation de ce meurtre, rien ne doit engager à la révoquer en doute. Perſonne n'ignore que tout meurtre, même involontaire, devoit eſtre expié; & toute l'Antiquité eſt pleine d'exemples de pareilles expiations. Mais je crois qu'il faut encore préférer ici l'autorité d'Onomacrite, qui dit que Medée & Jaſon différérent cette cérémonie juſqu'à leur arrivée au Cap de *Lib. 4.* Malée, à celle d'Apollonius qui la fait faire par Circé. Il eſt certain, par l'autorité même d'Hérodote, que les Argonautes arrivérent à ce Cap; & on peut croire que ce fut là que Pélée luy-même, ou quelqu'autre Prince du pays, expia les deux coupables.

Il n'eſt pas étonnant non plus que le Roy de la Colchide, dont on venoit d'enlever la fille & les tréſors, ait fait pourſuivre les raviſſeurs, avec les vaiſſeaux qui ſe trouvérent dans ſon port; mais il faut borner cette pourſuite dans le Pont Euxin. Il y a apparence que les Argonautes après avoir erré quelque temps ſur les côtes de cette mer, rentrérent dans la Propontide, où les Colcques n'oſérent les pourſuivre.

Lib. 4. init. Hérodote rapporte la tradition reçûe par les Hiſtoriens de Perſe, qui, ſans entrer dans tous ces détails, que les fables Grecques avoient ſi fort défigurez, diſoit ſeulement que le plus ancien ſujet de querelle entre les Grecs & les Peuples de l'Aſie, avoit eſté l'enlevement d'Io fille d'Inachus, fait par quelques marchands Phéniciens qui avoient eſté trafiquer à Argos ville alors très-célébre; que les Grecs ſe contentérent par repréſailles, d'enlever Europe fille d'Agénor Roy de Tyr; qu'eſtant enſuite allez négocier dans la Colchide, ils avoient auſſi enlevé Medée, & refuſé de la rendre aux Ambaſſadeurs d'Aëtes, qui eſtoient venus la redemander; & que néantmoins les Aſiatiques n'avoient jamais pris pour cela les armes contre les Grecs.

La prédiction

La prédiction que fait faire Apollonius à Phinée, sur la route que devoient suivre les Argonautes à leur retour dans la Grece, mérite quelque réflexion. Phinée leur dit que cette route estoit marquée sur des tables qu'un Conquérant avoit laissées autrefois dans la ville d'Æéa; & qu'on y voyoit aussi toutes les routes de mer & de terre, par lesquelles on pouvoit voyager. Ce Poëte, qui vivoit à la Cour de Ptolémée Philadelphe, n'ignoroit pas que Sésostris avoit conquis la Colchide, & qu'il y avoit même laissé une colonie, ainsi qu'on le voit dans Hérodote; & il y a apparence qu'il fait allusion à ces colomnes, ou plûtôt aux livres d'Hermès, qui renfermoient avec les mystéres de la Religion, la Philosophie, la Cosmographie & d'autres connoissances: sur quoy on peut consulter Manéthon rapporté par Eusébe & par Syncelle, Jamblicus, & M. Huet. Le sçavant Commentateur d'Apollonius, nomme ce conquérant Sétonchosis, qui est le même que Sésostris ou Séthos.

Euseb. Chron. lib. 1. De Mysteriis. Demonst. prop. 4. c. 2. n. 14.

Il n'est pas douteux que les Argonautes ne soient retournez dans la Grece par la route qu'ils avoient prise en allant dans la Colchide; mais soit que quelque tempête les en eût écartez, ou par quelqu'autre accident qu'on ne connoît point, & qu'il est aisé d'imaginer pour un temps où l'art de la navigation estoit peu perfectionné, on ne sçauroit douter qu'ils n'ayent esté jettez sur les côtes d'Afrique, où il leur arriva des aventures que je dois expliquer. Les Historiens sont d'accord avec les Poëtes sur cette circonstance du voyage de ces Héros, & Hérodote assûre qu'ils furent jettez sur ces côtes par un coup de vent, lorsqu'ils estoient au Promontoire de Malée: mais de sçavoir si c'estoit à leur retour, ou au commencement du voyage que le vent les jetta dans les Syrtes d'Afrique, c'est ce qui sembleroit d'abord pouvoir estre décidé par l'autorité d'Hérodote, puisqu'en examinant bien ce qu'il dit à ce sujet, ce devoit estre avant que de prendre la route de la Colchide, que le vent porta nos Héros du côté de l'Afrique. Cet Auteur parlant du fleuve Triton, qui se jette dans le lac Tritonide, où est une Isle qu'on nomme Phla, dit qu'on

Liv. 4. c. 179.

croyoit que cette Isle devoit estre habitée par les Lacédémoniens; & il rapporte qu'on disoit que quand Jason eut fait construire au pied du Mont Pélion, la navire qui fut appellée Argo, & qu'il y eut mis une Hécatombe, & un Trépied de cuivre, il entreprit le voyage de Delphes, par le tour du Péloponnese; que prenant sa route par le Promontoire de Malée, le vent du Nord le jetta dans la Libye; qu'avant que de prendre terre il se trouva engagé dans le lac Tritonide; que dans le temps qu'il cherchoit les moyens d'en sortir, un Triton s'apparut à luy, & luy dit que, moyennant le Trépied qu'il avoit dans son vaisseau, il luy montreroit un chemin pour se dégager sans danger, du lieu où il estoit; que Jason ayant accepté cette offre, luy avoit donné le Trépied, que le Triton avoit mis dans son temple, & avoit prédit à Jason & à ses compagnons, que quand un des descendants de ceux qui voyageoient sur le vaisseau nommé Argo, auroit enlevé ce Trépied, il estoit établi par les destins, qu'il y auroit cent villes Grecques qui seroient bâties sur le lac Tritonide; enfin, que les Libyens informez de cet Oracle, cachérent le Trépied.

De-là il paroîtroit, 1.° que l'aventure de la Libye arriva avant le voyage de la Colchide; & il seroit naturel de le croire, non seulement par l'Hécatombe dont Jason avoit chargé son vaisseau, & qui l'auroit fort embarrassé dans le long voyage qu'il alloit entreprendre, si elle n'avoit dû estre d'usage qu'à son retour, mais aussi parce qu'on voit dans toute l'Antiquité, qu'avant les grandes entreprises, on avoit coûtume de consulter les Oracles, & d'offrir des sacrifices & des présents aux Dieux qui y présidoient; mais la prédiction de Medée, dont il sera parlé dans la suite, détruit toutes ces conjectures, puisqu'elle ne se trouva avec les Argonautes qu'à leur retour. 2.° On voit bien que le récit rapporté par Hérodote, sans qu'il l'ait ni garanti ni réfuté, fait allusion à la colonie que Battus, descendant d'un des Argonautes, comme je le diray dans la suite, alla établir dans la Libye. 3.° Il n'est pas étonnant qu'on eût publié une prédiction sur un fait qui arriva

quelques siécles après, lorsque Battus alla fonder la ville de Cyréne. On sçait qu'on en supposoit toûjours sur ces sortes d'événements, qu'on publioit sûrement après qu'ils estoient arrivez. 4.° Dans le fond, ce n'est que sur quelqu'ancienne rélation qu'Hérodote rapporte ce fait, sans le garantir.

Il est certain, en effet, que les Argonautes abordérent dans cette partie de la Libye qu'on nomme la Cyrénaïque. Embarrassez dans un passage difficile, ils furent secourus par les gens du pays, qui les aidérent à en sortir. On a habillé ce fait en fable. Les Poëtes n'en débitoient guéres que sous les enveloppes de la fiction. Le Triton qui leur apparut sous une forme humaine, estoit un Prince qui regnoit en cet endroit, & que Pindare & son Scholiaste nomment Eurypyle. Il donna de bons avis à nos Héros, pour éviter les bancs de sable qui se rencontrent dans les Syrtes & aux environs. Les Déesses de la mer & les Génies qu'Apollonius leur fait apparoître, sont les habitants de cette côte, qui les secoururent; & ce cheval dételé du char de Neptune, dont ils leur ordonnent de suivre la route, est un vaisseau détaché de la flotte d'Eurypyle, qui leur servit de guide. On avoit feint que ce cheval estoit aîlé, & qu'il fendoit les airs avec une grande rapidité, ce qui marque la légéreté de ce vaisseau; car comment accorder autrement ce que dit le Poëte que je viens de nommer, que les Argonautes portoient leur vaisseau, & qu'on leur ordonnoit en même temps de suivre les traces d'un cheval qui alloit aussi vîte que l'oiseau le plus leger? *4. Pyth.*

Les Argonautes, pour reconnoître l'important service qu'Eurypyle leur avoit rendu, luy firent présent du Trépied dont j'ay parlé. Diodore, qui le dit aussi, nous apprend qu'il y avoit sur ce Trépied une inscription en caractéres fort antiques, & adjoûte qu'on l'avoit gardé jusqu'aux derniers temps, chez les Peuples appellez Hespéritains, dans la Cyrénaïque.

Pindare, dans le dessein qu'il avoit de louer Arcésilas Roy de Cyréne, un des descendants d'Euphémus, ce célébre Argonaute dont j'ay fait mention ailleurs, parle fort au long *Voy. la seconde Partie.*

des aventures qui arrivérent aux Argonautes en Afrique, & raconte l'hiſtoire de cette motte de terre que le Triton leur donna, mais un peu différemment qu'Apollonius de Rhodes, qui n'écrivit qu'après luy. Le Triton, dit Pindare, charmé du Trépied que luy avoient donné les Argonautes, les pria d'attendre, avant que de partir, qu'il pût leur aller chercher les préſents que tout hôte eſtoit obligé de faire aux étrangers; mais ces Princes, que peut-eſtre un vent favorable invitoit au départ, ne luy en ayant pas donné le temps, il prit une motte de terre qu'il trouva ſous ſa main, & la leur préſenta. Euphémus qui commandoit ſur la prouë, s'élança du vaiſſeau ſur le rivage, & la reçut. Le Scholiaſte de ce Poëte, & celuy d'Apollonius, diſent que ce fut à Euphémus que le Triton la préſenta, parce qu'il eſtoit, comme luy, fils de Neptune. Quoy qu'il en ſoit, lorſqu'ils furent près de l'Iſle Calliſthé, la motte fatale tomba malheureuſement dans la mer. Medée, fâchée de cet accident, dit à Euphémus que s'il l'eût conſervée juſqu'à ce qu'il fût arrivé au Ténare, lieu de ſa réſidence, & qu'il l'eût jettée dans l'antre qui conduit aux Enfers, ſes enfants ſeroient allez, dans la quatriéme génération, s'établir dans la Libye, parce qu'alors les Minyens, qui devoient naître du commerce des Argonautes avec les femmes de Lemnos, ſeroient obligez de ſortir du Péloponneſe, & qu'au lieu d'aller dans la Libye, comme ils euſſent fait, ſans cet accident, ils ſeroient obligez de s'arrêter dans l'Iſle Calliſthé, où ils demeureroient juſqu'à la dix-ſeptiéme génération; auquel temps, un Héros de la race d'Euphémus, iroit, par l'ordre d'Apollon, fonder dans la Libye un Empire floriſſant *.

Pour entendre cette prédiction de Medée, il faut rapporter ici ce que les Hiſtoriens racontent des deſcendants des Argonautes & des femmes de Lemnos. Les Pélaſges, dit Denys d'Halicarnaſſe, s'eſtant emparez de cette Iſle, en chaſſérent les Minyens, la quatriéme génération après le paſſage des

Lib. 1.

* On voit par-là que Pindare penſoit que l'aventure d'Afrique n'arriva qu'après le voyage de la Colchide, & au temps de leur retour.

Argonautes. Forcez d'abandonner leur patrie, ils ſe mirent ſur mer, comme le rapporte Hérodote, & paſſérent dans la Laconie. Les Lacédémoniens qui les apperçûrent auprès du Mont Taigète, où ils avoient allumé des feux, députérent vers eux; & ayant appris qu'ils eſtoient les deſcendants des Argonautes, qui venoient chercher leurs parents, ils les reçûrent dans leur ville, en conſidération ſur-tout, dit l'Auteur que je viens de citer, de Caſtor & de Pollux, qui avoient fait le voyage avec Jaſon. Les Minyens uſérent mal du bienfait des Lacédémoniens, & ils eſtoient à peine établis, qu'ils commencérent à remuer. On réſolut de les faire périr, & ils furent mis dans d'étroites priſons. Le moment de leur exécution approchoit, lorſque les femmes qu'ils avoient épouſées, ayant obtenu la permiſſion de les aller voir pour la derniére fois, elles changérent d'habits avec eux, & facilitérent ainſi leur évaſion. Ils ſe retirérent encore ſur le Mont Taigète, où l'on ſe diſpoſoit à les aller attaquer, lorſque Théras, qui eſtoit ſur le point de conduire une colonie à l'Iſle Calliſthé, qui depuis porta ſon nom, obtint leur grace, & en emmena une partie avec luy, & entr'autres Séſamus, qui eſtoit arriére-petit-fils d'Euphémus, & dont les deſcendants allérent s'établir dans la Libye avec Battus. *Lib. 4.*

Les Poëtes ont encore répandu d'autres fables ſur ce célébre événement, mais il eſt aiſé d'en découvrir l'origine. Ce qu'ils diſent, par exemple, d'Orphée, qui, toutes les fois que le vaiſſeau eſtoit menacé de quelque tempête, ſçavoit, au ſon de ſa lyre, calmer les flots agitez, n'eſt fondé que ſur l'idée qu'on s'eſtoit formée de la perfection où il avoit porté l'art de jouer de cet inſtrument, avec lequel il apprivoiſoit les animaux les plus féroces, & rendoit ſenſibles les arbres & les rochers. C'eſt ſur le même fondement qu'Onomacrite raconte que le même Orphée avoit vaincu les Syrénes par la douceur de ſes accents, & que de déſeſpoir elles s'eſtoient précipitées dans la mer: dénouement plus heureux que celuy qu'Homére avoit imaginé, en diſant que ſon Héros ne s'eſtoit retiré d'un pas ſi dangereux, qu'en ſe faiſant attacher au mât

de ſon vaiſſeau, pour ſe mettre dans l'impoſſibilité de ſuivre les douces invitations de ces aimables filles.

Ce qu'Apollonius dit de ce Géant d'airain, qui lançoit de groſſes roches ſur les Argonautes, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'un homme armé de toutes piéces, s'oppoſa vigoureuſement au débarquement de ces Héros, dans le temps qu'ils vouloient prendre terre. Cette Hiſtoire reſſemble trop à ces hommes d'airain dont parle Hérodote, & dont Pſammenithe ſe ſervit pour remonter ſur le trône, & qui eſtoient des Ioniens armez de cuivre, pour ne pas croire que ces deux faits n'ayent pas la même origine.

Quoy qu'il en ſoit de toutes ces fictions, qui peuvent bien obſcurcir, mais qui ne détruiſent pas la certitude d'un événement atteſté par les Anciens & par une infinité de monuments qui prouvoient le voyage des Argonautes, ainſi que je l'ay déja remarqué ſur l'autorité de Strabon, de Diodore & de pluſieurs autres Hiſtoriens, il eſt conſtant que nos Héros retournérent dans la Theſſalie, d'où ils eſtoient partis*. On dit que dans le temps même qu'ils arrivoient, Pélias, à qui on avoit raconté qu'ils avoient fait naufrage ſur les côtes du Pont Euxin, avoit forcé Eſon à boire du ſang de Taureau; qu'il fit égorger le fils de ce Prince qui eſtoit demeuré à ſa Cour, & que la mere s'eſtoit poignardée elle-même. On adjoûte que Jaſon apprit en arrivant ces triſtes nouvelles, & en même temps, que tout le Royaume ſoûlevé contre le Tyran, n'attendoit qu'un Chef pour le détrôner, & que dans le temps qu'on délibéroit ſur le parti qu'on devoit prendre, Medée s'eſtoit offerte de faire périr ce Prince ſans aucun danger pour les Argonautes. On ſçait de quelle maniére Ovide & Pauſanias racontent ſa mort, Medée ayant engagé ſes propres filles à l'égorger, ſous prétexte de le rajeunir; mais ce que je vais raconter des jeux funébres qu'on célébra en l'honneur de Pélias, & auſquels Jaſon aſſiſta, détruit

Metam. lib. 1.
In Arcad.

* C'eſt-à-dire à Pagaſé ou à Typha dans la Bœotie, ainſi que le rapporte Pauſanias, ſur la foy des habitants de cette petite ville, qui montroient encore de ſon temps, le lieu où la navire Argo avoit abordé à ſon retour de la Colchide.

entiérement cette tradition, & prouve que Pélias eſtoit mort pendant le voyage des Argonautes. Quelle apparence, en effet, que Jaſon, après le noir forfait qu'Ovide fait commettre à ſon épouſe, eût eſté prié d'aſſiſter à cette pompe funébre, luy que le même Poëte fait diſparoître avec Medée, d'abord après ce meurtre, pour éviter la vengeance d'Acaſte, qui n'auroit pas manqué de l'en punir. On ne leve pas la difficulté, en diſant qu'Acaſte fut appaiſé, parce que Jaſon luy laiſſa la couronne, & maria ſes ſœurs: ce crime l'auroit toûjours rendu odieux à ſa famille & à toute la terre; & bien loin de l'inviter aux funérailles, on n'auroit cherché que l'occaſion de le faire périr. Mais ce n'eſt pas la ſeule mauvaiſe action qu'on met ſur le compte de Medée; & s'il eſt vray, comme nous l'apprenons d'Ælien, que les Corinthiens avoient donné cinq talents à Euripide, pour l'engager à charger cette Princeſſe du meurtre de ſes enfants, dont ce Peuple eſtoit luy-même coupable, elle n'eſtoit pas ſi cruelle qu'on la ſuppoſe. Or il y a bien de l'apparence que les Corinthiens eux-mêmes les avoient maſſacrez, puiſqu'ils célébroient tous les ans dans un temple de Junon, une fête, pour appaiſer leurs Manes; fête qu'Euripide fait dire, contre toute ſorte de raiſon, à Medée, après qu'elle eut maſſacré ſes enfants, qu'elle établiroit elle-même. Il ne ſeroit pas même ſi difficile qu'on le penſe, de la juſtifier ſur pluſieurs autres actions; mais peut-eſtre que ſes aventures & celles de Jaſon, me fourniront dans la ſuite la matiére d'une nouvelle Diſſertation. Venons à l'hiſtoire des Jeux qu'on célébra en l'honneur de Pélias, avant que de ſe ſéparer.

Var. Hiſtor. lib. 3. cap. 21.

L'hiſtoire de ces Jeux eſtoit gravée ſur le coffre que les Cypſélides avoient conſacré dans le temple de Junon à Olympie, ainſi je ne ſçaurois en donner une deſcription plus détaillée, qu'en rapportant ce qu'en dit Pauſanias, qui s'eſt fort étendu ſur toutes les hiſtoires qui eſtoient gravées ſur ce monument.

In Eliac. lib. 1.

« Derriére l'endroit qui repréſentoit le palais d'Amphiaraüs, dit cet Auteur, on célébre des Jeux funébres en «

» l'honneur de Pélias. Il y a une foule de ſpectateurs, au milieu
» deſquels eſt Hercule aſſis ſur un trône. Derriére luy eſt une
» femme qui joue de la flute Phrygienne, & l'Inſcription la fait
Selon Apoll. & le Schol. de Théocr. & fils d'Apharacus. » connoître. Pétus fils de Périeres, (il n'eſtoit que ſon petit-
» fils) & Aſtérion fils de Cométes, montez chacun ſur un char,
» pouſſent leurs chevaux dans la carriére; Pollux, Admète &
» Euphémus diſputent le même prix .... & on voit que c'eſt
» le dernier qui remporte la victoire. D'un autre côté, Admète
» & Mopſus fils d'Ampyſe, ſont aux priſes, & ſoûtiennent le
» combat du Ceſte. Au milieu d'eux eſt un homme qui joue
» de la flute.... Le combat de la Lutte ſe paſſe entre Jaſon
» & Pélée; ils paroiſſent de force égale. Eurybote eſt dans la
» poſture d'un homme qui jette ſon Palet..... Mélanion,
» Néothée, Phalarée, Argius & Iphiclus, ſont les cinq qui
» paroiſſent avoir diſputé le prix de la Courſe à pied. Iphiclus
» remporte le prix, & Acaſte luy met une couronne ſur la tête.
» Cet Iphiclus eſtoit le pere de Protéſilas, qui alla au ſiége de
» Troye. On voit auſſi dans le même tableau, pluſieurs Tré-
» pieds pour les vainqueurs. Les filles de Pélias aſſiſtent à ces
» Jeux, l'une deſquelles eſt nommée dans l'Inſcription; c'eſt
» Alceſte *. Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Her-
» cule, remporte le prix de la Courſe du char à quatre chevaux,
& c'eſt par-là que finiſſent les Jeux funébres de Pélias. » Le
In Eliac. lib. 2. même Auteur dit ailleurs que Glaucus fils de Siſyphe avoit eſté foulé aux pieds de ſes chevaux, dans les mêmes Jeux, mais il ne dit rien des combats littéraires qui les accompagnérent; & ſi l'autorité d'Acéſander rapportée par Plutar-
In Symp. que, eſtoit ſuffiſante pour prouver qu'on y donna auſſi cette ſorte de combat, dans lequel les Poëtes diſputoient le prix, par la lecture de leurs *Tétralogies*, c'eſt-là ſans doute l'exemple le plus ancien qu'on puiſſe citer de ce combat littéraire, ſi connu depuis dans les Jeux de la Grece.

Enfin, pour terminer ce qui regarde ce ſujet, Diodore

* Les deux autres ſe nommoient Aſtéropée & Antinoé, ſelon le même Pauſanias dans ſes Arcadiques, en parlant de leur tombeau, qui eſtoit près de Mantinée.

adjoûte

ajoûte que les Argonautes, avant que de ſe ſéparer, firent une ligue contre tous ceux qui auroient quelque choſe à démêler avec eux; & que pour la rendre plus ſolemnelle, Hercule les aſſembla dans les plaines de l'Elide, pour y célébrer les Jeux Olympiques, qui avoient eſté interrompus depuis long temps, & qui le furent encore après. Jaſon conſacra dans l'Iſthme de Corinthe, au Dieu de la mer, la navire Argo, que les Poëtes ont placée depuis dans le Ciel, ainſi qu'on peut le voir dans Hygin, & dans les premiers vers de l'ouvrage de Valérius Flaccus. *Lib. 4.* *Lib. 1. init.*

Il me reſte encore à chercher l'époque de l'événement dont je viens de faire l'hiſtoire, mais ce ſujet demande des détails que je reſerve pour une autre lecture.

DISSERTATION SUR L'OSTRACISME.

Par M. l'Abbé GEINOZ.

LA Loy de l'Oſtraciſme eſt ſi ſinguliére dans ſon inſtitution, & ſi fameuſe par les diſgraces des grands Hommes qui en ont éprouvé la rigueur, qu'elle m'a paru mériter de plus exactes recherches que n'en ont faites juſqu'ici les Sçavants qui ont travaillé à éclaircir les Antiquitez de la Grece. Meurſius dans ſon livre *de Lectionibus Atticis*, Ubbo Emmius, Pottérus, Pféifférus & pluſieurs autres, ont fait mention de l'Oſtraciſme, mais aucun d'eux n'a traité ce ſujet avec l'ordre, l'étenduë & les détails qu'il demande. Ce qu'ils ont écrit, eſt plûtôt une compilation de paſſages, tirez des anciens Auteurs, qu'un diſcours raiſonné & critique, propre à nous donner les éclairciſſements que nous pouvons deſirer ſur cette matiére. Mon deſſein eſt de ſuppléer au défaut de ces Auteurs, & de mettre ce point d'Antiquité dans un plus grand jour. Une connoiſſance exacte de tout ce qui

Aſſemblée publique. 15. Novembre 1736.

regarde l'Oſtraciſme, eſt d'autant plus intéreſſante, que rien ne découvre mieux l'intérieur de la République d'Athenes, l'eſprit de ſon gouvernement, & le caractére propre du Peuple Athénien.

Je commenceray par la définition de l'Oſtraciſme, & par l'expoſition des formalitez que l'on obſervoit quand on exerçoit contre un citoyen la rigueur de cette Loy.

Je tâcheray enſuite de fixer le temps de ſon inſtitution, je diray quels ont eſté les motifs de ſon établiſſement, l'uſage que les Athéniens en ont fait, & à quelle occaſion elle fut abolie.

L'Oſtraciſme eſtoit une Loy par laquelle le Peuple Athénien condamnoit à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puiſſance, ou le trop de mérite, & qu'il ſoupçonnoit de vouloir aſpirer à la tyrannie.

Elle fut appellée Oſtraciſme du mot Grec Ὄστρακον, qui ſignifie proprement une écaille, ou une coquille; mais qui dans cette occaſion eſt pris pour le bulletin (s'il m'eſt permis de me ſervir de ce terme) ſur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Sçavants ſont partagez ſur la matiére dont eſtoit formé ce bulletin; les uns prétendent que c'eſtoit une petite pierre ou un morceau de brique, les autres une écorce, d'autres enfin veulent que ce fût une écaille ou une coquille. Ce mot eſt ſuſceptible de la plûpart de ces interprétations; mais ce qui en détermine le vray ſens, c'eſt l'épithéte κεραμίνη μάστιξ, que luy donnent d'anciens Auteurs: épithete qu'on peut traduire en François, *fleau d'argile;* ce qui me paroît une preuve que le mot Ὄστρακον ſignifie en cette occaſion un morceau de terre cuite, fait en forme d'écaille ou de coquille; & c'eſt-là ſans doute l'idée que s'en eſtoient faite les Auteurs Latins, lorſqu'ils l'ont traduit par le mot *teſtula.*

Le ban de l'Oſtraciſme n'eſtoit d'uſage que dans les occaſions où la liberté eſtoit en danger; s'il arrivoit, par exemple, que la jalouſie ou l'ambition mît la diſcorde parmi les Chefs de la République, & qu'il ſe formât différents partis qui fiſſent craindre quelque révolution dans l'Etat, le Peuple

alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'Ostracisme estoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions, & les délibérations du Peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit, à certain jour, une assemblée particuliére pour procéder au ban de l'Ostracisme. Alors ceux qui estoient menacez du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du Peuple; ils faisoient des harangues pour montrer leur innocence, & l'injustice qu'il y auroit à les bannir; ils sollicitoient chaque citoyen en particulier, ils mettoient en mouvement tous les gens de leur parti, ils suscitoient des délateurs qui décrioient les chefs de la faction contraire. Quelque temps avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches, dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire, autant de portes qu'il y avoit de Tribus dans la République; & lorsque le jour marqué estoit venu, les citoyens de chaque Tribu entroient par leur porte particuliére, & jettoient au milieu de cet enclos, le petit morceau de terre sur lequel estoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Archontes & le Sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celuy qui estoit condamné par six mille de ses concitoyens, estoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours, car il falloit au moins six mille voix contre un Athénien, pour qu'il fût banni par l'Ostracisme.

J'ay rapporté le détail de ces formalitez, d'après le Scholiaste d'Aristophane, Plutarque & Julius Pollux, qui s'accordent tous à dire la même chose, avec cette seule différence, que Julius Pollux semble insinuer que tous les citoyens n'estoient pas obligez de se trouver à l'assemblée.

Ubbo Emmius prétend, je ne sçais sur quel fondement, que le droit de condamner au ban de l'Ostracisme, n'appartenoit qu'aux citoyens âgez de soixante ans; & que ceux qui n'avoient pas atteint cet âge, en estoient exclus. L'opinion de ce Sçavant ne me paroît pas vraysemblable, par

plusieurs raisons. 1.° Plutarque assûre le contraire dans la vie de Nicias, où, parlant de l'Ostracisme par lequel Hyperbolus fut banni, il dit qu'il y eut une espéce de combat entre les jeunes gens & les vieillards : les premiers, dit-il, vouloient faire tomber la peine de l'Ostracisme sur Nicias, & les derniers sollicitoient le bannissement d'Alcibiade ; ce qui prouve bien clairement que les jeunes citoyens avoient le même droit que les vieillards. En second lieu, l'on peut assûrer que la ville d'Athenes n'estoit ni assez étendue ni assez peuplée, pour compter six mille citoyens âgez de soixante ans ; & comment les auroit-elle comptez, elle qui à la journée de Marathon, ne put envoyer que neuf mille combattants contre les Perses, & qui, lorsqu'elle estoit dans son état le plus florissant, trouva à peine vingt mille hommes portant les armes, dans le dénombrement qu'elle fit de tous ses citoyens?

En convenant même que le nombre de six mille citoyens âgez de soixante ans, se fût rencontré dans Athenes, il faut encore supposer que les six mille suffrages n'ayent jamais esté partagez ni divisez ; sans quoy la loy de l'Ostracisme n'auroit jamais pû avoir lieu, ce qui choque toute vrayssemblance.

Ces mêmes passages du Scholiaste d'Aristophane, de Julius Pollux & de Plutarque, montrent l'erreur où est tombé Tzetzès, tant par rapport au lieu de l'assemblée, que par rapport au nombre des suffrages ; car il dit dans sa treiziéme Chiliade, que mille suffrages suffisoient pour le ban de l'Ostracisme, & que l'assemblée se tenoit dans le Cynosarge, mais l'autorité de Tzetzès ne sçauroit balancer celle des anciens Auteurs que je viens de citer.

Il seroit à souhaiter qu'ils nous donnassent autant de lumiéres sur l'époque préciſe de l'institution de l'Ostracisme, mais les anciens mêmes sont partagez sur ce point. Ils s'accordent presque tous à dire, que celuy qui porta cette Loy en fut la premiére victime ; mais ils ne conviennent ni du nom de son Auteur, ni du temps qu'elle fut établie. Plusieurs font remonter l'origine de l'Ostracisme à des temps

très-reculez. Théophraſte dans ſes livres de Politique, Euſébe dans ſes Chroniques, & le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur le Plutus, en rapportent l'établiſſement à Théſée; ils aſſûrent que ce Héros fut le premier qui, à l'inſtigation d'un certain délateur nommé Lycus, en éprouva la rigueur.

D'autres prétendent qu'elle n'a eſté établie qu'après la tyrannie de Piſiſtrate. Diodore de Sicile le dit poſitivement au livre onziéme de ſon Hiſtoire; Ælien en attribue l'inſtitution à Cliſthéne; Plutarque & Harpocration, à Hipparchus du bourg de Cholarge, parent du tyran Piſiſtrate; Photius, à un certain Achille fils de Lyſon.

Il eſt bien difficile entre tant d'opinions différentes, de décider quelle eſt la mieux fondée. La critique ne peut nous eſtre d'aucun ſecours, parce que les Auteurs que j'ay citez, n'appuyent leurs divers ſentiments de preuves ni de témoignages dont nous puiſſions faire la comparaiſon. Je ſuis cependant porté à croire que l'Oſtraciſme n'a eſté établi en forme de Loy, qu'après la tyrannie des Piſiſtratides. La raiſon ſur laquelle je fonde mon opinion, eſt, que depuis Théſée juſqu'à Piſiſtrate, l'Hiſtoire ne nous fournit dans un ſi long eſpace de temps, aucun exemple de ce banniſſement; au lieu que ces mêmes exemples devinrent très-fréquents depuis le regne de ces tyrans. Ainſi Théſée a pu eſtre banni par une forme de jugement ſemblable à celle de l'Oſtraciſme, mais l'on ne doit pas conclurre néceſſairement de-là, que ce ban ait eſté établi comme une Loy, du temps de ce Héros.

D'ailleurs, les motifs qui déterminérent les Athéniens à établir l'Oſtraciſme, me paroiſſent avoir un rapport plus naturel aux temps qui ont ſuivi immédiatement la domination des Piſiſtratides, qu'à ceux de Théſée. L'Oſtraciſme n'eſtoit par ſon inſtitution, qu'un préſervatif contre la tyrannie, & un frein que l'on vouloit mettre à l'ambition des Grands. Or, quand eſt-ce que le Peuple Athénien a eu des raiſons plus preſſantes de l'établir, que lorſque venant de ſecouer le joug de la tyrannie, il commençoit à goûter les douceurs de la liberté? Extrémement jaloux de cette liberté, c'eſt alors

ſans doute, qu'il dut redoubler ſon attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoyque Piſiſtrate eût gouverné la République avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la ſeule idée d'un maître cauſoit une telle horreur à ce Peuple, qu'il crût ne pouvoir prendre d'aſſez fortes précautions, pour ne plus retomber ſous un joug qui luy paroiſſoit honteux & inſupportable. Attaché par goût à la Démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conſerver cette eſpéce de gouvernement, eſtoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité, & c'eſt ſur cette égalité, qu'il fondoit le bonheur de l'Etat; tout ce qui tendoit à la rompre, ou même à l'altérer, jettoit ce Peuple dans le trouble, & luy cauſoit les plus vives inquiétudes. Un citoyen ſe diſtinguoit-il par ſon mérite, acquéroit-il de l'autorité & de la gloire, par les ſervices importants qu'il rendoit à ſa patrie, c'en eſtoit aſſez pour devenir ſuſpect, il eſtoit regardé deſlors comme un homme dangereux; on croyoit déja voir renaître en ſa perſonne, un nouveau Piſiſtrate, qui en vouloit à la liberté publique.

Ce fut ſur de tels motifs que les Athéniens établirent l'Oſtraciſme, au rapport d'Androtion cité par Harpocration, dont je rapporte ici le paſſage: Περὶ ὃ τουτῷ Ἀνδρωτίων ἐν τῇ δευτέρᾳ φησὶν, ὅτι συγγενὴς μὲν ἦν Πεισιστράτου τοῦ τυράννου, ϗ πρῶτος ἐξοστρακίσθη, ϗ ὡδὲ ϗ Ὀστρακισμὸν νόμου τότε πρῶτον τεθέντος διὰ τὴν ὑποψίαν τὴν ὡδὲ Πεισίστρατον, ὅτι δημαγωγὸς ὢν καὶ στρατηγὸς ἐτυράννησεν. *Hipparchus*, dit-il, *eſtoit parent du tyran Piſiſtrate, & il fut le premier que l'on condamna au ban de l'Oſtraciſme; cette loy venoit d'eſtre établie, à cauſe du ſoupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne ſe trouvât des gens qui vouluſſent imiter Piſiſtrate, qui ayant eſté à la tête des affaires de la République, & Général d'armée, s'eſtoit fait Tyran de ſa patrie.* Le témoignage de cet Auteur, & celuy de Diodore, de Plutarque & d'Ælien, qui vrayſemblablement ne fixent l'époque de l'Oſtraciſme, que ſur le rapport d'Auteurs encore plus anciens; ces témoignages, dis-je, joints aux raiſons naturelles que ces Auteurs apportent pour preuves de leur ſentiment,

me paroiſſent ſuffiſants, pour nous déterminer à croire que cette loy n'a eſté portée qu'après que les Piſiſtratides furent chaſſez de la ville d'Athenes.

Les Athéniens prévirent ſans doute les inconvénients de cette loy; mais ils aimérent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'expoſer à punir des innocents, que de vivre dans des allarmes continuelles. Cependant, comme ils ſentirent que l'injuſtice auroit eſté trop criante, s'ils avoient condamné le mérite & la vertu aux mêmes peines dont on avoit coûtume de punir le crime, ils adoucirent, autant qu'ils purent, la rigueur de l'Oſtraciſme; ils en retranchérent ce que le banniſſement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par luy-même. On ne confiſquoit pas les biens de ceux qui eſtoient mis au ban de l'Oſtraciſme, ils en jouiſſoient dans le lieu où ils eſtoient reléguez; on ne les éloignoit que pour un temps limité, au lieu que le banniſſement ordinaire eſtoit toûjours ſuivi de la confiſcation des biens des exilez, & qu'on leur ôtoit toute eſpérance de retour.

Le Scholiaſte d'Ariſtophane rapporte une troiſiéme différence entre l'Oſtraciſme & le banniſſement ordinaire; il dit que l'on aſſignoit à ceux qui eſtoient mis au ban de l'Oſtraciſme, le lieu de leur retraite, ce que l'on ne pratiquoit pas à l'égard des autres exilez; mais cette circonſtance me paroît ſuſpecte, parce que je vois que Thémiſtocle ne l'a point obſervée, car Thucydide dit que ce grand homme réſidant à Argos, faiſoit de-là des voyages dans tout le Péloponneſe.

Loin d'attacher une idée d'infamie à cette peine, les Athéniens voulurent au contraire qu'on la regardât, pour ainſi dire, comme une preuve de mérite, ainſi que le témoigne le Sophiſte Ariſtide dans ſa ſeconde harangue contre le Gorgias de Platon, où il dit que l'Oſtraciſme n'eſtoit pas un effet de la haine du Peuple contre ceux qu'il condamnoit; que cette loy, bonne ou mauvaiſe, (car il ne veut pas examiner la queſtion) n'avoit eſté établie que contre les perſonnes du premier mérite; qu'elle les condamnoit à dix ans d'exil, ſur la ſeule accuſation de s'eſtre élevez au-deſſus des autres par

leur vertu ; que dans ce jugement, le Peuple ne témoignoit aucun de ces ſentiments d'indignation qu'il a coûtume d'avoir contre les criminels.

Tels furent les adouciſſements que les Athéniens apportérent à la rigueur de cette loy ; par où il eſt aiſé de voir qu'ils en ſentirent tous les inconvénients. Ils eſtoient en effet trop éclairez, pour ne pas prévoir qu'elle donneroit occaſion à beaucoup d'injuſtices ; que ſi d'un côté elle eſtoit favorable à la liberté, de l'autre, elle eſtoit odieuſe, en ce qu'elle condamnoit des citoyens ſans entendre leur défenſe, & qu'elle abandonnoit le ſort des grands hommes aux caprices d'un Peuple inconſtant & envieux ; qu'elle pouvoit même devenir pernicieuſe à l'Etat, en le privant de ſes meilleurs ſujets, & en inſpirant aux gens de mérite, du dégoût & de l'éloignement pour l'adminiſtration de la République.

Quelque grands que fuſſent cependant les inconvénients de l'Oſtraciſme, il n'auroit pas eſté impoſſible de les éviter, & l'on peut dire même que cette loy auroit eſté avantageuſe à l'Etat, ſi le même Peuple qui l'avoit établie, eût toûjours eu aſſez de diſcernement & d'équité, pour n'en faire uſage que dans les occaſions où la liberté auroit eſté en danger. Mais il en a eſté de cette loy, comme de preſque toutes les autres que les plus ſages Légiſlateurs ont inſtituées pour le bien des Peuples. Deſtinées par leur inſtitution, à maintenir le bon ordre, à réprimer l'injuſtice & à protéger l'innocence, les hommes ont trouvé le moyen de les tourner à des uſages tout contraires, en les faiſant ſervir à ſatisfaire leurs paſſions. Ainſi, l'Oſtraciſme n'avoit eſté établi que pour prévenir les entrepriſes des Grands, & affermir la Démocratie ; & le Peuple Athénien, naturellement jaloux & envieux, ne s'en ſervit en effet, que pour éloigner les hommes de mérite, dont la préſence luy eſtoit incommode. La crainte de la tyrannie ne fut preſque jamais qu'un prétexte ſpécieux, dont il tâcha de couvrir ſon envie. Les victoires remportées ſur les Perſes, comme le dit Plutarque, avoient rendu ce Peuple fier & inſolent. Enflé de ſes ſuccès, il voulut ſeul en avoir toute la

gloire ;

gloire; il estoit jaloux des citoyens dont on vantoit en particulier les talents politiques & militaires. Il croyoit que ce que les grands hommes acquéroient de gloire, estoit autant de diminué sur la sienne propre; c'estoit assez qu'un citoyen se distinguât par quelque action éclatante, pour estre aussi-tôt exposé à l'envie publique, sa réputation devenoit un titre suffisant pour le faire bannir.

L'Histoire de la République d'Athenes est remplie d'exemples qui prouvent l'abus que les Athéniens ont fait de l'Ostracisme. Je ne les rapporteray pas tous en détail, parce que cette énumération ne me paroît pas nécessaire; je ne m'attacheray qu'aux plus fameux, tels que sont ceux d'Aristide, de Thémistocle, de Cimon & de Thucydide, ç'en sera assez pour faire connoître le caractére ingrat & envieux des Athéniens, & pour montrer jusqu'à quel point ils abusérent de l'Ostracisme.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui luy arriva dans l'assemblée du Peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne sçavoit pas écrire, s'adressa à luy, comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné luy demanda quel mal cet homme luy avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il, je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer le juste. Aristide écrivit son nom sans luy répondre.

C'est ainsi que la justice & la probité d'Aristide, qui avoient esté si long temps l'objet de l'admiration publique, devinrent à la fin la cause de ses disgraces. Jusque-là le Peuple avoit conçu une si haute idée de l'équité de ce grand homme, que la plûpart des citoyens le prenoient pour arbitre de leurs différends, & s'en rapportoient à son jugement sur leurs intérêts les plus chers; une sentence prononcée par Aristide, avoit le même poids que si elle fût émanée de l'Aréopage. Cependant Thémistocle voulant écarter ce concurrent, l'attaqua par l'endroit même qui luy avoit attiré l'estime de toute

la Grece, je veux dire, par ſa juſtice. Ne trouvant pas de défauts à reprendre dans ſon adverſaire, il chercha à donner un mauvais tour à ſes vertus. Il ſuſcita des délateurs, qui l'accuſérent d'uſurper les droits de la ſouveraineté. Ces délateurs luy firent un crime de juger par luy-même les procès des particuliers; ils publiérent que par-là il rendoit inutiles les tribunaux établis pour adminiſtrer la juſtice; que ſous ces belles apparences de probité, il cachoit des deſſeins pernicieux; que ſes vûes eſtoient de gagner la confiance du Peuple, & de dépouiller peu à peu les Magiſtrats de leur autorité, pour l'attirer toute entiére à luy; qu'il eſtoit temps d'arrêter les progrès de ſa puiſſance, qui eſtoit déja montée à un point, qu'il ne luy manquoit plus que des gardes & l'appareil extérieur de la tyrannie, pour eſtre un véritable Tyran. Ces calomnies répandues par les délateurs, eurent tout l'effet qu'ils pouvoient en attendre auprès d'un Peuple ingrat & envieux, à qui l'injuſtice coûtoit ſi peu, quand il s'agiſſoit de ſatisfaire ſa paſſion.

Ariſtide fut banni, & Thémiſtocle débarraſſé de ce concurrent, demeura maître du gouvernement de la République, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long temps de l'avantage qu'il avoit remporté ſur ſon émule, il devint à ſon tour l'objet de l'envie publique; & malgré ſes victoires & les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, il fut condamné au ban de l'Oſtraciſme.

C'eſt ainſi que les citoyens qui eſtoient à la tête des affaires, ſçavoient, en habiles politiques, tirer avantage de l'Oſtraciſme pour leur propre aggrandiſſement; & que cette loy, établie pour la conſervation de la liberté, pouvoit, par un effet contraire, en cauſer la ruine. Il eſtoit important & même néceſſaire, pour maintenir la liberté, que les citoyens chargez du maniement des affaires, euſſent toûjours des compétiteurs qui contrebalançaſſent leur puiſſance. La liberté n'avoit point de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité en un ſeul homme; c'eſt à quoy cependant tendoit l'Oſtraciſme, en augmentant le crédit & la puiſſance

d'un citoyen, par l'éloignement de ſes concurrents. Thémiſtocle fut le premier qui en ſçut tirer avantage; mais Périclès s'en ſervit encore avec plus de ſuccès contre Cimon & Thucydide, ſes rivaux dans le gouvernement.

Cimon eſtoit en grande réputation auprès des Grands. Périclès ſentit bien qu'il ne pouvoit élever ſa puiſſance, que ſur les débris de celle de Cimon. Il eut, pour cet effet, recours à l'Oſtraciſme; il excita l'envie du Peuple contre ſon concurrent, & le fit bannir comme ennemi de la Démocratie, & fauteur de la puiſſance des Lacédémoniens.

Andocides dit dans un de ſes Diſcours, que Cimon ne fut banni, qu'à cauſe du mariage qu'il contracta avec ſa ſœur Elpinice. Le Scholiaſte d'Ariſtophane & Suidas ont aſſûré la même choſe après luy. Mais quelque poids que puiſſe avoir l'autorité de ce Rhéteur, qui vivoit peu de temps après Cimon, ſon opinion ne me paroît pas vrayſemblable, & on peut la réfuter par pluſieurs raiſons. La premiére eſt que l'on trouve dans Cornélius Népos, que les mariages entre freres & ſœurs n'eſtoient pas défendus par les loix d'Athenes; la ſeconde eſt le long intervalle de temps qu'il y a eu entre le mariage de Cimon avec ſa ſœur, & ſon banniſſement. Il eſtoit dans ſa premiére jeuneſſe, lorſqu'il épouſa ſa ſœur, & il ne fut banni que dans ſes vieux jours. Elpinice n'eſtoit plus alors ſa femme, il y avoit long temps qu'il l'avoit cedée à Callias. Or il n'eſt pas vrayſemblable que le Peuple eût ſi long temps différé de punir Cimon, ſi le mariage qu'il avoit contracté avec ſa ſœur, eût eſté un crime contre les loix. 3.° Suppoſé même qu'un tel mariage fût puniſſable ſelon les loix, le Peuple, en ce cas, ne ſe ſeroit pas ſervi de l'Oſtraciſme, parce que cette peine n'avoit point eſté établie pour punir le crime, mais uniquement pour conſerver la liberté contre les entrepriſes des Grands.

Thucydide ſuccéda à Cimon, & ſuivit ſes maximes dans le gouvernement. Il forma un puiſſant parti, pour l'oppoſer à celuy de Périclès; mais tous les efforts qu'il fit contre ſon concurrent, hâtérent ſa propre ruine. Le Peuple tint l'aſſemblée

de l'Oſtraciſme, pour reléguer l'un de ces deux Chefs. Thucydide fut banni, & laiſſa Périclès en poſſeſſion de gouverner la République avec une autorité abſolue, qu'il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie.

L'adreſſe avec laquelle Périclès ſe ſervit de l'Oſtraciſme pour affermir ſa puiſſance, donne une grande idée de ſon habileté; mais je trouve encore plus admirable, qu'au milieu d'un Peuple ſi remuant & ſi envieux, il ait ſçu ſe garantir luy-même de ce banniſſement. Qui, en effet, de tous les illuſtres bannis dont j'ay fait mention, porta jamais la puiſſance & l'autorité à un plus haut dégré? Qui donna plus ſujet de craindre pour la liberté publique? L'enlevement du tréſor de la Grece, qui eſtoit en dépôt à Délos, l'employ qu'il en fit à conſtruire de ſuperbes édifices dont il orna la ville d'Athenes, l'autorité abſolue avec laquelle il diſpoſa des revenus de la République, ſans en rendre compte, eſtoient de ces coups hardis, qui devoient naturellement attirer l'indignation du Peuple ſur leur auteur. Cependant Périclès ſçut ſe conſerver pendant près de ſoixante ans, dans ce haut dégré de puiſſance; il trouva le moyen de ſubjuguer un Peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celuy qui le gouvernoit, que les Perſes & les Lacédémoniens.

Le Muſicien Damon éprouva un ſort bien différent. C'eſtoit, dit Plutarque, un Sophiſte habile, qui avoit la réputation d'eſtre très-verſé dans la politique. Quoyqu'il ne ſe fût jamais mêlé du gouvernement, il fut cependant mis au ban de l'Oſtraciſme, ſur la ſimple accuſation de donner des leçons de politique à Périclès, dont il eſtoit maître de muſique dans ſa jeuneſſe.

Les Athéniens ſentirent plus d'une fois le tort que l'abus de l'Oſtraciſme avoit fait à la République; le rappel d'Ariſtide & de Cimon avant que le terme des dix ans fût expiré, en eſt une preuve éclatante; mais quelques raiſons qu'ils euſſent de déteſter une loy qui avoit cauſé tant d'injuſtices & porté tant de préjudice à l'Etat, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminérent à l'abolir. Voici ce que

Plutarque nous en apprend. Il s'eſtoit élevé, dit cet Auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur méſintelligence croiſſoit de jour en jour, le Peuple eut recours à l'Oſtraciſme: il n'eſtoit pas douteux que le ſort ne dût tomber ſur l'un ou l'autre de ces Chefs. On déteſtoit les mœurs diſſolues d'Alcibiade, & l'on craignoit ſa hardieſſe. On envioit à Nicias les grandes richeſſes qu'il poſſédoit, & on n'aimoit pas ſon humeur auſtére. Les jeunes gens qui deſiroient la guerre, vouloient faire tomber le ſort de l'Oſtraciſme ſur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, ſollicitoient contre Alcibiade. Le Peuple eſtant ainſi partagé, Hyperbolus, homme bas & mépriſable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette diviſion eſtoit pour luy une occaſion favorable de parvenir aux plus grands honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le Peuple une eſpéce de crédit & d'autorité, mais il ne la devoit qu'à ſon impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'Oſtraciſme pût le regarder, il ſentoit bien que la baſſeſſe de ſon extraction le rendoit indigne de cet honneur, mais il eſpéroit que ſi Alcibiade ou Nicias eſtoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celuy qui reſteroit en place. Flatté de cette eſpérance, il témoignoit publiquement la joye qu'il avoit de les voir en diſcorde, & il animoit le Peuple contr'eux. Les partiſans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'inſolence & la lâcheté de cet homme, ſe donnérent le mot ſecrettement, ils réunirent leurs factions, & firent en ſorte que le ſort de l'Oſtraciſme tomba ſur Hyperbolus.

Le Peuple ne fit d'abord que rire de cet événement, mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolît la Loy de l'Oſtraciſme, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme ſi mépriſable. Par l'abolition de cette loy, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur & de condition ſervile, avec les Ariſtides, les Cimons & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le Comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant homme avoit bien mérité d'eſtre

puni à cauſe de ſes mauvaiſes mœurs, mais que le genre de ſupplice eſtoit trop honorable pour luy, & trop au-deſſus de ſa baſſe extraction, que l'Oſtraciſme n'avoit point eſté établi pour les gens de ſa ſorte.

Je n'ay parlé juſqu'à préſent que de l'Oſtraciſme, tel qu'il eſtoit en uſage à Athenes. Ariſtote dit cependant dans le troiſiéme livre de ſes Politiques, que cette loy avoit eſté adoptée par toutes les villes où le gouvernement eſtoit Démocratique. Le Scholiaſte d'Ariſtophane nomme entr'autres villes, Argos, Milet & Mégare. Le Rhéteur Andocides ſe trouve en contradiction avec Ariſtote ſur ce point; il dit poſitivement que les Athéniens eſtoient les ſeuls de tous les Grecs qui fiſſent uſage de l'Oſtraciſme, & qu'aucune autre ville ne vouloit les imiter en cela. Mais je crois qu'il vaut mieux ſuivre le ſentiment du Philoſophe, qui en parle avec déſintéreſſement & ſans paſſion, que s'en rapporter au témoignage du Rhéteur, qui ſe répand en invectives contre cette loy, dans un diſcours où il témoigne luy-même la crainte qu'il a d'en éprouver la rigueur.

A l'imitation de l'Oſtraciſme d'Athenes, la ville de Syracuſe établit le Pétaliſme: avec cette différence, qu'il ne condamnoit qu'à cinq années d'exil, & qu'au lieu d'écrire les noms ſur des morceaux de terre, on les écrivoit ſur des feuilles d'olivier.

DE LA LOY DES LACEDEMONIENS,

Qui défendoit l'entrée de leur Pays aux Etrangers.

Par M. DE LA NAUZE.

LES Loix de Lacédémone estoient remarquables par leur singularité. Lycurgue, qui en fut l'auteur, n'en prit point le modéle sur les autres Etats de la Grece. Il imagina une forme de gouvernement différente de la leur, & il crut qu'à ce nouveau plan estoit attaché le bonheur de sa République. Quoy qu'il en soit du mérite de son ouvrage, qui a trouvé quelques censeurs entre plusieurs Panégyristes, il est certain qu'il forma dans le sein même de la Grece, un Peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reste des Grecs, que le langage. Les Lacédémoniens devinrent, par son moyen, des hommes uniques dans leur espéce, différents de tous les autres par leurs maniéres comme par leurs idées, & par leurs sentiments, par la façon même de s'habiller & de se nourrir, comme par le caractére de l'esprit & du cœur. Mais rien ne contribua davantage à en faire une nation tout-à-fait isolée, que la Loy qu'ils se prescrivirent, d'empêcher que l'Etranger n'eût une libre entrée dans leur pays; Loy fort extraordinaire, dont je tâcheray d'expliquer l'origine & les motifs, les avantages & les inconvénients, les suites & les infractions. Cragius & Meursius ont parlé de cet usage des Lacédémoniens, mais le peu qu'ils en ont dit, laisse une matiére abondante à un nouveau travail. 19. Février 1734.

Il semble qu'Hérodote rapporte l'établissement de cet usage aux siécles qui précédérent Lycurgue, & qu'il en attribue l'abolition à Lycurgue même. Il dit que les Lacédémoniens vêcurent sans aucun commerce, ni entr'eux, ni avec les étrangers, jusqu'à ce que ce Législateur les eût fait passer *Herodot. lib. 1.*

à des maximes de gouvernement plus honnêtes & plus judicieuſes. Si Hérodote a véritablement prétendu que la Loy qui défendoit de recevoir les étrangers, la Xénélaſie Lacédémonienne a eſté plus ancienne que Lycurgue, & que depuis luy elle n'a pas même ſubſiſté, il eſt contredit, & par le témoignage exprès d'une foule d'Ecrivains, & par un grand nombre de faits hiſtoriques qui ſeront rapportez dans la ſuite de ce Mémoire.

Homére qui vivoit dans l'intervalle de la guerre de Troye & de l'établiſſement des loix de Lycurgue, n'a point eû connoiſſance de la Loy prétendue ; il ſuppoſe au contraire que les droits de l'hoſpitalité eſtoient ſacrez à Lacédémone comme dans le reſte de la Grece, témoin l'accueil que Ménélas fait dans l'Odyſſée à Télémaque & à Piſiſtrate, avant même que de leur connoître d'autre titre que celuy d'étranger. Hérodote luy-même parlant de l'arrivée des Minyens dans la Laconie peu de générations avant Lycurgue, dit que les Lacédémoniens reçurent ces étrangers, leur donnérent des terres en partage, les admirent dans leurs Tribus, & leur firent prendre des femmes de la nation. Ariſtote rend témoignage à la facilité qu'on avoit dans ces premiers temps, à devenir citoyen de Sparte; & Strabon aſſûre que les premiers Rois Héraclides de cette ville, c'eſt-à-dire, les ancêtres prochains de Lycurgue, accordoient ſans peine le droit de citoyen à tout étranger qui ſe préſentoit : il n'y avoit donc point de Xénélaſie avant Lycurgue. Après luy ce ne fut plus la même choſe, ſelon Hérodote même, qui aſſûroit dans l'Hiſtoire des derniers temps de la République, qu'il n'y avoit jamais eû que deux étrangers qui eûſſent obtenu le privilége de citoyen. Le nombre en avoit eſté plus grand ſans doute, mais plus Hérodote le diminue, plus il paroît avoir eû idée de la difficulté qu'on faiſoit à Sparte d'y recevoir les étrangers, long-temps après l'établiſſement des loix de Lycurgue.

Odyſſ. 4.

Herodot. l. 4.

Ariſtot. Politic. 2.

Strab. lib. 8.

Herodot. l. 9.

Ainſi, quand cet Ecrivain repréſente les Lacédémoniens comme inſociables entr'eux & à l'égard des étrangers, juſqu'au temps de la réforme de Lycurgue, il prétend parler ſans doute

Thucyd. lib. 1. Plutarch. in Lycurg.

doute, ou de leurs diviſions inteſtines arrivées, de l'aveu des Hiſtoriens, ſous leurs premiers Princes Héraclides, ou de la coûtume barbare d'immoler des hommes, qui leur a eſté ſi ſouvent reprochée. Lycurgue a pû corriger ces excès.

Plutarch. in minorib. Parall. Porphyr. de Aſtin. lib. 2.

Pour la Xénélaſie, bien loin de l'avoir abolie, il en a eſté certainement l'Auteur. Xénophon traitant de la République des Lacédémoniens fondée par Lycurgue, compte cette Loy à la ſuite des autres. Plutarque aſſûre qu'elle fut un des réglements de Lycurgue; & il l'aſſûre en différents endroits de ſes ouvrages. Apſinès dit que Lycurgue avoit fait une Loy pour chaſſer les étrangers. Théophile dit auſſi que Lacédémone chaſſoit les étrangers, ſuivant une Loy portée par Lycurgue. Philoſtrate écrivoit dans une lettre galante: n'en uſez point à la Lacédémonienne, n'imitez point Lycurgue, l'amour ne connoît point de Xénélaſie: μὴ λακωνίζε, ὦ γύναι, μηδὲ μιμοῦ τὸν Λυκοῦργον· ξενηλασίαν ἔρως οὐκ οἶδε. Les autres qui parlent de cette Loy, ſans en marquer l'Auteur par ſon nom, tels que Thucydide [a], Ariſtophane, Théopompe, Nicolas de Damas, Ariſtide, Libanius, Syrianus, Joſéphe, pour ne rien dire de Tzetzès, du Scholiaſte d'Ariſtophane & de Suidas, ſuppoſent tous cet uſage ſubſiſtant dans le temps de la République; c'eſt-à-dire, dans le temps où l'on a ſuivi les loix de Lycurgue. Sans toutes ces autoritez, la Xénélaſie Lacédémonienne porte aſſez d'elle-même le caractére du Légiſlateur par ſa liaiſon avec ſes autres loix; leur ſingularité & leur rigidité rendoient celle-ci néceſſaire, & il ne faut aller chercher ailleurs, ni ſon Auteur, ni les raiſons de ſon établiſſement.

Xenoph. de Republ. Laced.

Plutarch. in Lycurg. in Agid. & alibi.

Apſin. de arte Rhetor.

Theophil. Inſtit. lib. 1.

Philoſtr. Epiſt.

[a] *Thucyd. lib. 2. Ariſtophan. in Pace. Stob. Serm. 145. Ariſtid. Orat. Platon. 2. Liban. Apol. Archid. Declam. 24. & adverſ. Ariſtid. pro Saltat. Orat. 19. Syrian. in Hermog. Joſeph. contra Appion. lib. 2. Tzetz. Chil. 7. Hiſtor. 130. Schol. Ariſtophan. in Pace. Suid.*

Dans le deſſein de fonder ſa nouvelle République, Lycurgue fit de longs & de grands voyages [b]. Il alla dans l'Iſle de Créte, célébre par les ſages loix de Minos, & il en emprunta quelques-unes; mais celle dont je parle ne fut pas du nombre. En Créte, on fut toûjours plein d'égards & d'honnêtetez pour les étrangers. Il alla, dit-on, en Egypte, en Afrique, en Eſpagne, & juſque dans les Indes; mais quoy qu'on diſe de la coûtume du Prince Egyptien Buſiris

[b] *Plat. de Leg. lib. 3. Ariſtot. lib. 2. cap. 10. Herodot. l. 1. Strab. l. 10. Plutarch. in Lycurg. Heracl. de Pol. Athen. lib. 4. cap. 10. Iſocr. in laud. Buſirid.*

qui immoloit les étrangers, de celle des Carthaginois qui les noyoient, de celle des Barbares en général qui leur refuſoient l'hoſpitalité, Lycurgue ne prit point où il alla, le modéle de ſa Xénélaſie, puiſque ſes voyages mêmes dans ces différents endroits, ſont une preuve que les étrangers y eſtoient reçûs. Pour luy, s'il voulut leur interdire l'entrée de ſon pays, c'eſt qu'il jugea leur commerce incompatible avec la ſévérité des loix qu'il vouloit établir.

Plutarch. in Lycurg. *Strab. l. 17.*

Xenoph. Rep. Laced.

Je ſçais, dit Xénophon parlant de Sparte, qu'on y a fait autrefois des ordonnances pour empêcher l'étranger d'y venir, & l'habitant de ſe tranſporter ailleurs, de peur que les citoyens ne reçûſſent de mauvaiſes impreſſions de la part des perſonnes étrangéres. Plutarque & d'autres Ecrivains diſent la même choſe encore dans un plus grand détail; le motif de Lycurgue ne paroît donc point douteux. Cependant l'on trouve dans Thucydide une autre raiſon de la Xénélaſie des Lacédémoniens, comme s'ils avoient craint que l'étranger ne profitât de leur politique, & ne revînt établir chez luy des maximes de gouvernement & des regles de vertu pareilles aux leurs: accuſation frivole, dont Plutarque s'attache à les juſtifier, en aſſûrant que Lycurgue éloigna les étrangers, non pas, comme l'avoit cru Thucydide, dans la crainte qu'ils n'imitaſſent la ſageſſe de ſes loix, & qu'ils ne fiſſent par ce moyen des progrès dans la vertu, mais plûtôt de peur qu'ils ne donnaſſent des leçons pernicieuſes pour les mœurs. Il fait même entendre que l'excluſion n'eſtoit que pour les étrangers qui auroient pû ſe gliſſer dans la ville ſans aucune bonne raiſon.

Plutarch. in Lycurg. & in Agid.

Thucyd. lib. 2.

Plutarch. in Agid.

En effet, l'entrée n'en eſtoit point fermée à tous ſans exception; Lycurgue luy-même fit paſſer Thalès de l'Iſle de Créte à Lacédémone, afin que cet étranger, qui joignoit au talent d'un Poëte tout le mérite d'un Légiſlateur, prêtât les charmes de la Poëſie à des loix par elles-mêmes trop dures & trop rebutantes. Les Lacédémoniens le reçûrent par un ordre exprès de l'Oracle, & attribuérent à ſon arrivée la ceſſation d'une peſte qui les déſoloit. Quelque temps après, les Magiſtrats firent auſſi venir de Leſbos le Poëte Terpandre,

Strab. l. 10. *Plutarch. in Lycurg. & in Agid.*

Idem de Muſic. *Pauſ. in Attic.* *Plutarch. in Agid.* *Ariſtid. Orat. Platon. 2.*

qui radoucit le Peuple mutiné. Phérécyde, qui eſtoit, je penſe, Athénien, vint auſſi à Sparte, & ces trois étrangers, qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la République, y furent comblez d'honneur : il eſt vray que Phérécyde périt enſuite malheureuſement, il fut immolé pour le bien public, & les Rois de Sparte conſervérent précieuſement ſa peau, pour obéir à je ne ſçais quel ordre d'un Oracle.

Plutarch. in Agid.

Plutarch. in Pelopid.

Ce fut un Oracle encore qui fit venir à Lacédémone Tyrtée Poëte Athénien : ſa patrie l'envoya par dériſion aux Lacédémoniens pour leur ſervir de Chef dans la guerre de Meſſéne, mais ils en tirérent des avantages réels. Les ſoldats animez par ſon chant & ſa Poëſie, remportérent une victoire complette. Les Lacédémoniens d'ailleurs peu partiſans des Poëtes, firent grand cas de celuy-ci ; juſqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais dans la ſuite à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du Roy, les vers de Tyrtée, pour en eſtre plus diſpoſez à combattre & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chanſons guerriéres ſi connues dans l'Antiquité. Tyrtée écrivit de plus, en faveur des Lacédémoniens, un Traité de leur République qui n'eſt point parvenu juſqu'à nous. Une choſe à remarquer, eſt qu'ils ne reçûrent cet étranger dans leur pays, qu'en le naturaliſant & le faiſant citoyen de Sparte ; afin, diſoit un Lacédémonien, qu'il ne fût pas dit que nous euſſions jamais eû beſoin d'un Général étranger. Quelques Ecrivains, au rapport de Plutarque, ont même prétendu que Lycurgue avoit ordonné d'admettre au nombre des citoyens & dans le partage des terres, les étrangers qui voudroient embraſſer les loix du pays ; mais cette opinion, à la prendre dans ſa généralité, n'eſt appuyée ni d'autoritez ni d'exemples.

Ampel. lib. Memorial.

Lycurg. Orat. adverſ. Leocrat. Athen l. 14. Dion Chryſoſt. Orat. 2. & 36. Tzetz. Chil. 1. Hiſtor. 26.

Suid.

Plutarch. Apopht. Idem Inſtitut. Lacon.

Il y avoit une autre eſpéce d'étrangers que Lacédémone ſe trouvoit trop heureuſe de recevoir, ſans craindre d'aller contre les intentions de ſon Légiſlateur. Je parle des alliez qui avec des troupes venoient à ſon ſecours. C'eſt ainſi qu'à la naiſſance preſque de la République, ſous le regne de

Pindar. Iſthm. Od. 7.

Schol. Pindar. loco cit. & ad Pyth. Od. 5. Pauſ. Lacon. Conon. Narrat. 37.

Téleclus, les Egides, qui compoſoient une famille Thébaine, vinrent de la Bœotie à Sparte, pour faciliter la priſe de deux ou trois villes voiſines que les Doriens avoient laiſſées aux anciens habitants. La troupe auxiliaire avoit pour Chef Timomachus, qui le premier fit mettre en uſage aux Lacédémoniens les loix de la guerre qu'ils avoient reçûes de Lycurgue. On peut donc joindre Timomachus & ſa famille, à Tyrtée, à Phérécyde, à Terpandre & à Thalès: & voilà tous les étrangers, que je ſçache, qui ayent eu entrée chez les Lacédémoniens dans ces premiers commencements où les loix furent dans toute leur vigueur.

Il faut avouer que la Xénélaſie avoit ſes avantages; elle prévenoit les violences ou les perfidies, dont les étrangers ne ſe rendent que trop ſouvent coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre ni un Hercule, qui, après avoir eſté reçû dans ſes murs, maſſacrât ſes Princes, ni un Pâris qui enlevât la femme de celuy qui luy donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Minyens, qui, par la plus noire ingratitude, conjuraſſent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hoſpitalité. Le Peuple eſtoit à couvert des eſpions & de toutes perſonnes mal intentionnées, que le deſir de nuire auroit pû amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'Etat inconnues aux voiſins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pû tirer avantage, eſtoient dérobez à leur vûe; tout eſtoit myſtére pour eux, non-ſeulement l'intérieur de la République, ſes projets, ſes deſſeins cachez, mais encore ſes mœurs & ſa police: rien de plus capable de les tenir dans le reſpect.

On ſçavoit, en général, que les Lacédémoniens eſtoient des hommes extraordinaires. On n'avoit pas la liberté d'aller voir ſi c'eſtoit par les bons ou les mauvais endroits qu'ils ſe diſtinguoient des autres nations. Leur ſingularité devenoit dès-lors un mérite dans l'opinion de la plûpart des hommes, par la pente naturelle que nous avons à admirer ce qui nous paroît de loin enveloppé dans une myſtérieuſe obſcurité. Je ne ſçais même ſi ce n'eſt pas à cette difficulté de ſe laiſſer

pénétrer, qu'ils ſont en partie redevables de tant d'éloges que les Ecrivains leur ont prodiguez dans tous les temps. Il en eſt des peuples, comme des particuliers qui ont l'eſtime & la conſidération du public, & qui la perdroient quelquefois, s'ils ſe laiſſoient approcher de trop près.

Rome avilit peu à peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par ſon extrême réſerve à accorder ce droit, le rendit eſtimable & précieux, ſur-tout dans les derniers temps de ſa République. Le titre de citoyen, devenu pour lors moins onéreux par la décadence des loix, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux, Tiſaméne Eléen de nation & devin célébre, pour le mettre avec leurs Rois, à la tête des troupes contre les Perſes; l'Oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raiſons ſupérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un Général étranger. Ils luy firent donc les offres les plus avantageuſes, Tiſaméne les rejetta, demandant uniquement l'honneur & les priviléges de citoyen de Sparte. Ils le refuſérent d'abord avec hauteur, mais à l'approche de l'ennemi il fallut y conſentir. Alors Tiſaméne exigea qu'on luy accordât encore la même grace pour ſon frere Hégias, & l'on fut obligé d'en paſſer par-là. Ils furent, adjoûte Hérodote, les deux ſeules perſonnes que Lacédémone ait jamais miſes au nombre de ſes citoyens. L'Hiſtorien ſe trompe, nous l'avons déja remarqué; mais ce qu'il dit, fait voir du moins l'idée avantageuſe qu'on avoit de ſon temps d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faiſoient, lorſqu'ils ſe plaignoient ouvertement de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs priviléges à aucun étranger.

Herodot. lib. ult.

Thucyd. lib. 1.

Le grand bien de la Xénélaſie eſt de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conſerver plus ſaines, nul mêlange n'en altéroit la pureté; elles devoient

y eſtre plus long temps uniformes, nul genre de vie différent n'inſpiroit le goût de la nouveauté; & ſi l'inconſtance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentaſſent leur envie. Il eſtoit, par conſéquent, & plus rare d'y voir le déſordre, & plus facile d'y remédier.

La Nature a gravé dans le cœur de tous les hommes, un fond de tendreſſe pour leur patrie, & une eſpéce d'éloignement pour les autres Peuples. Les étrangers, quelqu'honnêtes gens qu'on les ſuppoſe, ſont ſouvent dans des diſpoſitions peu favorables au pays même qu'ils viennent habiter. Les mieux intentionnez apportent néceſſairement avec eux, des façons de penſer, de parler & d'agir, nouvelles & capables de troubler l'harmonie d'un Etat où doit regner une régularité parfaite. Lycurgue vouloit que le ſien fût de cette nature; il ſe flattoit d'y avoir établi dans l'intérieur, un arrangement ſûr & conſtant, que les atteintes ſeules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers eſtoient des ennemis, & tous les pays du monde des endroits infectez, ou du moins ſuſpects. Lycurgue éloignoit donc ceux qui en venoient, perſuadé, dit Plutarque, qu'il faut prévenir la corruption des mœurs, avec encore plus de ſoin que les maladies contagieuſes.

Plutarch. in Lycurg.

Platon eſtoit, à quelque choſe près, dans les mêmes ſentiments; il n'admettoit les étrangers, dans le ſyſtême de ſa République, qu'avec beaucoup de précaution, de peur qu'un mêlange de mœurs différentes, n'apportât le trouble & le déſordre. Les Romains trouvérent quelquefois de l'abus dans leur facilité à recevoir toutes ſortes de gens dans leur ville, & ils tâchérent d'y remédier par les loix Mutia & Licinia. Ne pourroit-on pas dire que le droit d'Aubaine parmi nous, prouve que nos peres ne goûtoient pas trop l'accès des étrangers dans leur pays? & quelle eſt la Nation qui n'a pas eſté ſouvent obligée de faire des réglements à leur deſavantage? Il faut pourtant convenir que tout ce qu'on a fait ordinairement contr'eux, en général, n'eſt rien en comparaiſon de la Xénélaſie de Lacédémone. Auſſi Lycurgue avoit-il

Plat. de Legib. lib. 12.

des raiſons de les écarter, que n'eût jamais aucun autre Légiſlateur.

Il s'agiſſoit d'établir une forme de gouvernement, & des régles de conduite fort extraordinaires, une religion ſimple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faiſoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plûpart des ſuperſtitions qui regnoient chez les autres Peuples, des fêtes & des jeux où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſéxe paroiſſoit nûe, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit préciſément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proſcription entiére de l'or & de l'argent, l'uſage enfin de ne vendre ni d'acheter, de ne donner ni de recevoir, de ne cultiver ni art ni ſcience, ni commerce ni marine, de ne jamais voyager hors du pays, & de ne pas s'entretenir, même en converſation, des maximes étrangéres. Ces différentes loix ne pouvoient s'obſerver, en laiſſant à l'étranger un libre accès; les unes auroient eſté ſouverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiére impoſſibilité. Qu'on juge enſuite ſi la Xénélaſie n'eſtoit pas un réglement néceſſaire pour leur ſervir d'appuy.

On ne ſe relâcha guéres impunément de la ſévérité de cette loy. On reçut à Sparte quelques Scythes addonnez au vin & à l'intempérance, & bientôt le Roy Cléomene ſe plongea avec eux, & à leur exemple, dans une débauche qui eût des ſuites funeſtes. On y reçut des Aſiatiques pleins de molleſſe, ou des Grecs intriguants, & bientôt les femmes Lacédémoniennes, d'une conduite juſqu'alors irréprochable avec les hommes de leur nation, s'abandonnérent honteuſement à des étrangers. On y reçut Alcibiade, & ce fut luy, dit Iſocrate, qui, par le conſeil qu'il donna aux Lacédémoniens, d'envahir l'empire de la mer, leur fit perdre même celuy qu'ils avoient ſur la terre-ferme de la Grece. Je ne finirois point, ſi j'entreprenois le détail des maux que les étrangers cauſérent à la République de Lacédémone. La Xénélaſie avoit donc ſes avantages, mais elle eſtoit ſujette à des inconvénients encore plus grands.

Herodot. l. 6.

Heſych. & Suid. in λακωνικὸν τρόπον.

Iſocrat. Orat. ad Philipp.

Sparte, en interdiſant tout accès aux étrangers, faiſoit profeſſion ouverte de ne point connoître les droits de l'hoſpitalité, droits fondez ſur la nature, conſacrez par toutes les religions, établis pour le maintien de la ſociété, & pour l'honneur de l'humanité. Les Lacédémoniens eſtoient dès-lors, en quelque façon, dénaturez, impies, féroces, inhumains, & c'eſtoit ſe déclarer tels à la face de l'univers. Quelques fruits qu'ils tiraſſent de leur Xénélaſie, c'eſtoit les acheter trop cher.

Si leurs maximes ſauvages les faiſoient redouter de leurs voiſins, ce qui n'arriva pourtant pas toûjours, ils en eſtoient auſſi moins aimez, &, dans le fond, moins eſtimez. Quelle véritable conſidération pouvoit-on avoir pour un Peuple, qui, par la barriére qu'il mettoit entre luy & tous les autres, ne leur annonçoit que de la défiance & de l'inimitié? La gloire des Lacédémoniens en ſouffrit plus d'une fois; le Théatre Grec forgea le terme injurieux & mépriſant, Διδεσποτόξενοι, pour jouer leur inhoſpitalité; les Poëtes la tournérent en ridicule, les Orateurs la chargérent des plus noires couleurs, & les Philoſophes la condamnérent ouvertement.

Ariſtoph. in Pace.

Platon n'aimoit pas trop les étrangers dans ſa République, mais il ne donnoit point dans les ſentiments outrez de Lycurgue, quoy qu'en diſent Cælius Rhodiginus & Cragius, qui font, ce ſemble, marcher de pair les idées des deux Légiſlateurs, ſur la Xénélaſie. Cette loy paroiſſoit à Platon pleine d'orgueil & de dureté; il en regardoit même le deſſein comme chimérique dans l'exécution. Il eſt vray qu'il preſcrit des régles pour ne recevoir qu'avec précaution ceux qui viennent d'ailleurs; mais il veut qu'on les reçoive avec d'autant plus de bonté, que n'ayant ni parents ni amis, on en eſt plus obligé, devant les Dieux & devant les hommes, à leur eſtre favorable. Reſpectons toûjours, ajoûte-t-il dans un autre endroit, la colére de Jupiter qui préſide à l'hoſpitalité, & ne maltraitons jamais les étrangers; je ne dis pas juſqu'à les manger & les immoler, comme font aujourd'huy les Sauvages du Nil, mais juſqu'à les éloigner même par des ordonnances

Plat. de Legib. lib. 12.

Idem lib. 5. & lib. 12.

ordonnances bizarres & groſſiéres. On voit aſſez qui Platon vouloit déſigner par ces derniéres paroles.

Lacédémone entendoit mal ſes intérêts, en ſe ſéparant ainſi des autres Peuples. Elle ſe mettoit à couvert du mal qu'elle en avoit à craindre, je le veux, mais elle ſe privoit des grands avantages qu'elle auroit pû tirer de leur ſociété; elle craignoit les innovations de la part des étrangers; peut-eſtre auroit-il eſté à ſouhaiter pour elle, qu'ils y euſſent peu à peu introduit quelques changements. Il y avoit bien des choſes à réformer dans le gouvernement de la République. Polycrate, il eſt vray, pouvoit avoir tort d'en blâmer la conſtitution en général, comme mauvaiſe, mais les E'crivains ſpéculatifs, qui l'ont élevée juſqu'au Ciel avec tant d'emphaſe, ſont auſſi allez trop loin. Il faut bien que ces loix ayent eſté meilleures dans la théorie que dans la pratique, puiſque les Politiques étrangers ne les ont jamais priſes pour modéles, & que les Lacédémoniens eux-mêmes ne pûrent, ou ne voulurent jamais les établir, ni dans leurs colonies, ni dans leur pays de conquête. Numa ſe ſervant d'un Lacédémonien pour rédiger les ſiennes, les fit pourtant très-différentes, pour la ſubſtance, de celles de Lacédémone; & quand les Romains allérent depuis chercher dans la Grece les loix les plus ſages & les plus célébres, ce fut aux Athéniens, non aux Lacédémoniens, qu'ils s'adreſſérent. Or Sparte auroit pû corriger les défauts de ſon gouvernement, par le ſecours des étrangers, qui luy auroient appris le mérite de l'hoſpitalité, l'utilité d'un commerce réciproque, le prix des lettres & des ſciences, & tant d'autres moyens de procurer la gloire & le bonheur des E'tats.

Joſeph. lib. 1. contra Appion.

Iſocr. Panath.

Plutarch. in Numa.

Auguſtin. de Civit. Dei, lib. 2. cap. 16.

Ælien rapporte qu'ils furent ſouvent obligez, malgré leur Xénélaſie, de faire venir d'ailleurs des Médecins & d'autres perſonnes habiles en divers genres de connoiſſance, à meſure qu'ils en avoient beſoin. D'autres E'crivains font foy que l'arrivée de divers étrangers, qui ſe gliſſérent de temps en temps dans le pays, leur fut très-ſalutaire. Le Scythe Abaris trouva la ville ſujette à de fréquentes mortalitez, cauſées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voiſinage

Ælian. Var. Hiſtor. lib 12. cap. 50.

Apoll. Hiſtor. Mirab. cap. 4.

Iamblic. in vit. Pythag. lib. 1. cap. 19. & 28. du Mont Taygete. Il fit des ſacrifices & des luſtrations, accompagnées ſans doute de remédes plus naturels & plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus dans la ſuite.

Suid. in Βάκις. Bacis, Bœotien, célébre par pluſieurs opérations merveilleuſes, guérit par des purifications, les femmes Lacédémoniennes, qu'une eſpéce de manie avoit ſaiſies.

Cic. de Divin. lib. 1. Plin. Hiſtor. Natural. lib. 2. cap. 79. Anaximandre, Phyſicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ils ſe retirérent dans la campagne avec leurs meubles les plus précieux, c'eſt-à-dire, leurs armes. La

Plut. in Cimon. violence de la ſecouſſe détacha le ſommet du Mont Taygete, & renverſa la ville, où quelques jeunes gens demeurez au milieu du Portique, furent écraſez ſous les ruines. Ce fut le

Diog. Laërt. in Anaximand. Plin. Hiſtor. Natural. lib. 2. cap. 76. même Anaximandre, ſuivant Diogéne-Laërce, ou ſon diſciple Anaximéne de Milet, ſuivant Pline l'ancien, qui fit à Lacédémone le premier Cadran ſolaire. En général, tout ce que la République a eu de bons ouvrages de l'eſprit ou de la main, elle en a preſque toûjours eſté redevable aux étrangers, puiſqu'en s'interdiſant toute ſorte de travail & d'induſtrie, elle s'eſtoit liée les mains, pour n'avoir à fournir ni à ſes plaiſirs, ni même à ſes beſoins. Elle avoit donc grand tort d'éloigner des gens qui luy eſtoient ſi utiles & ſi néceſſaires.

C'eſtoit une nation guerriére qui ne faiſoit d'autre profeſſion que celle des armes. Dès-lors elle ſe trouvoit néceſſairement engagée dans un certain cours d'affaires publiques, de négociations, de confédérations, de projets de guerre & de traitez de paix, qui demandoient le miniſtére des étrangers. On fut donc obligé de donner atteinte à la Xénélaſie, peu de temps après Lycurgue, qu'on fit tour à tour la guerre & la paix avec les mêmes formalitez que toutes les autres nations du monde. Rien de plus ordinaire, en effet, que d'y voir les Députez étrangers reçus avec facilité & même avec politeſſe, ſur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les Ambaſſadeurs de Perſe, en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligez d'abord après de pluſieurs maux, les attribuérent à leur cruauté. Perſuadez que le Ciel en

pourſuivoit la vengeance, ils propoſérent dans une grande assemblée, d'expier leur crime par la mort volontaire de quelque citoyen. Sperthiès & Bulis, deux Spartiates des plus illuſtres, s'offrirent auſſi-toſt pour victimes, & s'allérent préſenter au Roy de Perſe. Ils furent traitez magnifiquement ſur la route par les Satrapes; arrivez à Suſe, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens, par le meurtre de ſes Ambaſſadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occaſion de ceſſer d'eſtre coupables, en acceptant leur ſatisfaction, & il les renvoya avec cette réponſe. Les Grecs avoient bonne grace de traiter de barbare, l'étranger qui ſe vengeoit ainſi de leur inhumanité? D'ailleurs, la rigueur de la Xénélaſie ne fut guéres exercée par les Lacédémoniens, contre les Députez qu'on leur envoyoit des pays voiſins ou éloignez; ils eſtoient bien reçus, & aſſez bien traitez. Les exemples en ſont fréquents dans l'hiſtoire de la République, il ſeroit ennuyeux de les rapporter. *Herodot. l. 7.*

Nous avons déja remarqué que la Xénélaſie ne regardoit point les troupes étrangéres qui venoient au ſecours de Lacédémone. Le bon ſens demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliez, que pour les naturels d'un pays, & il eſt de l'intérêt d'un Peuple guerrier d'en uſer ainſi. Celuy-ci pourtant a conſervé quelquefois avec ſes alliez, un air de myſtére, de réſerve & de défiance, qui ne ſentoit que trop l'eſprit de Xénélaſie. On vouloit, par exemple, que des étrangers avec qui l'on faiſoit des campements & des marches, ignoraſſent juſqu'au nombre des Lacédémoniens qui compoſoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des queſtions ou des plaintes ſur un article auſſi intéreſſant pour eux, elles eſtoient reçûes avec mépris & avec fierté, comme il paroît par quelques réponſes d'Agéſilas, d'Ariſton & d'Agis. *Thucyd. lib. 5.* *Plut. Apophth.*

On ne commença proprement à ſe relâcher ſur la Xénélaſie, qu'à l'occaſion des ſolemnitez & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année. Il fut d'abord permis aux étrangers de venir à Sparte en eſtre les témoins. La maniére dont on *Schol. Ariſtophan. in Pace. Suid.*

y produiſoit la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſéxe, devoit picquer une curioſité déréglée. De-là cette propoſition Cynique rapportée dans Athénée. Nous n'avons que des éloges à donner à la coûtume de Sparte, qui montre ſes filles nûes aux étrangers. Ils accouroient en foule à ces ſpectacles. On avoit l'honnêteté de les faire mettre à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient indifféremment dans l'endroit où le hazard les avoit placez. Xénophon parle avec éloge de Lichas, qui ſe diſtinguoit par ſon attention à régaler les étrangers qui venoient pour lors à Lacédémone; & je crois qu'il faut rapporter à ces ſortes d'occaſions, le feſtin Copis décrit fort au long par Athénée, où les étrangers mangeoient ſans diſtinction avec les habitants du pays.

Athen. lib. 13. cap. 2.

M. Antonin. Imper. lib. 11.

Xenoph. Memorabil. lib. 1.

Athen. lib. 4.

La Xénélaſie Lacédémonienne ſe dément encore ſouvent en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques Peuples entiers, que des raiſons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célébre Muſicien de Leſbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, ſe ſauva ſur le Cap Ténare; on luy donna retraite, & il conſacra dans le temple d'Apollon, ſitué ſur le même Promontoire, une ſtatue de bronze, pour monument de ſon aventure. Thémiſtocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athenes ſa patrie, ni du reſte des Grecs, les honneurs qu'il ſe croyoit dûs, ſe rendit à Lacédémone. On luy donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fût dans la ville, & trente des principaux citoyens l'eſcortérent à ſon retour, juſqu'à la frontiére; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférérent jamais à aucun autre étranger. Alcibiade & quelques autres, obligez de ſortir de leur pays pour des raiſons d'Etat, trouvérent auſſi un aſyle à Lacédémone. Il y eut entre ce Général Athénien & un citoyen de Sparte, une hoſpitalité particuliére, dont Endéas fils du Lacédémonien, tira dans la ſuite de grands avantages. L'Athénien Périclès fut auſſi uni à Archidamus Roy de Sparte, par les liens de cette hoſpitalité perſonnelle, dont les droits eſtoient ſi ſacrez, qu'Archidamus ravageant les terres des Athéniens, n'oſoit toucher à celles de Périclès.

Herodot. l. 1. Pauſ. Lacon. Dion Chryſoſt. Orat. 37. Aul. Gell. lib. 16. cap. 19. Solin. cap. 13. Serv. ad Eclog.

Herodot. l. 8. Plutarch. in Themiſtoc.

Plutarch. in Alcibiad.

Thucyd. lib. 8.

Plutarch. in Pericl.

Agéſilas, autre Roy de Sparte, qui aimoit Xénophon Athénien, l'exhorta plus d'une fois d'envoyer ſes enfants pour eſtre élevez à la Lacédémonienne. Toutes les fois que les Déeliens alloient à Lacédémone, ils y eſtoient reçus avec diſtinction, on leur donnoit la préſéance ſur tout le monde, parce que leurs ancêtres avoient facilité aux Dioſcures la délivrance d'Héléne. Les Phliaſiens, qui avoient eſté fidéles à leur alliance avec la République, dans le temps de ſes malheurs, comme dans ſes plus beaux jours, s'eſtant rendus à Lacédémone, entre les honneurs qu'on leur fit, on leur envoya un bœuf pour préſent d'hoſpitalité. Les Juifs enfin, avoient une liberté entiére de venir chez les Lacédémoniens, puiſque les uns & les autres ſe glorifioient d'eſtre freres, & d'avoir Abraham pour tige commune. Tous ces différents étrangers ne trouvérent à Lacédémone que des douceurs.

Plutarch. in Ageſil.

Herodot. lib. ult.

Xenoph. Hiſt. Græc. lib. 7.

Joſeph. Antiq. lib. 12. cap. 5.

Pluſieurs autres n'eurent rien moins qu'à ſe louer de l'accueil des Lacédémoniens. Archiloque de Paros eſtoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit ſortir à l'heure même, pour avoir autrefois dit dans un endroit de ſes Poëſies, qu'il vaut mieux fuir, que mourir les armes à la main. Ils chaſſérent encore Mæandrius Tyran de Samos, pour avoir diſtribué des vaſes d'or & d'argent aux citoyens; Céphiſophon, pour s'eſtre trop vanté de diſcourir une journée entiére, ſur quelque ſujet qui luy fût propoſé; & Mithécus, trop habile cuiſinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité Lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer les étrangers, n'empêcha pas qu'ils ne commiſſent quelquefois des excès au milieu même de Lacédémone: témoins ces hommes hardis de Clazoméne, qui remplirent de boue & d'ordure les chaires des Ephores, deſtinées à rendre la juſtice & à régler les affaires de l'Etat. Ces magiſtrats affectérent de n'en point paroître offenſez; ils firent ſimplement annoncer dans les rues, par un crieur public, cette ordonnance véritablement Laconique: Qu'on ſçache qu'il eſt permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes.

Plutarch. Inſtit. Lacon.

Herod. lib. 3.

Plut. Apopht. Lacon.

Maxim. Tyr. Orat. 7.

Ælian. Var. Hiſt. lib. 14. cap. 7.

Idem lib. 2. cap. 14.

Plutarch.

Lacédémone eut des magiſtrats particuliers, pour avoir

Herodot. l. 6. l'œil ſur les étrangers; ils eſtoient au choix des deux Rois, & on les nomma Proxenes, du nom de leur employ, qui approchoit de celuy de nos Introducteurs. Les Proxenes eſtoient donc chargez de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs beſoins & à leurs commoditez, de les produire en public, de les placer aux ſpectacles & aux jeux, & ſans doute de veiller ſur leur conduite, pour empêcher le tort qu'elle auroit pû faire à la République. L'uſage des Proxenes devoit eſtre commun parmi les différents Peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des Députez les uns aux autres, pour traiter les affaires publiques; par exemple, Alcibiade Athénien, & Polydamas Theſſalien, furent Proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athenes, & l'autre en Theſſalie; par la même raiſon, les Athéniens & les Theſſaliens avoient leurs Proxenes Lacédémoniens dans la ville de Sparte.

Hesych. & Suid. Poll. Onomaſt.

Plutarch. in Alcibiad. Xenoph. l. 6.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres d'Athenes. Le relâchement qui s'introduiſit alors dans les mœurs, entraîna peu à peu la décadence de leur Xénélaſie, comme des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencérent à rechercher les plaiſirs & les commoditez de la vie, & il fallut bien que les étrangers vinſſent leur en procurer les moyens, puiſque Lacédémone n'avoit ni commerce, ni induſtrie, ni connoiſſance de la plûpart des arts & des mêtiers. On en vint dans la ſuite des temps, juſqu'à ouvrir aux étrangers, dans la ville de Las, un entrepôt général pour le commerce maritime. La Xénélaſie s'oublioit, & l'hoſpitalité n'en eſtoit pas mieux pratiquée. En recevant les étrangers, on conſervoit toûjours un mauvais levain contr'eux, on les rançonnoit, on les inquiétoit de toutes les façons. En un mot, les Lacédémoniens ne penſérent & n'agirent jamais comme les autres Peuples, à l'égard des étrangers, non pas même pluſieurs ſiécles après la ruine entiére de leur République.

Tit. Liv. lib. 38.

Syrian. in Hermogen.

Il s'en eſtoit pourtant vû de temps en temps quelques-uns,

qui, malgré les principes dans leſquels ils avoient eſté élevez, avoient deſapprouvé hautement les rigueurs de l'inhoſpitalité; tel fut Lichas & quelques autres, dont j'ay déja eû occaſion de parler. Timandridas, après avoir laiſſé à ſon fils l'adminiſtration de ſon bien pendant un voyage, trouvant à ſon retour des acquiſitions conſidérables, s'en plaignoit, dans la crainte qu'elles n'eûſſent eſté faites aux dépens des Dieux, des amis & des étrangers. *Ælian.* Agis Roy de Sparte, blâma un jour un de ſes amis qui avoit donné à manger à des étrangers, de leur avoir ſimplement ſervi une eſpéce de pain & de potage noir, qui faiſoit la nourriture ordinaire des Lacédémoniens; il luy en fit des reproches, comme d'une faute conſidérable. *Plutarch. in Agid.* Le même Prince fit voir, dans une occaſion plus importante, que ſes idées ſur le compte des étrangers, eſtoient bien différentes de celles de ſa nation. Je finis par ce trait hiſtorique.

Agis avoit formé le deſſein de remettre l'Etat ſur l'ancien pied, d'annuller les dettes & les acquêts, & de rétablir le partage égal des terres, ordonné par Lycurgue; les biens eſtoient plus que ſuffiſants pour les beſoins de chaque particulier. Il propoſa d'en diſtribuer le ſurplus à des étrangers, qu'on choiſiroit pour les incorporer à la nation. Léonidas, l'autre Roy, ne goûtoit point la réforme; il n'avoit point fait difficulté d'épouſer une femme étrangére, contre la loy de la Xénélaſie, & il allégua cette même loy contre ſon Collégue, dans une aſſemblée générale du Peuple. Il demanda donc à Agis, ſi Lycurgue, à ſon avis, n'avoit pas eſté un Légiſlateur plein de ſageſſe & d'équité? Agis en convint; mais, reprit l'autre, Lycurgue a-t-il jamais accordé aux débiteurs l'acquit de leurs dettes, & aux étrangers le privilége de citoyen, luy qui crut qu'une ville ne pouvoit ſe ſoûtenir, ſi l'entrée n'en eſtoit fermée aux étrangers? Il n'eſt pas étonnant, répondit Agis, que Léonidas, élevé luy-même chez les étrangers, & marié dans une famille de Satrape, ignore que Lycurgue annulla les prêts & les dettes, en proſcrivant l'uſage de l'argent, & que les étrangers qu'il eut en vûe de chaſſer, furent les hommes dont la vie & les mœurs eſtoient oppoſées à ſes *Ibid.*

maximes, plûtôt que ceux à qui on n'avoit à reprocher que d'eſtre d'un pays différent. Non, continua-t-il, ce n'eſtoit point aux perſonnes que Lycurgue déclaroit la guerre, mais aux mœurs & à la conduite. Tout ce qu'il craignoit, c'eſtoit que le mêlange des étrangers avec ſes citoyens, n'inſpirât à ceux-ci le goût du luxe, de la molleſſe & de leur propre intérêt. Ne vit-on point, ajoûta-t-il, Terpandre, Thalès & Phérécyde, tout étrangers qu'ils eſtoient, comblez d'honneurs dans Lacédémone, parce qu'ils célébroient continuellement les maximes de Lycurgue. Agis plaidoit ainſi la cauſe des étrangers; ſes prétentions n'eurent pourtant point d'effet pour le partage des terres, ni par conſéquent, pour l'introduction des étrangers dans le pays. Il fut la victime de ſon zéle, & les Ephores le firent mourir, pour une entrepriſe qui rendra ſa mémoire à jamais vénérable à la poſtérité.

HISTOIRE
DE LA SECONDE GUERRE SACRE'E.

Par M. DE VALOIS.

SECONDE PARTIE.

CEPENDANT Onomarchus, frere & Collégue de Philomélus, commence par s'emparer du commandement en chef, & ayant ramaſſé à la hâte les reſtes de l'armée Phocéenne, qui avoient échappez à la défaite générale, il les rallie tous en un corps, & les ramene à leur étendart. Ce fut, au reſte, par cette victoire conſidérable remportée ſur les Phocéens, que ſe termina la ſeconde année de la ſeconde Guerre ſacrée. 9. Février 1734.

Dans les commencements de la troiſiéme année, (je ſuis toûjours le calcul de Diodore de Sicile) Eudemus eſtant le ſouverain Magiſtrat à Athenes, & M. Fabius & M. Pompilius eſtant Conſuls à Rome, les Bœotiens, qui, vers la fin de l'année précédente, venoient de remporter ſur les Phocéens la victoire ſignalée dont il eſt queſtion, ſe perſuadérent avec aſſez de vrayſemblance, que la juſtice divine & la juſtice humaine ayant comme concouru l'une avec l'autre pour punir Philomélus, l'auteur & le chef de l'entrepriſe ſacrilége, ſon exemple ne manqueroit pas d'intimider les autres, & les détourneroit de commettre un pareil crime. Selon ces vûes, ils crurent donc qu'il leur eſtoit inutile de tenir davantage une armée en campagne, & ils s'en retournérent dans leur pays avec toutes leurs troupes.

Les Phocéens de leur côté, délivrez, au moins pour un temps, des horreurs d'une guerre qui venoit de leur coûter ſi cher, reprirent auſſi le chemin de Delphes. Ils ne furent pas plûtôt arrivez dans cette ville, qu'ils commencérent par y aſſembler leurs alliez, afin de délibérer conjointement avec

eux, ſur les moyens de continuer la guerre. Les avis de l'aſſemblée ſe trouvérent fort partagez. Ceux qui avoient de l'amour pour la juſtice, inclinoient abſolument à la paix, & jugeoient qu'il falloit même l'acheter à quelque prix que ce fût. Les autres, doüez à la vérité d'une ſorte de bravoure, mais gens ſans religion, & qui guidez par leur ſeule avarice, eſtoient par-là même diſpoſez à mettre en uſage, pour s'enrichir, les moyens les plus illégitimes : ces derniers ſoûtenoient avec chaleur, qu'il falloit continuer la guerre, & ils ne manquérent pas d'appuyer leur ſentiment de tous les raiſonnements les plus capables de faire illuſion. Ils ſe tûrent enſuite; & pour donner le temps aux autres de paſſer à leur avis, ils affectérent de jetter les yeux de tous côtez, comme pour voir s'il ne ſe trouveroit point quelqu'homme de marque qui ſe joignît à eux, & qui, par ſon ſuffrage, entraînât ceux de la meilleure partie de l'aſſemblée. Alors Onomarchus, qui avoit plus d'intérêt que perſonne à la prolongation de la guerre, ſe leva, & fit un diſcours étendu & artificieux, dans lequel il s'efforça de prouver par des raiſons plauſibles en apparence, qu'il eſtoit de l'intérêt & de l'honneur même des Phocéens & de leurs Alliez, de perſévérer conſtamment dans le projet que Philomélus avoit formé, & de tâcher de le conduire à une heureuſe fin. Sa harangue, qui eſtoit ſpécieuſe, frappa la plus grande partie de l'aſſemblée. Le mauvais avis prévalut ſur le bon, & il paſſa à la pluralité des voix. C'eſt un malheur qui n'arrive que trop ſouvent, parce que le plus grand nombre eſt, pour l'ordinaire, compoſé des perſonnes les moins ſenſées & les moins éclairées.

En conſéquence donc de la délibération des Phocéens & de leurs Alliez, Onomarchus fut créé Généraliſſime de l'armée. A peine ſe vit-il revêtu de cette dignité, qu'il commença par faire de grandes recrûes de ſoldats étrangers, qu'il ſubſtitua dans différentes compagnies, en la place de ceux qui avoient péri dans le dernier combat. Par ce moyen, il rendit non ſeulement toutes ſes compagnies complettes, mais même il augmenta conſidérablement ſon armée, par le grand nombre

de gens ſans aveu qui venoient s'offrir à luy de toutes parts.

Mais pendant qu'Onomarchus paroiſſoit uniquement occupé du ſoin de mettre promptement ſur pied une groſſe armée, il ne travailloit pas avec moins d'ardeur à ramaſſer toutes les choſes néceſſaires à la continuation de la guerre; & il faiſoit auſſi, à cet égard, des préparatifs prodigieux. Dans ce même temps-là, un ſonge qu'il eut, ou que plûtôt il feignit avoir eu, ſervit à encourager beaucoup les Phocéens, & Onomarchus luy-même n'en tira pas un mediocre avantage, à cauſe de l'idée flatteuſe d'un grand accroiſſement & d'une grande gloire, que ce ſonge ſembloit luy préſager. Une nuit, en dormant, il s'imagina qu'il élevoit de ſes propres mains une ſtatue coloſſale de bronze, que les Amphictyons avoient dédiée dans le temple d'Apollon Delphien, & qu'il donnoit à cette ſtatue, une bien plus grande hauteur qu'elle n'avoit eûe auparavant; d'où il concluoit que par une pareille viſion, les Dieux avoient voulu luy préſager la gloire qu'ils luy deſtinoient durant le cours de ſon Généralat. Cependant ce pronoſtic eſtoit bien différent de ce que penſoit Onomarchus; il ne ſignifioit autre choſe, ſinon que l'amende à laquelle les Phocéens avoient eſté condamnez, en punition de leur entrepriſe ſacrilége & du pillage du temple, ſeroit un jour portée à une ſomme infiniment plus conſidérable, par les mains mêmes d'Onomarchus, c'eſt-à-dire, par la perſévérance opiniâtre de ce Général à continuer une guerre auſſi odieuſe & auſſi criante; ce qui arriva préciſément à la fin de cette guerre. C'eſt la réflexion que fait, à la vérité, un peu après coup Diodore de Sicile, car ſous l'empire d'Auguſte, temps auquel floriſſoit ce ſçavant Hiſtorien, il luy eſtoit bien aiſé de donner au ſonge d'Onomarchus une interprétation juſte, & qui quadrât parfaitement avec la vérité de l'hiſtoire, puiſque c'eſtoit un événement arrivé ſous le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, & par conſéquent près de trois ſiécles avant la naiſſance d'Auguſte.

Au reſte, dès que le commandement en chef de l'armée Phocéenne eut eſté confié à Onomarchus, un de ſes premiers

ſoins fut de faire fabriquer une grande quantité d'armes offenſives & défenſives, tant en fer qu'en cuivre; à l'égard de l'or & de l'argent, il ſçut l'employer à des uſages plus utiles & plus convenables à ſes deſſeins. Il en fit monnoyer pour des ſommes très-conſidérables, & il en envoya une bonne partie aux villes alliées des Phocéens, avec cette précaution de s'attacher toûjours les magiſtrats & les citoyens de diſtinction de ces mêmes villes, par des largeſſes proportionnées au rang qu'ils y occupoient. Au moyen de cette pluye d'or, il trouva auſſi le ſecret de corrompre pluſieurs de ſes ennemis, en détachant les uns, & les attirant dans ſon parti, & en obtenant des autres qu'ils demeuraſſent au moins neutres. Et il vint à bout de toutes ces choſes avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit à traiter avec des hommes poſſedez d'une ardente ſoif de l'or, & par conſéquent prêts à tout faire à la vûe de ce métal funeſte, qui, dès les temps les plus reculez, a eſté la ſource de preſque tous les crimes qui ont inondé & ſouillé l'Univers. En effet, à force de préſents, il eut l'art de détacher les Theſſaliens les plus illuſtres d'entre les ennemis des Phocéens, & de leur perſuader de ne plus porter les armes contr'eux; point ſur lequel ils ne luy tinrent pas néantmoins trop ſcrupuleuſement parole.

Pendant qu'Onomarchus cherchoit ainſi au dehors à ſe faire des amis à prix d'argent, il s'établiſſoit dans ſon propre pays un deſpotiſme ſi outré, ou, pour parler plus juſte, une tyrannie ſi inſupportable & ſi criante, que dès que quelques-uns d'entre ſes compatriotes prenoient la liberté de ne pas penſer comme luy en ennemis de leur patrie, en fanatiques, en impies, ils eſtoient auſſi-tôt jettez dans les fers, mis à mort, & leurs biens confiſquez & vendus à l'encan. C'eſt par de ſemblables actions qu'il ſe montroit le digne ſucceſſeur de Philomélus ſon frere aîné, c'eſt-à-dire, non moins ſcélérat, non moins athée, &, pour tout dire en un ſeul mot, non moins tyran que luy à tous égards.

Le premier acte d'hoſtilité d'Onomarchus, fut une irruption dans la Locride, ſurnommée *Epicnemidienne*. Dans cette

expédition, il attaqua vivement une ville ſituée ſur les frontiéres de ce pays, & qui portoit le nom de *Thronium;* & après l'avoir priſe d'aſſaut, il la raſa, & en fit tous les habitants eſclaves, ce qui intimida ſi fort les peuples d'*Amphiſſa,* ville d'Achaïe appartenant aux Locriens ſurnommez *Ozoles,* qu'ils crurent n'avoir point d'autre parti à prendre que de ſe ſoûmettre à luy. C'eſt à peu-près ainſi que Diodore de Sicile s'explique ſur ce ſujet, & les termes dans leſquels s'exprime cet Auteur, ne me paroiſſent ſignifier autre choſe, ſinon que les habitants d'*Amphiſſa,* effrayez du traitement rigoureux que ceux de la ville de *Thronium* venoient d'eſſuyer, ſe rendirent à Onomarchus par compoſition, & que pour ſe racheter du pillage, ils luy payérent la ſomme à laquelle il luy avoit plû les taxer.

Quoy qu'il en ſoit, Onomarchus ayant pris enſuite la route de la Doride, il ſe rendit maître de quelques-unes des villes de cette province, les mit à contribution, & déſola tout le plat-pays. De-là paſſant dans la Bœotie, il s'y empara de la célébre ville d'Orchomene; & comme il ſe préparoit à aller faire le ſiége de *Cheronée,* l'armée des Thébains vint à ſa rencontre, & luy livra bataille. Dans cette action, Onomarchus eut l'avantage; & après cette petite victoire remportée ſur les Thébains, il retourna ſur ſes pas, & reprit le chemin de ſa patrie.

A quelque temps de-là, Lycophron tyran de Phérès, ayant imploré le ſecours des Phocéens, Onomarchus luy envoya Phayllus ſon frere avec ſept mille hommes; mais Philippe Roy de Macedoine, vint promptement à leur rencontre, les battit, & les chaſſa hors de la Theſſalie. Onomarchus, qui méditoit déja la conquête de la Theſſalie, n'eut pas plûtôt appris la défaite de ſon frere, qu'il partit avec toute ſon armée, pour aller luy-même au ſecours de Lycophron. Philippe, à la tête de ſon armée & de celle des Theſſaliens jointes enſemble, eſtant venu au-devant d'Onomarchus, celuy-ci dont les troupes eſtoient plus nombreuſes, les défit en deux différents combats, dans leſquels une grande quantité de Macédoniens

périrent, & où Philippe luy-même courut un fort grand danger, puiſque ſes ſoldats effrayez, l'abandonnoient pour prendre la fuite, & qu'il eut toutes les peines du monde à les rallier & à les ramener à leur devoir; & fort peu de temps après, ce Prince repaſſa en Macedoine.

Onomarchus, de ſon côté, pourſuivant ſa victoire, entre dans la Bœotie, préſente la bataille aux Bœotiens, les défait, & enſuite ſe rend maître de la ville de *Cheronée*.

Dans ce même temps-là, Philippe Roy de Macedoine eſtant retourné en Theſſalie avec une armée conſidérable, y preſſoit vivement le tyran Lycophron. Ce dernier, bien inférieur en forces à Philippe, a pour la ſeconde fois recours à l'aide des Phocéens, avec promeſſe de joindre dans la ſuite ſes troupes aux leurs, pour faire réuſſir le projet qu'ils avoient formé ſur la Theſſalie.

Une ſemblable promeſſe flattoit trop les vûes ambitieuſes d'Onomarchus, pour qu'il héſitât un moment à ſecourir le Tyran. Il ſe regardoit déja comme le ſouverain de toute la Theſſalie, & effectivement il avoit alors une armée ſi puiſſante pour ces temps-là, qu'il pouvoit preſque compter de réuſſir dans tout ce qu'il entreprendroit de plus hazardeux. Il part donc en diligence, pour aller au ſecours de Lycophron ſon ami & ſon allié; & à la vérité, les intérêts particuliers d'Onomarchus eſtoient ſi intimement liez avec ceux du tyran de Phérès, qu'il ne pouvoit plus ſe départir de ſon alliance, ſans renoncer à la conquête de la Theſſalie, à laquelle il aſpiroit, & qu'il enviſageoit déja comme une choſe faite. L'armée d'Onomarchus eſtoit compoſée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux. Philippe averti de la marche du Général Phocéen, ne manqua pas d'abord de faire comprendre aux Theſſaliens qu'il eſtoit de leur propre intérêt d'unir leurs forces aux ſiennes, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur perſuader la néceſſité de cette jonction, ils la ſentoient comme luy cette néceſſité; ils joignirent donc leur armée à la ſienne, & le créérent leur Général. Par cette jonction, Philippe ſe trouva à la tête d'une armée compoſée de plus

de vingt mille hommes d'Infanterie & de trois mille chevaux, par conſéquent ſupérieure à celle d'Onomarchus. Dans cet état, Philippe, ſans perdre de temps, marche droit à Onomarchus, & luy préſente la bataille, qui fut des plus ſanglantes. L'Infanterie y combattit de part & d'autre avec toute l'opiniâtreté & toute la bravoure que l'on peut attendre de deux armées acharnées l'une contre l'autre, & déterminées à vaincre ou à mourir; ainſi, malgré la chaleur du combat & le grand nombre de morts de part & d'autre, il n'y avoit encore qu'un avantage aſſez leger du côté de Philippe, lorſque la Cavalerie Theſſalienne eſtant tout à coup ſurvenue au ſecours de l'Infanterie Macedonienne, fondit ſur les Phocéens, & ne tarda guéres à leur faire ſentir toute ſa ſupériorité, & du côté de la force, & du côté de la bravoure. Ce fut, en effet, à l'arrivée de cette Cavalerie, que redoubla l'ardeur des combattants, & que la victoire, qui juſques-là avoit eſté comme indéciſe, ſe détermina entiérement en faveur de Philippe. Malgré toute leur valeur, les Phocéens commencérent à plier, & l'armée Macedonienne en fit un ſi grand carnage, qu'il en reſta ſur la place plus de ſix mille, tant de Phocéens naturels, que de leurs troupes auxiliaires. Une défaite ſi conſidérable découragea de telle ſorte Onomarchus, qu'il prit la fuite vers la mer avec les troupes qui l'environnoient. Ce fut ainſi que Philippe, aidé des Theſſaliens, demeura maître du champ de bataille, & remporta une victoire complette ſur les Phocéens. Le hazard voulut que Charès Commandant de la flotte Athénienne, paſſât alors le long des côtes avec pluſieurs galéres. A la vûe de cette flotte, Onomarchus & les ſiens conçurent l'eſpérance de pouvoir ſe ſauver; & s'eſtant dépouillez de leurs armes, ils ſe jettérent à la nage, pour tâcher de gagner les galéres, mais ils ne pûrent les atteindre, & ils furent ſubmergez par les flots. Onomarchus luy-même fut de ce nombre.

Au reſte, Philippe voulant ſignaler ſa victoire par un exemple de ſévérité qui intimidât les Phocéens, & qui leur fît ſentir à quel point ils eſtoient devenus l'objet de l'exécration

publique, donna ordre à quelques-uns de ſes ſoldats de repêcher Onomarchus, & il fit pendre le corps de ce Général ſacrilége; les autres, qui, comme luy, s'eſtoient noyez en faiſant leurs efforts pour ſe ſauver, furent abandonnez à la mercy des flots, pour ſervir de jouet aux vents & aux vagues. Pour ce qui eſt des ſix mille ennemis qui eſtoient reſtez ſur le champ de bataille, le Roy de Macedoine les fit jetter dans la mer, comme gens indignes de la ſépulture, puiſqu'ils eſtoient morts les armes à la main dans une expédition ſacrilége.

Diodore de Sicile ajoûte que Philippe fit auſſi en cette occaſion, plus de trois mille priſonniers de guerre, mais il ne nous inſtruit point du traitement qu'ils reçurent de la part de ce Prince; cependant je ſuis perſuadé qu'ils furent tous faits eſclaves. Philippe, en une telle conjoncture, ne pouvoit ſe diſpenſer d'exécuter une loy commune à tous les Peuples de la Grece, qui ordonnoit expreſſément que les ſacriléges fuſſent réduits à l'eſclavage.

Diodore de Sicile ne nous apprend point non plus quel parti prit, après ſa défaite, le gros de l'armée Phocéenne; c'eſtoit néantmoins une circonſtance qu'à mon avis il n'auroit pas dû obmettre: cette armée, qui, avant l'action, eſtoit compoſée de vingt mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, ſe trouvoit, par ſa défaite, réduite à environ onze mille hommes aguerris, & en qui le deſeſpoir d'avoir eſté vaincus, redoubloit encore le courage; or une armée de onze mille hommes tels que je viens de les dépeindre, eſtoit encore en état de faire une retraite honorable, & il eſt hors de doute que c'eſt auſſi ce qu'elle fit, en reprenant, dans le meilleur ordre qu'elle pût, le chemin de la Phocide; c'eſt néantmoins l'induction naturelle qui doit ſe tirer du ſilence même de Diodore de Sicile.

Tels furent les principaux événements qui ſe paſſérent durant le cours de la troiſiéme année de la ſeconde Guerre ſacrée, ou, ce qui revient au même, pendant la quatriéme année de la cent ſixiéme Olympiade.

HISTOIRE
DE LA SECONDE GUERRE SACRE'E.

Par M. DE VALOIS.

TROISIE'ME PARTIE.

COMME il y a des familles où l'honneur, la probité, la vertu, ſont, en quelque ſorte, héréditaires, il y en a d'autres, au contraire, dont le caractére ſpécifique eſt une pente perpétuelle au mal, jointe au funeſte talent de commettre ſans remords les plus grands crimes. La famille de Philomélus eſtoit du nombre de ces derniéres; l'on a déja vû à quels excès & luy & ſon frere Onomarchus s'eſtoient portez. Phayllus, le dernier frere, va préſentement ſe mettre ſur les rangs, & après luy, Phalæcus ſon neveu paroîtra enfin ſur la ſcene; & ces deux derniers Généraux des Phocéens s'efforceront, ce ſemble, comme à l'envi, de montrer que s'ils eſtoient moins grands Capitaines que ne l'avoient eſté les deux premiers, au moins ne leur cedoient-ils pas en fait d'impiété, & que, de ce côté-là, le ſang de Philomélus eſtoit incapable de jamais dégénérer. 27. Aouſt 1734.

Onomarchus ayant fini ſes jours de la maniére que je viens de le rapporter d'après Diodore de Sicile, Phayllus, le troiſiéme & le dernier de ſes freres, prit le commandement de l'armée Phocéenne. Celuy-ci, dans la vûe de réparer au plus vîte la perte conſidérable que les Phocéens avoient faite dans le dernier combat, où Onomarchus avoit péri, commença par lever de toutes parts de groſſes troupes de ſoldats étrangers, qui embraſſoient ſon parti avec joye, à cauſe qu'il leur donnoit une ſolde plus forte du double que celle qui ſe payoit alors aux autres ſoldats. Il ſe fit en même temps fournir par les Peuples alliez des Phocéens, les ſecours d'hommes qu'ils devoient envoyer pour leur contingent; & par ce moyen, il

remit en peu de temps ſur pied une armée preſqu'auſſi nombreuſe que l'eſtoit celle d'Onomarchus, avant ſa défaite. Pour armer toutes ces troupes, il fit fabriquer une très-grande quantité d'armes offenſives & défenſives, & il n'oublia pas de faire monnoyer de fort groſſes ſommes en or & en argent. C'eſt par ces grands préparatifs du nouveau Général des Phocéens, que ſe termina la quatriéme année de la cent ſixiéme Olympiade.

L'année ſuivante, c'eſt-à-dire, la premiére de la cent ſeptiéme Olympiade, année dans laquelle Smicrinas de Tarente remporta le prix de la courſe du Stade, Ariſtodéme eſtant Archonte à Athenes, & Caius Sulpicius & Marcus Valérius eſtant Conſuls à Rome, Phayllus travailla avec la même ardeur à relever le courage des Phocéens, en leur acquérant tous les jours de nouvelles forces à quelque prix que ce fût; car comme il avoit des tréſors immenſes en ſa poſſeſſion, & que par conſéquent il ne couroit pas grand riſque à répandre l'argent avec profuſion, non ſeulement il eut l'art d'attirer à luy un très-grand nombre de particuliers, mais il parvint même à déterminer la plûpart des villes de la Grece les plus conſidérables, à ſe déclarer enfin ouvertement en faveur des Phocéens, & à leur fournir les ſecours d'hommes dont ils avoient beſoin. Ce fut en effet alors que les Lacédémoniens luy envoyérent mille ſoldats, & les Achéens deux mille. Le contingent des Athéniens fut le plus fort, car ils envoyérent cinq mille hommes de pied & quatre cens chevaux, ſous la conduite de Nauſiclès, un de leurs plus expérimentez Capitaines. Dans ce même temps-là, Lycophron & Pitholaüs, Tyrans des Phéréens, ſe trouvant, par la mort d'Onomarchus, déchus de toute eſpérance de ſecours, & par conſéquent hors d'état de réſiſter davantage à la puiſſance de Philippe Roy de Macedoine, furent forcez d'abandonner la ville de Phéres, ſiége de leur domination, & de la remettre entre les mains de ce Prince; & après avoir ramaſſé à la hâte deux mille hommes, ils allérent joindre Phayllus, dans le deſſein de ſecourir les Phocéens leurs anciens amis & alliez.

Au reſte, les villes illuſtres de la Grece que Phayllus avoit miſes dans ſes intérêts à force de préſents, ne furent pas les ſeules à embraſſer la querelle des Phocéens. La plus grande partie des villes médiocres ne s'y portérent pas avec moins de chaleur, & leur fournirent auſſi une très-grande quantité de ſoldats, attirez par la groſſe ſolde qu'on leur promettoit, ce qui leur fermoit les yeux ſur l'injuſtice de la cauſe dont ils alloient prendre la défenſe.

Après avoir donc réuni tous ces ſecours, & formé une armée nombreuſe, Phayllus jugeant bien qu'il eſtoit temps de faire eſſay de ſes forces, & que ce ſeroit une choſe honteuſe à luy de reſter davantage dans l'inaction, entre dans la Bœotie, s'avance juſqu'à Orchoméne, rencontre près de cette ville les Bœotiens, leur préſente la bataille, y eſt défait, & y perd pluſieurs des ſiens. Un pareil début eſtoit très-propre à décourager le ſoldat, auſſi Phayllus ſe diſpoſa-t-il à avoir dans peu ſa revanche, ſi l'occaſion s'en préſentoit; il crut la trouver cette occaſion, mais il ne fut pas plus heureux que la premiére fois; car ayant rencontré les Bœotiens auprès de la riviére appellée *Cephiſe*, il alla droit à eux, leur livra un ſecond combat, dans lequel les Bœotiens eurent encore tout l'avantage, puiſqu'ils taillérent en piéces plus de quatre cens de ſes ſoldats, & firent environ cinq cens priſonniers. A quelques jours de-là, Phayllus ayant tenté un troiſiéme combat auprès de la ville de Coronée, les Bœotiens furent encore victorieux, ayant tué cinquante Phocéens, & en ayant fait cent trente priſonniers.

Cependant Phayllus entre à main armée dans le pays des Locriens, que l'on ſurnommoit Epicnemidiens, attaque la plûpart de leurs villes, & s'en empare à force ouverte. Une ſeule ville l'arrêta tout court, ce fut celle d'*Aryca;* le Général Phocéen n'ayant pû venir à bout de la prendre de bonne guerre, trouva moyen de traiter ſecretement avec quelques traîtres, qui la luy livrérent de nuit; mais il ne jouit pas long temps du fruit de la trahiſon, & une révolte l'obligea bientôt d'abandonner la ville, avec perte de plus de deux cens des ſiens.

De-là eſtant allé camper près d'une autre ville appellée Ἄβαι, *Abes,* il y fut attaqué pendant la nuit par les Bœotiens, qui taillérent en piéces un grand nombre de Phocéens.

Ce nouveau ſuccès enfla le courage des Bœotiens, ils entrérent avec précipitation dans la Phocide; & après avoir fait un dégât effroyable dans le plat-pays, ils revinrent chez eux chargez d'un butin prodigieux. A leur retour, ils vont droit à *Aryca,* dans le deſſein de la ſecourir, & d'obliger Phayllus à lever le ſiége de devant cette ville; car ce Général profitant de l'abſence des Bœotiens, avoit formé le ſiége d'Aryca, dont il vouloit ſe rendre maître, pour ſe venger du mauvais tour que luy avoient joué ſes habitants, en le chaſſant honteuſement de leur ville; mais à peine les Bœotiens eſtoient-ils arrivez devant Aryca, que Phayllus fondant tout à coup ſur eux, les met en fuite, puis prend la ville d'aſſaut, la pille & la raſe.

Ce fut-là la derniére action guerriére de Phayllus, action dans laquelle jouant, pour ainſi dire, de ſon reſte, il entrevit un bonheur qui juſqu'alors n'avoit jamais accompagné ſes armes. En effet, peu de jours après il fut attaqué d'une phthiſie qui le mit abſolument hors de combat; cependant comme il eſtoit jeune encore, & d'une complexion aſſez robuſte, il eut la force de lutter très-long temps contre le mal; mais la phthiſie, jointe à une fiévre interne des plus ardentes, ayant enfin pris entiérement le deſſus, il fallut y ſuccomber, & il mourut d'une maniére très-convenable à ſon impiété, au milieu des douleurs les plus vives & les plus cuiſantes, après avoir laiſſé le commandement de l'armée à ſon neveu Phalæcus, fils d'Onomarchus ſon frere. C'eſtoit un jeune homme qui eſtoit à peine entré dans l'âge de puberté; auſſi Phayllus, pour guider ſa jeuneſſe & ſon inexpérience, luy aſſocia-t-il dans le Généralat, un de ſes intimes amis nommé *Muaſéas,* homme très-verſé dans le métier des armes, prudent, attentif, vigilant, &, par toutes ces qualitez, plus propre qu'aucun autre à former un grand Capitaine.

A quelque temps de-là, les Bœotiens voulant eſſayer ſi le

jeune Général des Phocéens avoit déja bien profité des leçons de ſon ſage Gouverneur, vinrent, à la faveur de la nuit, l'attaquer dans ſon camp ſi à l'improviſte & avec tant de chaleur, qu'ils tuérent plus de deux cens de ſes ſoldats, & Mnaſéas luy-même, ce qui eſtoit enlever au jeune Général toute ſa force & tout ſon conſeil. Ce premier avantage remporté ſur Phalæcus, fut bientôt ſuivi d'un autre; les Bœotiens ayant trouvé l'occaſion d'engager un combat entre leur Cavalerie & celle des Phocéens, auprès de la ville de Cheronée, Phalæcus y eut encore du deſſous, & y perdit un nombre conſidérable des ſiens.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il s'éleva auſſi dans le Péloponneſe, une guerre conſidérable entre les Lacédémoniens & les Mégalopolitains, dans laquelle ces deux Peuples ayant remporté tour à tour pluſieurs avantages l'un ſur l'autre, en vinrent enfin à une tréve, au moyen de laquelle les armées ennemies ſe ſéparérent, & reprirent chacune le chemin de leur pays. Les Thébains, qui, au nombre de quatre mille hommes d'Infanterie & de cinq cens chevaux, eſtoient allez au ſecours des Mégalopolitains, prirent, comme les autres, le parti de ſe retirer, & de s'en retourner en Bœotie. A leur arrivée, ils trouvérent que Phalæcus ayant mis à profit leur abſence, s'y eſtoit emparé de la ville de Cheronée; ils allérent droit à cette ville, & l'en chaſſérent. Après cette expédition, ils entrérent dans la Phocide avec une groſſe armée; & ayant fait le dégât dans la plus grande partie de ce pays, ils pillérent toutes les maiſons de campagne, & les raſérent; & après s'y eſtre auſſi emparez de pluſieurs villes, ils les pillérent, y firent un très-grand butin, & s'en retournérent enfin dans leur pays chargez des dépouilles de leurs ennemis. C'eſt ainſi que ſe termina la premiére année de la cent ſeptiéme Olympiade.

L'année ſuivante, la ſeconde de cette même Olympiade, Theſſalus eſtant le premier Magiſtrat à Athenes, & Marcus Fabius & Titus Quintius eſtant Conſuls à Rome, les Thébains, qui commençoient à eſtre bien fatiguez de la guerre contre les Phocéens, & qui, par-deſſus cela, ſe trouvoient fort épuiſez d'argent, par les dépenſes exceſſives qu'ils avoient

eſté obligez de faire, envoyérent des Députez à Artaxerxès-Ochus Roy des Perſes, pour luy expoſer la triſte ſituation où ſe trouvoit leur République, & pour le ſupplier de les ſecourir d'une petite portion de ſes tréſors. Le Prince condeſcendit de la meilleure grace du monde, à la demande des Députez, & il leur fit ſur le champ délivrer trois cens talents d'argent, dont il faiſoit préſent à la République Thébaine. Cette libéralité vrayment Royale, n'opéra pas néantmoins alors tout l'effet qu'il eſtoit naturel qu'on en attendît; car, ſi nous en croyons Diodore de Sicile, pendant tout le cours de cette année-là, il ne ſe paſſa entre les Bœotiens & les Phocéens, aucune action digne de remarque, à l'exception de quelques legéres eſcarmouches qui ſe livrérent, & de quelques incurſions & pillages que firent tour à tour ces Peuples ſur les Etats les uns des autres; & ce furent-là les ſeules hoſtilitez auſquelles ſe réduiſit toute cette campagne entre ces deux Peuples.

La troiſiéme année de la cent ſeptiéme Olympiade, année dans laquelle tombent l'Archontat d'Apollodore à Athenes, & à Rome le Conſulat de Marcus Fabius & de Caius Sulpicius, eſt encore une année ſtérile, qui ne fournit pas la moindre particularité par rapport à la ſeconde Guerre ſacrée. En effet, Diodore de Sicile ne fait aucune mention de ce qui ſe paſſa pendant la campagne, entre l'armée Amphictyonique & celle des Phocéens; de ſorte que nous ſommes aujourd'huy bien fondez à préſumer de deux choſes l'une, ou que l'année entiére s'écoula dans l'inaction, ou que s'il ſe fit de part ou d'autre quelqu'expédition militaire, la choſe aura paru à l'Hiſtorien Grec ſi peu importante, qu'il n'a pas daigné la tranſmettre à la poſtérité.

Il en eſt de même de la quatriéme année de cette même Olympiade, & de la premiére de la cent huitiéme, c'eſt-à-dire, de la ſeptiéme & de la huitiéme année de la ſeconde Guerre ſacrée, puiſque Diodore de Sicile ne dit pas non plus un ſeul mot de ce qui ſe paſſa pendant le cours de ces deux années-là, ſoit de la part de l'armée confédérée, ſoit de la part des Phocéens; ſilence que cet Hiſtorien ſe ſeroit bien donné

de garde d'obſerver ſi obſtinément, pour peu que les événements euſſent eſté de nature à mériter une place dans l'Hiſtoire.

Il n'eſt pas ſurprenant, après tout, que l'Hiſtoire garde un ſi profond ſilence par rapport aux affaires des Bœotiens & des Phocéens, durant le cours de la ſixiéme, de la ſeptiéme & de la huitiéme année de la ſeconde Guerre ſacrée; une partie des troupes Thébaines eſtoit alors occupée ailleurs. En effet, le même Diodore de Sicile nous apprend que lorſqu'Artaxerxès-Ochus Roy de Perſe, faiſoit de grands préparatifs pour reconquérir le royaume d'Egypte, il envoya demander aux principales villes de la Grece des ſecours de troupes; & l'Hiſtorien ajoûte auſſi-tôt, que les Thébains furent des premiers à en envoyer à ce Prince, ſous la conduite de Lacratès, un de leurs plus renommez Capitaines. Or, pendant qu'une partie de leurs ſoldats combattoit en Egypte dans l'armée d'Artaxerxès, les autres qui eſtoient reſtez dans la Bœotie, n'eſtoient pas en état de faire d'auſſi grands exploits d'armes contre les Phocéens, que ſi toutes leurs troupes avoient eſté réunies: d'ailleurs, il eſt très-vrayſemblable que quand même il ſe ſeroit paſſé dans ce long intervalle de temps, quelqu'action remarquable entre les Bœotiens & les Phocéens, Diodore de Sicile auroit fort bien pû la ſupprimer, pour donner place à des événements d'une tout autre importance, & infiniment plus intéreſſants pour ſes lecteurs, tels que ſont ceux que je viens d'indiquer, ſçavoir, la conquête du royaume d'Egypte par Artaxerxès-Ochus, la fuite de *Nectanebo*, ſecond de ce nom, en Ethiopie, & en la perſonne de ce Prince dépouillé de ſes Etats, la fin des Rois d'Egypte, dont Manéthon avoit décrit les Dynaſties.

Au commencement de la ſeconde année de la cent huitiéme Olympiade, la ville d'Athenes ayant Thémiſtocle pour premier Magiſtrat, & Rome ayant pour Conſuls Caius Cornélius & Marcus Pompilius, les Bœotiens entrérent à main armée dans la Phocide; & après avoir fait un dégât épouventable dans tous les lieux par où ils avoient paſſé, ils rencontrérent

les Phocéens auprès de la ville d'*Hyampolis;* & en eſtant venus aux mains avec eux, les défirent, & leur tuérent environ ſoixante-dix hommes; mais à fort peu de temps de-là, ayant encore attaqué les Phocéens auprès de la ville de *Coronée*, ils eurent du deſſous à leur tour, & laiſſérent ſur le champ de bataille un aſſez grand nombre des leurs.

Cette défaite picqua d'autant plus vivement les Bœotiens, que depuis un aſſez long temps ils eſtoient, ſelon eux, en poſſeſſion d'eſtre preſque toûjours les vainqueurs. Ils réſolurent donc de ſe venger bientôt de l'affront qu'ils venoient de recevoir, & l'exécution ſuivit de près le projet. Les Phocéens eſtoient maîtres d'un canton de la Bœotie, où ils avoient même quelques villes aſſez conſidérables; ce fut dans cette portion du domaine Phocéen que les Bœotiens entrérent hoſtilement, dans le temps que l'on s'y attendoit le moins; ils déſolérent les campagnes où ces villes eſtoient ſituées, ils en brûlérent les bleds; & comme, après cette expédition, ils s'en retournoient chez eux, ils trouvérent les Phocéens à leur paſſage, en vinrent aux mains avec eux, & furent encore défaits.

Dans ce même temps-là, Phalæcus Généraliſſime des Phocéens, fut accuſé d'avoir volé & pillé les tréſors ſacrez du temple de Delphes. Pour raiſon de ce crime, on intente une action contre luy; il eſt dépouillé de ſa dignité, & on luy nomme de ſon vivant trois ſucceſſeurs, ſçavoir, Dinocratès, Callias & Sophanes, que l'on charge d'une commiſſion particuliére pour informer contre tous ceux qui pourroient avoir quelque part à cette déprédation.

Un certain Philon fut le premier que l'on attaqua, à cauſe qu'il avoit eu le maniement de la plus grande partie des tréſors du temple, & qu'il avoit eu bonne part luy-même au brigandage. Celuy-ci donc n'ayant pû rendre un compte exact de toutes les richeſſes qui avoient paſſé par ſes mains, fut déclaré atteint & convaincu du crime dont il avoit eſté accuſé, & condamné à mort par les trois Commiſſaires, mais après qu'il auroit eſté préalablement appliqué à la queſtion, afin de découvrir les complices. L'arrêt s'exécuta; les juges tirérent

de la

de la bouche du coupable, les noms de ſes complices, puis ils le livrérent aux bourreaux : ainſi périt Philon, au milieu des plus rudes tourments, ſelon que le méritoit ſon impiété. On fit enſuite le procès à tous ſes complices auſſi-bien qu'à pluſieurs autres que l'on découvrit encore avoir eu part au pillage du temple ; on leur fit reſtituer par force, tout ce qui leur reſtoit de bien ſi mal acquis ; après quoy, pour réparation de leur crime, ils furent condamnez à perdre la vie.

Après avoir donné ce petit détail de la punition des pilleurs ſubalternes du temple, qui furent mis à mort du temps de Phalæcus, Diodore de Sicile remonte aux trois premiers Généraux qui avoient ſucceſſivement commandé l'armée Phocéenne avant ce dernier Général, il commence par Philomélus, l'auteur & le chef d'une entrepriſe ſi criminelle, & il paroît inſinuer qu'en comparaiſon des Généraux qui luy ſuccédérent, Philomélus doit paſſer pour le moins criminel, puiſque s'il s'eſtoit emparé d'une partie de l'or & de l'argent monnoyé conſervé dans le tréſor du temple, il ne l'avoit fait que lorſqu'il y avoit eſté forcé par la néceſſité, dans un temps où, épuiſé par les dépenſes exceſſives d'une guerre ruineuſe, & deſtitué de toute autre reſſource, il ne ſçavoit plus, pour ainſi dire, où donner de la tête ; mais au moins, dans cette extrémité même, s'eſtoit-il toûjours conſtamment abſtenu de toucher aux offrandes ſacrées du temple, que, tout impie qu'il eſtoit, il n'avoit oſé violer.

Pour ce qui eſt d'Onomarchus, frere & ſucceſſeur de Philomélus, il montra d'abord de quoy il eſtoit capable ; car dès qu'il ſe vit à la tête de l'armée Phocéenne, outre toutes les groſſes ſommes d'or & d'argent qu'à l'exemple de ſon frere, il tira des tréſors du temple, pluſieurs d'entre les riches offrandes dédiées en l'honneur d'Apollon, furent auſſi enlevées par ſon ordre, puis fondues & transformées en monnoye, pour ſubvenir aux frais de la guerre. Enfin, Phayllus, ſucceſſeur & frere d'Onomarchus, porta l'impiété encore plus loin que ſes prédéceſſeurs. Non content de s'eſtre emparé, comme eux, de l'or & de l'argent monnoyé deſtiné à l'entretien du

temple & à la dépenſe des ſacrifices, il oſa encore enlever, fondre & convertir en eſpéces, une grande partie des plus célébres offrandes que la piété de pluſieurs Rois & Princes avoit conſacrées dans le temple d'Apollon Pythien. En effet, ſuivant le témoignage de Diodore de Sicile, ce fut ce troiſiéme Général des Phocéens, qui, pour payer aux ſoldats étrangers qu'il avoit dans ſon armée, la groſſe ſolde qu'il leur avoit promiſe, fit fondre les cent vingt briques d'or, chacune du poids de deux talents, que Crœſus Roy de Lydie avoit dédiées à Apollon, & en fit fabriquer de la monnoye. Il convertit auſſi au même uſage, trois cens ſoixante vaſes d'or, qui peſoient chacun deux mines, & il y joignit encore la ſtatue d'une femme en or, avec un lion d'or : toutes leſquelles offrandes en or enlevées du temple de Delphes par Phayllus, furent eſtimées valoir au moins trente talents d'or; leſquels évaluez en argent, ſur le pied de vingt-huit francs le marc, montoient à plus de quatre mille talents d'argent. Diodore de Sicile ajoûte qu'après que la ſeconde Guerre ſacrée dont il s'agit ici, eut eſté terminée, lorſque par l'ordre des Amphictyons, on vint à faire le dénombrement des ſtatues d'argent, des vaſes & des autres offrandes de ce métal, dédiées à Apollon par Crœſus, & par pluſieurs autres Princes & riches particuliers, il ſe trouva que les Généraux Phocéens en avoient ſucceſſivement enlevé pour la valeur de plus de ſix mille talents d'argent; de maniére qu'en ajoûtant à cette derniére ſomme, le calcul des offrandes d'or enlevées & fondues par Phayllus, le tout enſemble ſe trouva monter à plus de dix mille talents d'argent, c'eſt-à-dire, à plus de quinze millions de livres, à ne compter, comme je le fais, chaque talent qu'à raiſon de cinq cens de nos anciens écus de neuf au marc. Cependant, quelqu'exorbitante que ſoit cette ſomme, Diodore de Sicile convient que, ſuivant le témoignage de pluſieurs célébres Ecrivains, les divers pillages du temple, faits pendant le cours de la ſeconde Guerre ſacrée, alloient à une ſomme infiniment plus conſidérable, puiſque ces Auteurs aſſûroient que les quatre Généraux Phocéens avoient enlevé

à Apollon Delphien, d'auſſi grandes richeſſes que celles qu'Alexandre le Grand trouva depuis dans les tréſors de Darius III. du nom, & le dernier des Rois de Perſe.

Darius, ſurnommé Codomannus.

Pour en revenir à Phalæcus, lorſqu'il avoit encore le commandement de l'armée Phocéenne, quelqu'un vint le trouver, & luy dire que s'il vouloit faire fouiller le ſol du temple de Delphes, il y trouveroit un grand tréſor qui y avoit eſté anciennement caché; & celuy qui indiquoit ce prétendu tréſor, n'avoit d'autre preuve de ce qu'il avançoit, que le ſeul témoignage d'Homére, le plus célébre & le plus ancien des Poëtes, qui paroîtroit inſinuer quelque choſe de ſemblable dans les deux vers ſuivants:

Οὐδ' ὅσα λοξίνος ἕδος ἀφήτορος ἐν τοῖς ἐερῇσι
Φοίβου Ἀπόλλωνος, πυθοῖ ἐνὶ πετρηέσσῃ.

Quanta nec includit Phœbi, qui ſpicula torquet,
Saxoſâ in Pythone, ſolum de marmore factum.

L'avarice inſatiable de Phalæcus luy fit d'abord accepter l'augure, & il donna ordre à quelques Capitaines en qui il ſe confioit, de faire lever par leurs ſoldats, tout le pavé de marbre du temple, & de creuſer & fouiller la terre, afin d'en tirer ce prétendu tréſor; mais les ſoldats avoient à peine commencé à remuer la terre des environs du Trépied ſacré, qu'il ſurvint tout à coup un tremblement de terre, dont les violentes ſecouſſes jettérent dans l'eſprit des Phocéens une frayeur d'autant mieux fondée, qu'il eſtoit naturel de croire qu'un ſemblable prodige leur annonçoit clairement que les Dieux eſtoient tout prêts à faire éclater leur vengeance ſur quiconque ſeroit aſſez hardi pour paſſer outre. Auſſi abandonnérent-ils ſur le champ cette folle entrepriſe, non point tant par la crainte des Dieux, que par l'appréhenſion des châtiments dont ils ſe voyoient menacez; & effectivement ce même Philon de qui nous avons parlé un peu plus haut, & qui avoit eſté, en quelque ſorte, le premier mobile d'une action ſi pleine d'impiété, en reçut bientôt après la punition, qu'il n'avoit que trop méritée.

Diodore de Sicile remarque en cet endroit de ſon Hiſtoire, que bien que toute l'impiété du pillage du temple de Delphes roulât, ce ſemble, ſur le compte des ſeuls Phocéens, les Athéniens & les Lacédémoniens ne laiſſoient pas de devoir eſtre regardez comme complices du même crime, puiſque non ſeulement ils prenoient le fait & cauſe des Phocéens, en leur fourniſſant des ſoldats, mais encore parce qu'ils avoient eux-mêmes bonne part à la déprédation, en exigeant des Phocéens des ſommes plus fortes de beaucoup qu'elles ne l'auroient dû eſtre, proportionnément au nombre de ſoldats qu'ils leur avoient envoyez; & pour ce qui concerne les Athéniens en particulier, il paroît que c'eſtoit déja pour la ſeconde fois qu'ils faiſoient outrage à la majeſté d'Apollon Pythien, & qu'ils n'avoient pas eſté plus circonſpects envers celuy que le Paganiſme regardoit comme le premier & le plus puiſſant des Dieux. En effet, fort peu de temps auparavant que les Phocéens euſſent oſé attenter ſur les tréſors du temple de Delphes, Iphicrate qui commandoit alors la flotte Athénienne, eſtant à l'ancre avec tous ſes vaiſſeaux auprès de l'Iſle de Corcyre, il arriva que deux vaiſſeaux Siciliens vinrent, pour leur malheur, à paſſer un peu trop près de luy. Le Capitaine Athénien fut violemment tenté de s'en emparer; & regardant cette aventure comme un de ces coups heureux du hazard, il ſuccomba bientôt à la tentation, & ſe rendit maître des deux vaiſſeaux. Cependant comme ces vaiſſeaux ſe trouvérent eſtre chargez de ſtatues faites d'or & d'yvoire, que Denys, tyran de Syracuſe, envoyoit à Olympie & à Delphes, pour y eſtre dédiées de ſa part dans les temples de ces deux Divinitez, Iphicrate crut qu'il eſtoit de ſon devoir d'en écrire à ſes maîtres. Il dépêcha donc vers le Sénat & le Peuple d'Athenes, pour ſçavoir d'eux ce qu'ils vouloient qu'il fît de ſa priſe, & voici la réponſe qu'il en reçut. « Ce » n'eſt point à vous à vous mêler des affaires des Dieux, ils » ſont aſſez grands pour veiller à ce qui les regarde. Pour vous, » vous ne devez avoir en vûe qu'un ſeul objet, c'eſt de bien nourrir vos ſoldats, ſans qu'il en coûte rien à la Republique. »

Des hommes qui penſent de la ſorte ſur les Dieux qu'ils adorent, ne ſont pas, à mon avis, fort ſcrupuleux, & n'ont garde d'exiger que ceux qu'ils ont mis en place, le ſoient davantage. Iphicrate eſtoit homme d'eſprit, il prit la réponſe au pied de la lettre, il dépouilla les ſtatues d'yvoire de tout l'or dont elles eſtoient revêtues, & il confiſqua tout cet or, & les ſtatues elles-mêmes ainſi dépouillées, au profit de ſa République, bien perſuadé qu'il ne faiſoit en cela que ſeconder ſes intentions, & exécuter ſes ordres.

La nouvelle d'une action de cette nature, ne tarda guéres à parvenir aux oreilles de Denys le Tyran, il en fut très-indigné contre les Athéniens; & pour leur donner ſur le champ des marques de ſon reſſentiment, il leur écrivit une lettre, au commencement de laquelle il ſupprima tout exprès ces mots, χαίειν & ὑγιαίνειν, formule ordinaire de politeſſe que les Grecs plaçoient au haut de leurs lettres, pour marquer à ceux à qui ils écrivoient, qu'ils leur déſiroient une parfaite ſanté, & une heureuſe réuſſite dans toutes leurs affaires. C'eſt Diodore de Sicile qui nous a conſervé la lettre de ce Prince, & voici à peu-près en quels termes elle eſtoit conçûe.

Denys, au Sénat & au Peuple d'Athenes.

« Il ne nous conviendroit pas de vous ſouhaiter au commencement de cette lettre, une bonne ſanté, & un heureux ſuccès dans vos entrepriſes, puiſque vous abuſez ſi viſiblement de l'un & de l'autre de ces bienfaits du Ciel, en commettant des ſacriléges & par mer & par terre. Nous en avons une bonne preuve dans le vol que vous venez de faire des ſtatues que nous envoyions pour eſtre conſacrées dans les temples des Dieux. Vous ne vous eſtes pas contentez de les prendre, vous les avez fait fondre, vous les avez converties en monnoye, & vous n'avez pas craint d'offenſer la majeſté de Jupiter Olympien & celle d'Apollon Delphien, les plus grands des Dieux. »

C'eſt ainſi qu'en agiſſoient alors les Athéniens à l'égard

d'Apollon, qu'ils regardoient cependant comme un Dieu né dans leur pays, & qu'ils avoient la vanité de compter parmi leurs ancêtres. Les Lacédémoniens, de leur côté, ne gardoient pas plus de mesures, eux qui estoient redevables à l'Oracle de Delphes de l'établissement d'une République, l'objet de l'admiration de l'Univers; & pendant que sur la réussite de toutes leurs affaires importantes, ils alloient encore chaque jour consulter ce Dieu, ils n'avoient point de honte d'entrer en même temps dans une alliance criminelle avec les profanateurs de son temple.

Nous avons déja remarqué plus haut, que les Phocéens possedoient un canton de la Bœotie, où se trouvoient bâties trois villes célébres, sçavoir, Orchoméne, Coronée & Corsie. Or comme ces villes estoient très-bien fortifiées pour ces temps-là, les Phocéens y avoient logé un grand nombre de leurs soldats volontaires, qui harceloient continuellement les Bœotiens, tantôt par des incursions faites sur leurs terres, dans le temps qu'ils s'y attendoient le moins, tantôt en leur livrant de petits combats, d'où ils se retiroient presque toûjours avec avantage, par la précaution qu'ils prenoient de n'attaquer jamais l'ennemi qu'ils ne luy fussent fort supérieurs en nombre.

Ce fut pour toutes ces raisons que les Bœotiens, accablez d'une guerre dont ils portoient presque seuls tout le poids depuis long temps, & tout-à-fait épuisez d'argent & de soldats, envoyérent une ambassade à Philippe Roy de Macedoine, pour le prier de venir au plûtôt leur donner du secours. Rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce Prince, que de voir la situation humiliante dans laquelle se trouvoient les Bœotiens, cela luy frayoit le chemin à la domination de la Grece, projet qu'il y avoit long temps qu'il rouloit dans sa tête; d'un autre côté, il n'estoit pas moins charmé de pouvoir réprimer un peu cette fierté & cette hauteur que le gain de la bataille de Leuctres avoit inspiré à ces Peuples. Il leur envoya donc un secours considérable de soldats, bien moins, à la vérité, dans le dessein d'obliger les Grecs ses voisins, que

dans la vûe d'aller insensiblement à son but, en passant pour un Prince religieux qui ne négligeoit aucune occasion de signaler sa piété envers les Dieux, & dont le bras vengeur estoit toûjours armé contre ceux qui auroient osé violer la majesté de leurs temples.

Dans ce temps-là même, les Phocéens estoient occupez à faire bâtir une citadelle auprès d'une de leurs villes, située dans le voisinage d'Hyampolis, & à laquelle ils avoient donné le nom d'Abæ, en Latin *Abæ*. Cette ville n'estoit pas une des moins célébres de la Phocide, à cause qu'elle renfermoit dans l'enceinte de ses murailles, un temple consacré à Apollon, dans lequel ce Dieu rendoit même anciennement ses oracles, avant qu'il eût fixé son séjour à Delphes. Pendant donc que les Phocéens travailloient à la construction de cette forteresse, les Bœotiens, accompagnez des troupes Macédoniennes qu'ils venoient de recevoir de Philippe, fondirent sur eux avec tant de furie, que ceux-ci ayant d'abord pris l'épouvante, se sauvérent à toutes jambes, partie dans les villes les plus prochaines, & les autres, au nombre de cinq cens, se réfugiérent dans le temple d'Apollon *Abéen*, où ils périrent tous par une aventure que Diodore de Sicile croit tenir du prodige, mais qui me paroît estre une chose fort naturelle. En effet, continue cet Historien, entre tous les autres signes par lesquels la colére céleste se fit alors sentir aux Phocéens, il n'y en eut point ni de plus évident, ni de plus marqué que celuy-ci; car il est hors de doute que ceux qui s'estoient renfermez dans le temple, avoient pensé que le Dieu qui y estoit adoré les prendroit sous sa protection, & que par conséquent ils y seroient à l'abri de tous les dangers: il en arriva néantmoins tout autrement qu'ils ne l'avoient esperé, la vengeance divine leur ayant fait subir, au milieu même du temple, la peine qui estoit dûe à leur crime. Les Phocéens avoient des tentes dressées le long des murs de ce temple, & il y avoit dans ces tentes beaucoup de lits de soldats, composez d'herbes séches, de paille & d'autres matiéres combustibles. Or il arriva qu'un soldat ayant, sans y penser,

laiſſé du feu dans ſa tente, le feu ſe communiqua en un inſtant de celle-ci à toutes les autres, & il s'éleva une flamme épouvantable, qui gagna d'abord le toit du temple, de ſorte que tous ceux qui s'y eſtoient refugiez, y furent brûlez vifs, & le temple luy-même conſumé; d'où il ſaute aux yeux, ſelon Diodore de Sicile, qu'Apollon avoit voulu marquer par-là qu'il n'avoit aucun égard aux priéres des impies, & qu'il ne prétendoit pas que ſon temple leur ſervît d'aſyle. Ainſi ſe termina la neuviéme année de la ſeconde Guerre ſacrée, ou, ce qui revient au même, la ſeconde année de la cent huitiéme Olympiade.

Dans les commencements de l'année ſuivante, la troiſiéme de la cent huitiéme Olympiade, Archias eſtant Archonte à Athenes, & M. Æmilius & Titus Quintius exerçant à Rome le Conſulat, Philippe Roy de Macédoine mit fin à la ſeconde Guerre ſacrée, qui avoit duré neuf années complettes, & qui commençoit à empiéter ſur la dixiéme; ce qui fait que quelques Auteurs ont écrit que cette guerre avoit duré dix années, à cauſe qu'ils comptoient la dixiéme année, qui n'eſtoit que commencée, pour une année accomplie & révolue.

Quoy qu'il en ſoit, ce fut dans les commencements de cette troiſiéme année de la cent huitiéme Olympiade, que les Bœotiens & les Phocéens eſtant également affoiblis par les pertes qu'ils avoient ſouffertes, les derniers, je veux dire les Phocéens, envoyérent une députation à Lacédémone, pour demander du ſecours, & les Lacédémoniens leur accordérent ſur le champ un ſecours de mille hommes armez de toutes piéces, des meilleures troupes de Sparte, dont ils donnérent le commandement à Archidame leur Roy. De leur côté, les Bœotiens ayant auſſi envoyé des Ambaſſadeurs à Philippe, pour le prier de joindre ſes forces aux leurs, ce Prince ne perdit pas un moment de temps; il partit de Macédoine, prit avec ſoy, chemin faiſant, les troupes Theſſaliennes, puis il deſcendit dans la Locride avec une groſſe armée; il trouva en ce pays-là Phalæcus, qui depuis peu de temps eſtoit, je ne ſçais par quel moyen, redevenu Général des Phocéens. Or

comme

comme Philippe ſe préparoit déja à ranger ſon armée en bataille, pour en venir à une action déciſive, Phalæcus, qui vit bien que la partie n'eſtoit pas égale, & qu'il courroit un trop grand riſque en hazardant le combat, prit le parti le plus ſage qu'il eût à prendre dans une pareille conjoncture; ce fut d'envoyer de Nicée ville de la Locride, où il eſtoit alors, des Députez vers Philippe, pour luy faire de ſa part des propoſitions de paix. Le Roy y donna volontiers les mains, le traité fut conclu & ſigné de part & d'autre; & entre les conditions, il fut expreſſément ſtipulé par Phalæcus, qu'il luy ſeroit permis de ſe retirer avec ſes troupes où bon luy ſembleroit; puis après le ſerment fait des deux côtez, d'obſerver religieuſement le traité, il ſe retira auſſi-tôt dans le Péloponneſe avec tous les étrangers qu'il avoit à ſa ſolde, au nombre de huit mille hommes, & qui plus eſt, avec les fonds néceſſaires pour nourrir & défrayer fort long temps encore une pareille armée.

Cependant les Phocéens ſe voyant, par la retraite de Phalæcus, déchûs de toute eſpérance de ſecours, & livrez à leur mauvais deſtin, furent obligez de ſe rendre à Philippe, à diſcrétion; c'eſt de cette maniére que, ſans coup férir (choſe qu'il n'y avoit pas lieu d'eſpérer) le Roy de Macédoine eut le bonheur de mettre fin à la ſeconde Guerre ſacrée, dans les commencements de la troiſiéme année de la cent huitiéme Olympiade, l'an 408. de la fondation de Rome, & 346. ans avant la naiſſance de Noſtre Seigneur.

La premiére choſe que fit le politique Philippe, après que les Phocéens ſe furent rendus à luy, fut de tenir un conſeil où il appella les Bœotiens & les Theſſaliens, & où il fut décidé qu'il falloit inceſſamment convoquer une aſſemblée générale des Amphictyons, auſquels ſeuls eſtoient dévolus de plein droit, & la connoiſſance & le jugement de toutes les affaires importantes de la Grece; que la ſeconde Guerre ſacrée eſtoit de ce nombre, qu'elle avoit eſté entrepriſe par leur ordre, & comme ſous leurs auſpices, qu'ainſi il n'appartenoit qu'à eux de décider du ſort des Phocéens, & de ſtatuer ſur la qualité & ſur la quantité des peines auſquelles ils jugeroient

à propos de les soûmettre, en punition de leur attentat.

En conséquence de cette délibération de Philippe & de son Conseil, les Amphictyons furent convoquez; & cette illustre Compagnie s'estant aussi-tôt assemblée, elle rendit sur cette grande affaire un jugement solemnel, qu'elle fit inscrire sur une table d'airain, & exposer dans le temple de Delphes. Voici en substance ce que contenoit ce Décret.

« Que le Corps entier des Amphictyons avoit jugé à propos
» d'accorder à Philippe Roy de Macédoine, & à ses descen-
» dants, le droit d'Amphictyonie, & celuy de deux suffrages,
» dont les Phocéens avoient cy-devant joui, & dont ils estoient
» déclarez déchûs pour toûjours: Que pour réparation du crime
» des Phocéens, les murailles de leurs trois principales villes
» seroient entiérement rasées: Que les Phocéens n'auroient plus
» à l'avenir aucune entrée dans le Sénat des Amphictyons, non
» plus qu'aucune inspection sur le temple & sur son Oracle: Que
» dorenavant il ne leur seroit plus permis d'avoir dans leurs mai-
» sons ni armes ni chevaux, jusqu'à ce qu'ils eussent payé au
» Dieu la valeur des vols qu'ils luy avoient faits: Qu'à l'égard
» des Phocéens, & des autres qui avoient eu quelque part au
» sacrilége, & qui, par leur fuite, avoient cru pouvoir se dérober
» à la vengeance publique, les Amphictyons les déclaroient tous
» exécrables, & permettoient à toutes personnes quelconques
» de les tirer impunément des lieux les plus sacrez, & de les
» réduire à l'esclavage: Que les Amphictyons vouloient & en-
» tendoient que toutes les villes des Phocéens, en quelqu'en-
» droit qu'elles se trouvassent situées, fussent incessamment dé-
» molies & réduites en villages, lesquels n'auroient au plus que
» soixante maisons, & qu'on laisseroit au moins un stade d'in-
» tervalle de l'un à l'autre de ces villages. Que le Sénat des
» Amphictyons, par pitié pour les Phocéens, vouloit bien les
» laisser en possession de leur domaine, & qu'il leur permettoit
» d'en cultiver les terres à leur profit, comme par le passé; mais
» à condition de payer au Dieu un tribut annuel de soixante
» talents d'argent, jusqu'à ce qu'ils eussent entiérement satisfait
» au Dieu, & acquitté la somme principale à laquelle montoient

les offrandes qui ne ſe retrouvoient plus en nature, quoy- « qu'inſcrites ſur les regiſtres du temple, faits quelque temps « avant leur pillage : Que les Amphictyons accordoient à « Philippe, conjointement avec les Bœotiens & les Theſſa- « liens, le droit de célébrer les Jeux Pythiens, droit dont ils « dépouilloient les Corinthiens, pour avoir trempé dans le « crime des Phocéens. » Un autre article de ce décret Amphictyonique portoit expreſſément, « Que les Amphictyons & Philippe briſeroient les armes, tant des Phocéens, que de « ceux qui leur avoient prêté leur miniſtére dans cette guerre, « & que tous les morceaux de ces armes ſeroient jettez dans un « grand feu, pour y eſtre conſumez : Qu'enfin, les chevaux « des Phocéens & de leurs Alliez, ſeroient vendus à l'encan, & « que l'argent qui en proviendroit, ſeroit porté dans les coffres « du temple d'Apollon Delphien. » Le reſte du décret rouloit ſur le ſoin que devoit prendre la Compagnie, de remettre l'Oracle de Delphes ſur pied, & de luy redonner toute ſa célébrité ; il contenoit enfin beaucoup d'autres réglements fort ſages, ſoit par rapport à la religion & à la piété envers les Dieux, ſoit par rapport au maintien de la paix, de l'union & de la concorde entre les Grecs. Philippe, à titre de nouvel Amphictyon, ne manqua pas de donner ſon approbation authentique au Décret, & il le fit en des termes pleins de bienveillance & de politeſſe, qui donnoient aſſez à connoître combien il ſçavoit gré aux Amphictyons de luy avoir donné place dans ce Tribunal auguſte, qui faiſoit la loy à tout le corps de la Grece ; après quoy ce Prince partit pour s'en retourner en Macédoine, très-content de ſa nouvelle dignité, qui le mettoit à la tête des affaires publiques de la Grece, & par conſéquent à portée de pouvoir, en fin politique comme il eſtoit, profiter des fauſſes démarches de la Nation, pour la conduire plus promptement & plus infailliblement à ſa ruine. Ce fut en effet, l'heureuſe iſſuë de la ſeconde Guerre ſacrée, qui attira à Philippe l'amitié des Grecs, & qui, dans la ſuite, luy ouvrit le chemin à la domination de toute la Grece.

RECHERCHES SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

PREMIERE PARTIE.

9. Février 1734.

LA ville de Pergame a eſté pendant pluſieurs ſiécles également conſidérable, & par le nombre des habitants, & par la magnificence des ouvrages publics qui la décoroient. Elle fut en partie redevable de ſa grandeur à Lyſimaque, qui s'en rendit le maître après la célébre victoire que ſes Alliez & luy remportérent ſur Antigonus, le plus puiſſant des Capitaines d'Alexandre. La ſituation de cette place eſtoit extrêmement avantageuſe, & le vainqueur la fortifia de nouveau, & cela, dans la vûe d'y enfermer les immenſes richeſſes qu'il avoit accumulées.

Philetærus faiſoit alors une figure très-diſtinguée à la Cour de Lyſimaque; ſa fidélité & ſa rare prudence luy avoient mérité les bonnes graces de ce Prince, qui luy confia la garde de ſes tréſors & le gouvernement de Pergame. Tous les Anciens le regardent comme le fondateur de la Monarchie depuis ſi connue ſous ce nom dans l'Hiſtoire Romaine. L'obſcurité de ſa naiſſance ne luy promettoit pas un ſi haut dégré d'élevation; il eſtoit fils de Boa, danſeuſe & courtiſane, qui faiſoit ſa demeure ordinaire à Tios ville de Paphlagonie. C'eſt un fait dont Antigonus de Caryſtos nous a conſervé la mémoire, fait en quelque maniére confirmé par le témoignage du Grammairien Daphitas, qui rapporte à une vile eſclave l'origine des Souverains de Pergame. Je ne dois pas diſſimuler néantmoins, que Nicandre la fait remonter juſqu'aux temps les plus reculez. Si on l'en croit, Philetærus & ſes ſucceſſeurs comptoient Hercule parmi leurs ancêtres; mais en matiére de généalogie, les Poëtes ne ſe picquent pas d'une exactitude

Antigon. apud Athæ. lib. 13. pag. 577.

Daphit. apud Strab.

Aut. vit. Nic. pag. 3.

ſcrupuleuſe. Uniquement attentifs à flatter la vanité des Grands, peu leur importe que ce ſoit aux dépens de la vérité. Telles eſtoient à peu-près les circonſtances où ſe trouvoit Nicandre. Il vivoit à la Cour du dernier Attalus; l'eſpoir des récompenſes l'avoit engagé à luy dédier quelques-uns de ſes ouvrages, & il y prodigua les louanges les plus propres à exciter la libéralité de ce Prince.

Reprenons l'hiſtoire de Philetærus. Dans ſa plus tendre enfance, il courut riſque de perdre la vie. Des Jeux publics avoient attiré à Tios une multitude prodigieuſe de ſpectateurs. La nourrice du jeune Philetærus le porta imprudemment au milieu de la foule; & il y fut preſſé avec tant de violence, qu'il ſe vit dans la ſuite hors d'état de penſer au mariage. Parvenu à un âge plus mûr, il s'attacha au Macédonien Docimus, qui avoit accompagné Alexandre dans toutes ſes expéditions. Ce Général, après la mort de ſon maître, ſe déclara en faveur d'Antigonus; mais ſoit mécontentement, ſoit envie d'aſſûrer ſa fortune, il réſolut d'abandonner un parti qui luy ſembloit trop foible pour ſe ſoûtenir contre les forces réunies de Séleucus, de Ptolémée, de Caſſander & de Lyſimaque. Il paſſa donc au ſervice du dernier, & Philetærus l'y ſuivit. Ce Prince démêla bientôt ſes talents, & l'honora de ſa confiance la plus intime. La haute idée qu'il avoit conçûe de ſa fidélité, fut ſans doute le motif qui le détermina, comme on l'a déja remarqué, à ſe repoſer ſur luy de la garde de ſes tréſors. Peut-eſtre qu'il n'auroit jamais eu lieu de ſe repentir d'un pareil choix, ſi de funeſtes amours n'eſtoient venu troubler la tranquillité qui regnoit dans ſa famille. Agathoclès, l'aîné de ſes enfants, avoit des qualitez qui le rendoient digne du trône, ſon pere, qui l'aimoit tendrement, luy fit épouſer Lyſandra fille de Ptolémée Roy d'Egypte; Arſinoé ſœur de Lyſandra, ayant paru à la Cour, ſes charmes reveillérent dans le cœur de Lyſimaque, des feux que l'âge & la raiſon devoient avoir éteints. Cette Princeſſe ſçut adroitement ménager le penchant du Roy, le mariage ſe conclut, & depuis ce temps-là il déféra toûjours aveuglément à toutes les volontez de ſa femme;

Strab. lib. 13. pag. 925. Pauſan. lib. 1. pag. 19.

l'extrême vieilleſſe de Lyſimaque la faiſoit trembler, ſon autorité tomboit avec luy, & ſes enfants encore en bas âge, auroient vainement diſputé la couronne à Agathoclès; il en eſtoit l'héritier préſomptif, les peuples reſpectoient ſes vertus, n'aimoient point le Roy, & déteſtoient Arſinoé. Elle qui vouloit gouverner, à quelque prix que ce fût, forma le noir projet d'écarter le ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſes deſſeins ambitieux. La plûpart des Rois ne ſont que trop acceſſibles à la défiance & aux ſoupçons. Lyſimaque ne fut pas aſſez en garde de ce côté-là, contre les artifices de la Reine. Elle luy inſinua qu'Agathoclès ſongeoit à le renverſer du trône, que preſque tous les Grands eſtoient dans ſes intérêts, & que les troupes ſeconderoient avec ardeur les efforts des Conjurez. Sur de ſi legéres apparences, le pere fit arrêter ſon fils, & l'immola, ſans examen, à des craintes frivoles & mal fondées. Arſinoé ne s'arrêta pas en ſi beau chemin; il luy eſtoit important de ſe défaire des partiſans du Prince, elle les attaqua les uns après les autres, & le trop crédule Lyſimaque les abandonna tous au reſſentiment de ſon épouſe.

Philetærus avoit prévû l'orage; & convaincu que ſes ſervices paſſez ne le garantiroient pas de la foudre, il s'eſtoit prudemment retiré dans ſon gouvernement de Pergame, & cela vrayſemblablement, ſous des prétextes qui ne laiſſérent aucun lieu de ſoupçonner ſa fidélité; mais il eſtoit difficile de tromper long temps un Prince auſſi habile que l'eſtoit Lyſimaque, & plus difficile encore de réſiſter à des armées nombreuſes & aguerries. La ſeule reſſource qui reſtoit à Philetærus, dans une ſituation ſi embarraſſante, eſtoit de ſuſciter à ſon maître un ennemi qui ne luy cédât ni en valeur ni en puiſſance. Il traita donc ſous main avec Séleucus Roy de Syrie. Les tréſors de Lyſimaque contribuérent beaucoup au ſuccès de la négociation; les Députez avoient ordre de les luy offrir. Le Roy de Syrie, dans l'eſpérance de réunir à ſes Etats la plus grande partie des provinces dont Alexandre avoit fait la conquête, raſſembla toutes ſes troupes, & s'avança juſqu'à Sardis. Lyſimaque vint à ſa rencontre, engagea le combat, & fut tué

dans la mêlée. Sa mort calma les inquiétudes de Philetærus, & luy fit naître la penſée de s'emparer du pays & des richeſſes qui avoient eſté confiées à ſa garde. La fortune le ſervit au gré de ſes deſirs. Séleucus, ſept mois après le gain de la bataille, périt par la trahiſon de Ptolémée ſurnommé Céraunus.

Philetærus, attentif à profiter des conjonctures, racheta le corps du Roy de Syrie, le fit brûler, & envoya ſes cendres à Antiochus, fils & ſucceſſeur de ce Prince; il ſignaloit par-là ſa reconnoiſſance, & obligeoit, en quelque façon, Antiochus à ne le point trop preſſer ſur l'exécution du traité conclu avec ſon prédéceſſeur. Cet habile politique ſe fortifioit en même temps de l'alliance des Puiſſances voiſines; & à l'aide de ſes tréſors, il parvint inſenſiblement à s'aſſûrer la poſſeſſion de Pergame. Il eſt même à préſumer que la plûpart des villes de l'Eolide, gagnées par ſes libéralitez & par ſon adreſſe, ſe ſoûmirent volontairement à ſa domination. Je n'avance rien que ſur le témoignage de Strabon; il prétend que lorſqu'Antiochus déclara la guerre à Eumenès, ce dernier eſtoit maître des places ſituées dans les environs de Pergame; or la défaite d'Antiochus par Eumenès, concourt avec la premiére année du regne de ce Prince, & dans un eſpace ſi court, luy auroit-il eſté poſſible de faire tant de conquêtes? Il réſulte de-là, qu'elles eſtoient l'ouvrage de Philetærus ſon prédéceſſeur.

Appi. tom. 1. pag. 209.

Strab. lib. 13. pag. 924.

Il jouit vingt ans de la ſouveraineté dont il avoit jetté les fondements, & il vêcut juſqu'à l'âge de quatre-vingt. C'eſt de Lucien qu'on tient cette circonſtance; auquel cas, il devoit avoir ſoixante ans lorſqu'il prit la réſolution de ſe dérober à la violence d'Arſinoé. Quant à la retraite de Philetærus dans ſon gouvernement de Pergame, je ſerois fort tenté de la rapporter à la ſeconde année de la cent vingt-quatriéme Olympiade, en voici la raiſon. Les meilleurs Chronologiſtes conviennent que Séleucus ceſſa de vivre vers le commencement de la quatriéme année de cette même Olympiade, & de-là doivent ſe compter les années d'Antiochus-Soter; on luy donne communément dix-neuf ans de regne, ce fut ſur luy qu'Eumenès remporta une victoire mémorable. Alors les vingt

Lucian. tom. 2. pag. 637.

années de l'empire de Philetærus estoient écoulées, & par conséquent Eumenès a dû recueillir la succession de son oncle au moins trois ou quatre mois avant la mort d'Antiochus, ce qui nous conduit presque nécessairement à la seconde année de la cent vingt-quatriéme Olympiade.

Mais, objectera-t-on, l'entrée de Séleucus dans les Etats de Lysimaque, est incontestablement arrivée pendant le cours de la cent vingt-troisiéme, & dessors ce Prince auroit eu le temps de donner à Philetærus des marques de son ressentiment. Je répondray à cela deux choses; la premiére, que les desseins de cet adroit politique ne se développérent que par dégrez; & la seconde, que Lysimaque informé des préparatifs de Séleucus, ne jugea point à propos d'interrompre les siens par le siége de Pergame, il y auroit perdu beaucoup de monde, & se seroit trouvé moins en état de soûtenir les efforts d'un ennemi redoutable. La révolte de Philetærus n'avoit rien qui l'effrayât, & il comprenoit aisément que si le sort des armes luy estoit favorable, le rebelle n'échapperoit jamais à sa juste vengeance; il n'eut pas néantmoins la satisfaction de punir un sujet qu'il croyoit digne de toute sa haine.

Philetærus devint quelque temps après le Souverain du pays dont auparavant il n'estoit que le Gouverneur. Il y a bien de l'apparence qu'alors paisible possesseur de Pergame, il ne balança point à prendre la qualité de Roy; il faut pourtant avouer de bonne foy, que Polybe, Tite-Live & Strabon appuyent sans détour le sentiment contraire, ils prétendent tous les trois qu'Attalus premier de ce nom, ayant battu les Gaulois, se donna le titre de Roy, dont ses prédéceſſeurs n'avoient osé se décorer. Quelque préciſes & quelque respectables que soient ces autoritez, je ne me feray point un scrupule de les abandonner. Dans des faits de cette nature, les Médailles forment des preuves dont la vérité ne sçauroit estre contestée; il est vray que les monnoyes des Souverains de Pergame sont extrêmement rares, cependant Goltzius & Scaliger assûrent en avoir vû une de Philetærus, où le mot Βασιλεύς se lisoit très-distinctement. Ce monument, j'en conviens,

Polyb. Cac. p. 102.
Tit. Liv. lib. 33. cap. 21.
Strab. lib. 13. pag. 925.

conviens, ne ſe rencontre aujourd'huy dans aucun des cabinets de l'Europe. Inférera-t-on de-là que la Médaille dont il s'agit, n'a jamais exiſté, & que ces Critiques ont voulu en impoſer au Public? C'eſt ce que quelques perſonnes n'ont pas craint d'avancer. Je ne ſuis pas, à beaucoup près, ſi hardi, & j'ay toûjours penſé qu'on ne devoit pas accuſer d'impoſture, des hommes tels que Goltzius & Scaliger, ſans en alléguer des raiſons qui ne ſouffrent pas la moindre replique; peut-eſtre que ces Cenſeurs auroient eſté plus circonſpects, ſi le hazard leur eût fait tomber entre les mains une monnoye du cabinet de M. Pelerin, ſur laquelle ſe voit la tête de Philetærus ornée d'un diademe.

Il fut pendant ſon regne le protecteur des Lettres, j'en appelle au témoignage d'Héron. Les Mathématiciens, ſelon luy, avoient déſigné une certaine meſure par le nom de Pied Philetærien; leur vûe, ſi je ne me trompe, avoit eſté d'immortaliſer leur reconnoiſſance envers un Prince qui les combloit de ſes bienfaits. Les Botaniſtes, à leur exemple, honorérent de l'épithete de Philetærienne, une plante qui avoit quelque reſſemblance avec la Ruë; Pline en fait mention, & le P. Hardouin, dans ſes Notes, penſe que cette dénomination luy a eſté donnée par rapport à Philetærus Roy de Cappadoce. Elle pourroit également avoir reçu ſon nom de Philetærus de Pergame; la difficulté ſeroit bientôt levée, ſi nous avions aujourd'huy l'Hiſtoire de ce Royaume, compoſée par le Grammairien Téléphus.

Heron. Iſagineа.

Plin. lib. 25. pag. 368.

EUMENÈS PREMIER.

Philetærus, ainſi qu'il a eſté obſervé cy-deſſus, ne pouvoit point eſpérer de poſtérité, & ſes freres, Eumenès & Attalus, eſtoient morts il y avoit déja quelques années. Ils avoient eu des enfants l'un & l'autre; Eumenès eſtoit fils de l'aîné, Philetærus le déclara ſon ſucceſſeur. On eſt redevable de ces diverſes particularitez aux ſoins de Strabon, qui a inſeré dans le treiziéme Livre de ſa Géographie, la ſuite des Rois de Pergame; je ne dois cependant pas oublier que ſur l'article

Strab. lib. 13. pag. 925.

dont il eſt ici queſtion, Pauſanias * & luy ne ſont pas tout-à-fait d'accord. Le premier de ces Auteurs paroît inſinuer que cet Eumenès eſtoit frere de Philetærus; je dis qu'il paroît inſinuer, parce que je ſerois fort porté à croire que l'inadvertance des Copiſtes a cauſé tout le deſordre. Ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'un leger changement dans le texte, remettroit les choſes dans leur état naturel. Que penſer de Thémiſtius, qui, contre le ſentiment général de l'Antiquité, prétend que Philetærus eſtoit pere d'Eumenès? mais ces ſortes de mépriſes ne ſe rencontrent que trop ordinairement dans les Ecrits des Sophiſtes. Dion Chryſoſtome en fournit un exemple remarquable; Eumenès, ſelon luy, eſtoit fils d'un charron. N'eſt-il pas viſible que cet Auteur a confondu le Roy de Pergame avec Eumenès, le plus ſage & le plus habile des Capitaines d'Alexandre le Grand, autrement il faudra ſoûtenir que ce fameux Général avoit pris la qualité de Roy; il eſt conſtant néantmoins que ſa fidélité pour la maiſon de ſon maître, ne pût jamais eſtre ébranlée, & que de ſon vivant, ni les Antigones ni les Ptolémées n'oſérent ceindre le diademe.

Them. p. 19.

Dio Chryſoſt. pag. 588.

Quoy qu'il en ſoit, Eumenès ſignala les commencements de ſon regne par une victoire éclatante. Le royaume de Pergame, dont la puiſſance s'augmentoit tous les jours, donnoit de l'ombrage à Antiochus-Soter; il craignoit avec raiſon, que les ſucceſſeurs de Philetærus ne ſongeaſſent enfin à luy enlever les provinces ſituées en-deçà du Mont Taurus. Il conſidéroit de plus, que Pergame luy appartenoit légitimement; en effet, dans le traité conclu entre Séleucus & Philetærus, il eſtoit porté en termes précis, que la ville & les tréſors de Lyſimaque ſeroient livrez au Roy de Syrie, ces motifs le déterminérent à la guerre; & réſolu de ne pas laiſſer à Eumenès le temps de s'affermir ſur le trône, il s'avança juſqu'à

* *Pauſ. lib. 1. pag. 19.* ὁ δὲ Ἄτταλος Ἀττάλῳ μὲν παῖς ἦν, ἀδελφοῦ δὲ φιλεταίρων τῷ ἀρχὴν Εὐμένους παραδόντος ἔσχεν αἴνεσιν. Ce paſſage pourroit eſtre lû de cette maniére: ὁ δὲ Ἄτταλος (Ἀττάλῳ μὲν παῖς ἦν ἀδελφοῦ τῶ φιλεταίρῳ) τῷ ἀρχὴν Εὐμένους παραδόντος ἔσχεν αἴνεσιν.

Sardis. Ce fut-là que les deux armées en vinrent aux mains, celle d'Antiochus fut entiérement défaite; & la mort de ce Prince, qui ſuivit de près, ne luy permit pas de tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu. De tous les événements du regne d'Eumenès, voilà le ſeul que les Hiſtoriens ayent eu l'attention de tranſmettre à la poſtérité. Le vin, auquel il eſtoit très-addonné, étouffa peut-eſtre en luy les ſentiments de la gloire & de l'ambition. On apprend de Ctéſiclès, que ſes excès en ce genre le mirent au tombeau. Strabon luy donne vingt-deux ans de regne, & deſlors il a dû mourir vers la fin de la cent quatre-vingt-quatriéme Olympiade, ou au commencement de la ſuivante; car les Auteurs, contents de marquer les années accomplies, ont obmis les mois que ces Rois peuvent avoir regné de plus. Il ne fut pas moins zélé protecteur des Lettres que Philetærus ſon oncle, Diogéne-Laërce ſera mon garant; il aſſûre qu'Arcéſilas éprouva plus d'une fois la libéralité d'Eumenès, & qu'en reconnoiſſance, ce Philoſophe luy dédia quelques-uns de ſes ouvrages.

Cteſicl. apud Athæ. lib. 10. pag. 445.

Diog. Laërt. pag. 250.

ATTALUS PREMIER.

Attalus ſon couſin occupa après luy le trône de Pergame. Il eſtoit fils d'Attalus frere cadet de Philetærus, qui luy avoit fait épouſer Antiochis. Le pere de cette Princeſſe ſe nommoit Achæus. Quoy qu'en diſent quelques Critiques, il ne faut pas le confondre avec l'Achæus qui ſecoua le joug des Rois de Syrie, & ſe rendit maître de Sardis, qui devint alors la capitale de ce nouvel Empire. Comment faire quadrer un pareil ſentiment avec les régles de la ſaine Chronologie? Il paroît inconteſtable que la mort d'Attalus avoit précédé celle de Philetærus. Si ſon frere avoit eſté plein de vie, eſt-il vrayſemblable que ce Prince eût diſpoſé de la couronne en faveur d'Eumenès? il n'eſtoit que ſon neveu, &, par ſon âge, moins propre qu'Attalus au maniement des grandes affaires. D'ailleurs, le choix du neveu au préjudice de l'oncle, auroit pû cauſer des diviſions dans une Monarchie naiſſante, & environnée de voiſins jaloux & puiſſants. Suppoſons maintenant,

Strab. lib. 13. pag. 924.

comme le demandent de néceſſité les ſoixante-treize ans de vie que Polybe donne à Attalus le fils, ſuppoſons, dis-je, que le mariage de ſon pere tombe vers le milieu du regne de Philetærus, il s'enſuivra qu'Achæus, dont la fille eſtoit nubile alors, avoit au moins trente-trois ans. Or depuis ce temps-là juſqu'à la priſe de Sardis, la troiſiéme année de la cent quarante-uniéme Olympiade, on compte près de ſoixante ans; il en avoit donc quatre-vingt-treize lorſque cette place fut emportée, ce qui ne paroîtra point vrayſemblable, ſi l'on conſidére que ce Prince la défendit en homme qui n'avoit rien perdu de ſa vigueur ni de ſa vivacité. Une autre réflexion, c'eſt que dans la cent quarantiéme Olympiade, Andromaque pere d'Achæus eſtoit priſonnier en Egypte; auquel cas, il auroit eu plus de cent ans, fait qui ne ſeroit point échappé à Phlégon & à Lucien. On ſçait que ces deux Ecrivains ont publié la liſte des perſonnes qui ſont mortes dans un âge extrêmement avancé; ces raiſons montrent ſuffiſamment que l'Achæus pere d'Antiochis eſt très-différent de celuy dont on vient de parler. Les guerres continuelles de ce Prince avec Attalus, en ſont encore une eſpéce de preuve. Des liaiſons ſi étroites auroient quelquefois ſuſpendu les effets de leur reſſentiment, & il n'y a guéres d'apparence que le beau-pere & le gendre euſſent travaillé avec tant d'acharnement à leur ruine commune. J'avoue que l'ambition & des idées de gloire mal entendues, étouffent dans la plûpart des Souverains les mouvements de la nature; mais on doit convenir auſſi que Polybe, ſi attentif à inſtruire les lecteurs des moindres particularitez, n'auroit point oublié de remarquer que le mariage d'Antiochis n'avoit pas eſté capable d'inſpirer à ces Princes des ſentiments de modération.

Polyb. exc. p. 102.

Polyb. p. 317.

Lorſqu'Attalus parvint à la couronne, tous les Peuples de l'Aſie trembloient au ſeul nom des Gaulois, & il n'y avoit point de Monarques & de Républiques qui ne fuſſent tributaires de cette Nation belliqueuſe. Le Roy de Pergame oſa le premier ſecouer le joug ſous lequel ſes voiſins gémiſſoient patiemment depuis tant d'années; aucun d'eux ne vint à ſon

Liv. lib. 33. pag. 302.

ſecours, ils craignoient d'attirer dans le ſein de leurs Etats, un ennemi qui laiſſoit par-tout des veſtiges ſanglans de ſon paſſage. Attalus, abandonné de tant de Princes qui avoient le même intérêt, ne perdit pas courage; il avoit bien prévû que le refus de payer le tribut accoûtumé, irriteroit les Gaulois, & que leurs troupes paroîtroient bientôt ſur la frontiére de ſon royaume. Au bruit de leur marche, la conſternation ſe répandit dans Pergame, & on liſoit ſur le viſage de chaque ſoldat, l'effroy qui les avoit ſaiſis à la vûe d'une armée qu'ils croyoient invincible. Attalus, dans cette extrémité, uſa de ſtratagéme. De concert avec un Chaldéen qui ſe mêloit de predire l'avenir, il fit préparer un ſacrifice; & ſous prétexte d'examiner la victime qu'on venoit d'immoler, il y imprima adroitement le mot de victoire. Le ſoldat témoin de cette prétendue merveille, ne douta plus que les Dieux ne combattiſſent en ſa faveur; il courut aux armes dans le moment même, attaqua l'ennemi, & tailla en piéces ces troupes dont auparavant il redoutoit la valeur & la férocité: voilà le fait tel qu'il eſt rapporté dans Polyænus; mais Frontin fait honneur de cette ruſe à Eumenès II. & il ajoûte que ce Chaldéen s'appelloit Samides. Si l'on ſçavoit le temps précis auquel a vêcu cet impoſteur, il ſeroit aiſé de décider la queſtion. Ne vaudroit-il pas mieux cependant attribuer à Attalus premier le ſtratagéme dont il s'agit? La terreur de ſon armée ne venoit ſans doute que de la longue poſſeſſion où eſtoient les Gaulois, de battre les peuples de l'Aſie, & ſous le regne d'Eumenès, ils eſtoient fort déchûs de cette haute réputation que leur avoit acquiſe le gain de tant de batailles; celle qu'ils venoient de perdre diminua conſidérablement les forces de la Nation, & Attalus comblé de gloire, prit pour la premiére fois, au jugement de Polybe, le titre de Roy de Pergame. Les raiſons qui m'empêchent d'adopter ſon ſentiment, ont eſté expoſées cy-deſſus, & il ſeroit inutile de les repeter ici. Si l'on ajoûte foy au récit de Pauſanias, cette importante victoire avoit eſté annoncée par Phaennis plus de cent ans auparavant. Les vers de l'Oracle ſont aſſez clairs, & Attalus y eſt déſigné par

Polyæn. lib. 4. pag. 428.
Front. lib. 1. pag. 293.
Pauſan. pag. 813.

l'épithéte de fils du Taureau. Mais ignore-t-on que la plûpart de ces prédictions ont eſté fabriquées après coup, & qu'il n'en eſt guéres qui ne puiſſe recevoir le ſens qu'il plaît au lecteur de luy adapter? On lit dans le même Pauſanias, que ce Prince, attentif à immortaliſer un exploit ſi glorieux, fit faire quelques tableaux, où cette mémorable bataille eſtoit repréſentée, & que de ces tableaux, l'un fut placé à Athenes, & l'autre à Pergame. Il aſſûre encore qu'on les voyoit de ſon temps, & que la défaite des Gaulois les obligea de ſe retirer dans la contrée connue depuis ſous le nom de Galatie, en quoy il n'eſt point d'accord avec Strabon. Les Rois de Pergame & de Bithynie fatiguez, ſelon luy, par leurs fréquentes incurſions, furent enfin contraints de leur abandonner cette province. Il y a plus, c'eſt que quelques années après ils eſtoient encore maîtres de pluſieurs villes ſur l'Helleſpont, & Pruſias ne vint à bout de les en chaſſer que dans la cent quarante-uniéme Olympiade, célébre par la bataille que ce Prince eut le courage de hazarder contre un ennemi ſi formidable. Celle qu'Attalus avoit gagnée, ne calma point les inquiétudes de cette Nation guerriére; Frontin du moins fait mention d'un combat avec le Roy de Pergame, qui paroît entiérement différent du premier. Les Gaulois, à ce qu'il dit, prêts d'en venir aux mains, remirent de groſſes ſommes d'argent à divers particuliers, avec ordre de les diſperſer çà & là, en cas que la fortune ne ſecondât pas leur bravoure. Le but qu'ils ſe propoſoient eſtoit d'amuſer l'ennemi, & d'empêcher qu'on ne les pourſuivît avec trop de chaleur. Toutes ces circonſtances font connoître que les Gaulois alors ne ſe croyoient plus invincibles. La diſgrace qui leur eſtoit arrivée au commencement du regne d'Attalus, les avoit rendus plus circonſpects; juſque-là, autant de victoires que de combats, & ils n'avoient garde de prendre des précautions ſi peu conformes à leur caractére, & très-propres à ralentîr l'ardeur du ſoldat.

Pauſan. p. 59.

Idem pag. 12.

Strab. lib. 12. pag. 850.

Polyb. lib. 5. pag. 447.

Fier de tant de ſuccès, Attalus médita de plus grandes entrepriſes; la foibleſſe des Séleucides & le mauvais état de leurs affaires, l'invitoient à s'emparer des provinces ſituées

en-deçà du Mont Taurus. Des Princes ambitieux ne réſiſtent guéres à des tentations ſi délicates, & Attalus, ainſi que la plûpart des Souverains, ne manqua point de prétextes ſpécieux pour colorer l'injuſtice d'un ſemblable procedé. De tant de villes qui compoſoient ce beau pays, les unes ouvrirent volontairement leurs portes; elles eſtoient laſſes de la domination Syrienne, & les autres, faute de garniſons ſuffiſantes, ne purent tenir long temps contre des armées nombreuſes. Le Roy de Pergame ne jouit que quelques années du fruit de ſes conquêtes, elles luy échappérent preſqu'avec la même rapidité. Séleucus, ſurnommé Céraunus, parvenu à la couronne dans la cent trente-huitiéme Olympiade, leva des troupes de toutes parts, & déja il eſtoit en marche, lorſque Nicanor & Apaturius, Gaulois de nation, par la plus noire des perfidies, l'aſſaſſinérent dans les détroits du Mont Taurus. La mort prématurée du jeune Roy ne ſuſpendit pas l'exécution de ſes projets. Achæus ſon beau-pere punit les traîtres, & prit le commandement de l'armée. Les Syriens, ſous un Chef habile & expérimenté, recouvrérent bientôt les provinces qu'on leur avoit enlevées; ils s'avancérent même juſqu'aux portes de Pergame. Heureuſement pour Attalus, les Piſidiens firent une irruption en Syrie, & Achæus contraint de repaſſer les monts, luy laiſſa le temps de reſpirer.

Polyb. lib. 4. pag. 315.

Des conjonctures ſi favorables reveillérent ſes eſpérances. Fortifié d'un corps de Tectoſages, il entra dans l'Eolide. Cumes, Smyrne & Phocée, qui n'avoient changé de maître que par des motifs de crainte, ne balancérent point à ſe ſoûmettre; les Ægéens & les Lemnites, plus affectionnez aux Rois de Syrie, ne ſe rendirent que dans la crainte d'eſtre emportez d'aſſaut. Dans cet intervalle, les Téiens & les Colophoniens luy envoyérent les clefs de leurs villes; les Myſiens & les Carſes cédérent au torrent. Achæus avoit confié à Thémiſtocle le gouvernement de la derniére de ces contrées; il fut obligé de livrer au vainqueur, deux châteaux importants par l'avantage de leur ſituation. Attalus enſuite alla ravager le territoire d'Apia, & ayant traverſé le Mont Pélécan, il vint

ſe camper ſur les rives du fleuve Mégiſtus. Là ſe bornérent les progrès de ſes armes, une éclipſe de Lune les interrompit tout-à-coup ; ce prodige porta la frayeur dans l'ame des Gaulois. Fatiguez d'ailleurs, eux & leurs femmes, par des marches continuelles, ils déclarérent au Roy de Pergame qu'ils eſtoient déterminez à ne le pas ſuivre plus loin. Une propoſition ſi peu attendue le jetta dans de terribles embarras ; ces troupes étrangéres ne luy avoient eſté juſque-là preſque d'aucune utilité. Elles prenoient des logements toûjours ſéparez des ſiens, jamais nation ne fut plus intraitable, & il avoit tout lieu d'appréhender que les Gaulois, en cas de refus, ne ſe joigniſſent à l'ennemi. Son armée, à la vérité, eſtoit nombreuſe, ſes ſoldats aguerris, & rien de plus aiſé que de ſe défaire de gens qui vivoient dans une parfaite ſécurité. Quoyque ce dernier parti fût le plus ſûr dans la conjoncture préſente, & que la néceſſité excusât en quelque maniére une réſolution ſi barbare, Atttalus, perſuadé que la bonne foy des Princes & l'exacte obſervation des traitez, ſont le plus ferme appuy de leur trône, préféra l'honnête à l'utile ; il fit beaucoup de careſſes aux Députez des Gaulois, & voulut bien luy-même les accompagner juſque ſur l'Helleſpont.

Le départ de ces troupes auxiliaires ne luy permit pas de continuer ſes conquêtes ; je croirois même qu'Achæus, peu de temps après, le dépouilla de celles qu'il venoit de faire, Polybe en fournit la preuve. Lorſque ce Général, ſelon luy, ſe revêtit de la pourpre, Attalus ſe trouvoit réduit à la poſſeſſion des places qui avoient fait le patrimoine de ſes prédéceſſeurs. Telle eſtoit la ſituation de ſes affaires dans la cent quarantiéme Olympiade. Achæus & luy furent toûjours ennemis déclarez, & en vain les Byzantins travaillérent à les reconcilier. Cette République avoit des liaiſons très-étroites avec le Roy de Pergame. Pruſias en conçut de l'ombrage, & ſigna un traité d'alliance avec les Rhodiens, qui alors faiſoient la guerre aux habitants de Byzance. Les droits exorbitants que ceux-ci levoient ſur les marchandiſes deſtinées pour le Pont, avoient cauſé la rupture ; le commerce ſouffroit conſidérablement

Polyb. lib. 4. pag. 316.

considérablement de ces exactions, & les villes Grecques exhortoient la République de Rhodes à prendre la défense de la cause commune. Ceux de Byzance, trop foibles pour resister à des ennemis si puissants, implorérent la protection d'Attalus; il avoit besoin de toutes ses forces, Achæus le pressoit vivement, & avoit eu sur luy des avantages qui le mettoient hors d'état de secourir ses alliez; & peut-estre même qu'il ne se seroit pas long temps maintenu dans Pergame, si les préparatifs du Roy de Syrie n'eussent déconcerté les projets d'Achæus. Ce rebelle l'avoit dépouillé de la plus riche portion de ses Etats, & l'impunité traînoit après soy des suites dangereuses. Toutes ces considérations animérent Antiochus à la vengeance, il commença par mettre Attalus dans ses intérêts, le pas estoit délicat, ce Prince avoit tout à craindre du voisinage des Rois de Syrie; malgré la défection de plusieurs peuples, ils estoient encore les plus puissants Monarques de l'Orient, & la réunion des provinces qui composoient l'Empire d'Achæus, leur donnoit sur tous les autres un nouveau dégré de supériorité. Attalus devoit-il espérer qu'Antiochus ne feroit pas valoir les droits que luy avoient acquis le traité de Philetærus dont on a déja parlé? Les prétentions des Souverains ne vieillissent jamais, & rarement les bienfaits sont capables d'opposer des bornes à leur ambition. Cependant la haine qu'Attalus portoit à son ennemi, fut la plus forte. Ses troupes jointes à celles d'Antiochus, firent le siége de Sardis, & Achæus tomba entre les mains de son Prince légitime, l'an troisiéme de la cent quarante-uniéme Olympiade. *Polyb. p. 444.*

Il est à présumer que le Roy de Pergame avoit stipulé qu'on luy céderoit quelques-unes des places qui estoient le plus à sa bienséance; & ce qu'il y a de constant, c'est que plusieurs des colonies de la Grece avoient reconnu la souveraineté d'Attalus. Les témoignages de Polybe & d'Appien sont formels; ils assûrent l'un & l'autre que les Romains vainqueurs d'Antiochus, ordonnérent que les villes Grecques autrefois tributaires d'Attalus, le seroient aussi d'Eumenès son successeur. *Polyb. p. 804. Appi. tom. 1, pag. 187.*

La paix que la mort d'Achæus avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Philippe ravageoit la Thrace, & s'eſtoit déja emparé de pluſieurs places importantes. L'activité & la vigilance de ce Prince cauſoient de violentes inquiétudes à Attalus. S'aggrandir à quelque prix que ce fût, eſtoit la paſſion dominante du Macédonien, il ne reſpectoit ni la juſtice ni les ſerments. Le Roy de Pergame, qui comprenoit parfaitement la néceſſite de le tenir éloigné de la frontiére de ſes Etats, envoya des Députez aux Ætoliens, ennemis déclarez de Philippe. Ils acceptérent avec joye les propoſitions qui leur furent faites de la part d'Attalus. Quelque temps après, les Romains & les Ætoliens ſignérent un traité d'alliance, & les deux parties laiſſérent à ce Prince la liberté d'entrer dans les mêmes engagements. Les avantages qui pouvoient luy en revenir, n'échappérent point à ſa pénétration. Annibal ſe maintenoit à peine dans un coin de l'Italie, & il eſtoit aiſé de juger que Rome enfin triompheroit de Carthage.

Attalus, que ces réflexions avoient ébranlé, s'unit de bonne grace avec les Romains, la premiére année de la cent quarante-deuxiéme Olympiade. Philippe environné d'ennemis, ſe vit contraint de ſonger uniquement à la défenſe de ſon propre pays. C'eſt le but que s'eſtoit propoſé le Roy de Pergame; il ſe flattoit outre cela, que deſormais les Romains, & par intérêt & par reconnoiſſance, deviendroient ſes plus zélez protecteurs. Dans la vûe de leur donner des marques eſſentielles de ſon attachement, il acheta des Ætoliens l'Iſle d'Egine. Valérius Antias a donc eu tort d'avancer que le Sénat en avoit fait préſent à ce Prince. L'autorité de Polybe doit l'emporter, ſans contredit, ſur celle d'un Ecrivain dont Tite-Live releve ſouvent les erreurs & les inadvertances. Au reſte, le Port d'Egine eſtoit ſûr, ſpacieux, & capable de contenir un grand nombre de vaiſſeaux. Les villes Grecques, depuis cette acquiſition, rédoutérent moins les forces de Philippe; pluſieurs d'entr'elles embraſſérent ouvertement le parti d'Attalus, luy & ſes ancêtres les avoient comblées de

Val. Ant. apud Liv. lib. 33. c. 33.
Polyb. p. 851.

bienfaits, il en recueillit alors le fruit, les Ætoliens le déclarérent leur Préteur, la premiére année de la cent quarante-troiſiéme Olympiade. Cet honneur luy fut déféré dans une aſſemblée générale de la Nation, on y concerta les opérations de la campagne. Mille ſoldats Romains envoyez par Sulpicius, accompagnérent les Ætoliens dans cette expédition. Attalus, de ſon côté, leur avoit fourni quelques troupes, compoſées la plûpart de Grecs; il en avoit beaucoup à ſon ſervice, comme le prouve cet endroit du Pænulus de Plaute:

Nam hic latro in Sparta fuit
Ut quidem ipſe nobis dixit, apud Regem Attalum,
Inde nunc aufugit.

Plaut. Pœnul. Act. 3. Scen. 3.

A peu-près dans ce temps-là arrivérent les Ambaſſadeurs de Ptolémée & des Rhodiens; ils craignoient les uns & les autres, qu'Attalus & les Romains n'entraſſent plus avant dans la Grece, & ils mirent tout en œuvre pour engager Philippe & les Ætoliens à terminer une guerre qui conduiroit inſenſiblement la Nation à ſa ruine totale. Rien de plus ſage que ces remontrances; elles ne firent cependant aucune impreſſion ſur l'eſprit des Ætoliens. Le génie inquiet & turbulent de ces peuples, la haute opinion qu'ils avoient de leur valeur, & le deſir de ſe venger d'un Prince qu'ils haïſſoient mortellement, furent des obſtacles invincibles à la paix. On apprit pendant le cours des conférences, que la flotte d'Attalus eſtoit à Egine. A cette nouvelle, ils devinrent plus fiers que jamais, & portérent leurs prétentions ſi loin, que les Députez jugérent bien qu'on travailleroit en vain à ramener des gens qui n'avoient d'autre guide que la fureur & la paſſion.

Liv. lib. 27. capp. 30. 33.

Cependant la flotte d'Attalus & celle des Romains, l'une forte de trente-cinq vaiſſeaux, & l'autre de vingt-cinq, parut à la vûe de Peparéthus, & de-là le Roy de Pergame ſe rendit à Héraclée. Il vouloit aſſiſter au conſeil que les Ætoliens y avoient indiqué. Philippe, qui en eut avis, marcha ſur le champ de ce côté-là; il arriva trop tard, l'aſſemblée s'eſtoit déja ſéparée, & Attalus avoit regagné la flotte. Sulpicius &

Idem lib. 28. cap. 5. Polyb. p. 613.

luy cinglérent droit à Oréum ville de l'Eubée, les Romains l'attaquérent par mer, & Attalus par terre. Plator, à qui Philippe avoit confié le commandement de la place, ne ſe fit pas un ſcrupule de livrer à l'ennemi, & les habitants & la garniſon. Les Confédérez, que ce ſuccès flattoit des plus douces eſpérances, s'imaginérent que Chalchis ſubiroit le joug avec la même facilité. Le courage du Gouverneur, & ſa fidélité, firent échouer l'entrepriſe. Attalus, après la levée du ſiége de Chalchis, forma celuy de Cynus, bourgade dépendante des Locriens; il manqua d'y eſtre ſurpris. Pendant qu'il eſtoit occupé à exiger les ſommes qui luy avoient eſté promiſes, on vint l'avertir que Philippe s'approchoit, & à peine eut-il le temps de regagner ſes vaiſſeaux. Des affaires plus importantes le rappellérent alors dans ſes Etats; Philippe avoit eu l'habileté d'engager Pruſias dans ſes intérêts, & ce Prince menaçoit le royaume de Pergame. Je ne rapporteray point ici les événements de cette guerre, on ne les trouve décrits ni dans Polybe, ni dans aucun des Hiſtoriens dont les ouvrages ſont venus juſqu'à nous.

Attalus eſtoit encore en Aſie, lorſque les Romains, réduits à de fâcheuſes extrémitez, s'aviſérent, la derniére année de la cent quarante-troiſiéme Olympiade, de conſulter les Livres Sibyllins. On crut y voir que le ſeul moyen de chaſſer les étrangers de l'Italie, eſtoit de tranſporter de Peſſinunte à Rome, la ſtatue de la Mere des Dieux. Le Sénat s'aſſembla; & comme le nom Romain eſtoit peu connu en Aſie, il fut arrêté qu'on envoyeroit une ſuperbe Ambaſſade au Roy de Pergame. Le choix tomba ſur cinq perſonnes toutes diſtinguées, & par leur mérite, & par les emplois que la plûpart avoient exercez. On ne s'en tint pas là, un égal nombre de vaiſſeaux de guerre eut ordre de les eſcorter. Ils allérent d'abord à Delphes, & le Dieu répondit que l'amitié d'Attalus feroit réuſſir les choſes au gré de leurs ſouhaits. Ce Prince les reçut avec une magnificence véritablement royale, on leur fit des honneurs extraordinaires; & les Peſſinuntins, à la priére d'Attalus, qui avoit bien voulu accompagner les Ambaſſadeurs

Liv. lib. 29. cap. 10.

juſque-là, leur remirent de bonne grace la ſtatue qui faiſoit le ſujet du voyage. Voilà la maniére dont ce fait eſt raconté par les Hiſtoriens. Dans quelles ſources Ovide a-t-il donc puiſé qu'Attalus avoit refuſé d'abord de ſe prêter aux vives inſtances des Romains, & qu'ils n'en auroient rien obtenu, ſans un tremblement de terre qui ſurvint tout-à-coup? Ecoutons ſes paroles:

Mittuntur proceres, Phrygiæ tum ſceptra tenebat
Attalus, Auſoniis rem negat ille viris.
Mira canam, longo tremuit cum murmure tellus,
Et ſic eſt adytis Diva locuta ſuis.
Ipſa peti volui, &c.

Ovid. Faſt. lib. 4. verſ. 261.

Il y inſinue que les Ambaſſadeurs eurent leur premiére audiance dans la ville de Peſſinunte, & en cela il eſt encore directement contraire à toute l'Antiquité.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la ſuivante, les Ætoliens firent la paix avec Philippe; leurs alliez occupez ailleurs, n'eſtoient point en état de les ſecourir efficacement, & la guerre, dont ils ſoûtenoient preſque ſeuls tout le poids, devenoit de plus en plus onéreuſe à la Nation. Cependant, dans ces triſtes conjonctures, les Ætoliens fidéles aux Confédérez, exigérent de Philippe que les uns & les autres fuſſent compris dans le traité. Bientôt après les affaires ſe brouillérent plus que jamais; la ville de Cius en Bithynie, avoit fait alliance anciennement avec les Ætoliens. Philippe, malgré la foy des traitez, l'attaqua, la prit, en vendit les habitants, & la remit entre les mains de Pruſias. Les Rhodiens, qui s'intéreſſoient en leur faveur, irritez d'un traitement ſi barbare, ſe liguérent avec Attalus, & déclarérent la guerre au Roy de Macédoine. Les flottes de ces deux Puiſſances jointes enſemble l'année ſuivante, rencontrérent l'ennemi près de Ladé, iſle ſituée dans le voiſinage de Milet; on en vint aux mains, & il paroît que Philippe eut tout l'honneur de cette journée. En effet, Polybe aſſûre que ce Prince s'empara de

Polyb. p. 709.

Polyb. exc. p. 702.

deux vaiſſeaux Rhodiens, & qu'un troiſiéme contraint de ſe ſauver, porta le déſordre dans le reſte de l'armée; en vain l'Amiral Rhodien voulut rétablir le combat, les fuyards l'entraînérent. Cet Auteur ajoûte que Philippe demeura maître du champ de bataille, & que les Miléſiens le couronnérent luy & Héraclide ſon favori. Quelque concluantes que fuſſent ces preuves, Antiſthéne & Zénon, Hiſtoriens tous les deux, & tous les deux Rhodiens de naiſſance, n'avoient pas craint d'avancer que cette victoire eſtoit une des plus éclatantes que jamais la République eût remportée; tant il eſt difficile à la vérité même, de diſſiper les nuages que l'amour de la patrie répand ſur les choſes les plus claires & les plus inconteſtables. Ce ſont-là néantmoins les Ecrivains que Tite-Live a copiez. La façon dont il s'exprime là-deſſus, n'eſt point équivoque: *Liv. lib. 31. cap. 14.* *Eo maximè tempore*, dit-il, *Abydum oppugnabat Philippus, jam cum Rhodiis & Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter prælio vires expertus.* Il eſt viſible que les deux combats dont parle cet Auteur, ſont ceux de Ladé & de Chio; le dernier ſe donna l'année ſuivante, & fut, ſans contredit, un des plus mémorables événements de cette guerre. La deſcription que Polybe en a laiſſée, mérite de trouver ici ſa place; je ſuivray *Polyb. p. 723.* la traduction de Dom Tuillier. « Philippe, dit-il, n'eſtoit » pas tranquille ſur l'avenir, le ſiége qu'il faiſoit n'avançoit pas » autant qu'il l'auroit ſouhaité, & les ennemis avoient à l'ancre » un grand nombre de vaiſſeaux pontez. Comme les conjonctures ne luy permettoient pas même de choiſir entre deux » partis, il prit celuy de lever l'ancre, & de diſparoître. Les » ennemis, qui s'attendoient à luy voir pouſſer ſes mines plus » loin, furent fort ſurpris d'un départ ſi précipité, mais Philippe » avoit ſes raiſons pour ne pas différer; ſes vûes eſtoient de » gagner le devant ſur ſes ennemis, & de paſſer ſûrement à » Samos, en rangeant la côte; mais toute ſa diligence ne luy » ſervit de rien. Dès qu'Attalus & Théophiliſque s'apperçurent » qu'il s'ébranloit, ils réſolurent de le ſuivre & de le combattre; » leur flotte ne marchoit pas fort ſerrée, parce que comptant » que Philippe ſuivroit ſon premier projet, ils n'avoient pas

pris ſoin de la tenir en état ; cependant, à force de rames, ils « l'atteignirent, & attaquérent, Attalus l'aîle droite, & Théo- « philiſque la gauche. Philippe preſſé de tous côtez, donne à « ſa droite le ſignal du combat, commande de faire face aux « ennemis, & de combattre avec courage, puis avec quelques « eſquifs, il ſe retire dans de petites Iſles qui ſont au milieu du « trajet, & attend-là le ſuccès de la bataille. Sa flotte eſtoit « compoſée de cinquante-trois vaiſſeaux pontez, de quelques « autres découverts, & de cent cinquante bâtiments legers, avec « des fuſtes. Il eſtoit reſté à Samos des vaiſſeaux qu'il n'avoit pas « équipez. Celle des ennemis eſtoit de ſoixante-cinq vaiſſeaux « pontez, en comptant ceux que les Byzantins leur avoient « fournis, de neuf galiotes & de trois triremes. L'action com- « mença par le vaiſſeau que montoit Attalus, & auſſi-tôt, ſans « autre ſignal, tous les autres qui eſtoient proches, chargérent ; « Attalus tomba ſur une trireme, l'ouvrit par l'impétuoſité du « choc, & la coula à fond, quelque réſiſtance que fiſſent les « troupes qui de deſſus la défendoient. La decemreme de Phi- « lippe, laquelle eſtoit l'Amirale, tomba en la puiſſance des « ennemis, par un accident très-ſingulier ; elle choqua ſi vio- « lemment une petite galiote qui s'en approchoit, & enfonça « ſi avant ſon éperon ſous le banc des Thranites, que ce petit « bâtiment y demeura attaché, ſans que le Pilote pût arrêter le « cours impétueux de ſon vaiſſeau. Sur ces entrefaites arrivent « deux quinqueremes, qui percent des deux côtez ce grand « bâtiment, que le petit, qui y eſtoit comme ſuſpendu, empê- « choit de ſe tourner & d'agir, & le coulent à fond avec tous « ceux qui le montoient, au nombre deſquels eſtoit Démocrate « Général de l'armée. D'un autre côté, Dionyſidore & Dino- « crate ſon frere, les deux premiers Officiers de la flotte d'At- « talus, couroient un grand péril, combattants, le premier ſur « un ſeptireme, & l'autre ſur un octireme. Dinocrate ayant le « corps de ſa galére conſidérablement ouvert au-deſſus de l'eau, « en avoit percé un des ennemis au-deſſous, & y tenoit telle- « ment, qu'il ne pouvoit s'en détacher, quelqu'effort qu'il fît « pour reculer dans cet état ; il avoit d'autant plus à craindre, «

» que les Macédoniens l'attaquoient avec plus d'acharnement.
» Attalus vint fort à propos à ſon ſecours, il fondit ſur la galére
» ennemie, & la ſépara de celle de Dinocrate, qui, par ce
» moyen, fut délivré. Tout l'équipage du vaiſſeau Macédonien
» fut égorgé, & le vaiſſeau même reſta en la puiſſance des vain-
» queurs. A l'égard de Dionyſidore, comme il ſe portoit avec
» force contre un autre vaiſſeau, pour le percer de l'éperon, il
» manqua ſon coup; de-là tombant parmi les ennemis, il vit
» les bancs des rameurs, du côté droit de ſa galére, enlevez, &
» les tours abbattues, les Macédoniens les enveloppérent de
» tous côtez avec de grands cris. Le vaiſſeau & l'équipage
» furent ſubmergez, heureuſement il ſe ſauva luy-même, en ſe
» jettant avec deux autres à la nage, pour gagner une galiote
» qu'on amenoit à ſon ſecours. Dans le reſte de la flotte, on ſe
» battoit à forces égales; car ſi, d'un côté, Philippe avoit plus
» de vaiſſeaux legers, de l'autre, Attalus eſtoit plus fort en
» vaiſſeaux couverts. A la droite des Macédoniens, on com-
» battoit de maniére, que quoyque la choſe ne fût pas encore
» décidée, il eſtoit aiſé de juger que la victoire ſe déclareroit
» en faveur d'Attalus. Je diſois tout à l'heure que les Rhodiens,
» preſqu'au ſortir du port, avoient eſté jettez loin des ennemis;
» mais comme leur chiourme eſtoit meilleure, ils eurent bientôt
» atteint l'arriére-garde des Macédoniens: là ils commencérent
» à ſe jetter dans les vaiſſeaux qui ſe retiroient, & à briſer tous
» leurs bancs; les Macédoniens viennent au ſecours, l'eſcadre
» Rhodienne ſe joint à Théophiliſque, & l'une & l'autre tour-
» nent la prouë vers la flotte de Philippe; le combat s'échauffe
» au ſon des trompettes, on s'anime les uns les autres par de
» grands cris de guerre. Si les Macédoniens n'euſſent pas mêlé
» de petits bâtiments parmi les vaiſſeaux pontez, la bataille eût
» eſté bientôt terminée, mais ces petits bâtiments incommo-
» doient les Rhodiens en bien des maniéres, car dès que les
» flottes ſe furent ébranlées, ſelon l'ordre de bataille qu'on avoit
» pris d'abord, tous les vaiſſeaux combattirent pêle-mêle; de
» ſorte qu'on ne pouvoit ni couler entre les rangs, ni ſe tourner,
» ni mettre à profit ſon avantage, ces eſquifs tombant tantôt
ſur les

ſur les rameurs, dont ils arrêtoient la manœuvre, tantôt ſur « la prouë, tantôt ſur la pouppe des galéres, & embarraſſant « tantôt les Pilotes & la chiourme. Quand on combattoit de « front, & la pouppe tournée vers l'ennemi, ce n'eſtoit pas « ſans deſſein; alors les coups que l'on recevoit, n'ouvroient « les vaiſſeaux qu'au-deſſus de l'eau, au lieu que ceux que l'on « portoit, faiſoient ouverture au-deſſous, & perdoient ſans « reſſource les vaiſſeaux ainſi frappez. Mais les Rhodiens n'uſé- « rent que rarement de ce ſtratagéme, il y avoit trop à riſquer, « par la valeur avec laquelle les Macédoniens ſe défendoient de « deſſus leurs ponts; on évitoit, au contraire avec grand ſoin, de « les approcher, on gagnoit plus à briſer les bancs des rameurs, « en ſe coulant entre les galéres, & en voltigeant de côté & « d'autre. Par cette manœuvre, tantôt on fondoit ſur les enne- « mis par la prouë, tantôt, pendant qu'ils ſe tournoient, on les « accabloit de bleſſures, ou l'on fracaſſoit quelque piéce utile « au ſervice du vaiſſeau. Cette maniére de combattre fit perdre « aux Macédoniens un très-grand nombre de leurs galéres. « Dans cette occaſion, il arriva à trois quinqueremes des Rho- « diens, une aventure fort remarquable. Théophiliſque montoit « la premiére, qui eſtoit la Capitane; Philoſtrate eſtoit ſur la « ſeconde, la troiſiéme portoit Nicoſtrate, & eſtoit commandée « par Autolyque. Celle-ci avoit eſté donner de ſon éperon dans « une des ennemis, laquelle coulant à fond avec l'équipage, « entraînoit avec elle celle qui l'avoit ouverte, & qui y avoit « laiſſé ſon éperon. Autolyque ſur cette galére qui ſe rempliſ- « ſoit d'eau par la prouë, ne laiſſa pas d'abord que de charger « courageuſement les ennemis qui l'environnoient; mais cou- « vert de bleſſures, il tomba enfin dans la mer, où il fut bientôt « ſuivi de ſon monde, qui, comme luy, s'eſtoit défendu avec « valeur juſqu'à la fin. Dans ce moment, Théophiliſque arrive « pour le ſecourir, il ne luy eſt pas poſſible de ſauver la galére, « qui eſtoit déja pleine d'eau, mais il en ouvre deux des enne- « mis, & en chaſſe ceux qui les défendoient. Sur le champ « le voilà environné d'eſquifs & de gros vaiſſeaux ennemis. « Malgré cela, & quoyqu'il eût perdu la plûpart de ſes gens «

» dans ce choc, & quoyqu'il eût reçu trois bleſſures, il charge
» avec tant de vigueur, qu'il ſauve ſon vaiſſeau, aidé par Phi-
» loſtrate, qui eſtoit venu fort à propos à ſon ſecours. De-là
» il va joindre le reſte de la flotte, entre de nouveau dans
» l'action, ſe met aux priſes avec les Macédoniens, ſans force
» & ſans vigueur à la vérité, parce qu'il perdoit tout ſon ſang
» par ſes bleſſures, mais avec plus de courage, plus de préſence
» d'eſprit, & par conſéquent plus de gloire que dans tout le
» reſte du combat. Au reſte, il ſe donna dans cette journée
» deux batailles navales, à quelque diſtance l'une de l'autre; car
» l'aîle droite de Philippe, qui n'avoit pas quitté la côte qu'elle
» avoit raſée d'abord, n'eſtoit pas loin de l'Aſie, & la gauche,
» qui s'eſtoit tournée pour ſecourir l'arriére-garde, eſtoit aux
» mains avec les Rhodiens aſſez près de Chio. Attalus, vain-
» queur à ſon aîle droite, s'approchoit des petites Iſles où Phi-
» lippe, à l'ancre, attendoit quel ſeroit le ſuccès de la bataille.
» Chemin faiſant, il apperçoit une de ſes quinqueremes, qui,
» hors du combat, avoit eſté ouverte, & que les Macédoniens
» tâchoient de ſubmerger. Il court pour la tirer de ce danger,
» avec deux quadriremes. Le vaiſſeau ennemi abandonne ſa
» proye, & ſe retire vers la terre. Attalus le ſuit vivement,
» pour s'en rendre le maître. Philippe, qui le voit éloigné du
» reſte de ſa flotte, prend quatre quinqueremes, trois galiotes,
» & ce qu'il y avoit d'eſquifs auprès de luy; il ſe porte entre
» Attalus & ſes vaiſſeaux, pour luy couper le retour, & l'oblige
» de ſe jetter ſur la côte, tout tremblant encore du danger dont
» il eſtoit échappé. Attalus ſe retira dans Erythrée avec ce qu'il
» avoit de troupes, & laiſſa Philippe ſe ſaiſir des vaiſſeaux qui
» l'accompagnoient, & de tout le bagage royal qu'ils portoient.
» Ce n'eſtoit pas ſans deſſein que le Roy de Pergame avoit étalé
» tout ce qu'il avoit de riche & de magnifique, ſur le tillac de
» ſon vaiſſeau, & les Macédoniens donnérent dans le piége qu'il
» leur tendoit par cet étalage; car les premiers qui le joignirent,
» voyant une grande quantité de vaſes précieux, des habits de
» pourpre, & les autres meubles dont ceux-là ſont ordinaire-
» ment accompagnez, ceſſérent de pourſuivre, ſe mirent à

piller, & laiſſérent Attalus ſe retirer tranquillement à Erythrée. Philippe, quoyque vaincu, fit beaucoup valoir ce petit avantage; il ſe mit en haute mer, raſſembla ſes vaiſſeaux, & releva le courage de ſes troupes, en les flattant qu'elles avoient remporté la victoire; quelques-uns en effet furent portez à le croire, en voyant ce Prince traîner après luy le vaiſſeau même d'Attalus. A la vûe de ce vaiſſeau, Dionyſidore conjectura ce qui eſtoit arrivé au Roy ſon maître; il leva un ſignal, rappella autour de luy ſes galéres, & ſe retira, ſans courir aucun riſque, dans les ports de l'Aſie. En même temps, ceux des Macédoniens qui eſtoient aux mains avec les Rhodiens, & qui en eſtoient maltraitez, ſe retirérent du combat les uns après les autres, ſous prétexte d'aller au plus vîte au ſecours de leurs vaiſſeaux. Pour les Rhodiens, après avoir lié à leurs galéres une partie de celles qu'ils avoient priſes, & coulé à fond les autres, ils s'en allérent à Chio. Du côté de Philippe, il périt dans le combat contre Attalus, une galére à dix, une à neuf, une à ſept, & une à ſix rangs de rames, dix autres vaiſſeaux pontez, & quarante vaiſſeaux legers, à quoy il faut ajoûter deux quadriremes, & ſept petits bâtiments qui furent pris. La perte d'Attalus fut de deux galiotes & de deux quinqueremes, qui furent coulées à fond, & du vaiſſeau même qu'il montoit. A l'égard des Rhodiens, ils perdirent deux quinqueremes & deux triremes, qui furent miſes hors de combat; on ne fit aucune priſe ſur eux, & on ne leur tua que ſoixante hommes, & au Roy de Pergame que ſoixante-dix. Les morts dans l'armée de Philippe, montérent au nombre de trois mille Macédoniens & de ſix mille Alliez, & l'on fit priſonniers, tant de Macédoniens que d'Alliez, deux mille hommes, & ſept cens Egyptiens. »

Les Confédérez ne ſçurent point profiter d'une victoire ſi complette. Eblouis de la gloire qui les environnoit, ils s'endormirent au milieu de la proſpérité; les diſgraces de Philippe au contraire, luy inſpirérent & plus de vigueur & plus de courage. Uniquement attentif à effacer la honte de ſa défaite par des actions d'éclat, il leve de nouvelles troupes, & va

porter la guerre dans le sein des Etats d'Attalus; les places estoient bien munies, & de nombreuses garnisons rendirent les efforts de Philippe inutiles. Ce Prince, que les flateurs avoient corrompu dès sa plus tendre jeunesse, se livroit à des emportements presque toûjours préjudiciables au bien de ses propres affaires. Irrité de voir que le succès ne répondoit point à ses espérances, il fit par-tout des dégâts épouventables. Il y avoit proche de Pergame, un bois en grande vénération parmi les peuples de ces contrées, il estoit consacré à Jupiter le Vainqueur. Philippe le réduisit en cendres, événement qui, suivant l'opinion la plus généralement reçûe, est placé immédiatement après la bataille de Ladé; pour moy, je serois tenté de le croire postérieur au combat de Chio, & cela sur deux raisons qui résultent naturellement de quelques textes de Polybe. La premiére se tire de la page 73. Cet Auteur y blâme l'inaction & la lenteur d'Attalus, & y comble de louanges la grandeur d'ame & l'activité de Philippe. Malgré la perte de son armée navale, il court à la vengeance, & veut, en quelque maniére, forcer la victoire à se ranger sous ses étendarts. Comment entendre ceci de la journée de Ladé, qui ne fut point meurtriére, & dans laquelle le Roy de Macédoine eut même quelqu'avantage? Sa fermeté & sa résolution ne méritoient pas, en pareilles circonstances, les éloges magnifiques que Polybe luy donne. On lit dans le même Ecrivain, & c'est la seconde raison; on y lit, dis-je, qu'au commencement de la cent quarante-cinquiéme Olympiade, Philippe désoloit la Carie, ce qui quadre parfaitement avec l'action de Chio, qui n'a pû arriver que dans le cours de l'Olympiade précédente. Les desseins de ce Prince éclatérent peu de temps après; il entra dans le royaume de Pergame.

Polyb. exc. p. 66.
Diod. 161. pag. 294.
Polyb. exc. p. 86.

Attalus averti de sa marche, avoit eu la précaution d'enlever les vivres qui se trouvoient à la campagne. La faim contraignit Philippe d'abandonner le pays; il alla tomber sur les Cariens, dont la plûpart estoient soûmis à la domination Rhodienne. Occupé à réduire les uns par la force, & les autres par les promesses, il apprit qu'Attalus & les Rhodiens

travailloient ſans relâche à équiper une puiſſante flotte. On l'informa en même temps que les Romains, victorieux de Carthage, ſongeoient à luy déclarer la guerre. Tant de nouvelles fâcheuſes hâtérent ſon retour dans la Grece, les Alliez le ſuivirent de près; & de la façon dont parle Polybe, il y a beaucoup d'apparence que les flottes ſe rencontrérent, & qu'Attalus eut encore le bonheur de battre celle de l'ennemi. Ce Prince ſe retira enſuite dans l'Iſle d'Egine, & de-là il vint au port de Pirée, dans la vûe d'engager les Athéniens à ſe liguer avec les autres Confédérez. De ſemblables projets y avoient conduit des Ambaſſadeurs de la part des Romains. Ils aſſûrérent Attalus que la République eſtoit déterminée à porter la guerre dans les Etats de Philippe. Le bruit de l'arrivée de ce Prince s'eſtant répandu dans Athenes, on luy députa les principaux Magiſtrats, & les habitants, à l'envi, hommes, femmes & enfants, vinrent à ſa rencontre. A peine avoit-il paſſé le Dipyle, que les Prêtres ſe placérent à ſa droite, & les Prêtreſſes à ſa gauche. Tous les temples eſtoient ouverts, & il n'y en avoit pas un ſeul où l'on n'immolât des victimes. On ne s'en tint pas là, il fut ordonné que deſormais une des Tribus de l'Attique s'appelleroit Attalide, du nom de ce Prince. Cependant on indiqua l'aſſemblée du Peuple, & on ſupplia le Roy de vouloir bien l'honorer de ſa préſence; il s'en excuſa, ſous prétexte que la modeſtie ne luy permettoit pas même de faire une legére énumération des bienfaits dont il les avoit comblez depuis le commencement de ſon regne. On le preſſa vainement, il ne fut pas poſſible de vaincre ſa réſiſtance. Les Députez obtinrent enfin qu'Attalus donneroit par écrit, les conſeils qu'il jugeroit les plus convenables au bien public, dans la conjoncture préſente. Le mémoire fut lû en pleine aſſemblée; il y expoſoit les divers avantages que les Athéniens devoient naturellement ſe promettre de l'alliance, les forces des Confédérez, & la foibleſſe de Philippe, qui ne pouvoit oppoſer à tant d'ennemis que des armées peu conſidérables. Il exhortoit enſuite les Athéniens à ne pas laiſſer échapper une occaſion ſi favorable, qu'autrement la paix ſe

Polyb. p. 786. Liv. lib. 31. cap. 15.

feroit ſans eux, & que n'ayant pas eu part au danger, ils n'en auroient point aux conquêtes. Ces réflexions eſtoient ſolides & judicieuſes, mais l'affection des Athéniens pour Attalus, leur ajoûtoit un nouveau poids, & il fut arrêté d'un conſentement unanime, que les propoſitions des Alliez ſeroient acceptées. Philippe ne tarda pas à s'en venger. Nicanor, un des Généraux Macédoniens, fit le dégât dans l'Attique, & pénétra juſqu'à l'Académie. Les Ambaſſadeurs Romains témoins de ce triſte ſpectacle, luy demandérent une entrevûe; la conférence ſe tint, ils commencérent par déclarer que l'intention du Sénat eſtoit d'entretenir la paix avec le Roy de Macédoine, que le tout néantmoins dépendoit de deux conditions: la premiére, que Philippe ceſſeroit d'inquiéter les peuples de la Grece; la ſeconde, qu'il repareroit les dommages qu'Attalus avoit injuſtement ſoufferts dans le cours de la guerre.

Il eſtoit alors à Egine, & ſes Ambaſſadeurs ſollicitoient vivement les Ætoliens à reprendre les armes. Pendant que les Alliez s'amuſoient à négocier, Philippe alla former le ſiége d'Abydos. Les Rhodiens y envoyérent une galére, & Attalus trois cens hommes. Un ſecours ſi médiocre pouvoit tout au plus retarder les progrès des Macédoniens. Les habitants ſe défendirent en déſeſperez, il fallut enfin capituler; mais Philippe, malgré les remontrances de l'Ambaſſadeur Romain, ne voulut ſe relâcher ſur aucun des articles, & les Abydeniens, à l'exemple de ceux de Sagunte, aimérent mieux s'enſevelir dans leurs propres ruines. La perte de cette place ne fit point honneur aux Confédérez, elle fut emportée preſqu'à la vûe d'Attalus, qui s'eſtoit avancé juſqu'à Ténédos. L'inaction d'Attalus & celle des Rhodiens, contribuérent beaucoup aux ſuccès de Philippe; & Tite-Live remarque fort judicieuſement, que ſi les uns & les autres euſſent agi avec vigueur, la guerre eſtoit terminée indépendamment des Romains.

Liv. lib. 31. cap. 45.

La flotte du Roy de Pergame ſe joignit à celle des Romains, la premiére année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Lucius Apuſtius & luy s'emparérent de l'Iſle d'Andros; il en

fut mis en poſſeſſion, la plûpart des habitants l'avoient abandonnée. Sa libéralité & ſes promeſſes, reveillérent en eux l'amour de la patrie, & ils y retournérent preſque tous. La flotte des Confédérez prit enſuite la route d'Oréum; on travailla fortement aux préparatifs du ſiége, & dans cet intervalle, Attalus s'empara d'Ægéléos; Oréum fut réduit avec la même facilité. Les armées s'eſtant ſéparées, il vint à Athenes; & après avoir aſſiſté à la célébration des myſtéres de Cérès, il repaſſa dans ſes Etats.

Des affaires importantes l'y appelloient. Antiochus le Grand, à la ſollicitation de Philippe ſans doute, ſongeoit à faire revivre les droits de ſes ancêtres ſur le royaume de Pergame. L'entrepriſe luy paroiſſoit aiſée; Attalus avoit ſur les bras un ennemi redoutable, & ſes forces eſtoient partagées. Perſuadé de la néceſſité de les raſſembler, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome, on leur donna audiance, & ils repréſentérent au Sénat, qu'Antiochus ſe préparoit à fondre avec une puiſſante armée, ſur les provinces ſoûmiſes à la domination d'Attalus; que ce Prince, dans un danger ſi preſſant, avoit beſoin de toutes ſes troupes, & qu'il eſpéroit que la République, ou luy accorderoit la permiſſion de les retirer, ou ſe chargeroit elle-même de défendre Pergame avec ſes propres Légions. On leur répondit que la coûtume du Peuple Romain eſtoit de ne jamais retenir les armées des Alliez, au préjudice des Alliez mêmes. A l'égard de nos Légions, ajoûta-t-on, elles ne ſçauroient combattre ſous les étendarts d'Attalus, ſans violer les traitez que nous avons faits avec le Roy de Syrie; cependant le Sénat eſt dans la réſolution d'interpoſer ſes bons offices auprès de luy, & de l'engager à ne point inquiéter un Prince qui a ſi bien mérité de la République. Les Romains, à en juger par la ſuite des faits, vinrent heureuſement à bout de rétablir la bonne intelligence entre ces deux Souverains.

Liv. lib. 32. cap. 8.

En effet, la flotte de Lucius Quintius & celle d'Attalus, forte de vingt-cinq quinqueremes, ſe joignirent à Andros, l'an trois de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Ils appareillérent pour l'Iſle d'Eubée; on entreprit le ſiége d'Erythrée,

qui ne fit pas une longue réſiſtance. Celuy de Caryſtos ne coûta guéres davantage aux Confédérez, qui, après la réduction de ces places, allérent mouiller au port de Cenchrée. Les Achæens avoient alors convoqué un Conſeil de toute la Nation. On y envoya des Ambaſſadeurs, avec ordre de mettre tout en œuvre pour les détacher du parti de Philippe. Ce Prince avoit beaucoup de partiſans dans l'aſſemblée, & ce ne fut qu'après beaucoup de débats, que les membres qui la compoſoient, ſe déterminérent à entrer dans la ligue. Le traité conclu, les Alliez aſſiégérent Corinthe, & cela contre le ſentiment d'Attalus; il expoſa en vain les difficultez de ce projet, la force des remparts, & le nombre des ſoldats qui les défendoient, Quintius néantmoins s'opiniâtra à vouloir emporter la place; & après avoir perdu bien du monde & bien du temps, il ſe vit contraint de ſe retirer au port de Pirée.

Le Roy de Pergame, au retour de cette expédition, fit partir pour Rome des Ambaſſadeurs, qui préſentérent de ſa part au Sénat, une couronne d'or du poids de deux cens quarante-ſix livres, & le remerciérent de ce qu'Antiochus, à la ſollicitation des Romains, avoit abandonné le deſſein de porter la guerre dans les Etats de leur maître. Cependant Philippe, dont tant d'ennemis ébranloient la conſtance & la fermeté, pria Flaminius de luy accorder une entrevûe; la conférence ſe tint près de Nicée, le Macédonien y vint accompagné des principaux ſeigneurs de ſa Cour. Le Conſul avoit à ſa ſuite Amynander Roy des Athamanes, Dionyſidorus Ambaſſadeur d'Attalus, Ageſim Brotus Amiral de la flotte Rhodienne, Phænéas Préteur des Ætoliens, Ariſtænus & Xénophon, Députez de la République des Achæens. On y traita ſérieuſement de la paix. Les demandes exorbitantes des Alliez en empêchérent la concluſion. Celles d'Attalus ſe réduiſoient à deux chefs; il prétendoit que Philippe luy rendît les priſonniers faits à la bataille de Chio, & qu'on rétablît le Nicéphorium, & les autres monuments publics que les Macédoniens avoient détruits. Philippe ne conteſta point le premier article; quant au ſecond, il répondit qu'il feroit volontiers

les frais

les frais d'une nouvelle plantation. C'eſt ainſi que ſe termina l'aſſemblée; les parties ſe ſéparérent plus aigries que jamais, & la guerre recommença. Philippe, dans la vûe de la ſoûtenir avec moins de deſavantage, réſolut de ſe fortifier de l'alliance de Nabis tyran de Lacédémone. La ville d'Argos faiſoit depuis long temps l'objet de ſes deſirs, le Macédonien en eſtoit le maître, & y entretenoit une garniſon qui luy coûtoit beaucoup; perſuadé que les Confédérez ne ſouffriroient jamais que ni luy ni aucun autre Souverain demeurât poſſeſſeur tranquille de cette place, il offrit à Nabis de la luy remettre, & celuy-ci accepta la propoſition ſans balancer, non qu'il n'entrevît les deſſeins de Philippe, mais il crut que les Romains, dans la crainte de s'attirer un nouvel ennemi ſur les bras, ne luy diſputeroient que foiblement une acquiſition qui ſe faiſoit aux dépens du Roy de Macédoine. Il propoſa donc à Flaminius de s'aboucher avec luy; le Conſul y conſentit, & fit prier Attalus, qui eſtoit dans l'Iſle d'Egine, de vouloir bien aſſiſter à la conférence. Il partit ſur le champ; & ayant appris que Flaminius devoit ſe tranſporter à Argos, il ne convient point à la dignité du Peuple Romain, luy dit-il, que vous faſſiez une ſemblable démarche, c'eſt au Tyran à venir vous trouver. Cet avis fut ſuivi; on s'aſſembla à Mycenica, inutilement néantmoins, perſonne ne voulut ſe déſiſter de ſes prétentions.

Attalus prit enſuite la route de Sicyone, ville dont les habitants luy eſtoient entiérement dévouez. Obligez par des beſoins preſſants, d'engager un champ conſacré à Apollon, ils avoient eu recours au Roy de Pergame, qui le retira de ſes propres deniers. Les Sicyoniens alors ſignalérent leur reconnoiſſance, ils luy érigérent une ſtatue de dix coudées, qui fut poſée proche de celle d'Apollon. Attalus, dans ce voyage, leur donna de nouvelles marques de ſa libéralité, il leur fit préſent de dix talents & de dix mille meſures de bled. Flaminius & ce Prince vinrent à Thébes la derniére année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. La plûpart des Bœotiens eſtoient dans les intérêts de Philippe, Attalus entreprit

Polyb. exc. p. 96. Liv. lib. 32. cap. 40.

Liv. lib. 33. cap. 2. Plutarch. tom. 1. pag. 372.

de les en détacher; il commença ſon diſcours avec beaucoup de véhémence, il ne put le finir, une attaque d'apoplexie le ſurprit tout-à-coup, on le porta à ſon logis; & lorſque ſa ſanté fut un peu rétablie, il s'embarqua pour Pergame: il y mourut, après un regne de quarante-quatre ans, il en avoit ſoixante-douze. Les Grecs ne le regrettérent pas moins que ſes propres ſujets, & comment ne pas regretter un Prince qui raſſembloit en ſa perſonne les qualitez les plus éminentes?

Polyb. edit. pag. 102. Liv. l. 33. cap. 21.

Le portrait que nous en a laiſſé Polybe, mérite de tenir ici ſa place. « Il eſt juſte, dit-il, conformément à la méthode que » j'ay obſervée juſqu'à préſent, de donner à Attalus les louanges » qui luy ſont légitimement dûes. De tous les avantages exté- » rieurs qui pouvoient luy frayer le chemin du trône, il n'avoit » que les richeſſes en partage; & les richeſſes véritablement, » quand on les employe avec ſageſſe & avec courage, contri- » buent infiniment au ſuccès des entrepriſes les plus difficiles. » Que ſi les vertus dont on a parlé, ne marchent pas à la ſuite » de ces mêmes richeſſes, elles deviennent la ſource de pluſieurs » diſgraces, en un mot, de la perte de celuy qui les poſſéde, » car elles engendrent la jalouſie, expoſent à des embûches » continuelles, & concourent preſque toûjours à la corruption » de l'eſprit & du corps; en effet, il y a peu de perſonnes qui » puiſſent, à la faveur de l'opulence, ſe garantir de pareils mal- » heurs; auſſi ne ſçauroit-on aſſez admirer la grandeur d'ame » d'Attalus, qui ne fit uſage de ſes tréſors que pour parvenir à » la Royauté, le comble & le faîte de l'élevation. Ce Prince » jetta les fondements de la ſienne, & par les bienfaits qu'il » répandit ſur ſes amis, & par ſes exploits guerriers. Ayant » défait les Gaulois, la plus formidable & la plus belliqueuſe » des Nations de l'Aſie, dans les premiéres années de ſon admi- » niſtration, il ne balança point à prendre le titre de Roy. Il » vêcut ſoixante-douze ans, & en regna quarante-quatre. Sa » conduite à l'égard de ſa femme & de ſes enfants, fut toûjours » pleine de retenue & de dignité. Fidéle dans les engagements » qu'il avoit contractez avec ſes amis & avec ſes alliez, il ter- » mina ſa courſe dans le temps même qu'il travailloit à exécuter

le projet du monde le plus glorieux, c'eſtoit de rendre à la « Grece ſon ancienne liberté. Il laiſſa quatre enfants tous dans « l'adoleſcence. Ils trouvérent, graces aux ſoins de leur pere, « les affaires de la Monarchie en ſi bon ordre, que même ſon « petit-fils jouit de la puiſſance ſouveraine paiſiblement & ſans « trouble. » Voici comment Tite-Live a traduit ce beau paſſage de Polybe : *Eodem tempore & Attalus Rex æger Thebis Pergamum advectus moritur, altero & ſeptuageſimo anno quum quatuor & quadraginta annos regnaſſet. Huic verò præter divitias, nihil ad ſpem Regni fortuna dederat, his ſimul prudenter, ſimul magnificè utendo effecit, ut primùm ſibi, deinde ut aliis non indignus videretur regno. Victis prælio uno Gallis, quæ tum gens recenti adventu terribilior Aſiæ erat, Regium aſcivit nomen, cujus magnitudini animum ſemper æquavit, ſummâ juſtitiâ ſuos rexit, unicam fidem ſociis præſtitit, uxorem ac liberos quatuor ſuperſtites habuit. Mitis ac munificus amico fuit, Regnum adeo ſtabile ac firmum reliquit, ut ad tertiam ſtirpem poſſeſſio ejus deſcenderit.* Les quatre enfants dont parlent ces Auteurs, ſont Eumenès, Attalus, Philetærus & Athénée. Attalus les avoit eus d'Apollonias native de Cyzique. Son origine n'avoit rien d'illuſtre; ſa vertu, en revanche, la rendoit digne du trône où la fortune l'éleva depuis. L'éloge de cette Princeſſe ſe lit dans un fragment de Polybe, échappé à l'injure des temps. « Apollonias épouſe d'Attalus, dit-il, & mere d'Eumenès, eſtoit née à « Cyzique. Elle mérite par bien des endroits, que ſon nom ſoit « tranſmis à la poſtérité. Quoyque d'une famille peu diſtinguée, « elle devint Reine, & conſerva toutes les prééminences de la « ſouveraineté juſqu'à la fin de ſes jours. Elle ne mit en uſage « aucune de ces careſſes qui ſiéent ſi peu à d'honnêtes femmes. « Sa vertu ſeule, ſa bonté & ſa modeſtie, luy gagnérent le cœur « de ſon mari. Mere de quatre enfants, elle les aima tous avec « une tendreſſe ſans égale juſqu'au dernier moment de ſa vie, « & elle vêcut encore pluſieurs années après la mort de ſon « époux. La maniére dont ſe comportérent Attalus & Eumenès « à l'arrivée d'Apollonias à Cyzique, fit infiniment d'honneur « à ces deux Princes; ils la placérent au milieu d'eux, & la « *Polyb. exc. pag. 112.*

» tenant par la main, ils la conduisirent dans tous les temples » de la ville, accompagnez des officiers de leur maison. Il n'y » eut personne qui n'applaudît à un si beau spectacle. On se » rappelloit, à la vûe de ces jeunes Princes, l'histoire de Cléabis » & de Biton. On comparoit les deux actions ensemble, & » tout le monde donnoit l'avantage à celle des fils d'Attalus, en » qui une tendresse égale pour leur mere, estoit encore relevée par l'éclat & par la grandeur du rang. » Cette Princesse est appellée Apollonis dans les Ecrits de Strabon & de Plutarque. On apprend de ce dernier, qu'elle remercioit souvent les Dieux, non de l'avoir placée sur un des plus florissants trônes de l'Asie, mais de ce que les cadets de ses enfants faisoient la fonction de gardes auprès de leur aîné, & de ce qu'Eumenès, sans armes, marchoit en sûreté au milieu de ses freres armez de picques & d'épées. C'estoit-là les fruits de la sage éducation que leur avoit donnée Attalus.

Strab. lib. 13. pag. 926. *Plutarch. t. 2. pag. 480.*

Ce Prince, aux vertus militaires & politiques, joignoit du sçavoir & des connoissances; il avoit même laissé des ouvrages de sa façon. Dans l'un d'eux, suivant le témoignage de Strabon, il s'étendoit fort au long sur la description d'un Sapin, qui, par sa grosseur & par sa beauté, passoit en ce genre pour une des plus étonnantes productions de la nature. On ne sçait point aujourd'huy quel estoit le titre de cet Ecrit, Strabon n'a pas eu soin de nous en instruire. Pline ne marque pas non plus dans lequel des livres composez par Attalus, il avoit puisé une particularité assez singuliére; c'est que la prononciation de certains mots empêchoit la morsure du Scorpion. Il résulte de tout ceci, que les travaux littéraires de ce Prince rouloient principalement sur l'Histoire naturelle. Il y a beaucoup d'apparence néantmoins, que d'autres sujets encore avoient occupé sa plume; j'en juge par un morceau de Lysimachus, intitulé, *des Connoissances & de l'Erudition d'Attalus*, morceau dont Athénée nous a conservé le souvenir, & peu digne de voir le jour, par les flateries basses & serviles que l'auteur y avoit répandues. Ce Lysimachus ne seroit-il pas un de ces Ecrivains que le Roy de Pergame avoit chargez

Strab. lib. 13. pag. 899.

Plin. lib. 28. pag. 447.

Athen. pag. 253.

de travailler à l'hiſtoire de ſa vie. Le fait eſt atteſté par Pauſanias, qui regrette, dans le même endroit, la perte de ces divers monuments. *Il eſt arrivé de-là*, dit-il, *que les belles actions d'Attalus ſont aujourd'huy enſevelies dans les ténébres de l'oubli.* La bienveillance dont il honora les gens de lettres, méritoit un peu plus d'attention de la part de ceux qui ſe diſtinguérent dans les ſiécles ſuivants. Jamais Prince ne protegea les ſciences plus efficacement. Arcéſilas reſſentit en différentes occaſions, les effets de ſa généroſité; & on voit encore dans Diogéne-Laërce, une épigramme de ce Philoſophe à l'honneur de ſon bienfaicteur. Cet Auteur aſſûre de plus, qu'Attalus fit préſent à Lacydès, du jardin où s'aſſembloient ſes diſciples; il luy offrit même des établiſſements conſidérables à Pergame. Le Philoſophe répondit que les images des Rois ne devoient eſtre regardées que de loin. Il paroît cependant que quelques Sçavants, moins délicats que Lacydès, vêcurent à la Cour de ce Prince. Athénée en fournit la preuve. Le Poëte Ctéſiphon, ſelon luy, avoit l'intendance des domaines qu'Attalus poſſédoit dans l'Æolide; mais de tous les ſervices qu'il rendit à la République des Lettres, le plus important, ſans contredit, eſt la fondation de la fameuſe Bibliothéque de Pergame. La gloire de l'avoir commencée luy appartient; c'eſt du moins la conſéquence qui peut ſe tirer de quelques paſſages des Anciens. Si l'on en croit Varron, les Rois d'Egypte, dont une ſi magnifique entrepriſe avoit excité la jalouſie, défendirent le tranſport du papier. Alors ſe fit la découverte du vélin. Or Saint Jérôme la place ſous le regne d'Attalus; il n'eſt pas le ſeul de ce ſentiment. Tzetzès avance la même choſe, ainſi qu'un Ecrivain anonyme dont Saumaiſe rapporte les paroles dans ſes Exercitations ſur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Cratès le Grammairien, contemporain d'Attalus, & ſon Ambaſſadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suétone, quoyque ſans aucun fondement. Car il eſt certain que ce Poëte ne ceſſa de vivre que ſous le Conſulat de Quintus Marcius Philippus & de Quintus Servilius

Pauſ. lib. 1. pag. 14.

Laërt. p. 246.

Idem p. 262.

Athan. l. 14. pag. 697.

Varr. apud Plin. lib. 13. pag. 690.

Hieron. Epiſt. ad Chrom.

Tzetz. Chil. pag. 230.

Anon. apud Salm. Exercit. Plin. p. 669.

Suet. p. 705.

Cæpion, c'eſt-à-dire, la derniére année de la cent cinquante-deuxiéme Olympiade; époque qui ne ſçauroit ſe concilier avec la ſuite des Rois de Pergame : alors Eumenès II. eſtoit ſur le trône. Au reſte, les témoignages qu'on vient d'alleguer, ne ſont pas les ſeuls qui font voir que la bibliothéque de Pergame eſt l'ouvrage d'Attalus; on trouve dans Diogéne-Laërce, un endroit qui décide nettement la queſtion: il prétend qu'Athénodore, intendant de cette fameuſe bibliothéque, effaça des livres des Stoïciens, certains dogmes dont la dureté révoltoit les perſonnes raiſonnables. Le même Auteur nous apprend que cet Athénodore eſtoit diſciple de Zénon, qui mourut pendant le cours de la cent vingt-neuviéme Olympiade, & par conſéquent il ne devoit avoir guéres moins de cent ans, lorſqu'Eumenès prit les rênes du gouvernement; auroit-il eſté en état, dans un âge ſi avancé, de ſoûtenir le poids des occupations auſquelles l'engageoit une bibliothéque naiſſante? De-là on doit conclurre, ſi je ne me trompe, que ce fut Attalus qui ſe repoſa ſur Athénodore, du ſoin de former ce nouvel établiſſement; je ſçais bien que Varron & Strabon en donnent toute la gloire à Eumenès, mais peut-eſtre ont-ils ſeulement voulu inſinuer par-là, que ce Prince avoit conſidérablement augmenté un dépôt ſi précieux, & que deſlors il devoit en eſtre regardé comme le principal fondateur. Il eſt donc fort vrayſemblable qu'Attalus le premier conçut le deſſein de raſſembler une bibliothéque, & que ſes ſucceſſeurs, à l'envi, travaillérent à l'enrichir. C'eſt le ſens que préſente un texte de Strabon, où il eſt dit que les héritiers de Néléus cachérent les Ecrits d'Ariſtote, dans la crainte que les Rois Attalides ne les leur enlevaſſent. Vitruve, qui fait mention de cette particularité, employe des termes à peu-près ſemblables, & qui prouvent également avec combien de ferveur ces Princes ſuivoient un projet ſi digne de louange. Il n'eſt donc point étonnant que la bibliothéque des Souverains de Pergame, inférieure véritablement à celle des Ptolémées, qui les avoient prévenus, ait ſurpaſſé les divers recueils dont l'Antiquité nous a conſervé le ſouvenir. Il eſt

Diog. Laërt. lib. 7. p. 286.

Varr. apud Plin. lib. 13. p. 690.

Strab. lib. 13. pag. 906.

Vitruv. lib. 7. pag. 123.

à préſumer que chacun des Attalides, jaloux de ſa propre gloire, avoit ſouhaité que le fruit de ſes recherches fût gardé dans un endroit ſéparé. En effet, Strabon reconnoît pluſieurs bibliothéques dans Pergame, & en cela il eſt d'accord avec Plutarque, qui dit poſitivement qu'Antoine fit préſent à Cléopatre, de toutes celles qui rendoient cette ville une des plus illuſtres de l'Aſie. Cet Auteur ajoûte que les volumes dont eſtoit compoſé ce dépôt, montoient au nombre de deux cens mille; mais il fait entendre en même temps, que chaque volume en particulier, ne contenoit qu'un ſeul & unique Traité. Que ſi cette ſupputation doit avoir lieu à l'égard des bibliothéques de Pergame & d'Alexandrie, comme il eſt naturel de le penſer, l'une & l'autre ne ſçauroient aller de pair avec cet immenſe recueil de Manuſcrits dont le Public eſt redevable à la magnificence de nos Monarques. J'oubliois de marquer que, ſelon le témoignage de Pline, il eſt incertain leſquels des Rois d'Egypte ou de ceux de Pergame, ont travaillé les premiers à de pareils établiſſements. Si le doute de cet Ecrivain eſt bien fondé, il en réſultera que la bibliothéque dont il a eſté queſtion juſqu'ici, eſt même plus ancienne que le regne d'Attalus.

Plut. tom. 1. pag. 243.

Plin. lib. 35. pag. 680.

Non content de proteger les Lettres, il aima paſſionnément les beaux Arts. On lit dans Pline que ce Prince acheta cent talents un tableau du Peintre Ariſtide. Le même Auteur, & Vitruve avant luy, rapportent qu'Attalus avoit fait bâtir un ſuperbe palais dans la ville de Tralles. On convient encore que la maniére d'employer l'or dans les tapiſſeries, eſt une découverte qui luy appartient en propre. Enfin, ſes grandes qualitez le mirent fort au-deſſus de tous ſes prédéceſſeurs, & aucun de ceux qui luy ſuccédérent, ne remplit le trône, ni avec plus de gloire, ni avec plus de ſageſſe. De-là vient apparemment que Lucain a déſigné Pergame & ſes environs par l'épithéte d'*Attalis*:

Idem lib. 7. pag. 396.

Idem lib. 35. pag. 714.

Vitruv. lib. 2. pag. 29.

Plin. lib. 8. pag. 476.

——— *Myſia & gelido tellus perfuſa Caïco*
Idalis.

Lucan. lib. 3. verſ. 203.

Ce dernier mot a fort embarraſſé les Commentateurs; la difficulté diſparoîtra entiérement, ſi on lit *Attalis,* leçon dont les belles actions d'Attalus, ſi je ne me trompe, ſemblent confirmer la vérité.

Je finiray ici la premiére Partie de mes Recherches ſur les Souverains de Pergame; les regnes d'Eumenès II. d'Attalus II. & d'Attalus ſon fils, feront le ſujet de la ſuivante.

RECHERCHES
SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

SECONDE PARTIE.

26. Juillet 1735. EUMENÈS monta ſur le trône dans des conjonctures qui luy annonçoient une longue ſuite de proſpéritez. Les Peuples reſpectoient en ſa perſonne, l'héritier d'un Prince occupé toute ſa vie du ſoin de les rendre parfaitement heureux. Le nouveau Monarque & ſes freres eſtoient unis, moins encore par les liens du ſang, que par ceux de l'amitié la plus tendre; enfin, il n'y avoit point de mécontents, ou du moins ils n'eſtoient pas en état de troubler la tranquillité de l'Etat: d'ailleurs, la bataille des Cynacéphales que venoit de perdre Philippe, l'ennemi déclaré des Attalides, l'avoit réduit à la triſte néceſſité de recevoir la loy des Romains & des autres Confédérez.

C'eſt à peu-près dans ce temps-là qu'Eumenès prit les rênes du gouvernement. Je n'avance rien ici qui ne ſoit fondé ſur la narration même de Tite-Live. Le printemps, à ce qu'il dit, eſtoit déja commencé, lorſqu'Attalus & Flaminius arrivérent à Thébes. Le Roy de Pergame voulut haranguer le peuple; à peine avoit-il commencé ſon diſcours, qu'il fut frappé tout-à-coup d'une attaque d'apoplexie. Flaminius ne le quitta

Lib. 33. c. 1.

le quitta point qu'il ne fût abſolument hors de danger; & ce Prince reſta dans la ville, juſqu'à ce que ſes forces luy permiſſent de ſoûtenir les fatigues d'une longue & pénible navigation. Il aborda à Elée, & de-là tranſporté dans la capitale de ſes Etats, il vêcut encore quelques ſemaines. Tant de circonſtances réunies enſemble, ne ſçauroient guéres ſe renfermer dans un eſpace moindre de quatre mois; ainſi la défaite de Philippe a dû précéder la mort d'Attalus, puiſque lors de ce fameux événement, les bleds eſtoient encore ſur pied.

Eumenès ſon fils luy ſuccéda vers la fin de la quatriéme année de la cent quarante-cinquiéme Olympiade. Les Macédoniens, peu de temps après, demandérent la paix, & on ſtipula dans le traité, que deſormais Philippe n'exerceroit aucun acte d'hoſtilité contre les provinces ſoûmiſes au royaume de Pergame. Les Collégues de Flaminius eſtoient d'avis que l'on y joignît Chalcis & Oréum; ce Général s'y oppoſa fortement, & le Senat, que ſes remontrances ébranlérent, déclara que les habitants de ces deux villes jouiroient à l'avenir de toutes les prérogatives de la liberté. Rien de plus ſage en effet, que de partager la Grece en différents petits Etats tous indépendants les uns des autres, & de les mettre par-là dans l'impuiſſance de former de grandes entrepriſes. Les jalouſies & les haines eſtoient autant d'obſtacles à l'union de ces Républiques entr'elles, & avec les Rois ſucceſſeurs d'Alexandre; union à la faveur de laquelle ils auroient pû aiſément arrêter les progrès des Romains, & déconcerter les projets ambitieux d'une République qui méditoit déja la conquête du Monde entier. Elle n'avoit donc garde de céder à Eumenès Chalcis & Oréum; la poſſeſſion de ces deux places l'auroit rendu maître de l'Eubée, & il l'eſtoit déja de l'Iſle d'Egine. A entendre parler Valérius Antias, ce Prince la tenoit de la libéralité des Romains, j'ay fait voir le contraire ailleurs.

Liv. lib. 33. cap. 34.

Valer. Ant. apud Liv. lib. 33. cap. 30.

Le procédé du Sénat envers Eumenès, n'altéra point la bonne intelligence; il ſe fit une loy de cultiver fidélement l'amitié des Romains, & il leur en donna des preuves bien éclatantes dans la guerre de Lacédémone. Nabis, qui en avoit

uſurpé la couronne ſur les héritiers légitimes, s'eſtoit rendu odieux par d'horribles cruautez. Il entretenoit des troupes aguerries; & les Romains, qui craignoient avec raiſon que le Tyran ne ſe joignît aux Ætoliens & à Antiochus, dont on commençoit à démêler les liaiſons ſecretes, réſolurent, ou de chaſſer Nabis du trône, ou de le mettre par d'autres moyens, hors d'état de leur nuire. Les péages des villes maritimes verſoient dans ſes coffres des ſommes conſidérables, & faiſoient une de ſes principales reſſources. Quintius qui commandoit la flotte, vint mettre le ſiége devant Gythéum. La défenſe des habitants fut opiniâtre & vigoureuſe. Heureuſement pour les Romains, Eumenès ſe rendit au camp avec des troupes fraîches, & ce renfort obligea les Lacédémoniens de capituler. Le reſte des places de la côtè ſuivit cet exemple, & Nabis conſterné de tant de pertes, ſupplia Flaminius de vouloir bien luy accorder une entrevûe. Eumenès y fut invité, & bientôt après la conférence, il retourna dans ſes Etats.

Liv. lib. 34. cap. 29.

Il eſtoit pour luy de la derniére conſéquence d'éclairer de près les démarches d'Antiochus. Ce Prince avoit une ambition déméſurée; & malgré le grand nombre de provinces ſoûmiſes à ſa domination, il méditoit continuellement de nouvelles conquêtes. A la vérité, des villes puiſſantes & des provinces entiéres avoient ſecoué le joug des ſucceſſeurs de Séleucus, & Antiochus croyoit ſa gloire intéreſſée à réunir au corps de la monarchie, les diverſes portions qui s'en eſtoient ſéparées. Les Romains eſtoient les ſeuls qui pûſſent mettre des bornes à ſon ambition, & il ne doutoit point que ſous le prétexte ſpécieux de défendre la liberté des uns, & d'empêcher l'oppreſſion des autres, ils ne ſaiſiſſent avec empreſſement l'occaſion d'abaiſſer un Prince dont la grandeur leur faiſoit ombrage. Perſuadé que la rupture eſtoit inévitable, & dans la vûe de ſe fortifier contre des ennemis ſi redoutables, il traita avec les Rois ſes voiſins; & il faut avouer que ſi ceux de Cappadoce, de Pont, de Bithynie, de Pergame & de Macédoine, fuſſent entrez dans ſa querelle, Rome auroit couru riſque de voir échouer la plûpart de ſes projets; mais ſoit

que l'éloignement des Romains leur fût moins ſuſpect, ſoit que la proximité & les projets d'Antiochus leur cauſaſſent de vives inquiétudes, aucun de ces Souverains, ſi vous en exceptez celuy de Cappadoce, ne ſe prêta aux propoſitions du Syrien. Il luy avoit donné en mariage l'une de ſes filles; il offrit l'autre à Eumenès, dont l'alliance luy devenoit extrêmement néceſſaire. Il avoit une flotte très-bien équipée, & les troupes de terre qui combattoient ſous ſes étendarts, eſtoient aguerries & diſciplinées. *Appi. tom. 1. pag. 145.*

Le Roy de Pergame, qui comprenoit à merveille que l'intérêt ſeul avoit part aux avances qu'on luy faiſoit, ne marqua aucune envie de répondre aux empreſſements d'Antiochus. Philetærus & Attalus en furent ſurpris, & repréſentérent à leur frere que rien ne pouvoit luy arriver de plus glorieux, que de ſe voir recherché par un Monarque à qui ſes richeſſes, ſes exploits, & la vaſte étenduë de ſon Empire, avoient mérité à ſi juſte titre le ſurnom de Grand. La conduite que je tiens aujourd'huy, leur dit-il, ceſſera de vous paroître déraiſonnable, ſi vous conſidérez que la paix ne ſubſiſtera pas long temps entre les Romains & Antiochus; la guerre ſe fera d'abord avec un avantage égal, enfin la valeur & la fermeté de cette Nation belliqueuſe, forceront la victoire à ſe déclarer en ſa faveur: alors je n'auray plus rien à craindre, mes Etats ſeront plus floriſſants que jamais, & mes peuples goûteront ſans alarmes, les fruits d'une paix que mes ſoins leur auront procurée. Que ſi la fortune ſert le Syrien au gré de ſes deſirs, croyez-vous que l'alliance dont il s'agit, me mette à l'abri de ſes injuſtices? Suppoſez un moment qu'il veuille bien ne me pas troubler dans la poſſeſſion du royaume de Pergame, ne ſeray-je pas obligé de reſpecter ſes caprices avec une ſoûmiſſion ſervile, & ſi peu digne du rang où les Dieux m'ont élevé? Attalus & Philetærus convaincus de la ſageſſe de ces réflexions, admirérent la prudence d'Eumenès; & luy de ſon côté, demeura inviolablement attaché au parti des Romains.

La premiére année de la cent quarante-ſeptiéme Olympiade, Sulpicius & Villius furent envoyez en Aſie. Ils avoient

ordre de demander à Antiochus des explications nettes & préciſes, de paſſer à Pergame, & de s'aboucher avec Eumenès. Ce Prince ſouhaitoit la guerre, les conférences roulérent là-deſſus; une magnifique reception & de riches préſents, firent entrer les Ambaſſadeurs dans ſes vûes: ils prirent enſuite la route d'Ephéſe, où Antiochus eſtoit alors. On y vit arriver quelques jours après, les Députez de pluſieurs villes d'Aſie, qui, à l'inſtigation d'Eumenès, venoient ſe plaindre des mauvais traitements du Roy de Syrie. Les diverſes prétentions de tant de perſonnes, firent échouer la négociation. Sulpicius & Villius refuſérent conſtamment de ſe relâcher ſur aucun article; & ce Prince, qui ne pouvoit honorablement les accorder tous, ſongea plus ſérieuſement que jamais à ſe venger de la hauteur des Romains.

Liv. lib. 35. cap. 13.

Quelle ſatisfaction pour Eumenès, de voir les choſes s'acheminer à une rupture ouverte! Il ſe flatoit, comme le remarque Tite-Live, qu'Antiochus ne ſeroit pas plus heureux que l'avoit eſté Philippe; que le Sénat touché de ſes ſervices, joindroit au royaume de Pergame, une partie des provinces dont on dépouilleroit l'ennemi commun, & que par-là il ſe trouveroit en état de réſiſter aux Syriens, indépendamment des ſecours étrangers. Cet Auteur luy fait faire une autre réflexion, c'eſt que ſi malheureuſement les Romains ſuccomboient, il luy eſtoit plus avantageux de partager leurs diſgraces, que d'eſtre expoſé ſeul à recevoir la loy d'Antiochus, ou d'y eſtre contraint par la force des armes. Le Roy de Syrie, peu de temps après le départ des Ambaſſadeurs, paſſa l'Helleſpont, & Eumenès ſur le champ fit embarquer Attalus ſon frere, qui en porta la premiére nouvelle à Rome. Il y fut reçu avec tous les égards que l'on devoit à une perſonne de ſon rang, & auquel la République avoit de ſi grandes obligations. Pendant le ſéjour de ce Prince en Italie, on apprit qu'Antiochus, à la ſollicitation des Ætoliens, eſtoit entré dans la Grece avec une armée de dix mille hommes. Eumenès le ſuivit de près; & de concert avec Quintius, il jetta cinq cens ſoldats dans Chalcis. Ce renfort, quoyque médiocre, releva les

Ibid. cap. 23.

Ibid. cap. 29.

eſpérances des habitants, que la préſence d'Antiochus avoit effrayez. Il eſtoit dans le voiſinage de la place avec un ſimple détachement, trop foible pour intimider les partiſans des Romains. Ils eſtoient les plus forts, & ce Prince fut obligé de ſe retirer honteuſement, dans la crainte que le mauvais ſuccès de cette premiére expédition, ne fît tort à ſa réputation & au bien de ſes affaires. Il reparut bientôt devant Chalcis; les Ætoliens avoient groſſi ſon armée, & la ville, qui ne vouloit point attendre les derniéres extrémitez, ouvrit ſes portes. Il s'empara de Salganea avec la même facilité. Les ſoldats à qui Eumenès en avoit confié la défenſe, eſtoient en petit nombre, & dans l'impoſſibilité de conſerver ce poſte, ils capitulérent à des conditions honorables. Déja pluſieurs places importantes de la Grece, les unes par force, les autres volontairement, avoient ſubi le joug des Syriens, lorſque les Légions Romaines, ſous la conduite d'Acilius Glabrio, vinrent arrêter le cours de tant de proſpéritez. La plûpart des villes, à leur approche, rentrérent dans le devoir, & Antiochus fut entiérement défait aux Thermopyles. Il ne paroît pas qu'Eumenès & ſes troupes ayent eu quelque part à la gloire de cette journée.

Dans la deſcription que nous en a laiſſée Tite-Live, il n'eſt fait aucune mention du Roy de Pergame; cependant il ne devoit pas eſtre éloigné du lieu où ſe donna la bataille. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que, ſuivant cet Hiſtorien, il eſtoit dans l'Iſle d'Egine quelques mois après l'action. Il avoit quitté l'Aſie dans des circonſtances où ſon abſence pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Antiochus, que l'échec reçû aux Thermopyles, avoit contraint de repaſſer la mer, menaçoit Pergame. Eumenès d'abord fut tenté d'aller en perſonne défendre ſes Etats; la valeur & la ſageſſe d'Attalus qui y commandoit, le raſſûrérent: & ſous prétexte de ſacrifier ſa propre couronne à l'aggrandiſſement de la République, il ſortit du Port d'Egine avec trois vaiſſeaux, & joignit la flotte Romaine au promontoire de Syllée. Polyxenidas, Amiral d'Antiochus, en fut averti; & réſolu de

Liv. lib. 36, cap. 42.

prévenir la jonction des eſcadres de Rhodes & de Pergame, il marcha à la rencontre de Livius. Les deux armées ſe mêlérent, & Eumenès qui avoit le commandement de l'arriére-garde, chargea l'aîle droite des Syriens, & la mit en déſordre. Polyxenidas prit la fuite, & ſa flotte auroit eſté totalement détruite, ſi la legéreté des bâtiments qui la compoſoient, ne l'avoit dérobée à la furie du vainqueur.

Liv. lib. 36. cap. 44.

Eumenès enſuite fit voile pour Elée, d'où il ſe rendit à Pergame. Son deſſein eſtoit de pourvoir à la ſûreté de cette place, & de travailler encore plus efficacement que par le paſſé, à ſuſciter de nouveaux ennemis à Antiochus. On ſçait que l'Aſie eſtoit remplie de colonies Grecques, dont quelques-unes eſtoient riches & puiſſantes. Il eſtoit important d'attirer les plus conſidérables dans le parti des Romains. Eumenès en vint heureuſement à bout, & par ſes careſſes & par ſes intrigues. Tant de ſervices luy acquirent la confiance entiére des Généraux de la République : on en jugera par la maniére dont Livius ſe conduiſit à ſon égard. Il avoit pris des quartiers d'hyver à Cana, ville de l'Æolide, le Roy de Pergame alla l'y trouver, accompagné de cent chevaux, & de deux mille hommes de pied ; & luy ayant propoſé de ravager les environs de Thyatire, Livius fit un détachement de cinq mille hommes, & ſe repoſa ſur ce Prince, de la conduite de cette expédition. Elle réuſſit, & les ſoldats retournérent au camp, chargez de dépouilles & de butin. Livius au commencement du Printemps, ſe remit en mer avec trente-quatre vaiſſeaux : il s'avança du côté de l'Helleſpont, l'armée Romaine eſtoit en marche, & il falloit préparer les choſes néceſſaires à ſon paſſage.

Idem lib. 37. cap. 8.

Ce fut dans ce temps-là même, qu'arriva le Préteur Æmilius, à qui le Sénat avoit décerné le commandement de la flotte. Eumenès le ſuivit à Jaſſus, on refuſa de luy en ouvrir les portes, & il en auroit formé le ſiége, ſi ce Prince & les Rhodiens ne ſe fûſſent employez en faveur des habitants. Ils remontrérent au Préteur que les Jaſſiens faiſoient en ſecret des vœux pour la proſpérité des armes Romaines ;

& que la crainte ſeule des ſoldats d'Antiochus, maîtres de la place, les empêchoit de ſe déclarer en faveur des alliez. Æmilius ſe rendit à des raiſons ſi juſtes, & ſacrifia volontiers ſon reſſentiment à l'interceſſion d'un Roy dont le zéle méritoit les plus grands égards. En effet, il avoit couru au ſecours des Romains dans des conjonctures extrêmement délicates. Antiochus raſſembloit des troupes nombreuſes ſur la frontiére qui ſéparoit ſes Etats d'avec ceux de Pergame; & cela, vrayſemblablement dans la vûe de profiter de l'abſence d'Eumenès. Il l'avoit prévû, & ſes places bien munies réſiſtérent aiſément aux efforts de Séleucus.

Ce jeune Prince, un des enfants d'Antiochus, s'eſtoit approché d'Elée vers le commencement du Printemps, Attalus averti de ſa marche le prévint, & couvrit cette ville avec le corps de troupes qui eſtoit ſous ſes ordres, les deux armées ſe harcelérent pendant quelques jours, & les Pergaméniens fort inférieurs à l'ennemi, avoient eſté maltraitez en pluſieurs rencontres. Ces premiéres tentatives firent juger à leur Général, qu'il y auroit de la témérité à vouloir tenir la campagne; la perte d'une bataille entraînoit celle d'Elée, il en abandonna les dehors, & jetta toutes ſes troupes dans la place, qui bientôt fut environnée de toutes parts. Antiochus venoit d'arriver, & s'eſtoit campé à quelque diſtance de ſon fils, il avoit à ſa ſolde quatre mille cavaliers Gaulois, dont les courſes déſoloient le royaume d'Eumenès. Les courriers que luy avoit dépêchez Attalus, le trouvérent à Samos; il en partit ſur le champ, aborda à Elée, & de-là il gagna ſa capitale. Réſolu de ne rien donner à la fortune, il ſe contenta de fatiguer l'ennemi par de fréquentes ſorties; ce Prince avoit tout lieu de croire que les Romains ne ſouffriroient pas qu'on l'opprimât. Æmilius eſtoit à portée de le ſecourir, & ce Général ne pouvoit, ſans trahir la gloire du nom Romain, livrer à la merci d'Antiochus, le plus fidelle & le plus ſolide des Alliez de la République.

Polyb. p. 810. Liv. lib. 37. cap. 18. Appian. tom. 1. pag. 165.

Tels furent les motifs qui déterminérent Eumenès à temporiſer; l'événement en juſtifia la juſteſſe, les vaiſſeaux

d'Æmilius & ceux des Rhodiens se mirent en mer, & entrérent heureusement dans le Port d'Elée. Un renfort si considérable déconcerta les projets d'Antiochus, qui, pour comble de disgraces, venoit d'apprendre que le Consul estoit déja en Macédoine. Ce Prince, que le combat des Thermopyles, & la défaite de Polyxenidas, avoient rebuté de la guerre, pensa tout de bon à la terminer avant la jonction des Confédérez. Plein de ces idées, il s'avança jusque sous les murs d'Elée avec un corps de six mille chevaux: il n'avoit fait ce mouvement que pour demander à Æmilius une conférence dans laquelle on regleroit les articles de la paix. Le Préteur avant que de répondre à une proposition de cette importance, voulut en délibérer avec Eumenès, & le fit prier de se rendre incessamment à Elée; les Rhodiens, dans le conseil qui fut tenu à ce sujet, estoient d'avis que l'on s'abouchât avec Antiochus, Eumenès n'avoit garde d'y consentir, il craignoit avec justice, que les Romains, incertains de l'avenir, & contents des succès passez, ne traitassent à des conditions qui auroient détruit toutes ses espérances; & dans la vûe de rompre la négotiation, il représenta qu'une paix faite dans la situation présente des affaires, seroit honteuse & peu durable. Convient-il d'écouter Antiochus dans un temps, où maître de la campagne, il assiége les villes de Pergame & d'Elée? S'imaginera-t-on que le Consul ratifie un traité conclu en son absence, & sans la participation du Sénat & du Peuple Romain? S'adressant ensuite au Préteur: repasserez-vous en Italie, ajoûta-t-il, lorsque les articles seront arrêtez? Attendrez-vous ici le consentement du Sénat? En ce cas-là il faudra assigner à l'armée des quartiers d'hiver, & ces quartiers d'hiver épuiseront les Alliez. Ne vaut-il pas mieux continuer la guerre? A en juger par les apparences, elle finira avec l'automne. Dans le fond, ces réflexions estoient judicieuses; Æmilius en sentit toute la force; & malgré la gloire qui luy seroit revenue d'avoir consommé un si grand ouvrage, il refusa d'accepter l'entrevûe qu'Antiochus desiroit si ardemment. Ce Monarque n'ignoroit pas d'où partoit le

coup.

coup. Outré plus que jamais contre Eumenès, il fit tomber ſa vengeance ſur le territoire d'Adramyttée, l'un des plus fertiles & des plus abondants de l'Aſie. Il y avoit dans la place une forte garniſon, & on ne jugea point à propos de l'attaquer, mais le ſoldat trouva dans les environs de quoy ſatisfaire pleinement ſon avidité. Cependant Séleucus preſſoit vivement le ſiége de Pergame, & déja quelques corps de Syriens s'eſtoient logez ſous les murs de la ville. Les choſes, à l'arrivée des Achæens, changérent bientôt de face; Eumenès venoit de renouveller les traitez qu'Attalus ſon pere avoit faits autrefois avec cette République; & en conſéquence, elle envoya au ſecours de Pergame mille hommes de pied & cent chevaux, ſous les ordres de Diophanes qui avoit appris le métier de la guerre à l'école du célébre Philopœmen. On vit alors ce que pouvoient la valeur & l'expérience dans l'art militaire; Diophanes harceloit l'ennemi continuellement, & par deux ſorties également hardies & heureuſes, il obligea d'abord les Syriens à s'éloigner de la ville, & enſuite à ſe retirer entiérement des Etats d'Eumenès: c'eſt du moins ce que prétendent Appien & Tite-Live. La marche de l'armée Romaine qui s'avançoit à grandes journées, fut, ou la ſeule, ou la principale cauſe d'une retraite ſi précipitée.

Il paroît néantmoins qu'Eumenès n'eſtoit que médiocrement inquiet du ſort de ſa capitale; malgré les efforts de l'ennemi, il avoit joint Æmilius, qui, après quelques expéditions, le pria de vouloir bien retourner à Elée, & là, de préparer tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le paſſage du Conſul. Enfin, l'armée gagna le rivage de l'Helleſpont, & graces aux ſoins d'Eumenès, elle débarqua en Aſie, ſans trouver aucune oppoſition. Les vaiſſeaux de ce Prince eſtoient deſormais inutiles, il réſolut de les ramener à Elée. Les vents contraires le ſurprirent dans les environs du promontoire de Lectos; il ſe fit mettre à terre, dans la crainte qu'un plus long retardement ne l'empêchât de ſignaler ſon zéle envers la République. L'armée Romaine marchoit à Antiochus,

Eumenès s'y rendit avec toute la diligence imaginable; le Conſul, qui comptoit ſur ſon amitié, luy expoſa ſes inquiétudes au ſujet des vivres, il appréhendoit d'en manquer. Ce Prince ſe chargea volontiers de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes, & il prit incontinent la route de Pergame. Il n'y demeura qu'autant de temps qu'il luy en falloit pour ſatisfaire à ſes engagements. Le deſir d'acquérir de la gloire, le rappella bientôt dans le camp. Les deux armées eſtoient en préſence. On lit dans Appien, qu'Eumenès, le jour du combat, eut le commandement de l'aîle droite. Tite-Live n'en dit rien. Il nous apprend ſeulement que le Roy de Pergame avoit joint le Conſul avec trois mille hommes de pied & huit cens chevaux; que par les ſages manœuvres de ce Prince, les chariots armez de faux reſtérent ſans effet; en un mot, que luy & Attalus ſon frere ſe diſtinguérent extrêmement dans cette bataille. Elle ne fut pas diſputée. Les Romains n'y perdirent que trois cens ſoldats, & Eumenès vingt-cinq. Une victoire ſi complette acheva d'abbattre la fierté d'Antiochus. Il demanda la paix. Antipater & Zeuxis ſes Ambaſſadeurs, le jour même de leur arrivée, virent Eumenès, dont le crédit & la mauvaiſe volonté les alarmoient également. Les affreux ravages que les Syriens avoient faits dans les pays ſoûmis à ſa domination, devoient les luy rendre odieux. Cependant ils le trouvérent, contre leur attente, dans des diſpoſitions très-favorables. Ce Prince avoit compris que la ruine d'Antiochus entraîneroit celle de tous les autres Souverains, & que peut-eſtre les Romains moins intéreſſez à le ménager, luy refuſeroient une partie des graces que ſon attachement inviolable à la République luy avoit ſi juſtement méritées.

Liv. lib. 37. cap. 43.

Antipater, que les diſcours du Roy de Pergame avoient raſſûré, ne déſeſpéra plus du ſuccès de la négociation dont on l'avoit chargé. Il eut aiſément audiance du Conſul, auquel luy & ſon Collégue ne diſſimulérent pas l'envie extrême qu'avoit Antiochus, de terminer une guerre ſi malheureuſe. Scipion l'Africain répondit aux Ambaſſadeurs, que les Romains, toûjours les mêmes dans l'une & l'autre fortune,

Polyb. 816. Appian. 180.

n'abuſeroient point de la proſpérité de leurs armes; que le Conſul & ſon Conſeil n'ajoûteroient aucune condition nouvelle à celles qu'on avoit propoſées au Roy de Syrie avant la derniére bataille; qu'il eût donc à évacuer le reſte des places qu'il poſſédoit en Europe, & à céder les provinces ſituées endeçà du Mont Taurus; que de plus il s'engageât à payer les frais de la guerre, ſçavoir, quinze mille talents aux Romains, à Eumenès quatre cens, & la quantité de bled qui luy eſtoit encore dûe, ſuivant les traitez faits autrefois avec Attalus. Aucun des articles ne fut conteſté, Antiochus vouloit la paix à quelque prix que ce pût eſtre, & ſur la réponſe de Scipion, il ſe hâta d'envoyer des Ambaſſadeurs, pour obtenir du Sénat la confirmation de ce qui avoit eſté reglé.

Eumenès fit en même temps le voyage de Rome. Il y fut reçu avec une magnificence extraordinaire, tous les Ordres s'empreſſérent de luy témoigner la joye qu'ils avoient, de voir un Prince à qui la République avoit de ſi grandes obligations. Ces tranſports déplurent à Caton, dont la vertu auſtére & farouche ne connoiſſoit point certains ménagements. Voicy comment le fait eſt rapporté dans Plutarque. « Eumenès eſtant venu à Rome, le Sénat luy rendit des honneurs exceſſifs, il n'y eut ſorte d'accueil & de careſſes que ne luy fiſſent les perſonnes les plus diſtinguées. Caton, au contraire, paroiſſoit toûjours en garde contre luy, & l'évitoit avec ſoin. Eumenès, luy diſoit-on, n'eſt-il pas un Prince rempli de probité? A la bonne heure, répondoit Caton, mais l'animal qui s'appelle Roy, eſt un animal carnacier, & aucun de ceux dont on vante tant la félicité, n'eſt digne d'entrer en paralléle avec Epaminondas, Périclès, Thémiſtocle, Marcus Curius & Hamilcar. »

Liv. lib. 37. cap. 45.

Plut. tom. 1. pag. 240.

Des maximes ſi outrées ne nuiſirent point aux juſtes prétentions d'Eumenès: introduit dans le Sénat, il remercia cette auguſte aſſemblée de la promptitude avec laquelle on avoit ſecouru ſes Etats lors du ſiége de Pergame. Il la félicita enſuite au ſujet des importantes victoires que les armées Romaines avoient remportées ſur Antiochus. Son diſcours

fini, on le pria de déclarer librement ce qu'il croyoit qu'on dût faire en ſa faveur, que la compagnie ſouhaitoit paſſionnément luy donner les marques les plus éclatantes de ſa reconnoiſſance & de ſon amitié. « Si j'avois des graces à ſolli-
Liv. l. 37. cap. 53. Polyb. pag. 818. » citer auprès de quelqu'un, repartit Eumenès, je ſupplierois » le Sénat de m'aider de ſes conſeils, & cela, dans la crainte, » ou de porter mes deſirs au-delà des juſtes bornes, ou de » demander des choſes peu conformes aux régles de la mo- » deſtie & de l'équité. Aujourd'huy que mes priéres s'adreſſent » au Sénat même, n'eſt-il pas naturel de ſe repoſer ſur luy » du ſoin des récompenſes que méritent, & mes ſervices & ceux de mes freres? » Malgré des inſtances réitérées, il refuſa toûjours de s'expliquer, & ſortit de l'aſſemblée. On délibéra de nouveau, & il fut arrêté que ce Prince eſtant mieux inſtruit qu'aucun d'eux, & de ſes véritables intérêts & de l'Etat de l'Aſie, on ne pouvoit ſe diſpenſer de l'entendre avant que de rien décider ſur ce qui le regardoit. Là-deſſus on fit rentrer Eumenès, & preſſé avec plus de vivacité que jamais, il parla en ces termes :

« J'aurois perſévéré dans la réſolution que j'avois priſe de » me taire, Meſſieurs, ſi l'audience que vous devez inceſſam- » ment accorder aux Ambaſſadeurs de Rhodes, ne me forçoit » de rompre le ſilence dans les circonſtances du monde les » plus embarraſſantes pour moy. Rien dans leurs prétentions » qui m'attaque directement, rien qui paroiſſe les intéreſſer en » particulier, ils plaideront la cauſe des villes Grecques aux- » quelles ils veulent vous perſuader de rendre la liberté. Que ſi » jamais ils viennent à bout de la leur procurer, eſt-il douteux » que les habitants, & de ces villes, & de celles mêmes qui » ſont tributaires du royaume de Pergame, ne ſe déclarent » contre notre maiſon? Un ſi grand bienfait les attachera aux » Rhodiens, dont en apparence ils ſeront les alliez, & les ſujets » en effet. Cette République en travaillant ſourdement à ſa » propre puiſſance, fera parade de ſon déſintéreſſement, & ſoû- » tiendra que la gloire des Romains, & que la maniére dont » ils en ont uſé juſqu'à préſent, doit les engager à briſer les

fers de cette Nation. Que ces beaux discours ne vous en « imposent pas. Donnez-vous bien de garde de mettre de la « différence dans la maniére dont vous en userez avec vos amis, « de trop abaisser les uns, & de trop élever les autres. Faites « réflexion qu'alors la condition de ceux qui vous ont déclaré « la guerre, seroit plus avantageuse que celle de vos amis & de « vos Confédérez. Pour moy, j'aime mieux, en toute autre « chose, abandonner une partie de mes droits, que de paroître « les défendre avec une opiniâtreté trop marquée; mais je ne « souffriray pas que personne l'emporte sur moy, dans un com- « bat où il s'agit de l'amitié, de la bienveillance, & des récom- « penses que j'attends de votre libéralité. C'est la plus belle por- « tion de l'héritage que j'ay reçu de mon pere; il est le premier « des Princes de la Grece & de l'Asie qui soit entré dans votre « alliance: alliance dont jusqu'à la fin de ses jours il ne s'est pas « départi un seul instant. Non content de l'entretenir avec une « fidélité à toute épreuve, il n'y a point eu de bataille sur terre « ou sur mer, à laquelle il ne se soit trouvé. Est-il aucun des « Alliez qui ait fourni plus abondamment les provisions néces- « saires à la subsistance de vos armées? Enfin, n'est-ce pas « lorsqu'il travailloit à mettre les Bœotiens dans votre parti, « qu'il a esté surpris de la maladie qui l'a mis au tombeau? J'ay « depuis marché constamment sur ses traces. A la vérité, il ne « m'a pas esté possible de rien ajoûter à la vivacité de son zéle « pour la République, il estoit sans bornes; mais la fortune, « les temps, Antiochus & la guerre d'Asie, m'ont procuré les « moyens de le surpasser, par la grandeur & l'importance de « mes services. Antiochus Roy de l'Asie & d'une partie de « l'Europe, m'offroit sa fille en mariage, & avec sa fille, la « restitution des places qui s'estoient soustraites à la domination « des Attalides; il me flatoit encore de l'espérance d'aggrandir « le domaine de mes ancêtres, si je voulois seconder les projets « qu'il avoit formez contre vous. Mon dessein n'est point ici « de tirer vanité de ne vous avoir pas manqué, je ne parleray « que des choses qui font honneur à l'amitié qui nous unit. Les « troupes de terre & de mer que j'ay envoyées à vos Généraux, «

» les ſecours de vivres que je leur ay donnez, ſont ſi conſidé-
» rables, que perſonne des Confédérez ne m'a jamais égalé de
» ce côté-là. Parmi tant d'actions qui ſe ſont paſſées ſur mer,
» & en tant d'endroits différents, il n'en eſt pas une ſeule où
» je n'aye eſté préſent. Il n'y a ni travaux ni dangers auſquels
» je ne me ſois expoſé. Quoy de plus triſte dans la guerre, que
» de ſouffrir les incommoditez d'un ſiége? je les ay ſouffertes.
» Enfermé dans les murs de Pergame, j'ay couru riſque de
» perdre & mes Etats & la vie. Le ſiége levé, quoyqu'Antio-
» chus d'un côté, & Séleucus de l'autre, fuſſent campez aux
» environs de ma capitale, j'ay ſacrifié mes propres intérêts au
» beſoin que le Conſul avoit de ma flotte. Je me ſuis embarqué,
» & mes vaiſſeaux ont tranſporté vos Légions en Aſie. Dès ce
» moment, je n'ay plus quitté Scipion, & il n'y a pas de ſoldat
» qui ſe ſoit moins écarté du camp que moy & mes freres. Il
» ne s'eſt fait aucune expédition, & jamais la Cavalerie n'eſt
» venue aux mains avec l'ennemi, que je n'aye eſté du nombre
» des combattants. Le jour de la bataille, j'ay occupé le poſte
» que le Conſul avoit bien voulu confier à mes ſoins. Je ne
» diray point qui dans cette guerre, a mieux mérité que moy du
» Peuple Romain. Cependant, des Peuples & des Rois que vous
» honorez le plus particuliérement, il n'y en a point auquel je
» ne me compare hardiment. Maſaniſſa, avant que de devenir
» votre Allié, eſtoit votre ennemi. Il n'avoit ni royaume, ni pa-
» trie, ni armée, lorſqu'il chercha un aſyle dans votre camp, ac-
» compagné ſeulement de quelques Cavaliers. La fidélité néant-
» moins, & le zéle ardent avec lequel il ſervit la République,
» vous engagérent à le rétablir dans ſes Etats; on y joignit les
» plus riches provinces du royaume de Syphax, & aujourd'huy
» Maſaniſſa eſt le Monarque le plus puiſſant de l'Afrique. De
» quelles récompenſes & de quels honneurs ne ſommes-nous
» donc pas dignes, nous qui avons toûjours eſté vos Alliez, &
» jamais vos ennemis? Mon pere, mes freres & moy, lors de vos
» différends avec Philippe, Antiochus & les Ætoliens, avons
» combattu en votre faveur ſur mer & ſur terre, non ſeulement
» en Aſie, mais encore dans des pays éloignez de Pergame,

dans le Péloponneſe, dans la Bœotie & dans l'Ætolie. Que « demandez-vous donc, dira quelqu'un? Je vais m'expliquer, « puiſque vous me l'ordonnez. Si vous avez dépouillé le Roy « de Syrie des provinces qui ſont en-deçà du Mont Taurus, « dans la vûe de les unir à vos domaines, il n'y a point de voiſi- « nage qui me ſoit plus agréable que le vôtre, & je ſuis con- « vaincu que je ne ſçaurois avoir de rempart plus ferme & plus « ſolide contre les entrepriſes de mes ennemis. Que ſi vous « eſtes dans la réſolution de retirer vos armées, & de renoncer « à tant de provinces, je ne crains pas d'avancer qu'aucun des « Confédérez ne peut prétendre à vos conquêtes, avec des titres « plus légitimes que le ſont les miens. Mais, objectera-t-on, « quoy de plus noble que d'accorder la liberté à des villes eſcla- « ves? J'en conviens, ſi ces villes n'ont point exercé des actes « d'hoſtilité. En cas qu'elles ſe ſoient rangées ſous les étendarts « d'Antiochus, n'eſt-il pas de l'équité & de la prudence du « Peuple Romain, de combler de bienfaits un Prince ami de la « République, préférablement à des gens qui ont porté les armes « contr'elle? »

Le Sénat applaudit au diſcours d'Eumenès, & par-là il ſçut habilement détourner le coup dont les Rhodiens le menaçoient; leurs Ambaſſadeurs eſtoient chargez de la défenſe des colonies Grecques, & il faut avouer qu'ils firent valoir avec beaucoup d'art, les raiſons que le Roy de Pergame avoit détruites par avance. Leurs efforts furent inutiles; la préſence d'Eumenès, ſes inſinuations, les ſervices de ſon pere, les ſiens propres, tout concourut à luy faire obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Le Sénat ſe picqua de reconnoiſſance & de généroſité; Eumenès en obtint les contrées de l'Europe, & celles de l'Aſie en-deçà du Mont Taurus, qui juſque-là avoient appartenu à l'Empire de Syrie. La Carie néantmoins & la Lycie en furent détachées, & cédées aux Rhodiens, à l'exception de Telmiſſus & de quelques autres places de Lycie, dont, au rapport de Polybe & de Strabon, l'on jugea à propos de groſſir encore le royaume de Pergame. Il eſtoit difficile que ce partage ne produiſit ſouvent des ſujets de diviſion

Polyb. 844. Strab. lib. 14. pag. 980.

entre les deux Puiſſances. C'eſtoit vrayſemblablement l'intention des Romains; il y alloit de leur gloire & de leur intérêt, de marquer de grands égards pour un Prince dont l'attachement à la République s'eſtoit ſignalé en tant d'occaſions. Mais quelque confiance qu'euſſent les Romains en l'amitié d'Eumenès, ils n'eſtoient pas fâchez que luy & ſes voiſins vêcuſſent dans une eſpéce de méſintelligence. Leur union eſtoit infiniment à craindre, & le Sénat, qui en ſentoit les conſéquences, déclara que les villes Grecques qui n'auroient point eſté tributaires d'Attalus, & celles qui ne ſeroient entrées dans aucun engagement avec les Syriens, recouvreroient leur ancienne liberté. Pluſieurs Colonies, à la faveur de ce décret, ſe trouvoient affranchies de la domination du Roy de Pergame; & il n'eſt pas douteux que la plûpart, en cas de rupture, ne ſe fuſſent jointes à ceux qui les avoient délivrez du joug de l'eſclavage.

Cic. apud Gell. pag. 571. Valer. p. 444.

Eumenès, malgré cette diſtraction, eſtoit ſans contredit le plus opulent Prince de l'Aſie. Si l'on en croit Cicéron & Valére-Maxime, ce fut au Roy Attalus que les Romains firent un ſi beau préſent. Ces Auteurs ſe trompent. Quant au dernier, je n'en ſuis pas ſurpris, il tombe ſouvent dans de pareilles mépriſes; mais peu de gens ont mieux connu que Cicéron, l'hiſtoire de ſon pays. On ne ſçauroit néantmoins le juſtifier ſur l'article dont il eſt ici queſtion. Polybe aſſûre poſitivement que les provinces en-deçà du Mont Taurus, furent abandonnées à Eumenès, & le témoignage de cet Ecrivain doit naturellement emporter tous les ſuffrages. Il eſtoit né ſous le regne d'Attalus, & n'avoit guéres moins de ſeize ans lorſque la paix fut conclue entre Antiochus & la République. Comment rejetter l'autorité d'un homme témoin preſqu'oculaire des événements de cette guerre, & qui a eu ſoin de nous conſerver le traité qui la termina? Il ſe pourroit bien faire pourtant que le texte de Polybe parcouru trop legérement, eût cauſé la mépriſe de Cicéron. L'Hiſtorien Grec, & Tite-Live après luy, diſent qu'Eumenès ſupplia le Sénat de vouloir bien récompenſer le zéle de ſes freres. Cicéron aura inféré de-là,

de-là, que les contrées en-deçà du Mont Taurus avoient esté données à Attalus. Il ne paroît pas néantmoins qu'il ait eu aucune part alors à la libéralité des Romains; ce qu'il y a de constant, c'est que jusqu'à la mort de son frere, il vêcut toûjours à Pergame.

Eumenès estoit encore à Rome, lorsque Manlius arriva aux environs de Pergame; il avoit ordre de châtier les Alliez d'Antiochus, & sur-tout les Gaulois, qui luy avoient envoyé de puissants secours. Il auroit fort souhaité rencontrer Eumenès, sur la capacité duquel il comptoit, & qui estoit très-instruit d'ailleurs du génie, des mœurs, des forces, & de la maniére de combattre de ces peuples. En son absence, il s'aboucha avec Attalus, & il luy fut aisé de persuader à ce jeune Prince de l'accompagner dans une expédition où il y avoit de la gloire à acquérir. Le Consul ayant pris avec luy les mesures propres à assûrer le succès de l'entrepriſe, se mit en marche; Attalus l'atteignit à Magnésie, à la tête de mille hommes de pied & de deux cens chevaux. Un corps de troupes à peu-près égal, commandé par Athénée son frere, joignit bientôt après le Général des Romains. Il estoit campé proche du fleuve Harpasus. L'armée gagna ensuite Antioche, ville située sur le Mæandre. On y avoit fait voiturer le bled qu'Antiochus s'estoit obligé de fournir. Séleucus son fils défendit qu'on en distribuât aux troupes auxiliaires, & cela, sous prétexte que dans le traité il n'estoit fait mention que des Romains. Là-dessus, le Consul ordonna aux Légions de ne point recevoir de bled, qu'auparavant l'on n'eût satisfait aux justes demandes des soldats d'Eumenès. On eut beau parlementer, Manlius demeura ferme dans sa premiére résolution, & les Syriens, qui appréhendoient son ressentiment, furent contraints de céder; enfin l'armée pénétra dans la Galatie. Les Gaulois, quoyque retranchez sur des montagnes presqu'inaccessibles, furent taillez en piéces à deux reprises différentes; & dans l'une & dans l'autre de ces actions, Attalus se distingua par son intrépidité, sa conduite & sa modestie. Le Consul charmé de ses belles qualitez, conçut pour luy une

Liv. lib. 38. cap. 12.

amitié tendre, & la fit éclater dans toutes les occasions qui s'en présentérent. Des pertes si consécutives avoient extrêmement affoibli les Gaulois. Ils suppliérent Manlius de leur accorder la paix. Je ne puis, leur répondit-il, écouter vos propositions, qu'après le retour d'Eumenès.

Polyb. p. 839. Liv. lib. 38. cap. 37.

Ce Prince débarqua à Ephése vers le commencement de l'hiver, la quatriéme année de la cent quarante-septiéme Olympiade. Le Consul qui en fut informé, se rendit à Apamée. Dans les conférences qui s'y tinrent, on travailla à la conclusion du traité de paix avec Antiochus, dont les préliminaires avoient déja esté arrêtez. Les articles qui regardoient Eumenès, se réduisoient à ces deux-cy principalement; le premier portoit qu'on luy livreroit ceux de ses soldats & de ses sujets qui desormais se retireroient en Syrie; & le second, qu'Antiochus payeroit à ce Prince, mais en plusieurs termes, la somme de quatre cens soixante-seize talents. Quelque dures que fussent ces conditions, le Roy de Syrie les accepta toutes, & il vit tranquillement passer ses éléphants au pouvoir de son plus cruel ennemi. Manlius luy en fit présent, & de concert avec les Députez de la République, il luy adjugea la Mysie, dont Prusias s'estoit emparé. La complaisance des Commissaires enhardit Eumenès à disputer aux Syriens la possession de la Pamphylie, dont une partie est en-deçà, & l'autre au-delà du Mont Taurus. Les provinces en-deçà, suivant le traité, devoient appartenir au Roy de Pergame, & les autres à Antiochus. Ces deux Princes, dont le premier souhaitoit ardemment de s'approprier toute la Pamphylie, ces deux Princes, dis-je, eurent recours à Manlius; mais ni luy ni ses Collégues, quoyque très-favorables à Eumenès, n'oférent prononcer sur une affaire si délicate: on en renvoya le jugement au Sénat, dont la décision n'est pas venue jusqu'à nous.

Polyb. p. 840. Liv. ibid.

Polyb. 845.

J'ay remarqué cy-dessus que Manlius n'estoit passé en Asie que dans le dessein de châtier les partisans des Syriens. Ariarathès Roy de Cappadoce, avoit esté un des plus zélez, & depuis il avoit puissamment secouru les Gaulois. La défaite de ces peuples l'obligea d'implorer la clémence du vainqueur.

Six cens talents luy méritérent ſon pardon. Manlius cependant luy fit remiſe de la moitié de cette ſomme, à la ſollicitation d'Eumenès, qui bientôt après épouſa la Princeſſe ſa fille, elle ſe nommoit Stratonice. A en juger par un texte d'Athénée, elle renchérit ſur le luxe des autres Reines de l'Aſie, du moins il rapporte qu'elle fit monter à un prix exceſſif certaine eſpéce de parfum, dont les fleurs de la vigne ſauvage eſtoient la baſe principale. Manlius eſtoit encore en Aſie, lorſque les noces ſe célébrérent. Eumenès eut pour luy des égards infinis juſqu'au moment de ſon départ. Non content alors de luy prêter des vaiſſeaux pour le tranſport des troupes, il voulut encore qu'Athénée ſon frere l'accompagnât pendant le cours de la navigation.

Liv. lib. 38. cap. 39.

Athæn. pag. 689.

La paix n'avoit point étouffé toutes les ſemences de la haine qui diviſoit depuis ſi long temps les Rois de Pergame & de Syrie. A peine les Romains eſtoient-ils ſortis de l'Aſie, que ces deux Souverains ſe brouillérent de nouveau; on ignore & le ſujet & les ſuites de cette querelle: les ſoins de Cornélius Scipion rétablirent la bonne intelligence. C'eſt dommage que les ouvrages de Phylarque ne ſubſiſtent plus aujourd'huy. Celuy dans lequel eſtoient décrites les guerres d'Eumenès & d'Antiochus, répandroit un grand jour ſur l'hiſtoire de ce ſiécle-là, & on ſeroit bien plus à portée de développer les cauſes des démêlez qui s'élevérent entre Eumenès & Pruſias. Il y a beaucoup d'apparence que la puiſſance du Roy de Pergame, l'enlevement de la Myſie & les conſeils d'Annibal, concoururent également à allumer le feu de la diſcorde. Ce Général déteſtoit les Romains, & Eumenès par contre-coup. Son attachement à la République le luy avoit rendu odieux, & il trouvoit un plaiſir ſecret à luy ſuſciter des ennemis, & à former des ligues qui le conduiſiſſent à ſa perte.

Liv. lib. 39. cap. 22.

Suid. tom. 3. pag. 643.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer en quelle année commencérent les actes d'hoſtilité; le tout dépend de fixer le temps précis auquel Annibal a ceſſé de vivre. Atticus plaçoit la mort de ce grand Capitaine ſous le Conſulat de Marcus Claudius Marcellus & de Quintus Fabius Labeo, & Polybe ſous

celuy de Lucius Æmilius Paulus & de Cnæus Bæbius Tamphilus. La derniére opinion eſt celle que j'adopterois le plus volontiers. Polybe, comme on l'a déja obſervé, eſtoit contemporain, & en matiére d'exactitude, peu d'Ecrivains l'ont égalé. Ceci une fois établi, j'aurois beaucoup de penchant à croire que la rupture entre Eumenès & Pruſias, éclata au plus tard la premiére année de la cent quarante-neuviéme Olympiade; car la durée de cette guerre ne ſçauroit eſtre renfermée dans un eſpace moindre de deux ans, autrement il faudroit rejetter le témoignage de Cornélius-Népos, au rapport duquel il y eut pluſieurs combats entre les armées des Rois de Pergame & de Bithynie. Tel eſt auſſi le ſens, ſi je ne me trompe, des paroles de cet Auteur : *Sic Annibal conſilio arma Pergamenorum ſuperavit, neque tum ſolùm, ſed ſæpè aliàs pedeſtribus copiis pari prudentiâ pepulit adverſarios;* ce qui ſuppoſe au moins deux campagnes.

Corn. Nep. p. 200.

Annibal qui commandoit les troupes de Pruſias, remporta divers avantages ſur celles d'Eumenès; le Général Carthaginois n'en fut redevable qu'à ſa valeur, à ſon habileté & à ſon expérience. Les armées d'Eumenès, à ce que nous apprend Diodore, eſtoient compoſées de ſoldats aguerris, aucun Prince ne les payoit plus libéralement; & la généroſité avec laquelle il récompenſoit les belles actions, avoit attiré ſous ſes étendarts les plus braves gens de la Grece & de l'Aſie. Cependant Annibal força preſque toûjours la victoire à ſe déclarer en faveur des Bithyniens. De toutes ces batailles, la ſeule dont on ait conſervé la mémoire, ſe donna ſur mer. La flotte de Pergame eſtoit plus forte en vaiſſeaux & en équipages; Annibal ſuppléa à tout par la ruſe. Il fit raſſembler un grand nombre de vaſes, & les remplit de ſerpents. Perſuadé que la perte d'Eumenès entraîneroit celle de ſon armée, & dans la vûe de découvrir ſûrement le navire que ce Prince montoit, il envoya un Hérault avec une lettre qui ne contenoit pas un ſeul mot d'écriture. On l'admit à l'audience; & après avoir bien examiné ce dont il eſtoit chargé, il ſe retira, & le Roy ne pénétra point alors le véritable motif de ce meſſage.

Diod. exc. p. 319.

Annibal instruit de ce qu'il desiroit sçavoir, ordonna aux Bithyniens d'attaquer plusieurs ensemble le vaisseau sur lequel Eumenès combattoit; les ordres du Général de Prusias furent ponctuellement exécutez, & le Roy de Pergame n'évita la mort que par une prompte fuite: à peine eut-il le temps de gagner un camp qu'il avoit formé près du rivage. Cependant le reste de la flotte estoit aux mains. Les vases d'abord excitérent la risée du soldat & du matelot; mais les serpents épars çà & là dans les vaisseaux, y jettérent le désordre & l'épouvante. Plusieurs des Anciens parlent avec éloge du stratagéme dont il s'agit; de ce nombre sont Cornélius-Népos, Galien, Frontin & Justin. Le dernier de ces Auteurs prétend que les troupes de Prusias furent toûjours battues, ce qui est directement contraire au récit de Cornélius-Népos & de Tite-Live, Ecrivains plus croyables en toutes façons, que l'Abbréviateur de Trogue-Pompée. Il avance encore que le commencement de cette guerre est postérieur à la mort de Philippe; comment accorder cela avec l'ambassade d'Athénée frere d'Eumenès? Il est certain que ce Prince vint à Rome sous le Consulat de Quintus Fabius Labeo & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent quarante-neuviéme Olympiade.

Cornel. Nep. pag. 100. Gal. tom. 13. pag. 936. Front. p. 381. Just. lib. 32. cap. 4.

Polyb. p. 860. Liv. lib. 39. cap. 46.

Dans l'audience que luy accorda le Sénat, il se plaignit avec force des injustes procédez de Philippe; représenta que malgré la foy des traitez, non content de secourir Prusias, il se maintenoit dans la possession d'Ænus & de Maronée, villes qui, selon luy, devoient appartenir au royaume de Pergame, à moins que l'intention des Romains ne fût de leur rendre la liberté. Il se fondoit sur l'accord fait avec Antiochus, dont un des articles adjugeoit Lysimachie à Eumenès. Ænus & Maronée, ajoûtoit Athénée, en sont en quelque maniére des dépendances, & il n'est point à présumer que la République, contre ses propres décrets, ait jamais eu dessein de faire présent de ces deux places à Philippe. Le procès ne fut décidé que sept ans après, & le Sénat déclara que les villes en question se gouverneroient par leurs propres loix.

Athénée, au reste, eut lieu d'estre content de son ambassade.

Les Romains envoyérent Flaminius en Asie, avec ordre de rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Prusias intimidé, accepta les propositions qu'on voulut luy prescrire, & il en coûta la vie à Annibal, que ce Prince, le plus lâche de tous les hommes, trahit honteusement. Je ne dois pas oublier ici que la députation de Flaminius, au dire de Polybe, regardoit Prusias & Séleucus. Mais il se pourroit bien faire que dans le texte de cet Auteur, le nom de Séleucus eût pris la place de celuy d'Eumenès; c'est une conjecture néantmoins sur laquelle je n'oserois pas trop appuyer. Il ne seroit pas impossible que le Roy de Syrie fût entré dans les démêlez des deux Souverains dont les provinces estoient limitrophes aux siennes, & je soupçonnerois plûtôt que le nom d'Eumenès a esté obmis par les Copistes.

Polyb. p. 884.

La paix que la médiation de Flaminius avoit procurée au royaume de Pergame, ne fut pas de longue durée. Pharnace Roy de Pont, & ayeul du célébre Mithridate, s'estoit emparé de Sinope. Une invasion si subite alarma Eumenès & les Rhodiens, protecteurs des colonies Grecques, & on vit arriver en même temps à Rome, les Ambassadeurs des trois Puissances. Les raisons des uns & des autres furent examinées en plein Sénat, comme le prouvent ces paroles de Tite-Live: *Legationes transmarinæ deinde in Senatum introductæ sunt, primæ Eumenis & Pharnacis Regum, & Rhodiorum querentium de Sinopensium clade.* Elles sont un peu obscures; il semble que Pharnace, Eumenès & les Rhodiens s'intéressoient de concert à la désolation de Sinope. Il est vray pourtant que le Roy de Pont estoit l'auteur des disgraces que cette ville venoit d'essuyer. Rien de plus formel que le témoignage de Strabon. Il assûre que Sinope avoit esté prise deux fois, la premiére par Pharnace, & la seconde par Lucullus. La situation de cette place causa ses malheurs; environnée de toutes parts des Etats de Pharnace, il succomba à la tentation de la joindre à ses autres domaines. Eumenès n'avoit garde de souffrir que ce Prince s'aggrandît aux dépens des Colonies Grecques établies dans le Pont. De si belles conquêtes l'auroient rendu

Liv. lib. 40. cap. 2.

Strab. p. 821.

formidable, & il ne l'eſtoit déja que trop, aux yeux d'un Monarque qui ne vouloit pas que les autres Souverains de l'Aſie pûſſent aller de pair avec luy. Réſolu donc de s'oppoſer de bonne heure aux progrès de Pharnace, il luy fit demander la reſtitution de Sinope, & cela ſous le prétexte ſpécieux de défendre la liberté des villes Grecques. Ce Prince répondit qu'Eumenès & luy ne devoient pas eſtre juges en leur propre cauſe, & que le parti le plus ſage, ſans contredit, eſtoit de s'en rapporter à la déciſion des Romains. Là-deſſus on fit partir de nouveaux Ambaſſadeurs, & le Sénat nomma des Députez. Le deſſein de Pharnace dans tout ceci, n'avoit eſté que d'amuſer Eumenès, & pendant ce temps-là on ſe préparoit dans le Pont à l'attaquer au dépourvû. Léocrite Général de Pharnace, pénétra dans la Galatie vers la fin de la troiſiéme année de la cent quarante-neuviéme Olympiade. Eumenès comptoit ſur la fidélité des petits Princes qui gouvernoient la Nation; mais Léocrite gagna les uns, & ravagea le territoire des autres. L'armée que Pharnace commandoit en perſonne, s'avança du côté de la Cappadoce.

Des procédez ſi contraires à la bonne foy, irritérent Eumenès au dernier point; & il raſſembloit ſes troupes avec une diligence extrême, lorſqu'Attalus vint luy apporter la nouvelle de ce qui s'eſtoit paſſé à Rome. Ils concertérent enſemble les projets de la campagne. Leurs premiers efforts tombérent ſur la Galatie; Léocrite n'y eſtoit plus. En vain Carſignatus & Gœzotorius eurent recours à la clémence du vainqueur, on ne les écouta pas. Ce Prince, perſuadé que ni les bienfaits ni les ſerments ne fixeroient jamais l'inconſtance de ces Barbares, laiſſa par-tout des marques ſanglantes de ſon paſſage. Le Roy de Pergame enſuite tourna ſes armes contre Pharnace même. Ariarathès, avec ſes Cappadociens, le joignit ſur ſa route; & après onze jours de marche, ils parurent l'un & l'autre à la vûe d'Amiſus, ville conſidérable du royaume de Pont. Là ils apprirent que les Députez du Sénat avoient débarqué en Aſie. Attalus partit ſur le champ pour les aller recevoir.

Eumenès, dans l'intervalle, ne s'occupa que du ſoin de diſcipliner ſon armée, & de la rendre plus nombreuſe du double. Il vouloit faire connoître aux Romains qu'il eſtoit en état par luy-même, & indépendamment des ſecours étrangers, de faire repentir ceux qui oſeroient l'inſulter. Les Députez arrivérent enfin, & à leur ſollicitation, les deux Rois ceſſérent les actes d'hoſtilité; ils repréſentérent cependant aux Arbitres, que cette modération de leur part, ne produiroit que de mauvais effets; que Pharnace eſtoit un Prince violent, cruel & perfide. Il paroît que ce portrait n'avoit point eſté dicté par la haine. Polybe, Hiſtorien très-exact, en parle comme du plus injuſte des Monarques qui euſſent jamais porté la couronne. Eumenès ajoûta que le moyen infaillible de dévoiler la fourberie & les artifices de Pharnace, eſtoit de l'engager d'aſſiſter en perſonne aux conférences qui devoient ſe tenir. La propoſition n'avoit rien que de raiſonnable, & les Commiſſaires du Sénat preſſérent le Roy de Pont avec une extrême vivacité, de venir luy-même faire valoir ſes prétentions. Exhortations, priéres, tout fut inutile; réduits par un refus ſi opiniâtre, à chercher de nouveaux expédients, ils luy firent promettre, à force de ſollicitations, d'envoyer des Ambaſſadeurs munis de pleins-pouvoirs. On s'apperçut bientôt du peu de cas que ce Prince faiſoit, & de la médiation & des Médiateurs. Les plus petites choſes eſtoient conteſtées, & les articles dont on eſtoit convenu un jour, on les éludoit le lendemain par des interprétations frivoles & captieuſes.

Polyb. exc. p. 130.

Une mauvaiſe foy ſi marquée, laſſa la patience des Députez. Ils s'en retournérent à Rome, & les troupes d'Eumenès, qui eſtoient reſtées ſur les frontiéres de la Galatie, rentrérent en campagne. Pharnace de ſon côté ne demeura pas dans l'inaction; il s'empara de quelques places de la Cappadoce, & Léocrite alla mettre le ſiége devant Tius ville de Paphlagonie. La garniſon ſe rendit après une longue réſiſtance, à condition néantmoins qu'on luy conſerveroit, & la vie, & la liberté de ſe retirer où bon luy ſembleroit. Léocrite, non plus que ſon maître, ne ſe faiſoit pas un ſcrupule de violer &

ſes

ſes ſerments & ſa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les ſoldats & les habitants furent inhumainement paſſez au fil de l'épée. Eumenès eut bientôt ſa revanche, il pénétra dans le royaume de Pont avec une armée formidable, qui, ſelon toutes les apparences, y remporta quelque victoire ſignalée. J'en juge par le traité de paix qui ſe lit encore aujourd'huy dans les Ecrits de Polybe. Eumenès y parle en Prince qui, par la ſupériorité de ſes armes, a contraint l'ennemi à recevoir la loy du vainqueur. On y ferme à Pharnace l'entrée de la Galatie, & ſes traitez avec les Gaulois ſont déclarez nuls. A ces deux articles, on en joint pluſieurs autres qui ne ſont pas moins onéreux, ſçavoir, que la Paphlagonie ſera évacuée, & les habitants renvoyez dans leur ancienne demeure; que les places conquiſes ſur Ariarathès ſeront reſtituées, les oſtages & les effets enlevez à ce Prince, rendus; que les habitants de Tius ſeront rétablis dans la poſſeſſion de leur ville, & que de plus on leur remettra les priſonniers & les transfuges; que Pharnace payeroit neuf cens talents en forme de dédommagement, pour les ſommes qu'il avoit injuſtement extorquées; qu'indépendamment de ces neuf cens talents, il en donneroit trois cens à Eumenès, pour les frais de la guerre, & Mithridate autant, parce que malgré les traitez faits avec luy, il avoit attaqué les Etats d'Ariarathès. Enfin, on exigea des oſtages du Roy de Pont, ſur la bonne foy duquel les Alliez avoient raiſon de ne pas trop compter. *Polyb. p. 888.* *Idem p. 881.*

Je ne ſerois pas éloigné de penſer que dans cette guerre, Pruſias avoit fourni des troupes à Eumenès. Il luy fit préſent quelque temps après, de la ville de Tius, & un ſi beau préſent ſuppoſe, ſi je ne me trompe, que ces deux Monarques vivoient dans une intelligence parfaite. On a vû cy-deſſus que les Rhodiens avoient pris avec chaleur la défenſe des habitants de Sinope, & naturellement ils auroient dû ſeconder les efforts d'Eumenès. Soit jalouſie de la trop grande puiſſance d'Eumenès, ſoit offres avantageuſes de la part de Pharnace, ils s'unirent étroitement avec ce Prince, pendant le cours de la guerre dont il s'agit. L'interruption du commerce ſervit de

prétexte à cette République. Les vaiſſeaux d'Eumenès croiſoient ſur tous les bâtiments qui portoient des marchandiſes dans le royaume de Pont. Les Rhodiens vrayſemblablement ſe plaignirent, & le Roy de Pergame refuſa de ſe relâcher ſur un article qui diminuoit conſidérablement les revenus de l'ennemi. Il eſt vray que la flotte Rhodienne fit échouer les projets d'Eumenès; en revanche, ſes troupes firent de fréquentes incurſions ſur les contrées de la Lycie ſoûmiſes à la domination de la République de Rhodes. Elle ne ſe déclara que vers la fin de la guerre. Polybe ſemble l'inſinuer; il ajoûte que dans le temps qu'elle eſtoit le plus échauffée, Eumenès tomba dangereuſement malade. Attalus prit le commandement de l'armée. Sa ſageſſe & ſon habileté, dans un poſte ſi délicat, ſe firent admirer.

Eumenès infiniment ſatisfait d'une campagne ſi glorieuſe, & ne ſuivant plus que les mouvements de ſa tendreſſe pour un Prince qui la méritoit ſi bien, luy conſeilla de s'embarquer inceſſamment pour l'Italie. La ſanté du Roy de Pergame devenoit tous les jours plus chancelante, & il prévoyoit combien un nouveau Souverain avoit à craindre des Princes de l'Aſie, les uns jaloux, & les autres ennemis de ſa maiſon. La protection des Romains aſſûroit inconteſtablement à Attalus la poſſeſſion tranquille des Etats de Pergame. Il avoit beaucoup d'amis dans le Sénat, & un ſéjour de quelques mois à Rome, devoit naturellement achever de mettre dans ſes intérêts, les perſonnes les plus diſtinguées de la République. Cependant Eumenès ſe rétablit, & ſon premier ſoin fut d'éclairer les démarches de Perſée. Philippe, dans les derniéres années de ſa vie, avoit travaillé ſans relâche, quoyque ſourdement, aux préparatifs de la guerre qu'il méditoit contre les Romains, & Perſée ſon ſucceſſeur & le confident de ſes projets, ne les perdoit pas de vûe. Il levoit des troupes, les exerçoit, raſſembloit des bleds de toutes parts; & depuis ſon avénement à la couronne, il s'eſtoit uniquement attaché à ſe concilier la bienveillance de la Grece; le ſuccès ſurpaſſa les eſpérances de Perſée, qui bientôt poſſéda ſeul le cœur de toute la Nation.

Liv. lib. 41. cap. 22.

Eumenès y conſerva à peine un petit nombre de partiſans, préférence dont Tite-Live paroît étonné. Le Roy de Macédoine n'avoit, à ſon jugement, aucune de ces qualitez qui forment les grands Rois & les honnêtes gens; elles ſe trouvoient toutes réunies dans la perſonne d'Eumenès. Il traitoit ſes ſujets en pere, & les peuples ſoûmis à ſa domination, n'envioient point le ſort de ceux qui vivoient dans le ſein de la liberté. D'ailleurs, point de villes Grecques, point de perſonnes de quelque conſidération, que ce Prince n'eût comblé de ſes bienfaits. Mais à examiner les choſes de près, la prédilection des Grecs n'a rien de bien extraordinaire, ils réputoient Eumenés étranger en quelque façon. Perſée eſtoit Grec naturel, tous ſes ancêtres l'avoient eſté, & il rempliſſoit le trône d'Alexandre, dont la mémoire eſtoit chére à la Grece; ſes exploits avoient porté au plus haut point la gloire de la Nation. De ſemblables idées flatoient agréablement leur vanité, & il eſtoit difficile qu'un ſecret penchant ne les entraînât du côté de Perſée. Ils concevoient encore que le royaume de Macédoine une fois détruit, les Romains commanderoient en maîtres, & que les autres Etats deſormais, dans l'impuiſſance de réſiſter, ſubiroient tour à tour le joug d'un honteux eſclavage. Quelque ſenſible que fût cette derniére réflexion, Eumenès ne la fit pas, ou du moins il ne ſçut pas ſacrifier à ſa propre ſûreté, le deſir de ſe venger de Perſée. La haine des peres avoit paſſé juſqu'aux enfants. Le Roy de Pergame, contre les régles de la ſaine politique, vouloit abſolument perdre un ennemi dont il appréhendoit le reſſentiment. Les eſpions qu'il entretenoit à la Cour de Macédoine, ne tardérent pas à luy fournir les moyens de ſe ſatisfaire. Il reçut de leur part un mémoire, qui contenoit en détail les preuves de la mauvaiſe volonté de Perſée à l'égard des Romains.

Ce Prince, ſous le prétexte ſpécieux d'aller à Delphes, venoit de parcourir une partie de la Grece. Le Sénat crut entrevoir les motifs de ce voyage. Les ſoupçons ſe changérent en certitude à l'arrivée d'Eumenès. Les lettres qu'on luy avoit écrites de Macédoine eſtoient préciſes, & la lecture fit juger

Liv. lib. 42. cap. 11. à l'assemblée que la guerre estoit inévitable. Ce fut Attalus, suivant Valérius Antias, qui révela au Sénat les desseins de Persée. Mais Tite-Live, sur le témoignage des Historiens les plus dignes de foy, prétend qu'Eumenès vint à Rome luy-même, & que la République pénétrée de reconnoissance, luy *Valer. p. 131.* rendit des honneurs extraordinaires. Il ajoûte, & Valére-Maxime est d'accord avec luy, il ajoûte, dis-je, que le discours du Roy de Pergame au Sénat fut entiérement ignoré du public, tant que dura la guerre, & cela malgré le nombre des personnes intéressées à rompre les mesures de ce Prince. Tels estoient les Ambassadeurs de Persée, ceux de Rhodes & de plusieurs villes libres de l'Asie. Ces diverses Puissances les avoient envoyez, sur les bruits qui s'estoient répandus du voyage d'Eumenès.

Les Rhodiens en avoient pris de l'ombrage, & ils ne doutoient pas que ce Prince, dans le dessein de posséder seul la confiance de Rome, ne les accusât d'estre entrez dans les complots de Persée. Il leur estoit important d'écarter de pareils soupçons; c'est à quoy peut-estre les Ambassadeurs de cette République auroient travaillé avec succès, si dans l'impossibilité de s'instruire de ce que renfermoit le discours d'Eumenès, ils ne se fussent pas livrez à des emportements peu convenables dans la situation présente. Satyrus, chef de l'ambassade, ne craignit pas d'avancer en plein Sénat, que les Lyciens avoient pris les armes à l'instigation du Roy de Pergame, dont l'empire estoit plus onéreux à l'Asie, que ne l'avoit jamais esté celuy d'Antiochus. Ces reproches, quoyqu'appuyez du suffrage unanime des villes libres, ne produisirent point l'effet que les Rhodiens s'en estoient promis. Eumenès ne perdit rien de son crédit, & les Romains jugérent qu'un déchaînement si général n'estoit fondé que sur l'attachement inviolable de ce Prince aux intérêts de la République, & on fut convaincu de plus en plus, que les Rhodiens & presque tous les Grecs, faisoient secrettement des vœux en faveur de Persée. Les Ambassadeurs Macédoniens entreprirent en vain de justifier sa conduite; le Sénat sçavoit à quoy s'en tenir, & la guerre fut résolue.

Elle ne commença néantmoins que l'année ſuivante, la ſeconde de la cent cinquante-deuxiéme Olympiade. Perſée juſque-là s'eſtoit contenté de haïr Eumenès, mais la démarche qu'il venoit de faire, irrita au dernier point le Roy de Macédoine, & il forma dès ce moment le noir projet de ſe délivrer d'un Prince dont l'amitié eſtoit ſi utile aux Romains, & avec lequel il ne pouvoit plus eſpérer de ſe réconcilier. Eumenès devoit aller à Delphes. Perſée en fut averti, & ne laiſſa pas échapper une ſi belle occaſion de ſatisfaire ſa vengeance. Capable des crimes les plus atroces, il entretenoit à ſa Cour des ſcélérats toûjours prêts à exécuter ſes ordres ſans examen & ſans ſcrupule. De ce nombre eſtoit un certain Evandre, Crétois de naiſſance, & Général des troupes auxiliaires qui ſervoient en Macédoine. Il jetta les yeux ſur luy, & luy aſſocia trois Macédoniens, gens coupables de pluſieurs aſſaſſinats. Arrivez à Delphes, ils allérent au logis d'une femme nommée Praxo, très-conſidérée dans cette ville, & par ſes richeſſes & par ſa magnificence. *Liv. lib. 42. cap. 15.*

Elle eſtoit dans les intérêts de Perſée. Evandre luy remit une lettre de ce Prince, & de concert avec elle, luy & ſes compagnons examinérent les environs de Delphes. Eumenès devoit débarquer à Cirra. Le chemin de-là au temple conduiſoit néceſſairement à un ſentier, qu'une maſure à gauche, & un éboulement de terre à droite, reſſerroient tellement, qu'on eſtoit obligé de marcher à la ſuite les uns des autres. Cet endroit eſtoit très-propre à cacher une ambuſcade. Evandre plaça ſon monde derriére la maſure, & y pratiqua des dégrez, à l'aide deſquels on pouvoit attaquer Eumenès à coup ſûr. Il aborda quelques jours après à Cirra, & ayant pris la route du temple, eſcorté de ſes gardes, à peine fut-il engagé dans le ſentier dont on a parlé, que les aſſaſſins roulérent ſur luy deux pierres extrêmement péſantes; l'une l'atteignit à la tête, & l'autre à l'épaule. Il tomba ſans mouvement, ſes gens l'abandonnérent, & il ne reſta auprès de luy que Pantaléon, un des principaux Magiſtrats de la République des Ætoliens.

Evandre perſuadé de la mort d'Eumenès, ſe ſauva avec précipitation, luy & ſes complices; il ne vouloit pas donner à la garde de ce Prince, le temps de ſe reconnoître. Un ſeul des ſiens arrêté, auroit découvert le complot, & Perſée ſeroit devenu l'objet de l'exécration publique. Cependant les amis du Roy de Pergame ſe raſſemblérent autour de luy. On l'enleva, & ſes vaiſſeaux le tranſportérent à Corinthe, & de-là à Egine. On n'admit dans ſon appartement que les perſonnes qui travailloient à la guériſon de ſes bleſſûres, & le ſecret ſur l'état de ſa ſanté fut gardé avec tant d'exactitude, que le bruit de ſa mort ſe répandît juſqu'en Aſie.

Attalus y ajoûta foy un peu trop legérement, & il traita ſur le champ avec la Reine & le Gouverneur de la citadelle. Malgré la réſolution qu'avoit priſe Eumenès, de ne témoigner aucun mécontentement à ſon frere, il ne put s'empêcher à la premiére entrevûe, de luy reprocher en quelque façon, l'empreſſement avec lequel il avoit recherché Stratonice. Voilà comment le fait eſt rapporté dans Tite-Live. Diodore aſſûre qu'Attalus ne s'en tint point à de ſimples propoſitions, il épouſa la Reine, & le mariage fut conſommé. Eumenès, à ce qu'il ajoûte, n'en parla jamais ni à l'un ni à l'autre, & il eut pour ſon frere les mêmes ſentiments de tendreſſe que par le paſſé. Plutarque eſt d'accord avec cet Hiſtorien, ſur les principales circonſtances, ſçavoir, ſur le mariage & ſur la conſommation du mariage. Selon luy, un officier d'Eumenès ayant annoncé à Attalus que ce Prince ne vivoit plus, il ceignit le diademe dans le moment même. La nouvelle ne ſe confirma point, & on eut bientôt avis que le Roy arrivoit. Attalus quitta ſans héſiter les marques de l'autorité ſuprême, reprit la picque, & alla au-devant de ſon frere.

Diod. exc. p. 306.

Plut. tom. 2. pag. 489.

Eumenès l'embraſſa tendrement, & à en juger par les careſſes qu'il luy fit, on auroit dit qu'il ignoroit entiérement ce qui venoit de ſe paſſer. On ne ſçauroit nier que tant de modération ne ſoit digne des plus grands éloges. Les Princes les plus ſages pardonnent quelquefois les offenſes, rarement ils les oublient. Les récits de Diodore & de Plutarque ſont

ceux qui font le plus d'honneur à la vertu d'Eumenès. Je ne voudrois pas néantmoins garantir la vérité de ce qu'ils avancent ici. Tite-Live, dans les endroits qui ont rapport à l'hiſtoire de ces temps-là, copie d'ordinaire Polybe, & ce judicieux Ecrivain eſtoit, comme on l'a déja remarqué, plus à portée que perſonne d'éclaircir un fait dont les moindres particularitez méritoient d'eſtre tranſmiſes à la poſtérité.

Au reſte, les Romains entrérent avec ardeur dans le reſſentiment d'Eumenès. Le Sénat luy envoya des Ambaſſadeurs, ſous prétexte de le complimenter ſur ſa guériſon; ils le joignirent à Pergame. Les ſujets, à l'exemple du Souverain, ne reſpiroient que la vengeance, & on ſe préparoit avec une diligence incroyable, à tirer raiſon d'un attentat dont on ne doutoit pas que Perſée ne fût l'auteur. Les Ambaſſadeurs ſçurent habilement profiter des diſpoſitions favorables où ſe trouvoit le Roy. Elles eſtoient conformes aux vûes ſecretes de Rome, qui, par la ruine de Perſée, ſe frayoit un chemin à la monarchie univerſelle. On arrêta donc les projets de la campagne, & en conſéquence, l'armée Romaine pénétra dans la Theſſalie. Eumenès, preſque dans le même temps, vint débarquer à Chalcis avec Attalus & Athénée ſes freres. Il avoit ſur ſa flotte mille chevaux & ſix mille hommes de pied, dont deux mille furent laiſſez à Chalcis, ſous le commandement d'Athénée, & le Roy de Pergame, avec les cinq mille qui luy reſtoient, ſe rendit au camp du Conſul. On y eſtoit dans un extrême embarras, les Macédoniens avoient impunément déſolé le territoire de Phére; des commencements ſi heureux relevérent les eſpérances des partiſans que Perſée avoit dans la Grece. Licinius prévit les ſuites de ces premiers ſuccès de l'ennemi; & dans la crainte que ſes troupes ne tombaſſent dans une eſpéce de découragement, il aſſembla le Conſeil.

Liv. lib. 42. cap. 18.

Ibid. cap. 56.

Eumenès & Attalus y furent appellez; mais pendant que l'on eſtoit occupé à délibérer, on eut avis que les Macédoniens s'approchoient. Les Romains coururent aux armes, & le Conſul à l'inſtant détacha deux cens hommes des troupes

du Roy de Pergame, dont moitié Cavalerie, moitié gens de trait. A cinq cens pas du camp, ils rencontrérent un parti qui alloit à la découverte. On ſe battit de part & d'autre avec un avantage égal, le nombre des combattants l'eſtoit, & les deux Généraux ne les firent point ſoûtenir. Eumenès perdit dans cette action trente de ſes Cavaliers, & parmi eux Carſignatus, un des principaux Chefs des Gaulois. Quelques jours après, l'Infanterie armée à la legére, & la Cavalerie des deux Nations, en vinrent aux mains. La bonne contenance du Roy de Pergame empêcha la défaite totale des Romains, ou plûtôt Perſée ne ſçut pas profiter de ſa victoire. Les Légions eſtoient conſternées, & le Conſul dans l'abbattement. Eumenès luy conſeilla de paſſer le Penée, & de mettre ce fleuve entre ſon armée & celle des Macédoniens. Le pas eſtoit gliſſant; heureuſement l'ennemi ne s'aviſa point d'inquiéter Licinius dans un mouvement ſi délicat.

La fortune ſe laſſa bientôt de favoriſer Perſée; ſa cavalerie ſouffrit beaucoup dans une troiſiéme affaire. Tite-Live qui nous en a conſervé la deſcription, n'y parle que d'Attalus, & n'y dit pas un ſeul mot d'Eumenès. Ce Prince rendit aux Romains un ſervice très-important ſur la fin de la campagne. Cotys, un des Rois de la Thrace, avoit conduit pluſieurs de ſes ſujets au ſecours des Macédoniens, il eſtoit très-brave de ſa perſonne, & ſon intrépidité avoit beaucoup contribué aux ſuccès de Perſée; le priver d'un renfort ſi conſidérable eſtoit un coup de partie. Le Roy de Pergame en vint à bout. Il avoit des liaiſons avec Atleſbis, ſouverain de quelques cantons de la Thrace, il le gagna, & ce Prince, conjointement avec Corragus, Général d'Eumenès, attaqua les Etats de Cotys: une irruption ſi imprévûe l'obligea de courir à la défenſe des provinces ſoûmiſes à ſa domination.

Liv. lib. 42. cap. 67.

Eumenès, la campagne finie, prit la route de Pergame. L'année ſuivante Hortenſius & luy aſſiégérent Abdere, ville de Thrace; c'eſt ce qui réſulte de quelques paſſages de Tite-Live & de Diodore. On lit dans le premier de ces Auteurs, que les Abdéritains ſe plaignirent au Sénat de l'injuſtice du Préteur,

Idem lib. 43. cap. 4.

Préteur, qui, ſans aucun ſujet s'eſtoit emparé de leur patrie, & y avoit exercé des cruautez inouies; & le ſecond aſſûre que cette place fut priſe par Eumenès. Le ſiége devenoit tous les jours plus difficile, & peut-eſtre que ce Prince auroit eſté contraint de le lever, ſans la trahiſon de Python. On luy avoit confié un poſte, d'où dépendoit le ſalut d'Abdere, & il le gardoit avec deux cens hommes, tous ſes eſclaves ou ſes affranchis. La grandeur des promeſſes qu'on luy fit de la part du Roy, ſéduiſit ce perfide, & il livra la place. Le mépris avec lequel on le traita, le mit au deſeſpoir, & le deſeſpoir le conduiſit au tombeau. *Diod. exc. p. 309.*

Attalus ne ſe trouva point à cette expédition, il eſtoit dans l'armée du Conſul Hoſtilius. Ce Prince, pendant ſon quartier d'hiver, alla faire ſa réſidence à Elatée. Là il employa tous ſes ſoins à réconcilier ſon frere avec les Achæens. La brouillerie avoit éclaté la ſeconde année de la cent quarante-huitiéme Olympiade. Voici la raiſon ſur laquelle eſt fondée l'époque dont il s'agit. Polybe nous apprend que la propoſition d'Eumenès qui révolta les Achæens, ſe fit dans la même aſſemblée où Nicodémus déclara que le Sénat avoit paru mécontent de la deſtruction des murs de Lacédémone; & l'aſſemblée en queſtion a dû néceſſairement précéder la députation de Quintus Cæcilius Métellus, & celle d'Appius Claudius. On ſçait que le premier ne put obtenir audience des Achæens, & que le ſecond fit abroger le décret dont les Lacédémoniens ſe plaignoient avec tant d'amertume: or il eſt viſible par deux paſſages de Tite-Live, qu'Appius fut envoyé en Grece la quatriéme, & Lucilius la troiſiéme année de la cent quarante-huitiéme Olympiade; & dès-lors il faut placer ſous le conſulat d'Æmilius Lépidus & de Mucius Scævola, le Conſeil où furent introduits les Ambaſſadeurs d'Eumenès. *Polyb. exc. p. 133.* *Polyb. p. 897.* *Liv. tom. 3. capp. 24. & 36.* *Polyb. p. 850.*

Ils offroient de ſa part cent vingt talents, dont le produit annuel ſeroit conſacré à l'entretien de ceux qui ſe trouveroient aux aſſemblées publiques de la Nation en qualité de Députez. La généroſité du Roy déplut à Appollonius de Sicyone; il convint que la grandeur de la ſomme eſtoit digne

des Achæens, mais il repréſenta en même temps que ce préſent paroîtroit également honteux & injuſte, ſi l'on examinoit de près les vûes de celuy qui vouloit le faire, & les uſages auſquels il le deſtinoit. « Les Loix défendent aux particuliers & aux Magiſtrats, dit-il, de recevoir la moindre » choſe des Souverains; & cela, ſous quelque prétexte que ce » puiſſe eſtre: quoy donc de plus infâme & de plus criminel, » que de voir les Achæens ſe livrer à la corruption? On propoſe » de fournir à la ſubſiſtance des membres du Conſeil qui ſe convoque tous les ans. Vous délibérerez après avoir dévoré l'hameçon. L'indignité & le danger inſéparables de tout ceci ne » ſe préſentent-t-ils pas à découvert? Eumenès vous donne de » l'argent aujourd'huy, Pruſias & Séleucus à ſon exemple, ne ſe » picqueront-ils pas de vous faire reſſentir les effets de leur libéralité? Vous ſçavez que les affaires qui ſe traitent dans les » Monarchies & dans les Etats populaires, ſont oppoſées de leur » nature. Vous ſçavez encore que les différends que nous avons » avec les Rois, font preſque toûjours le ſujet de nos plus importantes délibérations: de deux choſes l'une, ou il faudra » ſacrifier nos intérêts aux leurs, ou ne ſe point prêter à leurs » demandes; auquel cas nos refus ſeront regardez comme autant » de marques d'ingratitude envers des gens qui ont acheté nos » ſuffrages, je vous conſeille donc de rejetter hautement la propoſition, & de regarder avec horreur celuy qui a imaginé de la faire. »

Apollonius ayant fini ſon diſcours, Caſſander d'Ægine prit la parole: Il commença par rappeller à l'aſſemblée le ſouvenir des diſgraces que les Æginétes, autrefois portion de la République des Achæens, avoient eſſuyées. Sulpicius nous a fait eſclaves, dit-il, & nous a livrez aux Ætoliens; ceux-ci ont vendu l'Iſle à Attalus, ſi Eumenès fait tant de cas de votre amitié, pourquoy vouloir l'acheter à prix d'argent? un moyen ſûr de l'acquérir, c'eſt de rendre la liberté à mes infortunez compatriotes. Il exhorta enſuite les Achæens à ne point accepter un préſent qui priveroit à jamais les Æginétes d'un avenir plus heureux. Ces remontrances échaufférent les

eſprits de la multitude, au point qu'aucun des aſſiſtans n'eût l'aſſûrance d'ouvrir la bouche en faveur du Roy de Pergame. Non-ſeulement on refuſa avec dédain les cent vingt talents, il fut encore ordonné que les ſtatues & les monuments qui luy avoient eſté décernez, ſeroient détruits dans toutes les villes de la dépendance des Achæens.

Un procédé ſi violent mortifia extrêmement Eumenès; les ſecours de cette République luy avoient eſté très-utiles dans des temps critiques. Elle jouoit un beau rolle dans la Grece, & il comprenoit combien la perte de ſemblables alliez eſtoit préjudiciable à ſes véritables intérêts. On auroit tenté vainement de les ramener, après un éclat de cette nature.

Enfin, Attalus crut avoir trouvé le moment favorable d'entamer une négociation ſi épineuſe. Ce Prince, comme nous l'avons dit, eſtoit reſté à Elatée; quelque temps après des affaires importantes y conduiſirent Archon & Polybe, l'un Préteur des Achæens, & l'autre Général de leur Cavalerie. Dans un entretien qu'Attalus eut avec eux, il ne leur diſſimula point le déſir qu'avoit ſon frere de reprendre avec la République, ſes premiers engagements. Archon & Polybe, ſenſibles aux careſſes de ce Prince, s'engagérent de le ſervir de leur mieux auprès de la Nation. Là-deſſus il envoya des Ambaſſadeurs. Dans l'audience qu'on leur donna, ils priérent l'aſſemblée, au nom d'Attalus, de remettre Eumenès en poſſeſſion des honneurs qui luy avoient eſté accordez autrefois. Il y eut dans la compagnie, pluſieurs de ſes membres qui conclurent à ne point écouter la propoſition, & cela, par des vûes toutes différentes. Les auteurs de l'ancien décret vouloient ſoûtenir leur ouvrage: c'eſtoit la premiére claſſe des oppoſants. A la tête de la ſeconde, eſtoient ceux qui avoient des raiſons particuliéres de ne point aimer Eumenès, & qui, par eſprit de vengeance, ſe faiſoient un plaiſir de le mortifier. La troiſiéme comprenoit les ennemis d'Archon & de Polybe; & ces derniers, par un principe de jalouſie, auroient eſté charmez de faire tomber le projet d'Attalus.

Polyb. pag. 897.

Archon, en qualité de Préteur, eſtoit obligé de donner

ſon avis. Il fit voir en peu de mots, que la demande des Ambaſſadeurs eſtoit juſte, & ſe retira. L'envie de parvenir à la Préture, l'avoit jetté dans des dépenſes exceſſives; il craignit que s'il épouſoit les intérêts d'Eumenès avec trop de chaleur, on ne le ſoupçonnât d'en avoir reçû des préſents conſidérables. Polybe qui remarqua l'embarras du Conſeil, ouvrit un avis qui luy parut devoir entraîner la plus grande partie des ſuffrages. Il prétendit que le décret en queſtion, n'aboliſſoit que les honneurs déférez contre les loix, & peu ſéants à la dignité de la République; que Soſigéne & Diopithes les avoient proſcrits tous ſans exception, & contre les regles de l'équité, & contre les intentions de l'aſſemblée, & que l'un & l'autre, ennemis déclarez d'Eumenès, avoient abuſé du pouvoir dont, en qualité de Juges, ils eſtoient alors revêtus. Les Achæens, dit-il, n'ont jamais penſé à le priver des marques de diſtinction dont on avoit jugé à propos de le gratifier. Ce Prince aſpiroit à de plus grandes; ſes prétentions bleſſérent la délicateſſe du Conſeil, & il fut réſolu qu'on ſupprimeroit ceux des monuments publics, qui porteroient les choſes au-delà de leurs juſtes bornes. Ces monuments ne ſubſiſtent plus. Soſigéne & Diopithes, l'un & l'autre guidez par une aveugle paſſion, & trop peu attentifs aux loix de la bienſéance, les ont détruits tous ſans diſtinction. La dignité & la gloire de la Nation, exigent que vous corrigiez la faute de vos Magiſtrats, & que vous répariez l'outrage qu'ils ont fait au Roy de Pergame: c'eſt une grace dont luy & Attalus ſon frere conſerveront une éternelle reconnoiſſance.

L'aſſemblée applaudit au diſcours de Polybe. On forma le décret, & Télocrite eut ordre de le préſenter à Attalus. Il ſe diſpoſoit à ſuivre le nouveau Conſul, dont tous les préparatifs tendoient à pénétrer dans le ſein de la Macédoine. Les Romains eſtoient déja venus à bout de forcer les paſſages les plus difficiles, lors qu'Eumenès, avec vingt vaiſſeaux, joignit C. Marcius, qui alors ſe crut en eſtat d'aſſiéger Caſſandrée. La valeur de la garniſon, les pertes fréquentes des aſſiégeants, le peu de ſuccès des travaux que conduiſoit

Polyb. p. 902.

Liv. lib. 44. cap. 10.

Eumenès, enfin un nouveau renfort que Perſée avoit jetté dans la place, contraignirent les Confédérez de ſonger à des entrepriſes plus aiſées. Ils ne furent pas néantmoins plus heureux devant Démétrias. Un détachement de Macédoniens, malgré les précautions du Préteur, entra dans la ville, & rendit inutiles les efforts de l'ennemi. Bien des gens alors ſoupçonnérent Eumenès d'avoir traverſé ſous main la priſe de Démétrias. Cydas & Antimachus y commandoient. Ces deux Capitaines, à ce que rapporte Tite-Live, vrayſemblablement ſur la foy de quelques monuments qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous, ces deux Capitaines, dis-je, propoſérent les premiers à ce Prince de traiter avec Perſée : la négociation fut très-ſecrete. Du moins le Roy de Pergame, immédiatement après la levée du dernier de ces ſiéges, alla ſaluer le Conſul, & le complimenta ſur le progrès de ſes armes en Macédoine. Eumenès prit enſuite la route de Pergame. Voilà, ſuivant toutes les apparences, la maniére dont Polybe racontoit ces divers événements. Tite-Live l'avoit copié à ſon ordinaire. Valérius-Antias prétendoit au contraire que les lettres réitérées du Préteur, n'avoient pû engager Eumenès à luy envoyer ſa flotte. A l'entendre parler, le Roy de Pergame avoit quitté bruſquement l'armée, mécontent de ce que le Conſul avoit exigé qu'il occupât un camp ſéparé de celuy des Romains. Ce Prince ne s'en tint pas là ; il refuſa aux inſtances de Marcius, la Cavalerie Gauloiſe dont les Romains avoient un extrême beſoin.

Liv. lib. 44. cap. 13.

Quoy qu'il en ſoit, l'attachement d'Attalus à la République, ne ſe démentit pas un ſeul moment. Il demeura auprès du Conſul, & le ſervit très-utilement en différentes occaſions. Les Députez du Sénat à l'armée, témoins de la conduite de ce Prince, en firent de magnifiques éloges ; ils la comparérent avec celle de ſon frere, dont les actions, pendant le cours de la campagne, marquoient & peu de zéle & peu de ſincérité. Leur rapport finit par dire que la flotte de Pergame, comme ſi les vents ſeuls & le hazard euſſent dirigé ſa route, avoit paru & diſparu. De la maniére dont s'expriment les Anciens,

il ſemble que dans tout ceci, la tendreſſe des deux freres ne ſouffrit aucune altération. Mais ni Tite-Live ni les autres ne nous diſent point ſi Attalus eut quelque connoiſſance de ce qui s'eſtoit paſſé à Démétrias. Peut-eſtre Eumenès luy en fit-il un myſtére, bien aiſe qu'il méritât de plus en plus l'amitié des Romains, & qu'en cas d'accident, les ſervices de ſon frere ſuſpendiſſent le reſſentiment du Sénat. Je ne ſçaurois néantmoins me perſuader que le Roy de Pergame traitât de bonne foy avec celuy de Macédoine, & même je ſerois tenté de penſer que ces deux Princes avoient envie de ſe tromper mutuellement. Perſée n'eut garde d'abandonner une négociation que Cydas & Antimachus avoient ſi heureuſement entamée. Cryphon vint de ſa part à Pergame, ſous prétexte de régler la rançon des priſonniers. Animé par le deſir de réuſſir dans une commiſſion de cette importance, il commença ſon diſcours à Eumenès, par établir que la nature avoit mis une eſpéce d'inimitié entre les villes libres & les Monarques. Il luy repréſenta enſuite que les Romains les attaquoient les uns après les autres, & qu'ils employoient les forces des Rois contre les Rois mêmes. Philippe, ajoûta-t-il, a ſuccombé ſous celles d'Attalus, & les voſtres ont triomphé d'Antiochus. Maintenant vos armées & celles de Pruſias combattent en faveur de Rome. Si une fois le royaume de Macédoine eſt détruit, l'Aſie, par le droit du voiſinage, n'excitera-t-elle pas la cupidité des Romains, ou plûtôt n'en ſont-ils pas déja maîtres, par la quantité de villes auſquelles ils ont feint de donner la liberté? Aujourd'huy on recherche l'amitié de Pruſias, la voſtre eſt négligée, & Antiochus ſe voit arracher l'Egypte, dont ſes conquêtes luy aſſûroient la poſſeſſion. Des motifs ſi puiſſants doivent vous déterminer à contraindre les Romains de faire la paix, &, en cas de refus, de joindre vos armes à celles de Perſée, & de regarder ces mêmes Romains comme des gens qui veulent anéantir toutes les Monarchies. Ces réflexions eſtoient ſolides & judicieuſes, & je ſuis ſurpris qu'elles euſſent échappé à la pénétration d'un Prince auſſi éclairé que l'eſtoit Eumenès. L'eſprit de vengeance luy avoit

Liv. lib. 4. cap. 24.

fermé les yeux sur ses propres intérêts ; & uniquement dans la vûe de satisfaire sa haine contre Persée, il luy avoit suscité une guerre, qui, en le renversant du trône, alloit ébranler celuy de tous les autres Souverains. Mais le mal estoit fait, & le reméde presqu'impossible.

Les préparatifs que faisoit le Sénat, & la mauvaise conduite de Persée, annonçoient la ruine du royaume de Macédoine, & Eumenès estoit trop habile, pour épouser, dans de pareilles conjonctures, la querelle d'un Monarque si peu digne de la place qu'il occupoit. Cryphon eut beau faire, le Roy de Pergame ne voulut jamais entendre parler d'une ligue offensive & défensive contre les Romains. C'estoit le premier article des instructions de l'Ambassadeur. Le second concernoit la paix, & ce Prince fut beaucoup plus traitable sur celuy-là. Il estoit bien informé que Persée la souhaitoit ardemment, & il croyoit s'estre apperçû que le Sénat estoit las d'une guerre qui jusqu'alors n'avoit pas esté fort heureuse. Eumenès persuadé que sa médiation seroit agréable aux deux partis, & que la conclusion de la paix luy feroit un honneur infini auprès de toutes les Puissances, laissa Cryphon se flater de l'espérance de réussir dans cette partie de sa négociation. Celuy-ci redoubla ses instances, & Eumenès promit à la fin de travailler à la réconciliation de Persée avec les Romains ; il s'engagea même à ne leur fournir ni troupes ni vaisseaux, mais à condition qu'on luy feroit compter quinze cens talents, en reconnoissance de ses bons offices ; & la preuve, dit-il, que j'agis avec sincérité, c'est que je suis prêt à donner des ostages. On convint qu'ils seroient envoyez dans l'Isle de Créte.

Cryphon se voyoit à la veille de conclurre, lorsque Persée, qui ne pouvoit se résoudre à sacrifier une somme si considérable, fit naître de nouvelles difficultez. Quoyque d'abord il eût accepté la proposition, il prétendit que la signature de la paix avec les Romains, devoit précéder le payement des quinze cens talents ; & il offroit, pour la sûreté de sa parole, de les déposer à Samothrace. Eumenès comprit aisément qu'on cherchoit à l'amuser. L'Isle de Samothrace estoit une

dépendance du royaume de Macédoine; & comment dans la ſuite forcer Perſée à remplir ſes engagements? En vain Eumenès ſe réduiſit à demander qu'on luy remît entre les mains une partie de la ſomme, Cryphon avoit ordre de ne ſe point relâcher. Ainſi finit une négociation qui ſera un monument éternel de la mauvaiſe foy & de l'avarice ſordide de ces deux Princes.

Le ſeul avantage que Perſée tira de ces conférences, fut de rendre ſon ennemi ſuſpect aux Romains. A la vérité, Eumenès avoit eu la précaution d'avertir le Conſul de l'arrivée de Cryphon à ſa Cour. Le rachat des priſonniers eſtoit l'unique objet de cette Ambaſſade. C'eſt ce que le Roy faiſoit inſinuer à Marcius; mais ni le Sénat ni luy, ne prirent point le change. Les fréquentes dépêches qui venoient de Macédoine, & les audiances qu'on accordoit à l'Ambaſſadeur, parurent à tout le monde cacher des myſtéres dont la République avoit de juſtes raiſons de s'allarmer. On ne douta plus qu'Eumenès n'eût formé le deſſein de trahir la cauſe commune. L'amitié des Romains ſe changea en haine, & depuis ils embraſſérent avidement toutes les occaſions qui ſe préſentérent de luy cauſer de l'inquiétude & des mortifications. Paul Æmile prit à peu près dans ce temps-là le commandement de l'armée Romaine; & Perſée qui ne voyoit plus de jour à un accommodement, envoya dans les Cyclades, quarante-cinq de ſes vaiſſeaux, pour eſcorter les barques deſtinées à tranſporter des bleds en Macédoine. Trente-cinq bâtiments d'Eumenès, tenoient alors la mer. Ils eſtoient chargez de la Cavalerie Gauloiſe qui devoit aller joindre Attalus. Anténor, Amiral de la flotte Macédonienne, les ayant apperçûs, fit force de voiles. Ceux de Pergame qui ne s'imaginoient pas même que les ennemis fuſſent en mer, les reconnurent un peu tard, & ſe retirérent avec précipitation, les uns à Chio & les autres à Erythrée. Anténor pourſuivit vivement les premiers, les atteignit à la deſcente, tua ſept cens hommes, & fit deux cens priſonniers. La joye qui ſe répandit en Macédoine, à la nouvelle de ce petit avantage, ne fut pas de longue durée,

Liv. lib. 44. cap. 28.

Paul

Paul Æmile quelque temps après défit Perſée, & mit fin à un Empire qui ſubſiſtoit avec tant de gloire depuis un ſi grand nombre d'années. On vit alors arriver à Rome des Ambaſſadeurs de preſque toutes les Puiſſances, qui venoient féliciter le Sénat ſur un événement dont la plûpart d'elles eſtoient véritablement conſternées. Je ne place point Attalus dans ce rang. Le Conſul eſtoit extrêmement ſatisfait des ſervices de ce Prince; & les principaux Officiers, témoins de ſa valeur, s'empreſſérent à luy donner des marques de leur eſtime pendant le ſéjour qu'il fit à Rome: Ce qui ſuppoſe qu'ils eſtoient de retour de l'armée, & par conſéquent l'arrivée d'Attalus dans cette ville doit néceſſairement ſe rapporter à la ſeconde année de la cent cinquante-troiſiéme Olympiade.

Le motif de ce voyage eſtoit de congratuler les Romains, d'obtenir du Sénat les récompenſes que ſon zéle luy avoit méritées, & d'implorer l'aſſiſtance de la République contre les Gaulois, qui déſoloient le royaume de Pergame. On luy prodigua les careſſes & les honneurs; & quelques perſonnes luy inſinuérent adroitement que la conduite peu ſincére d'Eumenès avoit excité l'indignation de tous les membres de la République, & que le Peuple Romain, bien loin de luy accorder de nouvelles graces, eſtoit dans la diſpoſition de le priver de celles qu'il tenoit de ſa libéralité. Profitez d'une circonſtance ſi favorable, ajoûtérent-ils, le Sénat eſt charmé de votre fidélité, & il ne vous refuſera aucune des demandes qui tourneront au déſavantage d'un Prince ſur l'amitié duquel on ne ſçauroit deſormais compter. Des diſcours ſi artificieux réveillérent dans le cœur d'Attalus, des mouvements d'ambition que la tendreſſe fraternelle avoit étouffez juſqu'alors. Ceux qui travailloient à le ſéduire, eſtoient la plûpart gens de la premiére conſidération: ſûr d'en eſtre puiſſamment appuyé, il leur promit de parler dans le Sénat conformément aux avis dont ils avoient bien voulu l'honorer. Eumenès avoit prévû ce qui pouvoit arriver; & perſuadé que les eſprits les plus modérez ne ſont point à l'épreuve de certaines

Polyb. p. 914. exc. p. 130. Liv. lib. 45. cap. 19.

ſéductions, il avoit engagé le Médecin Stratius à paſſer en Italie, quelques jours après le départ d'Attalus.

C'eſtoit un homme de tête, capable des plus importantes affaires, & qui, à une rare prudence, joignoit le talent de ramener à ſes propres ſentiments, ceux mêmes qui en paroiſſoient les plus éloignez. Un Courtiſan tel que nous venons de le décrire, eut bientôt démêlé les plus ſecretes penſées du Prince; mais ce ne fut pas ſans peine qu'il le déſabuſa de ces flateuſes eſpérances qui l'occupoient tout entier. Il luy remontra que le diademe & le nom de Roy ſeul, mettoient quelque différence entre Eumenès & luy; que ſon autorité eſtoit reſpectée dans toute l'étendue de l'Empire, à l'égal de celle du Souverain; que ſon frere n'avoit pas d'enfants, qu'il eſtoit infirme, & qu'une ſi belle ſucceſſion le regardoit inconteſtablement. Examinez la ſituation où le royaume ſe trouve maintenant, continua-t-il, la Maiſon Royale bien unie, arrêtera difficilement la fureur des Gaulois. Si la diſcorde vient au ſecours de l'ennemi, ç'en eſt fait de la Monarchie, Eumenès perdra infailliblement ſes Etats, & vous ſerez, vous & vos freres, exclus à jamais d'une couronne qui doit bientôt vous appartenir. Ces raiſons eſtoient ſans replique; & Attalus qui en ſentit toute la force, ſe borna dans ſon audience à complimenter le Sénat ſur la défaite de Perſée, à repréſenter en peu de mots la vivacité de ſon zéle dans le cours de cette guerre, & à implorer l'aſſiſtance de Rome contre les Gaulois. Il finit par ſupplier la compagnie de le mettre en poſſeſſion des villes d'Ænus & de Maronée.

Le ſilence d'Attalus par rapport au partage du Royaume, ſurprit extrêmement le Sénat. On s'imagina d'abord que ce Prince avoit jugé à propos de ne s'ouvrir ſur une affaire ſi délicate, que dans des conférences particuliéres, & là-deſſus on luy répondit que la République envoyeroit des Ambaſſadeurs en Aſie, & qu'elle luy accorderoit avec joye les places qu'il avoit demandées. On luy fit enſuite des préſents ſuperbes & magnifiques. Cependant il partit de Rome ſans prendre congé de perſonne, & les Romains, fâchez de ſe voir fruſtrez de

leurs espérances, déclarérent qu'Ænus & Maronée jouiroient désormais de la liberté. Attalus arriva à Pergame dans des conjonctures où sa présence estoit très-nécessaire. Les Gaulois, comme on a pû le remarquer, s'estoient soustraits à la domination d'Eumenès. La révolte de ces barbares éclata vers la fin de la premiére année de la cent quarante-troisiéme Olympiade. Que ce soit là la véritable époque, la preuve s'en tire du voyage qu'Attalus fit en Italie. Il y aborda dans les premiers mois de l'année suivante, & pria le Sénat de réprimer par son autorité la fureur des Gaulois. La crainte de Rome, plus que la puissance d'Eumenès, les avoit jusqu'alors contenus dans le devoir. La mésintelligence entre ce Prince & la République, enhardit ces peuples; ils coururent aux armes & remportérent une victoire signalée sur Eumenès.

Polybe & Tite-Live assûrent en termes formels, que cette disgrace précéda l'Ambassade d'Attalus. Ne seroit-ce pas de la bataille dont il s'agit, qu'on doit entendre un endroit de Polyænus, dans lequel il est dit qu'Eumenès obligé, à cause de sa mauvaise santé, de se faire porter dans une litiére, & prêt à tomber entre les mains des Gaulois, qui le poursuivoient vivement, ordonna à ses gens de gagner la coline prochaine, & d'y rester? L'ennemi persuadé que le Roy n'auroit pas pris le parti de s'arrêter là, s'il n'avoit esté soûtenu de quelques corps de troupes cachées dans les environs, crut qu'il y auroit de la témérité à s'engager plus avant. Une si belle campagne releva les espérances des Gaulois, qui rentrérent dans les Etats de Pergame dès le commencement du Printemps. Il est à présumer que la présence de Licinius empêcha que les deux armées n'en vinssent à une action décisive. Le Sénat l'avoit envoyé en Asie immédiatement après le départ d'Attalus. Qu'on ne s'imagine pas qu'en cela les Romains eussent eu égard aux priéres de ce Prince; le désir seul de se venger d'Eumenès, les animoit. L'Ambassadeur avoit ordre, à ce que Polybe conjecture, d'entretenir une division qui diminueroit considérablement les forces de l'une & de l'autre de ces Puissances.

Polyb. p. 918; Liv. lib. 45. cap. 19.

Polyæn. pag. 398.

Liv. lib. 45. cap. 34.

Polyb. p. 920.

Licinius néantmoins, dans la vûe de ſauver en quelque ſorte les apparences, fit conſentir les parties à n'exercer pendant l'hiver aucun acte d'hoſtilité. Eumenès n'aſſiſta point à la plûpart de ces conférences. Il apprit dans ce temps-là même que Pruſias eſtoit à Rome. Son génie artificieux & intrigant le fit trembler. De nouvelles accuſations auroient achevé de luy aliéner l'eſprit des Romains. La néceſſité de regagner leur confiance, l'obligea de s'embarquer. Le Sénat averti de ſon départ, s'aſſembla extraordinairement, & preſque tout le monde opina à ne luy point accorder d'audience. Si on permet à ce Prince de ſe juſtifier, diſoit-on, & qu'après l'avoir entendu on luy déclare franchement que ſes raiſons ont paru inſuffiſantes à la Compagnie, ne ſera-ce pas avouer à la face de tout l'Univers, que la ſageſſe & le diſcernement n'ont eu aucune part à ce nombre prodigieux de bienfaits dont on a comblé Eumenès? Suppoſons au contraire que par des reſpects purement humains, on luy faſſe une réponſe favorable, ne nous reprochera-t-on pas d'avoir trahi & la vérité & les intérêts de la République? Cet avis prévalut; la difficulté eſtoit de trouver des adouciſſements à un refus dont la dureté retomberoit ſur les Romains mêmes. On délibéra, & il fut arrêté que ſans différer on publieroit un décret par lequel l'entrée de Rome ſeroit déſormais défendue à tous les Souverains.

Polyb. p. 928. Liv. Epiſt. lib. 46.

Cependant Eumenès arriva à Brindes; on luy députa ſur le champ un des Queſteurs. Il remit le décret à ce Prince, & après l'avoir preſſé de luy déclarer les motifs de ſon voyage, il luy ordonna de la part du Sénat, de ſortir de l'Italie inceſſamment. Eumenès répondit qu'il n'avoit rien à demander à la République, & reprit le chemin de ſes Etats. La nouvelle d'un affront ſi ſanglant ſe répandit bientôt par toute l'Aſie. Les ennemis d'Eumenès ſe multipliérent, au grand contentement des Romains, dont la politique avoit armé tant de peuples contre le royaume de Pergame. Il ne ſera point inutile de remarquer ici que ces événements doivent ſe rapporter à la troiſiéme année de la cent cinquante-troiſiéme

Olympiade. Eumenès tomba malade pendant l'hiver de la même année, & se reposa vrayſemblablement sur Attalus, du soin de travailler aux préparatifs de la campagne prochaine. Les Gaulois, dès que la saison le permit, s'avancérent jusqu'à Synnade, & l'armée de Pergame se posta dans les environs de Sardis. *Liv. lib. 45. cap. 34.*

Licinius qui continuoit toûjours à faire les fonctions de médiateur, se transporta au camp des Gaulois, accompagné d'Attalus. Lorsqu'ils en furent proche, il conseilla à ce Prince de n'y point entrer, de crainte que sa présence n'aigrît les esprits. C'estoit un prétexte, il auroit esté de trop dans une conférence où l'Ambassadeur se proposoit uniquement d'allumer de plus en plus le feu de la division. Il y réussit parfaitement; & de retour à Sardis, il dit à Eumenès que ces barbares, moins traitables encore que par le passé, avoient refusé avec dédain de se prêter à un accommodement. On fut étonné que les Gaulois eussent marqué si peu d'égards pour la médiation des Romains: médiation qui avoit terminé en un seul instant les différends d'Antiochus & de Ptolémée, les deux plus puissants Monarques qui fussent alors. Mais le mauvais succès de la négociation de Licinius n'intimida point Eumenès; il l'avoit prévû de loin, & à la tête d'une belle armée, il se voyoit en estat de conjurer la tempête qui le menaçoit. Je serois même tenté de croire qu'il remporta sur les Gaulois, quelques avantages considérables; car on lit dans Polybe, que ces peuples peu de temps après envoyérent des Ambassadeurs à Rome. Ils obtinrent du Sénat la liberté de se gouverner dans la suite par leurs propres loix, à condition néantmoins de ne plus faire de course sur le territoire de leurs voisins. Il disposoit dans cette occasion, d'un bien qui appartenoit à Eumenès par droit de conquête. *Polyb. p. 981.*

La Galatie, depuis quelques années, faisoit partie du royaume de Pergame, & elle auroit esté contrainte de subir le joug de nouveau, si les Romains, jaloux de la grandeur d'Eumenès, n'avoient arrêté le progrès de ses armes. On eut soin de l'instruire des intentions du Sénat sur le chapitre des

Gaulois. Ce Prince ne s'y conforma qu'en partie; à la vérité, les actes d'hoſtilité ceſſérent, mais en revanche, les créatures qu'il avoit dans le pays, y ſemérent, à ſon inſtigation, le trouble & le déſordre, & les partiſans de Rome y eſſuyoient
Polyb. p. 932. tous les jours des mortifications. Polybe du moins nous apprend que ce fut-là un article des plaintes que les Ambaſſadeurs de Pruſias à Rome avoient ordre de former contre le Roy de Pergame. Ils l'accuſérent outre cela, de s'eſtre emparé de quelques places dépendantes de la Bithynie, & d'avoir, à l'inſçû des Romains, conclu une ligue avec Antiochus. Les Députez des Gaulois, de la ville de Selge & de pluſieurs autres États, répétérent les mêmes choſes. Attalus & Athénée
Polyb. p. 936. eſtoient à Rome, le Sénat voulut les entendre; ils y vinrent, répondirent ſolidement aux objections de leurs adverſaires, & la Compagnie détrompée, les combla d'honneurs. Il fut décidé néantmoins que Caius Sulpicius & Manius Sergius paſſeroient en Aſie, & que là ils examineroient ſi le bruit qui couroit d'une ligue entre Eumenès & Antiochus, avoit quelque fondement.

Il auroit eſté contre la prudence, de ne point approfondir une accuſation à laquelle les liaiſons de ces deux Princes don-
Appian. tom. 1. pag. 187. noient un air de vérité. Antiochus, au rapport d'Appien, eſtoit redevable de la couronne à Eumenès, & ils avoient l'un & l'autre de juſtes ſujets de n'eſtre pas contents de la République. Il réſulte de tout ce que l'on vient de dire, que le Sénat nomma les Députez en queſtion du vivant d'Antiochus, dont la mort tombe conſtamment ſur la premiére année de la cent cinquante-quatriéme Olympiade; & deſlors M. de Valois a eu tort de placer le départ de Caius Sulpicius ſous le Conſulat de Tibérius Gracchus & de Juventius Thalma, il y avoit plus d'un an que Démétrius eſtoit ſur le trône. Au reſte, jamais homme ne fut moins digne de la confiance du Sénat. Vain naturellement, il s'imagina que chagriner Eumenès luy frayeroit le chemin à une haute réputation. A
Polyb. exc. p. 245. peine eut-il mis le pied en Aſie, qu'il fit afficher dans toutes les villes, que ceux qui auroient à ſe plaindre du Roy de

Pergame, vinſſent à un jour marqué le trouver à Sardis. On y accourut de toutes parts, & Sulpicius plaça dans le Gymnaſe ſa Chaiſe Curule, & écouta avec oſtentation pendant dix journées entiéres, les horreurs & les infamies qu'il plut à chacun de débiter contre ce Prince.

Des procédez ſi extravagants ne firent honneur ni à l'Ambaſſadeur ni à la République, & le Sénat eſtoit trop modéré, pour ne pas faire là-deſſus à Eumenès quelqu'eſpéce de ſatisfaction. Les Hiſtoriens cependant qui ſont parvenus juſqu'à nous, gardent un profond ſilence, & ſur cet article, & ſur pluſieurs autres événements qui ont dû précéder la mort de ce Prince. Il vêcut encore près de huit ans, & plus de ſeize, ſi l'on adopte le calcul de Strabon, qui donne quarante-neuf ans de regne à Eumenès. Mais je crois ce ſentiment inſoûtenable, car Attalus eſtoit déja ſur le trône, lorſque la défaite de ſes troupes par celles de Pruſias, l'obligea d'envoyer Athénée ſon frere implorer l'aſſiſtance du Peuple Romain, & ce Prince, ſelon Polybe, arriva en Italie ſous le Conſulat de Marcius, qui concourt avec la premiére année de la cent cinquante-ſixiéme Olympiade. Il s'enſuit de-là qu'Eumenès avoit déja terminé ſa carriére, & peut-eſtre même dès l'année précédente; car Attalus, à ce que dit Polybe, ſignala ſon avénement à la couronne par le rétabliſſement d'Ariarathès Roy de Cappadoce. Or le rétabliſſement de ce Prince eſt antérieur au Conſulat de Marcius, Tite-Live le déclare formellement, & le texte de cet Auteur établit avec évidence, ſi je ne me trompe, que la mort d'Eumenès doit ſe rapporter à la derniére année de la cent cinquante-cinquiéme Olympiade.

Strab. p. 926.

Polyb. p. 959.

Liv. Epiſt. lib. 47.

Il aima les Lettres ainſi que ſes prédéceſſeurs, augmenta conſidérablement la Bibliothéque de Pergame, & pluſieurs Sçavants reſſentirent les effets de ſa généroſité. Il en fut payé ſans doute par de magnifiques éloges, & on ne ſçauroit nier qu'il ne les méritât à plus juſte titre qu'aucun des Souverains qui regnoient alors. Polybe ſera mon garant. Voici comme il s'explique ſur le chapitre d'Eumenès. « Eumenès, dit-il, quoyque d'une complexion extrêmement délicate, ſuppléa «

Diog. Laërt. pag. 303.

Polyb. exc. p. 167.

» à la foibleſſe du corps par la vigueur & les lumiéres de l'eſprit. » Il ne fut inférieur à aucun des Monarques de ſon temps dans » les choſes ordinaires, & il les ſurpaſſa tous dans les grandes. » Quelques villes peu conſidérables formoient, avant luy, le » royaume de Pergame, & il en étendit les bornes au point, » qu'il ne le céda à aucun des Empires les plus floriſſants qui » ſubſiſtaſſent alors. Un ſi haut dégré d'élévation fut moins » l'ouvrage du hazard & de la fortune, que de la pénétration, » du travail & de l'activité d'Eumenès. Avide de gloire, il » donna avec plus de profuſion qu'aucun autre Prince, des mar- » ques de ſa libéralité, & aux villes Grecques & à pluſieurs par- » ticuliers. Il ſçut maintenir dans l'obéiſſance & dans la ſubordi- » nation ſes trois freres, tous à la fleur de leur âge. Ils faiſoient » auprès de luy la fonction de gardes, & travailloient de concert à l'affermiſſement de l'autorité royale. » Les exemples d'une union ſi parfaite ſont très-rares dans l'Hiſtoire. Ces derniéres paroles me rappellent le ſouvenir d'une maxime de ce Prince, qui ſe lit dans le Recueil d'Antonius Meliſſa. « Si mes freres, » diſoit-il, me traitent en Roy, je les traiteray en freres; s'ils me traitent en freres, je les traiteray en Roy. »

Anton. Meliſſ. pag. 175.

RECHERCHES SUR LES ROIS DE PERGAME.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

TROISIE'ME PARTIE.

Assemblée publique. 15. Novemb. 1735.

LE teſtament d'Eumenès & les vœux des Peuples élevérent Attalus ſur le trône de Pergame. Le Roy deffunt, à la vérité, avoit laiſſé un fils, mais il eſtoit à peine ſorti de l'enfance, & les beſoins de l'Etat demandoient un Prince capable, par ſon habileté, de détourner les malheurs dont la Monarchie eſtoit menacée. Démétrius & Pruſias en méditoient la conquête, & les autres Souverains de l'Aſie eſtoient prêts à ſeconder les efforts de ces deux Puiſſances. Enfin, tout concouroit à la décadence de la maiſon des Attalides. Les Romains, autrefois leur plus ferme appuy, les abandonnoient à la mercy de tant d'ennemis; & Ariarathès, le ſeul qui eût refuſé conſtamment de ſe détacher des intérêts d'Eumenès, fuyoit devant Oropherne, que les armes victorieuſes de Démétrius avoient mis en poſſeſſion de la Cappadoce. Telle eſtoit la ſituation des affaires à la mort d'Eumenès. Il auroit eſté dangereux de mécontenter Attalus dans de pareilles conjonctures. Eumenès, qui en ſentoit toutes les conſéquences, le déclara ſon ſucceſſeur. Un choix ſi judicieux fut le ſalut de la patrie. La valeur du nouveau Monarque, ſa généroſité & ſa modeſtie luy avoient concilié l'amitié des plus illuſtres Citoyens de Rome, & bientôt, par leur crédit, il regagna la confiance du Sénat. Il eſt certain que les intrigues de cette Compagnie avoient ſuſcité à Eumenès le nombre prodigieux d'ennemis qui le traverſérent pendant les derniéres années de ſon regne.

Le commencement de celuy d'Attalus tombe ſur la fin de la cent cinquante-cinquiéme Olympiade. Ce fut à peu-près

dans ce temps-là qu'il s'unit avec Stratonice veuve d'Eumenès. L'amour eut bien autant de part à ce mariage, que le desir d'exécuter le testament de son frere. On a vû cy-dessus que sur les bruits qui se répandirent en Asie de la mort de ce Prince, Attalus fit proposer à la Reine de l'épouser. Soit tendresse de sa part, soit ambition, elle se rendit, sans balancer un moment, aux empressements de son beau-frere. Eumenès, à ce que rapportent quelques Auteurs, sçut dissimuler le chagrin que devoit luy causer une conduite si peu réguliére; & parvenu à la fin de sa carriére, il disposa en faveur d'Attalus, & de son royaume & de sa femme. La politique dirigea cet arrangement, & Eumenès se flata que la reconnoissance de son frere & les soins de la Reine, placeroient un jour sur le trône le fils qu'elle luy avoit donné. Les vûes secretes du Roy de Pergame sembloient d'autant plus justes, que Stratonice estoit d'un âge à ne plus espérer d'enfants. Ses noces furent célébrées la premiére année de la cent quarante-huitiéme Olympiade. Elle avoit alors treize ans au moins, & quarante-cinq par conséquent, lorsqu'Attalus l'épousa. Si l'on écoute Plutarque, ce Prince eut plusieurs enfants de Stratonice, dont il ne voulut élever aucun, & par reconnoissance & par respect pour la mémoire de son prédécesseur. Mais, à parler vray, une action si barbare est peu croyable de la part d'un Monarque de qui les Anciens vantent la douceur, l'humanité & le bon naturel.

Cependant on travailloit sans relâche aux préparatifs nécessaires pour le rétablissement d'Ariarathès. Les insinuations de Démétrius n'avoient pû le séparer du parti des Attalides; & sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Souverains, il s'excusa de s'unir par un mariage, avec la Princesse de Syrie. Le pere ressentit vivement cet affront. Résolu de s'en venger avec éclat, il entra dans la Cappadoce. Les partisans d'Orophernе se joignirent à luy; & Ariarathès abandonné de ses propres sujets, fut contraint de mandier le secours des Puissances étrangéres. En vain il implora l'assistance des Romains. Eumenès vivoit encore, & le Sénat se faisoit un plaisir secret

de le mortifier en la perſonne d'un Prince avec lequel il avoit des liaiſons ſi étroites. La gloire de remettre Ariarathès en poſſeſſion de ſes E'tats eſtoit réſervée à Attalus. L'honneur & l'intérêt l'invitoient également à une entrepriſe ſi généreuſe; je dis l'intérêt, parce que les forces de la Cappadoce unies à celles de Pergame, luy donnoient un grand avantage ſur les ennemis qui avoient juré la perte de ſa Maiſon.

Dans le deſſein de les prévenir, il avoit employé une partie de l'hiver à groſſir conſidérablement ſon armée; & dès que la ſaiſon le luy permit, il marcha contre Oropherne. La mauvaiſe conduite de ce Prince avoit aliéné les eſprits des Cappadociens. La défection fut générale, & l'uſurpateur obligé de ſe dérober par une prompte fuite, au juſte reſſentiment d'Ariarathès, alla de nouveau chercher un aſyle dans la Cour de Démétrius. On lit dans Tite-Live qu'Ariarathès fut redevable aux Romains de ſon rétabliſſement, & ce récit ſe trouve en quelque maniére appuyé du témoignage d'Appien. Selon luy, le Sénat ordonna qu'Oropherne & ſon rival gouverneroient conjointement le royaume de Cappadoce. Je doute néantmoins que le fait ſoit véritable. Voici la raiſon ſur laquelle je me fonde. Polybe, témoin oculaire de ce qui ſe paſſoit alors, aſſûre dans un endroit de ſes ouvrages, que le Sénat avoit écouté peu favorablement les repréſentations d'Ariarathès; & dans un autre, il déclare qu'Attalus avoit ſignalé ſon avénement à la couronne par la conquête de la Cappadoce. Il faut avouer que ces deux narrations ne ſe reſſemblent guéres. Pour moy je penſe que le plus ſûr eſt de s'en tenir à l'autorité de Polybe.

Liv. Epit. lib. 46.

Appian. tom. 1. pag. 189.

Polyb. p. 958.

Au reſte, ce premier exploit d'Attalus tombe ſur le commencement de la cent cinquante-ſixiéme Olympiade. Il eſt conſtamment antérieur à la guerre qu'il eut à ſoûtenir contre Pruſias. Or ce fut dans le cours de la premiére année de cette Olympiade-là même, que les Généraux Bithyniens défirent les troupes de Pergame; Polybe en fournit la preuve. Il inſinue que les Ambaſſadeurs d'Attalus qui vinrent à Rome ſe plaindre des injuſtes procédez de Pruſias, furent introduits

Idem p. 960.

dans le Sénat par le Préteur Aulus Posthumius; & Posthumius, au rapport de Cicéron, exerça cette Magistrature sous le Consulat de Publius Cornélius Scipion & de Marcus Claudius Marcellus, la seconde année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. L'invasion de la Cappadoce fit éclater les desseins de Prusias. Il luy estoit important de ne pas souffrir qu'on accablât Oropherne, ennemi irréconciliable des Rois de Pergame. La promptitude avec laquelle Attalus conduisit cette expédition, déconcerta les mesures du Bithynien & de la République de Selge son alliée. Le mécontentement des Cappadociens estoit général, & à l'approche d'Ariarathès, tous les peuples retournérent sous l'obéissance de leur ancien maître.

Cicer. Acad. Quæst. lib. 5. cap. 45.

Une révolution si subite donna le temps à Attalus de repasser dans ses Etats, & d'en couvrir les frontiéres. Prusias vint l'y chercher, & remporta sur luy une victoire des plus complettes. L'endroit près duquel les deux armées combattirent, se nommoit *les Têtes de Bœuf,* à ce que prétend Estienne de Byzance. On ignore aujourd'huy le lieu où cette ville estoit située, & cela, parce que le livre de Polybe où estoit décrite cette fameuse bataille, ne subsiste plus maintenant. Il en reste néantmoins quelques fragments, & ces fragments nous apprennent qu'immédiatement après cet échec, Athénée se rendit à Rome accompagné de Lentulus. Malgré les efforts des Ambassadeurs qu'Attalus avoit envoyez à Rome au commencement de la guerre, le Sénat ne doutoit point que ce Prince ne fût l'aggresseur, & il n'estoit pas de l'intérêt de la République, que déja maître de tant de pays, il s'aggrandît encore aux dépens de ses voisins.

Steph. p. 231.

Polyb. p. 959.

Cependant Lentulus vint à bout de dissiper les ombrages du Sénat. On dépêcha sur le champ Claudius Cento, Lucius Hortensius & Caius Aurunculéius, avec ordre de travailler à rétablir la bonne intelligence entre les Rois de Pergame & de Bithynie. Toutes leurs représentations ne produisirent aucun effet. Prusias, que les succès de la campagne passée avoient enorgueilli, ne voulut point entendre parler d'accommodement.

La conquête du royaume de Pergame luy paroiſſoit infaillible. Irrité au dernier point de ce que les Romains vouloient la luy enlever, il ne conſulta plus que ſon reſſentiment, ſe mit en marche, & vint inveſtir la capitale des Etats d'Attalus. Les Députez de Rome s'y eſtoient enfermez avec ce Prince, dans l'eſpérance apparemment que Pruſias reſpecteroit en leur perſonne la majeſté de la République. Ils ſe trompérent, le Roy de Bithynie ne balança pas un inſtant à former ſes attaques.

C'eſt ainſi que Polybe raconte le fait. M. de Valois luy fait dire, dans ſa Traduction, que Pruſias emporta la place d'aſſaut; je ne puis néantmoins adopter le ſentiment de ce docte Critique, il me ſemble diametralement oppoſé au texte même de l'Hiſtorien. On y lit premiérement, que Pruſias, après un ſacrifice fait à Eſculape, ſe retira dans ſon camp; que le lendemain il dépouilla le temple de ce Dieu des riches ornements qui y eſtoient conſacrez, & qu'enſuite il fit diverſes tentatives ſur la ville de Pergame. A quoy bon ces tentatives, ſi le Roy de Bithynie avoit eſté maître de cette importante forteresſe? En ſecond lieu, Polybe témoigne qu'elle eſſuya pluſieurs aſſauts, & que la maniére dont ce Monarque s'y comporta, ne donna pas une haute idée de ſa valeur & de ſon habileté. Il s'enſuit de-là aſſez clairement, que la vigoureuſe réſiſtance des Pergameniens fit échouer les efforts de l'ennemi. Enfin, Attalus défendoit en perſonne ſa capitale, & ſi elle eût eſté priſe, je ne vois pas comment il auroit pû éviter de tomber entre les mains de Pruſias. Le ſilence des Hiſtoriens ſur un événement ſi remarquable, & les preuves que je viens de rapporter, ne ſont point compatibles avec la traduction de M. de Valois. Je diray plus, c'eſt que les paroles de Polybe, dans l'endroit dont il s'agit, ſignifient ſeulement que les troupes de Bithynie arrivées près de Pergame, en entreprirent le ſiége. Les impiétez commiſes dans le temple d'Eſculape, ont cauſé probablement la mépriſe de M. de Valois; il a cru que cet édifice eſtoit dans la ville même. En effet, deux Ecrivains célébres paroiſſent l'inſinuer,

Polyb. exc. p. 169.

Paus. p. 278. ſçavoir, Pauſanias & Serenus Sammonicus. Voici les vers de ce dernier :

Samm. verſ. 31.

Tuque potens artis, reduces qui tradere vitæ
Noſti, atque in Cœlum Manes revocare ſepultos;
Qui colis Ægeas, qui Pergama, quique Epidaurum.

Mais les expreſſions ni de l'un ni de l'autre de ces Auteurs, ne doivent point eſtre priſes à la rigueur. Les bâtiments voiſins des villes ſont d'ordinaire cenſez en faire partie. Il eſt conſtant, par exemple, que le temple d'Eſculape dont parle Sammonicus, eſtoit à quelque diſtance d'Epidaure. Je ne crains pas d'avancer la même choſe de celuy de Pergame, & cela, fondé ſur le paſſage de Polybe allégué cy-deſſus; du moins il ne me ſemble ſouffrir aucune difficulté. Je ne dois pas obmettre icy une remarque de Plutarque, qui ſeule décideroit la queſtion. Il prétend que les Grecs plaçoient rarement dans l'enceinte des villes, les temples dédiez à Eſculape, & j'ay bien de la peine à me perſuader que les Pergameniens ſe ſoient écartez d'un uſage reçu preſque généralement.

Plutarch. tom. 2. pag. 286.

Les excès de Pruſias leur inſpirérent un nouveau courage. Ils ſe flatoient que les Dieux outragez ne laiſſeroient pas impunis des attentats ſi ſcandaleux, & il eſt vray que depuis ce temps-là, toutes les entrepriſes du Roy de Bithynie tournérent à ſa confuſion. Las de ſe conſumer inutilement devant les murs de Pergame, il alla ſe rabbattre ſur Elée. Soſander, un des Généraux d'Attalus, l'avoit prévenu. Il ſoûtint avec beaucoup de bravoure les attaques réiterées des Bithyniens, qui, forcez de lever le ſiége, marchérent à Thyatire. Pruſias aigri de tant de mauvais ſuccès, s'en prit aux Dieux mêmes, & réduiſit en cendres les temples de Diane & d'Apollon, qui ſe rencontroient ſur ſa route. La vengeance, dit Polybe, ſuivit de près. La faim & la dyſſenterie déſolérent ſon armée, & il n'échappa que très-peu de ſoldats à la fureur de ces deux fléaux. Une diſgrace n'arrive preſque jamais ſeule. Claudius Cento & ſes Collégues de retour à Rome, firent un portrait odieux de la conduite que Pruſias avoit tenue à leur égard.

Le Sénat, qui, depuis la défaite de Perſée, traitoit en maître les Princes alliez, vit avec chagrin que le Roy de Bithynie, ſans reſpecter la médiation de la République, avoit voulu profiter de ſes avantages. Il eſtoit à craindre que l'impunité n'enhardît quelque Monarque entreprenant à s'aggrandir aux dépens de ſes voiſins, & qu'inſenſiblement il ne ſe formât en Aſie une puiſſance capable d'arrêter les progrès des armes Romaines.

Ces réflexions eſtoient ſolides. Elles firent de vives impreſſions ſur la plûpart des Sénateurs. On envoya de nouveaux Députez, ils eſtoient au nombre de dix, & tous gens de la premiére diſtinction. La rigueur de la ſaiſon ne retarda point leur départ. Polybe place leur entrevûe avec Attalus, vers la fin de l'hiver. Il ſe préparoit à rentrer dans le pays ennemi, le nombre de ſes ſoldats, la beauté de ſes troupes, & les ſecours d'Ariarathès & de Mithridate, le mettoient en état de réparer les pertes de la campagne précédente. Ce Prince néantmoins, à la priére des Romains, voulut bien ſuſpendre ſa marche. Reſtoit le plus difficile de la négociation. Pruſias eſtoit victorieux, & les Députez avoient ordre de l'obliger à conclurre la paix, à des conditions extrêmement déſavantageuſes. La plûpart furent rejettées. Anicius & ſes Collégues, rebutez de conteſter vainement, luy déclarérent que la République renonçoit à ſon alliance, & partirent ſur le champ. Une retraite ſi précipitée luy cauſa des frayeurs mortelles, il courut après les Ambaſſadeurs, & par des ſoûmiſſions qui dégradoient la Majeſté Royale, il s'efforça de les calmer. Supplications, baſſeſſes, tout fut inutile. Anicius ſe rendit au camp d'Attalus, & là on convint que ce Prince, content de défendre ſes frontiéres, n'attaqueroit point les pays dépendants de la Bithynie. *Polyb. p. 964.*

C'eſt ainſi que les Romains, ſous le nom ſpécieux de médiateurs, établiſſoient une eſpéce d'équilibre entre les Souverains. Il eſtoit mal-aiſé que des vûes ſi intéreſſées échappaſſent à la pénétration du Roy de Pergame. Mais comment briſer des fers que les autres Potentats s'empreſſoient à recevoir?

D'ailleurs, tout cédoit en luy à l'envie d'humilier Prusias, & les Députez servoient Attalus au gré de ses desirs. Ils se partagérent, & allérent de ville en ville solliciter les peuples à se déclarer en faveur de ce Prince. Le Sénat, sur la relation qu'Anicius à son retour luy fit des affaires de l'Asie, pensa sérieusement à y rétablir la tranquillité. Appius Claudius, Lucius Appius & Aulus Posthumius furent chargez de cette importante commission. La plûpart des difficultez se trouvérent applanies à leur arrivée. Athénée, avec une flotte composée de quatre-vingt vaisseaux, avoit désolé toutes les côtes du royaume de Bithynie. Prusias estoit naturellement timide, & ces disgraces jointes aux menaces des Romains, avoient achevé de l'accabler. Il ne contesta plus que foiblement les articles que les Députez luy proposérent, & la paix se fit entre
Polyb. p. 964. les deux Rois. Le traité portoit que Prusias livreroit incontinent à Attalus vingt vaisseaux; que dans vingt années il payeroit au Roy de Pergame la somme de cinq cens talents, & que les deux Monarques rentreroient chacun en possession des pays qui luy avoient appartenu avant le commencement de la guerre. On stipula encore dans ce même traité, qu'il dédommageroit les habitants de Méthymne, & ceux de quelques autres villes, des pertes que leur avoient causées les troupes de Bithynie; & les Arbitres les évaluérent à cent talents. Il y a bien de l'apparence que ces conditions ne satisfirent aucune des parties. Les Députez, conformément aux maximes de la République, en diminuant la puissance de Prusias, n'avoient point augmenté celle d'Attalus. Les bornes du royaume de Pergame estoient toûjours les mêmes. J'ay déja observé que la guerre dont on vient de parler, s'estoit allumée la premiére année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Pergame fut assiégée la seconde année, & la troisiéme la paix se conclut. Je conviens que Polybe ne marque nulle part, la date précise de ces divers événements. Il est vray pourtant que de la maniére dont il les raconte, on ne sçauroit guéres leur assigner un ordre qui quadre mieux
Idem p. 967. avec les textes de cet Historien.

L'arrivée

L'arrivée du jeune Attalus à Rome, ſuivit de près celle des médiateurs. Il eſtoit fils d'Eumenès. Le Roy de Pergame luy devoit la couronne, & ce Prince, également généreux & reconnoiſſant, avoit toûjours eu deſſein de la faire paſſer ſur la tête de ſon neveu. Le moyen le plus infaillible de luy aſſûrer ſa ſucceſſion, eſtoit de mettre les Romains de bonne heure dans ſes intérêts. Il jugea ſagement que la République ſeroit flatée de la démarche que faiſoit l'héritier préſomptif du royaume de Pergame, que ſa préſence réveilleroit le zéle des anciens amis des Attalides, & contribueroit infiniment à luy en procurer de nouveaux. Attalus eut lieu d'eſtre content des égards & de la diſtinction avec laquelle on traita ſon neveu. Le Sénat ordonna qu'il ſeroit conduit le premier à l'audience. Il y ſupplia la Compagnie de luy accorder ſa protection, & le renouvellement des traitez faits avec ſes ancêtres. Ces demandes ne ſouffrirent aucune difficulté : on luy rendit, & en public & en particulier, tous les honneurs qui pouvoient convenir à un Prince à peine ſorti de l'enfance. La magnificence avec laquelle les villes Grecques le reçûrent à ſon retour, fit connoître à toute la terre combien le nom des Monarques de Pergame eſtoit cher à la Nation.

Cependant Attalus, conjointement avec Ariarathès, ravageoit le territoire de Priéne. Voici, ſuivant Polybe, quel fut le ſujet de la querelle. Oropherne avoit confié quatre cens talents aux habitants de cette ville ; c'eſtoit le fruit des horribles vexations que l'uſurpateur avoit exercées dans le royaume de Cappadoce. Ariarathès, rentré en poſſeſſion de ſes Etats, prétendit que les quatre cens talents luy appartenoient légitimement. Les Magiſtrats de leur côté, repréſentérent à ce Prince que la loy des dépôts eſtoit une loy ſacrée & inviolable. En vain on employa les menaces ; réſolus de tout ſacrifier à des engagements ſi reſpectables, ils remirent à Oropherne la ſomme qui eſtoit entre leurs mains. Ils auroient eu le temps de s'en repentir, ſi la ſatisfaction d'avoir rempli ſes engagements, ne ſoûtenoit les honnêtes gens au milieu des diſgraces les plus accablantes. Attalus, dont les Priéniens

Polyb. exc. p. 170.

avoient encouru l'indignation, aigrit Ariarathès, & les troupes des deux Rois firent d'affreux dégâts dans le territoire de Priéne. Les Romains & les Rhodiens intercédérent en faveur de cette République. Ariarathès fut inflexible, & les Priéniens, victimes de la probité, se virent contraints de subir les conditions qu'il plut au plus fort de leur imposer.

Le succès de cette guerre ne donnoit que de médiocres inquiétudes aux Princes liguez, un projet bien plus important les occupoit dans ce temps-là même, c'est-à-dire, la derniére année de la cent cinquante-sixiéme Olympiade. Héraclide de Byzance avoit eu l'habileté de persuader au Sénat, qu'Alexandre Balas estoit fils d'Antiochus Epiphane; & les Romains, en conséquence, promirent à Alexandre de l'aider à remonter sur le trône de ses ancêtres. Attalus & Ariarathès n'avoient garde de laisser échapper une si belle occasion de perdre Démétrius, dont ils redoutoient & la puissance & la mauvaise volonté. Il ne la dissimuloit pas. Oropherne, quoyque comblé de ses bienfaits, estoit entré dans une conspiration que quelques Grands avoient tramée contre luy. Un si noir attentat méritoit la mort; Démétrius néantmoins s'estoit contenté de le confiner dans une prison. Il vouloit par-là tenir Ariarathès en respect. Le supplice d'Oropherne l'auroit délivré du seul concurrent qui fût en droit de luy disputer le royaume de Cappadoce. Tant de clémence ne s'accordoit guéres avec l'humeur de ce Prince naturellement cruel & sanguinaire. Attalus & son beau-frere n'eurent pas de peine à démêler les motifs d'une semblable conduite. Alors éclatérent les intrigues d'Héraclide & d'Alexandre Balas. Ces deux Monarques prirent hautement son parti; & je serois même tenté de penser, d'après Justin, que l'un & l'autre firent jouer les ressorts qui mirent le Sénat dans les intérêts de ce prétendu fils d'Antiochus Epiphane. Héraclide estoit un simple particulier, il avoit peu d'amis à Rome, ses discours n'en avoient point imposé à tout le monde, & il est fort vrayemblable que les partisants d'Attalus engagérent le Sénat à se déclarer en faveur d'Alexandre. A cette

Polyb. p. 968.

Just. lib. 35. cap. 1.

nouvelle pluſieurs villes de Syrie ſe révoltérent ; & Alexandre, ſoûtenu des forces de l'Egypte, de Pergame & de Cappadoce, préſenta la bataille à Démétrius. Ce Prince la gagna. Des commencements ſi malheureux, ne déconcertérent point les Alliez. Ils raſſemblérent une armée encore plus puiſſante que la premiére. On en vint aux mains la ſeconde année de la cent cinquante-ſeptiéme Olympiade. Alexandre vainquit ſon concurrent, & luy ôta la vie & la couronne. Joſéphe, qui parle aſſez au long de cette guerre, ne fait aucune mention d'Attalus. Mais il eſt conſtant, & cela par les témoignages formels de Strabon & de Juſtin, que les ſecours de ce Prince ne contribuérent pas moins que ceux de Ptolémée, à dépouiller Démétrius du royaume de Syrie. *Strab. p. 926.*

Le Roy de Pergame, tranquille déſormais de ce côté-là, forma le deſſein de ſe défaire de Pruſias, le ſeul ennemi qui luy reſtât alors. Nicoméde luy parut un ſujet propre à ſervir ſa paſſion. Il eſtoit l'aîné des enfants de Pruſias, qui voyoit avec un extrême chagrin les peuples idolatres de ce jeune Prince. Le Roy de Bithynie eſtoit le plus défiant & le plus foible de tous les hommes. Un gouvernement dur & tyrannique, luy avoit ôté le cœur des peuples, & déja les mécontents jettoient les yeux ſur Nicoméde. Ils jugeoient que l'ambition & ſa propre ſûreté l'engageroient à les délivrer de l'oppreſſion. Pruſias avoit des enfants d'un ſecond lit, en faveur deſquels il eſtoit réſolu de renverſer l'ordre naturel de la ſucceſſion. La Reine, maîtreſſe abſolue de ſon eſprit, luy repréſentoit continuellement que la perte de Nicoméde devenoit déſormais néceſſaire, & que de-là dépendoit la tranquillité de l'Etat & la réuſſite de ſes projets. Des conſeils ſi pervers eſtoient très-conformes au caractére cruel & inhumain de Pruſias. Il n'oſa pas néantmoins ſacrifier ouvertement Nicoméde à l'ambition de la Reine, & aux inquiétudes qui le dévoroient ; une action ſi barbare, en le rendant odieux aux Nations étrangéres, auroit achevé de pouſſer à bout la patience de ſes ſujets. Le parti le moins dangereux dans les circonſtances préſentes, eſtoit d'éloigner ce Prince. *Appian. tom. 1. pag. 299.*

Il l'envoya donc à Rome, perſuadé que ce voyage luy fourniroit les moyens d'exécuter le noir complot qu'il méditoit à l'inſtigation de ſa femme. Le Sénat reçut Nicoméde avec tous les égards dûs à l'héritier préſomptif de la couronne de Bithynie, & bientôt la douceur & les belles qualitez de ce jeune Prince, luy acquirent l'eſtime des perſonnes les plus conſidérables de la République. Un accueil ſi diſtingué reveilla les injuſtes ſoupçons de Pruſias. Il dépêcha Ménas en Italie, avec ordre d'obtenir, par le crédit de Nicoméde, la remiſe des ſommes qui reſtoient à payer à Attalus, en vertu du traité dont il a eſté parlé cy-deſſus; & au cas que la négociation vînt à échouer, on avoit chargé l'Ambaſſadeur de ſe défaire du Prince de Bithynie, juſque dans les murs de Rome même.

On ne ſçauroit nier qu'il n'y ait dans cette circonſtance quelque choſe de fort ſingulier, & je ne doute pas que bien des gens ne ſe faſſent un ſcrupule de l'adopter ſur le témoignage ſeul d'Appien. Un aſſaſſinat commis ſous les yeux du Sénat, ne ſeroit pas demeuré impuni; & Pruſias pouvoit-il eſpérer que les Romains, jaloux à l'excès de leur autorité, luy pardonnaſſent jamais une injure qui bleſſoit directement la dignité de la République? Il eſtoit & plus ſage & plus prudent de rappeller Nicoméde, & de le faire perir dans quelque ville Grecque, ou même dans ſes propres États. Il eſt pourtant vray que les paſſions, lorſqu'elles ſont violentes, répandent d'épaiſſes ténébres dans des eſprits d'ailleurs ſolides & éclairez. L'Hiſtoire nous en a conſervé un exemple mémorable dans la perſonne de Jugurtha. Quoyque grand politique, & plus habile, en tout genre, que Pruſias, il oſa immoler Maſſiva à ſa fureur au milieu de Rome, & cela, ſans avoir prévû auparavant les embarras où devoit le jetter une entrepriſe ſi peu meſurée. Il faut avouer que la reſſemblance des faits juſtifie en quelque maniére la narration d'Appien.

Mais les particularitez que cet Auteur ajoûte immédiatement après, préſentent des difficultez auſquelles il n'eſt pas aiſé de répondre. Si on l'en croit, Pruſias, dans la vûe de

mettre l'Ambaſſadeur en état d'exécuter plus ſûrement ſes intentions, le fit accompagner de quelques bâtiments & de deux mille ſoldats. Un cortége ſi nombreux devoit naturellement faire naître des ſoupçons. Nicoméde connoiſſoit les ſentiments du Roy à ſon égard, & les ſoldats dont Ménas eſtoit environné, luy auroient ouvert les yeux. Il y a plus, c'eſt que les régles du bon ſens & de la ſaine politique, obligeoient Pruſias de ſauver au moins les apparences. Il avoit tout à craindre des Romains, qui, fondez ſur la multitude inutile que traînoit Ménas après ſoy, en auroient conclu invinciblement que ſon maître eſtoit l'auteur de la mort de Nicoméde.

Quoy qu'il en ſoit, les ſollicitations de ce Prince ne produiſirent aucun effet. Andronicus, Ambaſſadeur de Pergame, remontra que les cinq cens talents dont il s'agiſſoit, eſtoient un foible dédommagement des dégâts commis dans les Etats d'Attalus; & le Sénat, qui avoit examiné les raiſons des parties, jugea que le traité fait entre les deux Rois devoit ſubſiſter en ſon entier. La nouvelle de cette déciſion porta l'abbattement & la conſternation dans l'ame de Ménas. Les ordres que Pruſias luy avoit donnez, eſtoient précis, & n'y pas obéir aveuglément, eſtoit s'expoſer à une mort certaine. Mais les dangers où le précipitoit l'aſſaſſinat de Nicoméde, luy paroiſſoient également à redouter. L'amitié étroite que ce Prince avoit contractée avec la plûpart des Grands de Rome, cauſoit de vives inquiétudes à l'Ambaſſadeur. Il n'oſoit ſe flater que ſon caractére le mît à couvert de la puiſſance de tant de perſonnes diſtinguées, & par leur rang & par leurs emplois. Il appréhendoit encore que ſon maître, charmé de ſe débarraſſer du ſeul homme auquel il eût confié un ſecret ſi important, ne le fît périr par la main de quelque ſcélérat.

Dans le temps que Ménas eſtoit le plus occupé de ces réflexions, Nicoméde vint le trouver. La préſence de ce Prince, & ſes careſſes, fixérent les incertitudes de l'Ambaſſadeur. Il ne luy fit point un myſtére de la commiſſion dont il eſtoit chargé, & ils convinrent l'un & l'autre de travailler de

concert à dépouiller Prusias du gouvernement de ses Etats. Andronicus entra dans le complot, & offrit à Nicoméde toutes les forces du royaume de Pergame. Les préliminaires arrêtez, ils se rendirent tous les trois à Bérénice ville de l'Epire. Là se tint une conférence nocturne dans le vaisseau de ce Prince, & il débarqua le lendemain avec la pourpre & le diademe. Andronicus estoit venu le joindre escorté de cinq cens hommes, qui firent la fonction de gardes auprès du nouveau Monarque. Alors Ménas courut aux troupes qui estoient à ses ordres; & comme s'il n'avoit eu aucune part à une révolution si subite, il entama son discours par des expressions où regnoient tour à tour l'étonnement & la douleur; & tout-à-coup changeant de ton, maintenant que vous avez deux Rois, leur dit-il, l'un dans ses Etats, & l'autre prêt à s'y ouvrir un chemin à main armée, c'est à vous de prendre le parti qui vous semblera le plus conforme aux maximes de la prudence & de la politique. Le point capital est de prévoir habilement lequel des deux concurrents demeurera le maître de la Bithynie, de-là dépendent votre salut & le mien. Considérez que Prusias est à la fin de sa carriére, & que Nicoméde ne fait que commencer la sienne. Les Bithyniens détestent le premier, & aiment tendrement le second. Tout Rome est dans ses intérêts, & le poste de Capitaine des Gardes que remplit Andronicus auprès de luy, est une preuve de ses liaisons avec Attalus, Prince dont les Etats touchent à la Bithynie, formidable par sa puissance, & de tout temps ennemi juré de Prusias. Faites encore réflexion qu'il n'est point de cruautez qu'il n'ait exercées contre ses sujets, & que les peuples attendent avec la derniére impatience, l'heureux moment qui doit les délivrer du Tyran le plus barbare qui fût jamais.

Les soldats de Ménas applaudirent à un discours si artificieux, & à l'instant ils allérent se ranger sous les étendarts de Nicoméde. Il y a bien de l'apparence que ce fut pendant le séjour de ce Prince à Bérénice, que se fabriqua un oracle que Zozime attribue à la Sibylle d'Epire. Elle se nommoit Phaelle, à ce qu'il prétend. Les vers de cet oracle sont extrêmement

Zozim. p. 690.

obſcurs, & quoyque peut-eſtre Nicoméde n'y ajoûtât pas beaucoup de foy, il ne laiſſa pas de l'appliquer à la conjoncture préſente. Ses partiſans appuyérent l'impoſture, & on eut ſoin d'inſinuer au peuple toûjours crédule, que les Dieux autoriſoient une guerre dans laquelle le fils ſe propoſoit de détrôner ſon pere.

Cependant le nouveau Monarque arriva à la Cour de Pergame. Il y fut reçu avec une magnificence véritablement royale. Attalus fit enſuite ſupplier Pruſias de vouloir bien accorder à Nicoméde des places de ſûreté, dont les revenus pûſſent fournir à l'entretien de ce Prince. Mon intention a toûjours eſté de luy faire préſent des provinces de l'Aſie, dit Pruſias, en s'adreſſant à l'Envoyé d'Attalus, & je compte l'en mettre bientôt en poſſeſſion. La rodomontade n'eſtoit point à ſa place. Les deux Rois avoient prévû la réponſe; & préparez de longue main à la guerre, ils pénétrérent ſans peine en Bithynie. A leur approche, les peuples ſe ſoûlevérent, & Pruſias abandonné s'enferma dans la citadelle de Nicée avec cinq cens Thraces, auſquels ſeuls il confioit la garde de ſa perſonne. Au premier bruit de la marche des troupes de Pergame, il avoit dépêché des Ambaſſadeurs à Rome, chargez de ſe plaindre de l'invaſion d'Attalus, & d'implorer l'aſſiſtance de la République. Ils ſollicitérent l'audience à pluſieurs repriſes; mais le Préteur, ami du Roy de Pergame, la retarda toûjours, ſous divers prétextes. Enfin, on les conduiſit au Sénat, qui ſe repoſa ſur ce Magiſtrat, du ſoin de nommer trois Députez, avec ordre de terminer les différends qui troubloient la tranquillité de l'Aſie. La partialité du Préteur éclata dans le choix des Ambaſſadeurs. Les cicatrices répandues ſur le viſage du premier, le rendoient extrêmement difforme; l'autre attaqué de la goutte, pouvoit à peine faire uſage de ſes pieds, & le troiſiéme eſtoit ſtupide & peu ſenſé. Ce qui fit dire (aſſez plaiſamment) à Caton, que cette Ambaſſade n'avoit ni tête, ni pieds, ni eſprit. Il ne faut point eſtre ſurpris après cela, du mépris avec lequel Attalus & Nicoméde traitérent de pareils Ambaſſadeurs. Ces deux Princes,

Liv. Epit. pag. 722. Appian. tom. 1. pag. 301. Plut. tom. 1. pag. 341.

ſur la propoſition qui leur fut faite de deſarmer, répondirent que la volonté du Sénat ſeroit toûjours la régle de la leur; mais comment, ajoûtérent-ils, s'y conformer avec une exactitude ſcrupuleuſe, dans la conjoncture préſente? Ne ſeroit-ce pas livrer les Bithyniens à la barbarie de Pruſias? Les principaux de la Nation vinrent alors repréſenter aux Députez, qu'il ne leur eſtoit plus poſſible de ſupporter les horribles cruautez de ce Prince, & que ſi jamais il recouvroit ſes Etats, la Bithynie alloit devenir le théatre des plus ſanglantes tragédies.

Ces remontrances jettérent les Ambaſſadeurs dans de grandes perplexitez. Ils n'avoient aucune inſtruction ſur cet article, & dans la crainte que le Sénat ne les déſavouât, ils laiſſérent les choſes dans l'état où ils les avoient trouvées, & reprirent le chemin de Rome. Leur départ acheva de mettre le comble aux diſgraces de Pruſias. Les Confédérez qui vouloient prévenir une ſeconde Ambaſſade de la part des Romains, le preſſérent encore plus vivement que par le paſſé, & il fut obligé de ſe réfugier dans Nicomédie. Cette place, ſans contredit une des meilleures de la Bithynie, auroit infailliblement arrêté les progrès de l'ennemi. Malheureuſement il n'eſt point de remparts qui puiſſent garantir les mauvais Princes de la perfidie de leurs ſujets. Les habitants, ravis de changer de maître, ouvrirent les portes à Nicoméde, & à peine Pruſias eut-il le temps de ſe ſauver dans le temple de Jupiter. Le nouveau Roy qui appréhendoit que les Romains ne rétabliſſent ſon pere, ne reſpecta, ni la ſainteté du lieu, ni les loix de la nature, il l'immmola à ſon ambition.

Diod. p. 940. Liv. Epit. p. 722. Juſt. lib. 34. cap. 4. Appian. tom. 1. pag. 302.

C'eſt un fait dont conviennent Diodore, Tite-Live, Juſtin & Appien. Attalus probablement eut beaucoup de part à cet exécrable parricide. Il avoit, par ſes artifices, fomenté la révolte, & il luy eſtoit également important, & de ſe défaire de Pruſias, l'ennemi irréconciliable de ſa Maiſon, & de placer ſur le trône de Bithynie, un Prince qui luy fût redevable de la couronne. Sigonius, d'après Tite-Live, rapporte ce fameux événement à la troiſiéme année de la cent cinquante-

cinquante-ſeptiéme Olympiade, & le ſentiment de ce Critique me paroît très-vrayſemblable.

Le royaume de Pergame ne jouit pas long-temps du repos que ſembloit devoir luy procurer la mort de Pruſias, Monarque inquiet & toûjours prêt à envahir les frontiéres de ſes voiſins. Attalus, l'année ſuivante, eut une guerre fâcheuſe à ſoûtenir contre Diégulis; il regnoit dans un canton de la Thrace. On ſçait que ce vaſte pays eſtoit partagé en pluſieurs ſouverainetez; les Canes formoient celle de Diégulis. Pruſias avoit épouſé ſa fille. Les larmes de cette Princeſſe l'animérent à la vengeance, & charmé de pouvoir, ſous un prétexte ſi ſpécieux, aggrandir ſes Etats aux dépens d'Attalus, il vint aſſiéger Liſimachie, capitale des contrées de la Thrace que les Romains avoient cédée à Eumenès après la défaite d'Antiochus. Cette ville fut priſe, & les habitants traitez avec une inhumanité dont on trouve peu d'exemples dans l'Hiſtoire. Diégulis fit couper la tête, les pieds & les mains des enfants, & ordonna qu'on les attachât au col de leurs peres & de leurs meres. Je n'entreray point ici dans le détail des cruautez inouïes qu'il exerça contre les ſujets d'Attalus; il me ſuffira de remarquer avec Diodore, que les Phalaris & les Apollodores, ont eſté moins barbares & moins ſanguinaires que ce Tyran.

Appian. pag. 301.

Diod. exc. p. 354.

Le Roy de Pergame tint une conduite directement oppoſée à celle de l'ennemi. Sa modération envers les priſonniers, luy gagna le cœur des Canes; & la plûpart des Grands de la nation, las d'obéir à un maître qui faiſoit conſiſter la grandeur du pouvoir ſuprême à verſer des torrents de ſang, ſe retirérent à la Cour d'Attalus. Il les combla de careſſes & de préſents, & eux de leur côté, luy frayérent le chemin, ſuivant toutes les apparences, à la conquête du royaume de Diégulis. Si l'on en croit le Traducteur de Strabon, ce Prince tomba vif entre les mains du Roy de Pergame; mais les paroles de l'Ecrivain peuvent également ſignifier qu'il perdit, & la bataille & ſes Etats. Il ſeroit mal-aiſé de décider laquelle des deux acceptions eſt la véritable: les monuments hiſtoriques où cette révolution ſe trouvoit décrite, ne ſont pas

Strab. p. 926.

venus juſqu'à nous. Il eſt conſtant néantmoins que Trogue-Pompée en avoit tranſmis à la poſtérité, les particularitez les plus intéreſſantes. Malheureuſement, Juſtin ſon Abbréviateur s'eſt contenté de nous apprendre qu'Attalus avoit ſubjugué les Canes. Ils ſecouérent bientôt après le joug de la domination étrangére, mais ce changement fut pour eux la ſource de mille calamitez. Zibelmius fils de Diégulis, que les Thraces avoient rappellé, enchérit ſur les cruautez de ſon pere. On lit dans Diodore & dans Valére-Maxime, que ce monſtre faiſoit ſcier par le milieu du corps, ceux des Canes qui avoient encouru ſa diſgrace, & qu'il forçoit les peres à ſe nourrir du corps de leurs propres enfants. Des actions ſi déteſtables, ne demeurérent pas impunies. Ses ſujets l'arrêtérent & le firent expirer au milieu des plus affreux ſupplices.

Juſt. Prol. 36.

Diod. exc. p. 373. Val. Max. p. 806.

Strab. p. 926.

La guerre de Thrace n'empêcha pas Attalus d'envoyer en Macédoine une partie de ſes troupes. Elles y joignirent les Romains, qui, ſous la conduite de Q. Cæcilius Métellus, défirent Andriſcus la premiére année de la cent cinquante-huitiéme Olympiade. C'eſt ainſi que les Souverains qui regnoient alors, bien loin de mettre des obſtacles à la puiſſance de la République, travailloient, comme de concert, à luy aſſûrer la monarchie univerſelle. De tous les peuples de la Grece, les Achæens eſtoient les ſeuls qui conſervaſſent encore quelqu'ombre d'indépendance. Le Sénat qui ſouffroit impatiemment de ne les pas voir aſſez ſoûmis à ſes ordres, cherchoit par des mortifications continuelles, à les jetter dans la néceſſité de prendre les armes. Le projet réuſſit, & la rupture éclata immédiatement après la victoire remportée ſur Andriſcus. La partie n'eſtoit point égale, les Achæens furent battus à différentes repriſes, & le Conſul Mummius inveſtit la ville de Corinthe la troiſiéme année de la cent cinquante-huitiéme Olympiade. Les ſecours d'Attalus, ainſi que ceux de quelques autres Princes, hâtérent la priſe de cette place, le plus ferme boulevart de la liberté de la Grece. Le Général Romain dépouilla Corinthe de ſes plus riches ornements, & fit préſent au Roy de Pergame de pluſieurs excellents

tableaux. Pausanias assûre qu'on les confia à Philopœmen. Attalus luy avoit déféré le commandement de ses troupes. Il estoit le dépositaire des secrets de ce Prince, & le ministre de ses plaisirs. La facilité avec laquelle il s'y livra dans sa vieillesse, le rendit extrêmement replet, & désormais incapable d'affaires, il en abandonna le maniement au favori, & cela, à un tel point que les Romains demandoient par dérision à ceux qui arrivoient d'Asie, si le Roy de Pergame avoit encore quelque crédit auprès de Philopœmen. *Paus. p. 562.*

C'est de Plutarque qu'on tient une circonstance si singuliére. Il ajoûte qu'Attalus passa les derniéres années de son regne dans la mollesse & dans l'oisiveté. Le Sénat profita de sa foiblesse, & ce Prince, si l'on en croit Mithridate, essuya de la part de la République, des traitements que de vils esclaves auroient à peine supportez. Son neveu qui s'ennuyoit de luy voir occuper une place sur laquelle il croyoit avoir des droits légitimes, le fit empoisonner. Je dis son neveu, parce que Lucien accuse mal à propos de ce crime, le fils d'Attalus même. Ce Prince n'a jamais eu d'enfants, il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, la vingtiéme année de son regne, & le jour même qu'il estoit venu au monde. *Plut. tom. 2. pag. 792. Lucian. tom. 2. pag. 285. Ibid. p. 637. Strab. p. 926. Plut. tom. 1. pag. 717.*

Le royaume de Pergame à la mort d'Eumenès se trouvoit sur le penchant de sa ruine. Attalus, semblable à un habile Pilote, sçût le garantir de la fureur des vagues qui le menaçoient de toutes parts. La dextérité de ce Monarque luy regagna la confiance des Romains ; & sa prudence jointe à beaucoup de valeur, rendit inutiles les efforts des Princes jaloux de la prospérité des Attalides. Tant de grandes qualitez le firent respecter des Etrangers, & ses bienfaits attirérent à Pergame ceux qui avoient du mérite & des talents. En un mot, il est vray de dire qu'aucun des Monarques de sa Maison ne travailla plus attentivement que luy, au bonheur de ses sujets & à la splendeur du royaume. Il bâtit plusieurs villes considérables ; de ce nombre furent Ella, Attalie, Euménéia & Philadelphie. Ses projets sur Myonnésus ne s'exécutérent point. Dans la vûe de l'aggrandir, il vouloit y transporter les *Strab. pag. 341. & 983. Steph. pag. 361. & 739. Strab. p. 963.*

habitants de Lébédos; mais le Sénat, à la ſollicitation des Téiens, pria le Roy de Pergame de ne point forcer les Lébédiens à changer de demeure.

Les dépenſes où devoient néceſſairement le jetter de ſemblables ouvrages, ne l'empêchérent pas de faire ſentir aux Sçavants les effets de ſa généroſité. Ses prédéceſſeurs les avoient toûjours protégez; il imita de ſi beaux exemples, & on lit dans Athénée que ce Prince ne dédaigna pas d'entretenir un commerce de lettres avec le Philoſophe Polémon. En revanche, les plus doctes perſonnages de ſon ſiécle s'empreſſérent à luy donner des marques de leur reconnoiſſance, & malgré la perte de ce nombre infini de monuments, victimes de la barbarie & de l'ignorance, on ſçait encore aujourd'huy qu'Apollodore & Biton luy dédiérent, l'un ſa Chronique, & l'autre ſon Traité des machines de guerre. A l'égard du premier, le fait eſt inconteſtable: Rien de plus précis que les paroles de Scymnus de Chio. Il y a un peu plus de difficulté par rapport au ſecond; car on trouve dans les Imprimez de Biton, πάλαι βασίλεω, mal à propos cependant, témoins les Manuſcrits que M. Gale a conſultez, & dans leſquels il prétend avoir lû le nom d'Attalus. La preuve, ſi je ne me trompe, eſt complette: j'ajoûteray néantmoins qu'Athénée aſſûre poſitivement que l'ouvrage de Biton, dont il s'agit ici, avoit paru ſous les auſpices du Roy de Pergame. Il faut convenir que le regne d'Attalus auroit eſté des plus glorieux, ſi l'oiſiveté dans laquelle il paſſa les derniéres années de ſa vie, n'avoient terni l'éclat de tant de vertus. Je crois pourtant que l'inaction dont on luy fait un crime, mérite de l'indulgence. En effet, un reproche de cette nature tombe moins ſur la perſonne même, que ſur les infirmitez inſéparables de la condition des hommes. Il eſt peu de gens qui conſervent de la vigueur dans un âge avancé, & combien de Souverains, illuſtres d'ailleurs, ont vêcu quelques années de trop?

Athæn. pag. 346.

Scymn. pag. 2. & 3.

Bit. pag. 1.

Athæn. pag. 634.

ATTALUS III.

La maniére dont le jeune Attalus eſtoit parvenu à la couronne, annonçoit un gouvernement dur, & bien différent de celuy des Monarques qui juſqu'alors avoient occupé le trône de Pergame. Devoit-on naturellement eſpérer que la clémence & la juſtice regleroient les actions d'un Prince qui n'avoit pas craint d'empoiſonner ſon oncle & ſon bienfaicteur? Les Hiſtoriens, d'accord enſemble, aſſûrent que le Roy défunt luy donna juſqu'au dernier ſoupir, des marques de la plus forte tendreſſe. On en a vû les preuves cy-deſſus, & il ſeroit inutile de les rappeller icy. L'ingratitude d'Attalus fut, ſuivant toutes les apparences, le motif de la guerre qui s'éleva entre luy & Nicoméde. C'eſt la conſéquence, ſi je ne me trompe, qui réſulte d'un texte de Suidas, dans lequel cet Auteur ſoûtient qu'Attalus s'empara de la Bithynie, & que les Romains l'obligérent de la reſtituer à ſon légitime Souverain. Je conviens que les paroles de ce Grammairien peuvent s'entendre également de l'oncle comme du neveu; je conviens de plus, que la plûpart des Princes ne ſont point eſclaves de la reconnoiſſance, & que dès-lors il ne ſeroit pas impoſſible que Nicoméde eût oublié les ſervices importants que luy avoit rendus Attalus II. *Suid. tom. 2. pag. 282.*

J'aurois néantmoins beaucoup de penchant à croire que la guerre qui diviſa les deux royaumes, éclata ſous le regne de ſon ſucceſſeur. Il eſtoit difficile que le Roy de Bithynie ne reſſentît vivement la perte d'un Monarque auquel il avoit les plus grandes obligations, & peut-eſtre ſe flata-t-il que les Pergameniens, à ſon approche, briſeroient les fers ſous la peſanteur deſquels ils gémiſſoient. Mais la mémoire des Attalides encore chére aux peuples, les contint dans le devoir. Nicoméde eſſuya pluſieurs diſgraces dans le cours de cette guerre, & les Bithyniens toûjours battus, furent enfin contraints de ſubir la loy du vainqueur. Attalus ne jouit pas long temps d'une ſi belle conquête. Les Romains la luy enlevérent, & le Sénat toûjours attentif à ſes intérêts, ordonna que

Nicoméde fût remis en poſſeſſion de ſes Etats. Attalus eut beau repréſenter la juſtice de ſa cauſe, il fallut obéir. Toute la queſtion maintenant eſt de ſçavoir ſi le fait dont il s'agit, mérite quelque croyance. Suidas eſt le ſeul des Anciens qui le rapporte, & ſon autorité n'eſt pas toûjours bien reſpectable. On ne ſçauroit nier pourtant qu'il ne copie quelquefois de très-bons Ecrivains, & cela ſans les nommer; c'eſt ce que pluſieurs ſçavants Critiques ont déja démontré, & je ne vois rien dans la narration de ce Compilateur, qui doive nous la rendre ſuſpecte.

Le zéle & la fidélité avec laquelle les peuples avoient ſervi Attalus dans la guerre de Bithynie, ne ſuſpendirent point le cours de ſes cruautez. Il fit périr la plûpart des Grands du royaume, & n'épargna pas même les Princes de ſon ſang. Il répandit dans le Public, que les uns & les autres avoient, à l'aide des malefices, abbrégé les jours de Stratonice ſa mere & de ſa femme Béronice. Rien de plus frivole que ce prétexte, mais tout eſt bon à des Princes d'un caractére auſſi pervers que l'eſtoit celuy-ci. La culture des jardins faiſoit un de ſes principaux amuſements: amuſements qui furent funeſtes à pluſieurs de ſes amis. Il leur envoyoit en préſent des fruits & des herbes, & ne manquoit jamais d'y mêler du poiſon. Ce que j'avance ici eſt fondé ſur l'autorité de Juſtin. La derniére de ces particularitez, & certainement la plus criminelle, ne ſe lit point dans Plutarque. Voici ſes paroles: *Attalus Philometor*, dit-il, *cultivoit des Plantes venimeuſes, telles que la Juſquiame, l'Ellebore, la Ciguë & le Dorycnium; il les ſemoit dans ſes jardins, les plantoit luy-même, & ſe donnoit la peine d'en examiner les ſucs, & d'en recueillir les fruits dans la ſaiſon convenable.* Il me ſembleroit pourtant que ce paſſage n'eſt guéres plus favorable que le précédent, à la mémoire du Roy de Pergame. Des obſervations ſi curieuſement ſuivies ſur la nature des plantes nuiſibles aux hommes, conduiſent naturellement à penſer que ce Prince ne faiſoit pas toûjours un bon uſage des connoiſſances qu'il avoit acquiſes en ce genre. On apprend de Juſtin que l'horreur de tant de crimes acheva de luy troubler

Juſt. lib. 36. cap. 4.

Idem ibid.

Plut. tom. 1. pag. 897.

la raiſon ; il ne ſe revêtit plus que d'habits de dueil, laiſſa croître ſa barbe & ſes cheveux, ceſſa de ſe montrer en public, & enfermé dans les murs de ſon palais, il en bannit les plaiſirs capables de diſſiper les inquiétudes qui le dévoroient. Enfin, il ne voulut plus entendre parler des affaires du gouvernement.

Ce fut probablement dans ce temps-là qu'Attalus compoſa ſur le jardinage, les livres dont Varron & Columelle nous ont conſervé le ſouvenir. Les recherches de ce Prince ne s'eſtoient pas bornées aux plantes ſeules, il avoit encore tourné ſes études du côté de la Médecine, témoins l'emplâtre & le contrepoiſon, dont Celſe & Galien luy attribuent la découverte. Il eſt à préſumer que les gens de lettres eurent beaucoup de part aux bonnes graces d'un Monarque ſi attentif à l'avancement des ſciences. Nicandre luy avoit dédié un de ſes ouvrages ; il ne nous en reſte aujourd'huy que cinq vers, dans leſquels le Poëte, par une fade adulation, rapporte l'origine d'Attalus à Hercule & à Hippodamie. Perſonne cependant n'ignoroit alors que le pere de Philetærus, le premier Roy de Pergame, eſtoit de la plus vile condition ; & Daphitas, l'homme de ſon ſiécle le plus mordant, avoit oſé publier dans une épigramme, que la pourpre des Attalides couvroit les cicatrices des coups de fouet que l'auteur de cette Maiſon avoit reçus de ſon maître. Il en coûta la vie à ce Grammairien, le Roy de Pergame le fit crucifier ſur le ſommet du Mont Thorax. Je remarqueray en paſſant, qu'il eſt aiſé maintenant de fixer le temps auquel vivoit Daphitas. Ce fut un des Attalus qui le fit mourir, à ce que dit Valére-Maxime ; or l'Attalus dont il s'agit ici, ne ſçauroit eſtre Attalus premier, l'épigramme de Daphitas même en fournit la preuve. Le Prince contre lequel il ſe déchaînoit avec ſi peu de ménagement, eſtoit maître de la Lydie & de la Phrygie, & ces deux provinces ne firent partie du royaume de Pergame, que ſous le regne d'Eumenès. Il s'enſuit de-là que les traits picquants de Daphitas ne ſçauroient tomber que ſur le ſecond, ou ſur le troiſiéme des Attalus. Le ſecond eſtoit un Monarque rempli

Varr. lib. 1. cap. 1. Colum. lib. 1. cap. 1.

Celſ. lib. 5. cap. 19. Gal. tom. 13. pp. 275. 657. & 865. Auct. Vit. Nic. pag. 3.

Strab. p. 957.

Val. Max. p. 119.

d'humanité, & qui probablement ſe ſeroit contenté de mépriſer les outrages de ce malheureux Poëte. Son ſucceſſeur, au contraire, accoûtumé à verſer le ſang des innocents mêmes, n'eſtoit point homme à pardonner une injure qui le regardoit perſonnellement.

Juſt. lib. 36. cap. 4.

Quoy qu'il en ſoit, Attalus voulut, ſur la fin de ſa vie, apprendre l'art de faire des ouvrages de cire & de cuivre. Il entreprit à peu-près dans le même temps, d'élever un ſuperbe mauſolée à ſa mere. La chaleur avec laquelle il ſuivit ce travail, & l'ardeur du ſoleil, luy cauſérent une maladie qui l'emporta dans l'eſpace de ſept jours. Sa tendreſſe pour Stratonice luy mérita l'épithete de Philometor. Strabon donne à ce Prince cinq ans de regne. Il ne laiſſa point d'enfants de Béronice ſa femme, c'eſt ainſi que Juſtin la nomme. Elle eſt appellée Arſinoé dans Vitruve. Attalus & elle, ſelon le témoignage de cet Auteur, firent entrer les Smyrnéens dans le Collége des villes Ioniennes, ce qui ne ſe peut guéres entendre que de la femme d'Attalus III. Le premier avoit épouſé Apollonis, & le ſecond, Stratonice, & ces deux Princeſſes ſurvêcurent à leurs maris. En vain voudroit-on examiner lequel de ces Ecrivains, Juſtin & Vitruve, nous a tranſmis le véritable nom de la Reine dont il eſt ici queſtion. La diſette des monuments ne nous permet pas de rien prononcer là-deſſus, & il faut avouer d'ailleurs, que la choſe en elle-même n'eſt pas de grande importance.

Varr. lib. 1. cap. 1.
Colum. lib. 1. cap. 1.
Plin. tom. 2. pag. 101.
Strab. p. 926.
Vitruv. p. 60.

Au reſte, ce fut en la perſonne d'Attalus III. que s'accomplit l'Oracle rendu autrefois à ſon ayeul. Les Dieux conſultez ſur la deſtinée de ſa Maiſon, avoient répondu que la couronne de Pergame ne paſſeroit pas juſqu'à ſes arriére-neveux. Une partie de la prédiction ſe lit encore aujourd'huy dans Suidas, & on ne ſçauroit douter qu'elle ne ſoit antérieure de pluſieurs ſiécles à ce Grammairien. Il eſt conſtant que Pauſanias y fait alluſion dans ſes Phociques; & de-là il eſt naturel de conclurre que cet Oracle pretendu a eſté fabriqué quelque temps après la mort du dernier Attalus. Ce Prince, qui ſe voyoit ſans enfants, diſpoſa du royaume de Pergame en faveur

Suid. tom. 1. pag. 366.
Pauſ. p. 833.

en faveur des Romains. Mithridate les accuſe dans Salluſte, de s'eſtre emparez d'une ſi opulente ſucceſſion par des voyes injuſtes & frauduleuſes; & ſuivant quelques Critiques, tel eſt le ſens de ces vers d'Horace, Ode 18. du ſecond livre: *Sall. frag. p. 65.*

Neque Attali
Ignotus hæres regiam occupavi.

Ils s'appuyent de l'autorité de ſon ancien Commentateur, je n'en crois pas leur cauſe meilleure, du moins adopterois-je bien plus volontiers l'explication de Torrentius, qui fait tomber ces paroles *ignotus hæres,* non ſur le Peuple Romain, mais ſur Ariſtonicus. En effet, l'épithete d'*ignotus* luy convient en toutes maniéres. Eumenès ſon pere ne l'avoit jamais reconnu, & ſa mere, au rapport de Juſtin, eſtoit fille d'un joueur de cithare. Le texte de cet Hiſtorien m'avoit fait naître une penſée; c'eſt que dans l'endroit de Plutarque, où l'on lit Ἀριστόνικος ὁ δὲ καθαρῶδός, il falloit ajoûter le terme Γνώσιος; auquel cas, ces deux Ecrivains ſeroient parfaitement d'accord enſemble. Il ſe pourroit bien faire cependant que Plutarque eût traité de fabuleux ce qui ſe débitoit ſur la naiſſance d'Ariſtonicus. Velléius Paterculus n'en avoit pas une idée plus avantageuſe. Il ne craint pas d'avancer que ce Prince ſe vantoit fauſſement d'eſtre deſcendu des Attalides. *Ariſtonicus,* dit-il, *mortuo rege Attalo..... mentitus regiæ ſtirpis originem, eam (Aſiam) occupat.* Il ſemble néantmoins que le ſentiment contraire avoit prévalu chez les Anciens. Tite-Live, malgré toute ſa partialité pour les Romains, n'a pas oſé diſſimuler qu'Ariſtonicus eſtoit fils d'Eumenès, & Juſtin, ou plûtôt Trogue-Pompée, a ſuivi ce fameux Hiſtorien. Florus, à la vérité, ne s'exprime pas avec autant de préciſion que les deux premiers: il avoue pourtant qu'Ariſtonicus comptoit les Rois de Pergame parmi ſes ancêtres; & il y a dans Strabon un paſſage d'où l'on pourroit inférer que c'eſtoit l'opinion la plus univerſellement reçûe. *Juſtin. lib. 36. cap. 4.* *Plut. tom. 1. pag. 381.* *Vell. lib. 2. cap. 4.* *Liv. Epit. lib. 59.* *Flor. lib. 2. cap. 20.* *Strab. p. 957.*

On ne ſera pas ſurpris après cela de voir Ariſtonicus diſputer à des Etrangers la ſucceſſion d'Attalus. Ce Prince ceſſa

de vivre sur la fin de la premiére année de la cent soixante-deuxiéme Olympiade. Aristonicus, l'année suivante, se rendit maître de Pergame & de la plûpart des villes qui faisoient partie de ce royaume : il ne se crut point obligé de respecter les derniéres volontez du Roy défunt, persuadé que les Souverains, indépendamment du consentement de la nation, ne sont pas toûjours les maîtres d'appeller des étrangers à la couronne. Peut-être se fondoit-il encore sur une des clauses du testament, qui, véritablement paroît équivoque. Florus est le seul des Anciens qui a eu soin de nous la conserver. La voicy : *Populus Romanus bonorum meorum hæres esto.* Il est visible que ces paroles peuvent également s'entendre, & du royaume de Pergame & des biens qui appartenoient en propre à Attalus.

Flor. lib. 2. cap. 20,

Les peuples, idolatres des Attalides, & accoûtumez à la domination royale, reconnurent presque tous Aristonicus. Myndus, Samos, Colophon & quelques autres villes, refusérent de luy ouvrir leurs portes ; il les assiégea, & elles furent contraintes de se soûmettre. C'est ainsi que Florus raconte le fait. Strabon au contraire prétend que les villes les plus considérables du royaume embrassérent le parti des Romains : il ajoûte que les Ephésiens battirent près de Cumes la flotte d'Aristonicus, qui se retira dans l'intérieur des terres. Les esclaves, que la barbarie de leurs maîtres avoit jettez dans le désespoir, accoururent en foule se ranger sous ses étendarts, & prirent le nom d'Héliopolites. Le nouveau Monarque à leur tête, emporta Thyatire, Apollonia & plusieurs forteresses importantes. Le soldat, au rapport de Diodore, y exerça d'affreuses cruautez. Les autres villes, dans la crainte d'essuyer les mêmes disgraces, mirent en campagne une armée qui, conjointement avec les secours des Rois de Cappadoce & de Bithynie, arrêta les progrès d'Aristonicus.

Strab. p. 957.

Diod. exc. p. 362.

Les Légions Romaines arrivérent alors en Asie, sous la conduite du Consul Publius Licinius Crassus. L'usurpateur & luy en vinrent aux mains la seconde année de la cent soixante-deuxiéme Olympiade. Ceci une fois établi, il est

aiſé de concilier les Auteurs qui parlent de cette expédition. Les uns donnent à Craſſus la qualité de Conſul, & les autres celle de Proconſul ou de Préteur. Ces deux recits, quoyque différents en apparence, peuvent eſtre également véritables. Le Conſulat de Craſſus eſtoit prêt à expirer lors de ſon entrée en Aſie, & il n'avoit plus que le titre de Proconſul lorſque la bataille ſe donna. Les Romains la perdirent. Je ſuis ici Tite-Live, Juſtin & Florus; mais de la maniére dont s'expriment Strabon, Valére-Maxime & Frontin, l'armée Romaine ne combattit point, & Craſſus, peu accompagné, périt dans une embuſcade où il s'eſtoit imprudemment engagé. On porta ſa tête à Ariſtonicus, qui ordonna qu'on en nettoyât le crâne & qu'on le revêtit d'or. La joye que luy cauſa cette victoire ne fut pas de longue durée. Le Conſul Perpenna qui, après la mort de Craſſus, avoit pris le commandement de l'armée, attaqua le Roy de Pergame, tailla ſes troupes en piéces, & le fit priſonnier. La mort ſurprit Perpenna au milieu de tant de proſpéritez. Aquilius ſon ſucceſſeur eut la gloire de terminer la guerre d'Aſie. Il conduiſit Ariſtonicus à Rome, & le Sénat l'immola aux manes de Licinius Craſſus, la troiſiéme année de la cent ſoixante-deuxiéme Olympiade. Ce Prince fut le dernier des Attalides qui, ſelon le témoignage de Syncelle, occupérent le trône de Pergame l'eſpace de cent cinquante-quatre ans : calcul qui ne différe point de celuy de Strabon. Le canon de ces Rois ſe trouve dans une Diſſertation de M. Dodwel ſur Scymnus de Chio, les Curieux peuvent la conſulter.

Strab. p. 957. Liv. Epit. lib. 42. Juſt. lib. 36. cap. 4. Vell. lib. 2. cap. 4. Flor. lib. 2. cap. 20. Val. Max. p. 242. Front. p. 222. Cæ. Gell. frag. hiſt. pag. 217. Sync. p. 305.

RECHERCHES SUR LES ROIS DE BITHYNIE.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

PREMIE'RE PARTIE.

29. May 1736.

ON entreprendroit vainement de remonter juſqu'à ceux des deſcendants de Noé, qui les premiers ſe ſont établis dans la Bithynie. Les Hiſtoriens ſacrez ont gardé ſur cela un profond ſilence, & les écrits des Auteurs profanes ſont remplis de contradictions ſi groſſiéres, qu'il n'eſt guéres poſſible de prendre un parti qui ne ſoit ſujet à des difficultez inſurmontables. Le ſeul article dont la plûpart ſemblent convenir, c'eſt que les Bébryces & enſuite les Bithyniens, ont occupé la contrée qui fait le principal objet de ces recherches.

Les premiers, à ce que les Grecs prétendent, en ſont les plus anciens habitants, & ils y avoient déja fixé leur demeure, lorſque les Argonautes s'embarquérent pour la Colchide. *Steph. p. 214.* Eſtienne de Byzance rapporte l'origine de ces Bébryces à un certain Bébryx, dont aucun autre que luy ne fait mention; *Euſt. in Dyon. pag. 142.* mais, ſi l'on en croit Euſtathe, c'eſt de Bébrycé fille de Danaüs, que ces peuples ont emprunté leur nom. Il aſſûre que malgré les ordres de ſon pere, elle conſerva la vie à celuy des enfants d'Egyptus qu'on luy avoit donné en mariage. Dans la crainte que Danaüs ne la ſacrifiât à ſon reſſentiment, elle alla chercher un aſyle dans les cantons de l'Aſie que poſſédoient alors des peuples barbares.

Bébrycé eſtoit inſtruite dans les ſciences des Egyptiens, ſa ſageſſe & ſon éloquence excitérent l'admiration de ſes nouveaux hôtes; & ſenſibles aux avantages que leur avoit procurez l'arrivée de cette Princeſſe, ils voulurent deſormais eſtre appellez Bébryciens. Je ne voudrois pas cependant garantir le récit d'Euſtathe, du moins les Poëtes & les Hiſtoriens nous

repréſentent toûjours les Bébryces comme des gens qui, bien loin d'avoir quelque teinture des lettres, ne connoiſſoient pas même les loix de l'humanité. Ce n'eſt pas que je ſoupçonne ce Grammairien d'avoir rien avancé de ſon chef; Arrien, ſi je ne me trompe, eſt la ſource dans laquelle il avoit puiſé les particularitez en queſtion, il le cite ſouvent à l'occaſion des antiquitez de Bithynie.

Cet Auteur, au rapport de Photius, les avoit miſes dans tout leur jour; les temps fabuleux y eſtoient développez avec beaucoup d'érudition, & il n'eſt guéres probable qu'Arrien, jaloux de la gloire de ſa patrie, eût obmis dans ſon ouvrage l'hiſtoire de Bébrycé, qui faiſoit tant d'honneur à la Bithynie. Il ſeroit à déſirer qu'un monument ſi précieux ſubſiſtât encore aujourd'huy, nous aurions une ſuite complette des Souverains qui ont commandé dans cette partie de l'Aſie. *Phot. p. 222.*

Le plus ancien de ceux dont le nom ſoit parvenu juſqu'à nous, eſt Amycus fils de Neptune & de la Nymphe Melié. Apollodore la nomme Bithynis; mais il y a bien de l'apparence, ainſi que l'a judicieuſement remarqué Heinſius, que ſi le mot Melié ne ſe lit plus maintenant dans cet Auteur, la faute doit en eſtre rejettée uniquement ſur la précipitation des Copiſtes, autrement Apollodore ſeroit ſeul de ſon ſentiment. En effet, les autres Mythologues aſſûrent tous qu'Amycus eſtoit le fruit des amours de Neptune & de Melié. Melié eſt le nom propre, & Bithynis une épithete; d'où il réſulte que cette Nymphe eſtoit née dans la Bithynie de Thrace, ou Européenne. Je ne diſſimuleray pas cependant que le Scholiaſte d'Apollonius n'oſe prendre à cet égard aucun parti, ſçavoir, ſi Bithynis eſt adjectif ou ſubſtantif, un pareil doute eſt-il fondé? Je ne puis me l'imaginer; la raiſon en eſt que la maîtreſſe de Neptune eſt toûjours appellée Melié, dans les paſſages des divers Ecrivains que nous avons alléguez cy-deſſus. Donc Melié eſt le nom propre, car il n'eſt pas naturel de penſer que les Auteurs, tant de Proſe que de Vers, ſe ſoient accordez à ne déſigner jamais que par une épithete, la Nymphe dont il s'agit. Qu'on ne m'objecte point que le terme *Apoll. lib. 1. pag. 45.* *Apoll. Argon. pag. 42.* *Theocr. Idyll. 22.* *Valer. Flac. Argon. p. 33 &.* *Hyg. pag. 42.* *Serv. ad lib. 5. Ann. verſ. 373.* *Lact. ad Stat. Theb. lib. 3. verſ. 352.* *Schol. Apoll. pag. 143.*

Melié eſt quelquefois adjectif, & ſe dit des Nymphes en général; je conviens que l'argument ſeroit ſans replique, ſi l'acception de ce terme eſtoit toûjours préciſement la même, ce qui n'eſt point, témoins Apollodore & Héſychius, qui donnent le nom de Melié à une Nymphe particuliére, fille de l'Océan, ſelon les uns, & de Jupiter, ſelon les autres.

Apoll. pag. 6. Heſyc. p. 528. Μελία δένδρου εἶδος ἀπὸ μελίας Ὠκεανοῦ ἢ ὁδοῖ. Il faut lire ἢ Διός.

Quoy qu'il en ſoit, Amycus fut un Prince belliqueux & entreprenant; il déſola pendant le cours de ſon regne, les provinces voiſines de la Bébrycie. Le pays des Mariandyniens eſtoit à ſa bienſéance, il en tenta la conquête à pluſieurs repriſes. Enfin, Priolas frere de Lycus Roy de ces peuples, préſenta la bataille à l'ennemi, les troupes qu'il commandoit furent entiérement défaites, & luy-même périt dans la mêlée. La bonne fortune de Lycus conduiſit Hercule à ſa Cour; touché des diſgraces de ce Prince, qui eſtoit ſon ami, il marcha droit aux Bébryces, dont la déroute rétablit les affaires chancelantes des Mariandyniens.

Apoll. Argon. pag. 211. Schol. ibid.

C'en eſtoit fait d'Amycus, ſi des ſoins plus importants n'avoient appellé Hercule ailleurs. La gloire de punir les forfaits du Roy de Bébrycie, eſtoit reſervée aux Argonautes. Rien de plus reſpecté chez les Anciens, que les droits de l'hoſpitalité, il les fouloit aux pieds, & les malheureux que la tempête avoit jettez ſur les côtes de ſes Etats, forcez de s'eſſayer avec luy au combat du Ceſte, eſtoient autant de victimes qu'il immoloit à ſa brutalité. Amycus excelloit en ce genre d'exercice, dont Clément d'Alexandrie luy attribue la découverte; & déja pluſieurs étrangers eſtoient tombez ſous ſes coups, lorſque les Argonautes abordérent au Port de Calpé. Il envoya ſur le champ défier le plus brave d'entr'eux. L'honneur de le combattre fut déféré à Pollux, qui, par la mort de ce monſtre, délivra les peuples voiſins de la Bébrycie, d'un ennemi dont ils redoutoient la valeur & la férocité.

Clem. Alex. p. 263.

Voilà quelle eſt aujourd'huy l'opinion la plus univerſellement reçûe. On eſt en droit néantmoins de conclurre de quelques fragments épars çà & là, que les Anciens ont eſté extrêmement partagez ſur ce point de l'Hiſtoire fabuleuſe.

Ptolémée-Hépheſtion, par exemple, ſoûtient que ce fut Jaſon qui en vint aux mains avec Amycus, & qui le tua. Ce Prince, à ce que prétendoient Epicharme & Piſander, ne périt point dans le combat; les Grecs ſe contentérent de le charger de chaînes, apparemment dans la vûe de le mener priſonnier en Grece, & de faire connoître par-là à leurs compatriotes, la grandeur de la victoire qu'ils avoient remportée. Un ſpectacle de cette nature devoit eſtre infiniment agréable à la Nation. Quoy de plus flateur, en effet, que de voir dans les fers un barbare, qui ſe vantoit de l'emporter ſur le reſte des hommes, dans un art que les Grecs avoient cultivé juſqu'alors avec tant de ſuccès?

Ptol. Hepheſt. pag. 322.

Apoll. Schol. pag. 211.

Quelque différents que ſoient ces récits entr'eux, ils le ſont encore plus de celuy qui ſe trouve dans Cédrénus & dans Nicéphore. A les entendre parler, le triomphe de Pollux eſt un triomphe imaginaire; il n'y eut point de défi de la part d'Amycus, & ils aſſûrent l'un & l'autre que ce Prince, averti de la deſcente des Argonautes, s'avança à la tête des Bébryces dans la réſolution d'attaquer ces étrangers. La terreur ſaiſit les Grecs, qui ſe retirérent dans un bois dont les avenues eſtoient impraticables. La bonté du poſte ne fut point capable de les raſſûrer; & déja les plus intrépides déſeſpéroient de revoir jamais leur patrie, lorſqu'un Dieu vint ſous une figure extraordinaire, les exhorter à ne point ſe laiſſer effrayer par le nombre des ennemis. Les Argonautes ſentirent à l'inſtant renaître leur courage; ils ſortirent du bois, taillérent en piéces l'armée des Bébryces, & Amycus reſta mort ſur le champ de bataille. Jaſon & ſes compagnons, en reconnoiſſance de cette victoire, bâtirent un temple à l'honneur du Dieu qui la leur avoit annoncée, & cela, dans l'endroit même où il leur avoit apparu. Cet édifice, auquel les Argonautes avoient donné le nom de Soſténion, ſubſiſta juſqu'au regne du grand Conſtantin, qui le fit démolir, & on éleva ſur ſes ruines une magnifique Egliſe, qui fut dédiée à l'Archange Saint Michel. Cédrénus & Nicéphore n'ont pas jugé à propos de citer leurs garants, & la négligence de ces Ecrivains nous met

Cedr. p. 98.

Niceph. Hiſt. Eccl. lib. 7. p. 875.

aujourd'huy hors d'état de marquer en quel temps un conte ſi ridicule & ſi puérile a pris naiſſance.

Les fables dont on a parlé cy-deſſus, quoyqu'appuyées ſur des autoritez plus reſpectables, ne ſont peut-être guéres moins extravagantes, & il ne doit pas ſembler étrange de voir les Anciens ſi peu d'accord entr'eux par rapport aux faits qui regardent Amycus. Cependant, comme je l'ay déja obſervé, l'opinion la plus commune fait honneur à Pollux de la mort du Roy des Bébryces. Le deſir de la vengeance arma ces peuples contre les Argonautes; ils les chargérent en déterminez, mais que peut une fureur aveugle contre des troupes également braves & diſciplinées? Les Grecs ſoûtinrent ſans s'ébranler le premier effort de ces barbares; ils les repouſſérent, & en firent un horrible carnage. La diſgrace que les Bébryces venoient d'eſſuyer, ne diminua rien de leur reſpect & de leur vénération envers le Roy défunt. Non contents de le placer au nombre des Héros, ils luy conſacrérent une chapelle, qui n'eſtoit éloignée que de cinq ſtades du Nymphæum de Chalcedoine. La ſainteté prétendue du lieu y avoit attiré pluſieurs habitants, & là s'eſtoit formé inſenſiblement un bourg aſſez conſidérable. Ce ſont des circonſtances dont Apollodore & Agrœtas de Ténédos, témoins oculaires, avoient cru devoir inſtruire la poſtérité.

Apoll. apud Schol. Apoll. pag. 158.

Si l'on s'en rapporte à ces deux Auteurs, on voyoit dans cet endroit un laurier d'une grandeur extraordinaire; malheur à celuy qui s'aviſoit d'en cueillir quelque branche, il devenoit furieux ſur le champ, & il n'y avoit perſonne contre qui il ne vomît des torrents d'injures. Apollodore & Agrœtas ne ſont pas les ſeuls qui ont débité un fait ſi ſingulier, il ſe lit auſſi dans les Ecrits de Pline & de Denys de Byzance. A en juger par l'uniformité de la narration, il n'eſt preſque pas douteux que ceux-cy n'ayent eſté les copiſtes des autres. Je ne diray pas la même choſe de Ptolémée-Hépheſtion, il nous apprend des particularitez qui ne ſe rencontrent point ailleurs. Les perſonnes qui mâchoient des feuilles du laurier en queſtion, concevoient, ſelon luy, une paſſion violente pour

Plin. lib. 16. cap. 44.
Dyon. Byzan. pag. 20.
Ptol. Hepheſt. pag. 322.

pour le Ceſte, ce qu'il confirme par l'exemple d'un Autodorus, qui faiſoit un uſage continuel de ces feuilles. Autodorus avoit remporté treize victoires dans les Jeux publics de la Grece; il voulut entrer en lice une quatorziéme fois, & diſputer le prix à Dioſcorus natif de Théa. Le charme tomba, & ne tint point contre un nom autrefois fatal à Amycus.

Il eſt fort vrayſemblable que les Bébryces, après la mort d'un Roy dont la mémoire leur eſtoit chére, déférérent la couronne à l'aîné de ſes enfants, car la Maiſon d'Amycus ne fut point éteinte avec luy, comme le prouvent clairement ces vers de Virgile:

Nec mora: continuò vaſtis cum viribus effert *Virg. Æneid. 5. verſ. 364.*
Ora Dares, magnoque virûm ſe murmure tollit:
Solus qui Paridem ſolitus contendere contra:
Idemque ad tumulum, quo maximus occubat Hector,
Victorem Buten immani corpore, qui ſe
Bebrycia veniens Amyci de gente ferebat,
Perculit, & fulvâ moribundum extendit arenâ.

Ce Butès, ainſi que la plûpart des Princes de l'Aſie, eſtoit venu au ſecours de Priam. Aux raiſons générales qui l'engageoient à s'intéreſſer à la défenſe de Troye, il en joignoit une particuliére, ſçavoir, beaucoup de haine contre les Grecs, auteurs de la mort de ſon ayeul.

Il ne faut pas confondre ce Butès avec un autre de même nom, fils de Téléon, & pere d'Eryx. Je dis pere d'Eryx, conformément au ſentiment des meilleurs Ecrivains de l'antiquité, dont le témoignage unanime ne laiſſe preſqu'aucun lieu de douter que les textes d'Eſtienne de Byzance & du Scholiaſte de Théocrite ne ſoient altérez. Dans l'un on lit Βύτου, dans l'autre Βοιωτῦ, la véritable leçon eſt Βυτῦ. Les Mythologues, en effet, conviennent que Vénus aima Butès, & qu'elle eut de luy Eryx, qui depuis regna dans un canton de la Sicile. Le Butès dont il s'agit n'a rien de commun avec celuy que Virgile fait deſcendre d'Amycus. *Steph. p. 355. Theoc. Idyll. 15.*

On ne ſçait point combien d'années la poſtérité de ce Prince a occupé le trône de la Bébrycie; on ne ſçait pas non plus ſi Mucaporis eſtoit de cette Maiſon. Denys de Byzance le met au nombre des Rois de Bithynie, & il fait mention d'un Port qui, pluſieurs ſiécles après, s'appelloit encore Mucaporis, du nom de ce Monarque. Les Anciens ne nous apprennent rien de plus ſûr ſur le chapitre de Mucaporis, & deſſors on ne ſçauroit ſe flater de fixer le temps auquel il a vêcu, & encore moins de décider ſi ſon regne a précédé celuy de Mandron, qui eſtoit ſur le trône lorſque les Phocéens ſe rendirent maîtres de Lampſaque. Voici comment Polyænus & Plutarque racontent un événement qui naturellement doit tenir ici ſa place. Phobus & Blepſus eſtoient freres, tous deux nez à Phocée, & deſcendants tous deux de Codrus Roy d'Athenes. Des affaires importantes les obligérent de ſe tranſporter à Parium. Il ſe forma pendant le ſéjour qu'ils y firent, une amitié étroite entr'eux & Mandron Souverain des Bébryces. Il eſtoit en guerre avec la plûpart de ſes voiſins, & à l'aide de Phobus, il avoit remporté ſur eux des avantages conſidérables. Perſuadé que la valeur de cet étranger luy en procureroit tous les jours de nouveaux, il chercha à ſe l'attacher de plus en plus. Faites venir ici une colonie de Grecs, luy dit-il, & je partageray avec vous la contrée ſoûmiſe à ma domination. Phobus n'avoit garde de rejetter de ſi belles offres; il fit embarquer ſon frere, qui aborda heureuſement à Phocée. La fertilité de la Bithynie, les diſcours de Blepſus, & l'eſpoir d'une meilleure fortune, raſſemblérent ſous ſes étendarts une nombreuſe jeuneſſe. Mandron la vit arriver avec joye, & remplit de bonne foy ſes engagements. Les Bébryces, à l'exemple du Roy, donnérent aux Grecs, dans ces commencements, des marques de la plus ſincére amitié; & ceux-ci, en revanche, portérent la déſolation dans le pays ennemi. La gloire & les richeſſes qu'ils acquirent à la faveur de ces diverſes expéditions, excitérent peu de temps après la jalouſie des anciens habitants. On repréſenta pluſieurs fois à Mandron combien il importoit au bien de l'Etat, de ſe défaire

Dyon. p. 20.

Polyæn. pag. 775.
Plut. tom. 2. pag. 255.

des Phocéens. Ce Prince aimoit la juſtice, & il refuſa conſtamment de ſe prêter à des conſeils ſi pernicieux. Telle eſtoit la ſituation des eſprits, lorſque Mandron fit un voyage ſur les frontiéres de ſon royaume. Les Bébryces réſolurent de profiter de l'abſence du Roy. Ce noir complot vint aux oreilles de Lampſacé ſa fille, elle en eut horreur ; & dans la vûe de détourner un coup qui deshonoreroit à jamais la Nation, elle rappella à ſes amis & à ſes domeſtiques, le ſouvenir des ſervices de Phobus, & de tant de belles actions qui les avoient délivrez d'un nombre prodigieux d'ennemis toûjours prêts à les envahir. « Les Phocéens, leur dit-elle, ne doivent plus eſtre réputez étrangers. La généroſité avec laquelle ils ont « couru à notre défenſe, en a fait autant de citoyens ; & quoy « de plus honteux que de ſacrifier à d'injuſtes ſoupçons, des « gens qui, aux dépens de leur propre vie, ont porté ſi loin la « gloire du nom Bébrycien ? » Priéres, remontrances, tout fut inutile. Lampſacé déterminée à ſauver les Grecs, les fit avertir ſecretement de ſe tenir ſur leurs gardes. Phobus & ſes compagnons prirent le parti de prévenir les traîtres. Ils prétextérent un ſacrifice ſolemnel, & les Bébryces furent invitez au feſtin qui devoit l'accompagner. Ils ſe rendirent au jour marqué, dans un des fauxbourgs de Pityœſſa, où ſe faiſoient les préparatifs de la fête. Les Phocéens alors ſe partagérent en deux corps, l'un s'empara de la ville, & l'autre fit main baſſe ſur les perfides Bébryces. Quelques jours après, la mort ſurprit Lampſacé, Phobus & ſes compagnons luy érigérent un ſuperbe mauſolée, & il fut arrêté que deſormais la ville de Pityœſſa s'appelleroit Lampſaque. La reconnoiſſance des Phocéens n'en demeura pas là ; ſenſibles aux bienfaits de Mandron, ils le ſuppliérent de venir s'établir avec eux, mais ce Prince ne crut pas devoir accepter des offres qui le feroient ſoupçonner d'avoir eu quelque part au maſſacre de ſes ſujets, & il ſe contenta de les prier de luy renvoyer les femmes & les enfants de ceux qui avoient eſté égorgez. Les Grecs ſe firent un plaiſir d'accorder cette grace à un Prince qui les avoit traitez ſi favorablement dans toutes les occaſions.

Il réſulte de ce paſſage, que Lampſaque faiſoit autrefois partie du royaume des Bébryces; Charon le dit en termes formels, & comment rejetter le témoignage d'un Ecrivain né dans cette ville-là même, & qui par conſéquent devoit en connoître mieux que perſonne les Antiquitez? Peut-eſtre eſt-ce dans ſes Ouvrages que Plutarque & Polyænus avoient puiſé l'Hiſtoire de Mandron & de Lampſacé ſa fille. Si toutes les circonſtances en ſont véritables, il faudra en conclurre que le regne de ce Prince n'eſt guéres antérieur de plus de cent ans à la premiére Olympiade. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Ioniens ſous la conduite de Néléus, ont jetté les fondements de Phocée; & cette ville, dans l'ordre naturel des choſes, n'a pû, que long temps après, envoyer une colonie qui fût en état de s'emparer de Lampſaque, & de s'y maintenir malgré les Bébryces dont ils eſtoient environnez de toutes parts.

Apoll. Schol. lib. 2.

La perte de cette importante place fut le prélude des affreuſes calamitez qui les accablérent ſous les ſucceſſeurs de Mandron. Les Cimmériens, nation cruelle & féroce, pénétrérent dans la Bébrycie vers le commencement des Olympiades; ils s'en rendirent les maîtres, & cette conquête, ſuivant toutes les apparences, diminua conſidérablement le nombre des naturels du pays. Les Cimmériens en furent chaſſez à leur tour par les Thraces Bithyniens. L'invaſion de ces peuples acheva de détruire les malheureux Bébryces. Ceci poſé, il n'y a plus de difficulté ſur l'intelligence du fragment d'Eratoſthéne qui les met au nombre des Nations de l'Aſie, dont il ne s'eſt pas conſervé le moindre veſtige. Au reſte, l'ordre dans lequel je range l'expédition des Cimmériens & celle des Thraces, eſt fondé ſur le témoignage d'Arrien, Ecrivain bien ſupérieur à Syncelle, qui rapporte la derniére de ces expéditions au temps des colonies Ioniennes. Il paroît d'ailleurs qu'Arrien ne parloit ici que d'après le Démoſthéne qui avoit publié en vers une Hiſtoire de Bithynie; & ce qui me perſuade en quelque façon, qu'il n'y avoit aucune différence entre ces deux Auteurs par rapport au fait que j'examine, c'eſt qu'ils aſſûroient

Arrian. apud Euſt. in Dionyſ. pag. 58.

Eratoſt. apud Plex. tom. 1. p. 283.

Sync. p. 181.

l'un & l'autre que les Thraces passérent en Asie sous le commandement de Patarus.

Ils enlevérent la Bébrycie aux Cimmériens, & subjuguérent la Paphlagonie, où Patarus, à ce que prétend Démosthéne, bâtit la ville de Tius. Ce fut probablement alors que commença la distinction des Thraces, en Thraces Européens & Thraces Asiatiques. Les derniers furent appellez Thraces Thyniens & Bithyniens, on en trouve la preuve dans Hérodote: preuve qu'il n'a pas tenu aux Copistes & aux Traducteurs de faire évanouir. Les Imprimez aujourd'huy portent tous sans exception, Θρῆικες, οἱ Θυνοίτε & Βιθυνοὶ, comme si les Thraces, dont il est ici question, formoient une nation différente des Thyniens & des Bithyniens. Je conviens que la faute est très-ancienne; Eustathe y est tombé luy-même, cependant je ne doute presque pas que la véritable leçon ne soit Θρῆικες Θυνοίτε & Βιθυνοί. Thucydide & Xénophon seront mes garants. Lorsque ces deux célébres Historiens parlent des Thraces Asiatiques, ils ne les séparent jamais d'avec les Bithyniens, & les nomment constamment Θρᾷκας Βιτυνούς. Galien en use de même, & je crois pouvoir inférer de son témoignage, que la distinction des Thraces Européens & Thraces Asiatiques, subsistoit encore du temps de ce Médecin.

Demosth. apud Steph. p. 710. & Eust. in Dionys. pag. 58.

Herod. p. 111.

Eust. in Dion. pag. 58.

Thucyd. pag. 282.

Xenoph. tom. 3. pag. 19.

Gall. tom. 10. pag. 467.

Hérodote nous apprend que ceux qui les premiers envahirent la Bébrycie, habitoient auparavant les bords du Strymon. Le pays n'estoit point en état de fournir aux besoins d'un peuple nombreux, les vieillards & ceux qui n'avoient rien à desirer du côté de la fortune, restérent dans la Thrace, & leur postérité y formoit encore plusieurs siécles après une nation particuliére. Les autres allérent s'établir dans la Bébrycie; ils avoient tous emprunté leur nom de Bithynus fils de Jupiter & de Thracé, suivant Estienne de Byzance & Solin. Ce Prince s'appelloit Bithys, du moins si l'on suppose que le passage d'Appien qui le dit, n'est point altéré. Pour moy je serois fort tenté de penser le contraire, & cela, parce qu'il n'est guéres dans les régles de dériver du mot Βίθυς celuy de Βιθυνός.

Herodot. pag. 406.

Steph. p. 223. Sol. pag. 12. cap. 42.

Appian. tom. 2. pag. 296.

Le même Ecrivain avance que Bithynus fit la conquête de la Bébrycie immédiatement après la prise de Troye; en quoy il ne s'accorde ni avec Syncelle ni avec Arrien. Je ne répéteray point ici les raisons qui m'ont fait pancher en faveur du dernier, qui prétendoit de plus que Thynus & Bithynus estoient enfants de Phinée. C'estoit l'opinion d'Hésiode, elle sera celle d'Eusébe si la conjecture de Saumaise est fondée. Il soûtient que dans les exemplaires de cet Auteur, le nom de Phœnix a pris la place de celuy de Phinée; & à parler vray, on ne lit nulle part que Phœnix ait esté le pere de Thynus & de Bithynus. Je ne dois pas passer ici sous silence un troisiéme sentiment. Eustathe n'en nomme point les Auteurs, & il s'est contenté de nous apprendre en général, que ces Princes, au rapport de quelques Anciens, estoient fils d'Odrysès Roy de Thrace.

Sync. p. 144. Arrian. apud Eust. in Dionys. pag. 140.

Hesiod. apud Schol. Apoll. lib. 2.

Eusseb. p. 15.

Eust. in Dion. pag. 140.

Voilà quelle fut l'origine de ces peuples, qui, dans la suite des temps, si l'on en croit Eratosthéne & Charon de Lampsaque, détruisirent les Bébryces, changérent le nom du pays, & jettérent les fondements du royaume de Bithynie. Les nouveaux conquérants, à en juger par les apparences, déférérent le commandement à Patarus. Ils luy estoient redevables du succès d'une expédition si glorieuse. On ignore si la couronne se conserva dans sa famille. Il y a un vuide dans l'Histoire de Bithynie de près de deux cens ans depuis Patarus jusqu'à Prusias premier contemporain de Crœsus. Les Etats de ces deux Souverains estoient limitrophes, & Crœsus beaucoup plus puissant, ne se fit pas un scrupule, sous des prétextes qui ne manquent jamais aux Princes ambitieux, d'enlever la Bithynie à son Roy légitime. Je dis à son Roy légitime, fondé sur le témoignage de Strabon, qui décore Prusias du titre de Roy.

Strab. p. 846.

Cependant M. Paumier de Grentesménil a prétendu que Zipœtès est le premier qui ait ceint le diademe, & que jamais on n'a donné la qualité de Roy à aucun de ceux qui avant luy ont gouverné la Bithynie. Ce judicieux Critique s'efforce d'abord de rendre suspect le passage de Strabon, qui, selon

Palm. Exerc. p. 335.

luy, a beaucoup ſouffert de la négligence des Copiſtes. Il s'imagine en avoir déterré la preuve dans Eſtienne de Byzance qui, ſur l'article de Pruſa, copie l'endroit dont il s'agit, & ſubſtitue le nom de Cyrus à la place de celuy de Crœſus que portent aujourd'huy les imprimez : donc les exemplaires de Strabon, dit-il, n'eſtoient point uniformes autrefois ; & il conclud de-là que dans le texte de cet Auteur il n'eſt queſtion ni de Crœſus ni de Cyrus, & que la véritable leçon eſt Ciérus, ville dépendante des Héracléens, & dont s'empara Pruſias un des deſcendants de Zipœtès : auquel cas Pruſias premier, contemporain de Crœſus, eſt un Prince fantaſtique, & qui n'exiſta jamais que dans l'imagination de quelque ſcribe ignorant.

On ne ſçauroit nier que la correction ne ſoit très-ingénieuſe ; je ne voudrois pas néantmoins en garantir la ſolidité. Il eſt vray que dans Eſtienne de Byzance, c'eſt Cyrus, & non pas le Roy de Lydie, qui déclare la guerre à Pruſias. Qu'en réſulte-t-il, ſinon que la mémoire a manqué à ce Grammairien, ou bien que ſes paroles ont eſté corrompues dans la ſuite des temps ? Mais je ne vois pas que cela doive nous obliger de convenir que les manuſcrits de Strabon eſtoient différents les uns des autres, par rapport au paſſage qui fait le ſujet de la diſpute. Il me ſemble qu'un Critique ne doit point exiger qu'on admette ſur ſon autorité ſeule, des conjectures de l'eſpéce de celle-ci. La maniére la plus ſimple de luy donner un air de probabilité, auroit eſté de montrer que dans les manuſcrits qui ſont venus juſqu'à nous, on voit les noms, tantôt de Cyrus, tantôt de Crœſus, & quelquefois celuy de Ciérus. Dans la vûe d'éclaircir ce fait, j'ay examiné ceux de la Bibliothéque du Roy, & un entr'autres du douziéme ſiécle, le plus précieux & le plus ancien qui ſoit aujourd'huy en Europe, & il n'y en a pas un ſeul qui ne ſoit parfaitement d'accord avec les imprimez, & les imprimez le ſont avec l'hiſtoire du temps. Hérodote compte les Bithyniens parmi les Nations que Crœſus ſubjugua, & Strabon place cet événement ſous le regne de Pruſias. Quoy de plus lié que le récit de ces deux Ecrivains ?

Mais, pourſuit M. Paumier, ſi la Bithynie avoit eu alors des Rois, eſt-il vrayſemblable qu'Hérodote & Xénophon n'euſſent fait aucune mention des Princes qui en occupoient le trône? Le premier va même plus loin; il aſſûre que les Bithyniens, lors de l'expédition de Xerxès en Grece, combattoient ſous les ordres de Baſſaces, Perſe de nation. N'en déplaiſe aux partiſans de ce docte Critique, les raiſons qu'il allégue ne ſont rien moins que concluantes. Un fait incon-
Herod. p. 406. teſtable, c'eſt qu'Hérodote & Xénophon ne parlent de la Bithynie qu'en paſſant; & de quel droit attendre d'eux qu'ils entrent dans des détails qui n'ont aucune connexité avec leur objet principal? D'ailleurs, l'argument prouveroit trop, il en réſulteroit également, que pluſieurs autres Peuples n'ont point eſté ſoûmis à l'autorité royale; il me ſeroit aiſé d'en produire un très-grand nombre d'exemples, deux ſuffiront. Dans le dénombrement que fait Hérodote, des Nations vaincues par Crœſus, & de celles qui paſſérent en Grece à la ſuite de Xerxès, les Paphlagoniens ſont joints aux Bithyniens, il n'y eſt pas dit un ſeul mot de leurs Rois; il eſt conſtant néantmoins qu'ils en ont eu, & avant Cyrus, & depuis ſous le regne de ſes ſucceſſeurs. Il faut porter le même jugement des Cariens. Combien d'incurſions Agéſilaüs ne fait-il pas en Carie? Ce ſont toûjours les Perſes qui la défendent, & jamais les Souverains de ce pays ne paroiſſent ſur les rangs. Eſt-il quelqu'un qui, ſur des fondements ſi ruineux, voulût démentir toute l'Antiquité, & prétendre que les Monarques de Bithynie ſont des Monarques imaginaires? La raiſon du ſilence de Xénophon eſt ſimple; aucune action ne rouloit ſur le compte de ces Princes, qui, en qualité de tributaires, eſtoient obligez d'obéir à Tiſapherne & à Pharnabaze. Les Rois de Perſe, ſûrs de la fidélité de leurs ſujets naturels, n'avoient garde de confier le commandement de leurs armées à des Souverains rarement affectionnez, & toûjours ſuſpects. Il n'eſt pas mal-aiſé d'appercevoir les traces de cette politique dans les Ecrits des Anciens, & on ne doit pas eſtre ſurpris de voir Baſſaces fils d'Artaban, à la tête des Bithyniens. Ils

avoient

avoient cela de commun avec les autres Nations qui ſuivirent Xerxès, & dont pluſieurs reconnoiſſoient des Rois particuliers.

Mais ſuppoſons un moment que les réflexions de M. Paumier ſoient juſtes & ſolides, on pourra tout au plus en inférer que les Perſes avoient éteint le royaume de Bithynie, & il ſera toûjours vray de dire que le texte de Strabon n'eſt point corrompu, & que du temps de Crœſus, il y avoit un Pruſias qui regnoit en Bithynie. On auroit tort d'accuſer ce Géographe de l'avoir inſeré de ſon chef dans le catalogue des Rois de cette contrée; pluſieurs Ecrivains en avoient tranſmis à la poſtérité les actions les plus mémorables, & preſque tous ces monuments ſubſiſtoient encore du temps de Strabon. Il eſt à préſumer que luy & Appien avoient puiſé dans les mêmes ſources. Le dernier de ces Auteurs a dû connoître le Pruſias que les Lydiens dépouillérent de ſes Etats, & on ne ſçauroit guéres en douter, ſi l'on conſidére que, ſuivant ſon calcul, quarante-neuf Souverains avoient rempli ſucceſſivement le trône de Bithynie. Jamais témoignage ne fut moins équivoque. *Appian. tom. I, pag. 297.*

Cependant M. Paumier, bien réſolu à ne pas reculer, fait de nouveau le procès aux Copiſtes; il leur reproche d'avoir altéré les nombres, & il prétend que dans le texte original d'Appien, ces quarante-neuf Rois ſe réduiſoient à huit. Voici les preuves à la faveur deſquelles ce Critique a cru faire paſſer une conjecture ſi hardie. Si la Bithynie, dit-il, avoit eu des Rois dès ſon origine, les quarante-neuf dont il s'agit ne nous conduiroient pas même juſqu'au temps de Nicoméde, qui déclara le Peuple Romain ſon héritier. Autre remarque, c'eſt qu'on ne trouve aucun veſtige de ce royaume, ni dans Homére, ni dans les Orateurs d'Athenes, ce qui ne ſçauroit ſe concilier avec ces fréquentes expéditions des Grecs en Aſie: expéditions qui devoient naturellement les obliger, tantôt à déſoler les côtes de Bithynie, tantôt à rechercher l'amitié des Princes qui la gouvernoient. Enfin, il a recours à l'autorité de Denys, qui, dans un fragment dont on eſt

Sync. p. 216. redevable à Syncelle, ne fait mention que de huit Rois.

Examinons maintenant chacun de ces raiſonnements en particulier. Le premier porte à faux. On a vû cy-deſſus qu'Appien place le commencement du royaume de Bithynie quelques années après la priſe de Troye; de-là juſqu'à l'extinction de cette Monarchie, il s'eſt écoulé près de onze cens ans; & quarante-neuf Rois, qui ſont autant de générations, rempliſſent, & au-delà, un pareil intervalle.

Il n'y a guéres plus de juſteſſe dans la ſeconde difficulté. Homére ne ſe propoſa jamais de démêler en Hiſtorien, les antiquitez des différents peuples de l'Aſie, & je ne ſçaurois m'imaginer que des Critiques équitables veuillent luy faire un crime d'avoir négligé de nous inſtruire de celles de Bithynie. Ajoûtez à cela que le ſilence de ce Poëte ne rend pas la cauſe de M. Paumier meilleure. Il eſt ici queſtion d'un paſſage d'Appien; & comment Homére auroit-il pû faire quelque mention d'un royaume dont la fondation, ſuivant Appien même, eſt poſtérieure à la guerre de Troye? Quant aux Orateurs Grecs, j'avoue qu'ils ne diſent pas un ſeul mot des Souverains de Bithynie. Eſt-il une conſéquence dont il ſoit plus aiſé d'appercevoir toute la foibleſſe, principalement lorſqu'on veut bien faire réflexion qu'il ne s'eſt conſervé qu'une très-petite partie des diſcours prononcez autrefois devant le peuple d'Athenes?

Nous voilà arrivez au dernier & au plus fort, ſans contredit, des arguments de M. Paumier. Les paroles de Denys ſont claires, & il paroît véritablement que cet Hiſtorien reſtreint à huit le nombre des Rois de Bithynie. Un Critique entreprenant n'auroit pas de peine à ſe tirer d'embarras; il ſoûtiendroit hardiment que le fragment de Denys eſt corrompu, & il ſe feroit des témoignages d'Appien & de Strabon, un rempart, à l'aide duquel il ſe croiroit en état de repouſſer avec ſuccès les attaques réiterées de ſes adverſaires; mais on ne doit faire uſage de ſemblables remédes, que dans les cas qui le demandent abſolument, & il n'eſt point du tout néceſſaire de rien changer dans le fragment que rapporte Syncelle. Il

l'avoit extrait des Antiquitez de Denys d'Halicarnaſſe, dont les derniers livres n'ont pû échapper aux injures du temps. Là cet Auteur rendoit compte de la maniére dont la Bithynie eſtoit devenue province Romaine, & il y a bien de l'apparence qu'à l'occaſion du teſtament de Nicoméde, il avoit jugé à propos d'apprendre à ſes Lecteurs que ce Monarque deſcendoit de Zipætès, & qu'il eſtoit le huitiéme des Rois de cette Maiſon ſous les loix duquel les Bithyniens avoient vêcu. C'eſt, à ce que je penſe, le ſens naturel du paſſage dont il s'agit, & il ſeroit injuſte d'accuſer Denys d'Halicarnaſſe d'avoir avancé que Zipætès eſtoit le premier Monarque de Bithynie. Un Ecrivain auſſi verſé que luy dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, n'a pû ignorer ni le Pruſias de Strabon, ni les quarante-neuf Rois d'Appien, ni les Rois prédéceſſeurs de Zipætès, dont Memnon a tranſmis les noms à la poſtérité. On lit encore aujourd'huy dans la Bibliothéque de Photius, les extraits des antiquitez de la ville d'Héraclée, compoſez par le dernier de ces Auteurs; & les guerres fréquentes des Héracléens avec les Souverains de Bithynie, l'avoient obligé de conſulter avec ſoin les divers monuments qui regardoient ce royaume. Le témoignage de Memnon devient par-là d'un très-grand poids, & on ne doit point craindre de donner après luy, le titre de Rois à Dæſalcès, à Botiras & à Bas, qui tenoient avant Zipætès les rênes du gouvernement.

Quoy qu'en diſe M. Paumier, le mot Ἔπαρχος ne ſignifie pas toûjours un Gouverneur de province. Zipætès, ſuivant ce Critique, jouiſſoit de toutes les prérogatives attachées à la royauté, cependant il eſt appellé Eparque dans Memnon, qui d'ailleurs a eu l'attention d'en déterminer le ſens; car dans l'article qui concerne Bas, il aſſûre que ce Prince regna cinquante ans. Le participe Βασιλεύσαντος n'eſt point équivoque, & prouve évidemment que Memnon, d'accord avec les plus célébres Ecrivains de l'antiquité, a décoré du titre de Rois les prédéceſſeurs de Zipætès, & deſlors on ne ſçauroit le refuſer à Pruſias premier.

Ce Prince bâtit au pied du mont Olympe, la ville de Pruſa.

Tel eſt le ſentiment de Strabon, bien différent de celuy de Pline, qui en plaçoit la fondation au temps de la retraite d'Annibal en Bithynie, ce qui quadre parfaitement avec le témoignage de Dion Chryſoſtome, qui donne à cette ville une origine très-moderne. Mais il ſe pourroit bien faire que les deux opinions fuſſent véritables, Pruſias en avoit peut-eſtre jetté les premiers fondements; ruinée depuis, d'autres prirent le ſoin de la rétablir. Peut-eſtre fut-elle détruite dans la guerre que les Lydiens firent à ce Prince; Crœſus le défit, & s'empara de la Bithynie.

Plin. lib. 5. cap. ult.

Dio Chryſoſt. pag. 511.

Il ne jouit pas long temps du fruit de ſes victoires. Cyrus prit Sardis quelques années après, & les provinces ſoûmiſes à la domination des Lydiens, ſuivirent le ſort de la capitale. Je ne ſerois pas éloigné de penſer que ce Conquérant, Prince magnanime & généreux, confia aux enfants de Pruſias le gouvernement d'un royaume dont ſon ennemi l'avoit injuſtement dépouillé. Les quarante-neuf Rois dont parle Appien, ne permettent guéres de croire que la ſucceſſion de ces Princes ait eſté interrompue, & il eſt conſtant par les extraits de Memnon, que Dæſalcès, Botiras & Bas ont rempli le trône de Bithynie, lorſque les Perſes eſtoient encore maîtres abſolus de l'Orient.

Ces Souverains, dans les commencements, obéirent en eſclaves aux ordres de la Cour de Perſe, & Xerxès les contraignit, ainſi que les autres Rois tributaires, de l'accompagner dans ſon expédition de Grece, & qui plus eſt, il déféra à Baſſacès fils d'Artaban, le commandement des troupes Bithyniennes. La perte des batailles de Salamine & de Platée affoiblit extrêmement les Perſes; & les Grecs, dont tant de ſuccès avoient rehauſſé le courage, rendirent la liberté à la plûpart des villes que leurs ancêtres avoient fondées en Aſie, Byzance & Chalcedoine furent de ce nombre.

Ces deux Républiques, que les Bithyniens harceloient continuellement, ſe liguérent enſemble, & levérent dans la Thrace un nombre conſidérable de ſoldats. L'ennemi n'eſtoit point en état de réſiſter à l'armée des Confédérez. Ils pénétrérent

juſque dans le cœur de la Bithynie, y ſaccagérent pluſieurs bourgs, & firent une quantité prodigieuſe de priſonniers. Une ſi belle campagne les auroit couverts de gloire, s'ils n'en avoient terni tout l'éclat, par la barbarie avec laquelle ils traitérent ces malheureux. On les fit paſſer au fil de l'épée, ſans diſtinction ni d'âge, ni de ſexe. Diodore de Sicile rapporte cet événement à la premiére année de la quatre-vingt-onziéme Olympiade. *Diod. p. 128.*

Il eſtoit difficile que des diſputes au ſujet des limites, ne produiſiſſent des guerres fréquentes entre des Etats ſi voiſins. La fortune ſe déclara preſque toûjours en faveur des Byzantins; la conſéquence s'en tire d'un fragment de Phylarque, où il eſt dit que Byzance & ſon territoire eſtoient remplis d'eſclaves Bithyniens. Cependant il paroît que cette Nation, vers la fin de la quatre-vingt-troiſiéme Olympiade, vivoit en bonne intelligence avec les Chalcédoniens. On lit dans Xénophon que ceux-ci, à la veille d'eſtre aſſiégez par Alcibiade, envoyérent en Bithynie leurs effets les plus précieux. Le Général Athénien en eut avis, il marcha de ce côté-là avec une partie de ſon armée. La réputation de ce fameux Capitaine répandit la terreur dans le pays; & les Bithyniens luy livrérent ſans coup férir, le dépôt qui leur avoit eſté confié. *Phylar. apud Athæn. p. 171.* *Xenoph. Hiſt. lib. 1. cap. 3.*

Ils effacérent huit ans après la honte d'une ſi lâche action, par la valeur avec laquelle ils combattirent contre les troupes les plus aguerries de la Grece: je veux parler de ces braves ſoldats qui, ſous la conduite de Xénophon, firent la plus mémorable retraite qui fût jamais. La crainte de l'ennemi avoit entretenu la concorde parmi eux. Lorſqu'ils furent arrivez à Héraclée, la diviſion ſe mit dans le camp, & il fut arrêté qu'on ſe partageroit en différents corps. Les Arcadiens & les Achæens, au nombre de quatre mille cinq cens, embarquez ſur des vaiſſeaux que leur avoient prêté les Héracléotes, vinrent aborder au port de Calpé, la diſette des vivres les obligea de tenter une deſcente. Ils tombérent ſur les bourgs ſituez dans le voiſinage de la mer, & enlevérent beaucoup d'hommes & beaucoup de beſtiaux. Ceux qu'une *Xenoph. Anab. lib. 6. cap. 2. & ſeq.*

prompte fuite avoit dérobez à la fureur de l'ennemi, portérent l'allarme dans le pays.

Les Bithyniens ſe raſſemblent de toutes parts, attaquent l'arriére-garde, & taillent en piéces deux cohortes. Les Grecs chaudement pourſuivis, gagnérent une colline qui fut inveſtie ſur le champ. La partie n'eſtoit point égale, & les Bithyniens armez à la legére, avoient de grands avantages contre des ſoldats qui ne pouvoient ſortir de leur camp ſans s'expoſer à une mort certaine. Ils y auroient péri tous, ſi Xénophon dans ce temps-là même ne fût entré dans le port de Calpé avec le corps de troupes qui luy avoit déféré le commandement. Averti de la triſte ſituation où ſe trouvoient les Arcadiens, il réſolut de les aller dégager. Au premier bruit de ſa marche l'ennemi ſe retira, & le lendemain matin les Grecs abandonnérent la colline.

Xénophon les joignit à Calpé. Les vivres manquoient, & dans un conſeil qui ſe tint à ce ſujet, on conclut, contre le ſentiment de ce Général, qu'on envoyeroit un détachement piller les bourgs les moins éloignez de Calpé. L'expédition ne fut point heureuſe. Pharnabaze n'aimoit point les Bithyniens; dans la vûe cependant d'empêcher les Grecs de pénétrer en Phrygie, il s'eſtoit avancé près de Calpé avec une nombreuſe Cavalerie. Les Barbares unis aux Perſes chargérent le détachement; il eſtoit de deux mille hommes, dont cinq cens furent tuez & les autres forcez à ſe retirer ſur une montagne. Xénophon courut à leur ſecours & les ramena dans le camp. A peine le Soleil eſtoit-il couché, que l'ennemi vint attaquer les gardes avancées; il y périt quelques ſoldats, dont l'obſcurité de la nuit ne permit pas de vanger la mort.

Les Grecs, que ces diſgraces avoient rendus circonſpects, prirent des meſures plus juſtes, défirent les Bithyniens en deux rencontres, & arrivérent à Chryſopolis couverts de gloire & chargez de butin. Xénophon de qui l'on tient toutes ces circonſtances, a négligé de nous apprendre le nom du Prince qui regnoit alors en Bithynie. Memnon y ſupplée en quelque maniére. Plus je rapproche les endroits différents où

l'Auteur examine l'hiſtoire de cet Empire, & plus je me crois en droit d'avancer que les pertes réitérées des Grecs dans le cours de cette expédition, furent l'ouvrage de l'habileté & de la prudence de Dæſalcès. Bas, ſuivant le témoignage de Memnon, gouverna la Bithynie l'eſpace de cinquante ans, & mourut âgé de ſoixante-onze : il en avoit donc vingt-un lorſqu'il ſuccéda à Botiras ſon pere. Botiras a vêcu ſoixante-quinze ans, & dès-lors ſa naiſſance a dû précéder celle de Bas de cinquante-quatre ans; & cinquante-quatre ajoûtez à cinquante, font vingt-ſix Olympiades : or Memnon inſinue que la mort de Bas ne tombe que quelques années après celle d'Alexandre. Il s'enſuit de-là que Botiras n'avoit guéres moins de vingt ans, & que Dæſalcès ſon pere eſtoit ſur le trône lorſque les Grecs débarquérent à Calpé.

Les Etats de ce Prince ne jouirent pas long-temps de la tranquillité que la retraite d'un ennemi ſi redoutable leur avoit procurée; Dercyllidas prit des quartiers d'hiver en Bithynie la troiſiéme année de la quatre-vingt-quinziéme Olympiade, & cela, malgré le traité que ce Général venoit de conclurre avec Pharnabaze. Il y eſtoit porté expreſſément que les Lacédémoniens ne pourroient entrer dans les provinces dépendantes de ſon Gouvernement. Il eſt conſtant que la Bithynie en faiſoit une partie conſidérable, cependant aucune plainte de la part de Pharnabaze; & Xénophon remarque même que, bien loin de s'intéreſſer à la conſervation des Bithyniens, il ne fut pas fâché de laiſſer en proye aux troupes de Dercyllidas, une Nation avec laquelle il eſtoit ſouvent en guerre. C'eſt une preuve bien forte, ſi je ne me trompe, que Dæſalcès avoit ſecoué le joug de la domination Perſane. Pharnabaze vrayſemblablement tenta de le réduire, & toûjours en vain; il ſçut habilement profiter des conjonctures. Pluſieurs rebelles occupoient alors les forces de l'Empire; & le Général Perſe aux priſes, tantôt avec Athenes & tantôt avec Lacédémone, ne ſe trouva jamais en état de pouſſer à bout Dæſalcès. Les Lacédémoniens ravagérent une partie de ſes Etats. Le Roy de Bithynie n'oſa pas tenir la

Xenoph. Hiſt. lib. 3. cap. 2.

campagne devant des troupes aguerries & disciplinées : content de les observer, il tomba sur le quartier des Thraces, qui estoient à la solde de Dercyllidas, défit toute leur Infanterie, & s'empara du butin qu'ils avoient rassemblé en différentes occasions.

Le Général Grec, que des entreprises plus importantes appelloient ailleurs, quitta la Bithynie au commencement du printemps, & Dæsalcès, tranquille de ce côté-là, donna tous ses soins au rétablissement de la ville d'Astacus. Les Athéniens, conjointement avec ceux de Mégare, en avoient jetté les fondements dans le cours de la dix-septiéme Olympiade. Cette colonie désolée par les guerres continuelles qu'elle eut à soûtenir contre les Barbares dont elle estoit environnée, se vit enfin contrainte de subir le joug de Dæsalcès. Charmé de sa nouvelle conquête, il en releva les ruines, la décora de plusieurs beaux édifices, & en fit la capitale de ses Etats. Les autres exploits de Dæsalcès, non plus que ceux de Botiras son fils & son successeur, ne sont point venus jusqu'à nous. Memnon, le seul des Anciens qui en fasse mention, assûre que ce Prince mourut âgé de soixante-quinze ans.

Memn. apud Phot. p. 722.

Memn. ibid.

Bas prit après luy les rênes du gouvernement; ce fut sous son regne que Denys, tyran d'Héraclée, forma le siége d'Astacus. Les Héracléotes supportoient impatiemment le joug de sa domination. Tant d'ennemis luy causoient de vives inquiétudes; & resolu de sacrifier à sa propre sûreté des sujets dont la fidélité luy estoit si justement suspecte, il prétexta la délivrance d'Astacus, colonie Grecque, liée autrefois d'intérêts avec la République d'Héraclée. Le projet fut généralement approuvé; & la plûpart de ceux qui estoient en état de porter les armes, suivirent le tyran avec joye à une expédition qui leur paroissoit également utile & glorieuse. L'armée s'avança jusque sous les murs d'Astacus, sans trouver de résistance. Alors Denys, attentif en apparence à la conservation des Héracléotes, les posta dans des endroits marécageux & à l'abri de toute insulte; ensuite il alla à la tête des troupes

Polyæn. pag. 200.

des troupes étrangéres qui eſtoient à ſa ſolde, ſe camper ſur des collines couvertes de bois & arroſées de pluſieurs fontaines, comme ſi de deſſein prémédité il eût voulu les expoſer ſeules à la fureur de l'ennemi.

Cependant l'intention du Tyran n'eſtoit point d'emporter la place; & les travaux n'eſtoient que médiocrement avancez, lorſque les chaleurs de l'été ſe firent ſentir avec la plus grande violence. On a pû remarquer cy-deſſus que les quartiers qu'on avoit diſtribuez aux Héracléotes, devoient naturellement eſtre très-mal-ſains; & cela, joint à l'ardeur d'un ſoleil brûlant, fit périr preſque tous ces malheureux ſoldats. Denys, au comble de ſes vœux, leva le ſiége. Bas ne l'inquiéta pas dans ſa retraite, & il eſt aſſez vrayſemblable que ces deux Princes agiſſoient de concert. Des intérêts communs les obligeoient à entretenir enſemble une étroite correſpondance. Ils s'eſtoient ſouſtraits à la domination des Perſes, & les Généraux de cet Empire, qui les environnoient de toutes parts, auroient immanquablement profité de leur diviſion.

C'eſt ainſi que la prudence & la ſageſſe du Roy de Bithynie, garantit ſes Etats des malheurs de la guerre, juſqu'à la bataille du Granique, qui réduiſit pluſieurs provinces de l'Aſie ſous la puiſſance des Macédoniens. Alexandre confia le gouvernement de la Phrygie & des pays voiſins, à Calas un de ſes Capitaines. Perſuadé que tout devoit céder à la fortune de ſon Maître, il médita la conquête de la Bithynie. L'armée, à la tête de laquelle il y pénétra, eſtoit nombreuſe, & compoſée de troupes aguerries. Bas cependant ne déſeſpéra point de la victoire: il épargna la moitié du chemin à l'ennemi, & les Bithyniens ſecondants la valeur de leur Roy, mirent en déroute ces phalanges, dont toutes les forces des Perſes n'oſoient ſoûtenir la vûe. Cette bataille, ſi je ne me trompe, n'a rien de commun avec une autre que perdit Calas dans le cours de la deuxiéme année de la cent onziéme Olympiade. Memnon le Rhodien, à ce que rapporte Diodore, ayant appris que les Macédoniens, beaucoup plus foibles que luy, eſtoient campez près de Troas, alla les y attaquer, & défit Calas qui les *Diod. p. 492.*

commandoit. Le même Hiſtorien ajoûte qu'Alexandre ſe préparoit alors à former le ſiége de Thébes: or ces diverſes circonſtances ne ſçauroient guéres ſe concilier avec le combat dont l'Hiſtorien Memnon nous a conſervé le ſouvenir. Il n'y avoit, ſelon luy, rien de plus leſte que l'armée Macédonienne. Il y a plus, c'eſt que dans le recit de cet Auteur, aucun des Généraux de Darius ne paroît ſur la ſcene; & Bas ſeul, à la tête de ſes ſujets, déconcerte les projets de l'ennemi, & diſſipe l'orage dont la Bithynie eſtoit menacée. Comment ſe perſuader d'ailleurs que ce Prince qui devoit ſe contenter de couvrir ſes Etats, ait eſté chercher l'ennemi juſque ſous les murs de Troas? Les paroles de Memnon ſemblent inſinuer le contraire; & elles nous conduiſent encore à penſer que l'événement dont il s'agit, eſt poſtérieur au fameux paſſage du Granique. Alexandre, alors uniquement occupé de la pourſuite de Darius, remit à un autre temps la vengeance de l'affront que ſes armes avoient reçû en Bithynie, & Bas la gouverna paiſiblement juſqu'à ſa mort. Il vêcut ſoixante-onze ans & en regna cinquante.

Memn. p. 722.

MÉMOIRE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET SUR LES ANCESTRES D'ALEXANDRE MOLOSSUS, ROY D'EPIRE.

Par M. DE NICOLAY.

Assemblée publique. 30. Avril 1737.

LE Prince qui donne lieu à cette Dissertation, méritoit d'avoir un Historien qui nous instruisît en détail de tout ce qui le regardoit; il avoit acquis assez de gloire, mais les actions brillantes d'Alexandre le Grand, qui vivoit dans le même temps, ont effacé les siennes. Toutes les histoires générales & particuliéres de ce siécle, ne sont remplies que du Roy de Macédoine. Diodore de Sicile, qui jusque-là avoit parlé volontiers des Rois d'Epire, ne dit rien de l'expédition d'Alexandre Molossus en Italie; ainsi, pour écrire son histoire, on est obligé de rapprocher des témoignages épars, dont la plus grande partie n'a passé jusqu'à nous, que comme des circonstances qui ont rapport aux affaires générales.

Pausan. Attic. cap. 11.

L'Epire avoit toûjours esté soûmise à un seul Souverain, jusqu'à la mort d'Alcétas pere de Néoptoléme & d'Arymbas, près de 380. ans avant l'Ere Chrestienne. La discorde se mit entre les deux freres; nous ignorons & les motifs de leurs prétentions, & les moyens qu'ils employérent pour les soûtenir. Tout ce que nous en sçavons, c'est qu'ils ne pûrent assoupir leurs différends, qu'en partageant le royaume de leur pere en deux portions égales. La vie de Néoptoléme ne fut pas longue; il doit estre mort vers l'an 360. avant Jesus-Christ. Lorsqu'Arymbas se vit délivré d'un frere importun, il ne songea qu'à rentrer dans l'héritage entier. L'occasion estoit belle, Alexandre, Olympias, Troas, enfants de Néoptoléme, estoient tous jeunes, sans crédit; aucun de leurs parents ne témoignoit le moindre zéle pour leurs intérêts. On ne sçait

pourtant pas préciſément, ſi Arymbas dépouilla ſon neveu de la portion qui luy appartenoit, ou s'il ſe contenta de la garder, comme un dépôt qu'il devoit luy rendre. Le premier ſentiment a quelque choſe de plus vrayſemblable, parce qu'Alexandre ne regna en Epire qu'après la mort de ſon oncle.

Juſt. lib. 7. c. 7. Quel que fût le deſſein d'Arymbas, il épouſa Troas ſa niéce. Un de ſes voiſins devenoit redoutable de jour en jour, c'eſtoit le Roy de Macédoine; il falloit ſe l'attacher, le hazard ſervit Arymbas ſelon ſes deſirs, car Philippe eſtoit devenu amoureux d'Olympias, lorſqu'encore tout jeune il avoit eſté ſe faire initier aux myſtéres de Samothrace.

Plutarch. vit. Alex.

L'événement ne remplit point les eſpérances de l'uſurpateur. Philippe, bien loin de ſe prêter à ſon ambition, luy déclara la guerre. Les raiſons ou les prétextes de cette guerre ſont inconnus. Démoſthéne en dit ſeulement un mot en paſſant, dans une harangue qu'il prononça 348 ou 349. ans avant Jeſus-Chriſt. Peut-eſtre fut-elle entrepriſe peu après la mort de Néoptoléme, en faveur de ſon fils Alexandre. Philippe ſollicité par les cris éternels de ſa femme, voulut peut-eſtre le rétablir ſur le trône; par-là il auroit eſté maître, ſous ſon nom, de quelques ports de l'Epire, qui luy auroient eſté de grand uſage pour l'exécution de ſon deſſein. Nous ignorons les ſuites de cette entrepriſe; il y a apparence que le Roy de Macédoine s'en déſiſta, détourné par des projets de plus grande importance. Ce fut vrayſemblablement alors qu'il retira le jeune Alexandre des mains de ſon oncle, ſoit pour mettre ſa vie en ſûreté, ſoit qu'il voulût s'en ſervir pour épouvanter Arymbas, à la moindre démarche qui luy auroit eſté ſuſpecte de ſa part.

Demoſt. Olynth. 2.

Juſt. loco cit.

Arymbas reſta enſuite paiſible poſſeſſeur de l'Epire pendant dix ans; c'eſt ſans doute ainſi qu'il faut entendre Diodore, qui ne luy donne que dix ans de regne.

Juſt. ibid. Alexandre avoit vingt ans lorſqu'il monta ſur le trône d'Epire, à la mort de ſon oncle, 342. ans avant Jeſus-Chriſt. Le nom d'Ἤπειρος, ou de *Continent* eſtoit, dans l'origine, un nom générique, qui déſignoit la partie de la Grece ſituée à

l'Orient de Delphes, & au Nord du Péloponneſe. On le reſtreignit dans la ſuite à celle qui eſtoit au Nord-Oueſt de l'Ætolie & de l'Acarnanie.

Jamais ce pays n'avoit eſté ſi floriſſant. Théopompe, Auteur contemporain, y comptoit quatorze Nations différentes. *Theop. apud Strab. lib. 7.* La puiſſance de cet État ne diminua point ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, car Paul Æmile, 173. ans après, y détruiſit ſoixante-dix villes, & en emmena cent cinquante mille priſonniers. *Polyb. ibid.*

Les noms de tous les peuples qui compoſoient ce royaume ne ſont pas parvenus juſqu'à nous. Les plus conſidérables eſtoient les Chaoniens, les Theſprotes, les Moloſſes & les Caſſopiens. Jacques Paulmier croit avec aſſez de raiſon, que les deux premiers ne faiſoient qu'un même peuple; Homére ne parle que des Theſprotes & de leur Roy Phidon, & nous ſçavons d'ailleurs que les Chaoniens furent les premiers Souverains de l'Épire. *Palmer. Græc. Antiq. p. 43. Hom. Odyſſ. lib. 14. v. 315. Strab. lib. 7.*

L'Oracle de Dodone jouiſſoit alors d'une grande réputation. Hérodote nous apprend qu'il eſtoit antérieur au culte des Divinitez Égyptiennes dans la Grece, & qu'on le conſulta pour ſçavoir ſi on y introduiroit les cérémonies étrangéres.

Le jeune Alexandre deſcendoit d'Achille & d'Æacus, & par les femmes, d'Andromaque fille d'Étion Roy des Ciliciens du Mont Ida, & veuve d'Hector. Alexandre le Grand avoit les mêmes ancêtres par ſa mere Olympias; ces origines eſtoient trop illuſtres, il n'eut garde de les négliger; auſſi accorda-t-il de grands priviléges à ceux d'Ilion, en conſéquence de l'alliance qu'il avoit avec eux par la Reine Andromaque, & ſacrifia-t-il en même temps aux Manes de Priam, ſur l'autel de Jupiter Hercius, pour adoucir ſa colére contre les deſcendants de Néoptoléme fils d'Achille. Voici en peu de mots le détail de cette généalogie. *Strab. lib. 13. pag. 998. Arrian. lib. 1. pag. 12.*

Les Anciens ne ſont pas d'accord ſur le motif qui engagea ce Néoptoléme, connu dans ſon enfance ſous le nom de Pyrrhus, à aller s'établir en Épire. Juſtin dit que la Theſſalie ne voulut plus le reconnoître à ſon retour de la guerre de *Plut. Pyrrh. Juſt. lib. 17. cap. 3.*

Euſt. lib. 3. pag. 1463. Troye. Selon Euſtathe, ce fut Thétis elle-même qui luy ordonna de brûler ſes vaiſſeaux, & de s'établir en Epire. Le Devin Hélénus, que Néoptoléme avoit amené de Troye, luy déclara qu'il devoit choiſir ſa demeure, dans le lieu où il trouveroit des hommes habitants des maiſons dont les fondements ſeroient de fer, les murs de bois, & le toit de laine. Quelques cahutes formées avec des lances fichées en terre par le fer, & couvertes de caſaques poſées ſur ces lances, luy parurent l'accompliſſement de l'Oracle.

Pind. Nem. VII. v. 55. &c. Pindare veut au contraire, que Néoptoléme ayant touché à l'Iſle de Scyros, la tempête l'ait jetté à Ephira dans la Moloſſie, qu'il y ait regné, & que la ſouveraineté ſoit toûjours reſtée dans ſa famille. J'ay bien de la peine à concevoir l'effet de cette tempête, par la diſpoſition des lieux; mais dans le fond, ce n'eſt pas ce dont il eſt ici queſtion. Le vainqueur que le Poëte célébroit dans cette Ode, eſtoit Æginéte, & deſcendoit d'Æacus. C'eſt pour luy faire honneur, qu'il s'étend dans une longue digreſſion ſur l'hiſtoire d'un Prince Æacide, comme l'ont remarqué Ariſtarque & Didyme citez dans le Scholiaſte. C'eſt auſſi une preuve de la tradition reçûe chez les Grecs au temps de Pindare, que les Rois d'Epire tiroient leur origine de Néoptoléme.

Eurip. Andromaq. v. 1243. Euripide ſuit une autre opinion, car il fait dire à Thétis que les Deſtins ordonnent à Andromaque d'abandonner Phthie, après le meurtre de Pyrrhus par Oreſte, & de paſſer dans la Moloſſie avec Hélénus, & un fils nommé Moloſſus qu'elle a eu de Pyrrhus. Elle ajoûte qu'elle épouſera Hélénus, qu'elle regnera ſur le pays, & que Moloſſus laiſſera une longue poſtérité qui luy ſuccédera heureuſement. La date de cette piéce, qui eſt de la treiziéme année de la guerre du Péloponneſe, ſelon Samuel Petit, ou plûtôt de la vingtiéme, comme le veut M. Hardion avec plus de probabilité, pourroit faire ſoupçonner que les Epirotes eſtoient alors en bonne intelligence avec les Athéniens. Peut-eſtre auſſi le choix du ſujet d'Andromaque, ce qu'Euripide dit de cette Princeſſe & de Néoptoléme, eſtoient-ils l'effet des préſents qu'il en avoit

Sam. Petit Miſcellan. lib. 3. cap. 16.

reçus. On eſt fondé à former des ſoupçons ſur la fidélité d'un homme à qui l'on ſçait que les Corinthiens avoient donné de l'argent, pour mettre dans une Tragédie, ſur le compte de Médée, le meurtre des enfants qu'elle avoit eus de Jaſon, meurtre dont les ſeuls Corinthiens eſtoient coupables. *Parmen. apud Schol. Euripid. Med. verſ. 9, & 273.*

Il ne faut pourtant pas diſſimuler qu'Euripide s'accorde le mieux avec Homére, qui ignoroit la fable de la mort de Pyrrhus, & des amours d'Oreſte & d'Hermione. Il dit ſimplement que quand Télémaque arriva chez Ménélas, ce Roy venoit d'envoyer ſa fille Hermione au fils du belliqueux Achille Roy de Phthie, & que ce mariage avoit eſté concerté devant Troye. *Homer. Odyſſ. lib. 4. verſ. 5.*

Ce témoignage d'Homére renverſe le ſyſteme des autres Auteurs, qui veulent que Néoptoléme ait paſſé en Epire immédiatement après ſon retour d'Aſie; car il regnoit à Phthie quand il épouſa Hermione, & il s'eſtoit écoulé au moins dix ans depuis la ruine de Troye, puiſque Ménélas ne fut de retour chez luy que la neuviéme année. *Ibid. verſ. 82.*

Ce fut donc Moloſſus, fils de Néoptoléme & d'Andromaque, qui paſſa en Epire, qui y regna, & qui donna ſon nom à ces peuples. Ainſi le Scholiaſte de Pindare a eu raiſon de le reprendre ſur ce qu'il avoit dit que Néoptoléme paſſa dans la Moloſſie, tandis que ce nom ne fut donné à une partie de l'Epire, que par un de ſes fils. La même faute a eſté faite par Euripide.

A Moloſſus ſuccéda Piélus, de qui deſcendoit Tharryps, Tharytas ou Tharrypos, car ſon nom ſe trouve avec ces variations. On ne ſçait comment ſe nommoient ceux qui ont rempli ce grand intervalle. Ce Tharyps eſtoit encore enfant la troiſiéme année de la guerre du Péloponneſe. Thucydide nous apprend que ſes troupes commandées par Sabylinthus ſon tuteur, furent battues par les Athéniens, avec celles des Lacédémoniens leurs alliez. Depuis ce temps juſqu'à la vingtiéme année de la guerre, il auroit pû faire la paix avec les Athéniens, comme je l'ay déja dit. Ce fut luy qui adoucit les mœurs de ces peuples, en leur apportant celles des Grecs, *Pauſan. Attic.* 429. ans avant Jeſus-Chriſt. *Thucyd. lib. 2. cap. 80.* 412. ans avant Jeſus-Chriſt. *Plut. Pyrrh.*

avec leur police, & quelque goût pour les belles-lettres. Peut-eſtre leur apporta-t-il auſſi l'inquiétude des Grecs; car Alcétas fils & ſucceſſeur de Tharyps, fut chaſſé par ſes ſujets, & eſtoit auprès de Denys, tyran de Syracuſe, la quatriéme année de la quatre-vingt-dix-huitiéme Olympiade, trois cens quatre-vingt-cinq ans avant Jeſus-Chriſt. Denys, qui avoit formé le projet d'une deſcente en Epire, pour aller de-là à Delphes piller les tréſors du temple, s'eſtoit ſervi de cet Alcétas pour faire une alliance avec les Illyriens. Ces peuples eſtoient alors en guerre avec les Moloſſes; Denys leur envoya deux mille ſoldats & cinq cens armures complettes, ce qui faiſoit un ſecours conſidérable. Les Illyriens entrérent en Epire pour remettre Alcétas ſur le trône, pillérent le pays, & gagnérent bientôt une grande bataille contre leurs ennemis. Les Lacédémoniens, inſtruits de l'état des Moloſſes, leur envoyérent des troupes, avec leſquelles ils arrêtérent les progrès des Barbares.

Diod. lib. 14. pag. 464.

On ignore & les ſuites de cette guerre, & comment Alcétas remonta ſur le trône. Cependant ſes deux fils, Néoptoléme & Arymbas, ayant regné après luy, on ne peut douter qu'il ne ſe ſoit rétabli. Peut-eſtre fût-ce l'année ſuivante, lorſque Denys, après avoir pillé le temple d'Agylla en Etrurie, & en avoir emporté cinq cens talents, voulut faire la guerre aux Carthaginois, & en fut battu. Les Illyriens n'eurent plus de ſecours à attendre de luy, & Alcétas prit apparemment le parti de ſe raccommoder avec ſes ſujets.

v. de la 99.e Olympiade.

On trouvera ſurprenant que la couronne d'Epire ſe ſoit maintenue dans la même famille, ſi on conſidére les révolutions auxquelles furent expoſez tous les Etats voiſins. Le peu d'étendue du pouvoir ſouverain en fut la cauſe, ſuivant la réflexion d'Ariſtote. La royauté en Epire comme à Sparte, eſtoit reſſerrée dans des bornes fort étroites; les Rois & les peuples ſe lioient par des ſerments mutuels, à Paſſaro. C'eſtoit le lieu où ſe tenoit la diette des Epirotes. Les uns promettoient de gouverner ſelon les loix, & les autres de maintenir & de défendre l'autorité royale, ſelon les mêmes loix.

Ariſt. Politic. lib. 5. cap. 11.

Plut. Pyrrh.

Nous

Nous avons déja parlé du partage que firent entr'eux les deux fils d'Alcétas, du royaume d'Épire; j'ay dit auſſi comment Alexandre ſuccéda à ſon oncle, 342. ans avant J. C. la troiſiéme année de la cent neuviéme Olympiade.

Il eſt dit dans la harangue* ſur l'Halonéſe, qui eſt parmi celles de Démoſthéne, que Philippe ayant pris & ravagé *Pandoſia, Buchetia* & *Elatia,* villes Grecques fondées par les Eléens dans la Caſſopie, les donna à ſon parent Alexandre. *Ap. Demoſth. pag. 73.*

On y parle auſſi de l'entrepriſe ſur la Caſſopie, comme d'une infraction au traité de paix qui avoit eſté conclu cinq ans auparavant. Cette harangue eſt poſtérieure d'un an au commencement du regne d'Alexandre d'Épire, car elle fut prononcée immédiatement après la lettre de Philippe aux Athéniens, & cette lettre eſt de la quatriéme année de la cent neuviéme Olympiade, trois cens quarante-un ans avant l'Ére chreſtienne. 346. ans avant Jeſus-Chriſt. *Dionyſ. Halic. ad Amm.*

L'humeur inconſtante & libertine de Philippe s'accommodoit peu des chaînes du mariage. Il avoit aimé Olympias ſa femme, & ſœur du Roy d'Épire, mais cet amour ne fut pas de plus longue durée que ſes autres paſſions. Un fragment de l'Hiſtorien Satyrus, conſervé par Athénée, nous apprend que Philippe ſe marioit par-tout où il faiſoit la guerre, & qu'au défaut de femme il prenoit des maîtreſſes. Il eut d'abord de l'Illyrienne Audata, une fille nommée Cyna, qu'Alexandre voulut marier à un Roy des Pœoniens. A celle-là ſuccéda Phila, Macédonienne, ſœur de Dédas & de Machatas, qui fut pere d'Harpalus un des Miniſtres d'Alexandre le Grand. Depuis ſon mariage avec Olympias, il épouſa Méda fille de Cythéla Roy de Thrace, & pendant la guerre ſacrée il fit deux maîtreſſes en Theſſalie, Nicéſipolis mere de Theſſalonice, qui fut enſuite mariée avec Caſſander, & Philinna de Lariſſe, qui n'eſtoit guéres plus jeune qu'Alexandre. *Ap. Athæn. l. 13. p. 557.* *Arrian. lib. 1. pag. 5.* *Ibid. lib. 3. p. 55.* *Sat. ubi ſupra.*

De ſi fréquentes infidélitez excitérent bientôt la jalouſie d'Olympias; cette paſſion n'a pas toûjours ſa ſource dans la

* On croit qu'elle eſt d'un Hégéſippe, ou Callimaque ſon Collégue. *Liban. Schol.* Vid. *Dionyſ. Halic. de vi dicendi in Demoſth.*

tendreſſe; la vanité, l'ambition peuvent y avoir part. D'un autre côté, s'il en faut croire Juſtin, Philippe avoit auſſi ſes raiſons de mécontentement; Jupiter, diſoit-on, n'eſtoit pas le ſeul rival que cette Princeſſe luy eût donné. Olympias fut répudiée, & Cléopatre, nommée par d'autres Eurydice, fut choiſie pour remplir ſa place. Attalus, oncle de la nouvelle Reine, s'eſtant oublié dans l'yvreſſe pendant le feſtin nuptial, au point d'exhorter les Macédoniens à demander aux Dieux un héritier légitime de la couronne, Alexandre luy jetta une coupe à la tête, Philippe courut ſur luy l'épée à la main, mais s'eſtant laiſſé tomber, ſon fils s'écria : *C'eſt donc là celuy qui veut conduire les Grecs d'Europe en Aſie, & qui ne ſçauroit paſſer d'un lit à un autre!* Après ce trait d'inſolence, le fils ſe retira en Illyrie, & emmena ſa mere Olympias en Epire auprès de ſon frere. Démarate de Corinthe trouva bientôt le moyen de réconcilier le pere & le fils. Il eſtoit ami du Roy de Macédoine, & l'eſtant venu voir, Philippe luy demanda ſi les Grecs eſtoient en bonne intelligence : *Vrayment, Seigneur,* luy répondit Démarate, *il vous convient bien de vous en mettre en peine, vous qui négligez les querelles domeſtiques qui diviſent votre Maiſon.*

338. ans avant Jeſus-Chriſt.

Plut. Alexand.

La réconciliation d'Olympias n'eſtoit pas ſi aiſée, auſſi je ne crois pas qu'on l'ait tentée, ſon injure eſtoit trop publique pour qu'elle pût la diſſimuler. On dit qu'elle porta ſon reſſentiment juſqu'à ſolliciter ſon frere de la venger des mépris de ſon époux. L'entrepriſe eût eſté hardie à un Roy d'Epire. Qui croiroit en effet qu'Alexandre eût oſé meſurer ſes forces, avec celuy qui venoit de porter le coup mortel à la Grece entiére ? Juſtin veut pourtant qu'il ne ſe ſoit détourné de ce deſſein, que par la propoſition que Philippe luy fit de luy donner en mariage une fille nommée Cléopatre qu'il avoit eûe d'Olympias. Quel que fut le motif du Roy de Macédoine, il eſt ſûr qu'il chercha à s'attacher ſon neveu par cette nouvelle alliance.

Juſt. lib. 9. c. 7.

Jamais la Macédoine n'avoit vû de fête auſſi brillante : Philippe vouloit montrer aux Députez de la Grece, que les

Ibid. cap. 6.

Macédoniens n'eſtoient plus barbares. On ſçait par quelle cataſtrophe cet appareil fut marqué; il en coûta la vie au plus grand Roy qu'ait produit la Macédoine, & peut-eſtre la Grece. Philippe refuſoit de faire juſtice à Pauſanias, d'une inſulte qu'il avoit reçûe d'Attalus oncle de la nouvelle Reine de Macédoine. Ce jeune Seigneur, excité d'ailleurs par la réponſe du Sophiſte Hermocrates, qui luy avoit dit qu'il ſuffiſoit de tuer un homme qui eût fait de grandes actions, pour ſe rendre célébre, attendit Philippe à l'entrée du théatre que l'on avoit dreſſé pour les Jeux, & le perça d'un coup de poignard. Voilà ſous quels auſpices fut formé l'hymen d'un Prince qui devoit bientôt ſubir un ſort preſqu'auſſi déplorable. *Diod. lib. 16.*

Après cet accident, Alexandre retourna en Epire; ſon beau-frere monta ſur le trône de Macédoine, & ſoûmit avant de paſſer en Aſie, les Illyriens & les Thraces, les Thébains & les Athéniens, qui vouloient ſe prévaloir de ſa jeuneſſe. Le Roy d'Epire ne le ſuivit dans aucune de ſes expéditions, & l'on ne voit point de nations Epirotes dans le dénombrement des troupes d'Alexandre le Grand. Apparemment que l'oncle ſe fût fait une peine de marcher ſous les ordres de ſon neveu. Peut-eſtre auſſi y avoit-il déja de la diviſion, comme nous le verrons bientôt. Ce fut pendant ce temps-là qu'Alexandre Roy d'Epire fut appellé au ſecours des Tarentins.

Tarente eſtoit alors une des villes les plus riches de l'Italie, mais ces richeſſes & le luxe avoient tellement amolli ſes habitants, que le nombre des jours de l'année ne ſuffiſoit pas pour celuy de leurs fêtes publiques. Ils ſe vantoient de connoître ſeuls le prix du moment préſent; ſelon eux, le reſte des hommes remettoit ſans ceſſe au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & perdoit ſon temps dans les préparatifs d'une jouiſſance future *. *Strab. lib. 6.* *Theop. l. 52. ap. Athæn. lib. 4. pag. 166.*

Le gouvernement des Tarentins avoit d'abord eſté Ariſtocratique, comme celuy de Sparte, mais il devint Démocra- *Ariſt. Politic. lib. 5. cap. 3.*

* *Æternis ſenes curis, dum quærimus ævum,*
Perdimus; & nullo votorum fine beati
Victuros agimus ſemper, nec vivimus unquam. Manil. lib. 4. init.

Strab. lib. 6. tique peu après la guerre des Perſes. Strabon dit que dans le temps de leur ſplendeur, leur Infanterie montoit à trente mille hommes, & qu'ils pouvoient lever trois mille chevaux. Leur flotte eſtoit auſſi plus nombreuſe qu'aucune de celles de leurs voiſins.

Strab. lib. 6. *Diod. lib. 16.* *Liv. lib. 8.* *Juſt. lib. 12.* Leur ſituation avoit bien changé lorſque les Meſſapiens d'un côté, les Bruttiens & les Lucaniens de l'autre, leur déclarérent la guerre. Ils n'avoient rien à eſpérer de leurs citoyens, ils eſtoient tous efféminez; le nombre des officiers eſtoit diminué, ſans qu'on eût pris ſoin de les remplacer. A qui avoir recours dans cette extrémité? Leur premiére vûe fut du côté des Lacédémoniens, ils leur appartenoient par les *Pauſ. Meſſen.* droits du ſang; car les Lacédémoniens s'eſtant engagez par un ſerment ſolemnel, de ne point mettre les armes bas qu'ils n'euſſent vengé l'outrage fait à leurs filles dans le temple de Diane Limnatide, & le meurtre de Télécle leur Roy, qui *Ephor. apud Strab. lib. 6.* avoit voulu s'oppoſer à cette violence, il s'éleva une ſédition à Sparte la dixiéme année de la guerre. Les femmes députérent à leurs maris, pour leur remontrer qu'ils ne ſe battoient point à armes égales, & que leur armée ſeroit bientôt détruite & leur ville déſerte, puiſqu'ils s'eſtoient privez par leur ſerment, du ſecours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, au lieu que leurs ennemis recouvroient de nouvelles forces, par les enfants qui leur naiſſoient tous les jours. Cette ambaſſade fit faire des réflexions aux Lacédémoniens; pluſieurs d'entr'eux n'eſtoient point liez par le ſerment, parce qu'ils eſtoient trop jeunes au commencement de la guerre: on les envoya à Sparte, avec ordre de travailler à prévenir le malheur dont l'Etat eſtoit ménacé. Ils obéirent, & dans cette même année les filles de Sparte ſe trouvérent en état de réparer les pertes que la Nation avoit faites. Comme on ignoroit les noms des peres des enfants qui eſtoient venus de ces mariages, on leur donna celuy de *Parthéniens*, c'eſt-à-dire, nez de filles. Ces jeunes gens s'appercevant que les Lacédémoniens, de retour de la guerre de Meſſéne, les traitoient avec peu d'égards, conſultérent l'Oracle de Delphes; & après bien

des recherches, s'établirent enfin à Tarente *, âgez d'environ vingt-six ans.

Les Lacédémoniens voyant l'état déplorable de leurs alliez, voulurent bien les secourir, & Archidamus leur Roy, troisiéme du nom, fils du célébre Agésilaüs, qui ne s'accommodoit pas de la frugalité de Sparte, se mit à la tête des troupes qui devoient passer à Tarente. C'estoit luy qui avoit remporté la fameuse victoire dite *Sans Larmes,* parce que les Lacédémoniens n'y perdirent pas un seul homme, tandis qu'il y eut environ dix mille Arcadiens de tuez. Il avoit d'ailleurs assez mauvaise réputation, s'estant laissé corrompre par les Phocéens, qui luy avoient fait part des trésors qu'ils avoient pillez dans le temple de Delphes. La descente d'Archidamus est postérieure à la fin de la guerre sacrée, ou plûtôt vers l'an 341. avant Jesus-Christ. Archidamus fut tué trois ans après dans un combat contre les Lucaniens, le jour même de la bataille de Chéronée. Son corps demeura entre les mains des ennemis, qui luy refusérent les honneurs de la sépulture, & les Tarentins ne purent le racheter à prix d'argent.

Theop. lib. 52. apud Athæn. lib. 12. pag. 536.

1. année, Olymp. 103. 367. ans avant Jesus-Christ.

Theop. apud Pauf. Lacon.

3. Olymp. 110. 338. ans avant Jesus-Christ.

Ce succès malheureux ne leur permettoit pas de s'adresser de nouveau aux Lacédémoniens; cependant le besoin estoit pressant, & ils n'estoient point en état de soûtenir la guerre seuls. Ils résolurent donc de s'adresser au Roy d'Epire, seul de tous les Princes voisins qui n'eût pas subi de joug étranger, ou qui ne fût pas retenu par des guerres particuliéres.

Ce fut avec la plus grande joye qu'il reçut l'honneur qu'on venoit de luy faire; il partageoit déja l'Univers avec son neveu, luy abandonnoit l'Orient, prenoit l'Occident pour luy, & ajoûtoit qu'il alloit combattre contre des hommes, au lieu qu'Alexandre de Macédoine ne trouveroit que des femmes qui luy résistassent. Plein de ces idées, il alla consulter l'Oracle, ou les sorts de Dodone, c'estoit celuy des peuples d'Epire. Quelles furent ses espérances, lorsque dans

Juft. lib. 12. cap. 2.

Liv. lib. 8. cap. 25.

* L'année de la fondation de Tarente est la même que celle de la Colonie des Corinthiens à Corcyre, 708. ans avant l'Ere Chrestienne. *Euseb.*

le lieu ſaint, on luy recommanda d'éviter la ville de Pandoſie & le fleuve Achéron? Il crut que Jupiter luy ordonnoit de quitter ſes terres, & qu'il luy promettoit des conquêtes ſans bornes, dès qu'il paſſéroit ſur des rivages étrangers; la ſuperſtition vint aider à maſquer même l'ambition. Ce fut apparemment dans cette occaſion qu'il fit frapper une Médaille où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, & au revers, un foudre ſurmonté d'une étoile, & au-deſſous une eſpéce de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ.

Ap. Seguin. Select. Num. pag. 68. edit. Pariſ. 1684.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer le temps précis auquel Alexandre d'Épire deſcendit en Italie pour ſecourir les Tarentins. Tite-Live met ce paſſage ſous les Conſuls T. Manlius Torquatus, & P. Décius Mus. Suivant Diodore, ce Conſulat tombe à l'an 337. avant Jeſus-Chriſt, mais il eſt plus ancien dans les Faſtes, Dodwel le fait répondre à l'an 340.

Liv. lib. 8. c. 3.

4. Olympiade 110. 416. de Rome.

4. Olympiade 109.

6. Olympiade 110.

Ricciol. Chron. reform. 339. ans avant Jeſus-Chriſt.

Il n'y a point de doute que Tite-Live n'ait confondu le paſſage d'Archidamus avec celuy d'Alexandre; les Auteurs des Mémoires qu'il avoit conſultez, eſtoient peu inſtruits des affaires de la Grece, & avoient bien pû confondre deux Rois Grecs, dont les actions en Italie avoient beaucoup de rapport.

Aul. Gell. lib. 17. cap. 21.

Aulu-Gelle veut qu'Alexandre d'Épire ait paſſé en Italie en même temps qu'Alexandre de Macédoine paſſa en Aſie; ce qui tomberoit à la deuxiéme année de la troiſiéme Olympiade, trois cens trente-cinq ou trois cens trente-quatre ans avant l'Ére chreſtienne; mais les termes d'Aulu-Gelle ſuppoſent l'expédition du Macédonien antérieure. *Eum (Moloſſum) quùm in Italiam tranſiret, dixiſſe accepimus, ſic quidem ad Romanos ire, quaſi in ἀνδρωνῖτιν; Macedonem iſſe ad Perſas, quaſi in γυναικῶνιτιν.* Nous voyons pourtant dans Arrien que Tauriſcus, qui avoit retiré Harpalus du parti d'Alexandre le Grand, l'abandonna après la bataille d'Iſſus, & alla trouver ſon oncle Alexandre, Roy d'Épire, en Italie. La bataille d'Iſſus eſt du commencement de l'automne de l'an trois cens trente-trois avant Jeſus-Chriſt. Ainſi je crois qu'on peut

mettre le paſſage d'Alexandre Moloſſus en Italie, un an plûtôt. Il avoit alors vingt-huit ans. 3. Olympiade III.

Sa flotte eſtoit compoſée de quinze vaiſſeaux de guerre, & d'un grand nombre de bâtiments pour le tranſport des troupes de débarquement. Tite-Live, ſous le Conſulat d'Aulus Cornélius & de Cn. Domitius, parle d'une victoire qu'il remporta ſur les Samnites & les Lucaniens, & dit qu'il fit en même temps la paix avec les Romains. La date de ce traité devoit eſtre connue, cette année répond dans Dodwel à la trois cens trente-deuxiéme avant Jeſus-Chriſt. *Ariſt.* Δικαιώματα πολέων, *apud. Caſaub. Not. in Strab. lib. 6. p. 280. Liv. lib. 8. cap. 17.*

Ses premiers exploits furent enſuite contre les peuples de la Pouille; mais ayant appris que les Oracles avoient promis aux Ætoliens qui avoient ſuivi Diomédes, la poſſeſſion éternelle de ces contrées, il aima mieux les avoir pour amis, & fit la paix avec leur Roy. Il en uſa de même à l'égard des Métapontins & des Pédicules. Les Bruttiens & les Lucaniens reſſentirent enſuite tout le poids de ſes forces. Héraclée, colonie des Tarentins, s'eſtoit révoltée contre ſa Métropole, il l'enleva aux ennemis, & pour punir cette ville rebelle, il transféra le lieu de l'aſſemblée générale des Grecs qui s'eſtoient établis en Italie, au fleuve Acalandre, tandis qu'auparavant cette aſſemblée s'eſtoit toûjours tenue à Héraclée. Ce changement en a impoſé à Strabon; il a cru que les Tarentins, après avoir attiré Alexandre chez eux, l'avoient trahi comme ils trahirent enſuite Pyrrhus, & avoient même contribué à ſa mort. Je vois trop peu de vrayſemblance à ce recit; j'aime mieux ſuivre l'opinion commune, & il me ſemble que les trois cens familles qu'il envoya en Epire pour luy ſervir d'otages, ne pouvoient luy avoir eſté données que par les Tarentins. *Juſt. lib. 12. cap. 2. Liv. lib. 8. cap. 24. Strab. lib. 6.*

Coſence, Terine & pluſieurs autres places, dont les noms ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, ſubirent le même ſort qu'Héraclée. Il y avoit environ trois ans qu'Alexandre eſtoit deſcendu en Italie, lorſqu'il s'empara de trois petites montagnes qui eſtoient auprès de Pandoſie, pour eſtre à portée *Liv. lib. 8. cap. 24.*

d'incommoder les Bruttiens & les Lucaniens. Ceux-ci réunirent toutes leurs forces, & en cherchérent même de nouvelles chez leurs alliez. Je ne ſçais ſi Alexandre prit toutes les précautions néceſſaires pour ſa défenſe, les Rois d'Epire eſtoient accuſez d'un peu de témérité. *Semper fuit, ut apud Ennium eſt, ſtolidum genus Æacidarum, bellipotentes ſunt magis quàm ſapientipotentes.*

Cic. de Divin. lib. 2. c. 116.

Les pluyes ſurvinrent bientôt après, & rempliſſant d'eau tous les vallons, elles empêchérent la communication des trois camps d'Alexandre. Ses ennemis profitérent de cette conjoncture; les deux corps où le Roy n'eſtoit pas, furent accablez & taillez en piéces au premier choc. Environ deux cens transfuges Lucaniens promirent de livrer le Roy mort ou vif entre les mains de leurs compatriotes, ſi on leur promettoit de les laiſſer retourner chez eux. Alexandre, à qui le ſort n'abattoit point le courage, ſe fit jour à travers l'armée des ennemis; leur Général l'attaqua & fut tué. Ses troupes fugitives abandonnoient leur chef, il les rallia auprès d'un fleuve qu'il voulut leur faire paſſer à gué, parce qu'il jugea par les reſtes d'un pont que la violence des eaux avoit emporté, ou que l'on avoit rompu à deſſein, que c'eſtoit-là le chemin qu'il devoit tenir. Cependant la fatigue & la crainte faiſoient murmurer les ſoldats; un d'entr'eux apoſtrophant le fleuve avec indignation: *C'eſt à juſte titre,* dit-il, *que l'on t'appelle Achéron.* A ces mots le Roy frémit ſur le danger où il eſtoit expoſé; il héſita s'il continueroit ſa marche de ce côté. Un Officier de ſa Maiſon, nommé Sotime, inquiet du péril qui menaçoit ſon Prince, le fit appercevoir que les Lucaniens cherchoient à luy dreſſer quelqu'embuſcade. Quand le Roy eut vû leurs troupes venir fondre ſur luy, il tira ſon épée & lança ſon cheval dans le fleuve. Il touchoit déja au rivage lorſqu'un des transfuges qui l'avoient trahi, le perça d'un javelot. Alexandre tomba dans la riviere, le courant de l'eau l'emporta chez les ennemis, qui traitérent ſon corps avec la derniére barbarie. On en envoya la moitié à Coſence, & le reſte ſervit de jouet

Suid. πνόν.

à la

à la populace; peut-être même les outrages qu'on luy fit n'auroient-ils point ceſſé, ſi une femme n'eût arrêté ces forcenez, en leur diſant, fondant en larmes, qu'elle s'eſtoit flatée de changer le corps du Roy, pour ſon mari & pour ſes enfants, qui eſtoient en la puiſſance des Epirotes. Les Thuriens le rachetérent des deniers publics, & firent tranſporter ſes os en Epire.

Léandro-Alberti dit que le fleuve Achéron porte aujourd'huy le nom de Chierſino, & que l'on voit encore les ruines de Pandoſie auprès de Caſtel-Franco, à cinq ou ſix milles de Coſence. Luc d'Holſtein, dans ſes remarques ſur l'Italie ancienne de Cluvier, eſt de l'avis de ceux qui croyent que l'ancienne Pandoſie eſtoit au même endroit où ſe trouve aujourd'huy Mendocino, auprès de Coſence. *Deſcript. Ital. pag. 188.* *Holſten. pag. 308.*

Tite-Live place la mort d'Alexandre Moloſſus à l'année de la fondation d'Alexandrie, qui précéda de peu la bataille d'Arbelles. *Liv. lib. 8. cap. 24.*

Æſchine nous apprend dans ſa harangue pour la Couronne, que Ctéſiphon avoit eſté choiſi pour aller faire des compliments de condoléance à Cléopatre fille de Philippe, ſur la mort de ſon mari Alexandre Roy des Moloſſes. *Æſch. pro Corona, cap. 89.*

Il y eſt dit que l'on va célébrer dans peu de jours les Jeux Pythiens, ce qui déſigne la ſaiſon du printemps, & la fin d'une ſeconde année Olympique. Il y eſt parlé de la bataille d'Iſſus, & la victoire d'Arbelles y eſt déſignée. On ſçait qu'elle fut donnée le 31. Septembre, 331. ans avant J. C. & la ſeconde année de la cent douziéme Olympiade, ſous l'Archontat d'Ariſtophane. Ce fut ſous le même Archonte qu'Æſchine prononça ſa harangue, vers le printemps, ainſi Alexandre pourroit eſtre mort l'automne précédent, 331. ans avant J. C. *Cap. 93.* *Cap. 52.* *Dionyſ. Halic. epiſt. ad Amm.*

Alexandre le Grand ſe préparoit à entrer dans l'Hyrcanie, lorſqu'on luy annonça la mort de ſon oncle; il en fit porter le deuil à ſon armée pendant trois jours. *Juſt. lib. 13. cap. 3.*

Il y a apparence qu'Alexandre Moloſſus n'eut point d'enfants de ſa femme Cléopatre, car ſon couſin Æacidas luy

ſuccéda, ſans qu'il paroiſſe avoir trouvé aucune contradiction. Olympias elle-même redoutant, à la mort de ſon fils, le courroux d'Antipater, alla chercher une retraite auprès d'Æacidas; ſi ce Prince eût regné aux dépens des enfants de ſa fille & de ſon frere, Olympias luy auroit eſté ſuſpecte, & ſur-tout du caractére dont elle eſtoit. Il ſe ſeroit lié avec Antipater, pour ſe maintenir ſur le trône; au contraire, il fut toûjours ſon ennemi & celuy de Caſſander, & reſta inviolablement attaché à Olympias. Cet attachement pour cette Princeſſe, fut cauſe qu'Æacidas fut chaſſé par ſes ſujets, ſept ans après la mort d'Alexandre le Grand.

Juſt. lib. 13. cap. 6. Arrian. apud Phot. Biblioth. Cod. 92.

Pour Cléopatre veuve du Roy d'Epire, Eumenès vouloit la faire épouſer à Perdiccas; mais ſon frére Alcétas luy fit préférer Nicæa fille d'Antipater. Nicæa répudiée, Perdiccas ſe préparoit de nouveau à épouſer Cléopatre, lorſqu'il fut tué dans une ſédition.

DU SOUVERAIN PONTIFICAT DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

Assemblée publique. 12. Novemb. 1737.

LA liaison étroite qu'il y a toûjours eu dans les Etats entre la Religion & le Gouvernement politique, fit penser aux Empereurs Romains que pour estre maîtres absolus dans l'Empire, il estoit nécessaire qu'ils fussent revêtus d'une dignité de laquelle dépendoit tout ce qui appartenoit au culte des Dieux. Cette dignité estoit le Souverain Pontificat, dont l'institution remontoit jusqu'au premier siécle de Rome; car il avoit esté établi par le Roy Numa Pompilius, auteur de la plus grande partie du culte religieux des Romains.

Plutarch. Numa pag. 65.

Mon dessein n'est pas de traiter ici tout ce qui regarde le droit Pontifical de l'ancienne Rome; Jacques de Gouthiéres a rassemblé dans un ouvrage considérable, la plus grande partie de ce qu'il y avoit à dire sur ce sujet: je ne prétends pas même examiner en général, ce qui appartient au Souverain Pontificat des Empereurs Romains; cet objet a esté rempli par le sçavant Jean André Bosius, dans une Dissertation imprimée vers le milieu du siécle passé. Mais malgré les soins & les recherches de ces deux Auteurs, il y a de certains points ausquels ils n'ont pas touché, & il y en a d'autres qu'ils n'ont pas suffisamment éclaircis. Je puis même ajoûter que quoyqu'on trouve dans les ouvrages des Cardinaux Baronius [a] & Noris [b], de Jacques Godefroy [c], d'Antoine Van-Dale [d], du P. Pagi [e], de M.rs de Tillemont & Spanheim, différentes

V. Guther. de Jur. Pont. Vet. Rom. lib. IV. Paris. 1618. 4.°

J. A. Bos. Exercit. II. de Pont. Max. Jen. 1657.

[a] *Baron. Annal. Eccles. Tom. II. ad an. 312. n.° 93. seqq.*
[b] *Noris, Cenot. Pisan. Dissert. II. capp. 5 & 7.*
[c] *Jac. Gothofred. Epist. ad And. Rivet. de Interd. Christ. &c.*
[d] *Van-Dale, Dissert. II. à p. 175. ad p. 229.*
[e] *Pagi, Crit. ad an. 161. n.° 6. ad an. 304. n.° 9. & an. 312. n.° 17-24.*

obſervations ſur le Souverain Pontificat des Empereurs, ce ſujet n'eſt pas épuiſé, & qu'on peut encore former des doutes ſur des articles qu'ils ſembloient avoir diſcutez avec ſoin.

Ces différents points, qui ont échappé à la pénétration & aux recherches des Sçavants que je viens de nommer, & ceux ſur leſquels les ſentiments ſe trouvent encore partagez, ſeront le principal objet de cette Diſſertation. Je la diviſeray en quatre parties. Dans la premiére j'examineray quelle différence il y avoit entre le Souverain Pontificat, tel qu'il eſtoit lorſque des Citoyens diſtinguez par leur naiſſance ou par leur mérite, en eſtoient revêtus dans le temps de l'ancienne République; & le Souverain Pontificat uni à la ſuprême puiſſance en la perſonne des Empereurs. Je tâcheray de déterminer dans la ſeconde partie, l'époque préciſe, où pour la premiére fois, le titre de Souverain Pontife fut communiqué à pluſieurs Empereurs en même temps; je diſcuteray, en conſéquence, ſi les Céſars ont eu la même part que les Auguſtes à cet honneur, après qu'il eut commencé d'eſtre partagé. On verra dans la troiſiéme, que les Empereurs remplirent eux-mêmes les fonctions du Souverain Pontificat, & que lors même que le titre de Souverain Pontife fut devenu commun aux Auguſtes qui regnoient enſemble, un d'entr'eux conſerva toûjours une ſorte de prééminence ſur les autres. Enfin dans la quatriéme partie, je fixeray le temps où les Empereurs ont entiérement ceſſé de faire les fonctions de Souverains Pontifes, & de prendre ou de ſouffrir qu'on leur en donnât le titre.

PREMIE'RE PARTIE.

Dionyſ. Halic. lib. II. p. 132. T. Liv. lib. 1. cap. 20. Plutarch. Num. pag. 65.

Perſonne n'ignore que le Collége des Pontifes fut inſtitué par le Roy Numa, & que celuy qui en eſtoit le chef porta dès les commencements le nom de *Pontifex Maximus*, que nous rendons ordinairement en notre langue par celuy de *Souverain Pontife.*

Les premiers Pontifes furent choiſis par Numa luy-même; mais nous ne ſçavons pas bien préciſément ſi les Rois ſes ſucceſſeurs ſe réſervérent cette nomination, s'ils la laiſſérent au

choix du Collége Pontifical, ou s'ils l'abandonnérent à la diſpoſition du Peuple aſſemblé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que pendant les ſiécles qui ſuivirent l'abolition de la royauté chez les Romains, l'élection du Souverain Pontife appartenoit au Peuple aſſemblé par Tribus. On me diſpenſera d'en rapporter ici les preuves, chacun peut les voir réunies dans l'ouvrage de Gouthiéres ſur l'ancien droit Pontifical, & dans celuy de Nicolas de Grouche ſur les Comices des Romains.

J. Guther. de Jur. Pontif. lib. II. cap. 8. N. Gruch. de Comit. lib. II. cap. 2.

A l'égard des autres Pontifes, leur élection demeura au pouvoir du Collége Pontifical juſqu'à la Loy Domitia, qui attribua encore au Peuple aſſemblé le droit de les élire, auſſi-bien que les autres Prêtres des quatre premiers Colléges.

V. Pigh. Annal. Rom. ad annum 649. tom. 3. pag. 153.

Quelques Sçavants avoient ſoûtenu que les aſſemblées dans leſquelles ſe faiſoient ces élections, eſtoient convoquées par le Souverain Pontife; Grævius les a très-bien réfutez, & ce docte Critique a prouvé que les Magiſtrats convoquoient ces ſortes d'aſſemblées ainſi que toutes les autres.

V. Græv. Præfat. in tom. 5. Antiq. Rom.

Le Peuple Romain avoit joui paiſiblement pendant plus d'un ſiécle du droit d'élire les Pontifes & les autres Prêtres des grands Colléges, quand le Dictateur Sylla, après avoir vaincu tous ſes ennemis, pour ſe venger du parti populaire qui luy avoit eſté fort oppoſé, devint auteur d'une nouvelle Loy, par laquelle les élections ſacerdotales furent rendues aux Colléges des Prêtres. Cette Loy dictée par l'eſprit de vengeance, paſſa cependant ſans oppoſition: la crainte que les victoires & les cruautez de Sylla avoient inſpirée, empêcha le Peuple & ſes Tribuns, de faire la moindre tentative pour conſerver un droit ſi important. Il n'y eût même rien de changé à cet égard pendant les années qui ſuivirent la mort de Sylla, arrivée l'an de Rome 676. ce ne fut qu'en l'an 691. que T. Labiénus Tribun du Peuple, oſa par une nouvelle Loy révoquer celle de Sylla. Alors les élections Pontificales furent rendues au Peuple aſſemblé, qui par ſes ſuffrages, élut Jules-Céſar Souverain Pontife la même année.

V. Auctores cit. à Boſ. de Pontif. Max. Diſſert. I. cap. 3.

Dio, lib. XXXVII. fin. Sueton. Cæſar. cap. 13.

Céſar ayant eſté tué au milieu du Sénat par les conjurez, Marc-Antoine, qui eſtoit alors Conſul, donna une nouvelle

atteinte à l'autorité du Peuple; & dans la vûe de s'attacher Lépide, il rendit de nouveau le droit d'élection au Collége Pontifical. Quoyque ſon deſſein eût réuſſi, cette entrepriſe ne laiſſa pas d'être regardée comme entiérement contraire aux loix; & le Peuple, loin d'eſtre perſuadé qu'il fût pour cela déchû de ſes droits, crut au contraire que l'élection de Lépide eſtoit illégitime.

Dio, l. XLIV. pag. 269.

On eſt embarraſſé de ſçavoir, ſi après la mort de Lépide, Auguſte parvint au Souverain Pontificat, par le choix des Pontifes ou par la nomination du Sénat. Boſius qui s'eſt propoſé cette queſtion, n'a oſé la décider, parce qu'il ne trouvoit rien de bien précis là-deſſus dans les Auteurs qui nous reſtent. Il me paroît cependant aſſez probable qu'Auguſte fut nommé Grand Pontife par le Peuple, & que le Collége Pontifical & le Sénat n'eurent point de part à ſon élection. Voici les raiſons ſur leſquelles cette conjecture eſt appuyée.

Boſ. ubi ſupr.

Après la défaite de Sexte Pompée, & ſa fuite de la Sicile, l'armée que Lépide avoit amenée dans cette province, l'ayant abandonné pour ſe rendre à Auguſte, Lépide fut luy-même obligé de venir ſe mettre à la diſcrétion du vainqueur. Auguſte, content de l'avoir dépouillé de ſon autorité, luy laiſſa la vie, & luy permit de paſſer à Rome le reſte de ſes jours en ſimple particulier. L'expédition de Sicile eſtant terminée, lorſque Auguſte fut arrivé à Rome, le Peuple, comme nous l'apprend Appien Alexandrin, voulut ôter le Souverain Pontificat à Lépide, pour le donner à ce Prince: preuve certaine que le Peuple regardoit comme nulle, la loy par laquelle Antoine, neuf ans auparavant, luy avoit enlevé l'élection du Souverain Pontife.

Appian. Civil. lib. V. p. 746.

Auguſte, il eſt vray, ſe défendit d'accepter les offres du Peuple; mais ſon refus ne fut pas fondé ſur ce que le Peuple, depuis la loy d'Antoine, n'eſtoit plus en droit de diſpoſer du Pontificat; la ſeule raiſon dont Auguſte ſe ſervit, c'eſt qu'il eſtoit inouï juſqu'alors, qu'on eût dépouillé quelqu'un du Pontificat avant ſa mort. Le Peuple croyoit donc avoir encore le droit d'élire; Auguſte de ſon côté n'en diſconvenoit pas,

Dio, l. XLIX. pag. 401.

d'où il ſuit, qu'il eſt très-vrayſemblable que ce Prince laiſſa faire ſon élection par le Peuple, dont la bonne volonté luy eſtoit connue, & qu'il s'attachoit de nouveau par cette marque de déférence. Un paſſage de Dion peut auſſi ſervir à montrer que cette élection n'avoit pas eſté faite par le Sénat. Cet Hiſtorien rapporte qu'après la mort de Lépide, Auguſte ayant eſté élu Souverain Pontife, le Sénat voulut à cette occaſion luy décerner quelques nouveaux honneurs, mais il déclara qu'il ne les accepteroit pas; & comme on ne ceſſoit de le preſſer, il ſe leva de ſa place & ſortit. Je vais rapporter ce paſſage tel qu'il eſt dans l'original, parce qu'il peut donner lieu à quelques obſervations importantes. Ἐπειδὴ τε τοῦ Λεπίδου μεταλλαξάντος Ἀρχιερεὺς ἀπεδείχθη, καὶ ἀφ' τοῦθ' ἡ βουλὴ ψηφισάσθαι αὐτὸν ἐθέλησεν, εἴτε τι αὐτὸν προσέσεσθαι ἔφη, καὶ ἐσημήνων οἱ, ἐξανήστη τε, καὶ ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ συνεδρίου. *Dio, l. LIV. pag. 540.* Pour peu qu'on y faſſe attention, on s'appercevra qu'il manque quelque choſe à ces mots, ἡ βουλὴ ψηφισάσθαι αὐτὸν ἐθέλησεν, car on ne dit pas ψηφίζεσθαί τινα tout ſimplement, mais ψηφίζεσθαί τι περὶ τινος, ou bien ψηφίζεσθαί τινα στρατηγὸν, ὕπατον, Ἀρχιερέα, κ. τ. λ.

Il n'y a pas moyen de dire que c'eſt ce dernier mot qu'on doit ſouſentendre ici, puiſque le Sénat ne penſa à faire le décret dont il eſt queſtion, qu'après qu'Auguſte eût eſté élû Souverain Pontife; cela eſt marqué très-expreſſément dans ce qui précéde Ἐπειδὴ τε .... Ἀρχιερεὺς ἀπεδείχθη. Dans un des MSS. de Dion, qui ſont à la Bibliothéque du Roy, on lit αὐτῷ au lieu de αὐτὸν, ce qui m'a fait ſoupçonner que l'ancienne leçon avoit dû eſtre, ἡ βουλὴ ψηφισάσθαι τι αὐτῷ ἐθέλησεν. Le Traducteur Latin, ou a ſenti luy-même que ce devoit eſtre la leçon du texte, ou il l'a trouvée dans celuy qu'il avoit ſous les yeux; car il a rendu ce paſſage conformément au ſens qu'il préſente, en le reſtituant comme je l'ay propoſé: *Cùm Lepido mortuo, Auguſtus Summus Pontifex eſſet creatus, ac* PROPTEREA DECERNERE QUÆDAM IPSI SENATUS VELLET, *profeſſus nihil ſe admiſſurum, cùm nihilominus inſtarent, ſurgens è Senatu abiit.*

Mais quoy qu'il en ſoit de cette correction, il paroît évidemment que le Sénat n'avoit eu aucune part à l'élection d'Auguſte au Souverain Pontificat, puiſque ce n'eſt qu'après cette élection que le Sénat réſolut de décerner à ce Prince de nouveaux honneurs, autrement il auroit eſté très-naturel qu'il eût compris ces nouveaux honneurs dans le même Sénatuſconſulte par lequel l'élection auroit eſté faite. Pendant tout ce temps-là, les Hiſtoriens ne parlent point du Collége Pontifical, ils ne diſent pas qu'il ait tenté de faire valoir ſes droits, & ce ſilence nous fait aſſez connoître qu'il ne ſe mêla pas de l'élection. Ainſi puiſque le Sénat & le Collége des Pontifes n'ont eu aucune part à l'élection d'Auguſte au Souverain Pontificat, elle a dû eſtre uniquement l'ouvrage du Peuple aſſemblé.

On pourroit ajoûter à ces obſervations une nouvelle preuve qu'Auguſte a laiſſé le Peuple en poſſeſſion des élections Pontificales, s'il eſtoit ſûr que ce Prince fit élire Pontife ſon petit fils Caius Céſar dans les Comices; mais ce fait n'eſt fondé que ſur un fragment d'Inſcription, rapporté d'abord par Onuphre Panvini, & reſtitué en cette ſorte par le Cardinal Noris:

Onuphr. Comment. in Faſt. l. II. p. 184.

. . . . . .

Noris, Cenot. Piſan. Diſſ. II. capp. 3. & 5.

.. PRINC*ipem* IVVENTUTIS *Appellaverunt*
QVEM. COS. POPVLVS. CREAVIT
ANN. NAT. XIIII
ac SENATVS. ET. POPVLVS. ROMANVS
ob HONOREM. DOMVS. AVGVSTAE. KALAT*is*
Comitiis Pontificem fecit.

Quelqu'ingénieuſe, & quelque probable même que me paroiſſe la reſtitution propoſée par ce ſçavant homme, comme elle n'eſt appuyée que ſur des conjectures, je n'oſerois inſiſter ſur cette preuve.

On a pû remarquer dans tout ce que je viens de dire, que pendant le temps de l'ancienne République, & juſqu'au changement total du gouvernement, le droit d'élire le Souverain Pontife

Pontife appartint au Peuple aſſemblé dans ſes Comices; s'il en fut privé par Sylla & par Antoine, ce ne fut que pour peu de temps: dans la ſuite cette élection fut entiérement dévolue au Sénat, qui n'y avoit eu juſqu'alors aucune part, & c'eſt en ce point que je fais conſiſter la premiére différence entre le Souverain Pontificat des Empereurs, & celuy des Citoyens qui en furent honorez avant le regne des Céſars.

Le Peuple avoit conſervé ſous Auguſte, le pouvoir de s'aſſembler dans ſes Comices, mais Tacite & Dion nous apprennent que Tibére, d'abord après ſon avénement à l'Empire, tranſporta au Sénat ſeul l'autorité qu'avoient eûe les aſſemblées générales du Peuple. Depuis ce temps-là l'Hiſtoire ne parle plus du Souverain Pontificat, qu'en le mettant au nombre des dignitez que le Sénat conféroit à ceux qui parvenoient à l'Empire.

Tacit. Annal. lib 1. 15. Dio, l. LVIII. pag. 634.

Capitolin remarque que le Sénat élut Macrin Souverain Pontife, quoyqu'il ne fût encore qu'au nombre de ces moindres Pontifes *(Pontifices Minores)* qui ſervoient de ſecrétaires aux Pontifes du grand Collége. Sévére Alexandre rendant graces au Sénat de tous les honneurs qu'il luy avoit déférez, le remercie entr'autres choſes, de ce qu'il luy a accordé le titre d'Auguſte, *le Souverain Pontificat,* la Puiſſance Tribunitienne, le commandement Proconſulaire, & tout cela dans un même jour, ce qui eſtoit ſans exemple. Lampride nous a conſervé le diſcours que Sévére Alexandre prononça en cette occaſion.

Capitol. Macr. cap. 7.

Lamprid. Alex. cap. 8.

Lorſqu'on eut fait lecture au Sénat des lettres que Probus luy adreſſoit après la mort de Florianus ſon concurrent, l'un des principaux Sénateurs, nommé Manlius Statianus, opina d'abord qu'il falloit donner à Probus les noms de Céſar, d'Auguſte, de Pere de la Patrie, l'Empire Proconſulaire, & le Souverain Pontificat. Cet avis fut ſuivi des acclamations de tous les autres Sénateurs, qui s'écriérent: *omnes, omnes.* C'eſt ainſi que ce fait eſt rapporté par l'Hiſtorien Vopiſcus.

Vopiſc. Prob. cap. 12.

Ces exemples, auxquels je pourrois en ajoûter pluſieurs autres, ſuffiſent pour prouver que la forme uſitée dans l'élection du Souverain Pontife, eſtoit fort différente ſous le

gouvernement des Conſuls, de ce qu'elle fut ſous le regne des Empereurs. Mais on va voir que dans ces deux époques de Rome, il y eut une différence encore plus conſidérable dans le pouvoir attaché au Souverain Pontificat, & dans l'uſage que firent de ce pouvoir ceux qui en furent revêtus.

Quelque grande qu'ait eſté l'autorité du Souverain Pontife, avant que ce titre fût en quelque façon inſéparable de l'Empire; quoyqu'il eût la ſurintendance de tout ce qui appartenoit à la Religion, & que ſon inſpection s'étendît non-ſeulement ſur les autres Pontifes, mais encore ſur tous les Colléges ſacerdotaux, ſur les Veſtales & les autres Prêtreſſes; cependant nous ne liſons nulle part qu'il ait eû le pouvoir de nommer aux places qui vaquoient dans ces différents corps. Nous voyons au contraire que cette nomination (du moins pour les quatre grands Colléges) avoit paſſé, tantôt de ces Colléges mêmes au Peuple aſſemblé, & tantôt du Peuple aux Colléges. Mais les Empereurs, devenus Souverains Pontifes, ne ſe contentérent pas d'avoir une place dans chacun des Corps ſacerdotaux, il furent outre cela les maîtres de diſpoſer quand ils vouloient, & en faveur de qui bon leur ſembloit, des places vacantes dans les différents Colléges, & même de nommer des ſurnuméraires.

Dio, l. LIII. pag. 508.

Dion, dans un paſſage que je ſeray obligé d'examiner plus particuliérement dans la ſeconde Partie de cette Diſſertation, aſſûre que « ce qui rendit les Empereurs maîtres abſolus de » toutes les choſes ſaintes & ſacrées, c'eſt que non-ſeulement ils » eſtoient de tous les Colléges ſacerdotaux, mais encore qu'ils » diſpoſoient de la plûpart des ſacerdoces en faveur des autres, » & que lors même qu'il y avoit deux ou trois Empereurs à la fois, quelqu'un d'entr'eux eſtoit toûjours Souverain Pontife.»

Spanh. Diſſert. de Uſ. & Præſt. Num. tom. II. pag. 366.

Pagi, Critic. ad annum 161, n.° 6.

Les termes dont Dion s'eſt ſervi pour marquer que les Empereurs donnoient des places dans les Colléges ſacrez, ont eſté entendus par M. Spanheim & par le P. Pagi, comme ſi cet Hiſtorien avoit voulu dire que les Empereurs y donnoient des places aux Céſars & à leurs Collégues à l'Empire. Il eſt cependant très-certain que Dion a prétendu nous apprendre

que les Empereurs nommoient, sans distinction, aux places qui vaquoient dans les Colléges religieux, non-seulement les Césars, mais même les particuliers qu'ils honoroient de leur protection. Voici quelques exemples de ces nominations en faveur de particuliers ; je ne sçaurois assez m'étonner que M. Spanheim & le P. Pagi ne les ayent pas remarquez.

Jules-César, qu'on regarde communément comme le premier des Empereurs, & qui estoit en même temps Souverain Pontife, augmenta le nombre des Prêtres dans tous les grands Colléges; il en créa un de plus dans ceux des Pontifes, des Augures & des Quindécimvirs. Ce fut luy qui éleva au Pontificat le jeune Octave son neveu, le même qui porta dans la suite le nom d'Auguste; Velléius Paterculus le dit en termes exprès. *Dio, l. XLII. pag. 209. & l. XLIII. pag. 240.* *Vell. Paterc. l. II. cap. 59.*

Parmi les honneurs accordez à Auguste, lorsque sa puissance fut bien établie, Dion a eu soin de marquer qu'on l'avoit rendu le maître de nommer autant de Prêtres qu'il jugeroit à propos, même au-delà du nombre accoûtumé; d'où il arriva que ce nombre fut tellement augmenté, qu'on ne pouvoit plus déterminer de combien de Prêtres chaque Collége estoit composé. C'est à Auguste que Tacite attribue l'élevation du jeune Marcellus au Pontificat. On peut donc estre assûré que Jules-César & Auguste ont esté en possession des nominations Sacerdotales. *Dio, lib. LI. pag. 457.* *Tacit. Ann. lib. I. 3.*

Nous lisons dans le même Tacite, que d'abord qu'Othon fut devenu Empereur, il donna des places de Pontife & d'Augure à des Vieillards distinguez par les autres dignitez dont ils avoient esté revêtus ; & qu'il rendit à de jeunes Seigneurs nouvellement rappellez de leur exil, les Sacerdoces dont leurs peres & leurs ayeux avoient joui: *(Otho) Pontificatus Auguratusque honoratis jam Senibus cumulum dignitatis addidit, & recens ab exilio reversos Nobiles adolescentulos, avitis & paternis Sacerdotiis, in solatium recoluit.* La même chose se lit dans Plutarque, quoyqu'en moins de mots. *Idem Hist. II. pag. 77.* *Plut. Othon. pag. 1066.*

Pline le jeune s'adresse à l'Empereur Trajan, pour le prier de joindre à tous les honneurs dont il l'avoit comblé, une *Plin. lib. X. epist. 8.*

des places qui vaquoient parmi les Septemvirs ou parmi les Augures; & ſa demande eſt conçûe en des termes qui ne nous permettent pas de penſer qu'il ſollicitoit une ſimple recommandation, mais une nomination dans les formes.

Athæn. lib. 1. cap. 1. Je trouve encore dans Athénée un témoignage déciſif, pour montrer que les Empereurs nommoient des particuliers au Pontificat, lorſqu'il dit par l'organe de ſon Abbréviateur, que Larenſis, chez lequel ſes Dipnoſophiſtes eſtoient aſſemblez, avoit eſté fait Pontife par l'Empereur Marc-Aurele: Λέγει δ' αὐτὸν καθισαμένου ὅτι τῶν ἱερῶν, ἐφ' ὧν ὑπὸ τοῦ πάντ' ἀρίστου βασιλέως Μάρκου. Ce qu'il faut traduire ainſi en Latin: *Dicit autem ipſum, Pontificem factum eſſe, ab optimo Imperatore Marco.* La verſion de Dalechamp, qui a voulu rendre le texte mot à mot, n'eſt aſſûrément pas ſi claire.

Il n'y eut jamais d'Empereur plus modéré que Sévére-Alexandre; cependant malgré la déférence qu'il conſerva toûjours pour le Collége Pontifical, & dont j'auray occaſion de parler plus bas, il eſtoit ſi perſuadé qu'il avoit droit de conférer les Sacerdoces à qui bon luy ſembloit, qu'il en vînt juſqu'à créer des Pontifes, des Quindécimvirs & des Augures honoraires ou par brevet, qu'on nommoit *Codicillares:* *Lamprid. Alex. cap. 49.* *Pontificatus, & Quindecimviratus, & Auguratus Codicillares fecit,* dit Lampride dans la vie de cet Empereur.

Même après que les Empereurs eurent embraſſé le Chriſtianiſme, comme ils ne laiſſérent pas de conſerver encore pendant aſſez long temps le Souverain Pontificat, ils ſe reſervérent auſſi la nomination aux Sacerdoces des Gentils. *Symm. lib. X. epiſt. 54.* Symmaque l'inſinue aſſez clairement, car il dit en parlant de Conſtance fils du Grand Conſtantin, qu'il ne retrancha rien des priviléges des Veſtales; qu'il diſtribua les Sacerdoces à la Nobleſſe, & qu'il ne refuſa pas les dépenſes néceſſaires pour les cérémonies Romaines: *Nihil decerpſit ſacrarum Virginum privilegiis, decrevit Nobilibus Sacerdotia, Romanis cæremoniis non negavit impenſas.* En voilà plus qu'il n'en faut, pour eſtre aſſûré que depuis Auguſte les Empereurs furent toûjours en poſſeſſion de nommer aux places Sacerdotales, non ſeulement

les Céſars & leurs Collégues à l'Empire, comme le vouloient Spanheim & le Pere Pagi, mais encore les particuliers qu'ils affectionnoient; & c'eſt un droit dont les Souverains Pontifes de l'ancienne Rome n'avoient pas joui.

Anciennement le Souverain Pontife n'avoit dans ſon Corps qu'une autorité à peu-près pareille à celle qu'ont de nos jours les Chefs des Tribunaux & des Cours ſouveraines. Il avoit, à la vérité, droit d'inſpection & de correction ſur tous les Prêtres & Prêtreſſes; on s'adreſſoit à luy quand il s'agiſſoit de conſulter le Collége Pontifical; mais c'eſtoit auſſi au nom de ce Collége qu'il en prononçoit les déciſions, ce que Cicéron appelle quelque part *pro Collegio reſpondere*. S'il décidoit quelque choſe de ſon chef, on pouvoit appeller de ſa déciſion au Collége aſſemblé; & même lorſqu'il avoit prononcé à la tête du Collége, la cauſe pouvoit encore eſtre portée devant le Peuple, par appel. Tout cela eſt établi par pluſieurs exemples, dans l'excellent ouvrage de Boſius.

Cic. Orat. pro Dom. n. 53.

V. Boſ. de Pont. Max. Diſſert. I. cap. 5. n. 7.

Les choſes changérent bien de face après que le Souverain Pontificat eût eſté uni à l'Empire. Il eſt vray que les Empereurs, lorſqu'ils vouloient affecter quelqu'apparence de modération & d'équité, avoient ſoin de faire aſſembler ſolemnellement les Pontifes, pour diſcuter avec eux les affaires dont la connoiſſance appartenoit à cet Ordre, & pour prononcer comme leurs chefs, les déciſions faites en commun. C'eſt ainſi que Domitien en uſa dans la cauſe de la Veſtale Cornelia; il convoqua à Albe l'aſſemblée des Pontifes, pour juger conjointement avec eux. Cependant, bien loin que les Empereurs ſe cruſſent obligez de faire au Collége Pontifical, le rapport de toutes les affaires qui ſurvenoient, & de les regler ſuivant ſon avis, nous liſons au contraire que le Collége s'en remettoit le plus ſouvent à la ſeule volonté de l'Empereur. On le voit en particulier dans l'affaire de Servius Maluginenſis Flamen Dial, dont les Pontifes renvoyérent le jugement à Tibére qui eſtoit Souverain Pontife. Plus ſouvent encore le Collége Pontifical s'adreſſoit à l'Empereur pour luy demander ſa déciſion ſur les cas qui paroiſſoient ou douteux ou nouveaux.

Plin. lib. IV. epiſt. 2.

Tacit. Annal. l. II. cap. 59.

Il y en a un exemple remarquable dans Ulpien; ce Juriſconſulte rapporte qu'Antonin Pie fut conſulté par les Pontifes, ſur la légitimité d'un poſthume né le cent quatre-vingt-deuxiéme jour après la mort de ſon pere. Antonin répondit que cet enfant luy paroiſſoit venu au monde dans un temps légitime; ſon ſeul avis eut force de loy, & c'eſt en cette qualité qu'on a inſéré ce paſſage dans le Digeſte.

L. 3. §. fin. Digeſt. de ſuis & legit. Hæred.

Il eſt aiſé par-là de juger, qu'il n'auroit plus eſté permis d'appeller du jugement de l'Empereur Souverain Pontife, à celuy du Collége; & ſi nous liſons dans Lampride, que Sévére Alexandre eut tant de déférence pour les Pontifes, les Augures & les Quindécimvirs, qu'il ne trouva pas mauvais que des cauſes qu'il avoit jugées, fuſſent de nouveau examinées, & quelquefois jugées tout différemment, il faut convenir que cet excès de modération ne ſçauroit eſtre tiré à conſéquence pour les autres Empereurs, dont on n'a jamais rien oui dire de ſemblable.

Lampr. Alex. cap. 22.

Il auroit eſté encore moins poſſible d'appeller des jugements que les Empereurs rendoient en qualité de Souverains Pontifes, au Peuple Romain aſſemblé; puiſque (comme je l'ay déja remarqué) tout le pouvoir que le Peuple avoit eû autrefois dans ſes aſſemblées, eſtoit paſſé au Sénat depuis l'Empire de Tibére.

Cependant je ne diſconviens pas que les Empereurs n'ayent laiſſé au Collége Pontifical, une autorité qui n'avoit pas toûjours beſoin de leur concours, pour permettre ou défendre certaines choſes. C'eſt par cette raiſon qu'un affranchi de Trajan eſtant mort à Sélinunte, ville de la Cilicie, ſes os furent rapportez à Rome, ſur une permiſſion accordée par les Pontifes, ainſi que nous l'apprend une ancienne Inſcription. L'Empereur Veſpaſien luy-même, fit faire certains reglements par le Collége Pontifical, & ſe ſervit du nom & de l'autorité de ce Collége, pour faire reſtituer le terrein d'une vigne publique uſurpé par quelques particuliers. Cela eſt rapporté dans pluſieurs autres Inſcriptions.

Grut. DLXXVIII. 1.

Ibid. XIII. II. CXXXII. 4. & CC. Q.

Mais dans les mêmes circonſtances, on voit auſſi les Em-

pereurs agir uniquement de leur chef; car on lit ſur un marbre trouvé en Tranſylvanie, que le corps de M. Ulpius Hermias fut tranſporté à Rome par la permiſſion de l'Empereur. Un affranchi d'Arria Fadilla, mere d'Antonin Pie, ayant perdu ſa femme & ſon fils, les fit d'abord enſévelir dans un cercueil de poterie, ou de terre cuite, en attendant qu'il eût achevé de faire bâtir le Mauſolée commencé dans l'emplacement qu'il avoit acheté près de la Voye Flaminia, entre le deuxiéme & le troiſiéme mille de Rome. Dans la ſuite, lorſqu'il eut beſoin d'une permiſſion pour retirer ces deux corps du lieu où il les avoit mis en dépôt, & pour les placer dans le tombeau de marbre qu'il avoit choiſi pour le ſien après ſa mort, au lieu de s'adreſſer au Collége Pontifical, il préſenta à l'Empereur une requête contenant ſa demande; & cette requête fut répondue par ces mots de ſtile: *Decretum fieri placet.* L'Ordonnance fut ſignée par Jubentius Celſus, l'un de ceux qui eſtoient chargez de rapporter à l'Empereur les requêtes qu'on luy préſentoit, le 3. de Novembre de l'an de Jeſus-Chriſt 155. elle exiſte encore aujourd'huy avec la requête même, & la lettre de recommandation que Vélius Fidus écrivit à ſon Collégue Jubentius Celſus, ſur une lame de bronze que M. Ficoroni fit graver exactement il y a quelques années. Cet Antiquaire a conſervé la forme des caractéres originaux, ce qu'on avoit négligé de faire dans les copies publiées par Alde-Manuce & par Gruter, qui ſont très-défectueuſes & remplies de contreſens.

Grut. DXCIV. 7.

Ficoron. Boll. de Fanciul. pag. 70.

Ald. Manut. Orthogr. pag. 478. Grut. DCVII. 1.

Une autre différence eſſentielle entre l'ancien Souverain Pontificat & celuy des Empereurs, c'eſt que du temps de la République, l'autorité du Souverain Pontife ſemble avoir eſté bornée à la ville de Rome & à ſa banlieue; mais celle que les Empereurs avoient relativement à cette dignité, ne paroît avoir eû d'autres bornes que celles de l'Empire. Lorſqu'il arrivoit dans les provinces quelque fait qui intéreſſoit la Religion, & qui eſtoit par conſéquent du reſſort de l'autorité Pontificale, les Gouverneurs avoient ſoin d'en informer l'Empereur & de luy demander ſes ordres. Pline le jeune,

V. Boſ. de Pont. Max. Diſſ. 1. cap. 7.

Plin. lib. X. epiſt. 58. 59.

Gouverneur ou Lieutenant pour l'Empereur dans la Bithynie & dans le Pont, conſulte Trajan dans une de ſes lettres, ſur une ancienne Chapelle dédiée à la Mere des Dieux, que les habitants de Nicomédie vouloient abbattre pour la rétablir ailleurs, à cauſe qu'elle gâtoit la ſymmétrie d'un nouveau marché qu'ils avoient ajoûté à l'ancien. Trajan répond à Pline, ſans qu'il paroiſſe par ſa réponſe qu'il eût pris l'avis des Pontifes.

Plin. l. x. epiſt. 73. 74.

Dans une autre occaſion, le même Pline eſtant ſollicité par quelques particuliers de leur permettre de transférer les os & les cendres de leurs parents, il en écrivit à l'Empereur, en luy marquant que comme il n'ignoroit pas qu'à Rome on s'adreſſoit en pareil cas au Collége des Pontifes, il vient à luy comme au Souverain Pontife, pour le prier de luy donner ſes ordres. Il eſt aiſé de voir par la réponſe de Trajan, qu'il donna cette permiſſion de ſon chef, & ſans en avoir rien communiqué au Collége; & l'on découvre auſſi par ces deux lettres, que les Lieutenants des Empereurs dans les provinces, avoient déja commencé de s'arroger le droit d'accorder ces ſortes de permiſſions, en vertu de l'autorité dont ils eſtoient dépoſitaires, quoyqu'à Rome elles fuſſent du reſſort du Collége Pontifical.

J'ay montré cy-deſſus que les Empereurs avoient droit de nommer quand ils vouloient, & ceux qu'ils vouloient, aux places des grands Colléges ſacerdotaux de Rome; ils n'eſtoient pas moins les maîtres de diſpoſer des grandes Prêtriſes dans les provinces. M. l'Abbé Sévin a eu la bonté de me communiquer une Inſcription Grecque trouvée à Smyrne en 1729. & qui paroîtra toute entiére dans le nouveau Recueil d'Inſcriptions auquel j'ay travaillé avec M. Muratori: on y lit qu'un citoyen de Smyrne avoit eſté honoré de pluſieurs grandes Prêtriſes par les Empereurs Valérien & Gallien.

Theſ. nov. Inſcript. ſub. præl.

Spon. Itiner. t. III. p. 114. Wheler. tom. I. pag. 211.

J'apprends d'un autre Marbre antique que M.rs Spon & Wheler copiérent à Thyatire, & qu'ils ont enſuite publié dans la Relation de leurs voyages, qu'Antonin Caracalla permit à M. Aurélius Diadochus d'exercer en même temps le premier Sacerdoce

Sacerdoce de l'Asie à Pergame, & celuy de sa patrie. Il est nécessaire de rapporter cette Inscription toute entiére, & j'y ajoûteray ma traduction Latine à côté, parce qu'il me paroît qu'on ne l'a pas bien entendue jusqu'à présent.

Η ΠΑΤΡΙΣ
Μ. ΑΥΡ. ΔΙΑΔΟΧΟΝ
ΤΟΝ· ΑΡΧΙΕΡΕΑ· ΤΗΣ· ΑΣΙΑΣ
ΝΑΩΝ· ΤΩΝ· ΕΝ· ΠΕΡΓΑΜΩ· ΚΑΙ
ΑΡΧΙΕΡΕΑ· ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ
ΧΑΙΡΟΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΚΑΙ
ΔΙΑ· ΒΙΟΥ· ΒΟΥΛΑΡΧΟΝ· ΤΙΜΗ
ΘΕΝΤΑ. ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑ
ΤΟΥ· ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ· Μ. ΑΥΡ
ΣΕΟΥΗΡΟΥ· ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ
ΣΕΒΑΣΤΟΥ· ΣΥΝΑΨΑΙ· ΤΑΣ
ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ· ΤΟΙΣ· ΟΞΕ
ΣΙΝ· ΕΝ· ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ. ΤΑΙΣ· ΠΟ
ΛΕΣΙΝ· ΦΙΛΟΤΙΜΗΣΑΜΕΝΟΝ
ΕΝΔΟΞΩΣ· ΚΑΙ· ΜΕΓΑΛΟΦΡΟ
ΝΩΣ· ΑΝΔΡΑ· ΕΠΙ· ΗΘΕΣΙ· ΚΑΙ
ΕΠΙΕΙΚΕΙΑ· ΚΑΙ· ΤΗ· ΠΡΟΣ· ΤΗΝ
ΠΑΤΡΙΔΑ. ΕΥΝΟΙΑ. ΔΙΑΠΡΕΠΟΝΤΑ

Patria
M. Aurelium Diadochum
Summum Pontificem Asiæ,
Templorum quæ Pergami sunt, &
eodem tempore Summum
Pontificem Patriæ, & ad vitam
Curiæ Principem : quem
Divinissimus Imperator M.
Aurelius Severus Antoninus
Augustus affecit honore
conjungendi duo Summa
Sacerdotia, quique . . . . . in
utraque Civitate gloriosè, & ut
excelsi animi virum decebat, se
gessit ; virum moribus & caritate
erga Patriam præstantissimum ;
*(*suppl. *honoravit.)*

Van-Dale qui s'est servi de cette Inscription dans un de ses ouvrages, ne l'a pas mieux expliquée que Spon, quoyqu'il fût infiniment plus habile dans la langue Grecque. Ils ont cru l'un & l'autre que les sept à huit lignes, ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ ΑΥΤΟΧΡΑΤΟΡΟΣ Μ· ΑΥΡ· ΣΕΟΥΗΡΟΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΣΥΝΑΨΑΙ ΤΑΣ ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ ΕΝ ΕΚΑΤΕΡΑΙΣ ΤΑΙΣ ΠΟΛΕΣΙΝ, devoient estre lûes de suite, pour former un sens complet. Van-Dale les a traduites ainsi : *Honorati à dignissimo* (il faut dire *divinissimo*) *Imp. M. Aurelio Severo Antonino Augusto, quod gloriosè ac magnificè studuerit injungere Archierosynas in ambabus civitatibus, acutis,* id est, *eo munere dignis Sacerdotibus.* L'explication de Spon s'éloigne peu de celle-là, & la différence consiste seulement en ce qu'il croit

A. Van-Dale, Dissert. III. p. 234.

que l'Empereur Antonin Caracalla avoit fait l'honneur à ce Thyatirénien de luy confier le ſoin de donner ces deux grandes Prêtriſes à des gens de mérite, au lieu que, ſelon Van-Dale, l'Empereur luy avoit accordé quelques honneurs, parce qu'il s'eſtoit attaché à donner ces deux places à des ſujets dignes de les remplir. Mais, en premier lieu, les perſonnes habiles dans la langue Grecque, ne conviendront pas que ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΣΥΝΑΨΑΙ, ait jamais pû ſe dire pour *honoratum quod conjunxerit.* Secondement, il eſt contre toute ſorte d'apparence, qu'un ſimple citoyen d'une ville de l'Aſie Proconſulaire, quelque diſtingué qu'on veuille le ſuppoſer, ait eſté chargé de nommer le Grand Pontife de la province & celuy de ſa patrie. Cette dignité n'a jamais eſté conférée que par les aſſemblées générales, ou par les Empereurs eux-mêmes, ou tout au moins par les Gouverneurs. On ne peut trouver d'exceptions à cette régle, qu'à l'égard de quelques perſonnes qui poſſédoient de grandes Prêtriſes héréditaires dans leur famille, & qu'on nomme pour cette raiſon ΑΡΧΙΕΡΕΙΣ ΕΚ ΠΡΟΓΟΝΩΝ. Enfin, quoyque je n'ignore pas que ΣΥΝΑΨΑΙ ſe trouve employé quelquefois pour *donare*, dans les Auteurs anciens, il eſt certain que dans le ſens propre, il ſignifie *connectere, conjungere,* unir, joindre. D'où je conclus que pour entendre cette partie de l'Inſcription dont il s'agit, il faut terminer le ſens au mot ΑΡΧΙΕΡΩΣΥΝΑΣ; car dès les premiéres lignes, on voit que M. Aurélius Diadochus avoit eſté dans le même temps Grand Prêtre de l'Aſie à Pergame, & Grand Prêtre de ſa patrie. Cette diſtinction qu'il avoit obtenue de l'Empereur, c'eſtoit de pouvoir jouir à la fois de ce double Sacerdoce, & cet honneur n'avoit rien de commun avec ce qui ſuit. Je me ſuis abſtenu de traduire les deux mots ſuivants, ΤΟΙΣ ΟΞΕΣΙΝ, parce que je ne vois pas trop quel ſens raiſonnable on pourroit leur donner. Croire avec M.rs Spon & Van-Dale, que ὀξεῖς tout ſimplement a pu ſignifier *des gens de mérite,* c'eſt ce que je ne pourray me perſuader, juſqu'à ce qu'on ait apporté quelqu'exemple qui appuye cette interprétation. S'il y avoit ſur

le marbre, EN TOIΣ OΞΕΣΙΝ, il ſeroit aſſez probable que ces mots ſe rapportant à ce qui ſuit, on a voulu marquer que Diadochus s'eſtoit comporté avec beaucoup de généroſité envers les villes de Pergame & de Thyatire, dans des temps difficiles. On trouve dans Héſychius, ὀξέα, μέγαλα, ἀναπεπωμένα, *magna, ſaucia;* explication qui revient aſſez au ſens que je viens de propoſer. On ſçait d'ailleurs que ſouvent ſur les monuments antiques, on a loué différents perſonnages, des largeſſes qu'ils ont faites dans des temps de calamité. Telle eſt entr'autres l'Inſcription de *L. Julius Bonnatus,* rapportée dans les Mêlanges de Spon.

Spon. Miſcell. pag. 356.

Je reviens à l'autorité que les Empereurs exerçoient ſur les Prêtres des provinces; Maximin Daza, après qu'il ſe fut rendu maître de l'Orient, fit un nouvel établiſſement, par lequel il devoit y avoir un Grand Prêtre dans chaque ville, & dans chaque province des Pontifes d'un grade ſupérieur; les uns & les autres devoient eſtre vêtus de robes blanches. Voici comment Lactance en a parlé dans ſon Traité de la Mort des Perſécuteurs: *Novo more Sacerdotes Maximos per ſingulas civitates ſingulos ex primoribus fecit ..... parumque hoc fuit, niſi etiam provinciis ex altiore dignitatis gradu, ſingulos quaſi Pontifices ſuperponeret, & eos utroſque candidis chlamydibus ornatos juſſit incedere.*

Lact. de Mort. Perſecut. c. 36.

Les Empereurs ne ſe mêloient pas toûjours eux-mêmes de l'élection des Prêtres & des Pontifes des provinces, ils laiſſoient ce ſoin aux Gouverneurs, ou du moins ceux-ci s'attribuoient le droit de faire nommer qui ils vouloient aux grandes Prêtriſes. On lit dans les Actes du martyre de Saint Théodote d'Ancyre, que le Gouverneur de la province (*Præſes*) luy promettoit de le faire Grand Prêtre, ſi, renonçant à la Religion Chreſtienne, il conſentoit de ſacrifier aux faux Dieux.

Bolland. Act. Sanct. Maii ad diem 18. Ruinart. Act. Sincer. p. 304. ed. Veron.

Les Empereurs ne faiſoient pas toûjours uſage du droit qu'ils avoient de nommer aux places ſacerdotales, ſoit à Rome, ſoit dans les provinces; ordinairement ils laiſſoient à Rome les Pontifes, les Augures & les autres, ſe choiſir eux-

mêmes leurs Collégues. L'uſage le plus commun des villes Grecques, eſtoit que les Prêtres fuſſent élûs par les citoyens aſſemblez; & à l'égard des Colonies & des Municipes, les Décurions y éliſoient les Pontifes, les Flamines & les Prêtres. Lorſqu'il ſurvenoit quelque difficulté au ſujet des élections, & que celuy qui avoit eſté élû cherchoit à ſe ſouſtraire aux dépenſes & aux embarras attachez aux Sacerdoces, il en appelloit indifféremment, tantôt au Gouverneur de la province, tantôt à l'Empereur.

V. Nor. Cenot. Piſan. Diſſ. II. cap. 4.

Philoſtrate rapporte que Phavorin ayant eſté nommé Pontife dans ſa patrie, il appella de ſon élection à l'Empereur, & prétendit ſe ſervir de l'exemption que les loix avoient accordée aux Philoſophes; mais quand il vit qu'Hadrien n'eſtoit pas favorable à ſa prétention, il ſe rendit de bonne grace à ce que ſa patrie exigeoit de luy, & feignit qu'il avoit eſté porté à ſe déſiſter de ſon appel, parce que le Philoſophe Dion, luy apparoiſſant en ſonge, l'avoit averti des obligations que chacun contractoit en naiſſant, avec ſa patrie.

Philoſtrat. vit. Sophiſtar. lib. 1. cap. 8. 2.

Chacune des villes principales dont les Députez formoient l'aſſemblée générale de l'Aſie mineure, avoit coûtume de nommer dans ſon aſſemblée particuliére, qui ſe tenoit au commencement de l'année, un ſujet pour remplir la place de Grand Prêtre de l'Aſie. Toutes les nominations particuliéres eſtoient enſuite portées par les Députez, à l'aſſemblée générale, où l'on regloit le rang de ces Aſiarques, (car c'eſt ainſi qu'on les nommoit.) L'Orateur Ariſtide ſe trouvant à Smyrne, quelques perſonnes l'engagérent à venir à l'aſſemblée, en luy diſant que le Peuple eſtoit diſpoſé à faire un ſacrifice public en ſon honneur. Dès qu'il s'y fut rendu, des gens ſubornez le nommérent à la grande Prêtriſe de l'Aſie, & n'eurent pas de peine à entraîner tous les ſuffrages; mais Ariſtide ayant obtenu un moment d'audience, perſuada au Peuple de ſe contenter qu'au lieu de cette grande Prêtriſe il ſe chargeât du Sacerdoce d'Eſculape. Il ſçut bientôt qu'on n'agiſſoit pas de bonne foy, & que les Députez de Smyrne qui eſtoient partis depuis pour la Phrygie ſupérieure, où

V. Maſſon. Collect de Vit. Ariſtid. ad an. R. 918. num. 8. 9.

Ariſtid. Serm. Sacr. IV. opp. tom. 1. p. 345. ed. nov.

l'assemblée générale devoit se tenir, vouloient le nommer de nouveau à la grande Prêtrise, comme s'il ne l'eût pas refusée, & qu'on ne fût pas demeuré d'accord qu'il seroit seulement Prêtre d'Esculape. Pour parer ce coup, il dépêcha son pere nourricier Zosimion, & ses remontrances n'ayant pû empêcher qu'il ne fût nommé le trois ou quatriéme Asiarque, il appella de son élection au Gouverneur de la province, qui se nommoit Quadratus. Nous ne sçavons pas quelle fut l'issûe de cette affaire; mais ce qu'Aristide nous en a appris, suffit pour montrer que les Gouverneurs des provinces connoissoient de ces sortes d'appels, aussi-bien que les Empereurs, quoyque d'une façon subordonnée.

Je ne m'arrêteray pas à quelques différences moins considérables, entre le Souverain Pontificat de l'ancienne Rome, & celuy des Empereurs; on sçait, par exemple, que du temps de la République lorsqu'un Citoyen vouloit en adopter un autre, il falloit auparavant qu'il consultât le Collége des Pontifes, ils examinoient la validité des raisons sur lesquelles on s'estoit déterminé à faire l'adoption proposée, & décidoient, s'il n'y avoit aucun empêchement religieux ou civil qui y mît obstacle. Cicéron en parle ainsi dans un discours qu'il prononça devant les Pontifes : *Quæ deinde causa cuique sit adoptionis, quæ ratio generum ac dignitatis, quæ sacrorum, quæri à Pontificum Collegio solet.* *Cic. Orat. pro Domo n. 13.*

Tout cela fut changé sous les Empereurs; différentes loix du Digeste & du Code nous apprennent qu'alors il ne fut plus question de l'autorité du Collége des Pontifes, par rapport aux adoptions. Il y en avoit de deux sortes. La premiére, lorsqu'un chef de famille, maître de luy-même, se laissoit adopter par un autre; celle-là s'appelloit proprement *Adrogation*, & pour l'autoriser il ne falloit qu'un Rescrit de l'Empereur. La seconde, qu'on appelloit particuliérement *Adoption*, avoit lieu pour les fils de famille que leur pere, ou celuy en la puissance duquel ils estoient, donnoit à adopter de leur consentement; pour cette adoption proprement dite, la seule intervention du Magistrat suffisoit. Dans les provinces un *Vide Institut. Justin. lib. I. tit 11. Digest. lib. I. tit. 7. Cod. lib. VIII. tit. 48.*

Reſcrit Impérial autoriſoit toute eſpéce d'adoptions : il eſtoit ſeulement néceſſaire de faire devant le Magiſtrat une information préalable ſur les cauſes & les empêchements légitimes.

Cependant comme on pourroit ſuppoſer que les Empereurs avoient part à ces actes, non à cauſe de l'autorité attachée à leur dignité de Souverains Pontifes, mais plûtôt parce que l'adoption eſtoit devenue un acte purement civil, je ne m'étendray pas davantage ſur ce ſujet.

Il me reſte encore à parler du Pontificat des Céſars, c'eſt-à-dire, des fils des Empereurs, ou par nature, ou par adoption. On ne peut guéres douter qu'ils ne fuſſent admis dans l'Ordre des Pontifes, ſur la ſeule préſentation de leurs peres; cependant il paroît que, ſoit qu'ils fuſſent reçûs ſurnuméraires, ſoit qu'ils rempliſſent une place vacante, pour rendre leur élection plus ſolemnelle on y faiſoit intervenir l'autorité du Sénat. Ainſi, dans un fragment des Faſtes Pontificaux, dont la copie nous a eſté conſervée par Gruter, nous apprenons que Néron, du vivant de Claude, Titus ſous Veſpaſien, & Caracalla ſous Sévére, ont tous eſté reçûs en vertu d'un Sénatuſconſulte EX. S. C. ce qui ne ſe rencontre pas quand il n'eſt queſtion que de citoyens particuliers. Et on lit de même dans Capitolin, qu'Antonin-Pie fit recevoir Marc-Auréle dans les Colléges ſacerdotaux par ordre du Sénat. *Et in Collegia Sacerdotum jubente Senatu recepit.*

Grut. CCC. 1.

Capitol. Marc. cap. 6.

DU SOUVERAIN PONTIFICAT DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

SECONDE PARTIE.

PENDANT tout le temps de la République on ne vit jamais deux Souverains Pontifes à la fois, & ce titre a continué d'eſtre unique ſous les premiers Empereurs. Dans la ſuite on l'a rendu commun à tous les Auguſtes qui regnoient enſemble: les Médailles frappées à leur coin, les Inſcriptions gravées en leur honneur, nous l'ont appris depuis long-temps. Mais il y a une grande diverſité d'opinions, ſur les Empereurs qui ont commencé les premiers de partager le Souverain Pontificat; le ſentiment général a cependant eſté depuis près d'un ſiécle, que cette nouveauté s'introduiſit à l'avénement de Balbin & de Pupien à l'Empire, c'eſt-à-dire, que Balbin & Pupien furent les premiers qui prirent tous deux en même temps le titre de Souverains Pontifes. C'eſt l'opinion de Boſius [a], du Cardinal Noris [b], du P. Pagi [c], de M.rs de Tillemont [d], Spanheim [e], Vaillant [f], Bonarotti [g] & de pluſieurs autres. 29. Novemb. 1737.

Mais comme on rencontre dans les livres des Antiquaires, pluſieurs Médailles qui ſemblent faire remonter bien plus haut le partage du Souverain Pontificat, & que c'eſt principalement ſur leur témoignage qu'un Sçavant du premier Ordre s'eſt éloigné du ſentiment commun, j'ay cru qu'il ne ſeroit pas inutile d'examiner de nouveau la queſtion, pour *Hiſt. & Mem. de l'Acad. Tom. IX. pag. 115. & ſuiv.*

[a] *Boſ. Diſſ. II. de Pont. Maxim. cap. 2.*
[b] *Noris, Cenot. Piſan. Diſſert. II. cap. 7.*
[c] *Pagi, Critic. ad an. 161. n.° 6.*
[d] *Tillemont, Hiſt. des Empereurs, Tom. III. pag. 596.*
[e] *Spanheim, de Uſ. & Præſt. Num. Tom. II. Diſſ. XII. pag. 422.*
[f] *Vaillant, Numiſm. Præſt. Tom. II. pag. 316.*
[g] *Bonarotti, Oſſervaz. iſtorich. ſopr. Medagl. Antich. pag. 291.*

eſſayer de déterminer ce point d'hiſtoire avec autant de certitude qu'il eſt poſſible.

La queſtion paroît décidée par Dion, au moins juſqu'à Sévére Alexandre, ſous lequel il écrivoit ſon Hiſtoire; & ſi l'on vouloit s'en tenir à ſon autorité, il ſemble que juſqu'alors un ſeul Empereur avoit eſté Souverain Pontife, lors même que deux ou trois regnoient en même temps. Cet Hiſtorien parlant des différentes dignitez dont les Empereurs eſtoient revêtus, & par le moyen deſquelles toute l'autorité ſe trouvoit réunie dans leur perſonne, s'explique ainſi au ſujet du Pontificat. « Comme ils poſſédent tous les Sacerdoces, que même » ils en diſpoſent le plus ſouvent en faveur des autres, & qu'il » y a toûjours quelqu'un d'entr'eux qui eſt Souverain Pontife, » quand même ils ſont deux ou trois Empereurs à la fois, cela les rend maîtres abſolus de toutes les choſes ſaintes & ſacrées. » C'eſt ainſi qu'on peut traduire mot à mot ce fameux paſſage de Dion, que voici en original : Ἔ*ν τε τῷ ἐν πάσαις τῆς ἱερωσύναις ἱερῶσθαι, καὶ προέσθαι καὶ τοῖς ἄλλοις τὰς πλείους σφῶν δίδοναι, Ἀρχιερέα τε τίνα αὐτῶν, κἂν δύο κἂν τρεῖς ἅμα ἄρχωσιν ἦ, πάντων αὐτοὶ καὶ τῶν ὁσίων καὶ τῶν ἱερῶν κυριεύσαι.*

Dio, lib. LIII. pag. 508.

Ce paſſage paroît déciſif; mais comme les termes affirmatifs dans leſquels il eſt conçû, ont fait penſer à quelques Sçavants que Dion n'a pas voulu nier abſolument, qu'il n'y eût quelquefois plus d'un Empereur qui portât le titre de Souverain Pontife, je vais examiner en détail ſi l'on peut trouver ailleurs des *preuves ſolides,* qu'avant Balbin & Pupien le Souverain Pontificat ait eſté placé ſur pluſieurs têtes à la fois. Avant que de m'engager dans cet examen, il eſt néceſſaire que je faſſe précéder quelques obſervations pour expliquer ce que j'entends par *preuves ſolides:* preuves qui ſont les ſeules que je croye qu'on doive admettre, lorſqu'il s'agit d'établir des faits hiſtoriques, pareils à celuy dont il eſt queſtion.

1.° Pour avoir une connoiſſance exacte des titres qui ont appartenu aux Empereurs, il faut s'en rapporter principalement à leurs Monnoyes, ſi nous en avons d'inconteſtables, à leurs

à leurs Reſcrits, s'il en reſte quelqu'un de conſervé ſur le bronze ou ſur le marbre, & aux Inſcriptions des édifices publics, élevez par leurs ordres ou en leur honneur. Ce ſeroit vouloir s'abuſer ſoy-même, que de s'en tenir à quelques expreſſions détachées des Orateurs, des Poëtes, & même quelquefois des Hiſtoriens; car ni les uns ni les autres ne ſe ſont aſſujettis à donner toûjours aux Princes dont ils parlent, tous les titres qui leur convenoient, ni à caractériſer chacun de ces titres avec la derniére exactitude.

Ainſi, par exemple, quoyqu'on trouve dans Tite-Live des endroits où cet Hiſtorien s'eſt contenté de donner le nom de Pontife au Souverain Pontife de l'ancienne Rome, je penſe qu'on en conclurroit mal à propos qu'on appelloit les Empereurs indifféremment Pontifes & Souverains Pontifes. M. Cuper voulant ſoûtenir ce ſentiment par d'autres exemples, a avancé que Cicéron, dans ſon diſcours ſur les réponſes des Aruſpices, avoit nommé ſimplement Pontife P. Lentulus, qui eſtoit Souverain Pontife & Conſul. Il ſe ſeroit épargné cette mépriſe, s'il avoit fait attention que Cicéron prononça cette harangue l'an de Rome 697. Pouvoit-il ignorer que Jules-Céſar eſtoit Souverain Pontife depuis l'an 691 ? Et s'il ne l'ignoroit pas, comment n'a-t-il pas vû que Cicéron s'eſt exprimé très-exactement, en ne donnant à Lentulus que le titre de Pontife?

T. Liv. lib. 1. cap. 20. & lib. II. cap. 2. &c.

Cuper. Not. in Lact. de Mort. Perſec. p. 212. Cic. de Aruſp. Reſponſ. n. 6.

A l'égard des Empereurs, je trouve bien qu'Auſone dit en parlant de Gratien : *unus in ore omnium Gratianus, poteſtate Imperator, Auguſtus ſanctitate, Pontifex religione.* Mais eſt-ce ſur une pareille expreſſion qu'on pourra juger des titres de ce Prince? N'eſt-il pas indifférent au but de l'Orateur, de ſe ſervir en cet endroit du nom de *Pontifex*, ou de celuy de *Pontifex Maximus!* J'en dis à peu-près autant de cette remarque de Servius ſur Virgile : *Sane majorum hæc erat conſuetudo, ut Rex eſſet etiam Sacerdos vel Pontifex, unde hodieque Imperatores dicimus Pontifices.* Dans les ſimples narrations, il peut arriver qu'on appelle de temps en temps *Pontife*, celuy qui eſtoit *Souverain Pontife*, par la raiſon que le Souverain Pontife eſtoit

Auſon. Gratiar. Act. n. 10.

Serv. ad Æneid. lib. III. v. 268.

en effet Pontife luy-même, & faiſoit partie du Collége à la tête duquel il eſtoit placé; mais cette liberté ne doit pas s'étendre juſqu'aux monuments publics, qui ſont faits pour donner une juſte idée des titres que les Souverains ont portez; & quand M. Cuper a voulu donner un exemple, pour prouver que ſur les Médailles on s'eſtoit quelquefois contenté de donner le nom de Pontife à un Empereur qui eſtoit Souverain Pontife, il n'a pas eſté heureux dans le choix qu'il a fait d'une des Médailles de Caracalla. On y lit ANTON. P. AVG. PONT. TR. P. V. COS. Or il eſt certain que pendant la cinquiéme Puiſſance Tribunitienne de Caracalla, ce Prince n'eſtoit encore que Pontife, & qu'il ne parvînt au Souverain Pontificat qu'après la mort de Sévére, arrivée lorſqu'il comptoit déja la quatorziéme. Cuper a donc tort de conclurre de cette Médaille, qu'on donnoit quelquefois le titre de Pontife au Souverain Pontife.

Cuper. ubi ſupr.

A la vérité les Auteurs Grecs ſe ſervent aſſez ſouvent du mot Ἀρχιερεῖς, pour déſigner également les Pontifes & les Souverains Pontifes; c'eſt ſous ce nom commun que Plutarque a parlé de leur inſtitution. Spanheim a auſſi rapporté quantité de paſſages de Polybe, de Dion, de Joſéphe & d'Appien, pour montrer que les Grecs avoient appellé le Souverain Pontife indifféremment Ἀρχιερεύς & Ἀρχιερεύς μεγίστος. Mais comme chez les Grecs on avoit coûtume de nommer Ἀρχιερεῖς les Grands Prêtres de chaque province, & même de chaque ville un peu conſidérable, nous voyons que pour faire ſentir la ſupériorité des Empereurs, on n'a pas manqué dans les Médailles & dans les Monuments publics élevez en leur honneur, de joindre au titre Ἀρχιερεύς, l'épithete μεγίστος, qui ſemble deſtinée à les diſtinguer. Il ne s'eſt trouvé juſqu'à préſent que deux Médailles, l'une de Caracalla frappée à Laodicée, & l'autre d'Elagabale frappée à Sardis, dans leſquelles les Grands Prêtres de ces deux villes ſoient qualifiez ΑΡΧ. ΜΕΓ. ce que je crois devoir eſtre expliqué par ΑΡΧιερεύς ΜΕΓας ſeulement, le titre de ΜΕΓΙΣΤΟΣ ne pouvant convenir qu'aux Empereurs.

Plutarc. Numa pag. 65.
Spanh. de Uſ. & Præſt. Diſſ. X. Tom. II. pp. 83. 84.

Ibid. Diſſ. XII. pag. 418.

Tout de même dans les Médailles Latines, on a eu grand ſoin de diſtinguer les Empereurs qui eſtoient Souverains Pontifes, de ceux qui n'eſtoient encore que Pontifes, en déſignant le titre des premiers par les lettres P. M. ou PONT. MAX. & celuy des ſeconds, par ces autres abbréviations, PONT. & PONTIF. Si *Pontifex* avoit ſignifié la même choſe que *Pontifex Maximus,* il n'auroit plus eſté poſſible de diſtinguer le Chef du Collége Pontifical, du reſte de ſes membres, & une confuſion de cette eſpéce n'a pas la moindre ombre de probabilité. Pour nous obliger à l'admettre, il faudroit produire pluſieurs monuments authentiques, ſur leſquels quelqu'un des Empereurs fût nommé ſimplement PONTIFEX, dans les temps où l'on ne peut douter qu'il ne fût Souverain Pontife, & c'eſt ce qu'on ne fera jamais.

Car je ne mets pas au nombre des monuments authentiques, deux Médailles de Sévére du cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, qui ſemblent favoriſer le ſentiment que je combats. Elles ſont dans la ſuite d'argent; on lit dans toutes les deux, du côté de la tête, SEVERVS. PIVS. AVG. Au revers de la premiére eſt un homme debout, tenant de la main droite une picque ou *haſte* ſur laquelle il s'appuye, avec cette légende, PONT. TR. P. VI. COS. Dans le revers de la ſeconde, on voit une figure militaire dont la main droite eſt poſée ſur un bouclier, & qui s'appuye de la gauche ſur une haſte; pour légende, PONT. TR. P. VIIII. COS. II. Mais ces deux Médailles ſont fourrées, & par conſéquent elles ne méritent aucune foy hiſtorique, comme on l'a déja prouvé dans un Mémoire qui a eſté lû à l'Académie, & comme je le montreray encore dans la ſuite de ces obſervations. Les faux-monnoyeurs qui les ont fabriquées, ont joint, par une mépriſe groſſiére, à la tête de Sévére, deux revers de Caracalla. Pour s'en convaincre, il ſuffit de comparer les Médailles de ces deux Princes; car outre que ces deux revers ſe trouvent dans Caracalla, il eſt encore évident que Sévére, pendant le cours de ſa ſixiéme Puiſſance Tribunitienne, eſt toûjours dit COS. II. parce qu'effectivement il avoit eſté fait Conſul pour la ſeconde

fois, dès le mois de Janvier qui ſuivit ſon avénement à l'Empire, au lieu que Caracalla a commencé ſon ſecond Conſulat pendant le cours de ſa ſeptiéme Puiſſance de Tribun.

On doit donc regarder comme un fait conſtant, que la différence qui ſe trouve dans les titres de deux Empereurs, dont l'un eſt appellé PONT*ifex*, & l'autre PONT*ifex* MAX*imus*, n'eſt pas une ſimple différence d'expreſſion, & qu'elle vient de la différence de leurs dignitez; en ſorte qu'on doit en conclurre que l'un eſtoit ſeulement Pontife, & l'autre Souverain Pontife. Ce qu'on lit dans Feſtus que le plus ancien des petits Pontifes portoit auſſi le nom de *Maximus*, ne doit pas nous faire croire que le titre de *Pontifex Maximus* ne fût pas unique. A bien prendre le ſens des paroles de ce Grammairien, il eſt évident qu'il n'a pas prétendu dire que le chef de ce Collége inférieur fût décoré du titre de Souverain Pontife; quel exemple trouvera-t-on de cette dénomination? Il a voulu nous apprendre ſeulement qu'on diſoit, en parlant du Doyen des petits Pontifes, *Maximus minorum Pontificum.* On en jugera par le paſſage même que voici tout entier: *Minorum Pontificum Maximus dicitur, qui primus in id Collegium venit, item Minimus qui noviſſimus.*

Feſt. lib. XI. V. Min. Pont.

2.° Quoyque par l'obſervation précédente il paroiſſe que je fais dépendre principalement du témoignage des Médailles & des Inſcriptions anciennes, la déciſion de la queſtion que j'examine, je ne prétends pas pour cela qu'on doive ſe ſervir ni des unes ni des autres ſans diſcernement. Il faut diſtinguer parmi les Médailles, entre celles qu'on a vûes & dont on peut indiquer le Cabinet, & celles qui ne ſont connues que par les ſeules deſcriptions publiées par Occo, Mezzabarba & d'autres Antiquaires, parce que ces ſortes de Recueils ſont preſque tous remplis de fautes.

Occo vivoit dans un ſiécle où la ſcience des Médailles eſtoit, pour ainſi dire, dans ſon enfance. Il s'en faut bien qu'il ait vû de ſes propres yeux toutes les Médailles qu'il rapporte dans les deux éditions de ſon ouvrage; quand même il les auroit vûes, il n'eſtoit pas aſſez habile pour diſtinguer ſûre-

Adolph. Occ. Numiſm. Imp. edit. an. 1579. & 1601. 4.°

ment le vray d'avec le faux, ni même pour pouvoir lire & rendre exactement les légendes altérées, qu'on eſt obligé en quelque façon de faire revivre. Auſſi les Antiquaires conviennent-ils aujourd'huy que les Médailles qui ne ſont connues que par ce Recueil, ne ſçauroient eſtre citées en preuve lorſqu'il s'agit d'un fait douteux & conteſté.

Le Comte Mezzabarba a écrit dans un temps où l'étude de l'Antiquité avoit fait de grands progrès, & où la recherche des Médailles eſtoit fort à la mode. Cependant ſa collection n'eſt pas d'une autorité beaucoup plus grande que celle du Recueil d'Occo, qu'il n'a fait qu'augmenter. Comme il a eſté plus attentif à groſſir ſon ouvrage de toutes les Médailles dont il a pu avoir connoiſſance, qu'à n'y en mettre aucune dont l'autenticité ne fût avérée, il a donné place indifféremment à toutes les deſcriptions dont on luy a fait part, & à ce qu'il ramaſſoit dans les catalogues qu'on luy envoyoit; en ſe contentant d'arranger les Médailles dans l'ordre qu'il s'eſtoit propoſé de ſuivre, ſans beaucoup de choix ni de critique. De-là il eſt arrivé que ſouvent il donne des Médailles fauſſes, des Types défigurez, & des Légendes eſtropiées; de ſorte qu'il n'y a pas une ſeule page de ſon livre où l'on ne puiſſe montrer quantité de fautes. On ne ſçauroit donc, ſur ſa ſeule autorité, regarder comme antique une Médaille qui paroît ſinguliére; & avant que de l'alléguer en preuve de quelque fait hiſtorique, il faut s'eſtre aſſûré qu'elle exiſte dans quelque Cabinet, telle qu'il l'a rapportée.

Mediob. Numiſm. Impp. edit. Mediol. 1683. fol.

Peu de gens ont eu un auſſi grand uſage des Médailles que M. Vaillant, & peut-eſtre perſonne n'en a tant vû que luy de tous les genres: auſſi ſon autorité eſt-elle d'un tout autre poids que celle d'Occo & de Mezzabarba. Cependant il luy arrivoit quelquefois de ſe tromper, & ſon livre ſeul des Médailles Grecques en peut fournir plus d'un exemple. Mais on doit avouer à ſa louange, que lorſqu'il venoit à s'appercevoir de ſes fautes, il avoit grand ſoin de les corriger, ſoit dans les Errata qu'il mettoit à la fin de ſes livres, ſoit dans les ſecondes éditions, ſoit enfin dans ſes nouveaux ouvrages, où il ne

Vaillant, Numiſm. præſt. edit. ann. 1674. & 1692. 4.°

manquoit pas d'avertir des mépriſes qui luy eſtoient échappées précédemment. Quand on rencontre chez luy des Médailles qui font quelqu'embarras, il faut examiner s'il n'en a pas corrigé les légendes dans l'errata, ou dans ſes ouvrages ſuivants; & ſi de célébres Ecrivains de nos jours avoient fait cette attention, nous ne les aurions pas vûs renouveller des bévûes de M. Vaillant, que cet Antiquaire, plus exact que ſes Copiſtes, avoit pris ſoin luy-même de rectifier.

Harduin. opp. Select. edit. Amſtelæd. 1709. fol.

Nous devons au P. Hardoüin la connoiſſance d'un très-grand nombre de Médailles, qui ont paru pour la premiére fois dans ſes ouvrages. Il avoit une ſagacité merveilleuſe pour trouver un ſens aux légendes qui paroiſſoient le moins ſuſceptibles d'explication; mais prévenu de certaines idées ſinguliéres, il trouvoit toûjours de quoy les confirmer ſur les Médailles qu'on luy préſentoit, & ſon attachement à ſes préjugez eſtoit bien propre à luy faire ſouvent illuſion. Quoyqu'il eût manié une prodigieuſe quantité de Médailles, des perſonnes habiles qui l'ont connu très-particuliérement, m'ont aſſûré qu'il n'avoit cependant pu acquérir ce coup d'œil ſûr, qui fait qu'un Antiquaire expérimenté diſtingue d'abord la Médaille fauſſe de la vraye.

3.° Mais une remarque importante, qui ſemble avoir échappé juſqu'à préſent à tous les Antiquaires, c'eſt de diſtinguer les Médailles fourrées, des piéces de bon alloy; & ce défaut d'attention peut cauſer bien de l'embarras, parce que ſi l'on n'eſt pas prévenu que les Médailles fourrées, quoyque vrayment antiques, ne peuvent ſervir de preuve à aucun fait hiſtorique, on croira trouver entre les Hiſtoriens & les Médailles, des contradictions qui n'ont aucune réalité; & pour les concilier, on ſera réduit à imaginer des faits qui mettroient une confuſion réelle dans l'Hiſtoire.

Les Médailles fourrées ſont l'ouvrage des faux-monnoyeurs, perſonne n'en doute; mais on doit ajoûter encore que ces fauſſaires, ſoit qu'ils fuſſent obligez de travailler avec trop de précipitation, ſoit qu'ils manquaſſent des coins néceſſaires pour frapper toutes les Médailles qu'ils vouloient contrefaire,

les ont remplies de fautes, qui embarraſſeront toûjours ceux qui voudront tenter de les expliquer hiſtoriquement. On a peine à comprendre aujourd'huy que les piéces fauſſes puſſent avoir cours, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fauſſeté, par la contrariété qui ſe trouvoit entre la tête & le revers. Mais on ne ſçauroit faire là-deſſus la moindre comparaiſon entre les piéces de monnoye de nos jours, & celles qui avoient cours chez les Anciens. Nos monnoyes conſervent le même revers pendant long temps, & il n'y a, par exemple, à tous nos Louis & à tous nos Ecus, qu'un ſeul & même revers; en ſorte que ſi on en préſentoit quelques-uns qui portaſſent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employez ſur les monnoyes de Louis XIV. ils ſeroient aiſément reconnus pour faux, & ne paſſeroient pas dans le commerce. Il n'en eſtoit pas de même chez les Romains, chaque année, chaque mois, & preſque chaque jour, on frappoit une prodigieuſe quantité de revers différents, pour la même tête. Comment diſtinguer du premier coup d'œil, dans cette variété preſqu'infinie de revers, ſi celuy qu'on voyoit ſur la piéce de monnoye qu'on préſentoit, répondoit à la tête qui eſtoit de l'autre côté? Chaque particulier eſtoit-il en état de faire cette diſtinction? Tout le monde ſçavoit-il lire, pour pouvoir juger ſi la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc, à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractére de la monnoye courante; & il ſuffiſoit que cette tête fût celle de quelqu'Empereur, de quelque Princeſſe, de quelque Céſar, &c. pour qu'elle fût reçûe dans le commerce; car pour lors ce n'eſtoit pas l'uſage qu'à tous les avénements des Empereurs, en commençant de battre monnoye à leur coin, on décriât les piéces qui eſtoient marquées au coin de leurs prédéceſſeurs.

C'eſt à la faveur de cet uſage, par lequel toute piéce de monnoye qui portoit l'image d'un Empereur, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, avoit un libre cours dans l'Empire, que les faux-monnoyeurs apportérent moins de ſoin à copier exactement les monnoyes qu'ils vouloient contrefaire.

Conf. Savot. Diſcours ſur les Med. Part. 1. ch. 1. Tit. Cod. Juſtin. de vet. Numiſm. poteſt. Valentin. Novell. 25.

Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait eſté long temps cachée. Dès qu'on reconnoiſſoit les piéces fauſſes, ſans doute on ſe hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briſer les moules & les coins; de-là vient que pluſieurs Médailles fourrées ſont uniques en leur eſpéce, & la plûpart très-rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les fauſſaires avoient le temps de travailler, de faire circuler leur fauſſe monnoye dans le public, & de ſe dédommager de leurs frais, peut-eſtre même de gagner conſidérablement.

Après tout, quelles que ſoient les cauſes des fautes qu'on trouve ſur les Médailles fourrées, il ſuffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en ſont remplies; or c'eſt la choſe du monde la moins difficile, & le ſeul Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin en peut fournir des exemples par centaines. Je me contenteray d'en apporter quelques-uns des plus remarquables.

Sans m'arrêter aux fautes qui conſiſtent en des légendes totalement défigurées, dans l'addition de certaines lettres ſuperflues, ou l'omiſſion de quelques lettres néceſſaires, parce que cela me meneroit trop loin; j'ay obſervé qu'une des fautes les plus communes ſur les Médailles fourrées, c'eſt que les têtes & leurs légendes ſouvent ne conviennent pas aux types & aux légendes des revers. Quelquefois c'eſt un revers qui appartient bien à l'Empereur dont on voit la tête de l'autre côté; mais dans les Médailles vrayes cette tête eſtoit jointe avec un revers tout différent. C'eſt ainſi qu'avec la tête de Veſpaſien déifié, qui a pour légende DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS, on trouve au revers d'une Medaille fourrée, COS. ITER. TR. POT. car ce revers eſt un de ceux qu'on a frappez pendant la premiére année de Veſpaſien. Dans une Médaille fourrée de Domitien, on lit d'un côté, IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. IIII. & de l'autre, IMP. XIIII. COS. XIIII. Qui ne voit pas qu'on a joint la tête d'une des Médailles frappées la quatriéme année de ce Prince, avec le revers d'une de celles de la ſeptiéme ou de la huitiéme année?

On voit

On voit dans le même Cabinet une Médaille de Trajan, où on lit du côté de la tête, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. PP. Au revers, COS. V. PP. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINC. C'eſt un revers de la ſixiéme année, joint à une tête de la quatorziéme. Enfin, on y voit encore une Médaille fourrée de Marc-Auréle, où on lit autour de la tête, M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIIII. & de l'autre côté, ARMEN. P. M. TR. P. XVIII. IMP. II. COS. III. Les faux-monnoyeurs y ont fait la même faute que dans celle de Trajan, en redonnant à Marc-Auréle, en la vingt-quatriéme Puiſſance Tribunitienne, un des revers des Médailles de la dix-huitiéme.

Une ſeconde faute auſſi commune à tous ces fauſſaires, a eſté de joindre à la tête d'un Empereur, un revers qui appartenoit à un autre; & cela eſt plus ordinaire à l'égard des Princes qui ont gouverné l'Empire conjointement, ou dont l'un a ſuccédé à l'autre. Je vais en donner quelques exemples, tirez, comme les précédents, du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. On trouve au revers d'une Médaille fourrée de Tibére, C. L. CAESARES, ce qu'on ne trouvera jamais ſur aucune de ſes Médailles de bon alloy, mais qui a eſté emprunté de celles d'Auguſte. J'ay vû deux Médailles fourrées de Veſpaſien, avec DIVVS. AVGVSTVS. VESPASIANVS; la légende du revers, PRINCEPS. IVVENTVTIS. a eſté priſe des Médailles de Domitien encore Céſar. Parmi celles de Nerva, on en voit une avec IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. II. COS. III. PP. au revers, S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. ce qui ne peut convenir qu'à Trajan ſon ſucceſſeur. Dans Trajan même, on en voit une avec ſa légende ordinaire, IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. & de l'autre côté, FORT. RED=PARTH. F. DIVI. NER. NEP. P. M. TR. P. COS. La plus légére connoiſſance des Médailles d'Hadrien, ſuffit pour qu'on s'apperçoive que le faux-monnoyeur a joint un de ſes premiers revers, à la tête de

Trajan. Ailleurs on a joint la tête de Sévére à un revers de Géta, car on lit sur la Médaille, d'un côté, SEVERVS. PIVS. AVG. & de l'autre, PRINC. IVVENT. & il est très-certain que jamais Sévére ne prit le titre de *Prince de la Jeunesse.*

Lorsqu'il s'éleva parmi les Antiquaires, de si grandes disputes sur l'explication de ces Médailles d'Elagabale, sur lesquelles on a marqué sa cinquiéme Puissance Tribunitienne, leur embarras auroit esté bien augmenté, si on leur avoit fait connoître une Médaille de ce Prince, où il y a du côté de sa tête, IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. AVG. & au revers, P. M. TR. P. VII. COS. II. PP. Mais la difficulté sera aisée à résoudre, quand on sçaura que cette Médaille est fourrée, que le faux-monnoyeur a pris le revers d'une Médaille de Sévére Alexandre; & pour en estre pleinement convaincu, il n'y a qu'à faire attention qu'Elagabale comptoit son quatriéme Consulat dès le temps de sa troisiéme Puissance Tribunitienne, comme on le voit sur ses Médailles vrayes & authentiques. Par la même raison, on comprendra pourquoy l'on trouve au revers de Gordien-Pie, un lyon marchant, avec cette légende autour, SAECVLARES. AVGG. quoyque les Jeux séculaires n'ayent pas esté célébrez sous cet Empereur; car la Médaille est fourrée, & ce revers est un de ceux de Philippe.

Ce n'est pas seulement d'un Empereur à un autre, que les faussaires ont fait ce mêlange de coins, la même faute se présente encore dans les Médailles des Impératrices, aux têtes desquelles on a souvent uni des revers de leurs maris. Ainsi dans une Médaille fourrée de Plotine, PLOTINA. AVG. IMP. TRAIANI. on trouve au revers, P. M. TR. P. COS. VI. PP. S. P. Q. R. ce qui est très-visiblement pris d'une Médaille de Trajan. Au revers de Sabine, on lit COS. III. qui ne convient qu'à son mari Hadrien, dans les Médailles duquel ce revers est très-commun. Au revers de Faustine la mere, dont la tête porte pour légende, DIVA FAVSTINA, on lit COS. III. DES. IIII. légende

très-connue sur les Médailles d'Antonin son mari. Au revers de Salonine, avec SALONINA. AVG. on voit un temple du Dieu Mars, & pour légende, DEO. MARTI. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Médailles d'argent de Gallien, pour estre convaincu qu'on s'est servi d'un de ses coins, pour frapper ce revers à Salonine.

Il seroit inutile & ennuyeux d'accumuler un plus grand nombre d'exemples de la confusion qui regne sur les Médailles fourrées; & ce que je viens d'en rapporter me paroît suffire pour achever de décréditer des piéces, qui n'estant que l'ouvrage de l'avarice & de la mauvaise foy, ne peuvent servir qu'à induire en erreur, ceux qui voudroient y chercher des lumiéres pour l'Histoire. Le désordre qu'on y remarque doit nous empêcher de les regarder desormais comme des témoins inconteſtables, des faits arrivez dans le temps où elles ont esté frappées; & j'espére qu'après tout ce que je viens de dire, il me sera permis de rejetter leur autorité, lorsqu'on voudra les faire servir à appuyer quelque fait contesté. Pour prouver que PONT*ifex* a quelquefois signifié sur les Médailles, la même chose que PONT*ifex* MAX*imus*, il ne suffira pas de citer celle de Titus déja Auguste & Souverain Pontife, où on lit d'un côté, IMP. T. CAES. VESPASIAN. AVG. P. M. & de l'autre, PONT. TR. P. COS. VI. ni celles de Sévére dont j'ay parlé cy-dessus, parce que ces trois Médailles estant fourrées, & n'y en ayant point de semblable parmi celles qui sont de bon alloy, l'induction qu'on voudroit en tirer se trouve anéantie. J'ajoûteray seulement à l'égard de celle de Titus, que le faussaire s'est contenté de joindre à la tête de ce Prince devenu Auguste, un des revers des monnoyes frappées à son coin, dans le temps qu'il estoit seulement César.

4.° Si l'on doit estre en garde contre les Médailles fourrées en général, on ne doit pas non plus donner une confiance absolument aveugle, à toutes les Médailles qui sont antiques, de bon alloy, & frappées dans les monnoyes publiques. Il y en a de très-singuliéres & qui renferment des contradi-

ctions évidentes avec la tradition hiſtorique la plus conſtante, & même avec toutes les autres Médailles. La cauſe de ces ſingularitez vient uniquement d'une confuſion de coins, ſemblable à celle que j'ay remarquée ſur les Médailles fourrées. Il eſt arrivé plus d'une fois aux Monétaires mêmes, ſur-tout lorſqu'il y avoit tout à la fois plus d'un Prince pour lequel on travailloit dans le même Hôtel des monnoyes, il leur eſt, dis-je, arrivé de joindre enſemble deux coins qui n'eſtoient pas faits pour la même piéce de métal. Eſtoit-il, en effet, bien difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celuy qui vouloit appliquer un revers à la tête de Veſpaſien, prît par mégarde le coin dont ſon voiſin devoit ſe ſervir pour en frapper un à celle de Titus? Il n'eſtoit pas même impoſſible que quelqu'ancien coin oublié dans la Salle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque Médaille nouvelle, par un ouvrier peu attentif. Cette confuſion n'a rien qui répugne, & elle a eſté avouée par le P. Pagi, dont la critique judicieuſe eſt aſſez connue, & par M. Liebe, un des plus célébres Antiquaires de ces derniers temps. Les exemples en ſont très-rares, à la vérité, & les Médailles qui nous les fourniſſent ſont preſque toutes uniques. Je vais cependant en rapporter quelques unes que M. l'Abbé de Rothelin a eu la bonté de me faire remarquer dans ſon Cabinet, pour qu'on ne puiſſe pas me reprocher d'avoir avancé la moindre choſe ſans en avoir donné des preuves.

Pagi, Crit ad an. 249 n. 2. Liebe Theſaur. Friderician. C. VII. n. 10.

Sur deux Médailles d'argent d'Antonin-Pie, on trouve au revers AVGVSTA avec des types qui montrent évidemment, qu'on a joint à la tête de cet Empereur des revers qui avoient eſté deſtinez aux Médailles de Fauſtine ſa femme. Deux autres Médailles d'argent de Julia Domna, ont à leurs revers, l'une LIBERAL. AVGG. & l'autre VIRTVS AVG. COS..... On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette Princeſſe; auſſi les a-t-on priſes des Médailles de Sévére, où on les trouvera facilement. Une autre Médaille d'argent d'Hérennia Etruſcilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Déce, avec la

légende PANNONIAE. Au revers d'une Médaille de Fauſtine la jeune, en grand bronze, on lit PRIMI DECENNALES. COS. III. S. C. Quelqu'un prétendroit-il qu'on faiſoit des vœux décennaux pour les femmes des Empereurs? Non, car le ſilence de l'Hiſtoire & de tous les autres monuments, nous prouve le contraire; mais ſi on conſulte les Médailles de Marc-Auréle, on verra que ce revers a eſté frappé avec un coin deſtiné à cet Empereur. Une autre Médaille en grand bronze, de Didius Julianus, a ſur le revers, IVNO. REGINA. légende qui ne luy peut convenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla. Liebe a fait graver dans ſon tréſor de Saxe-Gotha, une Médaille d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté, HADRIANVS AVGVSTVS, & de l'autre, S. P. Q. R.....MO. PRINC. Qui eſt-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan, a eſté employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? Dans l'article ſuivant, le même Antiquaire rapporte une Médaille d'Antonin-Pie, dans laquelle ſa quinziéme Puiſſance Tribunitienne ſe trouve également marquée autour de la tête & au revers. La ſeule cauſe de cette ſingularité, c'eſt que le Monétaire s'eſt ſervi de deux coins, qui eſtoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas eſté faits pour eſtre unis enſemble.

Vid. Liebe. ubi ſupra, nn. 10. & 11.

Les exemples que je viens d'alléguer, me paroiſſent prouver ſans conteſtation, du moins aux yeux des Critiques ſages, que les Monétaires mêmes ont fait des mépriſes; & ſi le P. Chamillard avoit connu les Médailles que je viens de citer, je doute fort qu'il eût pu trouver des moyens plauſibles de les concilier avec l'Hiſtoire, ou d'accorder enſemble les légendes des têtes & celles des revers. Car à l'égard des difficultez qu'il s'eſt propoſées, dans une lettre où il examine ſi les revers des Médailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices, dont les têtes ſont repréſentées de l'autre côté de la Médaille, on voit bien qu'il n'a pas cherché à les pouſſer fort loin; & ce que j'ay dit montre aſſez que les Médailles qui renferment les oppoſitions les plus marquées

Differt. du P. Chamill Lett. V. pag. 33. & ſuiv.

entre le côté de la tête & le revers, ne luy eſtoient pas connues.

Harduin. opp. Select. p. 734. Le P. Hardouin, quoyqu'il rejette avec hauteur l'idée de ces mépriſes de Monétaires, nous en fournit luy-même pluſieurs exemples dans ſon Hiſtoire Auguſte. On y voit une *Pag. 740. & 743.* Médaille de grand bronze, qui joint le ſixiéme Conſulat de Veſpaſien, avec le ſecond de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Veſpaſien au revers; une de Trajan avec ſon cinquiéme Conſulat, & au revers les têtes *Pag. 755.* d'Hadrien & de Plotine, avec la légende HADRIANVS AVG. Les Critiques ſages aimeront toûjours mieux reconnoître dans ces Médailles des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la baſe de quelque ſyſteme entiérement oppoſé à l'Hiſtoire & à toute l'Antiquité. Ainſi je n'héſiteray pas à dire que, malgré l'air d'antiquité qui a pu en impoſer au P. Hardouin & *Pag. 782.* au P. Chamillard, à l'égard d'une Médaille de Marc-Auréle, où on lit autour de la tête, IMP. M. ANTONINVS. AVG. & au revers, AVG. COS. VII. AVG. COS. IIII. elle ne peut manquer d'eſtre fauſſe, parce que dans toute la ſuite Impériale on ne ſçauroit trouver deux Auguſtes, dont l'un ait eſté Conſul pour la ſeptiéme fois, tandis que l'autre l'eſtoit pour la quatriéme.

Ne reconnoiſſons donc pour des piéces qui forment une preuve hiſtorique, aucune de ces Médailles ſinguliéres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres Médailles, ni avec l'hiſtoire reçûe; & examinons ſi ce qui cauſe notre embarras, lorſque nous cherchons à en démêler le ſens, ne vient pas de quelque mépriſe du Monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant ſi ces revers ne ſe trouvent pas joints ſur d'autres Médailles à des têtes auxquelles ils conviennent mieux, quand cela ſe rencontrera, nous reconnoîtrons que des coins mêlez ou confondus ſont la ſource de nos doutes, & nous verrons la difficulté diſparoître.

5.° Il me reſte un mot à dire ſur les Inſcriptions, autre eſpéce de monuments hiſtoriques, dont l'autorité peut aller

de pair avec celle des Médailles. Il me ſemble qu'on doit mettre une très-grande différence entre celles qui exiſtent, & celles qu'on ne ſçauroit retrouver; celles que les Auteurs qui les rapportent, ont copiées eux-mêmes ſur l'original en marbre ou en bronze, & celles qui ont eſté extraites de pluſieurs collections manuſcrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le temps où on les a trouvées, & enfin qui ne ſont venues à nous que de copie en copie, ſans qu'il y en ait une qu'on puiſſe dire avoir eſté priſe ſur l'original. Sur la fin du quinziéme ſiécle & au commencement du ſeiziéme, il y eut des Sçavants qui, pour s'amuſer aux dépens des curieux d'Antiquitez, prirent la peine de compoſer des Inſcriptions en ſtile lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monuments antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'huy. Un peu de critique auroit bientôt découvert la tromperie; & nous voyons par un des Dialogues d'Antoine Auguſtin, & par une Epigramme de Sannazar, que tous les Sçavants n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette eſpéce de fraude, & un grand nombre de ces fauſſes Inſcriptions ont trouvé place dans les différents recueils qu'on a publiez depuis.

Anton. Auguſt. Dial. XI. de Numm.

Sannaz. Epigr. lib. 1. ad Ruf.

Mazocchi & Smétius en ont rapporté pluſieurs, ſans ſe douter de leur fauſſeté, bien qu'elle fût aſſez palpable. Fulvio Urſini luy-même, quoyque fort habile d'ailleurs, en a ſouvent fourni à Gruter, comme ſi elles avoient eſté trouvées à Rome, quoyqu'elles fuſſent abſolument fauſſes. Je l'ay prouvé dans un autre ouvrage, à l'égard de deux qui regardent le ſecond Conſulat de Commode. Le pays du monde d'où il nous eſt venu une plus grande quantité d'Inſcriptions fauſſes, c'eſt l'Eſpagne. Antoine Auguſtin, Eſpagnol, mais très-ſçavant, & bon Critique, en eſt convenu de bonne foy, & en a averti le Public. Cependant le Pere André Schott, ſçavant Jéſuite d'Anvers, avoit recueilli toutes celles qu'on luy avoit communiquées de ce pays-là, ſans beaucoup de choix, & il eſt preſque le ſeul garant que Gruter ait cité, pour les

Epiſt. ad Scip. Maff. de Antiq. Auguſt. n. 3.

Inſcriptions Eſpagnoles qui ſont dans ſon grand Recueil.

Outre les Inſcriptions abſolument fauſſes & faites à plaiſir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils, qui ont eſté défigurées par l'ignorance ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées; de ſecondes copies ont multiplié les fautes des premiéres, c'eſt un fait dont je m'apperçois tous les jours.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter legérement & ſans de bonnes raiſons, l'autorité des Inſcriptions qui ſe préſentent, mais ſeulement à ne la recevoir qu'après les avoir examinées, lorſqu'il eſt queſtion de conſtater un fait hiſtorique ſur lequel les ſentiments ſont partagez. Agir autrement, ce ſeroit vouloir autoriſer l'incertain par quelque choſe de plus incertain encore.

C'eſt en ſuivant les principes que je viens d'établir, & qui me paroiſſent fondez ſur la raiſon, & ſur les régles de la critique la plus exacte, que je vais examiner en détail, en quel temps le titre de Souverain Pontife a commencé d'eſtre donné à pluſieurs Empereurs à la fois, & enſuite, s'il fut communiqué aux Céſars auſſi-bien qu'aux Auguſtes.

L'Empire Romain commença d'avoir deux Chefs tout à la fois, lorſque Tibére fut aſſocié au gouvernement par Auguſte, qui luy fit donner la charge de Cenſeur, & un pouvoir égal au ſien dans toutes les provinces, ce qu'on appelloit Empire Proconſulaire; ils eſtoient déja Collégues par la Puiſſance Tribunitienne. Les meilleurs Chronologiſtes fixent cet événement à l'an de Rome 764. le 10.e de l'Ere Chrétienne; la treiziéme Puiſſance Tribunitienne de Tibére n'eſtoit pas finie. Mais bien loin qu'on ait ajoûté le Souverain Pontificat aux autres honneurs qu'on luy accorda, on voit au contraire par les Médailles, qu'il continua d'eſtre ſeulement Pontife pendant les années ſuivantes. Nous apprenons même d'un marbre conſervé à Florence, où le R. P. de Montfaucon l'a copié, que ſon élection au Souverain Pontificat ne ſuivit pas immédiatement la mort d'Auguſte, arrivée le 19. d'Aouſt, l'an

Pagi, Critic. ad an. 11. n. 2. ſeqq.

Montf. Diar. Italic. p. 382.

l'an de Rome 767. de J. C. 14. & qu'elle ne fut faite que le 10. du mois de Mars de l'année ſuivante.

Il eſt aſſez difficile de deviner quelle a pu eſtre la cauſe de ce retardement; s'il m'eſtoit cependant permis de hazarder une conjecture là-deſſus, je dirois que Tibére ayant voulu, comme je l'ay remarqué dans la premiére partie de cette Diſſertation, abolir l'uſage des aſſemblées du Peuple, & attribuer au Sénat l'autorité des *Comices*, il attendit que tout fût réglé à cet égard, pour faire procéder à ſon élection, par le Corps auquel il avoit deſſein d'attacher à l'avenir le droit d'élire le Souverain Pontife. Mais, ſans m'arrêter plus long-temps à cette conjecture, il eſt évident qu'Auguſte, en laiſſant Tibére dans le rang de ſimple Pontife, après l'avoir aſſocié à l'Empire, a donné l'exemple qu'on pouvoit ſe choiſir un Collégue pour le gouvernement, ſans luy faire part du Souverain Pontificat; cet exemple a eſté long-temps ſuivi par ſes ſucceſſeurs.

L'Empereur Claude ayant adopté Néron, l'an de J. C. 51. dès l'année ſuivante il l'aſſocia à l'Empire; car le Sénat luy décerna non ſeulement le titre de Prince de la jeuneſſe, mais encore l'Empire Proconſulaire, qui luy donnoit dans toutes les provinces une autorité ſupérieure à celle des Gouverneurs. Dès-lors, ſuivant la remarque du P. Pagi, Néron commença de prendre le nom d'*Imperator*. Dans une Médaille de bronze rapportée par Occo, & qui ſe trouve dans pluſieurs Cabinets, on lit autour de la tête, NERO. CLAV. CAESAR. IM. & dans une Médaille d'Octavie décrite par le même Auteur, il y a autour des têtes d'Octavie & de Néron, OCTAVIA. AVG. F. NERO. CLAVD. CAES. IMP. Il ſuffit de les rapporter pour prouver que Néron porta le nom d'Empereur du vivant de Claude, & avant que d'eſtre Auguſte. La même année qu'il reçut les honneurs dont je viens de parler, il fut admis dans l'Ordre des Pontifes; nous avons la date de ſa réception dans le fragment des Faſtes Pontificaux de Gruter, & quoyqu'il ſoit un peu mutilé en

Tacit. Annal. XII. 41.

Pagi, Crit. ad an. 51. n. 2.

Occo, Num. Impp. p. 119.

Ibid. p. 195.

Grut. CCC. 1. col. 1.

cet endroit, on peut le rétablir aiſément de cette maniére:

ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C.
Nero Claudius CAES. AVG. *F.*
GERMANICVS
Ti. CLAVDIO. CAESARE. AVG. GERMAN. V.
Ser. CORNELIO. ORFITO. COS
* P. R. C. ANN. DCCCIIII

* *Poſt Romam conditam.*

On voit par-là que ſous les premiers Empereurs, d'abord que les Céſars & les Collégues à l'Empire atteignoient l'âge de puberté, on avoit ſoin de les faire recevoir au nombre des Pontifes. C'eſt ainſi qu'Auguſte en avoit uſé à l'égard de Caïus Céſar ſon petit-fils. Tibére fit la même choſe pour ſon fils Druſus, comme on le voit ſur les Médailles, & enſuite pour Néron fils de Germanicus, ſuivant le rapport de Tacite. Les maximes d'Auguſte ſervirent quelque temps de regle à ceux qui luy ſuccédérent; quoyqu'il eût pu faire recevoir ſes deux petits-fils dans tous les Colléges ſacerdotaux, il ſe contenta de placer l'aîné parmi les Pontifes, & le ſecond, Lucius Céſar parmi les Augures. Tibére, à ſon exemple, fit recevoir Pontife Néron fils aîné de Germanicus, comme je viens de le dire, & Suétone aſſûre que le puîné nommé Druſus, fut reçu dans le Collége des Augures.

Tacit. Annal. III. 29.

Suet. Calig. c. 12.

Cet eſprit de modération & de régle ne ſe ſoûtint pas juſqu'à la fin de l'Empire de Claude; ce Prince abſolument gouverné par ſa femme Agrippine, engagea le Sénat, qui eſtoit preſque devenu une aſſemblée de vils adulateurs, à donner à Néron que Claude venoit d'adopter, l'entrée dans tous les Colléges ſacrez, même en qualité de ſurnuméraire. C'eſt ce que nous apprennent des Médailles aſſez communes en or & en argent, où on lit autour de la tête de Néron encore très-jeune, NERO. CLAVDIVS. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT. au revers, SACER. COOP. IN. OMN. CONL. SVPRA. NVM. EX. S. C. Mais il

peut ſe préſenter une difficulté au ſujet de ces Médailles. Dans le fragment des Faſtes Pontificaux que je cite ſouvent, il y a deux formules différentes pour marquer les réceptions des Céſars; les uns, comme Titus & Néron, ſont dits, ADLECTVS. AD NVMERVM, & les autres, comme Caracalla, SVPER. NVMERVM COOPTATVS. Des façons de parler ſi différentes, ſemblent ne pouvoir pas ſignifier entiérement la même choſe; & comme la derniére marque aſſûrément que Caracalla avoit eſté reçu Surnuméraire, on pourroit entendre par ADLECTVS. AD. NVMERVM. que Néron & Titus ont eſté reçus dans le nombre, c'eſt-à-dire, que le nombre des Pontifes n'a pas eſté augmenté par leur reception, parce qu'ils n'ont fait que remplir des places vacantes. Cela eſtant ainſi, comment accorder ces Médailles de Néron, qui ſemblent annoncer qu'il fut *Sacerdos cooptatus in omnia Conlegia ſuprà numerum*, & les Faſtes Pontificaux, qui marquent expreſſément qu'il fut reçu Pontife *ad numerum*, ce qui préſente la même idée que *intra numerum!*

Gouthiéres avoit entrevû cette difficulté, & il s'eſtoit déterminé à ſoûtenir que ces Médailles attribuées communément à Néron ſucceſſeur de Claude, n'eſtoient pas de luy, mais de Néron fils de Germanicus. Le coup d'œil ſuffit pour montrer qu'il s'eſt trompé; le Cardinal Noris & M. Spanheim ont d'ailleurs ſi bien réfuté cette conjecture, qu'il n'eſt pas vrayſemblable que quelqu'un voulût aujourd'huy entreprendre de la ſoûtenir. Il faut donc en revenir à dire, que quoyque Néron eût rempli une place vacante dans le Collége Pontifical, il n'en fut pas de même dans les autres Colléges; qu'il y fut reçu ſurnuméraire, & que ce qu'on lit ſur la Médaille, ſignifie la même choſe que ſi on y avoit écrit, *Sacerdos cooptatus in omnia Conlegia, etiam ſuprà numerum.* On a voulu marquer que le Sénat avoit ordonné que Néron ſeroit reçu dans tous les Colléges Sacerdotaux, même au-deſſus du nombre; c'eſtoit-là une clauſe générale, dont l'effet eſtoit borné à ceux des Colléges, où il ne ſe trouveroit pas de place vacante qu'il pût remplir.

Guther. de Jur. Pont. vet. Rom. lib. I. cap. 9.

Noris, Cenot. Piſan. Diſſ. II. cap. 5.

Spanh. de Uſ. & Præſt. Num. Diſſ. XII. tom. II. pag. 367.

Cette explication pourroit réſoudre la difficulté, mais je crois qu'il eſt encore plus vrayſemblable de dire que *adlegere ad numerum* ſignifie ſouvent ajoûter au nombre; on en trouve un exemple aſſez remarquable dans la vie de Pertinax par Capitolin, il ne ſera pas inutile de le rapporter ici tout entier: *Et cum Commodus allectionibus innumeris Prætorios niſcuiſſet, Senatuſconſultum Pertinax fecit, juſſitque eos qui Præturas non geſſiſſent, ſed allectione accepiſſent, poſt eos eſſe qui verè Prætores fuiſſent.* On voit bien que dans ce paſſage, *Præturas allectione accipere*, ſe diſoit pour eſtre mis au nombre de ceux qui avoient exercé la Préture ſans avoir jamais eſté Préteurs. De même on a pu dire *adlectus ad numerum Pontificum*, pour ſignifier, ajoûté au nombre des Pontifes ordinaires; & cela eſtant ainſi, non ſeulement Néron, mais encore Titus & Caracalla, auront eſté Pontifes ſurnuméraires, quoyqu'on ait négligé de le marquer ſur les Médailles de ces derniers.

Capitol. Pert. cap. 6.

Voilà donc un commencement de contravention à la régle ſuivie par Auguſte & par Tibére, de ne pas mettre d'abord les Céſars dans tous les Colléges, mais on n'alla pas plus avant; Néron n'a pas pris le titre de Souverain Pontife du vivant de Claude, il ne ſe trouve ſur aucune de ſes Médailles; & dans une Inſcription qui nous reſte du temps qu'il eſtoit encore Céſar, on ſe contente de l'appeller PONTIFEX.

Gruter. CCXXXVI. 9.

Dans ces mêmes temps, on eſtoit bien perſuadé que le Souverain Pontificat eſtoit une dignité unique, & que rien n'en pouvoit faire décheoir celuy qui la poſſédoit. Vitellius, quoyqu'il regardât Othon comme un uſurpateur, n'oſa cependant prendre le nom de Souverain Pontife, tant que ſon concurrent fut en vie. L'armée de Germanie avoit proclamé Vitellius Empereur, le 2. de Janvier de l'an 69. de l'Ere Chrétienne, ſelon Tacite & Plutarque; cependant il ne parvint au Souverain Pontificat, que le 18. du mois de Juillet ſuivant, après la mort d'Othon, & même après eſtre arrivé à Rome. Cette circonſtance eſt rapportée par Tacite & par Suétone, qui obſervent que ce jour fut pris à mauvais augure, parce que c'eſtoit le même où eſtoient autrefois arrivées les

Tacit. Hiſt. I. 37. Plutarc. Galb. pag. 1063.

Tacit. Hiſt. II. 91. Sueton. Vitell. cap. 11.

funeſtes défaites d'Allia & de Cremera, & qu'il eſtoit marqué au nombre des jours malheureux dans le Calendrier. L'autorité de Tacite & de Suétone eſt encore confirmée par une Médaille de grand bronze du cabinet des Jéſuites de Tournon. On y lit autour de la tête de Vitellius, A. VITELLIVS. GERMAN. IMP. PONT. & au revers, VICTORIA. AVGVSTI. Il eſt aiſé de comprendre la raiſon pour laquelle Vitellius eſt appellé ſeulement Pontife ſur cette Médaille; c'eſt qu'elle a eſté frappée dans le temps qui s'écoula entre le 2. de Janvier, jour de ſon élection à l'Empire, & le 18. de Juillet, jour auquel il prit poſſeſſion du Souverain Pontificat.

Catal. Num. Muſ. Turnon. Soc. Jeſ. pag. 59.

Veſpaſien regardoit également Vitellius comme un uſurpateur, & malgré cela il ne prit pas le titre de Souverain Pontife, du moment qu'il eut eſté reconnu Empereur par les armées d'Orient, ni même avant la mort de ſon compétiteur. Les premiéres Médailles qu'on ait frappées en ſon honneur, ne luy donnent que le titre de PONT*ifex;* on peut s'en aſſûrer par celles d'or & d'argent, où ce Prince eſt appellé IMP. CAESAR. VESPAS. PONT. TR. P. Il ne s'en trouve aucune avec le nom de Pontife ſeulement, en grand bronze, & avec la marque de l'autorité du Sénat, S. C. & delà nous devons conclurre que les premiéres ont eſté frappées avant la mort de Vitellius; car dans l'inſtant que cet événement eut laiſſé le Sénat en liberté de décerner à Veſpaſien tous les honneurs qu'on avoit coûtume de décerner aux Empereurs, il s'y porta avec empreſſement: *Cuncta Principibus ſolita Veſpaſiano decrevit,* dit Tacite. On peut bien penſer que le Souverain Pontificat ne fut pas oublié.

Mediob. Num. Imp. p. 108.

Tacit. Hiſtor. IV. 3.

Après cela, comment pourra-t-on ſe perſuader qu'un Prince tel que Veſpaſien, qui n'a pas cru pouvoir prendre le titre de Souverain Pontife, tandis que celuy qu'il traitoit d'uſurpateur en eſtoit revêtu, aura pu imaginer que cette dignité n'eſtoit pas indiviſible, & qu'elle pouvoit eſtre placée ſur deux têtes tout à la fois? C'eſt cependant ce qui luy ſeroit arrivé, ſi ſon fils Titus avoit eſté fait Souverain Pontife en

même temps qu'il devint ſon Collégue à l'Empire; mais les Hiſtoriens, les Inſcriptions & les Médailles, concourent également à détruire cette idée.

Joſeph. Bell. Jud. lib. VII. c. 20. & ſeqq.

Titus prit & ruina Jéruſalem l'an de Rome 823. de l'Ere Chreſtienne 70. Après avoir fait enſuite quelques voyages dans la Syrie & vers l'Euphrate, il ſe rendit à Alexandrie, où il s'embarqua pour retourner à Rome. Mais avant que d'y arriver il aborda en Grece, & donna rendez-vous à Argos, à Apollonius de Thyane avec qui il avoit grande envie de s'entretenir. Pendant qu'il eſtoit en Grece, il apprit qu'on l'avoit déclaré Empereur à Rome, & cette nouvelle luy fit hâter ſon retour, parce qu'il voulut aller prendre poſſeſſion de ſon aſſociation au gouvernement de l'Empire.

Philoſtrat. vit Apollon. lib. VI. cap. 14.

Voici comment Philoſtrate en parle: Ἀναῤῥηθεὶς ὁ Αὐτοκράτωρ ἐν τῇ Ῥώμῃ, ἃ ἀριστείων ἀξιωθεὶς τούτων ἀπῄει ἰσομοιρήσων τῆς ἀρχῆς τῷ πατρί. *Cum verò Romæ renunciatus eſſet Imperator, his virtutis præmiis auctus abibat, Imperium ex æquo cum patre adminiſtraturus.* C'eſt de ce temps-là qu'il faut commencer de compter l'Empire de Titus, puiſqu'il devint Empereur, *Imperator,* par le décret fait à Rome, dans un ſens bien différent de celuy qu'on attachoit à cette dénomination, lorſqu'elle eſtoit une ſuite de l'acclamation des ſoldats après une victoire remportée.

Caſaub. Animadv. ad Suet. Tit. cap. 5.

Caſaubon a cru, à la vérité, que Philoſtrate s'eſtoit mépris, & que Titus n'avoit reçu le nom d'*Imperator* que de l'armée qui avoit fait la guerre ſous ſes ordres en Judée, ſur quoy il cite Joſéphe & Suétone. Mais il s'eſt trompé luy-même, en ne diſtinguant pas ce qui s'eſtoit paſſé dans le camp après la priſe de Jéruſalem, l'an de Jeſus-Chriſt 70. du décret fait à Rome l'année ſuivante, & par lequel Titus devint Collégue de Veſpaſien. Auſſi le P. Pagi n'a-t-il pas oublié de relever cette faute de Caſaubon, & il a prouvé par le témoignage de Pline, & par celuy des Médailles qui donnent à Titus le titre d'*Imperator* en prénom, en le répétant enſuite avec les notes numérales deſtinées à marquer combien de fois il l'avoit reçu des ſoldats après des expéditions militaires; il a prouvé,

Joſeph. Bell. Jud. lib. VI. c. 32.

Pagi, Crit. ad ann. 71. n. 3. ſeqq.

dis-je, qu'il avoit eſté *Imperator*, dans les deux acceptions dont ce nom eſt ſuſceptible.

Cependant cet habile homme ne me paroît pas avoir également bien réuſſi à fixer le temps précis où Titus fut déclaré Collégue de Veſpaſien, & d'où l'on doit commencer de compter ſes Puiſſances Tribunitiennes. Sur des conjectures aſſez foibles, le P. Pagi croit avoir prouvé que l'uſage commun eſtoit de conférer la Puiſſance Tribunitienne le 28. du mois de Mars; & s'eſtant enſuite perſuadé que Titus n'a pu, avant le milieu du mois d'Avril de l'an de Jeſus-Chriſt 71. ſe rendre à Argos où il apprit ſon élection, il en conclud qu'il n'avoit eſté nommé *Imperator* à Rome, & qu'il n'avoit reçu la Puiſſance Tribunitienne, que le 28. de Mars précédent. Je ne ſçaurois m'empêcher d'eſtre étonné que ce judicieux Critique ſoit tombé en contradiction avec luy-même d'une page à l'autre. Il avoit d'abord remarqué qu'en cette année Domitien fut Conſul ſubrogé, *ſuffectus*, pendant les mois de Mars & d'Avril; il avoit rapporté d'après le Cardinal Noris, la légende de trois Médailles de grand bronze, du Cabinet de Médicis, ſur leſquelles on lit, IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. TR. P. COS. IIII. au revers, IMP. AVG. F. COS. DES. IT. CAES. AVG. F. DES. S. C. Occo, qui le premier a décrit une de ces Médailles, ajoûte qu'on y voit Titus & Domitien tenant des picques ou *haſtes*.

Pagi, Crit. ad ann. 71. n. 5.

Ibid. n. 2.

Occo, Num. Impp. p. 148.

Après avoir conclu que ces Médailles ont eſté frappées avant le mois de Mars de l'an 71. parce que Domitien y eſt ſeulement Conſul déſigné, ce qui n'auroit plus eſté vray, paſſé le premier de Mars, jour auquel il entra en charge, comment n'eſt-il pas venu en penſée au P. Pagi, qu'on pouvoit prouver par le même endroit, que Titus avoit eſté aſſocié à l'Empire avant le premier de Mars, puiſque ſur ces Médailles il eſt appellé IMP*erator* AVG*uſti* F*ilius*, & que le titre d'*Imperator* n'a pu luy eſtre donné en prénom, qu'après le décret du Sénat dont parle Philoſtrate, & par lequel il reçut auſſi la Puiſſance Tribunitienne? Titus portoit déja le prénom d'*Imperator*, tandis que ſon frere n'eſtoit encore

que désigné Consul; Domitien commença son Consulat le premier de Mars de l'an 71. donc Titus avoit esté associé à l'Empire avant le premier de Mars de cette année: la conséquence est indubitable. Mais il faut convenir aussi que cette association, & le commencement des Puissances Tribunitiennes de Titus, n'ont pu remonter plus haut que le mois de Février; car Jerusalem ayant esté prise le 8. de Septembre, l'an 70. de l'Ere Chrestienne, Titus passa tout le mois d'Octobre & la plus grande partie de Novembre, dans la Palestine & dans la Judée. Il célébra la fête de la naissance de Domitien, le 24. d'Octobre à Césarée, celle de la naissance de Vespasien, le 17. de Novembre à Béryte; il est par conséquent impossible qu'il ait pu aller de-là à Antioche, se rendre ensuite sur les bords de l'Euphrate, revenir s'embarquer à Alexandrie, & arriver en Grece avant les premiers jours du mois de Mars de l'an de J. C. 71. & comme ce fut seulement en Grece qu'il reçut la nouvelle du décret fait à Rome en sa faveur, & que ce décret estoit antérieur au mois de Mars, il falloit qu'il eût esté fait, pour le plus tard, peu avant la fin de Février; c'est donc environ du 15 au 20. de Février de l'an 71. de l'Ere Chrestienne, qu'on doit compter le commencement de l'empire de Titus, & ses Puissances Tribunitiennes.

Joseph. Bell. Jud. lib. VII. c. 20.

Cette même année, Titus fut reçu au nombre des Pontifes, comme nous l'apprennent les Fastes Pontificaux, où on lit:

Grut. CCC. 1. col. 2.

...ADLECTVS. AD. NVMERVM. EX. S. C.
T. CAESAR. AVG. F. IMPERATOR
IMP. CAESARE. VESPASIANO. AVG. III.
M. COCCEIO. NERVA. COS
P. R. C. AN. DCCCXXIIII

Depuis ce temps, Titus porte assez constamment sur ses Médailles, le titre de *Pontifex*, mais on n'a commencé d'y mettre celuy de *Pontifex Maximus*, que dans le cours de sa huitiéme Puissance Tribunitienne, pendant laquelle Vespasien mourut. La seule autorité de Suétone pourroit suffire pour le prouver;

Suet. Tit. c. 6.

cet

cet Hiſtorien raconte avec aſſez de ſoin, toute la part que Titus eut au gouvernement, du vivant de ſon pere; il dit qu'il triompha avec luy, qu'il fut Cenſeur avec luy, qu'il fut ſon Collégue en la Puiſſance Tribunitienne & en ſept Conſulats; mais il ne dit pas un ſeul mot du Souverain Pontificat, dont le partage auroit eſté une choſe trop importante & trop nouvelle, pour qu'on puiſſe croire qu'il eût oublié d'en faire mention. Tout de même, Pline dédiant ſon Hiſtoire naturelle à Titus, luy parle en ces termes ſur ſon aſſociation à l'Empire: *Sciantque omnes, quàm ex æquo tecum vivat Imperium; Triumphalis & Cenſorius tu, ſexieſque Conſul ac Tribunitiæ Poteſtatis particeps,* jamais rien ſur le Souverain Pontificat; cette négligence, ou pour mieux dire, cet oubli eſt-il à préſumer? *Plin. Præfat. Hiſt. nat. p. 1.*

Outre ces preuves négatives, Suétone m'en fournit une poſitive, qui me paroît ſans replique. Il dit que Titus, « ayant déclaré en recevant le Souverain Pontificat, qu'il ne l'acceptoit que pour ne plus tremper ſes mains dans le ſang, il tint exactement parole, & qu'il ne fut plus ni l'auteur, ni le complice de la mort de perſonne; ce n'eſt pas qu'il manquât d'occaſions de faire des exemples, mais il aſſûroit qu'il aimoit mieux périr luy-même, que de faire périr les autres. » *Pontificatum Maximum ideò ſe profeſſus accipere, ut puras ſervaret manus, fidem præſtitit, nec auctor poſthac cujuſquam necis, nec conſcius, quamvis interdum ulciſcendi cauſa non deeſſet: ſed periturum potiùs quàm perditurum adjurans.* Suétone nous aſſûre donc que Titus ne fit plus faire aucune exécution, du moment qu'il fut parvenu au Souverain Pontificat: or cela eſtant, il n'a pu en eſtre revêtu du vivant de Veſpaſien, car alors il commettoit des meurtres ſans ſcrupule, & ſes violences le firent redouter au point que, ſuivant le même Hiſtorien, jamais Prince ne parvint à la Puiſſance ſuprême auſſi chargé de la haine publique. *Ut non temerè quis, tam adverſo rumore, magiſque invitis omnibus tranſierit ad Principatum.* *Suet. Tit. c. 9.* *Ibid. cap. 6.*

Si Titus avoit eſté fait Souverain Pontife dans le même temps qu'il fut aſſocié à l'Empire, non-ſeulement il n'auroit pas ceſſé

ſes cruautez, mais au contraire il n'auroit pu les commencer qu'après ſon *inauguration*. Nous avons vû que ſon aſſociation avoit eſté décernée dès le mois de Février de l'an 71. de l'Ere Chreſtienne, elle avoit précédé ſon retour à Rome, puiſqu'il en apprit la nouvelle tandis qu'il eſtoit en chemin pour y revenir. Avant ce temps-là il avoit toûjours eſté à la tête de l'armée de Judée, & n'avoit pas commis le moindre acte violent, car on ne pouvoit pas luy imputer les funeſtes ſuites qu'avoit eûes la guerre contre les Juifs; & d'ailleurs nous ſçavons que c'eſt à Rome qu'il ſe porta à ces violences qui le rendirent l'objet de la haine publique. Il eſt donc impoſſible qu'il ait eſté Souverain Pontife du vivant de Veſpaſien, s'il eſt vray qu'il ſe ſoit abſtenu de répandre du ſang après ſon élévation au Souverain Pontificat; & qu'on ne diſe pas que Titus fut fait Souverain Pontife l'année qui ſuivit celle de ſon aſſociation à l'Empire, ni que ce fut dans l'intervalle de cette année qu'il ſe ſouilla des meurtres qu'on luy reproche; car de cette époque juſqu'à la mort de Veſpaſien, on compte ſix ou ſept ans, pendant leſquels Titus, ſelon Suétone, auroit eu les mains pures de ſang; le même Suétone n'auroit donc pu ajoûter que jamais Prince n'eſtoit parvenu à la premiére place ſi fort contre le gré de tout le monde, puiſqu'une conduite remplie de douceur, ſoûtenue pendant ſept années, auroit eſté très-capable de ramener les eſprits, & de guérir le public des préventions où l'avoient pu jetter des cruautez paſſagéres d'une premiére année.

En paſſant des Hiſtoriens aux Inſcriptions, nous n'y trouverons pas moins de quoy nous convaincre, que pendant la vie de Veſpaſien, Titus n'eſtoit que Pontife. Dans une de celles qui portent les noms de Veſpaſien & de ſes deux fils, on donne au premier le titre de PONT*ifex* MAX*imus*, & à Titus celuy de PONT*ifex* ſeulement; elle eſt de la quatriéme Puiſſance Tribunitienne de l'un, & de la onziéme de l'autre, ou de l'an de Jeſus-Chriſt 72. après le mois de Juillet. Dans une autre Inſcription on a marqué la même

Grut. CCXLIV. 2.

différence entre le pere & le fils, peu de temps avant la mort du premier. En voici le commencement:

IMP. CAES. VESP. AVG. PONT MAX. TRIB. POT. X. IMP. XX. COS. IX. PP IMP. TITVS. CAES. AVG. F. PONT. TRIB POT. VIII. IMP. XIII. COS. VI. &c. *Grut. CCXLV. 2.*

La dixiéme Puiſſance Tribunitienne de Veſpaſien avoit commencé le premier de Juillet de l'année 78. de Jeſus-Chriſt, il ne la vit plus renouveller, eſtant mort le 24. Juin de l'année ſuivante. La huitiéme de Titus commença au mois de Février de l'an 79. il faut donc que cette Inſcription ait eſté gravée dans le cours des quatre derniers mois de la vie de Veſpaſien; & il eſt ſeulement néceſſaire de ſuppléer une unité au nombre des Conſulats de Titus, parce qu'en l'année de la mort de Veſpaſien, ils eſtoient Conſuls enſemble, l'un pour la neuviéme & l'autre pour la ſeptiéme fois. Mais d'ailleurs ce monument démontre très-clairement, que même vers la fin de la vie de Veſpaſien, il eſtoit ſeul Souverain Pontife. Il n'eſt perſonne qui ne voye qu'on ne ſçauroit dire, avec quelqu'apparence de vérité, que dans ces deux Inſcriptions le titre de *Pontifex* donné à Titus, emporte la même ſignification que celuy de *Pontifex Maximus* donné à Veſpaſien: pourroit-on penſer que pour ſignifier la même choſe, on ſe ſervît dans le même monument de deux expreſſions, dont l'une eſt faite pour caractériſer le Chef, & l'autre un des membres du Collége Pontifical? *V. Pagi, Crit. ad an. 79. n. 2.*

Des Inſcriptions qu'on pourroit alléguer, pour prouver que Titus a eſté Souverain Pontife en même temps que Veſpaſien, l'une qu'on dit trouvée à Mérida eſt viſiblement fauſſe, ceux qui voudront prendre la peine de l'examiner, dans l'endroit de Gruter cité à la marge, en conviendront ſans peine. La deuxiéme contient un vœu à la victoire. PRO. REDITV. IMP. CAES. T. FLAVI. VESPASIANI. AVG. PONT. MAXIM. TRIB. POT. COS. II. PP. *Grut. CXIII. 3. Ibid. CIII. 7.*

Mais il eſt viſible qu'elle appartient à Veſpaſien, dont le nom & le prénom (quoyqu'on ne les ait pas marquez ſur les Médailles) ſont les mêmes que ceux de ſon fils, & qu'elle a eſté gravée dans le commencement de l'an 70. de Jeſus-Chriſt, après que Veſpaſien eut commencé ſon ſecond Conſulat, & lorſqu'il eſtoit en chemin pour ſe rendre à Rome.

Les Médailles qui ſont dans les Cabinets connus, & qui ne ſont ni fourrées, ni de coin moderne, prouvent encore mieux que Titus ſe contenta du ſimple Pontificat, tant que ſon pere vêcut. On n'a qu'à conſulter les ſuites du Roy, ou celles de M. l'Abbé de Rothelin, qui ſont très-nombreuſes, on verra que depuis le commencement des Puiſſances Tribunitiennes de Titus, il eſt conſtamment appellé PONT, ou PONTIF, même pendant une partie de la huitiéme, dont quatre mois s'eſtoient écoulez, quand la mort de Veſpaſien arriva.

A ce conſentement unanime des Médailles connues, & dont l'authenticité eſt hors de ſoupçon, on ne peut oppoſer qu'un petit nombre de deſcriptions données par Mezzabarba & quelques autres. Il me ſera aiſé, en les parcourant en détail, de montrer, ou que les Médailles ſont fauſſes, ou que les légendes n'ont pas eſté bien repréſentées.

Mediob. Num. Impp. p. 114.

La premiére de ces Médailles a d'un côté la tête de Veſpaſien, avec cette légende, IMP. PP. CAESAR. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. au revers, la tête de Titus, avec cette Inſcription, IMP. T. CAES. F. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. III. Mezzabarba dit l'avoir tirée des papiers du P. Pedruſi, &, en effet, celuy-ci l'a fait graver dans un des volumes du Cabinet du Duc de Parme. Mais il n'y a pas à douter que cette Médaille ne ſoit fauſſe, ou que du moins la légende n'ait eſté refaite; car 1.° il eſt ſans exemple que le titre de PP. *(Pater Patriæ)* ſe trouve placé au commencement d'une légende, entre les mots IMP & CAESAR; ordinairement il termine la ſuite des titres Imperiaux. 2.° Le troiſiéme Conſulat de Titus ne ſçauroit eſtre joint au quatriéme de Veſpaſien, parce que Titus ne

Muſ. Parm. tom. VIII. Tab. 22. n. 6. pag. 333.

devint Conſul pour la troiſiéme fois, que quand Veſpaſien le devint pour la cinquiéme. Ce qui me perſuaderoit que cette Médaille peut eſtre antique, quoyque la légende ait eſté retouchée, c'eſt que j'en trouve une à peu-près ſemblable dans Occo, avec cette différence cependant, qu'elle n'a point ce double PP après IMP; que le mot CAESAR n'y eſt pas en entier, comme dans celle du P. Pedruſi, & qu'autour de la tête de Titus, on lit COS. II. & non pas COS. III. Mais quel avantage pourroit-on tirer de cette Médaille, quand même elle ſeroit antique, & qu'elle auroit conſervé ſa premiére intégrité, puiſqu'on pourroit lire ainſi la légende du revers : IM*Perator* *Titus* CAES*ar* *Filius* VES*Paſiani* AVG*uſti* *Pontificis* *Maximi*, *&c!* *Occo, p. 153.*

La deuxiéme des Médailles de Mezzabarba a du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. III. au revers, FELICITAS. PVBLICA. S. C. avec une Figure qui tient de la main droite un Caducée, & de la gauche une Corne d'abondance. Cet Antiquaire n'a d'autre garant qu'Occo, mais je ne crois pas que ni l'un ni l'autre ait jamais vû la Médaille de ſes propres yeux; car ils ſe ſeroient apperçûs qu'elle n'eſtoit pas de Titus, qui ne fut point AVGuſte dès le temps de ſon troiſiéme Conſulat; que le prénom T. y manquoit, & qu'il falloit la placer parmi celles de Veſpaſien, comme a fait Angeloni, dans l'ouvrage duquel on la trouvera gravée. *Mediob. pag. 122.* *Occo, p. 162.* *Angel. p. 71. n. 9.*

On pourroit faire plus d'attention à une autre Médaille que Mezzabarba cite de ſon Cabinet, & ſur laquelle il lit, T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. IIII. CENS. au revers, VESTA. S. C. Mais aſſûrément la légende n'eſtoit pas bien liſible, puiſqu'on y voit encore Titus Auguſte dans ſon quatriéme Conſulat, quoyqu'il n'ait commencé d'en prendre le titre que dans le ſeptiéme; & le P. Hardouin a averti depuis long-temps qu'il falloit lire, T. CAES. VESP. AVG. F. IMP. TR. P. COS. IIII. CENS. *Mediob. pag. 123.* *Harduin. opp. Sel. pag. 733.*

La quatriéme des Médailles qui ſemblent faire Titus Souverain Pontife avant la mort de Veſpaſien, eſt décrite ainſi

Mediob. pag. 123. par Mezzabarba: T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. VI. au revers, IVD. CAP. S. C. Elle a eſté mal copiée, Titus n'eſtoit pas encore Auguſte pendant *Occo, p. 164.* ſon ſixiéme Conſulat: la faute vient d'Occo qui a tronqué la *Boſ. de Pont. Mon. Diſſ. II. cap. 11. n. 12.* légende; & Boſius a très-bien remarqué qu'il falloit lire *Erizz. Part. II. pag. 134.* COS. VIII. Sa conjecture devient une certitude, quand on ſçait qu'Erizzo l'a fait graver ainſi dans ſon explication des Médailles anciennes; à quoy j'ajoûte qu'on ne trouve nulle part des Médailles du ſixiéme Conſulat de Titus avec le type de la Judée captive.

Mediob. pag. 123. Quant à la cinquiéme des Médailles de Mezzabarba, où il lit, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. VII, & au revers, AEQVITAS AVGVST. S. C. elle ne mérite aucune attention, parce qu'elle n'eſt tirée que d'un Catalogue, ce qui ne ſuffit pas pour décider un point de fait conteſté. Il me paroît qu'elle eſt de Veſpaſien, & que le prénom T. s'y eſt gliſſé par erreur; ou ſi elle eſt de Titus, le nom d'AVGuſte prouve invinciblement qu'il y faut lire, TR. P. VIII.

Beger. Theſ. Brand. tom. II. pag. 635. Aux Médailles rapportées par Mezzabarba, je dois en ajoûter une que Beger a publiée dans le Tréſor de Brandebourg, pour ne laiſſer ſans réplique rien de tout ce qu'on pourroit m'oppoſer. Elle eſt de grand bronze, on y voit cette légende autour de la tête de Titus, IMP. T. CAES. VESP. AVG. F. P. M. TR. P. COS. III. au revers, PROVIDENT. AVGVST. S. C. Si Beger avoit eſté bien attentif, lorſqu'il décrivit cette Médaille, il n'auroit certainement pas manqué dans ſon explication de dire un mot de cette ſingularité. Mais ce qui prouve le peu d'attention qu'il apporta à la décrire, ou à corriger la faute de ſon graveur, (ſi c'eſt de celuy-ci qu'elle vient) c'eſt qu'on a la même Médaille dans le Cabinet du P. Chamillard, d'où le P. Hardouin l'avoit déja tirée, & qu'on y lit très-diſtinctement du côté de la tête, IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. *Mediob. pag. 125.* COS. VIII. Il y en a encore de ſemblables dans Mezzabarba, qui eſt d'autant plus digne de foy à cet égard, qu'il en cite

non ſeulement de ſon Cabinet, mais encore une de celuy du Grand Duc, que le Cardinal Noris luy avoit communiquée.

Il ſeroit inutile que je m'arrêtaſſe à parler des Médailles de Titus, ſur leſquelles on luy donne le titre de Souverain Pontife pendant le cours de ſa huitiéme Puiſſance Tribunitienne; elles ne font pas la moindre difficulté, puiſque ce Prince avoit à peine fini les quatre premiers mois de cette année, quand la mort de Veſpaſien arriva. Or comme le nom de PONTife que Titus porte encore ſur pluſieurs Médailles de cette huitiéme Puiſſance, ne luy eſt plus donné ſur celles de la neuviéme & de la dixiéme, & qu'il y eſt conſtamment appellé P. M. ou PONT. MAX. cela achéve de démontrer qu'il s'eſtoit fait un changement à la mort de Veſpaſien, & que de ſimple Pontife, Titus eſtoit devenu Souverain Pontife.

Trajan fut adopté & aſſocié à l'Empire par Nerva, l'Abbréviateur de Dion le dit expreſſément: Οὕτω μὲν ὁ Τραϊανὸς Καῖσαρ ἅμα μετὰ τοῦτο Αὐτοκράτωρ ἐγένετο καὶ τοι συγγενὴς τῷ Νέρουα ὄντων τινῶν. *Ita Trajanus Cæſar, & poſtea Imperator effectus eſt, quamvis affines nonnulli Nervæ eſſent.* Aurélius Victor a dit la même choſe en ces termes: *Nerva Trajanum in liberi locum, inque partem Imperii adoptavit.* Pline le jeune adreſſant la parole à Trajan même, luy parle ainſi ſur ce ſujet: *Simul filius, ſimul Cæſar, mox Imperator & conſors Tribunitiæ Poteſtatis, & omnia pariter, & ſtatim factus es, quæ proximè Parens verus, tantum in alterum filium contulit.* La derniére partie de ce paſſage mérite d'eſtre remarquée. Pline y dit que Trajan avoit reçu de ſon pere adoptif, tous les honneurs qu'un véritable pere n'avoit, en dernier lieu, *(proximè)* trouvé à propos d'accorder qu'à l'un de ſes fils. Il eſt viſible qu'il entend parler de Veſpaſien, & cette obſervation n'a pas échappé au P. Pagi. Ce fils de Veſpaſien que Pline a eu en vûe, ne peut eſtre que Titus, car Domitien n'a jamais eu la Puiſſance Tribunitienne du vivant de ſon pere; ainſi nous apprenons de ce paſſage, que Trajan a eu ſous Nerva, les mêmes dignitez, les mêmes honneurs dont Titus avoit joui du temps de Veſpaſien; or il eſt certain, par deux Médailles du Recueil de Mezzabarba,

Xiphil. Nerv. pag. 228. edit. Rob. Steph.

Vict. Epitom. in Trajan.

Plin. Panegyr. cap. 8.

Pagi, Crit. ad an. 97. n. 2.

que Trajan estoit seulement *Pontife* pendant la vie de Nerva, & il n'y en a pas une seule qui le nomme *Souverain Pontife* avant qu'il fût Auguste. D'où je tire deux conséquences; la premiére, que Trajan ayant eu les mêmes grades que Titus, puisque ce premier n'a pas esté Souverain Pontife du vivant de Nerva, Titus ne l'a pas esté non plus du vivant de Vespasien. La seconde, c'est que du temps de Nerva, on ne croyoit pas encore que l'association à l'Empire, dût entraîner l'association au Souverain Pontificat; car, à la reserve de ce point, Trajan devint Collégue de Nerva en tous les autres: *Non solùm*, dit Pline en adressant la parole à Trajan, *successor Imperii, sed particeps etiàm sociusque placuisti.*

Plin. Panegyr. cap. 189.

Ceux qui refuseront d'admettre les observations que j'ay faites cy-dessus, par rapport aux Médailles singuliéres qui ne sont connues que dans les recueils où elles sont insérées, ceux-là, dis-je, seront forcez d'avouer que non-seulement tous les Empereurs qui regnoient en même temps, mais encore que tous les Césars ou successeurs désignez à l'Empire, estoient aussi revêtus du Souverain Pontificat: ce que les Critiques intelligents n'oseroient soûtenir. En effet, on trouve dans Mezzabarba une Médaille de L. Ælius César décrite de cette maniére, AELIVS CAESAR. au revers, PONT. MAX. TR. POT. COS. II. mais on peut assûrer hardiment que cette Médaille n'a jamais existé ailleurs que dans les livres, elle ne se trouve dans aucun Cabinet connu. Strada qui l'a publiée le premier, n'a eu garde de nommer le lieu où il l'avoit vûe; & dans une Inscription trouvée en Pannonie, où Ælius César avoit commandé, il est dit seulement, TRIB. POTES. COS. II. PROCOS. XV. VIR. SACRIS. FACIVND.

Mediob. pag. 189.

Grut. CCLII. 2.

Si pendant les deux premiers siécles de l'Empire, on avoit cru que le Souverain Pontificat pût estre partagé, nous verrions un exemple de ce partage, dans le temps où Marc-Auréle, non content d'associer à l'Empire L. Vérus son frere adoptif, voulut encore luy communiquer le titre d'Auguste. Cependant Capitolin, dans le détail où il entre sur tout ce

Capitol. Marc. cap. 7. & Ver. cap. 1.

que

que Marc-Auréle fit en faveur de Vérus, ne dit pas un ſeul mot du Souverain Pontificat, & ne le compte point au rang des honneurs qui devinrent communs à ces deux Princes. Son ſilence à cet égard, doit eſtre de quelque conſidération, puiſqu'une nouveauté ſi importante ne méritoit pas moins d'eſtre conſervée à la poſtérité, que l'aſſociation au titre d'Auguſte; pourquoy donc Capitolin n'en auroit-il pas fait mention en cet endroit, luy qui n'a pas oublié cette remarque dans la vie de Balbin & de Pupien? Cette omiſſion ne ſçauroit eſtre compenſée par ces mots qu'il ajoûte: *Marcus in eum (Verum) omnia contulit*, car *omnia* eſt pris là en un ſens collectif, & ne ſe rapporte qu'aux honneurs dont Capitolin venoit de rendre compte en détail.

Capitol. Balb. & Max. cap. 8.

La preuve négative qui ſe tire des Médailles, eſt encore plus forte ici, qu'à l'égard de tous les Empereurs dont nous avons parlé. Non ſeulement on n'en trouve point dans les Cabinets qui faſſent L. Vérus Souverain Pontife, mais même les Compoſiteurs de catalogues n'en ont jamais cité qu'une ſeule, où ils ayent cru l'appercevoir. On en peut lire la deſcription dans Mezzabarba; mais ſi l'on va enſuite la chercher dans quelque Cabinet, on trouvera ſur l'original en grand bronze, non P. M. mais ſeulement TR. P. VI. IMP. IV. COS. II. J'apprends par une lettre qu'un Sçavant * de mes amis m'écrit de Rome, qu'il exiſte une autre Médaille, ſur le revers de laquelle le titre de P. M. eſt attribué à L. Vérus; mais cet ami m'aſſûre en même temps que cette Médaille eſt fourrée, & que ce revers a eſté frappé avec un coin de Commode.

Mediob. pag. 237.

* M. le P.t de Mazaugues.

Je crois devoir remarquer ici, qu'on ne trouve aucune Médaille qui donne à L. Vérus, même le ſimple titre de Pontife, ce qui vient, ſelon toutes les apparences, de ce que ce Prince négligea de ſe faire recevoir dans le Collége Pontifical; car on n'a jamais omis auſſi généralement ce titre ſur les monnoyes des Empereurs qui avoient droit de le porter. Ce ne ſont pas ſeulement les Médailles qui refuſent à L. Vérus le titre de Pontife, cette omiſſion peut ſe remarquer encore

ſur pluſieurs marbres antiques, dont les Inſcriptions ont eſté copiées par les Antiquaires les plus exacts. Telles ſont celles qu'on voit dans la collection du Doni, & le beau marbre que le R. P. de Montfaucon & M. Vaillant ont vû à Milan.

Doni, Inſcript. cl. II. 55. cl. III. 17.

Montf. Diar. Ital. pag. 23.

Je n'ignore pas qu'on peut me dire, que le ſilence de toutes les Médailles & de quelques Inſcriptions, eſt en quelque ſorte réparé par d'autres Inſcriptions qui dépoſent en faveur du Souverain Pontificat de Vérus. On découvrit à Narbonne en 1729. une baſe ſur laquelle Vérus eſt dit Souverain Pontife, & l'authenticité de ce monument n'eſt pas équivoque. Gruter en a rapporté une ſemblable, trouvée, dit-on, à Portalégre en Eſpagne. Enfin, on voit encore dans le même Auteur, une Inſcription qu'il aſſûre avoir eſté copiée à Rome, & dans laquelle on liſoit, PONTIF. MAXIM. parmi les titres de Vérus. Mais à l'égard de l'inſcription de Portalégre & de celle de Narbonne, je ne ſuis point étonné que les ouvriers employez dans les provinces à graver ces ſortes de monuments, ſe ſoient quelquefois trompez, en donnant à un Empereur des titres qui ne luy convenoient pas, parce qu'ils voyoient ces mêmes titres parmi ceux de leurs prédéceſſeurs ou de leurs Collégues; & l'ignorance particuliére des graveurs de province, ne peut prévaloir ſur le témoignage des monuments émanez de l'autorité publique, comme les Médailles, ni ſur celuy des Inſcriptions que Rome ou l'Italie nous fourniſſent. Quelqu'un croira-t-il que les Narbonnois & les Eſpagnols, eſtoient mieux inſtruits des titres de Vérus, que les Milanois & les autres habitants des pays voiſins de Rome? Quant à l'Inſcription qu'on ſuppoſe trouvée à Rome même, j'avoue que j'en ſerois ébranlé ſi on pouvoit en prouver l'authenticité; mais, je l'ay déja dit, il faut mettre une grande différence entre les Inſcriptions qui exiſtent, & celles qui ne ſont venues juſqu'à nous que de copie en copie; les premiéres ont autant d'autorité, que les autres en méritent peu, ſur-tout quand il eſt queſtion d'un fait douteux. On chercheroit en vain à Rome celle dont il s'agit; & la différence eſſentielle qui ſe rencontre entre les différentes copies ſur leſquelles

Hiſt. Gen. de Langued. tom. I. Aveniſſ.

Grut. CCLVII. 11.

Ibid. CCLVIII. 3.

Gruter l'a publiée, ſuffit pour montrer qu'on ne doit pas s'y arrêter. Boiſſard & Fulvio Urſini ont lû, PONTIF. MAXIM. mais d'un autre côté, Alde-Manuce qui l'a publiée le premier, & Smétius, ſur la foy duquel Gruter l'a donnée une ſeconde fois, y ont lû ſeulement, PONTIFIC. Seroit-il poſſible, ſi l'original eût exiſté, que quatre Sçavants y euſſent lû d'une maniére ſi différente? Et n'eſt-il pas viſible que cette différence vient uniquement de ce qu'ils n'ont conſulté que des copies, dont les unes ne méritent pas plus de foy que les autres? Concluons de-là que le titre de Souverain Pontife n'ayant eſté donné à Vérus que dans deux Inſcriptions gravées dans les provinces, & ne ſe trouvant ſur aucune de ſes Médailles, ni ſur aucun des monuments authentiques qu'on luy a érigez à Rome & en Italie, on ne peut aſſûrer qu'il ait jamais porté ce titre.

Ald. Manut. Orthogr. pag. 183. *Grut. CCLIII. 2.*

Si Marc-Auréle avoit aſſocié Vérus au Souverain Pontificat, lorſqu'il le déclara Auguſte, rien ne l'auroit empêché de traiter de même ſon fils Commode. On ſçait qu'il l'aſſocia à l'Empire, & qu'il luy communiqua la Puiſſance Tribunitienne vers le mois d'Aouſt de l'an de Jeſus-Chriſt 175. Sa mort arriva dans le temps que Commode comptoit encore ſa cinquiéme Puiſſance Tribunitienne. Cependant aucune Inſcription, aucune des Médailles qui ſont dans les Cabinets des curieux, ne donnent le titre de Souverain Pontife à Commode, avant le temps de la mort de Marc-Auréle. Mezzabarba n'a pas laiſſé d'en rapporter cinq ſous les années 177. & 179. dans leſquelles ce titre eſt attribué à Commode, mais il ne ſera pas difficile de démêler ce qui a trompé cet Antiquaire.

Noris, Epiſt. Conſular. pag. 119. *Pagi, Crit. ad ann. 175. n. 3. & 176. n. 3.*

La premiére de ces Médailles, placée dans la ſuite d'argent, porte d'un côté, L. AEL. AVREL. COMMODVS. AVG. FIL..... GERM. & de l'autre, P. M. TR. P. II. COS. PP. Occo eſt ici le ſeul garant de Mezzabarba, ainſi cette Médaille ne ſe trouvant dans aucun des Cabinets connus, on peut révoquer en doute qu'elle ait jamais exiſté telle que ces deux Antiquaires l'ont décrite; & j'en dis autant

Mediob. pag. 242.

Mediob. pag. 243. d'une autre dont Mezzabarba ne décrit pas ſeulement le type. La troiſiéme qui eſt parmi celles de bronze, luy vient ſans doute d'Occo, puiſqu'il ne cite ni l'Auteur, ni le Cabinet *Occo, p. 312.* d'où il l'a priſe. Voici comment elle eſt décrite dans Occo: il la place immédiatement après la premiére de celles dont je viens de parler, & luy ſuppoſe la même légende du côté de la tête; il lit au revers, P. M. TR. P. IMP. II. COS. II. PP. S. C. Le type eſt le même dans Mezzabarba & dans Occo, c'eſt-à-dire, un ſoldat marchant, qui tient de la main droite une *haſte*, & de la gauche un trophée. Mezzabarba qui s'eſt bien apperçû qu'on ne pouvoit pas accorder le titre d'IMP. II. avec celuy de COS. II. parce que Commode avoit déja eſté proclamé IMP*erator* pour la quatriéme fois, avant qu'il commençât ſon ſecond Conſulat, a changé IMP. II. en IMP. IIII. & par-là il nous a fourni luy-même la preuve que la Médaille avoit eſté mal lûe par Occo. S'il avoit eu plus de critique, il auroit encore vû que la légende de la tête ne pouvoit s'accorder avec celle du revers, puiſque l'une eſtoit tirée d'une Médaille d'argent, & l'autre d'une Médaille de bronze; que la légende de la tête eſtoit *fruſte*, comme Occo avoit eu ſoin de le marquer par des points après le mot FIL..... & que le ſurnom de SARM*aticus* auroit dû eſtre joint à celuy de GERM*anicus*, parce que Commode portoit l'un & l'autre quand il fut proclamé IMP. IIII. Ainſi on ſent bien que la Médaille d'Occo ayant eſté mal lûe, & celle de Mezzabarba n'eſtant que la même, corrigée ſur de ſimples conjectures, elle ne ſçauroit eſtre citée pour ſervir de preuve à un fait hiſtorique.

Mediob. pag. 244. Trois autres Médailles de Commode, que le même Antiquaire a placées ſous l'an de Jeſus-Chriſt 179. ſont hors du rang qu'elles devroient occuper; ce Prince y porte le prénom de M*arcus:* or il eſt certain qu'il n'a commencé à prendre ce prénom, qu'après la mort de Marc-Auréle arrivée l'an 180. On voit donc clairement que le titre de Souverain Pontife donné à Commode ſur ces Médailles, ne prouve pas que ce Prince ait pris ce titre avant la mort de ſon pere.

Après que la guerre eut esté déclarée entre Sévére & Albin, le premier prit la résolution de déclarer son fils Caracalla son successeur à l'Empire, en attendant qu'il fût plus avancé en âge, & qu'il pût l'y associer. Une des premiéres démarches qu'il fit dans ce dessein, fut de le faire recevoir parmi les Pontifes. Cette élection est marquée ainsi dans le fragment des Fastes Pontificaux de Gruter: *Grut. CCC. 1. col. 2.*

LATERANO. ET. RVFINO. COS
SVPER. NVMERVM
COOPTATVS. EX. S. C
M. AVRELIVS. ANTONINVS
CAES. DESTINATVS
P. R. C. A. DCCCCXLVII

Le Consulat de Lateranus & de Rufinus revient à l'an de Rome 950. de Jesus-Christ 197. ce qui ne peut s'accorder avec l'époque marquée à la derniére ligne. Apparemment elle se trouvoit à demi effacée sur le marbre, & ce qui manquoit aura esté suppléé par quelque Copiste peu versé dans la connoissance de la Chronologie des Fastes Consulaires.

Les Médailles sur lesquelles on trouve la vingtiéme Puissance Tribunitienne d'Antonin Caracalla, nous font connoître qu'on la luy accorda la même année qu'il entra dans l'Ordre des Pontifes, puisqu'il fut assassiné dans le commencement du mois d'Avril de l'an de Rome 970. de J. C. 217. *Pagi. Crit. ad an. 217. n. 3.* Je n'entreray point ici dans l'examen des difficultez qui se rencontrent, lorsque l'on veut accorder le nombre de ses Puissances Tribunitiennes avec celles de Sévére; cette discussion m'écarteroit trop de mon sujet, & je la reserve pour une Dissertation particuliére, dans laquelle je tâcheray de ne rien laisser à désirer sur ce sujet.

Sévére mourut le 4. Février de la deux cens onziéme année de l'Ere Chrestienne; la quatorziéme Puissance Tribunitienne de Caracalla estoit commencée, & nous avons plusieurs Médailles de ce Prince, frappées pendant cette même Puissance

Mediob. pag. 291. Tribunitienne, dont les unes l'appellent ſeulement Pontife, & les autres Souverain Pontife. Cette différence eſt une preuve que dans la même année il eſtoit devenu de Pontife, Souverain Pontife; l'événement qui donna lieu à cette promotion, fut la mort de Sévére: Caracalla n'a donc pas eſté Souverain Pontife de ſon vivant, quoyqu'il fût Empereur & Auguſte.

Vid. Herodian. lib. III. cap. 9.

Les Médailles des années précédentes ne luy donnent jamais que le nom de Pontife; il y en a plus de trois cens de cet Empereur, dans les ſuites de S. M. & guéres moins dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. Parmi ce grand nombre, il ne s'en trouve pas une ſeule qui le nomme Souverain Pontife avant ſa quatorziéme Puiſſance Tribunitienne; ſeulement entre celles de M. l'Abbé de Rothelin, on en voit deux au revers deſquelles il y a, P. MAX. TR. P. III. & P. MAX. TR. P. IIII. Mais Liebe, en rapportant une Médaille ſemblable du Cabinet de Saxe-Gotha, a très-bien jugé que ces mots abrégez devoient eſtre expliquez par P*arthicus* MAX*imus;* & ce ſeroit encore de la même façon qu'il faudroit lire cette autre Médaille d'argent qu'on voit dans Mezzabarba, & ſur laquelle il y a, P. M. TR. P. X. COS. II. ſi on eſtoit bien aſſûré qu'elle exiſte quelque part; mais cet Antiquaire déclare, après l'avoir rapportée, qu'il la croit, ou fauſſe, ou mal décrite.

Lieb. Theſaur. Frider. C. VII. 15.

Mediob. pag. 288.

Il s'eſt gliſſé une autre faute dans la deſcription du revers d'une autre Médaille du même Empereur, que voici telle qu'on la lit dans le Catalogue des Médailles des Jeſuites de Tournon: P. M. TR. P. III. IMP. II. COS. IIII. PP. *Circus Maximus in cujus medio arbor.* Dans l'errata, on a averti qu'il falloit lire P. M. TR. P. XII. COS. III. PP. mais on n'a certainement pas rendu par-là la vraye leçon. Car 1.° le P. Hardouin, qui avoit vû une infinité de Médailles, ſoûtient qu'il n'y en a aucune où le nom de Pere de la Patrie ſoit donné à Caracalla du vivant de Sévére. 2.° Il n'y a pas la moindre apparence qu'il ſoit redevenu ſimple Pontife dans ſa treiziéme & quatorziéme Puiſſance Tribunitienne, après avoir eſté Souverain Pontife pendant la douziéme; ainſi, ou

Muſ. Turnon. Soc. Jeſu.

Harduin. opp. Sel. pag. 804.

la Médaille eſt fauſſe, ou il faut y lire, P. M. TR. P. XVI. IMP. II. COS. IIII. PP. comme ſur toutes celles du même Empereur qui ont un Cirque au revers.

Les Inſcriptions prouvent du moins auſſi-bien que les Médailles, que Caracalla ne fut point Souverain Pontife avec Sévére, ſur-tout ſi on veut s'en tenir aux monuments publics qui font mention de l'un & de l'autre de ces Princes. On verra que dans l'Inſcription du Panthéon rétabli par leurs ſoins, Sévére eſt appellé PONTIFEX MAXimus, & que cette qualité n'eſt pas donnée à Caracalla. La même choſe peut ſe remarquer ſur deux arcs élevez en leur honneur, & qui ſubſiſtent encore aujourd'huy à Rome; ſur deux tables de marbre qui eſtoient dans l'Égliſe Cathédrale d'Anagni, du temps d'Alde-Manuce qui les a publiées le premier. On trouve dans Gruter & ailleurs, une baſe de marbre de laquelle on a effacé le nom de Plautille femme de Caracalla, & celuy de Plautien pere de Plautille; mais la qualité de belle-fille de Sévére qui s'y voit encore, fait aſſez connoître qu'elle luy eſtoit dédiée. Sur ce marbre, où l'on ne croira pas ſans doute que l'on ait voulu diminuer les honneurs dont Caracalla jouiſſoit, il n'eſt appellé que Pontife, & Sévére au contraire Souverain Pontife; & la même diſtinction eſt obſervée ſur un autre marbre du même recueil. Il ne me ſeroit pas difficile de raſſembler un plus grand nombre d'exemples, mais je ne crois pas qu'après tant de preuves, perſonne veuille ſoûtenir que Caracalla a eſté revêtu du Souverain Pontificat du vivant de Sévére.

Grut. I. 1.

Ibid. CLXV. 1. 2.

Ald. Manut. Orthogr. pag. 370.

Grut. CCLXXI. 6.

Ibid. CCCXV. 3.

Pourra-t-on donc ſe perſuader que Sévére ait fait accorder à ſon ſecond fils ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de donner à ſon aîné? Qu'en aſſociant Géta à l'Empire, il luy ait fait part du Souverain Pontificat, pendant qu'il laiſſoit Caracalla dans l'Ordre des ſimples Pontifes? Quelle apparence que Caracalla eût fait luy-même pour un frere qu'il haïſſoit, & qu'il maſſacra peu de temps après, ce que ſon pere n'avoit pas fait pour luy? Ce ſeroit néantmoins ce qu'il faudroit avouer, ſi l'on vouloit s'en rapporter aux légendes de quelques

Mediob. pag. 302. Médailles de Géta, auſquelles Mezzabarba a donné place dans ſon Recueil. A la vérité M. Vaillant eſt la principale cauſe de cette erreur. Il s'en eſt corrigé luy-même dans la ſuite; & ſi Mezzabarba avoit donné une ſeconde édition de ſon livre, après que les derniers ouvrages de Vaillant eurent paru, il y a apparence qu'il ſe ſeroit corrigé auſſi. Des Médailles de grand bronze de Géta, ſur leſquelles ce Prince eſt appellé *Vaillant. Num. Præſt. tom. I. pp. 130. 131.* PONTIF. MAX. & que Mezzabarba avoit tirées de la premiére édition du livre de Vaillant, il y en a quatre de changées dans la ſeconde édition, où on ne lit plus que PONT. TR. P. II. COS. II. S. C. & à l'égard des autres que Vaillant ne corrigea pas alors, trois ans après dans ſon ouvrage des Colonies, il avertit qu'il y avoit eſté trompé, & que les ayant mieux examinées, il s'eſtoit apperçû que la légende eſtoit d'une main moderne. *Aliquos quidem Getæ Nummos,* dit-il, *in lib. de Præſt. Num. cum titulo* P. M. *protulimus, ſed majori adhibitâ diligentiâ, Epigraphen novâ manu inſcriptam deprehendimus.* *Id. Num. Colon. tom. II. p. 59.*

Il ne reſte plus à examiner qu'une Médaille publiée par *Triſt. Comment. Hiſtor. tom. II. pag. 263.* Triſtan, ſur laquelle on lit autour de la tête de Géta, IMP. CAES. P. SEPT. GETA. PIVS. AVG. Le revers repréſente deux Figures militaires, que Triſtan croit eſtre Caracalla & Géta ſe donnant la main; ils tiennent des picques de la main gauche, & ſont couronnez de laurier, l'un par la Victoire, qui tient de la main gauche une palme, & l'autre par Hercule, qui tient de ſa main gauche ſa maſſue & la peau de lion; pour légende, PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. II. S. C. On ne peut pas douter que cette Médaille ne ſoit la même, que celle que le Cardinal Noris avoit vûe dans le Cabinet du Grand-Duc, & qu'il avoit communiquée à Mezzabarba. *Mediob. pag. 302.* Toute la différence qui ſe trouve entre les deux deſcriptions, c'eſt que Triſtan a pris une des quatre Figures du revers pour Hercule, & que le Cardinal Noris n'y a reconnu que Caracalla & Géta couronnez par deux Victoires; le reſte eſt parfaitement ſemblable. Mais le Cardinal Noris, dont l'exactitude & l'habileté ſont connues, n'a lû dans

lû dans la Médaille qu'il avoit ſous les yeux, que PONTIF. TR. P. II. COS. II. S. C. & on ne peut pas douter que ce ne ſoit la véritable leçon.

Macrin avoit aſſocié ſon fils Diaduménien à l'Empire, mais aucun monument certain ne nous apprend qu'il l'eût aſſocié au Souverain Pontificat; car il faut bien ſe garder de prendre pour une Médaille authentique, cette Médaille d'argent de Diaduménien, au revers de laquelle on lit, P. M. TR. P. II. COS. II PP. ce n'eſt qu'une Médaille fourrée, où l'on a joint à la tête de ce Prince un revers de Macrin. Jamais une Médaille de bon alloy n'a fait mention de la deuxiéme Puiſſance Tribunitienne & du ſecond Conſulat de Diaduménien, & jamais il n'a porté le nom de P*ater* P*atriæ*. *Mediob. pag. 308.*

Des deux Gordiens Africains il n'y eut que le pere ſeul qui prit le titre de Souverain Pontife; il luy eſt donné ſur deux Médailles, l'une d'argent & l'autre de grand bronze, rapportées par Vaillant, & ſur quelques autres. Pour le fils, à l'exemple des Princes qui avoient eſté avant luy Auguſtes en ſecond, (s'il m'eſt permis de les appeller ainſi), il ſe contente du titre de Pontife, comme on le voit ſur une Médaille du Cabinet Baſſeti, publiée par Mezzabarba. *Vaillant, Num. Præſt. tom. I. p. 153. tom. II. pag. 309. Occo, p. 426. Mediob. pag. 393.*

Enfin le Sénat ayant élevé à l'Empire deux anciens Sénateurs, aſſez égaux en âge & en mérite, & qui n'avoient aucun avantage l'un ſur l'autre du côté des emplois qu'ils avoient remplis juſques-là, ce fut ſans doute pour conſerver cette égalité, & pour ne cauſer entr'eux aucune jalouſie, qu'on prit la réſolution de les honorer tous deux du Souverain Pontificat. Balbin & Pupien furent donc tous deux Souverains Pontifes, les Hiſtoriens n'ont pas négligé de le remarquer. *Decretis ergo*, dit Capitolin, *omnibus honoribus Imperatoriis atque inſignibus, perceptâ Tribunitiâ Poteſtate, jure Proconſulari,* PONTIFICATU MAXIMO, *Patris etiam Patriæ nomine, inierunt Imperium.* Depuis ce temps-là il n'y a plus d'équivoque, point de Médaille qui appelle l'un d'entr'eux ſeulement Pontife, toutes en font deux Souverains Pontifes; ainſi on ne *Capitol. Max. & Balb. cap. 8. Mediob. pag. 333. ſeqq.*

ſçauroit raiſonnablement douter, que ce changement ne ſoit arrivé lorſque Balbin & Pupien furent déclarez Auguſtes.

Après que le partage du Souverain Pontificat eut commencé de s'introduire, on ne vit plus d'Auguſte qui ne fût en même temps Souverain Pontife; Boſius a cependant nié que Philippe le fils, Hoſtilien, & Carin du vivant de Carus, en euſſent pris le titre. M. de Tillemont a eſté à peu-près du même ſentiment. « Le jeune Philippe, dit-il, Hoſtilien, Voluſien, » quoyqu'Auguſtes, ne prenoient que le titre de Pontifes, mais » Voluſien prit enſuite celuy de grand Pontife; & il paroît que ce fut enſuite une régle pour les autres. » Ces Sçavants connoiſſoient trop peu les Médailles pour pouvoir bien juger cette queſtion; Occo & Goltzius ſont leurs ſeuls garants, & je vais montrer combien ces deux Antiquaires ſe ſont trompez.

Boſ. de Pont. Max. Diſſ. II. cap. 11. n. 7.

Tillem. Hiſt. des Empp. tom. III. pag. 496.

Philippe le fils fut Souverain Pontife tout comme ſon pere; Mezzabarba qui en paroît ſurpris, je ne ſçais pourquoy, rapporte une de ſes Médailles du Cabinet Davia, où on lit au revers, P. M. TR. P. IIII. COS. PP. à la page ſuivante il décrit un Médaillon qu'il avoit vû luy-même chez Camille Pichi, ſur le revers duquel il y a auſſi, PONTIFEX MAX. TR. P. V. COS. III. PP. mais ce n'eſt pas ſur ces Médaillons que je me fonde principalement, quoyque Vaillant ait auſſi rapporté le Médaillon de Camille Pichi, j'en diray plus bas les raiſons. Je ſuis bien plus déterminé par un autre Médaillon du Cabinet de Médicis, & par deux anciennes lames de bronze ſur leſquelles ſont gravez des congez abſolus, accordez à des ſoldats par les deux Philippes. Le premier qui eſt rapporté par Fabretti commence ainſi: IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. III. DES. PROC. ET IMP. CAESAR. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS FELIX. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. PP. la date eſt conçûe en ces termes: A. D. V. KAL. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO.

Mediob. pag. 350.

Vaillant, Num. Præſt. tom. I. p. 233.

Fabrett. Col. Traian. p. 70.

PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. IL DES. COS. Le ſecond de ces congez militaires, dont l'original eſt entre les mains d'un de nos ſçavants confreres M. le Marquis Scipion Maffei, qui l'a fait imprimer dans une lettre qu'il m'a adreſſée, commence à peu-près de même que le précédent; mais la contrariété apparente qui ſe trouve entre les nombres des Puiſſances Tribunitiennes de Philippe le fils, m'oblige à en rapporter encore le commencement. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TR. P. V. COS. III. PP. PROCOS. IMP. CAES. M. IVLIVS. PHILIPPVS. PIVS. FEL. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. PP. la date eſt, A. D. VII. ID. IAN. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. II. COS.

Maffei, Gall. Select. Antiquit. pp. 4. 5.

Ces deux monuments authentiques, émanez des Empereurs mêmes, ou du moins expédiez par le bureau de la guerre, ne laiſſent pas le moindre doute que les deux Philippes n'ayent eſté Souverains Pontifes dans le même temps; mais on ne ſçauroit accorder enſemble les Puiſſances Tribunitiennes que ces deux congez donnent à Philippe le fils. Le premier qui eſt du 28. Décembre de l'an 247. de l'Ere Chrétienne, ſemble faire concourir la quatriéme Puiſſance Tribunitienne de Philippe le fils, avec la quatriéme de ſon pere; & dans le ſecond qui eſt du 7. de Janvier ſuivant, le même Philippe ne compte plus que ſa deuxiéme Puiſſance de Tribun, lorſque Philippe le pere avoit déja commencé ſa cinquiéme. Cependant on ne peut croire qu'il y ait faute dans les nombres marquez ſur ce ſecond congé, car M. Maffei qui eſt poſſeſſeur de l'original, l'ayant fait imprimer plus d'une fois, il luy auroit eſté facile de corriger dans les éditions poſtérieures, les fautes qui auroient pu ſe gliſſer dans les précédentes. D'autre part, Fabretti avoit vû luy-même le congé qu'il rapporte, & la copie ſur laquelle Spon l'a redonné dans ſes Mêlanges d'Antiquité, eſt parfaitement conforme à celle de Fabretti.

Spon. Miſcell. Antiq. p. 244.

Quel parti prendre entre deux monuments dont l'autorité paroît égale? Une legére tranſpoſition que le graveur aura pu faire aiſément ſur le bronze copié par Fabretti, eſt peut-eſtre la ſeule cauſe des embarras où ces deux Inſcriptions peuvent jetter. Celuy qui grava l'original de ce congé, joignit au nombre de la Puiſſance Tribunitienne, les deux unitez qui devoient ſuivre le mot COS. & il écrivit TRIB. POT. IIII. COS. DESIGNAT. au lieu qu'il auroit dû écrire TRIB. POT. II. COS. II. DESIGNAT. Ou ſi l'on trouve que cette conjecture s'éloigne trop du texte, il n'y a qu'à placer un point entre les quatre unitez, rapporter les deux premiéres à TRIB. POT. & les deux ſuivantes à COS. DESIGNAT. & alors il ne reſtera plus de difficulté; car on ne peut eſtre ſurpris que la ſeconde Puiſſance Tribunitienne de Philippe le jeune ait répondu, partie à la quatriéme, & partie à la cinquiéme de Philippe le pere. Si l'on ne joignoit pas les deux derniéres unitez à COS. DESIGNAT. il paroîtroit que le jeune Philippe eſtoit ſeulement Conſul déſigné pour la premiére fois, lorſque ſon pere l'eſtoit pour la troiſiéme, ce qui eſt démenti par la date même de l'Inſcription, puiſqu'on y lit, IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. DES. III. ET. IMP. M. IVLIO. PHILIPPO. PIO. FEL. AVG. COS. II. DES. COS. Le jeune Philippe n'eſtoit donc pas ſimplement Conſul déſigné, comme il paroîtroit en liſant de ſuite les notes numérales qui ſuivent les mots TRIB. POT. il eſtoit Conſul actuellement en exercice, & déſigné pour la ſeconde fois. Ainſi, il me ſemble qu'on ne ſçauroit diſconvenir qu'il ne faille lire cette Inſcription de l'une des deux façons que j'ay propoſées.

Pagi, Crit. ad an. 244. n. 3.

Comme l'Inſcription de M. Maffei n'eſtoit pas connue du Pere Pagi, & qu'il n'avoit pu par conſéquent rectifier la maniére de lire de celle de Fabretti, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait aſſûré que Philippe le fils avoit reçu la Puiſſance Tribunitienne, dès que ſon pere l'eut déclaré Céſar après la mort de Gordien-Pie, arrivée vers le milieu de l'an 244. de l'Ere

Chreſtienne. Mais il a décidé trop legérement, que les Médailles de ce Prince, ſur leſquelles il eſt dit TR. P. II. COS. II. & TR. P. III. COS. II. eſtoient fauſſes; car ſi le jeune Philippe ne comptoit encore que ſa ſeconde Puiſſance Tribunitienne à la fin de l'an 247. & au commencement de 248. il falloit néceſſairement qu'il ne l'eût commencée que pendant le cours de l'an 246. De plus, comme il ne l'obtint pas avec le nom de Céſar, qu'il portoit dès la premiére année de ſon pere, il faut en conclurre qu'on attendit pour la luy déférer, juſqu'au temps qu'il fut fait Auguſte; & que le P. Pagi s'eſt encore trompé, en ſoûtenant ſans aucune raiſon plauſible, que Philippe le fils n'avoit eſté fait Auguſte qu'en 247. *Pagi, Crit. ad an. 247. n. 2.*

Un autre avantage conſidérable pour l'Hiſtoire, que nous pouvons tirer de ces deux Inſcriptions, en les comparant enſemble, c'eſt qu'outre qu'elles nous aident à découvrir l'année en laquelle Philippe le fils devint Auguſte, & reçut la Puiſſance Tribunitienne, elles peuvent encore nous apprendre le temps précis, où l'on doit fixer le commencement de l'Empire & des Puiſſances Tribunitiennes de Philippe le pere; temps que les Chronologiſtes ont ignoré juſqu'à préſent. Capitolin rapporte que Philippe fut élevé à l'Empire du vivant de Gordien-Pie, & en quelque façon pour luy ſervir de tuteur. Son récit montre aſſez qu'ils ont regné quelque temps enſemble; & le P. Pagi prouve par les Médailles qui donnent une ſeptiéme Puiſſance Tribunitienne à Gordien, & par les loix qui portent ſon nom, qu'il a vêcu tout au moins juſqu'à la fin d'Avril de l'an 244. tandis qu'on trouve dans le Code une loy de Philippe, du 14. de Mars de la même année. *Capitol. Gord. cap. 29.* *Pagi, Crit. ad an. 244. n. 2.*

Tout cela néantmoins ne nous inſtruit pas aſſez préciſément du temps de l'élévation de Philippe à l'Empire; mais nos deux congez militaires, dont le premier daté du 28. Décembre 247. porte ſa quatriéme Puiſſance Tribunitienne, & le ſecond daté du 7. Janvier 248. marque ſa cinquiéme, prouvent clairement que ſon élection a dû ſe faire entre le

28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. puiſque nous y voyons que ſa Puiſſance de Tribun ſe renouvelloit entre ces deux jours. Je ſerois même aſſez porté à croire que ce fut le premier de Janvier où les ſoldats, à l'occaſion du renouvellement de l'année, ſe trouvérent diſpoſez à faire cette élection, choquez de ce qu'au lieu des fêtes & des libéralitez que la ſolemnité du premier jour de l'an avoit accoûtumé de leur procurer, ils ſe trouvoient encore campez, malgré la rigueur de la ſaiſon, & dénuez de la plûpart des choſes néceſſaires à la vie. C'eſt ainſi qu'autrefois les légions de la Germanie abbattirent le premier jour de l'an les images de Galba, & dès le lendemain élurent Vitellius pour Empereur.

Tacit. Hiſt. I. 57.

Les Hiſtoriens ne ſont pas trop d'accord ſur la durée de l'Empire de Philippe; Zonaras dit que les uns luy donnoient cinq ans, & les autres ſix ans & demi. La Chronique d'Euſébe, Syncelle & le Patriarche Nicéphore, luy en donnoient ſept, mais tous ceux qui ont fait regner Philippe plus de ſix ans ont eſté dans l'erreur, puiſque ſes Médailles ne paſſent pas ſa ſixiéme Puiſſance Tribunitienne, & qu'il faudroit pour cela qu'il eût vêcû au-delà du 28. Décembre 249. ce qui eſt impoſſible, car on trouve dans le Code une Loy du 19. Octobre précédent, qui porte le nom de Trajan-Déce. De plus Vaillant a rapporté des Médailles de Philippe frappées à *Viminacium,* ville de la Mœſie ſupérieure, avec la cinquiéme année de l'époque de cette colonie, & on en a de Gordien-Pie avec la même date. Celles de Philippe ne vont que juſqu'à la dixiéme année, & on en trouve de Trajan-Déce avec AN. X. d'où il ſuit que Philippe n'avoit gouverné l'Empire que depuis la fin de la cinquiéme juſqu'au commencement de la dixiéme année de cette Ere particuliére: ce qui ne peut pas faire ſix ans complets de regne.

Zonar. Annal. tom. II.

Syncel. Chron. pag. 362.

S. Niceph. p. 401.

Mediob. pag. 247.

Cod. lib. IV. tit. 16.

Vaillant, Num. Col. tom. II. pp. 152. 175. 176. 199.

Il faut donc convenir que Philippe n'a eſté Empereur que pendant cinq ans & demi ou environ, car ayant eſté élû vers le premier ou le 2. de Janvier 244. il aura regné cinq ans & ſix mois tout entiers s'il a vû finir le mois de Juin de l'an 249. & il faut bien qu'il ait pouſſé la vie juſque-là,

ou qu'il s'en ſoit manqué très-peu de jours, puiſqu'il y a dans le Code une de ſes Loix du 17. de Juin: ce qui a déja eſté remarqué par le P. Pagi. *Leg. 1. Cod. de rer. donat.*

M. de Tillemont a eu tort de ne pas ſe rendre au témoignage des autres Loix du Code, que le même P. Pagi avoit citées pour faire voir que Gordien & Philippe ont regné quelque temps enſemble, & fait des Loix chacun de ſon côté. La ſeule objection qu'il propoſe, c'eſt qu'il auroit fallu que ces Loix portaſſent les noms de Gordien & de Philippe tout à la fois; mais de ſi foibles moyens ne ſçauroient détruire des faits qui ſont prouvez d'ailleurs. Les deux Inſcriptions que j'ay examinées, démontrent parfaitement que Philippe fut fait Empereur entre le 28. Décembre 243. & le 7. Janvier 244. On a cependant une Loy de Gordien ſeul, du 13. de ce même mois de Janvier, & une autre du 25. d'Avril ſuivant; peut-on, ſans alléguer quelqu'autorité contraire, corriger les titres de ces Loix, ou rejetter le témoignage de ces Inſcriptions? *Tillem. Hiſt. des Empp. tom. III. pag. 642.* *Cod. lib. VI. tit. 10.*

De tout ce que je viens de dire il s'enſuit 1.° Que la premiére Puiſſance Tribunitienne de Philippe le fils a commencé pendant le cours de la troiſiéme de ſon pere. 2.° Qu'il n'a pu compter au-delà de la quatriéme. 3.° Que le Médaillon de Camille Pichi eſtoit de Philippe le pere, & non pas du fils, qui n'a pas eu trois Conſulats & cinq Puiſſances Tribunitiennes. 4.° Enfin (& c'eſt par-là que je reviens à mon ſujet) que Philippe le jeune, lorſqu'il eut eſté fait Auguſte, partagea le titre de Souverain Pontife avec ſon pere.

Sous Trajan-Déce, on commença de n'avoir plus la même attention à marquer ſur les Médailles toute la ſuite des titres Impériaux; & je n'ay trouvé qu'une ſeule Médaille d'argent de cet Empereur, qui luy donne le titre de Souverain Pontife. Elle eſt dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, on y lit autour de la tête de Trajan-Déce, IMP. C. M. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG. au revers eſt une femme debout, qui s'appuye de la droite ſur une *haſte* qui reſſemble à un caducée, elle tient de la main gauche

une corne d'abondance; pour légende, P. M. TR. P. III. COS. PP. encore paroît-il aſſez probable par la fabrique de la Médaille, quoyqu'elle ne ſoit pas fourrée, que c'eſt un revers de Philippe joint à la tête de Trajan-Déce. Il n'eſt cependant pas douteux que Trajan-Déce n'ait eſté Souverain Pontife; on le lit ſur deux Inſcriptions, l'une trouvée à Feltri & rapportée par Gruter, l'autre déterrée à Vence & publiée par le Pere Pagi. La même omiſſion peut ſe remarquer ſur les Médailles de Déce le fils, que ſon pere avoit déclaré Auguſte peu de temps avant que de mourir, ſans qu'on puiſſe en conclurre qu'il n'avoit pas eſté élevé au Souverain Pontificat.

Grut. CCLXXIII. Pagi, Crit. ad an. 251. n. 31.

J'en dis à peu-près de même d'Hoſtilien, car il ne faut pas s'arrêter à cette Médaille décrite par Occo, IMP. CAES. C. VALEN. HOSTILIANVS. MES. QVINTVS. AVG. au revers, PONTIF. TR. P. COS. DES. Mezzabarba ne luy a donné place dans ſon recueil que ſur la foy d'Occo, & le P. Banduri ne cite pas d'autre garant. Mais comme on ne nous en a pas ſeulement donné le type, & qu'elle ne ſe trouve dans aucun des Cabinets connus, elle ne ſuffit pas pour prouver qu'Hoſtilien n'eſtoit que Pontife, après qu'il fut devenu Empereur & Auguſte.

Mediob. pag. 357. Bandur. tom. I. pag. 49.

Gallus ayant déclaré Auguſte ſon fils Voluſien, il luy fit part du Souverain Pontificat, auſſi-bien que de la Puiſſance Tribunitienne; & ces deux titres ſe trouvent ſur les Médailles d'argent & de grand bronze de Voluſien, qui ſont très-communes dans les Cabinets des Curieux. Quant à celles que Mezzabarba rapporte, où il eſt AVG. d'un côté, & PONTIF. de l'autre, on ne les trouve nulle part; il les a tirées d'Occo, & ils n'en donnent le type ni l'un ni l'autre.

Ibid. pp. 82. 85.

Mediob. pag. 362. Occo, pp. 457. 458.

Valérien & Gallien furent Souverains Pontifes enſemble; la preuve s'en tire des Médailles de Gallien, où ce titre ſe trouve joint à des Puiſſances Tribunitiennes qui ont précédé la défaite & la priſe de Valérien par les Perſes.

Bandur. tom. I. pp. 174. 175. 222.

Carin eſt appellé Souverain Pontife, dans une Inſcription gravée pendant ſa premiére Puiſſance Tribunitienne & ſon premier

Grut. CCLXXVII. 8. CCLXXVIII. 4.

premier Consulat, & dans une Médaille d'or de même date, publiée dans le Trésor de Brandebourg; par conséquent, il l'estoit du vivant de son pere Carus.

A l'égard de Dioclétien & de Maximien, leurs Médailles & les Inscriptions, leur donnent également le titre de Souverains Pontifes. L'Edit que Galérius Maximianus fit publier en faveur des Chrestiens, peu de temps avant sa mort, & qu'Eusébe nous a conservé, porte avec son nom ceux de Constantin & de Licinius; tous les trois sont appellez Souverains Pontifes, & on ne peut guéres douter que Maxence à Rome, & Maximin Daza dans l'Orient, n'en prissent aussi le titre.

Bandur. tom. II. pp. 34. 42. 75.

Euseb. Hist. Eccl. lib. VIII. cap. 8.

M. de Tillemont reprend Spanheim d'avoir avancé que Gallien est le dernier des Empereurs, sur les Médailles desquels on trouve le titre de Grand Pontife. Il pense que cela doit plûtôt se dire de Claude le Gothique, à qui les Médailles donnent encore ce titre; « mais, ajoûte-t-il, on ne le voit plus guéres sur celles de ses successeurs. » S'il avoit pris la peine de consulter les Cabinets de Paris, il auroit vû que depuis Claude le Gothique, ce titre se trouve encore sur des Médailles de Probus, de Carin, de Dioclétien, de Maximien, & même du Grand Constantin. Je me contente d'en rapporter ici une en petit bronze de ce dernier, parce que je crois qu'elle n'a pas encore esté publiée. Elle est dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin; on y voit d'un côté la tête de Constantin avec un diademe enrichi de perles, & pour légende, CONSTANTINVS. P. F. AVG. au revers une Figure assise sur deux Cornes d'abondance, tenant un bâton de la main droite: dans le champ une étoile; on lit autour, P. M. TR. P. COS. II. PP. dans l'exergue, PLN.

Tillem. Hist. des Empp. tom. III. p. 498.

Il est donc prouvé que les Augustes, depuis Balbin & Pupien, ont tous esté Souverains Pontifes, puisque la preuve littérale qu'on en a à l'égard du plus grand nombre, doit estre censée servir à prouver la même chose des autres, tant qu'on ne produira rien qui marque le contraire. Il me semble aussi d'avoir assez solidement répondu à tout ce qu'on pourroit

alléguer, pour soûtenir que Balbin & Pupien ne sont pas les premiers Empereurs, qui ayent pris tous les deux ensemble le titre de Souverain Pontife; & de-là il doit s'ensuivre que le passage de Dion que j'ay cité au commencement de cette seconde Partie, & dans lequel il dit que lorsqu'il y avoit deux ou trois Empereurs, quelqu'un d'eux estoit toûjours Souverain Pontife, signifie la même chose que s'il avoit assûré expressément que jusqu'au temps où il écrivit son Histoire, ce titre n'appartenoit jamais qu'à l'un d'entr'eux.

Dio, lib. LIII. pag. 508.

Nous avons vû que dans les premiers temps de l'Empire, lorsqu'un Empereur estoit en possession du Souverain Pontificat, ceux mêmes qui prenoient les armes contre luy, dans le dessein de se placer sur le trône, attendoient la mort de leur ennemi & le décret du Sénat, pour prendre le titre de Souverains Pontifes. J'ay rapporté à ce propos, les exemples de Vitellius & de Vespasien; mais les Tyrans qui s'élevérent dans la suite, n'eurent plus les mêmes ménagements, & plusieurs d'entr'eux, après s'estre fait élire par les armées qu'ils commandoient, se parérent du titre de Souverains Pontifes, comme s'ils avoient esté élevez à cette dignité par le Sénat.

Le premier qui en ait usé de la sorte, est Albin du temps de Sévére: il fut dans la suite imité par quelques-uns des Tyrans qui s'élevérent du temps de Gallien, parmi lesquels on peut compter les deux Posthumes, Victorin & Tétricus.

Bandur. tom. I. pp. 287. 288. 294. 300. 304. 308. 318. 321. 400. 404.

Pour les Césars, ou ceux qui estoient seulement désignez successeurs à l'Empire, sans avoir ni le nom d'Empereurs, ni celuy d'Augustes, il ne me paroît pas qu'il y ait jamais eu rien de changé à leur égard, ni que les Augustes leur ayent permis de se dire Souverains Pontifes; du moins on ne leur en donne pas le titre dans les Inscriptions. Parmi celles que le Cardinal Léopold de Médicis fit apporter d'Afrique à Florence, il y en a une des deux Philippes, & une autre de Trajan-Déce & d'Hérennius Etruscus. La premiére donne le titre de Souverain Pontife à Philippe le pere, & la deuxiéme à Trajan-Déce; mais elles ne le donnent ni à Philippe le fils, ni à Hérennius Etruscus, qui n'estoient que Césars lorsqu'elles

Vid. Falconer. Inscript. Athlet. pag. 161.

furent gravées. Pour les Médailles, je n'en connois qu'une seule qu'on pût m'objecter. Elle est dans la suite d'argent du P. Chamillard, & on y lit du côté de la tête, Q. HE. ETRVS. ME. DECIVS. NO. C. au revers, P. M. TR. P. II. CONS. II. mais comme cette Médaille est fourrée, il y a apparence que le faux monnoyeur y a joint à la tête d'Etruscus, un revers de quelqu'un des Empereurs précédents, & par conséquent il faut chercher quelqu'autre exemple, si on veut me faire changer de sentiment. *Bandur. tom. I. pag. 39.*

Je ne dis rien des Princes qui, sous les premiers Empereurs Chrestiens, ont porté le titre de Césars, parce que le peu qu'il y a à en dire, trouvera mieux sa place dans la troisiéme Partie.

Fin du douziéme Tome.

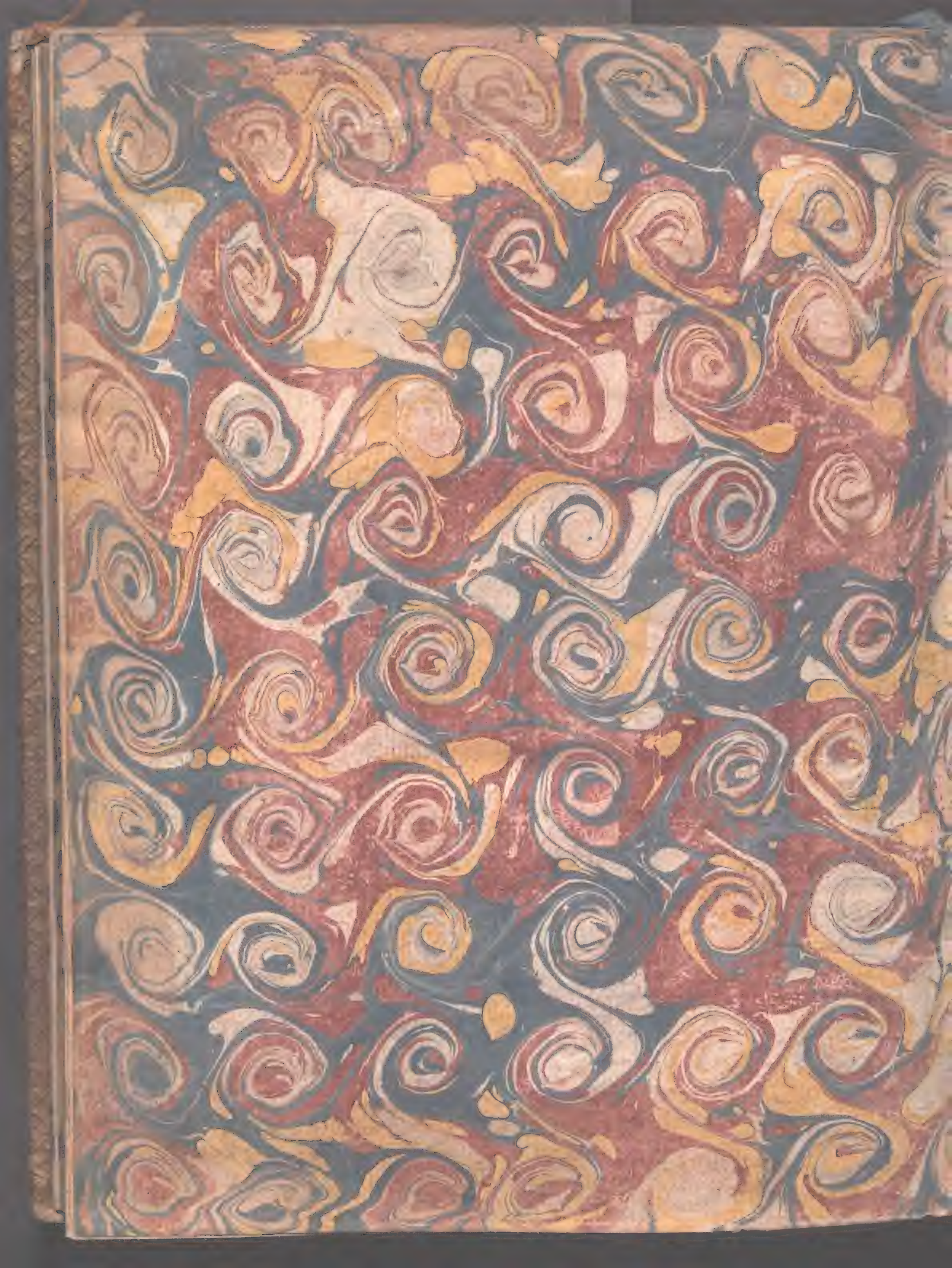

210/39

UNIVERSIDAD DE SEVILLA

Biblioteca Universidad de Sevilla

600717956

i28553329

21

HISTOIRE
DE
L'ACADEM

TOM. XII.

39

colorchecker CLASSIC

calibrite

mm